

Genèse de l'Algérie algérienne

© EDIF 2000, pour la publication en langue française en Algérie, 2010.
ISBN : 978-9961-9662-7-3
Dépôt légal : 16818-2010

ISBN: 2-912946-68-9
© EDITIONS BOUCHENE, Paris, 2005.

CHARLES-ROBERT AGERON

Genèse de l'Algérie algérienne

Ouvrage publié avec le concours du
Centre National du Livre
et
de l'Ambassade de France à Alger

EDIF 2000



Sommaire

Présentation

Premières négociations franco-algériennes	11
Un mythe politique français: Abd El-Kader, souverain d'un «royaume arabe» d'Orient	41
L'Algérie algérienne sous Napoléon III	55
L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911)	71
Les troubles insurrectionnels du Sud-Constantinois nov. 1916-janv. 1917	89
Le mouvement Jeune-Algérien de 1900 à 1923	107
L'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien?	131
La pétition de l'Émir Khaled au Président Wilson (mai 1919)	165
Le premier vote de l'Algérie musulmane: les élections du Collège musulman algérien en 1919-1920	179
L'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France durant l'entre-deux-guerres.	
Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins	193
Une émeute antijuive à Constantine (août 1934)	227
Les mouvements nationalistes dans le Maghreb pendant la Seconde Guerre mondiale	245
Ferhat Abbas et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale	259
Les populations du Maghreb face à la propagande allemande	285
Regards sur la presse politique musulmane dans l'Algérie «française»	325
Communisme et nationalisme	355
Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale: origines, formation et évaluation quantitative	369
Émigration et politique: L'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien	389

L'immigration maghrébine en France. Un survol historique	411
Le Parti Communiste Algérien de 1939 à 1943	425
Ferhat Abbas	441
Un manuscrit inédit de Ferhat Abbas: <i>Mon testament politique</i>	447
Les troubles du Nord-Constantinois en mai 1945: une tentative insurrectionnelle?	467
Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956)	487
Aux origines de la Toussaint 1954	501
Les guerres d'Indochine et d'Algérie au miroir de la «guerre révolutionnaire»	517
L'insurrection du 20 août 1955 dans le Nord-Constantinois. De la résistance armée à la guerre du peuple	535
La «guerre psychologique» de l'Armée de libération nationale algérienne	555
Un aspect de la guerre d'Algérie: la propagande radiophonique du FLN et des États Arabes	577
Une troisième force combattante pendant la guerre d'Algérie: l'armée nationale du peuple algérien et son chef le «général Bellounis» (mai 1957-juillet 1958)	589
Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie	601
Complots et purges dans l'Armée de libération algérienne (1958-1961)	625
Un versant de la guerre d'Algérie: la bataille des frontières (1956-1962)	641
Les pertes humaines de la guerre d'Algérie	655
Le drame des Harkis en 1962	663
Les Accords d'Evian (1962)	669

Présentation

L'œuvre d'un historien se donne dans une succession d'ouvrages, chacun approfondissant un objet de son espace de recherche. Les travaux de Charles-Robert Ageron sont, à cet égard, exemplaires par leur importance et leur sérieux. Mais à côté de l'œuvre proprement dite, l'itinéraire de l'auteur est jalonné de productions liées à telle circonstance particulière ou à telle demande. On pourrait penser qu'il s'agit-là de textes relevant du journalisme d'idées renvoyant à sa qualité d'historien et à sa signature. Ce serait un jugement expéditif. Charles-Robert Ageron n'est pas un simple chercheur de cabinet. Engagé dans son siècle, ouvert aux problèmes de son époque, il s'est montré attentif aux débats sur les rapports entre le passé et le présent de l'Algérie. À sa manière, et en historien, il participe à la vie intellectuelle dans tous ses aspects.

Ce volume porte sur l'évolution de l'Algérie et sur les mutations qu'elle a connues dans le cadre de la colonisation française. Il réunit des textes déjà publiés, représentatifs de l'actualité politique et de l'état de l'information au moment de leur rédaction. Leur élaboration, après une lente maturation, s'est appuyée sur des sources diverses (publications des organisations politiques et syndicales, écrits de dirigeants politiques, témoignages, etc.). Mais pour l'essentiel, ces textes restent fondés sur les archives publiques.

Les réponses que Charles-Robert Ageron apporte aux problèmes de méthode nous semblent pertinentes pour les pays où l'état des connaissances balbutie encore. Dans ces conditions, entreprendre une histoire événementielle qui établit les faits sur des bases solides tout en les ordonnant sur une chronologie sûre permet d'alimenter avantagement la réflexion historique, de concourir à l'intelligibilité des faits et de tirer tout le parti possible d'une problématique. On apprécie aussi une méthode aux fruits qu'elle donne. Nous sommes dans ce volume en présence d'une histoire critique qui met à nu les légendes pieuses.

Dans la démarche de Charles-Robert Ageron l'éthique joue un rôle majeur comme il l'a souligné lui-même : *« S'agissant des drames récents dont la mémoire risque d'être transmise déformée aux jeunes générations qui n'ont connu ni l'Algérie de papa ni l'Algérie des colonialistes, les historiens ont le devoir d'être plus prudents encore que leur métier l'exige habituellement. Si l'objectivité est philosophiquement impossible, l'impartialité est une vertu que tout historien peut*

et doit s'imposer. Et les enfants de France comme les enfants d'Algérie ont un droit semblable à la vérité de l'histoire».

Puisse cette profession de foi rencontrer un écho chez les acteurs politiques des deux côtés de la Méditerranée et aider les historiens à intégrer à l'apport de Charles-Robert Ageron les révélations de l'histoire récente.

MOHAMMED HARBI

Premières négociations franco-algériennes

Deux ans après les accords d'Évian, Français et Algériens trouveront peut-être intérêt à connaître les premières négociations franco-algériennes – si l'on peut appeler ainsi les discussions menées de 1834 à 1839 entre la France et le nouvel État arabe que fondait Abd el-Kader – et les conventions qui en furent l'objet.

L'histoire des rapports des représentants français avec l'Émir Abd el-Kader a été longtemps présentée au public de langue française dans une perspective coloniale. Il s'agissait de ménager l'amour-propre des colonisateurs en dénonçant la «duplicité» de l'Émir : mieux valait aussi ne pas trop révéler aux «indigènes» ce qu'avaient été ces négociations et ces traités où la naïveté et la mauvaise foi de nos agents se mêlaient d'une inextricable manière. L'heure est arrivée où l'historien peut et doit reprendre honnêtement le dossier de ces traités aussi célèbres que mal connus : le traité Desmichels et le traité de la Tafna.

Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'«histoire engagée» dite «anticolonialiste». Nous essaierons, à partir des textes, en nous aidant de divers travaux scientifiques antérieurs, mais aussi en révélant quelques documents originaux, dont certains inédits, d'établir la réalité des faits et leur enchaînement. Notre propos n'est pas polémique : nous ne cherchons ni à convaincre le lecteur non spécialiste ni à juger les hommes du passé ; nous voulons seulement – la chose n'est pas si simple – comprendre l'histoire franco-algérienne et l'exposer dans une optique scientifique. Réserve faite de ce que «la modalité des jugements historiques est la possibilité» (Raymond Aron).

La négociation du traité Desmichels

En 1834, l'occupation française se bornait aux environs immédiats des villes d'Oran, d'Alger, de Bône et de Bougie. À cette date, l'intention des gouvernements français était en effet d'éviter les opérations de conquête et de passer des traités avec les chefs musulmans voisins.

C'est pourquoi, rompant avec la politique du général Boyer, son prédécesseur à Oran – politique que le surnom de «Pierre le Cruel» suffit à faire imaginer –, le général Desmichels, qui avait d'ailleurs mesuré personnellement la vanité des expéditions en coups de poing, inaugurait en 1834 une politique d'entente avec Abd el-Kader. Sans doute avait-il déjà traité, le 19 août 1833, avec l'une des tribus du *makhzen*, c'est-à-dire de

* Article initialement paru dans *Preuves*, 1964.

l'ancien gouvernement turc. Mais pour le général Desmichels, hostile au système turc, Abd el-Kader, qu'on avait voulu proclamer dès 1832 *sultan des Arabes*, était, disait-il, «le seul homme sur lequel je puisse jeter les yeux pour accomplir mon plan de pacification. Son esprit élevé, son énergie, la grande influence qu'il exerçait sur les Arabes par sa naissance, par le respect dont il était entouré en sa qualité de marabout et par la vénération attachée au nom de son père, tout en lui répondait à mes desseins».

De son côté, le jeune émir, bien qu'appuyé sur une confrérie religieuse, les *Qadirîya*, et qu'ayant proclamé le *jihâd* contre les envahisseurs chrétiens, n'était pas défavorable à un arrangement avec le général qui tenait Oran, Arzew et Mostaganem. Ses adversaires étaient de plus fort nombreux en Oranie même, et il avait intérêt à se poser auprès des Français comme le seul interlocuteur valable.

Aux ouvertures de plus en plus précises du général Desmichels présentées en trois lettres successives, Abd el-Kader répondit finalement par une acceptation donnée le 20 janvier 1834. Elle était formulée avec hauteur: si sa religion lui interdisait de demander la paix à un chrétien, du moins pouvait-il l'accepter. Au début du mois de février, il envoyait au général français deux négociateurs, dont son ami Mouloud ben Arrach. Ceux-ci se présentèrent devant Oran le 4 février 1834, firent connaître, comme il avait été convenu, les propositions de leur maître à un intermédiaire israélite, Mardoukaï Amar, puis ils discutèrent, toujours hors les murs de la ville, avec une délégation française qui leur remit, sous forme d'une lettre du général à l'Émir et sans doute d'une note rédigée en arabe, les conditions françaises¹. Elles étaient au nombre de six: 1. cessation des hostilités; 2. promesse de respect de la religion et des usages musulmans; 3. remise des prisonniers français; 4. liberté des marchés²; 5. livraison par les Arabes des déserteurs français; 6. institution, pour les voyageurs chrétiens, d'un sauf-conduit (il serait revêtu du cachet du général français et de celui du consul d'Abd el-Kader). La teneur de ces propositions et des conversations tenues avec ses envoyés donna satisfaction à Abd el-Kader: il répondit, le 11 février, qu'il recevrait Amar sur les bords de l'Habra. Le général Desmichels remit un projet de traité à cet intermédiaire et le fit accompagner par Nouchi-Busnach et le commandant interprète Abdallâh d'Asbonne. À leur retour, les délégués ramenaient avec eux les prisonniers français: la paix était donc faite. Le lendemain, 26 février, le traité de paix était signé avec Mouloud ben Arrach, apparemment aux conditions fixées par Desmichels, puisqu'on avait, dit-on, refusé à Abd el-Kader Mostaganem et Arzew qu'il réclamait³. Le général

1. Cette note n'est connue que par le texte français fourni au gouverneur Drouet d'Erlon, en décembre 1834, par un autre intermédiaire israélite, Ben Drân dit Ben Durand pour les Français. D'après Pellissier de Reynaud, l'original portait le cachet d'Abd el-Kader.

2. Le texte fourni par Ben Drân est incompréhensible: «Les marchés seront ouverts à tout le monde et personne ne pourra y négocier».

3. De fait, dans une lettre du 15 chawal 1249 (26 février 1834), Abd el-Kader insistait encore pour que Mostaganem lui fût restituée.

Desmichels annonça donc à Paris «un immense résultat», qu'il appelait, le 6 mars, «la soumission à la France de la province d'Oran, la plus considérable et la plus belliqueuse de la Régence».

La rapidité et la facilité avec lesquelles ce traité fut négocié permettraient déjà de supposer que le général Desmichels n'avait pas imposé la reconnaissance de la souveraineté française, et qu'il avait traité avec Abd el-Kader comme avec un souverain indépendant. Nul besoin d'étayer cette hypothèse, puisque Desmichels écrivait à Abd el-Kader : «Vous remarquerez que les conditions de ce traité sont égales pour vous et pour nous, et qu'elles ne sont que le témoignage de la droiture d'un arrangement fait dans l'intérêt de deux peuples qui ne se considéreront plus à l'avenir que comme des frères que Dieu veut unir en leur laissant la pleine et entière liberté de leurs croyances» (lettre non datée – probablement du 20 février). Sans doute les instructions ministérielles enjoignaient-elles à Desmichels précisément une attitude opposée : Abd el-Kader ne devait être reconnu que comme bey de Mascara ; il devait fournir des otages, s'engager à payer un tribut annuel et ne commercer que par l'intermédiaire d'Oran. Il est vrai que, parties le 19 février, elles arrivèrent trop tard. Mais la lecture du traité montre assez que nulle soumission n'avait été demandée au «Prince des Fidèles».

Ce traité en six articles reprenait, sous une forme à peine plus développée, les six conditions proposées précédemment à Abd el-Kader. Les additions visaient seulement à souligner la parfaite égalité des deux parties. Citons, par exemple, l'article 3 du traité : «Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre» ; ou l'article : «Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leur drapeau seront ramenés par les Arabes. De même, les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentants de l'émir aux (*sic*) trois villes maritimes occupées par les Français.» Le texte original (d'après lequel nous citons) existe aux archives du ministère de la Guerre et se présente sous la forme bilingue : les six articles rédigés en arabe sont disposés en colonne sur la moitié droite de la feuille, les articles français leur font face sur la moitié gauche ; les cachets du général Desmichels et d'Abd el-Kader ont été apposés en bas du traité ; à gauche, figure de plus la signature : baron Desmichels¹.

La rédaction arabe passe pour présenter de notables différences avec le texte français : elle aurait été, dit-on, rédigée dans un sens très favorable aux visées d'Abd el-Kader, lequel aurait séduit les juifs Amar et Busnach, conseillers de Desmichels. Ainsi le titre arabe donné à Abd el-Kader – «Émir des Croyants» – en aurait fait presque l'équivalent d'un khalife, lieutenant du Prophète : à quoi il est aisé de répondre que les mots «Prince des Fidèles»

1. L'original était établi en double exemplaire : le général Trézel vit en février 1835 le second exemplaire, détenu par Abd el-Kader, que lui présenta Mouloud ben Arrach. Selon lui, «il portait au bas la signature du général Desmichels et, au-dessous de la signature, l'empreinte de son cachet en arabe». L'émir n'avait pas apposé son cachet sur son exemplaire personnel.

et *Émir* figurent dans le texte français. À l'article premier, les mots français «représentants de l'émir» avaient été traduits par un singulier mot arabe «*qonçûl*» (consuls), preuve, dit-on, qu'«Abd el-Kader entendait en faire de véritables agents diplomatiques». Ne peut-on penser plus simplement que le rédacteur du texte arabe, l'interprète de première classe Brahemcha, un Syrien, avait utilisé ce mot parce qu'il avait été prononcé par les Français eux-mêmes¹? Une infidélité plus grave aurait consisté à ne pas faire sentir la soumission à la France qu'impliquerait, paraît-il, la clause: «Le général et l'émir ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination». Or, il nous apparaît que le texte français n'implique pas expressément que cette domination doive être celle de la France, et le texte arabe reproduit la même ambiguïté. Le contexte indique au contraire que les deux peuples traitaient sur un pied d'égalité.

Seul l'article 4, «La liberté du commerce sera pleine et entière», était rendu de toute autre manière en arabe: «Le marché sera libre et pas un ne s'opposera à l'autre.» (C'était là sans doute le texte même de la première note rédigée en arabe, dont nous avons dit que Ben Drân devait fournir une traduction incompréhensible.) En réalité, il y avait dans cette phrase une obscurité voulue, propice aux interprétations divergentes. Pour Abd el-Kader, ce mot de *marché* (*sûq* au singulier) s'entendait du marché d'Oran et des denrées qui s'y vendaient pour la consommation locale. Quant à l'interprète, il déclara en février 1835 au général Trézel avoir choisi cette expression eu égard aux observations de l'intermédiaire Busnach, conseiller de Desmichels. Mais, pour innocenter le général Desmichels, il ajoutait qu'il n'en avait pas fait mention au général, alors présent, et que «Busnach avait été chargé en quelque sorte par Abd el-Kader de veiller à la rédaction du texte arabe». Cette réponse évidemment malveillante pour Busnach (Abd el-Kader disposait, pour veiller au texte arabe, de son homme de confiance Mouloud ben Arrach) est à l'origine de la version des historiens coloniaux: le juif Busnach avait trahi le loyal général français². Or cette version ne résiste pas à l'analyse du «traité secret» que nous venons de retrouver.

Le traité secret

Ce traité secret, ou second traité Desmichels, rédigé en arabe seulement, n'était connu jusqu'ici qu'indirectement grâce à deux sources: la première était une copie (en arabe donc) fournie par l'*oukil* d'Abd el-Kader, Ben Drân, au gouverneur Drouet d'Erlon (et peut-être par ce dernier au ministre, le 26 décembre 1834), mais cette note a disparu. Toutefois, des traductions approximatives en ont été conservées: elles sont intitulées «Traité de paix»

1. Le mot français «faute» est traduit en arabe par *falt'a* (sic) – mot espagnol, italien ou portugais.

2. Exemple: Cockenpot, dans *Le traité Desmichels* (p. 85): «Busnach servait, évidemment pour des raisons d'intérêt, la cause de l'émir et trahissait celle de la France.»

et présentent quelques variations entre elles. La seconde source est un rapport du général Trézel en date du 26 février 1835. Celui-ci vit l'original du traité «secret» demeuré aux mains d'Abd el-Kader, et qui lui fut présenté par Ben Arrach le 20 février 1835. Il portait en haut le cachet d'Abd el-Kader, en bas le cachet arabe du général Desmichels. Trézel le fit copier par l'interprète Brahemcha et en fit faire «une traduction mot à mot entre cet interprète, [Ben] Durand, *oukil* de l'émir, et Allegro, sous-lieutenant aux spahis réguliers». Cette précieuse copie était jusqu'à présent considérée comme perdue. On en trouvera ici (p. 17) la photocopie¹.

On y peut lire que, «d'après les déclarations des personnes qui ont concouru à cet acte», ce second traité, non daté, aurait été signé «quelques jours seulement après la signature du premier traité, c'est-à-dire dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars». Cette attestation faite par deux des acteurs mêmes du traité, Ben Arrach et l'interprète Brahemcha, réduit à néant les pieuses interprétations des historiens qui, comme le général Azan, le professeur algérois Cockenpot et d'autres², affirmaient qu'«il n'y avait jamais eu de traité secret» mais seulement «remise de notes... simple échange de préliminaires», et que ces «notes du 4 février avaient servi à établir le traité [officiel] sous une forme moins laconique le 26 février». En fait, il y avait bien eu échange de traités. Abd el-Kader avait accepté les conditions de la note arabe du général Desmichels, mais sous condition que «les siennes, portées au général par Ben Arrach avec ce premier traité revêtu du cachet de l'émir, fussent aussi acceptées» (rapport du général Trézel). De plus, nous comprenons maintenant qu'Abd el-Kader n'apposa son cachet sur le traité officiel bilingue que lui présenta le commandant d'Asbonne que parce qu'il avait reçu la promesse de voir son traité (le «traité secret») sanctionné par le général Desmichels. Le commandant d'Asbonne et Mouloud ben Arrach, qui avaient quitté Oran le 26 février 1834 après la mise au net des deux exemplaires du traité officiel, revinrent du camp d'Abd el-Kader à Oran «après quatre jours d'absence» — ce qui correspond bien «aux premiers jours de mars 1834». Le général Desmichels fit alors apposer son cachet sur le traité arabe par Brahemcha et le rendit à Ben Arrach contre la remise par celui-ci du traité bilingue ratifié par Abd el-Kader³. C'est alors seulement, le 4 mars, que le général Desmichels envoya le traité bilingue à l'approbation du roi.

1. Toutefois, la présentation sous la forme bilingue ne doit pas abuser le lecteur. «Le second traité, commentait le général Trézel, est écrit en langue arabe seulement sur un carré de papier qui porte en haut le cachet d'Abd el-Kader et en bas celui du général Desmichels, mais non pas (*sic*) sa signature. La traduction française [...] a été écrite en regard par le capitaine de La Gondie.»

2. Général Azan, *L'émir Abd el-Kader* (p. 25); Cockenpot, *Le traité Desmichels* (p. 98); Augustin Bernard, *L'Algérie* (p. 149); Claude Martin, *Histoire de l'Algérie française* (1963) (p. 86).

3. On a voulu épiloguer sur le fait, connu par le rapport Trézel, qu'il n'y avait pas de signature manuscrite du général Desmichels («L'émir aurait fait apposer ce cachet arabe par ses complices...», «Il aurait utilisé un faux cachet...»). En réalité, pour les Arabes, la seule authentification valable était le cachet, et celui-ci avait été apposé publiquement en présence du général Desmichels et de Ben Arrach.

Cette explication n'est pas seulement imposée par le texte que nous publions, elle est aussi plus rationnelle que les explications embarrassées de nos devanciers. Comment faire admettre que le traité bilingue, qui reproduit évidemment les «conditions des Français» du 4 février, pouvait être la résultante de deux notes préliminaires (conditions des Français, conditions des Arabes) parfaitement différentes? Le contenu du «traité secret» est en effet en contradiction absolue avec le traité officiel. Ainsi la liberté commerciale pleine et entière proclamée à l'article 4 du traité officiel est remplacée, dans le traité secret, par l'établissement d'un monopole au profit d'Abd el-Kader et dans le seul port d'Arzew, suivant l'usage de l'ancienne Régence: «Les exportations ne se feront que du port d'Arziou. Mais à Oran et à Mostaganem il n'entrera que pour les besoins des habitants, et personne ne commercera dans ces deux villes pour l'exportation. Celui qui veut charger son bâtiment passe par Arziou». En dépit de ce maladroit mot à mot, rien n'est plus clair, et le lecteur comprendra pour quelle raison Abd el-Kader interpréta comme on l'a vu l'article 4 du traité patent; Ben Arrach dut exiger de Brahemcha que la traduction arabe fût conforme aux engagements du général Desmichels; d'où les différences fondamentales déjà notées entre le texte arabe et le texte français de l'article 4. Peut-être Busnach suggéra-t-il la formule ambiguë retenue par Brahemcha, mais celui-ci, à supposer qu'il n'ait pas été mis au courant des conditions d'Abd el-Kader, se serait-il exécuté sans l'ordre de son général?

Remarquons encore, à titre accessoire, que cette copie authentique du traité secret infirme la version fournie en décembre 1834 par Ben Drân. Ainsi l'article 3 («Le général renverra garrottés tous les déserteurs arabes et ne recevra pas les malfaiteurs chez lui») était curieusement complété dans la copie de Ben Drân par cette phrase: «Le général en chef d'Alger n'aura aucun pouvoir sur ceux des musulmans qui seront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.» Cette addition imprévue visait-elle à autre chose qu'à garantir la sécurité des envoyés d'Abd el-Kader? On ne lui voit aucune autre utilité. En revanche, la modification de l'article 4 dans la version de Ben Drân («Il ne pourra non plus empêcher aucun musulman de s'en aller chez lui dans un autre pays musulman quel qu'il soit», alors qu'il avait été dit par Abd el-Kader: «Les musulmans auront liberté entière de partir d'Oran et de Mostaganem pour se retirer chez eux») visait délibérément à cacher au gouverneur d'Alger l'intention d'Abd el-Kader de faire le vide dans les deux seules villes conservées par la France.

Le problème de la responsabilité du général Desmichels se trouve-t-il posé en termes nouveaux par la connaissance plus authentique du traité secret? Si, pour le général Azan et Augustin Bernard, «la bonne foi de Desmichels n'était pas douteuse», les contemporains étaient d'un avis contraire, et leur point de vue apparaît singulièrement plus solide que celui de ces historiens.

Lorsqu'en avril 1834 les autorités d'Alger eurent été informées, par le sous-intendant civil d'Oran, qu'Abd el-Kader établissait à Arzew un monopole commercial des grains de la province, conformément à une «convention postérieure à la paix», le gouverneur général Voirol demanda des explications au général Desmichels. Celui-ci répondit le 21 avril en qualifiant d'«invention grossière» l'existence d'un monopole: il reconnaissait cependant avoir accordé à l'émir le port d'Arzew pour l'exportation des grains qui lui appartenaient personnellement¹. Accusé ensuite indirectement par Ben Drân soucieux de prouver la bonne foi d'Abd el-Kader, le général Desmichels nia l'existence d'un prétendu traité secret de paix, «bien secret en effet, puisque aucune de ses clauses n'a jamais été revendiquée par les contractants». Pourtant, au général Trézel qui le remplaçait à Oran, en février 1835, il déclara n'avoir fait qu'une seule concession par écrit, «il n'avait fait mettre son cachet qu'à ce seul article [l'octroi à l'émir du port d'Arzew pour l'exportation de ses céréales], simple confirmation du premier traité». Dans son rapport, Trézel notait à l'intention du gouverneur: «Comment croire à une pareille excuse puisqu'il a nié de la manière la plus formelle son existence entière [celle du traité secret] et puisque ce traité se compose de quatre articles dont le plus important est le premier?»².

La version «patriotique» selon laquelle Desmichels aurait été «circonvenu par des intrigants», et n'aurait pas eu connaissance de tous les articles, nous paraît donc insoutenable. Déjà présentée par le capitaine Levret à Abd el-Kader, elle lui valut cette réponse faite «sur le ton de la plaisanterie, que toutes les conditions avaient été stipulées de la même manière, et que rien n'était resté occulte». Comment Desmichels aurait-il pu conserver «cinq jours» par-devers lui le texte fixant les conditions d'Abd el-Kader, sans se le faire traduire? Comment aurait-il pu n'approuver que la clause n°2 puisqu'il fit apposer son cachet sur un texte qui en contenait quatre et dont l'original ne présentait aucun caractère suspect? Bref, il nous paraît plus naturel d'adopter l'opinion du gouverneur général Drouet d'Erlon: «Je crois qu'il [le général Desmichels] a eu connaissance de toutes les clauses, qu'il les a approuvées, qu'il en a permis l'exécution, et que c'est avec intention qu'elles ont été écrites en arabe seulement.» Mais de même que Desmichels cacha à son gouvernement l'existence du second traité, de manière à obtenir l'approbation du seul traité qui nous était favorable, de même il fit connaître sa ratification à Abd el-Kader, en des termes fort habiles: «Jusqu'à ce jour les traités [*chroût'* pluriel de *chart'*] n'avaient pas une grande force. À présent ils sont approuvés dans leurs détails par le roi

1. En fait, le 26 avril il donnait ordre au commandant de la place d'Arzew de laisser exporter les grains apportés par les Arabes (Archives nationales, 28 AP I).

2. Le raisonnement de Trézel pêche en ceci que l'article premier (la liberté pour Abd el-Kader d'acheter des armes et des munitions) ne fut jamais avoué par Desmichels: il était en contradiction trop formelle avec ses instructions. Toutefois, le 26 février 1834, Abd el-Kader remerciait le général pour l'offre d'armes et de munitions et se montrait disposé à en acheter.

des Français.» Le pluriel employé pouvait tout à la fois convaincre l'émir et tromper le gouvernement français (*chroût'* = les articles d'un traité). Enfin, il est une dernière preuve que le général Desmichels connut le traité secret: c'est qu'il chercha à lui en substituer un autre. Peu de temps avant d'être remplacé, il envoya auprès de l'émir un de ses officiers pour lui proposer la cession de Mostaganem et quelques autres avantages, à la condition qu'il renoncât au monopole commercial et qu'il payât un léger tribut à la France. Abd el-Kader aurait répondu qu'il s'en tenait aux traités signés et que «si, contre tout droit et toute justice, on voulait recommencer la guerre, il était prêt à la soutenir»¹.

Si la responsabilité de Desmichels nous paraît donc entière, il ne s'ensuit pas qu'il faille attribuer son geste à des mobiles bas ou pécuniairement intéressés. Tout au contraire, cet idéaliste rêvait de conquérir à la France l'amitié d'Abd el-Kader, et de faire de cet ami et allié le souverain des Arabes de la Régence, le champion de la libération du pays contre la domination exécrée des Turcs².

Malgré les instructions ministérielles répétées d'avoir à maintenir en Oranie la rivalité des tribus et des chefs, Desmichels, fidèle à la lettre même de son traité, «ne négligea rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre les deux peuples». Il appuya sincèrement Abd el-Kader contre ses ennemis et compéteurs: les *djouâd* (les nobles d'épée) et les anciennes milices du bey turc. Lorsque Abd el-Kader fut mis en déroute par le vieil agha turc Mustafa ben Ismaïl, le général Desmichels lui fournit à nouveau des armes, de la poudre, et fit une démonstration contre les tribus du *makhzen* turc. Grâce à lui, Abd el-Kader eut sa revanche au combat de Maharaz (12 juillet 1834), date clé pour les Musulmans qui, selon l'arabisant Rinn, considérèrent que c'était la fin de «l'époque de l'anarchie» commencée en 1830 et le début d'une nouvelle ère, celle du «gouvernement des *chorfa*» (descendants de Mahomet)³. Ainsi la politique du général Desmichels avait-elle abouti sinon au protectorat, dont il rêvait, du moins à la création d'une nouvelle légitimité en Algérie, celle des *chorfa* arabes. La Régence, cette colonie turque, était en train de redevenir un État arabe⁴.

1. Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes* (t. I, p. 447).

2. «Le seul moyen de pacifier la Régence est de laisser Abd el-Kader établir sa puissance dans la province d'Alger et dans celle de Constantine comme elle l'est ici». (Desmichels, 8 novembre 1834) (Archives nationales, 28 AP I).

3. Abd el-Kader instaura en effet un gouvernement essentiellement théocratique. Lui-même prétendait descendre du Prophète par l'intermédiaire de Moulâï Idris (le père du fondateur de Fès), descendant d'Ali réfugié au Maghreb en 788 (J-C.). Il le chantait dans ses *Poésies*: «Notre ancêtre est l'envoyé d'Allah, la meilleure de toutes les créatures. Quel est donc l'homme qui pourrait nous surpasser en dignité?»

4. Les Français contemporains en furent très conscients: à partir de 1854, l'expression de «nationalité arabe» était couramment employée en France. Thiers lui-même se défendra (en 1836) de vouloir «détruire la nationalité arabe» dont Abd el-Kader est «le représentant le plus distingué».

La négociation du traité de la Tafna

La réaction contre la politique de Desmichels devait durer jusqu'en 1837. Le système opposé au sien – celui de la guerre et du *divide ut imperes* – nous valut l'alliance du *makhzen* turc, mais aussi les échecs de la Makta, de Sidi-Yacoub, et le désastre du premier siège de Constantine. C'est alors que fut reprise la politique de paix et d'alliance avec Abd el-Kader, et que Bugeaud négocia ce nouveau traité Desmichels qui s'appelle le traité de la Tafna.

Pour comprendre comment Bugeaud put signer le traité de la Tafna, il faut d'abord oublier les images d'Epinal («Bugeaud l'Africain», «le père de la France d'Afrique»), et revenir au général parlementaire, représentant de la paysannerie française et hostile à Alger, «l'entreprise des Bourbons». Les préventions de Bugeaud contre l'Algérie étaient connues: depuis 1831, il demandait la fin du «système guerroyant». Thiers, cependant, pour «l'africaniser», l'envoya en 1836 commander l'expédition de la Tafna, marquée par le combat victorieux de la Sikkak. Cela ne suffit pas à modifier les convictions de Bugeaud: «La guerre d'Afrique, ce n'est pas la guerre, disait-il, c'est une chasse aux hommes.» Il revint même «ennemi véritable» de ce qu'il appelait ironiquement «cette brillante colonie», «possession onéreuse dont la nation serait bien aise d'être débarrassée si l'on avait assez de franchise et de fermeté pour résister à la petite coterie de quelques criards de la presse... Il faudra bon gré mal gré la quitter tôt ou tard», confiait-il à Thiers le 31 décembre 1836. Et comme celui-ci ripostait en souriant que «le maréchal Bugeaud» y partirait volontiers comme gouverneur général, il s'attira cette réponse que «le député Bugeaud ne retournerait en Afrique que contrairement à ses convictions».

S'il y retourna, dès avril 1837, c'est qu'en vérité la mission dont il était chargé n'était point contraire à ses convictions: il y allait pour faire la paix. Comme il avait déclaré à la Chambre, le 19 janvier, qu'après une brève campagne on pourrait amener Abd el-Kader à accepter notre paix «d'ici au mois de juillet», le gouvernement l'avait pris au mot. Bugeaud était donc contraint de faire vite.

Dès son arrivée à Oran, le 5 avril 1837, il ouvrit des négociations avec Abd el-Kader par l'intermédiaire de Ben Drân. Certes il avait soin de fixer un délai très bref à la négociation et de répandre simultanément des proclamations menaçantes. C'était la paix sous vingt jours ou la guerre, «une guerre auprès de laquelle les précédentes n'étaient que des jeux d'enfants». Mais Abd el-Kader n'ignorait pas, par la lecture de notre presse, que Bugeaud venait chercher la paix. La Chambre la réclama à nouveau impérativement du 18 au 25 avril.

Aux premières ouvertures pacifiques, Abd el-Kader répondit, au dos d'une des proclamations guerrières de Bugeaud: «Sommes-nous ici sous vos ordres pour nous envoyer cette lettre? Vous nous avez cité votre force [...] Nous avons des hommes courageux et nous mourrons en musulmans». Pourtant, Abd el-Kader ne répugnait pas à un accord dans le dessein de

consolider sa position. Le traité Desmichels lui avait été fort utile ; pourquoi n'aurait-il pas cherché à le renouveler ? Mais il lui fallait traiter avec la France de puissance à puissance, et imposer son autorité, au moins religieuse, sur tous les musulmans. Il n'était pas pressé de conclure, mais il était prêt à le faire. C'est pourquoi très vite le ton s'adoucit.

Le 22 avril, Ben Drân faisait connaître à Abd el-Kader les sept conditions fixées par Bugeaud : reconnaissance de la souveraineté française en Algérie, et de la domination française sur « des territoires en avant et par côté des ports que nous occupons » ; limitation des domaines de l'émir à l'ancienne province d'Oran ; libre circulation des Français ; remise, par la France, de Tlemcen et de la Tafna ; non-extradition des malfaiteurs, excepté pour certains crimes. Ces conditions étaient fort optimistes, car l'émir avait établi son autorité à Miliana et à Médéa, capitale de la province du Titteri ; il entendait bien se faire reconnaître cette domination par la France, comme il l'avait déjà essayé lors des négociations antérieures ébauchées avec Drouet d'Erlon, puis avec Clauzel. Il rejeta donc catégoriquement les propositions de Bugeaud comme n'étant pas « conformes à la Loi [de l'Islâm], laquelle ne lui permettait pas d'abandonner des musulmans » aux Roumis. Lui-même n'acceptait de reconnaître aux Français que la possession des villes qu'ils occupaient, avec un petit territoire tout autour. Le reste du pays lui obéirait, mais les Français pourraient s'y établir ; tout dommage qui leur serait fait serait remboursé sur la base de dix pour un ; le commerce serait libre, et les Arabes paieraient des droits de douane dans les ports tenus par la France. Bugeaud, transmettant ces contre-propositions au ministre, les déclarait inacceptables par « la vanité nationale », tout en suggérant que l'acceptation de ce système serait peut-être le parti le plus sage. Le 5 mai, Abd el-Kader envoyait à Bugeaud deux négociateurs, Mouloud ben Arrach et Sidi Hajji Jilali, reprendre le dialogue : « Je n'ai pas l'intention de tirer tous les intérêts et tous les avantages pour moi, écrivait-il à Bugeaud, mais je n'ai pas trouvé un autre moyen pour établir la paix entre nous ».

Dans le même temps, Abd el-Kader, mis en éveil par la libération de trois de ses prisonniers consentie par le gouverneur d'Alger, le général Damrémont, faisait des ouvertures du côté d'Alger. Sondage ou manœuvre ? On ne sait. En tout cas, la double négociation ne pouvait manquer de susciter entre les deux généraux une profitable surenchère. S'il y eut manœuvre, elle réussit presque parfaitement, car Ben Drân fit prévenir Bugeaud de l'existence des prétendues offres de paix de Damrémont¹. Bugeaud, furieux, accusa Damrémont d'avoir voulu attirer à soi la négociation et demanda aussitôt au ministre l'autorisation de céder la

1. Aux deux lettres d'Abd el-Kader qui demandaient l'envoi d'un négociateur, Damrémont répondit le 17 mai qu'il pouvait parfaitement traiter avec le général Bugeaud, mais que celui-ci avait besoin de son attache pour faire la paix. Bugeaud releva cependant que dans une réponse antérieure (datée du 5 mai) Damrémont disait à Abd el-Kader : « Ne croyez pas du reste que la France veuille jamais vous imposer des conditions humiliantes ».

province du Titteri à Abd el-Kader: «Il est le seul chef arabe qui puisse nous offrir des garanties de paix et de commerce. Il a de la grandeur dans les idées et des vues de civilisation. Il conduira les Arabes dans les progrès des arts et de l'industrie». À quoi le ministre de la Guerre avait déjà répondu, et répondit à nouveau, qu'il était très important de borner la puissance de l'émir à la province d'Oran: «Il est impossible que nous le laissions s'établir à Médéa».

Peu importait à Bugeaud, négociateur d'autant plus pressé qu'il redoutait maintenant d'être devancé par Damrémont. Dès le 8 mai, semble-t-il, il accordait le Titteri à Abd el-Kader, «de son propre mouvement», ainsi que le lui reprocha le ministre, en expliquant que «les démarches multipliées [?] de Damrémont avaient gonflé les prétentions d'Abd el-Kader». Bugeaud fit ensuite valoir que la cession du Titteri allait de soi, puisque «l'émir aimerait mieux faire la guerre indéfiniment que de l'abandonner [...] Il me paraît plus avantageux de satisfaire tout de suite son ambition et de lui donner les peuples sur lesquels il règne déjà, que de lui laisser beaucoup à désirer. La paix sera plus solide» (12 mai). Le ministre de la Guerre rétorqua qu'«Abd el-Kader n'aurait pas pu demander davantage s'il fût sorti vainqueur d'une lutte soutenue par les armes», mais il consentait finalement à la cession du Titteri. La lettre parvint d'ailleurs à Bugeaud alors qu'il avait déjà conclu le traité et cédé beaucoup plus encore.

Abd el-Kader écrivait en effet le 13 mai à Bugeaud qu'après avoir examiné et médité le traité proposé, article par article, après avoir réuni les *oulamâ* en conseil, il ne pouvait pas l'accepter: «Nous ne pourrions avoir une paix solide que par les conditions que je vous ai envoyées». C'était dire qu'il entendait toujours se faire reconnaître la souveraineté sur tous les musulmans «hors des villes d'Alger et d'Oran», et qu'il ne consentait à nous accorder dans la province d'Alger qu'une mince bande côtière, bornée par Alger à l'est. Pour obtenir la cession de Tlemcen et de Blida, il s'engageait à faire un versement unique en blé, orge et bétail, mais refusait tout tribut annuel. Il demandait enfin l'extradition de tous ceux qu'il réclamerait. Le 15 mai, Bugeaud lui répondit qu'il entendait garder dans la province d'Alger la ville d'Alger, le Sâhel et la plaine de la Mitidja; en revanche, il accordait à l'émir la ville de Mostaganem. Abd el-Kader, que Mostaganem n'intéressait pas, proposa alors, le 18 mai, de traiter seulement pour la province d'Oran où l'accord était fait, cependant qu'il négocierait sur la Mitidja avec le gouverneur d'Alger. Si Bugeaud n'acceptait pas, ce serait la rupture. Rien ne pouvait plus indisposer Bugeaud que cette division de la négociation: il entendait être le seul homme de la paix. L'ultimatum d'Abd el-Kader étant blessant pour «l'honneur de la nation française», Ben Drân fut chargé de dire que la patience de la France était épuisée. La négociation fut donc interrompue, d'autant qu'Abd el-Kader avait manifesté une exigence difficile à accorder: l'éloignement des chefs des tribus *makhzen* qui l'avaient combattu. Ben Drân lui-même crut la rupture définitive; il n'en était rien.

Alors qu'il séjournait le 21 mai à Tlemcen où il était venu ravitailler la garnison française et *kouloughlie* du Méchouar, Bugeaud envoyait à l'émir un nouvel intermédiaire, un *hadri* (bourgeois) de la ville, Si Hamadi ben Skal, porteur de propositions que nous ne connaissons pas. Celui-ci revint le 25 mai au camp de la Tafna, en face de l'île de Rachgoun; il rapportait de nouvelles conditions, que Bugeaud jugeait «acceptables». Abd el-Kader reconnaissait à la France la Mitidja avec Blida et Koléa; aucune limite n'était fixée à cette plaine vers l'est, ce que Bugeaud interpréta comme signifiant «*ad libitum*». De plus, l'émir des musulmans reconnaissait la souveraineté de la France, acceptait de payer un tribut annuel et renonçait à toute autorité sur les musulmans établis sur notre territoire. À dire vrai, ces concessions d'Abd el-Kader surprennent, surtout les dernières. Bugeaud paraît bien les avoir gonflées pour les présenter au gouvernement, mais l'abandon de la Mitidja, de Blida et de Koléa est hors de discussion. L'Émir fut-il impressionné, comme on l'a dit, par la marche de la colonne de Bugeaud sur Tlemcen? On croirait plutôt qu'Abd el-Kader avait obtenu, en retour, certaines concessions françaises dont Bugeaud se garda bien de révéler la teneur, mais qui pourraient être les clauses secrètes dont nous reparlerons. Quoi qu'il en soit, la négociation était renflouée, et le 25 mai Bugeaud communiquait à Paris un projet de traité en douze articles, dont il avait «la certitude» qu'Abd el-Kader l'accepterait.

En fait, Bugeaud dut discuter encore dans les jours suivants, avec les deux plénipotentiaires envoyés par l'Émir, son secrétaire et son *khalifa* pour l'Est, Sidi Bou Hamidi. À l'en croire, ceux-ci firent savoir que les *oulamâ* et les chefs de tribus s'étaient opposés au paiement du tribut annuel. Bugeaud y renonça donc «puisque c'était contraire à la religion de ces peuplades»! Il déclarait avoir obtenu en échange Mostaganem (mais nous savons que l'émir n'en voulait pas), Mazagran, et un don en nature – blé, orge et bétail – qui selon lui valait «un million», mais selon nos calculs 520 000 F¹. Enfin, deux articles nouveaux, mais sans doute déjà discutés, réapparurent par concession réciproque: la France obtenait que le commerce extérieur du pays se fit par les ports qu'elle occupait; Abd el-Kader se faisait reconnaître une représentation diplomatique à l'égale de celle qu'il nous avait consentie.

Cependant, sans attendre la réponse du gouvernement à son projet de traité du 25 mai², Bugeaud signait à Rachgoun le 30 mai 1837 ce traité en quinze articles devenu célèbre sous le nom de *traité de la Tafna*.

Bugeaud estimait avoir durement négocié. «Rien de plus difficile que de traiter avec les Arabes, ils sont coriaces autant qu'il est possible». S'il n'ignorait pas qu'il avait largement débordé sur ce que les instructions ministérielles lui permettaient d'abandonner, il estimait avoir «fermé la plaie d'Afrique» et avoir

1. Bugeaud indiquait lui-même le 14 octobre les éléments nécessaires au calcul: 30 000 fanègues de blé dur à 9 F (Oran), plus 30 000 fanègues d'orge à 5 F soit 270 000 F plus 150 000 F; plus 5 000 bœufs à 20 F = 520 000 F.

2. Le 2 juin, le ministre faisait connaître son acceptation des 12 articles du 25 mai en précisant bien: «Tribut annuel et tribut pour cette année... à l'est *ad libitum*».

donné satisfaction à l'opinion parlementaire en obtenant une paix durable de «l'homme qui a restauré la nationalité arabe». Plus conscient que Desmichels, Bugeaud ne parlait pas de la soumission d'Abd el-Kader. Pourtant, l'article premier du traité français proclamait: «L'émir Abd el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique». Mais cette reconnaissance nominale ne s'accompagnait d'aucun engagement concret. Surtout, le traité de la Tafna accordait à Abd el-Kader: 1° la province d'Oran, moins quatre villes – Oran, Arzew, Mostaganem et Mazagran (ces dernières non reliées aux premières); 2° la province du Titteri; 3° la province d'Alger, sauf une partie de la Mitidja. L'émir ne pouvait cependant «pénétrer dans aucune autre partie de la Régence». La France abandonnait de plus le camp de la Tafna, Tlemcen et le Méchouar, nos alliés *Kouloughlis* étant libres de demeurer à Tlemcen ou de se retirer en conservant leurs biens. Le commerce intérieur entre Arabes et Français était proclamé libre, le commerce extérieur ne pouvait se faire que par les ports français. L'émir s'engageait à ne concéder aucun point du littoral qu'il dominait à une puissance quelconque, sans l'autorisation de la France. Il obtenait de se fournir en poudre et armes de guerre auprès des Français, mais faisait à l'armée française un don de 1 800 hl de froment et d'autant d'orge, et de 5 000 bœufs. Les criminels des deux territoires devaient être réciproquement rendus. Enfin, la France entretenait des agents auprès de l'émir et dans ses principales villes, et inversement l'émir jouirait de la même faculté dans les villes et ports occupés par la France.

Tel était le texte français du traité de la Tafna¹ dont les concessions étaient jugées «inexplicables» par le gouverneur général Damrémont, mais que, selon l'attente de Bugeaud, le gouvernement français ratifia cependant dès le 15 juin, sans avoir même pris l'avis de Damrémont. Or celui-ci écrivait le même jour au président du Conseil: «Cette convention rend l'émir souverain de fait de toute l'ancienne Régence, moins la province de Constantine, et l'espace étroit de littoral qu'il lui a plu de nous laisser autour d'Alger et d'Oran [...] deux petits coins [...]. Elle le rend souverain indépendant [...] la reconnaissance de la souveraineté de la France n'est qu'un vain mot [...]. Et nous abandonnons nos alliés.» Même sur le plan stratégique, les «deux petits coins» réservés à la France étaient mal taillés, Mostaganem et Mazagran étaient isolés d'Arzew, la plaine de la Mitidja était bornée à l'ouest par la Chiffa, oued facilement franchissable: «Comment serions-nous à l'abri d'une insurrection subite et générale qui ruinerait nos colons, et coûterait la vie à un grand nombre d'entre eux?...»².

1. L'original du traité a disparu mais il existe des copies conformes contresignées par le ministre de la Guerre Bernard: un feuillet double format ministre avec le texte arabe à droite, le texte français à gauche. Au bas de la troisième page, sous la signature: Bugeaud, se trouvaient à gauche le cachet arabe du général, au centre celui d'Abd el-Kader.

2. Damrémont entendait-il torpiller le traité? Abd el-Kader prévint Bugeaud le 11 juin que le gouverneur avait écrit à Sidi M'barek: «Bugeaud a fait la paix sans mon consentement et sans celui de la France.» Le 19 juin, il lui annonçait encore une lettre de Damrémont: «Il nous a écrit afin de nous dire que nous ne pouvions traiter avec personne autre que lui».

Le gouvernement français était moins catégorique: dans les instructions rédigées le 22 mai, il avait précisé au gouverneur que sa politique consistait dans l'occupation restreinte de quelques bases (Alger, Oran, Arzew, Bône) et de l'*hinterland* nécessaire. Ainsi devait-on garder Blida, mais non «Koléah ville sainte». Or le traité de Bugeaud allait un peu au-delà. Il est vrai que pour le ministère le reste de la Régence devait être abandonné à des chefs indigènes qu'on opposerait entre eux: Abd el-Kader à l'ouest, Ahmed Bey à l'est et entre eux un bey de Miliana, un bey du Titteri et un commandement à l'est de la Mitidja. Sur ce plan-là le traité de la Tafna n'était pas précisément celui que désirait le gouvernement. Mais pouvait-il repousser la paix souhaitée par l'opinion française? Le président du Conseil, Molé, n'y songeait pas: il annonça brusquement la paix à la Chambre le 9 juin 1837, non sans l'espoir d'obtenir, grâce à ce mot magique, un vote rapide pour les crédits extraordinaires demandés pour l'Afrique. Il fut apparemment surpris par les violentes critiques qu'il eut à subir. Mis à part les journaux gouvernementaux, la presse parisienne déclara à l'envi notre prestige irrémédiablement atteint: *Le National* (républicain) affirmait même que «Bugeaud avait joué un rôle plus niais encore que celui de Desmichels». Le 15 juin, le député Mauguin, ex-délégué des colonies, déposait une demande d'interpellation dénonçant l'abandon de l'Afrique. Pour l'écarter, Molé dut répondre que la ratification n'était pas encore décidée, alors même que partait la dépêche annonçant: «Le roi a approuvé aujourd'hui le traité conclu par le général Bugeaud avec Abd el-Kader». La paix prenait des allures de défaite; encore l'opinion ignorait-elle l'étendue réelle des concessions faites par Bugeaud pour obtenir rapidement la paix qu'il avait promise. Celle-ci n'apparaît que lorsqu'on connaît les *clauses secrètes* du traité de la Tafna: Bugeaud ne se contentait pas en effet de reconnaître une large souveraineté à l'émir, il s'engageait à l'aider.

Les clauses secrètes du traité de la Tafna

«Les clauses du traité de la Tafna étaient de deux sortes, écrivait en 1913 l'historien Christian Schefer, des articles patents et un article secret.» Depuis l'article de M. Emerit «Le pacte secret entre Bugeaud et Abd el-Kader», paru en 1951, nous savons qu'il s'agissait en réalité de trois articles, bref d'un véritable pacte secret.

La première clause fut cependant révélée au ministre de la Guerre par Bugeaud lui-même le 25 juin 1837: il s'était engagé verbalement, disait-il, à fournir à Abd el-Kader «3 000 fusils et je ne sais plus combien de quintaux de poudre». Après le désastre de la Macta, où les soldats de Trézel avaient été tués par des armes françaises livrées en vertu du traité Desmichels, il pouvait apparaître scandaleux de s'engager sur la même voie. Mais n'était-il pas entendu que l'émir pourrait se fournir en France en armes et munitions? Dès lors, le ministre acquiesça: la fourniture commença et Abd el-Kader remercia, le 4 novembre 1837, à la bonne réception des mille premiers fusils: «Je les ai trouvés conformes quant à la qualité à ce que je désirais».

On ne tarda pas, à Paris, à entendre parler d'une nouvelle clause secrète. Bugeaud se serait engagé à exiler d'Oranie nos alliés les chefs des tribus du *makhzen* d'Oran: les Douaïrs et les «Smélas» [Zmoul]. L'intendant civil d'Alger, Bresson, avait alerté discrètement le ministre de la Guerre les 21 et 23 août 1837, et le ministre comprit brusquement pourquoi Bugeaud ne cessait de se plaindre de ces chefs et de conseiller leur éloignement. Dès avant la conclusion de la paix, Bugeaud avait suggéré de «leur assurer une honnête existence chez nous ou à La Mecque où, dit-on, ils ont envie d'aller». Le 13 juillet, il demandait à «éloigner sous un prétexte honnête – l'envoi à La Mecque – les chefs Douaïrs». Le 17, il voulait licencier les Turcs, renvoyer «le fourbe El Mezary»; puis se ravisait le 23, après avoir envoyé Ben Drân demander à l'émir, dont les réclamations se faisaient vives, l'ajournement temporaire de sa promesse. Fin août, le bey de Mostaganem, Ibrahim, l'un des chefs visés par Abd el-Kader, fut destitué par Bugeaud et ses Turcs licenciés. Un autre chef, Hâjj el-Ouzza, céda aux invites de Bugeaud et s'éloigna. Le 6 septembre, Bugeaud se déclara très mécontent de Mustafa ben Ismaïl, que le gouvernement venait de faire maréchal de camp pour les troupes indigènes, et précisait qu'il serait à désirer qu'il partît à La Mecque. Averti, le ministre de la Guerre ordonna alors sèchement à Bugeaud, le 13 septembre, de ne pas donner suite à sa politique d'éloignement car, disait-il, «j'ai quelque raison de penser qu'Abd el-Kader désire que les chefs indigènes qui ont combattu avec nous soient envoyés au loin ou déterminés à s'exiler... Il ne faut pas laisser penser qu'indépendamment des conditions patentes du traité de la Tafna il en existe de secrètes». Mis aussi nettement en accusation, Bugeaud cria à la calomnie, mais reconnut avoir eu une conversation sur ce sujet «tout à fait au commencement des négociations, car, à la Tafna, il n'en fut aucunement question». Puis, se coupant, il révélait au ministre que l'émir lui «avait écrit deux fois pour lui demander l'éloignement de neuf chefs, dont il faisait presque une obligation». Le ministre releva ce demi-aveu, mais accepta de retirer ses soupçons. Alors Bugeaud de s'excuser de sa vivacité: le général Brossard avait dû le calomnier; quant à lui «le seul soupçon d'un sentiment indigne l'avait révolté» (21 novembre).

Un an après cependant éclatait, publiquement cette fois, une nouvelle révélation. Au cours du procès du général Brossard, que Bugeaud avait fait traduire en conseil de guerre pour concussion et trafic avec Ben Drân, le général, le plus proche collaborateur de Bugeaud, déclara que, lors des négociations, ce dernier avait demandé 100 000 *boudjous* à Abd el-Kader – 180 000 F or (soit 45 millions d'AF 1962). Bugeaud ne nia point à l'audience du 28 août 1838, il déclara qu'étant élu de la Dordogne il destinait 100 000 F aux chemins vicinaux de son arrondissement; il pensait partager le reste entre les officiers de son état-major et régler les services de Ben Drân¹. Toujours

1. En réalité, Bugeaud avait déjà demandé 120 000 F pour Ben Drân (qui en réclamait 210 000). En post-scriptum, il ajoutait: «Je pense qu'il faut lui donner plus de 120 000 F». Ainsi Ben Drân avait reçu cette somme.

sans se démonter, il conclut: «Je le déclare hautement pour les jeunes officiers qui m'entendent: j'ai commis un acte indigne de la noblesse et de la dignité du commandement». Le gouvernement et la Chambre ne parurent pas autrement choqués de ce «cadeau de chancellerie» demandé à des fins électorales. De plus, l'argent n'avait pas été versé, et l'on préféra ne pas chercher à savoir pour quelles raisons Abd el-Kader avait promis puis refusé cette somme. En dépit de l'accusation formelle du général Brossard, le gouvernement ne voulut pas faire le rapprochement avec la promesse d'exiler les adversaires de l'émir, et s'en tint aux deux demi-aveux de Bugeaud. Le premier, du 6 octobre 1837: «Si j'avais été capable de faire des conventions inconnues du gouvernement, je mériterais non pas seulement d'être destitué, mais d'être mis en jugement. Je n'ai pris avec Abd el-Kader qu'un seul engagement, tout personnel, c'est de lui fournir comme négociant 3 000 fusils». Le second, du 28 août 1838: «Il n'y a eu d'article secret que les 100 000 *boudjous* demandés pour nos chemins vicinaux. Le secret, personne ne l'ignorait, mais il n'y avait rien d'écrit».

En 1839 cependant, Abd el-Kader montra à nos représentants stupéfaits les textes manuscrits de ses accords «secrets» avec Bugeaud. Le chef de notre délégation, le commandant de Salles, gendre du gouverneur, le maréchal Valée, lui écrivit alors, le 8 mars 1939: «L'émir me présenta des lettres dans lesquelles M. le lieutenant général Bugeaud lui promettait 1° de lui livrer 3 000 fusils; 2° d'empêcher les Douaïrs et les Smélas de passer certaines limites; 3° d'envoyer à Alexandrie Mustapha ben Ismaïl, El Mezari, et quinze des principaux chefs de ces tribus.» Un autre témoignage irréfutable, publié lui aussi par M. Emerit, est celui du Dr Warnier, futur préfet et député d'Alger. Attaché à notre consulat à Mascara, il fut chargé par Bugeaud de tenter de faire disparaître les traces de la négociation occulte: «Il apprit ainsi l'existence de la convention secrète et écrite par laquelle il s'était engagé à éloigner les chefs influents. Pour prix de cette concession, l'émir consentit à donner au général un cadeau de 100 000 *boudjous*, ou 180 000 F».

À ces documents français¹ répondent les témoignages et documents rédigés en arabe par Abd el-Kader lui-même, mais dont subsistent seules de médiocres traductions. On nous excusera de les citer cependant car elles permettent de mieux comprendre la genèse du traité de la Tafna. Pour Abd el-Kader, en effet, les clauses «secrètes» étaient la condition même du traité patent. Il l'écrivit à Bugeaud le jour même où il acceptait de signer: «Je suis d'accord avec vous et je pose mon cachet sur le traité à condition [1°] que vous vous obligerez à me fournir 3 000 fusils avec leurs baïonnettes et 1 000 quintaux de poudre. Les fusils seront des fusils de soldat. Vous me

1. Il en était d'autres plus anciennement connus. Le général Walsin-Esterhazy, dans son *Étude sur le maghzen d'Oran* (1849) (p. 96 à 99), affirmait déjà qu'il y avait eu, à la fin de l'entrevue de la Tafna, remise d'une liste contenant les noms des chefs à éloigner, mais il attribuait la manœuvre au «juif» Ben Drân. Notre consul à Mascara, Daumas, rapportait ce propos d'Abd el-Kader: «Les Douers sont des intrigants. On m'avait promis d'en enlever quelques-uns d'Oran». (*Correspondance de Daumas*, p. 554).

donnerez les engagements par écrits revêtus de votre cachet, et le versement doit être fait d'ici à trois mois de cette date [2°] et que les Douaïrs habiteront comme vous nous avez écrit auparavant. Votre lettre est restée chez moi comme témoin... [3°] le chef des Douaïrs, envoyez-le par mer, et les autres passeront par Gammerot [Gamrah ?] et El Afrat comme vous nous avez écrit dans le temps.» Ainsi Abd el-Kader entendait-il essentiellement en traitant avec Bugeaud se procurer des armes de guerre et éloigner des tribus qui l'avaient durement combattu depuis 1835. Son ressentiment, qui visait particulièrement les chefs, et surtout Mustafa ben Ismaïl, devait être satisfait à tout prix. C'est pourquoi ce traité secret était à ses yeux le plus important. Dans la lettre (perdue) qu'il adressa au roi, le 15 avril 1839, il disait, selon son secrétaire Léon Roches qui l'avait rédigée : «Bugeaud croit-il que je n'aie plus entre mes mains ce traité particulier – le seul qui m'intéressât – écrit de sa main et revêtu de son cachet ?» Dans sa lettre antérieure du 2 mars 1839, l'émir se plaignait surtout de la non-exécution de ce traité : «Votre représentant, M. Bugeaud, avait promis d'expatrier d'Oran quelques musulmans au nombre de quinze environ. Il devait aussi empêcher au reste des Douaïrs de camper au-delà du lieu El-Henfra... il devait aussi nous acheter 1 000 quintaux de poudre et 3 000 fusils, en l'espace de trois mois»¹.

Le traité secret n'ayant été que très partiellement exécuté, on comprend mieux la déception d'Abd el-Kader, qui parut longtemps assez inexplicable vu les avantages que lui concédait le traité officiel. Toutefois, la rupture intervint aussi à propos des articles patents, et en particulier à propos du fameux article 2 : «l'oued Keddara et au-delà».

L'article 2 et le texte arabe du traité de la Tafna

Dans une lettre au gouvernement français d'août 1839 – celle que nous citons en note – Abd el-Kader se défendait de ne vouloir changer «ni une condition ni un mot du traité», mais il accusait le gouverneur de «transgresser la limite fixée qui est l'oued Khad'ra et l'on s'appuie sur des raisons que ne peut admettre un homme doué de quelque intelligence».

Abd el-Kader soutenait en effet que l'article 2 du traité de la Tafna fixait à l'oued Khad'ra (la rivière Verte) la limite de nos possessions dans la Mitidja. Les gouverneurs français, Damrémont puis Valée, affirmaient au contraire que ce même article nous donnait le droit de nous étendre au-delà de cette rivière. Ils invoquaient le texte français de l'article 2 : «La France se réserve dans la province d'Alger : Alger, le Sâhel, la plaine de la Mitidja bornée à l'est jusqu'à l'oued Keddara et au-delà...» Ce français approximatif couvrait une habileté assez grossière, précisément celle que, selon Abd el-Kader, ne peut admettre un homme intelligent. Qui avait donc raison ?

1. Abd el-Kader écrivait aussi aux *Kebars* (grands) du gouvernement de France : «Quand l'oukil du roi Bugeaud fit la paix, nous lui avons mis pour condition d'éloigner quinze grands qui jetaient le trouble dans les relations et il nous en a donné son cachet et sa signature. Nous lui avons mis pour condition qu'il vendrait mille *kantars* de poudre et 3 000 fusils. Il nous en donna son cachet et sa signature...» (lettre jointe à une dépêche du ministre au maréchal Valée – 14 août 1839).

Au moment des négociations, Bugeaud, qui connaissait les prétentions de l'Émir («Les Français auront du côté d'Alger depuis oued Ben Azza jusqu'à Alger») avait d'abord fait transmettre cette proposition «La France garderait la plaine de la Mitidja ainsi délimitée: à l'est, jusqu'à l'oued Keddara, au sud la première crête du petit Atlas, à l'ouest, la Chiffa jusqu'à son confluent le Mazafrân». Puis, le 25 mai, il eut sans doute l'impression qu'Abd el-Kader, n'ayant pas mentionné expressément de limite orientale à la Mitidja, cela signifiait qu'il s'en désintéressait. Il le télégraphia alors triomphalement au ministre («À l'est *ad libitum*») et son projet de traité expédié le même jour ne porte en effet nulle trace de limite à l'est. Or Abd el-Kader tenait au contraire à voir fixer cette limite puisque, au moment du traité définitif, il fallut reprendre la désignation antérieure. Pour concilier cela avec son télégramme et son projet du 25 mai, Bugeaud imagina d'ajouter à la définition de la frontière orientale de la Mitidja cet «*et au-delà*», expression bien étrange pour désigner une limite mais qui dans son esprit pourrait signifier «jusqu'au-delà de l'oued». C'est ce qu'il écrivait dès le 18 juin 1837 au gouverneur: «Vous semblez croire qu'Abd el-Kader peut s'étendre à volonté dans l'Est et que cela nous est interdit... C'est justement tout le contraire. Nous n'avons pas de limite à l'est d'Alger, car il est dit *jusqu'à l'oued Keddara et au-delà*»¹.

En réalité, Abd el-Kader n'avait rien signé de semblable et il crut sincèrement avoir fixé la frontière à l'oued Khad'ra. Le texte arabe du traité – que nous reproduisons ci-après – dit en effet littéralement: «La France conserve pour elle dans l'*outhan* du pays d'Alger, Alger et le Sâhel et le district de la Metidja, du côté de l'est jusqu'à [exactement: *limite*] oued Khad'ra *en avant* [en arabe *ila quddâm*²]». Le texte arabe n'est guère harmonieux, mais, si l'oued Khad'ra formait limite (*h'add*), il ne pouvait y avoir dans cette limite un territoire situé au-delà. Cette expression arabe (vers devant, en avant) avait été employée au cours de la négociation, selon les déclarations faites par Abd el-Kader au commandant de Salles, «pour désigner les portions du cours de cette rivière qui portent d'autres noms». Il est en effet très vraisemblable que l'émir accepta l'explication faussement logique que durent lui fournir les interprètes de Bugeaud³: pour bien désigner cette rivière comme limite, il fallait nécessairement indiquer en arabe la portion de la rivière appelée Khad'ra et celle qui suit en avant (en aval) généralement appelée Bou Douaou.

1. Après la prise de Constantine, Bugeaud déclara devant la Chambre (le 8 juin 1838): «Cet *au-delà* voulait dire *jusqu'à la province de Constantine*».

2. Il n'existe donc pas de mot *fauq* dans le texte contrairement à ce que disait le général Azan (*L'émir Abd el-Kader*, p. 145) ni de *men fouq* comme l'assure encore une récente *Histoire de l'Algérie* (Editions sociales). Ces mots seraient en effet l'équivalent dialectal approximatif de *et au-delà* (en arabe classique: *wa mâ fauqahu*).

3. Je pense en effet qu'il y eut deux interprètes mais qui sont-ils? Le général Azan parle de Ben Durand (on a vu qu'il fut en réalité écarté de la phase finale des négociations) et d'un «Syrien»: Brahemcha? Il faisait en effet la correspondance arabe de Bugeaud encore qu'il eût été récusé par Abd el-Kader comme trop lié à Mustafa ben Ismaïl. D'autre part, Bugeaud parle dans une lettre du 2 juin de «[s]on interprète Bou Amedi de Tlemcen» (Si Hammadi ben Skal). Remarquons encore que le texte du traité de la Tafna est écrit en arabe dialectal (arabe parlé).

Que le texte arabe en tout cas ne permît pas l'interprétation de Bugeaud, c'est ce dont l'administration française ne tarda pas à se convaincre. Le directeur des Affaires arabes, le capitaine Pellissier de Reynaud, avait, sur l'ordre de Bugeaud, fait imprimer à Alger la version arabe du traité. Mais, avant de lui envoyer les exemplaires que Bugeaud voulait «répandre en grand nombre dans les tribus», il se livra vraisemblablement à une expérience décisive: «le jeudi 17 août 1837, vers 4 ou 5 heures du soir», selon le substitut du procureur de la République Solvet, une affiche parut inopinément sur les murs d'Alger... Des groupes d'indigènes se portèrent aussitôt à l'entour et sa lecture excita même «quelque agitation». Selon l'intendant civil Bresson (lettre du 23 août): «Les indigènes qui s'empressaient de lire [ces affiches] se sont livrés à des commentaires qui montraient que, dans leur opinion, le pays au-delà de l'oued Khad'ra était placé en dehors de notre domination. On a craint qu'ils ne répandissent ces impressions et le fonctionnaire qui avait réclamé que le traité fût affiché est venu demander que les affiches fussent couvertes». «Le lendemain, à 8 heures du matin, confirme le substitut Solvet, l'affiche avait disparu». Ce dernier, soupçonnant des différences entre le texte arabe et le texte français, réussit à se procurer un exemplaire de l'affiche proscrite, celle-là même dont nous publions la photocopie¹.

Bon arabisant, Solvet eut tôt fait de comprendre pourquoi l'autorité voulait faire disparaître le texte arabe, mais, colonial décidé, révolté par ce qu'il appelait «les capitulations de M. Bugeaud devant ce Bédouin», il entendit combattre ce traité en en donnant une traduction littérale accompagnée de commentaires fort critiques. Il les communiqua à un député de l'opposition de gauche, L'Herbette, représentant de l'Aisne, puis tenta de faire publier ces textes dans plusieurs journaux français sous le voile de l'anonymat². *Le Siècle* du 19 mars 1838 reproduisit d'après *Le Toulonnais* «le commencement de ce curieux travail», mais, bien qu'il eût annoncé une suite prochaine, le journal s'en tint aux commentaires concernant l'article premier. Selon toute vraisemblance, le gouvernement intervint pour faire cesser cette dangereuse publication, avant que ne fût étudié l'article 2, et les

1. Le texte arabe du traité de la Tafna avait été déclaré perdu par les historiens de l'Algérie jusqu'au moment où M. Emerit en a trouvé deux copies aux Archives en 1950. M. Ch-A. Julien m'a indiqué cette source nouvelle, plus commode puisque l'affiche originale figure à la Bibliothèque nationale dans un Recueil d'affiches décrit depuis 1930 par la *Bibliographie militaire* (p. 51, cote 220). J'indique toutefois que l'analyse de la *Bibliographie militaire* indique, à côté du «Texte arabe du traité de la Tafna», «l'original de la convention entre le général de Bourmont et le dey d'Alger (texte français et arabe)». Or, le texte ne porte aucun cachet, aucune signature; il s'agit sans doute d'une de ces innombrables copies que la «municipalité maure» d'Alger répandit dans les tribus.

2. Solvet indique que la lettre aurait été publiée par le *Journal de la Marine* [et de l'Algérie] (n° 2, février 1838), par *Le Toulonnais* et *Le Journal de Toulouse* (fin février ou commencement de mars); il ne nous a pas été possible de le vérifier, ces numéros n'étant pas conservés à la Bibliothèque nationale.

historiens coloniaux s'en sont tenus à signaler le seul article premier du texte arabe¹.

Solvét traduisait en effet avec exactitude l'article 2 et montrait qu'«Abd el-Kader pourrait réclamer, outre les pays, de la province d'Alger situés à l'ouest de la Chiffa, ceux qui sont situés au sud et à l'est, derrière la première crête du Petit Atlas, et derrière la rivière Keddara qui forment nos limites méridionales et orientales... On comprend dès lors, ajoutait-il, toute l'importance de ces trois mots *et au-delà*, si habilement glissés dans le texte français, et le rôle qu'on voudrait leur faire jouer... À la faveur de ces trois mots, notre territoire se prolonge indéfiniment, par exemple jusqu'à Bougie si tel est notre plaisir. Mais, malheureusement, ils n'ont pas été traduits dans la version arabe de l'article 2, de manière à leur donner le sens mystérieux que l'on soutient qu'ils ont réellement... Si ces trois petits mots ne font pas fortune, nous pouvons dire qu'on a rendu Abd el-Kader le véritable souverain de la Régence».

Sa critique s'étendait bien entendu à tous les autres articles du traité; elle développait toutes les remarques que d'autres arabisants feront plus tardivement, de sorte que la lecture de cette lettre d'août 1837 aurait pu être fort précieuse aux historiens qui croyaient disparu le texte arabe du traité. Ainsi le texte français de l'article 3 disait: «L'émir administrera la province d'Oran, celle du Titteri et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans la limite indiquée par l'article 2». Le texte arabe était nettement moins restrictif: «L'émir commandera dans le territoire d'Oran, de Médéa et dans la partie de l'*amalat* d'Alger qui n'est pas entrée dans nos limites et à l'ouest dans les limites déterminées dans la condition 2». Surtout l'article français se terminait ainsi: «Il [Abd el-Kader] ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la Régence». Alors que le texte arabe indiquait seulement: «L'émir ne pourra gouverner que dans les limites ci-dessus dites.» Pour Solvét, ces traductions fautives relevaient «de la trahison plutôt que de l'ignorance». Nous pencherions plutôt pour la seconde hypothèse: l'ignorance du français², car, nous le savons, les interprètes suivaient le texte français rédigé par Bugeaud; il est vrai qu'ils devaient tenir compte de l'ambiguïté voulue sur la question des limites orientales.

1. Traduction mot à mot: «L'émir Abd el-Kader connaît la domination de l'autorité de la France en Ifriqiya» (mot qui n'a jamais désigné l'Algérie, mais la régence de Tunis!). Selon Nettement (*Conquête de l'Algérie* (1870), p. 143), «le texte arabe voulait dire: «Abd el-Kader reconnaît qu'il y a un sultan des Français». Selon Augustin Bernard (*L'Algérie*, p. 174), le texte arabe disait: «Le prince des fidèles sait que le Sultan est grand».

2. Le texte arabe *en langue dialectale* est lui aussi fautif. Certaines ignorances ne sont guère explicables. La phrase de l'article «Les Arabes... exerceront librement leur religion... sous l'autorité de leurs *chefs spirituels*», est traduite: «Les Arabes... seront libres dans l'exercice des pratiques de leur religion sous l'autorité de leur *qâdhî* chef de l'Islam.» Or jamais un cadi (un juge) n'a été considéré comme un chef de l'Islam. Il est vrai que l'Islam ignore les chefs spirituels (les oulémas et les mouftis ne sont que des donneurs de *fatwâ*) et que l'interprète Brahémcha n'était pas musulman, mais prêtre maronite.

Nous n'infligerons pas au lecteur les autres remarques du substitut Solvet, vice-président de la Société des colons d'Alger, certaines n'étant inspirées que des traditionnels préjugés coloniaux. Sa perspicacité n'en était pas moins remarquable puisque, au-delà même des abandons du traité patent, l'auteur stigmatisait la politique de Bugeaud vis-à-vis des chefs du *makhzen* et des *Kouloughlis*: «Tout en ayant l'air de se souvenir (d'eux) et de stipuler en leur faveur, M. Bugeaud a signé en réalité leur ruine ou leur expulsion ou leur exil»¹.

Le gouvernement français qui, le 2 juin 1837, avait fait une ultime recommandation à Bugeaud: «Le texte arabe doit avoir rigoureusement le même sens que le texte français», s'aperçut vite que la version arabe du traité était encore moins favorable que la version française. Il ne songea donc qu'à cacher le texte arabe, prescrivant de ne publier que le texte français. Le ministère ne fit connaître publiquement que le 18 juillet la ratification du traité dans sa version française. Du 13 juillet au 1^{er} août, il «recommanda instamment», et à quatre reprises, au gouverneur d'Alger «de ne donner aucune publicité au texte arabe». Pourtant, en l'absence du gouverneur, le chef des Affaires arabes, non prévenu sans doute², l'avait fait, comme on l'a vu, afficher³. Le ministre informé de la réaction des musulmans demanda au meilleur professeur d'arabe d'Alger, Bresnier, ami du substitut Solvet avec lequel il publia plus tard des traductions, une nouvelle étude du texte. Sa traduction littéraire, remise le 7 octobre, signalait dans des termes très proches de ceux de Solvet les différences des deux versions. Lui aussi traduisait nettement: «La France garde la Mitidja du côté de l'est jusqu'à la rivière Keddara en avant». Il n'y avait plus de doute: les trois mots «et au-delà» ne figuraient pas dans le texte arabe. Quelles conclusions devait-on en tirer?

La convention additionnelle au traité de la Tafna

Le maréchal Valée, qui succédait à Alger au général Damrémont, tué lors de la prise de Constantine, s'en inquiéta vivement et fit faire une enquête. Dans les notes qui lui furent remises en novembre 1837, il était dit que, renseignements pris, c'était bien Bugeaud qui avait «libellé le traité et qu'il n'entendait pas que nos possessions s'étendissent vers l'est au-delà de l'oued Keddara». Ce second point était erroné puisque, nous l'avons vu,

1. Les Kouloughlis de Tlemcen et Mustafa ben Ismaïl protestèrent avec hauteur: «Depuis sept ans nous ne cessons de combattre pour défendre notre territoire et, sans notre consentement, Bugeaud le donne et en dispose. Serait-ce là ce à quoi doivent s'attendre ceux qui se réfugient sous vos drapeaux?...»

2. Solvet écrit que le texte arabe avait été apporté la veille (du 17 août) par un passager du bateau à vapeur d'Oran. De fait, la première copie manuscrite envoyée de Paris le 19 juillet, avec les consignes de non-publicité, présente quelques différences avec le texte imprimé à Alger le 17 août.

3. Pellissier de Reynaud est au-dessus de tout soupçon, comme de tout éloge. Promis au plus brillant avenir, cet officier n'hésita pas à briser net sa carrière militaire, après avoir dû obéir en 1839 à un ordre indigne. Il démissionna après avoir dû livrer à Abd el-Kader deux esclaves noirs réfugiés auprès des autorités françaises, et que l'émir fit mettre à mort parce qu'ils avaient été les témoins de son infortune conjugale. Servitude et grandeur militaires!

Bugeaud tenta de tromper son interlocuteur sur cette affaire¹. Que Valée l'ait tenu pour authentique ne l'empêcha nullement d'essayer à son tour de faire admettre à Abd el-Kader la version française officielle.

Il en reçut, il est vrai, l'ordre formel du gouvernement dans ses instructions du 10 décembre 1837: «Par ces mots *et au-delà*, il faut comprendre tout ce qui reste de la province d'Alger jusqu'aux confins de celle de Constantine... L'évidence du droit – en dehors de considérations politiques de la plus haute gravité – ne permet pas de céder sur ce point. Puisque nous sommes maîtres de la province de Constantine, il ne faut pas que nous restions sans communication par terre avec elle». Au nom de cette évidence stratégique, Valée devait chercher par des conventions additionnelles à améliorer ce traité qu'il jugeait lui-même «déplorable». Tâche insoluble puisque Valée, préoccupé surtout d'organiser le Constantinois sous notre influence, entendait maintenir la paix avec Abd el-Kader.

La guerre faillit d'ailleurs reprendre aussitôt du fait d'Abd el-Kader. En venant massacrer les Zouatna, Koulourghlis établis sur l'oued Zéïtoun, l'émir n'hésita pas à franchir même l'oued Khad'ra, pénétrant ainsi dans le territoire soumis aux Français. Devant la réaction menaçante du général Bernelle, Abd el-Kader, qui avait assuré le gouverneur, le 17 décembre, que «ceux qui sont à l'ouest d'El Khadra ne recevront de nous que du bien», se retira dans les premiers jours de janvier 1838. Il installait toutefois sur cette frontière un de ses *khalifa* (lieutenants), celui dit du Sebaou. L'émir était en possession du territoire contesté. Un peu plus tard, à l'appel de Fahrat ben Saïd, il pénétrait dans le Constantinois, délogeant en mai 1838 l'ex-bey de Constantine de la ville de Biskra que ce dernier avait enlevée peu auparavant. C'était une violation délibérée du traité de la Tafna²: le Zâb passait sous son autorité.

La discussion de conventions additionnelles, en vue de «l'amélioration», de la «clarification» du traité, reprit donc dans des conditions difficiles. Abd el-Kader ne s'y prêta, on le conçoit, que de fort mauvaise grâce, car, disait-il, dès janvier 1838, «tout est clair et évident et il est inutile de faire cette opération. Les limites entre vous et nous, c'est le Khadra!» À Valée, qui insistait, avançant que «*oued Keddara et au-delà* voulait nécessairement dire quelque chose», Abd el-Kader ripostait avec bon sens que, si la France avait entendu dire que l'est du Sâhel lui revenait, «quel intérêt y aurait-il eu à le désigner par cette clause: la limite à l'est sera oued el Khadra?»

Valée tenta désespérément de convaincre Abd el-Kader, mais il ne se leurrait pas: «Le rêve de son ambition, écrivait-il à Molé le 9 février 1838, est de nous expulser de l'Afrique et d'étendre son pouvoir du Maroc à

1. En revanche, il figurait dans les *Instructions* gouvernementales du 22 mai 1837 envoyées au gouverneur Damrémont: «À l'est, nos limites devraient aller jusqu'à la rivière de Keddara.»

2. L'article 3 ne lui permettait pas de gouverner des territoires autres que ceux qui avaient limitativement été indiqués. Abd el-Kader convint avec franchise avoir lui aussi violé le traité de la Tafna. Le 15 octobre 1839, il disait à notre consul Dumas: «Eh bien! nous avons fait la paix et nous en sommes honteux, car personne n'a tenu sa parole, ni les Français ni moi!»

Tunis en établissant la nationalité arabe dont il serait à la fois le souverain et le fondateur¹. La France est placée dans cette alternative: accepter l'interprétation qu'Abd el-Kader veut donner au traité, ou se préparer à la guerre». De son côté, l'émir s'inquiétait; il décida d'envoyer à Paris une mission diplomatique, composée de Mouloud ben Arrach, d'Abou Darba et de Ben Drân, pour sonder les intentions du gouvernement français. Ce dernier reçut fort bien les ambassadeurs de l'Émir: un hôtel particulier fut mis à leur disposition; Ben Arrach fut reçu par le roi qui lui demanda «de ne pas chercher à améliorer la situation de l'émir en dehors des termes convenus du traité». Or Ben Arrach tentait précisément de savoir à quelles conditions la France céderait Constantine à Abd el-Kader. Le gouvernement, chapitré par le maréchal Valée, renvoya Ben Arrach à celui-ci pour négocier sur la question des limites litigieuses.

Revenu à Alger, Ben Arrach se vit alors proposer une «convention interprétative» du traité de la Tafna. Cette convention en quatre articles fixait les limites que la France s'était réservées «au-delà de l'oued Khad'ra» et indiquait notamment comme limite méridionale la «route royale» d'Alger à Constantine, par Hamza [Bouïra] et les Bibans. Elle octroyait de plus à la France un droit de passage par route de terre entre Arzew et Mostaganem. Enfin, le tribut annuel que Bugeaud devait naguère imposer à Abd el-Kader était réintroduit à l'article 2. Ainsi devait être rétablie, pour le maréchal Valée, la contiguïté du territoire des provinces d'Alger et de Constantine, et effacés les effets de la «rédaction défectueuse» du traité de la Tafna.

La convention était en vérité entièrement nouvelle, et Ben Arrach n'accepta le 4 juillet 1838 d'apposer son cachet sur ce traité que sous la réserve expresse que son maître le ratifierait. En guise de cadeau de bienvenue, Mouloud ben Arrach rapportait 500 fusils, 100 quintaux de poudre et 80 quintaux de plomb. Bien entendu Abd el-Kader devait refuser de ratifier ces toutes nouvelles propositions, mais, croyant que la France cherchait un *casus belli*, il préféra pendant huit mois s'enfermer dans le mutisme quant aux articles modificatifs.

Pour le décider à l'acceptation, le maréchal Valée lui fournit à nouveau des armes pour l'aider dans le siège d'Aïn Mahdi et la guerre qu'il menait contre le chef de la confrérie des *Tidjaniya*. Devant son silence, Valée prépara en décembre 1838 une opération au-delà du Khad'ra, à travers les Bibans, destinée à imposer par la force notre interprétation du traité. Elle fut ajournée à cause du mauvais temps. Cependant, Valée argumentait que ce traité du 4 juillet 1838 était valable puisque conclu avec un plénipotentiaire (la lettre qui l'accréditait portait que «tout ce qu'il ferait serait bien fait»). Abd el-Kader répondit que le traité de la Tafna n'avait été exécutoire qu'après l'approbation

1. Certains en France s'inquiétaient de l'emploi constant du mot «nationalité arabe». *Le Siècle* par exemple qui croyait à la reprise imminente des hostilités contre «le rival que Bugeaud avait donné à la France» écrivait: «Après la guerre qui détruira la puissance d'Abd el-Kader, il restera le mot de nationalité arabe» (25 mai 1838).

du roi des Français; le nouveau traité discuté par procuration devait nécessairement être lui aussi ratifié. Valée essaya alors, par l'intermédiaire de Ben Drân, de gagner à prix d'argent l'entourage d'Abd el-Kader. Ce fut en vain. Finalement le commandant de Salles, gendre de Valée, réussit à rencontrer l'émir à la mi-février 1839. Mais ce fut pour s'entendre signifier par une assemblée de chefs un refus aussi poli que net.

Après cet échec diplomatique, le gouvernement Molé hésitait sur la conduite à suivre. Abd el-Kader s'adressa alors au roi pour l'adjurer de ne pas reprendre la guerre: «Signe ou ne signe pas, me dit-on, mais ton refus sera la guerre. Eh bien! moi je ne signe pas et je veux la paix, rien que la paix». Il écrivit aussi à la reine, aux ministres, mais personne ne lui répondit. Tout au contraire, le nouveau président du Conseil, le maréchal Soult, écrivit au gouverneur, le 5 juin 1839, que «la convention du 4 juillet, bien que non ratifiée, [devait] servir de base à la conduite du gouvernement à l'égard de l'émir». Mieux encore, on publia le texte de cette convention comme si elle avait été officiellement acceptée. Le rapporteur de la commission du budget assura ses collègues que «les difficultés soulevées par le traité de la Tafna étaient levées à l'avantage de la France, et que la possession du pays au-delà de l'oued Keddara était assurée».

On comprend dès lors que le texte original qui portait les réserves de Ben Arrach n'ait jamais été rendu public. Puis le texte fut perdu, et il l'est resté jusqu'à ce jour. Un heureux hasard nous l'a fait découvrir et les arabisants se convaincront aisément, en lisant les quelques mots arabes qui entourent le cachet de l'envoyé d'Abd el-Kader, que celui-ci ne l'apposa que comme une sorte de visa: «J'accepte les conditions ci-dessus si mon Seigneur, l'émir Hâjj Abd âl Qâdir, les accepte.»

Cette fausse situation ne pouvait qu'entraîner, à brève ou longue échéance, la rupture. Aucune des deux parties n'avait, semble-t-il, intérêt à la précipiter. Le maréchal Valée n'y était pas favorable, préférant une paix rongée et envahissante. Abd el-Kader se repentait, apparemment, de ce traité de la Tafna qui lui avait fait perdre une partie de son influence religieuse tout en lui permettant d'accroître sa puissance matérielle. Parce que les Français n'en avaient pas respecté toutes les clauses – surtout celles du traité secret – «cette paix ne valait pas la paix du général Desmichels» (Lettre de l'émir à Daumas). Mais il était fort conscient de la fragilité de son État: «son royaume n'avait que sept ans d'âge». Finalement, à la conférence de ses lieutenants réunie en août 1839 à Taza, on aurait décidé, selon Léon Roches, de la reprise des hostilités: une nouvelle infraction au traité commise par les Français en donnerait le signal. Or, le 26 août, Mouloud ben Arrach prévenait l'émir que le fils du roi des Français se préparait à franchir les Bibans. C'est pourquoi, dès le début de septembre, Abd el-Kader annonça à ses tribus que la guerre sainte allait bientôt recommencer. Du côté français, on sait comment, afin de faire reconnaître par l'émir la prise de possession par la France des territoires frontaliers contestés, le duc d'Orléans réalisa du 25 octobre au 1^{er}

novembre le passage des «Portes de Fer» (Bibân), c'est-à-dire la jonction terrestre des provinces d'Alger et de Constantine. Comme Valée se flattait de mettre Abd el-Kader devant le fait accompli sans opposition de sa part, la déclaration de guerre de l'émir fut pour lui inattendue et brutale. Ce qui fit écrire, pendant longtemps en France, qu'Abd el-Kader avait traîtreusement attaqué nos colons.

En réalité, dès le 3 novembre, l'émir écrivait à Valée : «Nous étions en paix, et les limites étaient clairement déterminées entre votre pays et le nôtre... Vous avez fait publier que toute la contrée située entre Alger et Constantine n'avait plus d'ordre à recevoir de moi. La rupture vient de vous. Mais, pour que vous ne m'accusiez pas de trahison, je vous préviens que je vais recommencer la guerre. Préparez-vous donc, prévenez vos voyageurs, vos isolés, en un mot prenez toutes vos précautions comme vous l'entendrez»¹. Alors, après avoir les 9 et 18 novembre renouvelé à Valée l'annonce de la guerre, Abd el-Kader donnait l'ordre à ses réguliers de franchir l'oued Khad'ra et la Chiffa, le 20 novembre.

L'échec de la politique d'entente avec Abd el-Kader

La première expérience d'entente avec Abd el-Kader n'avait duré qu'un an (juin 1834-juin 1835), la seconde tentative fut plus durable (juin 1837-novembre 1839), mais s'achevait de la même manière. L'échec était-il donc inévitable ?

Nul besoin de souligner l'étonnant parallélisme des deux négociations et la commune évolution des deux traités, jusques et y compris la double tentative manquée de modifier des traités jugés à la réflexion trop favorables à Abd el-Kader. C'est que, dans les deux cas, il s'agissait surtout de tentatives personnelles aux négociateurs, nullement mandatés pour la politique qu'ils engageaient. Pour la faire accepter à leurs gouvernements, les généraux diplomates avaient recouru au déplorable expédient des clauses secrètes – ou devenues telles par leur volonté. Quoi qu'en aient dit les manuels d'histoire coloniale, ces hommes surent ce à quoi ils s'engageaient. Ils n'avaient pas été délibérément fourvoyés par «la duplicité de l'émir» ou «celle des juifs», ils n'avaient pas «négligé» d'envoyer les traités secrets au ministre de la Guerre. Tout au plus, Bugeaud, occupé à tromper son interlocuteur, fut-il quelque peu desservi par ses maladroits traducteurs. Le recours à de pareils procédés n'en viciait pas moins à la base des tentatives parfaitement raisonnables dans le contexte contemporain. «Tout ce qui est inavouable est comme destitué de tout avenir»².

1. Beaucoup d'historiens croient encore devoir ne signaler que la dernière lettre de déclaration de guerre (18 novembre). Ex. général Azan, *L'émir Abd el-Kader* (p. 157) ; G. Esquer, *Histoire de l'Algérie* (p. 30) ; Cl. Martin, *Histoire de l'Algérie française* (1963) (p. 117).

2. Nous retournons les formules faussement réalistes de Valéry : «Les seuls traités qui compteraient sont ceux qui se concluraient entre les arrière-pensées. — Tout ce qui est avouable est comme destitué de tout avenir.» (*Regards sur le monde actuel*).

Car la politique de Desmichels et celle de Bugeaud étaient en elles-mêmes fort respectables : la formule qu'ils tentèrent maladroitement de mettre sur pied n'était autre que celle du protectorat, politique qui passa longtemps pour la panacée en matière coloniale. Or, si les traités furent ratifiés par les gouvernements français, cette politique d'entente amicale avec Abd el-Kader fut aussitôt désavouée par eux, après le départ de Desmichels et celui de Bugeaud. De l'alliance on passa à la coexistence hargneuse.

La faute en revient sans doute aux gouvernements français et aux empiétements d'Abd el-Kader ; les deux généraux en portent cependant pour une large part la responsabilité. Leur diplomatie occulte ne faisait que renforcer l'illusion d'une domination sans conquête militaire. En présentant à la France leurs traités comme des actes de soumission d'Abd el-Kader, les deux généraux ne pouvaient que ruiner la politique à laquelle ils croyaient – au moins momentanément. Puisque Desmichels, par idéalisme, et Bugeaud, par réalisme, ne se « sentaient pas le courage de conseiller à leur pays la conquête de l'Afrique », il leur fallait « ne point flatter l'amour-propre de la nation aux dépens de ses plus chers intérêts » (Bugeaud). Ce n'est point juger ces hommes, mais révéler les causes profondes de leur échec comme diplomates, que de constater qu'en déguisant la vérité ils furent les fossoyeurs de leur politique. « Traiter avec Abd el-Kader, disait le ministre de la Guerre, le 1^{er} mars 1840, ce serait renouveler une troisième fois la faute des traités antérieurs ».

Il reste que, du jour où la France eut conquis Constantine et manifesté sa volonté d'y rester, la politique d'occupation restreinte du littoral et de coexistence pacifique avec l'État arabe d'Abd el-Kader avait fait son temps. Le traité de la Tafna ne pouvait plus lier ni l'émir Abd el-Kader, ni le maréchal Valée, puisque chacun le violait de son mieux. « Les traités, disait Bugeaud à la Chambre en 1838, n'ont jamais lié les nations que lorsqu'ils étaient conformes à leurs intérêts ».

الحمد لله وحده
شروطنا في بيعون الصالح امور

الاول تشريح اليه الجوب عن السبلح والبارود
وغيرها بالكتبوت وتحتوه
الشرط الثالث

ان البيع الواقع في المرسى على يد امير المؤمنين
كعهد الملوك السالفة في سائر الامور من
ان الوصف لا يكون الا من رزقوا واستقام
ووهرا فلا يدخله الا ما يكون اهلها ولا
يقتر احد في ما بل من ارباب الوصف
يذهب للمرسى بعمر مكرم

الشرط الثالث

ان الجنير ال يرد من هرب منا اليه بكلا
ولا يقبل صاحب الباطل عندك

الشرط الرابع

ان لا يمنع احد المسلمين من الخروج
لدار الاسلام حيث اراد من وهران
ومستقام

Copie exacte du traité qui a été
apporté au G^{al} Desmichels à la fin
de février 1834. par Ben Harach
(Kiloud) et sur lequel le G^{al} a fait
apposer son cachet arabe.

Le traité reproduit au G^{al} le 20
février 1834 par le même Kiloud
Ben Harach, edouard, par des el Kasbi
copie ici par l'interprète Branscho
en français. Cet interprète (Noua)
outil de l'Emir en Algérie et l'aux
proches réguliers.

Oran le 20 février 1834.

ici le cachet d'abd el kader

louanges à Dieu salut à nos lieutenants
Mahomet son prophète.

Nos conditions pour le traité.

Article 1^{er}.

liberté d'importations de guerre et de
paix et les armes de bouche.

Article 2.

toutes les ventes qui se font dans le
port d'Arrer comme toutes les affaires
seront sous les ordres de l'Emir ou
Coyants d'un ami d'un ager d'un ami
Régence, en que les exportations ne se
font que d'un port. Arrer mais à
Oran et à Mustaganem il n'en est pas
que pour les besoins des habitants
et nous ne commercera dans ce port
ni les pour l'exportation de marchandises
nous charger nos bâtiments pour par
arriver.

Article 3.

que le Général rendra garant à tous
les déserteurs arabes et ne recevra pas
de malfaiteurs chez lui.

Article 4.

que les musulmans auront liberté
entière de pratiquer leur religion et de
pour se retirer chez eux.

ici le cachet arabe du Général

Desmichels mais sans signature il
n'y a point de date de lieu ni de lieu.

mais d'après les déclarations de
personnes qui ont concouru à ce acte
il aurait été approuvé au G^{al} Desmichels
par Ben Harach et le Général lui-même.

aurait rendu après avoir fini
l'interprète Branscho approuvé en sa présence son cachet
arabe par des el Kasbi.

interprète, c'était quelques jours auparavant
après la signature d'un traité. c. d. d.
Oran le 20 février 1834. Oran le 20 février 1834.

LE TRAITE SECRET SIGNED

ENTRE LE GÉNÉRAL DESMICHEL ET ABD EL-KADER

(copie certifiée conforme par le général Trézel)

الدينان جيتال يجرى لحكم جيش الرنصيص في وطن بلاد وهران والايور عبد القادر افندي ينضم
على الشرط الآتية بعده.

الايور عبد القادر يرب حكم سلطنة ترانسا في ابرضية.
شرط اوله
شرط ثاني

ترانسا تخبطا انصها في وطن بلاد وهران مستقر ومنزل وسائر اراضيها وهران وارزرو ولسا
لحدود التي ذكرها معا شرطا الطلح من عند الرحة من اثن تخرج اوا وفيه من الرحة المذكورة
اجل خط مساهل فنية السجدة على بنشان سیدی سعد لحد اذ المالح وابعيا مع اوا المذكور لحد
الجر ينزع ان هه المذكورة اعلا جميعها يكون في يد الرنصيص
وفي وطن بلاد الجزائر ابرو الساسل والي ملتح منهم من جهة الشرق لحد اذ عتقوا في تمام
وجاه لحد ركن اول جبل حتى راد شفه و داخل في ذلك ابريد وسائر اراضيها وغزا من شبهه لحد
عكس واد منزلون ومن هناك خط مساهل لحد الجور ومنضمين في ههنا لحد الفليحة وكامل نواحها
ينزع ان جميع هه لحدود المذكورة تكون في يد الرنصيص

شرط ثالث
الايور يحكم في وطن بلاد وهران والمدينة وضيق من عالة الجزائر التي ما دخلت في حدودها ونسب
للقوى المذكورة في الشرط الثاني وما يقدر يحكم يور في لحدود المذكورة اعلا .

شرط رابع
الايور ما يقدر يحكم على السهل الذي جيون يسكنوا في لحدود التي بيد الرنصيص وم غيرين
ان يمسوا جيتال في بلاد حكم الايور كما ان السكان في بلاد الايور يقدروا من غير ملح بينهم ان
جوا يسكنوا في بلاد حدود الرنصيص

شرط خامس
العرب السكان في بلاد الرنصيص ينضموا دينم بكل حرية وقدروا دينموا جواع وسلكا ليرحب
شرعية دينم على يد فاضل كبير الايسار
شرط سابع

الايور يعطى لجنس الرنصيص ثلاثين اليه وهي وراي في ثلاثين اليه وهي وراي في شعور وحمة
الاب فريد وهذا النج ملح لحد واليور يكون لوران كل ثلاث واسم بال غايل يكون بعد ثلاثة
اشهر من التاريخ يحد خمسة عشر يوم والثلاثين الاخرين شهرين بعد شهرين اخر في كل شهرين ثلاث .

1837 17 août Affiche apposée à Alger le
TEXTE ARABE DU TRAITÉ DE LA TAFNA. et retirée aussitôt sur l'ordre des autorités françaises (Oliché B. N.)

الايور يشترى من ترانسا الاربوز والكبريت والسلاح التي يستحق
شرط ملح
شرط ثاني

الغريان الذين يجيئون بعتقوا في فلمان اواي سونخ اخرتصروا بكل حرية بايلاكهم ومعلم
مثلا يعامل لغفر والذين يجيرون بخا البلاد الرنصيص يقدروا من غير معوز لم ان يبيعسوا او .

يكونا املاك
شرط ثالث

بوانسا تبس لك الايور شغون وتعلمان والشور والدايع السابغين في المشور الايور انهم نفسه ان
يزيد ويوصل لوران كامل القش والعوين والاربوز والسلاح ملتح يصعد الرنصيص الذي تبلمان
شرط رابع

السبب والقبر يكونا مسرجين بكل حرية بين العرب والرنصيص وقدروا عتقوا من حدود لك
حدود في البلاد ويتسببوا وتبايها
شرط خامس

الرنصيص يكونا جيون موافق عند العرب بما العرب عند الرنصيص بالاملاك والبلاد الذين
اشترى الرنصيص والذين يستشرون في بلاد حدود الايور تصروا بهم بكل حرية وضمان
والايور يلزم نفسه ان يخلص زيادة كلا جينة العرب في ههنا الاملاك

شرط ثاني ع
المدينين اعلى الفتاة والاطلق الطرق والذين يجيرون الاملاك او غير يترزون من لجهتهين

شرط ثالث عشر
الايور يلزم نفسه ان لا يسم من من ملحق البلاد لجيس من لحيوس الابان ترانسا

شرط رابع
السبب والعجز في اقلهم لجزائر وهران ما يكون غوري المراسي التي بيد الرنصيص

شرط خامس
وانسا تقرر تصنع عند الايور كبريا وكذلك في البلاد التي في حكمه لان يكونا واسله بين رغبة .

الرنصيص لاجل الزراع ملتح الجارة او غير ذلك الذي يكون ان يكون مع العرب والايور يقدروا تصنع
مكتلها في البلاد ومن الرنصيص
من

مكتب برشغون ٢٤ صبر ع ١٨٣٧ م

نحوه تعیین می نماید و این شرط را در اس من
الرفاق المذكور بأولیه

معه انشاء آف و این وضع دفعه اول
مقرر البعثه المزمع انشاءه في
الجزائر في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

Article 9

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

الشرط الثاني

التسليم بالشرط السابع من الاتفاقيات
المذكورة بأولیه
السلطان والبريد والكهرباء
والبريد والبريد والكهرباء
والبريد والبريد والكهرباء
والبريد والبريد والكهرباء

الشرط الثالث

في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887
في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887
في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887

Article 10

في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887
في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887
في كل ما هو موجود في الاتفاقيات
التي هي من سنة 1887

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

الشرط الاول

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

Article 11

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887
و انشاءه في اواخر شهر ربيع
الاول من سنة 1887

Un mythe politique français : Abd el-Kader souverain d'un «royaume arabe» d'Orient

Abd el-Kader souverain d'un royaume arabe d'Orient, Abd el-Kader vice-roi ou gouverneur de Syrie, tels sont les thèmes d'une campagne politique qui se développa en France de 1860 à 1865 et même au-delà. Cette candidature était liée chez la plupart des publicistes et journalistes à l'idée d'une résurrection de l'Empire arabe ou à l'affirmation des droits de la «nationalité arabe». Du fait qu'il existait à Paris un journal officieux arabe, le *Birgys-Barys* (L'Aigle de Paris)¹, on a pu se demander s'il ne s'agissait pas d'une «idée napoléonienne», voire d'un thème de la politique de Napoléon III. Bonaparte ayant été le premier parmi les chefs d'États occidentaux à avoir cru à la possibilité de faire renaître un Empire arabe au milieu des ruines de l'Empire ottoman, il n'est pas impossible que Napoléon III ait pensé qu'il était peut-être du destin des Napoléonides et de l'intérêt de la France d'aider à sa reconstitution. Napoléon 1^{er} avait subordonné l'existence de cet État arabe à l'action d'un homme capable de le diriger. Abd el-Kader pouvait-il être le champion de cette grande cause et le fut-il réellement aux yeux de Napoléon III?

Pour pouvoir répondre à ces questions, il faut déterminer d'abord si le gouvernement français en intervenant en Syrie en 1860 avait envisagé de créer pour Abd el-Kader un royaume arabe ou un simple commandement; mesurer ensuite si Napoléon III, à supposer qu'il ait été personnellement attaché à ce dessein, avait tenté de le reprendre après 1861. Enfin il paraît indispensable de voir ce qu'a été l'attitude de l'émir Abd el-Kader en face d'éventuelles propositions françaises.

* Article initialement publié dans la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1970.

1. Le *Birgys Barys* rédigé en arabe par un Maronite, Rochaid Al-Dahdah, est parfois présenté comme un journal nationaliste et parfois comme un journal officieux. La lecture de cet organe bi-hebdomadaire, qui eut 79 numéros de juin 1859 à mai 1866, m'a convaincu qu'il ne s'agissait pas d'un journal «nationaliste arabe», mais plutôt d'un organe de propagande catholique qui s'adressait avant tout aux Syriens. Son directeur, l'abbé F. Bourgade, directeur d'un collège Saint-Louis à Tunis, avait fondé une Association Saint-Louis «ayant pour but de répandre la civilisation chrétienne parmi les musulmans au moyen d'ouvrages écrits ou traduits en arabe». Un grand nombre de dignitaires du clergé et de notables de l'Empire y adhérèrent en 1861. Le *Birgys* traduisait en arabe «ce qui est le plus propre à donner aux Arabes et aux Orientaux une haute idée de la France». Il conseillait aux Syriens une politique de modernisation: «Si l'état actuel des choses continue, le gouvernement [ottoman] marche à sa destruction, le pays [la Syrie] à sa ruine passagère mais pour marcher plus tard vers une voie de prospérité» (25 avril 1860). Le journal avait reçu en réponse une lettre d'Abd el-Kader du 10 juin qui disait: «Vous avez donné de bons conseils et vous vous seriez fait entendre si vous aviez parlé à des vivants, mais vous avez parlé à des morts». Cette lettre traduite par le *Courrier du Havre* le 13 juillet 1860 fut le point de départ de la campagne de presse en faveur d'Abd el-Kader.

La candidature Abd el-Kader

Il pourrait être tentant de faire remonter cette idée à 1852, en invoquant un passage connu des *Mémoires* de Mac-Mahon¹. Pour celui-ci, Napoléon III songeait, peut-être, déjà à la résurrection d'un État arabe d'Orient, «lorsqu'il avait libéré Abd el-Kader et l'avait envoyé à Beyrouth avec des subsides considérables, cherchant à lui donner de l'influence sur les populations arabes de la région». Mais ce texte contient vraiment trop d'erreurs pour que l'hypothèse de Mac-Mahon apparaisse plausible. Rappelons que c'est à Brousse, au milieu de Grecs et de Turcs, qu'Abd el-Kader avait été installé, loin des régions arabes de l'Empire, ce qui tranche le débat. D'autre part, ce fut Abd el-Kader qui demanda à aller vivre à Damas en 1855 pour y retrouver d'autres Maghribins en exil, et son prestige ne dépassa pas, semble-t-il, le milieu des *muhâjirin*.

Aussi bien le Prince-Président avait assez de générosité naturelle et de sens de l'honneur pour vouloir tenir, spontanément et sans arrière-pensées, les promesses faites à l'émir lors de sa reddition. Les faits l'attestent : dès son élection, le neveu du captif de Sainte-Hélène manifesta son intention de libérer Abd el-Kader et, ne pouvant le faire face à l'hostilité de son gouvernement, il établit une correspondance personnelle avec le prisonnier d'Amboise. En venant lui annoncer lui-même sa libération, il lui répéta que sa captivité lui avait causé une peine véritable, car elle lui rappelait sans cesse que le gouvernement qui l'avait précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux : «Rien à mes yeux n'est plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère»².

Ce furent seulement les massacres du Liban et de Syrie (21 900 victimes selon les auteurs catholiques, 11 500 selon les sources ottomanes)³ qui en 1860 attirèrent à nouveau l'attention sur Abd el-Kader. On sait comment, lors des tueries de Damas (de 5 000 à 10 000 victimes selon les sources), l'intervention courageuse d'Abd el-Kader permit à plusieurs milliers de chrétiens d'échapper à la mort⁴. Les Algériens d'Abd el-Kader, 800 hommes armés environ, dont quelques cavaliers, mirent à l'abri quelque 8 000 chrétiens et convoyèrent ensuite à Beyrouth ceux qui ne voulaient plus rester dans leur cité.

Or l'attitude d'Abd el-Kader a été d'objet, en 1952, d'une explication originale qui mérite examen⁵. Selon M. Emerit, Abd el-Kader agissait en fait comme agent de la politique française et il en donne deux preuves : le

1. *Mémoires* du maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta : *Souvenirs d'Algérie*, Paris, 1932 (p. 130).

2. Général Paul Azan, *L'Émir Abd el-Kader (1803-1883)*, Paris, 1925 (p. 237).

3. Fr. Lenormant, *Les derniers événements de Syrie*, Paris, 1860 ; Richard Edwards, *La Syrie (1840-1862)*, Paris, 1862 ; P. de La Gorge, *Histoire du Second Empire*, t. III ; P. de Rochemonteix (SJ), *Le Liban et l'expédition française en Syrie*, Paris, 1925.

4. La communauté chrétienne de Damas était évaluée à environ 8 000 Grecs orthodoxes, 8 000 Grecs uniates et 3 000 Maronites.

5. M. Emerit, «La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860», *Revue historique*, 1952 (pp. 211-232).

ministre de la Guerre avait autorisé le recrutement en Algérie d'une nouvelle *smalah* au profit de l'émir et «l'autorité locale donna aux émigrants toutes facilités pour gagner la Syrie». D'autre part, peu avant les massacres, le 19 juin 1860, le consul de France à Damas promit à Abd el-Kader l'argent et les fusils nécessaires à l'armement de 1 000 Algériens.

Pour intéressante qu'elle soit, cette interprétation nous paraît forcer la réalité. À lire les rapports du général de Martimprey, on voit bien en effet que l'émigration n'était pas favorisée par les autorités militaires, qui s'efforçaient au contraire de l'empêcher, et que les départs ne répondaient nullement à un appel d'Abd el-Kader. À notre connaissance, aucun texte ne permet donc d'écrire que «le ministre de la Guerre autorisa le recrutement d'une *smalah*», composée de 1 000 à 1 200 Kabyles. Quant aux armes dont disposa Abd el-Kader, celui-ci reconnut en 1861 qu'une partie d'entre elles lui avaient été confiées par les autorités ottomanes, et c'est pourquoi il accepta de les restituer, refusant en revanche de céder celles que lui-même ou le consul Lanusse avait achetées, pour ses Algériens¹.

L'attitude d'Abd el-Kader ne paraît point pour autant mystérieuse. Que le pieux Abd el-Kader ait obéi aux suggestions de sa foi religieuse², qu'il ait voulu aussi manifester à Napoléon III des sentiments de reconnaissance, qu'il n'a cessé de lui témoigner, me semble aussi naturel qu'à tous les historiens contestés par M. Emerit. On devrait cependant insister aussi sur un dernier mobile. L'émir, qui avait mesuré la puissance des États chrétiens et la décadence des États musulmans, redoutait une intervention des premiers. Selon un témoin oculaire français, Poujoulat, Abd el-Kader avertissait en ces termes les musulmans de Damas : «Prenez garde à ce que vous allez faire. Vous pouvez déshonorer l'Islam, vous pouvez vous perdre et perdre votre ville. L'Europe ne serait pas insensible aux maux dont vous accableriez les chrétiens. Réfléchissez ! ne faites pas qu'un évêque s'établisse dans notre grande mosquée qui était autrefois une église chrétienne»³. Défendre les chrétiens dans ces conditions n'était point servir la France, ni trahir l'Islam⁴.

1. Résumé des appréciations d'Abd el-Kader sur la situation à Damas faites au commandant Céréz. Jointe à une lettre du général Beaufort au ministre de la Guerre du 14 février 1861. Archives du ministère de la Guerre, G 4 2.

2. Chamyl, interné à Kaluga, écrivit le 1^{er} août 1860 au «juste Abd el-Kader» : «J'ai été content de toi. Tu as fait revivre la parole du Prophète et tu as mis un frein à ceux qui violent ses décrets.» L'émir lui répondit le 15 août : «Ce que nous avons fait en faveur des chrétiens a été un devoir de religion et d'humanité».

3. Lettre de M. Poujoulat cité par Jobin : *La Syrie en 1860-1861*.

4. M. Emerit écrit : «En Algérie les tribus ont mal compris l'attitude de l'émir» ce qui ne vaut que pour les seuls Kabyles du cercle de Fort-National, selon le rapport du général Yûsuf. Au contraire, le général de Martimprey notait que les autres tribus admirèrent cette nouvelle manifestation de puissance d'Abd el-Kader : «S'il peut protéger les chrétiens, que ne pourrait-il pas pour les musulmans». Dès lors, dans le Hodna, la région de Batna et le Sud-Constantinois, on s'occupa beaucoup de l'émir, «plus qu'on ne le faisait lorsqu'il nous faisait la guerre», écrivait le général Desvaux. Des lettres de *Rahmâniyya* demandèrent alors à Abd el-Kader à émigrer auprès de lui. Le bruit courut aussi qu'Abd el-Kader allait annoncer son retour en Algérie (Archives de la Guerre, carton H 171).

Aussi bien la reconnaissance témoignée à Abd el-Kader fut-elle unanime : l'Europe, chrétienne ou non, salua son geste. Abd el-Kader fut décoré de l'ordre de Pie IX et le Grand-Orient lui proposa de le compter parmi les siens, ce qu'il accepta. Le roi Victor-Emmanuel lui fit porter le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, le plus ancien des ordres de chevalerie du Piémont, et le sultan le décora du Medjidié de 1^{er} ordre.

En France surtout ses admirateurs étaient nombreux. Des notices hagiographiques lui furent consacrées dans la presse, en particulier du côté des catholiques qui célébrèrent l'émir «sauveur de 13 000 chrétiens en Syrie» et fabriquèrent des «complaintes des chrétiens de Syrie»¹, où l'on chantait ses louanges. L'évêque de Rodez, après avoir souligné le geste chevaleresque de l'émir, s'écriait : «Honneur à notre ancien ennemi», tandis que le cardinal Donnet écrivait : «Abd el-Kader est le héros du jour. Son nom retentit en Orient comme une voix de salut, de reconnaissance et d'admiration et, dans le monde entier, comme un reproche à certaines diplomaties qui sont un opprobre pour notre civilisation».

On sait aussi que Napoléon III lui conféra le grand cordon de la Légion d'honneur, mais il alla peut-être au-delà de la simple reconnaissance, en portant sa pension de 100 000 F à 150 000 F. Il est dès lors permis de se demander si l'Empereur n'entendait pas ainsi l'attacher à la politique française, au moment où il décidait une expédition militaire en Syrie.

Si les mobiles de cette expédition ne sont pas complètement éclaircis², on rappellera, puisque son attitude a été jugée «très réservée», que le clergé catholique ne se désintéressa pas des massacres des chrétiens de Syrie. Les publications missionnaires disaient hautement la nécessité «d'une expédition imposée par la barbarie des actes qui s'y commettent»³ et le haut clergé – les archevêques de Paris et de Sens les premiers – multiplia les lettres pastorales en faveur des chrétiens d'Orient, tandis que l'abbé Lavigerie, au nom de l'Œuvre des Écoles d'Orient, lançait le 20 juillet un solennel *Appel aux catholiques de France* qui suscita un vaste élan de charité (près de 3 millions de francs).

1. Exemple : «Sans rien craindre pour sa vie /Vous saurez qu'Abd el-Kader /dont le nom restera cher /sut à force d'énergie /Être un des plus grands soutiens /De ce malheureux chrétien.»

2. Après lecture des documents d'archives, les mobiles les plus importants nous paraissent être les raisons de prestige politique, l'affirmation de l'influence française au Proche-Orient et la défense des chrétiens d'Orient, et cela précisément au moment où les affaires de Rome séparaient l'Empereur des catholiques. «L'importance des causes économiques», évoquées par M. Emerit, la question de la soie et des chevaux, nous semble très faible et les interventions des soyeux lyonnais, que M. Emerit «devine», purement hypothétiques.

3. On relève dans le seul catalogue de la Bibliothèque nationale dix-sept publications du type : *Massacres de Syrie : récit véridique et circonstancié des atrocités commises par les Druzes et les Turcs sur les Maronites chrétiens du Liban. Épouvantables détails* (Montpellier, 1860) ou *Appel aux catholiques de France*. On comprend mal le jugement de M. Emerit : «De toute évidence les dévots n'ont pas été très impressionnés par les massacres de Damas... l'attitude du clergé est très réservée...»

D'autre part la presse parisienne, qui avait élevé la voix dès le 9 juillet pour demander, dans les termes les plus pressants, une intervention immédiate en Syrie, voire l'ouverture de la question d'Orient, et qui avait gémi sur les «lenteurs de la politique française», écrivait avec une curieuse unanimité, après le 17 juillet, que la France en intervenant en Syrie comptait sur Abd el-Kader.

C'est *Le Courrier du Havre* qui avait accroché le grelot le 13 juillet, sous la signature d'Étienne Mouttet, auteur d'un *Saint-Domingue devant l'Europe. Nécessité, légitimité, facilité de son occupation par la France dans les circonstances présentes* (1843). Ce colonial décidé faisait ressortir «la convenance, la justice, l'urgence de nommer Abd el-Kader vice-roi de Syrie». Il développa son article dans une courte brochure, *Le cri du sang*, où il disait : «Confiée à Abd el-Kader, la pacification de la Syrie serait prompte, complète et accomplie avec le moins de violence possible... C'est à la fois un croyant, un savant et un guerrier, c'est donc l'homme auquel les musulmans auront le moins de répugnance à obéir et qui pourrait leur imposer le plus de concessions aux besoins du temps et aux exigences de la civilisation... Abd el-Kader a rouvert son histoire... Qui sait ce que la Providence se propose d'y écrire?»

La presse parisienne fit un large écho à cette suggestion. Certains allaient jusqu'à émettre le vœu «qu'un gouvernement fort et civilisateur soit créé pour Abd el-Kader». D'autres le voulaient «vice-roi de Syrie sous la suzeraineté du sultan». Dans le *Journal des Débats* toutefois, Saint-Marc Girardin écrivait que ce choix ne pouvait répondre aux vœux des populations chrétiennes, mais qu'on devait faire d'Abd el-Kader un *Prince de Damas*. Un journaliste saint-simonien, Guérault, voulait en même temps chasser les Turcs et fonder un État arabe qui serait remis à Abd el-Kader.

Le rédacteur en chef du *Birgys-Barys* faisait, dans son numéro de fin juillet, un éloge passionné d'Abd el-Kader, «le bien-aimé de ses anciens ennemis», et concluait : «La Providence qui a permis les événements où les éminentes qualités d'Abd el-Kader ont été mises au grand jour l'élèvera de l'état où il se trouve au rang qu'il mérite». Dans le numéro suivant, il répétait : «Personne n'est plus digne de ce gouvernement qu'Abd el-Kader qui possède toutes les qualités qui conviennent au pouvoir. Il est courageux, énergique, savant, politique et intelligent, il est bon. Nul mieux que lui ne pourra rétablir le repos en Syrie».

Même en Algérie une voix s'éleva en faveur d'Abd el-Kader. *L'Écho d'Oran*, dans un long article intitulé «Abd el-Kader dans le Liban», indiquait ses préférences pour un commandement étendu à l'ensemble du mont Liban. Mais le professeur algérois Vayssettes, tout en ne doutant pas «qu'il se montrât à la hauteur de cette tâche», demandait «qu'on y regarde à deux fois avant de lui confier un tel commandement» : «il pourrait être contraint malgré lui à renier les principes qu'il professe dans l'exil»¹.

1. E. Vayssettes, *Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie*, Alger, 1860, (p. 23).

Un publiciste spécialisé dans les affaires algériennes publiait avec opportunité un ouvrage sur Abd el-Kader qu'il concluait sur cette phrase clé: «Un nouvel empire d'Orient avec l'émir pour chef serait la solution de cette question d'Orient qui a déjà fait livrer tant de batailles et répandre tant de sang»¹. Une étude beaucoup plus importante, parue sous le voile de l'anonymat peu après le débarquement français au Liban, s'intitulait plus nettement encore «Abd el-Kader, empereur d'Arabie»². Toute une politique y était indiquée que justifiait un constant appel aux «idées napoléoniennes». Au nom de l'idéal des nationalités, l'auteur affirmait que l'Empire osmanli, fondé sur «une nationalité usée», allait à une ruine infaillible. Tout au contraire, la grande famille des peuples arabes «si bien faits pour se régénérer, aspirait à se libérer des Turcs qu'ils abhorrent et à vivre libres sous un gouvernement de leur choix...» «Indubitablement, prophétisait-il, la nation arabe se soulèvera en masse».

L'auteur, qui paraissait un bon connaisseur du monde arabe ou un ami des rédacteurs du journal arabe de Paris, proposait donc d'aider à la constitution d'un Empire arabe³ de 10 à 12 millions d'individus qui regrouperait, à l'exclusion de l'Égypte, les divers États et principautés de la péninsule. Cet empire devrait être placé «sous le sceptre d'Abd el-Kader», qui saurait au besoin «en contenir les chefs» et assurer les garanties civiles et politiques pour tous les peuples, pour les Arabes comme pour les autres; cet empire adopterait un «code mis en rapport avec le Code Napoléon», le système décennal français, et la séparation des pouvoirs spirituel et temporel; il aurait de ce fait deux capitales, l'une politique à Bagdad, l'autre religieuse à La Mecque.

Cette brochure fut-elle d'inspiration officielle, comme l'a suggéré M. Emerit, pour qui «de pareilles chimères furent un épouvantail» destiné à obtenir du sultan qu'il n'entrave plus l'œuvre de la Compagnie de Suez? Il est vrai que la brochure anonyme formulait aussi cette demande «l'ouverture immédiate de l'isthme de Suez avec la liberté de passage pour toutes les nations... et la liberté de navigation de la mer Noire». Mais on ne possède aucune preuve à l'appui de l'intéressante hypothèse de M. Emerit⁴. De même, on peut se demander si cette politique arabe, à peine chimérique quand on songe à ce que fut la Révolte arabe du XX^e siècle, traduit la pensée de

1. E. Cardon, *L'Émir Abd el-Kader*, Paris, 1860 (et non 1865 comme le dit le général Azan).

2. Elle a été d'abord signalée et étudiée par le général Azan dans son livre *L'Émir Abd el-Kader* (p. 274).

3. «Les Arabes, malgré l'espèce d'esclavage dans lequel on les force pour ainsi dire à vivre, méritent à tous égards que l'Europe s'intéresse à eux et la nation occidentale qui les aidera à reconquérir leur indépendance se fera de ce nouvel empire le plus important et le plus fidèle allié, tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique.»

4. Les nombreux extraits de la correspondance politique tirée des Archives du Quai d'Orsay pour les années 1860-1861, que l'on trouve dans l'ouvrage de John Malorwe, *The Making of the Suez Canal* (Londres, 1964), ne permettent pas de voir un lien quelconque avec l'affaire de Syrie. Dans les instructions envoyées à notre consul à Alexandrie, il n'est question en 1860 et en 1861 que d'un appui discret à prêter à l'entreprise du canal. C'est seulement le 19 mars 1866 que le gouvernement ottoman accepta le contrat de concession de la Compagnie de Suez.

Napoléon III. Il n'est, à mon avis, pas interdit de le penser, compte tenu essentiellement d'une démarche postérieure de l'Empereur, jusqu'ici restée inconnue. En effet, si l'on examinait seulement ce que fut l'activité d'Abd el-Kader pendant l'expédition française de Syrie et même le rôle que le gouvernement impérial lui assignait, on devrait aboutir à une conclusion opposée.

Le rôle d'Abd el-Kader pendant l'expédition de Syrie

Les instructions du 2 août 1860 remises au général de Beaufort d'Hautpoul, chef du corps expéditionnaire, insistaient seulement sur le caractère temporaire et «la mission réparatrice de l'expédition» et ne mentionnaient nullement Abd el-Kader. Napoléon III reçut personnellement le général, mais on ne sait pas s'il lui donna verbalement d'autres consignes.

Pourtant, le premier geste du général, à qui il avait été «impossible de (se) rendre en personne à Damas», fut d'écrire le 20 août à Abd el-Kader une lettre très flatteuse pour «renouer les bonnes relations d'amitié qu'il a eues autrefois avec lui»¹. Cette lettre lui fut portée par le lieutenant-colonel Chanzy, lequel avait également mission de se renseigner exactement sur la situation à Damas. Présenté par le consul de France, Outrey, Chanzy vit à deux reprises Abd el-Kader le 1^{er} et le 2 septembre: «L'émir est en très bonne santé, sa barbe ne blanchit point, il est encore dans toute la force de l'âge»². Après cette reprise de contact qui fut très cordiale, de nouveaux visiteurs furent envoyés à Abd el-Kader. Le premier interprète de l'Empereur, Scheffer, accompagné d'un autre interprète, qui avait vécu deux ans avec Abd el-Kader au château d'Amboise, le commandant Goert, alla remettre à l'émir les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur avec la croix de diamants, cadeau personnel de l'Empereur³. Or, selon le général Ducrot, Scheffer aurait été «en même temps chargé d'une mission politique»⁴.

Sans doute s'agissait-il de préparer Abd el-Kader à un éventuel rôle politique, puisque le 22 septembre le ministre de la Guerre demandait au général Beaufort «Pensez-vous qu'Abd el-Kader pût⁵ exercer le gouvernement de la Syrie? Pensez-vous que les Puissances qui ont des représentants à Beyrouth aient la volonté de le désigner? Je ne recherche pas ce que pour l'avenir nous avons à souhaiter de ce choix hypothétique relativement à nos possessions d'Afrique: je ne m'arrête qu'au moment présent et à ce qui regarde la pacification durable de la Syrie et, dans cet ordre

1. La lettre figure aux Archives de la Guerre, série G 4, carton 1.

2. Correspondance privée de Chanzy à sa femme. Archives nationales 270 A P 1 (lettre du 6 septembre 1860). Abd el-Kader avait alors 52 ans. Son portrait, peint par Chlebowski en 1866 à Constantinople, montre un homme jeune encore, la barbe noire, très longue; mais le regard tourné vers l'intérieur est celui d'un mystique.

3. Louet, *Expédition de Syrie* (p. 87), et correspondance Chanzy.

4. *La Vie militaire du général Ducrot*, lettre du 2 novembre 1860.

5. Ce passage a déjà été cité par M. Emerit, mais il faut lire «pût», en dépit de la concordance des temps, et non «peut» trop affirmatif. AG, série G 4, registre C.

d'idées, Abd el-Kader me paraît désigné par la réputation qu'il s'est acquise en Algérie autant que par la conduite courageuse qu'il a tenue dans ces dernières circonstances». Dans l'esprit du ministre, il ne s'agissait pas d'en faire un souverain d'Arabie, mais de le présenter aux Puissances comme un gouverneur énergique. Car le rôle que la France avait à jouer en Orient devait être «aussi simple que possible» : il fallait «éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait compliquer les affaires»¹.

Le général de Beaufort d'Hautpoul, qui, sentimentalement, ne songeait qu'aux Maronites du Liban, ne voulait pas «mettre le Liban, de tout temps indépendant, sous l'autorité directe d'un musulman» : «Je n'admettrais pas qu'Abd el-Kader eût le gouvernement du Liban. Quelque noble qu'ait été sa conduite dans les derniers événements, quelque prestige qu'il puisse exercer sur les Arabes, ce n'est à tout prendre qu'un Arabe». Le général justifiait aussi sa position personnelle en écrivant : «Je ne pense pas que les Puissances consentent à accorder le gouvernement de la Syrie toute entière à Abd el-Kader et la Turquie ne l'admettrait jamais. On pourrait tout au plus obtenir pour lui le pachalik de Damas, le territoire d'Acre et peut-être la Judée s'il n'y a pas moyen, au nom de toute l'Europe chrétienne, de placer à Jérusalem un gouvernement séparé». Mais il ajoutait, montrant ainsi qu'il connaissait l'idée de «l'Empire arabe» : «Plus tard le pouvoir d'Abd el-Kader pourrait s'étendre sur Alep et une partie du nord de la Syrie et former ainsi le noyau d'un Empire arabe qui pourrait s'étendre successivement vers Bagdad ou Bassora»².

Le ministre se rallia à ce point de vue : «Pour assurer la tranquillité et la paix dans ces pays», un chrétien de la famille des Chehab s'imposait au Liban, «comme aussi, si Abd el-Kader, dans une certaine mesure, pouvait contenir dans sa main les tribus arabes actuellement abandonnées à elles-mêmes, on trouverait en lui un agent puissant pour s'opposer aux brutalités des Turcs, qui à en juger par ce qui vient de se passer ne sauraient être combattues par des bras trop énergiques»³. L'Empereur qui «s'intéressait vivement aux lettres de Beaufort» appréciait, selon Randon, «parfaitement ses vues».

Il restait encore, semble-t-il, à connaître les intentions d'Abd el-Kader. Certains officiers préjugeaient sa réponse bien hâtivement⁴, d'autres se demandaient si «l'ancien émir consentirait à être même nominalement le

1. Le maréchal Randon précisait le 28 septembre : «Ce qu'il (*sic*) importerait maintenant, c'est de donner à la Syrie un gouvernement assez fort pour assurer désormais la sécurité de ces populations si cruellement éprouvées». Il est vrai que le *Times* avait fait savoir que le gouvernement anglais s'opposerait à la «vice-gérance» d'Abd el-Kader.

2. Lettre personnelle de Beaufort au ministre (6 octobre 1860), G 4/I. Louis de Baudicour dans sa brochure *La France en Syrie* s'était également prononcé contre une mission confiée à Abd el-Kader : «Il ne faut pas l'oublier, il est musulman avant tout». Baudicour craignait «la reconstitution d'une nationalité arabe.» (p. 26).

3. Le ministre au général (25 octobre 1860), G 4 3, registre C.

4. «Chanzy me disait dernièrement qu'Abd el-Kader était très disposé à accepter le pachalik de Damas avec tout le pays environnant. Ce serait une excellente chose. Avec son habileté et son énergie il aurait bientôt rendu la paix non seulement à la ville de Damas mais encore à toute la partie arabe qui s'étend jusqu'à Bagdad et à La Mecque» (lettre du général Ducrot, 31 octobre 1860).

vassal du sultan». Le général Beaufort voulait, lui, rencontrer Abd el-Kader et suivant la tournure de l'entretien faire son entrée à Damas en sa compagnie¹. Le consul de France appelait alors à l'aide pour rassurer les chrétiens demeurés à Damas, que de nouvelles menaces apeuraient. Le général donna donc secrètement rendez-vous à Abd el-Kader le 23 octobre, précisant à notre consul: «L'important est que le pacha ne connaisse pas mon intention d'aller à Damas»². Apparemment Fuad pacha fut renseigné, cependant qu'Abd el-Kader faisait savoir qu'il était trop malade pour venir. La «démonstration» que devait faire à Damas le détachement français³ n'était plus possible et on «dut y renoncer bien à regrets»⁴.

Cette maladie d'Abd el-Kader ressemble bien évidemment à une dérobade. Le général Beaufort mit quelques jours à le comprendre, mais, sur des informations de Damas, il prévint le 9 novembre le ministre: «Je regrette de n'avoir pas vu Abd el-Kader. On me dit qu'il ne désire aucun pouvoir, qu'il craint de compromettre sa situation en présence de l'hostilité sourde des Turcs et de la haine des musulmans des villes⁵. Je ne me fie pas entièrement à ce qu'il peut dire». Pourtant un autre interlocuteur de l'émir, le commandant Cérez, devait préciser peu après qu'«Abd el-Kader avait toujours repoussé comme dangereuse l'idée de voir arriver les troupes françaises à Damas». L'ancien adversaire des Turcs en Algérie lui disait certes qu'il était resté leur ennemi et que les musulmans arabes de Syrie étaient fort irrités contre eux. Mais, si tous ses propos tenus aux Français concluaient à la nécessité d'expulser les Turcs pour rétablir l'ordre, il ne croyait visiblement pas que les Français dussent s'en charger⁶.

Cette abstention d'Abd el-Kader – qui montre à l'évidence qu'il n'était point un agent français – ne permettait plus le maintien du programme initial. Le général Beaufort s'y résignait très facilement. On pourrait, disait-il, se servir encore de la candidature d'Abd el-Kader comme monnaie d'échange: en réclamant pour lui un commandement qu'on se réservait d'abandonner; cela «rendrait plus facile l'arrangement relatif au Liban», un Liban agrandi et autonome sous un gouverneur chrétien, «l'émir» Medjid

1. Or les instructions du 2 août 1860 précisaient: «Vous ne tenteriez une marche sur Damas que dans l'hypothèse où vous pourriez l'effectuer *utilement et sans rien risquer*» (souligné dans le texte).

2. Lettre de Beaufort à Outrey (20 octobre 1860), G 4 I.

3. «Le 23 les habitants de Damas, qui ne s'attendent à rien, nous verrons descendre le faubourg Salahié avec 400 zouaves, 4 pièces d'artillerie et deux escadrons de chasseurs d'Afrique: plus de monde qu'il n'en faut pour bouleverser toute la Syrie. Cette simple démonstration suffira, j'en ai la certitude, pour ramener le calme» (Chanzy à sa femme, Kab Elias, le 20 octobre).

4. Lettre de Beaufort au ministre (25 octobre), de Chanzy à sa femme (25 octobre).

5. Les gens de Damas suspectaient Abd el-Kader: «De même que vous avez livré votre pays aux Français, de même vous voudriez leur livrer le nôtre.»

6. À propos des rebelles druzes, Abd el-Kader disait: «Les Turcs ne pourront, s'ils sont seuls, vaincre leur résistance. Si les Français s'en chargent, ils réussiront, mais ils auront contre eux les musulmans et les Arabes qui se réuniront en grande partie aux Druzes. Si les Français s'unissent aux Turcs, ces derniers trahiront.»

Chehab¹. Cette manœuvre diplomatique aussi fit long feu, car les membres de la commission internationale rejetèrent purement et simplement la suggestion française.

Toutefois, la situation faillit amener Abd el-Kader à ne plus repousser l'idée de voir les Français à Damas. Celui-ci se dressa en effet contre les exigences des autorités turques, qui prétendaient soumettre les Algériens aux amendes infligées aux assassins des chrétiens et obtenir leur désarmement complet. Abd el-Kader acceptait de déposer les armes qu'il avait achetées à ses soldats, dans une mosquée, mais non de les remettre aux Turcs. La tension fut telle que les officiers ottomans annoncèrent leur détermination d'exterminer d'abord les Algériens, puis ce qui restait de chrétiens. Abd el-Kader fut assez inquiet pour demander l'aide éventuelle de nos troupes². Lui-même prenait contact avec les chefs druzes rebelles, ce qui faisait croire, à tort semble-t-il, au commandant Cérez qu'il cherchait à se créer un parti et une influence³. Quoi qu'il en soit, après cette alerte qui déclencha une nouvelle émigration des derniers chrétiens de Damas, le calme se rétablit et Abd el-Kader, qui avait obtenu gain de cause, n'eut pas à demander l'aide française⁴.

Or la conférence internationale avait décidé, le 19 février 1861, de fixer définitivement au 5 juin la date limite de l'occupation et la nouvelle fut connue vers le milieu de mars en Syrie. Les officiers français jugèrent alors que l'Angleterre avait gagné la partie, puisque aucun règlement n'était encore intervenu concernant l'autonomie du Liban⁵ et que les troupes françaises devaient s'éloigner «au moment où l'Empire ottoman risquait de crouler d'un moment à l'autre».

À supposer qu'elle ait reflété les vues de Napoléon III, la brochure *Abd el-Kader, empereur d'Arabie* que le général Ducrot découvrait, semble-t-il, à la veille du rembarquement⁶ n'avait pas inspiré d'action précise. Mais cela

1. La veuve de l'émir Bechir Omar Chehab avait offert au gouvernement français son palais ainsi que son château fort de Beit ed-Dîn.

2. Correspondance Cérez: «L'émir insiste pour que le camp de Kab Elias reçoive l'ordre de se porter sur Damas au premier signal qu'il nous donnerait d'accord avec le consul de France.» *Le Moniteur de l'Armée* parla des craintes des chrétiens de Damas et des projets d'Abd el-Kader d'en sortir.

3. «Malgré tous ses efforts pour le dissimuler on pressent, écrivait Cérez, son arrière-pensée de se créer une position qui n'est peut-être encore point définie dans son esprit.» Cela cadre mal avec le propos rapporté plus avant. Abd el-Kader demandait qu'on le prévint à l'avance si nos troupes devaient quitter la Syrie à l'expiration du délai officiel «parce qu'il quitterait le pays où ni lui, ni les siens ne seraient plus en sûreté après notre départ».

4. Un autre chef algérien en exil, Akily agha, l'un des fils du *khalifa* d'Abd el-Kader, Ben Salem, était devenu le chef d'une importante tribu bédouine de Galilée. Lui aussi se fit le défenseur des chrétiens contre les Druzes et le consul de France alla lui remettre le 28 avril 1861 des armes d'honneur.

5. Il allait être signé le 9 juin 1861 et révisé le 6 septembre 1864.

6. M. Emerit a signalé dans son étude (p. 221) une dépêche «bien significative, adressée au général Ducrot le 30 avril 1861» qu'il donne comme «mesur(ant) l'ampleur du programme auquel Napoléon III était personnellement attaché». En réalité ce texte, qui est un bref résumé

n'infirme ni ne confirme son caractère officieux. Napoléon III avait pu juger que la situation n'était pas mûre puisque la nation arabe ne s'était pas soulevée et qu'Abd el-Kader s'était dérobé¹. Il avait pu mesurer que le projet du ministre de la Guerre n'avait pas même obtenu l'accord du général de Beaufort et que les journaux catholiques avaient rejeté comme «anti-chrétiens» tous les plans qui ne prévoyaient pas l'autonomie du Liban.

Restait l'avenir. «Il est possible, écrivait Chanzy le 5 mai 1861, que nous allions à Damas, l'état-major et une escorte, pour voir Abd el-Kader et nous entendre avec lui sur l'avenir»². Cette fois encore cependant le voyage n'eut pas lieu, le général de Beaufort ayant préféré faire une tournée d'adieux dans la «Montagne chrétienne». Le consul Outrey s'acquitta lui-même de la tâche: «Je remplirai votre commission auprès d'Abd el-Kader et je lui traduirai exactement ce que vous m'avez chargé de lui dire. Vous pouvez compter sur ma discrétion»³.

Le sondage d'août 1865

L'idée de l'Empire arabe d'Abd el-Kader ne disparut point en 1861, pas plus que le projet de sa candidature comme gouverneur de la Syrie. Saint-Marc Girardin, président du Comité pour les chrétiens de Syrie, créé le 2 juin 1861, écrivit dans un ouvrage fort important, paru en 1862: *La Syrie en 1861*, qu'il était maintenant favorable à la création d'une Syrie érigée en principauté unifiée, à la condition qu'Abd el-Kader en fût le gouverneur: «Abd el-Kader vice-roi de Syrie, ce principe n'est pas celui du partage de l'Empire ottoman, principe ambitieux, contraire à la fois au repos de l'Occident dont il dérange l'équilibre, et à l'intérêt de l'Orient dont il étouffe l'avenir national.» Les journaux, qui avaient été déçus de voir qu'on n'avait pas utilisé Abd el-Kader, n'en affirmèrent pas moins périodiquement que celui-ci pouvait «être utile à la France»⁴. Tandis qu'Abd el-Kader allait s'enfermer pendant quelque seize mois dans une cellule d'ermite à La Mecque, puis à Médine, certains journalistes l'imaginaient travaillant à soutenir l'influence française.

On ne s'étonnera donc point qu'en 1865 la question ait rebondi, interférant avec un autre thème, celui du Royaume arabe d'Algérie. Dès que des indiscretions eurent fait connaître l'orientation très arabophile de la *Lettre*

de la brochure *Abd el-Kader, empereur d'Arabie*, est signé par un caporal du 16^e bataillon de chasseurs à pied, unité stationnée à Beyrouth. Il porte au crayon le destinataire (secrétaire du général de division; l'envoyer aujourd'hui) et à l'encre: prescription général Ducrot du 30 avril». Cette note de lecture du général Ducrot adressée au général de division Beaufort ne saurait être tenue pour une dépêche gouvernementale (AG., série G 4/2).

1. Le rédacteur du *Birgys* déplorait «le manque de patriotisme de la Syrie». «Les musulmans pourront continuer à occuper le premier rang en Orient, s'ils adoptent des réformes raisonnables et qu'ils y conforment leur conduite».

2. Le 25 mai il annonçait à sa femme: «L'intention du général (Beaufort) est de partir le 29 pour Damas où nous devons voir l'émir Abd el-Kader».

3. Lettre personnelle du consul à Beaufort. AG, série G 4/2 (13 juin 1861).

4. Saint-Marc Girardin, «La Syrie au commencement de 1862» (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1862), essayait cependant de tempérer cet enthousiasme.

à Mac-Mahon du 20 juin 1865, le bruit se répandit à nouveau qu'une vice-royauté serait reconstituée en Algérie au profit d'Abd el-Kader¹.

Or le 17 juillet 1865 Abd el-Kader, accompagné par le consul de France à Damas, arrivait à Paris, officiellement pour remercier l'Empereur de ses bienfaits. Il venait vraisemblablement obtenir aussi quelque secours supplémentaire, afin de régler les dettes qu'il avait contractées en 1860 et les avances qu'il avait consenties pour installer les émigrés algériens qui affluèrent spontanément en Syrie en 1861 et en 1864. Mais Émile de Girardin, qui faisait campagne depuis longtemps pour la modification du statut de l'Algérie («la suzeraineté française seulement, et l'autonomie de l'Algérie respectée»), fit croire au mythe d'une vice-royauté d'Abd el-Kader en Algérie² et provoqua une véritable panique à Alger.

Les Français d'Algérie, qui n'avaient pas manqué de s'étonner de la coïncidence du voyage de l'émir avec le retour d'Algérie de l'Empereur, s'inquiétèrent plus encore du brusque départ du gouverneur Mac-Mahon pour Paris. Ils notèrent, avec consternation, l'hommage officiel rendu à Abd el-Kader par Victor Duruy le 7 août lors de la distribution des prix du Concours général³ et les entretiens de l'émir avec divers ministres⁴. La lecture de plusieurs journaux parisiens acheva de les persuader qu'«Abd el-Kader allait rétablir en Algérie son ancienne souveraineté». Malgré le démenti officiel du *Moniteur*, le 22 juillet, la méfiance subsista.

En réalité, Napoléon III pensait à un royaume arabe d'Orient. Le témoignage de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie depuis septembre 1864, est ici formel et porte sur le début de l'année 1865: «Parlant des événements graves susceptibles de survenir un jour en Orient, il [l'Empereur] envisageait les avantages pour la France de reconstituer une nationalité arabe destinée dans son esprit à remplacer les Turcs»⁵. Mais Napoléon III ne le mit pas au courant d'une démarche secrète qu'il avait entreprise auprès de l'émir.

1. Rappelons que depuis son discours du 19 septembre 1860 à Alger, Napoléon III avait progressivement défini une politique qui «visait à nous attacher définitivement les Arabes par des bienfaits positifs». Mais la lettre à Pélissier du 6 février 1863 qui définissait l'Algérie comme un royaume arabe, le discours du 5 mai 1865 («La France n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple»), la lettre à Mac-Mahon («La France qui sympathise avec les idées de nationalité n'a pas le droit de transformer en Français les indigènes de l'Afrique du Nord») pouvaient sembler annoncer une évolution vers un régime de protectorat.

2. *La Presse* (23 juillet 1865) «L'érection de l'Algérie en vice-royauté viagère confiée à Abd el-Kader, grand vassal de la France suzeraine, aurait au point de vue de notre orgueil national tous les avantages de la conquête et n'en aurait de moins que les périls et les inconvénients.»

3. Le sujet proposé par Duruy (*Discours d'Auguste au Sénat pour faire donner aux Africains le titre de citoyens romains*) visait à célébrer le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui déclarait Français les musulmans algériens.

4. Cf. Luis Ballestros, *L'Emir Abd el-Kader et l'Algérie*, Alger, 1865.

5. Selon le biographe de Mac-Mahon, Silvestre de Sacy, le manuscrit des *Souvenirs* porterait (p. 130) «une nation arabe», expression qui se trouve, rappelons-le, dans la brochure *Abd el-Kader, empereur d'Arabie*.

Tout en ne marchandant pas son aide matérielle à Abd el-Kader, Napoléon III avait chargé en août 1865 un de ses confidents, le général Fleury, de «sonder les dispositions d'Abd el-Kader au sujet de la «constitution en Syrie d'un État arabe indépendant dont il aurait été le souverain» (Ismayl Urbain). Le général Fleury, rallié de longue date à la politique arabophile, escomptait à cette date le gouvernement général de l'Algérie ou le ministère de la Guerre. L'affaire était donc très sérieuse et toute une orientation de politique extérieure y était incluse. Or, à ces avances, Abd el-Kader répondit par un refus catégorique et absolu. D'après le même témoignage inédit d'Ismayl Urbain¹, alors en situation d'être bien renseigné puisqu'il était le confident du général Fleury et qu'il s'entretint librement en arabe avec Abd el-Kader, l'émir aurait dit: «J'ai fait la guerre à la France pendant quinze ans parce que je croyais que c'était la volonté de Dieu pour assurer l'indépendance de mes compatriotes et l'honneur de notre foi. Lorsque j'ai vu que mes compagnons étaient épuisés, que les tribus algériennes refusaient de me suivre, que les Marocains voulaient me livrer aux Français, j'ai compris que ma mission était finie et que Dieu lui-même m'ordonnait de poser les armes. J'ai fait ma soumission avec la ferme résolution de consacrer à la prière et aux études religieuses les jours qui me restent à passer sur cette terre»².

Le refus d'Abd el-Kader, en 1865, succédant à sa dérobade de 1860, mit fin à cette politique arabe de Napoléon III, dont l'émir était sans doute le seul instrument possible. Après 1865 le gouvernement impérial eut désormais à faire face à des soucis plus pressants que le bouleversement de l'Orient. Quant à l'opinion française, elle ne se résigna pas à considérer Abd el-Kader comme un pieux marabout tout occupé de travaux théologiques. Ses écrits de Damas ne sont-ils pas demeurés inédits jusqu'à ce jour, mutilant ainsi l'image que l'Histoire devrait se faire de ce parfait Croyant? Encore qu'il eût montré, en condamnant son fils aîné venu rejoindre les insurgés algériens de 1871³, qu'il avait bien renoncé à toute ambition temporelle, le bruit courut à Paris en 1878 qu'«Abd el-Kader était à la tête d'un mouvement pour l'annexion de la Syrie à l'Égypte». Cette fausse nouvelle, concernant un homme de 72 ans, est surtout révélatrice de la persistance dans l'opinion de l'idée lancée en 1860.

On en verra encore la trace dans les prévenances et les pensions accordées à la descendance d'Abd el-Kader, en dépit des écarts de beaucoup de ses

1. Urbain se trouvait alors à Paris où il séjourna trois mois. Invité par le général Fleury aux Tuileries, il fut reçu à plusieurs reprises par l'Empereur. Le général Fleury lui avait promis de l'appeler auprès de lui à Alger ou à Paris «comme la cheville ouvrière des affaires arabes».

2. Déjà à Saint-Cloud, lorsque Louis-Napoléon lui avait annoncé l'offre d'un sabre d'honneur, Abd el-Kader avait répondu: «Je ne suis plus de ceux qui emploient le sabre.»

3. Le fils d'Abd el-Kader n'invoquait pas l'autorité de son père; la plupart de ses lettres précisaient qu'il venait «par ordre du Sultan»; toutefois certaines ajoutaient: «Nous marcherons tous ensemble contre les chrétiens et nous arriverons à Alger où nous rejoindrons mon père» (Arch. Guerre, H 191).

membres et des réclamations postérieures de certains parlementaires. Il n'est pas étonnant dès lors qu'en décembre 1924 le ministère de la Guerre ait songé à employer le petit-fils d'Abd el-Kader, le capitaine Khaled Ibn al-Hâchimi, et à lui faire prendre le commandement des troupes françaises qui devaient aller aider la Révolte arabe contre les Turcs. Cette initiative, qui allait échouer du fait des autorités d'Alger, atteste la continuité de ce rêve politique qui ne déboucha jamais sur le réel.

L'idée d'une «nation arabe», d'un royaume arabe d'Orient placé sous le commandement d'Abd el-Kader, apparaît ainsi comme un mythe politique qui peut expliquer certaines velléités de la politique méditerranéenne et algérienne de Napoléon III, et notamment les résultats incomplets de l'expédition de 1860. Que Napoléon ait seulement envisagé de lui faire attribuer le gouvernement de la Syrie ou qu'il ait rêvé pour lui d'une vice-royauté arabe, du type de celle de Méhemet Ali, peu importe au fond : le fait est qu'il avait dû renoncer. Mais, puisque la Méditerranée devait dans l'esprit de Napoléon III «devenir à peu près un lac français», il n'est pas tellement étonnant que l'Empereur soit revenu à son rêve en 1865. Toutefois cette idée d'un royaume arabe d'Orient confié à Abd el-Kader n'est pas, est-il besoin de le dire, la clé d'une politique aux aspects contradictoires¹.

1. Napoléon III croyait aussi à la nécessité de maintenir l'Empire ottoman. En 1857, il voulut répandre l'idée du rôle nécessaire de la Turquie. Il s'adressa au prince Napoléon qui prépara les plans d'une brochure *Les Turcs en Europe*. Mais ce dernier fit rédiger le texte par un ancien rédacteur en chef de *La Presse*, Peyrat, qui est donc l'auteur de la fameuse brochure anonyme *La Turquie devant l'Europe*.

L'Algérie algérienne sous Napoléon III

Dans son célèbre tableau *La Prise de la smalah d'Abd-el-Kader*, le peintre Horace Vernet a placé à la gauche du duc d'Aumale, et au milieu des cavaliers français qui chargent sabre au clair, un jeune officier qui seul a gardé l'épée au fourreau. Le détail frappa les contemporains, et le critique de *L'Illustration* crut devoir expliquer: «Attaché à la personne du Prince, interprète d'arabe, sa mission était d'apaiser non de tuer», mais il ne révélait pas le nom de cet officier courageux et pacifique: Thomas Ismaël Urbain.

Cette toile peut apparaître, à qui tente de cerner la personnalité d'Urbain, comme un symbole ou une préfiguration de son existence entière. Pendant toute sa carrière d'interprète, de journaliste, de haut fonctionnaire, Urbain a voulu, aux côtés des Grands et dans leur ombre, travailler à l'apaisement, à la réconciliation des Français et des Musulmans d'Algérie. Conseiller de gouvernement à Alger, publiciste de talent et de grande notoriété, correspondant des meilleurs journaux du temps, surtout conseiller intime de Napoléon III en matière de politique algérienne, Ismaël Urbain fut l'homme d'une seule idée, une seule politique: la France avait la mission de faire évoluer les Musulmans algériens pour se les concilier définitivement. Il n'a vécu et combattu que pour cet idéal.

Ce personnage historique – puisqu'il inspira la «politique arabophile» de l'Empereur – ce théoricien de la politique indigène est cependant mal connu. Souvent oublié il est périodiquement redécouvert. En 1892, au moment où la fameuse Enquête sénatoriale sur l'Algérie dirigée par Jules Ferry faisait croire à un renversement de notre politique algérienne, l'écrivain Émile Masqueray fit dans *Les Débats* l'éloge posthume d'Urbain: «Je regrette, écrivait-il, qu'Urbain ne soit plus là pour assister à son triomphe. Car c'est lui qui, le premier, a mis en plein jour cette formidable question indigène que tout le monde aujourd'hui semble découvrir. Il l'a étudiée sous toutes ses faces et il l'a théoriquement résolue avec la justesse d'esprit d'un homme d'État». Après lui d'autres politiques, d'autres indigénophiles, P. Leroy-Beaulieu, Albin Rozet, Victor Barrucand, le maréchal Lyautey, ont encore connu et célébré l'œuvre d'Urbain, qu'un Augustin Bernard a cru devoir au contraire clouer au pilori.

Il paraît singulier qu'actuellement l'auteur de ces livres qui pourraient sembler des pamphlets contemporains – *L'Algérie pour les Algériens* (1861), *L'Algérie française* (1862) – n'ait pas été encore évoqué. Et cela d'autant plus

* Article initialement paru dans *Preuves*, 1961.

qu'au-delà de ces apparentes similitudes se révèle l'actualité profonde de ses écrits. Dans les limites d'un article on voudrait donner un aperçu d'une œuvre riche d'intuitions, souvent prophétique, et rappeler quelques traits d'un destin qui, dans sa modestie, fut quelquefois exemplaire.

La biographie d'Urbain, essentielle à la compréhension de l'écrivain et du politique, n'a pas encore été écrite. Elle pourrait l'être maintenant que sont révélés ses *Mémoires*, encore inédits, écrits à la demande de son ami et protecteur Gustave d'Eichthal.

«Le secret de sa naissance a été pour lui une blessure profonde qu'il a soigneusement cachée à tous sa vie durant», écrivait, peu après sa mort, sa seconde femme. Sa naissance illégitime explique, à coup sûr, sa volonté de rester dans l'ombre. À ce qu'il dit lui-même Urbain était né des amours d'un commerçant marseillais établi à Cayenne et d'une «quarteronne libre» (on sait qu'il faut entendre par là une métisse elle-même fille d'une mulâtresse et d'un blanc).

Interne dans un lycée de la métropole, le jeune mulâtre «Appoline, dit Thomas Urbain» oublia vite la Guyane où il ne retourna qu'une seule fois après son baccalauréat. Mais les préjugés raciaux lui rappelèrent qu'il restait un homme de couleur ; un moment il songea à consacrer sa vie à les faire disparaître : il se voyait prêchant la conciliation aux blancs et aux noirs. C'est alors, à vingt ans, qu'il découvrit le saint-simonisme : idéaliste sentimental et romantique, il y adhéra complètement et définitivement. Au soir de sa vie, pressé de s'expliquer sur son itinéraire spirituel, il confessait encore sa seule foi saint-simonienne à son maître d'Eichthal. Celui-ci aurait voulu pour lui un autre destin, «qu'il fût seulement le premier de sa race». «Songez, lui disait-il, que l'Afrique s'ouvre maintenant pour la première fois au grand courant de l'humanité blanche»; et d'Eichthal souhaitait que «l'histoire associât leurs destins de frères en persécution : le noir et le juif». C'est pourtant comme défenseur des Arabes d'Algérie qu'Urbain allait passer à la postérité, mais dans sa passion pour la Justice il vit toujours une connexité entre ces diverses causes.

En 1833, jeune novice saint-simonien, il fait avec «le Père» (Enfantin) le voyage en Orient, pérégrine avec Barrault et se fixe enfin avec quelques compagnons en Égypte. Là il découvre l'Islam, apprend l'arabe et, pour mieux travailler au grand rapprochement saint-simonien «entre l'Occident et l'Orient», il décide de se faire musulman. Il prend alors le nom d'Ismayl. Déjà il espère réconcilier l'islam avec le christianisme dans ce qui lui apparaît comme le dépassement supérieur, le saint-simonisme.

La mission d'Orient terminée, ses amis saint-simoniens le décident à aller continuer son apostolat en Algérie. Modeste interprète militaire d'abord, puis secrétaire des généraux de la conquête (Auvray, Galbois, Valée, Bedeau, Bugeaud) en même temps que journaliste (au *Temps* puis aux *Débats*), il est un vivant trait d'union avec la société indigène. En 1840, il épouse à Constantine, devant le qadi, une jeune Musulmane, vit à l'arabe et sait

obtenir tout à la fois la considération de ses supérieurs militaires et des notables musulmans. Il est nommé en 1841 à la Direction des affaires de l'Algérie à Paris, puis participe aux campagnes de 1842 à 1845: il est interprète principal, attaché à la personne du duc d'Aumale puis du général Bedeau. En 1843, on le charge au ministère «de tout ce qui concerne les affaires arabes». Bref, il est devenu un fonctionnaire apprécié pour sa connaissance du milieu indigène, sa vaste culture et la fertilité de sa plume. Commode, car il est effacé, discret, on lui fait écrire des articles, des ouvrages que les autres signent. Le général Daumas, le maréchal Randon en usent et abusent. Lorsque le duc d'Aumale devient gouverneur général en remplacement de Bugeaud, Urbain peut légitimement espérer auprès de son protecteur un poste important qui lui est d'ailleurs promis. La chute de la monarchie orléaniste lui fait perdre cet espoir.

D'idées libérales, Urbain accepte favorablement la révolution de 1848, mais la République ne se montre pas en Algérie aussi indigénophile qu'il l'eût souhaité. Aussi se soumet-il sans déchirement au régime impérial, parce que le parti militaire du moins est le plus proche de ses conceptions en matière algérienne. Toutefois, son avancement est longtemps retardé par le général Daumas qui ne veut pas se priver de ses services. Finalement ses talents l'imposent: en 1858, il est chef de bureau au nouveau «ministère de l'Algérie» sans réussir à imposer ses idées à ses ministres dévoués aux seuls intérêts de la colonisation. En 1860, il est nommé conseiller-rapporteur au Conseil du Gouvernement – l'équivalent à Alger du Conseil d'État. Il ne dépassera pas ces fonctions; à plusieurs reprises, de plus hauts postes lui sont plus ou moins formellement promis: préfet d'Algérie, directeur des Affaires d'Algérie au ministère de la Guerre, mais ces promesses ne seront pas tenues. Malgré la haute protection impériale et ses amitiés saint-simoniennes, Urbain est un homme seul; il a contre lui – et il le sait – l'obscurité de sa naissance, la couleur de sa peau (ne le dit-on pas fils d'esclave?), sa conversion à l'Islam et son mariage avec une Arabe.

Bien qu'il ait fait baptiser sa fille unique, Beia, et qu'après la mort de son épouse il ait lui aussi reçu le baptême chrétien pour se remarier à cinquante-cinq ans avec une modeste Française fille d'un pharmacien militaire, la haute société n'a jamais accepté celui qu'elle tenait pour un renégat parvenu. Haut fonctionnaire, Urbain doit subir les pires humiliations de la part d'hommes qui ne le valent pas moralement ou intellectuellement: le gouverneur général Péliissier, vieilli et grossier, qui affectionne les propos de corps de garde, multiplie les avanies à son égard: «J'aurai la peau de ce circoncis, de ce renard à la queue coupée», déclare-t-il à la cantonade. Le maréchal de Mac-Mahon, qui déteste en lui l'intellectuel et le politique, le contre de son mieux: la pieuse maréchale le hait.

Souvent blessé dans sa fierté, déçu peut-être dans ses légitimes ambitions, Urbain ne songe jamais à la vengeance; son apostolat n'est jamais teinté d'acrimonie. Devenu, comme il le dit lui-même, «la bête noire du parti de

la colonisation à outrance», il s'efforce inlassablement de convaincre les responsables et de toucher l'opinion métropolitaine. Lorsqu'il doit quitter Alger, en 1871, il a somme toute manqué sa carrière administrative, mais il peut se réjouir d'avoir, comme théoricien, exercé une influence décisive sur les affaires de l'Algérie et espère bien laisser un nom à l'histoire.

C'est donc dans son œuvre écrite – et non pas dans son activité professionnelle – qu'il faut rechercher les raisons de l'influence de cet intellectuel. Or l'œuvre d'Urbain n'a jamais été recueillie. Il y a à cela bien des raisons: le secret d'abord, la difficulté ensuite et la masse de ses écrits. Urbain a beaucoup écrit comme fonctionnaire, beaucoup rédigé pour le compte de ses supérieurs: Daumas, Randon, Regnault de Saint-Jean d'Angély, Vailhaut. Publiciste, journaliste, il a dû s'abriter très souvent sous la voile de l'anonymat, mais ses correspondances dans *Le Crédit*, *Le Siècle*, *L'Algérie*, *Le Temps*, *Les Débats*, *La Liberté* peuvent être reconnues à leur inspiration commune: encore y faudrait-il une infinie patience. Si plusieurs de ses articles de revues sont signés, il a usé de multiples pseudonymes: G. Voisin, Messaoud el-Madani, Behaghel... Enfin il a laissé une énorme correspondance fort heureusement bien conservée, car en bon saint-simonien il en faisait l'instrument essentiel de sa propagande et songeait à la postérité.

Pendant les vingt premières années de sa carrière algérienne, Urbain a surtout observé et décrit pour divers publics ce monde nouveau qu'était l'Algérie musulmane. Il ne saurait être question de résumer ces textes à caractère documentaire ou littéraire sur le «Saharah», le Titteri, les Zibans, le Constantinois, le monde Kabyle – encore que certaines pages sur l'Islam, «le Koran», les femmes arabes, témoignent d'un réel talent et d'un constant bonheur d'expression. Le théoricien pourtant n'est jamais loin: plus que l'idéal saint-simonien, une doctrine indigénophile personnelle s'affirme de plus en plus nettement.

Dans les années 1845-46, au moment où se développe ce qu'on peut appeler la première grande insurrection algérienne – car ce sont des provinces déjà pacifiées qui se sont révoltées – on en était venu, en France, à désespérer de ces Arabes qui répugnaient si fort à notre civilisation. Ceux-ci, pensait-on, devaient être réduits ou refoulés par la colonisation progressant à la manière d'une «tache d'huile». Urbain avait au contraire délibérément pris le parti des vaincus: «*Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni*». Mais ce n'est pas seulement par générosité d'âme qu'il se voulait du côté des Musulmans; il entendait aussi formuler tout un programme de «civilisation».

«Civilisation»: le sens du mot, dans le vocabulaire saint-simonien, est complexe et équivoque. Pour Urbain, cela ne veut pas dire, comme pour beaucoup d'autres saint-simoniens, «conversion à nos principes civils et religieux». Pour lui, l'Islam est une religion très tolérante que le prosélytisme chrétien transformerait vite en religion militante. Quant au «fanatisme musulman» auquel on attribuait la résistance des Arabes, pourquoi n'y pas reconnaître, demandait-il, une forme de patriotisme? À ceux qui parlaient

d'assimilation, il opposait un refus nuancé: il rejetait «ce lit de Procuste où l'on voulait étendre les peuples les plus dissemblables», et condamnait «la fusion inintelligente et sommaire des races, des habitudes, des doctrines religieuses». Mais il croyait à une «action à distance» et à une transformation réciproque, à condition que règne un climat de confiance.

«Ce que les Arabes peuvent recevoir de nous sans compromettre ni leur caractère ni leur croyance, c'est une organisation administrative favorable au développement de l'industrie et du commerce, c'est une organisation du culte et de la justice, un large système d'instruction publique et enfin quelques institutions de bienfaisance...»

«C'est dans la communauté des intérêts et de l'instruction qu'il faut chercher un terrain de rapprochement».

L'organisation administrative d'une Algérie indigène encore frémissante posait de redoutables problèmes. Certes, les saint-simoniens avaient leur solution – le gouvernement direct des tribus par des officiers français. La panacée avait été préconisée par «le Père» Enfantin dans son livre: *La Colonisation de l'Algérie* (1843), auquel d'ailleurs Urbain avait largement collaboré. Mais dans ses articles de 1847: «Du gouvernement des tribus» et «Chrétiens et Musulmans – Français et Algériens», Urbain affirme qu'il ne faut pas aller si vite: on doit laisser l'administration des tribus aux chefs arabes traditionnels, quitte à investir nous-mêmes quelques caïds «recrutés de préférence parmi les officiers ayant servi dans les troupes indigènes». Les Bureaux arabes surveilleront leur gestion sans intervention directe. Plus tard seulement la tribu arabe pourra se juxtaposer à la commune française pour se fondre enfin dans celle-ci et relever comme elle de l'autorité civile. «C'est alors que l'association franco-arabe sera complète et qu'un peuple nouveau, conservant des idiomes, des croyances, des mœurs diverses, se développera sous la tutelle de la France».

C'est dire que dans son esprit la colonisation est fort souhaitable dans la mesure où l'élément européen exercera ce fameux «contact à distance» dont il espère la lente transformation des mœurs et croyances arabes et le développement économique, lui-même gage de paix. «L'association des intérêts et des travaux pour atteindre un but commun: la paix et le bien-être, voilà notre but. Sur le terrain politique et commercial il n'y a pas d'ennemi irréconciliable».

Urbain, fidèle saint-simonien et quelque peu professeur en Égypte, croit enfin aux vertus d'un enseignement «franco-arabe» adapté à la mentalité indigène et à ses besoins, plus pratique que l'enseignement classique, voire même professionnel. Quant à l'enseignement colonial, destiné aux Européens, il devrait lui aussi être plus moderne et contenir quelques notions sur l'histoire et la civilisation des Arabes.

Hélas! Cette politique de sage conciliation ne l'emporte pas: elle reste un rêve de théoricien encore peu connu. Tout au contraire, le développement même de la petite colonisation, entre 1848 et 1860, et l'échec des premiers

colons sur leurs trop étroites concessions obligent l'Administration à procurer toujours plus de terres aux immigrants. Le sol étant occupé, les Arabes doivent nécessairement être refoulés par diverses procédures pudiquement appelées «revendication des droits de l'État» ou «cantonnement des tribus». Les officiels se rassurent en soulignant l'incertitude des droits de propriété chez les Arabes, ou les avantages économiques de leur resserrement. Mais la spoliation est réelle. Elle irrite profondément la société indigène qui se sent menacée d'une dépossession générale.

À Paris, Urbain a sous les yeux les rapports des officiers de Bureaux arabes; il s'inquiète. Quand il se rend à Constantine, il perçoit l'écho du désespoir des Musulmans. Il se sent tenu d'alerter l'opinion et le gouvernement, car à Alger on se prépare à aller plus loin grâce à une loi sur le cantonnement. C'est alors, en novembre 1860, qu'il écrit une brochure qui va marquer son entrée dans le combat politique: *L'Algérie pour les Algériens*.

Avec ce livre au titre percutant, publié en 1861 sous la signature de Georges Voisin, s'ouvre en effet la période militante de l'œuvre d'Urbain. Désormais, et jusqu'en 1870, il va jouer le rôle délicat de conseiller de Napoléon III. Plus exactement il va inspirer par ses écrits et de nombreux entretiens privés la politique algérienne de celui-ci, sans que, malgré ses fonctions, il reçoive pouvoir d'agir.

L'Algérie pour les Algériens (il s'agit bien des Algériens musulmans) n'est pas un pamphlet mais bien une étude de politique algérienne. Urbain y insiste sur la menace d'expropriation qui pèse sur les indigènes, mais il veut surtout montrer que ce refoulement mal déguisé est une erreur, car les Arabes peuvent être amenés à la «Civilisation».

Civilisation – non pas assimilation à notre civilisation: «Il n'y a rien d'irréconciliable entre les indigènes musulmans de l'Algérie et les Français. Mais personne ne peut dire: «Ma loi politique, mon organisation sociale, mes mœurs représentent pour l'Humanité la dernière expression du progrès.» Le progrès ne pourra pas avoir les mêmes formes pour l'Arabe que pour le Français... L'indigène serait en droit de nous dire: «Vous voulez me rendre semblable à vous, me faire renoncer à moi-même en renonçant à mes pères. Je ne vous suivrai pas. Je veux bien vous ressembler comme un disciple mais je veux rester moi¹».

Encore faut-il renoncer à la manière forte et à l'injure: «Nous croyons qu'il est plus profitable à la France de faire aimer et estimer le peuple vaincu que de le montrer odieux et à tout jamais ennemi. Moins nous l'estimerons et plus il aura de difficultés à connaître et à aimer la France... Donc, conclut Urbain, soyons patients, soyons modestes... Aïmons et protégeons les indigènes²».

1. N'est-ce pas déjà le fameux «Assimiler? oui. Être assimilé? non» qu'on prête à M. Leopold Sedar Senghor?

2. Il n'est peut-être pas inutile de se rappeler Lyautey: «Nous ne sommes pas patients, nous ne sommes pas modestes... Nous ne savons pas l'arabe..., nous avons l'administration directe dans la peau.»

L'ouvrage, dont les journaux ne parlent pas, n'a pas de succès. Mais il convainc quelques personnalités, le baron David notamment. Or cet ancien officier de Bureaux arabes devenu parlementaire et spécialiste des questions algériennes a l'oreille de l'Empereur qui l'appelle «mon cousin». Pour Urbain, il est désormais plus qu'un ami, un disciple. Napoléon III, d'ailleurs, sous diverses influences, a décidé de reconsidérer la politique algérienne abandonnée jusque-là au maréchal Randon, puis aux «civils» mis en place par le ministère de l'Algérie. Ce ministère est supprimé et les militaires retrouvent leur influence. Mais Napoléon III demande au maréchal Pélissier qu'il veuille bien considérer aussi l'intérêt des indigènes. Pour Urbain et ses amis, cela est une première victoire: ils peuvent désormais freiner la politique du cantonnement. Au Conseil supérieur de l'Algérie, Urbain, rapporteur de la question en 1862, démontre que la propriété arabe existe bel et bien, et il s'efforce de réduire la portée du projet, à la grande colère de Pélissier. Au Corps législatif, le baron David, reprenant les thèmes d'Urbain, demande qu'on «civilise les indigènes en les protégeant, en leur conservant leurs terres, en leur donnant l'instinct de la propriété individuelle». Il reçoit en réponse une lettre de félicitations de l'Empereur.

L'heure est donc propice. Urbain, par l'intermédiaire de son ami Lacroix, communique aussitôt des notes au baron David, et même le manuscrit d'une brochure qu'il venait d'écrire. David les utilise largement. Lacroix, de son côté, fait imprimer l'ouvrage d'Urbain, auquel il ajoute un chapitre sur les bienfaits dont la civilisation était redevable aux Arabes, et le livre paraît sous le titre, inattendu pour nous: *L'Algérie française. Indigènes et immigrants*.

L'Algérie française? Pour Urbain c'est, à l'opposé de la «France africaine» rêvée par les colons assimilationnistes, l'Algérie transformée par la «civilisation» des indigènes et l'action des immigrants. «Aujourd'hui, écrit-il, les indigènes sont regardés comme des vaincus qui doivent faire place à des immigrants: pour rogner avec moins de scrupule les espaces qu'ils cultivent, on les déclare réfractaires à la civilisation et ennemis à toujours du nom français.» Mais ce n'est pas «l'intérêt de la nation française»: «Placer les indigènes dans une position d'infériorité vis-à-vis des Français d'Algérie, ce serait ressusciter le régime des castes».

Dès lors, la colonisation doit prendre un caractère nouveau: puisque, telle qu'on la pratiquait, elle ne peut se faire qu'aux dépens du fellah, Urbain la déclare non viable: «Le vrai paysan de l'Algérie, l'ouvrier agricole, c'est l'indigène. La colonisation rurale est un double anachronisme politique et économique.» Il faut la transformer en «colonisation industrielle»: «La liquidation de la colonisation agricole se fera d'elle-même; elle aboutira d'une part à l'agriculture industrielle, aux cultures maraîchères, au jardinage; de l'autre à la substitution progressive des indigènes aux immigrants sur tous les points excentriques».

À chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres. L'indigène sera paysan, éleveur; l'Européen, commerçant, industriel. Un jour viendra,

prophétise toujours Urbain, où l'indigène ayant évolué comprendra et acceptera nos idées occidentales de sécularisation, d'individualisme. Mais, jusque-là, on ne doit pas désagréger la ruche sous prétexte de progrès, car ce serait émietter la société indigène et la livrer sans défense à l'exploitation. Quant à la conclusion, elle est toujours semblable: «La première condition pour que les indigènes nous écoutent et nous imitent, c'est que nous les aimions et les estimions».

Napoléon III, nous le savons, a lu cette brochure: elle l'a littéralement enthousiasmé. «Égalité parfaite entre les Européens et les indigènes, il n'y a que cela de juste, d'honorable, de vrai», confie-t-il à son ministre de la Guerre, le maréchal Randon. À Alger, l'accueil est bien différent. Malgré l'anonymat, l'auteur est bientôt reconnu: il est immédiatement dénoncé par la presse, persécuté par le gouverneur.

Warnier, porte-parole des colons, fustige, «parmi ces agents secondaires qui cherchent à imposer leurs idées étroites de subalternes», «tel renégat, homme de couleur». Lui n'hésite pas à célébrer le cantonnement: «Ne pas cantonner les tribus, c'est parquer les Européens, c'est fixer la barbarie, c'est enrayer la civilisation chrétienne.» L'Algérie a besoin, selon lui, d'une assimilation complète de ses institutions à celles de la France; elle doit arriver par là à la suppression de la législation musulmane et de la magistrature des qadis, à la naturalisation d'office des Arabes et à la francisation de la terre indigène. «Comme la Corse est une France insulaire, l'Algérie sera une France trans-méditerranéenne».

C'est alors qu'Urbain, dont le gouverneur général Pélissier a demandé l'éloignement «comme consul en pays d'islamisme», va connaître les joies du triomphe politique. Le 6 février 1863, Napoléon III adresse à Pélissier la fameuse lettre dite du «Royaume arabe», dans laquelle il reprend presque mot à mot les arguments du livre d'Urbain. «J'ai pillé votre brochure pour écrire ma lettre du 6 février», confiait-il plus tard à Urbain ravi mais non étonné. Il n'y avait que l'expression de «Royaume arabe» qui ne fût pas d'Urbain; on ne manqua pas de la lui attribuer¹.

À Alger, dès cette époque, ce sont ces deux mots que la polémique stigmatise. Avec plus ou moins de bonne foi, on veut y voir le retour à Abd el-Kader. Des pétitions monstres sont organisées; telle de ces pétitions à forme de plébiscite demande: «Voulez-vous être Français ou Arabes?» Le gouverneur, le maréchal Pélissier, donne l'exemple en notifiant publiquement, par sa signature, son opposition à la politique impériale. Sa destitution est préparée, mais sa jeune épouse espagnole, cousine de l'Impératrice, attendrit l'Empereur, qui pardonne.

1. La formule était lancée depuis 1834 au moins. À cette date, le mot et la chose se retrouvent dans un opuscule signé Cerfbeer. Elle était surtout familière du duc d'Aumale, qui est aussi l'auteur d'un mot souvent répété dans l'histoire de l'Algérie: «Il ne faut pas que l'Algérie puisse devenir une nouvelle Irlande».

Napoléon III se contente de faire rédiger une nouvelle brochure officielle mais anonyme : *L'Algérie et la Lettre de l'Empereur*, qui réitère les ordres du maître. Cet ouvrage, fort vif, écrit par Frédéric Lacroix, est immédiatement attribué à Urbain et classé par la presse d'Alger parmi «ses autres élucubrations anonymes et pseudonymes».

Il est vrai qu'Urbain combat de son mieux par des articles dans *Le Siècle*, et surtout par les notes qu'il adresse au baron David, à Michel Chevalier, au général de la Rûe : il s'agit de préparer les orateurs pour la discussion du sénatus-consulte de 1863. Celui-ci voté, Urbain et ses amis les officiers «arabophiles» peuvent se croire triomphants : l'article 1^{er} proclame que «la France reconnaît aux tribus arabes la propriété des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle».

Restait à appliquer la nouvelle politique. Sûr d'être obéi par les anciennes équipes, l'Empereur ne veut pas changer de personnel : il veille seulement aux instructions. Urbain s'en étonne dans sa correspondance, mais il ne daigne solliciter aucun poste, et l'on devine que personne ne voulait se risquer à endosser la responsabilité de son élévation. Dès lors, Urbain se contente de suivre, jour après jour, l'échec des volontés impériales. En Algérie, les colons manifestent une tenace résistance et rejoignent l'opposition libérale et républicaine qui prend leur défense. Le maréchal Mac-Mahon, nommé gouverneur après la mort de Pélissier, veut se créer une popularité locale et n'arbitre pas.

Finalement, Napoléon III se décide à venir enquêter sur place. Pendant près de cinq semaines il parcourt l'Algérie et écoute les doléances. Il s'est fait accompagner d'Urbain auquel il remet, à l'issue de sa mission, la Croix d'officier de la Légion d'honneur. À peine rentré à Paris, il précise à nouveau *La Politique de la France en Algérie*. Dans cette *Lettre* du 20 juin 1865 à Mac-Mahon (en fait, une forte brochure de 88 pages), Napoléon III reprend tous les thèmes chers aux «arabophiles» : il s'inspire directement de textes rédigés par quelques officiers de Bureaux arabes et demande à Urbain, convoqué à Paris, d'annoter son projet qu'il rectifie en sa présence.

C'est encore Urbain qui lui indique que le sénatus-consulte sur la naturalisation des indigènes ne doit pas, sous couleur de libéralisme, faire violence à leurs sentiments : qu'on les déclare «Français» de manière à imposer l'égalité civile entre Arabes et Européens, mais en leur laissant leur statut personnel et en maintenant aux tribunaux musulmans le soin de connaître de tout litige à cet égard. Urbain obtient enfin un dernier succès : il réussit à convaincre les juristes impériaux que les indigènes non naturalisés puissent jouir cependant d'une partie des droits politiques. Accorder aux Musulmans des villes l'électorat et l'éligibilité pour les conseils municipaux, laisser ces conseillers municipaux participer à la gestion d'une commune française (la commune de plein exercice), comme le décida le décret du 27 décembre 1866, il y avait là l'amorce de cette véritable association des indigènes à notre vie politique, souhaitée par Urbain.

De retour à Alger, Urbain y attend maintenant de confiance les *missi dominici* que l'Empereur ne peut manquer d'envoyer pour briser les oppositions. Mais le maréchal Mac-Mahon laisse la presse locale se déchaîner contre «l'arabomanie» et «les sauvageophiles», quitte à sévir lorsqu'elle dénonce «le régime du Sabre». Revendiquant au nom des libertés et réclamant l'assimilation à la mère patrie, les colons trouvent des porte-parole au Corps législatif. On entend Lanjuinais dénoncer les Arabes, «ces Français privilégiés», et le général Allard, chargé de lui répondre, s'écrie: «Que les colons de l'Algérie se rassurent, l'avenir leur appartient!» Dans ces conditions, Napoléon III croit devoir compter avec les hommes en place et attend l'effet du temps. Mac-Mahon, à qui il offre le commandement de la Garde à Paris, feint de ne pas comprendre, et le mouvement administratif prévu échoue. Urbain, qui devait être «la cheville ouvrière des Affaires arabes», se résigne et reprend son apostolat.

Inlassablement, dans la presse, dans des correspondances privées, il dénonce les sophismes de ses adversaires: non, il ne s'agit pas de parquer les indigènes à l'abri de notre civilisation, mais seulement de ménager les transitions. La propriété individuelle chère aux libéraux viendrait, mais en son temps: «Ce n'est pas la propriété individuelle qu'il faut créer d'abord, c'est l'individu.» Sans individus responsables, la liberté des transactions entraînerait l'écrasement du faible, la spoliation et la «paupérisation» de la société indigène. Que voulait-on? «Faire tomber dans le servage une multitude ignorante et appauvrie»? Paupérisme et révolte, on préparait une nouvelle Irlande! Bien sûr le gouvernement central faiblissait, mais «si les amis de la liberté disaient leur fait à Messieurs les *landlords* algériens, si on leur disait qu'on ne veut pas transformer l'Algérie en une Pologne musulmane, le pouvoir aurait plus de cœur à résister aux exigences des passions coloniales. Mais si le parti libéral reste l'allié des barons de la colonisation les indigènes et l'Algérie dont l'avenir est étroitement lié au leur n'auront rien à gagner à ce qu'on substitue le régime civil au régime militaire. Bien au contraire...»

Urbain écrit au général Fleury qui montre ses lettres à l'Empereur. Par son intermédiaire il avertit, suggère, renseigne. C'est par cette voie que l'Empereur est avisé, dès avril 1867, de la terrible famine que Mac-Mahon cache jusqu'en janvier 1868. Fin 1868 on évalue le nombre des victimes indigènes à 300 000, et l'opposition rend responsable du désastre la politique du «Royaume arabe». Le président de la Commission d'enquête de 1868, le comte Lehon, explique que le dépérissement des indigènes est dû au «communisme arabe», à la propriété collective, et conclut qu'il faut constituer la propriété individuelle et étendre la colonisation européenne.

Le 23 juillet 1869, Urbain, de passage à Paris, est convoqué par l'Empereur qui l'interroge longuement. Urbain est obligé de reconnaître que le programme impérial n'a pas été suffisamment appliqué et que la crise semble accabler la gestion des Bureaux arabes et l'administration militaire.

La Commission qui prépare une Constitution pour l'Algérie est largement favorable à l'administration civile. Urbain remet cependant à l'Empereur un mémoire, *Le Gouvernement de l'Algérie*, lequel est écarté, car il ne correspond pas aux sentiments de cette Commission qui veut placer l'administration des tribus entre les mains de commissaires civils ou des maires européens élus.

Du moins Urbain espère-t-il pouvoir renforcer la représentation des Musulmans: il envoie à l'Empereur un nouveau travail en ce sens, lequel est inséré, par ordre, dans *Le Peuple*. Il n'est pas sans résultat d'ailleurs, puisque les conseillers généraux musulmans seront désormais élus, aux termes du décret de juin 1870 (abrogé dès décembre 1870 par les républicains).

Mais, dans l'ensemble, le courant est désormais trop fort pour être remonté. L'Empire parlementaire veut que les Français d'Algérie échappent au «régime du Sabre» et qu'ils aient le droit d'intervenir dans la gestion de la colonie. Quant aux indigènes, ils doivent «être entraînés dans l'orbite de la civilisation européenne». C'est pourquoi le Corps législatif vote à l'unanimité, en mars 1870, un ordre du jour demandant l'avènement du régime civil. On y affirme que désormais «les intérêts des Européens et ceux des indigènes seront plus facilement conciliés». Urbain, on s'en doute, n'est pas dupe de cet apparent libéralisme. Le régime civil, pour lui, c'est «une oligarchie»: «Les Français d'Algérie veulent avoir des sujets» et «une part d'influence absolue et directe sur les indigènes».

C'est l'avis de tous les officiers de Bureaux arabes. Le général Hanoteau écrit fort clairement: «Ce que rêvent nos colons, c'est une féodalité bourgeoise ayant l'armée pour seul appui et dans laquelle ils auraient le rôle de seigneurs et les indigènes celui de serfs». Le général Hugonnet avait dit à Urbain, le 25 mai 1869: «Les Arabes sont complètement coulés. Il leur faudra bel et bien ou mourir, s'expatrier, ou prendre la blouse et subir comme salariés la loi du plus fort et du plus roué. Se réveilleront-ils pour le dernier coup de fusil. Je le souhaite pour leur honneur...»

Souhait impie, bien sûr, et qu'Urbain, pour sa part, n'a jamais formulé. Mais lorsque la chute de l'Empire amène au pouvoir, en Algérie, ses adversaires politiques, Urbain redoute aussitôt que les indigènes menacés ne tentent leur suprême effort contre la France. À Alger et dans les principales villes de l'Algérie, des émeutes antimilitaristes se déchaînent contre les officiers «arabophiles». Lorsque le sous-gouverneur, le général Durrieu – qui a annoncé au gouvernement que les indigènes n'accepteront pas sans révolte la domination des colons – doit quitter son poste, de scandaleux incidents marquent son départ. Son successeur désigné, le général Walsin-Esterhazy, est chassé par les émeutiers du Palais du gouvernement, et contraint de s'embarquer sous les huées. Des Comités de salut public sont instaurés dans les villes; ils poursuivent les fonctionnaires impériaux civils et militaires. Le conseil de gouvernement est supprimé: Urbain perd son poste mais

craint surtout «qu'éclate une insurrection arabe dont on l'accusera d'être le complice». Il décide donc de quitter Alger et, pensant n'y jamais revenir, rédige rapidement ses *Mémoires* comme une sorte de testament politique.

Cependant, installé à Marseille, Urbain n'a pas déserté le combat. La cause qu'il défend lui paraît plus juste encore après la grande insurrection de 1871, qu'il a prévue, et la répression qui suit, «hors de proportion avec la culpabilité» (colonel Rinn). Ses amis restés en Algérie lui ont dépeint les horreurs de la guerre et la détermination des indigènes. «Cette guerre tient au cœur des Kabyles, lui écrit le D^r Vital: plusieurs des prisonniers condamnés à mort par les conseils de guerre ont accepté les sentences avec un enthousiasme farouche qui approchait de la joie». Dans l'opposition, Urbain reprend la plume de journaliste politique. Warnier, son adversaire et contradicteur le plus écouté, est député; il prépare la loi de 1873 qui doit renverser la digue protectrice élevée autour de la propriété indigène par le sénatus-consulte de 1863. Urbain doit répondre. Au *Journal des Débats* où les saint-simoniens ont toujours été influents, il retrouve une tribune de choix. Mais il donne aussi des séries de «Lettres algériennes» à *La Patrie*, puis à *La Liberté*. Encore est-il condamné à l'anonymat.

Une troisième fois, Urbain doit, sinon repenser, du moins définir à nouveau sa politique de «civilisation de l'Algérie». Il ne s'agit plus de travailler dans l'immédiat, mais pour les années à venir: «Il faut penser à l'intérêt national de la France, non aux intérêts locaux des colons d'Algérie.» Or les colons triomphent, et l'heure est à l'assimilation. Quelle assimilation? demande Urbain: «Celle qui laisse en dehors de l'Algérie coloniale toute la masse des tribus arabes condamnées à vivre au service des colons n'est que fauxsemblant... Elle ne se préoccupe pas de rapprocher de nous les indigènes».

Pour lui, il y a désormais un petit peuple privilégié de quelque 200 000 Français ou naturalisés régnant sur trois millions de sujets; 30 000 électeurs, voilà le pouvoir en Algérie, et la métropole est sans action car les parlementaires algériens commandent à Paris comme à Alger. La France fait fausse route avec l'assimilation; son rôle est celui de l'arbitre, du conciliateur nécessaire. Elle ne peut pas abandonner la gestion des affaires algériennes aux assemblées locales ou aux fonctionnaires soumis à la pression des élus européens. Le gouverneur voudrait-il accorder aux indigènes une place plus importante qu'il ne le pourrait pas; «le pays légal se soulèverait contre lui pour défendre ses privilèges». Car le Français d'Algérie, répète Urbain, n'est plus l'égal du citoyen métropolitain: «Il exerce des droits de souveraineté, appelle le peuple indigène à régler ses dépenses générales sans être tenu de lui rien donner en échange». S'adressant à l'opinion métropolitaine, Urbain reprend sans cesse l'idée que cette opinion est le contrepoids nécessaire à la pesée des intérêts de la colonisation. De là aussi la Constitution politique qu'il préconise pour l'Algérie: un ministère spécial, centralisant les affaires à Paris, appuyé sur le Parlement, pourrait seul

imposer ses décisions à tous. «Les questions algériennes sont d'un intérêt métropolitain de premier plan. C'est au gouvernement métropolitain à les discuter, à les diriger, à les résoudre».

Quant à la politique indigène, Urbain n'a pas varié: elle est la question essentielle en Algérie. «On espère annihiler les indigènes en ne leur accordant aucun rôle légal dans la nouvelle société coloniale, mais on se leurre». «Nos rapports avec les indigènes ne peuvent être déterminés par des règlements de police ni par les dispositions exceptionnelles qui les classent à part dans la population de l'Algérie». Nous devons au contraire «aider les Musulmans à s'assimiler notre civilisation, les associer à nos travaux, à notre représentation politique, leur donner l'instruction élémentaire et professionnelle qui fera d'eux des hommes armés pour la concurrence économique. Si l'on ne compte que sur la force et sur la sévérité de la répression pour garantir notre domination, on peut prédire à coup sûr que la situation ira en s'aggravant de plus en plus».

Or, tandis qu'Urbain prêche ainsi sans être entendu («on n'est pas un bon républicain quand on dit un mot en faveur des indigènes»), la politique que laisse faire la France est tout à l'opposé. Si les Européens et les israélites naturalisés collectivement en 1870 reçoivent le bénéfice des libertés démocratiques, les indigènes, eux, en dépit de leur qualité de Français, se voient appliquer une législation pénale spéciale, confiée sans appel aux législateurs: c'est le fameux code de l'Indigénat. La responsabilité collective des tribus est officiellement instaurée par une loi de 1874; d'arme exceptionnelle, le séquestre des terres devient une mesure administrative. L'enseignement spécial pour les Musulmans, les trente-six écoles ou collèges «arabes-français» créés par l'Empire sont complètement supprimés, car l'Arabe n'a, paraît-il, «pas besoin d'école pour apprendre le français». La justice musulmane, source d'abus et de corruption, dit-on, disparaît peu à peu. Au nom de la lutte contre la «féodalité arabe», les notables indigènes se voient privés de toute action et de toute influence. Surtout, la propriété indigène, en vertu de la loi de 1873, est mise à l'encan: en vingt ans, elle recule de 1/5^e dans le Constantinois, de 2/5^e dans l'Oranie, de 3/10^e dans l'Algérois.

Les républicains ont bonne conscience: «Il n'est pas possible, disait Paul Bert, de supporter que les indigènes arrêtent le Progrès. Il n'est pas acceptable que le développement de la colonisation soit arrêté par des traditions arabes. Celui qui ne féconde pas le sol ne mérite pas de le posséder». Quant aux diverses institutions musulmanes, on ne veut y voir que «fanatisme». «C'est là qu'il faut attaquer», jugeait le même Paul Bert; «il faut forcer ce peuple à se détendre».

Terrible politique que celle du *Compelle intrare*: «Il faut placer l'indigène dans l'étroite nécessité de s'assimiler ou de disparaître!» Et Urbain s'en désespère: «Nous tombons au-dessous du niveau de la conquête musulmane qui laissait aux *raïas* chrétiens une indépendance municipale presque absolue, l'autonomie religieuse, leurs mœurs, leurs usages, leur langage».

Plusieurs de ses correspondants aux *Débats* prophétisent douloureusement : « Nos sujets musulmans, laissés en dehors de tous nos projets d'avenir ne sont liés à nous par aucune attache. Il ne tiennent pas plus à nous que nous ne tenons à eux... On croit que les plantations de vigne assureront l'avenir de l'Algérie ! Nous allons au gâchis par la ruine des indigènes... »

En 1881, lors de l'insurrection du Sud-Oranais, il explique que l'événement était prévisible ; et à ceux qui assurent que « les rebelles, terrifiés par l'énergie de la répression n'oseront plus recommencer », il fait cette réponse de bon sens : « la meilleure preuve que ce système n'a rien produit de bon, c'est qu'il faut toujours recommencer et qu'on est réduit à demander qu'on l'exagère encore ».

Urbain n'a convaincu que quelques isolés ; il a cependant la satisfaction de voir repousser par la Chambre, comme il l'avait ardemment souhaité, un projet d'expropriations massives de terres indigènes à l'aide d'un prêt métropolitain de cinquante millions. Ce fut son dernier combat, sa dernière victoire. Désespéré par la perte d'un être cher – le jeune fils né de son second mariage – il ne songe plus qu'à la mort. C'est à Alger, dans sa patrie d'adoption, qu'il a voulu vivre ses derniers jours. Il y meurt le 30 janvier 1884. Ses ultimes lettres politiques sont empreintes d'un pessimisme que l'avenir devait justifier : « Loin de progresser », écrivait-il à d'Eichthal, « nous avons perdu énormément de terrain depuis douze ans. Les Musulmans s'éloignent de plus en plus et attendent avec la résignation des fatalistes l'heure de la vengeance. Nous payerons tôt ou tard les fautes que nous commettons et celles qui suivront forcément... »

L'œuvre d'Urbain témoigne d'elle-même ; nul autre commentaire n'y est nécessaire. À suivre le déroulement de cette apologétique, on est frappé pourtant de sa continuité, de sa rigueur doctrinale et de son prophétisme. Nul reniement, nulle concession aux idées du jour dès qu'elle se fut affirmée. Mais peut-être est-on plus étonné encore de l'unité de cette vie tout entière attachée à son idéal politique. À son arrivée à Alger en 1838 Urbain écrivait à Enfantin : « Je pouvais ou m'attacher exclusivement aux Arabes et espérer exercer un jour une grande autorité comme musulman et comme avocat de la Civilisation auprès d'eux, ou bien me poser comme représentant des Arabes auprès des Français en espérant arriver un jour à être secrétaire du gouvernement et exercer ainsi une influence sur l'autorité française. Je me suis senti plus fort pour cette dernière mission que mon éducation et mes goûts me conseillent ». Cette idée de jeunesse, il est arrivé à la réaliser dans son âge mûr, et ce sera sa seule mais grande joie. Après la lettre à Pélissier, de 1863, il disait à son ami Lacroix « qu'il pouvait maintenant mourir sans crainte ». Conseiller influent sans l'avoir brigué, familier de Napoléon III sans être courtisan, il sut devenir le Sage résigné à ne pas avoir le rang que son intelligence lui méritait et que les préjugés du temps lui interdisaient.

Mais il a eu aussi l'amertume, pendant les dernières années de sa vie, de voir bafouer son idéal, ses convictions et ses rêves. Réduit au rôle de Cassandre, il n'a cessé d'avertir les hommes politiques et l'opinion. Mieux qu'aucun député il a représenté à lui seul la population musulmane d'Algérie, ou plutôt cette Algérie franco-arabe qui aurait pu prendre corps si on l'avait écouté. Lorsque les premiers leaders musulmans formés à l'occidentale – les *Jeunes-Algériens* – pourront faire connaître leur sentiment, peu avant 1914, ils s'exprimeront en des termes étonnamment proches de ceux d'Urbain ; encore que, semble-t-il, ils ne l'aient point connu¹. Preuve supplémentaire qu'il n'avait pas cédé à l'utopie et que son idéal pouvait être entendu des Algériens.

Ces temps certes sont lointains. On voudrait pourtant formuler le souhait que le message de conciliation d'Urbain puisse encore être entendu aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

Le seul livre important qui permette de connaître Urbain est l'ouvrage du professeur M. Emerit : *Les Saints-Simoniens en Algérie*, Paris, 1941. Il existe en outre des sources manuscrites encore inédites qu'il m'a été donné de consulter à Alger et à Paris (Mémoires d'Urbain – Correspondance avec d'Eichthal et divers autres personnages).

1. À titre d'exemple, on peut citer, parmi bien d'autres, cet article du *Rachidi* du 28 juin 1912, signé Ben Ali Fekar : «La France doit rompre avec le régime suivi à l'égard de nos populations musulmanes, régime singulièrement aggravé depuis la Conquête... L'extension démesurée de la colonisation officielle, le système judiciaire ramené à des conceptions peu conformes aux principes mêmes du droit français, la fiscalité développée au point de tarir les sources de la production indigène, les libertés politiques réduites à un régime purement policier, tout en un mot tend à une sorte de refoulement de l'élément musulman».

«Les conséquences ont été ce qu'elles devaient être : au point de vue matériel un malaise croissant et un développement inquiétant du prolétariat et au point de vue moral mécontentement général, désaffection à l'égard de la France et désir d'émigrer. C'est dans ces conditions que se pose actuellement le problème indigène devant l'opinion publique française et devant le Parlement».

L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911)

L'année 1911 fut marquée en Algérie par une émigration assez importante : quelques centaines de citoyens musulmans de la ville de Tlemcen réussirent à quitter l'Algérie, clandestinement ou non. Ce mince épisode de l'histoire des Musulmans algériens prit aussitôt une place considérable dans la presse coloniale et française. Généralement, outre-Méditerranée, on y vit une protestation contre le service militaire obligatoire repoussé par l'Algérie unanime ; en France, le mouvement fut plutôt interprété comme une manifestation contre le régime colonial et comme tel il fut utilisé par les partisans des réformes. L'événement fut même évoqué à la Chambre en 1912, à la fin de 1913 et au début de 1914 et la polémique qui s'institua à ce propos rappelle celle qui était née en 1901-1903 autour de l'affaire de Margueritte. Elle devait aboutir à une manifestation politique précise du Parlement. Par là, l'exode de Tlemcen a surtout sa place dans l'histoire des rapports administratifs et politiques entre la Métropole et sa colonie¹.

Mais ce serait mutiler la signification de cette manifestation spectaculaire que de ne pas la replacer aussi dans un contexte purement musulman. Pour comprendre les départs des Tlemçanis il paraît nécessaire d'évoquer, au moins rapidement, la permanence de l'*Hijra*, cette émigration des Musulmans algériens qui préférèrent quitter leur patrie plutôt que d'accepter la domination française.

L'*Hijra*²

L'émigration continue des Musulmans algériens de 1830 à nos jours a de profondes, d'essentielles racines religieuses. La loi islamique, on le sait, est

* Article initialement paru dans les *Annales E.S.C.*, 1967.

1. Depuis que l'opinion française eut en 1911 la révélation de ces départs, l'exode de Tlemcen a été mentionné par divers auteurs, mais le plus souvent très brièvement. Plusieurs historiens de l'Algérie ne lui accordent qu'une phrase : Augustin Bernard, *L'Algérie* (1930), p. 429, « On vit un millier d'indigènes de Tlemcen s'expatrier en Syrie » ; G. Esquer, *Histoire de l'Algérie* (1960), p. 63, « ... et un millier de Tlemcéniens émigrèrent » Cl. Martin, *Histoire de l'Algérie Française* (1962), p. 255, « Un millier environ de musulmans de la région de Tlemcen aimèrent mieux s'expatrier en Syrie que de servir la France ». Seul M. Ch.-A. Julien, dans *L'Afrique du Nord en marche* (1952), a longuement présenté le problème (pp. 104 à 106) d'après une publication du Gouvernement général de l'Algérie, *L'Exode de Tlemcen en 1911* (1914).

2. Les musulmans ont donné à toutes leurs émigrations provoquées par la conquête ou la domination d'états chrétiens le nom générique d'*hijra*, c'est-à-dire le nom même qui désigne l'émigration du Prophète à Médine, l'Hégire. Sont des *mouhadjirine* (*muhâjirin*) tous ceux qui émigrent définitivement en terre d'Islam pour sauvegarder leur foi menacée.

formelle¹. Depuis que le *Qoran* a prescrit aux Mecquois convertis de rejoindre Médine sous peine de tomber dans la Géhenne, le Croyant ne peut demeurer sous la domination des Infidèles, s'il peut se soustraire par la fuite à son abaissement. La terre d'Allah est assez vaste, dit le *Qoran*, pour que le Croyant puisse toujours émigrer. L'émigration pour la foi est donc un devoir pour celui qui est vraiment soumis à la volonté d'Allah ; il doit rejoindre le pays de la Foi, le *Dar el-Islam*, abandonner le *Dar el-H'arb*, le pays légalement voué à la guerre. Ceux-là seuls qui ont émigré pour leur foi, sont véritablement des Croyants. Mais ce devoir est un devoir difficile et le mérite des *mouhajirine* sera récompensé. À eux doivent aller les aumônes, l'aide des musulmans aisés et même éventuellement le butin fait sur les Infidèles. Mais plus encore la Miséricorde de Dieu leur est acquise : ils seront les « gagnants »². « Ceux qui ont émigré pour Allah après avoir subi injustice seront certes rétablis par Nous en la vie immédiate en une belle position », mais ils seront plus encore rétribués dans la vie dernière³.

Aux textes coraniques s'ajoute une riche floraison de *hadith* qui renforcent encore, s'il est possible, l'obligation de l'émigration. Le Prophète n'a-t-il pas dit, selon Ibn Arafa, que « l'émigration est obligatoire pour ceux à qui elle est possible » ; selon El-Bokhari, qu'elle « s'impose à plus juste titre que le pèlerinage » et que « les paralytiques eux-mêmes devront émigrer sur le dos des aveugles ». Quant à ceux qui ne quitteront pas leur patrie tombée aux mains des Infidèles, malheur à eux ! « Je ne réponds pas de ceux qui séjournent au milieu des idolâtres »⁴.

Il va de soi qu'aux obligations religieuses s'ajoutèrent bien d'autres mobiles pour décider les Musulmans algériens à quitter le sol de leurs

Sous la domination des Turcs, l'Algérie n'a évidemment pas connu d'*hijra* ; les seuls mouvements de population qui soient attestés sont liés aux pèlerinages en Terre sainte. En revanche le Maroc recueillit à plusieurs reprises des réfugiés politiques en provenance de l'Ouest algérien. On peut ainsi signaler deux « exodes de Tlemcen ». Le premier se place en 1746, Ibrahim étant pacha-dey d'Alger : il fut provoqué par les représailles turques contre le soulèvement des *Kouloughli* et des *hadar* de Tlemcen. Le second, (connu seulement par des sources marocaines) eut lieu sous le règne de Moulay Slimân : lors de l'insurrection de Bou Cherif les habitants de Tlemcen reconnurent le sultan marocain et assiégèrent les *Kouloughli* dans le méchouar ; les massacres qui suivirent le retour victorieux des Turcs déterminèrent une seconde émigration qui se porta également à Fès.

Les réfugiés algériens de la période turque, qui ne bénéficièrent d'aucune faveur ni d'aucun statut spécial, se perdirent dans la masse marocaine. Au contraire les émigrés de la période française, seuls désignés comme *mouhajirine*, conservèrent leur individualité jusqu'à nos jours. À Fès, les Algériens, bien que de provenance diverse, formaient une communauté privilégiée, exemptée d'impôts coraniques et administrée par un *naqib* tlemçani. Les *chorfa* de la tribu des Hàchem recevaient même des dons annuels du sultan.

1. *Coran* (traduction Blachère) Sourate IV, vers. 99-100 et VIII, vers. 73-75.

2. Sourate IX, vers. 20.

3. Sourate XVI vers. 43.

4. Autre *hadith* : « Celui qui, à cause de sa religion, quitte un pays pour se rendre dans un autre, même s'il n'avait à parcourir pour cela que la distance d'un empan, aura mérité le Paradis et il sera le compagnon de son ancêtre Abraham et des descendants de celui-ci ».

ancêtres¹. Mais ce sont ceux-là qui contraignent partout à l'exil les plus désespérés ou les plus fiers des vaincus, ceux qui démissionnent, comme ceux qui veulent aller refaire leur vie ailleurs. Certains Musulmans ont donc émigré parce qu'ils n'étaient plus les maîtres ou les premiers de leurs douars ou de leurs tribus, parce que l'organisation française n'était pas de leur goût; d'autres parce qu'ils se sentaient gênés dans leurs mœurs, dans leurs croyances, dans leurs préjugés; certains parce qu'ils étaient chassés de leurs terres, parce qu'ils étaient humiliés, parce qu'ils avaient peur de l'avenir; d'autres enfin parce qu'ils espéraient revenir un jour victorieux dans leur patrie. Il ne fallait sans doute pas moins de toutes ces raisons pour décider à l'émigration des hommes fort attachés à leur terre, à leur pays. Un dicton algérien n'assure-t-il pas «qu'il vaut mieux être brûlé vif que de quitter le sol natal»?

L'émigration des Musulmans algériens en terre d'Islam commença donc dès les premières années de la conquête. Déjà en 1832 il y avait au Maroc une colonie de mouhadjirine, gens d'Alger à Tétouan, gens d'Oran et de Mostaganem à Oujda et Taza, *Ahl Tlemsân* à Fès. Après la prise de Mascara et de Tlemcen, de nombreux notables de l'Oranie affluèrent à Fès en 1836; ils furent suivis par les tribus Hachem et Beni Amer venues en émigration temporaire et d'abord bien accueillies. Mais lorsque le sultan Abderrahmân se fut brouillé avec Abd el-Kader, les tribus reçurent l'ordre de partir dans la région de Marrakech; devant leur refus le sultan les fit massacrer et les survivants furent dispersés dans le Sud ou plus tard renvoyés en Algérie.

Dans le Constantinois la chute de la capitale d'Ahmed-Bey entraîna de même, à partir de 1837, de nombreux départs vers la Tunisie et de là vers la Syrie. Les Kabyles, jugés à tort par certains comme de tièdes musulmans, émigrèrent tout autant que les Arabes. En 1849, à l'appel d'un marabout du Haut-Sebaou, le cheikh el-Mahdi, de nombreuses familles kabyles, 3000 personnes environ, partirent en Syrie. À chaque progrès ultérieur de notre domination en Kabylie, de nouvelles familles, affiliées à la confrérie des *Rahmâniyya*, allèrent grossir la première colonie kabyle réfugiée à Damas (en 1864 on enregistra l'arrivée de 200 familles kabyles).

Bien entendu l'émigration pour la foi devint plus difficile lorsque l'occupation de l'Algérie fut totale et que les autorités françaises eurent manifesté leur volonté de ne pas la tolérer. Néanmoins, à plusieurs reprises sous le Second Empire, et notamment en 1854, en 1860 et 1861, en 1864, en 1870 des tribus entières ou des fractions cherchèrent à gagner la Tunisie. (Le mouvement le plus important peut être situé entre mars 1860 et mars 1861 au moment de la première grande extension des territoires civils et des

1. L'*Hijra* est un phénomène général. Les musulmans sous domination russe émigrèrent non moins régulièrement à chaque fois que leur statut parut menacé (en 1883 par exemple, exode massif des Circassiens auxquels les Russes voulaient appliquer la conscription). Lors de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie de nombreux musulmans quittèrent leur pays, abandonnant leurs propriétés. Le gouvernement ottoman leur accorda des concessions territoriales importantes, principalement dans la région de Brousse.

menaces de généralisation du cantonnement¹.) Quelques-uns de ceux qui y parvinrent s'y fixèrent ou, en plus grand nombre, partirent vers le pays d'*Ech-Châm*, vers la Syrie, laquelle de tout le *Dar el-Islam* exerçait le plus vif attrait.

Quant aux raisons de ces départs, nous ne les connaissons que par l'intermédiaire des officiers de Bureaux arabes. D'après ceux-ci, «l'extension exagérée donnée aux territoires civils avait fait croire aux indigènes que nous allions procéder vis-à-vis d'eux à une rénovation sociale radicale». «Les chefs, mécontents de notre politique anti-aristocratique, faisaient connaître les lettres venues de Tunisie qui leur vantaient les égards et la considération dont étaient entourés en ce royaume les membres des grandes familles. Visiblement ils pratiquaient une sorte de chantage à l'émigration et s'arrangeaient pour renforcer les craintes des humbles. Mais s'il y eut, selon nous, manœuvre, il reste que tous les *fellah* avaient de justes raisons de s'inquiéter de la politique du cantonnement: ils redoutaient «de se voir enlever leurs terres de culture ou de parcours».

Ceux qu'on arrêta faisaient toujours les mêmes réponses, celles de tous les fugitifs. On sera plus à l'aise, plus libres dans la Régence où la terre ne manque ni pour les labours ni pour les troupeaux. Mais ils ne cachaient pas leur mobile profond, celui qui leur faisait abandonner ces terres menacées, ces pouvoirs amoindris. «On y gagnera de ne plus vivre au contact des Chrétiens»². Les départs s'accompagnaient de démonstrations significatives, empruntaient des formes presque rituelles: «Conduites par le marabout Bel Ferdi, 80 tentes environ ont passé la frontière tunisienne au commencement de février (1861). Au moment de la franchir, les émigrants s'arrêtèrent et brûlèrent les montants de leurs tentes; ils répudièrent leurs femmes, puis, après que, par trois jours de jeûne, de prières et d'ablutions, ils se furent purifiés du contact des Chrétiens, le marabout refit les mariages. Alors seulement ils entrèrent dans la terre d'Islam». (Lettre du maréchal Pélissier à Napoléon III. – 28 décembre 1861³). Il semble ressortir de ces témoignages que, pour cette période, ce furent les émotions collectives provoquées par l'annonce de bouleversements sociaux qui déterminèrent les grosses vagues de départs de 1849, 1860 et 1870; mais la motivation

1. La correspondance du général de Martimprey (Arch. Guerre H 169-170) signale les premiers indices le 27 mars 1860, puis ce sont les précisions: «500 personnes viennent d'être arrêtées dans le Hodna, fuyant la subdivision de Médéa pour gagner la Tunisie» (17 avril). «Un trois-mâts romain a embarqué 300 indigènes munis de permis d'émigration pour Saint-Jean-d'Acre» (25 juin). De Tunis on signalait la présence de nombreux émigrés sur la frontière: 300 tentes algériennes près du Kef, etc...

2. D'après les militaires le ministre de l'Algérie aurait prescrit en mai 1860 de laisser partir les émigrants «cela ferait de la place pour la colonisation». Mais en 1861, informé de l'ampleur des départs qui se préparaient dans le Constantinois, Napoléon III intervint personnellement le 9 mars; il fallait rassurer les Arabes. Pélissier fit démentir les bruits de cantonnement, distribuer quelques titres de propriété définitive (pour 3000 ha seulement) et interdit les départs. Alors les musulmans multiplièrent les demandes de passeport pour pèlerinage.

3. Arch. guerre, H 265.

essentielle demeurait l'hostilité instinctive vis-à-vis du *Roumi* et la nécessité de l'émigration pour la foi.

Après l'important exode de 1870 et les départs des révoltés vaincus en 1871, le mouvement reprit en 1874, aussi bien en Oranie et en Kabylie du Djurdjura que dans le Constantinois, sans doute pour échapper aux conséquences du séquestre mais aussi pour des motifs religieux. Certains demandèrent officiellement à partir «pour vivre et mourir sous un gouvernement musulman». Les généraux ayant consulté le gouverneur, celui-ci répondit qu'il était nécessaire de s'opposer à une tendance qui risquait de s'étendre rapidement: «il fallait y couper court dès le principe», en frappant les chefs responsables; mais on devait aussi faciliter le retour de ceux qui étaient déjà partis¹. Malgré les mesures prises, le mouvement continua, notamment en septembre 1875 dans la division d'Oran, puis il fut stoppé².

Les tribus du Sud-Oranais n'en continuèrent pas moins à fournir bien régulièrement des fractions de fugitifs au Maroc voisin. Ce que l'Administration expliquait en incriminant à tout coup l'action de la confrérie des *Darqawa* ou bien après 1881 celle de Bou Amâma. Il faut arriver en 1888 pour voir une certaine inquiétude percer à la suite de départs vers la Syrie de Kabyles et de gens du Constantinois³. Une enquête faite en septembre 1888 évaluait à 78 familles et à 347 personnes le nombre des émigrants clandestins ou non. Le gouverneur général Tirman en rendit responsable «un émissaire du gouvernement ottoman venu procéder à des manœuvres d'embauchage» (?)⁴. On craignit un mot d'ordre du «panislamisme»: sans doute y avait-il eu seulement des promesses faites – qui ne furent pas tenues puisque certains émigrés écrivirent dans leurs douars pour dire leur misère et leurs regrets⁵ et que de nombreux retours furent effectivement signalés en 1889 et 1890⁶. Dans les années 1890 et 1891 les autorités militaires annonçaient cependant des mouvements de dissidence et des départs vers

1. Arch. Gt. Gl. Algérie, AGG 15 H1 (août 1874) Chanzy consulté par le ministre des Affaires étrangères s'était déjà opposé le 29 août 1873 à ce que les Ouled Moqran réfugiés en Tunisie puissent émigrer en Syrie comme ils l'avaient demandé au sultan. «Ce patronage serait aux yeux des populations musulmanes un acte de souveraineté politique s'ajoutant à la suprématie religieuse que La Porte exerce déjà en Tunisie».

2. *Id.*, 15 H1. Un rapport Roustan du 14 août 1876 évaluait à 16 000 le nombre des émigrants demeurés en Tunisie, dont 7 000 Kabyles. Le gouvernement général qui ne tenait compte que des départs signalés obtenait des totaux plus faibles. Du côté marocain ne sont connus que les mouvements des Oulad Sidi Cheikh Charaga dans l'imprécise zone frontière et le transport d'Oran à Tanger de 227 Oulad Sidi Cheikh Gharaba, fidèles à Sliman ben Qaddour «interné au Maroc» (AGG, I EE 51). En fait d'internement tous les réfugiés furent accueillis comme *mouhajirine* mais certains, envoyés dans la région de Marrakech (E. Michaux-Bellaire, in *Archives Marocaines* XI, pp. 330-360).

3. La presse française d'opposition signala les faits sous le titre: «Soulèvement en Algérie». *Le Gaulois* (18 septembre 1888), *L'Autorité* (19 septembre), *L'Intransigeant* (23 septembre et 2 octobre) *La Lanterne* (3 octobre), *Le Soleil* (9 octobre).

4. Rapport du 11 septembre 1888. AN (ARCH. NAT.), F 80, 1698.

5. D'après G. d'Hugues, administrateur de commune mixte (1895).

6. AGG, 15 H1.

le Maroc¹, mais ce fut surtout l'année 1893, année de grave crise et de famine, qui fut marquée par un important exode vers la Syrie. Comme on redoutait toujours les menées panislamistes, la surveillance fut renforcée cependant qu'on répandit pour lutter contre elles la fameuse *fetoua* obtenue par Jules Cambon à La Mecque. L'effet en aurait été remarquable. Peut-être y eut-il aussi d'autres courants plus secrets dans l'opinion musulmane : fol espoir d'une libération suivi d'un mouvement de désespérance ?². Mais tout brusquement s'apaisa, peut-être avec l'amélioration momentanée de la situation économique. Cependant on signalait en 1896 le départ de 237 individus puis, au début de 1898, on apprenait l'arrivée à Beyrouth de 800 Algériens environ, venant de différents points de Tunisie. Ordre fut à nouveau donné de ne pas «laisser filer les musulmans algériens vers la Tunisie»³.

Pourtant, en octobre 1898, le gouverneur Laferrière signalait au ministre un très important mouvement d'émigration issu des régions de Médéa, Berrouaghia, et Orléansville, toujours à destination de la Syrie⁴. Les nombreuses demandes de permis de départ avaient alerté les autorités qui refusèrent bientôt toute autorisation de voyage et firent annoncer par le *Mobacher* les dangers de tout genre auxquels on s'exposait en quittant son pays. L'administration, inquiète du «fâcheux exemple de ces émigrants qui se posaient, disait-elle, en victimes qui ont déserté leur patrie pour se soustraire à un joug intolérable» ouvrit une enquête. D'après les services spécialisés, la cause principale aurait été une campagne menée par le journal turc *El-Maloumât*, lequel aurait promis des concessions en Syrie aux émigrants⁵. La deuxième cause aurait été la propagande faite dans les communes mixtes du Chélif et de Tenès par des agents d'affaires européens et des écrivains publics à leurs gages, invitant les Musulmans à vendre leur terre et à rejoindre la Syrie : un pacha turc serait arrivé à Alger avec deux

1. Rapport Cambon du 30 octobre 1891.

2. Selon J. Desparmet (*La Turcophilie en Algérie*) une prophétie sortie d'on ne savait où s'était subitement répandue et avait totalement changé l'état des esprits. L'Algérie allait redevenir musulmane avec l'aide triomphante des Turcs. Ceux-ci allaient rentrer dans leur ancienne possession et, après des victoires foudroyantes, expulser les Chrétiens, livrer au pillage leurs biens. L'auteur donne le texte de cette prophétie : «Cette année même cette terre sera purifiée de la présence des chiens qui la souillent... Ces mécréants pleureront leurs villas et les routes qui nous seront restées...»

3. AGG, HH 49 (7 janvier 1898). En sens inverse 18 tentes seulement profitèrent de l'amnistie offerte par J. Camhori aux Oulad Sidi Cheikh Charaga qui avaient suivi Bou Amama au Maroc. L'*amân* accordé par Paul Cambon en 1885 aux émigrés tunisiens de Tripolitaine avait servi de précédent.

4. AGG, série G 28.

5. Cette idée fut sans doute suggérée par l'administrateur Octave Depont qui multipliait alors les articles pour dénoncer le panislamisme. Or dans tous ses écrits, il cite toujours le n° du 8 mars 1899 d'*El-Maloumât*, et celui-là seulement... Il faut donc croire que ce journal n'avait pas mené campagne antérieurement. Dans la *Revue des questions diplomatiques* (décembre 1899) Depont écrit que ce journal annonçait en mai 1899 des concessions de terre à Smyrne et en Tripolitaine. Le journal turc était interdit en principe en Algérie – de même que le *Moayad*, journal du Caire qu'on mit en cause en 1900-1901.

vaisseaux turcs pour emmener les émigrants. À ceux-ci était promise une indemnité pécuniaire à dater du jour de leur départ. Cette explication locale paraît la plus vraisemblable¹, mais les rapports du gouverneur Laferrière évoquaient aussi avec discrétion la crise intense qui sévissait alors dans le Chélif et détaillaient les mesures qu'il comptait prendre pour y remédier, attributions de secours et organisation de chantiers de charité. Il nous semble donc que c'est la misère qui poussait les Indigènes à se défaire de leurs terres, à céder aux offres des spéculateurs puis à émigrer. À supposer que les fellahs en aient eu connaissance, les fallacieuses promesses des journaux turcs ne furent sans doute pas la cause déterminante.

L'exode en tout cas fut important, puisque 250 familles environ auraient quitté l'Algérie. Quelques émigrés algériens tinrent il est vrai à répondre aux questions que se posait la presse à leur endroit. Pourquoi avaient-ils quitté leur pays? N'auraient-ils pas comme leurs prédécesseurs d'amères déceptions en Syrie? Ceux qui écrivirent de Damas à la *Revue de l'Islam*² n'invoquèrent que la volonté de fuir le code de l'Indigénat, les vexations imposées par les administrateurs et les «internements arbitraires de propriétaires». Ils concluaient en affirmant que «ce n'était que le commencement d'une émigration qui va en s'accroissant de jour en jour».

Le gouvernement général voulut-il faire pièce à ces «professionnels de l'agitation»? Toujours est-il que le gouverneur général Laferrière adressa une proclamation aux Musulmans le 11 novembre 1899 pour annoncer que plus de 800 indigènes d'Algérie qui s'étaient rendus à Damas étaient actuellement plongés dans la plus affreuse misère et demandaient à être rapatriés. Il invitait «les hommes sensés parmi les Indigènes algériens» à «se ressaisir, à rester dans le devoir et à ne pas perdre de vue leurs intérêts³». Cette proclamation qui se voulait habile eut surtout pour effet d'alerter l'opinion européenne. Albin Rozet, de son côté, en tira argument contre l'administration algérienne: «c'est un coup de cloche, pénible pour notre amour-propre et fâcheux à tous les points de vue que 800 musulmans aient voulu quitter l'Algérie».

La commission parlementaire Pourquery de Boisserin qui vint enquêter en Algérie en 1900 aurait pu se saisir du problème; elle s'en garda soigneusement, mais elle dut entendre, parmi les doléances des Musulmans, celle de ne pouvoir librement émigrer; à Orléansville une pétition remise le 19 juin 1900 manifestait hautement la volonté des Musulmans de partir si leur sort ne trouvait pas d'adoucissement. Bref, l'*Hijra* – l'émigration pour la foi – devenait de plus en plus une arme politique, l'*ultima ratio* d'un peuple privé des moyens légaux de se faire entendre.

1. Le *Rapport Barbedette* de 1911 rappela lui aussi comme une donnée d'évidence «la spéculation européenne poussant les indigènes à l'émigration dans la région de Milianah».

2. Numéro du 8 septembre 1899.

3. Dans le même temps, les mesures d'interdiction des journaux arabes et turcs étaient prorogées; de même il n'était plus délivré jusqu'à nouvel ordre de passeport aux Musulmans (circulaire du 27 décembre 1899. HH 49).

La vague d'émigration de 1910 et l'exode de Tlemcen

Ces antécédents permettent de mieux situer la vague d'émigration de 1910 et l'exode de Tlemcen de 1911. Si ce dernier attira surtout l'attention de la métropole, la vague de départ de 1910 n'en fut pas moins numériquement plus importante.

Au début de juin 1910 une enquête administrative était ouverte dans la région de Sétif et de Bordj Bou Arreridj. Le gouverneur général l'avait prescrite à la suite de nombreux départs de Musulmans. Ceux-ci s'embarquaient à destination de la Syrie, après avoir vendu tous leurs biens. La presse algérienne s'empara aussitôt de l'affaire et fournit les explications les plus variées. Selon l'*Union républicaine* de Sétif qui fut la première alertée par l'arrivée des enquêteurs (Varnier, secrétaire général du gouvernement général et Arripe, secrétaire des Affaires indigènes de la préfecture de Constantine), les Indigènes auraient eu à se plaindre des agissements de leurs caïds et de certains acquéreurs européens de terre 'arch'. L'*Essor* d'Aïn Beïda pensait aussi que de «nombreux Arabes quittaient le pays faute de terrains suffisants»; La *Dépêche tunisienne* parlait même – à tort – d'expropriations faites pour la colonisation. La *Dépêche algérienne*, mieux informée, diminua l'affaire: 80 familles seulement seraient parties dont 32 provenant de la seule commune de plein exercice d'Aïn Tagrout, les causes en étaient essentiellement la propagande turque et le «fanatisme musulman». Toutefois, la presque totalité des émigrants étaient composée de fellahs dépossédés de leurs terres, parce qu'ils n'avaient pas su résister à d'alléchantes offres d'achat. La situation économique du petit fellah «victime de sa paresse» et des usuriers l'avait mis dans la nécessité de céder son domaine en profitant de l'énorme plus-value des terres; les colons achetaient jusqu'à 1 000 francs l'hectare de terre non irrigable et des terres de parcours se vendaient jusqu'à 300 et 350 francs².

D'autres journalistes reprirent ces informations³: tandis qu'A. Treille incriminait les excès de zèle de l'administration de Jonnart «avec ses écoles, ses infirmeries, ses S.I.P.», V. Barrucand dans L'*Akhbar* dénonçait la manœuvre de certains spéculateurs européens qui auraient poussé les fellahs à émigrer⁴. Des lettres de lecteurs assuraient, il est vrai, que l'administration devrait favoriser cette émigration parce que cela ferait de la place pour les colons.

Les journaux musulmans, l'*Islam* (de Bône), le *Tunisien* de Tunis⁵ et la *Démocratie* de Tébessa, attribuaient au contraire ce mouvement au désir d'échapper au régime de l'indigénat, au régime policier («au *sergentisme*») des autorités locales.

1. *Union Républicaine* (7 juin 1910 et juillet 1910).

2. *Dépêche algérienne* (22, 25 juin 1910). L'information était certainement officieuse puisqu'on en retrouve tous les éléments dans un rapport Jonnart du 8 juillet 1910.

3. Froberger dans le *Bulletin de La Réunion des Études Algériennes*, juillet-octobre 1910. *Idem*, *Le Tell* (29 mai).

4. L'*Akhbar* (3 juillet 1910): «On a vu des Européens à Sedrata se faire agents d'émigration et acheter les terres des émigrés. Lors des séances de vaccination ou de recensement certains colons prêchèrent l'abandon de leurs terres aux indigènes pour échapper aux vexations.»

5. Cités d'après *Le Temps* (juillet 1910), *La Revue Indigène* et *La Quinzaine Coloniale*, 25 juin 1910.

L'administration fit connaître dans un exposé anonyme les conclusions de ses enquêteurs¹. La cause principale était bien la situation économique du petit propriétaire qui «victime de son imprévoyance» avait vendu sa terre; une «vraie folie de spéculation avait secoué l'arrondissement de Sétif depuis quelques années et «l'indigène ne sait pas résister». La propagande venue de Turquie, «véritable miroir aux alouettes», avait fait le reste. Mais déjà les émigrants arrivés en Syrie demandaient à être rapatriés² et l'agitateur turc responsable aurait été rappelé à Constantinople, le gouvernement ne se souciant pas d'accroître le nombre des Arabes en Syrie alors que l'élément arabe était virtuellement en état d'insurrection contre les Turcs³. En somme l'administration affirmait que c'était surtout parmi les miséreux victimes de spéculateurs européens et d'usuriers indigènes que s'étaient faits les départs. Et cela paraît d'autant plus vraisemblable que beaucoup de fellahs avaient été durement frappés et découragés par les quatre mauvaises années agricoles qui s'étaient succédées depuis 1905 et avaient culminé avec la famine de 1908. La perspective du service militaire obligatoire avait probablement influé aussi sur certains départs. L'ancien colon Victor Spielmann, devenu un intrépide défenseur des Musulmans, expliqua à la *Revue indigène*⁴ que c'était la rigueur du système français tout entier qui provoquait l'impatience des fellahs, et d'évoquer la lourdeur accrue des impôts, les tracasseries du régime forestier, les plaintes au sujet de la vaccination des femmes et des hommes⁵.

Le mouvement des départs s'arrêta tout à fait en septembre-octobre 1910 et le reflux commença à peu près à la même date. Les retours devaient d'ailleurs être assez importants. Au 15 janvier 1913 le préfet de Constantine estimait à 576 le nombre des familles émigrées en Syrie, en 1910 essentiellement, mais aussi en 1912 et 1913 (?) et à 836 le nombre des familles revenues⁶, généralement dans le plus total dénuement⁷.

1. Nous n'avons pas pu retrouver l'original de ce rapport s'il y en eut un.

2. La *Dépêche Tunisienne* du 25 septembre signalait des retours d'Algériens «qui n'ayant plus d'intérêts dans la région de Sétif ont manifesté l'intention de s'établir en Tunisie». Sur ordre, la presse algérienne publiait des correspondances adressées de Syrie par les émigrés à leurs familles et leur déconseillant de les imiter.

3. En 1911 l'émir Omar fils d'Abd el-Kader vint à Paris expliquer la situation pénible des émigrés qui s'ajoutaient aux «20 000 déjà établis» [officiellement on évaluait à Alger la colonie algérienne à 8 500, mais notre Consul à Damas disait 18 000].

4. *Revue indigène*, octobre 1910. En 1912 Albin Rozet voulut y voir l'effet de l'indigénat. Les départs auraient été plus nombreux dans les arrondissements de Sétif et de Constantine où les punitions étaient supérieures à la moyenne algérienne.

5. Selon *L'Akhbar* les colons faisaient en effet courir le bruit que la vaccination était destinée à rendre les hommes impuissants, les femmes infécondes. Cette accusation, qui paraît partielle à première vue, semble confirmée par l'inspecteur O. Depont dans son *Rapport* de 1917. Mais la légende paraît bien être d'origine indigène.

6. *Rapport*, in AGG 15 H 1.

7. «Ils reviennent sans le sou, n'ayant presque pas de vêtements, ayant dû vendre même leurs effets». Lettre Kherachi à *L'Akhbar* (Biskra, 18 décembre 1910).

L'exode de Tlemcen

L'exode de Tlemcen en 1911 eut selon toute apparence des causes un peu différentes. Pour bien le comprendre, il faut évoquer l'atmosphère propre de cette ville, la personnalité de cette cité unique en Algérie.

L'ancienne capitale du Maghreb central avait en effet réussi à conserver, malgré l'impact colonial, l'essentiel du cadre¹ et du style de vie² de la cité musulmane traditionnelle. Ses remparts, ses mosquées, ses minarets et ses *qoubba*, tout habillés de verdure, assuraient l'illusion d'un décor gracieux et immuable.

Pourtant la noble cité médiévale était en pleine décadence. La ville avait vu sa situation économique s'amoindrir progressivement et son commerce s'était restreint au profit d'Oran qui avait détourné et capté tout le commerce du Sud. Les caravanes sahariennes n'arrivaient plus jusqu'à la ville. Enfin depuis le prolongement de la voie ferrée sur le Maroc, Tlemcen n'était plus qu'une gare de passage dans le trafic Ouest-Est. La concurrence économique européenne frappait durement le petit monde des artisans : tisserands³, babouchiers étaient périodiquement condamnés au chômage ; certains avaient dû fermer boutique. Cette déchéance, longtemps dissimulée, s'accélérait rapidement. Elle renforçait paradoxalement le conservatisme de la cité, l'archaïsme de ses coutumes.

La fierté de son patriotisme local ne permettait pas au Tlemçani de croire que sa ville natale dût, elle aussi, sombrer ; son passé glorieux l'attestait. Surtout, la cité de Sidi Bou Medien restait une ville sainte et la religiosité de sa population était proverbiale en Algérie. Les pèlerinages à La Mecque y étaient tout particulièrement nombreux et les fêtes célébrées en grand appareil. Cette population fort policée se montrait accueillante et sympathique pour l'Européen de bonne volonté⁴, mais elle n'en demeurait pas moins à l'écoute du monde islamique. Bref, «ce monde de savants pieux, aux vêtements immaculés, de marchands honnêtes et courtois, de gens du menu peuple au goût simple, se réjouissant aux fêtes que l'année leur ramenait» (G. Marçais)⁵, c'était encore un site privilégié de l'Islam.

La population *kouloughlie* devenue très fière de ses origines avait toujours maintenu des relations étroites avec l'Orient, avec Damas et Constantinople. Les *Hadar* qui eux aussi correspondaient avec la Syrie, notamment avec le petit monde des descendants d'Abd el-Kader⁶, étaient de plus en relation avec les émigrés du Maroc les représentants des Algériens émigrés,

1. Georges et William Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen*, 1903.

2. Alfred Bel, «La population musulmane de Tlemcen», *Revue des Études ethnographiques et sociologiques* (1908).

3. «Une djellaba de Tlemcen revient de 10 à 18 francs – une importée d'Europe, de 5 à 6 francs» (enquête Barbedette).

4. Aux témoignages concordants de Georges Marçais, William Marçais, Alfred Bel.

5. Georges Marçais, *Tlemcen* (Avant-propos).

6. Tous les fils d'Abd el-Kader étaient devenus des sujets ottomans sauf les Émirs pensionnés par la France.

considérés au Maroc comme des «protégés» privilégiés, exemptés de l'impôt coranique, étaient toujours choisis parmi des «gens de Tlemcen» issus de la communauté tlemçanie de Fès¹.

Mais Tlemcen comptait aussi de nombreux «évolués»: l'école franco-arabe avait formé depuis longtemps des bataillons d'élèves lisant et écrivant notre langue et parmi eux quelques véritables lettrés, des diplômés, dont un docteur en droit.

Tlemcen, ville traditionaliste et moderniste à la fois, supportait avec peine les rigueurs et les charges du régime français². En toutes occasions, ses porte-parole réclamaient le retour de la justice des cadis, la diminution des impôts arabes, l'ouverture d'écoles arabes et de bureaux de bienfaisance, l'abolition du code de l'Indigénat. Entendus le 15 juin 1900 par la commission parlementaire, les trois conseillers municipaux musulmans avaient même demandé à participer à l'élection du maire et à obtenir une représentation parlementaire. Ces mêmes conseillers n'hésitaient pas à protester contre l'attitude du maire qui leur imposait silence pour ne pas entendre leurs griefs: en 1905 ils réussirent à saisir la presse de leurs difficultés et de leurs revendications³. Des voix plus humbles se faisaient cependant entendre: protestations contre le régime forestier, demande d'autorisation de port d'armes pour les fellahs circulant dans les forêts, plaintes adressées en 1901 au président de la République de la part d'habitants auxquels avait été refusée l'autorisation d'aller fixer leur domicile à Tripoli⁴.

Des soucis plus graves commencèrent pour eux lorsqu'il fut question en Algérie de la loi sur la séparation des cultes⁵ et surtout d'une conscription des Musulmans. Tlemcen était un véritable séminaire d'agents du culte et les lettrés redoutaient de voir se tarir cette source d'emplois. À peine étaient-ils rassurés de ce côté que s'annonçait la menace de la conscription. Le cadi de Tlemcen ne cacha pas en 1907 à la commission du colonel Rédier l'inquiétude de ses coreligionnaires: quelques familles de l'arrondissement de Mostaganem avaient déjà demandé leurs passeports pour émigrer⁶. À Tlemcen «il y aurait exode d'un certain nombre d'indigènes pour se soustraire au recrutement». Des pétitions dans le même sens furent envoyées à Alger et à Paris.

1. Il y avait vers 1905 quelque 5 000 Algériens à Fès; et dans l'ensemble du Maroc une vingtaine de mille, selon Michaux-Bellaire, (*Archives Marocaines*).

2. Le maire de Tlemcen, G. Sabatier, avait bien assuré en 1892 à Jules Ferry qu'ils étaient fort satisfaits de la domination française, car le voisinage du Maroc leur faisait apprécier la douceur de notre administration, mais les doléances des citoyens ne permettent pas de le croire.

3. Ils protestaient contre les affichages municipaux sur les mosquées, ils demandaient l'aménagement du service obligatoire de la patrouille imposée à tous les Indigènes et la suppression d'une taxe municipale sur l'abattage du mouton de l'Aïd el-Kebir (juillet 1905).

4. ANF 80 1811. L'administration expliqua qu'il s'agissait d'affiliés de la secte des Madania qui voulaient aller vivre au milieu des adeptes de cet ordre. «Leur départ pourrait entraîner d'autres demandes», d'où le refus.

5. Le rapport de la Commission Barbedette attribue à la menace de la Séparation un certain nombre de demandes de permis de voyage pour l'Orient qui furent faites en 1904.

6. Le sous-préfet confirma, mais pour lui c'était «une manœuvre classique pour intimider l'administration».

Les opérations de recensement de 1908 provoquèrent une véritable agitation. Les gens de Tlemcen crurent à une mobilisation contre leurs frères du Maroc; le 19 décembre 1908, 2 000 manifestants se massèrent devant la sous-préfecture et ne se dispersèrent qu'après réception de leurs huit délégués¹. Bientôt affluèrent les demandes de passeports; au 26 décembre il y en avait 321 d'après un rapport du gouverneur général Jonnart². Celui-ci reçut une députation de notables venus lui faire part de leur inquiétude et réussit à les rassurer. Néanmoins, on estima par la suite que de l'arrondissement de Tlemcen étaient partis en trois fois, sous la conduite de 2 *mokaddem* des *Darqawa*, 140 personnes dont 75 *Darqawa*. Trois riches familles de Tlemcen se trouvaient parmi elles.

À la fin de 1910 le caïd des Ouled Chouli (C. M. de Sebdou), Lakhdar, fonctionnaire bien noté et riche propriétaire, quitta brusquement la région sans passeport, emmenant avec lui 27 personnes. De Damas il écrivit pour attirer de nouveaux émigrés en annonçant que le gouvernement ottoman accordait une concession de trente hectares à chaque émigrant de plus de dix-huit ans³.

Après le décret du 28 février 1911 instituant le recensement annuel et la nouvelle campagne de la presse coloniale, l'appréhension de la population reprit. Des départs clandestins eurent lieu et la presse oranaise signalait la tension des esprits à Tlemcen. Le 17 septembre 1911, *L'Écho d'Oran* annonçait dans un entrefilet qu'une commission militaire allait procéder au recensement dans le département; de plus il reproduisait un article de *La France militaire* laissant prévoir le service militaire sans compensation politique. À Tlemcen, en période de Ramadhan, ce fut la panique: les femmes répandirent les rumeurs les plus alarmistes⁴ qui se propagèrent jusque dans les douars⁵. Immédiatement, dix-sept jeunes gens, qui se crurent menacés de devoir porter les armes contre les Marocains, partirent, dont les deux fils du *mufti*⁶ et trente-sept adultes les imitèrent. L'exode commençait. En un seul jour il y eut jusqu'à 130 départs...

La presse oranaise fut la première à enregistrer, sans commentaire, ces départs le 20 septembre⁷. Le 22 septembre le *Courrier de Tlemcen* s'affolait

1. AGG, 8 H 4².

2. Rapport du 4 janvier 1909.

3. Cf. également in *Exode de Tlemcen* (p. 128), une lettre venue de Damas du 6 novembre 1910, elle annonçait: «le gouvernement Ottoman donne à chaque individu 20 hectares de terrain, deux taureaux, des champs ensemencés et toutes les semences..., les enfants reçoivent autant que les grandes personnes.»

4. Interdiction du voile, de la circoncision, des fêtes religieuses, d'après le rapport de l'administrateur détaché à la sous-préfecture en date du 20 octobre 1911. Celui-ci incrimine aussi le passage du journaliste *jeune-algérien* Sadek Denden, lequel aurait dit que «le service militaire était une nécessité inéluctable» et la présence de Ben Ali Fekar, docteur en droit, professeur, alors en congé à Tlemcen.

5. On allait emmener les garçons de dix-huit ans, leur enlever leur religion, les franciser, etc...

6. Le *mufti* avait déjà été privé de son traitement pour «s'être opposé publiquement au service militaire contre la volonté du gouvernement.»

7. Le sous-préfet alertait le gouvernement général le 19 septembre par télégramme. Il

sous prétexte de conscription : « nombre de familles, et des plus notables, de notre ville abandonnaient notre si belle colonie pour s'enfuir vers une autre patrie... l'exode des indigènes causera à notre colonie un préjudice fort considérable sous tous les rapports car malgré tout l'indigène n'est pas à dédaigner... Nous avons besoin des indigènes et nous devons empêcher (leurs départs) ». Il y eut aussi des réactions moins intéressées. *Le Petit Tlemcénien* se fit l'écho, sous la plume d'un officier interprète en retraite, Brossaud, de l'amertume et des revendications des Tlemcénien. Un ancien chef de Bureau arabe, le commandant Graulle, n'hésitait pas à écrire en réponse que ces revendications étaient fondées.

Cependant la presse de Tlemcen signalait bientôt que le mouvement touchait les communes environnantes. L'administration s'émut enfin et le 30 septembre le gouverneur général ordonnait aux autorités civiles et militaires de s'opposer à tout départ.

Elles arrêtaient effectivement de « nombreux fuyards » émigrant des communes de Tlemcen, Sebdou, Remchi, Nédroma. Elles signalaient que les gens arrêtés n'avaient pas d'antécédents judiciaires, qu'ils se plaignaient seulement du régime qui leur était imposé et de ne pouvoir aller librement en terre d'Islam¹. Un certain nombre d'émigrants qui avaient déjà franchi la frontière marocaine furent rapatriés ; d'autres s'embarquèrent à Mellila et réussirent à gagner la Syrie ; de là, plusieurs furent transférés en Anatolie. Malgré les arrestations – dont on ne connaît pas le nombre – 164 familles auraient réussi à partir selon l'Administration, soit 526 personnes².

Une fois de plus on s'interrogea sur la signification de ces départs. *L'Écho d'Oran* commençait le 14 octobre 1911 sous le titre qui devait s'imposer « L'exode de Tlemcen » une fort consciencieuse enquête³.

Pour le journaliste Eugène Gross une véritable épidémie de départs avait gagné la population : 1 200 personnes auraient quitté la ville sur 25 000 musulmans⁴. Derrière quelques notables, tous ceux qui le pouvaient avaient suivi, comme des moutons de Panurge, vendant leurs biens à bas prix, à des coreligionnaires ou à des israélites. Le journaliste rapportait, mais sans s'en contenter, les opinions du maire de Tlemcen, G. Sabatier, et celle du président du Conseil général qui incriminaient le seul service militaire. Un notaire, M^e Pointeau, lui disait plus justement qu'« il avait été la goutte d'eau faisant déborder le vase ». C'est ce que confirmèrent les témoins indigènes qui obtinrent du journaliste le respect de leur anonymat. Les commerçants

signalait que 200 immeubles étaient en vente à Tlemcen et réclamait des mesures urgentes pour mettre fin à l'exode.

1. AGG, 8 H 4².

2. AGG, 15 H 1. *Rapport du sous-prefet de Tlemcen* : 526 départs pour l'arrondissement de Tlemcen, dont 425 seulement appartenant à la commune de plein exercice de Tlemcen. Notons cependant que l'enquête de G. Sabatier signalait 800 départs pour l'arrondissement de Tlemcen et l'enquête Barbedette 637.

3. *Écho d'Oran*, numéros des 14-15-16-17-18 octobre 1911.

4. C'est la population de la commune 25 733 habitants (recensement de 1906), la ville proprement dite ne comptait que 14 567 habitants.

dirent alors leurs humiliations: les basses rancunes des sous-ordres s'assouvissant grâce à l'Indigénat¹, la justice d'exception², les internements administratifs, les hommes de caractère révoqués, les illettrés chargés de les représenter, la nécessité de recourir aux usuriers puisque les établissements financiers refusaient tout crédit aux commerçants et artisans indigènes qui n'avaient pas de livres de comptabilité. D'autres notables évoquèrent les *habous* devenus terres domaniales et louées aux seuls Européens alors qu'en territoire militaire ils étaient réservés aux gens de la tribu, les expropriations et enfin la conscription imposée sans compensation. Le journaliste se fit confirmer par des gens instruits que les départs avaient commencé avant l'annonce du service militaire et que des familles sans enfant étaient parties «parce qu'(elles) n'en pouvaient plus»: «Bicots hier, nous mourrons bicots, à quoi bon rester»; «misère pour misère, ils croient être plus libres en Syrie.» Car la vie renchérisait à Tlemcen, cependant que les salaires n'avaient pas augmenté et que les artisans s'appauvrirent. Quant aux ruraux, c'était autre chose: l'éternel régime forestier «plaie de l'Algérie», était universellement honni, mais ils dénonçaient aussi les accaparements de terres.

L'auteur concluait avec courage que de grandes réformes s'imposaient; pour sa part il envisageait des statuts divers selon les catégories, mais recommandait pour les évolués qui auraient fait le service militaire, une citoyenneté algérienne musulmane donnant les droits politiques en Algérie.

À elle seule cette enquête était un événement: pour la première fois un grand journal populaire algérien exposait avec ampleur et sincérité les revendications des musulmans; pour la première fois il recommandait des réformes politiques. La presse métropolitaine ne s'y trompa pas: le *Temps*³, la *Quinzaine Coloniale* surtout⁴, y virent même l'indice d'une transformation des esprits en Algérie.

L'administration d'Alger comprit qu'il lui faudrait répondre à une pareille enquête: le Conseil municipal de Tlemcen l'y invitait expressément⁵, bientôt suivi par le Conseil général d'Oran. Celui-ci ne s'était pas contenté en effet des explications de Germain Sabatier qui avait déjà tenté de répondre à *L'Écho d'Oran*. Le 28 octobre 1911 dans un rapport d'un robuste et naïf optimisme il expliquait comment les gens de Tlemcen avaient toutes raisons d'être satisfaits.

1. Le juge de paix avait infligé, en 1910, 661 condamnations à l'indigénat, dont 569 pour retard dans le paiement des impôts et 13 pour dissimulation de matière imposable.

2. Effectivement le *Tribunal répressif* sur 262 prévenus n'avait pas prononcé en 1910 un seul acquittement et n'avait accordé que 82 sursis seulement.

3. *Le Temps* (31 octobre 1911). Nous ne souscrivons point à toutes ses conclusions qui nous paraissent trop timides. Mais c'est un symptôme tout à fait significatif.

4. La *Quinzaine Coloniale* (25 octobre 1911).

5. «Le Conseil grandement inquiet sur les résultats que peuvent amener pour la situation économique de la région le départ de nos indigènes... convaincu que l'état de trouble moral dans lequel se trouvent aussi bien ceux qui s'en vont que ceux qui restent doit être imputable à des menées occultes qu'il serait intéressant de découvrir émet le vœu... qu'une commission de personnes donnant toute garantie aux indigènes (soit) chargée d'étudier sur place les causes de cette situation et les remèdes propres à y remédier».

Mais un conseiller général, Jacques, soutenu par Ali Mahieddine, estima que même si Tlemcen était le «paradis administratif» que l'ancien président du Conseil général venait de décrire, une enquête plus approfondie s'imposait.

Le gouverneur général Lutaud écrivait de sa main, le 30 octobre 1911, une note à ses proches collaborateurs en vue de «rechercher les conditions dans lesquelles une enquête qui allait être réclamée pourrait se faire, conditions telles que M. Albin Rozet ne puisse en contester la sincérité»¹. Le 15 novembre la Commission d'enquête était désignée sous la présidence d'un délégué financier Barbedette ; elle comprenait deux hauts fonctionnaires, Dubief, conseiller adjoint de gouvernement, Octave Depont, chef du cabinet du gouverneur général, inspecteur des communes mixtes, et deux fonctionnaires subalternes, Mirante, interprète et Alisse, sous-chef de bureau à Oran. La Commission enquêta avec sérieux cinq jours durant et entendit de très nombreux témoins.

Le rapport *Barbedette*, qui concluait que le motif déterminant de l'exode avait été la menace du service militaire obligatoire, corroborait entièrement l'enquête de *L'Écho d'Oran*. Mais il dressait, non sans quelque naïveté, l'impressionnant catalogue des griefs indigènes. Sous quinze rubriques étaient énumérées, sans effort pour les regrouper, les doléances des citoyens : la conscription «qui a fait déborder la coupe d'amertume», la perte définitive des *habous* et la crainte que les allocations au clergé ne prissent fin en 1917 (aux termes du décret du 27 septembre 1907), les empêchements mis aux créations d'associations culturelles faites conformément à la loi de Séparation, la substitution des juges de paix aux cadis ; le projet d'*Act Torrens* d'immatriculation des terres et l'arrestation de trois protestataires tlemçani ; l'indigénat, inexplicable au moins pour des citoyens, des lettrés et des notables ; l'obligation vexatoire du permis de voyage ; la création des tribunaux d'exception où les «assesseurs musulmans illettrés n'étaient que des machines à voter» ; l'accroissement des impôts et des centimes additionnels ; l'obligation faite par la municipalité (en violation d'une circulaire Jonnart du 31 août 1910) de gardes de nuit non rétribuées ; l'absence d'une représentation politique sérieuse (le corps électoral où les caïds sont en majorité n'envoie que des *Beni Oui-Oui* «qui lèvent la main pour approuver ou applaudissent quand le commissaire du gouvernement ou le préfet donne le signal avec son coupe-papier») ; la crise économique née de la décadence du marché, de la gare et de la garnison de Tlemcen ; la ruine des artisans locaux devant la concurrence européenne ; le recrutement d'israélites comme agents de police ; «le véritable sabotage» de l'enseignement indigène.

Les griefs des populations rurales de la région s'adressaient aux rigueurs du régime forestier² et aux tracasseries du contrôle douanier, aux impôts

1. AGG, 8 H 4². Le député modéré A. Rozet, défenseur des Musulmans algériens, était considéré par l'administration algérienne comme son plus dangereux adversaire.

2. Le service des eaux et forêts tenta de répondre, mais les chiffres qu'il citait l'accablaient. Procès-verbaux : 1906, 4 304 ; 1908, 6 144 ; 1910, 6 597. Hectares ouverts au parcours (sur 51 517 hectares de terrains soumis au régime forestier) : 1908, 36 386, 1909 ; 25 683 ; 1910, 28 936.

arabes appliqués lourdement «sur les indications non vérifiées de l'adjoint indigène qui y est intéressé», aux incorrections des médecins lors des séances de vaccination des femmes, enfin aux brimades des administrateurs, à leur refus d'entendre les récriminations et à leur volonté de couvrir les abus de leurs subordonnés indigènes¹.

Beaucoup de ces critiques paraissaient injustifiées aux enquêteurs qui en rendaient responsables les instituteurs dits adjoints-indigènes (lesquels) «inspirent quand ils ne les rédigent pas ces journaux indigènes qui sont des feuilles d'opposition». En revanche, les enquêteurs reconnaissaient que plusieurs plaintes étaient fondées, qu'il y aurait lieu de tempérer le régime forestier, de «renoncer d'une manière absolue *en fait*² au système de l'expropriation pour création de villages, de réviser les impôts arabes et d'assurer une meilleure représentation des indigènes».

Tout avait-il donc été mis en lumière dans ce solide et consciencieux rapport administratif qui, ayant inventorié, croyait avoir tout dit ? Il ne le semble pas. D'abord quelques faits furent mis sous le boisseau. L'inspecteur général Octave Depont dans son rapport confidentiel de 1917 révélait que la campagne d'affolement n'était pas aussi spontanée qu'on l'avait avoué en 1911 : «des colons avaient excité les fellahs à ne pas se laisser enrôler parce qu'ils redoutaient d'être privés de la main-d'œuvre indigène... ; des Espagnols... racontaient mille et une histoires à des indigènes déjà affolés à la seule idée du service militaire³». Surtout il manquait à cette enquête d'avoir apprécié le côté sentimental, capital chez des Musulmans algériens et plus encore chez des Tlemçani à la sensibilité inquiète. Certes, «il aurait été surprenant qu'un musulman tlemcénien vînt étaler devant les commissaires français les blessures grandes et petites de sa sensibilité intime», mais l'auteur de ces lignes, William Marçais, s'efforça justement de faire connaître leurs doléances sentimentales les plus profondes dans un très humain rapport qui est aussi un bel essai littéraire.

Le gouverneur général en fit connaître de longs extraits au ministre, sans lui citer le nom de l'auteur, dans son rapport du 28 février 1912. Mais de nombreux passages avaient été passés sous silence : Abel Ferry révéla à la Chambre en décembre 1918 la conclusion qui était inédite, même pour le ministre⁴.

1. *L'Exode de Tlemcen en 1911* : publication officielle du rapport et de diverses pièces annexes. Alger, 1914, 136 p. (cf. pp. 24-29).

2. Souligné dans le texte. Le système était condamné depuis longtemps et après l'exode de 1910 des prescriptions sévères avaient été édictées à nouveau. Or la presse révéla en février 1911 que grâce à des complicités administratives de nouvelles affaires de spoliations avaient été commises.

3. Même son de cloche chez un haut fonctionnaire du parti colonial : H. Marchand. «Quelques éléments inférieurs de la population européenne auraient aussi effrayé en parlant conscription, etc...» «L'exode des musulmans» in *Questions diplomatiques et coloniales* (16 janvier 1912).

4. Le ministre s'en étonna et réclama télégraphiquement le rapport «d'un M^r Marcel [sic] qui n'a jamais été communiqué à mon département». On lui répondit le 17 décembre 1913 «qu'on n'avait conservé que des extraits» – ce qui est faux, puisque ce rapport figurait *in extenso* aux AGG 8H4². Mais comme le texte avait été retouché et coupé, il était difficile de

Ce rapport, écrit par un jeune professeur d'arabe à la médersa, intimement mêlé à la vie de Tlemcen et alors plein de sympathie pour les Musulmans, rendait vie à la souffrance des hommes, révélait la douleur des Tlemcéniens et condamnait l'indifférence des autorités administratives. L'auteur s'efforçait donc de faire sentir le charme de Tlemcen et son conservatisme inné ; il disait les humiliations de ces citadins paisibles, dévots et secrets, amoureux de leur ville retaillée par des édiles indiscrets, éventrée par une nouvelle artère baptisée comme par provocation *Eugène Étienne*¹. Il marquait comment cette population profondément musulmane, attardée à son illusion de vie médiévale avait senti la meurtrissure des temps nouveaux, «comment au prix de déchirements quotidiens elle s'était avoué la déchéance de son vieil idéal² : «Tlemcen est anéanti, Tlemcen tire des larmes aux pierres des chemins». Cette population de Tlemcen n'avait ni le goût ni les moyens, disait-il, de s'adapter aux nouvelles conditions économiques³ et politiques. Elle avait longtemps souffert en silence, puis brusquement avait réagi par une démission pure et simple, par le départ : «Lorsque le chrétien conquiert l'Algérie beaucoup de nos pères émigrèrent à Fez mais hélas aujourd'hui le Maroc n'est plus terre musulmane indépendante ; c'est l'Orient, la Turquie rajeunie, forte et hospitalière, qui doit nous donner l'asile»⁴. En conclusion W. Marçais écrivait : «Je ne puis m'empêcher de dire que les autorités locales françaises par indifférence, par manque de curiosité et de sympathie – ce qui est tout un – ont vraiment été peu clairvoyantes... qu'elles ont été surprises par l'explosion finale d'une douleur longtemps contenue et que, suivant une formule célèbre, elles ont mal administré parce qu'elles n'ont pas du tout prévu. On peut ajouter aussi qu'elles n'ont pas du tout prévu parce qu'elles n'ont pas aimé⁵».

Pour administrer avec justice des indigènes, il faudrait les aimer...

Ce langage insolite en Algérie devait émouvoir la Chambre. Le gouverneur général Lutaud avait successivement tenté d'expliquer l'exode de Tlemcen par «des excitations venues de l'extérieur»⁶, puis par le fanatisme religieux

fournir l'original. Ce travail de caviardage fut fait de la main de Luciani reconnaissable à son écriture et à ses manies. «D'ailleurs le mot *bidaa* signifie à la fois innovation et hérésie» – cette phrase qui dans la pensée de Luciani excluait toute réforme et justifiait son conservatisme revient constamment dans ses écrits. [Précisons que *bid'a* signifie : innovation religieuse.]

1. Le passage sur la rue Eugène-Étienne avait été censuré par Luciani, le Directeur des Affaires indigènes, mais il fut lu à la Chambre par Abel Ferry et cela provoqua, selon le *JO*, des «sourires». Eugène Étienne était intervenu peu avant pour révoquer en doute «les impressions de M. Barbedette» et signaler qu'il n'y avait eu «qu'à peine 200 départs.»

2. Passage censuré.

3. Ici encore tout un passage du rapport manuscrit fut coupé par Luciani : «Pas d'illusion à se faire : l'âge de l'abondance et des bas prix ne reviendra pas. Les nomades n'apporteront plus les outres de beurre du Sahara, l'application stricte des règlements forestiers dans la montagne maintenant reboisée fera renchérir encore le charbon, le bois de chauffage, le lait de chèvre déjà si chers, etc...»

4. Passage également caviardé par Luciani.

5. Ce passage censuré de la conclusion fut lu à la Chambre et y provoqua des applaudissements.

6. *Circulaire aux préfets* (20 mai 1913) : «L'exode de Tlemcen, nous en connaissons les causes, presque toutes dues aux excitations émanant de l'extérieur.»

et la crainte de la conscription¹ et enfin par la crise économique. L'enseignement qui s'en dégageait, c'était pour lui la nécessité de pallier aux difficultés économiques, à la vie chère et non pas celle de donner satisfaction à de «prétendues doléances». La Chambre fut d'un autre avis² et le manifesta clairement le 9 février 1914. Certes, ce vote capital fut un point d'aboutissement à la longue campagne qui le prépara, mais il est fort probable que, sans ces vagues d'émigration de 1910-1911³ et les grandes enquêtes qu'elles provoquèrent, l'opinion métropolitaine n'eût pas été touchée.

Par là, l'*Hijra* en terre d'Islam⁴ avait rempli sa fonction traditionnelle dans l'Algérie française: «*elle était*, disait le capitaine Villot à la Commission d'enquête de 1878, *l'indice presque absolu de la désaffection du peuple indigène*».

1. *Rapport* du 28 février 1912.

2. Les départs de 1910 puis l'exode de Tlemcen avaient déjà été évoqués à la Chambre par Albin Rozet le 20 juin devant un tout petit nombre de députés. Il avait affirmé que la conscription n'expliquait pas tout et conclu: «Quand on a donné à un peuple le goût de la liberté, il faut la lui donner».

3. Il n'est guère possible, on l'a vu, de chiffrer avec exactitude les départs: l'addition des chiffres moyens donne environ 5 330 départs de 1898 à 1912. Or trois rapports préfectoraux de janvier 1913 chiffrent à 794 familles le nombre des familles émigrées au cours des années 1910 à 1912 (soit 3 à 4 000 personnes). Le nombre des «retours de Syrie» était évalué à 490 familles (soit 2 000 à 2 400 personnes) mais fixé avec précision en octobre 1912 à 1162 individus (ou selon un autre rapport à 1 043). Les Territoires du Sud auraient fourni 172 départs entre 1910 et 1912 et 68 retours (AGG, 21 H 216).

4. Que devenaient juridiquement les émigrés algériens? Avant 1911 ils ne se faisaient généralement pas naturaliser. Depuis mai 1911 au contraire, le gouvernement Ottoman faisait obligation aux Algériens émigrés de renoncer à leur nationalité d'origine mais le gouvernement français d'après l'accord franco-turc de 1911 pouvait s'y opposer dans les soixante-quinze jours suivant la demande. Le 20 septembre 1912 le gouverneur général signalait qu'il avait reçu un millier de demandes et qu'il s'y opposait: «l'expatriation définitive d'un contingent appréciable d'indigènes fera perdre une main-d'œuvre précieuse, utile à l'essor de la colonisation». En 1913 il n'y avait que 335 familles naturalisées depuis mai 1911. Le gouvernement général exigeait la révision de l'accord de 1911. AGG 15 H 1.

Les troubles insurrectionnels du Sud-Constantinois

novembre 1916 - janvier 1917

C'est une affirmation courante mais exacte que l'Aurès, «*cette Kabylie du sud*», représenta un des hauts lieux de la résistance algérienne pendant toute la période coloniale: ne fut-il pas le théâtre d'insurrections répétées, quasi périodiques? Toutefois, dans l'énumération de celles-ci, les chroniqueurs ont peut-être trop facilement rattaché les soulèvements de 1859, 1860, 1864, 1871 et 1879 aux agitations de 1916 et certains ont parlé d'une grande insurrection de l'Aurès entre novembre 1916 et mai 1917. Qu'il y ait là quelque exagération, on s'en convaincra aisément en analysant les troubles qui, durant deux mois environ, agitèrent assez profondément le sud du Constantinois du Hodna oriental au djebel Chechar, le massif de l'Aurès proprement dit étant à peine touché.

Dans les limites d'une brève étude, nous présenterons d'abord un historique succinct des événements en nous attachant ensuite à en apprécier les caractères et les origines, notamment par la critique des diverses explications qui en ont été proposées. Mais cette recherche fondée sur l'utilisation des seules archives françaises ne saurait être exhaustive; elle appellerait en complément une enquête rétrospective auprès d'Algériens ayant participé au mouvement insurrectionnel¹ et la consultation de documents qui pourraient avoir été conservés.

Bref historique des événements

Le 10 novembre 1916, le Gouverneur général de l'Algérie signalait au gouvernement français que les résistances à la conscription qui s'étaient manifestées depuis la fin de septembre avaient pris un tour inquiétant dans le Sud-Constantinois où l'on avait enregistré en douze jours, dix-huit assassinats ou tentatives d'assassinat. Dans la commune mixte (CM) de Barika, une petite colonne militaire destinée à impressionner les populations avait dû rebrousser chemin face à leur menaçante détermination. Dans la commune mixte de l'Aurès, un seul douar avait présenté ses conscrits et l'administrateur faisait craindre une attaque contre Médina.

Celle-ci se produisit en réalité loin de là, le lendemain, contre le bordj de Mac-Mahon, siège de la commune mixte d'Aïn Touta. Après que les

* Article initialement paru dans *Al-Açala* n° 62-63, Alger, 1978, repris in *L'«Algérie algérienne» de Napoléon III à de Gaulle*, Sindbad, 1980.

1. J'ai pu recueillir à Batna, en septembre 1978, le témoignage du fils d'un caïd du douar Ouldja Chechar, Mustafa Merzougui.

opérations du conseil de révision se furent déroulées calmement en présence du sous-préfet de Batna, Cassinelli, et de l'administrateur Henri Marseille, une troupe évaluée de 800 à 1 500 hommes envahit dans la nuit du 11 au 12 le village, incendia et pilla le bordj non gardé; les deux fonctionnaires français furent assassinés. Dans la même nuit, un brigadier forestier de la station des Tamarins fut tué et dans la commune de Barika près de N'gaous une ferme saccagée. Le 12, le village de Barika était encerclé et assiégé jusqu'à l'arrivée d'une colonne militaire dans la nuit suivante. Le 14, un détachement de zouaves fut attaqué près de Seggana; le 18, la colonne essuya des coups de feu dans le douar voisin Tilatou.

Dans les jours qui suivirent plusieurs douars de la CM de Belezma s'insurgèrent et des hommes armés se jetèrent dans les montagnes boisées d'alentour, notamment dans le djebel Mestaoua, comme plus au sud d'autres se réfugiaient dans le massif de Metlili.

Au nord, dans l'arrondissement de Constantine, quatre ou cinq douars de la CM d'Aïn M'lila refusèrent de présenter les inscrits à Aïn Kercha et certains de ceux-ci gagnèrent les montagnes proches, au nord djebels Guerioun, Fedjouj et au sud, Bou Arif. Des conscrits furent enlevés. Le 18 décembre, une centaine d'hommes des Ouled Sebah allèrent attaquer dans la CM d'Aïn el-Ksar, au sud-ouest, le vieux village de Chemora peuplé de musulmans et négligèrent le nouveau Chemora peuplé de colons.

Les tribus de l'Aurès, dont on redoutait l'action, demeurèrent toutefois dans l'expectative. Seuls chez les Beni bou Sliman, deux fractions du douar Zallatou, 1 500 habitants sur les 35 000 de la commune, passèrent à l'insoumission et le manifestèrent par quelques pillages. Enfin, dans la CM de Khenchela, plusieurs fractions du douar Ouldja Chechar (deux à cinq selon les sources) et la totalité du douar Aliennas avaient pris les armes aux lendemains du 11 novembre.

Au total, s'étaient constituées trois zones de rébellion: la plus importante dans le Bélezma, le Metlili et la plaine de Barika; la seconde dans l'Aurès oriental et le Chechar; la troisième dans les massifs situés entre Aïn Kercha et Khenchela (Fedjouj, Bou Arif...).

Le commandant militaire français qui ne disposait en fait que de 6 000 hommes en état de faire campagne, notamment des Sénégalais cantonnés à Biskra, les employa d'abord à protéger les centres de colonisation (Bernelle, Corneille, Pasteur¹ et des points stratégiques (Arris, Tkout). Puis, devant la relative passivité des insurgés qui se bornèrent à quelques coups de main pour «délivrer leurs frères» incorporés d'office, il passa à la contre-attaque le 18 novembre. Les troupes sénégalaises furent lancées dans le djebel Bosdan puis dans le Mestaoua où elles eurent dix tués le 5 décembre; des bataillons de zouaves et des Sénégalais ratissèrent ensuite du 19 au 30 décembre le Bélezma préalablement encerclé par des barrages de troupes. Il avait fallu aussi renforcer les garnisons de l'Aurès.

1. Corneille s'appelle aujourd'hui Merouana: Bernelle, Oued el-Ma; Pasteur, Seriana.

Les effectifs se révélant insuffisants pour la préparation de ces opérations, le général de Bonneval demanda, le premier, des renforts. Puis, au soir du 30 novembre, quand il apprit l'attaque d'un convoi près de Bernelle qui permit aux recrues de s'enfuir, le gouverneur Lutaud qui, jusque-là minimisait le mouvement, réclama soudain deux brigades de renfort et des avions «pour terrifier les indigènes». Le haut-commandement français accepta, non sans réticences, de retirer du front une brigade de 6 000 hommes qui arrivèrent en Algérie pour les opérations de la mi-décembre. Celles-ci se poursuivirent en janvier : des colonnes parcoururent tous les massifs montagneux, fouillant les grottes, arrêtant insoumis et déserteurs ; elles opérèrent aussi bien dans le Mestaoua, le Metlili, le Chechar que dans le Hodna et l'Aurès.

La plupart de ces opérations furent de simples tournées de police : il n'y eut nulle part de combats après décembre 1916, ni même de résistance armée. L'administration civile retint à titre symbolique la date du 24 janvier 1917 où l'on avait tiré quelques coups de feu sur l'administrateur de la CM des Maâdid comme signifiant la fin des mouvements insurrectionnels. En fait, dès le 5 janvier, le général de Bonneval considérait la révolte comme terminée, sauf dans le Chechar et le douar Zellatou et le gouverneur général proposait, le 19 janvier, le renvoi de la 250^e brigade d'infanterie. Elle ne regagna la France qu'en mars après avoir participé à des «tournées destinées à montrer la force militaire» jusque dans la commune d'Aïn Mlila (Djebel Gueriou). Pour le général Bonneval les opérations ne prirent fin que le 27 avril.

La répression avait été, selon le rapport de l'inspecteur des communes mixtes O. Depont, «ce qu'elle devait être, rapide, énergique, sans faiblesse». Le général de Bonneval, dont les troupes eurent quinze tués, trente blessés et deux disparus, estimait qu'une centaine de musulmans avaient pu être tués au cours des opérations. Mais pour les députés de la commission des Affaires extérieures qui vinrent enquêter sur place, ce dernier chiffre paraissait être inférieur à la réalité. Leur rapport stigmatisa comme «un massacre inadmissible» le fait qu'on avait parfois tiré sur des gens qui s'enfuyaient ; il déplora qu'ait été refusée, comme trop tardive, la soumission du douar Ouled Messaad. Enfin les députés condamnèrent les procédés de représailles collectives : mechtas brûlées, silos vidés, blé et bétail saisis et revendus. Le général Moinier devait lui-même se plaindre des excès des zouaves européens d'Algérie «qui, au Bélezma, ont provoqué des incidents». La mémoire collective des Algériens a «surtout retenu l'action des Noirs sénégalais qui incendièrent, violèrent et tuèrent¹». Pour les paysans chaouïa, l'année musulmane 1916-1917 est restée «l'année des Noirs».

1. Le journal *Ikdam* écrivait en septembre 1922 : «En 1916-1917 on a enfumé, rôti, lardé les indigènes qui s'étaient révoltés contre la conscription et l'envoi aux tranchées... Les horreurs du Bélezma sont encore présentes à nos mémoires. Nous savons de quoi sont capables ces troupes livrées à leur instinct animal...»

Ce simple rappel des faits pose une première question: la répression militaire avait-elle écrasé dans l'œuf une insurrection plus vaste? On le laissa entendre dans les rapports militaires, sans toutefois y insister. Selon une information retenue par le commandement, les rebelles de l'Aurès et du Chechar auraient décidé à Sidi Fathallah, dans l'espoir de faire basculer les indécis, d'attaquer dans la nuit du 28 au 29 décembre, Média, puis Arris et Tkout. Ils n'y auraient renoncé qu'à la vue d'unités armées de mitrailleuses et de canons. Mais ces informations reposaient sur une source unique et ne purent être vérifiées.

Selon les civils, la terreur provoquée par l'escadrille d'avions Farman aurait eu «des effets positifs». En réalité, les six avions venus de Tunisie firent quelques vols de reconnaissance à partir du 1^{er} février et trois furent aussitôt accidentés. L'administrateur de Khenchela constata qu'«ils étaient un objet de distraction, non de craintes». C'est pourquoi, à partir du 12 février, ils jetèrent quelques bombes loin des villages, à titre d'avertissements. S'il y eut un effet dissuasif, il tint sans doute au doublement des forces engagées: 6 142 hommes et 106 officiers au 1^{er} décembre 1916, 13 892 hommes et 275 officiers au 1^{er} janvier 1917. Mais on doit bien remarquer que le mouvement de rébellion régressait avant même que les troupes venues de France fussent réellement engagées, le 22 décembre¹.

Et cela autorise une seconde question: l'insurrection n'aurait-elle pas été moins importante que les autorités militaires ne le redoutèrent au début? Si l'insubordination, le refus opposé à la conscription et à la réquisition des travailleurs touchèrent une très vaste région, ce fut très inégalement. Malheureusement, on ne peut pas établir avec certitude combien de douars ou de fractions se montrèrent réfractaires; de 22 à 30 sur 113, semble-t-il, selon qu'on enregistre ou non les douars dits «contaminés». D'après les officiers de renseignement qui considéraient comme «rebelles» les douars qui avaient refusé la conscription ou laissé commettre des sabotages, vingt-deux douars peuplés de 75 068 habitants seraient entrés en rébellion. Les fractions touchées représentaient ainsi environ 22% de la population de l'arrondissement de Batna².

Enfin cette révolte ne mobilisa guère, semble-t-il, que des déserteurs partis avec leurs armes et des insoumis à l'armement hétéroclite; très peu nombreux furent les autres Algériens qui y participèrent, sans doute faute

1. Le général Moinier expliquait ce 22 décembre: «Les modifications survenues dans l'attitude des révoltés, le grand nombre des conscrits d'office et de déserteurs amenés, la régularité des opérations de recrutement dans les communes voisines des régions en révolte sont preuves de changements notables auxquels l'arrivée de la 250^e brigade n'est pas étrangère».

2. La commission parlementaire d'enquête retint des chiffres voisins et trouvait 75 906 habitants dans les douars rebelles dont 10 221 dans la CM d'Aïn M'lila, soit 65 684 habitants pour l'arrondissement de Batna et sur une population totale de 289 898 habitants, 22,6%. (Le pourcentage atteindrait 30% par rapport à la population des six communes mixtes seules.) Depont écrit de son côté: «Les tribus effectivement soulevées ne représentent qu'un peu plus de 20% de la population totale de l'arrondissement».

d'armes¹. À combien peut-on évaluer le nombre de ces «maquisards»? La commission disciplinaire établie à Batna, «pour condamner là où la justice ne se serait peut-être pas contentée des preuves insuffisantes», selon le rapport parlementaire, condamna 805 prévenus «mineurs» sur 825 inculpés et 165 inculpés «majeurs» furent traduits devant les conseils de guerre; cela donne un premier ordre de grandeur. Les services de renseignements militaires ont évalué à 2 614 les rebelles dans les trois communes les plus concernées et à 290 ceux de la CM de l'Aurès².

Au total, il paraît donc conforme à la réalité de parler de trois à quatre mille insoumis plus ou moins organisés parmi les quelques dizaines de milliers qui furent tenus pour entrés en état d'insubordination dans une région peuplée de plus de 300 000 habitants. Certes, deux hauts fonctionnaires suggérèrent notamment dans leur historique des événements des chiffres plus élevés³ mais la critique des sources ne permet pas de les suivre. Ce serait de même une erreur d'attribuer au nom de je ne sais quel romantisme l'exclusivité de cette révolte aux «rudes montagnards chaouïa de l'Aurès», «cette Vendée des causes perdues», selon un publiciste français, puisque d'autres régions furent, plus légèrement il est vrai, touchées.

Mais alors le problème doit être posé: quelles furent les origines exactes de ces troubles insurrectionnels du Sud-Constantinois qui ont inspiré une littérature coloniale aussi abondante que suspecte?

Un essai d'enquête historique

Notre souci d'une information impartiale fut aussi celui de certains contemporains. Le 16 novembre 1916, Clemenceau, alors président de la commission sénatoriale de l'Armée, demanda à être exactement renseigné sur les causes et la nature de ces troubles. Le ministère de la Guerre lui répondit avec une rude franchise: «L'enthousiasme du début de la guerre a fait place à une aversion progressive du service militaire à laquelle les pertes subies par les tirailleurs algériens ne sont pas étrangères. À ces causes de mécontentement, il faut ajouter dans le Sud-Constantinois, la sourde rancune accumulée par la création de centres de colonisation (Mac-Mahon, Corneille, Pasteur) qui refoulent des douars sur des terres à peu près incultes.»

Bien d'autres diagnostics furent formulés parmi lesquels l'historien peut retenir les jugements du sénateur Flandin dans le rapport détaillé qu'il fit

1. Au cours de leurs tournées, les colonnes françaises récupérèrent au total «3759 fusils ou pistolets», vieilles armes de chasse, fusils arabes à pierre.

2. Ces évaluations sont en fait des maxima. L'administrateur de la CM de Bélezma évaluait le 24 novembre 1916, le nombre des rebelles entre 1 000 et 3 000. Le service des renseignements a retenu 2 453 (en fait 2 463 par suite d'une erreur d'addition).

3. Dans son premier historique, le général de Bonneval affirme, par exemple, que la CM d'Aïn el-Ksar se joignit aux rebelles, mais il ne fait état que de douars ayant «connu une certaine effervescence» ou «partiellement contaminés». Aucun des rapports ne les range parmi les douars rebelles. Le préfet de Constantine s'opposa, en janvier 1917, à ce qu'une colonne y vînt en opération.

devant la commission de l'Armée le 16 novembre 1917 et ceux du ministre de l'Intérieur en date du 23 décembre 1916. Mais on doit essentiellement avoir recours à deux enquêtes menées en Algérie, l'une au début de 1917, par la commission des Affaires extérieures de la Chambre et l'autre postérieurement, par l'inspecteur général des communes mixtes, Octave Depont. Tous ces textes, largement contradictoires, doivent être interprétés et lus avec précaution, mais surtout le monumental rapport Depont du 1^{er} septembre 1917 (454 pages dactylographiées). C'est une œuvre au fond polémique écrite pour la justification de l'administration civile et où grondent les passions coloniales ; c'est aussi l'œuvre d'un spécialiste animé d'une véritable phobie contre les confréries musulmanes et d'avance persuadé qu'«à l'origine de toutes les insurrections indigènes dirigées contre nous, on rencontre toujours une maraboutique¹». Les députés de la commission d'enquête avaient au contraire rejeté cette explication en écrivant : «Le fanatisme musulman n'a pas non plus joué de rôle dans les troubles de Batna ; bien au contraire, les influences maraboutiques sont intervenues en notre faveur».

Les divers rapports diffèrent également sur les responsabilités du décret du 14 septembre 1916 (qui prévoyait l'embauche ou à défaut la réquisition de travailleurs) sur l'effet de la propagande étrangère et sur l'ampleur des événements. Par exemple, O. Depont, en parlant d'une «proclamation de la Révolution» le 11 novembre 1916, accrédite la thèse d'une insurrection politique, tandis que les députés jugèrent au contraire : «Pas un instant le mouvement n'a eu le caractère d'un mouvement insurrectionnel dirigé contre la souveraineté et la domination française». Ces jugements contradictoires appellent l'arbitrage de l'historien qui peut être conduit, il est vrai, à des explications différentes de celles retenues par les contemporains.

Il lui appartient d'abord d'écouter plus attentivement que ne le firent les Français de cette époque les témoignages des Algériens. Or ceux qui ont été conservés permettent d'imaginer les réactions de l'opinion.

Les témoignages des Algériens

Quelques Algériens dont la correspondance fut interceptée ne cachaient pas au début de la guerre leurs espérances. Un intellectuel écrivait à Tolga

1. «Dans l'arrondissement de Batna, les divers soulèvements... ont placé au premier plan de l'action une confrérie religieuse que nous retrouvons au même plan en 1916». *Les Troubles insurrectionnels*, p. 231. En revanche, il n'est même pas fait état dans ce rapport de ce que la presse algérienne écrivait sur la situation de la région avant 1914. Par exemple, *L'Akhbar* (4 septembre 1910) signalait : «dans le sud de la province de Constantine une intense activité des adversaires de la loi de séparation de l'Église et de l'État qui sont aussi opposés à la conscription et invitait les musulmans à ne pas «donner suite aux mauvais conseils». Le même hebdomadaire, le 11 septembre 1910, attirait l'attention sur la situation et «le mécontentement» des indigènes du douar Markounda (CM du Bélezma). Or, ce douar devait s'insurger en 1916. La presse jeune-algérienne parlait «d'un mécontentement général qu'il serait puéril de dissimuler» (*L'Islam*, 7 janvier 1912). Un journal indigénophile écrivait : «Quant aux indigènes martyrs, qu'ils prennent encore patience, qu'ils sachent bien que la révolte à laquelle on les pousse les entraînerait à la défaite et au séquestre des biens qui leur restent» (*Le Cri de l'Algérie*, 12 mars 1912).

à un «Jeune-Algérien» d'Alger: «J'ai trouvé à Biskra les esprits très agités¹... J'espère qu'il se produira une grande révolution qu'on pourra appeler la Révolution algérienne... Les jours viennent à nous avec des visages amis. Les frères sont dans la joie, la lèvre du temps nous sourit²». Et il se plaignait un peu plus tard dans une correspondance adressée à une personnalité italienne de «la sauvagerie de la France»: «Elle incorpore nos enfants dans l'armée et les envoie à la mort. Elle les pousse au premier rang dans les mêlées et dans les assauts, malgré eux. On dirait qu'elle achète des bêtes de somme au marché [...] Pourquoi faisons-nous la guerre aux Allemands? Parce que la France nous a mis au rang des bêtes et qu'elle nous pousse contre des gens avec qui nous n'avons ni relations, ni causes d'inimitié [...] Vive la Paix! Vive l'Afrique du Nord indépendante débarrassée du collier de servitude!»

Bien que ce témoignage nationaliste soit unique, il ne faisait sans doute que traduire des sentiments plus largement répandus. On ne saura jamais combien de pieux musulmans furent au fond d'eux-mêmes sensibles à l'appel à la guerre sainte lancé par le sultan-khalife de Constantinople³. Des prophéties, des chansons annonçaient de prochaines insurrections: «Le Tell sera dévasté et réduit en poussière comme un bois vil de Sétif à Bordj bou Arréridj». L'Algérie était dégarnie des régiments d'active et une chanson composée dans le Hodna assurait: «Les chrétiens sont partis avec leurs colonnes et ont été engloutis par les vagues de la mer». Ces rumeurs ne firent que se multiplier de 1914 à 1916.

Dans la région de Barika, on disait en 1916 que l'Allemagne était sur le point de remporter la victoire et que la France était perdue. Le 15 octobre 1916, le préfet de Constantine écrivait au gouverneur Lutaud: «Le bruit se répand que si le gouvernement appelle non seulement les jeunes gens [comme soldats] mais les hommes de 40 à 45 ans [comme ouvriers], c'est que nous manquons totalement d'hommes». Plusieurs des conscrits réfractaires qu'on arrêta en décembre 1916 avouèrent: «On nous avait dit qu'il n'y avait plus de Français»; d'autres expliquèrent qu'à Biskra et Batna, on ne voyait plus que quelques zouaves, des territoriaux «à barbe blanche», qui ne paraissaient guère redoutables. L'un des chefs des insurgés de Metlili, Mohammed Ben Noui, encourageait ses hommes peu avant l'attaque de Mac-Mahon en leur criant: «En avant! En avant! Auriez-vous peur de vingt zouaves?»

1. D'après le sénateur d'Alger Colin déposant devant la commission sénatoriale de l'Armée, le 23 décembre 1916, une sorte de procession hostile à la France se serait déroulée à Biskra peu après la déclaration de guerre.

2. Cité par O. Depont, p. 241. Le même auteur parle aussi des «propos subversifs du cadi de Tolga dont le fils aidé de trois ou quatre Jeunes-Algériens faisait prendre copie de tracts anti-français ornés de l'étoile et du croissant islamiques».

3. Le célèbre miniaturiste Omar Racim, qui avait lithographié et affiché à Alger un appel contre la conscription en 1912, fut arrêté en 1914 sous l'inculpation d'espionnage au profit des Turcs. Il resta emprisonné jusqu'en 1923.

La répulsion qu'inspirait aux populations algériennes l'appel sous les drapeaux français n'avait, elle aussi, cessé de s'amplifier. Dès la fin d'août 1914, l'administrateur de Barika signalait «un commencement d'agitation inspiré par les travaux préparatoires de la conscription». Et celui de l'Aurès s'entendit répondre : «Nous sommes prêts à vous donner tout ce que vous demanderez, notre argent, nos récoltes. Mais nous préférons mourir sur place plutôt que de donner nos enfants». Une protestation lancée, semble-t-il d'abord dans la région de l'Oued el-Abdi, fut souvent répétée : «Nous ne voulons pas donner nos enfants à l'autorité française pour qu'elle les offre en pâture aux canons de ses ennemis.» Devant ces résistances, les autorités militaires avaient cru devoir faire circuler dans l'Aurès du 29 octobre au 11 novembre 1914, une grosse colonne et elles renoncèrent à y appeler des conscrits. Pour l'ensemble des communes de l'arrondissement de Batna, 123 hommes avaient été appelés en 1914, mais 246 en 1915 et 506 en 1916. En fait, compte tenu des engagés et des remplaçants, les chiffres réels d'appelés furent seulement de 75 en 1914, 138 en 1915 et 419 en 1916.

L'incorporation de la classe 1916 réalisée le 2 août dans la commune de Barika et ailleurs dans la deuxième quinzaine du mois, avait déclenché des protestations très vives. Mais lorsqu'on apprit, fin août, le recensement de la classe 1917 qui devait être toute entière incorporée, cependant que des hommes seraient réquisitionnés pour aller travailler en France, l'opinion presque unanime dans les douars fut que le gouvernement organisait une conscription forcée de tous les hommes de 18 à 45 ans. Il avait été de plus question de la double suppression des dispenses pour charges de famille et du droit au remplacement. Toutes les familles se sentirent donc visées et furent solidaires dans leurs protestations. «Nous ne donnerons pas nos enfants!» crièrent à l'administrateur, le 24 septembre 1916, les hommes de la mechta Taleb du douar Metkaouak (commune mixte de Barika). «Nous préférons les voir mourir en Algérie plutôt qu'en France». Des Algériens de Touggourt, après un voyage à Batna, rapportèrent : «L'effervescence dans la région du nord est due aux ordres donnés que les conscrits ne peuvent plus se faire remplacer et que la conscription est générale pour tous de 18 à 45 ans. Tous ceux qui ne sont pas pris comme soldats doivent partir comme travailleurs sauf les impotents... C'est pourquoi les montagnards ont déclaré qu'ils ne marcheraient pas et se révolteraient plutôt».

Les notables des villes du Constantinois pétitionnèrent eux-aussi, contre l'appel de la classe 1917, puis contre la réquisition des travailleurs : «abandonner femmes, enfants et biens pour aller travailler en France nous paraît un sacrifice au-dessus de leurs forces». Le gouverneur général voulut y voir une campagne organisée par les Jeunes-Algériens, cependant que le ministre de l'Intérieur, rendu inquiet par la multiplicité des lettres de protestations, recommandait, le 28 septembre, de «ralentir le recrutement par réquisitions dans les régions difficiles».

Or, dans ces régions, le nombre des insoumis et déserteurs augmentait. Le commandant du territoire de Touggourt signalait, le 15 novembre 1916, que «sur les 150 cavaliers du 1^{er} régiment de spahis mis à sa disposition en 1915, il n'en reste plus que 85; quant au 3^e régiment de spahis à Biskra, il ne comporte plus qu'une huitaine d'hommes pour 50 chevaux». En ce qui concernait les tirailleurs, on évaluait à 3 214 le chiffre de ceux qui avaient quitté depuis 1914 leurs unités stationnées en Algérie; 286 étaient originaires de l'arrondissement de Batna. Le mouvement fut-il concerté? Certains déserteurs s'étaient organisés en bandes, lesquelles arrêtaient les diligences et coupaient les routes. Des «bandits d'honneur» prenaient parfois leur tête, tels les frères Ben Zelmat dans l'Aurès ou Ben Ali Mohammed ben Noui installé dans le Metlili depuis 1915. Les déserteurs et les insoumis excitaient leurs coreligionnaires à ne pas rejoindre; dans certains douars, on aurait même menacé ceux qui se soumettraient. «Les gens des Ouled Aouf de Seggana et de toute la commune de Barika avaient dit qu'ils ne voulaient pas donner de conscrits et que le douar qui obéirait au gouvernement serait attaqué par les autres», expliqua un khodja. Selon lui, la défaillance de certains douars qui livrèrent leurs conscrits aurait décidé le cheikh de Seggana à commander l'attaque de Mac-Mahon avec le concours des «bandits du Metlili». À supposer exacte cette affirmation, peut-être calomnieuse, on voit qu'il aurait suffi des suggestions d'un seul personnage de second plan pour allumer une révolte souhaitée par beaucoup dans cette région.

Mais cette révolte visait seulement, semble-t-il, à faire reculer l'autorité française dans ses projets de conscription. Selon les témoignages unanimes des *djemâ'a*: «La rébellion s'est produite uniquement au sujet de nos enfants»; «on disait que dans toute l'Algérie les musulmans résisteraient à la loi et qu'ainsi le gouvernement reculera». Il va de soi que s'adressant à des enquêteurs français, les notables taisaient peut-être leurs secrètes espérances mais cette résistance collective comme ultime moyen de pression n'en reste pas moins le mobile le plus plausible. Ainsi s'expliquerait, qu'à l'exception de l'attaque contre Mac-Mahon, il n'y ait pas eu de mouvement concerté, plusieurs douars se rebellèrent successivement, le jour prévu pour le conseil de révision des conscrits. Certains en furent empêchés par le déclenchement des opérations militaires. Selon le chef de l'annexe de Biskra, «une résistance générale avait été décidée entre toutes les populations (Nememcha, Harakta et Ouled Rechaïch) de la montagne et des hauts plateaux pour une insurrection non contre la France mais afin de résister dans la mesure du possible». Mais à la mi-décembre, devant la vue des colonnes circulant «partout à la fois», les tribus déconcertées étaient en plein désarroi. Cela n'empêcha pas la formation d'un ou plusieurs groupes armés et le 22 janvier 1917 encore un *djîch* vint libérer des conscrits près de Khanga Sidi Nadji.

Les rancœurs contre le refoulement colonial

Au total, il reste à expliquer pourquoi seule une minorité de douars fut concernée. Lesquels ? Le mouvement d'insoumission, esquissé dès septembre 1914 dans les communes de Barika, Bélezma, Aurès et Khenchela, s'alluma à nouveau deux ans après dans la plaine du Hodna oriental après l'échec de la colonne militaire envoyée à Barika. La rumeur d'une attaque des bordjs courut même l'Aurès dès le mois d'octobre et se matérialisa curieusement un mois après contre les postes de Mac-Mahon et Barika. Ce furent les gens des tribus Ouled Soltane (douars Ouled Aouf, Markounda) et Ouled Bou Aoun du Bélezma (douars Ouled Fatma, Merouana et Ouled el-Ma) qui s'insurgèrent solidairement les premiers. Pourquoi ces douars ? Là se trouvaient impliquées des populations qui, insurgées et séquestrées en 1871, avaient été refoulées une douzaine d'années avant 1916 pour la création des centres de colonisation de Corneille (Merouana) (1903), Bernelle (Oued el-Ma) et Pasteur (Seriana).

Coincées désormais entre les hauteurs du Bélezma et les terres de colonisation, les populations qui avaient perdu leurs moyens d'existence avaient tendance à multiplier leurs empiètements sur les forêts ; d'où un conflit aigu entre les éleveurs et le service des Eaux et Forêts... «La création du centre de Corneille, expliquaient par exemple les gardes forestiers, a refoulé en forêt trois mechtas du douar Merouana qui ne disposent d'aucun terrain de parcours». Les populations avaient déjà réagi, avant 1914, en manifestant ce qu'il était convenu d'appeler officiellement «une violente hostilité à la colonisation» par la multiplication des délits. C'est en partie pour remédier à l'insécurité qu'on avait créé, en 1904, la commune mixte de Bélezma et prescrit, en 1905, à l'administrateur qui habitait Batna de s'installer à Bernelle en attendant la construction d'un bordj administratif à Corneille. Simultanément, en moins de dix-huit mois, la cour criminelle de Batna avait infligé, pour rétablir l'ordre, un total de quelque deux cents années de travaux forcés.

Dans ce climat on comprend l'état d'esprit des habitants de cette région. L'exaspération était telle qu'au témoignage du fils du caïd Merzougui «il fut beaucoup question d'un soulèvement armé dans la région en 1908-1909» puis à nouveau en 1911 lorsque les événements de Tripolitaine le firent avorter. Mais au début de 1912, un journaliste favorable à la cause «indigène» écrivait : «Je suis en mesure de vous affirmer qu'une vaste insurrection indigène se trame en ce moment dans le Hodna et les Ziban... L'exemple de la résistance tripolitaine incite nos sujets à secouer le joug abhorré des Bureaux arabes et des communes mixtes. Mais c'est surtout dans la région de Barika que les colères les plus légitimes, il faut le reconnaître, se donnent libre cours. Les malheureux *fellahin* spoliés de leurs terres et ruinés et auxquels on interdit d'émigrer au Chem (Syrie) sont à bout de patience... La poudre parlera d'ici peu». L'instauration de la conscription obligatoire se traduisit dans la région en 1912 par un refus massif et des arrestations

d'insoumis et le même journaliste confirmait: «L'idée d'une prochaine insurrection prend racine. Ce n'est plus qu'une question d'occasion, d'étincelle...» En fait des armes furent saisies en grand nombre dans le massif de Metlili, ce qui empêcha peut-être la révolte.

En décembre 1914, les paysans spoliés revendiquaient hautement leurs terres et faisaient paître leurs troupeaux sur les nouvelles propriétés des colons. Ils prévenaient même ceux-ci «qu'avec l'aide des Allemands, ils ne tarderaient pas à retrouver leurs biens». Leur rébellion était donc prévisible et, à regarder la carte, il est frappant de voir que les douars situés à proximité des périmètres de colonisation récente abritaient tous des réfractaires ou des déserteurs armés, alors que les douars plus éloignés restèrent calmes. La révolte du Bélezma en 1916 fut donc très largement l'aboutissement d'une guerre commencée en fait en 1904 et qui s'était manifestée de 1912 à 1916 par dix-sept attentats contre des personnes.

Aucune détente n'était intervenue et la situation économique s'était dégradée; les récoltes avaient été nulles en 1914 et médiocres en 1916. L'accroissement de la misère aurait pu faciliter les engagements¹ mais l'administration locale fit des difficultés pour verser les allocations journalières dues aux familles. Le 17 mars 1916, la commission des Affaires extérieures de la Chambre invita sèchement le gouvernement à faire assurer «le paiement régulier des indemnités dues aux familles des indigènes recrutés». Encore ne savait-elle pas tout. Dans la commune mixte d'Aïn Touta, par exemple, 121 familles seulement percevaient au 12 novembre 1916, les allocations légales alors que, selon l'inspecteur des communes mixtes, 250 environ eussent été habilitées à les toucher; il parlait d'«inconcevable négligence».

L'opposition contre les décrets de septembre 1916

Le mécontentement aurait été accru, selon l'opinion française en Algérie, par la brusque suspension des dispenses et du remplacement. Un délégué financier, Delphin, expliqua qu'il n'y avait eu révolte que parce qu'on avait touché à la fois toutes les classes de la société algérienne et non plus simplement les journaliers et les miséreux. Cette argumentation, qui paraît à première vue éclairante, est toutefois assez inexacte. Certes, le décret du 7 septembre 1916 autorisait la suspension du droit de dispense et de remplacement, mais le gouverneur fit savoir, à Paris, le 22 septembre, qu'il ne pourrait appliquer pareille mesure et obtint satisfaction. Au ministère de la Guerre, où l'on pensait qu'«étendre la conscription forcée, ce serait jeter dans l'opposition les parties influentes du milieu arabe et c'est alors que le danger peut naître», on se rendit aux raisons de l'administration d'Alger: «La suppression du remplacement nous aliénerait les classes riches» avait

1. Le 25 mars 1917, le gouverneur Lutaud écrivait avec cynisme: «La famine qui menace de sévir, dès la fin de l'été, conduira fatalement les indigènes aux engagements dans les tirailleurs et dans les travailleurs».

écrit le gouverneur. Si le remplacement demeura donc autorisé, le fait est que la rumeur contraire courut chez les Européens et chez les musulmans.

Mais le maintien de ce système injuste qui exemptait les seules familles riches et aboutissait à de honteux trafics disqualifiait tout autant l'administration française. Comme l'autorité militaire se faisait très difficile pour l'acceptation des remplaçants, les familles pensaient que plus le remplaçant pèserait, plus il aurait chance de n'être pas refusé. Elles achetaient donc des hommes selon leur poids, à 20 ou 30 douros le kilo dans le Nord, plus cher encore dans le Sud-Constantinois; d'où un véritable trafic d'hommes: un remplaçant était vendu 2000 à 3 000 F, parfois plus en 1916. Les notables, seuls en mesure de procurer des remplaçants, se faisaient verser des sommes d'argent considérables par les familles des conscrits. Même les dispenses légales ou les exemptions déterminées par le tirage au sort, qu'il avait été question de supprimer en août 1916 et qui furent maintenues, entraînaient, dit-on, de la part des *chioukh* ou des chefs de fraction des demandes de bakhchich. Ceux qui refusaient de payer pouvaient se voir inscrits, eux ou leurs frères, sur les listes d'appelés. Les réquisitions de travailleurs devaient se faire aussi sur les listes de recrutement militaire et ce furent les notables qui désignèrent ceux qui seraient appelés et ceux qui ne le seraient pas. Dans ces conditions, il est logique que l'insoumission ait sévi particulièrement dans les douars les plus pauvres et parmi ceux-ci dans les familles les plus démunies, celles qui n'avaient pu acheter de remplaçants ou obtenir d'exemption par faveur de leurs *kebar* ou de leurs *chioukh*.

Bref, à entendre les témoignages des Algériens, à mesurer leurs rancœurs contre le refoulement colonial, leurs oppositions aux exigences des autorités françaises, on se convainc aisément que les causes essentielles et directes de la révolte furent bien la levée intégrale de la classe 1917 et la réquisition des travailleurs.

Les explications de l'administration coloniale

La propagande allemande?

Le climat de guerre et la mentalité de l'administration coloniale devaient provoquer pourtant un autre type d'explication à ces révoltes. O. Depont trouvait «à l'origine de l'insurrection des manifestations de la propagande allemande» et le gouverneur général Lutaud, n'hésita pas à affirmer devant les Délégations financières que «l'insurrection de l'Aurès était attendue par les Allemands». Mais il n'en donna jamais aucune preuve dans ses rapports au gouvernement, tandis que Depont s'efforça laborieusement de rassembler quelques indices peu convaincants. Certes, les informateurs musulmans firent état de rumeurs qui couraient dans les douars: «Des étrangers étaient venus aider les Beni Bou Sliman avec des canons»; «on dit que les Snoussis menés par des officiers turcs, allemands et autrichiens préparaient le soulèvement de la Tunisie et de la frontière saharienne». Et l'on prétendit même que des Allemands, des légionnaires déserteurs, conseillaient les bandes rebelles. Mais ce sont là pures affabulations.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas eu de propagande étrangère pour inciter les Algériens à la révolte ? On sait au contraire le grand effort des Germano-Turcs pour inonder l'Algérie de factums incendiaires : Appels à la guerre sainte, Lettres de Si Ali pacha, fils de l'algérien Abd el-Kader, etc.¹. Certains disaient l'opposition des notables à la conscription et concluaient : «la population ne doit plus se contenter de faire des réclamations ; elle doit suivre une voie plus énergique».

Tel autre promettait le secours d'armées ottomanes : «Sachez que si vous faites éclater une insurrection dans votre pays contre l'ennemi et que votre résistance se prolonge, nous arriverons rapidement à votre secours envoyés par l'Émir des Croyants.» Et ce libelle promettait formellement : «Tous les biens que les oppresseurs français ont spoliés à vos ancêtres seront partagés entre tous ceux d'entre vous qui auront participé à sa délivrance».

Parmi cette littérature de propagande², on relève même une *Poésie à l'adresse des Chaouïa* dont le texte n'a malheureusement pas été conservé et des tracts en arabe dialectal où l'on expliquait la conscription par la peur des Français. C'était pour éviter une insurrection que la France entendait mettre les Algériens hors d'état de nuire, en les envoyant se faire tuer.

Il est naturellement impossible de savoir si cette propagande germano-turque eut une influence sur les lettrés du Sud-Constantinois. Qu'ils aient connu certains de ces textes est probable, puisqu'on saisit en automne 1916 une proclamation de guerre sainte faite par le sultan de Stamboul. Mais «même les fausses nouvelles issues des manœuvres allemandes n'ont eu sur la révolte qu'une influence très indirecte», concluait sagement la commission parlementaire des Affaires extérieures. Aucun révolté, ni aucun dénonciateur, ne firent allusion aux événements de Tripolitaine ou au mouvement anti-français dirigé dans le Rif par Abd al-Malik, petit-fils d'Abd el-Kader. Seuls les citadins des grandes villes eurent peut-être vent des informations allemandes qui associaient l'émir Khaled à l'entreprise de son oncle Abd al-Malik.

L'action des confréries ?

À côté des «menées anti-françaises venues de l'étranger», éternelle et paresseuse explication de nos administrations coloniales, l'inspecteur général Depont et une partie de l'opinion française en Algérie mirent en cause d'une manière non moins traditionnelle l'action occulte des confréries musulmanes, «les exhortations de mystiques abrités dans leurs zaouïas», ainsi qu'il fut dit aux Délégations financières.

1. Je me permets de renvoyer sur cette question à mon ouvrage *Les Algériens musulmans et la France*, tome II (p. 1174 à 1189), PUF, Paris, 1968.

2. En septembre 1916, les services français avaient saisi en Algérie huit de ces brochures de propagande en arabe, mais ils avaient recensé au total 110 factums de propagande germanophile ou turcophile.

Comme les populations du Bélezma et de l'Aurès étaient essentiellement affiliées à la confrérie *Rahmâniyya* avec même dans certaines régions une adhésion massive à cet ordre depuis longtemps implanté (quelque 6 000 *khouân* sur 60 000 habitants dans la commune mixte de Khenchela selon le colonel de Lartigue en 1904 mais 12 334 en 1916 selon l'administrateur), nombreux furent ceux qui voulurent se persuader que la rébellion lui était imputable. Mais ils eurent quelques difficultés à trouver des responsables «On n'a pu encore découvrir la main d'aucun marabout» télégraphiait le 23 novembre le gouverneur Lutaud, franc-maçon combatif qui exécrait les hommes de religion). Finalement, O. Depont incrimina la zâwiya de Tolga qui étendait son obédience sur une grande partie du Bélezma pour n'avoir pas «tenté de calmer l'agitation»; il affirmait avec quelques réserves que «l'action maraboutique suggérée et conduite par une partie des Rahmanias du Bélezma semblait obéir à un mot d'ordre du cheikh de Seggana, le *mokaddem* Beloudini». Tel était, paraît-il, la «rumeur publique» (en fait quelques dénonciations d'Européens et de musulmans). Or ce cheikh, alors âgé de 51 ans, n'avait que peu d'influence religieuse, bien que la zâwiya de Tolga l'ait défendu, et il n'était pas jugé suspect par son administrateur. Mais il était riche – 6 000 F de rentes sans compter son traitement – avait fait deux voyages à La Mecque, fréquentait les Jeunes-Algériens et fut dénoncé par le khodja de N'gaous où il exploitait une ligne de diligences. Son administrateur ayant demandé alors sa révocation, il fut arrêté et incarcéré, puis condamné¹. Il était connu comme adversaire du bachagha Ben Ganah qui ne fut peut-être pas étranger aux rumeurs le désignant comme l'organisateur du soulèvement.

Un second *mokaddem* fut arrêté, Mohammed Rahmani. Résidant dans la mechta Khanzaria, «centre du soulèvement», il fut tenu, *a priori*, pour l'instigateur. Quant au marabout Sahraoui, bien qu'il eût sauvé la femme et les filles de l'administrateur de Mac-Mahon, sa présence sur les lieux fut jugée suspecte par O. Depont. Mais ce dernier cite avec éloges quelques dignitaires de la *Rahmâniyya* qui intervinrent en faveur des Français, notamment Abd es-Semed de la zâwiya d'Aïn Chefaa (CM d'Aïn el-Ksar) qui servait aussi d'informateur à l'administration et surtout Si Touhami Hassouni Charif, *mokaddem* du douar Magra, dont la commission parlementaire soulignait déjà le «concours dévoué et désintéressé». Toutefois, la grande majorité de ces marabouts se seraient montrés passifs, ce que Depont interpréta comme un attentisme volontaire.

Il demeure que trois seulement furent arrêtés, alors qu'on en comptait sept dans la commune mixte d'Aïn Touta, douze dans celle de Barika et trente-six ou quarante dans celle de Bélezma. Dans la CM d'Aïn Khenchela,

1. Un rapport militaire note naïvement qu'il a «certainement joué un rôle dans les événements puisqu'il a été arrêté et incarcéré». Jugé administrativement par la cour disciplinaire, il ne fut condamné qu'à un an d'emprisonnement et 1 000 F d'amende, ce qui semble prouver qu'on n'arriva pas à réunir de preuves contre lui.

l'administrateur notait «qu'aucun personnage religieux n'avait manifesté quelque hostilité; mieux: beaucoup sont intervenus en notre faveur».

Les militaires, qui firent procéder au rassemblement de toutes les données statistiques sur les confréries du Sud-Constantinois, purent sans doute constater que l'implantation des *zâwiya* ne coïncidait nullement avec les épicentres de la rébellion. Dans la CM de Barika la plus agitée, ne se trouvait aucune *zâwiya* et le nombre des *khouans* était particulièrement faible: 920 sur 41 288 habitants; dans la CM d'Ain Touta ne se trouvaient aussi que 1 200 affiliés pour 31 337 habitants. Au contraire dans la CM de l'Aurès où l'on comptait 6 *zâwiya*, 3 600 *khouans* de la *Rahmâniyya* et 330 de la *Qâdiriyya* pour 34 326 habitants, un seul douar se révolta. Autant dire que la résistance à la conscription n'eut rien à voir avec la densité d'affiliés, ni avec l'implantation ou l'encadrement confrériques.

Les rivalités de çoffs?

Une autre explication, traditionnelle dans l'Algérie coloniale, ne manqua pas d'être avancée. La révolte aurait été amenée en partie par l'action des *çoffs* familiaux et elle aurait épousé les limites géographiques de leurs influences respectives. Avouons qu'après en avoir examiné le bien-fondé, cette thèse nous paraît devoir être rejetée.

D'abord pour en établir la vraisemblance il y aurait à prouver que les *çoffs* de l'Aurès et du Bélezma (existaient-ils encore dans cette dernière région?) se confondaient avec l'influence des Ben Ganah, des Ben Chenouf, voire de Bou Okkaz et des Ben Nacer. Il faudrait ensuite démontrer que les populations du Sud-Constantinois restaient encore dociles au commandement de ces grandes familles de *djouads* (*jawad*) dont la plupart avaient vu leur autorité affaiblie, voire annihilée en territoire civil: «Les Douaouda du Bélezma sont rentrés dans l'ombre» notait l'administrateur Luciani en 1888. Il resterait enfin à expliquer comment les Ben Ganah et les Ben Chenouf, considérés comme très «loyalistes» envers la France, auraient pu vouloir pousser à l'insurrection.

Seules quelques apparences ont pu tromper les commentateurs du temps. Que ces deux familles en particulier traditionnellement opposées aient avivé leur rivalité en cette période troublée est certes incontestable. L'assassinat, le 9 octobre 1915, du bachagha Ali Bey ben Mihoub ben Chenouf autorisait les pires hypothèses. Inculpé de complicité dans ce meurtre, le caïd Mohammed Lazhari Ben Ahmed Nacer était lié aux Ben Ganah. Par ailleurs, le chef du *bayt* Ben Ganah depuis 1910, Bouaziz, bachagha des Ziban, multipliait les accusations contre le nouveau chef des Ben Chenouf, Si Bou Hafs. À l'en croire, ce dernier avait annoncé publiquement à Sidi Oqba l'insurrection imminente de l'Aurès. Il avait installé une garde composée d'Ouled Zian et de 80 cavaliers du Zab Chergui dans son bordj de Tkout et emmagasiné des armes à M'chounèch. Mais menaçait-il pour autant les Ben Ganah en se préparant à l'insurrection ou songeait-il seulement à sa

propre défense? Le vieil agha Bou Hafs, qui devait mourir en 1918, se préparait si peu à la rébellion qu'il prévint l'autorité française du danger et lui permit de prendre à temps les mesures militaires. C'est contre le soulèvement possible de ses administrés qu'il entendait se prémunir. Toutefois, lorsque le gouverneur Lutaud vint à Arris lui intimer l'ordre d'évacuer sa garnison de Tkout, il obéit malgré ses craintes.

Inversement, Bou Hafs accusait Bouaziz ben Ganah de tenter de soudoyer les gens de son clan par des dons divers et de dresser les autorités militaires contre lui. Il remontrait aux officiers que c'était là une détestable politique car, rappelait-il, «lorsque l'autorité française retire sa confiance à un chef indigène, ses amis, à leur tour, deviennent hésitants et les choses tournent mal». On peut supposer que c'est lui qui dénonça le premier à l'administrateur de Barika, comme étant déjà réalisée, une velléité d'intervention des goums de Ben Ganah, levés au lendemain des événements du 11 novembre. Pénétrer en territoire civil était une illégalité, intervenir auprès des Sahari en était une autre. Ben Ganah, bien défendu par les militaires qui avaient plus ou moins sollicité ces gestes, n'eut aucune peine à se justifier. En envoyant quelques gouniers dans le sud de la commune de Barika à M'doukal, il entendait maintenir ses anciens administrés, les Sahari, dans l'obéissance et les réconcilier avec les Ouled Zian qui passaient pour dévoués aux Ben Chenouf. Il n'y réussit pas totalement puisqu'une partie des Sahari s'insurgea dans le douar Bitam et que la réconciliation entre Sahari et Ouled Zian se fit sous les auspices du sous-préfet de Batna.

Si l'on rapproche cet échec de celui de l'agha Bou Hafs qui ne réussit pas à éviter l'insubordination de Beni Bou Sliman on mesure à cette double impuissance des deux dernières grandes familles du Sud-Constantinois, les limites de leur influence¹. Leur rivalité n'eut qu'une portée insignifiante dans le mouvement.

Une révolte berbère?

Enfin, on pense inutile de s'appesantir sur la thèse raciale d'Octave Depont selon laquelle la révolte fut le fait des seuls Berbères Chaouïa de la montagne, ces rebelles par atavisme: «Les Chaouïa de l'arrondissement de Batna se sont insurgés sous tous leurs dominateurs. Ils ont la rébellion dans le sang». Or le fait est que la très grande majorité des Chaouïa de l'Aurès proprement dit (à l'exception de trois sous-fractions) ne se révoltèrent pas et ne tirèrent pas un coup de feu contre les colonnes du général Bonneval. D'autre part, les premières rébellions furent le fait des tribus de la plaine du Hodna oriental, de part et d'autre du Chott el-Hodna, et nul n'ignore que celles-ci

1. On en pourrait dire autant pour une autre famille ralliée, celle-ci de noblesse religieuse, les Ben Nacer de Khanga Sidi Nadji. Liée aux Ben Ganah, elle se montra également impuissante à empêcher l'insoumission chez les Ouldja Chechar. Inversement, les Ouled Derradj entrèrent en insurrection après avoir tenté en vain de rallier à leur cause le vieil agha Debbah, chef des Bou Okkaz rivaux des Ben Ganah.

sont purement arabes et de parlars bédouins. Les insoumis se réfugièrent dans la montagne, bien qu'ils ne fussent pas berbérophones. Il fallait donc un fort esprit de système pour borner la révolte au seul bloc des Berbérophones.

«Une révolte berbère», telle fut pourtant la réaction immédiate du gouvernement général¹ et il fut désormais entendu dans ce milieu que seules des populations sauvages et frustes, Berbères de race chaouïa, avaient pu s'insurger contre la France. En laissant entendre que seules «ces régions fort arriérées ayant à peine et quelquefois pas du tout pris contact avec la colonisation» s'étaient soulevées, on innocentait du même coup le refoulement colonial. Et l'on affirma même aux parlementaires que là où l'autorité coloniale avait créé des «écoles indigènes», dans la vallée de l'Oued Abdi notamment, «nous avons trouvé aisément des conscrits et des engagés volontaires²».

Les mouvements d'insoumission et de rébellion du Sud-Constantinois ne furent nullement comparables à ceux que la région avait connus au XIX^e siècle. Ils ne paraissent imputables ni à la *Rahmâniyya*, ni à la rivalité de grandes familles soucieuses de s'évincer ou de se prémunir, comme en 1871, contre l'éventualité d'un abandon de l'Algérie. Ils furent une réaction collective quasi spontanée contre les exigences militaires insupportables du pouvoir colonial. Si l'on ne décèle pas de mot d'ordre précis, de refus généralisé qui aurait été lancé par des notables traditionnels ou de chefs improvisés, c'est peut-être seulement parce que instinctivement les populations étaient opposées à la mobilisation générale et entendaient s'y soustraire dans toute la mesure du possible. Aussi bien les notables, marabouts ou caïds, étaient tous trop liés aux autorités françaises et la plupart s'étaient trop compromis pour être encore entendus. Ils ne purent empêcher le mouvement de révolte qui grondait dans la plèbe et ne voulurent pas en prendre la tête parce qu'ils le jugeaient sans espoir.

Dans les régions voisines du Bélezma où flambaient les haines contre les récents refoulements de la colonisation ou dans les djebels Zellatou ou Chechar qui vivaient trop à l'écart de la vie européenne pour n'attacher point foi à certaines rumeurs (le départ des Français, l'absence totale de troupes, la peur des quelques soldats français qui «n'osent pas tirer sur les *moujahidine*»), un réflexe collectif plus large que les vieilles solidarités porta les hommes les plus décidés à choisir l'insoumission ou la révolte. Devant ce qui apparut être un enrôlement général des hommes décrété par les chrétiens, l'esprit de résistance fut quasi unanime. Mais beaucoup se

1. La rédaction concise de certains télégrammes précise bien la portée de ces stéréotypes. Ex. «Dans la commune mixte d'Aïn M'lila, sur 735 conscrits, 646 ont été emmenés, 89 absents. Les Chaouïa seuls ont résisté. Les tribus arabes se sont soumises sans difficultés». (17 décembre); télégramme du 22 décembre: «Le douar de Ras el-Aïoun a envoyé aujourd'hui tous ses conscrits; le douar de 8 000 habitants avait annoncé dès les premiers jours qu'il restait fidèle: il est arabophone».

2. On comptait 8 écoles indigènes dans la CM de l'Aurès sur 21 dans l'arrondissement de Batna.

réfugièrent dans l'attentisme; ne se révoltèrent que quelques hommes jeunes des douars les plus misérables et dans les cantons où les conditions géographiques permettaient d'offrir aux insoumis des refuges naturels.

Cette révolte populaire, échelonnée dans le temps et dans l'espace, sans chef connu ou sans direction collégiale qui eussent pu la coordonner, fut donc facilement, sinon rapidement, écrasée. Il y fallut tout de même deux mois là où en 1879 il avait suffi de deux semaines. Mais la chasse à l'homme se poursuivit plus longtemps et les autorités françaises parlèrent du banditisme comme l'une des séquelles de la révolte manquée.

En fait, celle-ci avait seulement visé, plus ou moins consciemment, à faire renoncer comme en 1914, les autorités coloniales à leur projet d' enrôlement massif. Mais il s'avéra que celles-ci entendaient au contraire ne pas reculer et qu'elles réagirent avec brutalité. Dès lors, la plupart des hommes réfléchis jugèrent, pour reprendre le propos de certains Aurasiens, que «les gens du Bélezma étaient insensés pour se lancer dans une pareille aventure». Découragées, les *djemâ'a* livrèrent peu à peu les conscrits, les remplaçants ou les travailleurs requis; seuls quelques hommes armés s'accrochèrent, tentant de délivrer ces hommes «non pas donnés mais pris», comme le dirent certains.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que si notre étude a privilégié l'arrondissement de Batna, cette région ne fut pas la seule à manifester son insoumission¹ avant de devoir s'incliner devant la force. D'autres opérations militaires eurent lieu simultanément en Grande Kabylie, et dans le Dahra notamment où il y eut plusieurs centaines d'arrestations. Mais partout ce que l'administration appelait «l'enlèvement des conscrits» fut obtenu sous la menace. Tirant le bilan matériel, le haut-commandement jugea qu'il avait dû distraire 6 000 soldats du front pendant quelques semaines, mais qu'il avait obtenu 25 549 recrues de la classe 1917. Les trois députés de la commission d'enquête conclurent eux aussi: «Nous avons besoin d'hommes; nous avons en conscience le droit de les demander; nous les avons eus». C'est par de tels jugements, comme par la manifestation de refus des populations, que se révèle la réalité de la domination coloniale².

1. Au 12 février 1917, avaient rejoint 6 358 conscrits sur 6 643 appelés dans le département de Constantine (pour le service armé) et 4 612 pour le service auxiliaire sur 4 796. (Le département d'Oran n'eut que 5 insoumis sur 5 652 appelés.)

2. L'opinion publique algérienne manifesta clairement son sentiment lors des élections de 1919-1920. Voir mon étude: «Le premier vote de l'Algérie musulmane. Les élections du collège musulman algérien en 1919-1920», *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, Alger, n° 8, janvier 1970.

Le mouvement «Jeune-Algérien» de 1900 à 1923

Les historiens du nationalisme aux XIX^e et XX^e siècles connaissent bien ces mouvements de rénovation, à la fois politiques et idéologiques, que furent la *Jeune-Allemagne*, la *Jeune-Irlande*, la *Jeune-Italie*, ou encore, hors d'Europe, la *Jeune-Inde*, la *Jeune-Turquie*, la *Jeune-Égypte* et la *Jeune-Perse*. Mais, à notre connaissance, les historiens du Maghreb, attentifs pourtant à la naissance (vers 1906) et à l'essor du mouvement *Jeune-Tunisien* n'ont pas pendant longtemps étudié le mouvement parallèle que connut à la même époque l'Algérie, mouvement que les contemporains eux-mêmes avaient naturellement appelé *Jeune-Algérien*.

Sans doute, la littérature politique a-t-elle signalé sous le nom d'«évolués» ceux qui se désignaient plus volontiers comme Jeunes-Algériens¹, mais il apparaît généralement aux auteurs les plus sûrs que ces évolués ne peuvent être groupés en mouvement d'opposition de caractère moderne avant les années 1930². L'ouvrage célèbre de Ferhat Abbas *Le Jeune-Algérien*, paru en 1931, a visiblement servi de point de repère, encore qu'il s'agisse seulement d'un recueil d'articles de presse parus entre 1921 et 1930.

Nous voudrions montrer ici que ce mouvement d'émancipation politique est, en réalité, plus ancien et bien antérieur au centenaire de l'Algérie et que son importance, dès avant la Première Guerre mondiale, n'était point négligeable, puisqu'il est à l'origine des réformes algériennes de 1918-1919. Quant à son orientation politique, il nous appartiendra de la définir face aux opinions radicalement contradictoires des contemporains et des divers milieux intéressés. Même en l'absence relative de documents d'archives publiques, il nous a paru possible, par une très large lecture, d'arriver à une vision précise et objective de ce mouvement Jeune-Algérien, si curieusement méconnu.

La présente étude s'arrêtera aux années 1923-24, au moment où l'Émir Khaled, figure centrale de l'Algérie musulmane de ce temps, fut contraint

* Article initialement paru dans *Études maghrébines. Mélanges C.-A. Julien*, PUF, 1964.

1. L'expression de *Jeunes-Algériens* paraît avoir été employée jusqu'au Congrès musulman de 1936. Le journal de Lamine Lamoudi, *La Défense*, parle encore en 1935 de Ferhat Abbas et de ses amis comme des «leaders du mouvement Jeune-Algérien» (n° 6 septembre 1935).

2. C'est l'avis du Pr Le Tourneau dans le plus récent ouvrage consacré à *L'Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, Paris, Colin, 1962. Jusque vers 1930, on ne peut pas parler de mouvements politiques proprement dits... Il n'existait pas, en Algérie, de mouvement concerté qui ressemblât à une opposition politique de caractère moderne... En somme, jusqu'aux environs de 1930, l'Algérie n'est pas née à la vie politique moderne.

de s'exiler et où l'action revendicative menée par les Jeunes-Algériens semblait bloquée, en Algérie du moins. L'histoire du mouvement ne finit pas là, mais, au-delà d'une phase d'asphyxie, c'est une nouvelle période qui commence, couronnée par l'action de la *Fédération des élus indigènes* (1927-1937).

Le point de départ est évidemment plus difficile à fixer, surtout si l'on refuse de prendre pour critère l'apparition du vocable *Jeune-Algérien*. Or l'expression fut employée d'abord – pendant les années 1895-1900 – pour désigner les juifs évolués et francisés : on opposait alors aux Vieux-Turbans juifs – aux juifs traditionalistes – les Jeunes-Algériens. Mais, quant aux musulmans, les premiers renseignements concernant l'activité des «évolués» remontent à l'année 1900. Certes on ne parlait pas encore de Jeunes-Algériens, mais ces musulmans algériens pénétrés de culture française n'en existaient pas moins. Des observateurs attentifs n'allaient pas tarder à les reconnaître¹.

Aux origines du mouvement Jeune-Algérien

Enfants du siècle, les Jeunes-Algériens ne sont pas une génération spontanée de l'année 1900. Dès 1892, on put présenter à Jules Ferry, venu enquêter en Algérie à la tête de la fameuse commission sénatoriale des XVIII², quelques musulmans évolués et politisés qui l'entretenaient des problèmes de la naturalisation ou de la représentation des musulmans. Jules Ferry nota alors dans ses Carnets personnels (inédits) «Alger, 6 mai 1892. Aujourd'hui nous avons entendu X... Y... le *parti des Jeunes*»³ et, plus loin, à Constantine, Jules Ferry s'étonnait de voir «un conseiller municipal indigène, vêtu d'une redingote», venir demander «l'élection de conseillers généraux, de députés et de sénateurs indigènes»⁴.

Si ces revendications n'étonnent pas l'historien, l'expression de «parti des Jeunes» lui paraît tout à fait insolite à cette date : Jules Ferry ne l'aurait-il pas forgé spontanément à la vue de ces jeunes interlocuteurs occidentalises ?

Mais, en 1900, lors d'une autre enquête parlementaire, de nombreux musulmans parlèrent librement à des députés français et, parmi eux, un petit nombre de modernistes ouverts aux problèmes politiques et préoccupés de réformes. Pour qui a lu la presse jeune-algérienne des années postérieures,

1. Qu'il nous suffise de dire ici qu'ont été utilisés de nombreux rapports officiels, y compris ceux des gouverneurs généraux, plusieurs enquêtes parlementaires, les procès-verbaux de la Commission des Affaires musulmanes, les débats des assemblées algériennes et françaises. La presse a été largement mise à contribution (surtout *Le Temps*, *La Dépêche algérienne*, *L'Écho d'Oran*, *Le Républicain de Constantine*, *le Rachidi*, *l'Akhbar*, *l'Islâm*, *L'Étendard*, *l'Ikdam*), les revues spécialisées également (*Revue du monde musulman*, *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, *Quinzaine coloniale*, *France islamique*, *Bulletin de la Société des Études coloniales et maritimes*), etc.

2. Je me permets de renvoyer à mon article «Jules Ferry et la question algérienne en 1892 d'après quelques inédits», *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (avril-juin 1963).

3. Furent entendus un avocat naturalisé, deux interprètes des services administratifs et un professeur à la médersa.

4. Il s'agit certainement du Dr Morsly.

leur ton ne trompe pas. En 1900, ils n'attirèrent pas l'attention des commissaires surtout préoccupés du mouvement anti-juif et le mot de *Jeunes* ne fut pas prononcé. Pourtant, tel mémoire remis aux parlementaires à Bône, le 30 juin 1900, sur «l'extension des droits politiques aux musulmans lettrés en français» pourrait être donné pour le *Manifeste jeune-algérien* de 1912¹.

C'est en 1901 seulement, à propos d'une grande enquête internationale sur «la situation et l'avenir de l'Islam», que deux arabisants français, tous deux professeurs à la médersa de Tlemcen, firent connaître au public l'apparition, en Algérie, d'un mouvement de jeunes musulmans instruits qu'avec l'ensemble ils baptisèrent un *parti jeune-turc*. Apparemment ce fut une révélation, car on ne cessa de se référer pendant longtemps à ces deux articles signés respectivement par Edmond Doutté et William Marçais. Leurs observations étaient concordantes, mais leurs avis assez largement divergents.

Le P^r Doutté parlait d'«un mouvement des esprits et d'un effort de rénovation islamique»; il le jugeait «factice» et «limité à quelques rares musulmans». Il conseillait de ne point hâter la cristallisation de ces tendances encore vagues, «pour éviter la formation d'un parti dangereux et brouillon s'égarant dans les chimères du panislamisme ou poursuivant des rêves stériles de revanche nationale». W. Marçais parlait, avec quelque ironie, d'un «parti de la civilisation et du progrès», composé de modernistes, de rationalistes et d'ambitieux. Pour lui, beaucoup de ces Jeunes-Turcs n'étaient que des arrivistes qui cherchaient naïvement à se rapprocher des «vainqueurs»; d'autres ne se modernisaient qu'en «adoptant leur costume à l'européenne», ou en usant sans scrupule des alcools européens. Quant à l'élite, elle s'occupait de mettre en harmonie le Qorân et les sciences modernes, grâce à une interprétation rationaliste du texte sacré et arrivait ainsi à un certain relativisme religieux. C'est pourquoi W. Marçais conseillait de favoriser ce mouvement et de le diriger discrètement par l'intermédiaire de sociétés d'anciens élèves des médersas.

Mais ces observations se ressentaient trop directement de l'influence du milieu tlemcénien et de la fréquentation des étudiants de la médersa. Tlemcen faisait encore, à cette date, figure de capitale religieuse de l'Algérie musulmane et le besoin de réformes qui se faisait jour un peu partout y prenait naturellement une forme religieuse ou philosophique. Les *tolba* de la médersa française représentaient aussi un milieu bien spécial. Ces jeunes gens, qui étudiaient à la fois la théologie et le droit musulman, et les sciences et le droit d'Occident, étaient naturellement portés à l'amalgame des deux cultures et au relativisme; ces futurs fonctionnaires français ne manifestaient, devant leurs professeurs français, aucune préoccupation politique. Mais il

1. Le ton et la forme sont également remarquables: «La jeunesse musulmane instruite ne sait que faire de son instruction, elle «patauge» dans la civilisation... pas d'emplois à espérer ni même voix écoutée au chapitre pour dire son mot – même dans les affaires locales, même dans les choses exclusivement indigènes...»

est permis de penser qu'ils devaient en connaître, à l'instar des libres interlocuteurs de l'enquête parlementaire de 1900. Les témoignages de musulmans étrangers qui visitèrent l'Algérie à cette époque accréditent cette hypothèse : tous se déclarèrent frappés du retard des lettrés algériens à repenser l'Islam traditionnel et de l'acuité de leurs soucis politiques. Le grand mufti d'Égypte, Mohammed Abdûh, champion du réveil théologique et apologétique connu sous le nom quelque peu abusif de modernisme musulman, déplora, en 1903, le conservatisme¹ des lettrés algériens et l'ardeur politicienne des évolués². Compte tenu du complexe de supériorité des Orientaux vis-à-vis des Maghrébins, on peut penser que les Algériens instruits, vers 1900, prenaient seulement conscience du mouvement de rénovation islamique qui secouait l'Orient arabe, mais étaient déjà plus soucieux d'améliorer leur statut politique. Cette primauté du politique ne cessera de caractériser les Jeunes-Turcs (Jeunes-Algériens) par rapport aux réformateurs religieux (*Mûçlihîh* et *Ullamâ* réformistes), préoccupés d'abord de ramener l'Islam à sa pureté primitive.

Dans les années qui suivirent la révélation faite par les articles de Marçais et Doutté, l'opinion apprit peu à peu qu'il existait un *parti jeune-turc* en Algérie et, en France du moins, elle vit cela avec beaucoup de sympathie. Le fait est important et mérite qu'on y insiste.

Les Français avaient de nombreuses raisons de connaître et d'apprécier le mouvement Jeune-Turc d'Orient. On sait que c'est à Paris que parurent, en 1867, le *Manifeste de la Jeune-Turquie*³, et, en 1895, le premier organe de presse du comité *Union et Progrès*. On sait aussi comment ce comité invoquait volontiers l'exemple de la Révolution française et jusqu'à la devise républicaine qui figura même sur les étendards turcs. C'est pourquoi la presse républicaine célébrait volontiers ces Jeunes-Turcs, ottomans libéraux, laïcisans, favorables à l'égalité des droits pour les divers peuples de l'Empire ottoman.

Dès lors qu'on parlait de Jeunes-Turcs en Algérie, la même presse pensa retrouver les mêmes hommes et leur fit bon accueil. Les libéraux français associèrent désormais les deux mouvements. Ce n'est pas un hasard si le plus vigoureux défenseur des indigènes algériens, avant la Première Guerre mondiale, le député radical Albin Rozet, avait commencé sa carrière comme

1. En sa qualité de mufti, le cheikh Abduh rendit en Algérie une *fetoua* retentissante (mais inédite) : il autorisait les musulmans à revêtir le chapeau européen et à manger de la viande d'animaux non sacrifiés rituellement quand les circonstances l'exigeaient. Cette décision stupéfia les Maghrébins qui en contestèrent l'orthodoxie et en appelèrent au Caire. L'affaire faillit amener la destitution du cheikh, qui put néanmoins se justifier à El Azhar.

2. Le 5 septembre 1903, il fit à Belcourt une *khotba* sur le thème de la patience, de la résignation (*çbar*) ; à Constantine, il déclara que « la politique était la cause de tous les malheurs » et condamna nommément certains Jeunes-Turcs d'Alger. [La date de 1904, généralement attribuée au voyage du mufti depuis une étude de M. Pérès, est une erreur.]

3. Le 24 mars 1867, dans le journal *La Liberté*, vraisemblablement grâce au prince Moustafa Fazil, frère du khédiw Ismaïl.

secrétaire d'ambassade à Constantinople et y était devenu l'ami des Jeunes-Turcs. En 1908, il célébra la révolution jeune-turque, «qui est moins», disait-il, «la rénovation de l'Islam que l'importation en Turquie de l'idéal occidental». Et la voix de bronze de Jaurès confirmait que défendre la révolution jeune-turque, c'était «consacrer une partie du patrimoine moral de la France»¹. Mais, pour l'historien, la question se pose : les Jeunes-Turcs ont-ils vraiment été les maîtres ou les modèles des Jeunes-Algériens ?

À coup sûr, les musulmans algériens ont toujours été attentifs aux choses d'Orient et la révolution jeune-turque ne leur a pas échappé. En 1908 et 1909, ils l'invoquent même assez volontiers. Sans doute aussi des mots d'ordre² ou des idéals jeunes-turcs et jeunes-algériens sont-ils communs : l'idée de progrès – la nécessité de l'instruction largement répandue et la recherche d'une connaissance scientifique – un certain détachement aussi de l'orthodoxie musulmane. Mais cette communauté d'idéal de la part de modernistes musulmans, plus ou moins laïcisés, ne doit pas faire illusion. À lire leur presse, comme à suivre les bulletins des informateurs français, il ne semble pas que les Algériens – à la différence des Tunisiens³ – aient montré beaucoup d'attachement à la révolution jeune-turque. L'administration algérienne les accusa bien, dès 1909, «d'avoir eu des espérances coupables, bientôt évanouies», mais cette accusation *a posteriori* paraît elle-même bien évanescente. Les accusations de collusion avec les Jeunes-Turcs reprirent plus tard, lors de la guerre italo-turque, avec la même absence de fondement, compte tenu de la sympathie naturelle entre musulmans. La «turcophilie» prétendue des Jeunes-Algériens, dont parla beaucoup la presse coloniale d'Algérie, ne paraît pas pouvoir être prise très au sérieux.

Le modèle des Jeunes-Algériens, ce fut bien évidemment le mouvement Jeune-Tunisien. C'est la Tunisie, politiquement et intellectuellement en avance, qui a éduqué ou inspiré les Jeunes-Algériens. C'est aux Tunisiens que ces derniers ont emprunté, par exemple, le système des sociétés d'anciens élèves des écoles occidentales (sur le type de la *Sadikiya*, fondée par Ali Bach Hamba) ou celui des sociétés destinées à initier les musulmans aux «sciences modernes» (sur le type de la *Khaldouniya*). Certains militants tunisiens étaient d'ailleurs d'origine algérienne et servirent de trait d'union.

1. À la Chambre, le 26 novembre 1908.

2. Voire de simples vocables. La librairie jeune-turque de Constantinople s'appelait l'*Ikdam* (l'audace, l'action courageuse). Ce fut le nom que prit, en 1919, l'hebdomadaire des Jeunes-Algériens. C'est sans doute plus qu'une coïncidence. De même pour le journal arabe *L'Étendard*, édité à Bône dès fin 1910 et qui reprit le nom du journal des Jeunes-Égyptiens, édité à Paris et interdit par le gouvernement en septembre 1910. (Cet *Étendard* bilingue était répandu clandestinement au Maghreb.)

3. Les Jeunes-Tunisiens, au contraire, trouvèrent dans la révolution jeune-turque, dans leur constitution (en arabe : *Destour*) et leur monarque constitutionnel, le modèle de leur action politique. À l'imitation du journal turc (en français), *Le Jeune-Turc*, ils publièrent, à partir de 1907, un hebdomadaire rédigé en français *Le Tunisien*. Un petit groupe d'émigrés établis à Constantinople assurait les contacts.

Pourtant, les milieux politiques français s'en tenaient aux Jeunes-Turcs d'Algérie, ce qui explique que ces derniers allaient bientôt pâtir du refroidissement des relations franco-turques. Après les premières manifestations hostiles du gouvernement turc (les incidents tripolitains de 1910) et la réapparition du chauvinisme turc¹, l'opinion française, indisposée, découvre le côté traditionaliste et nationaliste du parti jeune-turc. La presse se moque de la turcophilie de salon à la Pierre Loti et le qualificatif de Jeune-Turc prend alors, dès 1911, un aspect péjoratif. C'est alors aussi que, pour parler du mouvement algérien, il disparaît de la presse française libérale au profit de l'expression désormais consacrée de Jeunes-Algériens. Seuls les journaux d'Algérie et de Tunisie et l'administration algérienne continueront, dans une intention hostile évidente, à parler de Jeunes-Turcs ou de *Panislamistes*.

Précisément, vers les années 1910 à 1912, où en est le mouvement Jeune-Algérien que nous avons dit poindre à l'aurore du siècle? C'est poser le difficile problème de l'importance et de l'audience d'un parti naissant et celui, aussi délicat, de son orientation politique.

Le mouvement «Jeune-Algérien»

son importance, son audience, son orientation politique

Si nous nous référons aux impressions premières laissées par la lecture de la presse française et algérienne, il y aurait, vers 1910, en Algérie, un vaste mouvement d'évolués qui animerait l'Algérie musulmane et une sorte de parti politique qui en serait l'émanation. De fait, les Jeunes-Algériens disposent à cette date d'une presse, parfois bilingue, mais le plus souvent rédigée seulement en français, parmi laquelle on compte des hebdomadaires aussi bien faits que le *Rachidi* ou *L'Islâm*. En dix ans, les Jeunes-Algériens sont devenus une force politique avec laquelle le gouvernement métropolitain compte : lorsqu'une délégation décide d'aller porter ses doléances directement à Paris, en juin 1912, le ministre de l'Intérieur, Steeg, puis le président du Conseil, Poincaré, d'anciens ministres aussi, comme Clemenceau et Stéphane Pichon, les reçoivent longuement et sympathiquement². Le fait est d'autant plus remarquable que le gouvernement général leur était alors ouvertement hostile ainsi que la presse coloniale, et que les élus musulmans, dociles aux consignes de l'administration, avaient protesté contre leur départ.

1. Le gouvernement turc affecte à nouveau de ne pas considérer les Algériens et les Tunisiens comme des sujets français ; ceux qui sont établis en Turquie sont tenus pour sujets ottomans. Deux cuirassés achetés en Allemagne sont baptisés *Kheir-ed-Din Barberousse* et *Thorgoud Raïs*. Des campagnes de presse laissent entendre qu'un rapprochement avec la Triple Alliance est souhaité.

2. C'est Albin Rozet, auquel s'étaient joints Messimy, ancien ministre de la Guerre, et plusieurs autres députés influents, qui avait présenté les neuf délégués jeunes-algériens, dont sept étaient des conseillers municipaux. On voit, par parenthèse, ce qu'il faut penser de l'argument utilisé après 1920 contre les élus indigènes et selon lequel «la tactique de la délégation» leur aurait été soufflée par le *Wafd* (délégation, en arabe) égyptien. L'argument porta cependant : qu'on se rappelle Morinaud et Thomson faisant éconduire, en 1933, la délégation dirigée par le Dr Ben Jelloul. Les trente élus indigènes ne furent reçus ni par le ministre ni par les commissions parlementaires. Par solidarité, 950 élus musulmans démissionnèrent.

L'explication de cette mutation brusque de l'Algérie musulmane paraît aisée aux hommes politiques du temps : l'école française a fait lever une génération d'évolués et le libéralisme de Jonnart – le « grand proconsul » – a laissé les cercles jeunes-algériens se multiplier. De fait, les associations, les amicales d'anciens élèves des écoles franco-indigènes ont fleuri, nombreuses, depuis 1903, et ont été autant de pépinières de Jeunes-Algériens. La plupart des grandes villes ont désormais leurs sociétés aux noms évocateurs : *L'Amicale des Sciences modernes*, le *Cercle des Jeunes-Algériens* (Tlemcen), la *Rachidia*, la *Toufikia* (la Concorde) (Alger), le *Cercle Salah-Bey*, la *Société islamique Constantinoise*, le *Croissant*, la *Sadikia*, le *Cercle du Progrès* (Bône).

Mais on en trouve ainsi dans des villages (à Palikao : *L'Union*) et jusque dans la campagne kabyle, à Djemaa Saharidj, où la jeunesse éduquée dans les écoles publiques ou chrétiennes (celles des Pères blancs et des missions évangéliques) anime *Le Progrès saharidjien*. Toutes ces sociétés, ou presque, sont à la fois des clubs et des amicales d'entraide : elles donnent des cours pour adultes, des conférences de vulgarisation. Quelques-unes disposent même de bulletins intérieurs, imprimés et rédigés le plus souvent en français.

Si l'on ouvre ces modestes bulletins, toute une atmosphère est brusquement restituée. Voici la *Rachidia*, bulletin bilingue dont la parution en 1910 couronnait la septième année d'activité de l'association du même nom *Er Rachidia* (issue de la voie droite) : « Quel est notre but ? », y est-il demandé. « Nous voulons que la population musulmane pauvre, jusqu'ici si délaissée, reçoive quelques-uns des bienfaits grâce auxquels la vie matérielle se libère des inquiétudes les plus écrasantes et qui permettent à l'intelligence de s'entrouvrir dès le bas-âge, à l'activité de montrer quelque hardiesse, à la dignité de prendre conscience d'elle-même. » Les intentions sont claires : aider matériellement les plus humbles, mais surtout leur apprendre à penser le monde moderne et à retrouver la dignité perdue. C'est pourquoi cette *Rachidia* distribue des vêtements aux écoliers pauvres, mais aussi des bourses. C'est pourquoi elle donne des cours en français et en arabe, organise des conférences d'initiation en arabe (sur l'électricité, la lumière, l'économie politique, etc.). Le mufti d'Alger, Ibnou Zekri, vient expliquer que la religion musulmane permet et recommande l'étude des langues et des sciences. On peut noter aussi, dans la partie rédigée en arabe, que des mots nouveaux apparaissent peu à peu, surtout des termes techniques, mais aussi les quelques vocables clés d'une émancipation comme *At-Taqqaddoum* (le Progrès), *Al-Houqûq* (les droits politiques).

Bref, on a l'impression d'un mouvement intense d'éducation et d'un réveil des élites. Des voix étonnantes s'élevaient de l'Algérie musulmane si longtemps muette : tel avocat musulman osait demander l'assimilation complète au point de vue judiciaire, la suppression des derniers cadis et « la fin de ce parallélisme énervant dans lequel nos administratifs prétendent éterniser la société musulmane » ; tel élu municipal jeune-algérien déclarait en avril 1911 : « Nous désirons que l'esprit laïc s'implante également en

Algérie... il est de toute nécessité que les indigènes d'Algérie s'affranchissent des influences religieuses, lesquelles entravent leur libre développement économique». Mieux encore, ne chuchote-t-on pas que beaucoup de Jeunes-Algériens sont franc-maçons ? Entendre dénoncer le «cléricalisme musulman» par un musulman n'est plus une chose inouïe, puisque des traditionalistes s'en affligent comme d'un mal qui se généralise et que les Français, anticléricaux comme catholiques, ne contestent pas le diagnostic. C'est le P. de Foucauld qui notait, en 1912, que «cette élite intellectuelle a perdu à peu près toute foi islamique». Il ajoutait d'ailleurs avec perspicacité qu'elle garderait l'étiquette musulmane pour pouvoir influencer les masses. À cette date, pourtant, les Jeunes-Algériens paraissent moins préoccupés d'étendre leur audience que de se manifester politiquement auprès des citoyens. Les élections municipales leur sont une occasion de faire connaître leurs noms et leurs légitimes ambitions. Leurs adversaires, les Vieux-Turbans, les ont baptisé par dérision *Açh'âb el-Boulitik* (les compagnons de la politique), parce qu'ils sont candidats à toutes les élections dans les villes, mais candidats souvent malheureux à quelques rares exceptions près¹.

Ces échecs électoraux doivent attirer l'attention : faut-il apporter quelques critiques à l'impression première qui se dégageait des documents contemporains ? Quelle est donc l'importance exacte de ce mouvement et quelle est son audience ?

À en croire l'administration, ce mouvement Jeune-Turc n'était aucunement «représentatif» et le gouvernement général ne cessa de mettre en garde Paris contre ces modernistes, ces «demi-intellectuels» sans audience. La volonté de minimiser l'importance des Jeunes-Algériens n'est pas douteuse, mais il n'en est pas moins vrai que les libéraux parisiens, aussi bien que les journaux d'Algérie, pour des mobiles opposés, grossissaient exagérément le nombre et l'influence des Jeunes-Algériens. Cela ressort d'une étude un peu attentive des effectifs.

Il n'est pas possible, on s'en doute, de donner des chiffres sûrs, mais les probabilités sont de l'ordre de quelques centaines d'individus – 1 000 à 1 200 au maximum – pour les adhérents aux différentes sociétés jeunes-algériennes, de moins d'une centaine pour les gens actifs. Qu'y trouve-t-on ? D'abord les intellectuels, ou plutôt l'*intelligenciya*²; d'une manière générale, il s'agit des meilleurs ou des plus indépendants parmi les anciens élèves des écoles primaires françaises, des collèges et des trois médersas d'Algérie. L'élite, recrutée parmi les squelettiques promotions des lycées, ne compte pas plus de 25 médecins, avocats ou professeurs, en 1910. Les instituteurs musulmans – on dit alors «les adjoints indigènes» – sont à peu près 200 à la même date, mais tous ne peuvent être classés parmi les Jeunes-Algériens politisés, si tous ont à cœur d'être des émancipateurs. Quant aux professions

1. Après les élections municipales de 1912, toutefois, il y a neuf conseillers municipaux musulmans qui se reconnaissent comme Jeunes-Algériens.

2. Non pas les professionnels de l'esprit, mais, au sens russe, «tous ceux qui, possédant un minimum d'instruction, sont ouverts aux grands problèmes».

de l'administration indigène, elles fournissent apparemment peu de Jeunes-Algériens déclarés, tout au plus quelques *oukils* judiciaires, quelques *khodjas* de commune mixte, quelques interprètes.

Aux «intellectuels», il faut ajouter les quelques commerçants et industriels musulmans qui ont plus ou moins adopté les procédés économiques ou techniques du monde capitaliste et ont réussi à s'enrichir. Ceux-ci ont droit alors à la qualification d'«indigènes représentatifs», alors que l'administration algérienne qualifiait méchamment les premiers d'«indigènes loquaces».

Enfin, il faudrait tenir compte d'individualités que leur tempérament frondeur, voire une révocation administrative avaient mis en lumière et qui étaient souvent, par l'âge, des anciens, bien que classés Jeunes-Algériens. Certains d'entre eux étaient d'ailleurs d'anciens élèves de ces «collèges arabes-français» du Second Empire que les colons «républicains» avaient réussi à faire fermer après 1870.

Au total, intellectuels, membres des professions libérales, bourgeois modernistes ou opposants, ces membres des cercles jeunes-algériens étaient bien peu nombreux, une cinquantaine de gens connus, une centaine de gens actifs, un peu plus d'un millier d'évolués politisés ; c'est une élite sans doute¹, une toute petite élite moderne pour un peuple de 4 500 000 individus et, en tout cas, beaucoup moins que ne disaient, ou ne croyaient, amis ou adversaires, par suite d'une erreur d'optique volontaire ou non.

Les libéraux français, les *indigénophiles*, grossissaient leur nombre pour des besoins tactiques évidents. Depuis fort longtemps ils luttèrent dans la presse, ou au Parlement, pour imposer l'idée de réformes nécessaires et ils s'étaient souvent désespérés de rencontrer aussi peu d'écho en Algérie même. Ils eurent donc une tendance invincible à voir dans les quelques évolués ou bourgeois laïcisans d'Alger, de Tlemcen ou de Constantine, ce parti libéral indigène qu'ils attendaient ou souhaitaient.

Inversement, la presse coloniale d'Algérie, à quelques rares exceptions près, crut devoir grossir «le péril *Jeune-Turc*». Certes, on vit en 1910 le journal de Morinaud, *Le Républicain* (de Constantine), accueillir les articles de quelques Jeunes-Algériens, mais il se reprit vite et attaqua bientôt à boulets rouges le *Jeune-Turc*. C'est qu'à Constantine même l'autre journal influent *La Dépêche* et son rédacteur en chef, André Servier², se distinguaient tout particulièrement par leur violence à dénoncer le «complot permanent des Jeunes-Algériens».

L'administration algérienne soulignait aussi vis-à-vis de Paris, les réactions indignées des traditionalistes et des notables musulmans à l'encontre des

1. Le service des Affaires indigènes ne se préoccupa pas avant 1930 de dénombrer les évolués. Il les évaluait alors à quelques centaines au minimum, un à deux milliers au maximum –, en 1936, il parlait de 10 000. Le projet Viollette, qui comprenait non seulement les évolués mais les militaires médaillés ou gradés, devait toucher environ 20 à 25 000 personnes (d'après E. Sabatier).

2. Le franc-maçon Servier, animateur de la loge «*Cirta*», n'en cherchait pas moins à attirer aux principes de la franc-maçonnerie les musulmans évolués. Cela ne l'empêchait pas de célébrer les Vieux-Turbans, ni de demander la conversion des Berbères à la «philosophie chrétienne». Autant d'armes pour diviser la société indigène...

Jeunes-Turcs révolutionnaires. Encore que certaines de leurs déclarations aient été inspirées, on devine sans peine les sentiments que les personnages indigènes officiels portaient à ceux qui venaient de les baptiser les *Beni Oui-Oui* ou les *Requins rouges*. De leurs accusations, une seule chose peut, semble-t-il, être retenue. Il semble bien que, comme le répétaient à l'envi caïds et délégués financiers, l'action des Jeunes-Algériens n'ait pas été comprise en dehors de quelques villes.

Pour peu qu'on y réfléchisse, le fait paraîtra évident. Les Jeunes-Algériens faisaient campagne, à cette date, en faveur du projet de service militaire obligatoire que le député Messimy avait présenté à la Chambre. C'était pour eux le prélude jugé indispensable à l'octroi, en compensation, de droits politiques plus étendus : la France ne pourrait plus traiter en sujets des hommes qu'elle aurait astreints au lourd fardeau du service militaire. Elle devrait peu à peu les faire accéder à la citoyenneté. En vertu du même raisonnement, les Européens¹ et l'administration algérienne rejetaient le projet, achevant ainsi de convaincre les Jeunes-Algériens. Les masses musulmanes, toutefois, ne comprenaient pas ce calcul politique. Elles envisageaient avec horreur le départ des *Croyants* à la caserne des *roumis* et préféraient aux explications subtiles des Jeunes-Algériens le refus des notables musulmans officiels qui appuyaient le gouvernement général et les élus européens contre «les dangereux projets de Paris». Devant l'afflux des pétitions en langue arabe contre la conscription indigène, les Jeunes-Algériens n'hésitèrent pas à aller à Paris révéler à Clemenceau l'origine de cette campagne peu spontanée et lui expliquer leur propre position. Cela ne leur fut jamais pardonné à Alger et il fut facile dès lors d'ameuter les musulmans contre «ceux qui voulaient les envoyer mourir loin de la terre d'Islam». Les prétextes ne manquaient pas : qu'on se souvienne que certains Jeunes-Algériens affichaient leur scepticisme religieux, que d'autres – à commencer par leurs leaders Omar Boudjerba et le D^r Benthami ould Hamida – s'étaient fait naturaliser. Pour un pieux musulman de ce temps, c'étaient là des crimes majeurs. Il semble donc vraisemblable que les Jeunes-Algériens, ces jeunes mécréants occidentalises, aient été méprisés en tribus comme *kouffâr* (littéralement les exclus) ou abhorrés comme *m'tourni* (convertis). On pourrait peut-être en trouver la preuve dans les attentats politiques dont ils furent victimes et qui paraissent bien avoir été spontanés². Tel celui qui, en

1. Le Congrès des Colons de mars 1908 fit valoir aussi des arguments économiques et sociaux : hausse des salaires agricoles – modification de la mentalité des ouvriers... «Quand les Arabes auront passé par la caserne ils ne feront plus que de mauvais ouvriers agricoles». De son côté, *La Dépêche algérienne* affirmait que «l'emploi des masses indigènes est interdit par les lois de la guerre», que les «soldats *bessif* ne consentiraient jamais à passer la mer», etc.

2. Si l'on se référerait à de tristes épisodes postérieurs de l'histoire algérienne (par ex., l'assassinat du mufti d'Alger, en 1936, qui fut, selon Viollette, une machination policière pour inculper le cheikh El-Oqbi), on pourrait penser à d'autres responsabilités... Mais la presse jeune-algérienne se contenta d'accuser, comme instigateurs, les Vieux-Turbans et, dans le second cas, le président de la *djemâ'a* de Tébessa et le cheikh de Morsott.

1912, blessa le Dr Benthami, ou celui qui, en 1914, coûta la vie à Si Abbas ben Hammana, bourgeois libéral de Tébessa qui avait fait une campagne ardente en faveur de la conscription aux côtés de l'ingénieur Charles Michel – un métropolitain indigénophile.

Ainsi, la première impression – celle des libéraux français d'avant 1914 – doit être corrigée: le mouvement Jeune-Algérien en est encore à ses tous premiers pas. Malgré ses sociétés locales, ses journaux (trois hebdomadaires¹, et quelques bulletins), ses meetings, ce n'est pas à cette date un véritable parti politique organisé². Ce groupe de jeunes et de protestataires mène une action politique qui n'est pas comprise par les masses musulmanes et choque les traditionalistes. Elle leur vaut l'audience de la métropole et, en revanche, l'hostilité des Européens d'Algérie. Mais faut-il y voir seulement une tactique provisoire, une position opportuniste ou la volonté de s'en tenir à un programme défini? Bref, la question se pose de leur orientation politique profonde.

Les Jeunes-Algériens représentent-ils l'éclosion d'un mouvement nationaliste en Algérie? C'était alors l'opinion de la presse française d'Algérie et ce fut, après 1920, celle des organes coloniaux comme le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. C'est aussi l'idée de certains nationalistes algériens contemporains. Malgré cette apparente unanimité, l'historien doit dire qu'il n'en est rien.

Il est certes remarquable que le mot de nationalisme ait été souvent prononcé en Algérie avant 1914, mais il ne l'est que dans les milieux européens. L'idée de nationalisme musulman est même fort répandue, couramment discutée entre 1912 et 1914, mais c'est un argument de polémique utilisé contre les évolués et les Jeunes-Algériens repoussent alors unanimement ce «qualificatif blessant et injuste de nationaliste»³. Lorsque, devant les Délégations financières, le président de la délégation kabyle, Aït Ahmed, voue aux gémonies «ceux qui rêvent de restaurer en Algérie un royaume arabe, alors que l'Algérie n'a jamais été encore une nation», lorsque *La Dépêche algérienne* écrit, sous la plume de J. Rouanet: «L'idée nationaliste est cultivée comme un dogme par les Jeunes-Algériens», ou que le publiciste A. Servier dénonce dans un livre à succès (*Le Péril de*

1. Le *Rachidi*, *L'Islâm*, *L'Étendard algérien*. (*L'Akhbar*, de V. Barrucand, leur était très favorable et accueillait volontiers leurs articles).

2. À signaler, cependant, que les Jeunes-Algériens parlent volontiers alors de «leur parti». Exemple: «La politique de notre parti préconise...» (Mokhtar Hadj Saïd).

3. En 1936 encore, Ferhat Abbas écrit son fameux article: «La France, c'est moi», pour répondre à un article (inspiré) du *Temps*. «Nous serions des nationalistes. L'accusation n'est pas nouvelle... Ce qu'on veut combattre derrière ce mot, c'est notre émancipation politique et économique», et de préciser (le passage n'est jamais cité): «Sans l'émancipation des indigènes, il n'y a pas d'Algérie française. La France, c'est moi, parce que je suis le nombre, je suis l'ouvrier, je suis le consommateur... » ou encore, le 26 avril 1936: «Construire l'Algérie française avec des éléments d'importation, c'est construire sur du sable mouvant. Que l'humanité indigène trouve l'occasion de bouger et l'édifice s'écroule comme un château de cartes... Une civilisation qui ne saurait pas gagner à sa cause la masse des autochtones est vouée à un échec certain».

l'avenir: le nationalisme musulman en Égypte, Tunisie, Algérie), les visées nationalistes et les intrigues secrètes des Jeunes-Algériens, à chaque fois ces derniers protestent violemment, criant à la calomnie¹. À juste titre, car tous leurs actes publics, tous leurs écrits les montrent acquis à une politique d'assimilation.

Ce qu'ils demandent, c'est le droit d'entrer dans la cité française, le droit d'être instruit dans des écoles françaises. Ils ne revendiquent que le droit commun: l'égalité devant les tribunaux et devant l'impôt.

Le service militaire obligatoire et la séparation de l'Église et de l'État, que le gouvernement songe à imposer en 1908-1909, les Jeunes-Algériens déclarent les accepter en échange de l'octroi progressif des libertés et des droits du citoyen français.

En 1909, dans une remarquable étude sur *La représentation politique des musulmans algériens*, un jeune docteur en droit, Ben Ali Fekar, indiquait quelles étaient les revendications des musulmans éclairés et écrivait:

«À l'heure actuelle, il faut attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer. C'est une sorte d'assimilation progressive et opportune qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale.»

De la même manière, le plan de réformes publié dans *L'Islâm* du 24 avril 1911, concluait très nettement par ces mots: «L'assimilation, voilà le but que nous poursuivons.» Et il ne s'agissait pas d'une clause de style, car ce programme était considéré comme révolutionnaire par le gouvernement général et combattu par lui. En 1912, le directeur des Affaires indigènes fit voter, par la section arabe des Délégations financières, un texte très ferme qui condamnait:

«La tentative d'un petit groupe de protestataires et d'arrivistes qui se préparent à aller en France pour demander que la qualité de citoyens français soit accordée à nos coreligionnaires... Nous désirons que l'on sache bien en France que l'heure n'est pas venue... Nos coreligionnaires sont et demeureront *des sujets* fidèles et loyaux.»

Or ce voyage eut lieu et, malgré cet avertissement, les Jeunes-Algériens réaffirmèrent leur politique. La note remise au gouvernement français par la délégation des neuf Jeunes-Algériens, en juin 1912 – que l'on appela désormais le *Manifeste jeune-algérien* – est très précise et vaut la peine d'être étudiée. Elle demandait en compensation de l'acceptation du service militaire:

1. Certaines de ces calomnies sont d'ailleurs énormes. A. Servier écrivait, dans la *Dépêche de Constantine*, le 4 novembre 1913: «Les Jeunes-Algériens se sont nettement opposés à la conscription». Lui-même écrit le contraire dans son livre!

1° *La réforme du régime répressif*: soit, en bref, la suppression du régime de l'Indigénat (internement administratif et contraventions «spéciales à l'Indigénat» jugées par le pouvoir administratif), et celle des «tribunaux répressifs» et des «Cours criminelles»;

2° *Une juste répartition des impôts et une équitable affectation des ressources budgétaires*, c'est-à-dire la suppression des «impôts arabes» propres aux musulmans et l'égalité dans la répartition des charges avec les Européens.

3° *Une représentation politique sérieuse et suffisante dans les assemblées de l'Algérie et de la métropole*, c'est-à-dire l'élargissement du corps électoral: un nombre de représentants musulmans égal aux 2/5 de l'effectif total des assemblées, et le droit, pour les conseillers municipaux indigènes, de participer à l'élection du maire.

D'autre part, était revendiquée *une représentation des musulmans algériens au Parlement français*, ou du moins dans un Conseil d'élus siégeant à Paris.

Enfin, cette même note demandait quant à la naturalisation:

«que ceux qui auront satisfait à l'obligation du service militaire, par voie d'appel ou d'engagement volontaire, aient le droit d'opter pour la qualité de citoyen français sans être soumis aux formalités actuelles et sur simple déclaration».

Tout cela paraît très net, en dépit des campagnes de la presse coloniale algérienne «contre ces agitateurs qui ont les yeux tournés vers Constantinople» (selon *La Dépêche algérienne*), et qui «fomentent un mouvement national contre l'occupation française» (selon le juriste algérien Achille Sèbe), «contre ces panislamistes qui imitent les Jeunes-Turcs et non les Jeunes-Français» (selon le député algérien Broussais). La presse libérale française manifesta d'ailleurs son scepticisme vis-à-vis de ces affirmations. Mal lui en prit, car la presse algérienne incrimina la métropole toute entière: «Les Jeunes-Turcs ont corrompu comme Jugurtha la presse et le Parlement de Paris!» Le journal *Le Temps* s'était, paraît-il, «vendu aux Arabes» et «son arabophilie tournait à l'arabo-folie». Quant à Albin Rozet, il s'était fait musulman sous le nom d'«Ali ben Rozet».

L'administration algérienne, elle aussi, dénonçait, par la bouche du gouverneur, «la crise de l'esprit français touchant l'Algérie». Voulant prouver que les Jeunes-Algériens étaient bien des «panislamistes», le gouverneur général Lutaud fit connaître à Paris, en 1912, «l'opposition à la naturalisation d'un des chefs des Jeunes-Algériens». Le texte était exact, mais il ne précisait pas le nom de l'auteur. Or il s'agissait de Bach Hamba, l'agitateur tunisien expulsé de Tunisie et celui-ci, soutenu par les seuls délégués de Mostaganem, fut battu et désavoué par les Jeunes-Algériens. De cet échec significatif on eût pu tirer, semble-t-il, d'autres conclusions que la volonté de calomnier les Jeunes-Algériens. Pourtant le gouverneur général Lutaud réitéra sa tentative en 1916. Il expliqua alors que les Jeunes-Algériens voulaient bien de la naturalisation, mais sans sacrifice de leur statut personnel, «ce qui revenait»,

disait-il «à s'y opposer»¹. Il va de soi, en effet, qu'il s'agissait pour eux d'obtenir en échange de la conscription, puis de la mobilisation, un peu plus que ce que le sénatus-consulte de Napoléon III offrait à tous depuis 1865: le droit de se faire naturaliser, mais en abandonnant le statut personnel musulman, c'est-à-dire pratiquement le droit familial musulman. Et leur presse ne fit jamais mystère que la naturalisation avec abandon du statut personnel ne pouvait être qu'une solution individuelle valable pour les plus évolués. Cependant, il est fort clair qu'ils étaient à la recherche d'un compromis acceptable entre la naturalisation de masse qu'ils savaient repoussée et par la France et par les traditionalistes musulmans, et la naturalisation individuelle qui n'était pas une mesure d'émancipation collective. Au total, on peut dire que, contrairement à certaines illusions rétrospectives actuelles, et au jugement de l'Algérie européenne de 1913, selon lequel «l'idée d'une nation arabe en Algérie [serait] le slogan favori des Jeunes-Algériens», *il n'y a pas de nationalisme chez les Jeunes-Algériens à la veille de 1914*². Mais peut-être y en eut-il après la Première Guerre mondiale?

Le mouvement Jeune-Algérien après la Première Guerre mondiale

Ce qui frappe dans ces premières années d'après-guerre, c'est moins l'évolution du mouvement Jeune-Algérien que le revirement de l'opinion métropolitaine à son égard. En dix ans, l'atmosphère a complètement changé: la sympathie dont la presse française, presque unanime, entourait les Jeunes-Algériens, avant 1914, fait place maintenant à une hostilité presque aussi générale. Dans les années 1920 à 1923, la presse parisienne s'aligne sur les thèmes des colons et des administrateurs algériens: les Jeunes-Algériens sont des nationalistes musulmans, voire des bolcheviks. Désormais, seuls les partis extrémistes de gauche, socialistes et communistes, plaident en leur faveur – et cela ne contribua pas peu à leur aliéner l'audience des partis du centre et de droite.

Si l'on pense au loyalisme des Algériens pendant la guerre – inattendu des autorités qui redoutaient le pire – et qu'on se rappelle les 173 000 musulmans

1. Il affirmait que le paragraphe du *Manifeste de 1912*, concernant la naturalisation, avait été transformé à Paris «par un député qu'il serait facile de nommer», et que le texte primitif précisait que la citoyenneté comporterait le maintien du statut personnel. Le fait n'est pas impossible, mais il est curieux que l'accusation n'ait été lancée qu'après la mort du député Albin Rozet évidemment visé.

2. Faut-il ajouter que les Jeunes-Algériens s'appelaient eux-mêmes plus volontiers *Jeunes-Français musulmans*, que leur grande société d'Alger, fondée en avril 1914, fut baptisée *L'Union franco-indigène*, que pendant la guerre de 1914-18, dans les camps de prisonniers, les Allemands classaient *Jeunes-Algériens*, ceux qui s'affirmaient francophiles, rebelles à la propagande des exilés nationalistes maghrébins du Comité de Berlin. Pourtant les Jeunes-Algériens ne furent pas autorisés à s'engager dans les régiments français, mais seulement dans les corps indigènes, les médecins durent servir comme «infirmiers indigènes»...

mobilisés, les 25 000 morts pour la France¹, ce retournement a de quoi surprendre. Faut-il donc croire que les Jeunes-Algériens soient brusquement devenus des «agitateurs au service de Moscou», aux ordres de la III^e Internationale, lorsqu'elle appelait en mai 1922 à proclamer nettement la libre disposition pour tous les peuples coloniaux ? Faut-il accepter les laborieuses justifications de certains radicaux², qui crurent remarquer que «les Jeunes-Algériens cherchent maintenant à renouer avec les Vieux-Turbans» ou les familles maraboutiques et qu'«ils font retour à la foi religieuse islamique?»

Il paraît évident que les causes essentielles de ce revirement ne tiennent pas aux Jeunes-Algériens, ni même à l'Algérie. Ce qui explique le retournement des libéraux et des modérés français, c'est tout à la fois la *Grande Peur* de la bourgeoisie française après la révolution soviétique, la flambée du chauvinisme née de la victoire et continuée par l'action de la *Chambre bleu horizon*, enfin la crainte des milieux coloniaux devant les prédications wilsoniennes et le principe d'autodétermination pour tous les peuples. La révolte arabe au Proche-Orient, les difficultés d'occupation de la Syrie, l'agitation égyptienne et destourienne ont concrétisé ces craintes et crispé le nationalisme français.

Pourtant l'Algérie aussi a inquiété la France, alors que celle-ci par les réformes de 1918-1919 croyait avoir apaisé les revendications les plus justifiées et témoigné sa reconnaissance. La violence de la réaction des colons algériens contre la loi Jonnart stupéfia l'opinion française : qu'un grand proconsul modéré fût condamné à l'unanimité par les maires et élus de l'Algérie française («Jonnart, gouverneur néfaste qui a compromis l'œuvre française dans ce pays doit être à jamais maudit») invitait désormais à plus de prudence. Et d'autant plus que les Jeunes-Algériens accueillaient avec réticence ces mêmes réformes et ne cachaient pas leur déception. Au vrai, ces réformes n'apportaient aucune solution au problème de la naturalisation, sinon en simplifiant les formalités. Tout au plus, accordaient-elles une certaine extension du corps électoral musulman et du nombre de ses élus ; mais cette représentation, qui variait du quart au tiers de l'effectif des assemblées locales et restait limitée à l'Algérie, était insuffisante pour permettre une quelconque efficacité politique et impuissante même à se faire entendre du Parlement³.

Déçus, mais inquiets de la colère des colons, les Jeunes-Algériens pensèrent d'abord sagement à unir leurs forces dans une *Ligue d'action franco-musulmane*, formée en juillet 1919, sous la présidence du P^r Soualah et du D^r Benthani. La presse jeune-algérienne, interrompue par la guerre, fusionna elle aussi en vue de reprendre l'action politique.

1. Bien sûr, on polémiquera autour du chiffre des morts : «80 000 morts», selon certains Algériens ; «à peine 19 000», selon les députés français d'Algérie (Thomson-Morinaud). Le colonel Thierry parlait en 1923 de 176 000 indigènes algériens et de 240 000 Nord-Africains mobilisés (dont 35 900 morts).

2. Édouard Herriot multiplia, au contraire, les encouragements à «ces jeunes gens si méconnus à Alger». «Depuis que leurs frères sont morts aux côtés des nôtres, la patrie française les accueille et les chérit comme ses autres enfants».

3. Cf. mon «Étude historique de la loi du 4 février 1919», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1959, pp. 121-151.

Pourtant, dès novembre 1919, lors des élections municipales d'Alger, deux camps jeunes-algériens s'opposèrent, présentant chacun une liste de candidats : l'une, composée de musulmans déjà naturalisés Français, l'autre de non-naturalisés. On avait voulu, semble-t-il, faire trancher par le corps électoral d'Alger la redoutable question de la naturalisation. Les partisans de l'assimilation totale déclaraient accepter la naturalisation facilitée par la loi de 1919. Ils voulaient provoquer une campagne de naturalisations et arriver à l'égalité avec les Européens par la conquête des assemblées algériennes. Ils furent, au contraire, combattus par ceux qui, fidèles à leur plate-forme antérieure, déclaraient refuser la naturalisation aussi longtemps qu'elle impliquerait la renonciation au statut personnel et sans doute aussi par les adversaires de toute naturalisation¹. Par là, ces élections furent-elles très révélatrices et Lyautey, du fond de son Maroc, ne s'y trompa pas. «L'histoire des élections municipales d'Alger est profondément suggestive», écrivait-il à un ami d'Alger.

Mais, plus encore que la question de la naturalisation, celle de l'attitude religieuse des Jeunes-Algériens était posée. Les Jeunes-Algériens de la tendance Benthami-Bouderba-Soualah-Tamzali se montraient très détachés des croyances religieuses – les deux premiers étant même ouvertement franc-maçons et agressivement laïques. Leurs adversaires, plus traditionalistes ou plus sincèrement religieux, s'étaient reconnu pour chef le capitaine Khaled – «l'Émir Khaled», disait-on, parce qu'il était l'un des petits-fils d'Abd el-Kader. Aux diverses élections, son nom servit de drapeau. Avec les collèges électoraux agrandis², les masses musulmanes eurent, pour la première fois, la parole. Dans les campagnes, les chefs de zâwiya et les marabouts firent triompher leurs candidats, mais, dans les villes, les Jeunes-Algériens l'emportèrent et les amis de Khaled³ furent largement vainqueurs. Dès lors, le fossé entre les deux clans s'approfondit d'irréparables blessures d'amour-propre. Le D^r Benthami, ulcéré de sa défaite, fit casser par le préfet

1. Les Jeunes-Algériens champions de la conscription furent rendus responsables par certains de leurs adversaires des «80 000 (*sic*) musulmans morts pour rien! «C'est pourquoi, sans doute, ils s'abstinrent désormais de rappeler leur position, protestèrent «contre l'emploi presque exclusif des régiments algériens sur les théâtres d'opérations extérieures depuis 1919 et réclamèrent la réduction de la durée du service militaire de trois ans à deux ans – ce qui fut réalisé en septembre 1923 (avec réduction de la prime de 250 à 150 F!). Mais les Européens virent leur service réduit à dix-huit mois, d'où une nouvelle revendication.

2. Avant 1914, il y avait environ 57 000 électeurs municipaux et 5 000 électeurs pour les Conseils généraux et les Délégations; en 1919-20, respectivement 420 000 (*djemâ'a* de communes mixtes et de plein exercice et conseils municipaux de communes de plein exercice) et 100 000.

3. Khaled lui-même fut élu conseiller municipal (925 voix contre 332 à Benthami), conseiller général (2 505 voix contre 256 à Tamzali) et délégué financier (7 000 voix contre 2 500 à Zerruk Mahieddin). À la suite de cette dernière élection, le préfet d'Alger demanda aux maires d'«indiquer le nombre de fusils et de mitrailleuses nécessaires à la défense des centres de colonisation»! «Cette enquête rendue publique visait surtout à impressionner le gouvernement au moment où était demandé le rétablissement des pouvoirs disciplinaires.) Les Délégations financières ne comptaient que cinq Jeunes-Algériens sur 20 délégués musulmans.

Lefébure les élections municipales d'Alger sous prétexte qu'elles avaient donné lieu à des manifestations de fanatisme religieux¹. Un Jeune-Algérien, hostile à l'abandon du statut musulman, bien que personnellement naturalisé, Taleb Abd-es-Salam, fut alors victime d'un attentat suspect qui réconcilia momentanément les Jeunes-Algériens unis et vainqueurs aux élections municipales d'Alger en janvier 1921. Peu après, la division réapparut entre le clan Benthami-Soualah qui prônait, dans *L'Avenir de l'Algérie*, «une politique de modération sur le terrain du loyalisme», et le clan Khaled qui, dans *l'Ikdam*, revendiquait «une représentation indigène au sein du Parlement».

La personnalité de «l'Émir Khaled tendit aussi à polariser les passions et à rendre suspecte l'attitude des Jeunes-Algériens aux libéraux métropolitains eux-mêmes. Nul doute que les masses, en le suivant, n'aient voulu voter pour Abd el-Kader. Mais doit-on pour autant en faire «l'inventeur du nationalisme algérien», selon l'idée lancée en 1922 et reprise par les oulémas et les communistes en 1936? Lorsqu'on recherche les faits et les textes précis qui permettraient de se prononcer, on est surpris de ne rien trouver. Ainsi le fameux incident du 20 avril 1922, dans lequel la presse unanime vit une manifestation de nationalisme nous apparaît-il aujourd'hui sans aucune portée. Ce jour-là, à la mosquée de Sidi Abd er-Rahman, «l'Émir» Khaled s'adressa au Président de la République en visite officielle pour demander essentiellement une représentation parlementaire des musulmans. La démarche avait été autorisée et la revendication – que *Le Temps* lui-même avait soutenue de 1912 à 1920 – n'était pas opposée à une politique d'assimilation². Mais on ne pardonna pas à Khaled d'avoir «parlé presque d'égal à égal avec le président Millerand». C'est alors qu'on le qualifia de «chef d'un mouvement nationaliste algérien» et qu'on prépara «son éloignement de l'Algérie»³.

Déjà, de grands organes conservateurs avaient signalé qu'il était en réalité «un ancien compagnon d'Enver Pacha»⁴, ou qu'il avait fait un voyage clandestin à Moscou; déjà, *L'Écho d'Alger*, sous le titre «L'Algérie en danger» annonçait que «la question du nationalisme musulman avait été nettement

1. Ce que contestèrent, le 4 mars 1920, le chef du service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur et le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, R. David.

2. Déjà, le 31 mai 1921, les délégués financiers musulmans avaient voté à l'unanimité une motion demandant une représentation au Parlement, demande renouvelée le 23 décembre devant une commission sénatoriale.

3. Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* le définissait encore comme «le porte-parole d'une partie des réformistes et nationalistes algériens», mais son directeur Ladreit de La Charrière parlait de l'«agitation communiste qui a son animateur dans la personne de l'Émir Khaled». Pour Gaston Thomson, député influent, c'était un Jeune-Turc qui aidait à l'action communiste...

4. Enver Pacha, alors au service des Soviets, allait être célébré par ces mêmes conservateurs lorsqu'en novembre 1921 il abandonna le gouvernement soviétique de Bokhâra pour passer au mouvement de libération nationale des Musulmans du Turkestan (*Basmatchi*). Après sa mort au combat, le 4 août 1922, le mouvement basmatchevo fut écrasé par l'Armée rouge (en 1928).

posée par le capitaine Khaled». Il ne restait plus qu'à détacher de lui ses amis, qu'à frapper son journal, vite acculé à la ruine, puis à obtenir son abandon de la vie politique¹. Lorsqu'il eut renoncé à ses mandats politiques, le 11 avril 1923, et que l'administration eut obtenu de «bonnes élections» indigènes² en avril-mai 1923, le capitaine Khaled fut prié de quitter définitivement le sol de l'Algérie.

Le directeur des Affaires indigènes, qui eut connaissance de toute la correspondance de Khaled et de la plupart de ses conversations (le capitaine Khaled était surveillé jusque sur le front en 1915), ne trouva jamais motif à le faire arrêter et nota seulement qu'«il personnifiait une sorte de nationalisme qui n'est pas sans danger». Le gouverneur général Steeg opinait, disant que «ses suggestions, si elles n'étaient peut-être pas suspectes, se révélaient du moins intempestives»³. On ne saurait mieux dire: on baptisa «nationaliste» cet officier musulman aux allures de grand seigneur parce que ses revendications⁴ politiques déplaisaient à la colonie et choquaient une administration habituée à plus de soumission. Lorsqu'il mourut en Syrie, en janvier 1936, ses anciens amis défendirent sa mémoire du grief de nationalisme, mais avertirent que certains voulaient s'emparer de sa mémoire pour en faire un tremplin politique. Dès 1936, certaine presse musulmane célébra effectivement «le grand chef nationaliste», contribuant ainsi à renforcer le mythe créé par l'administration française.

Le résultat le plus net de ces campagnes fut, nous l'avons dit, le revirement de l'opinion métropolitaine, y compris ce qu'on pourrait appeler le secteur modéré de la presse indigénophile. La *Revue indigène* de Bourdarie et surtout *Le Temps* qui, en 1919 et 1920, soutenaient les Jeunes-Algériens, comme ils l'avaient fait constamment avant 1914, et qui se moquaient encore, fin 1920, de «la machine de guerre de nos adversaires: le nationalisme», finirent par être troublés et les abandonnèrent peu à peu. N'avaient-ils pas choisi pour avocats «les représentants parlementaires des partis extrémistes»?

1. Le capitaine Khaled était, comme tous les membres de la famille Abd el-Kader, pensionné et recevait encore, en 1923, 7 500 F à ce titre. Sans fortune personnelle, l'homme était vulnérable.

2. Il suffira de noter que les conseillers municipaux européens de Sétif émirent le vœu que «les électeurs musulmans ne soient l'objet d'aucune pression ou intimidation» et envoyèrent une protestation au gouverneur général contre la manière dont s'étaient déroulées les élections indigènes.

3. Le gouverneur général Abel, médiocre politicien à qui l'on fit proclamer «que l'Algérie n'était pas un burnous», avait affirmé en 1920 que le «plan de l'émir Khaled comportait la restauration complète de la civilisation musulmane par le rejet de la collaboration avec les occupants» et «l'indépendance complète de l'Algérie». Mais le service de l'Algérie du ministère de l'Intérieur n'était pas dupe de ces fictions de rhéteur.

4. Ses revendications furent à nouveau soumises, le 3 juillet 1924, à Édouard Herriot, alors président du Conseil (elles ont été récemment publiées par C.-H. Favrod, dans *La Révolution algérienne*, p. 144 mais l'auteur les date à tort de 1922). Il précisait, le 14 juillet: «Nous ne demandons pas une représentation proportionnelle au nombre des contribuables musulmans, mais une part égale à celle des Français d'Algérie, c'est-à-dire 6 députés et 3 sénateurs pour 5 millions d'habitants.»

Dès lors, les Européens d'Algérie passèrent à la contre-offensive, demandant la révision de la loi Jonnart, le renforcement des mesures dites d'indigénat et l'extension des franchises coloniales. Ils pétitionnaient contre la formule abusivement prêtée aux Jeunes-Algériens : «L'Algérie aux indigènes», et préparaient la formation d'un grand parti *Français d'Algérie*. Le 29 juillet 1920, le rétablissement des pouvoirs disciplinaires des administrateurs et de l'internement administratif fut salué en Algérie comme une première victoire et seul un conseiller général d'Oran, M. André Julien, protesta contre «cette manifestation d'ingratitude et cette erreur politique». Mais l'administration signalait, au contraire, une amélioration du climat politique due à la crise économique : «L'idéologie nationaliste perd de sa valeur quand ceux à qui elle s'adresse doivent d'abord songer à vivre». Au vrai, l'Algérie connaissait une terrible famine. Malgré les dénégations des politiciens¹, il fallut bientôt convenir et de l'ampleur du désastre² et de l'insécurité qui en fut la conséquence obligée. La sécheresse de 1922 provoqua à nouveau une crise alimentaire dont l'acuité fut moindre et une fermentation qu'on attribua à l'agitation politique. Les arguments ne manquaient donc pas aux partisans d'une politique de force. Bien loin de vouloir accorder quelque chose aux revendications des Jeunes-Algériens, il fallait proroger *sine die* le régime de l'indigénat et refuser aux Jeunes-Fèz, ce quarteron de candidats députés³, la satisfaction d'aller siéger au Parlement. Les préfets d'Algérie jugeaient, eux aussi, la loi Jonnart «néfaste et inopportune» et recommandaient de ne pas envisager d'autres «mesures prématurées». Et le préfet Lefébure, qui avait fait carrière en Algérie avant d'être préfet puis député de la Meuse disposait, grâce à l'amitié de Poincaré, d'une redoutable influence. C'est à sa demande, semble-t-il, que le Président de la République vint à Alger rassurer les Européens et déclarer nettement aux Jeunes-Algériens qu'il serait vain pour eux d'attendre de nouvelles expériences, alors que celle de 1919 n'avait pas encore porté fruit.

Les Jeunes-Algériens se lamentaient de cette nouvelle orientation de la politique française et d'aucuns évoquaient les tentations du désespoir⁴.

1. *Le Progrès* d'Orléansville osa les flétrir : «Il est honteux que les membres d'une haute assemblée algérienne aient cru devoir voter un blâme au député qui a dépeint avec vérité la situation désastreuse des populations indigènes... Les deux tiers des Arabes sont affamés». *L'Écho d'Alger* en convint finalement : «la famine ne peut plus être niée» et parle «d'un état de choses comparable à la famine tristement célèbre de 1867».

2. Il n'y eut pas de bilan officiel. Mais les indications éparses dans la correspondance administrative («50 % du bétail en moins»..., «lutte contre le typhus»..., «désastre économique») ne permettent pas d'avoir de doutes. Les registres de décès communaux sont également éloquentes.

3. *L'Afrique latine*, 15 juillet 1922. Les évolués vêtus à l'européenne avaient adopté le fez tunisien.

4. *L'Ikdam* avertissait, en septembre 1922 : «Gare la casse ! Vous désespérez les indigènes et vous les exaspérez. Lorsqu'il sera bien prouvé qu'avec vous il n'y a rien à gagner et qu'après tout à se révolter les armes à la main, il n'y a rien à perdre, puisque tout est perdu déjà depuis longtemps...»

Quelques hommes politiques français essayèrent de montrer le péril; il fallait ouvrir aux évolués les portes du Parlement français, les intégrer à la vie politique française, de manière à ce que «les indigènes algériens se tournent vers la métropole comme vers un arbitre naturel». «Il ne faut pas attendre», déclarait ainsi à la Chambre M. Marius Moutet, «que le mouvement qui s'est dessiné en Algérie nous arrache cette réforme. Il vaut mieux la faire en temps opportun». Mais, à la Chambre, le «Bloc national» repoussa sa proposition [trois députés et un sénateur musulmans à côté des six députés et trois sénateurs européens¹], parce que, disaient les parlementaires algériens, elle «remettait en cause l'hégémonie française». Le Parlement vota, en revanche, la prorogation pour cinq ans de la loi sur l'Indigénat, prévue pour deux années seulement en 1920. On devine l'effet produit auprès des évolués. Lyautey, qui revint alors à Alger après treize ans d'absence, se déclara effaré de l'évolution des musulmans. «Je n'avais jamais constaté cette profondeur d'amertume, de découragement et de rancune... c'est une politique vraiment criminelle»².

Cette politique d'obstruction allait faire un jour le lit du nationalisme comme l'avait annoncé, dès 1913, le doyen des Jeunes-Algériens, M'hammed ben Rahal³. Déjà, les réformateurs religieux, les *mûçlihîh*, commençaient leurs prédications puritaines dans la ligne wahhabite. Tayeb el-Oqbi, ancien rédacteur en chef d'un journal hidjazien *Qibla*, créait à Biskra l'*Içlâh* (*La Réforme*), puis Abd-el-Hamid ben Badis lançait, de 1922 à 1924, dans les dix-huit numéros de sa revue *El-Mountaqid* (*Le Censeur*), les premières revendications authentiquement nationalistes⁴ mêlées aux anathèmes contre les confréries et les pratiques hérétiques. Presque dans le même temps, sous l'égide du Parti Communiste Français, quelques Algériens fondaient, en 1925, semble-t-il⁵, L'Étoile Nord-Africaine, dont le président, Hadj Ali Abdolkader, avait été membre du comité directeur du parti communiste. L'Étoile prétendit continuer l'action de l'Émir Khaled qui, venu à Paris en juillet 1924⁶ prononcer quelques conférences, fut condamné à cinq ans de prison par le tribunal consulaire français d'Alexandrie. Elle reprit même le

1. La proposition Moutet fut rejetée à nouveau le 19 mars 1924, alors qu'il était question d'accorder cinq députés supplémentaires aux Européens d'Algérie.

2. Lettre privée inédite.

3. «De panislamisme et de nationalisme, je n'en connais pas en Algérie. Si jamais il y en avait un jour, c'est vous qui l'auriez créé», avait alors déclaré Ben Rahal à un parlementaire français.

4. «Le *Mountaqid*», a écrit Ben Badis lui-même en avril 1935, «attirait l'attention des Algériens musulmans sur leur droit à prendre place parmi les peuples, leur montrant qu'ils formaient une nation ayant en propre sa race, sa langue, sa religion, son histoire (et) qu'en conséquence ils constituaient une nation dont la nationalité est complète».

5. C'est la date donnée par les brochures du PPA (MTLD). Les documents administratifs ne la connaissent qu'à partir de 1926.

6. Il fut alors pris en main par le parti communiste, écrivit quelques articles dans *L'Humanité*, où il s'affirmait le seul représentant de l'Algérie musulmane: «vouloir me contester la qualité de mandataire des indigènes algériens, c'est chercher à intercepter les rayons du soleil au moyen d'un crible!» Cette mégalomanie lui fut politiquement fatale.

titre de son journal l'*Ikdam (nord-africain)*, qui fut l'organe bilingue du mouvement en 1926-27. Mais, en réalité, L'Étoile Nord-Africaine, organisation communiste métropolitaine, revendiquait l'indépendance totale et immédiate de l'Algérie, le retrait des «troupes d'occupation françaises», conformément à l'appel de l'Internationale de 1922 en faveur de la libération de la Tunisie et de l'Algérie.

Les Jeunes-Algériens protestaient contre le langage des violents, car ils ne nourrissaient, disaient-ils, ni haine, ni vengeance, mais seulement l'espoir d'une Algérie fraternelle. C'était l'époque où un étudiant, nommé Ferhat Abbas, déclarait rejeter au nom de la majorité des jeunes intellectuels musulmans ce qu'il appelait «le programme nationaliste et révolutionnaire» et «la formule communiste l'Algérie aux Algériens». Toutefois les Jeunes-Algériens n'entendaient plus être traités en «grands enfants», mais en égaux des Européens: «Quelques-uns d'entre nous ont grandi», osait dire le lieutenant Ibazizen Belqacem devant la tombe du Soldat Inconnu, «et sont tout prêts d'être majeurs. Faites-les donc asseoir bientôt à votre grande table et traitez-les comme vous feriez des vôtres». Mais, lorsqu'un gouverneur général inquiet de l'avenir de l'Algérie osa parler de faire leur place aux plus évolués, aux plus francisés des Jeunes-Algériens, les politiciens de l'Algérie coloniale eurent tôt fait d'obtenir son rappel¹.

À la fin du XIX^e siècle, le gouverneur général Jules Cambon, déplorant l'absence d'intermédiaire autorisé entre la population indigène et la France, déclarait qu'il était de l'intérêt de notre pays de «recruter une élite parmi les indigènes, de constituer autour de nous une sorte d'état-major intellectuel musulman». Et Jonnart pensait de même que le progrès de l'Algérie indigène et sa francisation devaient passer par l'exemple des musulmans instruits. Mais, cette politique française, les Européens d'Algérie la rejetaient, car ils n'entendaient sacrifier ni leurs privilèges, ni leur domination politique².

Jusqu'en 1920, cependant, la métropole réussit, grâce à un mouvement de sympathie de l'opinion libérale et grâce aux circonstances nées de la guerre, à imposer quelques timides et maladroites réformes. Elles parurent devoir apaiser pour longtemps la soif de revendications des musulmans, alors même qu'entrouvrant les portes de la cité française elles ne pouvaient être qu'une étape vers une pleine participation des Jeunes-Algériens à notre vie politique. «Ou nous absorberons cette élite dans le mouvement de notre vie nationale ou nous créerons pour un avenir prochain, par le

1. Morinaud a raconté comment, avec Thomson et d'autres élus, ils menèrent campagne contre le gouverneur Viollette et obtinrent de Poincaré et de Sarraut le rappel de «ce démagogue indigène.»

2. Le directeur des Affaires indigènes, le tout-puissant Luciani, écrivait en 1912 qu'il n'y avait pas à se réjouir de l'existence des Jeunes-Algériens, car «le triomphe de leurs revendications ne pourrait se faire qu'aux frais des Européens». Apparemment ce haut fonctionnaire, qui fit toute sa carrière en Algérie, pensait que la mission coloniale de la France se bornait à la satisfaction des intérêts européens. Dès sa retraite, il fut élu délégué financier.

développement de l'esprit nouveau dans les milieux émancipés, des causes sérieuses de difficultés». Ce dilemme nettement posé dès 1912 par le collaborateur de Jonnart, R. Aynard, cessa d'être perçu après le départ et l'échec de ce gouverneur.

L'attitude de l'Émir Khaled et les soupçons généralisés que son nom fit naître persuadèrent l'opinion parlementaire et les gouvernements français que les accusations de nationalisme portées contre les Jeunes-Algériens et réitérées depuis 1912 avaient quelque fondement. Dès lors ceux-ci furent abandonnés à leurs adversaires¹ qui eurent tôt fait de se débarrasser de l'Émir Khaled et de «mettre au pas les Jeunes-Fèz»².

La cause des Jeunes-Algériens n'étant plus défendue que par l'opposition socialo-communiste, on était en droit, dès 1923, de redouter l'arrêt de la politique des réformes et, partant, l'exaspération des évolués. L'échec du gouverneur Viollette allait confirmer, en 1927, le jugement des pessimistes : la colonisation, exaspérée par les intentions de Viollette et la formation d'une «fédération des élus indigènes d'Algérie», présidée par le Dr Benthami³, avait à nouveau brisé les espoirs des Jeunes-Algériens. Si l'on ajoute qu'à nouveau entre 1936 et 1938, avec le projet Blum-Viollette, le même processus s'est reproduit : engouement des musulmans, soutien de l'opinion française de gauche, puis abandon des évolués à leurs illusions, on comprendra comment la France a disqualifié ceux qui croyaient en son libéralisme. Le nationalisme algérien s'est nourri de cette déception de l'*intelligencija*.

Il semble donc, en anticipant sur les conclusions d'une étude plus précise de la politique française, que *c'est pendant ces années cruciales de l'après-guerre qu'a été manquée la politique d'assimilation rendue possible pour la première fois par le souhait des Jeunes-Algériens*. On peut penser, par exemple, que l'octroi de la citoyenneté française aux évolués⁴, ou une représentation parlementaire indigène accordée avant les années trente et avant l'action de masse des *ulamâ*

1. Aux Délégations financières, le 23 juin 1918, le maire d'Alger, de Redon, avait averti : «Ces Jeunes-Turcs, nous les retrouverons après la guerre et nous les mettrons au pas» (PV. délégations plénières, p. 739).

2. Le rapport sur la situation politique au 1^{er} mai 1923 célébra la victoire de l'administration, «triomphe dès le premier tour des candidats de l'ordre»... même les amis de Khaled ont fait preuve d'extrême pondération !

3. Le 1^{er} Congrès eut lieu à Alger, le 11 septembre 1927, et réclama la représentation des musulmans au Parlement. La loi Mallarmé avait élevé à neuf le nombre des députés français d'Algérie.

4. Il est symptomatique de constater que, tandis que la Commission interministérielle, créée en 1928 par Sarraut pour étudier les problèmes de l'extension des droits politiques des musulmans algériens, rejetait en 1929-30 les projets en ce sens, la Commission des Affaires musulmanes acceptait, en mai 1929, une suggestion de L. Milliot tendant à faire entrer dans le collège électoral français 1 000 à 2 000 évolués ; «s'ils ne sont pas admis dans la société française, il est à craindre qu'ils ne fassent des révoltés». Pourtant, même cette «réforme de détail» (L. Milliot) fut rejetée par A. Tardieu sur la pression venue d'Algérie.

et des *mûçlihîn*, auraient permis à la France d'être tenue au courant des sentiments de l'élite algérienne et auraient valorisé aux yeux des musulmans et des Européens d'Algérie cette mince phalange des Jeunes-Algériens sur laquelle reposaient en définitive les seules chances d'une Algérie franco-musulmane.

L'Émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien ?

Parmi les personnalités de l'Algérie musulmane contemporaine, la figure de l'Émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader et leader du mouvement jeune-algérien, est sans doute l'une des moins connues en France, encore qu'elle demeure vivante dans l'esprit du peuple algérien. Certes, tous les auteurs français qui se sont occupés de l'Algérie ont cru devoir signaler son nom, mais leurs appréciations, généralement réduites à quelques lignes, varient considérablement. Fut-il l'inventeur du nationalisme algérien, «le premier à avoir mené campagne en faveur de l'indépendance algérienne» comme l'ont écrit notamment G. Esquer et Ch.-A. Julien¹? Ou doit-on le ranger parmi les partisans d'une politique d'assimilation, voire parmi «les précurseurs de l'intégration» comme l'ont dit Ch.-H. Favrod et J. Lacouture²? Fut-il selon la thèse administrative, reproduite par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, contraint de se rabattre sur des revendications en faveur de la représentation des musulmans algériens au Parlement après avoir réclamé pour l'Algérie le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes³? Se décida-t-il «à s'expatrier» ou fut-il «exilé» par le gouvernement Herriot? Enfin fut-il, comme le pensait Augustin Bernard, «un personnage inconsistant⁴» ou un grand chef nationaliste», célébré comme tel par les Oulémas et les communistes, puis par le FLN?

Autant de questions contradictoires auxquelles on voudrait apporter quelques éléments de réponse puisés à bonne source⁵ mais qui ne dissipent

* Article initialement paru dans la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1966.

1. G. Esquer, *Histoire de l'Algérie* (p. 64); Ch.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (p. 111).

2. C.-H. Favrod, *La Révolution algérienne* (p. 89); J. Lacouture, *Cinq hommes et la France* (p. 275).

3. *Bulletin CAF*, oct. 1924 et juill. 1937.

4. A. Bernard, *L'Algérie* (p. 508). Cela paraît être l'opinion de M. Le Tourneau, *L'Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane* (p. 311).

5. Cette étude l'inspire de sources multiples qu'on se contentera d'énumérer ici. Avaient été consultés aux Archives du Gouvernement général de l'Algérie (AGG), plusieurs dossiers administratifs et rapports policiers concernant «le capitaine Khaled», ainsi qu'un long rapport de O. Depont (1920). Divers bulletins du service des Affaires indigènes et quelques rapports des gouverneurs généraux ont été utilisés. Les procès-verbaux manuscrits de la Commission sénatoriale de l'Algérie et ceux de la Commission interministérielle des affaires musulmanes ont également été mis à contribution. Ces renseignements ont été comparés avec ceux fournis du côté musulman par la presse jeune-algérienne et notamment par l'hebdomadaire, devenu celui de l'émir Khaled, *l'Ikdam* (lire *Iqdam*: audace, action courageuse). Les débats des assemblées françaises et algériennes ont été bien entendu mis à contribution, ainsi que la presse française et les revues spécialisées. Les sondages faits dans les revues étrangères se sont tous révélés vains (*La Nation arabe* de l'émir Chakib Arslan, aussi bien que *l'Oriente Moderno* parurent longtemps ignorer l'Émir Khaled).

peut-être pas complètement les côtés mystérieux de l'Émir Khaled, personnage romantique auquel la lumière de l'Histoire convient moins que le halo d'une légende dorée.

La carrière militaire du capitaine Khaled (de 1893 à 1913)

Khâlid ibn al-Hâchimî ibn al Hâjj Abd al-Qâdir – ou plus commodément, à l'algérienne, Khaled ben el-Hâchemi – était donc le fils de l'Émir El-Hâchemi, lui-même fils d'Abd el-Kader et d'une femme de race noire. Il naquit à Damas, le 20 février 1875, et y passa toute son enfance. En 1892, son père quitta la Syrie pour l'Algérie, exaspéré, dit-on, par les tracasseries du gouvernement ottoman qui entendait utiliser la nombreuse descendance de l'Émir Abd el-Kader – plus d'une centaine de personnes installées en Syrie (sans compter les descendants de Bou Taleb Ali, oncle de l'Émir, qui se trouvaient pour la plus grande partie en Algérie). D'Alger, le jeune Khaled et son frère furent envoyés à Paris, comme boursiers au lycée Louis-le-Grand. Puis Khaled fut admis à Saint-Cyr, sans examen, le 7 novembre 1893, non pas au titre étranger, comme on l'a cru, mais «en attendant qu'il se fasse naturaliser Français avant sa sortie de l'École». Il y fut très bien noté, mais, au début de 1895, il quittait l'École avant le temps prévu, «par faveur», dit son dossier. En réalité, il avait démissionné, son père malade et à court d'argent l'ayant rappelé auprès de lui. Au gouvernement général on s'inquiétait des sautes d'humeur d'El-Hâchemi tenu pour un mauvais esprit et un prodigue couvert de dettes. Après la démission de Khaled ben el-Hâchemi, celui-ci fut également jugé «dissimulé, violent, dédaigneux de l'autorité». Comme on redoutait de voir la famille entière quitter avec éclat l'Algérie, les commissaires spéciaux reçurent l'ordre de l'empêcher de s'embarquer, puis, pour éviter un départ clandestin, la famille fut assignée à résidence forcée à Bou-Sa'da. Cependant, les autorités militaires, toujours plus compréhensives en Algérie à l'égard des musulmans que les autorités coloniales civiles, s'entremirent en avril 1896 et le général Collet-Meygret réussit à obtenir la levée de cette peine. Le jeune Khaled fut même réadmis à Saint-Cyr le 15 mai 1896 pour achever son temps d'école.

Après ces débuts difficiles, Khaled, qui n'avait pas voulu demander sa naturalisation, fit une carrière militaire normale d'*officier au titre indigène*. Nommé sous-lieutenant, puis proposé pour le grade de lieutenant au bout de cinq ans (on pouvait l'être au bout de quatre ans, et Khaled ressentit ce retard comme une vexation voulue), il servit sept ans dans un régiment français et non, comme il le demandait, dans les spahis algériens, «par suite, déclara-t-il plus tard, de la suspicion illégitime dans laquelle j'ai toujours été tenu». Il semble bien toutefois avoir été versé au 1^{er} spahis en 1904 ou 1905. À cette date, il paraît déjà amer, déçu et le service des Affaires indigènes, qui ne le perdait pas de vue, le jugeait comme son père «un aigri besogneux» et quémendeur, présentant d'incessantes réclamations par suite de ses perpétuels embarras d'argent. Plus précisément, une note de 1900

indique qu'il avait demandé à être nommé agha – titre honorifique attribué à quelques grands caïds – et avait essuyé un refus assez humiliant. On jugeait aussi particulièrement déplacés ses télégrammes de vœux envoyés aux présidents du Conseil: «Prions Dieu pour prospérité et grandeur de la France»¹. Le petit-fils d'Abd el-Kader ne devait se comporter que comme le lieutenant Khaled.

Cependant, en 1907, son régiment fut appelé au Maroc et participa ensuite aux opérations dites de pacification de la Chaouïa. Sa très brillante conduite au feu lui valut d'être cité à l'ordre du jour de l'armée et il fut promu en 1908 capitaine, au titre indigène, ce qui était alors le plus haut grade auquel pût aspirer un officier algérien. Toutefois la Légion d'honneur qui, selon ses affirmations, lui avait été promise par ses supérieurs ne lui fut pas accordée, non plus que la distinction qu'il sollicitait d'être nommé officier d'ordonnance du gouverneur général. Jonnart lui fit attribuer en compensation une pension annuelle de 2800 F sur le budget algérien, laquelle s'ajoutait à la pension qu'il recevait des Affaires étrangères comme tous les autres descendants d'Abd el-Kader. Enfin, Khaled crut aussi apprendre que «le chef d'escadron qui commandait alors (son) régiment reçut des reproches pour (l')avoir envoyé en Chaouïa sans en avoir au préalable avisé le gouverneur général».

Que l'Administration n'ait pas tenu à lui voir acquérir du prestige militaire est fort plausible, mais il faut dire aussi que le capitaine Khaled s'était sans aucun doute compromis au Maroc. Alors que la France restait neutre dans le conflit entre le sultan Abd al-Aziz et le prétendant Moulay Hafidh, le capitaine Khaled prit parti pour le premier et lorsqu'il eut été détrôné tenta d'agir en sa faveur. C'est ainsi que Khaled se rendit chez son oncle, l'Émir Abd al-Malik, ex-général ottoman devenu, pour le compte de la France, commandant du tabor chrétien de Tanger, et qu'il l'aïda à soulever des tribus en faveur du sultan détrôné réfugié à Tanger. Plus tard, Khaled déclara avoir agi pour sauver son oncle et après avoir mis ses supérieurs au courant. Toujours est-il que ses interventions politiques le rendirent «parfaitement encombrant» au Maroc, selon l'appréciation formulée par le général Lyautey. Ce dernier lui fit interdire tout contact avec Abd al-Malik et refuser toute permission: «Khaled, écrivit plus tard Lyautey, m'a fait obséder pour que je l'emploie auprès d'Abd el-Malek. Je m'en suis garé comme du feu».

Après la reconnaissance par la France du sultan Moulay Hafidh, Khaled devenu suspect au parti vainqueur ne pouvait plus retourner comme officier français au Maroc. Aussi, lorsque le tour de marche de son régiment l'appela à Oujda en 1910, lui fut-il refusé d'accompagner ses spahis. «Froissé, déclara-t-il, par cette marque de défiance» dont il ne voulut pas comprendre l'origine, le capitaine Khaled protesta et démissionna de l'Armée en avril 1910.

1. À l'occasion de l'envoi de ses vœux du 1^{er} janvier 1902, la réponse du président du Conseil ne lui fut transmise qu'à l'occasion de la fête nationale le 14 juillet, par l'intermédiaire du gouverneur général.

Le général Bailloud qui commandait à Alger le 19^e corps et qui, comme la plupart des officiers de l'Armée d'Afrique, était très favorable à Khaled, s'entremet aussitôt. Il demanda alors à l'emmener avec lui à Casablanca, ce qui lui fut refusé à la suite d'une intervention du ministre des Affaires étrangères¹. Le général Bailloud réussit cependant à faire revenir le capitaine Khaled sur sa démission et lui obtint en juillet 1911 une permission de plusieurs mois pour un voyage à Damas. Cependant, en 1912, lorsque son régiment allait s'embarquer pour le Maroc, le problème se posa à nouveau : que faire du capitaine Khaled ? Le général Bailloud plaida directement sa cause auprès de Lyautey : «Khaled doit partir avec son escadron. Agir autrement serait le blesser, et s'en faire un ennemi». Mais Lyautey refusa : «Je le connais fort bien. Je fais même grand cas de son intelligence et de sa fidélité à ses origines et aux traditions de sa race. Mais il a été encombrant en 1908. C'est un élément de trouble. Prenez-le à Alger.» Le général Bailloud le prit finalement à son état-major particulier au 19^e corps, pour atténuer son dépit, et le confia même à son successeur, le général Moinier, lorsque lui-même eut été mis à la retraite². Toutefois, le capitaine Khaled, qui se sentait suspect, avait déjà demandé à Paris un congé définitif et ne se laissa pas séduire par la promesse ministérielle d'être un jour appelé à servir au Maroc ; le ministre de la Guerre déplorait en effet l'«incident Khaled»³. Le 15 juin 1913 on accordait à Khaled, qui accepta, un congé exceptionnel de trois ans et on le faisait chevalier de la Légion d'honneur au titre de la campagne de 1908.

Il n'était plus temps. Ulcéré par cette série de froissements d'amour-propre (en 1912 l'Administration lui avait aussi refusé une concession de terres domaniales), le capitaine Khaled était devenu un opposant politique. Dès 1913 il intervenait dans les élections aux Délégations financières, en soutenant contre le candidat officiel Ben Siam un de ses amis, El Hallaoui Zetrouk, lequel fut battu. L'Administration d'Alger jugea qu'il avait «esquissé un mouvement d'agitation» et décida qu'ayant «encouragé à mal voter» (Messimy) il devait perdre sa pension algérienne. Khaled répondit publiquement qu'il «n'avait pas choisi de servir la France pour de l'argent». Les ponts étaient rompus avec l'Administration algérienne. Ses amis le poussaient à jouer un rôle politique et le décidèrent sans difficulté : «J'aurais voulu n'être qu'un soldat, mais je ne le puis désormais, sans manquer gravement à la France et à mes coreligionnaires».

1. Le refus opposé au général Bailloud – qui était secrétaire général à la Présidence de la République sous Félix Faure – montre que la présence de Khaled était jugée indésirable au Maroc par «une très haute personnalité» (rapport du gouverneur Lutaud), sans aucun doute le général Lyautey.

2. En 1914 le général Bailloud se présenta aux élections législatives d'Alger comme défenseur de la «cause franco-musulmane». Il fut battu par le député Broussais, défenseur des intérêts colons. *L'Écho d'Alger* présenta le général Bailloud comme «le candidat des indigènes contre les colons» dans un numéro qui est un véritable appel à la haine.

3. «Un ministre de la Guerre (Messimy) me parla un jour de «l'incident Khaled» et me déclara qu'il le considérait comme regrettable» (Georges Leygues).

Les débuts politiques du capitaine Khaled (de 1913 à 1919)

Dès lors Khaled ben el-Hâchemi allait s'affirmer comme l'une des notabilités du mouvement Jeune-algérien. Ce mouvement politique rassemblait depuis quelques années¹ la jeune élite intellectuelle de l'Algérie musulmane formée dans les écoles françaises et les éléments indépendants de l'Administration. Il affirmait dans une presse déjà active les prises de position des éléments lettrés, généralement favorables à l'assimilation et à une représentation plus étendue et plus authentique des musulmans dans les assemblées locales. Combattus par l'Administration et la presse algériennes, mais soutenus en France par une pléiade d'hommes politiques libéraux², défendus par *Le Temps*, les Jeunes-Algériens ne représentaient encore qu'une étroite élite et leur position était fort inconfortable. Ils avaient tenté de faire accepter à l'opinion musulmane hostile le service militaire obligatoire (imposé en 1912) en vue de mériter l'octroi de droits politiques aux musulmans algériens, mais ils ne voyaient pas venir ces compensations promises. Les *Vieux-Turbans*, c'est-à-dire les musulmans conservateurs appuyés par l'Administration, les dénonçaient comme un quarteron d'ambitieux : *Ashâb el-Boulitik*. Les colons enfin, qui les exécraient, parlaient de «mettre au pas ces Jeunes-Turcs panislamistes». En France au contraire, les esprits politiques les plus sérieux sentaient et disaient qu'il fallait admettre dans la cité française ces évolués pour n'en pas faire un jour des révoltés.

Cette situation politique, tout autant que ses heurts avec l'administration, avait fait de Khaled ben el-Hâchemi un Jeune-Algérien. Certes, il y avait quelque chose d'un peu paradoxal pour cet officier aux allures de grand seigneur oriental qu'on commençait à appeler l'Émir Khaled, à se présenter comme un politicien, champion du régime représentatif. Mais le capitaine Khaled, que le député de Nancy, le lieutenant-colonel Driant, présentait à la Chambre comme «un homme d'une très haute valeur, parlant admirablement le français, connaissant très bien les besoins des indigènes auxquels on ne doit pas s'étonner qu'il se dévoue – mais aussi les obligations qu'il a vis-à-vis de la France sa patrie d'adoption», n'était-il pas lui aussi un élément de cette élite musulmane, francisée certes mais fidèle à ses traditions? Lui-même estimait avec un juste orgueil que sa naissance, sa noblesse chérifienne et ses années de service lui permettaient de ne pas prendre une attitude trop humble pour présenter des revendications politiques raisonnables, profitables à la France comme à ses coreligionnaires.

À la fin de 1913 en effet Khaled vint à Paris faire une tournée de conférences sur la condition politique et sociale des musulmans algériens³. Il y défendit

1. Pour plus de précision je me permets de renvoyer à mon étude «Le mouvement jeune-algérien de 1900 à 1923», parue dans les *Études maghrébines. Mélanges Ch.-A. Julien* (p. 217-243), PUF, 1964, et à ma thèse, t. II, p. 1030-1055.

2. À la tête desquels se trouvaient Albin Rozet, A. Messimy, Abel Ferry, Georges Leygues et Georges Clemenceau.

3. D'après *L'Islâm* et *L'Akhbar* (hebdomadaires bilingues paraissant à Alger). «Tous nos vœux le suivent» écrivait *L'Islâm* en décembre 1913.

le programme jeune-algérien non sans hauteur, mais avec diplomatie: «Nous sommes les fils d'une race qui a eu son passé, sa grandeur et qui n'est pas une race inférieure. Elle prouverait cependant une grande incapacité de jugement en refusant de s'engager dans les voies d'avenir que vous lui ouvrez. Mais elle ne refuse pas de le faire». Les musulmans ne se plaignent, disait-il, que du trop peu d'instruction qui leur est consenti et du régime d'exception qui leur est imposé. Puis, citant son aïeul Abd el-Kader, il disait: «Quand nous pouvions croire notre histoire terminée, elle recommençait avec vous Français, comme la vôtre au temps de vos ancêtres Gaulois recommença avec Rome». Enfin, évoquant le rapprochement franco-arabe en Algérie, «le pacte organique qui mêla les forces françaises et les forces indigènes de l'Algérie» et l'avenir des deux races rapprochées, il souhaitait «très raisonnablement des droits pour ceux qui ont accepté tous les devoirs y compris l'impôt du sang», et concluait: «Instruisez-nous, assistez-nous comme vous pouvez le faire en temps de paix. Associez-nous à votre prospérité et à votre justice. Nous serons avec vous aux heures du danger».

Ce langage fier et politique qui mêlait la glorification de la race arabe et de la terre des ancêtres à la revendication d'une authentique politique d'association entre deux peuples, l'Émir Khaled ne cessa de le tenir en 1914 aux applaudissements des libéraux français. «Tout Paris aura pour lui des yeux de femme subjuguée» écrivait *Le Temps* avec une sympathie nuancée d'humour, à la grande colère du gouverneur général d'Alger. Devenu l'un des co-fondateurs de l'Union franco-indigène destinée à faire prévaloir les réformes libérales en Algérie, Khaled n'hésitait pas à soutenir que si l'entente était facile avec les Français de France, «c'était la faute des Français d'Algérie s'il y avait encore une question indigène». Il déclarait ne pouvoir faire confiance à l'Administration algérienne pour appliquer les décrets pris ou prévus et la politique nouvelle définie par la Chambre des Députés en février 1914¹. En avril 1914, prié de définir les revendications immédiates des Jeunes-Algériens, il demandait l'emploi de la main-d'œuvre indigène en France et sa protection, la suppression du régime de l'Indigénat et de tous les tribunaux d'exception, une représentation indigène authentique dans toutes les assemblées délibérantes. «Nos soi-disant représentants sont en réalité faits pour contrecarrer nos revendications légitimes et servir leurs intérêts personnels, tandis que les Jeunes-Algériens indépendants et désintéressés représentent bel et bien l'opinion publique indigène».

On comprend aussi que ces propos désignaient Khaled comme un adversaire décidé de l'Administration et des «élus» administratifs². Dès lors, entre le gouvernement général qui s'efforçait de se débarrasser de lui

1. Cf. mon article «Une politique algérienne libérale (1912-1919)», in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* (avril 1939).

2. Aux élections pour les Délégations financières indigènes il y avait, pour désigner trois représentants dans les trois circonscriptions arabes du département d'Alger, 43 électeurs dont une majorité de caïds, donc de fonctionnaires.

et les ministères métropolitains qui le défendirent pendant longtemps, une sorte de conflit s'ouvrit sur la personne de Khaled tenu pour l'ennemi public à Alger et pour un personnage indépendant mais loyaliste à Paris.

Dès la déclaration de guerre, le capitaine Khaled s'engagea aussitôt dans les goumiers volontaires du colonel du Jonchay, geste que Paris apprécia, tandis que le gouverneur Lutaud le jugeait «sans simplicité et de caractère provocant». En décembre 1914, le ministère de la Guerre songeait à l'employer en Syrie contre les Turcs, mais le gouverneur général y mit son veto. En vain, le capitaine Khaled, que séduisait cette idée d'une «Révolte arabe»¹ appuyée par une intervention de spahis français, confiait-il au *Temps* en janvier 1915, que «l'intrusion des Allemands dans les affaires de l'Empire ottoman serait le signal de la révolte contre une autorité injuste et insupportable».

À vouloir contrarier les ambitions de l'orgueilleuse descendance d'Abd el-Kader, on rencontrait aussi des difficultés imprévues. Le 10 mars 1915, l'oncle de Khaled, Abd al-Malik, quittait brusquement Tanger pour la zone espagnole et prêchait le *jihād* dans le Rif. Circonvenue par lui, la famille de Khaled passait au Maroc espagnol, tandis que Khaled affirmait publiquement son loyalisme. Mais déjà la propagande allemande avait annoncé dans une prétendue lettre adressée par Abd al-Malik à Ali Pacha la prise de Taza et la défection du capitaine Khaled passé avec 7 000 hommes au Sahara². Les autorités d'Alger affirmèrent le 12 janvier qu'un sultan était annoncé en Algérie, nommé par l'Allemagne, et qu'il s'agissait du capitaine Khaled³. D'après Alger, le ministère de la Guerre songea alors à le faire arrêter, mais le gouverneur général, peut-être sceptique sur ses informations, se serait contenté de répondre: «Les indigènes approuveront ce coup de force, s'il est justifié». Pendant ce temps, le capitaine Khaled, alors sur le front, donnait l'ordre formel à sa femme et à son fils de quitter Tétouan pour Alger et priait le gouvernement français de les aider à rentrer – ce qui fut fait. Le gouvernement fut reconnaissant à Khaled de la netteté de son attitude et lui fit verser la pension de son oncle Abd al-Malik, soit 5 000F par an. Peu après le capitaine Khaled était fait officier de la Légion d'honneur, cependant que son courage au combat lui valait la croix de guerre et plusieurs citations⁴.

1. La Révolte arabe devait être proclamée comme une nécessité pour aboutir à la Nation arabe lors du 1^{er} Congrès arabe de Paris (juin 1913) et les gouvernements français encourageaient le mouvement. Au ministère on gardait le souvenir de la tentative de Napoléon III pour faire d'Abd el-Kader le chef d'un royaume arabe d'Orient.

2. Selon *L'Afrique française* le bureau Wolf de Constantinople fabriqua ainsi trois lettres publiées dès le 11 décembre 1914 pour les deux premières, et le 25 janvier 1915 pour la troisième.

3. Selon une prophétie qui courait l'Algérie «dès avant la guerre (?)» : un fils de celui qui avait perdu l'Algérie devait la sauver. Cet émir avait reçu l'investiture du sultan et devait venir du Rif. D'après J. Desparmet cette «prophétie» visait Abd el-Malik, fils d'Abd el-Kader, désigné sous le nom transparent d'El Hâji Qadah. Il est permis de voir dans cette rumeur l'origine de l'information tendancieuse.

4. Il fut notamment cité à l'ordre de sa brigade le 13 septembre 1915.

«Ce camouflet infligé au gouverneur Lutaud», selon Khaled, accrut encore la haine de l'Administration algérienne contre lui. Depuis longtemps, sa correspondance était interceptée; il fut désormais espionné par la police d'Alger jusque dans son unité¹. Mais les autorités militaires le tenaient toujours en haute estime, et, au moment où un certain relâchement se manifesta dans quelques régiments algériens, firent appel à lui pour ramener le calme et la confiance. On le vit ainsi haranguer les tirailleurs et conduire la prière publique, ce qui amenait Alger à annoncer qu'il «pren(ait) des allures de chef religieux».

Après dix-huit mois de front, il revint à Alger fin 1916, «en permission», en réalité évacué pour tuberculose pulmonaire. L'Administration algérienne se plaignit aussitôt de n'avoir pas été prévenue alors que des agitateurs l'attendaient. Puis elle signala que ce «malade» sortait beaucoup, fréquentait les Jeunes-Algériens, «notamment un personnage taré, Sadek ben Denden» (le directeur du journal *L'Islâm*). En 1917 Alger annonçait que ce «prétendu malade» en instance de réforme, déjà marié, se fiançait à nouveau avec la petite-fille du bachagha de Mascara, Ould Cadi. Surtout, il se rendit à Paris au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, ce qui ne fut guère apprécié à Alger, car le Congrès de novembre 1916 avait proclamé que le futur traité de paix devrait consacrer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes² et ce thème était déjà utilisé par les premiers nationalistes tunisiens. Le Congrès de 1917, examinant la question algérienne, se prononça pour la naturalisation dans le statut musulman des anciens militaires algériens, pour leur participation à l'élection des députés et sénateurs et le droit d'être eux-mêmes élus, enfin pour l'instruction obligatoire pour les deux sexes³. Il est à présumer que ce Congrès exerça une forte influence sur Khaled, le persuadant que le monde politique français était prêt à accepter l'octroi d'une représentation parlementaire aux musulmans, sans leur demander de renoncer à leur statut³.

Après sa guérison, Khaled demanda sa réforme à titre définitif, mais celle-ci lui fut refusée. Il reprit donc du service et se retrouva, après la fin des hostilités, comme commandant d'un escadron du 1^{er} régiment de spahis à Médéa. Il continuait, selon l'Administration, à «s'afficher à Alger avec les membres du parti jeune-algérien», se vantait de ses relations politiques avec M. Marius Moutet⁴ et avec l'entourage du président Wilson. Dès cette

1. Cet espionnage constant provoqua un véritable malaise chez les gradés musulmans. L'un d'eux déclara avoir déserté pour échapper à cette humiliation.

2. Au cours de ce Congrès, J. Mélià fit applaudir «le labeur inlassable du Dr Benthami» et «l'action glorieuse du capitaine Émir Khaled», «très nobles et très purs héros».

3. J. Mélià proposa au Congrès un projet favorable à l'institution d'un régime de droit commun pour les musulmans, mais opposé à toute naturalisation qui maintiendrait le statut personnel. Ce projet n'eut pas une seule voix et J. Mélià devant l'hostilité des congressistes dut renoncer à terminer son discours.

4. Le député socialiste Marius Moutet, venu enquêter en Algérie après les troubles de l'Aurès, avait reçu «carte blanche» de Clemenceau pour préparer des propositions de réforme qui, amendées par Jonnart, devaient aboutir à la loi du 4 février 1919.

époque, Khaled fut en effet accusé d'avoir eu des contacts indirects avec Wilson et d'avoir invoqué «les principes wilsoniens de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes pour revendiquer l'indépendance de l'Algérie». L'Émir Khaled s'en défendit toujours, mettant ses accusateurs au défi de prouver leurs dires : «Si je l'avais fait, leur répétait-il en 1923, il y a longtemps que je ne serais plus en Algérie». L'accusation paraît reposer sur des propos plus ou moins exactement rapportés et interprétés par la police et sur une confusion, volontaire ou non, avec les Destouriens tunisiens. En tout cas, l'Administration centrale d'Alger n'en fit jamais état officiellement pour Paris, ce qui tranche le débat. Mais il est bien certain que les principes wilsoniens eurent un certain écho chez les Algériens lettrés qui, selon les *Mémoires* de Ferhat Abbas, en firent le thème de certaines de leurs conversations.

Au total, malgré diverses insinuations, il est clair que le capitaine Khaled était demeuré loyaliste¹. Il n'avait pris parti ni pour les nationalistes maghrébins en exil qui à Lausanne en 1916, à la 3^e Conférence des Nationalités opprimées, avaient exprimé des revendications nationales tunisienne et algérienne, ni pour le Comité musulman pour l'indépendance de l'Algérie et de la Tunisie constitué à Berlin en janvier 1916 et où paraissaient son oncle l'Émir Ali Pacha² et son cousin l'émir Saïd (lequel devait exercer un instant le commandement à Damas avant d'en être chassé par l'Émir Fayçal). L'Émir Khaled était resté Jeune-Algérien³. Tout au plus aurait-il déclaré à des amis au début de 1919 être partisan de la nomination d'un délégué de l'Algérie à la Conférence de la Paix. «Puisque l'Angleterre, disait-il, va arriver entourée des représentants de ses Dominions et de ses colonies, la France devrait faire de même pour ses colonies et protectorats». C'est cette assertion qui fit redouter au service des Affaires indigènes que l'Émir Khaled veuille peut-être «à l'imitation des nationalistes indiens» revendiquer l'indépendance de l'Algérie à la Conférence de la Paix.

Il faut ajouter qu'à cette date on s'efforçait à Alger de jeter la suspicion sur tous les Jeunes-Algériens, «cette poignée d'intellectuels ambitieux et

1. Le colonel Clouzet, son chef, le notait ainsi en 1919: «Je connais le capitaine Khaled depuis 21 ans... très digne, très conscient de l'attitude et de la situation que lui impose son origine, le capitaine Khaled s'est fait des ennemis en particulier parmi certaines notabilités algériennes et de ce fait il a été desservi avec passion. Je le considère personnellement comme un magnifique type de soldat (ses citations en font foi) et comme un homme de devoir, fier, réservé mais loyal et d'une haute noblesse de caractère» (le colonel Clouzet demanda en vain pour Khaled les galons de chef d'escadron).

2. L'émir Si Ali Pacha est l'auteur d'un *Appel aux musulmans servant dans les armées alliées, pour secourir le Khalifat, sauver l'Islâm et les villes saintes et libérer l'Algérie, la Tunisie et le Maroc* (édité à Berlin en 1916, en arabe).

3. Or les Allemands classaient «Jeunes-Algériens» dans les camps de prisonniers ceux qui s'affirmaient francophiles, rebelles à la propagande des exilés nationalistes du Comité de Berlin.

intrigants¹ dont on redoutait qu'ils ne fussent les bénéficiaires des réformes de 1919. Encore que les élus musulmans ne pussent dépasser le quart de l'effectif total des conseils généraux, le tiers de celui des conseils municipaux, et 30 % de celui des Délégations financières, l'Administration craignait de ne plus pouvoir continuer à désigner les élus et à contenir leur action. Un corps électoral porté de 5 000 électeurs pour les conseils généraux en 1914 à quelque 100 000 (103 149, soit 11 % de la population indigène mâle majeure à 25 ans) se laisserait-il diriger ? Au lieu de préparer l'éducation civique de ces nouveaux électeurs, l'Administration s'efforça plutôt de dévaloriser et de diviser les Jeunes-Algériens, voire d'opposer les « races algériennes » entre elles.

L'Émir Khaled aurait voulu former un seul parti musulman, « Kabyles, Mozabites et Arabes doivent former un seul et unique parti partout où ils se trouvent en commun. Loin de moi l'esprit de race puisque la même foi nous unit. » Cependant, *Le Temps* notait les efforts opposés de l'Administration : « Dans les grandes villes des agents stylés circulent pour opposer les Arabes aux Kabyles et aux Mozabites, qu'on excite sournoisement les uns contre les autres. On essaie d'attiser les haines de *çoff* (clan) en provoquant la confection de listes adverses de candidats aux futures élections municipales². »

C'est ainsi que les Jeunes-Algériens d'Alger, jusque-là unis dans une Ligue d'action franco-musulmane, furent sciemment opposés par le préfet Lefébure qui lança comme pomme de discorde la redoutable question de la naturalisation. Fallait-il accepter la naturalisation facilitée par la loi de 1919 comme le soutenaient certains Jeunes-Algériens tels le D^r Benthami, l'avocat Boudierba, le professeur Soualah, tous naturalisés, et arriver peut-être un jour à l'égalité avec les Européens par la conquête des Assemblées algériennes³ ? Ou fallait-il au contraire repousser toute naturalisation impliquant la renonciation au statut personnel musulman pour ne revendiquer que des droits politiques ? Le vieil Hâjj Moussa, élu depuis 1884 comme conseiller municipal d'Alger, fidèle à sa foi musulmane et sensible aux sentiments des masses, était sur ce plan d'accord avec de nombreux Jeunes-Algériens comme l'ingénieur Kaïd Hammoud, comme le directeur du journal jeune-algérien *l'Ikdam* Hadjammar Hamou, et surtout l'Émir Khaled. Finalement deux listes adverses furent formées comme si les Jeunes-Algériens espéraient voir trancher la question par le vote des électeurs musulmans d'Alger.

1. On affirmait que « pendant la guerre, les Jeunes-Algériens avaient eu une attitude peu édifiante et même pour quelques-uns sujette à caution ». On oubliait de dire que ceux qui, naturalisés, avaient voulu s'engager dans les corps français, furent versés dans les unités indigènes. Le D^r Benthami, docteur en médecine, naturalisé, fut incorporé seulement comme infirmier.

2. *Le Temps* (14 août 1919).

3. « Un tel plan nous conduit à la guerre civile » déclarait Morinaud (*Le Republicain de Constantine*, 21 mars 1919). C'était la crainte de nombreux Jeunes-Algériens qui redoutaient justement que « l'introduction en masse des nôtres dans le collège électoral français ne provoque un mouvement de réaction très préjudiciable aux intérêts de la colonie ».

Les premières victoires électorales de l'Émir Khaled et leur interprétation

En novembre 1919, s'étant fait mettre à la retraite, Khaled ben el-Hâchemi se présenta aux élections municipales d'Alger, comme colistier de Hadj Moussa Mustafa. Celui-ci fut élu avec 940 voix, Khaled avec 925 voix, tandis que la liste adverse des Jeunes-Algériens favorables à la naturalisation était toute entière battue. Le Dr Benthami, qui depuis 1912 se croyait le chef des Jeunes-Algériens, fut ulcéré de sa défaite – il n'avait obtenu que 332 voix. Il accusa Khaled de «comploter contre l'autorité française et d'user d'influences maraboutiques». Le chef de cabinet du préfet Lefébure le conduisit à Paris où il vint exposer ses doléances contre Khaled. Il poursuivit sa campagne contre lui dans son journal, *L'Avenir algérien*, et obtint que les élections municipales fussent cassées par le Conseil de préfecture sous prétexte qu'on avait fait appel au «fanatisme musulman»¹.

Cependant, aux élections d'avril-juin 1920, malgré l'opposition de l'administration préfectorale, Khaled fut élu successivement délégué financier, puis conseiller général à de très fortes majorités², contre les candidats administratifs. Dans les élections du 18 avril le nom de l'Émir Khaled servit, dit-on, de drapeau et bien qu'il n'y eût que quatre de ses amis élus avec lui sur vingt-et-un délégués financiers, l'Administration puis la colonisation crièrent au péril nationaliste³. Le préfet d'Alger demanda par lettre ouverte aux maires de lui indiquer combien de fusils et de mitrailleuses étaient nécessaires à la défense des centres de colonisation. Puis un Congrès des maires d'Algérie, organisé par le député Abbo en mai 1920, protesta en termes violents contre les droits électoraux accordés par le Parlement aux indigènes, prit l'engagement de «s'insurger contre ces lois», mit en garde le gouvernement «contre la responsabilité qu'il assume en appliquant inconsidérément des lois étudiées et votées hors de l'Algérie par des Assemblées incompétentes en la matière, parce que composées de membres ne connaissant ni l'Algérie, ni les Algériens»⁴. Aux Délégations financières,

1. «Attendu qu'il a été fait de notoriété publique (?) appel, à l'aide d'interventions maraboutiques, au fanatisme musulman contre les partisans de la politique d'assimilation, contre les naturalisés qualifiés de mécréants (*m'tourni*) porteurs de chapeau (*berrita*)...» *L'Akhbar* commentait : «cassation pour avoir combattu la politique d'assimilation qui n'est pas légalement la politique de la France».

2. Il fut élu délégué financier avec 7 000 voix contre 2 500 à Zerrouk Mahieddin, ancien secrétaire de l'Union franco-indigène de 1914 et conseiller général, avec 2 505 voix (?) contre 256 au Dr Tamzali.

3. Furent élus M'hammed ben Rahal, le Dr Moussa, Benamoura et Kaïd Hammoud. Le directeur de l'*Ikdam-Rachidi*, Hadjammar Hamou, élu conseiller général contre le bachagha Ben Siam, fut battu aux Délégations financières par un chef de *zâwiya*, Ben Tounès (le parti Khaled pouvait revendiquer aussi 5 conseillers généraux sur 29). Un rapport d'août 1920 reconnaissait qu'«à tout prendre, la situation n'est donc pas trop mauvaise à condition que nous soutenions sans le compromettre le parti qui nous est dévoué».

4. Ce violent manifeste, adopté à l'unanimité des 246 municipalités représentées, réclamait en outre l'abolition de «la néfaste loi Jonnart» (l'ancien gouverneur «doit être à jamais maudit»,

le président de la délégation des colons expliqua de même qu'«il ne fallait pas commettre la faute de donner à la masse de nos indigènes des droits électoraux, incompatibles avec leur état social» – état social que le Pr Bernard Lavergne définissait comme étant celui de «l'âge du bronze sinon celui de la pierre»¹.

Bientôt une véritable campagne de presse lancée par *L'Écho d'Alger* signala «l'Algérie en danger» et mit en doute «le loyalisme d'un chef indigène, l'ex-capitaine Khaled». En août 1920, toute la presse coloniale réclamait «l'internement des agitateurs du clan Khaled», tandis que *La Dépêche de Constantine* s'en prenait à «la haine implacable, atroce de toute une race que près d'un siècle de civilisation n'a pu arracher à sa sauvagerie». La famine de 1920, le spectacle «de femmes portant dans leurs bras leur petit enfant mort d'inanition»² ne firent qu'aggraver les rancœurs des colons contre ceux qui dénonçaient le mal³, refusaient une politique répressive ou défendaient les droits des musulmans algériens à une juste représentation politique.

Quand *Le Temps* réclamait en première page, le 20 mai 1920, une représentation parlementaire pour les musulmans algériens, «des députés et sénateurs siégeant au titre musulman» car «l'extension des franchises coloniales doit avoir pour corollaire l'extension des franchises indigènes», l'Algérie coloniale réagissait en mettant en cause le nationalisme musulman, l'insécurité, et obtenait le rétablissement des pouvoirs disciplinaires et de la mise en surveillance le 29 juillet 1920 par un vote surprise, une «véritable supercherie» (Léon Blum), la veille de l'arrivée à Paris d'une délégation conduite par l'Émir Khaled⁴. Lorsque le député Marius Moutet interpellait le gouvernement sur la politique qu'il comptait suivre vis-à-vis des populations indigènes, la députation algérienne s'étonnait que le gouvernement n'eût pas encore fait interner l'Émir Khaled, «le chef du fanatisme religieux», et demandait à une «assemblée de patriotes de juger de l'attitude de l'ex-capitaine Khaled». En vain, M. Moutet assura-t-il que

déclara le maire d'Héliopolis, le 28 mai, et le nom de Jonnart provoquait des huées), le rétablissement des pouvoirs disciplinaires et de l'internement administratif, le retour aux permis de circulation. Comme manifeste autonomiste, il fut salué à la Chambre des Députés le 29 décembre 1920 par le député de Constantine Morinaud: «Je le salue comme une manifestation nationale que je livre aux méditations de la Chambre et du gouvernement».

1. *Le Temps*, 1^{er} mai 1920. Le 15 mai le même professeur à la Faculté d'Alger assurait que la loi de 1919 avait trop élargi le corps électoral musulman, et que dans quatre ans les familles maraboutiques non ralliées à l'Administration l'emporteraient.

2. *L'Écho d'Alger* (29 octobre). *L'Écho d'Oran* (27 octobre) parlait de cadavres dans les rues comme *La Dépêche algérienne* (20 octobre).

3. Un député d'Alger, Lefèvre, ayant parlé de *famine* fut blâmé par le Conseil supérieur de l'Algérie. Le préfet Lefebvre le taxa d'exagération. Mais Lefèvre fit devant la Chambre la preuve de la famine.

4. Le projet de loi du 20 mai 1919 tendant à proroger de deux ans l'application de la loi du 15 juillet 1914 ne fut pas transmis à la Commission des Affaires extérieures et coloniales où siégeait M. Moutet, mais à la Commission de l'Administration générale (rapport Perreau-Pradier favorable à une prorogation d'un an). Il fut repris le 21 juin 1920, rapporté par Marcel Habert et voté à la sauvette en l'absence des députés intéressés dont M. Moutet. Le projet devint la loi du 4 août 1920 après le vote favorable du Sénat sur rapport du sénateur algérien Cuttoli.

Khaled «portait à sa croix de guerre assez de palmes pour le protéger contre l'opprobre qu'on voulait verser sur lui»¹; le député autonomiste et antisémite Morinaud lui répondit le 28 décembre que lui aussi comme socialiste «faisait une abominable œuvre anti-française» et entraîna la Chambre bleu-horizon à voter un ordre du jour déposé par la députation algérienne. Le mot de la fin devait cependant appartenir à M. Moutet, lorsqu'il prophétisait, s'adressant à Thomson et aux autres députés algériens: «Votre politique les groupera derrière le drapeau vert!»

Cette levée de boucliers contre Khaled ben el-Hâchemi a de quoi surprendre, car le personnage était demeuré jusque-là assez secondaire. À la faveur des élections, il est vrai, il avait été brusquement mis en vedette auprès des musulmans algériens et la masse musulmane apprit alors à le connaître. Elle admira sans aucun doute cet adversaire victorieux de l'Administration, ce grand seigneur toujours botté de rouge et ganté de blanc, cet émir au visage altier sous la barbe orientale. «Partout, disait un rapport de police, il a électrisé la foule indigène en se posant en petit-fils de l'Émir». Les notables musulmans traditionalistes se rapprochèrent de lui et cotisèrent au journal *l'Ikdam* qu'il patronnait désormais. Il n'est pas impossible que ses succès aient quelque peu grisé l'Émir Khaled. Il prenait, dit-on, des allures de chef religieux; on lui demandait de diriger la prière publique, de réconcilier des familles notables opposées depuis des générations au village d'Abbo, à la fête annuelle de Sidi Amar Chérif, il prêcha l'union et la concorde devant plus de 8 000 pèlerins.

Il est vrai que l'Administration algérienne s'employait depuis les élections municipales d'Alger à présenter «le prétendu émir» Khaled comme le chef de file des Vieux-Turbans, «le champion du conservatisme musulman», et voyait dans ses succès un «brusque réveil de fanatisme islamique». «La masse musulmane, écrivait-on au ministre sous la signature du gouverneur général Abel, le 4 mai 1920, n'a pas cessé d'être dominée par l'idée religieuse qui se confond chez elle avec une vague et sourde aspiration de nationalisme musulman.» Ainsi le service des Affaires indigènes, redoutant avant tout ce qu'il appelait jadis le *panislamisme* et depuis 1914 le *nationalisme islamique*, avait cru voir dans l'Émir Khaled une incarnation de cette entité maléfique, que *Le Temps* et la *Revue indigène* moquaient sous le nom de ce vieil épouvantail panislamiste», ou de machine de guerre de nos adversaires: le nationalisme».

1. Morinaud reprit une accusation de *L'Écho d'Alger* selon laquelle Khaled aurait fait fuir son fils en Syrie pour lui éviter de servir la France. Ce jeune homme né le 3 octobre 1900 d'un père protégé français devait-il le service militaire obligatoire? Il s'engagea à Beyrouth le 22 juillet 1920 et son père le pria de faire son service non en Syrie mais en Algérie «pour donner l'exemple à nos coreligionnaires». M. Moutet lut à la Chambre la lettre fort digne par laquelle l'Émir Khaled félicitait son fils de son geste: «Tu réponds du même coup aux attaques perfides et intéressées d'une certaine presse et de quelques adversaires haineux qui ont cherché par tous les moyens à faire de nous des ennemis de la France» (*JO*, Chambre, Débats, décembre 1920, p. 4060).

Cette incarnation était-elle justifiée ? Remarquons d'abord que cette opinion très commune en Algérie n'était pas cependant partagée par les Français libéraux, qui connaissaient personnellement Khaled et son entourage, tels V. Barrucand, Bujéga¹ et V. Spielmann, qui deviendra le rédacteur de *l'Ikdam*.

À Paris, le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, responsable de l'Algérie, Robert David, qui avait été le chef de cabinet de Jonnart à Alger et connaissait bien la situation politique, déclarait en mars 1920 : « Sans cesser de manifester un loyalisme parfaitement correct, Khaled a vu se grouper autour de son nom tout le parti des Vieux-Turbans. C'est ainsi qu'on a pu être amené à penser qu'il prenait la tête des mécontents² ». Le chef de service des Affaires algériennes au ministère de l'Intérieur, Bèze, qui savait à quoi s'en tenir sur les informations données par les services d'Alger, ne croyait pas lui non plus au caractère « subversif » de l'action de Khaled : « Il lui paraissait exagéré d'attribuer à ce dernier des sentiments hostiles envers la France³ ». Inversement le général Lyautey ne cessait depuis 1908 de suspecter le capitaine Khaled. Il écrivait à un ami d'Alger le 4 mars 1920 : « Je connais trop Khaled pour ne pas savoir quel péril il représente personnellement », et lui répétait le 6 mai 1922 : « Je me méfie de ce lapin-là comme du feu⁴ ».

L'historien ne dispose pour choisir entre ces jugements contradictoires d'aucune méthode sûre. Force lui est de s'en tenir d'abord aux textes et de négliger les arrière-pensées prêtées, plus ou moins arbitrairement, à Khaled par des contemporains trop passionnés. Quant au langage des actes, il peut servir de contre-épreuve.

Si l'on examine avec attention les écrits de l'Émir Khaled en 1919 et 1920 on voit qu'il restait fidèle en matière politique au programme jeune-algérien. Après avoir salué dans *l'Akhbar* les droits acquis par la loi de 1919 et surtout « ces franchises municipales qui furent la grande école des libertés politiques », il demandait à ses coreligionnaires « d'accorder toute leur confiance à ces Français chevaleresques qui voudraient bien nous représenter ». En juin 1919 il définissait dans *l'Ikdam* « les vœux des indigènes » : « suppression des lois d'exception, des communes mixtes et des territoires militaires, rattachement pur et simple des trois départements algériens à la métropole » ; il revendiquait en leur nom une représentation dans les Chambres françaises, l'accession des indigènes à la qualité de citoyens français pour une catégorie

1. L'administrateur de commune mixte Bugéja incrimine dans ses *Souvenirs* l'action du préfet Lefébure, ancien député nationaliste et ancien sous-préfet de Tizi-Ouzou : « Le moindre des méfaits du préfet Lefébure ne fut pas celui qui le dressa en adversaire irascible de l'Émir Khaled, dénonçant celui-ci comme anti-français, alors que tout, absolument tout – et les rares initiés s'en portent garants – condamnait cette thèse abominable ».

2. Procès-verbaux de la commission des Affaires musulmanes (4 mars 1920).

3. *Ibid.* On remarquera cependant que Bèze était détesté par l'Administration algérienne, et respecté par les musulmans algériens, alors qu'il était personnellement très favorable à toute mesure de francisation.

4. Lettres inédites.

à déterminer, mais dans le respect du statut personnel musulman. Car Khaled rejetait l'assimilation absolue: à son ami Jean Mélià qui faisait campagne pour une francisation totale des indigènes algériens et un nouveau décret Crémieux, il répondait que c'était une chose utopique: 1° La masse n'en veut pas. L'indigène n'acceptera pas la qualité de citoyen français dans un statut autre que le sien pour une raison d'ordre essentiellement religieux; 2° La France ne décrètera jamais cette naturalisation en masse dans la crainte, injustifiée, de voir l'élément européen submergé par 5 millions d'indigènes¹. Répondant à *L'Écho d'Alger* qui polémiquait durement contre «la porte entre-ouverte par M. Jonnart aux aspirations des indigènes» (Bailac), il affirmait que sa campagne était sotte, car le véritable danger pour les colons, c'était la naturalisation en masse. «Supposez, disait Khaled, que nous nous rallions à ce système et que nous revenions cinquante aux Délégations financières. C'est alors que les assemblées seraient conquises par les naturalisés»².

À la formule d'assimilation, Khaled opposait celle d'association. («Ne parlons donc pas d'assimilation, mais d'association»), et il reprenait à son compte le mot de Barrucand qui disait «travailler à l'association des deux races et dans le respect de chacune d'elles». Lui-même donnait également comme mot d'ordre le slogan d'un autre indigénophile, Français d'Algérie, Cherfils: «France et Islam». Aussi bien revendiquait-il que l'instruction primaire «à la fois française et arabe» fût rendue obligatoire en Algérie et qu'une université arabe fût créée à côté de l'université française.

Cela suffit pour que le Congrès des colons s'en prit dès juin 1919 à Khaled «champion de l'esprit de nationalisme musulman» et que la presse en fit le champion du «panarabisme renaissant». Ce grief constant, Khaled l'éludait de son mieux, répliquant au conseiller général Broussais que sa famille avait été en Syrie victime des violences turques, puis du nationalisme arabe³. Mais on lui faisait justement grief de conserver des relations avec sa famille et «de rester attentif aux événements qui se déroulent en Syrie». S'il affirmait que ce n'était pas faire œuvre de nationalisme que d'engager ses coreligionnaires à accéder par des voies légales vers une situation supérieure⁴, on lui reprochait d'avoir dit de ses adversaires naturalisés qu'ils avaient renié leur foi et leur race.

1. *Ikdām*, 21-28 juin 1919. Selon un rapport de police (AGG) le 25 janvier 1921, Khaled répondit à Jean Mélià auquel il offrait un banquet d'honneur «qu'un décret Crémieux ne pouvait satisfaire l'indigène qui veut conserver sa langue, ses mœurs et sa religion et qui aspire à vivre tranquillement. L'indigène ne pouvait abandonner son statut personnel».

2. C'était l'avis de Morinaud dans *Le Républicain de Constantine*. Plutôt que des naturalisations en masse qui submergeraient les votes français, il suggérait aux indigènes de revendiquer «un député par département et un sénateur pour toute l'Algérie à élire par les électeurs indigènes». *Id.*, *Le Sémaphore algérien* (1^{er} mai 1919).

3. L'Émir Omar et son fils Tahed furent pendus par les Turcs le 20 avril 1916. La tombe d'Abd el-Kader fut profanée et ses restes disséminés. Plus tard l'Émir Fayçal fit exécuter un des petits-fils d'Abd el-Kader, frère de l'émir Saïd.

4. *Ikdām* (5 mars 1920).

Quant à l'action politique menée par Khaled, au sein des assemblées algériennes, elle ne fut que la traduction de ses prises de position politiques. Comme conseiller général, il émit le vœu que toutes les juridictions et tribunaux d'exception fussent supprimés, qu'il ne fût plus question de rétablir les pouvoirs disciplinaires des administrateurs, qu'il fût accordé des représentants parlementaires aux indigènes¹. Comme délégué financier, il tenta de protester contre le dépôt d'un projet de loi rétablissant les pouvoirs disciplinaires mais la majorité des délégués, composés, disait le gouverneur, «de vieux et fidèles serviteurs de l'Administration», rejeta sa proposition de vœu². Le service des Affaires indigènes assura au gouverneur qu'en réponse au Congrès des maires d'Algérie de mai 1920 l'Émir Khaled, Si Ben Rahal et le D^r Moussa tentèrent d'organiser un vaste congrès indigène mais ce congrès n'eut pas lieu³. Il signala de même le départ de ces trois élus pour Paris où «ils allaient faire de la propagande», c'est-à-dire s'efforcer de contrebattre les arguments d'une délégation envoyée par le gouverneur général pour demander le rétablissement du régime de l'Indigénat⁴. Arrivés après le vote de la loi, les trois élus furent cependant reçus par le président du Conseil Georges Leygues, qui leur donna des apaisements sur la manière dont celle-ci serait appliquée, puis par le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur R. David. L'Émir Khaled demanda alors à comparaître devant un tribunal pour se disculper des accusations qui pesaient sur lui. Une campagne de presse avait été en effet organisée l'accusant de «fomenteur des troubles en Algérie comme il l'avait déjà fait au Maroc»⁵. Le secrétaire d'État lui répondit simplement : «Passons l'éponge sur le passé». Ce propos paraît bien confirmer qu'en dépit des accusations portées contre lui par l'opinion coloniale et le préfet d'Alger, le secrétaire d'État n'avait rien relevé de grave dans le passé politique de l'Émir Khaled⁶. Mais peut-être redoutait-il de le voir évoluer vers des positions plus révolutionnaires ?

1. Vœux Hadjammar-Émir Khaled (avril et mai 1920). Au conseil général d'Oran le vœu déposé par Taleb Abdesselam admettait que les élus au Parlement puissent être choisis parmi les naturalisés (l'auteur de ce vœu était un Jeune-Algérien naturalisé).

2. Khaled multiplia aussi les interventions auprès des divers services administratifs pour obtenir des réductions d'amendes, des dégrèvements, des crédits.

3. Le 1^{er} Congrès d'élus indigènes eut lieu à Alger le 11 septembre 1927 et fut la date de naissance de la Fédération des élus indigènes.

4. Y figuraient notamment les adversaires malheureux de l'Émir Khaled, Zerrouk Mahieddin et le D^r Benthami ainsi que le caïd Salah Si Henni d'Orléansville.

5. Seul J. Mélia défendit l'Émir Khaled dans le journal *La Lanterne*.

6. La seule accusation grave portée par un haut fonctionnaire d'Alger très hostile à Khaled, Octave Depont, consistait à rapporter une affirmation de la police selon laquelle «dans son programme électoral de 1919 il était question de l'indépendance du peuple arabe». Or la profession de foi publiée dans l'*Ikdām* ne contient rien de tel et O. Depont lui-même ne classait Khaled que parmi les «douteux».

Les nouveaux succès électoraux et la campagne pour la représentation parlementaire des musulmans algériens (1921-1922)

Le 9 octobre 1920, les conseillers municipaux musulmans d'Alger, dont Khaled, donnèrent leur démission. Bien que l'annulation prononcée par le Conseil de préfecture d'Alger n'ait pas été appliquée – une plainte en Conseil d'État des candidats battus l'avait en effet rendue suspensive – les amis de Khaled entendaient provoquer de nouvelles élections, moins pour manifester leur représentativité que pour annoncer la réconciliation des Jeunes-Algériens. De nombreux conciliateurs s'étaient en effet efforcés en 1920 de rapprocher des adversaires d'un jour et le préfet d'Alger, qui s'efforçait de creuser le fossé entre eux, prévenait cependant que «la division entre Khaled et les Jeunes-Algériens n'était peut-être pas définitive». Après le rétablissement de l'Indigénat, «cette manifestation d'ingratitude et cette erreur politique» selon un conseiller général d'Oran, Charles-André Julien, le vieux Ben Rahal fit appel à l'union de ceux qui «au lieu de s'entre-déchirer doivent unir leurs efforts dans l'intérêt de la cause musulmane»¹. La majeure partie des Jeunes-Algériens d'Alger accepta la réconciliation. Une liste nouvelle d'union fut mise sur pied, présidée désormais par l'Émir Khaled², mais comprenant aussi le Dr Tamzali, ancien interne des hôpitaux de Paris et adversaire malheureux de Khaled, et le journaliste français V. Barrucand, également battu en 1919. Les irréconciliables tentèrent d'opposer une liste dirigée par le Dr Benthami, mais leur groupe, mené désormais par le professeur agrégé Soualah, passait de plus en plus sous le contrôle de l'Administration³, laquelle ne leur ménagea pas son appui. Le 9 janvier 1921 – «malgré des pressions intolérables», écrivit l'Émir Khaled au ministre de l'Intérieur –, la liste qu'il patronnait fut toute entière élue⁴. Pour la quatrième fois, le collège électoral d'Alger manifestait sa confiance à l'Émir Khaled.

L'Administration algérienne ne douta plus dès lors que «le ferment du nationalisme islamique n'eût été jeté en Algérie»⁵. Toutefois, selon le service

1. Les premières tentatives avaient déjà abouti à la réconciliation du Dr Moussa Ben Chenouf, délégué financier de Khenchela de la tendance Benthami, avec l'Émir Khaled.

2. Aux élus sortants qui se représentèrent, Émir Khaled, Kaïd Hammoud, Dr Larbey, Hadjammar (Hajj Moussa était mort), s'ajoutèrent notamment le Dr Tamzali, Chekiken, Sator Rachid, Bensemane Elias et V. Barrucand. La liste comprenait ainsi un Mozabite, un Juif et un Français. (À Oran la tête de liste des conseillers municipaux indigènes était un Juif, Mardochee Chalom.)

3. Le journal du Dr Benthami, *L'Avenir algérien*, passa à la veille des élections entre les mains du Pr Soualah, qui en fit, le 7 janvier 1921, *L'Avenir de l'Algérie*. Ce journal annonçait une politique de modération sur le terrain du loyalisme envers la France et fut appuyé par des élus administratifs: le bachagha Sahraoui, Salah Mostefa Si Henni, Zerrouk Mahieddin, le caïd Brahimi Lakhdar. Le groupe disposait aussi du journal arabe *En-Nacih* (1921-1922).

4. Sur 1880 inscrits il n'y eut que 866 votants; l'Émir Khaled avait 720 voix et le Dr Benthami, battu, en avait 238. Le Dr Larbey, exclu à la dernière heure de la liste Khaled, fut battu avec 263 voix.

5. *Rapport sur la situation politique et administrative des indigènes du 1^{er} novembre 1920 au 1^{er} février 1921* (AGG). Le rapport mettait également en cause les communistes, les M'zabites, les Jeunes-Tunisiens, les nationalistes indiens, les Turcs. Il attaquait des personnalités déjà stigmatisées à la Chambre comme M. André Julien, ou le lieutenant Kherroubi, lequel avait protesté contre l'interdiction en Algérie des journaux tunisiens.

des Affaires indigènes, en attendant la «restauration complète de la civilisation musulmane», qui serait obtenue «par l'enseignement intensif de la langue arabe», le plan des nationalistes islamiques comprenait: «1° une alliance avec les socialistes européens; 2° une étape transitoire comportant l'égalité de races et de collaboration avec les occupants; 3° l'indépendance intégrale». Ce plan imaginaire visait surtout à compromettre Khaled Ben el-Hâchemi car, disait le rédacteur anonyme, «l'égalité des deux races juxtaposées sur le sol de la colonie est l'un de (ses) thèmes favoris».

Les Jeunes-Algériens ne cessaient cependant de s'élever contre de semblables jugements. «On cherche à nous représenter comme nationalistes et anti-français, parce que nous sommes indépendants¹. Aujourd'hui que nous payons les mêmes droits et remplissons les mêmes devoirs que les Français, nous devons sans conteste être régis par le droit commun»². De fait, les amis de Khaled protestèrent contre le vœu du Conseil général d'Alger qui demandait la suppression de la conscription des musulmans pour leur refuser l'octroi des droits de citoyenneté³ et Khaled lui-même écrivit au chef du gouvernement à ce sujet en insistant sur l'inégalité de la durée du service militaire pour les Musulmans et les Français.

Quant à l'alliance avec les communistes, que semblait authentifier un propos trop personnel du délégué de l'Algérie-Tunisie au Congrès de Tours («Si l'Algérie a voté la motion Cachin, c'est surtout en raison des thèses de la III^e Internationale sur le colonialisme, thèses dans lesquelles le prolétariat algérien a trouvé l'expression de ses propres revendications»), elle était condamnée en fait par le journal de l'Émir Khaled («La question indigène étant une question de races ne peut être résolue par des moyens de luttes de classes»⁴ et par le Parti Communiste Français d'Algérie. Ce dernier dénonçait lui aussi «le nationalisme indigène» et «les principes nationalistes et féodaux des bourgeois arabes»⁵.

Cependant, le 2 mai 1921, Khaled ben el-Hâchemi démissionnait brusquement de ses mandats de conseiller général et de délégué financier. «Je ne vois pas, disait-il, l'efficacité de notre présence dans ces assemblées. Noyés dans une écrasante majorité, étant en outre une minorité dont un grand nombre est dépendant, nos voix et notre action se trouvent de ce fait complètement annihilées». Le geste surprit surtout à la veille de l'ouverture de la session des Délégations financières qui fut marquée le 17

1. Un député d'Alger, Broussais, reconnaissait: «Il ne faut jamais perdre de vue que l'élus indigène est toujours placé dans une situation difficile: s'il est gouvernemental, c'est un mameluk; s'il fait de l'opposition, c'est un insurgé».

2. *Ikdam* (23 septembre 1921).

3. Le vœu est du 12 novembre. *L'Ikdam* protesta le 2 décembre, le 16 décembre, ainsi que l'Amicale des Indigènes nord-africains de Paris.

4. *Ikdam*, éditorial du 8 avril 1921. *Ibid.*, 23 juin 1921: «Soyons francs, les Jeunes-Algériens sans cacher leurs sympathies pour les communistes sont loin de leur emboîter le pas quant à leur doctrine.»

5. *La Lutte sociale* (7 mai 1921).

juin par un discours de Ben Rahal, jugé «du plus haut intérêt» par Lyautey, mais tenu par la presse algéroise pour une manifestation «de l'âme islamique revendiquant le droit de se lever devant la souveraineté de la France»¹. Peut-être s'agissait-il pour Khaled d'attirer l'attention du Parlement sur les revendications des Algériens, car il écrivait dans sa lettre de démission: «Plus que jamais nous devons tourner nos regards vers la mère-patrie, et vers elle seule, dans l'espoir de la voir décider de notre véritable sort.» De plus, les Délégations financières musulmanes, arabe et kabyle, votaient à l'unanimité le 31 mai 1921 une proposition directement opposée à celle de Morinaud en faveur d'un Conseil colonial algérien élu. Les délégués musulmans revendiquaient essentiellement une représentation spéciale, élue au Parlement, ainsi qu'une proportion des deux cinquièmes dans les assemblées algériennes existantes ou à créer². Mais peut-être l'Émir Khaled avait-il seulement cédé à un geste de découragement³. Quelques-uns de ses amis les plus engagés renonçaient à la lutte. Le journal *l'Ikdam* était visiblement en difficultés financières: réduit à une seule feuille, il cessa de paraître entre le 10 juin et le 22 juillet. Quoi qu'il en soit, à la suite du vœu d'un congrès des conseillers municipaux indigènes lui demandant de revenir sur sa démission, Khaled déclara s'incliner devant cette décision. Il fut donc candidat à l'élection partielle de juillet 1921 et l'administration préfectorale ne ménagea pas ses efforts pour le faire battre. Ce fut peine perdue: l'Émir Khaled l'emporta encore de plus de 2 000 voix sur Zerrouk Mahieddin, candidat du préfet Lefébure.

Ce succès un peu inattendu, même par les Jeunes-Algériens, provoqua des reclassements⁴ et réconcilia le Dr Benthami avec l'Émir Khaled. Aux élections départementales partielles d'octobre 1921, le Dr Benthami patronné par lui fut élu conseiller général de Médéa contre le conseiller sortant. Un autre candidat de Khaled, Ghersi, l'emporta à Miliana sur un *bachagha*. L'optimisme revenait fin juillet 1921, les Jeunes-Algériens avaient accueilli avec espoir l'arrivée d'un nouveau gouverneur général, T. Steeg, surtout parce que, rapporteur de la loi du 1919 au Sénat, il était abondamment traité

1. *Dépêche algérienne* (59 juin 1921).

2. Les revendications autonomistes des Européens alarmaient alors tous les musulmans, qui redoutaient cette «Assemblée algérienne qui nous permettra, disait le président des Délégations financières, de voter sur place les réglementations qui seront reconnues par nous indispensables».

3. *L'Écho d'Alger*, continuant sa campagne contre lui, multipliait les tentatives pour le faire radier des listes électorales comme étranger. Surtout *Le Temps* renonçait à défendre les Jeunes-Algériens et se séparait en mars 1921 de Philippe Millet, qui avait succédé à Paul Bourde pour les questions nord-africaines et qui était comme lui le partisan résolu d'une politique libérale. On ne lui pardonnait pas à Alger d'avoir écrit: «Il ne faut pas que les esprits malveillants puissent les [les colons algériens] accuser de vouloir se libérer de la tutelle de la métropole, pour étouffer la voix des Musulmans algériens.»

4. Le journal *l'Ikdam* reprit un nouvel essor après la victoire mais les noms des deux directeurs Hadjammar et Kaïd Hammoud n'y figurent plus. Le 2 septembre seulement ils annonçaient s'être «désistés en faveur de l'émir Khaled». Celui-ci en confia la rédaction à Ahmed Balloul, professeur agrégé de physique.

d'«idéologue» en France depuis un virulent article d'Émile Buté. *L'Ikdam* affirmait: «Nous sommes certains qu'il s'empressera de donner une suite favorable à nos justes revendications»¹.

Parmi celles-ci la représentation au Parlement et le rattachement politique et administratif à la métropole eurent plus que jamais priorité les Jeunes-Algériens avaient tout à redouter d'un *Dominion algérien* où, disaient-ils, ils seraient à la merci de la colonisation. L'Émir Khaled tenta de le dire à un ministre de passage à Alger, mais n'y fut pas autorisé; il put en revanche se faire entendre des parlementaires français venus à la foire d'Alger². La métropole devait continuer à jouer un rôle d'arbitre³, et elle le pourrait d'autant mieux qu'elle serait informée directement par une représentation parlementaire et que le gouverneur ne serait pas soumis à la seule pression des milieux colons.

Cette revendication fut présentée devant la commission sénatoriale chargée d'étudier les réformes algériennes, par Ahmed Balloul. Le 23 décembre 1921 il donna lecture du rapport Kaïd Hammoud, adopté par les Délégations arabe et kabyle le 3 mai, et suggéra d'accorder le droit de vote pour cette représentation au corps électoral qui désignait les Délégations financières, soit environ 100 000 électeurs⁴. Les parlementaires français n'étaient pas hostiles dans leur ensemble à cette représentation, mais n'ignoraient pas l'opposition résolue de l'Algérie coloniale. Une Ligue française pour la représentation des indigènes algériens au Parlement fut alors constituée, sous la présidence effective d'Édouard Herriot, pour convaincre les hésitants, mais elle ne se montra guère active⁵. Quant à la société «La Fraternité algérienne» créée par l'Émir Khaled en Algérie pour lui fournir les moyens d'action nécessaires à ses revendications politiques, elle réunit seulement des assistances et des fonds, mais ne servit pas à la constitution d'un véritable parti politique.

La visite du Président de la République Millerand en Afrique du Nord pouvait être l'occasion d'attirer plus spectaculairement l'attention de la France sur la revendication des Jeunes-Algériens. L'Émir Khaled obtint du gouverneur général Steeg, malgré les démarches hostiles du préfet d'Alger,

1. *Ikdam* (23 septembre 1921).

2. Dans cette réception offerte aux parlementaires en mai 1921 l'Émir Khaled opposait aux revendications autonomistes des colons la demande des musulmans d'être rattachés à la mère-patrie politiquement et administrativement – avec maintien de leur statut.

3. L'Émir Khaled ne cessait de le répéter: «Nous voulons rester toujours sous la tutelle de la France métropolitaine, seule capable de diriger avec équité les intérêts de tous les éléments de la population» (*Ikdam*, 27 janvier 1922). Un journal d'Alger, *Les Annales africaines*, posait la question: «Que sera l'Algérie en 1950? française ou arabe?» Khaled répondit «étrangère», aux mains des Européens d'Algérie.

4. Les sénateurs le félicitèrent pour sa modération et le réalisme de ses propositions. Le Pr Soualah se prononçait lui dans *En-Nacih* (27 janvier 1922) pour un corps électoral restreint à la véritable élite indigène, mais il déclarait que la représentation parlementaire était souhaitable.

5. L'ancien secrétaire d'Albin Rozet, Lavenarde, président du Comité franco-musulman, plaïdait de son côté: «Les parlementaires musulmans vivant une partie de l'année à Paris s'imprèneront plus ou moins de nos mœurs et rentrés chez eux répandront sans même le vouloir des bribes de notre civilisation.»

l'autorisation de s'adresser au Président de la République¹. Ce qu'il fit le 20 avril 1922, au lieu choisi par l'Administration, à la mosquée de Sidi Abd-er-Rahman à Alger. L'Émir Khaled voulait voir dans le déplacement du chef de l'État sa volonté de proclamer que «les habitants de l'Algérie sans distinction de confession ni de race étaient également les enfants de la France et avaient un droit égal à son foyer». Au nom des sacrifices consentis par les musulmans pendant la guerre, comme de «la lente et sûre association des intérêts et des idées», l'Émir Khaled revendiquait «le développement des libertés déjà si généreusement accordées, afin de prendre définitivement rang dans la grande famille française». «Nous venons solliciter une représentation au Parlement français. Nous avons mérité cet honneur, et la Mère-Patrie considèrera sans doute qu'elle se doit à elle-même de nous l'accorder.» À cette revendication fière, «presque hautaine sans être irrespectueuse» selon le témoignage d'un parlementaire français, le Président de la République venu en Algérie pour rassurer les Français répondit «avec la même netteté»: «Je ne doute pas qu'un jour vienne où les droits politiques déjà si considérables des indigènes soient augmentés encore... Je crois prudent d'attendre que la loi de 1919 ait porté ses fruits»².

Selon les assistants français, «ce ne fut pas un spectacle sans grandeur que de voir le petit-fils d'Abd el-Kader parler presque d'égal à égal avec le Président de la République», mais il parut intolérable aux Français d'Algérie qui répandirent la nouvelle d'un incident grave. Sciemment trompée par les services d'Alger, la presse métropolitaine crut voir dans ce «discours inopiné», «inattendu», «intempestif» un «véritable coup de force» comme en Tunisie, et une «manifestation de nationalisme indigène»³. Plus de deux cents journaux accréditèrent ainsi la légende du «fameux incident du 20 avril 1922»⁴. Pourtant, dans une interview publiée par Yvon Delbos, le gouverneur Steeg disait à propos du discours de Khaled: «Certains ont poussé les hauts cris... Ne faut-il pas voir au contraire dans cette revendication une marque d'attachement à la France et l'admiration pour ses institutions?»⁵.

1. Le discours de Khaled fut remis le 8 avril au cabinet du gouverneur qui demanda et obtint des corrections. À Blida, le Président de la République fut salué par Kaïd Hammoud, à Oran par M'hammed ben Rahal. Le discours de Khaled ne fut donc pas «une voix isolée», comme on le déclara à la Chambre.

2. Le propos ne fermait pas définitivement la porte aux revendications et Khaled lui-même jugea que Millerand ne pouvait pas s'exprimer autrement sans sortir de son rôle et de ses «faibles pouvoirs constitutionnels».

3. Des citations extraites des *Débats*, du *Temps*, de *L'Intransigeant* (22 avril). *La Liberté* (28 avril) et *Le Nouvelliste* (de Lyon) présentèrent même Khaled comme «un compagnon d'Enver Pacha». Il était allé à Moscou avec lui en septembre 1920. Une brochure officielle éditée par le gouvernement général, *Voyage en Algérie du Président*, écrit: «L'Émir Khaled dont la famille vivait auprès de son oncle Abd el-Malek, notre ennemi, a dans un discours fort inattendu semble-t-il...»

4. La confusion s'établit très vite, dès 1923, avec les événements de Tunis, la menace d'abdication du bey et l'agitation destourienne.

5. *Dépêche de Toulouse* (30 avril 1922).

Mais les Français d'Algérie n'entendaient pas même tolérer que cette question fût seulement posée. Le 20 mai 1922, les délégués financiers indigènes déclarèrent qu'ils ne pourraient consentir à la modification des assemblées algériennes que s'ils obtenaient une représentation au Parlement et l'augmentation du nombre de leurs conseillers. Le président des Délégations s'opposa à ce que cette demande fût enregistrée; alors les sections indigènes quittèrent la salle en guise de protestation¹. À la Chambre des Députés, un amendement au projet de loi prorogeant le système de l'Indigénat avait été déposé par MM. Marius Moutet et Diagne; il prévoyait «l'octroi d'une représentation parlementaire aux millions de musulmans, déposé un député par département et un sénateur pour l'Algérie²». Défendant son projet devant la Commission des affaires musulmanes, M. Moutet disait: «Il faut intéresser les indigènes algériens à la vie politique française, il faut que les indigènes algériens se tournent vers la métropole comme vers un arbitre naturel... L'heure est venue de se montrer très libéral; il ne faut pas attendre que le mouvement qui s'est dessiné en Algérie nous arrache cette réforme, il vaut mieux le faire en temps opportun³. À quoi les parlementaires algériens répliquèrent par une lettre collective que cela remettait en cause «l'hégémonie française». Toutefois, comme le Pr Augustin Bernard lui-même reconnaissait au contraire que cette revendication était de bon augure, les parlementaires algériens usèrent d'autres arguments suggérés par les juristes: la revendication de députés indigènes était en contradiction avec les principes du droit français; elle retardait l'assimilation; elle était donc une manifestation de nationalisme musulman⁴. Ainsi pour le sénateur d'Oran, Gasser, «les Algériens qui sentent confusément fermenter en eux le nationalisme et qui sont de cœur avec les Turcs voudraient marquer par quelque manifestation ces nouvelles aspirations et ils pensent y parvenir en posant la question de la représentation parlementaire⁵».

Or cette argumentation, ajoutée aux suspicions provoquées par les accusations⁶ visant l'Émir Khaled, allait avoir raison de la campagne menée par ce dernier et par les Jeunes-Algériens au nom de l'adage «qui n'est pas représenté (au Parlement) n'est pas défendu⁷».

1. Les Jeunes-Algériens commençaient à revendiquer l'égalité de représentation avec les Européens, soit 6 députés et 3 sénateurs. Toutefois *La Voix des Humbles* remettait à plus tard, vers (l'année) 2325» (sic), l'accès aux droits politiques pour le Parlement».

2. Diagne, premier député noir du Sénégal, disait préférer «les hardiesses salutaires aux maladresses de ceux qui créent un mécontentement dans l'élite d'abord, dans les masses ensuite».

3. Séance du 9 novembre 1922.

4. Cette argumentation fut reprise en 1937 par Desparmet pour lutter contre le projet Blum-Viollette: «Il [l'émir Khaled] se résolut à mettre tout en œuvre pour s'assurer les droits parlementaires dont il escomptait les conséquences lointaines à défaut de l'indépendance immédiate.»

5. Commission des affaires musulmanes (séance du 30 mai 1923).

6. Le 5 juillet 1922 à la Chambre le député Abbo accusa à nouveau l'Émir Khaled de «prêcher» la révolution et l'assassinat en Algérie, tandis qu'un député de droite évoquait «ses relations avec son oncle Abd el-Malek, le traître» (JO, p. 2309).

7. F. Abbas a parlé d'un véritable cercle vicieux: «Pour se faire entendre, il fallait être représenté. Et pour être représenté, il fallait pouvoir se faire entendre.»

Vers la défaite et l'exil de l'Émir Khaled

Pendant que les parlementaires algériens s'occupaient ainsi de faire rejeter la proposition de loi Moutet¹ et que le gouverneur général Steeg écrivait au ministre de l'Intérieur pour indiquer qu'à son avis les réformes en vigueur depuis 1919 «offraient un champ d'action suffisant pour l'instant», l'Administration algérienne s'attaquait résolument au «petit clan de demi-intellectuels qui prennent leur mot d'ordre auprès de M. Khaled». Quatre nouvelles circonscriptions électorales furent créées en septembre 1922, de manière à justifier un renouvellement de la moitié des conseillers généraux musulmans intéressés; elles avaient été découpées de manière à isoler les centres Jeunes-Algériens. Dans le département d'Alger le sort (?) élimina trois conseillers jeunes-algériens, mais non l'Émir Khaled². Ces nouvelles élections furent une victoire pour le préfet Lefébure; tous les candidats du «parti Khaled» furent battus. Surtout l'Émir Khaled fut profondément affecté par cet échec électoral: «Nous nous sommes sacrifiés pour une cause noble et juste. La masse partage entièrement notre façon de voir, mais ils sont rares ceux qui ont le courage de leur opinion»³.

La campagne contre Khaled s'intensifia aussitôt. Dès septembre 1922 *La Dépêche coloniale* révélait aux Français que celui-ci ne revendiquait pas seulement la représentation parlementaire, mais l'enseignement de l'arabe littéral et qu'il avait fait des tentatives de souscription pour la construction d'une grande école libre arabe. Le 20 décembre 1922, Morinaud demanda à la Chambre, à propos du vote des allocations versées aux descendants d'Abd el-Kader, que «ne fussent plus aidés que ceux qui nous aident»⁴. Il dénonça une nouvelle fois «la campagne d'agitation» menée par Khaled qui «fomente des troubles contre la France» et l'accusa d'«excitation à la guerre civile, et au séparatisme», à l'aide de citations adroitement truquées⁵. Grâce

1. Moutet exposa à la Chambre le 20 décembre 1922 les raisons de son amendement. Mais il accepta la disjonction en déclarant qu'il transformait l'amendement en proposition de loi. La Commission des affaires musulmanes conclut au rejet de sa proposition le 30 mai. Elle fut d'ailleurs implicitement repoussée par la Chambre le 19 mars 1924 alors qu'il était question d'accorder cinq députés supplémentaires aux Français d'Algérie (proposition sénatoriale Cuttoli-Duroux combattue par le sénateur Gasser: il n'est pas politique de soulever cette question qui pose le problème de la représentation indigène).

2. Ces conseillers élus en 1920 étaient renouvelés cependant que d'autres élus en 1913 ne l'étaient pas.

3. Le rédacteur en chef de l'*Ikdam* écrivit au contraire qu'il ne fallait pas dramatiser. Cela prouverait d'ailleurs leur erreur à ceux qui disaient que seuls seraient élus députés les hommes désignés par l'Émir Khaled. L'argument ne fut pas apprécié par Khaled. On parla de brouille; de fait, le nom d'Ahmed Balloul, rédacteur en chef, disparut du journal le 10 novembre 1922.

4. Le total de ce crédit au compte du ministère des Affaires étrangères était de 60 875 F. L'Émir Khaled recevait la plus grosse attribution, soit 7 500 F en 1923.

5. Morinaud citait ainsi, sans le dater, un prétendu article de Khaled intitulé «Gare à la casse!» «Vous désespérez les indigènes et vous les exaspérez. Lorsqu'il sera bien prouvé qu'avec vous il n'y a rien à gagner, et qu'après tout à se révolter les armes à la main il n'y a plus rien à perdre, puisque tout est perdu depuis longtemps et de votre fait, ils ne diront plus, nos indigènes «Faites-nous une place auprès de vous», mais bien «Qu'êtes-vous venus

à cette nouvelle *dépêche d'Ems*, Morinaud provoqua les «exclamations» indignées du Bloc national et la promesse de réviser les crédits versés à «ce serpent qui mord le sein qui le nourrit». Le même jour, le député nationaliste Marcel Habert (jadis traduit en justice avec Deroulède pour provocation de militaires à un mouvement insurrectionnel) invitait le président du Conseil à consulter les dossiers du maréchal Lyautey concernant Khaled et «son rôle dans les insurrections marocaines»; puis il obtenait la prorogation pour cinq ans du code de l'Indigénat remis en vigueur pour deux ans en 1920. Après ce «triste cadeau de Noël», l'Émir Khaled se vit reprocher par certains Algériens d'être le responsable de ce vote et s'en défendit, non sans en être accablé.

Le journal de Morinaud, *Le Républicain de Constantine*, publia désormais, depuis janvier 1923, les adresses de chefs musulmans ou de notables contre «l'agitateur Khaled, anti-français et anti-indigène». Il s'agissait sans doute de préparer les élections pour le renouvellement des délégations financières et de justifier une invalidation de Khaled¹. La presse française d'extrême-droite s'associa à la manœuvre. *L'Action française*, renseignée par *L'Afrique latine* de Louis Bertrand et André Servier, organe subventionné par le gouvernement général de l'Algérie, attaqua en février et mars 1923 Khaled comme agent communiste: «Cet émir pensionné par la France mène d'accord avec les bolcheviks de Moscou une campagne pour l'insurrection, l'expulsion ou le massacre des Français.» «Ce grand seigneur musulman marche la main dans la main avec le Parti Communiste Algérien, ramassis de Juifs pouilleux et de fonctionnaires mécontents renforcés par une partie des naturalisés indigènes, notamment des instituteurs.» *Le Nouvelliste* reprit à nouveau la légende selon laquelle Khaled s'était rendu à Moscou pour y recevoir les consignes des Soviets. Ce dernier, venu à Bône «pour défendre le parti jeune-algérien et réfuter la campagne de calomnies contre sa personne», ripostait avec bon sens que «s'il faisait une campagne d'agitation anti-française, il y a longtemps que l'Administration l'aurait mis dans l'impossibilité d'agir de la sorte». Mais peut-être s'y préparait-elle? Déjà le fils du député Morinaud avait intenté un procès en diffamation à «l'ex-capitaine Khaled», qui avait comparé ses treize mois de front aux

faire ici? Rentrez chez vous!» (JO, p. 4749). Or l'article, paru le 4 novembre 1921, était dû à un publiciste français, A.-D. de Beaumont, et constituait une (prophétique) mise en garde qui devait se lire ainsi (je résume): «Si nos indigènes forment des ligues, des journaux... c'est pour se voir ouvrir les portes de la maison française. Seulement prenez garde! Si imitant l'aveuglement de la noblesse française, vous ne composez pas avec l'esprit nouveau, si (...) si (...), l'explosion ne sera que plus violente et les résultats tout différents. Vous désespérerez les indigènes, vous les exaspérerez et lorsqu'il sera bien prouvé qu'avec vous il n'y a rien à gagner... ils ne diront plus etc. Ne vous entêtez pas dans l'oppression. Voyez l'Irlande!»

1. Les délégués financiers élus pour six ans étaient renouvelables par tirage au sort de la moitié tous les trois ans. Le hasard (?) désigna les élus jeunes-algériens, l'Émir Khaled, Kaïd Hammoud, le Dr Moussa Ben Chenouf, Ben Amoura. *L'Ikdam* dénonçait également la multiplication des radiations d'électeurs musulmans.

«promenades du fils Morinaud sur les boulevards», et Khaled avait été condamné à 1000 F d'amende et 5000 F de dommages et intérêts¹. C'est alors qu'on apprit que Khaled, candidat depuis le 23 mars à la 1^{re} circonscription d'Alger², renonçait à affronter la compétition électorale. Le 6 avril l'*Ikdam* annonçait «M. l'Émir Khaled se désiste en faveur de M. Tamzali Abdenmour», et cessait sa parution.

Cette retraite fut confirmée par une lettre de l'Émir Khaled adressée à la presse le 11 avril 1923: «Fatigué par une longue carrière militaire, réformé à 100% d'incapacité, désirant prendre un repos indispensable à ma santé devenue précaire, je me retire de la politique, tout en renonçant à mes mandats de délégué financier, de conseiller général et municipal.» Visiblement l'émir Khaled avait cédé à une crise de découragement. Mais ce découragement était celui de tous les évolués: «J'ai été effaré, écrivait le 26 mars 1923 le général Lyautey, pendant mon séjour à Alger dans mes conversations avec mes vieux amis indigènes de l'évolution survenue... Je n'avais jamais constaté cette profondeur d'amertume, de découragement et de rancune. C'est une politique vraiment criminelle»³.

Dans ce climat, l'Administration obtint le 15 avril 1923 de «très bonnes élections indigènes». Le parti jeune-algérien subit un échec très sensible que l'on interpréta officiellement comme un revirement de l'opinion indigène en faveur des personnalités connues pour leur «loyalisme»⁴. On se félicitait de «l'extrême pondération» des programmes électoraux («Même les amis de Khaled ont seulement proposé la question de la représentation parlementaire et celle de la durée du service militaire») et du réalisme de bon aloi des électeurs qui avaient su préférer les candidats de l'ordre et de la conciliation. Toutefois, un vœu de protestation du conseil municipal de Sétif (mai 1923), transmis au gouvernement général, laisse deviner ce que furent ces élections les conseillers municipaux européens demandaient qu'«à l'avenir les électeurs musulmans ne soient l'objet d'aucune tentative de pression ou d'intimidation et puissent indiquer librement leurs préférences»: Devant les Délégations financières, le Gouverneur général se contenta de noter l'échec de «certaines agitations verbeuses». Pour lui les revendications des Jeunes-Algériens ne répondaient pas à des aspirations profondes, mais il précisait au passage que si les «suggestions théoriques»

1. *Dépêche algérienne* (24 mars 1923).

2. Le 16 mars Khaled écrivait cependant très désabusé: «Dieu m'est témoin que je ne suis pas de ceux qui recherchent les honneurs d'un mandat. J'ai affronté la politique, j'ai engagé la lutte dans les assemblées élues pour défendre de toutes mes forces et de tout mon amour les intérêts lésés de mes coreligionnaires...»

3. Lettre privée inédite.

4. «La retraite de M. Khaled interprétée partout comme un signal d'apaisement, de concorde et de conciliation, et d'autre part la lassitude et l'éloignement manifestés par le corps électoral de toute agitation stérile ont imprimé aux élections un caractère nettement accusé de prudente modération et de loyalisme marqué» (*Rapport sur la situation politique et administrative des indigènes*, 1^{er} mai 1923).

de Khaled et de ses amis «n'étaient peut-être pas suspectes, elles se révélaient intempestives»¹. On ne saurait mieux dire que le gouverneur ne croyait pas au complot nationaliste anti-français.

Il est donc psychologiquement déjà peu probable qu'il ait à cette date, après la retraite de l'Émir Khaled et la défaite de son parti, décrété l'expulsion d'un leader battu, pour lui accorder la palme du martyr. Juridiquement cette mesure était quasi impossible vis-à-vis d'un sujet français, officier de l'armée française et d'un élu, même démissionnaire. L'exil de Khaled paraît donc bien avoir été volontaire et certains documents le confirment. Dans sa lettre de démission à la presse, rédigée à Aïn Beïda, le 11 avril, Khaled annonçait qu'il partait pour la Syrie. En réalité, il ajourna sa décision; celle-ci ne fut prise définitivement que fin juillet 1923, après l'annonce du départ de Tunis du cheikh Taalbi (Abd al-Aziz Taâlibi) qui, lui aussi, vaincu, se retirait volontairement en Orient sous prétexte de santé². Suivant le Dr Benthami Jilali, l'Émir Khaled aurait écrit à ses amis le 30 juillet 1923: «Ne pouvant plus vivre en Algérie où la vie est intenable pour moi, je me retire dans un pays plus clément»³.

Cependant la thèse de l'expulsion doit être examinée. Elle repose essentiellement sur une déclaration de l'Émir Khaled qui, reprenant le combat politique, affirmait le 30 septembre 1924 que «l'Administration ne pouvant l'atteindre judiciairement lui avait appliqué la loi sur l'Indigénat (?) et l'avait mis dans l'obligation de quitter le pays». *L'Humanité* renchérissant affirmait qu'«il avait été brutalement expulsé par le proconsul Steeg, sur l'ordre formel de M. Poincaré». En octobre 1924, le rédacteur anonyme de *L'Afrique française* assurait à son tour que «Khaled s'étant laissé glisser une fois de plus à la politique d'agitation (?) il avait fallu l'éloigner d'Algérie». C'est la version qui prévalut peu à peu en Algérie où l'on dut inventer pour cette peine nouvelle, inconnue en droit algérien pour les sujets français, le mot d'«externer» – par allusion à la peine (supprimée) d'internement administratif.

Cette thèse juridiquement insoutenable⁴ et ne figurant dans aucun document officiel doit être rejetée. Tout au plus pourrait-on admettre que Khaled céda à la menace d'on ne sait quel chantage – car s'il fût question

1. Délégations financières (14 mai 1923). Discours d'ouverture.

2. Le départ de Taâlibi a soulevé des commentaires variés. *La Dépêche tunisienne* ayant parlé de désagrégation de son parti et de désaccords avec ses disciples, Salâh Farhat précisa dans *Tunis socialiste* qu'il n'en était rien et que le cheikh s'était rendu à l'étranger pour se soigner. C'est seulement plus tard, semble-t-il, qu'on avança l'idée qu'il avait cédé à des menaces de poursuites. On sait que Taâlibi revint d'exil en juillet 1937 et fut accueilli triomphalement.

3. *La Défense* (13 mars 1936). Selon Ben Badis, qui célébrait en Khaled un glorieux *zaïm*, son départ fut négocié. La France prenait à sa charge ses dettes (environ 85 000 F) et ses frais de voyage; ses pensions lui étaient maintenues (*Al-Chihâb*, février 1936).

4. La loi du 15 juillet 1914 permettait certes pour certains cas précis la mise en résidence surveillée d'un indigène, mais à l'intérieur de l'Algérie et après jugement du Conseil de gouvernement. La décision étant susceptible d'appel devant le Conseil d'État, on imagine facilement que Khaled y aurait eu recours et que toute cette procédure ne serait pas passée inaperçue.

de lui supprimer sa pension, celle-ci fut finalement maintenue¹. Mais il est plus vraisemblable que l'Administration pour renforcer sa victoire laissa s'accréditer l'idée que l'Émir avait été «externé». Khaled, exilé volontaire, pouvait affirmer qu'il avait été banni; le service des Affaires indigènes ne dut pas être mécontent de laisser croire que le gouverneur en avait réellement le pouvoir².

Toujours est-il que l'Émir Khaled gagna l'Égypte où, dit-on, il tenta de se mettre en avant pour le règlement de la question du Khalifat. Mais là aussi l'information venue d'Alger, selon laquelle il aurait lancé un appel en faveur d'un Congrès islamique tenu à Kaboul, dans «le seul pays musulman indépendant», apparaît suspecte ou erronée³. Le 1^{er} avril 1924 en effet, le journal égyptien *Al-Ahrâm* publiait un appel de «l'émir Mohammed Saïd, petit-fils du combattant de la Guerre Sainte l'Émir Abd el Qâder» en faveur de la réunion d'un Congrès islamique mondial (information reprise par le *Times* du 4 avril). Or l'Émir Saïd, président de l'Association pour le Khalifat en Orient, était plus désigné pour lancer cet appel que l'Émir Khaled, presque inconnu en Égypte. On a donc l'impression que la nouvelle en question visait seulement, grâce à une confusion entre deux petits-fils d'Abd el-Kader, à charger le dossier Khaled alors que celui-ci tentait de reprendre ses activités politiques.

Une dernière tentative de l'Émir Khaled

Avec la victoire électorale du Cartel des Gauches en mai 1924, la démission du Président de la République Millerand et la formation du cabinet Herriot, l'Émir Khaled reprit brusquement espoir. Le président Herriot était connu pour ses sentiments très favorables aux Jeunes-Algériens⁴ et présidait la Ligue française pour la représentation des indigènes algériens au Parlement. Le jour même de la formation du ministère, le 14 juin, l'Émir Khaled lui expédia un télégramme chaleureux: «Voyons en votre arrivée au pouvoir heureux présage ère nouvelle pour entrée indigènes d'Algérie dans voie émancipation, suppression lois et mesures d'exception, leur représentation au Parlement, amnistie politique générale, liberté enseignement, égalité

1. Cette version paraît être celle de Ferhat Abbas: «Mis en accusation par la Fédération des maires et par des parlementaires l'émir Khaled fut contraint à l'exil en 1923» (*La Nuit coloniale*, p. 7).

2. Dans *L'Algérie du Centenaire*, l'inspecteur général Octave Depont indique seulement que «Khaled finit par partir en Égypte» sans revendiquer aucune action de l'Administration pour débarrasser l'Algérie de ce «personnage douteux». Interrogé par nous, M. Marius Moutet nous a dit que Khaled était parti de son plein gré.

3. *Bulletin Comité Afrique française* (octobre 1924). Rappelons que le Khalifat turc avait été supprimé le mars 1924 et signalons que la mesure ne provoqua aucune émotion en Algérie. Seuls quelques-uns des amis de Khaled le regrettèrent.

4. Il multiplia après guerre ses encouragements à «ces jeunes gens si méconnus à Alger». «Depuis que leurs frères sont morts aux côtés des nôtres la patrie française les accueille et les chérit comme ses autres enfants.» Dans sa déclaration ministérielle, le président Herriot affirmait: «Nous mettrons en valeur nos colonies en appliquant les bienfaits de notre civilisation aux indigènes que la France considère non comme ses sujets, mais comme ses enfants.»

charges militaires. Espérons cela de votre esprit libéral.» La signature portait Émir Khaled, *en exil*¹.

Dès le début de juillet, l'Émir Khaled arrivait en France pour présenter «en qualité de défenseur de la cause des indigènes» le programme détaillé de ses revendications. Presque sans fidèles à Paris, il fut aussitôt pris en main par le parti communiste qui tenta d'utiliser son nom. *L'Humanité* publia sa lettre-programme adressée au président Herriot et sa photographie², lui prépara un public de Nord-Africains et d'autres colonisés, pour une conférence donnée les 12 et 19 juillet, laquelle fut présentée comme «le plus formidable réquisitoire qu'on ait jamais prononcé du colonialisme»³. La conférence du 12 juillet fut d'ailleurs interrompue par le député communiste André Berthon, l'avocat de Taalbi, qui promit aux assistants que l'Internationale communiste s'emploierait à obtenir l'émancipation des indigènes d'Algérie et elle fut conclue par un appel d'Hajj Ali ben Abd el-Kader, alors membre du Comité central du PC⁴.

Malgré ce patronage, l'Émir Khaled ne donna pas son «adhésion solennelle» au parti communiste, comme l'écrivit le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mais sans doute à l'Union intercoloniale. Il se défendit, en tant que «sujet», d'appartenir à un parti politique⁵ mais disait simplement sa gratitude aux députés «socialistes et communistes qui se faisaient les avocats bénévoles» des Musulmans. Il désignait même comme représentant seul la pensée des Musulmans algériens *Le Trait d'union*⁶, dirigé par son ami V. Spielmann, que Chakib Arslan devait saluer un jour comme «l'ange gardien du peuple algérien»⁷.

1. L'Émir Khaled avait assisté au retour triomphal du vieux Zaghloul Pacha à Alexandrie et à la reconnaissance par le gouvernement travailliste de ce chef nationaliste deux fois exilé par l'Angleterre. Ce brusque retournement des événements est sans doute à l'origine de la tentative de l'Émir Khaled. S'il se dit en exil le 14 juin, il annonce dès après son voyage en France «qu'il a été exilé pour avoir pris la défense des intérêts vitaux» des indigènes algériens.

2. *L'Humanité* (3 juillet). Titre «Une lettre de l'Émir Khaled banni à M. Herriot».

3. Depuis une sévère réprimande de Manouïlsky en juin 1924, condamnant les réticences du Parti communiste à proclamer publiquement le droit des colonies à faire sécession, le Comité directeur avait décidé de durcir son action contre le colonialisme. (Jusque-là le Parti qui avait annoncé son intention «de faire sillonner l'Algérie par des élus communistes» n'avait envoyé que Vaillant-Couturier et Berthon. Cf. *La Lutte sociale* d'Alger.)

4. D'après les *Mémoires* de Ferhat Abbas, les émigrés nord-africains qui assistaient à la réunion se seraient séparés au cri de «Vive l'Afrique du Nord indépendante». Mais la presse communiste n'en souffle mot et elle n'eut à cette date pas manqué de signaler le fait. Le Parti devait peu après susciter la première Étoile Nord-Africaine qui revendiquait l'indépendance totale des trois pays d'Afrique du Nord et le retrait total «des troupes d'occupation françaises».

5. Déjà dans l'*Ikdam* (30 mars 1923) il avait répondu à *L'Action française*: «Dans notre triste situation de sujet soumis à des lois spéciales il nous est impossible d'appartenir à un parti européen» (souligné par nous).

6. Cela n'empêche pas la première Étoile Nord-Africaine de reprendre pour titre de son journal le nom de l'hebdomadaire disparu de l'Émir Khaled, l'*Ikdam*, n'ajoutant que l'adjectif nord-africain. On dit, mais je n'ai pu le vérifier, que le titre portait: *directeur honoraire: Émir Khaled*.

7. *La Nation arabe* (janvier-avril 1937).

Dans sa conférence – exposé plus abondant que véhément de ses thèses¹ – l'Émir Khaled revendiquait, comme dans sa lettre au Président du Conseil, une représentation parlementaire à proportion égale avec les «Européens algériens», «c'est-à-dire six députés et trois sénateurs pour cinq millions d'habitants»; «la suppression du régime de l'Indigénat; l'égalité devant le service militaire; la libre accession à tous les grades civils (*sic*) et militaires». Il demandait aussi la liberté de presse et d'enseignement, l'application au culte musulman de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, «l'application aux indigènes des lois sociales» et la liberté absolue pour les ouvriers indigènes de se rendre en France². De ce programme, *L'Humanité* disait, avec des guillemets ironiques, qu'il visait essentiellement ces droits que la bourgeoisie considère «comme les plus belles et les plus glorieuses conquêtes de la démocratie». Autant dire qu'il était dans la logique d'une politique d'assimilation et se rappeler qu'il trouva satisfaction entière dans les réformes de 1944 et le statut de 1947. Toutefois, si cette conférence ne contient aucune revendication nationaliste, certains thèmes qui seront plus tard fort utilisés par les nationalistes algériens apparaissent, pour la première fois publiquement, dans la bouche de Khaled : essentiellement l'idéalisation du passé de l'Algérie avant «l'occupation française» («les centaines de millions de francs des biens *habous*», «les 300 000 élèves indigènes des écoles coraniques d'avant la conquête») et la dénonciation de l'accroissement du «paupérisme» lié aux spoliations coloniales.

Sur le plan politique français, les compromissions de l'Émir Khaled avec les communistes furent jugées inexcusables par les libéraux et la gauche indigénophile. Le directeur de la *Revue indigène*, Bourdarie, décida aussitôt de rompre avec lui puisqu'il préférerait «se confier aux redoutables aventuriers du bolchevisme». Et le président Herriot devait déclarer peu après, à propos de la Tunisie, qu'«il s'opposerait à cette collusion étrange et monstrueuse du communisme et du nationalisme». Ce fut aussi le sentiment général de la gauche française. Quant à la droite, elle reprit les accusations des Français d'Algérie contre l'Émir Khaled, «recrue peu banale» du bolchevisme, évoquant à nouveau les dossiers constitués contre lui par Lyautey et Lefébure³. Exaspéré, l'Émir Khaled demanda à nouveau dans une lettre publiée par *L'Humanité*⁴

1. Elle a été publiée sous le titre *La Situation des musulmans d'Algérie*, Alger, Ed. du Trait d'Union, 1924. Le titre porte : conférences faites à Paris «devant plus de 12 000 auditeurs». Or il y avait dans le département de la Seine 15 450 travailleurs algériens (*Rapport du préfet de police*, 11 octobre 1923). Le chiffre est donc forcé ou bien ces auditeurs n'étaient pas tous algériens.

2. Le président de la Fédération des maires, Abbo, venait de réclamer la réglementation des départs des travailleurs indigènes, «main-d'œuvre certainement médiocre, mais malgré tout utilisable en Algérie, mais en Algérie seulement (*Journal des Communes*, 1^{er} décembre 1923), et la presse algérienne faisait campagne en ce sens. Chautemps allait céder le 8 août 1924.

3. Divers articles d'intention calomnieuse laissent entendre que Khaled ouvrait des souscriptions en sa faveur auprès des ouvriers nord-africains, que le gouvernement aurait porté sa pension à 30 000 F plus sa pension militaire (?), enfin qu'il aurait laissé au gouvernement des factures impayées à régler (?). Tout cela est actuellement invérifiable.

4. *L'Humanité* (30 septembre 1924).

à être traduit en jugement: «En Algérie quand un indigène crie un peu fort contre l'injustice on le traite d'agitateur, d'anti-français.» Comme il sentait sa représentativité contestée, il concluait, grandiloquent: «Vouloir me contester la qualité de mandataire autorisé des indigènes algériens, c'est chercher à intercepter les rayons du soleil au moyen d'un crible.

Ce fut sa dernière protestation publique et elle ne provoqua que des sourires. L'Émir Khaled, s'étant coupé des milieux cartellistes, avait échoué. Il regagna à l'automne Alexandrie, n'ayant pas été autorisé à se rendre à Damas comme il le souhaitait.

Selon le correspondant algérois du *Temps*, «cet agitateur pensionné par le gouvernement fit effort pour échapper à la surveillance du consul français»¹. Ayant tenté de s'enfuir avec un faux passeport, il fut arrêté et traduit devant le tribunal consulaire d'Alexandrie, lequel le condamna à cinq mois de prison en août 1925. L'émir fit appel devant le tribunal d'Aix habilité à recevoir les recours contre les jugements des juridictions consulaires.

Après ce dernier épisode, nous avons perdu sa trace: divers bruits coururent en Algérie sur sa présence parmi les combattants du Rif ou du Djebel Druze, mais ils sont évidemment sans fondement.

En janvier 1936, la presse musulmane d'Algérie annonça: «L'Algérie en deuil. L'Émir Khaled est mort²». *La Défense* écrivait: «L'Algérie musulmane pleure en lui le chevalier, le militant dont le grand nom reste étroitement lié à ce mouvement jeune-algérien qu'il a animé de son souffle puissant et nourri de toute l'ardeur de sa foi.» Sa disparition fut célébrée en Algérie, notamment à Saint-Arnaud, mais les partis s'employèrent surtout à s'emparer de sa mémoire pour en faire un tremplin politique. Le Parti Communiste Algérien, puis les Oulémas le revendiquèrent comme l'un des héros nationaux algériens et multiplièrent par la suite les manifestations en l'honneur du «grand chef nationaliste». La Fédération des élus le réclama à plus juste titre comme l'un des siens³, «sacrifié pour racheter l'Algérie musulmane», mais les Jeunes-Algériens le défendirent surtout contre la qualification de nationaliste, tenue pour une calomnie de la colonisation et des élus administratifs: «On a douté d'un soldat dont le passé devait répondre et l'on donna alors créance à l'existence d'un nationalisme algérien qui n'avait existé que dans l'esprit de certains faux frères mais qui n'avait

1. *Le Temps* (18 septembre 1925). Selon ce correspondant l'Émir Khaled prit une attitude anti-française, donna à des envoyés du Maroc des assurances de sympathie à la cause du Rif.

2. *La Défense* (24 janvier 1936). Une note d'*Oriente Moderno* (1936, p. 61) signale à propos de prières funèbres dites à la mosquée des Omeyyades le 10 janvier 1936 qu'elles faisaient suite à des prières dites pour Khalid el-Hâchimi el-Djazâiri. Il serait donc mort à Damas ou dans ses environs.

3. Le 11 août 1922, dans une lettre au général Aubier, l'Émir Khaled écrivait: «Je suis fier de faire partie de ces Jeunes-Algériens qu'on critique tant et dont le seul tort, aux yeux des indigénophobes, est de se permettre de demander des réformes avec une liberté qu'on n'a jamais connue chez les indigènes.»

jamais trouvé asile dans le cerveau d'un Khaled»¹. En 1937 cependant, le Pr Desparmet faisait de lui un nationaliste disciple des réformistes orientaux, qui n'avait échoué que par excès de franchise en s'attaquant ouvertement à la souveraineté française².

Conclusion

Au travers de documents contradictoires, que nous avons tenu pour cette raison à citer un peu longuement, il est bien difficile à l'historien de présenter une image définitive de la personnalité de l'Émir Khaled.

Fut-il ce «personnage primaire et suffisant, d'une jactance insupportable» peint par le service des Affaires indigènes? Assurément, l'homme n'était pas un modeste, qui parlait volontiers de lui à la troisième personne, qui invoquait ses origines chérifiennes ou ses aïeux les émirs idrissides «qui régnèrent sur l'Algérie, le Maroc et le sud-ouest de la France». Et l'on comprend que cet immense orgueil ait dû souffrir des blessures d'amour-propre qui ne lui furent pas ménagées. On taxait volontiers alors de «mégalo manie» un homme qui se prétendait le mandataire du peuple algérien. C'était oublier que son grand-père Abd el-Kader s'intitulait le *commandeur des Croyants* et chantait dans ses *Poésies*: «Notre ancêtre est l'envoyé d'Allah, la meilleure de toutes les créatures. Quel est donc l'homme qui pourrait nous surpasser en dignité?» Mais l'Émir Khaled qui, soit dit par parenthèse, fut lui aussi un poète arabe, habile à improviser des poèmes dans une belle langue classique, peut-il être tenu pour un véritable continuateur ou un médiocre épigone? Sans en faire, comme Lyauté, un «pantin malfaisant», disons que, même mis à part l'échec final, son ambition brouillonne et surtout vaniteuse ne nous paraît pas révéler un ambitieux de race aux longs desseins inflexibles.

On a mis aussi en doute sa franchise, sa loyauté, et son «caractère ondoyant», que tel haut fonctionnaire algérois expliquait sans rire par «le sang nègre» de sa grand-mère, alors que sa situation fautive et un tempérament manifestement cyclothymique suffisaient à en rendre compte. Sans doute, ses réclamations pécuniaires, ses souvenirs embellis ou arrangés nous apparaissent-ils de nature à lui enlever la palme du héros malheureux³.

1. *La Défense* (13 mars 1936). Le journal de Lamine Lamoudi était alors l'organe des Jeunes-Algériens. Il se rapprocha ensuite des Oulémas.

2. J. Desparmet, *La Politique des oulémas algériens* (juillet 1937); à notre connaissance l'Émir Khaled n'a invoqué la *Nahda*, la Renaissance arabe, qu'au cours d'une conférence faite en mars 1922 devant des lettrés arabes. S'il invita ses auditeurs à suivre l'exemple de leurs ancêtres, il leur demanda aussi d'évoluer résolument «en s'inspirant des conseils bienfaisants de la France».

3. Cette palme, les Français l'accordent à l'Émir Abd el-Kader, mais la mémoire populaire algérienne fut jusqu'en 1954 peu favorable à l'émir qui échangea contre une pension de retraite du *Roumi* la gloire qu'il avait gagnée à le combattre. La diatribe de Qaddoûr publiée par A. Cour (*Revue africaine*, 3-4^e trimestre 1918) le traite de «maître en ruses», d'«animal qui a peur de son ombre». Les Hanéfites le regardaient même comme un traître: «Je me suis enfui, je suis passé aux Français et ils m'ont servi ma ration. Ils en ont attribué une à mon cheval.» La mémoire populaire lui préférerait, d'après J. Desparmet, son lieutenant Bel Allal des Mûbarak de Koléa, mort plutôt que de se soumettre.

Mais cet homme fut aussi un beau soldat au témoignage de tous ses compagnons d'armes et son courage politique, face à une Administration qui ne cessa pas de le combattre, n'est pas niable. Quant à la question de sa loyauté vis-à-vis de la France, elle importe moins à l'historien que la teneur exacte de sa protestation contre l'Administration algérienne. Fut-il l'inventeur ou même seulement l'initiateur, le précurseur du nationalisme algérien ? Là est pour notre enquête la seule question importante.

L'examen des attitudes et des propos de l'Émir Khaled permet, nous l'avons vu, d'écarter certaines interprétations courantes. Quoi qu'en aient dit et le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* et les communistes et certains Oulémas, l'Émir Khaled n'a jamais mené une action publique en faveur de l'indépendance de l'Algérie, comme le fit peu après L'Étoile Nord-Africaine, ni même célébré l'existence d'une nation algérienne comme le firent de 1922 à 1924 les dix-huit numéros de *El Moutaqid*, la revue d'Abd el Hamid ben Badis. Faire de l'Émir Khaled, musulman de stricte formation orientale qui se sentait chez lui partout en terre d'Islam et recherchait un grand commandement ou un grand rôle aussi bien au Maroc qu'en Syrie, à Alger qu'à Alexandrie, «le chef d'un mouvement nationaliste algérien plus politique que religieux»¹ nous paraît une erreur. Tout au contraire, tenta-t-il inconsciemment de transformer le mouvement politique jeune-algérien laïque et assimilateur en un parti de masse prenant appui sur le sentiment musulman. Par là il s'efforçait aussi de réaliser une nécessaire synthèse entre les revendications égalitaristes et politiques des citoyens évolués et les sentiments purement islamiques et xénophobes des masses rurales. Mais il ne réussit même pas à se rallier tous les Jeunes-Algériens ni tous les Vieux-Turbans indépendants de l'Administration et il ne propagea jamais d'agitation anti-française. Fidélité à la tradition dernière de l'Émir Abd el-Kader ? Fidélité au drapeau qu'il s'était choisi ou réflexe de prudence face à la situation coloniale de l'Algérie ? On ne saurait trancher mais les faits parlent plus haut que les accusations administratives ou les désirs rétrospectifs des Algériens.

On a voulu faire de lui un nationaliste parce qu'il a réclamé le maintien et le développement de la langue arabe, parce qu'il a insisté sur la nécessité de conserver le statut personnel musulman aux indigènes algériens jusque dans l'accession à la citoyenneté française. Mais la loi coranique était pour tous les pieux musulmans de ce temps ce qu'était la loi mosaïque pour les Juifs de la Diaspora, «une patrie portative» selon le mot de Heine, disons même la seule véritable patrie pour tous les *Croyants*, quelle que fût leur nationalité au sens occidental. Si l'on entend par «nationalisme musulman» cette allégeance spirituelle à la communauté des *Croyants*, alors certes l'Émir Khaled, qui fit passer l'Islam-Patrie avant la reconnaissance de la terre algérienne, put-il «personnifier une sorte de nationalisme qui n'est pas sans

1. Conférence faite devant «le Redressement français» (1935) par Ladreit de La Charrière, l'un des animateurs du Comité de l'Afrique française.

danger» selon la conclusion d'Octave Depont en 1920. Mais de revendication d'une nation algérienne, d'une patrie algérienne indépendante, il ne fut jamais question à notre connaissance dans les paroles ou les écrits de l'Émir Khaled.

Ce serait toutefois une erreur plus complète encore que d'accepter sans réflexion les diverses prises de position assimilationnistes de l'Émir Khaled pour en faire un champion de l'assimilation, voire «un précurseur de la politique d'intégration». Bien que dans plusieurs de ses articles ait été demandé le rattachement pur et simple des trois départements algériens à la France, Khaled n'entendait pas par là faire disparaître la terre de ses ancêtres dans la plus grande France. Il revendiquait seulement pour ses coreligionnaires le bénéfice du régime libéral de la France. Il demandait par là la fin du régime de sujétion, la disparition de l'Indigénat et s'il parlait de retour au droit commun – c'est-à-dire au régime antérieur à celui institué en Algérie par la III^e République – il voulait signifier une politique d'émancipation, non d'intégration. Et lorsqu'il souhaitait que les musulmans fussent citoyens, c'était seulement pour qu'ils pussent être représentés à Paris et qu'ils devinssent les égaux des Français d'Algérie. Quant à leur demander d'abdiquer leur personnalité et l'autonomie de leur race, le petit-fils d'Abd el-Kader n'y pouvait songer.

Cette attitude ne peut surprendre ceux qui connaissent l'histoire des musulmans d'Algérie. Telle fut, quelques années plus tard, la position des Oulémas algériens, qui rejetaient violemment l'assimilation parce qu'elle eût anéanti la «nation algérienne» dont ils rêvaient, mais qui soutinrent cependant le projet Blum-Viollette, lequel eût fait de l'élite algérienne des citoyens français. «Si nous avons parfois soutenu le projet Viollette, c'est que nous avons fini par admettre le point de vue de ceux qui ne voient en lui qu'un premier pas vers des améliorations futures, un pas vers une entière égalité»¹. En somme ils voulaient être Français, mais seulement pour n'être pas francisés. Avant de s'indigner de ce double jeu, l'historien songera que les Européens d'Algérie d'origine étrangère, qui s'avouaient plus volontiers Algériens que Français, ne raisonnaient pas différemment: la plupart ne s'affirmaient Français que pour ne pas être les égaux des Musulmans.

Bref, l'Émir Khaled nous apparaît comme ayant surtout incarné de 1919 à 1924, aux yeux de l'Algérie musulmane, le réveil de l'Islam et accentué la protestation des Jeunes-Algériens contre le régime colonial. S'il servit de révélateur aux aspirations nouvelles des élites algériennes, il ne fut ni l'inventeur, ni le précurseur du nationalisme algérien. Après sa disparition, le mouvement jeune-algérien n'en continua pas moins à se fortifier et à s'étendre². Mais les suspicions qu'il avait, souvent involontairement,

1. *Al-Chihâb* (février 1937).

2. Cette conclusion a été vivement contestée par Mahfoud Kaddache dans son livre *La Vie politique à Alger de 1919 à 1939* (1970). Pour lui «l'action politique de Khaled peut être considérée comme le début de l'expression politique du nationalisme algérien», mais il entend par

déchaînées déterminèrent, en partie, un retournement de l'opinion libérale française contre les réformes qu'elle envisageait pour l'avenir. C'est ainsi que la demande d'une représentation parlementaire, longtemps regardée comme devant intervenir un jour dans la logique de la politique assimilatrice de la France, fut jugée désormais à la suite du tollé soulevé par l'Algérie coloniale comme presque suspecte. Dès lors étaient prévisibles l'échec des divers projets Viollette et plus encore la faillite du mouvement jeune-algérien. Ainsi devait être assuré le triomphe du nationalisme algérien.

nationalisme surtout la défense de l'Islam. À ce compte les musulmans du *Dâr al-Islâm*, à l'exception d'une poignée de modernistes laïcisés ou naturalisés, furent tous et toujours des nationalistes. Cependant, s'il était prouvé que Khaled et ses amis envoyèrent au Président Wilson en 1919 une pétition invoquant le droit à la libre disposition des peuples et la tutelle de la SDN, il faudrait parler de nationalisme au sens plein du mot. Pour l'heure l'existence de cette pétition n'est pas démontrée elle pourrait résulter d'une accusation formulée par les adversaires algériens de Khaled, reprise par *L'Action française* (27 janvier 1920) et célébrée par son admirateur Ben Badis dans *Al Chihâb* (février 1936). Mais on ne peut oublier les fières paroles de Khaled: «Je ne renie aucune de mes paroles dites ou écrites» et sa réponse au journal *L'Algérie*: «Je vous mets au défi de prouver que j'aie invoqué les principes wilsoniens pour revendiquer l'indépendance de l'Algérie» (*Ikdam*, 9 juin 1922). Enfin il serait étonnant que l'administration française n'eût pas utilisé contre Khaled cette affaire, si elle avait eu quelque réalité. Rien ne figure dans son dossier administratif ni dans la grande étude d'Octave Depont. Ce dernier ne parle de cette pétition que l'émir «eut l'audace de faire circuler dans les milieux algériens» de Paris (?) que tardivement et en citant comme source le journal parisien *Excelsior*. (*L'Algérie du Centenaire*, 1929, p. 87).

En sens inverse, Mostefa Lacheraf insiste dans son ouvrage *L'Algérie* sur la timidité des objectifs politiques de Khaled – «bien en deçà d'une revendication politique vraiment nationale» (p. 192): «l'émir Khaled ne sut demander qu'un peu de justice et quelques réformes» (p. 193). Et il conclut: «son action politique revendicative – fort éloignée de l'idée nationale encore assoupie à l'époque – préfigure déjà le mouvement des Élus constantinois et du Congrès musulman favorable à l'assimilation» (p. 194). Telle est aussi la conclusion du Pr Charles-André Julien qui, après avoir écrit en 1932 que l'Émir Khaled fut, par son action en faveur de l'indépendance, «le véritable précurseur du nationalisme», tient à se corriger dans la troisième édition de son *Afrique du Nord en marche*, 1972, p. 381.

La pétition de l'Émir Khaled au Président Wilson

(mai 1919)

Parce que j'avais posé dans une étude parue en 1966 la question «L'Émir Khaled, petit-fils de l'Émir Abd el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien?¹», je crois devoir publier un texte inédit qui permet enfin une réponse claire. Il s'agit de la «requête» présentée par l'Émir Khaled au Président des USA, Th. W. Wilson, en 1919; l'existence en était connue mais le contenu n'en avait, à ma connaissance, jamais été révélé.

La première mention publique de ce document figure dans un article du journal Parisien *l'Action française*. Cet «organe du nationalisme intégral» dénonça dans son numéro du 27 janvier 1920 ce qu'il appelait une tentative de conspiration contre l'administration de la France en Algérie et pour l'indépendance de ce pays. Selon *l'Action française* qui refusait à l'ex-capitaine Khaled «le titre d'émir qu'il usurpe», celui-ci aurait «convoqué une réunion de musulmans pour obtenir d'eux la signature» de sa protestation, mais «grâce à l'attitude énergique d'un musulman excellent Français, cette tentative échoua». Cependant Khaled se serait fait remettre des fonds pour sa campagne. Beaucoup auraient refusé de répondre à son appel. On cite pourtant un marabout du département d'Oran qui aurait donné 3 000 F, ce qui prouve que son complot s'étendait au-delà d'Alger». Le journal de Charles Maurras ajoutait perfidement que l'Émir recevait toujours deux pensions, l'une de 15 000 F du ministère des Affaires étrangères, l'autre de 6 000 F du Gouvernement général de l'Algérie.

La relative précision de ces attaques montre que le journal avait été bien informé, quand bien même il parlait de l'échec de la tentative. L'amalgame de renseignements venus d'Algérie et de Paris paraît vraisemblable, d'autant plus que *l'Action française* avait été souvent depuis 1917 la confidente préférée du Deuxième Bureau.

Toutefois les Jeunes-Algériens, amis de Khaled, lorsqu'ils eurent connaissance de cet article, désignèrent aussitôt dans *l'Ikdam*, reparu le 3 mars 1920 après deux mois d'interruption, leurs deux principaux adversaires politiques, le Dr Benthani et le Pr Soualah comme étant les auteurs de cette dénonciation. Ceux-ci reproduisirent sans commentaires dans le premier numéro de leur organe électoral, *L'Avenir algérien-Istiqlal al-Djazairi* le 29 avril 1920, l'article de *l'Action française*. Puis dans le n° 2 du 13 mai, ils revinrent

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire maghrébine*, 1980.

1. Khalid ibn-al Hâchimi ibn al Hajj Abd al-Qadir était présenté en Algérie comme Khaled ben el Hâchemi, capitaine Khaled.

sur l'affaire: «Cette accusation nous paraît assez grave et assez précise pour nécessiter une enquête». Ils ironisèrent par la suite sur *Al-amir motaamir* (l'émir comploteur) et la conspiration du Parti émirésque». Ils annoncèrent aussi qu'«accusés mensongèrement par les directeurs de l'*Ikdam*, ils les poursuivaient devant les tribunaux. Enfin ils firent allusion aux projets de statut d'une ligue algérienne – sans doute la Ligue franco-musulmane – qui avaient été rédigés par Kaïd Hammud en juillet 1919 et récusés comme suspecte» par le Pr Soualah. De côté, le Dr Mussa Binshenuf el-Hâchemi, un autre ancien compagnon de l'Émir Khaled, dénonça le 2 août 1920 dans *L'Excelsior* «la campagne surnoise de désaffection envers la France dirigée sous des apparences fanatiques par un intrigant, entouré de mécontents, d'ambitieux, de gens tarés»... «Lors des négociations de paix il eut l'audace de faire circuler dans les cercles algériens une pétition au Président Wilson réclamant l'autonomie de l'Algérie et l'expulsion des Français. Les violentes protestations des Arabes en majorité amis loyaux de la France mirent un terme à cette manœuvre».

Le Pr Soualah, le Dr Benthami et le Dr Mussa pourraient donc décidément être soupçonnés d'avoir renseigné l'*Action française*, mais on remarquera que cette feuille s'en prit aussi peu après aux Jeunes-Algériens spécialement au Dr Benthami, ami de Longuet et au socialiste Hammud.

Le Gouvernement général de l'Algérie ne paraît pas avoir connu la démarche faite auprès du Président Wilson. Comme l'écrivait avec plus de vraisemblance l'Émir Khaled: «Si l'administration algérienne a la moindre preuve de ma culpabilité, elle m'aurait offert en holocauste pour en imposer aux malheureux Musulmans» (*L'Humanité*, 30 septembre 1924). Le préfet d'Alger Lefébure avait seulement dans un rapport de janvier 1920 stigmatisé en Khaled «agitateur aveuglé par son orgueil ses ambitions, incarnant la tradition religieuse et nationaliste... esprit national, les partisans de Khaled craignent de l'afficher sans pouvoir le dissimuler aux esprits avertis». Un rapport du Gouverneur général en date du 4 mai 1920 ajoutait certes que «Khaled aurait essayé de s'aboucher avec l'entourage du Président Wilson pour faire valoir les titres des indigènes algériens à disposer d'eux-mêmes». Mais, bien des années plus tard, le 3 août 1934, une étude de synthèse signée par le Gouvernement général, si elle rappela que «Khaled avait organisé à Paris en 1919 «une réunion d'indigènes auxquels il aurait proposé l'envoi d'une délégation à Wilson» ajoutait: «Cet audacieux geste qui rencontra des contradictions n'eut aucune suite; son auteur était à peu près seul à le soutenir». Une délégation conduite par Khaled se rendit bien auprès de la commission américaine présente à Paris. Le gouvernement français l'apprit. Certes, le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, Robert David, déclara à Khaled en juillet 1920: «Passons l'éponge sur le passé!», mais rien ne prouve qu'il ait connu la démarche ignorée par Alger.

Après la réconciliation survenue en décembre 1920 entre le Dr Benthami et l'Émir Khaled, la presse française d'Algérie fut désormais la seule à

reprendre les accusations selon lesquelles Khaled aurait invoqué auprès de Wilson le droit à la libre disposition des peuples pour demander l'indépendance de l'Algérie. L'Émir Khaled répondit notamment au *Républicain de Constantine* que s'il avait tenu de pareils propos «il y a longtemps que je ne serais plus en Algérie» (*Ikdām*, 4 novembre 1921). Toutefois après de nouvelles attaques, il dut reconnaître dans l'*Ikdām* du 5 mai 1921 «avoir été partisan en 1919 de la nomination d'un délégué de l'Algérie la Conférence de la Paix». «J'avais raison, explique-t-il; les délégués anglais sont arrivés escortés des représentants de leurs Dominions et de leurs colonies. Ce ne fut pas pour eux un facteur de faiblesse. Mais après ce demi-aveu, il protestait avec hauteur dans l'*Ikdām* du 9 juin 1921: «Je vous mets au défi de prouver que j'ai invoqué les principes wilsoniens pour revendiquer l'indépendance de l'Algérie».

Les patriotes algériens ne se trompèrent pas sur la portée réelle de cette bravade et dans le célèbre article du *Chihâb* de février 1936 que le Cheikh Ben Badis consacra «à l'Émir vénéré, au chef glorieux, au patriote de haute envergure» à l'occasion de sa mort, il évoquait en ces termes l'appel remis au Président Wilson: «Dans cette pétition, Khaled et ses amis exposaient la situation de l'Algérie et demandaient que leur pays fut placé sous la tutelle de la SDN et fût confié à la direction et la protection d'une puissance que choisirait la SDN». Ainsi l'Algérie se trouverait-elle du côté des peuples libérés, au cas où le mouvement de libération des peuples triompherait. Ben Badis évoquait le refus des Jeunes-Algériens de le suivre tels le Dr Benthami Omar Buderba, Zerruk Mahieddine et expliquait qu'il avait dû se tourner vers quelques nouveaux venus: «à leur tête était l'écrivain de talent et grand avocat Kaïd Hammud aujourd'hui établi au Maroc».

Précisément, quelques années plus tard, en 1947, l'ancien conseiller municipal d'Alger, l'ingénieur agronome Kaïd Hammud, qui fut le premier Algérien diplômé dans cette spécialité, envoyait du Maroc à l'hebdomadaire *Égalité*, une importante étude publiée les vendredi 21 et 28 novembre. Sans mentionner qu'il avait été l'un des membres de la délégation conduite par l'Émir Khaled, il précisait que celle-ci se serait adressée d'abord au Gouvernement français pour lui demander l'élargissement de la loi du 4 février 1919, puis devant le refus qui lui aurait été opposé¹, elle avait demandé audience au Président Wilson: «Elle est reçue par le premier secrétaire du grand Président américain auquel elle remet un mémoire (précurseur du Manifeste) le suppliant de saisir la SDN de la question et de demander à cet organisme mondial de «statuer sur le sort futur de l'Algérie...» Wilson se serait contenté de remettre le texte au gouvernement français qui «menace la délégation de poursuites et même d'arrestation».

1. Selon Ben Badis dont la mémoire est plus fidèle que celle de Kaïd Hammud, ce fut au contraire après l'échec de la Délégation que l'émir Khaled se tourna du côté du Gouvernement français.

«Avec calme et dignité et persuadés qu'ils n'avaient plus rien à espérer de personne, les membres de la délégation répondent en demandant leurs passeports pour se rendre à l'étranger puisque, disaient-ils, «la terre des nos aïeux est devenue inhospitalière pour nous». Le porteur de ce message, le regretté Christian Cherfils¹ accomplit sa mission: il reviendra dire que le Gouvernement refuse la délivrance des passeports à sa délégation, mais l'assure qu'il renonçait aux poursuites entamées».

Tels étaient à ce jour les seuls renseignements que l'on ait pu rassembler sur la démarche de l'émir Khaled. Si le témoignage de Kaïd Hammud authentifiait la réalité de la délégation et de la pétition, la question restait posée du contenu exact de cette dernière et de la nature de la revendication: s'agissait-il de demander à la future Société des Nations la désignation d'une puissance mandataire comme le pensait Ben Badis, ou plus vaguement de «statuer sur le sort futur de l'Algérie» comme l'écrivait Kaïd Hammud en faisant une citation entre guillemets?

Nous sommes en mesure aujourd'hui de révéler le texte complet² de cette adresse remise à l'hôtel *Crillon* le 23 mai 1919 au *First lieutenant* George B. Noble, membre de l'*American commission to negotiate peace*. La lettre d'envoi de cet officier au secrétaire de Wilson, M^r Close, précise que la délégation algérienne était composée de «Cinq Arabes d'Algérie». Seul le chef de la délégation «l'émir Khaled El-Hacani (*sic*) avait accepté de donner son nom et demandé un accusé de réception établissant que l'adresse avait été remise en mains propres au Président. Ses compagnons «ont peur de la publicité et n'ont pas osé mettre leurs signatures sur le document». Nous ne connaissons donc pas les noms des quatre amis de Khaled parmi lesquels figuraient certainement Kaïd Hammud, peut-être Hadjammar.

Il ressort de ce document publié ci-dessous que l'on y demandait bien l'envoi à la Conférence de la Paix de «délégués choisis librement par nous [les Algériens] pour décider de notre sort futur sous l'égide de la SDN. S'il n'était pas formellement parlé d'indépendance ou d'autonomie de l'Algérie, il n'était pas non plus question de tutelle internationale ou de mandat de la SDN. L'Émir Khaled, invoquant les principes et les déclarations de Wilson, revendiquait hautement pour des représentants élus par le peuple algérien le droit de siéger à la Conférence de la Paix et d'y décider librement de son avenir. Quant à la solution qu'il souhaitait, l'Émir le laissait clairement entendre en parlant de «l'affranchissement de tous les petits peuples opprimés sans distinction de race ni de religion».

1. Christian Cherfils, Français converti à l'Islam, était un ami fidèle de Hadjammar, de Kaïd Hammud et de l'Émir Khaled. Ce dernier adopta après mai 1919 la devise de Cherfils: «France et Islam».

2. Une photocopie de ce document qui se trouve dans les National Archives de Washington nous a été aimablement communiquée par l'écrivain Claude Paillat, auteur d'un remarquable ouvrage: *Dossiers secrets de la France contemporaine*, tome 1^{er}: 1919, *Les Illusions de la gloire*, (Paris, 1979). Qu'il veuille bien trouver ici nos très vifs remerciements.

Nul commentaire historique n'est nécessaire¹ pour apprécier la vigueur de cette adresse où les Français sont stigmatisés comme «agresseurs», «nouveaux occupants», «nouveaux conquérants» et comme ayant manqué à leur parole et à leurs engagements de 1830, de 1851 et de 1865 tandis que les Algériens sont présentés comme des «indigènes appauvris, asservis et avilis», «vaincus résignés» quoique espérant en des jours meilleurs, mais «devenus incapables de récriminer par crainte d'une répression impitoyable. Tout indique que l'adresse fut rédigée par l'Émir Khaled seul : on y reconnaît son style, ses expressions favorites, les exemples et les chiffres qu'il cita à plusieurs reprises, par exemple les centaines de milliers de morts algériens qui seraient tombés sur les champs de bataille de France et qui doivent être heureusement ramenés à 25 171 morts ou disparus sur 172 749 militaires algériens, selon les archives militaires françaises.

Aucune source française n'indique que le texte de cet appel ait été transmis par le Président Wilson au gouvernement français, pas plus d'ailleurs que le mémoire du Comité algéro-marocain de Bach Hamba Salih Sherif avec lequel on le confond parfois. Mais il n'y a pas de raisons de rejeter *a priori* le témoignage de Kaïd Hammud, encore que le ton de celui-ci fût en 1947 très amer envers les Américains. Dans ce cas on pourrait seulement s'étonner de la mansuétude du gouvernement Clemenceau, même si ce dernier était, comme l'a écrit Ben Badis, «favorable cette époque à l'octroi aux Algériens de leurs droits, complètement et sans restrictions».

Peut-être peut-on ajouter que l'Émir Khaled était défendu par de nombreuses personnalités françaises, civiles et surtout militaires notamment le général Moinier et la section d'Afrique au ministère de la Guerre. «Je sais, écrivait Lyautey, qui se méfiait de Khaled «comme du feu» – «qu'il y a en France des personnages et des officiers de grade élevé qui se portent garants de Khaled. Je crois qu'ils se trompent». Lorsque le 17 avril 1915 le gouverneur général de l'Algérie révéla au ministre de l'Intérieur que Khaled avait, dans une lettre adressée à l'un de ses cousins, Mostafa ben Mahieddine, manifesté sa sympathie pour l'action de son oncle Abd al-Malik insurgé contre la France, on se borna à interdire au capitaine Khaled de se rendre à Tétouan. Lorsqu'en 1917 Khaled proposa à nouveau de partir au Maroc pour régler le cas de son oncle, Lyautey s'y opposa en insistant sur la correspondance que Khaled aurait envoyée à Abd al-Malik. Il écrivait à Clemenceau par télégramme chiffré le 24 octobre 1917 que «cette correspondance était des plus suspectes, mais il y avait en outre une correspondance secrète doublant

1. Je me bornerai, pour faciliter la lecture, à indiquer que c'est un décret de mars 1903 qui institua les tribunaux répressifs – lequel fut modifié par le décret du 9 août 1903 qui rétablissait le droit d'appel. Ce fut une loi du 30 décembre 1903 qui avait créé les cours criminelles. Les deux brochures jointes par la délégation algérienne sont pour Charles Michel soit *La réforme de l'administration des indigènes*, 1912, 54 p., soit *La Question indigène en Algérie*, extrait de *l'Action nationale* du 10 septembre 1912. Pour François Marneur, on peut hésiter entre la petite brochure de 15 pages *La Proposition Albin Rozet et l'Indigénat en Algérie*, Paris, 1911 et son livre *L'Indigénat en Algérie*, Paris, 1914, 180 p.

la première qui ne laissait aucun doute sur les véritables sentiments de Khaled à notre égard. Or cette correspondance que Lyautey disait avoir transmise aux Affaires étrangères n'entraîna nulle poursuite contre Khaled qui affirma, il est vrai, ostensiblement son loyalisme, et intima l'ordre à sa femme et à ses enfants de quitter Tétouan pour Alger. Le Gouvernement français l'en remercia en lui faisant attribuer la pension, versée jusque-là à son oncle soit 5 000 F or par an et en l'élevant peu après au rang d'officier de Légion d'honneur.

Que les gouvernements français avaient cru devoir fermer les yeux sur les manifestations anti-françaises de l'Émir Khaled contre les avis du gouverneur de l'Algérie et du Résident au Maroc montre bien que Paris préférait le ménager. Toute la politique française en Algérie et au Levant avait consisté à souligner le ralliement sincère de l'Émir Abd el-Kader, il eut été dommageable à celle-ci de révéler les sentiments réels du capitaine Khaled. Est-ce ce qui explique que Clemenceau, s'il a été mis au courant que cet officier se posait en patriote algérien auprès du Président américain, ait préféré le silence? Cette hypothèse n'est pas invraisemblable. «Je connais trop Khaled pour ne pas savoir quel péril il représente personnellement», écrivait Lyautey à l'un de ses amis d'Alger. Peut-être est-ce le même sentiment qui inspira la prudence de Paris? La clémence du Président du Conseil interdisait en même temps toute récidive à l'Émir Khaled qui n'invoqua plus jamais le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Du point de vue algérien en revanche, ce document lève le doute qui subsistait sur les intentions politiques de l'Émir Khaled comme «bien en-deçà d'une revendication politique vraiment nationale» (Mostefa Lacheraf); «l'analyse de son discours (dans ses articles de presse) ne permet à aucun moment de déceler une faille à cette fidélité à la France» (Zahir Ihaddaden). Personnellement j'ai jusqu'ici affirmé que Khaled, n'ayant jamais revendiqué dans ses discours ou ses écrits l'indépendance ou l'autonomie de l'Algérie, ne pouvait être considéré comme un nationaliste algérien. La preuve contraire m'étant apportée par sa pétition au Président Wilson, je modifie donc mon jugement et je rends hommage à la perspicacité du Dr Mahfoud Kaddache qui a écrit que «Khaled voulait voir l'Algérie retrouver sa place dans le concert des Nations». Quand bien même l'Émir Khaled dut après mai 1919 cacher ses espérances politiques, il demeure qu'il fut bien l'un des premiers nationalistes algériens.

[AU] PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre haute appréciation et à votre esprit de justice, un exposé succinct de la situation actuelle de l'Algérie, résultant du fait de son occupation par la France depuis 1830.

Dans une lutte inégale, mais qui a été cependant tout à l'honneur de nos pères, les Algériens ont combattu pendant 17 ans, avec une énergie et une ténacité incomparables pour refouler l'agresseur et vivre indépendants. Le sort des armes ne leur fut malheureusement pas favorable.

Depuis 89 ans que nous sommes sous la domination française, le paupérisme ne fait qu'augmenter chez nous, pendant que les vainqueurs s'enrichissent à nos dépens.

La convention signée le 5 juillet 1830 entre le général de Bourmont et le dey d'Alger nous garantissait le respect de nos lois, de nos coutumes et de notre religion.

La loi de 1851 a consacré les droits de propriété et de jouissance existant au temps de la conquête.

En débarquant à Alger, le 5 mai 1865, Napoléon III lançait un manifeste à la population musulmane :

«Lorsque il y a 35 ans, disait-il, la France a mis les pieds sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais au contraire affranchir ce peuple d'une oppression séculaire, elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé...»

Nous nous attendions à vivre en paix, côte à côte et en association avec les nouveaux occupants, nous basant sur ces déclarations officielles et solennelles.

Par la suite, nous nous sommes aperçus, hélas ! à nos détriments, que d'aussi belles promesses ne devaient subsister qu'en paroles. En effet comme au temps des Romains, les Français refoulèrent progressivement les vaincus en s'appropriant les plaines fertiles et les plus riches contrées. Jusqu'à nos jours, on continue de créer de nouveaux centres de colonisation, en enlevant aux Indigènes les bonnes terres qui leur restent, sous le prétexte intitulé «Expropriation pour cause d'utilité publique».

Les biens Habous, qui se chiffraient par des centaines de millions de francs, et qui servaient à l'entretien des monuments religieux et à venir en aide aux pauvres, ont été pris et répartis entre les Européens, chose

extrêmement grave étant donnée la destination précise et religieuse qu'avaient assignée à ces biens leurs donateurs.

De nos jours, malgré la loi de séparation des Églises et de l'État, le peu de biens Habous qui reste est géré par l'administration française, sous le couvert d'une cultuelle dont les membres serviles ont été choisis par elle. Inutile d'ajouter qu'ils ne possèdent aucune autorité.

Contrairement à notre religion, l'Administration profite de toutes les occasions, surtout pendant cette guerre, pour organiser dans nos mosquées et nos lieux saints des manifestations politiques. En présence d'une foule composée surtout de fonctionnaires, on fait lire des discours préparés pour la circonstance par les chefs du culte, et on pousse même le sacrilège jusqu'à faire participer la musique militaire à ces manifestations humiliantes pour l'esprit religieux du musulman.

Voilà ce qu'on a fait des déclarations du Général de Bourmont du 5 juillet 1830 et de la loi de 1851.

Pendant 89 ans, l'indigène a été accablé sous le poids des impôts: impôts français et impôts arabes antérieurs à la conquête et maintenus par les nouveaux conquérants.

En consultant la balance des recettes et des dépenses de l'Algérie, on voit aisément que des indigènes surtaxés, la répartition du budget ne tient presque aucun compte de leurs besoins spéciaux. Plusieurs tribus sont sans route, et la grande majorité de nos enfants sans écoles.

Grâce à nos sacrifices, on a pu créer une Algérie française très prospère, où la culture de la vigne s'étend à perte de vue; le pays est sillonné de chemins de fer et de routes entre les villages européens. Pas bien loin d'Alger, on trouve des tribus entières, dont les territoires, très peuplés, pauvres et abrupts sont sans voie de communication. Des agglomérations importantes sont dépourvues de tout. Comme au temps d'Abraham on y puise l'eau avec des peaux de boucs, dans des citernes ou des puits à ciel ouvert. C'est ainsi qu'en tout et pour tout la part des plus nombreux est la plus faible, et la charge des plus pauvres est la plus forte.

Sous un régime dit Républicain, la majeure partie de la population est régie par des lois spéciales qui feraient honte aux barbares eux-mêmes. Et ce qui est typique, c'est que certaines de ces lois qui instituent des tribunaux d'exception (Tribunaux répressifs et cour criminelle) datent des 29 mars 1902 et 30 décembre 1902. On peut voir là un exemple de la marche régressive vers les LIBERTÉS.

Pour que nous ne soyons pas taxés d'exagération, nous joignons à cette requête deux brochures écrites par deux Français d'Algérie: MM. François Marneur, avocat à la cour d'appel d'Alger, et Charles Michel, conseiller général et maire de Tébessa. Elles sont édifiantes sur l'odieuse injustice de ces lois.

Un autre exemple démontrera la violation de la parole donnée, le voici:

Avant 1912, les troupes indigènes étaient recrutées par voie d'engagement volontaire, moyennant quelques avantages offerts aux engagés. Ces avantages furent supprimés progressivement et on arriva, en 1912, à la conscription obligatoire, d'abord partielle (10 % du contingent), ensuite totale, et cela malgré les énergiques protestations des indigènes. L'impôt du sang nous a été appliqué en violation des principes les plus élémentaires de la justice.

Appauvris, asservis et avilis par le droit du plus fort, nous n'avions jamais pu croire cependant, qu'une pareille charge, réservée aux seuls citoyens français, jouissant de tous les droits, viendrait un jour peser sur nos épaules.

Des centaines de mille des nôtres sont tombés sur les différents champs de bataille, luttant malgré eux contre des peuples qui n'en voulaient ni à leur vie, ni à leurs biens.

Les veuves, les orphelins et les mutilés de cette guerre ont des traitements ou des subsides inférieurs même à ceux des néo-Français. Beaucoup de blessés, incapables de tout travail, viennent grossir les rangs des malheureux qui pullulent dans les villes et les campagnes.

Il est bien facile à l'observateur impartial, de constater la grande misère des indigènes. À Alger même, des centaines d'enfants des deux sexes, déguenillés et rachitiques, traînent leur misère dans les rues en sollicitant la charité publique.

En réponse de ces faits navrants, le Gouvernement Général de l'Algérie reste absolument indifférent.

Sous le fallacieux prétexte de ne pas porter atteinte à la liberté, les mœurs sont complètement relâchées et les boissons alcooliques sont servies à profusion aux indigènes dans les cafés.

En vaincus résignés, nous avons supporté tous ces malheurs, en attendant et en espérant des jours meilleurs.

La déclaration solennelle suivante: «Aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie», faite par vous en mai 1917 dans votre message à la Russie, nous laisse espérer que ces jours sont enfin venus.

Mais sous la tutelle draconienne de l'Administration algérienne, les Indigènes sont arrivés à un degré d'asservissement tel, qu'ils sont devenus incapables de récriminer: la crainte d'une répression impitoyable ferme toutes les bouches.

Malgré cela nous venons au nom de nos compatriotes, faire appel aux nobles sentiments de l'honorable Président de la Libre Amérique: Nous demandons l'envoi de délégués choisis librement par nous pour décider de notre sort futur, sous l'égide de la SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Vos 14 conditions de paix mondiale, Monsieur le Président, acceptées par les Alliés et les Puissances Centrales, doivent servir de base à l'affranchissement de tous les petits peuples opprimés, sans distinction de race ni de religion.

Vous représentez aux yeux du monde entier le digne porte-drapeau du droit et de la justice. Vous n'êtes entré dans cette guerre gigantesque que pour les étendre à tous les peuples. Nous avons un foi ardente en votre parole sacrée. Cette requête est faite pour éclairer votre religion et attirer votre bienveillante attention sur notre situation de parias.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Réponse à quelques objections

La publication de ce document dans l'hebdomadaire culturel *Algérie-Actualité* le 6 mars 1980, a provoqué quelques mises au point intéressantes dont je n'ai eu qu'une relation partielle.

Un collègue historien de l'Université d'Oran, M. Abdelkader Djeghloul qui avait publié dans le même hebdomadaire le 25 octobre 1979 un article sur l'Émir Khaled: «Le catalyseur de la reprise historique» (article que j'ignorais lorsque j'ai rédigé mon papier) m'a répondu, surtout sur le plan de la méthode. Dans ce numéro 754 d'*Algérie-Actualité* M. Djeghloul a présenté aussi quelques remarques que j'aimerais discuter. Il écrit ainsi:

1° «L'émir Khaled n'est pas au sens strict le premier ou l'un des premiers nationalistes algériens. Les premiers nationalistes algériens, il faut les chercher dans le noyau fondateur de l'Étoile Nord-Africaine: Hadjali Abdelkader et Messali Hadj». Nationaliste Hadjali? Je le conteste.

M. Djeghloul sait-il que Hadjali, fondateur de l'Étoile pour le compte du Parti communiste français, avait demandé et obtenu la nationalité française? L'Émir Khaled quant à lui s'y refusa toujours, ce qui bloqua son avancement dans l'armée française: il faut rester capitaine au titre indigène. Mon collègue sait-il que lorsque les dirigeants communistes français proposèrent au «noyau formateur de l'Étoile Nord-Africaine» de revendiquer l'indépendance de l'Algérie, Hadjali s'y opposa. Certes il dut s'incliner devant la volonté de P. Célor, le responsable de la commission coloniale du PCF, mais il obtint que, à titre provisoire, il ne fut pas question d'indépendance dans le premier programme de l'Étoile Nord-Africaine rendu public en 1926. Ainsi s'explique que la revendication d'indépendance de l'Algérie n'ait été formulée dans les statuts de l'Étoile Nord-Africaine qu'en février 1928.

Hadjali est incontestablement l'un des fondateurs de l'Étoile Nord-Africaine; mais cette organisation fut créée à la demande du Komintern et non dans un but nationaliste nord-africain. Elle resta longtemps une organisation de la couronne extérieure du Parti communiste français, contrôlée par une fraction communiste. Hadjali, citoyen français, par choix, propriétaire d'un magasin de quincaillerie et d'une maison de campagne dans la banlieue parisienne, Hadjali désigné par le parti comme candidat d'une liste communiste aux élections législatives françaises de 1924, puis comme candidat aux élections municipales de 1925, ne saurait être présenté connue «le premier ou l'un des premiers nationalistes algériens» sans abus de langage. Jusqu'à son exclusion du parti communiste pour indiscipline

(il s'était présenté à des élections municipales sans y avoir été préalablement invité par le PCF), il fut un influent militant français de la Section française de l'Internationale communiste. Ce fut lui qui choisit Messali comme permanent salarié du parti communiste en août 1926, lui qui, un an après, lui annonça que le parti mettait fin à ses fonctions de propagandiste à l'Étoile Nord-Africaine.

Quant à Messali, on me permettra de renvoyer le lecteur qui souhaiterait le mieux connaître à ses *Mémoires* qui vont être prochainement éditées en France et aux notices historiques et biographiques que Charles-André Julien, Mohammed Harbi et moi-même lui avons consacrées.

2° M. Djeghloul dans ses remarques II et III pense qu'on ne peut parler de nationalisme avant la fin des années 1920 ou le début des années 1930 et qu'il y a «laxisme inconséquent» à présenter Khaled comme nationaliste en 1919. Sans soulever tout le problème de la définition de la nation, je crois pouvoir dire que lorsqu'un leader politique aussi connu que l'était le petit-fils de l'Émir Abd el-Kader demande en 1919 à envoyer des délégués de l'Algérie, choisis librement par les Algériens, à la Société des Nations pour y décider du sort futur de l'Algérie, on est en droit de parler de revendication nationale. Pour qui s'interrogeait comme moi sur la question de savoir si l'émir Khaled était au fond un Jeune-Algérien (assimilationniste) ou un nationaliste capable de penser l'Algérie en terme de nation, cette pétition apportait une réponse. Je ne jugeais point de l'activité politique ouverte de l'émir Khaled, ni du langage jeune-algérien qu'il a effectivement toujours employé publiquement, je m'intéressais à sa conception politique sur l'avenir de l'Algérie à l'issue de la guerre. Que la publication de cette pétition ne soit pas une «révolution documentaire», comme l'écrit M. Djeghloul, il se peut, mais, pour la première fois, nous nous trouvons, non pas en face du discours khalédien à l'usage de la France, mais en présence de la pensée intime de l'émir Khaled. Précisément parce qu'elle a été «présentée en cachette» des autorités françaises, cette pétition me paraît révélatrice. M. Djeghloul ne veut y voir qu'un «phénomène de conjoncture». Mais il est des conjonctures historiques qui permettent d'exprimer ce que l'on devait taire jusque-là et d'autres qui contraignent au silence ou aux protestations de «loyalisme». Ainsi s'expliquent les variations apparentes de l'émir Khaled.

3° Mon collègue Djeghloul écrit que «la pétition de l'Émir Khaled n'est ni la seule, ni la première; ce qui ne disqualifie pas l'initiative de ce dernier mais tout simplement la relativise». Si mon collègue algérien connaît d'autres pétitions antérieures de l'émir Khaled, j'espère qu'il voudra bien les faire connaître au peuple algérien, comme je l'ai fait moi-même. S'il veut parler du télégramme et du mémoire envoyés par le Comité algéro-tunisien de Bach Hamba au Président Wilson je crois les avoir signalés dans mon livre *Les Algériens musulmans et la France* (t. II, p. 1182), et cela dès 1968. Mais le «peuple algéro-tunisien» au nom duquel parle ce comité d'exilés tunisiens, ce peuple qui aurait «toujours formé un seul et même pays» [?], n'est en 1919

invoqué par aucun algérien connu. Certes le Comité pour l'indépendance de l'Algérie-Tunisie, fondé en 1916 à Berlin, diffusa des tracts et des opuscules d'un lieutenant algérien de l'armée française, Rabah bin Belgacem Boukabouya, mais celui-ci devenu officier ottoman (et demeuré dans l'armée turque de Muṭṭafa Kemal) ne revendiqua jamais, à ma connaissance, le droit du peuple algérien à former une nation. Il protesta contre la domination française pendant la guerre, puis il garda le silence en 1919.

Ces précisions données, je remercie M. Djeghloul d'avoir bien compris mes intentions : ayant toujours cru, sur la foi du discours khalédien, que celui-ci n'était pas un nationaliste mais un Musulman algérien ou Jeune-Algérien attaché à l'*Umma*, j'ai estimé nécessaire de publier le texte qui m'obligeait à changer de jugement. Libre à lui naturellement d'écrire que « tout en changeant brutalement à 100 %, [mon] point de vue n'en reste pas moins erroné à 50 % dans les deux cas... »

Monsieur Z. Ihaddadène a également publié dans un numéro d'*Algérie-Actualité* que je n'ai pu me procurer à Paris une réponse à mon article. J'attendrai d'avoir reçu de la direction de cet hebdomadaire ce numéro 753 pour connaître plus précisément sa position qu'il définit en bref dans le numéro 758 en réponse à une lettre de M^e Abdelkader Boutaleb : « Je n'ai à aucun moment affirmé que l'émir Khaled n'était pas nationaliste. J'ai dit que non seulement il avait des sentiments nationalistes mais que d'autres avant lui avaient aussi des sentiments nationalistes ».

Qu'on me permette enfin pour mieux éclairer le double langage auquel fut contraint l'émir Khaled de citer ici un texte que je crois peu connu, peut-être même inédit¹. Il s'agit là encore d'une requête écrite par un colonisé, tout au début de 1919, aux gouvernements alliés. À ce colonisé on ne contestera pas, je pense, la double qualité de nationaliste et de révolutionnaire puisqu'il se faisait appeler Nguyen Aï Quoc (c'est-à-dire « le Patriote ») et que l'histoire le connaît mieux sous son autre pseudonyme : Hô Chi Minh.

Revendications du peuple annamite.

En attendant que le principe des nationalités passe du domaine de l'idéal à celui de la réalité par la reconnaissance effective du droit sacré pour les peuples de disposer d'eux-mêmes, le peuple de l'ancien Empire d'Annam, aujourd'hui Indochine française, présente aux nobles gouvernements de l'Entente en général et à l'honorable gouvernement français en particulier les humbles revendications suivantes :

- 1° Amnistie générale en faveur de tous les condamnés politiques indigènes.*
- 2° Réforme de la justice indochinoise par l'octroi aux indigènes des mêmes garanties judiciaires qu'aux Européens et suppression complète et définitive des tribunaux d'exception.*
- 3° Liberté de presse et d'opinion.*
- 4° Liberté d'association et de réunion.*

1. J'ai trouvé ce texte dans les Archives du ministère des Colonies sous forme d'une copie annexe à un rapport de juin 1919.

5° Liberté d'émigration et de voyage à l'étranger.

6° Liberté d'enseignement.

7° Remplacement du régime des décrets par celui des lois.

8° Délégation permanente d'indigènes élus auprès du Parlement français pour le tenir au courant des desiderata indigènes.

Le peuple annamite, en présentant les revendications ci-dessus formulées, compte sur la justice mondiale de toutes les Puissances et se recommande en particulier à la bienveillance du noble peuple français qui tient son sort entre ses mains et qui, la France étant une République, est censé l'avoir pris sous sa protection.

En se réclamant de la protection du peuple français le peuple annamite, bien loin de s'humilier, s'honore au contraire, car il sait que le peuple français représente la Liberté et la Justice et ne renoncera jamais à son sublime idéal de Fraternité universelle. En conséquence, en écoutant la voix des opprimés, le peuple français fera son devoir envers la France et envers l'Humanité.

*Pour le groupe des patriotes annamites*¹

Nguyen Ai Quoc

1. L'Association des patriotes annamites avait été dissoute en 1915 et s'était reconstituée en 1919 sous le nom de groupe des patriotes annamites (il comptait 12 adhérents en France en 1920-21). Ce groupe fusionna en 1921 avec la ligue française pour l'accession aux droits de citoyen des indigènes de Madagascar pour former le groupe socialiste des originaires des colonies ou Union intercoloniale. On sait que l'Étoile Nord-Africaine fut constituée comme section de l'Union intercoloniale.

Le premier vote de l'Algérie musulmane: les élections du Collège musulman algérien en 1919-1920

Le droit à la représentation politique n'a pas été accordé aux musulmans algériens en 1919, quoi qu'en disent certains manuels d'histoire. Il y eut dès 1848 des électeurs musulmans dans quelques villes, et le Second Empire étendit cette représentation, élue à partir de 1866, à quelque 20 000 électeurs municipaux. Par ailleurs, les *djemâ'a* kabyles furent élues jusqu'en 1870 et en juillet-août 1870 des Musulmans votèrent pour la première fois, afin de choisir leur conseillers généraux.

Toutefois, la Troisième République ayant supprimé jusqu'en 1908 l'élection des conseillers généraux musulmans, amoindri jusqu'en 1914 la représentation municipale des musulmans et interdit jusqu'en 1918 les élections pour les *djemâ'a*, il est relativement compréhensible que pour beaucoup de Français peu informés ce soient les réformes de 1919 qui aient donné aux Algériens l'accès à la représentation politique.

En réalité, ces réformes apportaient essentiellement une forte augmentation de la représentation politique des musulmans algériens dans les diverses assemblées locales – mais dans celles-ci seulement. Les Algériens n'avaient pas acquis comme certains d'entre eux le souhaitent, une représentation au Parlement français. Les réformes de 1918 en faisaient des «citoyens algériens» non des citoyens français. La représentation des musulmans dans les conseils municipaux passait du quart au tiers de l'effectif total des conseils et le nombre total de leurs conseillers municipaux était augmenté de 65 % environ, passant de 390 à 1540. En second lieu, le nombre des conseillers généraux musulmans était porté de 18 (6 par département) à 29, soit 9 dans le Conseil général d'Oran, à côté de 27 Français et 10 dans les deux autres départements à côté de 30 conseillers français. En revanche, le nombre des délégués financiers restait inchangé: 21 délégués dont 6 kabyles mais désormais 19 étaient élus, depuis la suppression des territoires de commandement dans les départements d'Alger et de Constantine. Deux seulement restaient nommés dans le Sud-Oranais.

Mais le corps électoral chargé d'élire à la fois les délégués financiers et les conseillers généraux avait beaucoup augmenté; on passait d'un collège restreint de 5090 électeurs en 1914 à un corps électoral de 103 149 inscrits en 1920, représentant alors 10,5 % de la population masculine d'âge électoral. Étaient électeurs tous les électeurs municipaux des communes de plein

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, 1970.

exercice de la circonscription, auxquels s'ajoutent les membres musulmans des commissions municipales et des *djemâ'a* de communes mixtes; on comptait environ 90 000 électeurs des communes de plein exercice et un peu plus de 9 000 membres des *djemâ'a* de communes mixtes, ainsi que 857 caïds et 1 000 présidents de *djemâ'a*, membres des commissions municipales.

Le corps électoral chargé de désigner les conseillers municipaux musulmans dans les 281 communes de plein exercice avait relativement beaucoup moins progressé, puisqu'il n'avait augmenté que de 50% environ, passant de 57 000 pour 1 million d'habitants en mars 1914 à quelques 90 000 électeurs en 1920 pour 1 200 000 habitants (population des communes de plein exercice).

La grande nouveauté, c'était la création d'un corps électoral spécial pour les *djemâ'a* (ces assemblées de douars de communes mixtes jusque là nommées). Désormais, il devait y avoir des *djemâ'a* de douars élues, aussi bien en communes mixtes qu'en communes de plein exercice, soit un nombre variant selon les sources de 1007 – ou 1015 – pour les premières (C.M.) et de 234 pour les communes de plein exercice (pour 281 communes de P.E.). Pour désigner ces 1249 *djemâ'a*, un corps électoral nombreux avait été prévu par le décret du 6 février 1919; il atteignit le chiffre de 425 138 en 1920, soit 43% environ de la population indigène majeure mâle de plus de 25 ans.

Ce pourcentage et ce chiffre total permettent de mesurer l'ampleur de ce qu'il faut bien appeler une «révolution électorale» quelques réserves que l'on puisse faire en raison du retard de cette révolution expressément prévue dès 1863 et de l'importance politique minime de ces petites assemblées locales. Pourtant si l'on songe que, dans le département de Constantine par exemple, où l'on comptait 712 électeurs aux Délégations financières et 15 740 électeurs municipaux en 1914, 203 904 musulmans étaient appelés à voter, on imagine la nouveauté et l'impact du phénomène. Autant dire que la plupart des électeurs de 1919-1920 votaient pour la première fois de leur vie.

Les élections s'échelonnèrent de la fin novembre 1919 au mois de juin 1920. On vota d'abord pour constituer les *djemâ'a* de communes de plein exercice, puis au début de décembre pour les *djemâ'a* de communes mixtes. On intercala entre ces élections purement «indigènes», les élections municipales proprement dites qui furent à la fois européennes et musulmanes. Les élections pour les conseils généraux commencèrent dès janvier 1920 et celles pour les Délégations financières en avril 1920, les trois départements n'ayant pas voté aux mêmes dates.

Au total, *ce fut la première consultation électorale massive des musulmans algériens*. On peut donc penser *a priori* que ce fut la première qui comporta une signification politique, mais il peut être d'abord intéressant, pour l'historien, de reconstituer la physionomie de ces élections, d'interpréter les résultats de ces élections, disons l'aspect sociologique avant l'aspect politique.

Sociologie des élections de 1919-1920

Les masses musulmanes appelées pour la première fois à choisir leurs représentants ne parurent pas tout d'abord très sensibles à cet honneur que certains d'entre eux avaient cependant revendiqué depuis si longtemps. Malgré les consignes données par les autorités de se faire inscrire sur les listes électorales, il y eut au début peu d'inscriptions spontanées; beaucoup de paysans redoutèrent que ce fut un nouveau recensement à usage fiscal ou militaire; puis, grâce à l'action persistante de certains courtiers électoraux qui se chargèrent de toutes les démarches, la population s'éveilla peu à peu et l'administration reçut même finalement d'assez nombreuses réclamations pour omission d'inscriptions.

Ce dégel relatif provint d'ailleurs en partie d'erreurs d'interprétation: beaucoup d'électeurs crurent qu'ils désignaient des hommes destinés à remplacer leurs caïds ou leurs administrateurs. Ignorant la place minime reconnue à leurs *djemâ'a*, certains pensèrent qu'elles étaient appelées à jouer un rôle décisif. Cela sans doute doit être retenu pour juger de la participation électorale.

Elle était traditionnellement élevée en Algérie où dans les collèges électoraux étroits la pression administrative jouait avec efficacité: les électeurs allaient voter comme on obéit à un ordre, tenant parfois leurs bulletins ouverts à la main. La participation électorale fut en 1919-1920 fort importante; dans les élections pour les *djemâ'a*, sur 400 000 électeurs inscrits, les trois quarts votèrent. Ce pourcentage fait naturellement penser au maintien de l'obligation administrative. Aussi avons-nous cherché à savoir ce qu'était cette participation dans ces régions du Sud-Constantinois traditionnellement fermées et rebelles, qui avaient connu un petit mouvement insurrectionnel pendant la guerre.

Or, là aussi, le taux des suffrages exprimés oscille dans la C.M. du Bélezma, et selon les douars, de 73 à 91 %, dans la C.M. de Khenchela de 27 à 90%¹; dans la C.M. d'Aïn el Ksar de 29 à 86%²; dans la C.M. d'Aïn Touta de 65 à 86 %. Dans la C.M. de l'Aurès³ on avait voté à 48 % en moyenne, dans celle de Barika un seul douar avait voté à 50 %; les autres à plus de 80 %. Les pourcentages de votants par rapport aux inscrits pour la désignation des conseillers municipaux musulmans en commune de plein exercice atteignaient les mêmes chiffres moyens: ainsi, 83 % à Lambèse, 77 % à Khenchela.

Pour le choix des conseillers généraux musulmans, qui appartenaient il est vrai à des corps électoraux plus restreints, la participation était encore plus forte. En communes mixtes, elle atteignait 85 % à Khenchela, 87 % à Aïn el Ksar, 95 % à Aïn Touta, 90 % dans la C.M. de l'Aurès, 92 % dans celle de Barika. En revanche, en communes de plein exercice, elle était un peu plus

1. 5 douars seulement au dessous de 50% - 13 au dessus.

2. 3 douars seulement au dessous de 50% - 14 au dessus.

3. 5 douars seulement au dessous de 50% - 1 à 50%, 9 au dessus.

faible, mais elle atteignait encore 77% à Biskra et à Lambèse, 66% à Khenchela. Or, ces forts pourcentages du Sud-Constantinois se retrouvent partout et dans toutes les élections (ainsi pour les conseils généraux 84% dans la circonscription de Djidjelli).

Ces chiffres nous paraissent s'expliquer avant tout par la pression administrative. Pourtant il n'est pas impossible d'y déceler ici ou là une certaine volonté de participation à caractère oppositionnel. La faiblesse des abstentions ne doit pas être interprétée en effet uniquement comme une preuve de docilité. Si l'on recherche ce qui s'est passé dans les douars insurgés en 1916, on voit que dans certains d'entre eux, les noms des candidats pro-français, engagés volontaires ou anciens militaires, furent systématiquement rayés par les électeurs. De plus, les candidats y furent très nombreux : dans la commune mixte d'Aïn Touta, où il y avait 136 membres des *djemâ'a* à élire, on ne compta pas moins de 245 candidats ; la moitié des anciens *kebar* nommés par l'administration n'osa pas se présenter et sur les 75 autres, 19 furent battus.

Cela n'est pas contradictoire avec la pression administrative : comme elle fut évidemment passée sous silence dans les rapports adressés à Paris, il faut s'adresser, pour en avoir confirmation, aux rapports des administrateurs, plus confidentiels et plus précis. Malheureusement nous n'en avons pu lire que quelques-uns. Assez toutefois pour savoir par l'administrateur de la Commune Mixte de l'Edough que : « certains caïds pour avoir du monde avaient fait courir le bruit que le fait de ne pas voter équivalait à une renonciation aux terres qu'on possédait » – (Argument diabolique car étaient notamment électeurs les propriétaires d'un bien foncier). Ainsi s'explique sans doute que de très nombreux électeurs sérieusement malades se soient fait transporter sur des mulets pour venir voter de très loin. D'autres firent apporter leurs bulletins par des parents, des voisins. « Les indigènes sont venus voter comme ils ont coutume de venir pour payer leurs impôts » assurait seulement l'administrateur de la commune mixte d'Akbou, mais le mot est révélateur quand on connaît la manière énergique dont on usait pour décider les contribuables.

Ainsi donc, selon l'administration, l'ampleur de la participation électorale ne doit pas être interprétée comme une manifestation de confiance ou de satisfaction. Ces premières élections de masse, qui surprisent visiblement les Musulmans, ne réussirent pas à provoquer chez eux d'enthousiasme.

On voit pourtant que certains candidats d'opposition surent dans leur campagne électorale passionner leurs auditoires. L'Émir Khaled partout où il circulait « électrisait la foule indigène en se posant en petit-fils de l'Émir Abd el-Kader ». Les élections remuèrent même, à la longue, profondément la masse indigène puisque les échos en retentirent jusque dans les intérieurs familiaux musulmans ordinairement fermés à cette époque aux événements extérieurs. On vit des femmes musulmanes vanter les mérites des candidats d'origine maraboutique ou soutenus par les éléments religieux

confrériques et l'on apprit que ces mêmes femmes vinrent féliciter les épouses des vainqueurs.

L'agitation électorale aurait provoqué de plus, selon certains administrateurs, une véritable crise d'insubordination. Non seulement les anciens travailleurs ou anciens soldats revenus en Algérie après la démobilisation se montraient «indépendants, voire arrogants», mais de dociles fellahs les imitaient, paraît-il. Beaucoup d'administrateurs se plaignaient de n'être plus obéis, les électeurs se considérant comme affranchis de la tutelle administrative. Il semble toutefois que cette crise passagère tenait essentiellement à la suppression des pouvoirs disciplinaires des administrateurs qui en obtinrent le renouvellement dès le 29 juillet 1920.

Quant aux conditions dans lesquelles se déroulèrent les votes pour les élections locales, on se doute que vu l'état d'impréparation dans lequel les nouveaux électeurs se présentaient aux urnes, elles ne purent être tout à fait normales.

Avec des électeurs illettrés, le secret pouvait difficilement être obtenu et il ne le fut pas. Puisqu'on votait au scrutin de liste, certains faisaient rédiger leurs bulletins par des *tolba* et, justement méfiants, demandaient au président, en lui remettant leurs bulletins, de leur lire les noms qui y étaient inscrits. D'autres présentaient leurs bulletins ouverts en laissant paraître leur vote. Dans plusieurs douars où deux listes s'opposaient, les partis adverses se regroupèrent spontanément l'un à droite, l'autre à gauche du bureau de vote, de telle sorte qu'on n'eut plus qu'à dénombrer les deux groupes. Ce mode de vote qui surprit les administrateurs était en réalité celui de la coutume kabyle, et sous le Second Empire les officiers l'avaient respecté.

D'autres mœurs anciennes réapparurent d'ailleurs au moment de la désignation des *djemâ'a*. Dans les C.M. des Biban, d'El Milia, de Fedj M'Zala et d'Akbou, on signala les rixes traditionnelles, les classiques jets de tuiles et quelques coups de feu. Dans la C.M. de Fedj M'Zala il y eut une tentative d'obstruction suivie de bagarres. Mais ces cas locaux mis à part, les élections furent calmes, et le «retour aux guérillas, aux néfras entre *çoff* reconstitués par la passion électorale» que dénonça en mai 1920 le congrès des maires d'Algérie appartient à la mythologie politique.

En pays kabyle essentiellement la corruption électorale joua aussi son rôle, comme naguère. Les candidats ou leurs courtiers ne firent pas mystère de leur volonté d'acheter des voix et les tarifs furent bientôt connus: de 10 F à 15 F dit-on. À ce taux, les duels électoraux furent coûteux. À Sétif, le candidat Ameur Tahhal aurait dépensé 56 000 F selon le sous-préfet et le duel Ourabah-Ben Ali Cherif aurait coûté 160 000 F selon l'administrateur, et 300 000 F selon le préfet de Constantine qui devait aimer arrondir les chiffres. À l'oued Marsa, les électeurs qui n'avaient reçu aucun «cadeau» et qui ne voyaient venir aucun courtier, menacèrent les candidats de s'abstenir en totalité. Là même où il n'y eut ni versement d'argent, ni présents d'usage, les candidats offrirent généreusement aux électeurs un repas, un couscous, voire un méchoui.

Matériellement, – et souvent aussi politiquement – les élections locales furent faites par les caïds. «Il ne pouvait pas en être autrement» notait l'administrateur d'Akbou. Non seulement ils organisaient l'élection, mais remettaient les listes avec les commentaires de leur choix. Sentant que leur autorité était en jeu, beaucoup de caïds avaient patronné des listes, introduit des membres de leur famille ou de leur clientèle «avec l'intention évidente de faire attribuer à l'un d'entre eux la présidence de la *djemâ'a*» (rapport de l'administrateur de la C.M. des Maadid).

Les interventions administratives proprement dites, bien qu'elles aient été niées par le gouverneur, apparaissent à l'évidence à tous les échelons. Dans les communes de plein exercice les maires français patronnèrent officiellement des «listes indigènes». Dans les communes mixtes, les administrateurs firent de même, avec plus de précaution. Comme l'écrivait au gouverneur le préfet d'Alger, le 6 janvier 1920: «Les administrateurs ont pour la plupart, non pas influencé le vote – ce qui aurait dépassé le rôle qui leur était assigné, – mais, en véritables pacificateurs, par des démarches adroites, obtenu que la balance des partis fût respectée dans la désignation des candidats». Dès lors beaucoup d'électeurs votèrent sur consignes des autorités. «Il est indéniable, écrivait courageusement le sous-préfet de Sétif, que les 50/60 (*sic*) ne savent pas pourquoi on les fait voter. Mais ne sommes-nous pas coupables de cette ignorance et avons-nous fait tout ce que le devoir commandait pour les instruire sur leurs devoirs civiques? Sans ambages, je réponds: Non!».

D'après nos sources cependant, les influences religieuses furent, semble-t-il, les plus importantes: elles sont presque partout signalées. Encore faut-il prendre garde au fait que les préfets et administrateurs de 1919 sont – ou croient devoir passer pour – d'intransigeants «laïcs». Dans la haute administration, les francs-maçons sont fort influents et il était de mode sous le gouverneur Lutaud de fustiger les marabouts et leur «influence rétrograde». Un seul sous-préfet, celui de Guelma osait écrire, le 21 mars 1920: «on ne peut prétendre que les passions religieuses aient trouvé un nouvel aliment dans ces élections. Les marabouts, gens à l'esprit délié, ont compris la nouvelle situation et ils l'ont utilisée. L'alliance avec les marabouts s'impose donc». Or cette dernière phrase fut soulignée, par le préfet sans doute, de points d'exclamations ironiques.

Cette réserve faite quant au grossissement probable des notations, il paraît bien que les imâm (s) de mosquée, les marabouts de zâwiya ou les dignitaires des confréries furent assez largement utilisés. Et par tous les candidats qui le pouvaient.

On vit des candidats faire prêter serment à leurs électeurs sur les étendards des mosquées ou des confréries, et d'autres, qui étaient de naissance maraboutique, les relever de leurs engagements. On vit, dans le Constantinois et en Oranie surtout, des chefs ou des représentants d'ordres religieux patronner ouvertement des candidatures. Par exemple, la zâwiya

de Tolga défendit ouvertement la candidature de Ben Gâna. Des confréries rivales furent dès lors mises en opposition. Contre M'hammed Ben Rahal, *moqaddem* des *Darqawa*, son adversaire fit appel aux *Taïbiya* et aux *Qadiriya* et fut cependant battu. Inversement, le cheikh Ben Tekkouk des *Snoussiya* prit position contre Ben Kritly el Harrag soutenu par les *Darqawa* et le fit battre. À Tiaret et à Inkermann, les *Chadhouliya Darqawa* dépendant de la *zâwiya* des Ouled Lakhred assurèrent le succès de Gholammalah contre Mrabet Mohammed appuyé par le Charif Sid Ahmed El-Hosni El-Ouazzani représentant l'ordre des *Taïbiya*.

Cette «immixtion des confréries et des marabouts», qui dans l'ensemble ne fut pas défavorable à l'administration, ne signifie probablement pas, quoiqu'en aient dit les fonctionnaires français, «un regain d'influence» des forces religieuses. Elle me paraît traduire plutôt l'état de fait d'une société paysanne profondément religieuse et toujours dévouée à ses marabouts.

Quant à parler de «réveil de fanatisme» comme le fit le conseil de Préfecture à Alger, pour casser des élections d'opposants, c'était pur prétexte. Qu'on juge des raisons invoquées : «attendu, disait ce conseil, qu'il a été fait appel à l'aide d'interventions maraboutiques, au fanatisme musulman contre les partisans de la politique d'assimilation qualifiés de mécréants ou de porteurs de chapeau...» Ces preuves de fanatisme auraient laissé sceptique M. Hormais lui-même, et le conseil de Préfecture aurait pu au contraire se féliciter de voir sur la liste qu'il invalida à Alger figurer un Mzabite et un Juif (ce dernier toutefois fut élu dernier de la liste avec 653 voix contre 940 voix au premier de liste). Mais à Oran, c'était un israélite, Mardochée Chalom, qui venait en tête des conseillers municipaux élus au titre indigène.

Telle fut l'ambiance de ces élections. Venons-en maintenant aux aspects proprement politiques de ces diverses consultations, aux programmes politiques, aux résultats électoraux et à leur signification politique d'ensemble.

L'aspect politique des élections

Il est bien évident que ces élections à plusieurs niveaux, intervenant à la fin de la Première Guerre mondiale, constituent un témoignage précieux de l'état d'esprit des populations algériennes. Encore faut-il ne leur demander qu'une réponse aux questions que l'on se posait alors – ou que l'on est en droit de se poser dans le contexte de l'époque. La question fondamentale pour les parlementaires métropolitains était de connaître l'accueil fait aux réformes qu'ils venaient de voter en 1918-1919. Sans doute l'administration française en Algérie était-elle surtout soucieuse de mesurer l'audience des Jeunes-Algériens, quand bien même elle les combattait, depuis 1910 environ, de toutes ses forces. L'historien enfin aimerait savoir si l'Algérie participait, si peu que ce fût, au grand mouvement de la Révolte arabe qui ébranlait alors l'islam méditerranéen. Il lui serait précieux aussi de mesurer ce qu'était alors l'autorité de l'administration française, en calculant ce que pouvait être la proportion de candidats officiels élus.

De manière à pouvoir tirer des résultats électoraux une réponse valable à ces questions, il faut nécessairement admettre que les votes n'ont pas été dans leur ensemble entre novembre 1919 et juin 1920, conditionnés par un contexte économique particulièrement impératif. Je pense que c'est le cas, alors que cela ne serait pas possible pour l'année agricole catastrophique en 1920 (5 184 743 quintaux de céréales au total). La très mauvaise récolte de 1919 – (8 387 000 q. de céréales) car une récolte indigène normale atteignait en moyenne 13 à 14 millions de quintaux – provoqua cependant, entre novembre 1919 et avril 1920, des difficultés économiques et humaines réelles : si le pain est passé à Alger même de 13 à 17 sous le kilo, bien d'autres prix ont augmenté. La lutte contre la vie chère fut évoquée au cours de la campagne électorale dans les villes, mais ce fut un thème mineur et c'est pourquoi on peut estimer que le contexte économique et social ne fut pas le facteur prépondérant.

Encore qu'elle ait été dans l'ensemble discrète et limitée aux seuls candidats d'opposition, on peut parler en effet d'une *campagne électorale* principalement axée sur les thèmes et les revendications politiques des Jeunes-Algériens.

Que demandent donc les candidats musulmans qui se recommandent dans l'Algérois du patronage politique du seul journal algérien qui ait reparu depuis 1919 à Alger, *L'Iqdam*. Dans les professions de foi de leurs listes pour les élections municipales de novembre 1919 il est essentiellement question d'extension des droits politiques et d'une représentation des musulmans algériens au Parlement français. Par ailleurs, ces Jeunes-Algériens réclament une réforme de l'administration et de la magistrature indigènes, un développement de l'instruction française et arabe. Même le capitaine Khaled, qui combattit alors ceux des Jeunes-Algériens qui s'étaient déclarés favorables à la naturalisation, n'avait pas un programme différent : il réclamait une représentation parlementaire. Dans un discours électoral prononcé en arabe à Hussein-Dey le 23 janvier 1920, il demandait la transformation des communes mixtes en communes de plein exercice, la suppression des tribunaux répressifs et de toute la législation d'exception, l'admission des musulmans à toutes les fonctions. Autant de thèmes assimilateurs ; mais il revendiquait aussi le développement de l'instruction publique en français et en arabe, la réparation des mosquées et cimetières, l'ouverture de points d'eau dans le bled, l'assainissement des mœurs, l'interdiction des jeux et de l'alcool. Un autre leader jeune algérien Mokhtar Hajj Saïd écrivait de même dans une lettre à ses électeurs que tout en repoussant la naturalisation qui impliquait la renonciation au statut personnel, il demandait comme étant «le corollaire de l'extension de nos droits politiques dans les assemblées locales, une représentation propre au sein du Parlement».

On voit assez par ces exemples qu'en dépit des jugements dédaigneux de l'administration, le programme des Jeunes-Algériens n'était pas fait «seulement de formules empruntées à des partis politiques français».

Toutefois la grande majorité des candidats ne firent pas de professions de foi électorales, ni de campagne sur un véritable programme politique.

Enfin il est important de remarquer qu'au cours de la période électorale, les informateurs ne signalèrent aucun propos ouvertement anti-français, aucune démonstration publique d'hostilité à la France. Ce qui paraît au moins démontrer l'autorité de l'administration fondée sur le prestige de la force française.

Les élections locales

L'administration n'accueillait cependant qu'avec réserve certaines assurances de loyalisme, en particulier celles de l'Émir Khaled, et elle redoutait visiblement la formation d'un parti politique nationaliste dont il eût été le chef. Ces craintes s'alimentaient surtout au spectacle des luttes qui avaient opposé les Jeunes-Algériens entre eux et qui avaient abouti à la défaite écrasante des Jeunes-Algériens les plus francisés lors des élections municipales. À Alger et à Bône en effet, les deux capitales jeunes-algériennes, deux listes s'opposèrent, l'une favorable, l'autre défavorable à la nouvelle naturalisation créée par la loi du 4 février 1919 et dans ces deux villes, ces dernières listes l'emportèrent.

L'interprétation de ces élections-tests, les seules élections municipales vraiment politisées, permit au préfet d'Alger Lefébure de parler de «la poussée du conservatisme musulman dirigé par le capitaine Khaled». Il le présentait comme «un agitateur aveuglé par un orgueil et des ambitions que rien ne justifie»; il le disait «incarnant la tradition religieuse et nationaliste et lié au mouvement islamique syrien, égyptien et tunisien. Mais dans un autre rapport, il affirmait aussi que «le parti maraboutique de Khaled avait des tendances à s'affilier au parti socialiste révolutionnaire de Longuet».

Ces jugements et ces accusations ne reposaient en vérité que sur des craintes; selon moi, l'Émir Khaled ne peut dans ses propos, ses écrits et son comportement être considéré comme un nationaliste algérien. Telle était aussi en 1920 l'avis du très méfiant directeur des Affaires indigènes: il déclarait «exagérées les appréhensions» du préfet d'Alger et il ne reconnaissait quant à lui que «des tendances dont l'idée de nationalisme islamique ne peut être entièrement exclue».

Quoiqu'il soit, le petit-fils d'Abd el-Kader passait dès 1919 pour le chef d'un parti musulman d'inspiration traditionaliste ou nationaliste et c'est sur son nom qu'allaient dans une certaine mesure se prononcer les électeurs du département d'Alger et même indirectement de l'Algérie.

Mis à part le cas d'Alger et de Bône, ces élections locales seraient demeurées partout ailleurs, selon le gouverneur général, sur le terrain des rivalités et des ambitions personnelles. Cela suffit cependant à réveiller quelques vieilles rancunes, à faire jouer quelques vieilles querelles: à Tlemcen, *Kouloughlis* et *Hadâr* s'opposèrent avec vivacité; dans la Grande Kabylie certains *çoff*, nous dit-on, réapparurent. De la vivacité des oppositions on peut

avoir une idée en collationnant les élections contestées. On arrive à un total de 361 pourvois en conseil de préfecture pour un millier de *djemâ'a* élues (soit 128 dans le département d'Alger, 86 dans celui d'Oran¹ et 147 dans celui de Constantine). La proportion, même en pays méditerranéen, paraît forte.

Aussi bien ai-je l'impression que les élections locales ne se firent pas seulement sur le terrain des rivalités personnelles. Le renouvellement du personnel des *djemâ'a* fut en effet partout fort important, sans qu'il soit possible de le chiffrer en totalité. Selon les communes on voit que le pourcentage des anciens *Kebâr* réélus variait de 25 % (C.M. des Maadid), à 28 % (C.M. des Rihra), à 41 % (C.M. d'Aïn Touta), exceptionnellement 64 % (C.M. de l'Edough).

Les sous-préfets ne surent pas tous interpréter ce renouvellement du personnel et l'expliquèrent par le souci de voir les différentes fractions représentées. Mais certains rapports d'administrateurs parlent nettement de la volonté de quelques notables de supplanter les caïds en place et le sous-préfet de Batna n'hésitait pas à dire qu'«un souffle d'indépendance avait passé sur certains douars». Pour lui : «les électeurs avaient voulu imposer des candidats qui puissent s'opposer aux agents de l'administration». Tel fut aussi le cas de ce caïd des Beni Chougrane d'Oranie, révoqué à la suite des troubles de 1914, mais élu comme président de la *djemâ'a* au douar Sidi Daho. Ainsi s'explique qu'en 1920 on ait pu noter que dans certains douars «les indigènes paraissaient ignorer leurs caïds pour s'adresser au président de la *djemâ'a*». Que les caïds soient souvent sortis diminués des luttes électorales est donc probable, mais la révélation la plus importante fut celle d'une certaine hostilité à tous les agents administratifs.

Ce jugement de l'administrateur de la C.M. de l'Oued Cherf me paraît donc représenter la conclusion la plus valable pour ces élections locales : «les résultats des élections indigènes traduisent une réaction contre l'administration, et par conséquent contre l'influence française et le principe d'autorité. Elles n'ont pas modifié l'état d'esprit et la situation politiques de la population musulmane. Elles ont seulement permis à un état d'esprit existant, à une situation latente de se manifester ouvertement».

Les élections départementales

Du point de vue politique toutefois, les élections départementales (les élections aux conseils généraux et aux Délégations financières) présentaient un intérêt supérieur. On n'oubliera pas toutefois que le corps électoral est ici réduit à 100 000 personnes, dont 10 % occupent des fonctions administratives, mais l'échantillon reste suffisamment représentatif.

Quels furent les résultats par départements ? *Pour le Conseil général* d'abord furent élus dans le *département d'Alger* : 1^e circonscription (Alger), le capitaine Khaled ; 2^e circonscription (Cherchell) : M'barek Zerrouk ben Mahieddin,

1. Pour 261 *djemâ'a*.

marabout dévoué à l'administration: 3^e circonscription (Blida): Mokhtari Abdelkader, un caïd, qui l'emportait sur le candidat du parti Khaled, l'ingénieur Kaïd Hammoud; 4^e circonscription (L'Arba): Hajj Ammar, candidat du parti Khaled, vainqueur du candidat officiel Ben Siam, bachagha honoraire et descendant d'une vieille famille maure d'Alger; 5^e circonscription (Médéa): Mohammed Sebaoui, un conseiller sortant, administratif; 6^e circonscription (Miliana): Hajj Hammou, cadi, conseiller sortant modéré; 7^e circonscription (Orléansville) Si Salah ben Henni, candidat administratif; 8^e circonscription (Fort National): Achour Saïd, un interprète, élu sans concurrent; 9^e circonscription (Tizi-Ouzou): Smaïl ben Sliman, officier de la Légion d'honneur vainqueur du conseiller sortant; 10^e circonscription (Bordj Menaïel): le marabout Amraci des Isser, signalé comme «fanatique», sans doute parce qu'il l'emportait sur le candidat le mieux vu.

Le «parti Khaled» que l'administration redoutait depuis que s'était affirmée aux élections municipales d'Alger la puissante audience de l'Émir Khaled, n'eut donc que 2 élus, mais le triomphe personnel de l'Émir Khaled le fit oublier. Celui-ci l'emportait sur son concurrent, le Docteur Tamzali, avec 2 505 voix sur 2 789 votants et 4 585 inscrits. Indiquons tout de suite qu'il devait confirmer sa victoire aux élections pour les Délégations financières d'une «formidable majorité de près de 5 000 voix» selon le préfet, en fait avec près de 7 000 voix contre 2 500 à Zerrouk Mahieddin.

Dans ces élections pour les Délégations financières où il y avait 5 sièges à pourvoir pour la délégation arabe et 4 pour la délégation kabyle, on notera la victoire de Kaïd Hammoud, candidat patronné et accompagné dans sa campagne par l'émir Khaled lui-même et élu cette fois avec une forte majorité. En revanche, dans la circonscription Aumale – Aïn Bessem – Tablat, le conseiller général Hajj Ammar, directeur de *L'Iqdam*, était battu par le marabout Ben Tounes d'Aïn Bessem, personnage très docile. Dans les 2 autres circonscriptions arabes étaient réélus les deux *bachagha* Ben Siam et Bouthiba el Hajj ben Yamina. Enfin dans les 4 circonscriptions kabyles, trois nouveaux élus, Si Smaïl, Cheurfa et Roumane, et le délégué sortant Si Salah Ahmed étaient considérés au moment de leur élection «comme animés d'un excellent esprit». Toutefois le député Thomson les déclara à la Chambre tous amis de *L'Iqdam*» (en décembre 1920). Bref, le parti Khaled n'avait donc obtenu que 2 postes de conseillers généraux sur 10 et deux sièges sur 9 aux Délégations financières (réserve étant faite de l'attitude des 4 élus kabyles).

Dans le département d'Oran un seul conseiller sur les 9 à élire passait pour être affilié au clan Khaled: Adda Hamifi Boudjelal, élu à Mascara; il devait aussi son élection au retrait volontaire du sortant, Benchenane. Toutefois, dans l'Oranie, deux autres sièges revinrent à des opposants: à Tlemcen fut élu, grâce aux *Koulourghlis*, l'avocat Taleb Abdesslem que le préfet jugeait ainsi: «c'est le prototype du Jeune-Algérien orgueilleux, d'une science mal digérée convaincu qu'il assurera la suprématie de sa race en se servant de nos armes»; dans la circonscription de Montagnac-Nedromah, était élu au

contraire un opposant «vieux-turban» : M'hammed Ben Rahal, *mokaddem* des *Darqawa*, tenu pour un «nationaliste musulman». En revanche, tel autre grand personnage religieux qui fut élu, le cheikh Gholammalah, de la zâwiya de Sidi Adda aux Ouled Lakhred (dans la C.M. de Tiaret), n'était pas considéré comme un vieux-turban fanatique, et l'on devine pourquoi...

Aux Délégations financières, où il n'y avait que trois sièges à pourvoir par élections furent encore choisis deux personnalités d'opposition : le même M'hammed Ben Rahal et un certain Ben Aboura, élu déjà comme conseiller municipal de Mascara et jugé «politiquement et moralement mauvais» par le sous-préfet, surtout depuis qu'il avait battu le conseiller Benchenane. Le 3^e élu, un caïd démissionnaire, élu grâce à l'intervention du cheikh Ben Tekkouk, n'avait encore rien révélé de ses opinions.

On pourrait donc évaluer à trois opposants sur 9 les élus au conseil général et à 2 sur 3 les délégués financiers.

Dans le département de Constantine, l'élection qui frappa le plus fut celle comme conseiller général de Constantine du Docteur Moussa Ben Chennouf, personnalité jeune-algérienne qui avait, dit-on, l'ambition avouée de fonder un parti musulman d'opposition. Il triompha à la fois du *bachagha* Ben Badis et du Docteur Morsly, les deux principales personnalités politiques de la ville. Dans la circonscription de Philippeville, un ami du Docteur Moussa, Bourboune, qui se présenta comme le «candidat des Musulmans», l'emporta sur l'interprète judiciaire Kessous présenté comme «l'ami des Français». Le Docteur Moussa et Bourboune passaient aux yeux des Français pour des «turcophiles»; en fait ils étaient jeunes-algériens plus au moins liés au groupe de l'Émir Khaled, tout en disposant de l'appui d'un journal français *Constantine Écho*. Dans la circonscription de Mila, un candidat sans envergure mais qui s'avouait «jeune-algérien», Boussouf Mostefa l'emporta sur le conseiller sortant. Enfin dans la circonscription d'Aïn Beida, ce fut encore, après ballottage, un candidat d'opposition Lounissi Alloua qui triompha. Il envoya au préfet le télégramme suivant : «malgré tout attentat à la liberté, malgré toute parole manquée, malgré tout manque de conscience et par la seule volonté de mes braves électeurs, suis élu conseiller général».

Du point de vue de l'administration, ces échecs furent compensés par les réélections du *bachagha* Boudiaf Seddik à Sétif, du caïd Boumaïza à Bône, du *bachagha* Ben Gana à Batna, et la difficile victoire du jeune Mohammed Ben Ali Chérif vainqueur de l'*agha* Ourabah par 1039 voix contre 981. Ce dernier déclara qu'en conséquence il allait abandonner l'administration qui ne l'avait pas soutenu. Enfin à Djidjelli fut élu sans concurrent un riche commerçant mais à Guelma un Jeune-Algérien francophile, le Docteur Cadi, fils du seul officier supérieur algérien le colonel Cadi, fut battu par le chef d'une vieille famille Amar Ben Yaqoub qui l'avait dénoncé comme *m'tourni* (renégat). Le Docteur Cadi, médecin dévoué et généreux, avait cependant été élu conseiller municipal mais le seul de sa liste de Jeunes-Algériens francophiles.

Aux élections pour les Délégations financières les chefs des deux grandes familles rivales de Petite Kabylie, le bachagha Ben Ali Chérif et l'agha Ourabah, se partagèrent les deux postes de délégués kabyles du Constantinois. Dans les 5 circonscriptions arabes, deux élus seulement étaient appréciés défavorablement par l'administration, le Docteur Moussa, élu à nouveau à Khenchela, et à Sétif le candidat «sincèrement acquis à la France» selon l'administration (le Dr Smati Abd el-Kader) fut battu par un «mécontent, un opposant, ex-caïd révoqué, Ahmed el-Kohli. Ainsi le Constantinois avait donc choisi 4 opposants sur 10 conseillers généraux et 2 sur 7 délégués financiers».

Au total pour l'Algérie, on comptait au minimum 9 conseillers généraux d'opposition sur 29 et 6 Délégués financiers sur les 19 élus. Cela représente ensemble 31,25 % d'*opposants*. Si, retenant les indications du député Thomson on comptait 5 délégués financiers kabyles sur 6 comme opposants, le pourcentage serait de 41,66 %. Ces pourcentages importants et étonnants, il est remarquable que personne ne les ait évalués ni signalés au gouvernement, pas même le gouverneur général.

Pourtant le préfet de Constantine avait averti le gouverneur après les élections pour le conseil général qu'«à de rares exceptions près il a suffi à un candidat de se prévaloir de son passé administratif pour être battu». Mais le gouverneur général dans son rapport du gouvernement minimisait cette opposition et assurait seulement que dans l'ensemble l'administration n'aurait pas beaucoup de difficultés à redouter de la part des élus indigènes, mis à part le capitaine Khaled.

Bref, tout se passe comme si l'administration s'était laissée obnubiler par la seule personnalité de l'Émir Khaled et n'avait pas perçu la révélation d'une opposition singulièrement plus importante; ce que les historiens eux-mêmes n'ont pas mesuré jusqu'ici.

Conclusions

Les conclusions politiques d'ensemble doivent nécessairement être nuancées, mais elles permettent cependant une réponse aux questions que nous avons posées. L'accueil médiocre fait aux réformes de 1918-1919 s'est ressenti sans doute des critiques exprimées par la presse jeune-algérienne et de la déception de la majeure partie des évolués. Surtout, les réformes partiellement accordées en 1918-1919 n'ont pas paru au plan local intéresser particulièrement les masses. Nulle part dans les douars ou les villages de colonisation, les Musulmans n'ont eu le sentiment d'une orientation nouvelle de la politique française ou l'impression d'avoir été dotés d'un nouveau statut politique. Ni les administrateurs, ni les maires n'ont décelé la formation d'une opinion publique véritablement politisée, tournée vers des revendications précises, par exemple dans le domaine économique ou social. Ce que la plupart ont noté, et à juste titre, ce sont des «frémissements politiques et

religieux» à l'intérieur de communauté musulmane. Mais pour l'historien qui rapproche ces aspirations vagues des révoltes ou des bouillonnements de l'opinion dans l'Orient arabe ou même dans la Tunisie, il faut bien dire que ces frémissements de l'Algérie musulmane sont quant à leur intensité sans commune mesure avec la Révolte arabe.

Bien qu'il soit beaucoup question dans les divers rapports officiels des progrès de l'indiscipline et d'affaiblissement de l'autorité, l'historien doit dire que l'autorité de l'administration française restait considérable : l'ampleur de la participation électorale et les succès d'ensemble des listes officielles le disent assez. Néanmoins on doit noter que politiquement, électoralement, la contestation est ouverte : sans qu'il y ait remise en cause avouée de la domination française, il existe désormais, et pour la première fois en Algérie, une opposition publiquement représentée. Encore que combattue par l'administration, cette opposition a triomphé à plusieurs reprises et a emporté environ un tiers des sièges aux élections politiques.

Faute d'élections comparables dans une période antérieure, on ne saurait dire si ce pourcentage d'opposants déclarés est supérieur ou inférieur à ce qu'était avant ou pendant la guerre la proportion des opposants silencieux. On veut bien croire que s'était révélé en 1919-1920 un «nouvel état de choses dont la gravité appelait l'attention la plus vigilante», mais la somme des mécontentements et des espoirs pendant la Première Guerre mondiale n'était-elle pas plus considérable encore ?

Sur les caractères de cette opposition, il est difficile de se prononcer en 1920. Les libéraux français y voyaient toujours le parti jeune-algérien et ses aspirations libérales et francophiles. L'Administration et l'opinion des Français d'Algérie parlaient d'embryon : elle comportait en fait des Vieux-Turbans, des éléments religieux à espérances nationalistes, comme Ben Rahal, et des Jeunes-Algériens de tendances assimilationnistes que l'on retrouvera plus tard à la Fédération des élus. Le porte-drapeau plutôt que le chef de cette opposition – l'Émir Khaled – appartenait lui-même plutôt au premier groupe, mais il tenait surtout le langage du second, du moins dans cette période.

Politiquement cependant, les élections se sont soldées, on ne saurait l'oublier, par un échec de ceux des Jeunes-Algériens qui trop imprégnés d'esprit européen s'étaient imprudemment avancés sur le terrain de la naturalisation et avaient parlé de renoncer au statut personnel.

Elles traduisent donc le sentiment profond des masses algériennes toujours aussi opposées à la francisation.

Encore étrangère au nationalisme qu'il soit du type oriental ou du type occidental, encore sourde aux appels révolutionnaires contre le fait colonial ou l'impérialisme, l'Algérie musulmane maintenait, malgré la victoire et le prestige mondial de la France de 1919, malgré les tentations ou les suggestions de certains de ses intellectuels, son refus de l'assimilation. Tel me paraît être la signification historique de ces élections.

L'Association des Étudiants Musulmans Nord-Africains en France durant l'entre-deux-guerres

Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins

La présence active en France durant l'entre-deux-guerres (et au-delà) d'un nombre faible mais croissant d'étudiants nord-africains est l'une des clés trop méconnue de l'évolution qui a conduit le Maghreb de la domination coloniale aux indépendances. Quiconque a eu la curiosité de s'intéresser à ces étudiants n'a pu manquer d'être frappé par l'intensité de leurs activités politiques qui devaient conduire beaucoup d'entre eux à devenir des leaders nationalistes. Ces étudiants s'étant groupés dès 1928 dans une association dont l'existence a continué jusqu'à nos jours, il m'a paru utile à l'histoire du Maghreb et de la question coloniale en France de tenter d'appréhender ce que furent les buts et les activités de cette Association des Étudiants Musulmans Nord-Africains, l'AEMNA (ou AEMNAF lorsque les mots «en France» eurent été ajoutés le 31 janvier 1937). L'enquête a été limitée à la période de maturation des nationalismes maghrébins qu'on peut clore au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

Faute de littérature historique antérieure¹ et du fait que l'association n'a pas conservé ses archives anciennes, j'ai dû recourir pour l'essentiel aux archives administratives et policières françaises², ainsi qu'aux bulletins de l'AEMNA rédigés en langue arabe et conservés à Tunis. La presse et quelques témoignages de contemporains m'ont aidé à compléter dans la mesure du possible une information trop souvent lacunaire et à redresser les erreurs ou les affabulations de la documentation policière.

Les étudiants maghrébins en France

On épargnera au lecteur l'analyse des raisons complexes qui poussèrent de jeunes étudiants nord-africains à venir compléter leurs connaissances en

* Article initialement paru dans la *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 1983.

1. Sur les aspects algériens du sujet, on pourra se référer utilement à la thèse de G. Pervillé, *Les Étudiants musulmans algériens de l'Université française (1980-1962)*.

L'AEMNA est évoquée p. 131 à 141 du manuscrit.

2. Ont été utilisées les archives de la préfecture de police de Paris (abréviation APP), celles du ministère de la France d'Outre-Mer à Paris (AOM), des Affaires étrangères (AE) et les archives algériennes conservées à Aix-en-Provence (AA). À Tunis, le Centre de documentation nationale (CDN) contient divers documents intéressants : par exemple, quelques pages dactylographiées intitulées «Mémoire relatif à l'histoire de l'AEMNAF à l'intention des militants de l'UGET» surtitrées à la main «Où va l'AEMNA?» par Aboulaaz (sans date) et une petite brochure publiée en 1971, *Qu'est-ce que l'AEMNAF?* (laquelle contient malheureusement de nombreuses erreurs historiques). Cet article reprend pour l'essentiel la teneur de leçons professées dans l'année universitaire 1979-1980 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

France. Notons simplement qu'après la Première Guerre mondiale ceux qui en avaient les moyens financiers, mais aussi ceux qui espéraient pouvoir accroître leurs maigres ressources par un travail partiel, n'hésitèrent plus à s'inscrire dans des universités françaises. Interrogés sur les raisons de leur départ, les étudiants invoquaient la nécessité de recourir à l'enseignement donné dans les «écoles étrangères», mais ils disaient savoir trouver «dans la Métropole» de meilleurs professeurs, des camarades et des logeurs exempts de préjugés raciaux à leur égard. Beaucoup espéraient se soustraire à la surveillance de l'administration coloniale, d'autres échapper à l'emprise de leur milieu social. Paris les attirait particulièrement par sa réputation de libéralisme¹ et ses possibilités d'anonymat, mais les familles maghrébines préféraient souvent pour leurs enfants des facultés de province comme Toulouse, Bordeaux, Montpellier et Aix-en-Provence au climat moins dur et à l'atmosphère morale plus saine. En fait, 70 à 80 % des étudiants nord-africains s'inscrivaient alors à Paris.

Les étudiants tunisiens, aidés jusqu'en 1929 par une subvention gouvernementale et parfois une aide du collège Sadiki, puis par des prêts d'honneur après le décret du 28 février 1930, furent toujours dans l'Entre-Deux-guerres les plus nombreux parmi les Maghrébins. Quelques familles marocaines aisées, mécontentes de l'enseignement secondaire donné au Maroc, n'hésitèrent pas plus que les bourgeois tunisiens à envoyer leurs garçons étudier en France. Les bourgeois algériens, plus timides, en furent longtemps empêchés par l'administration.

La Résidence de Rabat accepta, quoique sans enthousiasme, après la suppression des cours supérieurs consécutive au départ de Lyautey, de laisser partir en France de jeunes étudiants qui ne s'agitèrent plus sur place. Celle de Tunis n'y fit pas vraiment obstacle, du moins jusqu'à l'arrivée de Peyrouton qui voulait limiter les départs en France et disperser les étudiants en province. Au contraire, le gouvernement général de l'Algérie, qui redoutait l'influence des étudiants nationalistes marocains et tunisiens sur les étudiants algériens, s'attacha d'abord de son propre aveu «à les retenir à Alger même²». Le principe fut même défini en 1933 de n'envoyer en France que des boursiers effectuant des études pour lesquelles n'existaient pas d'écoles spécialisées dans la colonie et de dissuader les non-boursiers de se rendre à Paris. Le directeur des Affaires indigènes, Louis Milliot, tempéra ensuite cette politique et s'opposa même aux suggestions tendant à faire venir à l'université d'Alger les étudiants maghrébins. Il jugeait, en

1. Robert Montagne raconte dans son livre *Révolution au Maroc* (pp. 305-306) que la mode était vers 1930 dans les collèges musulmans de créer des pièces de théâtre jouées par des troupes d'anciens élèves. L'une d'elles mettait en scène deux étudiants orphelins qui aspiraient à faire leurs études à Paris malgré le refus de leur riche tuteur. Or les jeunes spectateurs de la représentation intervenaient pour scander en chœur : «À Paris ! À Paris !».

2. Rapport du directeur des Affaires indigènes Mirante (1931) in AA 14 H 41. Son sentiment était aussi celui de quelques hauts fonctionnaires des Protectorats.

janvier 1936, leur influence plus dangereuse à Alger et leur surveillance plus difficile que s'ils restaient éparpillés dans les universités françaises. Il redoutait aussi que, dissuadés de se rendre en métropole, beaucoup partent au Proche-Orient: «Je préfère les étudiants maghrébins en France plutôt qu'au Caire».

Au total, les Maghrébins restèrent bien peu nombreux par rapport aux autres étudiants étrangers. L'AEMNA croyait pouvoir affirmer qu'en 1931-1932, 152 étudiants nord-africains se trouvaient en France, soit 119 Tunisiens, 21 Algériens et 11 Marocains¹. Au début de l'année universitaire 1933, sur 14 500 étudiants étrangers inscrits au total, on aurait compté, selon la commission des Affaires musulmanes, 437 étudiants et lycéens nord-africains, chiffre à comparer aux 560 étudiants égyptiens, 449 iraniens, 317 syriens², 207 turcs, etc. Encore ce chiffre de 437, lui-même douteux, était-il ramené à «191 pour les étudiants proprement dits», en réalité 181 puisque la statistique indique 126 Tunisiens, 39 Algériens et 16 Marocains. En ce qui concerne les Algériens, les évaluations officielles varient autour d'une trentaine et le Dr Bendjelloul confirmait dans un rapport présenté le 28 octobre 1935 à la Commission des affaires musulmanes: «Le nombre de nos enfants qui suivent les cours des Facultés à Alger et dans la Métropole dépasse à peine la centaine³».

L'importance de l'AEMNA ne saurait donc s'expliquer par le poids du nombre. Ce qui a d'abord attiré notre attention sur cette association, ce furent les personnalités de ses jeunes dirigeants. Lorsqu'on regarde les noms des étudiants qui ont milité à la tête de l'AEMNA entre 1928 et 1939, on a l'impression de feuilleter ce qu'on pourrait appeler le *Gotha* du nationalisme maghrébin. Énumérer les dirigeants étudiants tunisiens, c'est retrouver les noms des principaux leaders destouriens et surtout néo-destouriens. Dans l'ordre chronologique après le «Père fondateur» Chadly Khaïrallah, citons: Ahmed Ben Milad, Tahar Sfar, Muhammad Sakka, Habib Thameur, Ali Belahouane, Slimane Ben Slimane, Mounsi Slim, Hedi Nouira, Fend Bourguiba (cousin de Habib Bourguiba), Hedi Khefacha. Du côté marocain, on voit paraître des noms alors peu connus mais vite célèbres au sein du Comité d'action marocaine, tels ceux de Mohammed Hassan el-Ouazzani, d'Achmed Balafrej, Mohammed el-Fassi, Allal el-Fassi, El-Kholt, Ahmed ben Abdeljelil, Mohammed Omar Benjelloun, Abdelkhalek Torrès. Enfin, chez les Algériens, émergent, parmi les modérés Malek Bennabi et parmi les nationalistes: Ahmed Ben Adjila, Messaoud Boukadoum, Moussa

1. On ne s'étonnera pas du nombre très faible des étudiants marocains sachant, grâce à un rapport du Haut Comité méditerranéen de mars 1937, que dans les dix années antérieures seuls une cinquantaine d'entre eux avaient passé avec succès le baccalauréat dont vingt-deux pour la seconde partie.

2. Selon l'Inspection des États du Levant sous mandat français, le nombre des étudiants syro-libanais était de 140 en 1928, 208 en 1929, 254 en 1930, 301 en 1931.

3. Selon la Statistique générale de l'Algérie, ils étaient en 1936-1936 94 inscrits à l'université d'Alger sur 2 258 étudiants. En outre, «une trentaine étudieraient en France».

Belkeroua, Brahim Maïza, Brahim Ben Abdallah¹. Pour les lecteurs auxquels ces noms ne seraient pas familiers, notons simplement que presque tous furent des leaders nationalistes de premier plan et que plusieurs d'entre eux devinrent après les indépendances ministres dans les gouvernements tunisien et marocain.

Dans la mesure où leur carrière politique fut pour eux essentielle, il importe sans doute assez peu de connaître les études qu'ils firent en France, mais on peut tout de même signaler que, selon des évaluations concordantes, près de la moitié d'entre eux se préparèrent aux professions de médecin et de pharmacien, cependant qu'un quart environ étaient inscrits en droit et 20 % en lettres². Ces orientations, qui reflètent étroitement celles de l'ensemble des étudiants maghrébins, tenaient plus à l'état du marché professionnel qu'à un goût décidé pour les professions libérales. À supposer que les ingénieurs et techniciens aient été plus nombreux, il est prouvé qu'ils n'auraient pu alors s'employer au Maghreb. La «mauvaise orientation» prétendue des étudiants maghrébins n'est, à l'époque, qu'un cliché colonial.

De même, il faut renoncer à l'idée souvent émise selon laquelle ces étudiants venaient volontairement en France pour y constituer un rassemblement unitaire anticolonialiste ou antifrançais. On est au contraire étonné de voir leurs faibles effectifs se disperser entre plusieurs associations déclarées rivales par les services français. C'est ainsi qu'en 1933, par exemple, coexistaient à Paris quatre associations qui prétendaient toutes regrouper des étudiants musulmans d'Afrique du Nord. À côté de l'AEMNA, qui, à cette date, ne comprenait guère que des Tunisiens et des Marocains, on trouvait :

1. l'AEMA ou Association des Étudiants Musulmans Algériens en France – celle-ci distincte de l'AEMAN d'Algérie³ (l'ex-amicale devenue depuis 1931 Association des Étudiants Musulmans de l'Afrique du Nord) ;

2. une prétendue Association Française des Étudiants Nord-Africains de Paris, l'AFENA, qui, fondée en 1931 par des étudiants français avec quelques musulmans d'Oranie, ne comportait apparemment plus d'Algériens musulmans en 1933⁴ ;

1. Pour faciliter l'identification de toutes ces personnalités par les lecteurs français, j'ai adopté la version la plus courante, souvent la plus francisée de leurs noms, telle qu'elle apparaît postérieurement dans la presse française.

2. Encore que l'échantillon constitué par les membres des bureaux successifs de l'AEMNA soit faible, il est plus fiable. D'après notre calcul, les étudiants en médecine représentent 27,5 % du total, les juristes (en y comprenant l'École des sciences politiques) 22,5 %, les littéraires (École des langues orientales comprise) 20 %, les étudiants en pharmacie 15 %, les scientifiques divers 15 %.

3. L'AEMAN (d'Alger) aurait réuni «80 sur une centaine d'étudiants algériens de l'université d'Alger» (*La Défense*, 21 décembre 1938).

4. Cette AFENA qui s'efforçait, disait-elle, «de grouper sans distinction de race ou de religion tous les étudiants d'Afrique du Nord» avait son siège à Paris, 1 rue Boutebrie. Elle était présidée en 1933 par Marcel Vigo et un bureau exclusivement français.

3. une Amicale franco-musulmane dirigée par Marcellin Piel et Mohammed Saï¹.

Il faudrait y ajouter, en province, au moins une Association des étudiants arabes de Toulouse qui créa plus tard, en 1936, une Union des Étudiants Musulmans Nord-Africains de Toulouse.

Quoi qu'il en soit de cette diversité, l'AEMNA rassemblait à elle seule près des trois quarts des effectifs et peut donc être dite la plus représentative. Par là se justifie son étude plus approfondie.

La création de l'AEMNA

D'après un rapport récapitulatif des Renseignements généraux² qui reprend des informations antérieures, ce fut «à l'initiative de certains membres de l'Étoile Nord-Africaine», organisation suscitée en mars 1926 par le Parti Communiste Français, que fut fondée en novembre 1927³ une Association d'Étudiants Nord-Africains. Celle-ci, l'AEMNA, fut déclarée à la préfecture de Police le 28 décembre 1927⁴. Ce serait un étudiant tunisien en droit, le Destourien Ech-Chadly Ben Mustafa Khaïrallah, qui aurait, en tant que président de l'Étoile Nord-Africaine, directement patronné et présidé la nouvelle association. Cette version policière est manifestement entachée d'erreur. Chadly Khaïrallah, expulsé de France après deux ans de séjour le 27 décembre 1927, n'a pu déclarer lui-même, ni diriger cette association⁵ dont le premier président effectif fut Salem Ech-Chadly.

Doit-on pour autant rejeter totalement l'information policière sur le rôle de l'Étoile Nord-Africaine et du PCF qu'on sait alors fort préoccupé de regrouper les «étudiants coloniaux» et de noyauter les organisations existantes? Faut-il rappeler que l'Association des étudiants indochinois fondée à Paris au début de 1927 par «des Annamites loyaux» tomba vite aux mains des communistes et des nationalistes⁶? Surtout la commission coloniale du PCF avait recommandé à l'Étoile d'attirer à elle les étudiants nord-africains. Or son premier animateur, Hadj Ali (Abdelkader), membre du PCF, avait réussi dès juillet 1926 à intéresser Habib Bourguiba qui remercia l'Étoile au nom des étudiants tunisiens. Hadj Ali fit notamment participer les étudiants marocains et tunisiens aux meetings du 14 juillet et des 1^{er} et 18 novembre 1926 et les invita à ces banquets de l'Étoile (le premier eut lieu en juillet 1926) où, notait la police, «on jouait de la musique

1. AA27H21.

2. APP. Rapport du 16 avril 1935. Cote provisoire 332.

3. Il se pourrait donc que «la vingtaine d'étudiants marocains et tunisiens signalés dans un rapport de police comme participant à un meeting de l'Étoile du 18 novembre 1927 y aient représenté la nouvelle association.»

4. On trouvera l'avis de constitution dans le JO du 1^{er} janvier 1928.

5. Chadly Khaïrallah fut écroué à la prison de Tunis en septembre 1928 pour une peine de trois mois d'emprisonnement.

6. AOM, Slotfom, série III, carton 33.

arabe»¹. Selon toute vraisemblance, l'Étoile, qui visait à regrouper tous les musulmans des trois pays autour de l'idée d'indépendance, «espoir suprême et suprême salut» selon Chadly, et qui dénonçait dès 1927 les naturalisations, ne fut donc pas étrangère à la création de l'AEMNA.

Cette conclusion logique, que je formulais dans un cours en 1979, n'en demeurait pas moins une hypothèse. Depuis, j'ai trouvé au Centre de Documentation Nationale de Tunis un document manuscrit de Chadly Khaïrallah qui la corrobore.

Celui-ci explique que ses fonctions de président de l'Étoile Nord-Africaine lui interdisaient d'intervenir directement dans la création d'une association souhaitée par l'Étoile. C'est pourquoi, raconte-t-il, il «élabora d'abord en s'inspirant des statuts de l'Association des amis de l'étudiant indochinois les statuts provisoires d'une association des étudiants nord-africains». Il convoqua ensuite dans sa chambre de l'hôtel du Globe Ahmed ben Milad «à qui j'ai donné mission de mettre sur pied cette organisation. Enfin je suis intervenu par la suite auprès de D^r Salem Ben Ech-Chadly pour lui faire accepter la présidence du premier comité.²»

Ainsi s'explique mieux que le D^r Ahmed Ben Milad ait pu me dire «avoir été chargé par ses amis tunisiens de créer une association d'étudiants tunisiens» mais avoir préféré «après sa rencontre avec le Marocain Ahmed bel Lafridj [Balafrej] mettre sur pied «pour des raisons d'utilité publique» une association d'étudiants nord-africains³. Selon la police qui le tenait pour «le véritable animateur du mouvement», le D^r Ben Milad avait été inculpé et incarcéré en 1924 pour avoir participé à une manifestation communiste à Bizerte; amnistié il aurait été de nouveau inculpé pour avoir troublé une manifestation officielle à Tunis. Cet ancien ouvrier brodeur sur cuir et syndicaliste communiste devenu étudiant en médecine à Paris aurait écrit «de nombreux articles dans *l'Humanité*» (articles non signés que je n'ai pu identifier). Selon le D^r Ben Milad qui se reconnaît «lycéen communiste, ouvrier brodeur pendant les vacances», il n'aurait pas milité à Paris ayant démissionné du Parti en Tunisie⁴. Ben Milad, secrétaire général du premier bureau de l'AEMNA, dut laisser la présidence au plus âgé des

1. Au cours de ce banquet de juillet 1926, Chadly Khaïrallah exposa aux étudiants les buts de l'Étoile Nord-Africaine et expliqua aux ouvriers : «Nos camarades étudiants ne peuvent accepter d'être des esclaves de ceux qu'ils égalent ou dépassent dans le domaine de l'intelligence des colons français.»

2. CDN. Mouvement national. Tunisie, dossier A-4-44. Khaïrallah parle de sa prise de contact avec Ahmed Ben Milad en mai 1926. Le docteur Ben Milad la situe en 1928. En fait, il s'agit de 1927.

3. Lettre du D^r Ben Milad à l'auteur (23 mai 1980).

4. Le D^r Ben Milad avait revendiqué l'indépendance des syndicats par rapport au parti. Finidori avait de plus retouché ses articles de *l'Avenir social* en y ajoutant notamment des phrases d'insulte à l'égard des dirigeants socialistes (lettre du D^r Ben Milad à l'auteur, 14 juin 1980). Ben Milad, démissionnaire du PCF à une date imprécise, demeura cependant dans le groupe de Louzon «La Révolution prolétarienne» qui se proclama trotskiste.

étudiants tunisiens présents à Paris, le D^r Salem ben Ech-Chadly, mais il demeura présent dans les bureaux successifs de l'association jusqu'en 1933. Selon une notation trop brève mais suggestive de Chadly Khaïrallah, «les étudiants-aristocrates auxquels s'est joint Chadhi Khalladi ont manœuvré aux élections pour combattre les candidats-camarades de Ben Milad jugés trop prolétariens».

Il ressort donc de ces divers témoignages que l'AEMNA fut bien créée fin 1927 à l'initiative de l'Étoile et dans une perspective purement politique¹. Quoi qu'elle ait pu écrire à l'époque, cette association visait en réalité, dès l'origine, de tout autres buts que l'entraide étudiante. Mais en avait-elle les moyens ?

Les ressources financières de l'AEMNA

Selon les bulletins, publiés ultérieurement par l'AEMNA, l'Association fondée par une vingtaine d'étudiants en 1927 comptait une cinquantaine d'étudiants cotisants en décembre 1928, 69 en 1929, 102 en 1931 (ou 150 en y comprenant les élèves de l'enseignement secondaire) et 152 en 1932². Sur un total de 206 à 210 étudiants maghrébins dont 170 présents à Paris, on voit que l'AEMNA en rassemblait déjà plus de 70 %.

Les cotisations étaient relativement élevées (25F pour les membres actifs, 30F pour les simples adhérents, 100F pour les membres honoraires)³, mais elles ne fournissaient que 13% des dépenses de l'association en 1929 et 37% en 1931. Celles-ci auraient atteint, selon les archives du D^r Ben Milad, 15 500F en 1928, 72 900 F en 1929 et 94 000 F en 1930⁴.

Du fait de la crise économique et de la prise en charge de certaines aides par l'association «Les Amis de l'étudiant», les recettes de l'AEMNA s'effondrèrent à 17 717F en 1931 (dont 4 517F de dons)⁵. Au-delà de 1932, on ne peut suivre le mouvement des recettes et dépenses avec autant de précision, mais il est clair que les cotisations ne fournirent jamais qu'une partie peu importante des dépenses.

1. Certes le PCF se désintéressa ensuite de l'AEMNA, mais aux témoignages de divers communistes, notamment celui de Mohammed Marouf, cela s'explique seulement du fait de «l'insuffisance du travail colonial du parti de 1927 à 1931 inclus».

2. Ces chiffres paraissent plus fiables que ceux donnés par la police: «Au début, l'association avait une trentaine de membres... actuellement (12 décembre 1929) le groupement compte une centaine de membres.» Selon un rapport du 28 juillet 1931, «l'Association compte environ 300 adhérents dont 100 actifs». Le rapport du 10 mai 1938 parle d'un fichier de 257 noms d'étudiants ou d'anciens étudiants.

3. Il fallut abaisser les cotisations en 1939 à 10 F et 20 F.

4. Selon un rapport des Renseignements Généraux du 10 février 1930, le budget de l'AEMNA aurait atteint 80 000 F en 1929 et l'association aurait reçu «en outre [?] plus de 30 000 F de dons». Le bulletin de l'AEMNA donne pour le budget de 1930 «96 742,90 F de recettes dont 38 188 F de dons». 85,2% seulement des recettes auraient été dépensés.

5. Compte tenu d'un reliquat de 14 235 F de l'exercice antérieur, le budget disposa en fait de 31 952 F sur lequel 23 516 F seulement furent dépensés.

Parmi les autres ressources, on sait que des collectes eurent lieu en Tunisie. En mars 1928, les services de la Résidence signalaient que «Mahmoud (?) Bourguiba s'était fait le promoteur du mouvement». À l'initiative d'un ancien étudiant, le Dr Materi, l'AEMNA organisa des fêtes ou des concerts de musique orientale dans les stations estivales. Elle avait recueilli 56452 F et annonçait sa 13^e fête lorsque ces concerts furent interdits dans l'été 1929 sous prétexte que l'AEMNA n'était pas une association tunisienne¹. C'est alors que fut créée la société des Amis de l'étudiant destinée à recueillir des fonds et à secourir les étudiants tunisiens, mais elle ne fut autorisée qu'en juillet 1931. Une autre association, l'Union des femmes musulmanes qui militait essentiellement pour l'instruction des jeunes filles², eut à cœur d'aider matériellement les «exilés pour le savoir», «les étudiants au patriotisme sincère», expressions qui désignaient les seuls étudiants qui n'épousaient pas de femmes étrangères... La deuxième fête des femmes organisée par cette association dans la nuit du 19 Ramadan 1355 (3 décembre 1936) en présence de l'épouse du Bey permit un versement de 4420 F à l'AEMNA³.

L'AEMNA organisa elle aussi en France des banquets payants (40 F en 1932) où elle invitait de hautes personnalités musulmanes. Mais, à en croire les Renseignements généraux, «de l'argent lui fut à coup sûr versé par certaines associations islamiques de l'étranger». Étaient nommés en 1933 par exemple l'*Islamische Kulturbund* de Vienne, l'association *Al-Istiqâl* du Caire et, en 1936, «les communautés musulmanes de l'Inde»⁴. En 1935, le ministre des Affaires étrangères français affirmait que la plupart des tracts et brochures distribués par l'AEMNA étaient imprimés à Genève aux frais de la délégation syro-palestinienne. Son chef Chakib Arslan envoya à Paris l'étudiant Jabri Bey, neveu de son collaborateur direct Ihsan Jabri Bey, secrétaire général de la délégation. Selon les informateurs de la police, il venait apporter des fonds en quantités importantes⁵.

1. Cf. l'article vengeur du Dr Materi dans *La Voix du Tunisien* (1^{er} septembre 1930). Ce fut lui qui prit la présidence de l'association «Les Amis de l'étudiant».

2. Y eut-il des étudiantes maghrébines en France durant l'entre-deux-guerres? On sait seulement qu'en décembre 1930 «la première jeune fille musulmane tunisienne s'inscrivit à Paris pour préparer un doctorat en médecine». Mlle Twida Ben Cheikh, invitée au Congrès national des femmes françaises à Paris le 31 mai 1931, «revendiqua vigoureusement, aussi hardie dans ses allures que dans ses paroles, le droit à l'instruction intégrale pour les filles arabes et l'émancipation des femmes musulmanes» (Abbé Paul Catrice, *En Terre d'Islam*, mai-juin 1932, p. 182).

3. Nous connaissons ces détails grâce à un opuscule imprimé, *La deuxième fête des femmes* (en arabe). Y sont publiés les discours et poèmes de diverses jeunes femmes: Mme Bachia Benmorad, N. Benabdallah, El Kef...

4. Tout en affirmant que l'AEMNA dépendait en 1929 encore de l'Étoile, les R.G. ne disaient rien d'une aide financière possible. Celle-ci est d'ailleurs invraisemblable après 1928. Les bulletins de l'AEMNA ignorent résolument les communistes et, par ailleurs, le Comité mondial des étudiants contre la guerre et le fascisme, d'obédience communiste, et son organe en français *Le Front universitaire* ne citent pas alors l'AEMNA comme une association qui leur serait proche.

5. Pourtant Messali Hadj explique dans ses *Mémoires* que ce fut seulement grâce à ses recommandations que Chakib Jabri Bey put prendre contact avec les étudiants et les membres accrédités des partis nationalistes.

Faisant le point sur une situation financière devenue difficile en 1937, le bureau de l'AEMNA l'expliquait par «la pauvreté des Algériens» et le tarissement des ressources venues du Maroc du fait des arrestations nombreuses dans les milieux nationalistes¹. Le trésorier comptait sur les sommes «dont le néo-Destour nous gratifie habituellement», mais ne faisait nulle allusion «aux subventions des milieux panislamiques» qui, selon la police, permettaient seules à l'association de «faire face à des dépenses élevées»². L'AEMNA eut donc, semble-t-il, des bailleurs de fonds assez divers et sans doute successifs, ce qui peut s'expliquer par ses activités de plus en plus nombreuses.

Les activités de l'AEMNA

Le programme

Association purement corporative à en croire ses statuts, l'AEMNA s'était donné des tâches multiples et qui varièrent peu au cours des années. En 1927-1928, elle déclarait avoir pour programme «l'entraide mutuelle et la création entre adhérents de liens indestructibles d'amitié et de sympathie» et précisait qu'«aucune discussion politique ne sera admise en son sein». Selon les statuts de 1929, l'Association visait toujours «à resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres, par la création d'un cercle, d'une bibliothèque, d'une revue et par l'organisation de réunions périodiques»; mais elle entendait aussi désormais «encourager les compatriotes à poursuivre leurs études supérieures en France», sans s'expliquer sur ce choix qui, rétrospectivement, pourrait paraître étonnant. Rappelons seulement qu'à cette date ni Tunis, ni Rabat ne possédaient d'université française et que celle d'Alger était suspecte aux yeux des Maghrébins du fait de l'attitude hostile de l'administration³.

«Pour faciliter le séjour en France», l'AEMNA entendait obtenir des subventions des autorités coloniales et des bourses d'études ainsi que la fondation d'une Maison des étudiants et d'un restaurant coopératif⁴. Elle se proposait aussi «pour aider les camarades étudiants dans le besoin de leur consentir des prêts d'honneur ou des dons». Enfin, elle prévoyait de discuter des questions matérielles et morales propres aux étudiants.

Ce programme, qui faisait de l'association une société de secours mutuels et d'activités corporatives, n'était en 1928 qu'une couverture juridique à

1. APP. Procès verbal de la réunion du bureau de l'AEMNA du 23 novembre 1937.

2. APP. Rapport du 10 mai 1938 et A.E. Afrique. Affaires musulmanes. Panislamisme.

3. Un seul article du bulletin de l'AEMNA (année 1931-32) intitulé: «Les études en France et en Algérie» invitait les parents à envoyer leurs enfants à l'université d'Alger dans un milieu arabo-islamique et précisait «grâce à la concentration de tous les étudiants nord-africains notre union serait plus aisée».

4. AOM. Slotfom, série 3, carton 45 et APP. Rapport du 30 mai 1929. (Il y est précisé que les objectifs de ce programme n'ont pas été réalisés, ce que confirme le bulletin). L'AEMNA ouvrit cependant un restaurant au début de 1931 qui dut fermer au bout de trois mois, puis fut réouvert.

l'usage des autorités françaises. En effet, les étudiants adhérents ne se gênaient pas pour avouer que leur groupement était surtout politique : en arabe, leur groupe s'appelait « l'association nationaliste »¹, ce qui paraît conforme à l'idéologie et aux activités de l'AEMNA².

Toutefois, l'AEMNA eut aussi un rôle moral et social peut-être essentiel. L'acquisition d'un local, situé 16 rue Rollin, lui permit d'ouvrir un cercle culturel où les étudiants du Maghreb trouvèrent livres, disques et journaux arabes du Moyen-Orient, en vue, disait leur bulletin, « d'unifier leurs opinions et leurs cultures ». Sur le plan matériel, en fournissant des prêts et des aides financières non remboursables, l'AEMNA s'attira la reconnaissance de nombreux étudiants pauvres³. Selon la police, cela lui aurait aussi permis de s'assurer de leur fidélité. À l'en croire,

le moindre acte d'indépendance vis-à-vis de l'Association entraîne une mise en quarantaine immédiate des étudiants soupçonnés de tiédeur ou d'indifférence et la plupart paraissent redouter une telle sanction. Ceux dont la situation matérielle est précaire craignent d'être privés d'un secours qui leur est indispensable.

L'action politique

L'AEMNA voulait avant tout politiser dans le sens du nationalisme anticolonial tous les étudiants maghrébins et sensibiliser l'opinion du monde musulman à la question nord-africaine.

Cette orientation décelée par la police dès 1928 apparut publiquement le 28 février 1930 lorsque le secrétaire général, l'étudiant marocain Ahmed Balafrej, proposa de ne plus admettre au sein de l'Association les étudiants naturalisés français. Cet éclat était calculé, car la question examinée en commission fut aussitôt soumise à l'assemblée générale qui vota à une majorité écrasante « la non-admission des Musulmans français ». Les naturalisés bénéficiaient, prétendait-on, des avantages réservés aux membres des associations françaises. D'autre part, l'AEMNA, étant musulmane, ne pouvait être ouverte à des « non-Musulmans » :

Le naturalisé cesse d'être musulman du fait qu'il renonce à nos lois car notre religion n'est pas seulement une question de foi, mais elle est aussi une doctrine sociale. Il ne suffit donc pas au naturalisé pour prétendre à l'islamisme intégral de garder sa foi en rejetant de son plein gré les lois sociales de l'Islam.⁴

1. Rapport des Renseignements Généraux de mars 1934.

2. Dès le 30 avril 1928, le gouverneur général de l'Algérie, Pierre Bordes, mettait en garde le résident à Tunis : « Il résulte des informations qui me sont fournies que cette association s'est constituée dans un but nettement nationaliste qu'elle aurait souci d'ailleurs de ne pas laisser paraître. » AA 29 H 35.

3. En 1930, par exemple, l'AEMNA consacra 56,5% de ses ressources à des prêts d'honneur pour un montant de 46 500 F. En 1931, les prêts et aides se bornèrent à 3 800 F (11,9% des dépenses), les étudiants tunisiens étant désormais pris en charge par l'association *Les Amis de l'étudiant*.

4. Extrait d'un long article du journal tunisien de langue arabe *Al-Nadha* (26 mars 1930). En Algérie, une polémique semblable avait éclaté en 1927 à la suite d'une *fatwa* libérale du cheikh Hafizi admettant la naturalisation sous réserve que le naturalisé put choisir. Le journal de Ben Badis, *Al-Chihâb*, avait durement riposté en décembre.

À tous égards, c'était une décision grave : non seulement cette « excommunication » touchait d'assez nombreux étudiants algériens (et quelques tunisiens), mais elle signifiait une volonté de rejet pour tout ce qui était français¹.

Sans attendre d'être exclus, les étudiants naturalisés firent aussitôt scission, entraînant la majeure partie des étudiants algériens, sauf huit semble-t-il, originaires de Tlemcen et du Constantinois. Les scissionnaires fondèrent au début d'avril 1930 une Association des Étudiants Musulmans Algériens en France, l'AEMA².

Une seconde prise de position fort éclairante de l'AEMNA se situe le 9 mai 1930. Ce jour-là, quarante-et-un étudiants de l'Association (sur cent deux adhérents) expédièrent des télégrammes de protestation signés à l'occasion de la tenue du Congrès eucharistique de Carthage et de l'arrestation de certains manifestants à Tunis. Vingt-sept étudiants tunisiens, huit algériens et six marocains s'élevaient avec indignation contre le principe même d'une réunion chrétienne en terre d'Islam.

Poursuivant son offensive, l'AEMNA distribua peu après un tract imprimé qui avait été rédigé par Ahmed Balafrej. Il y était dit qu'un étudiant nord-africain qui n'était pas lettré en arabe « ne pouvait être utile à son pays » et qu'il était indigne de la gloire léguée par ses ancêtres. Là encore se marquait sinon une volonté de rupture avec la culture française, du moins l'affirmation d'un arabisme exigeant.

Survint alors le *dahir* berbère du 16 mai 1930, aboutissement maladroît de la « politique berbère »³, dont on connaît les conséquences : l'affirmation publique du nationalisme marocain. L'AEMNA, sous la pression des étudiants marocains, se joignit aussitôt au concert de protestation déclenché par cette décision. Sous la direction de Chakib Arslan qui l'orchestra de Genève, la campagne d'agitation contre le *dahir* dut beaucoup à l'AEMNA. Mohammed Hassan el-Ouazzani se fit l'agent de liaison quasi officiel entre Genève et Rabat cependant que plusieurs étudiants marocains de Paris s'improvisèrent journalistes et pamphlétaires. Ahmed Balafrej publia rapidement une brochure au titre clair, *Diviser pour régner* (c'était la devise avouée des berbéristes français), cependant que El-Ouazzani prépara un manuscrit qui, remanié par Balafrej, El-Kholti, Mohammed El-Fassi et le Français Daniel Guérin, fut édité en février 1931 sous le titre *Tempête sur le Maroc*. L'ouvrage était attribué à un prétendu *Mouslim Barbari*, pseudonyme vengeur qui affirmait en somme qu'un Berbère était avant tout un musulman⁴.

1. Le résident de Tunis, qui avait été alerté le 29 mars par le contrôleur civil de Tunis, Monchicourt, sur la portée du geste, demanda au ministre des Affaires étrangères de ne pas tolérer cette motion (15 mai 1930). AE. Affaires musulmanes n° 29.

2. Elle fut enregistrée à la Préfecture de police le 16 juillet 1930 sous le n° 167 946.

3. Je me permets de citer mon étude sur « La politique berbère du protectorat marocain (1913-1914) », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (janvier-mars 1971), p. 50-90.

4. Dans son étude érudite sur « La Gauche française et les Jeunes Marocains » parue dans le cahier 3 du *Mouvement social*, G. Oved indique qu'il a recueilli des témoignages contradictoires sur les auteurs de cet ouvrage collectif.

De son côté le plus actif des dirigeants tunisiens de l'AEMNA, Ahmed ben Milad, publia en 1931 avec l'aide du groupe «La Révolution prolétarienne» de Louzon et sous le pseudonyme de Hadi Zaman, une brochure de polémique nationaliste intitulée: *Cinquante années de présence française*¹.

On le voit, l'AEMNA était conduite par ses jeunes leaders dans la voie du combat nationaliste. Comme l'écrivait Ahmed ben Milad, en soulignant son texte par des capitales d'imprimerie: «Ne supportons pas la honte de laisser aux Français le soin d'écrire pour nous notre propre histoire. Écrivons nous-mêmes notre propre histoire²».

Le combat culturel et les trois premiers congrès

Mais ce combat n'était pas mené seulement sur le plan politique et religieux; il l'était aussi sur le plan culturel. L'AEMNA militait pour le développement de la langue arabe au Maghreb et la Renaissance culturelle arabe. Elle voulait exalter l'histoire du Maghreb arabe et le retour aux grands hommes du passé. Pour ce faire, l'Association organisa dès 1928 des causeries en arabe, devenues hebdomadaires à partir de 1931, et la commémoration systématique des «grands savants arabes»³. La liste des premières causeries, toutes consacrées à la culture arabo-musulmane, ne recèle certes aucune surprise, mais brille par un certain éclectisme: histoire, philosophie, sociologie, littérature et médecine se partageaient par ordre décroissant d'importance l'intérêt des étudiants. Au cours de l'année universitaire 1931 sur seize causeries, sept traitaient de l'histoire arabo-musulmane, une seule suggérait cependant une politique de propagande islamique. Mais les textes n'ayant pas été publiés, on ne peut malheureusement savoir ce que Malek Bennabi avait dit de «La femme chez les Arabes et dans l'Islam» ou Mohammed Ben Saï de «L'Algérie musulmane vue par la jeunesse».

Afin de préciser sa doctrine et pour la mieux faire pénétrer en Afrique du Nord, l'AEMNA imagina d'y tenir des congrès publics annuels.

Le premier fut décidé à la suggestion de Ferhat Abbas qui, venu à Paris, réussit à persuader le bureau de l'association de l'intérêt de cette réunion. Le congrès eut lieu à Tunis du 20 au 24 août 1931 sous la présidence du directeur de la Khaldûniyya et dans le local de celle-ci. L'initiative de Abbas explique que furent invités les étudiants de l'AEMAN dont le siège était à

1. L'ouvrage donne des précisions intéressantes sur la manière dont était appréciée par les Tunisiens la politique scolaire du Protectorat. Elle aurait visé «à empêcher la formation de cadres tunisiens et à asseoir sur le terrain solide de l'ignorance et de la pauvreté la prépondérance française».

2. Le contexte indique clairement qu'il ne s'agissait pas d'écrire l'histoire du passé à la manière des historiens, mais celle de l'avenir.

3. En décembre 1930 fut célébré par exemple le millénaire de la mort du médecin Abu Razi au cours d'une cérémonie organisée par l'AEMNA dans les salons du Palais d'Orsay. *La Dépêche coloniale* (24 décembre 1930) rendit compte longuement de cette fête au cours de laquelle le président de l'Académie de médecine célébra, après Ali Sakka, les mérites du médecin de Bagdad.

Alger¹. La participation fut cependant essentiellement tunisienne : les étudiants de la Zitouna, du collège Sadiki et de nombreux élèves des écoles islamiques composèrent l'auditoire aux côtés des sept Algériens et d'un seul Marocain.

Le congrès, inauguré par un discours de Sidi Abderrahman Al Kaak, fut à peine signalé et seulement dans quelques journaux de langue arabe. Selon les observateurs français de la Régence qui y assistèrent furent traités les sujets suivants :

- l'enseignement de l'arabe en Afrique du Nord,
- la réforme des enseignements donnés à la Grande Mosquée de Tunis et à l'université d'Al-Qaraouiyyine,
- les questions de l'enseignement professionnel et agricole,
- le problème de l'éducation de la femme musulmane².

Le gouvernement général de l'Algérie fut prévenu que le rapport concernant l'enseignement de l'arabe parlait de « situation catastrophique » et du caractère rétrograde des médersas officielles françaises.

Le succès très relatif de ce premier congrès ne découragea pas les étudiants qui préparèrent la tenue à Alger d'un second congrès du 25 au 29 août 1932. L'AEMAN avait accepté la proposition de son ancien président, Ferhat Abbas, d'inviter en retour les étudiants de l'AEMNA et ce fut ce dernier qui présida naturellement le congrès d'Alger. Les thèmes de discussion avaient été choisis très à l'avance : on devait débattre de l'enseignement de la langue arabe, de l'enseignement de l'histoire, des problèmes d'éducation dans les écoles primaires, enfin « des débouchés ouverts à nos étudiants »³.

La délégation tunisienne, conduite par Mongi Slim, comprenait dix étudiants ou professeurs, celle du Maroc, trois seulement, semble-t-il⁴. Annoncé par la radio et la presse algériennes, le second congrès eut plus d'audience que le précédent. La presse tunisienne de langue arabe y fit, cette fois, largement écho⁵ ainsi que les journaux algériens *Al-Nadja*, *Al-Balagh al-Jazairi* et *Al-Chihab*. Tous célébrèrent avec lyrisme « ce congrès fraternel », entrecoupé selon la tradition arabe de moments musicaux et de poèmes qui invitaient « les fils de l'Ifriqiya à retrouver la civilisation de leurs ancêtres ». Selon le bulletin de l'AEMNA, les débats furent riches, passionnés et

1. D'après le témoignage du Dr Ben Milad, Ferhat Abbas, arrivé à la tête d'une délégation de six étudiants algériens, fut secoué par l'atmosphère qu'il trouva au congrès. Assistant à La Marsa au concert donné par la musique de la garde beylicale, Abbas fut profondément ému à la vue d'Ahmed Bey trônant majestueusement au balcon du palais : « Laissant perler une larme, il m'a dit : « Vous au moins, vous avez un drapeau. »

2. Les procès-verbaux ont été publiés à Tunis en 1932 mais je n'ai pu me procurer cet ouvrage (de langue arabe).

3. D'après le *Bulletin* de l'association AEMNA (1931-1932) (en arabe).

4. Abdelkhaleq Torrès (At-Turris), Abdelhadi Charaïbi et Kamel al-Kettani sont seuls cités.

5. *La Nadha* publia pendant un mois un article quotidien sur le congrès signé par un *muderrès*, Eç-Çalah Al-Nifar.

controversés, parfois violents. À en croire *L'Afrique française*¹ hostile et excessive, «un congressiste ayant fait allusion à la reconnaissance que les indigènes doivent à la France pour la diffusion de l'instruction fut conspué, tandis qu'on applaudit un conseiller municipal d'Alger prêchant la xénophobie intégrale. Le hourvari fut assez fort pour motiver un rapport de police»².

Ces jugements contradictoires invitent à étudier de plus près les travaux de ce congrès et d'autant plus que l'idéologie des étudiants de l'AEMNA y apparaît avec netteté³.

Concernant l'enseignement de la langue arabe, revendication fondamentale de l'AEMNA, trois rapporteurs se succédèrent. Abderrachid Mostefai lut le texte du rapport préparé par Mustafa Abderrachid sur l'enseignement en Algérie. Celui-ci demandait que l'arabe fût rendu obligatoire dans toutes les écoles primaires (avec des sanctions contre les enseignants qui le négligeraient) et que l'histoire et la philosophie musulmanes fussent désormais enseignées dans les médersas. Il proposait encore la réorganisation et la modernisation des écoles de *zâwiya* sur le modèle oriental, la libération des programmes et la rénovation pédagogique de l'enseignement de l'arabe.

Parlant de la situation dans la zone espagnole du Maroc, Abdelkhaleq Torrès fit une critique acerbe de l'enseignement de l'arabe quasi inexistant dans les écoles hispano-marocaines et dans les écoles religieuses. Il réclama un enseignement entièrement arabisé et rénové, obligatoire et gratuit. Enfin, l'étudiant tunisien Ali Belahouane fit le procès de l'enseignement donné à la Zitouna (qu'il n'avait pas fréquentée)⁴. Sa critique violente et passionnée provoqua les protestations de divers Tunisiens et Algériens adultes, dont Tewfiq el-Madani et Mufdi Zakarya. Des douze propositions qui furent ensuite votées, on retiendra le souhait d'unification des programmes de l'enseignement arabe en Afrique du Nord et le vœu que l'arabe fût une matière obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaires françaises et espagnoles.

Le lendemain furent discutés les rapports sur les débouchés ouverts aux étudiants. Ahmed Ben Milad s'efforça de montrer aux futurs étudiants l'intérêt de l'enseignement technique supérieur du type de celui des Arts et Métiers: «La porte nous est ouverte, disait-il, toute négligence de notre part est une trahison nationale». Mais il souligna aussi la nécessité «face à

1. Article de J. Desparmet dans le numéro d'octobre 1932. Celui-ci signale la présence de Mohammed Bennouna qui en réalité envoya de Tétouan un télégramme de soutien.

2. Sans «prêcher» bien entendu la haine des Français à Alger, le conseiller général Chekiken Mohammed avait suggéré aux étudiants l'inutilité d'envoyer leurs propositions aux conseils élus de la colonie, bien incapables de les faire aboutir. Surtout il avait conclu: «Nous n'aurons aucun de nos droits sans union, sans unité dans l'action, sans sacrifice.»

3. *Bulletin des travaux du Deuxième Congrès des étudiants musulmans d'Afrique du Nord* (en arabe), Tunis, 1933, 144 p.

4. Selon lui, cet enseignement était étriqué, dépourvu de toute méthode pédagogique et se bornait à des explications littérales. Il ignorait systématiquement les œuvres en prose et toutes les matières scientifiques.

la concurrence des Juifs» de préparer des commerçants instruits¹. Le rapporteur algérien, Mustafa Pacha, qui s'exprima en français, était beaucoup plus pessimiste : les débouchés étaient rares en Algérie (à peine la moitié des diplômés des médersas pouvaient trouver un emploi public) ; les licenciés en droit ne pouvaient devenir ni notaires, ni avoués. Il réclamait donc l'égalité d'accès à toutes les fonctions pour tous les diplômés et l'équivalence du baccalauréat et du diplôme supérieur des médersas. Un troisième rapporteur Salah Mehidi insista à son tour sur la raréfaction des débouchés accessibles aux Zitouniens. Dans la discussion, il apparut que ceux qui conseillaient d'entrer dans la voie des professions libérales «pour ne pas laisser la place aux étrangers» étaient seuls applaudis. Néanmoins on conseilla aux jeunes les voies scientifiques et techniques.

Dans la troisième journée consacrée à l'enseignement de l'histoire arabe, le congrès entendit d'abord la lecture d'une étude d'un professeur de Tétouan, Bennouna. Celui-ci, après avoir déploré que l'histoire du Maroc fût une matière négligée, suggéra trois voies parallèles d'enseignement historique : histoire générale, histoire musulmane «pour faire connaître les bienfaits de la civilisation islamique sur l'Humanité», enfin histoire «nationale» conçue comme celle du Maghreb unifié². Le rapporteur tunisien, Abdelwahab Bakir, après avoir ironisé sur le fait que les élèves tunisiens connaissaient mieux les Bourbons que les Aghlabides, dénonça l'histoire colonialiste des Français, mais aussi «l'histoire répétitive» enseignée au collège Sadiki. Enfin, le professeur algérien Saadeddin Bencheneb montra avec plus de modération que l'histoire des Arabes n'était pas totalement passée sous silence dans les manuels utilisés en Algérie. Il osa même dire que l'histoire telle qu'elle était enseignée par les Européens était supérieure au catalogue événementiel de l'histoire musulmane traditionnelle. Il demandait que les programmes officiels fussent élargis à l'histoire du monde arabe «pour amener une meilleure collaboration entre les divers éléments ethniques en présence en Algérie» et que les bourses fussent attribuées à des étudiants pour aller acquérir à l'étranger la pratique des nouvelles méthodes historiques». Ses propositions furent acceptées par la commission et, semble-t-il, votées par l'Assemblée³ au même titre que celles qui demandaient l'unification des ouvrages d'histoire dans les trois pays.

1. Un rapport annexe sur le besoin de la Tunisie en élèves ingénieurs alors qu'ils n'étaient encore que vingt, contre quarante étudiants en médecine, dix en pharmacie, huit en dentisterie». Un rapporteur montra aussi les avantages des carrières d'entrepreneurs (*mokawilin*).

2. Il donnait aussi aux futurs auteurs de manuels d'histoire et aux enseignants des conseils judicieux quant à la nécessité de sources fiables et d'une critique historique. L'histoire ne pouvait se borner à narrer des événements, mais devait traiter de l'environnement économique et social et de la situation matérielle des peuples. Elle devait enfin avoir une visée patriotique pour «former des élèves amoureux de l'indépendance de leur patrie».

3. Le rapport du 28 décembre 1932 envoyé par le résident de Tunis au Quai d'Orsay prétendait que ces propositions trop conciliantes avaient été rejetées. Telle n'est pas la conclusion du procès-verbal des séances.

En ce qui concernait l'enseignement primaire, le rapporteur marocain s'éleva contre l'existence des écoles berbères où l'on enseignait, disait-il, des dialectes régionaux dotés d'une grammaire inventée et d'une écriture en caractères latins. Il s'étonna qu'on pût payer «des dames venues de la grande capitale (Paris)» pour enseigner le français à des fillettes marocaines, alors qu'on pouvait s'adresser à des Égyptiennes ou des Syriennes parfaitement arabophones. Le Tunisien Habib Thameur voulut démontrer que l'administration française s'employait avant tout à créer des obstacles à l'enseignement primaire autochtone en empêchant notamment l'ouverture des écoles coraniques. Il dénonça le corps enseignant français malhonnête et insuffisant, laïciste et socialiste, mais surtout hostile au nationalisme tunisien. Ce furent ces propos qui lui attirèrent la courageuse réplique de Salah Arzour, un Algérien qui remercia ses maîtres français et demanda seulement «le même enseignement pour nos enfants et ceux des Français»¹.

Après une dernière journée consacrée aux projets, le congrès se dispersa aux cris de «Vive l'Union du Maghreb!» tandis que les étudiants se tenaient mutuellement les mains dans un geste de fraternité.

Pour les autorités françaises, le cadre corporatif avait été largement débordé et l'approche des questions éducatives délibérément politisée. La revendication d'un enseignement unifié les effraya particulièrement. En revanche, les fonctionnaires français se montrèrent insensibles à la richesse des propositions ou des suggestions de certains rapports et à la volonté générale de modernisation.

L'AEMNA, reconnue par l'AEMAN d'Alger comme commission chargée de suivre les propositions du congrès, reprit ses activités dans un contexte politique tendu. À la fin de l'année 1932, rebondissait en Tunisie la question des naturalisés. Le journal destourien l'*Action tunisienne*, créé en novembre 1932 par Chadly Khaïrallah et Habib Bourguiba, ayant recommandé de refuser la sépulture aux naturalisés, chaque enterrement de l'un d'entre eux provoquait de graves incidents. Quand le grand *mufti*, Amin al-Husseïni, président du comité exécutif du Congrès musulman de Jérusalem, eut appuyé le mouvement d'une fatwa retentissante, le 12 mai 1933, les étudiants se déclarèrent mobilisés.

De leur côté, les Jeunes-Marocains s'agitaient²; le 19 mai 1933, ils organisaient pour la première fois à Paris, avec l'aide de députés socialistes, une réunion politique à laquelle assistèrent une centaine d'étudiants, surtout tunisiens et marocains. Le 24 mai, les étudiants tunisiens tinrent à leur tour une réunion qu'ils conclurent par un ordre du jour où était réclamé

1. Ali Belahouane lui répondit qu'il était dans l'erreur en demandant «un véritable enseignement en langue française», le français n'était qu'une matière secondaire pour les Maghrébins.

2. Ils critiquèrent notamment le *dahir* du 10 mai 1933 qui réglementait le mode de recrutement des professeurs de la Qaraouiyyine; pour les étudiants il était livré au bon plaisir de l'administration. Des incidents éclatèrent peu après «à la médersa de Fès».

«l'acheminement vers l'émancipation». Selon les rapports de la police, «les étudiants nord-africains étaient ravis» et vivaient «dans l'attente des événements graves qui se préparaient»¹.

Cet activisme devait rapprocher l'AEMNA de la nouvelle Étoile Nord-Africaine non inféodée au PCF, celle qu'avait ressuscitée un Messali lui aussi prompt à dénoncer les «naturalisés renégats». Messali qui avait «plusieurs fois tenté d'entrer en contact avec l'AEMNA» y était finalement parvenu en 1932, alors qu'elle était présidée par Mohammed el-Fassi². Désormais, depuis un véritable accord conclu le 4 juin 1933 lors d'un banquet commun³, Messali put compter sur les étudiants tunisiens et marocains de l'AEMNA. Ceux-ci participèrent à des meetings communs avec les Étoilistes et écrivirent désormais dans *El-Ouma*, «organe national de défense des intérêts des Musulmans algériens, marocains et tunisiens». El-Ouazzani y avait pris le pseudonyme d'El-Idrissi, El-Kholtli celui d'El-Ançari⁴.

Toutefois, les étudiants marocains s'intéressaient plus encore à la revue mensuelle *Maghreb* qu'ils avaient fondée en juillet 1932 à l'initiative d'un militant socialiste, M^e Robert Jean-Longuet. Peut-être faut-il souligner à l'énoncé du nom de cet arrière-petit-fils de Karl Marx que ces étudiants marocains, bien que travaillant avec des socialistes, n'étaient pas pour autant séduits par le marxisme.

Pour ces nationalistes, «prolétariat, bourgeoisie, capitalisme, ce sont pour nous des mots d'importation qui n'avaient aucune signification... Il n'y a pas de classes chez nous, mais il y a deux races, une privilégiée et qui a tous les avantages, l'autre asservie et supportant toutes les charges»⁵. L'étudiant tunisien Salah ben Youssef précisa à son tour en décembre 1933: «Nous ne sommes pas communistes, mais, pour lutter avec le maximum de chances contre nos oppresseurs, nous avons le devoir de rechercher l'aide de toutes les organisations susceptibles de seconder nos efforts.»

Face à l'exaltation nationaliste au Maroc, les autorités françaises jugèrent «inopportun» que le 3^e Congrès de l'AEMNA prévu pour les 19-23 septembre

1. APP Ba 1976. Rapport du 27 mai 1933. Trois jours plus tard, on apprenait l'interdiction des journaux destouriens.

2. *Mémoires* (inédits), p. 2140 à 2142. Messali regrettait que «aucun étudiant algérien ne soit venu nous offrir sa plume et son savoir» et rendait hommage aux étudiants marocains et tunisiens qui «tout en luttant pour des revendications corporatives ne se cachaient pas pour revendiquer l'indépendance».

3. Messali y prit la parole pour célébrer «l'union des intellectuels et des manuels» tandis que Ahmed Ben Milad qui allait quitter peu après Paris y aurait prononcé «un véritable réquisitoire contre la France». AOM Slotfom III, carton 61.

4. Selon la police, Ahmed Ben Milad aurait collaboré à *El Ouma* sous son pseudonyme d'Hadi Zaman, mais le D^r Ben Milad m'a dit n'avoir jamais écrit dans ce journal.

5. *Maghreb* (août 1933), article déjà cité par G. Oved dans son étude du *Mouvement social*, p. 102. Ce dernier souligne à juste titre que «cet article [d'Ahmed Balafrej] reflète dans ses grandes lignes l'opinion du mouvement nationaliste [marocain]».

1933 puisse se tenir à Fès¹. Le maire de cette ville communiqua la décision le 18 septembre, alors que de nombreux délégués étudiants marocains étaient déjà arrivés². Le président de la commission préparatoire du congrès, Mohammed el-Fassi, fit décider que celui-ci aurait lieu à Paris.

Le congrès devait s'ouvrir le 26 décembre au Palais de la Mutualité et durer trois jours. Selon les informateurs de la police, l'invitation aurait été lancée par le président de la section française de la Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale, Francis Jourdain, qui était aussi le président d'honneur des Amis de l'URSS³. De cette invitation il n'est pas question dans le *Bulletin de l'AEMNA* consacré aux travaux du 3^e Congrès. Toutefois, la Ligue contre l'impérialisme fit lire à l'ouverture une lettre, ignorée par le *Bulletin*, qui débutait ainsi : «Le fait que vous soyez contraints de tenir votre congrès dans un pays étranger démasque déjà aux yeux du monde entier les méthodes d'oppression odieuses pratiquées par l'impérialisme français dans ses colonies». Cette lettre invitait les peuples du Maghreb à la lutte pour la conquête de leurs libertés et réclamait aussi, en reprenant le slogan communiste, «l'évacuation immédiate du Maroc»⁴.

Ce congrès retardé avait été soigneusement préparé par des commissions locales siégeant à Fès, Tétouan, Alger et Tunis qui s'attachèrent à étudier les sept questions à l'ordre du jour :

- formation des enseignants,
- amélioration de la situation des étudiants,
- organisation de l'envoi des étudiants en Europe et en Orient,
- examen du nouveau régime des études à la Zitouna et à la Qaraouiyyine,
- enseignement de l'arabe en Algérie,
- enseignement primaire au Maroc,
- statuts de l'Association.

1. L'AEMNA aurait formé le projet de tenir leur 3^e Congrès à Tétouan en 1933, mais le haut-commissaire d'Espagne aurait refusé l'autorisation sollicitée. D'où la décision de le réunir à Fès. Le gouvernement du Protectorat «non pressenti» n'autorisa pas le congrès, «en raison du caractère politique de la plupart des questions mises en discussion».

2. Selon *La Dépêche coloniale* n° 10 254, c'est le général Marquis qui aurait interdit le congrès : «Les passeports avaient été refusés aux étudiants d'Algérie et de Tunisie. Les étudiants de l'intérieur, environ deux cents actuellement à Fès, ne pourront tenir aucune réunion.»

3. AOM Slotfom, série III, carton 61, note du 31 janvier 1934. Une note postérieure signale que le 24 février Francis Jourdain fit, «à la demande des étudiants (?) une conférence très applaudie sur la politique des nationalités en URSS». La police connaissait aussi l'activité d'une autre militante communiste, Mme Léo Wanner, venue enquêter au Maroc en 1933.

4. Un journal de langue arabe édité à Paris sous les auspices du SRI (Secours Rouge International), *L'Orient arabe* avait invité tous les étudiants arabes à venir participer au congrès en leur précisant : «Sachez bien que vous n'êtes pas ici pour demander la science, mais bien la liberté et l'indépendance». (Cet organe communiste paraissait encore en octobre 1935, sous la direction de Mme Léo Wanner.)

À la séance d'ouverture, après lecture des télégrammes et messages de soutien¹ et de poèmes arabes appelant à la solidarité, le président Mohammed el-Fassi et Abdellatif Sbihi commentèrent l'interdiction du congrès de Fès, tandis que Ferhat Abbas fit adopter le texte d'un télégramme de protestation.

Dès la première séance de travail, Allal el-Fassi réalisa l'unanimité en lançant un vibrant appel «au peuple nord-africain» pour que les musulmans n'envoient pas leurs enfants dans les écoles des missionnaires chrétiens. Ceux qui demandèrent après lui de faire venir en Tunisie des enseignants du Moyen-Orient furent au contraire contestés, notamment par Salah Ben Youssef; la majorité se prononça pour l'envoi en Orient de bacheliers ou de titulaires du *tahçil* (le diplôme de sortie de la Zitouna). La science, expliqua Mongi Slim, se trouve aussi bien en Orient qu'en Europe et «nous refusons d'être sous monopole français et d'ignorer les autres cultures». Il s'en prit aux étudiants maghrébins qui croyaient pouvoir se lier à des Françaises et, affirmant que les mariages mixtes ne sont pas une affaire personnelle mais nationale, il demanda d'exclure de la communauté ceux qui oseraient passer outre².

Il y eut peu d'autres propos nouveaux dans ce congrès. Les étudiants marocains se déchaînèrent contre les écoles dites «berbères» et contre la réforme de la Qaraouiyyine. Allal el-Fassi invita les parents à ne pas envoyer leurs filles dans les écoles françaises, mais proposa la création de véritables écoles musulmanes de filles: alors seulement l'instruction primaire pourrait être rendue obligatoire. Les Jeunes-Marocains, par la voix d'Omar Abdeljalil, n'en demandaient pas moins l'ouverture de nombreuses écoles normales. Enfin, dans le rapport de Mohammed el-Fassi s'affirma surtout le désir d'un enseignement secondaire purement marocain: «Nous refusons d'entrer dans les lycées français où l'arabe est considéré comme une langue étrangère³». Concluant les débats, il invita le bureau de l'AEMNA à une plus grande fermeté pour faire aboutir des revendications déjà anciennes.

Le banquet de clôture, qui rassembla le 29 décembre 1933, quelque cent cinquante personnes dans une salle pavoisée d'un drapeau tricolore vert,

1. Diverses personnalités françaises dont Adrien Marquet, Félicien Challaye, Eugène Jung, André Malraux, Louis Roubaud avaient envoyé des textes reproduits dans le *Bulletin des travaux du 3^e Congrès* (en arabe).

2. Mongi Slim proposa d'exiger de tout étudiant candidat à une bourse à l'étranger: 1) la maîtrise parfaite de l'arabe, 2) la connaissance de «l'histoire de ses ancêtres», 3) la non-interruption de ses études, 4) l'interdiction de redoubler. Enfin et surtout, il devait s'engager à ne pas épouser d'étrangère et à revenir travailler dès la fin de ses études. Sa proposition fut votée sans amendement. La présidente de l'*Union des femmes tunisiennes*, M^{me} Bechira Ben Morad, défendit avec humour, un peu plus tard, la liberté des étudiants en affirmant qu'ils se pussaient bien assez eux-mêmes en épousant des Européennes...

3. Les comptes rendus de police donnent des propositions une version étriquée et insistent sur les incidents de séance qui sont au contraire gommés dans la publication de l'AEMNA. Par exemple, le président lut une lettre de l'écrivain arabophile Eugène Jung qui protestait contre la prise de parole d'un communiste français (ce dernier félicitait les étudiants marocains de résister au «fascisme français» et assurait de «la sympathie de son parti tous les intellectuels musulmans brimés par l'impérialisme français»). Salah Ben Youssef insulta E. Jung «faux défenseur de la race arabe» et «nationaliste français».

blanc et rouge, symbole de l'unité du Maghreb, retentit d'autres propos vigoureux. Tous les orateurs marocains et tunisiens répétèrent que l'instruction n'était qu'un moyen en vue d'acheminer leur peuple à «l'indépendance absolue». Le secrétaire de l'Association des Étudiants Musulmans d'Algérie parla lui aussi de la population arabe d'Afrique du Nord «une et indivisible». Ferhat Abbas ne se borna pas à s'assurer que «ses amis et lui avaient le ferme désir de servir les intérêts de notre peuple en essayant de l'instruire et en le préparant à son rôle de demain». Il s'en prit violemment à la bourgeoisie algérienne, «tarée, vendue, prête à toutes les trahisons. C'est sans elle et malgré elle que nous pourrions atteindre notre idéal.» Allant plus loin encore, il déclara aux étudiants qu'une nouvelle guerre pourrait bien éclater en Europe: «Nous voulons bien nous faire tuer demain encore, mais cette fois pour notre délivrance.» Messali Hadj lui-même, invité d'honneur et prié de conclure, ne pouvait en dire plus: «Nous voulons l'indépendance de l'Afrique du Nord et nous l'aurons. Nous éprouvons une foi révolutionnaire en cet idéal... Des événements extrêmement graves se préparent en Europe. Nous ne devons pas être des moutons qu'on mène à l'abattoir¹».

Consciente de l'importance politique de ce congrès dont la violence frappa les observateurs, le bureau de l'AEMNA décida que l'organisation d'un congrès annuel serait désormais statutaire et que la langue officielle en serait l'arabe.

L'AEMNA en 1934 et 1935

Au cours des années 1934 et 1935, l'AEMNA réagit naturellement aux événements qui secouaient le Maghreb. Les manifestations des citoyens algériens contre les vœux de la commission des Affaires musulmanes visant à réglementer l'enseignement libre et l'usage du droit de parole dans les mosquées, furent l'occasion de fermes prises de position de l'AEMNA et même de l'AEMA, notamment au cours d'un meeting le 26 mai 1934. Du coup, le directeur des Affaires algériennes au ministère de l'Intérieur² suggéra une mesure d'interdiction de l'AEMNA³ que le préfet de police demanda formellement le 30 avril, puis le 28 juin 1935. Ce dernier soulignait que les étudiants nord-africains bien qu'appartenant pour la plupart à de riches ou influentes familles se rapprochaient des travailleurs immigrés. Il redoutait qu'ils «ne deviennent l'état-major de troupes que recrute la Glorieuse Étoile Nord-Africaine». Le péril était imminent puisqu'on voyait

1. APP Ba 857. Selon une autre version, Messali aurait dit: «Quand ils se produiront, nous ne serons plus des moutons qu'on conduit à l'abattoir... Nous ne servirons plus de chair à canon aux Français!».

2. Depuis la loi du 31 décembre 1921, le bureau des Affaires algériennes (créé en 1898) avait été promu Direction des affaires algériennes. Celle-ci comprenait deux bureaux, l'un chargé du contrôle des questions budgétaires et économiques, l'autre des affaires politiques et administratives.

3. Le directeur ordonna de refuser le récépissé de la déclaration du Bureau de l'AEMNA élu pour 1934. Il invoquait la loi de 1901 déclarant nulle et de non effet toute association qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

désormais des étudiants bourgeois aller assister aux meetings interdits¹ et jusqu'aux réunions des «comités de chômeurs» créés par l'Étoile.

C'est alors, vers la fin de juillet 1934, que le Parti communiste, étrangement inactif dans le milieu des étudiants maghrébins², essaya de les attirer à lui. Il invita trois dirigeants de l'AEMNA, El-Ouazzani, El-Kholti et Belahouane, au Congrès mondial des étudiants contre la guerre et le fascisme que la Ligue contre l'impérialisme organisa à Bruxelles en décembre 1934. Seul le Tunisien Belahouane y eut la parole pour dénoncer «les exactions de l'impérialisme» et assurer que «le colonialisme sombrerait inéluctablement dans un désastre».

Le PCF organisa aussi en France une campagne contre le résident général Peyrouton et s'efforça de mobiliser contre «le satrape» et son «régime de terreur» tous les étudiants nord-africains. Ce fut là un échec. L'AEMNA qui voulait tenir son congrès en Tunisie boycotta ce mot d'ordre³.

Mongi Slim crut au contraire nécessaire ou habile au 4^e Congrès de l'AEMNA, qui se tint à Tunis du 2 au 5 octobre 1934, de ne pas attaquer le résident de France, lequel venait pourtant d'interner les huit principaux leaders destouriens à Bordj Le Bœuf. Peyrouton n'avait pas encore menacé les étudiants tunisiens d'instaurer un *numerus clausus* et de leur interdire d'aller étudier dans les facultés françaises de leur choix. Ces mesures de combat ne furent d'ailleurs pas acceptées par le gouvernement, pas plus que les propositions de dissolution de l'AEMNA. Il semble qu'en France beaucoup de responsables partageaient l'avis de ce haut fonctionnaire selon lequel on ne devait pas trop s'émouvoir de l'agitation de ces étudiants à Paris, car «ces jeunes gens une fois rentrés dans leurs foyers nantis de leurs diplômes se consacreront pour la plupart à l'exercice de leur profession»⁴.

Le Congrès de Tunis, dont la date avait été reportée à plusieurs reprises par le résident, fut donc très calme et exceptionnellement apolitique. Les

1. Les 13 et 20 octobre 1934 pour la première fois des étudiants furent interpellés au moment où ils tentaient de pénétrer dans les salles où les militants de l'Étoile Nord-Africaine voulaient tenir des meetings interdits.

2. Jusqu'à cette date, la seule activité dont nous ayons trouvé trace consiste en articles de presse, notamment dans le mensuel communiste : *Les Étudiants nouveaux*. Les archives de l'Institut Maurice Thorez n'étant accessibles qu'aux membres des partis communistes, nous n'avons pu consulter ni le rapport de Doriot sur «la question coloniale» (décembre 1930) où il serait question de «travail avec les étudiants coloniaux», ni le procès-verbal de la réunion du 2 février 1931 où fut défini un programme d'action pour les tâches coloniales. André Ferrat, chef de la commission coloniale du PCF agissant à l'instigation du comité exécutif du Komintern, prit contact avec quelques étudiants marocains en 1934 ainsi qu'avec les dirigeants de l'Étoile. Fin juillet 1934, il prépara un accord de Front unique avec ces derniers, lequel fut révélé publiquement le 19 août (Entretien avec André Ferrat).

3. Pour être autorisée à tenir son congrès à Tunis, l'AEMNA s'était engagée à n'admettre que la discussion de questions purement corporatives et professionnelles. Un congrès d'étudiants marocains prévu pour les 27, 28, 29 juin avait été interdit parce qu'il reprenait le programme du 3^e congrès de l'AEMNA.

4. AE. Affaires musulmanes, dossier 15. Tel était aussi, selon la police, l'avis des dirigeants prolétariens de l'Étoile Nord-Africaine qui se méfiaient, comme les communistes, des tendances à l'embourgeoisement des étudiants.

Marocains ne purent y participer, le résident Ponsot leur ayant fait refuser les visas nécessaires. Les Algériens peu nombreux (cinq selon la Résidence pour 55 Tunisiens) furent actifs, mais leurs propos réservés et les Tunisiens se montrèrent plus modérés encore. Dès lors, le directeur de l'instruction publique qui s'y était fait représenter accepta de recevoir les vœux des étudiants tunisiens¹.

En France au contraire, l'AEMNA et l'AEMA s'associèrent aux protestations soulevées en 1935 par «l'inculpation et l'arrestation arbitraires» des trois principaux leaders de l'Étoile, puis par la dissolution de ce groupement. Des étudiants de l'AEMNA, dont El-Ouazzani et Bouhelal, participèrent également aux activités de la Fédération des peuples colonisés mise sur pied par la SFIO en mars 1935. Pendant l'exil de Messali à Genève (13 janvier-18 juin 1936), les étudiants tunisiens, surtout Hadi Noura et Ben Slimane, s'occupèrent directement de la gestion de l'Étoile au point que la police les considéra comme les nouveaux dirigeants du mouvement prolétarien. Le rapprochement tant redouté par le préfet de police paraissait alors sur le point de se réaliser.

Un autre rapprochement devait, lui, aboutir : celui qui réunifia les associations d'étudiants algériens au profit de l'AEMNA.

Le conflit avec l'AEMA et la victoire de l'AEMNA (avril 1930-janvier 1937)

Si les étudiants algériens affiliés à l'AEMNA étaient rares, c'est d'abord parce qu'ils étaient peu nombreux en France. Les évaluations de l'époque oscillent entre une vingtaine et une trentaine². En 1928 et 1929, l'AEMNA ne comptait que cinq adhérents algériens, dont un siégeait au bureau ; de 1932 à 1934, trois Algériens sur les douze adhérents actifs figuraient au bureau. Mais, comme on l'a vu, à la suite de la scission d'avril 1930, la majorité des étudiants se regroupèrent dans l'AEMA³, présidée d'abord par le Dr Benzitouni Mokrane et placée sous le patronage de l'ancien gouverneur général, Maurice Viollette.

L'AEMA était ouverte à tous les étudiants algériens même naturalisés et même chrétiens. C'est ainsi que le Kabyle chrétien Amar Naroun en fut le vice-président, puis le président en avril 1931 ; et qu'un Kabyle naturalisé,

1. Le président Mongi Slim «remercia le gouvernement d'avoir permis l'organisation de ce congrès et d'y avoir délégué deux éminentes personnalités de l'enseignement.» (*Le Petit Tunisien*, 13 octobre 1934.)

2. Selon le bulletin de l'AEMNA, on comptait 21 étudiants algériens en France en 1931-1932 ; «environ 35 et presque tous les Kabyles» en 1931 selon la revue *En Terre d'Islam* ; 35 selon les Affaires étrangères en 1932-1933 ; 39 selon la Commission interministérielle des affaires musulmanes en mars 1933 ; 35 fin 1934 selon le journal *La Défense* (1^{er} mars 1935) ; «54 à Paris» en 1935 selon une évaluation (trop forte) de M^e Boumendjel ; une «trentaine» en 1936 selon le Dr Bendjelloul. Le nombre d'étudiants algériens inscrits à Alger oscillait alors autour de 100 (90 à 110). (À titre de comparaison, en 1953-1953, le nombre des étudiants algériens atteignait 574 à Alger et 350 à 400 en France.)

3. Le siège social de l'AEMNA se trouvait 11 bis rue Scheffer, Paris (16^e).

Ahmed Boumendjel, put en devenir le leader. Proche des Jeunes-Algériens libéraux, cette association n'en proclamait pas moins sa solidarité avec tous les autres étudiants maghrébins, affirmant comme eux par exemple que les Algériens devaient apprendre et parler la langue arabe moderne.

Certains hommes politiques français tentèrent cependant de se servir de l'AEMA pour diviser et affaiblir le mouvement étudiant nord-africain que d'autres essayaient d'amadouer. Un influent conseiller municipal de Paris, Pierre Godin¹, qui, «Algérien» d'origine, présidait la commission des Affaires nord-africaines de la municipalité, imagina en 1931 de créer un cercle intellectuel et un foyer d'étudiants destinés en principe à faciliter le rapprochement entre étudiants français d'Algérie et étudiants maghrébins. En fait, son projet préparé en liaison avec son fils, André, ancien chef de cabinet du préfet de police, Jean Chiappe, devenu en 1932 directeur des services de surveillance nord-africaine de la rue Lecomte², avait un but policier très évident. La décision du conseil municipal de Paris, le 18 décembre 1931, fut prise dans l'ignorance de l'avis négatif du directeur des affaires indigènes d'Alger qui avait fait valoir avec intelligence que «la création de ce cercle serait accueillie avec une défiance de nature à compromettre son succès»³.

Le cercle, baptisé Cercle intellectuel de la Méditerranée, connu en effet un destin malheureux. Placé sous la direction de l'instruction publique et la surveillance de la brigade nord-africaine, son installation, prévue au 5 rue Cité Chaptal, dut être retardée. Dès 1932, des démissions eurent lieu dans le Comité de patronage et le ministre de l'Intérieur déconseilla même au gouverneur de l'Algérie d'y figurer⁴. Mais la Commission des affaires musulmanes vota le 7 mars 1933 un texte sur «les graves inconvénients que présentait au point de vue national le fait d'accueillir des étudiants musulmans de toutes origines, en dehors de tout contrôle des autorités universitaires sur leur recrutement et leur attitude». Finalement, le cercle fut installé 26 rue Gay-Lussac et soumis à un régime de surveillance exceptionnelle.

1. Pierre Godin, président de Chambre à la Cour des comptes, était aussi un homme politique connu; il avait présidé la Fédération de la Seine de l'Alliance démocratique.

2. Il est impossible de parler des Nord-Africains en France sans évoquer l'existence à Paris depuis juillet 1925, du Service de protection des Nord-Africains du 6 rue Lecomte qui comprenait une section chargée des questions sociales (chômage, loyers, foyers et dispensaires) dépendant de la Préfecture de la Seine et une section de surveillance policière dite souvent «brigade nord-africaine» rattachée à la préfecture de Police (37 agents et officiers de police, mais les effectifs doublèrent jusqu'en 1938).

3. Lettre de Mirante au recteur d'Alger, G. Hardy, 10 novembre 1931 (A.A. 14 H 41): «Les étudiants indigènes qui font déjà le vide autour de l'organisation de la rue Lecomte à leurs yeux trop policière ont une tendance marquée à considérer le Cercle méditerranéen comme une œuvre également d'inspiration policière et de petits incidents qui se sont déjà produits montrent que cette œuvre leur est suspecte.»

4. Lettre du ministre de l'Intérieur au Gouverneur général, 19 mai 1932 (AA 29 H 35).

Il ne fut guère fréquenté que par quelques intellectuels ou étudiants algériens de l'AEMA, tous connus comme profrançais¹ et par un certain nombre de notables français dont quelques hommes de bonne volonté comme le pasteur Soulier ou le Pr Massignon (désigné le 10 novembre 1933 comme membre du comité directeur).

Le cercle, d'où furent exclus tous les étudiants membres de l'AEMA, n'eut aucun rayonnement. Le directeur de la Cité universitaire, pressenti en 1935 pour le relancer, refusa. Quand il fut avéré qu'un seul étudiant algérien le fréquentait encore, le cercle fut discrètement fermé en 1936. Quant au foyer prévu en 1931, ouvert fin 1932 au 26 rue Gay-Lussac à l'usage des étudiants maghrébins et français d'Afrique du Nord, il devint seulement sous le nom de «chambres du cercle» une dépendance du Cercle de la Méditerranée au bénéfice de quelques privilégiés².

Ainsi le remède prétendu des «Godin père et fils» moqué par le directeur Mirante s'était bien révélé inopérant. Au lieu de rendre, puisque tel était son but officiel, «l'idée française à la fois plus accessible et plus accueillante à l'élite musulmane», il réussit à braquer les étudiants algériens de l'AEMA. Exaspérés par cette manœuvre, ceux-ci se rapprochèrent à nouveau de l'AEMNA malgré l'intransigeance de celle-ci³.

Depuis le renouvellement du bureau en juin 1934, le nouveau président de l'AEMNA, Ahmed Boumendjel, qui devint aussi en novembre 1934 le secrétaire général du Comité d'action pour le retour de l'émir Khaled en Algérie⁴, transforma l'orientation politique de l'association. Celle-ci prit position par exemple contre l'inculpation des leaders de l'étoile⁵, puis s'éleva contre le Cercle de la Méditerranée et la «commune mixte de Paris», c'est-à-dire les services de la rue Lecomte. L'AEMA s'alignait ainsi sur les condamnations répétées des communistes et des nationalistes contre «la canaille du Bureau de protection des Nord-Africains et ses agissements crapuleux». Mais elle suivait aussi l'évolution de la Ligue de défense des musulmans nord-africains qui, modérée jusque-là, passait au nationalisme en juillet 1934⁶.

1. Parmi lesquels sont signalés le professeur agrégé Bahloul, son adjoint Damerji, l'avocat Hanafi Lahmek, un médecin naturalisé, le D^r Ali Sakka, et le futur préfet Chérif Mécheri.

2. Nous devons laisser de côté ici la question de la Cité universitaire de Paris. Signalons pourtant qu'André Honnorat son directeur, estimant en 1931 que 67 étudiants maghrébins (28 Tunisiens, 27 Algériens et 12 Marocains) sur 150 inscrits à Paris y logeaient, proposa l'édification d'une Maison de l'Afrique du Nord (pour un coût de 7,5 millions de francs). Malgré l'accord de la commission des Affaires musulmanes, le Gouvernement général d'Alger refusa les crédits et se borna à partir de 1932 à une subvention pour 20 chambres. En 1936, le gouverneur expliquait qu'aucune n'avait encore été attribuée à un étudiant musulman «faute de demande»...

3. Étudiant de l'AEMA, Ahmed Boumendjel proposa vainement aux congrès de l'AEMNA en 1932 et 1933 la création d'une section algérienne fédérée qui accepterait les naturalisés. On lui répondit que seule était souhaitable la fusion des associations qui excluaient les «renégats».

4. AA. 9 H 45. Ce comité avait été fondé à Paris en novembre 1925.

5. *El-Ouma*, décembre 1934.

6. On peut en effet dater la radicalisation de cette ligue grâce à l'apparition de son nouveau journal, *Le Peuple algérien*, dont l'ancien leader communiste Hadj Ali (Abdelkader) devint le rédacteur en chef en 1935.

En décembre 1934, les deux associations d'étudiants qui utilisaient désormais le même siège social de la rue Rollin, désignèrent d'un commun accord les délégués invités au congrès des étudiants de Bruxelles. Boumendjel, qui s'y rendit en tant que président de l'AEMA, fit valoir à son retour que «c'était la première fois que des représentants des Jeunes-Algériens prenaient part à un véritable congrès mondial». Dans ces conditions, étant donné la radicalisation des étudiants algériens et le départ de certains modérés¹ de l'AEMA, on peut se demander ce qui séparait encore celle-ci de l'AEMNA.

L'heure était aux rapprochements : nationalistes et communistes animaient en 1935 des meetings de protestation «contre les décrets Régnier-Rollin qui renforcent l'oppression des peuples colonisés»². Un éphémère comité de l'Afrique du Nord, d'obédience communiste, était créé et le PCF découvrait bruyamment la nécessité de «l'union entre organisations national-révolutionnaires et national-réformistes».

La solidarité maghrébine allait, elle aussi, se renforçant chez les étudiants³ : des Algériens comme Ben Adjila en 1934⁴, Hadj Saïd Tidjani en 1935, Bouanani, Bouslama et Klouche en 1936⁵ figuraient à la fois dans les bureaux des deux associations. Si l'on pense aussi à la force de l'argument selon lequel deux associations pour une cinquantaine d'Algériens c'était beaucoup, on comprend que finalement, au début de 1937, la fusion soit intervenue entre deux organisations qui n'étaient plus rivales. Mais elle le fut aux conditions fixées par l'AEMNA : l'exclusion des étudiants naturalisés⁶. Chakib Arslan put féliciter à Paris le 21 janvier 1937 l'AEMNA de sa victoire.

Pour aboutir à cette réunification, l'AEMNA avait en réalité beaucoup travaillé en des sens divers : appel au patriotisme, dénonciation des «renégats» et menaces plus ou moins discrètes. Le secrétaire de l'Association d'Alger (l'AEMAN), Abderrahman Yassine⁷, avait joué au congrès de

1. Ainsi l'ancien président Hanouz, qui avait affirmé le 26 mai 1934, à un meeting de l'Étoile que «les étudiants algériens se joindraient à leurs compatriotes, s'il y avait une menace contre le culte musulman», démissionna de l'AEMA et entra au bureau du Comité d'organisation des Nord-Africains de Paris dirigé par le P^r Bahloul et le D^r Sakka.

2. Les décrets Régnier (30 mars 1935) et Rollin (10 avril) réprimaient les provocations et manifestations contre la souveraineté française et toutes atteintes au respect de l'autorité française, respectivement en Algérie et dans les colonies.

3. Le président de l'AEMA pour 1936 avait fait une conférence devant l'AEMNA où il prêchait l'union de tous les musulmans du Maghreb en vue d'accéder à l'indépendance.

4. Ben Adjila était secrétaire général adjoint des deux associations et trésorier du Comité d'action en faveur du retour de l'Émir Khaled.

5. Abdelmajid Bouslama, secrétaire adjoint de l'AEMA en 1936 et Bouanani Leulmi, vice-président de l'AEMA étaient également assesseurs du bureau de l'AEMNA ; Abdelhamid Klouche était trésorier de l'AEMA et membre du bureau de l'AEMNA après en avoir été vice-président.

6. Les étudiants tunisiens firent échouer le 12 janvier 1937 une proposition selon laquelle on pourrait admettre à nouveau les naturalisés y compris au bureau.

7. Yassine, né à Tunis le 8 décembre 1909, était sujet tunisien et boursier. Étudiant à Paris, puis à Toulouse, il vint à Alger en 1933 préparer une licence d'arabe. Élu secrétaire général de l'AEMAN, il ne fut pas réélu en décembre 1934.

l'AEMNA en 1933 le rôle d'accusateur public: pour lui, l'AEMA n'était qu'un «refuge de brebis galeuses qui veulent semer la division entre Musulmans». À la tête de son bureau, il avait décidé que l'AEMAN n'accorderait d'aides qu'aux étudiants algériens qui quitteraient l'AEMA. D'autres avaient été plus diplomates, mais dans l'ensemble le ton n'avait jamais été à la modération.

Du 5^e Congrès de l'AEMNA à Tlemcen au congrès manqué de Rabat

On le vit bien à Tlemcen lors du 5^e Congrès de l'AEMNA, tenu du 6 au 8 septembre 1935 en présence de délégués venus des trois pays du Maghreb. Le discours d'ouverture prononcé en arabe par le président en exercice, l'étudiant tunisien Habib Thameur fut, selon les auditeurs français «d'une rare violence»¹. Après avoir évoqué l'union du Maghreb maintes fois affirmée dans l'Histoire, l'orateur aurait dit:

Nous n'acceptons plus d'être sous la tutelle d'une autre nation, il nous est possible actuellement de nous diriger nous-mêmes. Mais pour cela nous ne comptons que sur nous. Nous n'avons plus rien à attendre du gouvernement de la France qui interdit l'enseignement de notre langue, refuse les bourses d'étudiants que nous demandons et nous oblige à fermer les écoles coraniques... Le Gouvernement français s'est désintéressé des vœux émis au cours des quatre congrès précédents, il nous appartient maintenant de nous réunir pour les faire respecter et d'appliquer nous-mêmes les mesures que nous avons préconisées et qui sont restées lettre morte.²

Les débats furent plus calmes dans les séances suivantes où les diverses commissions s'efforcèrent surtout d'unifier les propositions antérieures pour bâtir un programme revendicatif cohérent. Tel qu'il fut ensuite présenté aux représentants de la France par Mongi Slim, ce programme, malgré le désordre apparent des vœux, ne manquait pas d'unité dans l'inspiration.

Pour l'AEMNA, une politique d'éducation devait d'abord faire reculer l'analphabétisme. Il fallait ensuite augmenter la part consacrée à l'enseignement de l'arabe à tous les degrés et développer l'enseignement de l'histoire maghrébine de manière à ressusciter «l'unité ancienne». Car c'était surtout «l'ignorance qu'a le peuple de sa religion, de sa langue, de son histoire, ces piliers de l'éducation nationale», qui expliquait «les relâchements des sentiments d'union entre les membres de la nation nord-africaine».

Encore que l'AEMNA se soit étonnée des réactions indignées ou hostiles de la presse française et des commentaires assez méprisants des revues

1. Le *Bulletin* en langue arabe qui est consacré au 5^e Congrès ne donne qu'un résumé assez incolore de l'intervention de Thameur. Mais il est possible de comprendre que le texte français que nous citons d'après le rapport de synthèse de la préfecture de Police (16 avril 1936) est un montage des propos les plus violents. Le compte rendu qu'en donne J. Desparmet dans *l'Afrique française* ne retient également que les phrases les plus vives de chaque discours. On y renvoie le lecteur.

2. Le maire de Tlemcen ayant protesté, Ali Belahouane riposta notamment en démontrant la faillite de la politique de scolarisation de la France.

spécialisées, comme l'*Afrique française* ou les *Annales coloniales*, le bureau se félicita un peu vite des résultats positifs de ce congrès.

En réalité, ce congrès contribua à faire prendre conscience aux autorités françaises de l'importance idéologique et politique du mouvement étudiant. La Commission des affaires musulmanes inscrivit à son ordre du jour en 1935, puis à nouveau en 1936, le problème de «la surveillance des étudiants indigènes dans les universités françaises» au même titre que «la lutte contre les organisations extrémistes».

Les étudiants de l'AEMNA firent désormais l'objet d'une surveillance policière renforcée. La préfecture de Police demanda en 1935, mais encore vainement, l'expulsion de deux étudiants tunisiens «Hadi Noura et Ben Sliman Ben Mohammed, membres du Comité central de l'Étoile Nord-Africaine». Ce dernier attira à nouveau l'attention par ses discours de meetings en 1936. Le 18 mars au Club du Faubourg, en présence du Dr Bendjelloul et de Maurice Viollette, il se fit ovationner par le public nord-africain en prononçant un discours sur le thème: l'Algérie n'est pas française, elle est algérienne. Le 28 mai, annoncé comme remplaçant Messali exilé, Ben Sliman demanda «l'émancipation complète, nationale et sociale, du peuple nord-africain¹».

Les étudiants tunisiens étaient désormais tenus pour les plus dangereux par la police qui souligna que ceux-ci monopolisaient en 1936 et en 1937 la direction de l'AEMNA². Alors que de 1928 à 1935, les Tunisiens occupaient la moitié des postes, ils auraient constitué en 1937 un bureau homogène «entièrement composé de Tunisiens». La disparition des étudiants marocains (trois membres au bureau de 1928 à 1935, aucun en 1936 et 1937, deux en 1938 et 1939) peut s'expliquer par un certain retrait de ceux-ci, mais surtout par la raréfaction des subsides, naguère envoyés par les nationalistes marocains.

Le rôle accru des étudiants tunisiens leur avait d'abord permis de mobiliser l'AEMNA contre «les décrets scélérats et la politique répressive» de Peyrouton, lequel avait riposté en supprimant la subvention versée jusqu'à par le budget tunisien. Or l'AEMNA se retrouva face à Peyrouton devenu, le 21 mars 1936, résident général au Maroc. En refusant à sa «bête noire» de venir présider la séance d'ouverture, l'AEMNA s'interdit de pouvoir tenir son congrès annuel à Rabat en septembre 1936.

1. Ben Sliman concéda: «nous espérons beaucoup du Front populaire», avant d'ajouter que les Nord-Africains ne devaient compter que sur eux-mêmes. Lorsque Messali amnistié rentra en France, il tint au contraire à infléchir la ligne politique de l'Étoile. Il fit disparaître le mot «indépendance» des cahiers de revendications remis le 20 juin au ministre de l'Intérieur, puis se félicita du triomphe du Front populaire et exprima sa confiance dans le gouvernement «qui est décidé à améliorer le sort des indigènes de l'Afrique du Nord». Le Comité d'action marocaine avait agi de la même manière.

2. Selon les états de la préfecture de Police, il y aurait eu, à partir de 1936, 8 Tunisiens sur 11 membres du bureau contre 6 sur 12 en 1935. En 1937, on aurait compté 12 Tunisiens au bureau (il y a là peut-être un artifice de présentation, les bureaux étant élus par année universitaire et non pas par année civile?). En 1938, toutefois, on ne trouve plus que 6 Tunisiens sur 11 et 7 sur 11 en 1939.

Que l'incident ait été délibérément provoqué par les étudiants néo-destouriens en accord avec le Comité d'action marocaine ne paraissait pas douteux au résident Peyrouton, mais celui-ci n'avait-il pas tendu un piège à ses adversaires¹? C'est alors que Abdelkhaleq Torrès, en tant que président de la société L'étudiant marocain, décida de tenir le congrès à Tétouan en présence du Khalifa du Sultan. Devant le refus des étudiants tunisiens d'aller cautionner le général Franco², il dut se borner à une réunion de nationalistes marocains de la zone espagnole le 21 octobre 1936. Torrès y prononça un violent réquisitoire contre «la politique française d'oppression et d'abrutissement de la masse indigène, plus tyrannique encore sous le gouvernement de l'odieux Front populaire».

Les étudiants de l'AEMNA obtinrent alors du successeur de Peyrouton, le général Noguès, nommé par Léon Blum contre l'avis des militants socialistes qui l'avaient connu au Maroc, la promesse que leur congrès pourrait se tenir en février 1937. Cette promesse ne devait pas être tenue. La Résidence, invoquant la montée de l'agitation au Maroc à partir des manifestations de novembre 1936, ajourna constamment l'autorisation avant même de prononcer, le 18 mars 1937, la dissolution du Comité d'action marocaine. L'AEMNA tenta de protester et profita de la réunion à Paris en août 1937 d'une Conférence internationale des étudiants pour faire adopter le vœu que «les étudiants musulmans nord-africains puissent tenir librement leurs congrès sur leur continent»³. Finalement, après les graves incidents de Meknès, une nouvelle demande d'autorisation fut définitivement rejetée en septembre 1937.

Le président en exercice, Habib Thameur, songea, paraît-il, à aller tenir le congrès à Berlin où ses amis de l'*Islamische Gemeinde*, présidée par le Marocain Abd el-Wahab lui offraient l'hospitalité. Il fut aussi question de Damas, puis au début de 1938 de Tunis, mais la situation en Tunisie, après la dissolution du Néo-Destour s'y opposait. On envisagea enfin une réunion le 25 avril à Tétouan, mais le projet avorta.

1. En mai 1936, le résident Ponsot avait autorisé la tenue du congrès prévu à Fès, à condition qu'il se déroulât à Rabat. Il fut entendu ensuite qu'il s'ouvrirait le 7 septembre en présence d'un délégué du gouvernement chérifien. Recevant Mongi Slim, le 5 septembre, Peyrouton lui annonça son intention de venir inaugurer le congrès et d'offrir un thé aux organisateurs. Par lettre du 6 septembre, Mongi Slim refusa en termes peu diplomatiques : «Il n'est pas possible à notre congrès d'étudiants musulmans nord-africains d'être sous la présidence d'un chef du gouvernement du Protectorat... Il nous est absolument impossible d'accepter le thé que vous avez bien voulu nous offrir...» Peyrouton ne dut pas être fâché de tenir le prétexte qui lui permit de refuser l'autorisation.

2. Une dizaine d'étudiants résidant dans la zone française du Maroc et quelques étudiants et intellectuels algériens qui avaient demandé leurs passeports pour Tétouan se les virent refuser (lettre du résident, 7 novembre 1936). Furent seuls autorisés quelques étudiants tunisiens qui fournirent à leur retour aux autorités françaises toute une série de renseignements et de documents sur les démarches du régime franquiste auprès des nationalistes.

3. À cette date, le 7^e congrès de l'AEMNA était prévu pour le 15 septembre à Rabat. Une grande publicité était faite à propos de cette manifestation au Maroc.

Le recul de l'activité politique de l'AEMNA

L'activité politique de l'AEMNA se ressentit de ces échecs et des divisions survenus entre les nationalistes. De même que s'était rompue en février 1937 l'unité du mouvement national marocain et que les partisans d'Allal el-Fassi et d'El-Ouazzani s'opposaient, les étudiants tunisiens à leur tour se divisaient entre Néo-Destouriens et Vieux-Destouriens¹. Cela aurait pu signifier qu'était venue l'heure des étudiants algériens. Mais ceux-ci, bien que réunifiés, ne surent pas ou ne voulurent pas s'imposer à la tête de l'association, encore que des hommes comme Brahim Benabdallah², Abdelmajid Bouslama³ et Moussa Boulkeroua, tous trois de tendance PPA, aient joué un rôle important au sein de l'AEMNA.

Les divisions des étudiants, la raréfaction des moyens financiers et la conjoncture maghrébine et internationale jouaient désormais contre les activistes au sein de l'Association.

Après l'apaisement relatif provoqué au début de 1937 par le traité franco-syrien qui démobilisa un instant Chakib Arslan⁴, la tension reprit, marquée par la dissolution du Comité d'action marocaine et les poursuites engagées contre les leaders nationalistes. Or ni les arrestations de Messali et de militants anciens membres de l'AEMNA, ni même les troubles graves de mars 1938 à Tunis ne provoquèrent de véritable riposte de l'AEMNA. Dépassés par les événements, inquiétés par les perquisitions de mai 1938, la saisie de leurs archives et privés de subsides extérieurs, les étudiants nord-africains cessèrent leur «agitation»⁵.

Les étudiants néo-destouriens eux-mêmes assouplirent leurs positions vis-à-vis du colonialisme français face à la révélation du péril italien: «Nous sommes menacés, disait leur président Saddok M'Kaddem, par un peuple que l'Europe connaît mal, mais que nous connaissons bien, un peuple de criquets. Partout où il passe, il fait des ravages.» Non seulement «les manifestations intempestives» furent condamnées par les étudiants tunisiens, mais le mot d'ordre d'indépendance fut écarté⁶.

1. Un groupement de partisans du Vieux-Destour, ayant à sa tête des étudiants, se forma à Paris en octobre 1937. Il rassemblait environ 45 membres en avril 1938, presque tous étudiants. Parmi eux se trouvaient plusieurs internes de l'hôpital franco-musulman de Bobigny.

2. En octobre 1937, le journal du Parti du Peuple Algérien (PPA) *El Ouma* présentait alors M^e Benabdallah comme président de l'AEMNA réunifiée. Mais celui-ci devint peu après président du bureau de la Ligue de défense des musulmans nord-africains où siégeaient aussi M^e Boumendjel et cheikh Foudil.

3. Bouslama (Abdelmajid), né le 1^{er} janvier 1913 à El-Arrouch, était inscrit au PPA et était rédacteur à *El Ouma*.

4. La Sûreté nationale expliquait que Chakib Arslan avait déclaré à ses amis: «Le conflit entre la France et la Syrie a pris fin et les rapports entre les deux pays seront à l'avenir empreints de la plus grande cordialité.» (Rapport du 7 mai 1937.)

5. Episode révélateur: en avril 1938, 44 étudiants nord-africains de Paris acceptèrent, malgré les protestations des militants néo-destouriens, un voyage organisé gratuit au Havre pour visiter le paquebot *Normandie*.

6. Toutefois certains étudiants et anciens étudiants entendaient se rapprocher des puissances de l'Axe. Par l'intermédiaire de Yassine Boulkeroua plusieurs Algériens, tels Chérif Sahli,

Le bureau en fonction estima fin 1938 que l'AEMNA ne pourrait subsister que si elle s'abstenait de toute activité politique collective. Le président, un Tunisien, Saddok M'Kaddem, fut réélu en 1939 sur cette ligne et fit même préparer de nouveaux statuts qui, rédigés en août, précisaient cet apolitisme total. Pour aller dans le même sens, il fut décidé que les élèves nord-africains des lycées et collèges de France seraient désormais admis comme membres actifs. Un congrès «corporatif» fut projeté pour septembre 1939 à Tunis. Il ne put évidemment avoir lieu et l'AEMNAF, comme on disait désormais couramment, cessa de fonctionner dès la déclaration de guerre.

Conclusions

Si l'on essaie de dégager en conclusion à partir des discours et des prises de position ce que put être la doctrine politique de l'AEMNA et ce que fut la portée de son action comme groupe de pression, il faut sans doute parler surtout au plan doctrinal d'un rejet total du colonialisme français et souligner ensuite la force de l'idéal d'unité maghrébine.

Tous les étudiants nord-africains venus étudier en France reçurent de l'AEMNA la leçon selon laquelle l'ère des colonies et des protectorats était close: «Les peuples d'Afrique du Nord n'ont aucun besoin d'une tutelle gênant leur évolution désormais en marche», affirma le Congrès en 1933. Pour eux, le colonialisme né d'un scandale ne pouvait être amendé et sombrerait tôt ou tard dans un désastre fatal.

D'autre part, la domination coloniale de la France fut toujours présentée sous les couleurs les plus noires, en particulier dans le domaine culturel. Les Protectorats entendaient avant tout empêcher les musulmans épris de progrès de réformer leur Université et de moderniser leur enseignement. Pour l'auteur de *Cinquante années de prépondérance française*, le Dr Ben Milad, l'œuvre scolaire du Protectorat avait pour buts essentiels d'empêcher la formation de cadres tunisiens et d'asseoir sur le terrain solide de l'ignorance et de la pauvreté la prépondérance française». Pour le Dr Habib Thameur, son programme principal était «d'effacer la langue arabe de la Régence». Les étudiants marocains professaient les mêmes jugements sur cette œuvre scolaire «nettement négative» (El-Mekki Naciri). Ils s'affirmaient menacés par les tentatives d'assimilation et de christianisation qu'aurait développées l'enseignement français.

Qu'il y ait eu contradiction à condamner l'enseignement français, les francisés et les assimilés et à demander l'accroissement du nombre des étudiants boursiers en France ne leur apparaissait pas. Quant à la célébration exclusive des valeurs arabo-musulmanes, elle s'expliquait sans doute, puisque la culture arabe était tenue au même titre que l'islam pour les instruments de combat privilégiés contre le colonialisme français. Encore

Moussa Boulkeroua formèrent un Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA). Quelques-uns partirent s'entraîner en Allemagne le 20 juin 1939 où on les initia jusqu'au 15 juillet au sabotage.

eut-il été plus noble de la part d'étudiants de double culture de ne pas fustiger les mariages avec des non-musulmans et de ne pas anathémiser comme renégats les naturalisés français.

Pour hâter l'effondrement de l'impérialisme français, l'AEMNA comptait faire jouer la solidarité avec le Machreq et surtout réaliser l'union des trois peuples-frères du Maghreb contre la France. Constituer au sein de la Nation arabe – dont l'existence politique était presque matérialisée à leurs yeux par l'existence de la revue de Chakib Arslan – une Union maghrébine de langue et de culture arabes, n'apparaissait pas comme une chimère à ces étudiants idéalistes. N'envisageaient-ils pas dès 1933 un drapeau commun pour le Maghreb ? Puisque eux-mêmes à Paris ou à Toulouse vivaient leur fraternité et leur communauté d'espérances comme une évidence, parfois trompeuse, ils ne doutaient pas de pouvoir y entraîner leurs peuples.

On pourrait évidemment parler d'un certain romantisme de jeunesse ; mais, si l'on pense à la faiblesse des effectifs et des moyens de l'AEMNA qui ne disposait même pas d'un périodique mais seulement d'un bulletin de liaison annuel, il faut bien convenir que ce groupuscule fut un instrument d'action et d'information culturelles et politiques relativement fort efficace. L'AEMNA a, par ses conférences hebdomadaires, ses réunions mensuelles et ses congrès annuels, contribué à unifier les sentiments de la jeunesse étudiante nord-africaine et à la faire vibrer à l'unisson. Conformément à l'espoir de ses fondateurs, elle fut un creuset où des nationalistes aux sensibilités voisines mais différentes apprirent à fondre leurs aspirations. Elle fit notamment profiter les Algériens de l'avance politique des nationalistes marocains et tunisiens. Par là, elle accéléra la prise de conscience nationaliste des étudiants algériens vivant en France ; ceux-ci se trouvèrent de ce fait en décalage par rapport aux étudiants demeurés à Alger qui, bien intégrés au mouvement étudiant français jusqu'en 1931, en furent rejetés en 1936, mais continuaient par exemple à beaucoup attendre du projet assimilationniste Blum-Viollette¹. Catalyseur des opinions dans le monde étudiantin et lycéen², l'AEMNA ne fut pas non plus sans influence sur les émigrés nord-africains de la région parisienne. Ces derniers apprirent de la bouche de ces intellectuels présents dans les meetings que la cause des peuples du Maghreb était une et que l'on pourrait un jour grâce à la fraternité musulmane se débarrasser de la domination coloniale.

Enfin, l'AEMNA a été pour la plupart de ces jeunes hommes une école de politique pratique, une école d'action et de pensée qui, tirant parti de l'aide ou de l'expérience des militants révolutionnaires français, permit aux plus combattifs et aux plus courageux des étudiants maghrébins de s'affirmer. Pour les futurs avocats, elle fut une première tribune inespérée ; pour tous, elle

1. Sur ce décalage, voir la thèse de G. Pervillé, *op. cit.*, pp. 60-63.

2. Les anciens élèves des écoles françaises et surtout ceux qui devinrent étudiants se sont toujours préoccupés de la formation de leurs cadets. Ils ont toujours travaillé à les aider, à les guider et à les orienter dans la voie politique qu'eux-mêmes avaient choisie.

fut un banc d'essai où se préparèrent les cadres et les méthodes de lutte des nationalistes.

Mais sur le plan de l'efficacité immédiate, l'AEMNA ne réussit pas cependant dans ses efforts de centrale syndicale étudiante. On ne voit pas de mesures concrètes qu'aurait arrachées la revendication corporative étudiante. Ni le montant, ni le nombre des bourses n'augmentèrent dans les proportions demandées. Aucune des réformes ou des revendications présentées dans le domaine de l'enseignement n'aboutit; peut-être parce qu'aucune n'était acceptable par une puissance coloniale inquiète pour sa domination et blessée dans sa fierté.

Même sur le plan politique, l'AEMNA souffrit de ses contradictions internes. Née d'une volonté politique révolutionnaire extérieure au Maghreb, puis abandonnée à elle-même, elle fut ensuite mise au service de l'action nationaliste des Jeunes-Marocains, puis du combat néo-destourien¹. Elle ne sut donc pas être tout à fait à la hauteur de son idéal unitaire, plus souvent affirmé que réellement vécu dans le combat. Certes, elle aida l'Étoile Nord-Africaine, notamment pendant l'exil de Messali, mais sans penser à devenir vraiment l'état-major des travailleurs algériens et marocains vivant en France. Lorsqu'en mai 1937, les étudiants marocains divisés se réunirent entre eux pour discuter de l'opportunité d'adhérer au nouveau parti de Messali, ils en rejetèrent l'idée à une très forte majorité.

Peut-être y eut-il aussi, dans cette attitude, le reflet d'une défiance sociale inavouée, un réflexe de classe. Ces étudiants tunisiens ou marocains de Paris étaient souvent des fils de bonne bourgeoisie commerçante, parfois même appartenaient-ils à de grandes familles aristocratiques notamment marocaines. Qu'ils n'aient pas su trouver le contact avec les humbles prolétaires berbères de Kabylie ou du Moyen-Atlas n'étonne pas, puisque déjà, à en croire les *Mémoires* de Messali, Chadly Khaïrallah «n'était pas à son aise avec les travailleurs algériens, ni ceux-ci avec lui»². Mais les étudiants algériens, qui étaient dans l'ensemble de condition modeste, furent très nombreux à appuyer l'Étoile et le PPA avant 1939 et ne réussirent guère mieux auprès des ouvriers kabyles³.

1. Devant la section néo-destourienne qu'il dirigeait en 1938, Hadi Khefacha, qui avait été le secrétaire général adjoint de l'AEMNA, déclarait: «C'est avec une légitime fierté que nous voyons notre vaillant parti étendre son champ d'action et manifester sa solidarité agissante avec nos frères algériens et marocains. L'idée de l'unité nord-africaine réalisée depuis des années sur le plan estudiantin ne pouvait être sur le plan politique que l'œuvre d'un parti dynamique comme le nôtre.»

2. Il faut pourtant signaler que deux étudiants marocains, Omar Ben Abdeljelil et Ahmed Bouhelal créèrent à Paris en 1935 une association de bienfaisance pour les ouvriers marocains. Celle-ci se désagrégea après l'expulsion de Bouhelal, mais fut reprise par d'autres étudiants (El Kholti, Bennani...) sous le nom «Association de solidarité et de défense des Marocains de France», créée le 15 janvier 1937. Elle fit d'abord surtout de l'agitation nationaliste, mais en 1938, les étudiants cessèrent leur militantisme. (AA 9 H 35 et *Bulletins* du Maroc.)

3. *A contrario* on remarquera le succès des éducateurs et «missionnaires» envoyés par les Oulémas d'Algérie. Leur *Nadi Et-Tahdib* de Paris pénétra les milieux ouvriers et même marocains.

Du côté de la solidarité arabe, l'échec fut plus patent encore, en dépit des directives ou des conseils prodigués par l'émir Chakib Arslan. Le projet de créer une association unitaire ouverte à tous les étudiants arabes présents en France¹ que préconisait, surtout depuis 1935 semble-t-il, l'émir druze, fut plusieurs fois agité au sein de l'AEMNA, notamment en 1937, mais ne devait pas aboutir. Du 27 au 29 décembre 1938, se réunit à Bruxelles à l'instigation du Nadi al Arabi de Berlin un congrès d'étudiants arabes, mais l'opposition de Chakib Arslan «présentement hostile à la politique musulmane de l'Allemagne»² fit que seulement trois ou quatre étudiants arabes de France y participèrent³. Cependant en avril 1939, l'AEMNA se prononça à nouveau pour la création d'une association d'étudiants arabes préconisée par le Nadi al-Arabi et l'étudiant syrien Khani, mais les discussions furent interrompues à l'approche de la guerre. Au total, la dimension panarabe, volontiers soulignée par l'administration française, paraît avoir été faible dans l'activité de l'AEMNA.

Ces divers constats historiques ne se veulent nullement des jugements critiques. Une association d'étudiants, étant donné le caractère transitoire de la condition étudiante, ne pouvait fonder un parti organisé, ni même impulser durablement à l'étranger un mouvement politique. En revanche, elle pouvait être un foyer intellectuel ou idéologique, une école de cadres et un office de propagande nationaliste – ce qu'elle fut simultanément dans une large mesure. Par là, l'AEMNA mérite non seulement cette brève étude, mais sans doute un travail d'ensemble portant aussi sur les années postérieures et l'ère de la décolonisation.

1. Outre l'ancienne Association des étudiants égyptiens qui fut en rapport constant avec l'AEMNA, existait à Paris, depuis le 1^{er} mai 1920, une Association des étudiants arabes syriens dont Chakib Jabri Bey fut le président en 1936. C'est lui qui, en janvier 1936, proposa aussitôt à l'AEMNA de fusionner, vainement d'ailleurs. Ce même dirigeant animait aussi à Genève le Congrès permanent des étudiants arabes en Europe. Cf. AA 9 H 35 et 29H35.

2. AP. Rapport du 8 août 1939.

3. On trouvera les résolutions finales de ce congrès dans *El Ouma* (janvier-février 1939). La résolution n° 5 consistait en une protestation unanime contre la politique suivie en Palestine par le gouvernement britannique.

Une émeute antijuive à Constantine (août 1934)

La ville de Constantine connut en août 1934 ce que certains contemporains ont appelé un pogrom, *les massacres de Constantine*; ce que d'autres ont décrit comme le heurt sanglant mais inopiné de deux communautés vivant jusque-là en bonne intelligence; ce que d'autres encore ont expliqué comme étant *La sanglante provocation de Constantine*. C'est dire que cet épisode tragique de l'histoire de Constantine provoqua sur l'heure un flot de commentaires passionnés. Il est donc un peu surprenant que les historiens ne s'y soient pas intéressés. Quel que soit le risque prévisible d'être récusé ou condamné par les parties en présence, nous voudrions dans les limites d'un bref article procéder à une analyse critique des faits et des explications proposées par les contemporains¹.

La vieille cité de Constantine était demeurée dans les années d'après la Première Guerre mondiale ce qu'elle avait toujours été, une capitale administrative et une place commerciale, essentiellement un marché de tissus et un marché avec grains. Malgré une forte poussée démographique – Constantine était passée de 65 000 habitants en 1911 à 99 600 en 1931 – la ville peu modernisée, peu industrialisée, restait fort traditionaliste. À l'image de la plupart des villes de l'Algérie coloniale, elle demeurait composée de communautés juxtaposées, non mêlées. Européens, Juifs et Musulmans cohabitaient, mais le plus souvent dans des quartiers distincts. Dans cette ville étagée, on pouvait même distinguer *grosso modo* une véritable stratigraphie ethnique; les Musulmans occupaient le bas de la ville, les Européens la bande centrale, les Juifs la partie haute. Toutefois le vieux

* Article initialement publié dans la *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1973.

1. Quatre publications nous ont paru essentielles, reflétant toutefois une partie seulement de l'opinion publique:

– A. Koubi, *Les Massacres de Constantine*, brochure de 80 p. datée du 26 août 1934, (donne le point de vue juif, vu par un auteur socialisant). L'expression de pogrom est notamment employée par *Le Populaire* de Paris à partir de septembre 1934.

– *Le Rapport de la Commission d'enquête administrative* (7 octobre 1934) fournit la synthèse officielle de nombreux témoignages oraux et écrits.

– Le Parti communiste a publié les résultats de son enquête sous le titre: *La sanglante provocation de Constantine – Rapport de la délégation ouvrière d'enquête*. Lucien Monjauvis, député de Paris, A. Zimmerman et M^e Haje délégué et avocat du Secours Rouge International. Paris, 2 janvier 1935.

– *Les Événements de Constantine et le problème indigène algérien* de Victor Spielmann permet de retrouver les positions des Musulmans, vues par un ancien communiste, devenu le champion de la cause indigène.

quartier juif, créé par Salah Bey à la fin du XVII^e siècle, n'abritait plus l'ensemble de la population juive: d'assez nombreux Juifs vivaient dans les quartiers européens voire musulmans¹, ou s'étaient installés dans les nouvelles cités d'habitation à bon marché construites à leur intention.

Bien que la communauté juive ne formât que 12 à 13% de la population² c'était une idée reçue dans l'Algérie coloniale que Constantine était une ville arabo-juive. Par le nombre les Arabes y avaient la majorité, puisqu'ils composaient un peu plus de la moitié de la population – 51 445 sur 99 595 en 1931 –; par la richesse et le commerce les Juifs passaient pour exercer l'influence prépondérante: «ils décident à peu près de tout» déclaraient les Franco-Européens, alors volontiers «antijuifs», selon l'expression locale. En fait cette impression était fautive; le pouvoir et la richesse étaient bien plutôt du côté des Français et des Européens, mais cette erreur elle-même est révélatrice de la persistance de l'antijudaïsme à Constantine.

Le député-maire de la ville, E. Morinaud, ex-radical antijuif et directeur du journal *Le Républicain*, «quotidien républicain autonomiste», était certes provisoirement réconcilié avec les Juifs, qui votaient régulièrement pour lui grâce à son fidèle Narboni³. Mais la Droite en progrès menait depuis quelques années une vive campagne antisémite dans laquelle se distinguaient les professeurs Devaud et Claude Martin au nom des Croix de Feu. Constantine disposait même de deux feuilles essentiellement occupées à la propagande anti-juive⁴: *L'Éclair* de Lautier et l'hebdomadaire *Tam-Tam* de Laxande.

En revanche, Musulmans et Juifs cohabitaient pacifiquement depuis longtemps à Constantine et, compte-tenu d'une dégradation des rapports dont nous reparlerons, on ne saurait invoquer paresseusement une tradition historique séculaire pour expliquer les événements d'août 1934.

1. On trouvera une bonne carte de l'habitat juif dans l'ouvrage du rabbin Eisenbeth, *Les Juifs en Afrique du Nord*, Alger, 1936. Les Juifs habitaient dans toute la partie de la ville limitée par la Qaça, la rue Thiers, la rue Nationale et le boulevard Joly de Brésillon, mais ils étaient surtout concentrés dans la partie Nord et Nord-Est.

2. Après le recensement de 1931, on évaluait la population juive du département de Constantine à 25 098, celle de l'Algérie à 87 136 (citoyens français). Par un dépouillement méthodique, le rabbin Eisenbeth arrivait à des résultats plus sûrs: 27 190 pour le département, 110 127 pour l'Algérie. En 1934, les autorités parlaient de 12 000 Israélites à Constantine; Eisenbeth donne 13 110 pour 1931.

3. En 1936, Morinaud se retrouva antijuif et se rapprochant des Croix de Feu en appela à la «prédominance française». Le dernier des «mousquetaires gris» de 1898 prit position contre «le Front populaire juif» et aurait crié à nouveau: «En bas les Juifs!» Dans ses *Mémoires*, Morinaud a longuement évoqué l'antijudaïsme des années 1895 à 1902 à Constantine. Il a un mot pour son ami Narboni qui lui avait assuré une difficile élection en 1904. «Narboni mourut le 4 août 1934, écrit Morinaud (p. 336), la veille même du jour où se déclencha l'émeute sanglante [...]. Heureusement, Dieu a voulu que ce bon Juif n'ait pas eu sous les yeux un aussi épouvantable spectacle».

4. À côté de la propagande antijuive déclarée (celle du D^r Molle et du «parti latin» d'Oranie, celle de Charles Hagel, grand prix de littérature de l'Algérie en 1931 et auteur d'un livre imprimé en 1934, *Le Pêril Juif*), il faut tenir compte surtout de «l'antisémitisme sournois des bons républicains qui se croient démocrates et déclarent: «Moi, je ne peux pas sentir les Juifs» (E. Kahn à *La Ligue des Droits de l'Homme*).

Les événements du 3 au 6 août 1934¹

C'est le 3 août 1934, un vendredi, que se produisit l'incident qui devait déclencher toute l'affaire. Un maître-tailleur israélite de 46 ans, commissionné dans un régiment de zouaves, Éliaou Kalifa, rentrait vers 20h 30 à son domicile situé près de la mosquée dite de Sidi Lakhdar. Pris de boisson, il injuria des Musulmans aperçus par une fenêtre en train de procéder à leurs ablutions et, selon ceux-ci, il aurait uriné sur eux et sur la mosquée. Entre les Musulmans qui vinrent lapider les fenêtres de son logement et les locataires juifs des immeubles voisins qui les bombardèrent avec des projectiles divers, ce fut bientôt la bataille. Avec les premiers coups de feu, l'affaire s'étendit ; la police, puis la troupe, intervinrent pour barrer les rues et interdire l'accès à une centaine de Musulmans qui voulaient monter dans le quartier juif. Le Dr Bendjelloul, le leader musulman alors le plus populaire, se mit en vedette par ses interventions auprès des policiers ; il frappa aussi un inspecteur de police musulman, ce qui lui valut une inculpation. Lorsque la police et les soldats eurent rétabli l'ordre vers trois heures du matin, on comptait 15 blessés dont 3 agents de police : un Musulman, blessé au ventre par une balle de revolver, devait décéder un peu plus tard. Six magasins de bijouterie appartenant à des commerçants israélites avaient été enfoncés, quelques voitures lapidées.

Le lendemain, les notables des deux communautés furent convoqués par le secrétaire général de la préfecture². Ils s'engagèrent à prêcher l'apaisement et M^e Sultan fit même accepter l'idée d'un défilé-promenade bras-dessus, bras-dessous³. La démonstration ne put d'ailleurs avoir lieu par suite d'une nouvelle convocation des élus⁴. Mais à 19 h, le Dr Bendjelloul et le cheikh Ben Badis confirmèrent à la Grande Mosquée leurs consignes de calme et les engagements qu'ils avaient pris. En échange, le secrétaire général fit relâcher 40 manifestants musulmans arrêtés la veille.

Cependant, le dimanche 5 août, des centaines de Musulmans se réunissaient à 7 heures du matin dans le lieu-dit Les Pins sur le plateau de Mansourah⁵, emplacement traditionnel des manifestations, et y attendaient vainement le Dr Bendjelloul, qui assistait alors aux obsèques du conseiller municipal israélite Narboni.

1. Sauf précisions contraires, nous suivons de préférence le rapport de la commission d'enquête qui paraît le plus objectif en dépit de certains silences.

2. Le Préfet était en vacances, de même que le maire et le premier adjoint ; le commissaire principal, absent les 3 et 4 août, était sur place le 5.

3. Une affiche fut apposée le 4 août par les soins de la LICA adressée «Aux camarades musulmans et aux camarades juifs» appelant les uns et les autres au calme : «Cet incident stupide ne doit pas dégénérer en une lutte des races».

4. Il y eut d'ailleurs malentendu. Le Conseil municipal tout entier se présenta au secrétaire général qui n'avait convoqué que la municipalité.

5. Le rapport d'enquête dit que personne ne sait pourquoi. Les notables musulmans parlent de malentendu : ils avaient convoqué la population «à 7 heures» (19h00) à la mosquée. Les gens simples affluèrent le lendemain matin dès six heures aux Pins. Les enquêteurs communistes accusent «les bourgeois indigènes» d'avoir manqué à leurs engagements et font état de la présence sur les lieux du commissaire central Miquel. Or le conseiller général Lellouche

Pendant ce temps, vers 9 heures, des querelles éclataient au marché qui se tenait sur la place des Galettes en quartier juif. Bientôt des coups de feu tirés d'un immeuble et de deux groupes de Juifs faisaient plusieurs blessés parmi les maraîchers arabes. Puis les Juifs attaquaient les boutiques arabes situées dans leur quartier: un cafetier maure, un laitier étaient blessés par balle. Il fallut envoyer des renforts pour aider les quelques zouaves et policiers débordés. Ces graves incidents accompagnés des cris «À mort Bendjelloul!», mal compris par les Musulmans qui interprétèrent que leur leader était mort, devaient provoquer de sanglantes représailles.

Les manifestants revenus des Pins crurent à la réalité de l'assassinat de leur leader et virent leurs premiers blessés qui criaient: «Voilà ce que nous ont fait les Juifs!» Ceux qui les entouraient disaient: «On nous prêche le calme et ils nous tuent!» La colère enflamma la foule qui se déchaîna. Dès lors, ce fut l'assaut contre les magasins et les personnes.

Ceux qui voulurent monter vers le quartier juif furent chargés à 10h20 par une compagnie de zouaves, baïonnette au canon, mais cette troupe ne fut maîtresse de la situation que vers midi et «ne réussit pas à empêcher le pillage» selon l'enquête officielle.

Plus grave fut la situation dans la rue Nationale, l'artère principale de la ville, et les rues adjacentes. Les manifestants des Pins débordèrent vite les soldats dont les cartouchières vides montraient assez qu'ils n'étaient pas en état de faire feu. À 10h45, un Musulman fut tué par un coiffeur israélite, le magasin fut pillé et l'assaut fut donné aux boutiques juives¹. Jusqu'à midi, l'émeute fut maîtresse de la rue; même le passage d'une, puis de plusieurs auto-mitrailleuses, n'impressionnait pas les manifestants. Enfin vers midi et quart, le commandement fit charger un bataillon de tirailleurs musulmans qu'il avait hésité à employer jusque-là. Cette charge dégageait la rue Nationale et faisait fuir les émeutiers. La distribution des cartouches faite ostensiblement à partir de 14 heures et les roulements de tambour des sommations ramenèrent alors le calme.

C'est alors qu'on découvrit que, dans les rues adjacentes et «quartier arabe», des Juifs isolés avaient été massacrés. Rien que dans un rayon de 30 mètres, 17 israélites avaient été égorgés dans leurs demeures, «en représailles des coups de revolver tirés par les Juifs» selon le rapport officiel².

déclare qu'il est allé lui-même avertir le commissaire à 7h30. Quant aux Juifs, certains accusèrent le D^r Bendjelloul de n'être pas allé aux Pins «pour faire courir le bruit de sa mort». Mais l'accusation est purement gratuite et Bendjelloul, apprenant à 9 heures le rassemblement des Pins, envoya des émissaires ordonner la dispersion.

1. Selon le conseiller Lellouche qui croit à un complot: «on fait courir le bruit que deux indigènes viennent d'être étranglés... on décide d'envahir la rue Nationale... on s'attaque d'abord à un salon de coiffure, on s'empare de rasoirs qui serviront sans doute à l'égorgement des Israélites... Le signal de l'attaque générale est donné».

2. Selon la version des enquêteurs communistes: «Mlle Halimi, sage-femme, vida tout le chargeur de son revolver sur les indigènes qui saccageaient le magasin situé en-dessous de sa demeure... Fatale imprudence qui devait lui coûter la vie... Du pâté de maisons de la rue des Zouaves et rue Béraud, on devait retirer 13 cadavres dont ceux des familles Halimi et Attali». Les témoignages des notables israélites ne mentionnent jamais un seul coup de feu.

L'après-midi ne connut que des incidents mineurs. Le 6 à l'aube, une colonne de 600 à 800 manifestants arrivés par la route de Battit et par le train fut dispersée pacifiquement, les militaires montrant leurs armes et leurs munitions. L'arrivée à 10 heures d'importants renforts venus d'Alger rétablit définitivement la situation.

Le bilan de ces émeutes était lourd : plusieurs fois rectifié, le bilan officiel se monte à 26 morts : 23 Israélites et 3 Musulmans et à 81 blessés (38 israélites 35 musulmans, 7 militaires et 1 pompier). On recueillit les noms de 1 777 sinistrés.

Toutefois les notables juifs parlaient de «25 morts juifs» et fournissaient une liste nominative comprenant 24 israélites et un inconnu. Leur bilan était ainsi présenté : 6 614 hommes, 6 femmes, 5 enfants dont deux de moins de quatre ans ; parmi les victimes, quatorze avaient eu le cou sectionné ou tranché, huit étaient morts de fracture du crâne, un par coup de couteau, deux par balle, dont l'inconnu.

Aux obsèques de victimes israélites auxquelles le gouverneur général Carde pourtant venu en avion à Constantine ne parut point, le conseiller général Lellouche devait mettre en cause la passivité des forces de l'ordre : «Personne ne peut certifier que pendant les moments les plus graves, on est intervenu pour empêcher un assassinat ou arrêter un pillard. L'incendie seul a été combattu, peut-être que son extension aurait pu intéresser les éléments d'une autre confession». Cette grave accusation pose le problème du comportement des forces de l'ordre.

Le comportement des forces de l'ordre

Sans doute, faut-il tenir compte de la faiblesse des effectifs. On ne disposait, semble-t-il, à Constantine que de 300 hommes de troupe, Français d'Algérie et de 700 tirailleurs musulmans. Pourtant le secrétaire général de la Préfecture refusa l'offre de renforts faite par Alger le samedi : la situation lui paraissait rétablie et il attendait 250 zouaves venus en car de Philippeville (175 seulement arrivèrent). On ne put donc à la fois protéger le quartier juif et dégager les places et les rues, car on n'osait pas utiliser les militaires musulmans, dont le fils du général Kieffer assurait qu'ils s'apprêtaient à rejoindre les émeutiers.

Le débordement des militaires s'expliquerait aussi par le fait qu'ils n'étaient point aimés. Le secrétaire général se serait entendu dire d'Alger : «surtout pas de cartouches», selon le général Kieffer qui prit, dit-il, cela pour un ordre ; mais le secrétaire général déclara aux enquêteurs qu'on ne lui avait dit que «d'éviter le tir, autant que possible».

L'impression demeure néanmoins, à lire tous les témoignages, d'une absence totale de réaction des troupes à l'heure décisive. On laissa les soldats l'arme au pied pendant le pillage. Dès lors, les émeutiers dont certains criaient : «Pas de Juifs ! Vive la France !» eurent l'impression d'agir avec un demi-consentement. Quelques épisodes confirment ce climat. Des flacons de

parfum pillés dans les magasins juifs furent offerts à la troupe par les émeutiers et tous les rapports confirment que les militaires se faisaient publiquement des frictions; quelques-uns se laissaient décorer avec des étoffes multicolores; selon les enquêteurs communistes «un inspecteur de police, habillé en Arabe, donna l'ordre aux gendarmes de ne pas s'occuper des pillards (?)»¹. Boulevard Victor Hugo des Européens pillaient, ramassaient des étoffes, des souliers et des serviettes... Les Européens se montrèrent satisfaits de cette tournure [*sic*] et le manifestèrent aux indigènes». Le Rapport d'enquête officiel note que lorsqu'un commissaire de police vint dégager une Israélite assiégée dans sa maison, cette vieille femme embrassa la main de son sauveur, tandis que des huées s'élevaient du côté des Européens pour protester contre cette intervention. Cette scène pénible pourrait presque faire croire à ce qu'écrivait le journal antisémite *Tam-Tam* le 19 août: «Les Arabes savent que 90% d'entre nous, tout en regrettant le sang versé, ne le blâme pas. Les indigènes savent que 50% d'entre nous est avec eux et que beaucoup d'entre nous ne feront rien pour empêcher le retour de ces choses».

À tout le moins, peut-on retenir le jugement d'un Français musulman Zenati: «L'explosion, normalement amenée par deux jours et deux nuits d'événements inconsidérément entretenus, n'aurait pas dépassé le saccage de quelques magasins, si les émeutiers avaient trouvé une force armée devant eux et si surtout ils ne croyaient pas agir avec le consentement des Français»².

Cependant l'étrange comportement des militaires demande à être éclairci. Réquisitionnées par le pouvoir civil, les troupes n'en restaient pas moins soumises à des règlements formels³, notamment à ceux qui interdisaient alors l'emploi de troupes sans munitions pour le maintien de l'ordre. Si l'on décida de passer outre, c'est sans doute en vertu de considérations politiques jugés plus importants. De la même manière, l'impassibilité des troupes ne peut s'expliquer que par des ordres formels. Plusieurs témoins affirmèrent qu'à l'appel angoissé des victimes, un lieutenant des zouaves, Battesti, voulut spontanément se porter à leur secours. Il en fût retenu par son supérieur qui lui aurait dit: «Que faites vous? Vous n'avez pas d'ordre pour intervenir. Ne bougez pas!»

Selon le *Bulletin de la Fédération des Sociétés Juives d'Algérie*, cette attitude traduirait une sorte de grève de l'Armée protestant contre l'autorité civile parce que celle-ci paraissait considérer son intervention comme une circonstance aggravante. Cette hypothèse paraît assez gratuite. En revanche, les propos prêtés dans ce même *Bulletin* au secrétaire général de la Préfecture

1. *Le Populaire* (8 septembre 1934) parle lui aussi d'ordres donnés à la troupe: «Laissez saccager, n'intervenez pas!».

2. Zenati, *Le Problème algérien vu par un Indigène*, 1938, p. 137.

3. L'ordre du jour lancé par le général Kieffer le 8 août («Tous les militaires ont fait leur devoir suivant les meilleures traditions de l'armée française avec énergie, calme et humanité...») tend à prouver que l'armée ne se sentait pas responsable. Elle avait fait son devoir conformément aux ordres donnés par le pouvoir civil (*L'Écho d'Alger*).

Landel par un mystérieux «témoin chrétien» (?) permettent une interprétation plus raisonnable. Selon ce témoin anonyme, qui pourrait être M^e Sultan ou H. Lellouche¹, le secrétaire général aurait dit dans son bureau qu'il fallait avant tout éviter de tomber dans une provocation ; il ne fallait pas offrir aux agitateurs le prétexte qu'ils recherchaient : «Ces fanatiques veulent une satisfaction ? Qu'ils saccagent quelques magasins et tout sera dit. Perte matérielle est toujours réparable. En évitant une provocation redoutable, nous épargnerons des vies humaines». En fonction de ces ordres, le général Kieffer aurait dès lors donné aux troupes la consigne formelle de ne pas intervenir : «Laissez saccager... Surtout n'intervenez pas!»

Ces propos et ces consignes, que ne reproduit pas le Rapport d'enquête officiel, n'en sont pas moins vraisemblables, et d'autant plus que le rapport met nettement en cause le secrétaire général en ne donnant que des raisons accessoires.

L'attitude du secrétaire général craignant de tomber dans le piège d'une provocation tendu par «les agitateurs indigènes» est plausible. Les administrateurs vivaient alors dans la crainte d'événements graves, redoutant un soulèvement de la masse indigène et tous les délégués financiers français avaient été unanimes en juin 1934 à décrire l'agitation de la population et à faire craindre le pire.

Émeute spontanée ou complot?

Un autre point mérite sans doute d'être éclairé : l'émeute de Constantine doit-elle être considérée comme une brusque manifestation locale ou comme le résultat d'un complot prémédité ?

La thèse du complot fut immédiatement présentée par les notabilités juives qui ne cessèrent de s'en tenir à cette version. Pour M^e Sultan, cette émeute avait été longuement préparée et méthodiquement organisée. Il en donnait pour preuve dans son Rapport adressé à la Ligue des Droits de l'Homme le 19 août, l'existence d'équipes spécialisées chez les émeutiers ; quatre groupes d'équipes intervinrent successivement selon lui : équipes de forgerons et de chaudronniers chargées de défoncer les rideaux métalliques et les coffres-forts ; équipes de bouchers préposées au massacre ; équipes affectées à la recherche et à la destruction des livres de commerce et des effets commerciaux ; équipes enfin chargées de lacérer les étoffes.

D'autres témoins israélites précisaient que ces techniciens, probablement venus de l'extérieur, étaient habillés de blouses bleues et portaient un fez rouge ; ils avaient été guidés pour repérer les maisons de commerce et les

1. Si l'on compare le récit de ce témoin au télégramme adressé le 7 août 1934 par M^e Sultan, président de la Fédération de Constantine à la Ligue des Droits de l'Homme, on pourrait penser qu'il s'agit du même homme. Toutefois, M^e Sultan ne figure pas parmi les six personnes présentes dans le bureau du secrétaire général. Peut-être fit-il état du témoignage de son ami Henri Lellouche qui participa à la réunion. Deuxième hypothèse, il s'agit d'H. Lellouche lui-même, président de la Cultuelle de Constantine et ancien-président de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de la ville.

logements juifs dans les quartiers mixtes. Pour André Kouby toutefois, il n'y avait que trois bandes organisées : ceux qui éventraient les boutiques, ceux qui brisaient les devantures à coup de pavés et ceux qui pillaient. Plus discret, H. Lellouche parlait seulement d'organisation « méthodique et préméditée », de boutiques juives désignées par des inscriptions tracées à la craie et d'un signal d'attaque générale. D'autres notables déclaraient avoir trouvé suspecte l'absence des domestiques et laitiers arabes le 5 août.

La Commission d'enquête devait rejeter ces diverses affirmations. Les inscriptions sur les boutiques juives avaient été faites par le service d'ordre « en vue de leur protection ». Les équipes d'émeutiers spécialisés n'apparaissent sur aucune des nombreuses photographies. L'absence du service des laitiers et domestiques musulmans en quartier juif s'expliquait seulement par la peur et trois domestiques arabes seulement avaient prévenu leurs employeurs de leur absence.

Ces conclusions, bien que formulées de manière très concise, paraissent confirmées par ce que nous pouvons savoir des émeutiers. Les témoignages concordent pour une fois sur le fait qu'il s'agissait de tout jeunes gens, accompagnés d'enfants « venus à la curée », ce que confirment les photos parues dans la presse¹. Mais il est plus difficile de connaître leur origine. Selon les enquêteurs communistes « la foule était composée de 700 à 800 indigènes en majorité cireurs ». Les enquêteurs de l'Administration parlent « du prolétariat d'oisifs qui a fourni les pillards et les émeutiers » et notent incidemment parmi ceux-ci la présence « d'indigènes des campagnes venus s'entasser dans les taudis du Remblai ou même dormant dans la ville à la belle étoile ». Le rapport du commissaire Miquel note que la foule des émeutiers était « répartie en plusieurs colonnes de 150 à 200 personnes chacune et composées on majorité de jeunes gens de 16 à 25 ans, auxquels s'étaient joints les cireurs et des indigènes étrangers à la ville ».

On ne connaît pas malheureusement la proportion de ces campagnards déracinés parmi les émeutiers, ce qui aurait permis peut-être de préciser le caractère du mouvement.

Certes le Président de la Chambre de commerce de Constantine, Ferrando, disait : « J'ai l'impression nette que ce sont des masses d'indigènes venues de l'extérieur pour profiter du désarroi du moment qui, armés par des fauteurs de désordre, ont commis ces atrocités sans nom »². Et Zenati devait écrire plus tard que « les auteurs des meurtres du 5 août étaient tous ou presque des campagnards ». Mais ces témoignages isolés sont trop vagues pour pouvoir être retenus. Seule la liste nominative des condamnations judiciaires qui frapperont au total 177 émeutiers, de trois mois à cinq ans de prison, permettra de se prononcer.

1. Selon le *Bulletin de la fédération des Sociétés juives* « la plupart des pillards avait moins de vingt ans » et plus loin il est parlé des émeutiers presque tous des jeunes gens de 18 à 30 ans ».

2. *La Dépêche algérienne* (10 août 1934).

La thèse du complot prémédité fut pourtant la plus généralement retenue par l'opinion juive et par les milieux politiques français d'Algérie. Elle permettait en effet de parler de mouvement insurrectionnel et de justifier cette politique de fermeté déjà demandée par les délégués financiers et une partie de la presse.

Dès le 7 août, M^e Sultan télégraphiait à Victor Basch qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement exclusivement antisémite, mais bien plutôt d'un «mouvement insurrectionnel»¹. Élie Gozlan parla à son tour «d'émeute anti-française» et affirma que le mot d'ordre en avait été donné par de jeunes meneurs ambitieux qui, pour arriver à leurs fins, s'étaient servis de ce vieux tremplin qu'est l'antisémitisme. Le D^r Bendjelloul était clairement désigné comme le véritable responsable du massacre. Le conseiller général Henri Lellouche mettait aussi directement en cause les intellectuels indigènes qui, désireux d'obtenir la citoyenneté française dans le maintien du statut, auraient accredité dans la masse indigène que les Juifs seuls étaient responsables du refus du gouvernement. Il insistait lui aussi sur le caractère anti-français de ces émeutes, mais ajoutait qu'à son sens le mouvement était concerté avec les nationalistes arabes du Caire, lesquels visaient une démonstration politique, non le pillage ou l'assassinat². Stéphane Aboulker répandit en France les mêmes idées. Après avoir signalé les agitations de type nationaliste, il concluait que «les massacres de Constantine ont été le résultat flagrant de campagnes nationalistes musulmanes menées par des gens qui prennent leurs directives en Égypte et au Comité syro-palestinien»³.

Cette thèse fut naturellement combattue par la presse musulmane et réfutée par les leaders musulmans de Constantine. Dans le journal des Oulémas, *La Défense*, Lamine Lamoudi, après-avoir lancé des appels au calme et dénoncé le 10 août 1934 dans les émeutes une «provocation» incrimina plus nettement à partir du 24 août des provocations juives. Le D^r Bendjelloul affirma dans une interview donné au journal *La Presse Libre* d'Alger que «les événements que nous venons de vivre sont purement locaux». Les causes qui les ont déterminées sont également locales: l'insulte faite à notre religion, les premiers coups de revolver tirés par la police et la population israélite mirent le feu aux poudres... Il n'y a pas de dessous politiques»⁴. Le cheikh Ben Badis, qui prêcha vivement la nécessaire tolérance, se contenta de répondre à la thèse du complot que *la Presse Libre* était dans le vrai. Or celle-ci avait affirmé dès le 9 août: «Il n'y a pas eu de

1. M^e Sultan précisa ses attaques contre l'élite indigène musulmane accusée d'avoir préparé le mouvement dans le *Réveil Juif* de Tunis et *La Lumière* (8 septembre 1934). Il fit aussi partie de la délégation menée par le Docteur Aboulker qui présenta au ministre de l'Intérieur un rapport et un cahier de revendications.

2. Interview de Lellouche par Marc Bidoux dans *Le Populaire* du 10 septembre 1934.

3. Article: «Les Musulmans de Constantine» dans *La Grande Revue* (décembre 1934).

4. Dans *La Voix des Humbles* du 15 octobre 1934 l'instituteur Tahrat se dit obligé de sortir de sa réserve face aux accusations des Juifs. Pour lui «la responsabilité initiale des émeutes incombe entièrement aux Israélites». Mais il s'appliqua ensuite à prêcher l'oubli pour ramener la paix.

soulèvement musulman, mais une émeute de Musulmans. La majorité des indigènes de Constantine est aussi écœurée et peut-être plus sévère que les Européens pour les crimes atroces qui ont été commis».

De fait, les Franco-européens de Constantine ne condamnèrent pas absolument ce qui s'était passé. Certains, au témoignage de l'envoyé spécial de *La Dépêche algérienne*¹, accordaient à la révolte une sorte de justification: les Juifs faisaient figure de maîtres à Constantine; or le pouvoir des Juifs est insupportable aux Musulmans. «Jusqu'à plus ample informé, écrivait de son côté *La Brèche de Constantine*, je reste convaincu que les événements tragiques du 5 août ont été la résultante de l'antagonisme racial qui dresse les Musulmans contre les Israélites». Et d'expliquer que les heurts avaient été l'étincelle qui a fait sauter le tas de poudre accumulé pendant des années². Dans ce climat il n'est pas étonnant qu'aient circulé des pétitions réclamant l'abolition du décret Crémieux et que l'écrivain Charles Hagel ait demandé l'instauration d'un «antisémitisme d'État» comportant le *numerus clausus*, la révision des fortunes juives et l'exclusion des Juifs des hautes fonctions administratives.

Pour les enquêteurs de l'Administration, le caractère local et spontané de l'émeute était en tout cas nettement établi et les responsabilités immédiates retombaient sur les Juifs qui avaient tiré les premiers coups de feu³. Ils soulignaient aussi discrètement que l'émeute n'avait jamais eu de caractère anti-français, comme pour reprendre ou justifier la phrase discutable d'un communiqué officiel du gouvernement général: «Les troubles ont gardé uniquement un caractère anti-juif». On ne peut pas ne pas remarquer enfin que le rapport officiel ne mentionnait nulle responsabilité morale des Élus ou des Oulémas et se plaisait au contraire à souligner que «la situation avait été sauvée par le 7^e régiment de tirailleurs musulmans».

Le *Bulletin de la Fédération des sociétés juives* dénonça «l'oreille trop complaisante» (aux Musulmans) de la Commission d'enquête⁴ et son propos fut répercuté en France notamment par le journal le *Populaire*. Les milieux politiques israélites de gauche en tirèrent surtout la conclusion que le gouverneur général Cardé était le premier responsable et devait être rappelé. Cette position devait bientôt être celle de la plupart des leaders israélites et explique en partie leur ralliement au Front populaire.

1. *La Dépêche algérienne* du 14 septembre 1934.

2. Cité par *La Dépêche algérienne* du 6 septembre 1934.

3. Le Parquet inculpa d'ailleurs dix citoyens français, tous israélites, pour coups et blessures ou provocations. Ils devaient tous être acquittés le 9 février 1935 par le tribunal correctionnel de Constantine faute de charges suffisantes ou à défaut de preuves.

4. Bien que ce rapport n'ait pu être rendu public, ses conclusions filtrèrent et les notables juifs protestèrent. Élie Gozlan qui avait déjà mis en doute l'objectivité d'enquêteurs «algériens» pour réclamer l'intervention de hauts fonctionnaires métropolitains, intervint à nouveau. Les représentants israélites de la Ligue des Droits de l'Homme obtinrent du Bureau parisien le principe d'une nouvelle enquête confiée à Guernut. Elle ne devait pas avoir lieu.

Les causes des émeutes

Si les émeutes de Constantine ne paraissent pas avoir été le fruit d'un complot ou le résultat d'une campagne des nationalistes musulmans, comment peut-on dès lors les expliquer ?

Peut-être faut-il examiner d'abord la thèse communiste de «la sanglante provocation» : les pouvoirs publics, pour dériver la colère de la masse musulmane, lui auraient volontairement désigné le Juif comme bouc émissaire. Cette machination policière à laquelle crut aussi la revue parisienne de la LICA, *Le Droit de Vivre*, a-t-elle vraiment existé ? Il faudrait admettre avec les communistes qu'Eliaou Kalifa ait été un agent provocateur, au même titre que *La Dépêche de Constantine* parce qu'elle écrivit que celui-ci avait pénétré dans la mosquée et que le Dr Bendjelloul risquait une peine de prison pour avoir frappé un agent de la sûreté¹. Seraient encore des provocations, le fait de n'avoir pas désarmé les civils juifs, d'avoir «annoncé» (?) la mort du Dr Bendjelloul et d'avoir fait charger les premiers émeutiers musulmans.

Avouons que pour qui ne professe pas une conception manichéiste et policière de l'histoire, toutes ces accusations de «provocations impérialistes» ne résistent pas à l'examen. Nous ne croyons pas plus que «les combats (*sic*) des 3 et 5 août soient, comme l'écrit Lucien Monjaud, l'expression d'un mouvement à caractère anti-impérialiste, mais dévié par l'impérialisme français». Et d'autant moins que les mêmes communistes accusent aussi le Dr Bendjelloul et «le mouvement national-réformiste de la bourgeoisie indigène» de s'être, à cette occasion «démasqué(s) définitivement comme agent(s) de l'impérialisme»².

En revanche nous admettrons comme base de discussion cette autre explication de l'extrême gauche, que «l'explosion du 5 août» puisse avoir «comme causes profonde l'exploitation, l'effroyable misère et l'oppression des masses travailleuses arabes» et qu'elle ait été précédée de «manifestations fréquentes et violentes».

Les émeutiers, on l'a dit, paraissent avoir été en majeure partie des miséreux, de jeunes ruraux déracinés et des cireurs, ce qu'un haut fonctionnaire algérien, Octave Depont, appelait «la racaille de la ville basse». S'agit-il donc d'une émeute de la misère ? Peu de journalistes algériens le pensèrent. Pourtant R. Dournon écrivait dans la *Presse Libre* d'Alger : «Il y a autre chose que peu d'Européens savent, c'est qu'une misère effroyable règne dans certains bleds algériens, misère due pour une part à la crise mondiale, pour une part l'usure»³. Dans *L'Humanité* André Ferrat, qui

1. Le Dr Bendjelloul fut effectivement condamné, mais à un mois de prison avec sursis et 100 F d'amende.

2. La conclusion de la brochure *La sanglante provocation* se devine : «L'impérialisme français, le gouvernement pré-fasciste Doumergue-Tardieu, dont le négrier Carde est le digne représentant en Algérie, est (*sic*) l'unique responsable des événements sanglants du 5 août».

3. *La Presse Libre* (15 août 1934). Ce même journal avait osé dire le 29 décembre 1932 que «le pays de la faim, c'est notre Afrique du Nord. Sur 6 millions d'indigènes, il n'en est pas le tiers qui mangent à leur faim et la plus grosse masse de ces hommes connaissent résignés à la bouche close, une existence tellement faite de privations que des chiens n'en voudraient pas».

revenait d'un long séjour clandestin en Algérie, n'avait pas hésité dès le 9 août, à trancher que «la cause véritable des émeutes résid(ait) dans la misère épouvantable» et il précisait par cette chose vue: «À Constantine, on voit des centaines d'affamés quémander chaque jour aux portes des casernes les fonds des gamelles». Le publiciste israélite Koubi notait lui aussi que la ville regorgeait de gens qui n'avaient ni travail, ni logis, ni pain. De nombreuses boutiques arabes étaient fermées; d'autres ne contenaient que trois bouts de savon sur quatre planches: «Pas de clients; c'est l'huissier, la faillite et son cortège de misères». Les petits fellahs qui ne pouvaient plus payer leurs semences, leurs impôts, leurs prêteurs, avaient parfois été expulsés et affluaient à la ville. «Or, écrivait avec courage Koubi, le prêteur, l'huissier, le porteur de contraintes est souvent juif; l'agent de police aussi. Pour peu que des voix criminelles crient à cet ignorant, l'auteur de ta misère c'est le Juif, alors l'agneau devient loup».

Ces témoignages peuvent, semble-t-il, être acceptés par tout historien qui connaît l'ampleur de la crise économique de l'Algérie et celle du Constantinois en particulier. Puis-je rappeler les conclusions chiffrées auxquelles j'aboutissais dans une étude antérieure¹. Par suite de la diminution du troupeau ovin et surtout de la chute des cours, le capital représenté par cet élevage essentiel s'était déprécié de 26% entre 1930 et 1934. La baisse des prix des céréales et la mévente – celle des orges en particulier – avaient abouti à diminuer d'un tiers, de 1928 à 1932 inclus, la valeur marchande des récoltes des fellahs dans le Constantinois. Cependant la masse totale des impositions directes augmentait dans la même période de 40% en cinq ans.

Les conséquences se devinent: marasme des affaires, faillites et chômage dans les villes; développement de l'usure et multiplication des saisies dans les campagnes. Le nombre des saisies immobilières dans le Constantinois quadrupla de 1929 à 1933 passant de 126 en 1928 à 497 en 1932 et 496 en 1933. L'angoisse et la colère des petits fellahs grandissaient à l'unisson. Un Comité de défense des agriculteurs indigènes, présidé par Cadi Abdelkader, multipliait depuis 1933 les avertissements aux autorités; il avait même lancé en juillet 1934 un télégramme angoissé au gouvernement: «Fellahs du département de Constantine dans situation désastreuse continuent à être expropriés par saisies usuriers faute crédits agricoles. Vous supplions entendre notre cri d'alarme»².

Les créanciers israélites furent-ils les profiteurs de cette misère? Du 1^{er} janvier 1929 au 31 août 1934, on peut dénombrer dans le département de Constantine 1939 saisies, dont 342 à la requête d'israélites – soit une

1. «Les Paysans algériens du Constantinois devant la fiscalité française et la crise économique (1920-1935)». *Politiques coloniales au Maghreb* (pp. 231-248) PUF, 1973.

2. *La Voix indigène* (6 juillet 1934) qui publiait ce télégramme expliquait que Cadi s'était vu refuser une demande d'audience au gouvernement général: il demandait donc à Paris de pouvoir être entendu.

proportion de 17,6 %, évidemment très supérieure au pourcentage de la population non-musulmane. Dans l'arrondissement de Constantine sur un total de 325 saisies immobilières, 84 l'avaient été au bénéfice de créanciers israélites, soit une proportion de 25,8 %. Pour la ville de Constantine, les statistiques de ventes sur saisies d'immeubles appartenant à des Musulmans donnent, selon le rapport Montjauvis : du 1^{er} janvier 1930 au 30 juin 1934 un total de 206 saisies dont 25,7 % à la demande des créanciers israélites. Ces forts pourcentages moyens avaient eux-mêmes été dépassés en 1933 : par exemple sur 90 saisies faites dans l'arrondissement de Constantine, 26 l'avaient été à la requête de créanciers juifs, soit 28,8 %.

Bien que l'usure n'ait pas été le seul fait des Juifs et que ce mal ait sévi de façon endémique dans le pays, il faut bien constater l'anormal pourcentage des prêteurs israélites dans les saisies immobilières. Ainsi s'expliquerait, selon certains témoins, le geste de quelques émeutiers allant lacérer ou brûler les livres de comptabilité et les dossiers de créances. À supposer le fait exact, peut-on croire cependant que les auteurs en furent nécessairement des fellahs dépossédés ?

D'abord il est peu vraisemblable que des hommes du bled, «habitué», comme le note très finement Zenati, à avoir pour l'Israélite cette espèce de considération qu'impose l'homme riche et dont on peut avoir besoin», en soient venus à ces excès. De plus tous les témoignages autorisés montrent bien que les émeutiers n'étaient pas ces fellahs endettés ou expropriés accourus avides de vengeance, qu'ont dépeints quelques antisémites¹.

Ce qui est prouvé au contraire c'est que Constantine abritait depuis la crise, depuis 1932 surtout, une nombreuse population flottante – phénomène qu'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des villes algériennes. Plus que de petits propriétaires expropriés, cette population était composée de journaliers réduits au chômage par la crise agricole, la concurrence de saisonniers marocains et le développement de la mécanisation dans les grandes exploitations². S'y ajoutaient dans le Constantinois des chômeurs revenus de France et des ouvriers licenciés du fait de la crise minière³.

Sur l'ampleur du chômage indigène, les statistiques de l'époque sont bien impuissantes à nous renseigner. Celles fournies par l'inspection du travail ne rendent compte que des entreprises industrielles de plus de 20

1. Un auteur antisémite, Claude Martin, rapporte dans son *Histoire de l'Algérie française* (p. 276) que l'explication «la plus plausible» des émeutes aurait été donnée par Augustin Bernard en ces termes : «Les fellahs avaient contracté des dettes envers les usuriers juifs et les récoltes ayant été médiocres, ils avaient fait une expédition dans le mellah afin de faire disparaître certains de leurs créanciers et de terroriser les autres». On jugera de la valeur de cette pseudo-explication au fait que les récoltes de céréales de 1934 furent, et de beaucoup, les meilleures obtenues dans le Constantinois entre 1917 et 1937.

2. On comptait approximativement 170 000 ouvriers agricoles musulmans dans le département en 1930, 175 000 en 1934, dont 45 000 saisonniers. Ceux-ci auraient été les plus touchés.

3. On estimait en France que le département de Constantine fournissait 60 % environ de l'émigration algérienne. D'Alger on notait que le département de Constantine envoyait, avant la crise, environ 20 000 ouvriers en France.

ouvriers et celles données par les Offices de placement ne concernent que les demandes enregistrées; or les Musulmans sans travail ne savaient que rarement se faire inscrire. Il n'est pas indifférent cependant de noter que les demandes d'emplois non-satisfaites, à Constantine, qui étaient de 1 882 en 1930 et 2 791 en 1931, atteignaient 7 520 en 1932, 4 401 en 1933¹.

Est-il besoin de préciser enfin que les salaires versés aux ouvriers musulmans étaient très inférieurs à ceux consentis aux Européens et aux Juifs? Un journalier terrassier musulman gagnait à Constantine de 6 F à 8 F pour 10 heures de travail, soit au mieux 192 F par mois, alors qu'une jeune vendeuse de magasin israélite débutait à 300 F par mois. Comme il n'était pas question de faire progresser les salaires par des grèves revendicatives en cette période de sous-emploi, les rancœurs durent s'accumuler².

À ces miséreux sans travail, fut-il bien nécessaire, comme A. Koubi, que «des voix criminelles aient crié que l'auteur de leur misère était le Juif?» Sans doute les Juifs purent-ils fustiger à juste raison ces antisémites fanatiques qui, tel Lautier, ne désignaient Constantine que sous le nom de *Youpinville* et la Cité *Makhlouf*, sous le nom de cité *Halouf*³ ou, tel Charles Hagel, ne parlaient de leurs compatriotes juifs que comme les pourrisseurs du genre humain⁴. Mais plus qu'à ces écrits ignobles, à coup sûr ignorés de la masse musulmane, on doit penser à la vision que celle-ci pouvait avoir de la communauté israélite de la ville.

Or les progrès de cette communauté⁵, son enrichissement relatif – car il subsistait un très fort pourcentage de pauvres et d'humbles travailleurs⁶,

1. Pour 1934 il y aurait eu 6 289 demandes d'emploi et 3 981 offres contre 8 691 demandes en 1932 et 1939 offres. On ne comptait alors à Constantine que 2 469 ouvriers d'industrie en 1933 et 2 386 en 1934.

2. La statistique enregistre 3 grèves seulement dans le Constantinois en 1934, 15 en 1935 et 103 en 1936. En 1935, les manœuvres maçons indigènes se mirent en grève à Constantine.

3. Lautier écrivait par exemple dans son journal *L'Éclair*: «J'ai vu le Juif honteux n'osant jamais franchir le seuil de ce quartier. Nous étions chez nous, entre nous... Je vois aujourd'hui des Juifs dans toutes les rues... Après la ville, il leur faut les faubourgs; après notre argent il leur faut nos demeures. Il leur faudra bientôt nos femmes, nos sœurs et nos filles avec nous comme larbins. Ça ne peut plus continuer!»

4. Charles Hagel, *Le Péril Juif*. Autres exemple: «Le Juif, ce dominateur d'autrui, cet esclavagiste et ce fabricant en série de prolétaires déclassés issus du paysannat dépossédé... qu'il soit un accapareur, un parasite, un voleur»... etc.

5. Derrière Alger (23 550 Israélites en 1931) et Oran (20 493) Constantine représentait la 3^e communauté juive d'Algérie. On comptait 5 213 israélites à Constantine en 1881, 7 196 en 1901, 9 889 en 1921, 13 110 en 1931. Cette augmentation de 25%, très supérieure à l'augmentation de la population musulmane et européenne, s'explique par une très forte natalité. Les familles juives étaient généralement fort nombreuses: 1 438 familles avaient plus de 2 enfants contre 683 qui n'en avaient qu'un ou deux; 1 062 familles comptaient de 4 à 12 enfants.

6. La composition professionnelle de la population active juive de Constantine établie par le rabbin Heisenbeth révèle toutefois un décalage considérable par rapport à celle de la population musulmane: 6,03% de professions libérales, 8,41% d'emplois administratifs, services publics et chemins de fer; 17,44% d'emplois commerciaux et bancaires; 52,08% de métiers artisanaux; 14,357% de manœuvres, journaliers, bonnes. Comme on ne possède pas de calculs semblables pour la population franco-européenne, toute comparaison serait hasardeuse mais on a bien l'impression que le pourcentage de travailleurs manuels était plus faible dans cette dernière.

son influence grandissante dans l'administration¹ et la vie politique excitaient visiblement la jalousie des Musulmans et des Européens, qui relevaient avec amertume la construction de coquettes cités HLM pratiquement réservées aux Israélites. *Le Réveil bânois* affirmait sans ambages que la colonie israélite de Constantine florissante et laborieuse était malheureusement trop fière de sa puissance: «elle tranche même singulièrement sur ses coreligionnaires d'Afrique du Nord, gens paisibles et conciliants en général»². Le Dr Bendjelloul parlant au nom des Musulmans disait que la prospérité récente des Juifs de Constantine insultait à la misère accrue de ses coreligionnaires. Il incriminait aussi «la situation politique trop forte des Juifs de Constantine»³ et mettait en cause «l'excès d'arrogance de quelques éléments israélites et certaines provocations».

Ces propos, qui provoquèrent de l'irritation ou de la colère, furent cependant repris par un avocat jeune-algérien naturalisé, Mokhtar Hadj Saïd auquel la communauté juive rendit un hommage mérité pour avoir sauvé deux familles israélites, en recueillant ces dix-neuf personnes dans sa villa. Cet avocat déclara lui aussi que du fait de l'attitude de certains jeunes Juifs, le malaise était devenu général: depuis trois ans, les Musulmans étaient l'objet de brimades émanant de «voyous» israélites. Il précisa que le cheikh Ben Badis lui-même fut agressé et qu'il se refusa à porter plainte après une visite d'excuses du Consistoire.

Or ces affirmations sont confirmées par la multitude d'incidents ou de «rixes antérieures»⁴ où la police eut à intervenir. Officiellement, il y avait eu, en 5 ans, cinquante-neuf incidents, sur lesquels une grosse majorité d'agressions perpétrées par des groupes de jeunes juifs attaquant des notables arabes isolés. Le préfet de Constantine avait dû demander à l'occasion au grand rabbin de bien vouloir calmer ses fidèles. La presse rapportait aussi inlassablement le récit d'altercations mineures entre patrons juifs et ouvriers arabes, entre consommateurs juifs et garçons de café arabes. «L'attitude peu conciliante des israélites» se manifestait par des brocards en arabe, des «bras d'honneur» (geste obscène de l'avant-bras symbolisant le membre viril) à l'égard des musulmans. Les enquêteurs communistes

1. Elle est difficile à mesurer mais quelques chiffres semblent le prouver. En 1934, on comptait à Constantine 114 agents de police, dont 36 juifs (31,5%), 61 agents des PTT dont 36 juifs (Eisenbeth en trouve 91 avec les employées). Parmi les 214 officiers ministériels du département, il y avait 49 juifs soit 22,8% contre 12,3% en 1914.

2. Cité par *La Dépêche algérienne* du 16 août 1934.

3. Les Juifs représentaient, disait-on, plus du tiers du corps électoral pour les élections législatives alors qu'ils ne comptaient que pour 13% de la population totale. Aux élections de mai 1932, il y avait même eu 2 201 votants israélites, sur 5 606 votants: 39,2%. Or on prétendait que leurs voix étaient bloquées et ne portaient que sur des candidats désignés par le consistoire. Selon André Servier dans le *Ralliement* le Dr Bendjelloul aurait même dit: «On nous refuse ce bulletin de vote que met sous nos yeux en nous narguant notre ancien esclave, ce Juif dont vous avez libéré le ghetto et qui ne parle même pas le français».

4. Le communiqué du ministère de l'Intérieur du 7 août affirmait que «les premiers incidents n'ont pas différé des rixes antérieures».

relevèrent parmi ces agressions, qu'ils appelaient «provocations impérialistes», l'attentat perpétré, place de la Brèche, contre M^e Hadj Driss, avocat d'ouvriers arabes. Le journal *La Brèche de Constantine*, qui faisait état lui aussi de ces «incidents multipliés depuis plusieurs années», présentait les maladresses de Kalifa et les coups de feu tirés par les Juifs comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase trop plein»¹.

Peut-être pourrait-on ajouter que l'attitude agressive des Juifs nous paraît s'expliquer surtout par la peur. Les croix gammées faisaient leur apparition en Algérie et au Maroc. En mai 1933, alors que des heurts opposaient Juifs et Arabes à Fès, Casablanca et Rabat, le bruit courut que les ouvriers arabes de la fabrique de cigarettes *JOB* allaient être remplacés par des Juifs allemands; aussitôt les Algériens musulmans boycottèrent tous les produits de cette marque française. Ce que voyant, l'entreprise Juan Bastos se mit à fabriquer des cahiers de papiers à cigarettes spécialement destinés aux Musulmans: ils étaient décorés de croix gammées! Pris de peur, les Juifs achetèrent des armes et les jeunes se montraient «arrogants». D'aucuns affichaient leurs sentiments pro-sionistes, tandis que les communautés juives faisaient des dons importants pour l'installation de colons sionistes en Palestine. C'était jouer avec le feu, car, depuis les soulèvements de paysans palestiniens contre les colonies sionistes et le Congrès musulman de Jérusalem, fin 1931, le monde arabe avait officiellement déclaré la guerre au sionisme. Or la presse nationaliste du Proche-Orient ne faisait nulle distinction entre Juifs et Sionistes. Dès 1930, ceux qui connaissaient bien les sentiments des Musulmans redoutaient que «ce qui se passait en Palestine pût se produire en Algérie»².

De son côté, la communauté musulmane, elle aussi reprise en mains par les Oulémas et les Élus, n'était plus aussi passive qu'elle avait pu l'être; Constantine était devenue en 1934 une capitale politique où les manifestations politiques se multipliaient. De véritables meetings s'étaient tenus depuis 1933 aux Pins de Mansourah, d'abord pour protester contre le refus de Chautemps de recevoir la délégation conduite par le Pr Bendjelloul. Puis, le 12 février 1934, les partis de gauche français avaient lancé une manifestation de protestation en écho à la journée parisienne du 6 février. Les mots d'ordre communistes (moratoires des dettes, crédit agricole pour tous, suppression des saisies et des expropriations) rencontrèrent, semble-t-il, un certain écho; surtout, le 16 mai 1934, une manifestation de masse rassemblait à l'appel du cheikh Ben Badis et du Dr Bendjelloul quelque dix mille Musulmans qui entendaient protester contre les projets, prêtés à la commission interministérielle des Affaires musulmanes, de fermer les mosquées et d'interdire les écoles coraniques.

1. Dans son rapport le conseiller général Lellouche affirmait certes que «depuis plusieurs années aucun incident ne s'est produit entre indigènes musulmans et israélites; mais il notait aussi plus loin: «On ne peut faire éclat de rares incidents journaliers que certains grossissent et exploitent».

2. V. Spielmann, *Les Événements de Palestine vus par un Nord-Africain*, Alger, 1930.

Cette fièvre politique montante, qui allait, aux élections pour les conseils généraux du 14 octobre 1934, amener la victoire totale des candidats patronnés par la Fédération des Élus musulmans, traduisait peut-être surtout le mécontentement et la désaffection des Musulmans; peut-être aussi leurs aspirations plus ou moins confusément nationalistes.

Comme dans toutes les périodes de colère, les Juifs étaient les premiers visés. Et c'est la raison pour laquelle l'antijudaïsme ne cessa de monter de 1933 à mars 1935. Les émeutes de Constantine eurent en effet leur retentissement immédiat à Aïn Beïda¹ et à Jemmapes où il y eut des pillages de magasins juifs. À Hamma Plaisance, un vieil Israélite fut tué; à Bizot, la seule famille juive fut assiégée le 5 août et un de ses membres assassiné².

Puis vint un boycott plus ou moins général de tous les commerces Juifs. À Constantine le boycott du commerce juif des tissus se poursuivait encore avec une rigueur implacable à la mi-novembre 1934 et il devait être étendu à d'autres villes d'Algérie, Tlemcen notamment. Enfin de nouveaux et graves incidents éclatèrent à Sétif le 1^{er} février 1935 et à Oued Zénati le 22 février. Par deux fois, l'antijudaïsme devenait un prétexte pour attaquer les postes de police et aux cris de «Vive Bendjelloul» se seraient mêlés les cris de «Vive Hitler»³.

Les réactions politiques

Les milieux politiques d'Algérie n'avaient pas attendu ces prolongements pour manifester leurs volontés. Ils virent immédiatement le parti qu'ils pourraient tirer de l'émeute de Constantine en rendant les Oulémas et les Élus responsables du massacre⁴.

Le gouverneur général Carde n'attendit pas les résultats de l'enquête administrative pour écrire au ministre de l'Intérieur: «Il me paraît certain qu'il s'agit d'une explosion de fanatisme provoquée par des incidents secondaires, mais qui apporte la preuve d'une préparation morale faite par les Élus et les

1. Aïn Beïda (120 km au sud de Constantine, 940 juifs, 1 077 européens et 7 615 Musulmans en 1931) il y eut deux séries de manifestations les 5 et 6 août; trois juifs furent malmenés le 5 et des coups de feu tirés d'une maison juive. Le lendemain, jour de marché, les boutiques juives furent mises à sac, deux conseillers municipaux juifs malmenés. Selon les enquêteurs communistes le signal de pillage aurait été donné par le meurtre d'un enfant arabe tué par l'agent de police Akouka. L'intervention de la Légion mit fin rapidement à l'émeute montante.

2. Michel Attal réfugié chez un facteur musulman fut assassiné alors qu'il essayait de s'enfuir avec son fils. Ce dernier fut sauvé par un Musulman qui le cacha dans son burnous. Au procès des assassins les Européens refusèrent de témoigner contre les Arabes.

3. Les leaders juifs rendirent hommage aux Musulmans qui n'admettaient pas qu'à la moindre affaire «des indigènes accourent menaçants, déferlent sur de paisibles citoyens et saccagent des magasins». Mœurs intolérables, déclara Zénati, que «je condamne sans appel», ajoutait Ferhat Abbas.

4. Le député-maire Morinaud l'avoua avec quelque cynisme dans une interview à *L'Écho d'Alger* (8 août 1934): «Nous aurions tort de ne pas (en) tirer le profit qui s'impose». Il préconisait diverses mesures en riposte: «Il nous faut des garnisons fortes, des policiers solidement organisés et je n'hésite pas à le dire et je l'ai dit au Maréchal Pétain, voici six semaines, il nous faut le droit pour le gouvernement général de mobiliser les citoyens valides en cas d'émeute.»

Oulémas». Cette mise en accusation assez gratuite était bien d'ordre politique, car le gouverneur demandait à ce qu'on ne divulguât pas son jugement «pour ne pas gêner, disait-il, le travail d'apaisement poursuivi par les Élus et notables musulmans». Mais son but était clair ; comme le répéta le président du Conseil général de Constantine, Deyron, le 24 octobre 1934 : «il n'était plus possible de tolérer la néfaste propagande des groupements politiques extrémistes ; le gouvernement avait le devoir de briser l'effort de ces agitateurs anti-français». Tous les conseillers généraux français votèrent aussi une déclaration rédigée par le délégué de Constantine Valet, vice-président du Conseil Supérieur, exigeant une politique de fermeté et l'octroi des pleins pouvoirs au Gouverneur. Ils demandaient aussi à leurs collègues indigènes de «combattre la politique anti-française qui veut s'infiltrer en Afrique du Nord».

Bref, l'heure du gendarme était venue. «La crise d'autorité» était le vrai responsable¹ ; Morinaud ne l'avait-il pas dit six semaines avant les événements au maréchal Pétain ? Et, après enquête, le ministre de l'Intérieur Marcel Régnier, se décida à y répondre en faisant repousser par le Sénat la proposition de loi Viollette.

En 1934, Constantine fut en quelque sorte l'épicentre des divers courants d'agitation qui animaient la communauté musulmane, frappée par la crise économique, mais aussi saisie par l'espoir d'une Renaissance nationale. Toutefois les émeutes anti-juives si elles peuvent servir à l'historien de révélateur, trouvent leur explication simple dans le contexte local. Nul complot, nulle organisation clandestine n'apparaissent à l'origine de cette émeute meurtrière née de la misère, de l'envie et de la colère du sous-prolétariat de la ville ; nulle machination policière non plus ne peut être retrouvée dans l'attitude des autorités qui, par peur des responsabilités ou raisonnement simpliste, laissèrent se produire le seul pogrom qui ait souillé l'histoire de l'Algérie française.

1. *L'Agriculteur de Constantine* cité par *La Dépêche algérienne* (16 août 1934) disait le premier : «À l'origine de l'émeute et des forfaits abominables qui ont été commis en plein jour, à la face des pouvoirs publics bafoués, il faut trouver avant tout la fameuse crise d'autorité».

Les mouvements nationalistes dans le Maghreb pendant la Seconde Guerre mondiale

Résumer en quelques pages l'histoire des mouvements nationalistes d'Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale serait en soi une tâche inutile puisque d'excellents auteurs ont déjà retracé cette histoire¹. Établir un état des questions aurait été une entreprise plus tentante si la bibliographie récente ne s'était révélée plus abondante que vraiment neuve². D'autre part il aurait été outrecaudant d'imposer pour la discussion une problématique personnelle. Il a donc paru plus expédient pour un rapport introductif d'intégrer dans le contexte d'un récit continu et les renseignements révélés postérieurement aux synthèses classiques et les problèmes ou questions qui pourraient donner matière à information nouvelle ou à discussion.

Le mouvement national tunisien

Lorsque éclata la Seconde Guerre mondiale, le mouvement national tunisien, qui remontait aux premières années du XX^e siècle³, venait de subir un dur échec dont il ne s'était pas relevé. Après la journée d'émeute du 8 avril 1938 qui fit à Tunis de nombreux morts et blessés⁴, le parti libéral constitutionnel tunisien, c'est-à-dire le Destour, fut dissous ; sous le régime d'état de siège les principaux militants nationalistes furent arrêtés et 22 dirigeants déferés devant la justice militaire pour atteinte à la sûreté de l'État. La population tunisienne frappée de stupeur ne réagit pas, laissant croire aux autorités françaises que le mouvement néo-destourien avait été détruit et que seule l'organisation du Vieux-Destour subsistait.

De plus, de nouvelles menaces planaient sur la Tunisie : 25 000 cultivateurs italiens étaient installés en Cyrénaïque et le gouvernement fasciste ne cachait pas ses convoitises visant le territoire tunisien. En accueillant avec une sympathie inattendue le président Daladier en janvier 1939, le peuple tunisien manifesta clairement qu'il n'entendait pas combattre le régime du protectorat français en s'alliant au colonialisme italien.

* Article initialement paru dans *La Guerre en Méditerranée*, CNRS, 1971.

1. Ch.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (1953); Newill Barbour, *A Survey of Nord West Africa (The Maghrib)* (1959); R. Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane* (1962).

2. On peut partir pour la bibliographie de «l'Afrique du Nord - état des travaux», *Revue française de Science politique* (juin 1959) à compléter par les *Annuaire de l'Afrique du Nord* (8 tomes parus, années 1962 à 1969).

3. Ziyadeh (N.), *Origine of Nationalism in Tunisia*, Beyrouth, 1962 (l'ouvrage s'arrête en 1924-1925).

4. 7 morts et 60 blessés selon la presse française de Tunis, «22 morts et plus de 150 blessés» selon la Résidence; «40 morts» selon F. Garas, *Bourguiba* (p. 118); «une centaine de morts» selon J. Lacouture, *Cinq Hommes et la France*, p. 129; «200 Tunisiens massacrés» selon les auteurs anonymes [MM. Masmoudi et Ben Yahmed] de *La Tunisie et la France* (p. 173).

La guerre trouva l'opinion tunisienne surtout attentive à ne pas attirer sur elle l'orage. La défaite française de mai 1940 la stupéfia, puis la convainquit que la victoire allait appartenir aux puissances de l'Axe. Le Vieux-Destour tenta de retrouver son prestige en se découvrant des affinités avec le régime de Vichy, cependant que quelques émigrés au service de la propagande allemande s'efforçaient par la radio de dresser les Tunisiens contre les Juifs et les Anglais. Il y eut de ce fait quelques troubles antijuifs dans la région du Kef en août 1940 et à Gabès en mai 1941.

Le Néo-Destour, privé de ses cadres qui avaient été transférés dans une prison métropolitaine le 27 mai 1940, se reconstitua dans la clandestinité sous la direction du Docteur Habib Thamer, cousin de Mongi Slîm et de Taïeb Slîm. Mais ceux-ci, arrêtés le 21 janvier 1941, furent condamnés à 20 ans de travaux forcés et leurs successeurs furent également emprisonnés. Toutefois de sa prison Habib Bourguiba arrivait à faire connaître à ses amis ses consignes politiques. Dénonçant la croyance naïve de ceux qui attendaient l'indépendance d'une victoire de l'Axe, il écrivait le 8 août 1942 :

«La vérité qui crève les yeux c'est que l'Allemagne ne gagnera pas la guerre... Donnez aux militants l'ordre sous ma responsabilité, et même sous ma signature, d'entrer en relation avec les Français gaullistes de Tunisie (il doit bien y en avoir quelques-uns, certains de nos amis socialistes par exemple) en vue de conjuguer si possible notre action clandestine avec la leur en laissant de côté pour après la guerre le problème de notre indépendance... Notre soutien aux Alliés doit être inconditionnel»¹. Cette prise de position étonna les Destouriens et même les plus «bourguibistes» appliquèrent les directives de leur chef sans conviction².

Cependant un nouveau bey avait accédé au trône le 19 juin 1942, Sidi Mohammed el-Moncef bey. Pour la première fois dans l'histoire du protectorat, un chef national qui n'avait pas hésité, en 1921, à entrer en conflit avec les autorités françaises présidait aux destinées de la Tunisie. Il fut accueilli avec joie par la population.

Le «bey destourien» tenta aussitôt de s'imposer au résident, l'amiral Estéva : dès le 2 août 1942, il lui présenta un programme de réformes où il réclamait «l'institution d'un Conseil consultatif de législation où l'élément tunisien serait dignement et largement représenté, l'accession des Tunisiens à tous les emplois publics, l'égalité des traitements et salaires, la refonte de l'administration centrale et sa réorganisation dans le cadre tunisien..., l'instruction obligatoire pour tous les Tunisiens avec l'enseignement de la langue arabe dans tous les établissements scolaires..., l'expropriation au profit de l'État de toutes les grandes entreprises»³. Ce memorandum «destourien» ne reçut pas de réponse. Le bey en rendit responsable le résident. Le 12 octobre 1942, un incident grave opposa les deux hommes.

1. Cf. le texte complet in *La Tunisie et la France* (pp. 177-182).

2. Le fait est reconnu dans la publication officielle *Bourguiba et les Alliés*, Tunis, 1960.

3. Ch.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (pp. 95-96).

Le bey ayant admonesté les fonctionnaires français, le résident lui répondit avec vivacité et sur le ton du commandement. Le bey demanda le rappel du résident mais dut se satisfaire d'un message d'apaisement du gouvernement français.

Cependant, à partir de novembre 1942, les troupes allemandes commençaient à occuper la Tunisie orientale : la Tunisie devenait un champ de bataille. Malgré les vœux du bey Moncef d'observer une neutralité absolue et ses secrètes sympathies pour les Alliés, une bonne partie de la population se montra pro-allemande au point que quelque 10 000 Tunisiens firent ultérieurement l'objet de poursuites. Il en fut de même chez les Destouriens. Quelques destouriens «collaborateurs» durent abandonner la direction de leur journal *Ech-Chaab* sous la pression de la majorité de l'équipe dirigeante du Néo-Destour.

Bien que le résident eût conservé son poste, le bey avait réussi le 1^{er} janvier 1943 à constituer de sa propre autorité un ministère national dirigé par Mhammed Chenik, lequel rendit toute liberté à la propagande destourienne. Comme le bey Moncef sut en même temps résister aux offres machiavéliques des Allemands, il s'imposa comme le véritable chef de la nation tunisienne¹. De son côté, Habib Bourguiba, libéré avec ses compagnons par les Allemands et conduit à Rome, refusa de se mettre au service de l'Italie comme il refusa un peu plus tard de quitter la Tunisie avec les troupes allemandes. Le bey eut la même attitude.

C'est pourtant sous le prétexte d'avoir «collaboré» avec l'Axe – mais en fait pour briser un souverain trop indépendant – que le général Giraud décida le 14 mai 1943² la déposition du bey et sa déportation à Laghouat. Lorsque Moncef Bey eut accepté le 6 juillet de renoncer au Trône au profit de Sidi Lamine, il fut transféré à Pau où il mourut le 1^{er} septembre 1948. Autour de sa personne, puis de son souvenir héroïsé, se cristallisa le nationalisme populaire.

Quant à Habib Bourguiba, après une enquête obtenue par le consul américain et qui se révéla favorable au leader destourien, le général Juin fit interrompre les poursuites entamées contre lui depuis 1938. Bourguiba, qui avait préparé dans les premiers jours de mai 1943 un appel «Pour un bloc franco-tunisien»³, espérait un geste de reconnaissance de la France combattante. Mais ses contacts avec le nouveau résident, le général Mast, échouèrent. Le Destour reste interdit et le CFLN prit au contraire de graves

1. Les Allemands reprenant le projet français de 1830-1831 auraient même proposé au bey par l'intermédiaire du frère de l'ancien grand mufti de Jérusalem, Moussa el-Husseïni, non seulement l'indépendance de la Tunisie mais encore l'annexion de la province de Constantine. Cf. F. Garras, *op. cit.*, p.142.

2. Le maréchal Juin a désavoué dans ses *Mémoires* (t. 1 p. 188) la paternité de cette mesure qu'on lui prêtait jusqu'ici. Il n'aurait été qu'«un simple exécutant de cet acte impolitique.»

3. Il y disait notamment : «Tunisiens mes amis... faites bloc aujourd'hui avec la France. Hors la France, il n'est pas de salut... Car la France toute entière, une fois libérée du joug nazi, n'oubliera pas, je vous le jure, ses vrais amis». Le texte avait été rédigé en accord avec un haut-fonctionnaire français, Charles Saumagne. Cf. *La Tunisie et la France*, pp. 184-187.

mesures (les décrets du 21 juin 1943 et du 27 mars 1944), qui vidaient le régime du protectorat de toute réalité. Le secrétaire général du gouvernement tunisien devint un haut-fonctionnaire nommé par le gouvernement français avec autorité sur tous les services administratifs tunisiens.

Ces mesures découragèrent l'opinion tunisienne qui, à la mort du cheikh Tha'albi, s'affirma unanime pour réclamer «l'autonomie intérieure de la nation tunisienne» (Manifeste du Front tunisien d'octobre 1944). Des associations politiques et syndicales se créaient en dehors des syndicats français dont la plus puissante fut l'UGTT (Union Générale Tunisienne du Travail).

Désespérant d'obtenir de la France combattante la libération de son pays, Bourguiba tenta de faire appel à des concours étrangers. Rebuté par les Anglo-Saxons auxquels il avait écrit: «nous mettons nous nos espoirs en vous pour que la France libre qui lutte contre l'esclavage nazi ne traite pas les Tunisiens en esclaves»¹, Bourguiba se tourna du côté des États arabes. À l'heure où se constituait la Ligue des États arabes, Habib Bourguiba, toujours assigné à résidence surveillée, gagnait clandestinement l'Égypte, le 26 mars 1945. Il allait désormais, durant un long exil de 4 années, se faire le pèlerin de la cause tunisienne.

La guerre, qui avait durement frappé la terre et le peuple de Tunisie, n'avait pas apporté de résultats concrets aux nationalistes tunisiens. Le Néo-Destour si puissant en 1937 restait encore impuissant en 1945 et le Vieux-Destour n'avait pas retrouvé un dynamisme perdu. Mais le nationalisme, qui était avant la guerre le fait d'étroites élites bourgeoises, s'était étendu. Avec Moncef bey la dynastie était devenue le symbole de l'unité tunisienne et le moncéfisme avait contribué à populariser le nationalisme que le syndicalisme devait encore développer et renforcer.

Le mouvement national marocain

Au Maroc, le nationalisme de type contemporain apparut dès les années 1926-1927 et commença à se manifester lors de l'affaire dite du dahir berbère en 1930². Le Plan de réformes marocaines présenté le 1^{er} décembre 1934 par le «Comité d'Action marocaine» en fut la première charte: il se définissait lui-même comme le programme d'action du jeune mouvement national marocain.

Ce mouvement d'opinion proche du vieil idéal islamique s'affirma en 1936-1937 dans la jeunesse lettrée et fut bientôt organisé en parti politique de style à la fois occidental et oriental: en effet ce parti, qui agissait surtout par la presse, se présentait aussi aux yeux traditionalistes comme une nouvelle voie confrérique. Même les scissions internes et les oppositions entre les nationalistes du Maroc espagnol et du Maroc français n'affaiblirent pas

1. Bourguiba et les Alliés, Tunis, 1960.

2. En 1927, deux groupes de Jeunes-Marocains celui d'Allal al-Fassi et celui des *Amis de la Vérité* animé par Balafrej fusionnèrent dans une Ligue marocaine. Cf. Rom Landau, *Moroccan Drama*, 1956.

les progrès du mouvement¹. En revanche, la répression des premières manifestations urbaines au cours de l'année 1937 puis l'arrestation et l'exil forcé des principaux leaders en octobre 1937, suivis de l'interdiction de la presse nationaliste en zone française stoppèrent l'agitation.

Lorsqu'éclata la guerre, l'opposition nationaliste pouvait paraître jugulée. Certains nationalistes s'étaient ralliés à l'action novatrice du résident, le général Noguès, et vinrent l'assurer de l'appui du peuple marocain. La France put mobiliser environ 47 000 Marocains dans ses armées.

Mais le prestige du colonisateur n'allait pas résister à la défaite française. La présence au Maroc d'une commission d'armistice italienne puis allemande, l'activité d'une nuée d'agents allemands, la propagande anti-française des radios anglaise et allemande, modifièrent peu à peu l'attitude du peuple marocain et celle du Sultan. Les nationalistes relevèrent vite la tête² leur influence commençait à pénétrer les campagnes mécontentes du ralentissement de la vie économique et leurs revendications égalitaristes contre les faveurs accordées au *Roumi* trouvaient un écho favorable dans les milieux populaires des villes. Une certaine germanophilie s'affirma de moins en moins discrètement, surtout publique en zone espagnole où le parti d'Abd el-Khaleq Torrès, la confrérie des *Darqawa* et le bureau de défense nationaliste jouaient la carte allemande. Il n'est pas tout à fait établi que le sultan ait pris des contacts avec l'Allemagne, mais le fait n'est nullement invraisemblable³.

Après le débarquement anglo-américain, le spectacle de la force américaine et des dissensions entre Français exalta le nationalisme marocain. Le sultan Sidi Mohammed Ben Youssef qui avait déjà manifesté son indépendance vis-à-vis des consignes du gouvernement de Vichy⁴ et refusé de résister aux Américains et de quitter Rabat, échappa à la tutelle du résident français: c'est ainsi qu'il s'opposa à l'institution du service militaire obligatoire⁵. Puis il prit directement contact avec le président Roosevelt le

1. R. Rézette, *Les Partis politiques marocains*, Paris, 1956. Il y eut désormais le parti national pour la réalisation des réformes d'Allal al-Fassi et le Mouvement populaire d'El-Ouazzani. En zone espagnole, le parti des Réformes nationales d'Abd el-Khaleq Torrès et le parti d'unité marocaine de Mekki Naciri.

2. Dans son livre *The Independance Movements in Arab North Africa*, Washington, 1954, Allal al-Fassi (alors astreint à résidence forcée au Gabon) affirme que le général de Gaulle lui aurait demandé en 1941 de participer à la libération du Maroc de la domination de Vichy mais de Gaulle aurait refusé ses conditions pour ne pas paraître céder à la pression anglo-américaine en faveur de l'indépendance.

3. On peut s'en tenir à la formule modérée du général de Gaulle: «s'il avait à tout hasard prêté l'oreille à certains avis que l'Allemagne dans ses triomphes lui avait fait parvenir...» *Mémoires*, t. II, p. 127.

4. On sait qu'il refusa notamment d'appliquer les lois raciales: «les Juifs marocains sont mes sujets et mon devoir est de les protéger contre toute attaque» aurait-il déclaré selon Rom Landau.

5. La *Vigie marocaine* du 29 octobre 1953 cite des documents qui établissent le fait. Mais il y eut de nombreux engagements volontaires dans les goums et les régiments de tirailleurs. Les chiffres exacts ne sont pas connus puisque les évaluations fournies par les divers auteurs varient de 100 000 à 300 000.

22 janvier 1943 lors de la conférence d'Anfa. Sur cette entrevue capitale, on connaît surtout les récits du repas officiel rapportés par Elliott Roosevelt et Harry Hopkins¹; mais il avait été précédé d'un entretien confidentiel évidemment plus important². Roosevelt proposa probablement au Sultan de l'aider à s'émanciper du protectorat français: peut-être un échange de lettres a-t-il confirmé les promesses du Président américain³.

Quoi qu'il en soit, on crut du côté marocain «que les Américains prépareraient le pays à l'indépendance, transformeraient le Maroc en une autre Californie... et fonderaient des écoles et des universités pour apprendre aux Marocains l'art de se gouverner eux-mêmes»⁴. En l'absence des leaders exilés, une équipe de nationalistes animée par Ahmed Balafrej et Mohammed El Yazidi se prépara à agir, comptant sur l'appui tacite du Sultan. Ils organisèrent une efficace propagande: dès juin 1943, «on signalait dans toute la montagne berbère l'arrivée de nombreux envoyés du Makhzen qui critiquaient ouvertement l'œuvre de la France et annonçaient que grâce à Dieu le Maroc serait bientôt délivré des Roumis»⁵. L'exemple du Liban qui accédait à la souveraineté grâce à la pression anglo-américaine et malgré la maladroite résistance française, encourageait les hésitants. Un an après qu'un pacte national eut été conclu entre les partis rivaux de la zone espagnole, un parti de l'indépendance était fondé dans la zone française le 10 décembre 1943; il regroupait les nationalistes des deux partis d'Allal al-Fassi et d'El-Ouazzani.

À peine constitué le parti de l'indépendance, *Hizb al-Istiqlal*, prit position le 11 janvier 1944 en réclamant l'indépendance du Maroc dans un manifeste contresigné par 58 personnalités, qui fut remis aux représentants des puissances alliées⁶. Le Comité français de libération nationale, tout en se déclarant prêt à des réformes, affirma sa détermination de maintenir le régime du Protectorat. Le Sultan qui avait approuvé le Manifeste et pris quelques initiatives hardies fut contraint de reculer: il dut déclarer en présence du résident que «le mot indépendance devait disparaître des esprits et des cœurs» et reprocher publiquement à l'Istiqlal d'avoir «frappé les Alliés dans le dos».

1. Elliott Roosevelt *As He saw it* (trad. fr. *Mon père m'a dit*, p. 138-140). Harry Hopkins, *The White House Papers of Harry Hopkins*, p. 687.

2. Cette entrevue déjà rapportée par Rom Landau, *The Sultan of Morocco* (1951), a été confirmée par le roi Hassan II. Cf. G. Vaucher, *Libres entretiens avec Hassan II*, roi du Maroc. Paris, 1962 (p. 120).

3. Un seul auteur, Ladislav Cerych, *Européens et Marocains (1930-1956)*, Bruges, 1964, pense que Roosevelt ne fit pas de promesses au Sultan puisque les nationalistes n'y ont jamais fait allusion. L'argument paraît faible. Dans *Paris-Match* du 7 février 1953, Raymond Cartier affirme que les lettres échangées à Anfa sont conservées dans les archives personnelles du président Roosevelt à Hyde Park.

4. W. B. Cline, *Nationalism in Morocco in Middle East Journal* (janvier 1947).

5. F. Taillard, *Le Nationalisme marocain*, Paris, 1947 (p. 166).

6. Selon les nationalistes marocains, Ahmed Balafrej et Mohammed El-Yazidi avaient pris contact avec des responsables américains qui auraient marqué officiellement leur accord sur les positions prises, mais à la condition qu'il ne se produise point de troubles: Stéphane Bernard, *Le Conflit franco-marocain*, t. 1 (p. 52), 3 vol. Bruxelles, 1963.

Cependant le 29 janvier 1944 la Sécurité militaire faisait arrêter, à l'insu du résident général, les quatre principaux chefs de l'Istiqlal, sous l'accusation de préparation d'un soulèvement en liaison avec l'Allemagne. Cet acte maladroit, qui devait déchaîner l'émeute et faire le jeu du nationalisme, est généralement interprété comme une provocation voulue par certains responsables de manière à briser le parti nationaliste et à le couper des milieux militaires américains¹. Quoi qu'il en soit, des émeutes sanglantes éclatèrent à Rabat, à Salé, à Fès surtout où l'on compta en dix jours une quarantaine de morts. Quelque 1 800 arrestations furent opérées et 1 063 condamnations prononcées dont 450 pour la seule ville de Fès. Des sanctions sévères intervinrent: vizirs destitués, fonctionnaires révoqués, écoles et université fermées.

L'ampleur de la réaction populaire montra que le nationalisme n'était plus le fait d'une étroite élite bourgeoise. Pour la première fois, des tribus berbères furent touchées et le collègue d'Azrou, instrument de la «politique berbère», participa au mouvement². La répression elle-même valut à l'Istiqlal un afflux d'adhésions.

Pour tenter de renouer, le Résident général proposa des réformes, mais les nationalistes refusèrent de participer aux commissions d'étude. Lorsque le détail des réformes fut annoncé le 26 novembre 1944, l'Istiqlal fit savoir que l'«indépendance étant la condition préliminaire de tout dialogue avec la puissance protectrice, aucune réforme ne devait être poursuivie dans le cadre des institutions existantes»³.

Malgré la libération progressive des détenus nationalistes, l'opinion publique marocaine durcie par l'épreuve maintint ses exigences. En février-mars 1945, elle manifesta son attachement au Sultan humilié publiquement par les désaveux qu'on lui avait imposés. Dès lors le Sultan ne cacha plus ses sentiments nationalistes: il répondit aux gens de Marrakech qui l'acclamaient: «Tout ce que vous espérez, je l'espère aussi». Le parti de l'Istiqlal et le Sultan agirent désormais de concert, chacun à sa manière.

Inaugurant une nouvelle politique, Mohammed el-Yazidi, devenu depuis l'exil de Balafrej le chef de l'Istiqlal, en appela à l'opinion internationale, le 8 mars 1945, il s'adressait au président de la Conférence de San Francisco et aux gouvernements des grandes puissances pour obtenir au Maroc le droit de siéger parmi les Nations unies. L'Istiqlal se rapprocha aussi des États arabes d'Orient et la naissance de la Ligue arabe le 22 mars 1945 lui parut ouvrir d'intéressantes perspectives.

1. L'hypothèse de la provocation est retenue notamment par W.B. Cime (*op. cit.*, p. 27), R. Le Tourneau (pp. 212-213) et S. Bernard lequel désigne nommément le responsable, M. Boniface, directeur des affaires politiques. Le colonel Spillman, *Du Protectorat à l'indépendance* (p. 117), reconnaît que M. Boniface aurait été au courant de l'affaire, mais qu'il aurait omis d'en rendre compte.

2. Ch.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (p. 347).

3. Mémoire au sujet des réformes marocaines dans *Documents, 1944-46*, publication de l'Istiqlal (1946).

De son côté, le Sultan partit au printemps de 1945 à Paris faire savoir au général de Gaulle qu'il entendait obtenir la fin du régime du Protectorat, les pouvoirs effectifs d'un souverain, et comme première mesure le remplacement du résident¹. De Gaulle le fit compagnon de la Libération et lui promit une association contractuelle de la France et du Maroc; l'ouverture des pourparlers était fixée aux lendemains du vote de la Constitution².

À cette date, il paraissait donc possible de trouver un dénouement diplomatique pacifique à la crise marocaine sur la base d'un État associé. Mais les Européens désormais solidement enracinés au Maroc n'avaient pas fait entendre leur voix. Or ils n'étaient nullement préparés à cette éventualité. La plupart d'entre eux ne croyaient toujours pas à la force des nationalistes qui ne les traitaient qu'en «hôtes temporaires».

Il est vrai que l'Istiqlal n'était encore qu'un parti de cadres (3 000 adhérents en 1944) et que, s'il avait largement conquis les sympathies des citadins, il ne s'était alors que partiellement acquis le monde tribal. La solidité nationale naissante n'enflammait encore que les minorités, la véritable patrie pour la plupart des Berbères demeurait la fraction ou la tribu. Mais le prestige du souverain s'était considérablement développé et l'apparition d'un loyalisme monarchique devait annihiler peu à peu l'esprit de dissidence berbère.

Le mouvement national algérien

Le mouvement national algérien qui s'était affirmé depuis les années 1930 était sans doute en 1939 le moins puissant des trois nationalismes nord-africains. La politique d'assimilation que le Front populaire avait paru vouloir relancer avait trouvé chez les «évolués» un accueil favorable: leur déception après l'abandon du projet Blum-Viollette fut à la mesure de leurs espoirs³. La Fédération des élus musulmans qu'animait le docteur Bendjelloul avait de ce fait perdu de son audience et Ferhat Abbas tentait de la retrouver en fondant une Union populaire algérienne pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen. Le Parti Communiste Algérien militait lui aussi pour l'«union franco-musulmane des masses algériennes avec la démocratie française». Seuls les oulémas et les partisans de Messali Hadj – celui-ci incarcéré⁴ – s'affirmaient nationalistes et partisans de l'indépendance de l'Algérie, mais ils ne rassemblaient qu'une infime minorité de militants.

Aussi la défaite française accabla plus qu'elle ne réjouit la grande majorité des Musulmans algériens et ce malgré la propagande allemande qui, dès l'été 1940, avertissait le peuple algérien qu'«un vent bienfaisant soufflait à

1. Cf. la conversation qu'il eut avec le général Catroux relatée par G. Spillman, *Du Protectorat à l'indépendance* (p. 123).

2. De Gaulle, *Mémoires*, t. III, *Le Salut* (p. 241).

3. Un détail révélateur: Ferhat Abbas qui allait s'engager comme volontaire dans l'armée française en 1939 écrivait par dépit sur ses fiches de police: «nationalité: Demi-Français».

4. Le Parti Populaire Algérien ayant été dissous le 26 septembre 1939, Messali libre depuis le 27 août était incarcéré à nouveau en octobre 1939.

travers l'Europe» et qu'il «allait balayer le passé». Ce ne fut que peu à peu au cours de l'année 1941 que la perte de puissance et de prestige de la France devint sensible à tous. La propagande par l'image et la radio faite autour de la personne du maréchal Pétain avait cependant réussi à retarder cette prise de conscience chez les Musulmans. Quant à l'abolition du décret Crémieux, qui dénationalisait les Juifs algériens, Français depuis 1870, elle fut d'abord accueillie avec plaisir, mais les nouveaux «Juifs indigènes» surent vite montrer aux Musulmans que c'était l'égalité dans le néant que Vichy avait instaurée. Les «évolués» du moins le comprirent fort bien et se refusèrent à faire de l'antisémitisme.

Vis-à-vis des Musulmans, le gouvernement de Vichy n'eut pas de politique. Il annonça à plusieurs reprises «des réformes capitales» de nature à mettre un terme au malaise algérien, mais s'en tint à deux mesures sans portée : quatre Musulmans conformistes furent désignés pour le Conseil National, qui ne se réunit jamais, et quelques délégués peu représentatifs furent nommés à une Commission financière. Cela amena Abbas à écrire au gouverneur Abrial que «l'époque des mandarins était révolue»¹, mais l'amiral le convoqua pour lui dire qu'il [était] un agitateur antifrçais et qu'il le [briserait] à la moindre incartade». Abbas, qui supplantait désormais Bendjelloul, «le Docteur Pirouette», à la tête des modérés, n'entendait pas renoncer. Il voulut s'adresser au chef de l'État, songea à envoyer une délégation à Vichy, puis se borna à lui écrire le 10 avril 1941. Ce rapport, depuis fort controversé, était certes de ton modéré et courtois, mais n'en revendiquait pas moins la suppression du gouvernement général, la liberté du culte musulman et de l'enseignement de l'arabe, l'érection des douars en centres municipaux administrés par des assemblées élues, la reconstitution de la propriété paysanne aux dépens de la double féodalité coloniale et arabe. C'étaient là, disait-il, autant de conditions pour préparer le rapprochement de 6 millions d'Orientaux et de la colonie européenne².

Sous le poids des misères et de l'action des propagandes étrangères, le climat politique s'alourdit en 1942. Les préfets signalaient l'évolution des esprits de plus en plus admiratifs de l'Allemagne les applaudissements réservés dans les salles de cinéma à toutes les apparitions du chancelier Hitler, les ventes massives de la revue allemande *Signal*. Les propagandistes arabes de la Radio hitlérienne annonçaient maintenant «la prochaine libération de l'Algérie : la France est désarmée, elle ne peut plus rien contre vous».

L'heure des nationalistes pouvait paraître venue. Toutefois, les Messalistes avaient été réduits à l'impuissance et les très lourdes condamnations qui frappèrent leurs chefs en mars 1941 (de 10 à 16 années de travaux forcés)

1. Cette lettre du 16 décembre 1940 a été publiée par Amar Naroun, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté* (pp. 78-80).

2. Cf. les citations données par J. Lacouture, *Cinq Hommes et la France*, pp. 278-283 et *Notes et études documentaires* n° 333. Le maréchal Pétain répondit deux mois et demi plus tard qu'il tiendrait compte de ces suggestions, mais rien ne fut fait.

consternèrent leurs partisans. De leur côté, les Oulémas divisés se taisaient. Après la mort du cheikh Ben Badis, le cheikh El-Oqbi, qui avait rompu avec les intransigeants dès 1938, adopta une attitude loyaliste, tout en revendiquant l'égalité pour les Musulmans dans tous les domaines.

C'est dans cette atmosphère que se produisit le débarquement allié. Pour les Musulmans, le fait que les Américains aient contraint les Français à leur ouvrir leurs ports et à les suivre, confirma la démission de la France. Les promesses des diplomates américains¹ et les divisions des Français décidèrent les élus algériens: le 20 décembre 1942, ils transmettaient aux «autorités responsables» françaises et alliées un message en forme d'ultimatum réclamant la convocation d'une conférence purement musulmane et subordonnant l'effort de guerre algérien à leur affranchissement politique. Cet ultimatum, amendé le 22 décembre pour reconnaître l'existence du cadre français, fut suivi le 12 février 1943 du Manifeste du peuple algérien qui affirmait que «l'heure était passée où un Musulman algérien demandera autre chose que d'être un Algérien musulman». Vingt-huit délégués financiers ou conseillers généraux signèrent ce «manifeste des élus» comme on l'appela d'abord fort significativement, et ce chiffre devait semble-t-il doubler.

Ce texte avait-il été rédigé avec la collaboration du directeur des Affaires musulmanes comme l'affirmèrent le 11 juillet 1945 à l'assemblée consultative provisoire J.-P. Bloch, José Aboulker et Marc Rucart²? ou fut-ce seulement l'additif, le Projet de réformes du 26 mai 1943 qui aurait été approuvé ou apostillé le 23 juin par ce haut-fonctionnaire avant d'être remis au Comité français de libération nationale³? Le Projet demandait la formation d'un État algérien et la reconnaissance de l'Algérie en tant que nation souveraine, tandis que le gouverneur général Peyrouton n'allait pas, semble-t-il, au-delà de l'examen, par une commission d'études créée le 13 avril, des modalités d'une certaine autonomie.

Quoi qu'il en soit, le CFLN refusa de reconnaître la politique de Peyrouton nommé par Darlan et le nouveau gouverneur, le général Catroux, prit position contre le nationalisme algérien et pour une politique d'intégration. Les ordonnances du 6 août ayant été rejetées par les nationalistes qui

1. Le problème des relations des leaders algériens avec la légation américaine n'est toujours pas éclairci. Robert Murphy n'en dit presque rien (p. 137 de ses récents *Mémoires*); pourtant Ch.-A. Julien n'hésite pas à affirmer qu'il «exerça une influence parfois indiscrete mais décisive. Il reçut M. Ferhat Abbas à plusieurs reprises pour s'entretenir avec lui des applications possibles de la Charte de l'Atlantique à l'Algérie...». *L'Afrique du Nord en marche* (p. 279).

2. On remarquera que cette affirmation provient de personnalités «gaullistes» adversaires de la politique fédérative et partisans de la politique d'assimilation. Ferhat Abbas a répondu dès le 23 août 1946 que le «Manifeste né le 10 février 1943 n'avait pas été fait au gouvernement général». Il l'a répété dans sa *Nuit coloniale* (p. 140). Selon lui le Manifeste aurait été accepté à condition que l'autonomie algérienne se situe dans le cadre d'une fédération française (ce qu'il ne fait pas).

3. Telle est l'opinion de S. Wisner, *L'Algérie dans l'impasse* (2^e éd. 1948). Or Abbas a déclaré le 3 janvier 1944 qu'il venait défendre «le programme de réformes établi précédemment dans cette même salle» (du gouvernement général). PV de la Commission du 14 décembre 1943, t. 1, p. 52.

déclenchèrent une grève des élus, le général Catroux usa de la manière forte : dissolution de la section indigène des Délégations financières, envoi en résidence surveillée de son président et de Ferhat Abbas. Ces mesures furent cependant rapportées après la soumission des délégués financiers.

Le 12 décembre 1943 le général de Gaulle annonçait, dans son discours de Constantine, l'octroi des droits politiques à plusieurs milliers de Musulmans. L'ordonnance du 7 mars 1944 ajouta en effet quelque 65 à 70 000 électeurs musulmans au collège électoral français (1^{er} collège) et porta la représentation des Musulmans du 2^e collège dans les Conseils généraux et les Délégations financières aux 2/5 de l'effectif total. C'était l'égalité pour bientôt, mais au prix de la disparition de la patrie algérienne. Aussi les Algériens qui se rallièrent à cette politique d'assimilation soutenue par le Parti Communiste Algérien furent-ils peu nombreux ; même parmi ceux qui étaient intégrés dans le 1^{er} collège, la moitié refusa de s'inscrire.

Les nationalistes modérés s'unirent alors aux Oulémas et aux partisans de Messali dans un grand mouvement protestataire fondé le 14 mars 1944, les *Amis du Manifeste et de la liberté*. Mais si les partisans de Ferhat Abbas voulaient aboutir à une « république algérienne autonome fédérée à une République française rénovée », la propagande des Messalistes imposa dans les masses l'idée de l'indépendance de l'Algérie et de son inclusion dans une fédération arabe. Au printemps de 1945 les Messalistes étaient les maîtres des AML et la formation de la Ligue arabe exaltait les esprits. La déportation de Messali le 25 avril à In Salah puis à Brazzaville déclencha l'explosion.

Le 1^{er} mai 1945 des manifestations nationalistes eurent lieu dans toutes les villes algériennes et amenèrent des heurts déjà sanglants. Mais le 8 mai de nouvelles manifestations faites derrière le drapeau vert et blanc tournèrent à l'émeute dans le Constantinois.

À Sétif, après des heurts avec la police, les émeutiers massacrèrent 29 Européens rencontrés au hasard. L'armée intervint alors, mais des émissaires se rendirent dans les campagnes voisines et déclenchèrent l'insurrection en prêchant la guerre sainte. Le soir même 14 Européens étaient égorgés à Périgotville ; à Sillègues, des colons étaient tués, des femmes violées. Le lendemain, le mouvement s'étendait dans toute la région comprise entre Bougie et Sétif et dans la région de Guelma, visant les Français, épargnant parfois les autres Européens¹. « À Oued Zenati, 3 à 4 000 Bédouins en loques déferlèrent à la nouvelle qu'un gouvernement musulman avait été formé par l'Amérique à Alger ». L'insurrection dura de 4 à 5 jours et fit semble-t-il du côté européen 88 morts et 154 blessés². « 88 Européens innocents tombés sous le poignard d'assassins forcenés et victimes du plus vil fanatisme » selon le *Courrier algérien*, journal du Manifeste. Le nombre des

1. Les prisonniers de guerre italiens employés dans les fermes furent épargnés.

2. Chiffre donné par Ch.-A. Julien (*op. cit.*, p. 302). 97 morts selon R. Le Tourneau, 103 selon Cl. Martin, *Histoire de l'Algérie française* (p. 335).

morts musulmans – plusieurs milliers, peut-être 6 000 à 8 000 – témoigne que la répression fut «féroce, impitoyable, en vérité inhumaine par son manque de discernement»¹. Les Messalistes parlèrent du «génocide de Sétif» et de 45 000 morts, seul chiffre retenu par la presse américaine et la conscience algérienne. Les tribunaux militaires prononcèrent 1 307 condamnations dont 99 à la peine de mort (28 seulement furent exécutées) et 64 aux travaux forcés à perpétuité.

Les explications du soulèvement de mai 1945 demeurent fort diverses : «explosion de la vieille xénophobie berbère» selon G. Esquer, «explosion de rancœur sauvage contre les Français d'Algérie» selon R. Le Tourneau, «action d'une minorité organisée, armée et décidée... putsch sanglant», selon Ch.-A. Julien. S'il ne s'agit pas d'une «insurrection nationale», puisque moins de 50 000 Musulmans y participèrent, directement ou non, on ne peut pas non plus parler d'une «rébellion circonscrite à une région» puisqu'il y eut de petites actions dans le Sud Oranais et en Grande Kabylie. Enfin, selon certains Messalistes, l'ordre d'insurrection générale fut un moment donné puis rapporté. Le seul fait non douteux est que ce drame aboutit à creuser entre les deux communautés un fossé de haines et de rancunes.

Quant à mesurer ce qu'était en 1945 la force populaire du nationalisme, l'historien dispose en Algérie des résultats électoraux. Malgré les appels du PPA et des Amis du Manifeste à l'abstention lors des élections législatives du 21 octobre 1945, il y eut 54,48 % de votants sur 1 287 276 inscrits. On n'en saurait déduire que les abstentionnistes représentaient le nationalisme. En effet, le 2 juin 1946, alors que les Amis du Manifeste appelaient à voter, on ne compta que 47,9 % de votants, et le 10 novembre 1946, alors que le parti de Messali présenta des candidats mais non les Amis du Manifeste, il y eut 37,5 % de votants².

Les résultats sont plus difficiles encore à interpréter. En octobre 1945, la Fédération des Élus restée fidèle à la politique d'assimilation obtint 43,99 % des votants du 2^e collège, mais en juin 1946 les nationalistes modérés du Manifeste en eurent 71,07 % et en novembre 1946 les nationalistes extrémistes 32,3 %. Il paraît cependant raisonnable d'avancer que les nationalistes représentaient un peu plus d'un tiers de la population musulmane. Par rapport aux minorités concernées en 1939, le progrès était donc considérable.

Conclusion

La Seconde Guerre mondiale a donc agi au Maghreb successivement comme frein et comme accélérateur dans le développement des nationalismes. Dans une première période de 1939 à 1942, la revendication politique a été étouffée assez facilement par des mesures autoritaires, et le

1. H. Bénazet, *L'Afrique française en danger*, p. 52.

2. Sur les partis politiques algériens, cf. P. Rossignol, *Les Partis politiques musulmans en Algérie, de leur origine au 1^{er} novembre 1954*, Paris, 1962.

succès apparent de cette politique de compression a pu faire oublier aux colonisateurs l'accroissement des rancunes des colonisés. Mais la perte de prestige de la France rendait aussi illusoire que dangereuse cette attitude irréaliste. Cela apparut pleinement lorsque le Maghreb fut soumis directement à la guerre. Dès lors, la nouvelle défaite subie par la France et matérialisée par la présence de troupes allemandes puis des armées anglo-américaines fouetta les espérances nationalistes. L'incohérence de la politique américaine¹, les séductions du panarabisme, et le recours à la violence de la part des autorités françaises ne permirent pas de canaliser ces mouvements mais provoquèrent au contraire dans les trois états maghrébins des épreuves de force génératrices d'affrontements futurs.

1. Selon Robert Murphy, *Diplomat among Warriors* (pp. 188-189 de l'édition française), la politique du président Roosevelt «manqua de cohérence». S'il n'entendait pas garantir à la France «la restitution de toutes les parcelles de son empire», s'il «discutait volontiers le remplacement des fonctionnaires français ou la modification des lois françaises appliquées en Afrique comme s'il s'agissait d'affaires américaines», il n'alla pourtant pas jusqu'au bout des espérances qu'il fit susciter.

Ferhat Abbas et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale

L'évolution politique de Ferhat Abbas, champion avant 1939 de la politique d'assimilation, devenu en 1943 le porte-parole du nationalisme algérien, a été souvent présentée en France comme une palinodie ou la preuve d'un double jeu antérieur; cependant qu'Abbas déclarait lui avec simplicité: «La patrie algérienne que je n'ai pas découverte en 1936 dans les masses algériennes, je la découvre aujourd'hui»¹.

À l'heure où les passions se sont apaisées, il appartient aux historiens de rouvrir un dossier où foisonnent les accusations polémiques et les inexactitudes. Parce qu'elle a valeur exemplaire, cette évolution politique mérite d'être étudiée avec quelque minutie à l'intérieur de son texte historique: l'établissement de faits mal connus, souvent controversés, nous conduira à une discussion critique qui peut être d'un certain profit pour la démythification de cette période².

Le tournant du destin politique de ce leader symbolise en effet celui de toute la deuxième génération jeune-algérienne et, au-delà même des élites francisées, celui de la majeure partie des milieux politisés: après avoir adhéré à la *Charte revendicative du peuple algérien musulman* en 1936, ceux-ci se reconnurent dans le Manifeste du peuple algérien de 1943, lequel proclamait fièrement: «l'heure est passée où un Musulman algérien demandera autre chose que d'être un Algérien musulman».

La pensée politique de Ferhat Abbas de 1939 à 1941

On ne reviendra pas, dans le cadre de cet article, sur le Ferhat Abbas d'avant 1939, celui qui croyait sincèrement que l'émancipation du peuple algérien passait par la voie de la citoyenneté française et de l'École, celui qui se battit au sein de la Fédération des Élus du Constantine et à la rédaction du journal *L'Entente* pour le projet Blum-Viollette, «pierre angulaire de toute réforme à venir»³. Signalons cependant, pour rappeler d'un trait le climat de ce temps, que, malgré ce programme loyaliste, les autorités françaises d'Algérie le tenaient pour un politicien suspect et qu'il fut question de le faire arrêter en 1937 à la demande du substitut de Sétif. Le gouverneur général

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire maghrébine*, 1975.

1. Déclaration faite devant l'Assemblée constituante à la séance du 23 août 1946.

2. C'est à la lumière de documents officiels retrouvés dans des archives privées que nous avons pensé pouvoir reprendre cette question. Seule la consultation de toutes les archives officielles permettra, le jour où elles seront accessibles, de se prononcer définitivement.

3. *L'Entente* (2 juin 1938).

s'y opposa *in extremis* le 3 septembre 1937, jugeant que la mesure pouvait être dangereuse. C'est la preuve que Abbas était déjà un leader populaire.

Rappelons ainsi que, prenant ses distances avec le Docteur Bendjelloul, Abbas créa finalement en avril 1936 ce *parti de l'Union populaire algérien pour la conquête des droits de l'homme et du Citoyen* que Bendjelloul promettait vainement depuis 1937. Abbas, qui n'admettait pas l'échec du projet Blum-Viollette, voulait fonder un parti de masses pour appuyer l'action des Élus. Il jugeait que la tactique jeune-algérienne, fondée sur la revendication et l'appui des démocrates français, était à elle seule impuissante : « Pour vaincre il faut une action de masse. Notre devoir est donc par le peuple et pour le peuple. Les souks, les cafés maures, les moindres gourbis doivent être des champs d'action ». Son programme condamnait déjà la politique d'assimilation : « Nous voulons que l'Algérie conserve sa physionomie propre, sa langue, ses mœurs, ses traditions. Rattachement ne veut pas dire assimilation »¹.

En 1939, il multiplia donc les tournées dans l'Algérie pour tisser un réseau de sections locales de ce parti, développant partout où il passait une plateforme revendicative (pour la langue arabe, pour la liberté du culte, pour l'éducation de la jeunesse musulmane et contre « l'impérialisme colonial ») d'inspiration très proche de celle des oulémas. Il recherchait l'appui des masses en condamnant l'assimilation, tout en s'adressant aux évolués « qui se réclamaient des libertés françaises ». Lui-même écrivait alors en matière de protestation sur ses fiches d'hôtel « nationalité : demi-Français »². L'ambiguïté de ce parti de masses qui ne recrutait que des cadres, la concurrence du *Rassemblement franco-musulman algérien* créé en riposte par le D^r Bendjelloul et surtout la conjoncture extérieure ne permirent pas à Abbas de réussir dans son projet. Au moment de la déclaration de guerre, l'UPA n'était pas un véritable parti organisé.

Le 4 septembre 1939, Abbas adressait une lettre ouverte à ses électeurs dans laquelle il annonçait que son parti « cessait toute activité politique pour se consacrer tout entier au salut de la nation dont dépend notre avenir. Si la France démocratique cessait d'être puissante, notre idéal de liberté serait à jamais enseveli »³.

Engagé volontaire comme le D^r Bendjelloul et le D^r Lakhdari, Abbas devait rejoindre sur sa demande le front français et fut affecté dans une formation d'armée à Troyes. Après la défaite, il rentra en Algérie et ne tarda pas à reprendre son combat politique comme il l'avait annoncé en 1939⁴.

1. Le D^r Bendjelloul avait annoncé le 4 juillet 1937 avant le 2^e Congrès musulman : « Prochainement, nous allons créer une nouvelle société ayant pour titre l'Union musulmane algérienne pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen ». Après le Congrès, mécontent de voir celui-ci demeuré un simple rassemblement, il parla de créer un « Parti de l'Union populaire algérienne pour la conquête des droits de l'Homme et du citoyen ».

2. N'écrivait-il pas déjà dans l'*Entente* du 27 avril 1936 : « Je n'ai pas oublié que je ne suis pas Français, mais sujet français ».

3. L'*Entente* (4 septembre 1939).

4. « Si je reviens, je reprendrai parmi vous avec le même courage et la même abnégation la défense de notre cause sacrée ».

Ses adversaires français l'ont accusé, après novembre 1942, de sympathies pour le régime de Vichy et lui reprochèrent de n'avoir pas pris position contre l'abrogation du décret Crémieux. Or, force est bien de noter que «s'il s'abstint de considérer cet événement [l'abrogation du décret Crémieux] comme une catastrophe politique»¹, ses premiers gestes démontrent au contraire vis-à-vis de Vichy, de courageux sentiments d'hostilité.

Alors que beaucoup de Musulmans étaient sensibles à l'idéologie paternaliste et puritaine de Vichy, il demeura l'admirateur de ce qu'il appela en 1941 «le grand enthousiasme populaire de juin 1936» et l'ami des démocrates français ; il organisa dans les rues de Sétif une manifestation publique contre la destitution d'un directeur d'école, homme de gauche et franc-maçon. Surtout il osa protester d'abord contre la suspension des conseils généraux élus décrétée par la loi du 12 octobre 1940, puis contre la désignation des membres de la Commission financière algérienne créée par la loi du 12 décembre 1940 pour remplacer les Délégations financières élues. Dans une lettre du 16 décembre 1940 adressée au gouverneur, l'amiral Abrial, Abbas condamnait «le choix vexatoire» des délégués musulmans, «presque tous des marabouts illettrés, inconscients et fanatiques» et celui des délégués français, en majorité des personnalités connues «pour l'hostilité violente qu'ils ont manifestée contre les mesures jugées susceptibles d'émanciper les autochtones et de relever leur niveau social»... «Ce choix étonne et attriste l'Algérie musulmane, en particulier les anciens combattants». Abbas, regrettant l'exclusive jetée contre «l'élément instruit et évolué, seul qualifié pour interpréter les vrais sentiments de la masse», affirmait : «L'époque des mandarins est révolue». Surtout il faisait la leçon au gouverneur général : «Une chose est certaine : le mécontentement chez nous est général. On n'administrerait pas autrement, si l'on voulait tuer l'image de notre chère France dans le cœur des Algériens musulmans»².

L'impérieux amiral, qui estimait inadmissible qu'on discutât ses décisions, convoqua en guise de réponse Ferhat Abbas et, selon divers témoignages, tous concordants, laissa éclater sa colère : «Je vous ai fait venir pour vous dire que les délégués que j'ai choisis me donnent toute satisfaction... S'il y a mécontentement, il ne peut exister que chez quelques intellectuels anti-français comme vous. Quant aux fellahs, c'est moi qui les aime. Vous vous servez des fellahs pour vos desseins... Sachez que je vous connais parfaitement comme étant un agitateur anti-français. Je vous donne le conseil de vous tenir tranquille, car je ne vous raterai pas à la moindre incartade. Maintenant, sortez !» Abbas aurait riposté avec hauteur, puis, brutalement congédié, il répondit simplement : «On ne me met pas à la porte. Je me retire». L'irascible amiral voulut même le faire arrêter, mais en fut dissuadé par les membres de son cabinet.

1. Amar Naroun, *Ferhat Abbas*, p. 140.

2. La lettre figure *in extenso* dans le petit livre d'Amar Naroun, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, pp. 78-80.

L'écho de l'algarade d'Abrial et des réponses de Abbas fut aussitôt propagé par les Élus ; elles valurent, selon les informateurs officiels, une popularité nouvelle à Abbas. Ceux-ci furent unanimes à noter que l'étoile de Abbas montait ainsi que celle de son fidèle lieutenant le D^r Sa'adâne que sa droiture et son honnêteté imposaient. Inversement celle de leurs compagnons déclinait ; le prestige du D^r Bendjelloul était entamé : le « Docteur Pirouette » qui avait, disait-on, de gros besoins d'argent, ne paraissait plus sûr et le docteur Lakhdari se compromettait auprès des gouvernants de Vichy. Abbas leur reprochait de l'avoir évincé de la rédaction de l'*Entente*, en profitant de son départ à l'armée et les rapports se tendaient entre les trois leaders.

Cependant, malgré les avertissements de Abbas, l'amiral Abrial s'en tenait à une parodie de représentation algérienne. Lors de la création, le 24 janvier 1941, du *Conseil National*, le gouvernement de Vichy avait prévu pour l'Algérie une représentation française et musulmane qui, disait-on, serait paritaire. Or l'amiral Abrial désigna cinq conseillers français : le général François, président de la Légion des combattants, le président des Délégations financières Émile Bordères, le sénateur et ancien ministre de Tardieu, André Mallarmé, et deux députés de Droite : Stanislas Devaud (PSF) et Paul Saurin (Alliance démocratique) et seulement quatre conseillers musulmans : Abder-Rahman Bûkherdenna, président de la Fédération des Élus musulmans du département d'Alger, lequel avait naguère adhéré à l'*Action française*¹, Maître Sisbane Sherif, ancien président de la section arabe des Délégations financières, l'agha Bensbiha Bousif, vice-président de la Fédération des fellahs et le cheikh Ibnu Zekri, professeur à la médersa d'Alger. Seule la nomination de ce professeur respecté fut bien accueillie par l'opinion algérienne. M^e Sisbane, qui s'était affirmé comme l'adversaire du D^r Bendjelloul, était tenu pour un personnage très conformiste ; le pharmacien Bûkherdenna avait perdu toute popularité ; quant à l'agha Bensbiha, fils de bachagha, ce n'était, disait-on, qu'une simple créature de l'Administration. Les Élus du Constantinois, constatant qu'aucun représentant de cette province n'avait été désigné, ne cachèrent ni leur étonnement, ni leur amertume.

Toujours fidèle au réflexe jeune-algérien, Abbas voulut réagir en envoyant aussitôt une délégation à Vichy. Mais le D^r Bendjelloul, déçu au-delà de toute expression puisqu'il se déclara « dégoûté de la vie politique », refusa de s'y associer, disant : « Ils nous ont écartés, ils ne veulent pas de nous. Laissons-les se débrouiller tout seuls ! »

Abbas cependant, ne se résignait pas et décida d'en appeler au maréchal Pétain lui-même. Cette dernière tentative s'explique d'elle-même, mais Abbas a invoqué la vieille formule : « Ah ! Si le Roy savait ! » Pétain devait

1. Parmi les autres Algériens connus qui militèrent avant la guerre dans l'*Action française*, on peut citer le kabyle catholique Louis Ould Aoudia, l'avocat Hachemi Cherif, le bachagha Ourabah de Bougie. Abbas, lui aussi avoua avoir été sensible au début des années vingt aux séductions du maurrassisme. D'ailleurs sa formule « De la colonie vers la Province », est de pure résonance maurrassienne.

connaître les plaintes et le programme de ses sujets algériens et savoir ce que pouvait être «*l'Algérie de demain*». Le *Mémoire* ainsi intitulé, daté du 10 avril 1941 n'était pas de ton obséquieux : rédigé par des hommes «qui ont fait le serment de militer et d'agir en toutes circonstances, sous tous les régimes, jusqu'à ce que la loi en Algérie fût la même pour tous et les privilèges abolis», il dépeignait à vif la situation coloniale : «une féodalité terrienne à la fois classe possédante et dirigeante» dominant et exploitant «six millions d'Orientaux vivant en plein Moyen-Âge, un Moyen-Âge hideux, sordide». Or, cette société archaïque, une poignée d'hommes de formation française cherchait à la transformer malgré l'obstruction des pouvoirs publics et du peuplement colonial. Abbas en appelait donc à la France pour imposer en Algérie une Révolution et préparer la «véritable renaissance du pays» ; elle devait abolir les privilèges, briser la double féodalité coloniale et arabe, réaliser une véritable réforme agraire pour reconstituer un paysanat à partir de l'immense prolétariat agricole ; elle devait développer l'enseignement primaire et professionnel, assurer la séparation de l'Église et de l'État et la liberté de l'enseignement religieux, notamment par l'abrogation de toutes les dispositions qui frappaient la langue arabe.

Chez les auteurs français, on a surtout souligné l'extrême modération de ces revendications et le fait que Abbas voulait croire encore dans le peuple français et son génie créateur. Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que les principaux points de ce programme furent intégralement repris dans le Manifeste de 1943¹ ce qui suffit sans doute à montrer que la réserve politique du *Mémoire* n'était qu'apparence. Bien sûr, c'était dans le cadre de la souveraineté française que Abbas demandait ces réformes essentiellement économiques et sociales, mais il suggérait déjà la multiplication des «centres municipaux» s'administrant eux-mêmes² et surtout la réduction du gouvernement général.

Du côté algérien, on a vivement critiqué la conclusion de Abbas, «ce désir d'être ensemble qui est, selon la définition de Renan, l'élément constitutif de la nationalité», sans trop remarquer peut-être que ce désir était conditionné par la réalisation de ce programme révolutionnaire présenté comme «un plan de rénovation».

Aussi bien Abbas n'obtint de Pétain qu'une réponse vague et tardive, le 4 août 1941, «assurant qu'il serait tenu compte des suggestions de M. Abbas». Bien que le gouverneur Chatel l'ait désigné comme membre de la commission financière algérienne, Abbas sut vite qu'il n'avait pas été entendu. Le sort en était jeté : Vichy n'avait pas compris que quand on veut éviter une révolution, il faut la faire soi-même.

1. Une comparaison rigoureuse des textes montre le réemploi de diverses phrases, et de plusieurs citations notamment celle qui a fait couler le plus d'encre : «la nation vigoureuse à laquelle Bugeaud rendait hommage».

2. On en avait créé 6 à titres d'essais dans diverses communes mixtes mais elles furent supprimées en 1940.

Le climat politique de l'Algérie musulmane

L'évolution des esprits dans l'Algérie musulmane et la marche des événements allaient entraîner Abbas et ses amis loin de leurs positions antérieures.

La situation économique de l'Algérie se détériora continûment de la fin de 1940 à celle de 1942. Une pénurie de céréales se fit sentir dès l'hiver 1940-41, notamment dans les régions kabyles, et s'aggrava dans l'année 1942. Avec l'extension du chômage, le retour des ouvriers et des démobilisés, la situation sociale se détériora plus encore. Du fait de l'absence des mandats venus de la Métropole, de la hausse des denrées alimentaires, qui doublèrent par rapport à l'avant-guerre dans les grandes villes, et du maintien des bas salaires agricoles (12F par jour), le niveau de vie du prolétariat s'effondrait. Signe non douteux, une épidémie de typhus commençait à sévir qui n'allait plus cesser jusqu'en 1946 parmi les ruraux sous-alimentés et vêtus de haillons ou de friperies pousseuses.

En même temps que s'accroissait le poids des misères de la guerre, les administrateurs étaient unanimes à noter que «la mentalité des indigènes, bonne jusqu'à la fin de 1940, se détériorait». Certains notaient avec lucidité: «Il faut voir la réalité en face. La France est battue, sans force, elle n'a presque plus de prestige» et ils faisaient craindre dans le climat d'une misère plus âpre la flambée des ressentiments sociaux et nationaux. Le général Weygand, devenu gouverneur général de l'Algérie, avisait le gouvernement de Vichy de ce changement d'attitude: «la population musulmane se montrait indisciplinée, impolie, parfois insolente»; mais pour remédier à cette situation, il ne recommandait guère que l'amélioration du sort des plus humbles et le renforcement de l'autorité. Il décida cependant de quelques réformes le 23 août 1941: le développement des œuvres sociales, pour lesquelles il prévoyait un supplément de 150 millions de francs, s'accompagnait d'un train de mesures tendant à renforcer la sécurité. Les caïds obtenaient une indemnité supplémentaire de 33%, mais les salaires agricoles n'étaient toujours pas majorés et surtout aucune ouverture politique n'était faite pour désarmer la grogne des Élus¹.

Dans ce vide politique, la propagande chuchotée se développait dans un sens hostile à la France. En mars 1941, prédominait à Alger la consternation des partisans de Messali Hadj après les verdicts très sévères le condamnant ainsi que Khalifa à 16 années de travaux forcés². Mais bientôt ce fut la colère et des inscriptions réclamant «l'Algérie aux Algériens» couvrirent les murs d'Alger. Puis le bruit courut à Alger et se répandit dans toute l'Algérie selon lequel un référendum aurait lieu à la fin des hostilités: les Algériens auraient

1. Parmi ces réformes généralement anodines, certaines pourtant étaient intéressantes, telle la création de centres d'éducation rurale et de centres d'action sociale dans les grandes villes.

2. Le préfet d'Alger écrivait avec perspicacité: «L'avenir seul montrera si ce jugement n'est pas de nature à auréoler les Messalistes d'une gloire nouvelle en cristallisant dans le PPA toutes les aigreurs et tous les mécontentements».

alors la liberté de s'autodéterminer. Certains affirmèrent que les Allemands qui auraient imposé consultation à la France l'organiseraient eux-mêmes¹. Bien que la police attribuât ces mots d'ordre à l'imagination du seul PPA clandestin, il n'est pas difficile d'y reconnaître l'écho, spontanément ou non déformé, des émissions en langue arabe de *Paris-Mondial*², de *Radio Berlin-Zeesen* et de *Radio Stuttgart*. Le speaker de cette station, Younès Bahri, n'annonçait-il pas: «Algériens! votre libération est proche. Le Chancelier Hitler en a donné sa parole à Chakib Arslan. Vous avez été patients pendant un siècle. Patientez encore quelques mois... La France est désarmée; elle ne peut rien contre vous». La radio allemande annonçait encore que les Algériens faits prisonniers jouissaient d'une situation privilégiée en Allemagne et qu'ils seraient bientôt renvoyés dans leurs foyers³. Toujours est-il que l'on prêtait aux Allemands l'intention de «supprimer l'administration française» et que cette dernière s'inquiétait de la «germanophilie des indigènes».

Le préfet du Constantinois en particulier ne cachait pas en 1942 que l'état de l'opinion musulmane était «très mauvais»; des mots d'ordre clandestins enjoignant aux Algériens de lutter contre la réglementation de la consommation étaient fort suivis. Mais il s'inquiétait surtout de l'évolution des esprits «de plus en plus admiratifs de l'Allemagne hitlérienne». Les autres préfets notaient eux aussi le succès de la revue illustrée allemande de langue française *Signal*. Dans les cinémas fréquentés par les Musulmans, chaque apparition du chancelier Hitler était saluée d'applaudissements prolongés. En revanche, malgré les efforts de la propagande officielle, l'image de Pétain comme ses discours laissait désormais les Algériens parfaitement indifférents. La radiodiffusion française d'Alger, qui n'émettait que durant 3 heures et demie en arabe, avait, pensait-on, moins d'écoute que les radios étrangères en 1942. Au-delà de l'écho des propagandes, des rumeurs locales circulaient, amplifiant par exemple la triste affaire de Zeralda⁴.

L'administration ne trouvait rien à dire à l'opinion musulmane, même si dans les bureaux des textes intéressants circulaient sur la réforme du paysannat. Toutefois, les salaires taxés furent enfin augmentés et les forêts domaniales ouvertes libéralement à la totalité du bétail des populations riveraines.

1. En Oranie le consul d'Espagne faisait courir le bruit qu'un plébiscite serait organisé pour préparer le rattachement à l'Espagne. Il annonça plus tard, en octobre 1941, que «le drapeau de Castille serait bientôt planté sur les bords du Chélif, les colons Français auront tôt fait de reprendre le bateau».

2. *Paris-Mondial* émettait sous contrôle allemand depuis le 20 juillet 1940. «Par un juste retour des choses, disait le speaker, les voix musulmanes que la France a étouffées en Afrique du Nord pourront désormais se faire entendre de Paris sa capitale».

3. On ne connaît pas le nombre des «libérés sanitaires» et des évadés («ou pseudo-évadés» comme on disait à Alger) mais il aurait été important.

4. Le maire de Zeralda aurait fait afficher l'inscription suivante: «Plage interdite aux chiens, aux Juifs et aux Arabes». Une cinquantaine de Musulmans, semble-t-il, ayant volontairement enfreint cette insultante décision furent arrêtés et enfermés – 27 selon une rumeur.

Les Élus se lassèrent d'attendre. En juillet 1942, Abbas démissionna de la commission financière algérienne¹ et le Dr Bendjelloul quitta avec quelque tapage, en août, la commission consultative qui remplaçait le conseil général. Par ce geste, qui se voulait une réponse à une convocation insolite du gouverneur Chatel, il entendait montrer qu'il refusait toute offre désormais compromettante. Le gouverneur général Chatel fit néanmoins partir pour Vichy fin août 1942 une délégation prétendument représentative. Le Directeur des Affaires musulmanes avait déconseillé le choix de ces notables dont il devait dire plus tard que «certains étaient des gens usés, d'autres des repris de justice». «À partir de ce moment, déclara-t-il le 22 mai 1945, la déception a été grande»; sans doute faudrait-il écrire qu'elle s'était constamment approfondie.

Certes on ne possède pas de documents précis sur l'évolution politique de chacun des Élus musulmans, mais elle se devine à leur geste de démission et aux prises de position qu'ils affichèrent fin 1942. Selon toutes apparences, ils désespéraient de convaincre les autorités et les Européens de se «renouveler». Comme Abbas l'a écrit dans le *Manifeste*: «Nous avons pensé qu'après les malheurs de la France, le colon allait réaliser et reconsidérer le problème algérien. Bien au contraire, la colonie européenne, dans sa majorité, interpréta le régime de Vichy et l'ordre nouveau comme étant l'expression intime de son idéal et la possibilité de satisfaire sa soif de domination. Elle recevait à sa table des officiers allemands des commissions d'armistice et les dressait contre les Musulmans qu'elle représentait comme des communistes et des révolutionnaires dangereux». Abbas en concluait que décidément, «face à ce refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans», il fallait renoncer à la politique d'assimilation; cette attitude de refus avait «découragé tous les partisans de cette politique».

Par ailleurs, Abbas avait pris une claire conscience des raisons profondes de l'échec du projet Blum-Viollette. La France redoutait en réalité de voir son Parlement «un jour envahi par des députés musulmans, puis indochinois, puis malgaches». Il avait médité les propos que le Président de la République, Albert Lebrun, lui avait tenus en 1937 pour lui expliquer son hostilité personnelle au projet: «s'il ne pouvait admettre, lui Lorrain, que les indigènes des colonies dictassent un jour leur loi à la France, il croyait possible de créer des libertés et des assemblées locales dans les colonies suffisamment évoluées». Ces assemblées enverraient des délégués à un Parlement d'Empire siégeant à Paris². Ainsi se trouvait posé le germe de ces conceptions que Abbas appellera fédérales et qu'il devait soutenir après 1944³.

1. Il refusa aussi d'être nommé président d'honneur à Sétif d'un Comité d'entraide musulman pour le relèvement de la France.

2. Abbas a souvent rapporté ces propos qui l'ont visiblement marqué. Par exemple le 3 janvier 1944 devant la Commission chargée d'établir un programme de réformes (t. 1^{er}, pp. 59-60) puis dans une conférence prononcée à Sétif le 29 avril 1945 et devant l'Assemblée nationale le 23 août 1946.

3. En revanche, il est peu vraisemblable contrairement à ce qu'il écrit dans *La Nuit coloniale*

C'est dans cet état d'esprit des Élus et dans ce climat général que survint le débarquement des forces armées anglo-américaines. Il devait servir de révélateur.

La pensée et l'action politique de Ferhat Abbas de novembre 1942 à juin 1943

Tous les observateurs français et étrangers ont noté que la libération de l'Afrique du Nord, parce que marquée par l'apparente défaite des troupes vichyssoises, apparut surtout aux populations nord-africaines comme une occupation anglo-américaine. Le spectacle de la force et de la richesse américaines qui força le respect admiratif des Algériens, le retournement affolé des autorités françaises, puis les luttes de clans politiques, firent perdre à la France beaucoup du prestige qui pouvait lui rester malgré la défaite de 1940. En décembre 1942, les Algériens évolués et les Élus se persuadèrent surtout, semble-t-il, de l'impuissance de l'Administration française face aux «nouvelles autorités» anglo-américaines.

Or, le 11 décembre, l'amiral Darlan appelait les Musulmans d'Algérie au combat contre Hitler pour libérer leurs frères de Tunisie et de Tripolitaine et envahir l'Italie. Mais en demandant aussi l'aide des Algériens, il ne disait rien de l'avenir que la France leur réservait, sinon «qu'elle ne manquerait pas à ses devoirs». Le général Giraud fut encore plus maladroit : ayant réuni à un thé de nombreuses personnalités musulmanes, il leur indiqua qu'il entendait lever une armée de 300 000 hommes et qu'il comptait sur leur concours. Il parla de sacrifices sans évoquer des compensations. Ferhat Abbas rédigea aussitôt une lettre pour demander des réformes. La lettre fut remise au secrétaire général Gonon qui invita les Élus à accepter d'abord les propositions du général Giraud. Selon le Dr Bendjelloul, le directeur des Affaires musulmanes fut chargé par les Élus de rédiger une lettre en ce sens pour le général Giraud. En échange, le gouverneur Chatel aurait promis de créer deux commissions pour étudier les revendications des Élus². Mais l'effet en fut annulé par le fameux discours du général Giraud où il définissait sa politique en disant : «le Juif à l'échoppe et l'Arabe à la charrue».

Ferhat Abbas et ses amis convainquirent alors diverses personnalités algériennes que l'heure était venue d'agir : «l'opinion musulmane veut être associée au sort commun autrement que par de nouveaux sacrifices». Après

(p. 138) qu'il ait été informé en 1940 de l'intention de Paul Reynaud «d'échanger la Tunisie contre la neutralité de l'Italie». En fait, le conseil des ministres du 27 mai 1940 n'envisageait que des concessions importantes pouvant aller jusqu'à la création d'un condominium franco-italien et il n'y eut pas de décision précise en ce sens. Il est également peu vraisemblable qu'il ait su qu'en 1941 «il fut question du partage de l'Algérie, monnaie d'échange avec l'Allemagne». [En fait, concernant le Constantinois, il s'agit d'un projet du ministère italien des Affaires étrangères non appuyé par le Reich et non discuté avec Vichy]. Abbas ne paraît pas avoir évoqué avant 1945 que «la France avait fait des tractations sur notre territoire avec l'étranger».

2. Ferhat Abbas, rappelant ses activités, dit seulement que sa première initiative fut de «demander qu'une enquête soit effectuée dans les milieux musulmans en accord avec le gouvernement général».

s'être concertés lors de la réunion de la Commission financière (16-19 décembre), ils décidèrent le 20 décembre 1942 de poser leurs conditions aux Alliés dans un *Message des représentants des Musulmans aux autorités responsables*. Ce texte était signé par trois conseillers nationaux, douze membres de la commission financière dont Abbas et neuf autres personnalités¹. Il subordonnait la participation à la guerre des Musulmans algériens à l'élaboration d'un nouveau statut de l'Algérie «basé sur la justice sociale» et «assurant leur affranchissement politique».

Ce texte abrupt adressé en même temps aux autorités responsables françaises et alliées ne fut pas accepté par le gouvernement général. À la demande des autorités françaises, un texte rectifié fut remis le 22 décembre au secrétaire général en l'absence du gouverneur; il mentionnait que l'affranchissement politique demandé s'effectuerait «dans un cadre essentiellement français», tout en maintenant la revendication de «la convocation urgente² d'une conférence réunissant les Élus et les représentants qualifiés de toutes les organisations musulmanes» et ajoutait: «il importe de lui montrer (à l'opinion musulmane) par des réalisations tangibles et immédiates la volonté résolument réformatrice de la France». Ainsi était reconnue la souveraineté de la France que le premier message passait sous silence.

Abbas a expliqué lui-même que fut alors promise aux Élus, sinon la conférence qu'ils avaient demandée, du moins ce qu'il appelait «la réunion au gouvernement général d'une commission chargée de présenter dans une atmosphère semi-officielle un projet de réformes apaisant les inquiétudes des populations musulmanes»³. Or, les autorités tardant à convoquer cette commission, les Élus leur adressèrent un rappel écrit des promesses reçues. Cette lettre étant elle-même restée sans réponse, Abbas et ses amis envisagèrent de riposter par un *Appel aux nations alliées* sous forme d'un *Manifeste* adressé au nom des populations algériennes.

Une première réunion privée eut lieu à Alger au cabinet de M^e Boumendjel; elle rassembla diverses personnalités: des Élus, dont le D^r Tamzali et le D^r Bendjelloul, des membres de l'association des Oulémas et du PPA⁴. On y discuta sans doute de la teneur du manifeste qui serait une solennelle revendication de l'autonomie de la nation algérienne.

Les ponts ne furent toutefois pas rompus avec l'administration. En effet, après la nomination par le général Giraud d'un nouveau gouverneur, le 17 janvier 1943, Abbas se rendit auprès du directeur des Affaires musulmanes,

1. Avaient signé: Sisbane, Bukherdenna et Ben Sbiha; Abbas, Abbasa Gheri, Cadi, Sahraoui, Ghorab, Khellal, Bentounès, Ben Ali Cherif, D^r Tamzali, Hadu, Cherif Benhabylès, Abdelmadjid Ourabah; Benabid, Bouthiba, Zerruk, Mustafa Pasha, Meradi, D^r Burkaïb, Mobarek Ali, Ben Allal, Mustafa Tamzali.

2. Le mot «urgente» ne figurait pas dans le premier Message.

3. Procès-verbal de la commission - 4^e séance - t. 1^{er}, p. 53.

4. Abbas, *Nuit coloniale* (p. 139). Selon le D^r Bendjelloul était également présent un représentant des Israélites algériens, Marcel Bélaïche. En 1944, Abbas déclara avoir tenu à consulter tous les groupements algériens y compris les marabouts et les communistes.

Augustin Berque, et du secrétaire général Gonon pour leur demander d'intervenir auprès du gouverneur Peyrouton. Celui-ci se montra si ouvert que, le 7 février, les Élus acceptèrent, à sa demande, de différer la nouvelle réunion prévue à Alger. Néanmoins, Abbas qui avait rédigé un projet de manifeste au nom des Élus du Constantinois¹ le remit au rapporteur des Élus du département d'Alger. Il ne semble pas que ce dernier ait modifié le texte de Ferhat Abbas². Cette première rédaction du Manifeste, datée du 10 février 1943 à Alger, était adressée aux autorités alliées, mais elle pourrait avoir été remise d'abord à de hauts fonctionnaires français. Plusieurs exemplaires de cette première rédaction se trouvaient en effet aux archives du gouvernement général portant un nombre différent de signataires : l'un d'eux comporte six noms seulement (Sayâh, Dr Tamzali, Dr Bendjelloul, Benkhallef, Zerrûk, Abbas); un autre neuf (Sisbâne, Tamzali, Ben Ali Sherif, Zerrûk, Abbas, Ben Zekri, Ben Ghana, Kadi, Sahraoui); un troisième en revanche porte 37 signataires. État successif des signatures ou des informations du gouvernement général? On ne saurait le dire.

Selon le Dr Bendjelloul, Abbas aurait été dissuadé par le Docteur Sa'adâne et lui-même d'adresser le Manifeste aux Nations unies. Une deuxième version, comportant quelques modifications, aurait été écrite par le Dr Sa'adâne et le Dr Bendjelloul: celle-ci s'adressait au gouvernement français siégeant à Alger. On peut se demander toutefois si comme pour le message du 20 décembre, l'exigence ne vient pas des autorités françaises.

Quoi qu'il en soit, une deuxième version très légèrement modifiée fut établie. Elle fut remise le 31 mars au gouverneur Peyrouton par une délégation des Élus et le lendemain aux représentants des nations alliées.

La comparaison des deux textes montre que les correcteurs ne se bornèrent pas à supprimer la référence aux «Nations unies»³, ils procédèrent à des adoucissements de forme⁴ et de fond. Abbas avait demandé pour l'Algérie «une constitution républicaine et sociale», il ne fut plus question que d'une

1. Selon Amar Naroun, *op. cit.*, p. 163, «le docteur Ahmed Francis fut étroitement associé à la rédaction du Manifeste».

2. Tout indique que l'auteur du Manifeste est bien Abbas. On y retrouve son style, des citations qu'il avait déjà faites dans le *Jeune-Algérien* (formules de Larcher. Jugements d'E.-F. Gautier, article de l'Afrique latine de 1922). Le plan du Manifeste est le même que celui du Rapport au Maréchal Pétain; 2 parties très inégales: 1° longue critique du régime colonial, 2° Propositions. L'argumentation et le ton moralistes, l'absence de références économiques et de chiffres contrôlés («8 500 000 arabo-berbères et 830 000 Européens en 1942») qui ont été souvent critiqués par les marxistes, peuvent servir de critères supplémentaires.

3. L'expression anglaise «Nations unies» revenait cinq fois dans le texte primitif et une fois l'expression française «Nations Alliées». Les autorités françaises n'étaient mentionnées que par un biais sous la forme «aux côtés du général Giraud et des armées anglo-américaines».

4. L'expression inexacte «d'esclave moyen-âgeux» pour désigner le serf médiéval disparut avec les mots «à l'état d'esclavage» et avec le membre de phrase «le colon a la joie quotidienne d'être le Maître, de représenter un soi-disant homme supérieur». Autre exemple: «la colonisation la plus injuste s'exerçant sur une race méditerranéenne blanche» devint «une colonisation s'exerçant sur une race blanche»...

«constitution propre à l'Algérie». Abbas avait écrit: «Le problème algérien... est non seulement d'ordre racial et religieux mais encore au premier chef un problème relevant de la lutte des classes». La deuxième version porte: «qu'est-ce à dire sinon que le problème algérien – nous nous autorisons à le rappeler est essentiellement d'ordre racial et religieux». Abbas demandait «la formation immédiate d'un gouvernement provisoire issu du peuple»; le texte définitif ne parle que d'une «participation des musulmans algériens au gouvernement de leur pays». Les commentateurs français toujours prompts à dénoncer «le Bourgeois Abbas» ou «Monsieur Abbas» devront convenir que Abbas était sincère lorsqu'il écrivit dans *La Nuit algérienne* qu'il avait exprimé dans le Manifeste «sa conception d'une République algérienne démocratique et sociale».

Faut-il rappeler que le Manifeste réclamait «la condamnation et l'abolition de la colonisation», le droit du peuple algérien à disposer de soi, sans qu'aucune allusion ne soit faite à la place que la France¹ ou même la communauté européenne pourraient éventuellement y conserver²? Faut-il souligner que le *Manifeste* demandait «la suppression de la propriété féodale par une grande réforme agraire, le droit au bien-être de l'immense prolétariat agricole, l'instruction gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes»? Condamner la politique d'assimilation comme une machine de guerre au service de la colonisation, exiger la nationalité et la citoyenneté algériennes, c'était bien un acte révolutionnaire.

Le *Manifeste* aurait pu quant à son contenu être accepté par Messali, mais celui-ci, alors emprisonné à In Salah, refusa de le contresigner aussi longtemps qu'il ne pourrait s'exprimer librement. Le Parti Communiste Algérien s'y opposa pour de tout autres raisons. Devenu l'adversaire du nationalisme algérien présenté comme «un courant d'expression des intérêts de la bourgeoisie arabo-berbère», le PCA exaltait auprès des Musulmans la solidarité nécessaire vis-à-vis des travailleurs européens d'Algérie et de la démocratie française. Pour Amar Ouzegane qui répétait en 1943 le discours prononcé par Maurice Thorez à Alger en 1939, «L'Algérie était une nation en formation dont le peuple sera un amalgame original d'éléments d'origine européenne, arabe ou berbère qui se seront fondus au point de former une race nouvelle, mais cette nation n'a pas encore atteint sa maturité». Bref le Parti Communiste Algérien restait fidèle à la politique d'assimilation et se prononçait pour l'octroi par paliers de la citoyenneté française.

Si le contenu nationaliste du Manifeste effrayait même les communistes, on est d'autant plus étonné du grand nombre de notabilités algériennes

1. L'interprétation du Manifeste dans le sens d'une Fédération franco-algérienne est totalement étrangère à l'esprit du texte et d'ailleurs postérieure à l'époque où il fut rédigé.

2. Certes la constitution demandée par le peuple algérien garantirait «la liberté et l'égalité absolues de tous les habitants sans distinction de race et de religion», mais il y avait ambiguïté puisqu'on précisait «le peuple algérien musulman»; les «Algériens», c'est-à-dire les Arabes-Berbères»...

qui acceptèrent de le signer¹. Enthousiasme? Conformisme peureux ou tactique? Remarquons que les autorités françaises donnèrent à entendre qu'elles acceptaient le Manifeste comme base de leur future politique et que le gouverneur demanda le 31 mars aux Élus de définir un programme plus restreint et de formuler des propositions concrètes. Une commission d'études pourrait en discuter aussitôt.

De fait, un arrêté du 13 avril désigna les membres de cette commission d'études économiques et sociales. Le gouvernement général, qui s'efforçait visiblement de gagner du temps, désigna des délégués dociles, dont huit bachagha, ce qui entraîna une motion de protestation de Abbas qui aurait souligné qu'elle ne comprenait ni communiste, ni membre du PPA². La commission se réunit une première fois du 14 au 17 avril puis ses réunions furent ajournées³. Le 22 mai, les Délégations financières reconstituées reprirent leurs travaux interrompus depuis trois ans. C'est alors que les délégués financiers arabes et kabyles prenant au mot le gouverneur qui avait demandé des propositions concrètes, acceptèrent après amendements «le projet de réformes faisant suite au Manifeste du peuple algérien musulman» préparé par Abbas et ses amis. Le document daté du 26 mai fut signé par l'ensemble des vingt-et-un délégués financiers⁴ et remis le 30 au gouvernement général.

Le gouverneur Peyrouton, démissionnaire le 1^{er} juin, fut remplacé par le général Catroux qui tenta de faire revenir à la surface les projets en discussion dans la commission d'études économiques et sociales, à nouveau réunie du 23 au 26 juin. En posant d'entrée le dogme de l'Algérie partie intégrante de la France, Catroux annonçait implicitement que le CFLN ne reconnaissait pas les principes du *Manifeste*. Sur le plan de l'unité française, il était prêt en revanche aux réformes: «Si vous n'avez pas eu, vous Musulmans dans le sein de la communauté française, la place à laquelle légitimement vous pouvez aspirer, je pense et j'ai toujours professé que cette place, vous devriez l'obtenir». Abbas tenta alors de faire ajourner la réunion ou de bloquer la

1. Ce nombre est sujet à variation selon les sources: 29 signataires selon Mimouni: Le Manifeste algérien et Sarrasin, *La Crise algérienne*; 32 selon la brochure *Du Manifeste à la république algérienne* «avant le 31 mars» mais la même brochure donne ensuite, p. 42-43, le nom de 56 signataires «ayant signé avant le 31 mars»... Je note toutefois la disparition des noms de 13 notables connus pour leurs attaches administratives, signataires en février et qu'on ne retrouve pas au bas du Manifeste du 30 mars. Certains notables désavouèrent leur signature après l'envoi d'Abbas en résidence surveillée, d'autres après le discours du général De Gaulle à Constantine (Ourabah et Ben Ali Cherif par exemple).

2. Abbas précise dans sa déposition que les communistes étaient encore internés à Bossuet. Toutefois, sans compter même les ex-députés communistes, 105 militants français, 19 Musulmans et 377 membres des ex-brigades internationales avaient déjà été libérés au 1^{er} avril; demeuraient cependant 630 internés politiques; au 15 mai, 131 seulement.

3. Déposition de Abbas, *PV*, *op. cit.*, p. 54, et *Nuit Coloniale*, p. 145.

4. Beaucoup d'historiens ont cru qu'il y avait une diminution du nombre des signataires par rapport au Manifeste. Tout au contraire, il faut noter que c'est l'ensemble des 21 délégués élus avant la guerre qui se prononcèrent.

discussion. Il y avait lieu selon lui de faire plébisciter le Manifeste par l'opinion tout en envoyant au général Catroux «une délégation pour lui demander d'accepter les principes du Manifeste». Le Dr Bendjelloul et les éléments modérés refusèrent cette fois de le suivre. Dès lors, la commission, après étude, se borna à proposer un ensemble de réformes immédiates le 26 juin.

On ne peut donc pas dire que «le Projet de Réformes faisant suite au *Manifeste*, ou *additif* au *Manifeste*, ait été adopté le 26 juin en présence du gouvernement qui donna son accord», ce qui fut la version officielle de l'UDMA. Mais la manœuvre de Abbas, qui avait consisté à faire prendre en charge le *Manifeste* par l'ensemble des délégués financiers, avait parfaitement réussi le 26 mai. L'additif au *Manifeste* revenait même sur certains points à la première version du Manifeste¹ et précisait ce qui avait pu paraître flou : l'Additif réclamait en effet «la résurrection du peuple algérien par la formation d'un État algérien démocratique» : «À la fin des hostilités, l'Algérie sera érigée en État algérien doté d'une constitution propre qui sera élaborée par une assemblée algérienne constituante, élue au suffrage universel». C'eut été la reprise intégrale de la formule de Messali, s'il n'avait été question de «la reconnaissance de l'autonomie politique de l'Algérie en tant que nation souveraine, avec droit de regard de la France et assistance militaire des Alliés en cas de conflit». Ce droit de regard de la France était la concession majeure faite par Abbas au terme d'une discussion qui aurait été parfois ardue et violente.

En attendant la fin des hostilités, l'Additif demandait à *titre provisoire* ; 1° la formation d'un gouvernement algérien composé d'un nombre égal de ministres français et musulmans et présidé par le gouverneur général devenu ambassadeur, haut-commissaire en Algérie ; 2° la représentation paritaire des Français et des Musulmans au sein des diverses assemblées ; 3° l'administration autonome des douars ; 4° l'accès des Musulmans à toutes les fonctions publiques, etc... Au chapitre des réformes économiques et sociales ne figuraient que la création d'un office du Paysannat et d'un ministère du Travail. En bref, ce que réclamait le texte voté par les délégués financiers, c'étaient, pour l'immédiat, l'égalité totale et un gouvernement franco-algérien ; et l'indépendance complète de l'Algérie pour l'immédiat après-guerre. On comprend que Abbas ait pu dire au sous-préfet de Sétif après avoir fait voter ce texte : «Je serai ministre ou pendu !»

1. Sauf en ce qui concerne le programme agraire la disparition de la grande propriété («la double féodalité coloniale et arabe» dont Abbas demandait déjà à Pétain qu'elle fût brisée). Abbas avait dû faire disparaître «la grande réforme agraire» pour obtenir un vote unanime des délégués financiers en majorité grands propriétaires fonciers.

Problèmes d'interprétation

Après avoir ainsi établi les faits, l'historien ne peut pas en rester là, car beaucoup d'entre eux sont assez difficiles à expliquer. L'étonnante activité de Abbas et ses succès font tout de même problème. Certes, du fait de la disparition de Ben Badis non remplacé par le cheikh Ibrahimi, du fait de l'incarcération de Messali et des principaux leaders du PPA et du PCA, Ferhat Abbas avait le champ libre. Face au pusillanime Dr Bendjelloul, son audace et son entregent ont fait merveille; il s'est imposé aux Élus, aux notabilités et même à l'Administration.

Précisément, comment interpréter la passivité, la résignation, peut-être apparentes, des autorités françaises? Pour qui compare leur attitude au temps de Chatel et de Peyrouton à celle qu'affirmèrent peu après le Comité français de la Libération nationale et le général Catroux, leur comportement pourrait s'expliquer simplement par l'absence d'une autorité politique. Le général Giraud n'impulsa nulle politique algérienne et les gouverneurs Chatel puis Peyrouton, impuissants ou pris de vitesse, durent laisser agir les Élus.

En fait, il s'agissait peut-être d'une politique délibérée; on remarquera en effet que Peyrouton fit inculper, au mois de mars 1943, plusieurs nationalistes sous l'inculpation vague à cette date, d'intelligences avec l'ennemi. Parmi eux, le cheikh Larbi Tebessi, vice-président de l'association des oulémas, arrêté le 24 mars. La résignation étonnerait d'ailleurs de la part de Peyrouton qui avait acquis une réputation méritée de proconsul à poigne. Pourtant Abbas affirma le 3 janvier 1944 que Peyrouton lui avait déclaré faire de *Manifeste* la base de sa politique. «Aucune formule, aurait dit Peyrouton, ne pouvait l'effrayer dans les circonstances révolutionnaires actuelles; si les intérêts de la France devaient être sauvegardés, il n'y aurait pas d'inconvénients à ce que l'Algérie devienne un Dominion. Toutefois, ceci ne pourrait être mis en pratique qu'une fois la paix revenue». Comme Peyrouton ne souffle mot de ces propos dans ses *Mémoires*¹, on pourrait hésiter à suivre l'affirmation de Abbas. Mais le témoignage du Docteur Bendjelloul corrobore sur ce point celui de Abbas. Le 27 mars 1945 devant l'Assemblée consultative, le Dr Bendjelloul confirmait que le «gouverneur général Peyrouton avait au nom du général Giraud envisagé de collaborer avec les Amis du Manifeste». Avec moins d'imprécision, il déclarait au Président de la Commission d'enquête, le général Tubert, le 22 mai 1945: «Le gouverneur Peyrouton nous a déclaré, en présence du Dr Tamzali qui assistait à l'entretien, qu'il était partisan d'une sorte de *Dominium* algérien sous la souveraineté française. J'ai eu l'impression qu'il voulait faire de l'Algérie une sorte de pays de protectorat comme la Tunisie et le Maroc. Il a dit: «S'il y a quelque chose, je me couvre derrière le souverain»².

1. M. Peyrouton, *Du Service public à la prison commune* (1950), ces souvenirs ne contiennent rien sur le nationalisme algérien.

2. Le pan-maghrébisme fut-il encouragé par ses propos? Toujours est-il qu'absent du *Manifeste*, il s'affiche dans l'Additif: «L'union nord-africaine apparaît à beaucoup d'esprits comme la meilleure formule d'avenir».

Avant de conclure soit au machiavélisme, soit au caractère dilatoire de la politique de Peyrouton, il faut encore préciser que le témoignage du Dr Bendjelloul s'inscrit dans le cadre d'une campagne menée contre le gouverneur alors emprisonné et contre le directeur des Affaires musulmanes. Cette campagne apparaît d'abord comme une manœuvre de politique intérieure. Les partis socialiste et communiste qui avaient appuyé la prise de pouvoir du général de Gaulle contre les éléments conservateurs «giraudistes» accusés d'être trop dociles aux volontés américaines, entendirent rejeter sur Peyrouton, les Affaires indigènes et le consul Robert Murphy, la responsabilité du *Manifeste*. Cette manière de transformer en boucs émissaires des adversaires politiques visait aussi à dégonfler l'importance du nationalisme algérien: le *Manifeste* était présenté comme une simple manœuvre de retardement des anciens Vichyssois opposés à la France libre. En fait, la seule solution du problème algérien demeurait le projet défini au temps du Front populaire et vaillamment défendu par le parti communiste.

En 1944, année de lutte politique ouverte entre le parti communiste et le mouvement de Ferhat Abbas, les communistes qui disaient que «l'intérêt de l'Algérie n'est pas de demander le divorce avec une France nouvelle», accusèrent le «mouvement autonomiste» composé «de réformistes timorés ou de valets de l'Administration algérienne», d'avoir été encouragé par les services du Gouvernement général. Amar Ouzegane trouva un bon argument en disant que «la hardiesse singulière des Beni Oui-Oui» qui signèrent le Manifeste n'avait pas d'autre explication. Mais il incriminait surtout l'ex-gouverneur «le sinistre Peyrouton dénoncé déjà avant-guerre comme un agent fasciste par notre grand Gabriel Péri»¹.

Aux lendemains des émeutes du Constantinois (8-11 mai 1945) les accusations fusèrent à nouveau avant de s'organiser en campagne politique. Le rédacteur en chef du journal communiste *Alger Républicain*, Michel Rouzé, affirma le 12 juin 1945 dans un *Mémoire sur les émeutes* qui fut assez largement diffusé: «Le Manifeste fut rédigé en partie sur les conseils ou avec l'accord de M. Murphy, représentant des États-Unis, en partie, sur les conseils ou avec l'accord de M. Berque, directeur des Affaires musulmanes [...] J'affirme de la façon la plus formelle que le Manifeste [...] a été en grande partie rédigé dans les bureaux du gouvernement général au cours de délibérations qui se déroulaient en présence de M. Berque et de plusieurs de ses collaborateurs. M. Berque fut assez habile pour ne pas donner finalement son assentiment formel au document, mais il n'en a pas moins été un des promoteurs de ce texte»². Ce qui permettait à Michel Rouzé de

1. Amar Ouzegane, *Le Parti communiste au service des populations d'Algérie*, p. 13, (23 septembre 1944). Rappelons que Peyrouton avait été ministre de l'Intérieur de Vichy et, avant-guerre, Résident à Tunis puis à Rabat.

2. Selon Pierre Fayet, les informations utilisées par Michel Rouzé lui avaient été fournies par «les membres du bureau de notre union des syndicats d'Algérie». JO séance du 11 juillet 1945 (p. 1381).

stigmatiser «les lourdes responsabilités, le manque de foi patriotique et l'aveuglement politique» de ce haut fonctionnaire¹.

À l'assemblée consultative provisoire le 12 juillet 1945, le député communiste, Pierre Fayet, énumérant les responsables du drame du Constantinois désigna «les gros colons hitlériens et la direction des Affaires musulmanes»: «N'est-il pas vrai que c'est M. Berque, directeur des Affaires musulmanes, qui a inspiré et encouragé M. Abbas à l'élaboration du *Manifeste*! C'était demander la tête de ce haut-fonctionnaire jugé trop favorable à ceux que les communistes appelaient les «pseudo-nationalistes» inspirés par des impérialismes étrangers et les seigneurs de la colonisation». Dans un manifeste lancé le 14 août 1945, le Parti Communiste Algérien indiquait comment «par le truchement de prétendus chefs nationalistes liés aux Berque, Balensi et traîtres à leurs frères, les oppresseurs des populations algériennes entendaient abuser de l'aspiration légitime à un régime de liberté». Résumant cette campagne menée principalement dans le journal *Liberté*, *L'Histoire de huit années de combat*, rappelle que le parti communiste avait demandé que «fussent relevés de leurs postes les hauts fonctionnaires qui participèrent au complot contre la France: en premier lieu les Berque, Balensi, Lestrade-Carbonel, etc...» et souligne qu'il a obtenu satisfaction en particulier vis-à-vis du «directeur de l'officine diabolique»², ce qui est une contre-vérité³.

Ces accusations contre «les bureaux du gouvernement général» et «le consul américain Robert Murphy» furent également portées à la tribune de l'Assemblée consultative le 10 juillet 1945 par trois délégués non-communistes: J. Pierre-Bloch, président de la commission de coordination des Affaires musulmanes, le Dr José Aboulker et le général Tubert. Tous reprirent, sans le citer, les termes mêmes du rédacteur en chef d'*Alger Républicain*⁴. Lorsque José Aboulker voulut expliquer à ceux qui douteraient de sa version des faits que même les élus dociles à l'administration avaient signé le *Manifeste*, l'ancien ministre radical Rucart, de retour d'Alger, lança: «C'est un fait reconnu». Venant d'hommes de gauche alors très proches des communistes parce que tous partisans convaincus de la politique

1. Le «Rapport» de Michel Rouzé paraît avoir été la source unique de diverses personnalités politiques et de divers auteurs. Ainsi J. Pierre-Bloch a repris textuellement les phrases citées de M. Rouzé à son compte, sans citer sa source dans son petit livre *Algérie, terre des occasions perdues*, p. 61. (Il l'avait déjà fait à la tribune de l'Assemblée consultative provisoire le 10 juillet 1945). Il ajoute seulement de son cru que Berque avait agi «avec le plein accord des deux hommes de la collaboration: le gouverneur Chatel et ensuite Peyrouton».

2. *Histoire de huit années de combat pour plus de liberté, plus de justice et de progrès* (éditions Liberté, Alger, sans date). Je possède le texte de deux tracts du PCA mettant en cause «les hauts fonctionnaires vichyssois qui organisent ou couvrent le complot vichyste et en premier lieu Berque, Balensi».

3. Augustin Berque ne fut pas relevé de ses fonctions; il prit sa retraite après la limite d'âge.

4. Seul le député communiste Pierre Fayet invoqua le 11 juillet «l'important rapport d'un rédacteur en chef d'un journal d'Alger» et le cita de très près.

d'assimilation et adversaires du nationalisme algérien¹, le but de ces attaques apparaît clairement: il fallait discréditer Ferhat Abbas, champion de l'idée autonomiste, en l'entachant de collusion avec l'étranger et avec des hauts fonctionnaires ayant servi Vichy. À la même époque, les mêmes hommes lui reprochaient d'avoir envoyé un Rapport au Maréchal Pétain et firent silence sur le contenu de sa lettre adressée à l'amiral Abrial. Déjà accusé en 1943 d'avoir exprimé des opinions germanophiles, Abbas se voyait maintenant reprocher d'avoir agi sous l'influence américaine². L'historien peut-il reprendre à son compte cette accusation?

Que Robert Murphy, représentant personnel du Président Roosevelt en Afrique du Nord et *political adviser* du général Eisenhower ait rencontré à plusieurs reprises Ferhat Abbas est un fait établi. Mais on ne sait rien de précis sur le contenu de leurs entretiens.

Dans les dépêches portant sa signature publiées par le *State Department*, Murphy ne souffle mot de ses contacts avec les leaders algériens³ mais ses missives directement adressées au Président Roosevelt peuvent être restées encore inédites. À en croire les Mémoires de Murphy, *Diplomat Among Warriors* (1964), Abbas, qui était dès avant le débarquement anglo-américain un «ardent nationaliste arabe», désirait savoir le 7 novembre 1942 «ce que serait la position du gouvernement américain devant une Algérie autonome». Même si, comme il est possible, voire vraisemblable, cet entretien a été antidaté, on ne peut qu'enregistrer la réponse donnée par Murphy: «Les Américains approuvaient en général tous les désirs d'indépendance mais nos buts en Afrique étaient limités par l'état de guerre et nous n'avions qu'un seul but: vaincre les nazis. J'ajoutais que nous comptions sur tous nos amis pour nous aider à gagner la guerre».

Murphy s'aventura-t-il au-delà de ces propos peu encourageants? On admire que tant de publicistes et d'historiens se soient trouvés d'accord pour imaginer «les promesses verbales et discrètes de Murphy»⁴ et pour lui prêter une influence décisive sur la pensée d'Abbas et celle de ses amis. Amar Naroun affirme sans preuve que «Murphy libre d'allure et de ton reçut plusieurs fois Ferhat Abbas pour discuter avec lui du destin de l'Algérie et

1. Marc Rucart qui osa soutenir contre la thèse communiste que les émeutes du Constantinois étaient bien une révolte arabe et non «un complot fasciste», fit l'éloge de la politique d'assimilation: le système le plus humain, le plus confiant, le plus généreux et en même temps le plus difficile» (JO, p. 1377 à 1379).

2. Le Rapport Tubert accusait en outre Abbas et ses amis «d'avoir fait alliance avec le PSF, en 1935», p. 38. Or, le PSF n'existait pas en 1935... Dans son livre publié en 1946, *L'Algérie vivra française et heureuse*, le général Tubert qui était très proche du parti communiste, stigmatisait «cet homme orgueilleux qui crut pouvoir mener de pair une violente campagne nationaliste et, semble-t-il, des tractations avec des non-Musulmans d'Algérie et des personnalités étrangères qui ne siègent pas toutes au Caire et auprès desquelles il dut trouver au moins quelques renseignements».

3. J'ai consulté les volumes de documents intitulés *Foreign Relations of the USA (143) General, Europe, Africa and the Near East*, sans y trouver aucune allusion. De même dans les volumes publiés sur les années 1944 et 1945.

4. La formule est d'Amar Ouzegane, *Le meilleur Combat* (1962).

de ses éventuels liens avec la charte de l'Atlantique». Abbas avait cherché et découvert avec Murphy un vêtement neuf, celui du fédéralisme».

Jean Lacouture précise même qu'«après ces entrevues avec le délégué de la république fédérale américaine, Abbas développe des thèses beaucoup plus nettement orientées vers cette formule que précédemment». La «formule» désignant évidemment le fédéralisme n'est au fond qu'un jeu de mots sans portée scientifique, Abbas n'ayant pas préconisé en 1943 de lier l'Algérie à la France par une formule fédérative. Mais cela permet à J. Lacouture d'écrire que «Monsieur Abbas apparaissait plus ou moins comme manipulé par les Américains» et que «la soudaine hauteur de ton qu'il prend paraissait un peu trop soufflée par les puissants du jour». Renchérissant encore, un jeune historien marxiste vient d'affirmer que «la signification essentielle du *Manifeste*, c'est que les autorités américaines cherchent une solution du problème algérien dans le cadre français». À l'en croire, Murphy qui devinait sans doute en 1942 la guerre froide «préférerait canaliser les forces modérées du nationalisme algérien avant l'explosion des luttes idéologiques qui s'annonçaient pour la fin de la guerre»¹.

Si l'histoire immédiate repose sur des témoignages souvent invérifiables, encore faut-il ne point écarter les témoignages contradictoires. Or, le directeur des Affaires musulmanes, A. Berque, affirmait le 22 mai 1945 au général Tubert agissant comme président d'une commission d'enquête que les Anglais et les Américains avaient eu des contacts avec la population musulmane dans un but de documentation mais, disait-il, «rien ne permet d'affirmer qu'ils poursuivaient une fin politique». C'était aussi l'avis du Docteur Bendjelloul. Les Américains s'étaient renseignés très activement mais n'avaient fait nulle propagande: «Quand nous leur posons des questions, notamment sur la Charte de l'Atlantique, ils ne répondaient pas». On peut interpréter dans le même sens le regret discrètement exprimé par le *Manifeste* que «la conférence d'Anfa ait été muette sur le problème de la colonisation: le peuple algérien en a été profondément ému!»

Il nous paraît donc que si les leaders algériens cherchèrent à utiliser la Charte de l'Atlantique, (comme l'a écrit le diplomate américain Kenneth Pendar: «La Charte de l'Atlantique leur fit une profonde impression et pendant des mois, ils ne parlèrent guère d'autre chose»), on ne saurait en bonne méthode historique rien affirmer de précis sur le rôle éventuel des autorités américaines.

La même prudence s'impose quant aux accusations portées contre Abbas d'avoir rédigé son *Manifeste* en accord, voire avec la collaboration d'Augustin Berque. À notre connaissance, aucun élément nouveau n'a été apporté au dossier depuis 1946².

1. Dans cet article sur le Mouvement nationaliste algérien (*Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*), M. Koerner reprend à son compte les thèses communistes des années 1944-1945 notamment contre le PPA. Il laisse entendre, contre l'opinion des responsables du PPA que les événements du Constantinois sont dus à une provocation «de la sûreté et de la colonisation».

Au-delà des intentions polémiques évidentes qui doivent mettre en garde le jugement, le problème de fait reste posé. «Ce fameux manifeste» a-t-il «été rédigé en grande partie dans les bureaux du gouverneur général avec le plein accord de Chatel puis de Peyrouton, en présence du directeur des Affaires musulmanes Berque»? comme l'affirmait, par exemple, José Aboulker¹ sur la foi de Michel Rouzé.

Le 23 août 1946 à l'Assemblée Constituante, Ferhat Abbas répondit au député «algérien» François Quilici qui l'en accusait, que «le Manifeste n'a pas été fait au gouvernement général de l'Algérie» mais «qu'il a été en effet accepté par les autorités françaises en 1943 à la seule condition que l'autonomie demandée soit réalisée dans le cadre français»². Abbas l'avait dit et écrit à plusieurs reprises: «ce principe de l'autonomie locale avait été agréé par les autorités constituées et des promesses formelles nous furent faites pour en déterminer immédiatement les modalités d'application»³.

Il l'a répété à nouveau dans *La Nuit Coloniale*, Augustin Berque n'eut connaissance du *Manifeste* que «lorsqu'il a été remis officiellement aux autorités».

Face à ces thèses contradictoires, voici l'interprétation que nous proposons. La première version datée du 17 février 1943 fut rédigée par Abbas qui s'associa peut-être un de ses amis. Bien que le *Manifeste* fût destiné aux Nations unies, l'administration française en reçut, la première, un exemplaire. Le directeur des Affaires musulmanes aurait transmis à Ferhat Abbas, oralement ou par un exemplaire annoté, ses remarques critiques. Il n'est pas impossible qu'il ait demandé comme pour le Message du 20 décembre que le *Manifeste* fût adressé aux seules autorités françaises. C'est alors que le Dr Bendjelloul et le Dr Saadâne auraient procédé à ce changement d'intitulé et aux quelques modifications de forme que nous avons signalées. À cela se bornerait la collaboration très indirecte d'Augustin Berque.

Par ailleurs, il nous paraît qu'il s'est établi une confusion dans les esprits entre le Manifeste et l'additif au Manifeste du 26 mai. Ce dernier – le Projet de réformes faisant suite au *Manifeste* – fut effectivement préparé dans une salle du Gouvernement général par les délégués financiers arabes et kabyles. Ferhat Abbas, entendu le 3 janvier 1944 par la commission instituée le 14 décembre 1943, la remercia «de lui donner ainsi une occasion nouvelle de défendre le programme de Réformes (dit Manifeste) établi précédemment dans cette même

—2. J'écarte le témoignage d'Amar Naroun selon lequel dès 1940 Ferhat Abbas aurait soumis à Max Bonnafous le texte du Manifeste: «Ce fait prouve que Ferhat Abbas avait librement songé au fédéralisme» (p. 104). Comme ni le Manifeste, ni l'additif ne parlent de fédération franco-algérienne, il faut supposer que le texte soumis à Max Bonnafous annonçait plutôt le Rapport du Maréchal Pétain de 1941 (ou les écrits d'inspiration fédéraliste des années 1944 à 1947).

1. Assemblée consultative provisoire. Séance du 10 juillet 1945. *JORF*, p. 1352.

2. Assemblée constituante *JORF* 24 août 1946 p. 3279. Il est probable que Abbas fait plutôt allusion aux conditions dans lesquelles fut acceptée la création de son association Les Amis du Manifeste dont le dessein consistait à «rendre familière l'idée d'une nation algérienne et désirable la constitution en Algérie d'une République autonome fédérée à une République française renouvée».

3. *Le Courrier algérien* (7 mai 1946), *idem L'Égalité* (12 janvier 1945).

salle»¹. Le Directeur Berque siégea de droit en qualité de commissaire du gouvernement dans les discussions des délégués financiers qui eurent lieu du 22 au 26 mai au gouvernement général, le palais des Délégations financières étant indisponible. Rappelons enfin que du 14 au 17 avril et du 23 au 26 juin 1943, siégea, toujours dans cette même salle, la Commission d'études économiques et sociales musulmanes instituée par Peyrouton.

À deux ans de distance, il était permis de confondre ces diverses réunions. Pour des hommes politiques arrivés à Alger après le *Manifeste*, pour des adversaires politiques prompts à utiliser un argument sans trop vérifier les dates, les affirmations de Michel Rouzé, talentueux éditorialiste d'*Alger Républicain* et de *Radio-France*, parurent évidentes. Portées à la tribune parlementaire par quatre délégués, elles s'imposèrent aux historiens. Ce témoignage unique et partial doit pourtant être récusé par l'histoire : *Testis unus, testis nullus*.

La seule affirmation exacte que l'on doit retenir repose sur cette déclaration d'Augustin Berque faite le 22 mai 1945 et valable essentiellement pour l'année 1944 : «l'administration l'a ménagé [Ferhat Abbas] parce que c'était le seul homme politique qui ait une influence sur les Musulmans et elle l'a laissé créer ses cellules dans les communes mixtes². M. Berque a réagi quand le PPA s'est infiltré dans l'organisation des Amis du Manifeste. Il avait proposé la dissolution des Amis du Manifeste quatre semaines environ avant le 8 mai 1945. Selon Augustin Berque, Abbas développa la propagande de son mouvement fondé en 1944 en s'appuyant sur les propos des hommes politiques français qui préconisent avant et après la conférence de Brazzaville, l'évolution des colonies françaises vers «un genre de dominions. C'est vraisemblablement en entendant certains hommes politiques métropolitains prôner un régime fédéral que Ferhat Abbas se proclama en 1944 fédéraliste³.

Ce que le directeur Augustin Berque ne disait pas au général Tubert, c'est que sa politique indigène, définie dès 1941 dans un long *Mémoire* inédit, prévoyait à cette date une ouverture tactique en direction des Élus des Oulémas. À son sens, il ne fallait laisser inemployée aucune supériorité sociale sans tenter de l'absorber ou de la neutraliser. Vis-à-vis des éléments francisés de la Fédération des Élus, il entendait leur donner au moins la sensation d'être utiles en les appelant dans des commissions de travail, de manière «à faire fuser en discours leur énergie au lieu de la laisser s'épancher en actions». Au cours des discussions menées au gouvernement général en

1. Procès-verbal de la commission chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des Musulmans français d'Algérie, t. 1, p. 52. La lecture hâtive de ce procès-verbal a pu induire en erreur Michel Rouzé et confirmer les accusations vagues du journal communiste *Liberté*.

2. Le Mouvement fut autorisé à publier un journal *Égalité* à partir du 15 septembre 1944.

3. On peut noter d'après la presse locale que le 20 décembre 1943 à *Radio-France* (Alger) l'Union des Français d'Outre-Mer lançait un appel en faveur d'une Fédération des pays d'Outre-Mer, formule dont la paternité revient au gouverneur général Lapie.

mai 1943, le Directeur Berque s'attacha à obtenir des délégués financiers des expressions ménageant la souveraineté française. On dit qu'il parvint à émouvoir l'assemblée en invoquant la fidélité au drapeau français. Mais il dut lutter alors contre Abbas lequel accablait ses collègues plus conciliants d'invectives en arabe.

On voit dès lors en quel sens il entendit ménager ou favoriser Ferhat Abbas en 1944. User d'un homme politique en Algérie, c'était en principe l'user et faire dériver la mystique nationaliste vers un fédéralisme dans le cadre français, pouvait être en 1944-1945 une politique coloniale habile¹. En 1943, la préoccupation tactique du service des Affaires musulmanes était sans doute face à la flambée du nationalisme populaire de ne pas heurter de front, puis de ne pas rompre totalement avec un leader tenu pour plus souple que Messali². Les témoignages des progrès souterrains des Messalistes se multipliaient en effet dès 1943: à Maison-Carrée, des réservistes «indigènes» venus d'Oranie traversaient la ville en mars 1943 en chantant l'hymne nationaliste du PPA. Le prestige de Messali auréolé par sa longue captivité s'affirmait chez les jeunes et chez les citoyens de tous âges. Selon la tradition du service des Affaires musulmanes, il pouvait paraître nécessaire de ménager Abbas pour pouvoir éventuellement l'opposer à Messali que ses partisans appelaient en 1944 «le leader incontestable du peuple algérien».

Ainsi s'expliqueraient les encouragements probablement donnés aux délégués financiers dociles de voter l'Additif au Manifeste. Certains avaient signé le Manifeste «sans s'attacher à la lettre du texte» écrivait en 1945 le préfet Périllier qui ajoutait: «L'Administration elle-même qui sait combien versatiles sont les chefs arabes ne s'était pas formalisée de certaines expressions qui mettaient cependant en cause la souveraineté française».

Toutefois après la réaction hostile aux réformes insignifiantes du 6 août 1943, qui selon Abbas «choquèrent l'opinion» et après la grève des élus de Constantine, l'Administration changea de tactique vis-à-vis de Ferhat Abbas. Le général Catroux refusa à Abbas l'audience qu'il avait sollicitée. On allait vers l'épreuve de force.

Le rôle politique de Ferhat Abbas jusqu'aux émeutes du Constantinois

Abbas n'avait pas été dupe, puisque, tout en assurant l'Administration de sa modération, il s'adressait aux Oulémas et aux Messalistes, se coupant ainsi des communistes irréductiblement opposés au PPA. En septembre

1. Chez certains administrateurs d'autres préoccupations l'emportaient. Le secrétaire général de la Préfecture d'Alger expliquait en juin 1945: «Nous avons laissé mûrir l'abcès afin de mieux pouvoir le crever». Le préfet d'Alger Périllier réclama la dissolution des Amis du Manifeste à partir du 10 mars 1945.

2. M. Koerner lui attribue l'intention de «constituer une vraie force anti-communiste» en citant la page 32 du Rapport Tubert, laquelle traite de Messali. J'affirme qu'il n'est nulle part question dans ce rapport que l'administration ait appuyé le mouvement de Abbas pour «constituer une vraie force anticommuniste à la fin de la guerre».

1943, il s'efforçait d'obtenir, semble-t-il, la démission de tous les Élus musulmans, mais dut se contenter d'une manifestation symbolique. Lors de la session extraordinaire des Délégations financières le 22 septembre 1943, les délégués financiers musulmans refusèrent d'entrer en séance plénière et 15 d'entre eux sur 21 votèrent une motion renouvelant leur attachement aux réformes présentées par la Commission d'études musulmanes. La riposte du général Catroux fut immédiate : la section indigène fut dissoute, Abbas et Sayâh envoyés en résidence surveillée. Ils n'y restèrent que deux mois, les autres délégués financiers ayant fait amende honorable. Ainsi espérait-on avoir assoupli la position de Abbas et l'amener à inclure ses revendications dans le cadre de la souveraineté française.

Or, il n'en fut rien. Abbas emprisonné voyait son prestige grandir et le choix par le CFLN d'un retour à la politique d'assimilation ne pouvait l'incliner à la temporisation.

Il se déclara nettement hostile au discours de Constantine et vint lire, le 3 janvier 1944 au gouvernement général, une Déclaration, contresignée par Sayâh, réclamant l'autonomie de l'Algérie et la transformation du gouvernement général en gouvernement algérien ; elle laissait seulement entrevoir « la possibilité de former sous l'égide de la France avec la Tunisie et le Maroc une Fédération d'États nord-africains »¹. Abbas s'efforça alors de mettre sur pied ce grand parti nationaliste de masse dont il rêvait depuis longtemps. Il pensait à l'intituler symboliquement « *L'Algérie Libre* » avant de le baptiser plus modestement *L'Association des Amis du Manifeste*, de manière à pouvoir y accueillir tous ceux qui reconnaissaient cette « charte du peuple algérien ». C'est seulement, après l'ordonnance du 7 mars 1944, lors de la création le 14 des *Amis du Manifeste* que Ferhat Abbas assouplit apparemment sa tactique en parlant dans les statuts de ce mouvement d'une « République algérienne autonome fédérée à une République Française rénovée, anti-coloniale et anti-impérialiste ». Il avait en effet obtenu de Messali, qu'il rencontra lui-même en avril à Reibell, son aval, pour la réalisation d'une République algérienne associée à la France, encore que Messali ait précisé : « La France ne te donnera rien. Elle ne cédera qu'à la force et ne donnera que ce qu'on lui arrachera »².

Pour Abbas cependant, le fédéralisme n'était alors, semble-t-il, qu'une formule peu contraignante, presque l'équivalent du « droit de regard » de la France sur l'évolution de l'Algérie. Il n'évoquait d'ailleurs pas, en 1944, la solution fédérale devant des auditoires algériens, insistant seulement le 22 mai 1944 par exemple sur la faillite de « la politique d'annexion et

1. Dans son rapport présenté au premier congrès de l'Union démocratique du Manifeste algérien (25-27 septembre 1948) Abbas prétend avoir préconisé le 3 janvier 1944 « à la place du système de l'assimilation ressuscité par le discours de Constantine le système autonomiste et fédéral ». En fait, il n'est nullement question d'une République algérienne fédérée à la France dans sa déclaration.

2. C'est pourquoi Messali mit sur pied à côté du PPA clandestin des groupes de choc armés dénommés FAI (Forces Arabes de l'Intérieur).

d'assimilation» et la nécessité de créer un État algérien autonome. Le 15 juin 1944 à Khenchela il parlait de «forcer la main aux Français, de leur faire comprendre notre volonté les yeux dans les yeux», ce qui lui valut l'interdiction de prendre la parole en public, interdiction qui fut ensuite rapportée.

Aussi bien, une autre mystique se répandait : celle de la «Fédération des États arabes». Le protocole d'Alexandrie signé à l'automne 1944, jetait les bases de ce qui allait devenir, le 22 mars 1945, la *Ligue arabe*. L'Algérie musulmane rêvait dès lors d'une fédération arabe. Abbas, ayant fait proposer lors du Congrès des Amis du Manifeste tenu à Alger du 2 au 4 mars 1945, une motion pour l'établissement d'une «République algérienne autonome fédérée à la République française», celle-ci avait été repoussée avec de vives protestations. Ainsi, Abbas, pourtant devenu le Président du «Comité provisoire de l'Algérie musulmane» formé par les représentants des Élus, des Oulémas et des messalistes, ne pouvait faire accepter à des militants radicalisés l'idée tactique d'une fédération franco-algérienne ou d'un système fédératif nord-africain sous l'égide de la France¹. La patrie algérienne devait se fondre pour les militants nationalistes dans l'internationale patrie islamique, telle que la prêchaient les Oulémas.

En revanche, Abbas laissait volontiers entendre aux masses musulmanes qu'il agissait d'accord avec les Anglo-Saxons et ne démentit jamais le bruit qui courait selon lequel il avait été reçu par le Président Roosevelt. Le 29 avril 1945, il affirma publiquement que la conférence de San Francisco assurerait la liberté de tous les peuples et que le peuple algérien en tirerait tous les avantages qu'elle lui accorderait. On sait que l'effervescence provoquée par l'annonce de cette conférence, qui proclamerait, croyait-on, l'indépendance de l'Algérie, doit être rangée parmi les causes directes et immédiates des manifestations du 1^{er} mai puis des émeutes insurrectionnelles de mai 1945².

Ainsi, Abbas et ses amis furent-ils vite dépassés par les Messalistes et leur mouvement politique noyauté par les activistes du PPA qui croyaient l'heure venue «d'exterminer la bête impérialiste».

En vain, Abbas lança-t-il plusieurs appels au calme ; le bureau central des Amis du Manifeste avertissait même le 2 avril : «Les AML entendant n'assumer aucune responsabilité dans les incidents que des éléments suspects pourraient provoquer». Mais il était trop tard : les AML n'étaient plus que la couverture légale du PPA et l'hebdomadaire *Égalité* (4 mai) prêchait en vain «sagesse et esprit de discipline. La haine n'est pas de notre bord».

Dépassés, Abbas et ses amis assistèrent consternés au drame du 8 mai 1945. On sait aujourd'hui que l'ordre d'insurrection générale fut donné puis rapporté par des dirigeants locaux du PPA. Le fait que l'émeute ait pris

1. Cf. le Rapport de P.R. Gazagne sur l'*Émeute du Constantinois* (8 octobre 1945). Il est vrai que ce jour-là – et Gazagne ne le note pas – Abbas était absent parce que malade et Boumendjel, parce que mobilisé.

2. Sur ce point, le Rapport Tubert concorde avec les témoignages recueillis par Aïnad Tabet, in *Le Mouvement du 8 mai dans le Nord-Constantinois* – cité d'après Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (2^e édition).

naissance dans le fief électoral de Abbas à Sétif permit à la police d'obtenir son arrestation, mais l'enquête prouva vite son innocence. La légende communiste du «complot fasciste» bien que rejetée par les syndicalistes devait avoir la vie plus dure¹.

Les responsabilités d'Abbas et de ses amis ne pouvaient être que très indirectes. M^e Boumendjel aurait convenu devant le secrétaire général du gouvernement général Gazagne: «Nous avons fait de la politique comme sur le boulevard St Michel». De fait, habitué à s'adresser à un Tiers-État évolué, Abbas et ses amis n'avaient sans doute pas mesuré qu'ils contribuaient par leur propagande à déchaîner le besoin d'action des masses les plus frustes.

Une implacable lutte de races s'en suivit: aux massacres commis par les farouches Kabyles des Babors répliqua une répression sauvage dont il est impossible à un historien sérieux de définir l'ampleur².

Le seul fait non douteux est que ce drame aboutit à creuser entre les deux communautés de l'Algérie un fossé de haines et de rancunes. L'Algérie française ouverte aux Français musulmans, la République algérienne ouverte aux Juifs et aux Chrétiens, celle dont parlait Abbas à Sétif le 29 avril 1945, étaient définitivement condamnées. Aucune des deux communautés ne pouvait plus croire aux promesses de l'autre.

Conclusion

Si l'on en croyait Renan, dont Abbas fut un grand lecteur, «la conscience d'une nation réside dans la partie éclairée du peuple laquelle entraîne et commande le reste». La formule mériterait discussion; Abbas, porte-parole et symbole d'une classe d'évolués, francisés mais fidèles à leur peuple, ne prit conscience de la nécessité d'une nation algérienne qu'au fil de ses déceptions successives et n'en perçut la réalité que grâce aux immenses changements de l'opinion musulmane.

1. Le journal communiste *Liberté* du 17 mai 1945, explique que les événements étaient «l'expression et le résultat d'une monstrueuse provocation à caractère fasciste». Un tract communiste intitulé «Il n'y a pas de révolte arabe mais un complot fasciste» affirme qu'on avait organisé une tuerie. Un autre tract qui est un appel de la délégation du PCF en Afrique du Nord demande aux Européens et aux Musulmans «l'Union pour briser la provocation de la cinquième colonne et de l'impérialisme fasciste».

2. Je n'ai presque rien à ajouter à l'enquête consciencieuse de Robert Aron et de son équipe publiée dans *Les Origines de la guerre d'Algérie*. Rappelons les chiffres officiels: 103 morts européens et «un chiffre de victimes musulmanes ne dépassant pas 1500». Le journaliste d'*Alger Républicain*, Michel Rouzé écrit dans son *Mémoire* que «d'après certains officiers, il y aurait su 6 à 8 000 tués» (c'est cette évaluation qui a été le plus souvent citée par la Gauche française). Le colonel Schoen, directeur du service des Affaires musulmanes (SLNA) déplorait «5 à 6 000 morts». Le PPA lança très vite l'accusation de «génocide» et le chiffre de 45 000 morts auquel le FLN est resté fidèle: «Les forces françaises avaient assassiné 45 000 Algériens». (Appel diffusé par la Fédération de France pour le 14^e anniversaire du 8 mai 1945). Le consul américain d'Alger crut à un total de 35 000 morts. La Ligue Arabe s'émut des 50 000 morts annoncés par les Oulémas. Le secrétaire général de la Ligue écrivit au secrétaire d'État américain le 21 juin 1945. Celui-ci répondit à l'ambassadeur Turck qu'il était sceptique sur les chiffres donnés par le ministre de l'Intérieur français (*Foreign Relations*, 1945, t. VIII, *The near East and Africa*).

On l'a dit seulement préoccupé de la promotion de l'élite musulmane. Il fut aussi sensible au besoin d'égalité des masses dont il entendait assurer l'émancipation économique et sociale, le progrès matériel et culturel. Dès après l'échec du projet Blum-Viollette, il avait compris la vanité de la politique d'assimilation. Mais il lui fallut cacher au régime de Vichy ses convictions et attendre l'arrivée des Anglo-Américains pour oser proclamer sa nouvelle foi nationaliste. Cette nation algérienne qu'il n'avait pas découverte dans les cimetières de l'Histoire, il la voyait s'annoncer autour de lui.

Comme toujours, la guerre avait précipité une évolution commencée bien avant 1939: «En quatre années de guerre, les Algériens ont appris beaucoup plus qu'en un siècle». À la place qu'il occupait, Abbas eut le mérite de sentir, voire d'anticiper cette mutation des mentalités; il eut surtout le courage et l'habileté d'en prendre la direction politique. On pense avoir montré que la revendication d'une nation algérienne ne s'embarrassa, malgré la légende, d'aucun système de fédération dans le cadre français, jusqu'en mars 1944 et que, jusqu'aux émeutes du Constantinois, le fédéralisme ne fut qu'un thème mineur de la pensée politique de Abbas ou une simple précaution tactique. Certes, il ne fut «ni ministre, ni pendu» et l'on peut juger qu'après la répression des émeutes du Constantinois, il avait échoué, à court terme.

Mais en constituant l'union des Élus, en les obligeant à demander publiquement l'abolition du régime colonial, en réalisant un front des diverses tendances nationalistes dans ce rassemblement national que furent les Amis du Manifeste et de la Liberté, il fit œuvre positive au service de la nation algérienne. «Qu'Abbas disparaisse ou cesse de déployer son activité, le mouvement [nationaliste] est décapité», écrivait le préfet d'Alger en mars 1945 pour demander son inculpation. C'était juger à sa juste mesure l'importance d'un leader qui, tout en travaillant à libérer sa patrie, espérait lui éviter les souffrances d'une guerre de libération.

Les populations du Maghreb face à la propagande allemande

La propagande développée par le Reich hitlérien pendant la Seconde Guerre mondiale en direction des Maghrébins n'a pas encore été étudiée, à notre connaissance. Même les historiens allemands qui se sont attachés à retracer la politique arabe du III^e Reich l'ont curieusement négligée¹. Leurs travaux, consacrés essentiellement aux rapports avec le nationalisme arabe du Proche-Orient, ignorent de plus les sources françaises et nord-africaines qui permettent seules d'évaluer les effets éventuels de la propagande nazie sur les milieux maghrébins. Pour qui s'intéresse surtout à l'évolution politique et idéologique des populations du Maghreb, les rapports des divers services de renseignements français sur l'état d'esprit des Musulmans², les témoignages de ces derniers, et surtout des nationalistes engagés aux côtés de l'Allemagne³, se révèlent tout aussi indispensables que l'étude des émissions radiophoniques allemandes ou des diverses formes écrites de propagande. Une recherche exhaustive dans ces diverses directions s'avère aujourd'hui encore impossible. Étant donné les interdictions qui pèsent toujours sur la consultation des archives françaises de cette époque⁴, le bilan que nous présentons, bien qu'il rassemble de nombreuses informations, ne saurait être que provisoire.

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 1979.

1. Cf. Joseph Schröder, *Die Beziehungen der Achsenmächte zur arabischen Welt*, *Zeitschrift für Politik*, 1971, n° 18, et surtout Heinz Tillmann, *Deutschlands Araberpolitik im zweiten Weltkrieg*, Berlin (DDR), 1965, 479 S.

2. Le gouvernement tunisien a publié dans les volumes de la collection «Histoire du mouvement national tunisien», de nombreux rapports des services français de la Sécurité militaire et des officiers des Affaires musulmanes. Le colonel Paillolle, directeur de la Sécurité militaire d'Alger, nous a permis de consulter à loisir ses très riches archives personnelles. Le colonel Franz Seubert, ancien officier de l'*Abwehr* et animateur de la revue *Die Nachhut*, a répondu avec tact et précision à la plupart de nos questions. Notre collègue Léon Papeleux nous a guidé avec courtoisie dans la bibliographie allemande. Qu'ils veuillent bien agréer tous nos remerciements.

3. La Bibliothèque nationale d'Alger a recueilli les témoignages de plusieurs militants nationalistes. Grâce à l'amabilité de son directeur, M. Bouayed, j'ai pu avoir connaissance des *Mémoires d'un militant PPA*, condamné à mort en 1945 pour collaboration. J'ai pu m'entretenir à Alger avec lui et avec d'autres militants connus, j'ai également interrogé divers collègues tunisiens et tiré profit de leurs réponses. Que tous soient remerciés pour leur aide.

4. Les Archives nationales m'ont toutefois autorisé à consulter ce qui subsiste des notes d'écoute de la radio allemande et les Archives de la guerre quelques rapports sur le moral des populations.

L'Allemagne nazie et le monde arabe avant 1939

Malgré les sentiments assez méprisants que nourrissait Hitler vis-à-vis des peuples arabes, le gouvernement nazi avait eu soin, de 1933 à 1939, conformément à la tradition diplomatique allemande, de ménager et de flatter le monde arabo-musulman¹. L'Allemagne national-socialiste lui fut présentée comme une puissance anticolonialiste, même si elle était amenée à réclamer, au nom de «l'égalité des droits», la restitution de ses «colonies volées».

Pour Hitler, qui entendait rompre avec la politique maritime et coloniale de l'Allemagne bismarckienne et wilhelminienne, la véritable conquête d'espaces coloniaux se situait dans l'Europe de l'Est: «Notre avenir n'est pas sur mer, mais en Europe.» Il appartiendrait selon lui à une autre génération, après l'instauration du nouvel Empire germanique est-européen, de réaliser la conquête de l'Afrique, dans cent ans environ, à ce qu'il écrivait en 1928 dans son *Zweites Buch* demeuré inédit de son vivant².

La revendication coloniale menée dans les années antérieures à 1939 ne fut donc qu'une pièce de son jeu diplomatique, destinée à donner le change à l'Angleterre et à la France. Mais les nationaux-socialistes discutèrent entre eux, de 1928 à 1936, de l'opportunité d'une reprise de l'expansion coloniale, et de vastes projets de rentrée coloniale furent méthodiquement mis au point, que nul leader arabe ou africain ne paraît avoir connus³.

Dans ces conditions le capital ancien d'admiration et de respect dont jouissait l'Allemagne dans le monde arabe – et singulièrement pour les États du Maghreb, au Maroc – s'accrut rapidement avec la renaissance de sa puissance. La mobilisation du nationalisme arabe contre l'entreprisisme rendait, de plus, sympathique aux nationalistes du Machrek et du Maghreb la politique antijuive de l'Allemagne national-socialiste⁴.

1. Les traductions de *Mein Kampf* en arabe furent soigneusement expurgées de certains propos offensants d'Hitler: ainsi disparurent les passages concernant «les bavards prétentieux mais sans aucun fond qu'auraient été les représentants de l'Égypte, ces Orientaux soufflés..., ces gens qui n'avaient rien derrière eux», et les développements sur le mythe de la guerre sainte, «cette coalition d'invalides qu'il est impossible de lancer à l'assaut d'un puissant État, qui trouverait une fin infernale sous le tir fauchant des compagnies de mitrailleurs anglais...» «En raciste qui se fonde sur la race pour estimer la valeur du matériel humain, je n'ai pas le droit de lier le sort de mon peuple à celui des soi-disant nations opprimées, connaissant déjà leur infériorité raciale.» Dans le *Zweites Buch* il est question de «la productivité des Levantins» très inférieure à celle des Anglo-Allemands.

2. Le *Hitlers zweites Buch* a été traduit en français sous le titre *L'expansion du III^e Reich*, Paris, 1962.

3. Sur ces questions on ne peut que renvoyer à l'ouvrage fondamental de Klaus Hildebrand, *Vom Reich zum Weltreich. Hitler, NSDAP und koloniale Frage (1919-1945)*, München, 1969, 955 p.

4. Dès le 15 juillet 1937 le grand mufti de Palestine faisait savoir au consul général d'Allemagne à Jérusalem qu'il espérait une déclaration de personnalités responsables contre la création d'un État juif et le Premier ministre de l'Irak avouait compter sur l'appui des Allemands.

Pour toutes ces raisons le prestige de l'Allemagne ne cessa de grandir dans le monde arabe après 1934¹. Tous les nationalistes arabes rêvaient d'obtenir l'appui de l'Allemagne à leur mouvement de libération².

De son côté l'Allemagne, du moins si l'on en juge par la presse nazie, semblait s'intéresser beaucoup aux pays maghrébins sous domination française, qu'elle tenait pour un redoutable «réservoir de tirailleurs».

Après les premières agitations revendicatives et le pogrom de Constantine en 1934, l'Afrique du Nord fut au contraire souvent présentée comme «le tendon d'Achille de la France». Le gouvernement nazi suivait de près, en 1936-1937 notamment, l'évolution de la situation au Maghreb, «les progrès du communisme», puis de la réaction anticommuniste, ainsi que la montée des revendications musulmanes qu'il rattachait au nationalisme arabe.

À l'usage des nationalistes arabes, l'Allemagne développait alors une propagande assez simpliste d'affirmation de l'amitié allemande. «Nous autres Allemands, disait le 26 mai 1937 à une délégation d'Orientaux, un porte-parole officiel, le Dr Björkmann, saluons selon la parole de notre Führer, l'éveil national des autres peuples, même si leurs procédés diffèrent des nôtres. «Les Arabes, qui étaient victimes comme l'Allemagne du diktat impérialiste de Versailles, avaient pourtant intérêt à s'inspirer des méthodes qui avaient permis à l'Allemagne de se libérer. L'Allemagne, qui ne s'intéressait aux Arabes que parce qu'elle les savait opprimés, «saluait avec satisfaction les tempêtes inévitables qui s'abattent sur l'Orient et l'avènement inévitable du panarabisme sur les ruines du colonialisme».

Pourtant certains, tel le fameux Dr Grobba qui devait être pendant la Seconde Guerre mondiale le grand exécutant de la politique arabe, n'hésitaient pas à promettre «d'aider les pays arabes dans leur libération et leur développement». Le chef de la *Hitlerjugend*, Baldur von Schirach, vint notamment prendre contact en Syrie avec les nationalistes les plus extrémistes.

Lors des incidents et des émeutes (Meknès-Khemiss et Fès) qui révélèrent en 1937 la force croissante du nationalisme marocain, la presse allemande afficha ouvertement ses sympathies pour le mouvement panarabe, et dénonça l'oppression coloniale française et ses «méthodes de pacification». Au moment même où elle affirmait ses revendications coloniales, «l'Allemagne, privée de colonies, prenait plaisir à critiquer les méthodes coloniales de la France et de la Grande-Bretagne», notait l'ambassadeur A. François-Poncet le 28 octobre 1937.

D'après les services de renseignements français, qui avaient peut-être tendance à exagérer, les Allemands encourageaient discrètement au Maghreb

1. Apparemment la presse arabe ne réagit pas lorsque, à la conférence économique de Londres, au cours de l'été 1933, Hitler préconisa une convention contre l'industrialisation des pays extra-européens. Il s'était déjà déclaré opposé à la création de filiales des sociétés allemandes outre-mer, qui «priverait les pays européens de leur possibilité d'exportation».

2. Même en Algérie, le gouverneur général fut averti du «désir symptomatique formulé par de nombreux élèves et étudiants algériens d'apprendre l'allemand». Les élèves de la médersa d'Alger se passionnaient notamment pour l'œuvre de Nietzsche.

les mouvements nationalistes, tout en attisant la propagande antisémite dans les milieux musulmans et européens. En Algérie l'effort allemand aurait essentiellement porté sur l'agitation antijuive et sur la traditionnelle organisation des désertions dans la Légion étrangère. Ces efforts de propagande, menés en dehors du réseau consulaire¹, étaient surtout le fait de l'*Auslandsorganisation* (AO) du Parti national-socialiste. L'argent venait de Hambourg et les groupements locaux de l'*Arbeitsfront* ou du NSDAP installés à Alger, Oran, Tétouan, servaient de relais aux agents nazis et à leurs correspondants. Le service oriental du Dr Rudiger, rattaché au ministère de la Propagande, avait la haute main sur le Moyen-Orient arabe. Bien que ne s'occupant pas en principe du Maghreb, il agissait cependant au Maroc. Par ses soins, des éditions populaires en arabe de *Mein Kampf* et des abrégés en français y étaient diffusés avec la bande *L'homme le plus fort du monde*.

Les nombreuses communautés religieuses musulmanes (*Islamische Gemeinde*) qui attiraient dans le Reich des étudiants arabes et y facilitaient leurs études s'occupaient surtout des Orientaux et spécialement des Syriens. Pourtant, des liens étroits furent noués, notamment grâce au chef de la communauté musulmane de Berlin, Abdal-Wahâb, personnalité d'origine marocaine, et par l'intermédiaire de l'Union des Étudiants Arabes de Berlin, avec les étudiants nord-africains et certains leaders nationalistes du Comité d'Action marocain, notamment Al-Ouazzani. Ce dernier siégeait aussi, avec d'autres nationalistes marocains (Naciri al-Mekki, Abdesslam Bennûna), à l'*Islamischer Kulturbund* de Vienne fondé sous les auspices de Chakib Arslan. Enfin, en 1938, un Comité pour la Défense de la Tunisie fut créé à Berlin, parallèlement au Comité de Défense du Maghreb arabe et au Comité des Réfugiés politiques de l'Afrique du Nord.

En 1938 les services français, qui enregistraient les violentes attaques de la propagande italienne contre la politique française au Maghreb, signalèrent aussi l'arrivée et l'action d'un grand nombre d'officiers allemands qui, venus clandestinement au Maghreb, auraient pris contact avec les tribus du Sud. Toujours de même source, l'émir Chakib Arslan, dirigeant du «Comité syro-palestinien» de Genève, qui avait accepté pendant un temps après le traité franco-syrien (moyennant des subsides français?) de manifester plus de compréhension des intérêts français – et ce jusqu'à faire l'éloge de la politique du général Noguès au Maroc² – reprit, en 1939, son combat contre les colonialismes français et anglais et contre le sionisme³. Il s'établit à

1. Selon Wolfgang Ohneck, *Die französische Algerienpolitik von 1919-1939*, Köln, 1967, la correspondance du consul général d'Allemagne à Alger n'apporte aucune confirmation d'«entreprises extraordinaires de propagande». Le consul déplorait que les Allemands résidant en Algérie «commettent de temps en temps des bêtises comme le fait de dessiner des croix gammées». Au Maroc, l'Allemagne n'avait qu'un seul consulat à Tétouan, mais les Allemands étaient nombreux dans cette ville qui fut un centre actif de propagande.

2. Cf. *La Nation arabe*, la revue de Chakib Arslan (numéro du 15 août 1938).

3. La station radio de *Paris-Mondial* attaque vivement Chakib Arslan à partir de juin 1939: elle le présentait comme au service de l'Italie et de l'Allemagne.

Berlin au début de la guerre et fut enrôlé par les services de propagande allemands. Il en était de même pour son ami le «grand mufti» de Palestine. Amin al-Huseïni. Évadé de Jérusalem depuis 1937 à la suite de sa révocation par les Anglais, installé à partir de septembre 1939 à Bagdad, sa prédication anti-sioniste et anti-britannique allait le rapprocher des nazis, mais ce leader de l'arabisme n'était point un simple agent de l'Allemagne.

Au cours de l'année 1939, l'Allemagne multiplia les gestes amicaux envers le monde arabe. Après que la légation du Reich à Bagdad eut publié un communiqué déclarant que l'Allemagne n'avait aucune visée dans le Proche-Orient, Hitler reçut, le 17 juin, un envoyé d'Ibn Saoud auquel il promit une participation active pour se constituer une armée. Le 21 juin, le ministère des Affaires étrangères rendit publique une déclaration où il déplorait la situation des Arabes dans le monde et assurait que l'Allemagne ferait son possible pour que leurs aspirations légitimes fussent réalisées.

Ces avances ne laissèrent pas indifférents les nationalistes maghrébins qui manifestaient aux Allemands une sympathie ouverte ou occulte fort générale. Des leaders marocains, tel Balafrej, affirmaient aux agents allemands leur «amitié enthousiaste». Certains Algériens, membres du PPA (Parti Populaire Algérien), prirent eux aussi contact secrètement à Paris avec des Allemands, et quelques-uns allèrent même s'entraîner, en juin 1939, dans des camps militaires du Reich où ils furent présentés comme des princes yéménites. Ce groupe, qui adopta la dénomination de «Comité d'Action Révolutionnaire Nord-Africain» (CARNA), envoya une délégation à Berlin pour demander de l'argent et des armes¹. Or les services spéciaux se bornèrent à recruter parmi eux des agents, tels Cherif Bellamine et Abderrahman Yassine, sans leur donner satisfaction. L'Allemagne, qui envoyait des armes aux autonomistes bretons, ne prenait pas au sérieux ces nationalistes nord-africains².

On s'attendait cependant du côté français, en septembre 1939, à ce que l'Allemagne, jouant à fond la carte du nationalisme arabe, tentât de provoquer des agitations insurrectionnelles en Syrie et au Maghreb. Cette crainte ne devait plus quitter les milieux français du Maghreb jusqu'au début de 1943. Or, contre toute attente, l'Allemagne se borna, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, à une guerre psychologique longtemps peu résolue. Que le Reich hitlérien se soit montré finalement moins actif que ne l'avait été l'Allemagne de Guillaume II pendant la Première Guerre mondiale mérite sans doute quelques éclaircissements préalables.

1. D'après les témoignages recueillis, faisaient notamment partie du CARNA: Rachid Amara, Abderrahman Yassine, Cherif Bellamine, Mohammed Taleb, Omar Hamza, Mahmoud Abdoun, Mohammed Henni, Moussa Belkeroua, Hadj Cherchalli. S'y rattachèrent, nous a-t-on dit, des hommes qui n'étaient pas membres du PPA mais admiraient le nazisme, tels Mostefa Bacha ou le Pr Cherif Sahli, assidu aux Congrès de Nuremberg.

2. Le CARNA obtint en revanche de l'argent des Italiens par l'intermédiaire du consul d'Italie à Alger auquel Cherif Sahli avait remis un rapport sur la situation en Algérie (cf. Mohammed Harbi, *Aux Origines du FLN*, 1975, p. 177).

L'Allemagne nazie et les nationalistes arabes (de septembre 1939 à mai 1943)

Les raisons de cette réserve relative paraissent tenir à la conjoncture politique et diplomatique, même si, fondamentalement, tout s'explique par les choix antérieurs d'Hitler. Puisque, pour lui, l'avenir du III^e Reich se situait dans l'Est européen, les pays du sud de la Méditerranée pouvaient être plus ou moins abandonnés aux alliés de l'Allemagne. L'alliance italienne en particulier, et la nécessité de tenir compte des ambitions du fascisme justifiaient surtout les réticences de l'Allemagne à s'engager dans une politique arabe qui, de toutes manières, ne pouvait servir qu'indirectement ses buts de guerre.

Le 24 octobre 1936, Hitler avait solennellement affirmé au comte Ciano que son action en Espagne n'avait aucune visée territoriale ou politique : «La Méditerranée est une mer italienne. Toute modification future de l'équilibre méditerranéen doit se faire en faveur de l'Italie. Ainsi, comme l'Allemagne doit avoir sa liberté d'action vers l'Est et vers la Baltique, il ne pourra jamais exister un heurt d'intérêts entre l'Allemagne et l'Italie»¹. Le ministère des Affaires étrangères le rappela à ses agents, le 20 août 1940 : «Il convient de laisser à l'Italie la haute main politique sur la reconstruction de la zone arabe.» Toutefois, il fallait entretenir les Arabes de la sympathie allemande pour leur combat de libération et de l'objectif commun aux Allemands et aux peuples arabes, la défaite de l'Angleterre. D'où la très vague déclaration germano-italienne des 18 et 21 octobre 1940 qui proclamait seulement «la pleine sympathie» de l'Axe pour les peuples arabes².

Le gouvernement allemand devait tenir compte aussi des ambitions, avouées le 19 juin 1940, de l'Espagne franquiste sur le Maroc et l'Oranie. Il prescrivit donc «prudence et discrétion» jusque dans l'exercice de la propagande en direction du Maroc : «Il y a lieu de tenir le plus grand compte des intérêts espagnols, en particulier pour ce qui a trait à la politique indigène», rappelait le 30 octobre 1941 l'ambassadeur du Reich à Madrid au consul allemand de Tanger.

Enfin, les conditions de l'armistice franco-allemand, l'éventualité, en 1940 et 1941 tout au moins, d'une collaboration militaire française, et surtout la nécessité pour l'Allemagne de ne pas faire basculer l'Empire colonial français du côté des Britanniques contribuèrent à la décision allemande de ne pas

1. *Les Archives secrètes du comte Ciano*, p. 56.

2. La déclaration sur la politique allemande vis-à-vis des Arabes remise le 18 octobre 1940 au délégué du grand mufti Al-Huseïni sous forme d'aide-mémoire non signé, fut diffusée par *Radio-Berlin* en arabe, le 23 octobre : «L'Allemagne a suivi depuis toujours avec intérêt la lutte des pays arabes pour le maintien de leur indépendance. Les pays arabes peuvent donc compter à l'avenir également sur l'entière sympathie de l'Allemagne vis-à-vis de leur effort pour atteindre ce but». Cette déclaration fut jugée par le délégué arabe vague et pleine d'arrière-pensées, et pouvant faire craindre des accords secrets germano-italiens du genre des accords Sykes-Picot. Les Italiens avaient obtenu qu'il ne fût pas question d'un engagement formel de l'Axe à laisser s'accomplir une union des États arabes. Le gouvernement de Vichy, mal informé, surestima la portée de cette déclaration.

prendre publiquement position sur l'avenir des peuples du Proche-Orient et du Maghreb. Dès lors, le gouvernement hitlérien s'efforça tout à la fois de rassurer les États et les peuples arabes (l'Égypte surtout) en affirmant qu'il n'avait aucune ambition territoriale, de suggérer qu'il formait des vœux pour leur indépendance, sans cependant rien dire qui pût alarmer ses alliés ou ses vassaux.

Ainsi s'explique le jeu subtil qu'il joua face aux propositions du grand mufti de Jérusalem Amin al-Huseïni. Très déçu par le contenu de la déclaration du 18 octobre, ce dernier avait envoyé son lieutenant, le Dr Mustafa Wakil, à Berlin le 20 janvier 1941, porteur d'un long mémorandum. Il assurait Hitler que les peuples arabes étaient prêts à se dresser contre les impérialismes anglais et français, pourvu que l'Allemagne et l'Italie veuillent bien souscrire à une déclaration officielle reconnaissant les droits du nationalisme arabe à l'unité et à l'indépendance. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Weizsäcker lui répondit, le 11 mars : «L'Allemagne reconnaît l'entière indépendance de tous les États arabes et le droit à l'indépendance pour les pays qui n'y ont pas encore accédé.» Mais il pria le mufti de ne pas divulguer le contenu de sa lettre, et ajoutait que le gouvernement italien mis au courant se serait associé à sa réponse. En fait, ce dernier s'opposait à une déclaration trop précise, et cette première tentative du mufti échoua.

Quant à une aide militaire aux pays arabes, elle fut envisagée par le général Jodl à la fin de juin 1940, dans le cadre «d'une extension de la guerre à la zone périphérique», puis promise en principe par Weizsäcker le 11 mars 1941. Elle se borna en fait à une opération aérienne de secours au gouvernement nationaliste de Bagdad dirigé par Rachid Ali Gaylani.

Tout en décidant d'aider le soulèvement irakien parce qu'il renforçait le potentiel anti-britannique, Hitler précisait bien dans son Instruction n° 30 que «la décision concernant l'éventualité et les modalités d'une élimination définitive des positions britanniques entre la Méditerranée et le golfe Persique, en liaison avec une offensive contre le canal de Suez, ne sera arrêtée qu'après l'opération *Barbarossa*» (contre l'URSS). L'échec de cette opération de secours, qui provoqua l'intervention britannique en Syrie et l'occupation de l'Iran par les Anglais et les Russes, renforça la position de ceux qui, à l'état-major de la Wehrmacht, pensaient que le nationalisme arabe représentait pour l'Allemagne en guerre une charge, non une aide.

Mais l'Allemagne pouvait-elle laisser la Grande-Bretagne placer à nouveau l'arabisme dans son camp ? Sir Antony Eden avait promis, le 29 mai 1941, «l'appui le plus complet» du gouvernement à tout plan favorisant l'unité économique, culturelle et politique du monde arabe, sous réserve qu'il ait reçu une approbation générale. L'Allemagne devait réagir.

Or l'affaire d'Irak contraignit l'ex-Premier Ministre Gaylani et le grand mufti al-Huseïni à venir se réfugier en Italie, puis en Allemagne, où ils jouèrent un rôle actif. Le mufti, qui avait à nouveau présenté son projet de

déclaration le 28 septembre 1941, obtint de venir plaider sa cause auprès du Führer le 28 novembre 1941. Mais il ne put le décider à une déclaration d'intentions, publique ou secrète, concernant notamment l'indépendance de la Syrie et du Liban. Parmi les raisons invoquées par Hitler figurait le souci de «ne pas renforcer ceux qui en France se rangent derrière de Gaulle». À son avis, une déclaration sur l'indépendance de la Syrie et du Liban serait comprise par les Français comme s'étendant à l'ensemble de l'Empire français, et ferait basculer celui-ci du côté anglais. Bref, le mouvement de libération arabe était «allié naturel de l'Allemagne dans sa lutte contre l'Angleterre au Proche-Orient», comme il avait été dit dans une instruction d'Hitler du 23 mai 1941¹ mais des considérants diplomatiques et stratégiques lui interdisaient, affirmait-il, de le révéler prématurément, c'est-à-dire avant que les troupes allemandes n'aient débouché en Transcaucasie (région qui faisait partie de l'espace vital italien, selon la réponse faite au comte Ciano le 24 novembre 1941). Comme cette éventualité ne se réalisa jamais – encore que, fin 1941, Hitler eût fixé à septembre 1942 la prise de Bagdad – la promesse allemande ne fut jamais tenue.

Ribbentrop avait toutefois confirmé par écrit au mufti, le 28 avril 1942, que, «en plein accord avec le gouvernement italien, il souscrivait sans réserve aux aspirations nationales des peuples arabes», que «l'indépendance et la liberté des peuples arabes soumis au joug britannique sont aussi le but du gouvernement allemand. L'Allemagne est prête à donner tout son soutien aux pays arabes opprimés pour la réalisation de leurs buts nationaux, à reconnaître leur indépendance et leur souveraineté et, si tel est leur désir, leur fusion, et à donner son accord pour la destruction du «Foyer national juif en Palestine». Mais «le texte et la teneur» de cette lettre devaient rester absolument secrets. Le 3 juillet, après la chute de Tobrouk et l'arrivée de Rommel devant El-Alamein, les puissances de l'Axe publièrent une déclaration officielle concernant l'indépendance de l'Égypte. Seul le mufti s'employa à en exagérer la portée, en l'étendant abusivement à tous les pays arabes.

Après le débarquement anglo-américain au Maghreb et la constitution d'une tête de pont allemande en Tunisie, le moment pouvait paraître enfin venu d'une prise de position du Reich. Le mufti demanda, le 18 novembre, la libération des Destouriens et une déclaration publique «reconnaissant ouvertement la liberté et l'indépendance des peuples du Maghreb». Il recommandait la création d'une grande armée de libération: le Maghreb pourrait fournir à l'Allemagne «au moins un demi-million de soldats braves et expérimentés». Il lui fut répondu négativement, le 8 décembre, par le chef

1. Hitler y précisait ce que devait être le «leitmotiv de la propagande dans le Moyen-Orient»: «La victoire de l'Axe apporte la libération et la souveraineté aux pays du Moyen-Orient qui souffrent sous le joug britannique. Qui aime la liberté se joint au front anti-britannique.» Mais il ajoutait: «Il ne faut pas faire de propagande contre la position française en Syrie» (cité d'après J. Schröder et Tillman).

de l'*Abwehr II*, le colonel Erwin von Lahousen lui-même tenu par des instructions précises: «Il n'est pas possible de promettre «liberté et indépendance» aux Arabes de l'Afrique du Nord. Cela serait en contradiction avec la lettre du Führer à Pétain¹. Mais surtout, compte tenu de nos relations avec l'Espagne, cela serait impossible»². Amin al-Huseïni avait pourtant suggéré comme base de repli la possibilité de s'en tenir à la Tunisie et de ne lui promettre qu'une liberté «proche de celle que l'Égypte a acquise par le traité anglo-égyptien de 1936». Pour le cas où une déclaration officielle ne pourrait pas être faite, le mufti avait souhaité que «le bey de Tunis obtienne une lettre secrète dans laquelle le gouvernement allemand envisagerait la liberté des Tunisiens». Certains responsables de l'*Abwehr* avaient songé à envoyer le mufti à Tunis, et à le laisser inciter les Nord-Africains à la révolte. Devant la manifestation des susceptibilités italiennes, le chef de l'*Abwehr*, l'amiral Canaris, dut donner le contre-ordre; il expliqua à ses services que, «conformément à la décision du Führer, la direction politique dans la question du mouvement de révolte arabe reviendrait désormais aux Italiens»³.

Le 12 janvier 1943, le mufti revint à la charge, demandant que fût garantie au bey de Tunis l'indépendance de son pays «par une voie plus ou moins officielle sous certaines réserves de caractère militaire» (il s'agissait de bases militaires que pourraient se réserver les puissances de l'Axe). La réponse allemande fut à nouveau négative: «L'Afrique du Nord et en particulier la Tunisie appartiennent, comme il le sait lui-même, à la sphère d'intérêts de notre alliée, l'Italie»⁴. Inlassable, le mufti al-Huseïni fit de nouvelles et vaines tentatives les 28 janvier, 16 mars et 20 avril 1943⁵.

Le mufti avait essayé un autre échec en demandant le concours allemand pour organiser l'évasion du leader rifain Abd el-Krim. Le gouvernement du Reich avait fait valoir, une fois encore, qu'il ne pouvait mécontenter à la fois les Espagnols et les Français. Lorsqu'en octobre 1943 une délégation

1. Dans sa lettre à Pétain du 25 novembre 1942, Hitler affirmait: «Je suis irrévocablement décidé à aider la France à rentrer en possession des domaines coloniaux qui, en dépit de toutes les allégations contraires, lui ont été volés par les Anglo-Saxons, et cela en usant de tous les moyens à ma disposition. Ni l'Allemagne, ni l'Italie n'avaient l'intention de démolir ou d'anéantir l'Empire colonial français.»

2. Heinz Tillmann, *op. cit.*, pp. 435-437.

3. Les Italiens avaient protesté contre le fait qu'un Irakien en uniforme allemand avait harangué la population arabe de Tunis en brandissant un drapeau tunisien; il aurait provoqué le plus grand enthousiasme. Peu après arriva le frère du mufti, Moussa al-Huseïni.

4. L'ambassadeur allemand à Rome, Mackensen, avait fait valoir également qu'il pourrait être dangereux de provoquer un mouvement insurrectionnel qui pourrait se retourner contre les forces de l'Axe.

5. Les Maghrébins pro-allemands n'ignorèrent pas les échecs du grand mufti, mais turent leur déception. En septembre 1943 cependant l'éditorialiste d'*Er-Rachid* écrivait: «L'Allemagne fit un second sacrifice à l'Italie; elle remit à plus tard la question africaine. Les fascistes d'extrême-droite voulaient la justification de leur guerre, à savoir la Corse, la Tunisie et une option sur l'Égypte. Les paroles qui n'ont pas été dites en 1940, nous les entendrons quand, au dernier coup de canon, l'Afrique ne sera pas la parente pauvre d'une Europe rajeunie.»

destourienne conduite par Habib Thameur alla faire une demande semblable à Berlin, on lui déclara que Abd el-Krim, finalement pressenti par un agent allemand, avait refusé. Le Dr Thameur se montra sceptique mais lorsque Abd el-Krim eut recouvré la liberté, il confirma qu'il n'avait pas voulu être délivré par les Allemands¹.

Le mufti ne fut pas le seul à réclamer un engagement de l'Allemagne concernant l'indépendance du Maghreb. Le 11 novembre 1942, à Tétouan, le frère du khalifa du sultan, le prince Mohammed, expliqua au consul Richter que les puissances de l'Axe devraient faire une déclaration garantissant l'indépendance du Maroc; il ajoutait: «À l'heure actuelle, où il n'est plus question d'avoir des égards pour la France, il n'est que de tenir compte des intérêts espagnols et à ce sujet nous pouvons facilement trouver une formule de conciliation.» Deux jours plus tard, le chef du parti des «Réformes nationales», Abd el-Khaleq Al-Torrès, présentait une semblable requête: «Les Marocains ne tiendront compte des intérêts espagnols au Maroc que si le gouvernement allemand fait cette déclaration sur l'indépendance du Maroc et en garantit l'observance.» Le consul Richter s'y montrait favorable, «ne serait-ce que pour devancer une éventuelle déclaration américaine» mais son collègue Mohr jugeait la déclaration inconciliable avec les projets et les intérêts espagnols: «L'Espagne la considérerait comme une ingérence tout à fait insupportable de l'Allemagne. Il peut être tout au plus question pour l'Allemagne de donner son approbation à la constitution d'un Empire chérifien unifié sous la direction de l'Espagne ou, avec l'assentiment de cette dernière sous la direction de l'Allemagne²».

Le consul général Rieth décida de temporiser: il avait besoin, pour développer la propagande allemande, des leaders nationalistes et de leurs militants en zone française, et il jouait donc la collaboration: «Le point le plus délicat de cette collaboration avec les nationalistes, c'est qu'ils exigent l'indépendance complète du Maroc, ce qui est dirigé simultanément contre le protectorat espagnol et le protectorat français.» Les Espagnols du moins lui furent reconnaissants de ses égards et le laissèrent accentuer sa propagande pro-arabe, dès lors qu'il n'était pas question de déclaration officielle engageant l'Allemagne. Mais les chefs nationalistes eurent la sensation d'être lâchés: ils furent bientôt très impressionnés par «les événements de Tunis» et la défaite de Stalingrad. L'abandon de Tunis, qu'ils appelèrent «la défaite de Tunisgrad», les amena à ne plus compter du tout sur l'Allemagne.

1. Témoignage de M. Youssef Rouissi qui accompagnait le Dr Habib Thameur à Berlin.

2. Télégramme Mohr, adjoint au consul général du Reich à Tanger (13 novembre 1942). Un agent du SD allemand, Schmiedow, confirmait le 7 janvier 1943: «Étant donné la susceptibilité des Espagnols en ce qui concerne notre propagande vis-à-vis des Indigènes, une propagande faite par nous en faveur du nationalisme arabe ne devrait être menée qu'avec énormément de réserve et de prudence.»

Les Germano-Italiens échouèrent aussi auprès de Habib Bourguiba et des néo-destouriens qu'ils avaient libérés de leurs prisons françaises, mais retenaient en Europe pour tenter de les circonvenir. Bourguiba entendait obtenir, «préalablement à toute négociation», la reconnaissance de l'indépendance, sachant bien que le gouvernement italien ne pouvait l'accorder¹. Mais il exigeait en outre «le transfert du pouvoir au bey, soutenu par un gouvernement destourien». Selon un télégramme de Moellhausen à Rahn, il se serait déclaré prêt, le 2 mars 1943, à mettre sur pied une petite troupe tunisienne de 20 000 à 30 000 hommes «au cas où il y aurait une contrepartie politique équivalente du côté germano-italien». À Tunis, Rahn s'en tint aux consignes de Ribbentrop : «Céder le pas aux Italiens sur toutes les questions politiques en Tunisie et diriger plutôt l'activité politique de l'Allemagne sur l'évolution en Algérie et au Maroc.»

Les responsables allemands à Tunis s'appliquèrent donc à maintenir l'administration française, dans la mesure où elle gardait la place des intérêts italiens et à leurrer les nationalistes tunisiens². Selon les expressions de l'un d'eux, Moellhausen, ils réussirent «à sauvegarder jusqu'au bout les intérêts italiens, à encourager l'administration française, tandis que l'amitié germano-arabe restait intacte».

Même après l'évacuation de Tunis, et alors que les Italiens se montraient favorables à une déclaration publique sur l'indépendance des peuples arabes du Maghreb, les Allemands demandèrent, le 17 mai 1943, que cette déclaration fut retardée de six semaines, probablement dans l'attente d'un succès sur le front russe. Comme en juillet 1943 l'armée soviétique prit définitivement l'initiative, il ne fut plus question à Berlin d'une déclaration officielle en faveur de l'indépendance de ceux que Hitler appelait alors, devant Martin Bormann, «les peuplades de l'Afrique du Nord». C'est seulement en février 1945 que Hitler regretta devant le même Bormann de n'avoir pas «aidé les peuples qui subissaient le joug de la France à se libérer de cette tutelle en les y poussant au besoin... Il y avait une grande politique à faire à l'égard de l'Islam, c'est raté, comme tant d'autres choses que nous avons ratées par fidélité à l'alliance italienne. Les Italiens sur ce terrain nous ont donc empêchés de jouer l'une de nos meilleures cartes...

1. Mémoire du 19 janvier 1943, in *Histoire du mouvement national tunisien*. Il écrivait ensuite à Amin Hussein : «Je ne crois pas à l'acceptation de ces conditions par le gouvernement italien pour des raisons qui ne vous échapperont pas.» Il précisa à nouveau au commandeur Mellini, le 21 janvier 1943, qu'il demandait, «avant tous pourparlers», une déclaration germano-italienne sur l'indépendance de la Tunisie, qui «fera du peuple tunisien l'allié naturel de l'Axe».

2. Sur le double jeu allemand vis-à-vis des Tunisiens, le ministre plénipotentiaire du Reich à Tunis, Rahn, se montrait cyniquement éloquent. Il avait «étouffé les exigences exagérées du gouvernement tunisien d'être écouté de façon polie», en faisant allusion aux représailles possibles des gaullistes et des Anglo-Américains. Mais, en même temps, il permettait aux jeunesses destouriennes de présenter le programme nationaliste, ce qui provoquait un conflit entre les néo-destouriens et le bey. Vis-à-vis des Français il avait combattu «de façon démonstrative les velléités d'intervention de la police contre les nationalistes, et contraint les services du Ravitaillement à augmenter les rations des Tunisiens».

De cette brève étude des attitudes et des ambitions allemandes vis-à-vis des pays arabes, il ressort clairement que le gouvernement hitlérien, contrairement aux assurances de sa propagande, n'a jamais songé sérieusement à faire de la libération des peuples arabes une composante essentielle de sa stratégie ou de sa politique. Tout au plus entendait-il exploiter politiquement le succès de ses armes, si celles-ci l'avaient amené à pénétrer en Transcaucasie ou en Égypte. Pour reprendre une formule de l'ambassadeur François-Poncet (dans un rapport de 1937), seules «les puissances d'hypocrisie, de mensonge et de cynisme dont disposent les dirigeants du III^e Reich» ont pu accréditer durablement la légende contraire.

La propagande allemande au Maghreb pendant la Seconde Guerre mondiale

Dans ces conditions, on peut se demander à quels mobiles répondait la propagande allemande en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale. Au cours de la première phase de la guerre, en 1939-1940, ces raisons sont claires : l'Allemagne s'efforçait de prôner la paix, de capter la confiance des Musulmans maghrébins et de miner leur croyance dans la force des armées anglo-françaises elle tâchait aussi de rendre difficile le recrutement militaire. Après la défaite de la France, l'Allemagne s'attacha à préparer, à toutes fins utiles, l'opinion musulmane à des transformations possibles du statut politique de l'Afrique du Nord. Mais son action resta prudente et ambiguë : il s'agissait d'affaiblir encore les positions françaises, non de déclencher les nationalismes nord-africains. Enfin, après le débarquement anglo-américain, l'Allemagne devait lutter pour sauver l'*Afrikakorps* et tenter, avec les deux divisions de von Arnim, de bloquer l'avance alliée en Tunisie. C'est alors que l'effort de propagande allemand atteignit son apogée mais, devenu purement défensif et trop ouvertement intéressé, il perdit toute efficacité : l'Allemagne n'avait plus à promettre aux Maghrébins l'appui d'une armée invincible ; elle ne put rien en obtenir.

1. Pendant la première phase du conflit, la «drôle de guerre», la propagande allemande s'efforça d'atteindre à la fois les militaires nord-africains présents en France et les populations du Maghreb.

Vis-à-vis des troupes nord-africaines et spécialement des régiments marocains, les Allemands utilisèrent la méthode des tracts rédigés en français et en arabe, que des avions ou des ballonnets lâchaient en quantités massives sur le front ou dans les villes du Nord et du Nord-Est. Toutefois, selon les Français, les trois quarts de ces feuilles auraient été interceptées.

Simultanément, des compagnies allemandes de propagande s'adressaient en arabe, grâce à de puissants haut-parleurs, aux militaires maghrébins qui leur faisaient face. On leur disait surtout la volonté de paix de l'Allemagne face au «bellicisme anglo-juif» et on les invitait à désertre.

Il serait cependant naïf de croire au désintéressement total de l'Allemagne sur les régions arabes et à son effacement devant ses alliés italiens et espagnols. Ribbentrop, dans sa circulaire du 20 août 1940, précisait bien que l'Allemagne ne renonçait pas à ses revendications économiques, commerciales et culturelles elle entendait être associée directement à l'exploitation des gisements pétroliers de la zone arabe. Dans le discours qu'il prononça, le 25 novembre 1941, devant les hommes d'État représentant les nations du pacte anti-Komintern élargi, Ribbentrop, après avoir annoncé la défaite du bolchevisme, et souligné la supériorité militaire des puissances unies par le Pacte tripartite, ajoutait : «L'espace nord-africain et le Proche-Orient n'échapperont pas non plus aux effets de cette puissance militaire et politique.» Hitler escomptait bien, comme il le déclara au mufti de Jérusalem, «forcer la porte du Moyen-Orient» en 1942, lorsque ses troupes auraient atteint les régions situées au sud du Caucase. Et nul ne peut dire ce qu'aurait été alors la solution de la question arabe, compte tenu des ambitions italiennes, des appétits allemands et du racisme nazi qui faisait dire à tel responsable que «les concepts de patriotisme et de nationalisme n'étaient en pays arabe que des articles d'importation européens».

Sur le Maghreb, qui devait constituer, selon les plans allemands, une zone intermédiaire entre l'Europe germanique et le futur Empire colonial allemand prévu en Afrique centrale, l'Allemagne manifesta même quelques convoitises précises, encore que celles-ci se soient bornées à l'acquisition de bases stratégiques et de sources de matières premières. Elle le montra notamment dans les exigences un moment présentées à la France, le 15 juillet 1940, de huit aérodromes au Maroc, puis lors des négociations de novembre 1940 avec l'Espagne¹, en revendiquant expressément des bases marocaines (Agadir, Mogador, Casablanca). Dans les plans de paix élaborés par les services allemands en 1940, il était beaucoup question d'obliger la France à céder à l'Allemagne la plupart de ses entreprises minières nord-africaines. Par ailleurs, Hitler s'opposa aux prétentions de Mussolini qui entendait exiger du gouvernement de Vichy la cession de bases en Tunisie. Le motif avoué au comte Ciano était que cela hâterait la dissidence de l'Empire colonial français, mais il n'est pas impossible que, dans l'esprit des dirigeants allemands, ces bases aient dû revenir plus tard à l'Allemagne, et le grand mufti de Jérusalem ne s'y trompa probablement pas en les lui proposant. Une nouvelle fois, en 1941, lors des négociations qui aboutirent aux «Protocoles de Paris» du 28 mai, l'Allemagne exigea une participation aux richesses économiques de l'Afrique du Nord, la cession de bases au Maroc, l'utilisation de Bizerte et de Dakar. À coup sûr, il s'agissait pour elle de préparer l'avenir qui suivrait la conquête de la Russie.

1. On sait qu'aux termes du protocole secret d'Hendaye (art. 5), «l'Espagne se verrait attribuer des territoires africains dans la mesure où la France pourrait être dédommée sur les possessions anglaises». Le ministre espagnol s'en plaignit lors de son entrevue avec Hitler, le 18 novembre.

Pour atteindre les populations du Maghreb où régnait un taux accablant d'analphabétisme, la propagande allemande utilisa essentiellement la voie radiophonique. Elle y était bien préparée; la construction, dès 1934, d'émetteurs à ondes courtes lui permettait d'atteindre le monde entier et, depuis les accords anglo-italiens du 16 avril 1938, qui avaient mis fin à la guerre des radios de langue arabe allumée par *Radio-Bari*, l'Allemagne avait remplacé l'Italie, menant, avec une efficacité supérieure, auprès des pays du Proche-Orient, une campagne anti-anglaise et anti-française.

Mais l'arme radiophonique n'était-elle pas inadaptée aux conditions sociales du Maghreb? L'écoute familiale de la radio n'existait pas elle était alors le privilège des hommes et même de quelques hommes. Bien peu nombreux étaient les Musulmans qui possédaient un poste de radio avant la guerre: au Maroc français, par exemple, on n'en comptait que 4 660 en octobre 1938. En Algérie, la population musulmane ne disposait encore en 1941 que de 9 833 postes récepteurs déclarés, dont la moitié (4 515) pour la seule ville d'Alger. *Radio-Alger* avait inauguré en 1936 seulement un journal parlé en arabe dialectal de quelques minutes, porté à quinze minutes depuis 1937.

Toutefois, pour qui connaît la puissance du verbe et de l'éloquence dans la civilisation arabe, et l'efficacité des organes de diffusion des nouvelles au Maghreb (cafés et bains maures dans les villes, marchés ruraux hebdomadaires, sans oublier le rôle des rassemblements de femmes le vendredi dans les cimetières), la propagande orale par la radio était au contraire parfaitement adaptée. On put même vérifier en Algérie, pendant la guerre, la vitesse de propagation d'une rumeur par ces moyens traditionnels que les Européens appelaient «le téléphone arabe». Un bruit mis en circulation à Alger le matin parvenait simultanément le soir à Tlemcen, Souk-Ahras et Batna. Les maquignons, les courtiers en grains et tous les artisans exerçant des métiers ambulants (barbiers, herboristes, colporteurs, etc.), sans oublier les *maddâh* (conteurs populaires), étaient les principaux agents de cette rapide propagation des nouvelles. Une information entendue à la radio à Alger par quelques milliers de privilégiés pouvait facilement parvenir jusqu'aux douars les plus reculés. Les spécialistes allemands ne doutaient pas que, s'agissant de «populations illettrées et facilement émotives», la radio fût au Maghreb la meilleure arme de propagande possible.

Dès le 25 avril 1939, les émetteurs de *Radio-Berlin* (Zeesen) et de *Radio-Stuttgart* – plus tard trois autres centres furent utilisés (Munich, Saarbrücken, Francfort) – diffusèrent à destination du Maghreb et du Moyen-Orient des bulletins de nouvelles et des commentaires en arabe et en français. *Radio-Berlin*, d'où parlait un propagandiste irakien vite célèbre, Yûnis Bahri, était, semble-t-il, mal entendu au Maroc et en Algérie, mieux en Tunisie. Ce speaker s'exprimait dans un arabe littéraire difficile à suivre pour des

Maghrébins. Toutefois, même si on ne le comprenait pas tout à fait, l'éloquent Yûnis Bahri était écouté par des cercles attentifs avec respect et admiration. Le Dr Takki ed-Din al-Hilali, répétiteur de langue arabe à l'Université de Bonn, considéré comme le lieutenant de l'Émir Chakib Arslan, s'imposa vite lui aussi comme un polémiste de talent, il était, dit-on, très écouté par ses compatriotes marocains et par les lettrés tunisiens. Un troisième speaker de *Radio-Berlin* acquit plus tard quelque notoriété, Abderrahman bel Hadj Ahmed, dit Yassine, qui était de nationalité tunisienne.

Certaines émissions de *Radio-Zeesen* étaient diffusées en arabe dialectal marocain ou tunisien, d'autres en berbère marocain ou en dialecte kabyle. Ces émissions du soir étaient les plus écoutées au Maghreb. *Radio-Stuttgart*, qui émettait en français et par la voix d'une speakerine sans accent, était assez facilement reçu et suivi en Algérie. À partir du 15 novembre 1939, *Radio-Zeesen* avait trois bulletins d'informations et de commentaires chaque jour. Au début de 1940 les divers postes allemands diffusaient cinq émissions quotidiennes différentes à destination des populations arabes.

À partir des notes d'écoutes assez hétérogènes qui ont été prises par les services PTT de la radiodiffusion, il est possible de se faire une idée de la propagande allemande, non d'établir une étude de contenu scientifique. Ces émissions entremêlaient informations, commentaires et musique orientale ou andalouse. Les causeries étaient le plus souvent des diatribes anti-anglaises ou anti-françaises. Elles insistaient sur la situation d'asservissement à laquelle étaient réduites, par le colonialisme français, les populations musulmanes, et sur la nécessité pour elles de refuser une guerre qui ne les concernait pas. «Nous vous demandons comment les Musulmans pourraient aider la France, alors que celle-ci ne leur accorde aucun droit et les considère comme des êtres inférieurs» (4 décembre 1939). «Qu'est-ce qui justifierait le prétendu loyalisme des Maghrébins? Est-ce l'état lamentable des populations?... En Algérie les indigènes sont pressurés par le fisc. Ils sont sous-alimentés depuis plus d'un siècle. L'enseignement leur est donné au compte-gouttes. Si quelques âmes fières veulent se libérer de l'oppression française, on se hâte de les enfermer... C'est le règne de l'adulation, il faut lécher les bottes de Monsieur le Français uniquement parce qu'il est Français et qu'il a des mitrailleuses et des canons. Pas un seul Algérien n'aime la France» (24 janvier 1940)...

«Les autorités françaises menacent des châtiments militaires les plus cruels les fils de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc qui veulent échapper à une guerre dans laquelle ils n'ont aucun intérêt. Les Maghrébins savent fort bien que l'aide qu'ils apporteront à la France signifie une augmentation de la persécution française contre leurs compatriotes. Cela signifie aussi que la domination française, au lieu de s'affaiblir, s'intensifiera... (23 avril 1940). La conclusion, souvent reprise, était claire: «Ne défendez pas ceux qui vous persécutent, qui vous plongent dans la misère... et qui, pour toute récompense, vous traitent de bicots» (20 février 1940).

De même que la propagande allemande répétait aux Français que «l'Angleterre combattrait jusqu'au dernier soldat français», car «la France n'est qu'un pion sur l'échiquier britannique», de même elle expliquait aux Maghrébins que les Français entendaient seulement se servir d'eux comme de «bêtes de somme» et comme «chair à canon»; «les Marocains ne sont bons qu'à mettre en première ligne»;... «pendant que les Anglais jouent au football ou chassent loin du front, ce sont les Marocains qu'on envoie sur la ligne Maginot, bonne chair à canon (21 janvier 1940)... pendant que les Français restent à l'arrière à chanter, boire et tirer des coups de canon en l'air pour s'exercer (*sic*), les Français envoient les indigènes en première ligne et jusqu'en Norvège» (1^{er} mai 1940).

Cette guerre, que les Français eux-mêmes refusaient, était d'ailleurs «une guerre juive» qui servirait aux Juifs «à chasser les Arabes de Palestine pour s'installer à leur place». Déjà, «dans les terres fertiles volées aux Arabes, les Juifs vivent oisifs parmi les orangers et font travailler de pauvres Arabes sans les payer» (29 janvier 1940). Dans ces conditions les jeunes Maghrébins ne devaient pas se laisser enrôler dans la coalition suscitée par les Juifs: «Ne vous laissez pas entraîner dans le gouffre infernal où la France se précipite et où elle trouvera un juste châtement. Nous sommes à la veille de grandes opérations, réfléchissez.»

À plusieurs reprises les radios allemandes annoncèrent des mutineries ou des désertions de militaires musulmans; des déserteurs ou des prisonniers vinrent dire qu'ils avaient fui «les traitements inhumains» auxquels ils étaient soumis dans l'armée française. Bien entendu, ils maudissaient ces «chiens de Français» et bénissaient Dieu d'être si bien traités par les Allemands.

À chaque fête religieuse, l'exaltation des propagandistes grandissait; le jour de l'Aïd el-Kebir ils disaient: Nous allons à l'occasion de la fête réunir tous les Musulmans que la France a placés devant les balles allemandes... Nous allons prier ensemble pour que l'Allemagne soit victorieuse et que l'Afrique du Nord ait son indépendance... À bas l'Empire français. Vivent les Arabes! Vive la Liberté». Le jour de la fête du Prophète, le speaker de Zeesen s'écriait: «Oui! ce sont les Français, j'allais dire les chiens, qui vous prennent votre argent, qui foulent aux pieds votre honneur et qui, suprême injure faite à un peuple sans défense vous ravissent à vos familles et vous jettent au-devant des balles allemandes... La France est haïe, abhorrée par ces peuples qu'elle martyrise, croyant avoir affaire à des nègres bantous. Maudissez-là nuit et jour!...»

Les appels au patriotisme et à la révolte s'accompagnaient de slogans unitaires: «Pour que vienne l'unité arabe, mettez-vous à l'œuvre! La nation arabe n'est pas morte. Non, elle n'est pas morte! Arabes de tous les pays, unissez-vous et libérez-vous.»

On rappelait aux Maghrébins «la noble tentative d'Abd el-Krim le Rifain, qui a fait passer de bien mauvais moments à la France», les combats de cet admirable Bourguiba, d'Allal al-Fassi, de Messali et «de toute l'élite de l'Algérie qui souffre le martyre». Takki ed-Dîn al-Hilali, célébrant le 9 mai

la mémoire du cheikh Ben Badis, affirmait qu'«il avait été empoisonné par les brigands de l'impérialisme» et appelait à la vengeance.

L'Allemagne «qui a toujours nourri les sentiments les plus cordiaux envers les peuples musulmans» les aiderait à se libérer. Cette promesse d'abord vague fut, à partir de la fin avril 1940, martelée presque quotidiennement: «Tous les espoirs sont tournés vers la victoire de l'Allemagne, qui est la victoire de la justice sur l'iniquité, et la libération des Arabes» (23 avril 1940)... «Dieu envoie les Allemands pour vous venger de ces Français qui ont les mains tachées de sang» (28 avril 1940)... «L'Allemagne délivrera bientôt les peuples nord-africains du joug français... Bientôt l'Afrique du Nord n'existera plus pour la France» (1^{er} mai 1940)... Aujourd'hui les forces allemandes pénètrent en France et renversent la ligne Maginot... Nord-Africains, votre délivrance est très prochaine. Il faut que la France disparaisse» (14 mai 1940). Dès le 17 mai la radio arabe de Berlin annonçait le triomphe des Allemands venus venger les Nord-Africains et la fin des impérialistes français, qui seront châtiés d'une manière exemplaire. «Bientôt vous n'entendrez plus parler de cette France» (21 mai 1940)... «Votre délivrance ne va plus tarder... Il faudra demander des comptes à la France» (27 mai 1940). Enfin ce furent des cris de joie haineuse: «La France est perdue! chers frères maghrébins, dites vous-mêmes maudit soit ce peuple! que Dieu le maudisse ici-bas et dans l'autre monde!»

Moins frénétiques, les émissions en langue française et notamment *La Voix de la paix*, diffusée chaque soir à 22h 30, mirent longtemps l'accent sur les possibilités d'arrêter la guerre: «Pourquoi la guerre? Le foyer incendiaire polonais vient d'être étouffé. Le monde peut donc avoir la paix, du moment que l'Angleterre le veut» (21 septembre 1939). Elles firent écho aux offensives de paix menées par la diplomatie allemande après ses succès en Pologne, avant et après la guerre de Finlande: «La France et l'Angleterre n'aiment pas voir l'espoir de paix planer sur la Finlande... elles travaillent à l'extension du conflit, l'Allemagne travaille à sa limitation» (10 mars 1940). Cette propagande fut sans doute à l'origine de rumeurs persistantes sur la possibilité ou l'imminence d'une paix de compromis. En mars 1940 encore, une nouvelle vague de bruits de paix traversa tout le Maghreb, accueillie avec sympathie par l'opinion musulmane.

Écoutées d'abord par simple curiosité, les radios allemandes furent bientôt suivies de près par tous ceux que les autorités qualifiaient d'anti-Français. Les Messalistes furent reconnaissants à *Radio-Berlin* d'avoir dénoncé, dès le 4 octobre 1939, les arrestations de Messali et des vingt-huit principaux leaders du PPA, ainsi que «les mesures draconiennes» prises contre d'autres. Les Oulémas réformistes, qui s'affirmaient neutralistes – «Cette guerre n'intéresse pas les Musulmans, avait dit Ben Badis, ils n'ont pas à y prendre part» –, recommandaient l'écoute de ces programmes qui s'ouvraient par une harmonieuse déclamation de versets coraniques et se terminaient par l'invocation rituelle «Que Dieu fasse triompher l'Islam!»

Bien que brouillées, les émissions arabes de *Radio-Berlin* étaient fort suivies aussi au Maroc et en Tunisie ; des lettres de remerciements parvenaient «au vénéré cheikh irakien, qui avait pris à cœur de dévoiler les atrocités qui sont commises contre nous» ; d'autres apportaient des informations «sur le mouvement pour l'indépendance et la résistance à l'impérialisme». Un comité de résistance formé de néo-destouriens fit parvenir à *Radio-Berlin* des communiqués, parfois fantaisistes, sur ses activités de sabotage. Les autorités militaires françaises auraient voulu, en mars 1940, que les émissions en français fussent également brouillées. Ils n'obtinrent pas satisfaction. Et c'est seulement en juin 1940 que la décision fut prise d'interdire les postes de radio dans les cafés maures. Visiblement les autorités françaises avaient sous-estimé cette dimension nouvelle de la guerre qu'on appela bientôt «la guerre des ondes».

Les Allemands eurent également recours cependant à des méthodes plus classiques, notamment à l'envoi de lettres apocryphes à des personnalités ou à des distributions clandestines de tracts. L'une de ces lettres expédiée de Tétouan invitait les «nobles frères de la zone chérifienne» à agir «afin que les pauvres ignorants refusent de défendre la France haïe qui, avant même d'engager cette guerre, est déjà vaincue». D'autres dénonçaient «les Français infidèles qui ne peuvent s'empêcher d'implorer le secours des Musulmans valeureux» et «les Anglais-Juifs qui obligent nos frères de Palestine à la crainte et à la soumission sous la dictature juive». Distribué en juin 1940, ce tract adressé aux Beni Ouriaghel annonçait : «Ignorez-vous que les navires qui sont sortis du port de Casablanca chargés de vos frères ont sombré en mer ? Ignorez-vous qu'il ne reste ni Juifs ni personne à Paris que les avions allemands ont détruit ? Ignorez-vous que les soldats de l'armée française ont refusé de combattre et se sont mis à fuir comme des lièvres et à se cacher dans les montagnes ?»

2. Après la défaite française, la propagande allemande mit quelque temps à définir ses nouveaux objectifs. Ne mesurant pas l'inquiétude réelle d'une partie des populations musulmanes qui redoutaient, soit une occupation germanique ou italienne, soit un contrôle total ou partiel des régions côtières, elle ne songea pas à les rassurer. Elle poursuivit sa prédication hostile à la domination française avec des moyens accrus, et notamment en utilisant l'émetteur à ondes courtes d'Allouis *Paris-Mondial* (l'ex-station *Radio coloniale*), tombé sous le contrôle allemand le 20 juillet 1940. *Paris-Mondial* émit d'abord en français, puis à partir de septembre en arabe maghrébin, et à partir d'octobre en langue kabyle¹. Par un juste retour des choses, annonçait un speaker le jour de la mise en service de *Paris-Mondial*, les voix musulmanes que la France a étouffées en Afrique du Nord pourront désormais se faire entendre de Paris, sa capitale.

1. C'est seulement dans la semaine du 15 au 23 décembre 1940 que la délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice, en fut informée. *PV de la Commission*, t. III, p. 280.

Les circonstances étaient favorables à l'action psychologique allemande, qui annonçait comme prochaine la construction d'un monde nouveau : «Peuple nord-africain, un vent bienfaisant souffle à travers l'Europe, balayant les impuretés d'un monde malade; les Musulmans comprenaient que la France allait bientôt être contrainte d'abandonner l'Afrique du Nord». Certains se mirent à rêver d'indépendance, ou d'un soulèvement national appuyé par l'Allemagne, et beaucoup ne cachaient pas leur admiration pour «les vainqueurs de la guerre». Des militants responsables du PPA annonçaient pour un jour proche la fête de l'Indépendance à Alger¹, et les plus simples guettaient avec impatience l'arrivée des troupes allemandes dans les ports.

En Tunisie, où la population avait d'abord été frappée de stupeur par la rapidité des événements, des militants du Néo-Destour répandirent des tracts dans lesquels on annonçait que «la France déchue de son ancienne puissance allait bientôt devoir céder». Ils réclamaient la fin du Protectorat puisque la puissance protectrice ne pouvait plus se protéger elle-même. Quelques manifestations populaires anti-françaises se déroulèrent à Ksar Hellal le 1^{er} juillet, au Djerid, à Tunis et à Degache le 1^{er} novembre².

Au Maroc espagnol une manifestation nationaliste à Tétouan procéda à une sorte d'enterrement parodique de la France, avec destruction de drapeaux français et témoignages de sympathie devant des emblèmes à croix gammée. Les agents de l'*Abwehr* prévenaient que des leaders nationalistes pensaient à demander la protection de l'Allemagne pour un soulèvement en préparation dans le Maroc français³.

En France occupée, les Allemands libéraient les détenus politiques algériens et manifestaient une bienveillance de commande aux Maghrébins qui remplissait ceux-ci de satisfaction. Les 60 000 militaires nord-africains, bien que soumis à une intense action de propagande dans leurs camps, subissaient en revanche un strict régime de détention d'où les sons de cloche très différents rapportés au Maghreb par les civils, les «travailleurs coloniaux», et les prisonniers évadés en 1940⁴.

En décembre 1940, les Allemands créèrent à Paris un bureau de propagande spécialisé pour les pays musulmans du Maghreb sous la direction du consul Vassel, qui s'était donné comme adjoint Yassine

1. A. Ouzegane cite parmi eux Ahmed Mezerna et Chadli Mekki (*Le meilleur Combat*, p. 94).

2. Le 6 juillet 1940, devant le tribunal qui poursuivait 11 Tunisiens pour propagande anti-française et sabotage, l'un des inculpés, un étudiant de la famille princière des Lagha, cria aux juges : «Vous pouvez me condamner; vous, Français, n'en avez plus pour longtemps».

3. Cf. H. Tillmann, *op. cit.*, p. 132, et Léon Papeleux, *L'Amiral Canaris*, 1977, p. 84. Le chef de l'*Abwehr II* donna, le 18 juin 1940, l'ordre de garder une stricte réserve en attendant de nouvelles directives.

4. Les autorités militaires françaises se méfiaient beaucoup des trop nombreux évadés ou «pseudo-évadés» (1 500 Marocains pour la seule année 1941). Une surveillance vigilante permit l'arrestation de nombreux agents mais les interrogatoires révélèrent que la plupart des pseudo-évadés n'avaient accepté les propositions allemandes que pour rentrer dans leur pays.

Abderrahmane, trois sections spécialisées couvraient l'Afrique du Nord la section algérienne était dirigée par un leader de «l'Étoile Nord-Africaine» et du PPA, Radjef Belqâcem¹ et par Igherbouchen Mohammed, tous deux Kabyles et speakers de langue kabyle à *Paris-Mondial*. La section marocaine était placée sous la conduite d'un Rifain nommé Bouzîn; la section tunisienne animée par un ex-vice-président de l'Association des Étudiants musulmans de Paris, Bachir Mahdi Yassine se fit l'infatigable recruteur d'agents à Paris, Montpellier, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nice, aidé notamment par Sliman ben Ahmed Djirad, ancien chef de la cellule destourienne de Gafsa. Les Allemands disposèrent, grâce à eux et à de nombreux autres auxiliaires, d'un réseau de liaisons permanentes entre Paris, le midi de la France et l'Afrique du Nord. À Nancy, Munich, Halle et Berlin, des écoles spéciales de propagande avaient été ouvertes dans lesquelles des nationalistes, membres du «Parti populaire algérien», endoctrinaient certains tirailleurs prisonniers. On les expédiait ensuite au Maghreb sous le masque de prisonniers évadés ou de libérés sanitaires. Ils devaient répéter essentiellement: «Les Français ne sont plus rien. Les Allemands vont arriver», et célébrer les mérites du Führer, «libérateur de la nation arabe». Les plus sûrs servaient comme agents de l'*Abwehr*.

Toutefois, les contradictions de la politique extérieure allemande rendaient ces messages ambigus. La propagande allemande ayant reçu l'ordre de célébrer la future «collaboration franco-allemande» jusque dans les émissions arabes de *Radio-Zeesen*, les Maghrébins en tirèrent la conclusion logique que le Reich allait désormais ménager l'Empire colonial français. Ils interprétèrent de la même manière le fait que les prisonniers nord-africains, auxquels on avait fait miroiter leur libération prochaine, restèrent dans leurs camps. Un Algérien pro-allemand, el-Maadi, rappelait plus tard avec amertume que «les Allemands avaient été jusqu'à supprimer dans leurs émissions radiophoniques en arabe les critiques les plus bénignes contre l'administration coloniale française». La déception fut perceptible au Maghreb, selon les informateurs français.

Au début de 1941, il est vrai, la propagande radiophonique se fit à nouveau violemment anti-française, mais elle appelait en même temps à la patience. Yûnis Bahri annonçait par exemple: «Algériens, votre libération est proche. Le chancelier Hitler en a donné sa parole à Chakib Arslan... Vous avez été patients pendant un siècle. Patientez encore: la France est désarmée. Elle ne peut rien contre vous.» Et Radjef Belqâcem répétait aux Kabyles la même leçon depuis *Radio-Mondial*, en ajoutant, méprisant: «La France n'est plus qu'un cadavre» (10 mai 1941).

1. Radjef avait déjà manifesté avant 1939 ses sentiments germanophiles. Lors d'un meeting de l'Étoile Nord-Africaine fin 1934, il prétendait que «les Allemands allaient bientôt venir aider les Musulmans à jeter les Français à la mer en leur fournissant armes et argent». Selon une note de la Sûreté générale, citée par Mrs Zagoria, Radjef adhéra au Comité de l'Afrique du Nord d'el-Maadi dont il combattait sournoisement le programme trop modéré (son nom ne figure pas dans le journal du Comité: *Er-Rachid*).

À Paris, parmi la colonie nord-africaine, certains personnages s'affirmèrent en 1941 ouvertement pro-allemands. Tel fut le cas d'un certain Mohammed el-Maadi, dont les activités sont restées jusqu'ici mal connues¹. Cet Algérien naturalisé Français, fils de caïd, capitaine de tirailleurs, démissionnaire en 1936, fut condamné en 1937 pour son appartenance au «Comité secret d'action révolutionnaire» (*La Cagoule*) et fit huit mois et demi de prison. À ce qu'il écrivit en 1943, il fonda le 10 avril 1941 un Comité de l'Afrique du Nord qui devait être dans son esprit le point de départ du futur parti unique national-socialiste du Maghreb. Avant cette date, il était déjà au service de l'Allemagne au début de 1941; selon le témoignage d'Ahmed Mezerna, el-Maadi vint au nom des Allemands faire des avances à Messali Hadj, alors emprisonné à Alger. Mais ce dernier, irréductiblement hostile aux puissances de l'Axe, refusa les propositions des nazis, et el-Maadi revint bredouille à Paris².

El-Maadi fut aussi l'un des dirigeants du MSR (Mouvement social-révolutionnaire) issu de *La Cagoule*, lequel participa à la fondation et à la direction du «Rassemblement national populaire» de Déat et Deloncle. El-Maadi dirigeait le Comité RNP des Nord-Africains et s'y faisait appeler «le Chef». Le 14 juin 1941, au Congrès de ce parti, qui prônait la défense de l'Empire et la mise en valeur de l'Afrique par la coopération européenne, el-Maadi précisa seulement les bases d'une collaboration franco-musulmane (abolition des lois d'exception, participation des indigènes à l'administration de leurs pays, application des lois sociales, expulsion des Juifs, lutte contre le capitalisme). En juillet 1941 le Comité enregistrait un total de 980 adhésions parmi les 600 militants beaucoup étaient d'anciens messalistes. Lorsque le MSR quitta le RNP, el-Maadi intitula son mouvement *Comité musulman de l'Afrique du Nord*³. Jusqu'en novembre 1942 il défendit la cause allemande à la manière des collaborationnistes français d'extrême-droite, sans référence publique au nationalisme maghrébin. Il attaquait surtout le bolchevisme: «Nous autres, Musulmans, nous saluons avec joie la lutte de l'Allemagne

1. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner le commissaire Mondanel, Mohammed el-Maadi figurait sur le fichier de «l'Organisation Secrète d'Action Révolutionnaire nationale (OSARN), dont le CSAR était l'état-major. Filiol, l'un des dirigeants les plus dangereux de cette formation paramilitaire, avait placé el-Maadi à la tête du groupe Algérie et le considérait comme lui étant «dévoué corps et âme». El-Maadi se présente lui-même dans son journal comme né à La Séfia (Constantine), ancien officier, arrêté en 1937 pour complot contre la sûreté de l'État, libéré en juillet 1938, rappelé au service au début (?) de 1939. «Depuis sa démobilisation il se consacre à la création et à la vie du Comité de l'Afrique du Nord qui groupe aujourd'hui plus de 10 000 membres. Il fonde en outre le cercle d'études nord-africaines, où il espère réunir tous les Français enfin intéressés à la cause de l'Afrique du Nord». Le même personnage est surtout connu en Algérie sous le nom de Mostefa Bachir (ou Bacha). Après 1945, il quitta l'Allemagne pour l'Égypte puis regagna l'Algérie. Sous le nom de Mostefa Bachir il milita dans l'UDMA et écrivit en 1949 et 1950 dans *La République Algérienne* des articles très hostiles à Messali. Il serait mort en 1954.

2. Témoignage rapporté par Mohammed Harbi, *Aux Origines du FLN*, p. 163.

3. Ce Comité éditait des pamphlets antisémites et pro-musulmans, notamment, le 17 mars 1942, un livre: *L'Afrique du Nord, terre à défendre*, signé Roger Conchon, qui s'en prenait vivement à l'inaction du gouvernement vichyssois.

national-socialiste contre l'ennemi commun. Sa lutte est la nôtre. De toutes nos forces nous devons l'aider dans son *jihâd*. À mort le bolchevisme!»

Ce Comité musulman rassemblait essentiellement des Algériens: l'agha Si Adjou Saïd, Foudil Si Larabi, Lahmek, Amar Naroun (qui sera désigné en 1948 comme membre de l'Assemblée de l'Union française, puis «élu» député).

El-Maadi tenta aussi d'aller implanter son mouvement en Tunisie, lors de l'occupation germano-italienne. Mais il se heurta en particulier à un certain Hadi Madjoub qui, comme vice-président de l'Action nationaliste algérienne, travaillait déjà pour le compte des Allemands et ne tenait pas à ce que al-Maadi le sût. Ce dernier fut prié de quitter la Tunisie en invoquant des raisons de santé.

Une autre association de Nord-Africains collaborationnistes s'affirma en 1942, sous la direction de deux lieutenants de Messali, Si Djilani et Amar Khider, qui avaient, dès 1939, manifesté leurs sympathies pour l'Allemagne hitlérienne¹. Cette association, l'*Union des Travailleurs nord-africains*, se présentait comme l'un des groupements du Front social du Travail qui, sous l'influence de Marcel Déat, tentait de regrouper divers syndicalistes cégétistes passés à la collaboration. Quelque 3 000 adhérents algériens auraient été enregistrés dans cette Union des Travailleurs nord-africains dont la dénomination paraissait continuer «l'Union nationale des Musulmans nord-africains», sous laquelle se cachait en 1935-1936 «l'Étoile Nord-Africaine»². On peut donc penser que Si Djilani noté en 1943 comme «le propagandiste le plus ardent du Front social du Travail» et Amar Khider, bien que fiché comme agent de l'*Abwehr II*, puis de l'*Abwehr I*, jouaient la carte allemande pour faire triompher les thèses de «l'Étoile Nord-Africaine». Selon le service des Renseignements Généraux ils ne furent pas les seuls³.

1. Si Djilani et Amar Khider avaient écrit en 1939 dans *El Ouma*, journal du PPA rédigé à Paris, des articles dont la germanophilie inquiéta Messali au point de l'amener à créer à Alger un bi-mensuel, *Le Parlement algérien*, qui ne fermait pas la porte «à une franche collaboration avec le peuple français au moment où tant de menaces se précisent sur l'Afrique du Nord». Quatre numéros du *Parlement algérien* furent composés par Messali et ses compagnons depuis leur prison de Maison-Carrée (El-Harrach).

2. Dans ses *Mémoires* inédits, Amar Khider explique qu'après avoir engagé des pourparlers avec les dirigeants du «Front social du Travail» dans le but d'avoir une couverture il mit sur pied «l'Union des Travailleurs nord-africains», laquelle parlerait aux Algériens au nom du PPA. Le nouveau mouvement devait imprimer 25 000 tracts et un bulletin, *Le Travailleur nord-africain*, pour se faire connaître.

3. Dans sa thèse inédite, *The Rise and Fall of the Movement of Messali Hadj in Algeria*, Columbia University, 1973, Mrs Janet Zagoria, qui a eu accès aux rapports des Renseignements Généraux de la période 1940-1944, donne dans une note les noms des militants connus du PPA qui collaborèrent étroitement à Paris avec les Allemands: «Radjef, Mohammed Hebbouche, Si Djilani, Salem Ben Mohammed Djama, Saïd Ben Mohammed Aïssat, Mbarek Ben Mokhtar Aït el-Hadj, Amokrane Ben Mohammed Ali, Amar Khider, Mohammedi Saïd and Abderrahmane Yassine, at least eight were Kabyles.» Bien que je n'aie pas été autorisé à consulter ces rapports, je pense qu'il faudrait y ajouter les noms de certains étudiants de l'AEMNA, dont le président, le D^r Hafiz Ibrahim, et ceux des militants des groupes de province notamment de Montpellier. Le chanteur-compositeur Ababsa travaillait aussi pour les Allemands.

Les services de propagande du Reich ne se contentèrent pas de financer et de protéger ces mouvements contre la police française. Ils agirent aussi directement. C'est ainsi qu'ils publièrent à Berlin un hebdomadaire *El-Djahir*, où étaient reproduites les chroniques des speakers arabes. Des films de propagande furent projetés dans les camps de prisonniers ou les foyers nord-africains, tels *Le baptême du feu* et *Victoire à l'Ouest*. À partir de juillet 1941, les Allemands éditérent à Paris et répandirent partout où ils le purent une revue largement illustrée, rédigée en français et en arabe maghrébin, intitulée *El Dounia el-jadida* (*Le Monde nouveau*). De nombreuses photos et des commentaires lyriques y célébraient surtout la force de l'armée allemande. La réception du mufti de Jérusalem par le Führer, avec photographies à l'appui, y fut abondamment commentée. Dans les camps de prisonniers nord-africains les Allemands éditérent *Lissane el-Assir* (*Voix du prisonnier de guerre*). On ne saurait oublier enfin que la revue illustrée de la Wehrmacht en langue française *Signal* et le journal allemand de Paris, la *Pariser Zeitung*, furent également diffusés sur ordre des Allemands en Algérie, avec un succès qui inquiéta profondément les autorités françaises.

La *Propagandaabteilung* de Paris répandait aussi de nombreux tracts parmi les Nord-Africains résidant en France. Ceux-ci étaient rédigés par son Bureau maghrébin où figuraient non seulement Radjef, Yassine, Ighebouchen déjà nommés, mais aussi Foudil Si Larabi (un Kabyle très cultivé, en français et en arabe, qui avait participé à la fondation de «l'Étoile nord-africaine» et qui, devenu militant du «Parti populaire français», devait siéger en 1943 à son bureau politique) et un autre PPF, Ahmed Belghoul, l'ancien ami de l'émir Khaled, qui se présentait comme le représentant des héritiers d'Abd el-Kader en France¹.

Ces tracts, qui parvenaient parfois jusqu'en Algérie, appelaient à l'action : «N'es-tu pas éprouvé, ô pays de Jugurtha, par l'exploitation du Juif, la violence du gendarme, l'injure du fonctionnaire. Le moment est venu où il faut revendiquer ton droit à la vie.» Mais ils prévenaient aussi : «L'avenir appartient à celui qui lutte. Le Ciel ne t'aidera que si tu te secoues.» Un autre tract annonçait : «Le moment est enfin venu pour nous de nous débarrasser du joug de ceux qui nous oppriment. Que ceux qui ont mené le mouvement avant la guerre se dévoilent à présent et prennent la tête de l'action de libération, chacun dans son milieu, dans son village, dans son douar ! Nous avons la certitude que, cette fois-ci, le mouvement ne sera pas étouffé, car le défenseur de l'Islam est derrière nous.»)

La propagande radiophonique se fit toutefois moins anti-française de juin à août 1941. Au moment de l'affaire d'Irak, *Radio-Paris-Mondial* prêchait l'unité arabo-musulmane contre l'impérialisme britannique, mais évitait

1. Parmi les militants algériens inscrits dans le parti de Doriot il faut signaler encore le Dr Djilali Benthani de Mostaganem (qui, se trouvant en France au Congrès du PPF le 8 novembre 1942, ne put regagner l'Algérie et prit du service à la radio allemande); Kasimi, président de l'Association des chefs de zâwiya, avait promis au PPF l'appui de «ses trois millions d'adeptes»!..

d'affirmer des objectifs politiques au Maghreb. Le 20 juillet 1941, le speaker arabe affirmait : «Le jour de la libération des Arabes approche. La victoire allemande est certaine, et l'ordre nouveau qui sera instauré dans le monde permettra aux peuples du Moyen-Orient de reconquérir leur indépendance» mais il n'était rien dit de ceux du Maghreb. C'était, il est vrai, à l'apogée de la collaboration d'État entre Vichy et Berlin.

Malgré ses réticences, cette propagande ne laissait pas de porter fruit. La police d'Algérie interceptait une lettre de Chaïk Saïd Zahiri, directeur du journal *El Ouifaq* d'Oran, adressée à Yûnis al-Bahri; elle lui disait l'intérêt que portaient les milieux réformistes aux émissions arabes de *Paris-Mondial*. Des chansons pro-hitlériennes circulaient en Kabylie, célébrant «Hitler le magnanime, Hitler le rédempteur»; «Hitler le victorieux est généreux; il veut délivrer de l'oppression les peuples malheureux»¹. Les hommes pieux l'appelaient «Haj Hitler», «l'instrument de la revanche de Qiyûm» (Guillaume II). Un informateur rapportait que dans sa région on attendait le «bonheur d'un homme, le Führer, qui allait tout rénover, changer l'existence, donner l'aisance à tous et supprimer l'administration française». On devait découvrir en 1945, à Kenadza, une poésie en langue berbère à la gloire de Hitler et un passage traduit en berbère d'un discours du maréchal Rommel. Des croix gammées apparaissaient périodiquement sur les portes des écoles françaises et le PPA clandestin faisait courir le bruit que l'Allemagne organiserait un plébiscite pour rendre son indépendance à l'Algérie. Sans attacher trop d'importance à ce que tentait d'écrire un Algérien francophile, Zenati, dans *La Voix indigène* (août 1941) «80% des Algériens sont pro-hitlériens à l'heure actuelle» (car le numéro fut censuré), il paraît probable que la grande majorité d'entre eux, croyant en la victoire allemande, espéraient que le Reich les aiderait à rejeter la domination coloniale. L'idée du plébiscite qui permettrait aux Algériens d'accéder à l'indépendance sous la protection de l'Allemagne paraît s'être peu à peu accréditée dans les masses populaires en 1942.

Des sentiments assez semblables se seraient manifestés en Tunisie et Habib Bourguiba, qui tenta à plusieurs reprises de mettre en garde ses amis contre la propagande allemande, croyait pouvoir écrire, le 8 août 1942, au Dr Habib Thameur : «Depuis l'armistice, j'ai reçu la visite de plusieurs compatriotes de tous les milieux, étudiants, commerçants, avocats. En causant avec eux, j'ai acquis la conviction que tous ou presque croient fermement à la victoire de l'Axe... La croyance naïve que la défaite de la France est un châtement de Dieu, que sa domination est finie et que notre

1. Autre chanson anti-française recueillie en août 1941 en Kabylie : «O Hitler, je vais te raconter /ce qui se passe dans ce pays. /La France nous déteste; elle nous abreuve d'ignominies /comme si nous étions cause de son malheur. /Ils nous appellent encore «Bicots». /L'orge ne se trouve qu'au kilog /jamais cela ne s'était vu dans ce pays /Nous sommes dans la misère. Viens vite ô Lion /Nous Musulmans, nous te désirons /Accours, ô fils de la lionne.»

indépendance nous viendra d'une victoire de l'Axe considérée comme certaine est ancrée dans beaucoup d'esprits.» Selon les autorités françaises l'expectative l'avait emporté dans les diverses classes de la société tunisienne jusqu'à l'arrivée sur le trône du bey Moncef. Un sondage adroitement réalisé en 1941 aurait même donné dans la petite bourgeoisie 65 % de pro-Français. Mais, après juin 1942, la masse tunisienne manifesta clairement ses sympathies pro-allemandes. Enfin, pendant les six mois de l'occupation germano-italienne, tous les témoignages concordent pour noter que «la tendance du milieu populaire a été pro-allemande», cependant que la grande majorité de la bourgeoisie aurait manifesté les mêmes sentiments¹. Les Allemands autorisèrent, il est vrai, les néo-destouriens à reconstituer leur parti et à prendre partiellement en charge l'administration municipale. À l'échelon supérieur le ministre Rahn installa au Dâr Hussein «des commissions représentant tous les éléments de la population avec fonctions de contrôle et de conseil»². Il autorisa la parution de journaux destouriens (*Ifriqiyya al-Fatat* et *Al Cha'ab*) et confia à certains militants germanophiles le poste de *Radio-Patrie* qui émit de Tunis à partir du 5 janvier 1943³.

L'attitude germanophile des partis politiques nationalistes qui pouvaient s'exprimer dans le Maroc espagnol est également bien connue. Le Bureau de Défense nationaliste de Brahim al-Ouazzani, le parti national des réformes (*Islâh*) de Abdelkhaleq al-Torrès, travaillaient ouvertement pour les puissances de l'Axe et l'organe officiel du haut-commissariat espagnol, le *Barid es-Sabâh* (*Le Courrier du matin*), les traitait presque quotidiennement «d'agents à la solde d'une puissance étrangère». Seul le parti d'unité marocaine d'el-Mekki Naciri, traditionaliste et indépendant, se montra modéré: son organe *Al Wahda al Moghribia* (*L'Unité marocaine*) ne fit l'apologie du III^e Reich qu'avec discrétion en 1940 et s'opposa en 1942 à la fusion des trois partis nationalistes que vint recommander sur place un agent allemand, le Dr Takki ed-Dîn al-Hilali.

Selon le témoignage du major Seubert, le sultan lui-même aurait renseigné de longue date les Allemands, leur révélant notamment en septembre et octobre 1942, par l'intermédiaire du grand mufti, l'imminence du

1. L'historien tunisien Mustapha Kraïem a opposé l'attitude «anti-allemande» de Bourguiba à celle de «la majorité de la population tunisienne suivie par nombre de dirigeants néo-destouriens qui firent preuve de germanophilie, persuadés qu'ils étaient que l'Allemagne était l'amie des Arabes et qu'elle leur accorderait la liberté après la victoire» (*Revue tunisienne des sciences sociales*, avril 1975, p. 286). Je n'ai pu me procurer l'ouvrage de Sadok Zmerli, *Espoirs et déceptions en Tunisie (1942-1943)*, Tunis, 1971 (en arabe).

2. Rudolf Rahn, *Ruhenloses Leben*. Rahn explique qu'il s'agissait pour lui d'utiliser et de neutraliser la volonté de participation des notables. Ces commissions supérieures mixtes comprenaient en proportions égales des Tunisiens, des Français, des Italiens et des Allemands.

3. Au moment de l'évacuation de Tunis, les Allemands emmenèrent avec eux quelques-uns de leurs meilleurs propagandistes, notamment Mohammed el-Hedi Bou Alleg, Mohammed Turki et un ex-speaker de *Radio-Berlin*, Mourad. Les suivirent aussi le Pr Mohammed Senoussi de la Zaytuna et plusieurs dirigeants néo-destouriens Habib Thameur, Triki, Rachid Driss, Taïeb Slim, Habib Bougatfa, Hedi Saïdi. Le Dr Thameur devint chef du service de propagande du mufti.

débarquement américain. Il aurait demandé en janvier 1943 l'appui immédiat de l'Axe¹.

En se reportant aux documents allemands eux-mêmes, il n'est pas douteux qu'une délégation se disant envoyée par le sultan prit contact, le 2 janvier 1943, avec le vice-consul Krüger, chef de l'*Abwehr* à Tanger, et offrit sa collaboration : « En résumé, aurait dit le sultan, je suis complètement disposé à vous aider dans toutes les circonstances. Vous pouvez être certain de ma collaboration totale et sincère au jour des événements. »

Cette offre tardive de collaboration à la veille, puis aux lendemains, de la conférence d'Anfa étonne de la part du sultan qui avait écrit personnellement au Président américain le 21 novembre 1942 pour le remercier de son très amical message et qui recueillit de la bouche même de Roosevelt à Anfa les promesses les plus formelles. Faut-il penser à un double jeu du sultan, ou à l'utilisation de son nom par un de ses proches ?

Puisque, selon une dépêche allemande du 7 juin 1941, des confidences du général Weygand au sultan parvinrent à la connaissance des agents allemands et que, au témoignage formel de Léon Marchal, « quelques notables marocains seulement, dont certains de l'entourage du sultan, ont flirté avec les Allemands », il paraît sûr qu'un ou plusieurs membres de l'entourage de Sidi Mohammed ont renseigné le Reich et cherché à provoquer la venue des troupes allemandes au Maroc. Mais les documents allemands ne suffisent pas pour affirmer qu'ils aient agi sur l'ordre d'un sultan dont la prudence fut toujours reconnue, même par ses adversaires français. Ceux-ci, qui connurent les documents allemands dès 1945, renoncèrent à les utiliser au moment du discours de Tanger en 1947, et ne les révélèrent qu'après la déposition du sultan, fin octobre 1953. Or le Quai d'Orsay publia alors un communiqué affirmant que « ces documents ne faisaient état que des propos de l'un des adjoints de l'ex-sultan » révélant ainsi les résultats d'une enquête menée en 1945. La seule critique historique conduit à une semblable conclusion².

Quant à l'attitude des nationalistes de la zone française du Maroc, elle n'est point difficile à établir. Même si tous les Marocains nationalistes

1. Le major Franz Seubert était alors officier de liaison de l'*Abwehr I* auprès du grand mufti de Jérusalem. Il m'a confirmé par lettre du 24 février 1977 avoir vu une lettre à l'en-tête du sultan informant al-Huseïni. Le colonel Paillolle, chef de la sécurité militaire à Alger, a révélé dans son livre : *Services spéciaux (1935-1946)*, qu'il fut informé par les services secrets italiens de la correspondance du sultan. L'une de ces lettres aurait raconté en détail ce qui s'était passé à Anfa. Le journal de l'*Abwehr* l'enregistra le 25 janvier 1943 comme émanant du sultan.

2. Salon G. Elgey, *La République des contradictions* (p. 402), Karl Rieth et Hans Kruger auraient révélé en juillet 1947 que « toutes les communications attribuées au sultan avaient été transmises par le même intermédiaire Hadj Blad, un de ses familiers », lequel émergeait sur les fonds des services secrets allemands. Et Karl Rieth aurait précisé : « L'*Abwehr*-Berlin partageait avec moi l'avis qu'il n'y avait pas de certitude absolue qu'il s'agissait réellement de messages personnels du sultan. « Pourtant, la 6 janvier 1943, Karl Rieth conseillait à Berlin de répondre au message du sultan... sans surestimer l'importance du sultan, qui se trouve dans la détresse, et celle de ses conseillers qui sont à vendre au plus offrant... »

n'approuvèrent pas l'exaltation pro-allemande du «parti national des Réformes» d'Abdelkhaleq al-Torrès (qui se rendait à Berlin avec une délégation de son parti en 1941) il n'est pas douteux que presque tous souhaitaient la victoire de l'Allemagne.

À la fin de 1941, et plus encore jusqu'en juin 1942, celle-ci apparaissait inéluctable en Afrique du Nord après les succès de Rommel. Lors de la chute de Tobrouk, où quelque 40 000 soldats britanniques furent faits prisonniers, un «diplomate» allemand, Auer, vint à Fès et déclara à divers leaders marocains, selon Kenneth Pendar: «Vous voyez, la victoire allemande est inévitable. Bientôt nous serons maîtres en Afrique comme nous le sommes en Europe.» À la radio, les propagandistes insistaient sur l'aide que le monde arabo-musulman recevrait après la victoire, et les avantages commerciaux dont jouiraient les Arabes. Quotidiennement, ils répétaient selon les consignes de Ribbentrop. Les puissances de l'Axe sont les amies de l'ensemble du monde arabe.»

Cette amitié constamment proclamée, mais jamais manifestée, à l'égard des peuples arabes permettait surtout aux Allemands de gêner les alliés au Moyen-Orient et de faciliter la tâche de l'armée du maréchal Rommel, le *groupe blindé d'Afrique*¹. Elle devait aussi procurer des combattants et des travailleurs pour la machine de guerre allemande.

En France, les Allemands s'efforçaient d'attirer en zone occupée les travailleurs algériens résidant en zone libre, en leur promettant de hauts salaires et un traitement de faveur. Ils leur faisaient obtenir des facilités de ravitaillement, ouvraient quelques cantines et exigeaient que leur fussent versées des allocations familiales égales à celles des ouvriers français. Les Offices du Travail allemands faisaient miroiter aux travailleurs qui viendraient d'Algérie des voyages payés tous les six ou douze mois. Ils débauchaient ceux qui arrivaient, malgré leurs contrats avec des entreprises françaises. Plus tard, en juin 1942, les autorités d'occupation exigèrent de Vichy 9 à 10 000 travailleurs algériens. Le gouverneur général, tout en freinant et en retardant les appels de main-d'œuvre, dut s'engager à envoyer 600 ouvriers par semaine, mais 4 000 seulement partirent. Au total, quelque 16 000 travailleurs algériens s'embarquèrent pour la France depuis l'armistice jusqu'en novembre 1942; 6 300 auraient volontairement rejoint les chantiers de l'entreprise allemande Todt.

Au Maroc, la Résidence s'opposa plus fermement au recrutement allemand et le chef de la Sûreté, le colonel Herviot, fit interdire par la police l'accès du consulat allemand de Casablanca aux volontaires pour le travail en Allemagne; cela provoqua, en juillet 1942, un grave incident diplomatique. En Tunisie occupée les Allemands trouvèrent, selon les propos du Dr Rahn, «un soutien économique précieux et une main-d'œuvre de bonne volonté».

1. Au moment de la retraite des forces de l'Axe en Libye à la fin de 1941, l'OKW craignant une poussée des troupes anglaises jusqu'en Tunisie suggéra le renforcement de la propagande parmi les Arabes de Tunisie sur la base d'une promesse d'indépendance.

Quant au général von Arnim il proposait de «ne se servir de Bourguiba que pour continuer à obtenir cette contribution économique et pour accroître le nombre des ouvriers et des volontaires pour les formations militaires déjà existantes».

Une première force germano-arabe avait été constituée secrètement en Grèce au camp du cap Sounion sous le nom de *Deutscharabische Lehrableitung* – DAL (section d’instruction germano-arabe); 800 soldats arabes dont les deux tiers de Maghrébins furent entraînés aux côtés de 5 200 soldats allemands¹. Bien que destinées à combattre en Égypte, ces troupes furent engagées sur le front caucasien. En novembre 1942, on songea à les transférer en Tunisie pour encadrer de futurs volontaires, mais les Italiens élevèrent des objections, et l’on ne transféra finalement qu’une partie d’entre eux au début de 1943, surtout des Marocains. Les soldats de cette «Légion arabe» portaient à leur uniforme une marque distinctive, *Freies Arabian*, cependant que les volontaires nouveaux devaient prendre celle de *Deutsche Wehrmacht*.

Par ailleurs, le gouvernement Laval constitua une *Phalange africaine* composée d’engagés volontaires français et nord-africains sous le commandement du lieutenant-colonel Cristofini. Mais le commandement allemand fit retirer les Maghrébins pour composer la *Phalange tunisienne* forte d’un demi-millier d’hommes². Au total les deux *Phalanges* et la *Légion arabe* ne rassemblaient pas plus de quelques centaines de soldats maghrébins, moins d’un millier semble-t-il. Beaucoup désertèrent, et ceux qui furent faits prisonniers devaient être poursuivis devant les tribunaux militaires français.

En France, des compagnies militarisées, formées de Nord-Africains prisonniers de guerre, furent constituées dans le Sud-Ouest et suppléèrent notamment les forces de police allemande en Dordogne. Parmi celles-ci, on peut rappeler le nom de la Brigade nord-africaine levée en 1944 par el-Maadi pour «pacifier les campagnes et parer aux désordres intérieurs de la France». Cette petite unité recrutée parmi la lie de l’émigration lutta contre les Résistants français. Ses hommes se révélèrent de piètres combattants, mais d’odieus tortionnaires. En avril 1944, 200 furent incorporés dans la «Franc-garde» de la Milice, et suivirent les Allemands dans leur déroute.

Tels furent les très médiocres résultats des efforts de l’Allemagne pour enrôler à son service travailleurs et soldats nord-africains.

3. Mais la propagande allemande en direction du Maghreb s’était surtout intensifiée après le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 et l’arrivée d’un petit corps expéditionnaire allemand en Tunisie.

1. Sur la DAL et la Légion arabe on ne peut que renvoyer au chapitre nourri du livre de Tillmann, *Aufstellung und Einsatz der Arabischen Legion* (pp. 353-446).

2. La *Phalange africaine* qui devait être le premier maillon d’une *Légion impériale*, selon les désirs du général Bridoux, ministre de la Guerre de Laval, se retrouva aux affectifs d’une compagnie de 210 Français, auxquels les Allemands ajoutèrent finalement une centaine de tirailleurs tunisiens et une unité de pionniers employés comme travailleurs (sur 405 engagés on comptait 243 Tunisiens hommes de troupes, 32 sous-officiers et 2 officiers). Cette Phalange africaine fut intégrée dans un régiment d’infanterie (754^e Panzergrenadiere de la 334^e division) sous le nom de compagnie *Frankonia*...

Le consul général d'Allemagne à Tanger, Rieth, expliqua au haut-commissaire espagnol que la discrétion de la propagande allemande n'était plus de mise: «Contrairement à ce que nous avons fait dans d'autres régions arabes, nous n'avons pas jusqu'ici soutenu, par notre propagande ou autrement, les efforts des indigènes marocains pour se libérer d'une domination étrangère. Nous avons agi de la sorte essentiellement par égard pour les intérêts espagnols.» Désormais il devenait «nécessaire de tirer parti de notre forte position privilégiée pour gêner la mobilisation générale exigée par les Américains et l'enrôlement des recrues marocaines». Toutefois, les nationalistes marocains pro-allemands réclamaient une déclaration d'indépendance du Maroc que l'Allemagne ne pouvait accorder: «L'Espagne la considérerait comme une ingérence tout à fait insupportable», écrivait, le 13 novembre 1942, le consul Mohr. Dès lors, la propagande allemande, tout en employant de nombreux nationalistes pour la rédaction de ses tracts et pour son information, se trouva gênée et répandit trop de fausses nouvelles. Des membres de l'entourage du sultan ne manquèrent pas de faire savoir au vice-consul Krüger: «Vos émissions radiophoniques sont médiocres et devraient être révisées.»

En direction de l'Algérie, les radios nazies, fustigeant «les traîtres», recommandèrent aux soldats français et algériens de «rester fidèles à leur chef légitime, le maréchal Pétain, qui avait désavoué Giraud et destitué Darlan» et de combattre «les envahisseurs anglo-saxons». Puis, après la cessation des combats, elles firent redouter le retour des forces de l'Axe, qui allaient éliminer bientôt les Alliés d'Afrique du Nord et châtier les traîtres. Bien vite, ces menaces s'émoussant, elles tentèrent de jeter le trouble sur les intentions d'une France aux abois. L'amiral Darlan, s'adressant le 13 décembre aux populations musulmanes, leur disait: «Je sais que des propagandes mensongères cherchent à capter vos âmes. On vous dit que nos ports et nos villes les plus éloignés du combat étaient en ruines, que la famine régnait parmi nous... Sachez bien que la France ne fera jamais un acte que vous puissiez lui reprocher, qu'aucun de vos intérêts ne sera lésé.» Et il «conviait les guerriers musulmans» à «vaincre l'Ennemi comme l'ont fait il y a vingt-trois ans nos pères et nos frères».

En réponse, les radios nazies, y compris *Radio-Paris*, lançaient par la voix de tous leurs propagandistes, y compris désormais le Dr Benthami et el-Maadi, des appels à l'insubordination et à la désertion, conseillant en outre aux Algériens de ne pas remettre aux Américains les armes qu'ils détenaient: «Elles vous serviront bientôt pour la grande guerre libératrice.» Elles recommandaient aussi ce qu'elles appelaient la «petite guerre», c'est-à-dire des opérations de sabotage contre les voies et moyens de communication des Alliés.

Cependant, jugeant insuffisante la propagande radiophonique antérieure, le *Sicherheitsdienst Ausland* (Service de sécurité S.S. chargé des pays étrangers) exigea de nouvelles émissions en arabe et dialectes berbères, notamment

«pour inciter les Musulmans à des brutalités contre les Juifs et à la résistance contre les autorités d'occupation américaine». Ces programmes furent donc diffusés, à partir de janvier 1943, par deux radios aux dénominations curieuses: *La Lutte sociale* et *Libération*. En vue d'accroître la confusion politique, ces émissions de propagande étaient attribuées, la première au Parti communiste, la seconde aux «gaullistes d'Afrique du Nord»¹.

Des émissions en français et en arabe furent également organisées sous le nom de *La France fidèle* à l'usage des Français et des Musulmans pétainistes; on tentait de leur démontrer que les nouveaux chefs français d'Alger n'étaient pas libres de leurs actes et agissaient contre les intérêts de la France. Ce seul programme diffusait jusqu'à six bulletins d'informations par jour. Et Berlin jugeait sans doute cela insuffisant, puisque Vichy reçut le conseil impératif de développer sa propagande en ce sens. Il fallait tirer parti du pétainisme tenace qui régnait encore en Afrique du Nord»². Enfin, en août 1943, apparut un nouveau programme radiophonique en arabe intitulé *Ifriqiyya al-Fatat* (*Jeune Afrique*), qui continuait sans doute le quotidien destourien de même nom publié à Tunis pendant l'occupation germano-italienne»³.

La propagande par tracts prit elle aussi une ampleur assez extraordinaire. Une première série de tracts fut lancée par avion au-dessus de Tunis pour expliquer l'intervention allemande, puis d'autres séries intervinrent dans les semaines suivantes. Enfin, entre le 4 janvier et le 13 février 1943, 22 tracts différents furent distribués essentiellement dans les régions avoisinant Tunis et Tanger, soit un total de 350 000 exemplaires en un mois et demi, si l'on en croit un rapport du ministre plénipotentiaire du Reich à Tunis, Rudolf Rahn⁴.

Certains s'adressaient spécialement aux Marocains («Un appel aux Marocains» – tiré à 48 000 exemplaires – «Ô Arabes du Maroc»), d'autres aux Tunisiens et à tous les Musulmans d'Afrique du Nord («Nous sommes les vrais alliés des Arabes», «La lutte des Musulmans en Palestine», «Une

1. Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich (1940-1944)*, cite (p. 162) un télégramme du conseiller Schleier qui révèle ces faits (Schleier remplaçait Abetz à Paris depuis la mi-novembre 1942). Soustelle (*Envers et contre tout*, t. II, p. 86) écrit que dès le 26 décembre 1942 une station de langue française, *Brazzaville II*, prétendait parler au nom de la France combattante, se moquait de Giraud et attaquait les alliés. *Er-Rachid* annonçait en février 1944: «Radio-Tanger nous a appris qu'un poste *La Lutte sociale* menait campagne en faveur du bolchevisme. *Radio-Maroc* a fait savoir que c'était un émetteur de la Gestapo. Qui croire?» (Rappelons que la *Lutte sociale* était le titre de l'hebdomadaire communiste d'Alger.)

2. *Radio-Vichy* s'exécuta en 1944, lorsque Philippe Henriot fut entré au gouvernement. Le commandant Jean Renaud, collaborateur d'*Er-Rachid*, devint alors directeur de la chaîne «France fidèle». Vichy créa aussi un programme en arabe dit «La France musulmane», et deux programmes en français «Le clairon de la France» et «La voix du bled», à destination des colons d'Afrique du Nord.

3. *Ifriqiyya al-Fatat* parut du 1^{er} janvier au 7 mai 1943. À la suite d'un différend survenu dans l'équipe rédactionnelle, un second journal, *Al-Chaab* (*Le Peuple*), fut publié par les éléments les plus germanophiles.

4. Ce «Rapport Rahn» est cité très largement dans l'étude de A. Kuma Ndumbé, *La Politique africaine de l'Allemagne hitlérienne*, 1974.

qaçida (poème) du grand mufti», etc.). Les Allemands firent encore distribuer des portraits du Führer, mais aussi des cartes postales représentant le grand mufti de Jérusalem s'entretenant avec des soldats arabes sous uniforme allemand, ou des miniatures persanes accompagnées de propos amicaux d'Hitler. Des photos de vedettes de cinéma servaient à souligner des slogans de propagande, de faux dollars étaient illustrés au verso de têtes de mort et de mises en garde: «Ô Arabes, ne cédez pas devant les hommes du dollar». Des caricatures représentant Giraud, les Américains et les Juifs en train de piller la maison d'un Marocain, portaient cette légende: «Lève-toi, tu es plus fort que tu ne le crois.»

Des tracts édités à Berlin en mars 1943, répétaient: «Anglais et Américains sont venus chez vous pour partager avec Giraud votre empire et vos richesses. Ce sont des peuples insatiables»... «Les Juifs qui commandent à New York comme ils commandent en Palestine ont besoin du Maroc et de l'Algérie pour construire un pont pour leur passage»... «Ô Arabes généreux! Êtes-vous nés pour être esclaves asservis ou hommes libres et bien traités? Défendez-vous, luttiez et combattez... Ne vous fiez pas à ce que disent les Américains. Ils ne sont pas venus pour votre bonheur, mais pour vous dépouiller, troubler votre paix, s'emparer de vos champs et de vos demeures, pour vous chasser et vous asservir...

Plus tard, les distributions de tracts se raréfièrent sans toutefois cesser. On en découvrait de nouveaux en décembre 1943 dans la région de Marrakech. En avril 1944 on signalait encore dans la zone de Tanger la mise en circulation de nouvelles brochures de propagande allemande en langue arabe et en langue française.

Les thèmes de ces diverses formes de propagande ne variaient guère: puissance invincible de l'Allemagne, dénonciation des Juifs et de leurs liens avec les Anglo-Saxons et les Bolcheviks, affinités prétendues de l'Islam et du national-socialisme, lutte nécessaire contre l'impérialisme capitaliste anglo-américain, désaccord chez les Alliés, dénonciation de la «clique de Giraud», puis de celle de de Gaulle.

Radio-Paris, repris par *Radio-Tunis*, qui émit à nouveau à partir du 8 décembre 1942, répétait que ces deux cliques n'avaient qu'un seul but: asservir les musulmans. «Une poignée de Français dont chacun cherche à gouverner, ne pense qu'à opprimer les Musulmans comme si les Nord-Africains n'avaient été créés que pour être les esclaves des Français et des impérialistes.» Ces mêmes radios faisaient redouter aux Maghrébins que «les Anglo-Américains, champions rétribués des Juifs, veuillent faire du Maroc et de l'Algérie une seconde Palestine». Ainsi s'expliquait que «les premières mesures prises par les autorités anglo-américaines aient été d'abroger les lois qui tenaient les Juifs en sujétion». Quant à la libération des communistes, elle aurait «causé une grande stupeur en Afrique du Nord, où chacun se rappelle les actes de barbarie des communistes et leur doctrine qui va jusqu'à nier l'existence de Dieu».

Rares furent les propagandistes qui s'écartèrent de ces arguments. Le ministre Rahn n'avait qu'une courte expérience du monde arabe, acquise comme délégué extraordinaire en Syrie, en 1941, mais il avait été à l'ambassade de Paris le spécialiste de la propagande. Il proposa donc comme directives, le 25 février 1943, les thèmes suivants : « Les Juifs seront envoyés aux travaux forcés. Les richesses juives seront distribuées aux Musulmans pauvres qui ont souffert des bombardements. » S'y ajoutaient les habituelles vociférations des nazis contre les « judéoploutocrates », les bolcheviks et le communisme antireligieux. Mais Rahn entendait faire miroiter aussi aux yeux des Maghrébins l'instauration du « nouveau socialisme européen qui ne connaît qu'une orientation économique eurafricaine équitable » : « Il n'y a plus d'opresseurs, ni d'opprimés. »

La propagande allemande faisait enfin valoir que les puissances de l'Axe avaient libéré les leaders destouriens, « donné de hautes fonctions à Habib Bourguiba auprès du bey » et permis la libre activité du mouvement des *Jeunesses destouriennes* et du *Croissant rouge*. En revanche, pendant le même temps, les autorités françaises maintenaient toujours Messali en prison et libéraient les députés communistes.

Selon les services de la Sécurité militaire, les Musulmans algériens restaient en 1943 « très sensibles à la propagande allemande », notamment lorsqu'elle représentait « les Juifs comme les bénéficiaires de l'arrivée des Anglo-Saxons ». Le gouverneur général Peyrouton en avertissait le président du consistoire israélite d'Alger en des termes révélateurs : « Les Arabes sont beaucoup travaillés par la propagande ennemie. Beaucoup ont la TCF et les Allemands leur disent que la défaite allemande marquerait le retour des Juifs au pouvoir. »

Au Maroc, les leitmotivs de la propagande allemande en 1943 peuvent s'énumérer ainsi : les Anglo-Saxons n'apporteront aux Musulmans que la domination juive, les armées anglo-saxonnes prélèvent toutes les ressources du ravitaillement local, elles oppriment les Musulmans et font incarcérer les notables et les étudiants soupçonnés d'avoir été favorables aux puissances de l'Axe, ou simplement d'être des patriotes fervents, elles acceptent le concours d'officiers français qui sont traîtres au gouvernement du maréchal. La vigueur de l'épuration au cours de l'année 1943 permettait à la propagande d'affirmer aux Marocains que l'Afrique du Nord restait fidèle à Vichy : « La preuve en est, disait-elle, dans la nécessité d'arrêter un nombre important de gens tant au Maroc qu'en Algérie. »

Radio, tracts et organes de presse pro-allemands multipliaient aussi à plaisir les fausses nouvelles. Yûnis Bahri tentait de provoquer des mouvements de panique en annonçant à l'avance la date de prétendus bombardements (par exemple celui d'Alger pour la nuit du 24 décembre 1942). On décrivait des massacres de notables musulmans restés fidèles au maréchal Pétain, des destructions d'édifices religieux par les troupes américaines, des pillages prétendus. Le « régime Giraud » se définissait par

une cascade de violences : « Fusillades, réquisitions abusives, violations de domiciles, contraintes, travail forcé, rafles baptisées mobilisation, dictateurs juifs, rien n'y manque. On fait travailler des femmes musulmanes sur les chantiers militaires sous la surveillance de matrones juives. Sous prétexte de l'état de siège, on fusille pour le moindre prétexte. »

Aucun fait précis vérifiable n'était bien entendu apporté. Mis à part les exécutions d'agents de l'Axe, les propagandistes tiraient tout ou presque de leur imagination. En Tunisie, ils annoncèrent l'annexion de Bizerte par l'Angleterre. « L'Algérie, le Maroc et la Tunisie hier si prospères sont plongés dans la plus noire misère. Leur économie est bouleversée, leurs richesses passent peu à peu aux mains des Yankees et dans celles de leurs complices juifs plus arrogants que jamais. « La conclusion attendue était qu'il fallait lutter contre « la boulimie impérialiste des États-Unis », « pour éviter la colonisation par les Juifs et les nègres de Harlem... Des milliers (*sic*) d'entre nous se battent déjà dans les rangs allemands pour bouter dehors l'envahisseur »¹.

S'adressant à plusieurs reprises par radio à ses frères d'Afrique du Nord, le grand mufti de Jérusalem les incitait sans fard à aider les armées de l'Axe et à s'opposer par tous les moyens aux troupes alliées. Plus tard, il demanda à tous ceux qui étaient présents en Europe de s'enrôler dans les forces armées allemandes. « Dans la lutte contre le bolchevisme, expliquait-il, les peuples islamiques sont les alliés naturels des Allemands. »

Le grand mufti avait fondé à Berlin un *Bureau du Maghreb arabe*, auquel vinrent se joindre notamment certains leaders destouriens de premier plan comme le Dr Habib Thameur, Rachid Driss et Y. Rouissi. Abdelkhaleq al-Torrès, qui avait proposé le 13 novembre 1942 de constituer à Berlin un *Comité maghrébin* sous condition que l'Allemagne fît une déclaration garantissant l'indépendance du Maroc, avait donc été écarté. Le *Bureau du Maghreb arabe* s'efforça surtout de gagner la sympathie des milieux ouvriers musulmans en France, par l'intermédiaire du Dr Thameur et de Triki.

En France, le *Comité musulman de l'Afrique du Nord* édita à partir de janvier 1943 un bulletin mensuel en français *Er-Rachid* (*Le Messager*) (devenu bi-mensuel à partir du 5 mai), qui se fit le champion de la propagande nazie, tout en réclamant la fédération des trois pays nord-africains et son autonomie à l'intérieur de l'Eurafrique. « Notre sympathie est acquise à l'Allemagne nationale-socialiste qui a toujours prodigué son amitié désintéressée à l'Islam opprimé... Ici non seulement nous faisons des vœux pour une victoire allemande, mais nous sommes décidés à y aider par tous les moyens, y compris celui des armes » (octobre 1943). « Musulmans nord-africains, pour nous il n'y a qu'une solution, qu'un avenir, l'indépendance, avec la souveraineté dans une fédération européenne »². Cette feuille pro-nazie

1. Toutes ces citations sont extraites du livre de Mohammed El-Maadi, *L'Afrique du Nord, terre d'histoire*, écrit en mai 1943, publié à Paris en 1944.

2. *Er-Rachid*, 5 décembre 1943.

injuriait les autorités françaises du Maghreb, décrivait «la terreur à Tunis, les ruines fumantes de la vieille cité musulmane... Au pied des minarets détruits, l'Islam en détresse priait, puisqu'il n'avait plus que sa prière, pour les braves petits soldats *feldgraus* qui, avec un panache fou, arrosaient de leur sang généreux la vieille terre libyque»¹.

Er-Rachid publiait des proclamations du Dr Habib Thameur appelant de Rome «tous les patriotes et tous les destouriens à mener une lutte effective et agissante contre le colonialisme anglo-saxon et contre l'exploitation juive», ou dénonçant «les cliques impérialistes anglo-saxonnes qui ont toujours intrigué pour étouffer tout mouvement patriotique nord-africain et arabe». Il reproduisait un appel du grand mufti de Jérusalem² en faveur de l'indépendance du Liban, où il demandait: «Pourquoi l'Afrique du Nord n'est-elle pas libérée de l'oppression cruelle des Anglais, des Américains, des gaullistes et des Juifs?» *Er-Rachid* lançait des slogans du même type: «Les Anglo-Américains ont acheté notre patrie aux privilégiés du colonialisme, battons-nous contre les Anglo-Américains enjuivés»; «*Er-Rachid*: lutte contre le colonialisme enjuivé, soutiens son combat.»

Si, en janvier 1944, le journal put devenir hebdomadaire, doubler son tirage et paraître sur grand format, on devine que ce fut avec les subventions de la *Propagandaabteilung*. Il écrivait le 3 février 1944: «Profitons des circonstances pour agir et pour nous libérer... Affirmons notre volonté de libération des hordes anglo-américaines et, certainement, les Allemands nous tendront une main secourable.» Un certain Chérif Aït Atmân célébrait, la semaine suivante, pour ceux qui n'auraient pas compris, «la légion Arabe libre et la division musulmane de Waffen SS³ qui combattent aux côtés de l'Allemagne». Jusqu'au 9 août 1944, le journal continua sa besogne d'intoxication et de mensonge, aidé d'ailleurs par de nombreux rédacteurs français. El-Maadi affirmait que «les autorités gaullistes profanaient les mosquées, traquaient les hommes valides, les vêtaient d'uniformes anglais et américains»; elles avaient levé «un million d'hommes pour la boucherie judéocratique... obligé des tribus à leur fournir des jeunes filles musulmanes pour les bordels militaires de campagne». Il prétendait que le rétablissement du décret Crémieux avait amené des protestations de la part des Musulmans,

1. *Er-Rachid*, 5 juin 1943. Cette littérature n'avait rien de spécifiquement maghrébin. Le faux *Paris-Soir* édité par les Allemands écrivait par exemple le 15 février 1943: «Un jour viendra, espérons-le, où les troupes allemandes feront leur entrée dans la ville d'Alger. Nous savons d'avance comment elles se comporteront. La tenue impeccable de celles qui envahirent la France et qui depuis l'occupent humainement nous permet d'affirmer qu'elles ramèneront la civilisation en Afrique du Nord.»

2. Le grand mufti continuait en effet à seconder très activement la propagande allemande. Il fut question, en avril 1943, de la formation d'un Comité pour le Proche-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie, dont il aurait été la cheville ouvrière.

3. Ces Musulmans qui combattaient dans les Waffen SS étaient des Bosniaques. Le grand mufti se fit photographier en novembre 1943 en leur compagnie. Ils portaient un fez rouge avec l'insigne de la Wehrmacht à croix gammée et un écusson figurant un poing brandissant un cimeterre.

que le sang avait coulé une fois encore que «Allal al-Fassi et des dizaines de nos militants ont été fusillés par le CFLN».

Cet hebdomadaire national-socialiste, qui prétendait avoir 12 000 abonnés et tirer à 30 000 exemplaires, eut-il une grande audience ? Tout paraît indiquer, à commencer par son tirage réel enregistré par la préfecture de police (5 000 en juillet 1943, 10 000 en janvier 1944), que son nationalisme *made in Germany* n'était pas tellement apprécié par les Nord-Africains résidant en France¹.

En 1944 la propagande radiophonique allemande ne faiblit pas, tout au contraire. Désormais, les speakers arabes n'hésitaient plus à parler d'indépendance des pays maghrébins, ni à inviter les Musulmans à se soulever pour libérer leur patrie. «L'heure est venue de choisir, répétait dans sa chronique quotidienne de *Paris-Mondial*, Ahmed ben Yazid, ou bien l'indépendance et la liberté, ou bien l'impérialisme et l'esclavage... C'est le moment de chasser votre ennemi de votre sol.» Quatre jours plus tard, il s'écriait : «Ô Musulmans saisissez l'occasion propice qui se présente à vous pour vous libérer, sinon il sera trop tard et vous le regretterez!»

De *Radio-Berlin* partaient fréquemment des appels du même type : «Musulmans, il vous faut chasser les intrus de votre pays. Vive le Maroc libre et indépendant» (3 août). «L'heure de l'indépendance et de la liberté a sonné pour l'Afrique du Nord. Vos tortures prendront fin. Tout bon Musulman, du Maroc jusqu'en Tunisie, doit résister et employer tous les moyens pour délivrer sa patrie du joug des impérialistes» (8 septembre). «Un jour viendra où le sang musulman ne coulera plus pour la cause alliée, mais pour celle des Arabes» (7 août).

Statistiquement toutefois, ce qui revenait le plus souvent, c'étaient les appels à la désertion et au sabotage. «Que les soldats musulmans enrôlés de force sachent qu'ils n'ont qu'à passer dans le camp allemand où ils seront accueillis à bras ouverts pour avoir la vie sauve» (*Radio-Berlin*, 2 juin) : «Soldats musulmans, désertez en masse, votre devoir patriotique vous le recommande» (*ibid.*, 13 juillet). À *Paris-Mondial*, le speaker s'écriait, le 4 juin : «Sabotez, sabotez toujours, Arabes du Maghreb. La résistance doit être faite par la désobéissance civile et le sabotage... N'oubliez pas que vos vrais alliés et amis sont les Allemands !» Au sabotage s'ajoutaient parfois des consignes de meurtres : «Les Gaullistes vous tromperont encore une fois, déclarait Ahmed ben Yazid le 30 juillet, comme vous l'avez été au lendemain de la guerre 1914-1918. Il vous appartient donc de les exterminer avant qu'ils ne vous exterminent.» La dénonciation des Juifs, avec une place plus grande faite aux menaces sur la Palestine arabe et les mises en garde contre les dangers du bolchevisme et les visées impérialistes américaines complétaient l'arsenal de la propagande nazie.

1. À plusieurs reprises le journal fit allusion «à ceux de nos lecteurs qui nous disent ou nous écrivent leur désaccord». El-Maadi se défendait constamment d'être vendu aux Allemands, mais à la libération de Paris il s'enfuit avec les troupes allemandes ; il avait épousé une Allemande.

Mais les speakers arabes avaient visiblement perdu leur foi dans la victoire allemande; sinon, pourquoi auraient-ils assuré leurs auditeurs que «l'Allemagne possédait encore une force formidable puisqu'elle disposait d'armes secrètes? Pourquoi répétaient-ils sans trêve: «Nous ne doutons point de la victoire finale de l'Allemagne, car l'Allemagne s'est toujours montrée l'amie de l'Islam?»

La radio allemande demeurait, en 1944-1945, encore très écoutée, surtout semble-t-il en Tunisie, où la population se cramponna longtemps à l'idée d'un retour des Allemands (un Tunisien francophile prétendait même en juillet 1944: «Coupez le cœur d'un Arabe et vous y trouverez un petit Hitler»). Les émissions annonçant «la foudroyante offensive des Ardennes en direction de Bruxelles (*sic*) et de Paris» soulevèrent une vague d'espoir chez certains Tunisiens prompts à dénoncer l'ampleur de la répression française. D'aucuns appelaient à l'insurrection et renouvelèrent leurs cris en mai 1945: «La France est à l'agonie et elle fait couler le sang, proclamait alors l'ex-Pr Belhaouane. Tous les Musulmans doivent être prêts au sacrifice suprême!»

Au Maroc le résident général attirait l'attention de ses subordonnés, le 9 juillet 1944, sur les effets persistants de la propagande allemande: «Le Maroc a été moins atteint que d'autres pays par cette propagande, il importe cependant d'en effacer les traces que les émissions radiophoniques ennemies travaillent sans cesse à raviver.»

Les efforts désespérés de cette propagande radiophonique, désormais brouillée dans la mesure des possibilités, furent contrebattus par les radios française et anglaise¹ et par un poste américain émettant d'Alger, depuis le 16 juin 1943: *La Voix de l'Amérique*. Des centaines de milliers de tracts pro-alliés avaient été lâchés par avions dans la zone occupée par les troupes de l'Axe (402 000 du 24 au 30 décembre 1942).

En dépit des craintes des milieux militaires, il paraît établi que les appels allemands à l'insoumission et aux violences antijuives ne furent guère entendus. Certes, le recrutement des contingents de travailleurs demandés par les Alliés s'opéra assez difficilement, et l'effort de mobilisation provoqua parfois des refus collectifs. Mais cela s'expliquait, en Algérie du moins, par les mots d'ordre du PPA clandestin. Et, au total, les 15 millions de Musulmans nord-africains (14 729 000) fournirent pourtant 233 000 soldats à l'armée d'Afrique.

Les militaires alliés, qui entendaient crier à leur passage «Vive Hitler», eurent parfois le sentiment que les Musulmans du Maghreb avaient tous été

1. Depuis le début de 1943 les Anglais avaient créé deux nouveaux programmes en arabe, dont les dénominations «Les Arabes libres» et «La Nation arabe» suffirent à indiquer la tendance. On se souviendra que, dès 1941, au micro de la BBC, Anthony Eden avait solennellement promis l'indépendance à tous les peuples arabes et que, selon le diplomate américain Kenneth Pendar, en 1941-1942: «Au moindre prétexte les Anglais envoyaient de Tanger des tracts qui pouvaient être interprétés comme des ferments de soulèvement arabe contre les Français». Selon lui, «les Arabes trouvaient la propagande anglaise bien moins intéressante que celle des Allemands» (*Le Dilemme France-États-Unis*, pp. 112-113).

et demeuraient germanophiles. Mais les Allemands savaient, eux, qu'ils avaient perdu la confiance des leaders nationalistes. Balafrej déclara à un officier de l'*Abwehr* que, «gravement déçu par la politique nord-africaine d'Hitler, il se refusait désormais avec regret à toute collaboration. Selon un agent du grand mufti, qui après un long séjour en Afrique du Nord fit son rapport le 10 mars 1943, les Maghrébins avaient depuis longtemps compris que «les Allemands avaient réservé à leurs alliés italiens les régions méditerranéennes, et ménagé constamment l'Empire colonial français». D'abord surpris par l'attitude allemande, les nationalistes se montrent maintenant très amers et déçus. En janvier 1944, Brahim al Ouazzani, condamné à mort par contumace en mai 1943, reconnaissait que son activité au profit des services de renseignements allemands était «contrariée par certains qui accusent l'Allemagne de se servir d'eux pour des fins qui n'intéressent qu'elle».

Les Alliés redoutaient surtout les sabotages et une aide directe ou indirecte des populations aux troupes allemandes dans la zone proche des combats. En fait, les opérations de sabotage furent menées essentiellement par des commandos de spécialistes de la «division Brandenburg», aidés de quelques Français du PPF et de quelques Tunisiens. Militairement, les résultats furent très minimes du fait que, selon le témoignage du général Rivet, «la presque totalité des saboteurs déposés en Afrique du Nord par parachutes ou venus par l'Espagne est arrêtée par nos services du contre-espionnage et de la sécurité du territoire»¹.

Quant aux cas avérés de soutien des populations aux troupes allemandes, ils furent, semble-t-il, assez rares. En Algérie, sur la frontière algéro-tunisienne, une partie des Oulad Sidi Abid s'insurgea lors de l'avance temporaire des Allemands vers Tébessa, et s'attaqua notamment à la maison du caïd. Ailleurs, des parachutistes allemands opérant sur les arrières des lignes alliées furent cachés dans certaines *mechta*. Mais la plupart furent aussitôt dénoncés, la Sécurité militaire octroyant des primes importantes pour tout renseignement. En revanche, de nombreux militaires allemands demeurèrent dissimulés dans la péninsule du cap Bon et le djebel Zaghouan. Selon P. R. Gazagne, secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie, «des soldats de l'*Afrikakorps* purent, après la bataille de Tunisie, vivre

1. Dans un livre peu scientifique, *L'Intoxication*, Pierre Nord parle du «tableau de chasse du contre-espionnage de décembre 1942 à février 1943: 143 espions arrêtés, 21 commandos de saboteurs comprenant 158 hommes attendus et capturés dès leur arrivée». Dans *Services spéciaux*, l'ancien directeur de la Sécurité militaire, le colonel Paillole, donne des chiffres sûrs: «Depuis le 8 novembre 1942, 904 suspects arrêtés..., 189 condamnations à mort, 57 Arabes, 62 Français, 22 Espagnols, 19 Italiens, 8 Allemands, 21 divers» (p. 440). Parmi les 268 saboteurs dont 204 Arabes arrêtés en 1943 et jusqu'à la libération de la Tunisie en mai 1943, 35 seront fusillés (p. 470). D'après les *Bulletins* que m'a communiqués le colonel Paillole, je trouve pour la période allant de juin à septembre 1943, 12 Musulmans exécutés (dont 10 appartenant aux services de Renseignements allemands et 2 aux services italiens), 8 condamnés aux travaux forcés à perpétuité, 10 à vingt ans de travaux forcés, 2 à quinze ans, 9 à dix ans, 3 à sept ans, 13 à cinq ans.

pendant sept mois (jusqu'en avril 1944) chez les indigènes de la région de Bône sans être signalés aux autorités françaises [la note de mai 1944 que recopie P. R. Gazagne précise qu'ils étaient 3]. En juin suivant, une nouvelle découverte de soldats allemands au nombre de 17 fut faite dans la région de Mansoura-les-Bains; ils avaient pu séjourner pendant plus d'un an dans la région de Medjez el-Bâb sans être dénoncés»¹.

On a pu citer également des faits qui témoignent de la sympathie durable manifestée aux Allemands. Le général Catroux, qui assista à l'entrée des troupes alliées à Tunis, fut choqué par l'hostilité visible de la population musulmane. Il écrivit au général de Gaulle: «Les Musulmans, très peu nombreux, se contentaient de regarder sans applaudir.» Les Tunisiens parlaient de «la prise de Tunis», ou de «la reconquête de la Tunisie» par les troupes alliées. Seuls célébrèrent la libération les Juifs et les communistes. Ces derniers, de 1943 à 1945, sommèrent en vain les leaders destouriens de «condamner ouvertement la politique des traîtres tels que Thameur qui ont tenté de vendre notre pays à l'Allemagne» (*L'Avenir social*, 25 mai 1943). L'annonce de la libération de Tunis ne fut pas non plus accueillie avec satisfaction dans certaines villes du Constantinois; à Saint-Arnaud des jeunes gens jeûnèrent ostensiblement en signe de deuil. Des rumeurs de protestation se manifestèrent aussi lorsqu'on apprit l'arrestation de nombreux Tunisiens qualifiés de «collaborateurs» ou d'agents de l'*Abwehr*.

Compte tenu de ces réactions, il est permis de dire que tous les efforts d'imagination de la propagande allemande, ses ruses et ses mensonges se révélèrent finalement impuissants à provoquer désertions collectives, soulèvements ou troubles graves. L'espoir du mufti Al-Huseïni de voir les soldats musulmans désertir massivement pour se ranger du côté des forces allemandes en Tunisie puis en Italie fut déçu². En dépit des appels haineux contre «le Juif qui veut s'emparer de votre patrie», aucun attentat n'eut lieu contre les Juifs après l'évacuation de la Tunisie³.

Quant aux troubles, il a été parfois suggéré ou écrit que les graves émeutes de janvier 1944 au Maroc avaient été déclenchées à l'instigation d'agents allemands. Mais l'examen des faits s'oppose à cette interprétation, que «l'historien» Walter B. Cline, en réalité chef des services secrets américains

1. Ce rapport Gazagne est cité *in extenso* en annexe du livre d'A. de Sérigny, *Écho d'Alger*, Paris, 1972.

2. Selon les souvenirs d'un officier, Louis Berteil, *L'Armée de Weygand* (p. 130): «Des désertions collectives se produisirent dans des unités tunisiennes au cours de l'hiver et elles furent assez préoccupantes pour justifier un retrait du front de ces éléments» (le fait n'est confirmé par aucune autre source).

3. En Tunisie une affaire grave avait eu lieu le 19 mai 1941, sans qu'on puisse établir de lien avec la propagande allemande. Plusieurs centaines de Tunisiens musulmans s'attaquèrent aux Juifs du quartier de Djara à Gabès, faisant plusieurs morts et blessés. Cf. R. Casemajor, *L'Action nationaliste en Tunisie (1857-1948)*. Au temps de l'occupation allemande «quelques organisations de jeunesse ultra-nationalistes comme le Croissant rouge firent parler d'elles en agissant contre les Juifs, mais les autorités tunisiennes intervenaient» (J. Sabille, *Les Juifs de Tunisie*, p. 40).

au Maroc, a récusée le premier¹. Si l'arrestation de leaders de l'Isiqlâl fut officiellement justifiée sous l'inculpation de préparer un soulèvement insurrectionnel en liaison avec l'Allemagne, en fait la Sécurité militaire avait agi en vue de décapiter l'état-major nationaliste par amalgame de trois affaires. Elle eut recours à une provocation manquée (un agent double devait présenter aux chefs nationalistes un agent allemand pour justifier le flagrant délit, mais l'Allemand prévenu ne vint pas et on arrêta l'agent double), puis à la «découverte» d'un réseau *Suiten*, connu depuis septembre 1943, et à l'évocation des contacts anciens de Balafrej avec les Allemands. La Sécurité Militaire entraîna progressivement le directeur des Affaires politiques, longtemps réticent. Devant la violence inattendue des réactions nationalistes dans le Maroc tout entier, le chef de la Sécurité Militaire «revendiqua la responsabilité d'avoir provoqué le déclenchement prématuré, au moment le plus opportun, d'un mouvement qui s'avérait plein de menace pour l'avenir»². Mais il oubliait de noter que, voulant crever un abcès, il avait propagé l'épidémie³.

De semblable manière les mouvements insurrectionnels de mai 1945 en Algérie ont été attribués sur l'heure par le Parti communiste «à l'action criminelle des provocateurs hitlériens» qui avaient mis en pratique «les mots d'ordre diffusés jusque dans ses dernières émissions par la radio de Berlin»⁴. Mais cette version partisane des «terroristes hitlériens», maladroitement reprise par le gouverneur général socialiste Chataigneau, ne résiste pas à une étude critique des événements»⁵.

Adolf Hitler avait dit: «La propagande nous a permis de conquérir et de conserver le pouvoir. La propagande nous donnera la possibilité de conquérir le monde.» Or la propagande allemande en direction des Maghrébins n'arriva même pas à jeter «le désordre chez l'ennemi». L'échec s'explique de lui-même quand on garde présents à l'esprit les réticences et les refus de la politique hitlérienne qui tentait d'utiliser les nationalistes sans oser appuyer le mouvement de libération arabe. «Pour réussir, professait le Dr Gobbels, la propagande doit savoir ce qu'elle veut, il faut qu'elle ait en vue

1. Walter B. Cline, «Nationalism in Morocco», *The Middle East Journal*, janvier 1947.

2. «Le danger présenté par l'activité du mouvement nationaliste ne pouvait être écarté que par la destruction de son état-major», notait le capitaine Dumont dans son historique des événements du 3 février (note n° 835/SM 30). Une note «sur le déroulement technique des trois affaires – Suiten, Balafrej, Abderrahman b. Saad (n° 1058/SM 30) – permet de compléter l'information.

3. Le 2^e bureau tenta aussi de prouver «l'intervention allemande dans les événements», en tirant argument de ce que les speakers de *La Voix du Reich* en arabe avaient félicité le 4 février leurs agents pour la tâche accomplie à Rabat.

4. L'éditorialiste de *Radio-Alger*, Michel Rouzé, alors membre du Parti Communiste Algérien, accusait dans sa chronique du 13 «les membres de la 5^e colonne d'avoir manigancé les troubles qui viennent de se produire. Pendant de longs mois la radio des traîtres vichystes réfugiés à Sigmaringen et la radio allemande de langue arabe jusqu'à des dates récentes ont promis des désordres en Afrique du Nord».

5. Cf. Aïnad Tabet, *Le Mouvement du 8 mai dans le Constantinois*, Alger, 1968, et Mahfoud Kaddache, «Le 8 mai 1945», *Algérie-Actualité*, 1975, n° 499.

un but clair et bien arrêté... La propagande qui se sert du mensonge ne peut réussir à la longue.» Hitler lui-même convint sur le tard de son erreur politique, regrettant de n'avoir pas «fait une politique révolutionnaire en Afrique du Nord»: «Seuls, nous aurions pu émanciper les pays musulmans dominés par la France. Cela aurait eu un retentissement énorme en Égypte et dans le Proche-Orient asservis par les Anglais... Tout l'Islam vibrerait à l'annonce de nos victoires. Les Égyptiens, les Irakiens et le Proche-Orient tout entier étaient prêts à se soulever...»¹.

Toutefois l'extension rapide du nationalisme au Maghreb, et spécialement en Algérie où le mouvement était encore peu perceptible avant 1939, ne saurait tout à fait s'expliquer si l'on ne tenait aucun compte de l'action durable, parfois massive, de la propagande de guerre germanique. Elle a pu servir de catalyseur à des réactions provoquées ou accélérées par la défaite de 1940 et le débarquement victorieux d'armées étrangères en Afrique du Nord.

1. Ces propos furent tenus devant Martin Bormann le 17 février 1945. Les notes de Bormann ont été traduites en français sous le titre *Le Testament politique d'Hitler*, Paris, 1959.

Regards sur la presse politique musulmane dans l'Algérie «française»

Aussi étonnante que puisse paraître cette affirmation aux yeux d'historiens non spécialisés dans l'étude du Maghreb, l'histoire de la presse algérienne n'avait pratiquement pas retenu l'attention des chercheurs jusque dans les années 1960. Malgré la floraison actuelle, en France et en Algérie, de mémoires de maîtrise sur ce sujet, ces travaux inédits et généralement non communicables n'ont guère fait avancer nos connaissances¹. Au-delà des vœux pieux de libre communication et de recherches collectives, il est peut-être plus utile de faire le point, à partir des articles publiés, des travaux récents accessibles et de nos propres sondages, sur un secteur de la presse algérienne: la presse politique musulmane de langue française et de langue arabe. Sous ce titre inspiré par le bref mais excellent article du Pr Ali Merad *La formation de la presse musulmane en Algérie (1919-1939)*², nous retiendrons en fait tous les périodiques qui méritèrent successivement en Algérie les noms d'organes bilingues ou franco-musulmans, de presse «indigénophile», de «presse indigène»³, enfin de presse musulmane ou arabe. Comme le but de cet article est essentiellement pédagogique (il condense quelques leçons qui ont été effectivement professées devant les étudiants de l'EHESS), nous ne redoutons pas le reproche d'avoir présenté un simple catalogue commenté de titres. Le lecteur intéressé appréciera d'autant plus les monographies érudites de MM. Kaddache et Ihaddaden que nous publions dans ce même numéro qu'il pourra les replacer dans un contexte d'ensemble.

* Article initialement publié dans les *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la presse et de l'opinion*, n° 5.

1. On trouvera dans *Le Répertoire des mémoires et thèses consacrées au Maghreb* publié par les *Cahiers de la Méditerranée* une liste non exhaustive des mémoires et thèses sur la presse algérienne: 17 titres retenus.

2. Article publié par la revue *IBLA*, 1^{er} trimestre 1964 (pp. 9-27).

3. L'archiviste Pierre Boyer a rédigé une étude sur la presse indigène d'Algérie (inédite et non communicable au public. Exemplaires dactylographiés au CHEAM et aux Archives d'Aix-en-Provence?). Je n'ai pas pu en avoir connaissance mais elle a été utilisée par Christiane Souriau-Hœbrechts dans son livre *La Presse maghrébine* (1969) qui consacre 7 pages à notre sujet (pp. 73-80). J'ai utilisé en outre les travaux de M. Ihaddaden: *La Presse indigène en Algérie des origines à 1930*, et du Pr Mahfoud Kaddache: *La Vie politique à Alger de 1919 à 1939*. Je signale en outre qu'un maître-assistant à l'Université de Constantine, L.P. Montois, prépare une thèse sur la presse du Constantinois de 1930 à 1962.

La presse «indigène» jusqu'à la Première Guerre mondiale

Aux origines de la presse algérienne de langue arabe

Le premier journal imprimé qui parut en Algérie, fut un organe officiel bilingue: *Le Moniteur algérien*, le numéro 1 sortit le 27 janvier 1832¹. Quoi qu'on en dise souvent, ce ne fut pas le premier journal paru au Maghreb (dès 1820, à Ceuta, fut imprimé un hebdomadaire espagnol). Il ne fut pas non plus le premier en Afrique du Nord qui ait employé la typographie et l'alphabet arabe, puisque le pacha d'Égypte, Muhamad Ali, avait créé dès le 20 novembre 1828 un bi-hebdomadaire, *Al-Waq'a'i al-Misriyya* (Les Événements d'Égypte) tiré à l'imprimerie Balaq². Ce journal officiel du gouvernement égyptien – et qui le resta jusqu'en 1914 – contenait aussi des articles d'information, généralement copiés dans les journaux français. Ce journal servit d'ailleurs de modèle³ au véritable Journal Officiel de langue arabe que créèrent les Français en 1847: le bi-mensuel *Al-Mubachchir* (en français, *Le Mobacher*). Cet organe, qui parut régulièrement pendant 81 ans jusqu'en 1928, était envoyé d'office à tous les fonctionnaires musulmans algériens, auxquels il apportait non seulement les textes officiels, mais aussi «des renseignements utiles afin que vos connaissances se développent au fur et à mesure que progressent les sciences et techniques»⁴. Ce J.O. comprit donc des articles de vulgarisation et de culture générale longtemps rédigés par des fonctionnaires français et traduits en arabe. Plus tard, des journalistes algériens y furent associés, et *Le Mobacher* fut ainsi la première école de journalisme de l'Algérie musulmane⁵.

Au-delà de ce journal officiel et de quelques autres organes officiels⁶, aucun périodique arabe indépendant ne s'imprima en Algérie avant 1907.

1. La partie arabe resta lithographiée jusqu'au n° 26 du 28 juillet 1832 pour ne pas heurter le conservatisme des lettrés habitués à l'écriture manuscrite.

2. M. Mirante, «La presse périodique arabe» dans *Actes du XIV^e Congrès international des orientalistes* (tenu à Alger en 1905), troisième partie, pp. 196-205, Paris, 1907. Wassaf Amin, *L'Information et la presse officielle en Égypte*, Paris, 1952.

3. L'autre modèle invoqué par le général Daumas en 1847 fut *Le Moniteur ottoman* à Stamboul en 1831 (organe rédigé en français et en turc) et le *Taqwim i waqa'i* (en turc) créé en mai 1832. Inversement, le *Mobacher* servit de modèle au *Raid at-Tunisi* (L'Éclairteur tunisien) créé sur ordre du bey en 1860.

4. Avertissement publié dans le n° 1 du 1^{er} septembre 1847.

5. D'après M. Ihaddaden, Omar Brihmat, Mohammed Kahlul, Omar Racim, Omar Kaddour collaborèrent au *Mobacher* avant d'écrire dans la «presse indigène».

6. Parmi ces journaux officiels imprimés à Paris, on peut citer le *Birgys Baris anis Al-Galis* (L'Aigle de Paris ou Jupiter), journal bilingue franco-arabe rédigé par un Tunisien, Sulayman al-Harairi, un Libanais maronite, Ruchaid al-Dahdah et par l'abbé F. Bourgade. Cet hebdomadaire qui traduisait en arabe «ce qui est le plus propre à donner aux Arabes et aux Orientaux une haute idée de la France» parut régulièrement du 24 juin 1859 à mai 1866. Selon le vicomte de Tarazzy, il aurait eu une grande vogue chez les lettrés arabes en raison de la perfection de son impression et de la variété des sujets abordés. En juin 1859, parut aussi à Paris, *'Utairid* (Mercure) qui bien que subventionné par le gouvernement, dut disparaître pour ne pas faire concurrence au «Bergis des catholiques». En 1876, le gouverneur général Chanzy «pour combattre auprès des Musulmans l'influence fanatique des journaux arabes d'Orient» fit créer à Paris un journal bilingue *le Sadâ* (L'Écho) qui parut comme bi-mensuel du 30 janvier 1876 jusqu'à la fin novembre 1878 (?). Le 26 septembre 1878, le rédacteur en chef, Florian Pharaon, annonçait en tout cas l'envoi de son

Cette lacune est d'autant plus impressionnante que, pendant ces années, 1847 à 1907, le monde arabe vit fleurir, en Égypte et en Syrie essentiellement, des centaines de journaux hebdomadaires ou quotidiens, dans une langue progressivement recréée, «langue de la renaissance musulmane» selon Louis Massignon, qui est devenue l'arabe moderne, *Koinè* de tout le *Dar al-Islam*. Au moment où *La Revue du monde musulman* saluait dès son premier numéro (novembre 1906) le développement de la presse arabe comme «une des manifestations les plus remarquables du mouvement d'évolution qui s'accroît rapidement dans les pays musulmans» et montrait le rôle modernisateur de cette presse auprès de «tous les Musulmans des classes libérales», aucun journal arabe n'était publié en Algérie.

Certes, on vit apparaître à Constantine, en janvier 1882 un hebdomadaire d'origine assez mystérieuse dont le titre en graphie française, *El Mountakheb* (L'Élu, le Choisi?), pourrait laisser croire à un journal arabe¹. En fait, ce journal «indigénophile» était pour l'essentiel rédigé en français par des Français et les seuls textes arabes qui y figurent sont des pétitions authentiques ou des traductions d'articles français faites par Omar Brihmat. Ce journal politique, vraisemblablement animé et soutenu de Paris par la Société française pour la protection des Indigènes des colonies de P. Leroy-Beaulieu et de V. Schoelcher – «cette société de farceurs pour qui tous les moyens sont bons» selon *Le Républicain de Constantine* – fut également combattu de Paris par un organe bilingue officieux *L'Astre d'Orient*² lequel cessa, semble-t-il, de paraître quatre mois après la disparition d'*El-Mountakheb*³.

«La presse, voilà l'arme dont vous devez apprendre à vous servir; elle peut soulever un monde» avait dit ce journal. On veilla à Alger à ce que cela ne se fit que le plus tard possible, au besoin en créant une feuille officieuse. Ce fut le cas pour *An-Nasih* (Le bon Conseiller) «rédigé en arabe courant» par un fonctionnaire, Gosselin, de 1899 à 1900. La direction des Affaires indigènes songea à publier cette même année, un journal moins médiocre, *El-Djezāiri*, mais y renonça. Son projet aboutit cependant, en 1903, avec *Al-Maghrib*, bi-hebdomadaire rédigé à Alger par un groupe de professeurs de la medersa officielle, lequel n'eut que 32 numéros⁴.

En 1907 enfin, un bi-mensuel parut à Alger, le bien-nommé *Al-Ihya* (La Résurrection). Cette petite revue de huit pages, dirigée par une arabisante

journal à Mhammed Ben Rahal qui fut sans doute son correspondant anonyme. (En 1893, celui-ci révélait avoir été «15 ans auparavant» le collaborateur d'un journal arabe de Paris). La fin du *Sadâ* s'explique par un refus du ministère des Affaires étrangères de continuer à le subventionner.

1. Sur ce journal et son successeur, *El-Mobasser*, cf. mon livre *Les Algériens musulmans et la France*, tome 1, pp. 425-426.

2. Selon P. Boyer, *L'Algérie médiane* (p. 404), *L'Astre d'Orient* n'aurait pas «dépassé le stade du projet». Une collection – complète (?) – figure en réalité à la B.N. de juin 1882 à mai 1883.

3. *El-Mountakheb* cessa de paraître à son 45^e numéro, le 21 janvier 1883, et fut remplacé par une feuille dite «franco-arabe» dirigé par P. Omessa, *El Mobasser*, qui sombra rapidement.

4. On put du moins présenter cette feuille au cheikh Abduh lors de son passage à Alger. Celui-ci eut la politesse de la déclarer «utile au peuple algérien privé de journaux arabes», tout en indiquant que se publiaient en Égypte 117 périodiques arabes.

française, Mlle Desrayaux, avait pour buts la défense de la langue et de la culture arabes, «Le Progrès et la Fraternité». N'ayant trouvé que 400 abonnés, elle disparut après quatre mois d'existence (14 février-14 mai 1907). On peut penser que le Gouverneur général Jonnart qui tentait alors d'encourager la langue arabe trouva une autre formule. Le 7 mai 1907 sortit à Alger la *Kawkab Ifriqiya* (L'Étoile Nord-Africaine)¹, journal d'information rédigé par des lettrés algériens appartenant au «clergé musulman» ou à l'enseignement des medersas. Le rédacteur en chef, Mahmud Bendali dit Kahhul, était un fonctionnaire du culte proche de l'Administration². Ce journal bien peu indépendant n'en est pas moins tenu aujourd'hui encore en Algérie pour «le premier journal de langue arabe» parce qu'il était rédigé uniquement par des Algériens, dans une langue classique et un style châtié. Certains de ses rédacteurs n'hésitèrent pas, il est vrai, à fustiger le retard intellectuel de leurs coreligionnaires et à déplorer la décadence de la culture arabe. Le mufti malékite de Constantine, Ben Mouhoub Al-Mouloud, en multipliant les satires mordantes contre les préjugés de la bourgeoisie de sa ville y gagna une solide réputation et de nombreux ennemis.

Cependant d'autres périodiques, tout différents et rédigés presque exclusivement en français, furent publiés à partir de 1893. Ils constituent néanmoins une presse politique algérienne que j'ai naguère appelée la presse jeune-algérienne³.

La presse jeune-algérienne

Le premier organe à mériter le qualificatif de jeune-algérien fut l'hebdomadaire *El-Hack – la Vérité* (pour *Al-Haqq*) créé à Bône (Annaba) en juillet 1893. Il était rédigé en français, mais se donna à partir du numéro 16 une page en arabe constituée par des traductions des articles en français. Ce petit hebdomadaire qui portait en sous-titre: «Journal politique et littéraire s'occupant des intérêts arabes algériens» était l'œuvre de quelques jeunes francisés, tels Khalid Caïd Laïoun⁴ secrétaire de rédaction, son cousin

1. *Kawkab Ifriqiya* changea de titre pour devenir *Al-Kawkab al-Jazaïri* (l'Étoile algérienne), titre qu'elle avait encore en 1914.

2. Devenu plus tard mufti d'Alger, il était honni par la population musulmane et devait être assassiné en juillet 1936.

3. Sur la presse jeune-algérienne, je me permets de renvoyer à mon livre *Les Algériens musulmans et la France*, t. II, p. 1034-1048.

4. Il m'a été donné de lire une lettre de Khalil Caïd Laïoun du 20 novembre 1893 où celui-ci expliquait à son correspondant: «la création de *El-Hack* a été décidée ainsi: un groupe d'enfants dont le plus âgé n'avait que trente ans se trouvait un jour réuni dans un café, lorsque l'un d'eux, le plus jeune de la société (moi, 21 ans à peine) se lève et dit à voix tendre: «Mes frères, fondons un journal qui défendra nos malheureux frères qui n'en peuvent plus et que si nous laisserions faire nos ennemis, la race arabe deviendra si pauvre et si méprisée que vous la verriez chassée comme un chien enragé parcourant une rue.» Oui, répondirent tous et là étant furent choisis les membres du comité au nombre de dix à peine et une quête de la somme de 100 francs est venue les encourager séance tenante. Le journal, à l'heure actuelle, nous a coûté 2500 F de laquelle somme nos frères de l'intérieur en ont répondu pour 400 F à peine (d'où suspension momentanée du journal appel aux abonnés). «Le comité a décidé tout récemment

Sliman Bengui, Omar Samar, Abou Darbala et de Français dissimulés sous des pseudonymes arabes. Il devait tirer à quelques centaines d'exemplaires; faute d'abonnés et de lecteurs et victime d'un acte arbitraire, il cessa sa parution le 25 mars 1894¹ il devait être continué sous un nouveau titre, *L'Éclair*, par Omar Samar en mars 1895, mais *L'Éclair* disparut en juin 1895. Cette première expérience manquée amenait Si M'hammed Ben Rahal à écrire, en 1901: «Ici, la presse indigène n'existe que pour les citoyens français. Pour les indigènes, on tolère difficilement qu'ils parlent au public, fut ce le public français.»

À partir de novembre 1902, le vieux journal français *L'Akhbar* avait été remis entre les mains d'un écrivain de talent, Victor Barrucand, qui en fit un très intéressant hebdomadaire ouvert aux Jeunes-Algériens. Ce journal bien informé joua un rôle politique disproportionné avec la faiblesse de son tirage. Il était lu et apprécié à Paris et ses nouvelles furent souvent reprises dans les colonnes du *Temps*. Après 1919, au contraire, il perdit toute audience et toute influence².

Il y eut peut être en 1902 à Oran, un hebdomadaire qui reprit le nom d'*El-Hack* puisque le numéro 1 d'*El-Hack-le Jeune Égyptien* du 14 octobre 1911 parut avec la mention «10^{ème} année, 2^{ème} série». Par ailleurs, un notable de Nedroma tenta en 1903 de faire paraître un journal en arabe, mais malgré son prestige M'Hammed Ben Rahal n'obtint que 40 promesses d'abonnement et dut renoncer à son projet³.

L'hebdomadaire *Al-Misbah* (Le Flambeau) réussit lui, à voir le jour à Oran, en juin 1904, grâce aux efforts d'un instituteur de Tlemcen, Larbi Fekkar et de son frère le professeur Ben Ali Fekkar. Son sous-titre disait clairement «Pour la France par les Arabes, Pour les Arabes par la France». Ce périodique de contenu politico-littéraire était certes francophile, mais, jacobin d'inspiration, il plaidait pour le recul des particularismes régionaux en Algérie: les Musulmans devaient cesser de se désigner par leur lieu d'origine et se dire tous «Algériens». Encore qu'il prétendit avoir 500 abonnés⁴, il disparut pourtant faute de ressources à son 34^e numéro, en février 1905.

de faire paraître la 3^e page du *El-Hack* en arabe afin de nous attirer un plus grand nombre d'abonnés parmi lesquels figureront les magistrats musulmans et beaucoup d'autres qui ont refusé de s'y abonner sous ce prétexte (...) Prudemment je dois vous dire que nous sommes actuellement sans rédacteur et que nous comptons sur la collaboration des hommes instruits comme vous pour remplir les colonnes d'*El-Hack* dès sa reprise...»

1. Selon M. Ihaddaden, le ministère de l'Intérieur aurait signifié l'interdiction par «dépêche datée du 17 mars 1894 n° 384 (Arch. Nat. F80 1730)». On aimerait connaître les fondements juridiques de cette interdiction et la manière dont elle aurait été formulée. Plus probablement, à notre avis, ce fut une dépêche du gouverneur (signée en l'absence de Cambon) en mars 1894, qui frappa le journal «d'interdiction de colportage dans les tribus et les douars en vertu de ses pouvoirs de haute police. Les autorités municipales en profitèrent pour interdire à Guelma, Constantine, Khenchela, etc...». Le gouverneur Cambon, à son retour, fit restituer les exemplaires saisis.

2. Je renvoie à l'étude précise de M. Ihaddaden en le remerciant pour sa collaboration.

3. D'après la correspondance inédite conservée par sa famille.

4. Mais dans une lettre privée, il disait avoir 264 abonnés français et «pas plus de 40 abonnés indigènes». «Les indigènes sont rares qui m'encouragent de leurs deniers ou de leurs conseils».

Plus violent dans le ton, *Le Croissant*, sous-titré *El-Hilal*, s'affirmait à Alger à partir du 15 juin 1906 «l'organe des revendications indigènes». Il demandait «le réveil de l'islam avec, pour et par la France». Son directeur, un métropolitain indigénophile, Gaston de Vulpillières, qui aimait sincèrement l'Islam mais plus encore la polémique, dut vite renoncer à faire paraître son journal qui cessa en janvier 1907. Toujours prêt à dénoncer «le banditisme administratif», Vulpillières créa d'autres journaux de même style et de même ton où il attaquait pêle-mêle les fonctionnaires français, les Beni-Oui-Oui musulmans et même «la rampante presse arabe». Tels furent *Le Croissant philippevillois*, *Le Cri des Hauts-Plateaux* et *Le Cri de l'Algérie*. Ce dernier hebdomadaire qui parut de février 1912 à août 1944 à Constantine, compta aussi parmi ses rédacteurs un ex-colon alsacien Victor Spielmann qui y fit ses premières classes de publiciste pro-algérien¹. *Le Cri de l'Algérie* publia aussi des articles d'un anticolonialiste bien connu, Vigné d'Octon.

Le public jeune-algérien devint bientôt assez nombreux pour qu'en 1909 la formule d'*El-Hack* fut reprise avec plus de succès². Successivement parurent *Le Musulman* (à Constantine d'octobre 1909 à avril 1910), *L'Islam* (à Bône de décembre 1909 à décembre 1911, puis à Alger depuis janvier 1912 jusqu'en décembre 1914), *L'Étendard algérien* (à Bône depuis novembre 1910). *Le Rachidi* (à Djidjelli de janvier 1911 à août 1914), *Le Croissant philippevillois* d'avril à octobre 1911), *Es-Sadjie-Le courageux* (à Philippeville de mars à juin 1912), *El-Hack* (à Oran d'octobre 1911 à août 1912). Au total, de 1907 à 1913, 15 journaux jeunes-algériens furent créés dont quelques-uns furent, il est vrai, éphémères. Appuyés sur des organes indigénophiles parisiens, tels *La France islamique*³ ou *La Revue indigène*, ils firent connaître à la classe politique les revendications des Jeunes-Algériens et sonnèrent le réveil politique de l'Algérie musulmane.

Le plus influent de ces petits hebdomadaires et le plus lu par l'*intelligentsia* jeune-algérienne fut *L'Islam*, journal démocratique des musulmans algériens,

1. Voici qui peut donner le ton de V. Spielmann: «Si nous, Alsaciens, nous plaignons les spoliations et des vexations dont nous sommes les victimes de la part de l'Allemagne pour avoir voulu conserver la nationalité française, que doivent dire les indigènes patriotes de leur Algérie pour avoir été, sous prétexte d'insurrection, dépouillés de centaines de milliers d'hectares des meilleures terres sans compter l'amende de guerre. Les Allemands en 1870 se sont contentés de l'amende et d'une petite partie de notre territoire...» (5 novembre 1912) cité par G. Meynier: *Le Sud-Constantinois en 1912 (Hespéris-Tamuda, 1971)*.

2. L'imitation de la presse jeune-tunisienne de langue française est encore plus évidente. C'est en février 1907 qu'apparut *Le Tunisien*, «organe des intérêts des indigènes», qui réclamait pour la Tunisie, un régime libéral constitutionnel (*Dustûr* = Constitution) et entendait «libérer ses coreligionnaires de tous les préjugés qui entravent l'évolution» du pays. «Liberté, Égalité, fraternité, voilà ce que nous demandons», avait dit Bechir Sfar.

3. *La France islamique* est présentée par Mme Souriau (*La Presse maghrébine*, p. 74) comme un journal de propagande pour la conscription suscitée par l'administration. En réalité, cet hebdomadaire parisien dirigé par Charles Gide, fondateur de l'*Alliance franco-indigène*, voulait associer les élites musulmanes à l'alliance française, développer l'instruction en arabe et en français, augmenter la représentation politique des musulmans et créer un parlement colonial à Paris. (Ce journal devint revue mensuelle le 28 mars 1914).

fondé pour défendre, disait-il, «les droits et les intérêts des indigènes auprès des pouvoirs publics». Ce fut «le journal de la classe des évolués», selon le sous-préfet de Bône. Transféré à Alger, le 7 janvier 1912, en raison de son succès, il demeura rédigé par une équipe mixte de Musulmans et de Français tous Parisiens (Sadek Denden, Ben Ali Fekkar, Maurice Heine, Paul Bruzon, M^e Numa-Léal). Il posséda pendant quelques mois (juillet 1912 à juillet 1913) un supplément en arabe conforme au texte français, *L'Islam*, «organe démocratique des Musulmans algériens» prônait le développement de «l'instruction des indigènes», l'abolition du code de l'Indigénat, l'octroi des droits politiques à l'élite lettrée en français et une représentation des Musulmans au Parlement. Par tactique, il déclara accepter le service militaire obligatoire pour les Algériens, car il en espérait des compensations politiques¹.

Le *Rachidi*, «organe indépendant d'union franco-arabe et des intérêts djidjelliens» avait la même ligne politique: «Par la France, pour les indigènes»². Lui aussi écrivait: «Le service militaire sera volontairement accepté par nous, car nous y voyons une preuve de confiance que nous tenons à justifier. Si la France a besoin de ses enfants adoptifs, ils ont encore plus besoin d'elle et s'en remettent à sa générosité» (octobre 1911).

*L'Étendard algérien*³ ne parut qu'irrégulièrement avant 1914 tout en tentant de reparaître en 1919-1920. Cet hebdomadaire rédigé par un Français, Gouvion, et un Algérien, Brahim Merdaci, voulait être «l'étendard de la révolution nécessaire aux indigènes et profitable à la France». Il célébra les Jeunes-Algériens: «Eux seuls pourront faire renaître une race arabe qui soit digne des bienfaits de la France». Rigoureusement assimilationniste («attendons patiemment que l'École et la caserne aient fait leur œuvre»), il revendiqua la participation des Musulmans à la vie politique de l'Algérie⁴ et dénonça l'opposition de milieux colons: «Les véritables anti-français ne sont pas les arabes mais ceux qui, par une opposition aussi absurde que criminelle, empêchent la France de s'acquérir la reconnaissance de tout un peuple, tout en assurant la défense de son sol par une armée de courageux et dévoués soldats» (janvier 1911).

Cette presse jeune-algérienne revendicative, mais qui se proclamait francophile, aurait été, selon certains auteurs, suscitée par l'Administration d'Alger pour canaliser le mécontentement des Musulmans. Outre le fait qu'il n'existe aucune preuve à l'appui de cette hypothèse, on peut répondre que cette petite presse, fragile et à diffusion restreinte, fut au contraire détestée

1. Le 30 décembre 1910, *L'Islam* réclamait «pour ceux qui auront servi la France, le droit d'opter pour la qualité de Français».

2. C'est surtout à partir de mai 1912, sous l'impulsion d'Hadjammar et de Numa-Léal, que *Le Rachidi* devint le doublet de *L'Islam*.

3. Le titre paraît repris de celui d'un hebdomadaire arabe jeune-tunisien *Al-Liwa*. Il y eut plus tard (1929-1930) *L'Étendard tunisien* de Chadly Khaïrellah (en français).

4. Ce mot d'ordre fut aussi celui d'*Es-Sadjie*, «organe des intérêts musulmans algériens», qui répétait: «Groupons-nous, revendiquons nos droits».

et combattue par la presse et l'administration coloniale. Celles-ci parlaient avec mépris des Jeunes-Algériens «ces élites du certificat d'études», «cette tourbe» dont elles dénonçaient «le complot permanent». Le directeur des Affaires indigènes répondait au député libéral, A. Rozet, que «loin de se réjouir de l'action des Jeunes-Musulmans, il fallait la regretter». Pour lui, leur presse «affectait le loyalisme alors qu'elle nourrit la secrète pensée de reléguer au second plan l'élément français». C'est pourquoi sans doute il sévit, en 1912, contre les fonctionnaires musulmans qui y étaient mêlés¹.

La presse jeune-algérienne nous apparaît donc comme bien représentative d'un courant d'opinion sans doute très minoritaire, mais authentique. Les historiens de la colonisation savent que tous les colonisés acculturés ont commencé par demander l'assimilation, c'est-à-dire l'égalité avec les colonisateurs avant d'oser réclamer un jour l'autonomie, puis l'indépendance. Aussi bien certains journaux qu'on disait à tort jeunes-algériens n'hésitaient pas à suggérer déjà ce qui serait l'évolution postérieure.

La presse d'inspiration islamique avant 1914

Tel fut le cas du nouvel *El-Hack* qui se donnait pour second titre *Le Jeune Égyptien*. Cet hebdomadaire bilingue qui parut à Oran à partir d'octobre 1911 et jusqu'en août 1912, fut fondé par un libraire français converti à l'Islam, Abderrahman Tapié, avec la collaboration d'une équipe où se détachent les noms de Si Ahmed Ben Rahal, confident de l'ex-conseiller général de Nedroma, Si M'hammed, d'Ahmed Bouri, instituteur socialiste, et d'Omar Racim². Ce journal qui se disait «essentiellement musulman» n'hésita pas à prendre position contre le service militaire obligatoire et les «traîtres» qui en étaient partisans: il appela les Algériens «à lutter contre le régime du plus vil esclavage», publia des pétitions arabes en ce sens et envoya une délégation à Paris composée de gens de Nedroma et de Ghazaouet (Nemours). Il condamna aussi le code de l'Indigénat, «ce Sésame ferme-toi des Temps modernes» et réclama le droit pour les Musulmans de participer à l'administration de leur pays. Surtout il fit appel à la cohésion du peuple algérien: «Instruits ou ignorants, riches (s'il en reste) ou pauvres, fonctionnaires ou laboureurs, ne formez qu'un seul peuple et qu'une seule nation» (21 octobre 1911).

Luttant contre l'assimilation («Abandonnons cette utopie; restons ce que nous sommes, ce que nous ne pouvons pas ne pas être»), il protesta contre toute tentative de modification sous prétexte de codification de la loi

1. Tel cet *oukil* judiciaire de Djidjelli, Fergani Boudjemâa, «attendu qu'il est un bailleur de fonds du journal, *Le Rachidi*, et fait partie du comité de rédaction de ce journal qui propage une agitation malsaine au sein des populations musulmanes.» Toutefois l'Algérie ne connut pas le régime répressif spécial à la «presse indigène» inauguré le 1^{er} octobre 1913 en Tunisie.

2. Le Directeur Tapié écrivait le 18 janvier 1912 à un ami: «Le journal est à moi seul. Il n'y a ni comité, ni bailleur de fonds, rien ni personne» et le 31 mars: «Il me serait bien difficile par lettre de vous exposer la genèse d'*El-Hack* et surtout mes désillusions et mon découragement dont vous ne verrez jamais aucune trace dans le journal bien entendu.»

musulmane. Il fallait selon lui, que ce peuple «peuple conquis» s'enferme «dans une dignité froide»... «il progressera dans sa voie, il continuera la tradition, il se mêlera aux choses nouvelles ; sans chercher à rien retrancher de son passé et de son caractère... Il sera un peuple parallèle» (30 mars 1912). Il proposait de constituer une banque musulmane, une hôtellerie musulmane, voire une ligue anti-alcoolique musulmane.

Combattu par les Jeunes-Algériens francophiles, *El-Hack-Le Jeune Égyptien* regardait visiblement en direction de l'Orient arabe. L'Administration sans jamais le poursuivre en interdit cependant la lecture aux élèves des médersas et de l'École normale¹.

Les premiers périodiques «islahistes»

D'autres journaux de langue arabe affichèrent plus ouvertement encore leurs sympathies pour l'École de la *Salafiyya* orientale telle que la revue égyptienne *Al-Manar* l'avait fait connaître en Algérie.

La nécessité de l'*Islah*, d'une «Réformation» religieuse dans le sens d'un retour aux ancêtres (*As-Salaf*) était proclamée publiquement à Alger depuis le passage en 1903 du cheikh égyptien Muhammad Abduh. Omar Racim tenta un projet de revue intitulée *Al-Jazair* qui eut deux numéros-maquettes en septembre et octobre 1908. Il y appelait à revivifier les valeurs islamiques et faisait l'apologie des nationalismes égyptien et turc. Omar Racim réussit finalement en 1913-1914 à publier quatre numéros d'un hebdomadaire lithographié à 800 exemplaires *Dhu l'Fiqr*², calligraphié et orné de dessins à la plume³. Ce journal s'annonçait comme un organe islahiste : «Il ne s'écartera pas de la voie qui lui a été tracée par les réformateurs authentiques». Sous un portrait de Abduh, on pouvait lire «Le Directeur religieux de ce journal». Et pourtant malgré son apolitisme de principe, O. Racim célébrait aussi l'islam comme religion socialiste.

1. *El-Hack* ne conseilla jamais aux Algériens ni la révolte, ni l'exil en dépit de ce qu'a pu écrire l'administrateur Rohrbacher. Au contraire, une feuille suspecte, *Le Tout ou Rien*, édité à Oran par une certaine Sapho et Ould Ahmed ben Abdallah «pour défendre les Arabes contre la persécution dont ils sont l'objet», écrivait : «Les protestations ne vous serviront de rien, mais, puisque vous n'êtes que des spectateurs, fuyez!». Cet hebdomadaire invitait les Musulmans à demander l'aide de l'Allemagne, injuriait la France «nation inférieure qui est cause que des milliers de travailleurs meurent de faim pour n'avoir peu voulu renoncer à deux provinces, l'Alsace-Lorraine.» Sapho déconseillait pourtant l'insurrection car «il y avait trop d'Arabes dévoyés dangereux pour leurs semblables... Ils se trahiraient presque tous entre eux». (Cette feuille parut librement de juin 1912 à avril 1913).

2. Le titre de ce journal est celui d'un des sabres du Prophète dont hérita son gendre et cousin Ali ; le quatrième calife orthodoxe. Or ce sabre à deux lames figuraient sur les drapeaux ottomans (de couleur rouge) et notamment sur ceux de la Régence d'Alger. Le dernier bey indépendant de Constantine, Ahmed bey, avait pour emblème le drapeau rouge timbré du *Dhu l'Fiqr*. Ce n'est donc pas sans intentions politiques que Omar Racim avait adopté ce titre.

3. Omar Racim était aussi peintre miniaturiste ; le plus grand des miniaturistes algériens, Mohammed Racim, était son jeune frère.

Plus nettement encore, l'hebdomadaire *Al-Faruq* (Le Justicier) créé le 28 janvier 1913 par Omar Ben Kaddour osait écrire dans son premier numéro : « Nous avons écrit ce journal pour combler l'absence d'un journal islamique au plein sens de ce mot aussi bien à Alger que dans le pays. Nous n'avons aucun autre but que d'enrichir des réalités de la nationalité islamique, de servir la langue arabe et de faire connaître l'histoire de la nationalité (*qaumiyya*) islamique. »

Cet hebdomadaire que les fonctionnaires français classèrent comme « nationaliste musulman » annonçait dès 1913, la prédication des oulémas réformistes : il condamnait les innovations blâmables en religion, les vices contemporains (ivrognerie, jeux de hasard, etc...) et appelait le peuple à retrouver tout ensemble « ces trois données que nous avons perdues : notre nationalité, notre religion, et notre morale » (20 février 1914).

« Debout peuple ! Regarde vers l'avenir. Vas-tu te réveiller et entreprendre une renaissance scientifique, islamiste et réformiste ? Ramasse les débris de la nationalité et insuffle-lui une nouvelle âme » (décembre 1913).

Il prophétisait même : « Si un jour notre nationalité réapparaît, elle prendra une forme différente de celle qu'ont connue nos ancêtres. »

On ne pourra pas nier après avoir lu *Al-Faruq* que l'espérance nationaliste n'existât en Algérie dès avant la Première Guerre mondiale. Or cet hebdomadaire qui parut régulièrement de février 1913 à janvier 1915 tirait à quelque 1 000 exemplaires selon Tewfiq al Madani qui y publia ses premiers articles. Avec l'éphémère *Al-Barid Al-Jazaïri* (Le Courrier algérien) il représentait l'opinion des premiers réformistes musulmans, adversaires déclarés des Jeunes-Algériens assimilationnistes ou naturalisés¹.

Vue au miroir de sa presse peu nombreuse mais diverse et représentative, l'Algérie musulmane était, on le voit, sortie de sa longue léthargie. Sans doute ne disposait-elle encore d'aucun quotidien de langue arabe, alors que la Tunisie en comptait déjà cinq², ni d'aucun grand organe où elle put se reconnaître. Mais grâce à la multiplicité³ de ces petits périodiques politiques de quatre à six pages, qui se disaient tous « organes des revendications des indigènes », *La Nuit coloniale* (Abbas) se faisait moins obscure. Malgré la

1. *L'Islam* (11 mars 1913) attaqua dès le premier jour *Al-Faruq* : « Aujourd'hui le homard rassi [Omar Racim] et le homard caduc [Omar Kaddour] si chers à l'agent provocateur Colomb et au métèque Trenga [deux publicistes connus pour leur arabophobie] viennent de se signaler au public en faisant paraître un journal arabe intitulé *El-Farouk*. Gageons que nous verrons sous peu les articles d'*El Farouk* catalogués tout comme ceux d'*El Hack* sous le titre : « Opinions des Jeunes-Turbans ». Pendant la guerre de 14-18, Omar Racim fut emprisonné pour « intelligences avec l'ennemi » et Omar Kaddour envoyé en résidence surveillée à Laghouat.

2. Les cinq quotidiens tunisiens s'appelaient *Al-Zuhra* (1890-97 ; 1904-1911) (La planète Vénus), *Al-Ruchidiya* (L'Informateur) créé en 1904, *Al-Haqiqa* (La Vérité) créé en 1907, *Al-Taqqaddum* (Le Progrès) créé en 1907, *Al-Iqbal* (l'Audace) créé en 1908.

3. Multiplicité toute relative : en Tunisie de 1906 à 1912, on put recenser 32 hebdomadaires, soit trois fois plus qu'en Algérie pour une population musulmane qui n'atteignait que les deux cinquièmes. Dans ces années 1906 à novembre 1911 (où fut interdite la presse de langue arabe à la suite de l'affaire du Djellaz) avaient été fondés 12 hebdomadaires de langue arabe.

faiblesse de ses tirages, compensée il est vrai par l'habitude de la lecture à haute voix faite par des lettrés devant des auditoires avides, la presse jeune-algérienne ou réformiste, s'affirmait déjà comme un instrument essentiel de la modernisation des esprits ou selon le mot de Voltaire «comme une machine qu'on ne pourra plus briser et qui continuera à détruire l'ancien monde jusqu'à ce qu'elle en ait formé un nouveau».

La presse musulmane de 1919 à 1939

Après la Première Guerre mondiale et pendant toute la période de l'entre-deux-guerres, les courants d'opinion jeune-algérien et réformiste ne cessèrent de se renforcer et continuèrent leur combat en l'approfondissant, cependant que naissaient une presse communiste et plus tardivement, une presse nationaliste. Les titres de la presse musulmane se multiplièrent dès lors logiquement malgré une diffusion toujours restreinte. Aux douze périodiques «indigènes» apparus en Algérie de 1907 à 1913 succédèrent, de 1919 à 1939, une cinquantaine¹, peut-être même «une soixantaine» selon le Pr Ali Merad, de publications nouvelles sans compter quelques six journaux français d'Algérie favorables à la cause musulmane et deux périodiques nationalistes parus à Paris.

La multiplication des titres toutefois ne signifie pas nécessairement un enrichissement comme c'était le cas avant 1914. Tout au contraire, elle s'explique en partie par une répression inconnue jusque-là. La très grande liberté dont avait joui la «presse indigène» fut progressivement limitée. Les premières interdictions justifiées par la guerre du Rif firent précédent. À partir de 1927, la presse de langue arabe, et la presse bilingue assimilée à la presse de langue étrangère publiée à l'étranger purent être l'objet d'interdiction et le décret Régnier du 5 avril 1935, permit de poursuivre la presse musulmane de langue française pour «provocation des indigènes à des désordres ou à des manifestations contre la souveraineté française» ou à «la résistance active ou passive contre l'application des lois, décrets ou ordres de l'autorité publique»².

Dès lors de 1927 à 1939, la presse politique gênée, menacée ou victime de diverses mesures administratives allant de la suspension à l'interdiction en passant par les procès, régressa au profit d'une presse dite culturelle mais qui fut souvent à contenu politico-religieux³. Certains journaux, pratiquement tous les journaux communistes de langue arabe, bien qu'édités en France, furent interdits ou saisis depuis l'époque de la guerre du Rif⁴. Certains

1. Je n'en ai personnellement recensé que 51 de 1919 à 1939. Cf. Tableau n° 1 (M. Ihaddaden en trouve 24 de 1919 à 1930).

2. Cf. l'article du regretté Claude Collo: «Le régime juridique de la presse musulmane algérienne» in *Revue algérienne*, 1969.

3. Quant au nombre des titres, on aurait abouti ainsi en apparence à un équilibre entre presse politique et presse d'apparence culturelle. Mais cet équilibre fortuit n'a pas de signification réelle.

4. *La Lutte sociale* fut saisie quatre fois en septembre 1927 et ne put sortir que trois numéros d'octobre à décembre 1927.

journalistes furent littéralement persécutés. Tel le Français Juglard dit Juglaret, converti à l'Islam sous le nom de Mohammed Ech-Cherif. Ce publiciste actif et incisif, devenu Algérien nationaliste de cœur, dirigea ou anima au moins sept journaux qui furent tous plus ou moins interdits ou poursuivis. Un autre journaliste célèbre, un lettré islahiste d'origine mzabite, Brahim ben el-Hadj Aïssa, dit Abu l-Yaqzân (ou Aboulikhdam) fut au moins aussi frappé. Il publia successivement *Wadi Mizab* (L'oued Mzab) qui parut à Alger de janvier 1926 jusqu'à son interdiction le 11 janvier 1929, puis *Mizab* et *Al-Maghrib* interdits en 1930 et mars 1931. Ses nouveaux périodiques *Al-Nur* (La Lumière) (septembre 1931-mai 1933), *Al-Bûstân* (Le Jardin) (mai-juin 1933), *An-Nibrâs* (La Lanterne) (juillet-septembre 1933), furent successivement frappés d'interdiction. Mais sa persévérance fut récompensée, puisque son dernier journal *Al-Umma* (La Communauté islamique), put paraître de novembre 1934 à mai 1938. Pour les Algériens, la liberté de la presse dont se flattaient volontiers les Français n'était qu'une amère dérision.

La presse politique musulmane de langue française (1919-1939)

Les principaux périodiques politiques musulmans de langue française parus après 1919 furent successivement *l'Ikdam*, *l'Attakadoum*, *la Voix des Humbles*, *l'Union*, *l'Algérie nouvelle*, *La Voix indigène*, dont on rapprochera les publications «indigénophiles» *l'Akhbar*, *le Trait d'Union franco-indigène*, *la Tribune indigène algérienne*, *l'Écho de la presse musulmane*.

L'Ikdam (en arabe *Al-Iqdam*: la vaillance, le courage), né le 7 mars 1919, se présentait comme un hebdomadaire jeune-algérien résultant de la fusion du *Rachidi* et de *L'Islam* et co-présidé par leurs anciens directeurs: Hamoud Hadjammar et Sadek Denden. D'abord rédigé exclusivement en français, il accueillait des articles d'indigénophiles (comme Paul Bruzon, Bugéja, V. Spielmann, H. Bourgain, Gaston de Bonneville, Gustave de Beaumont) et de journalistes algériens (comme S. Denden, Ahmed Balloul, Kaïd Hammoud...). Mais la principale figure de ce journal devint progressivement l'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader qui s'en servit comme tribune pour son action politique. Sous son influence, le journal se donna en 1920 seize numéros supplémentaires en langue arabe dont l'émir Khaled fut le rédacteur en chef. Après l'échec de cette formule, l'hebdomadaire devint bilingue avec deux pages en arabe sous la seule direction de l'émir Khaled. Celui-ci qui sentait «la nécessité» de créer un grand quotidien dut y renoncer faute de souscripteurs.

L'Ikdam insista sur la défense du *Dâr al-Islam*, batailla pour la cause turque et la défense des valeurs musulmanes. Se séparant des Jeunes-Algériens

1. L'Émir Khaled écrivait dans *l'Ikdam* du 20 juin 1921: «L'indigène n'acceptera pas la qualité de citoyen français dans un statut autre que le sien pour une raison d'ordre essentiellement religieux... C'est une chose utopique: 1° La masse n'en veut pas... 2° La France ne décrètera jamais cette naturalisation en masse dans la crainte injustifiée de voir l'élément européen submergé par les cinq millions d'indigènes... ne parlons donc pas d'assimilation...»

favorables à la naturalisation (comme le Dr Benthami ou le Pr Soualah), il rejeta toute tentative d'assimilation qui visait à la francisation¹.

Pour l'Émir Khaled, seule la politique d'association était acceptable, «et cela dans l'intérêt de la Plus Grande France libérale et de l'Algérie musulmane française». C'est à ce titre qu'il réclamait «la création d'un Conseil algérien élu à Alger et une représentation spéciale élue des indigènes au Parlement». Bien loin de prêcher l'indépendance algérienne, comme on l'a dit, il réclamait l'aide accrue de la France pour moderniser l'Algérie musulmane. Il écrivait en arabe, le 17 septembre 1920: «Le dialogue que nous avons engagé avec les Français est-il la cause de notre déclin? Non! Nous sommes les seuls responsables parce que nous n'avons adopté de la civilisation occidentale que ce qui est méprisable et nous sommes restés dans l'ignorance.»

L'Ikdam qui avait pour devise «France-Islam» fut cependant accusé d'être un organe panislamique et demeure célébré de nos jours comme nationaliste. On y lit pourtant de claires prises de position: «Travaillons aujourd'hui la main dans la main pour la prospérité de l'Algérie française... On ne devrait plus se servir de cette fausse appellation: «Algériens» [=Européens d'Algérie] et indigènes, car nous sommes tous des Français d'Algérie» (29 octobre 1920).

Cet hebdomadaire, qui avait tiré jusqu'à 3 000 exemplaires et joui d'une véritable audience politique, disparut le 6 avril 1923 avec l'exil de l'Émir Khaled¹.

Un de ses adversaires politiques, le Dr Benthami, publia alors pour le remplacer et le faire oublier un «organe républicain d'union franco-musulmane» *L'Attakadoum* (= *Al-Taqqaddûm*: le progrès). Bimensuel ou mensuel, ce journal bilingue, qui fut peut-être discrètement subventionné par le Gouvernement général², demeura cependant fidèle aux plateformes jeunes-algériennes, mais avec une grande modération de ton. Avec un tirage moyen de 2 500 exemplaires mais une parution irrégulière, l'organe du Dr Benthami vécut jusqu'au 1^{er} octobre 1931 ayant publié 158 numéros. Bien que sa rédaction ait rassemblé divers collaborateurs, on se demande si son seul titre de gloire ne fut pas d'avoir publié quelques écrits d'une belle plume et signés Kemal Abencérages, c'est-à-dire Ferhat Abbas.

En négligeant les petits journaux polémiques du Pr Soualah et de Tebibal (cf. tableau 1), on peut retenir le bimensuel *L'Union* publié à Oran à partir du 15 juillet 1927, par un conseiller municipal naturalisé et membre de la SFIO Hadj Hacène Bachtharzi. Ce périodique assimilationniste, qui jouissait de

1. Une deuxième série de *L'Ikdam* parut de 1925 à 1930 avec Hadjammar; Kaïd Hammoud et Haddou. Puis parut une troisième série de mars 1931 à janvier 1935 sous la direction de S. Denden. On ne saurait cependant considérer cet organe de la fédération des élus indigènes comme la continuation directe du journal de l'Émir Khaled.

2. Le quotidien d'extrême droite paraissant à Alger, *La Presse libre*, l'accusa formellement en 1930 d'émarger au budget des Affaires indigènes pour une somme de 25 000 F.

la protection du gouverneur général Viollette, appuya d'abord le Dr Benthami, puis le combattit en changeant son titre qui devint *Es-Sandjak* (l'Étendard).

De semblable inspiration fut le bimensuel *L'Algérie nouvelle* dirigé par Kaïd Hammoud et Jean Mélia. Cet organe de l'éphémère *Confédération générale des élus musulmans d'Algérie* essaya surtout, de décembre 1927 à août 1928, de poser le problème de la représentation des Musulmans au Parlement.

Les partisans de l'assimilation disposaient encore d'un mensuel ou bimensuel bien plus connu comme organe de l'*Association des instituteurs d'origine indigène, La Voix du Humbles*. Cette petite revue, qui tirait à 3 000 exemplaires et dont une partie seulement était consacrée aux questions d'actualité politique et sociale, combattait depuis 1922 «les méfaits de la politique d'assujettissement» et préconisait «la politique d'association et de collaboration» comme moyen pour «aboutir au rapprochement et à la fusion des races»: elle se situait donc bien dans une perspective assimilationniste. Fidèle à sa devise «Loin des partis, loin des dupes», elle combattait les superstitions religieuses, les marabouts et prêchait le Progrès sous la forme d'un ralliement à l'esprit laïque cher aux Républicains de Gauche. Favorable à «l'évolution des Indigènes par la culture française», *La Voix des humbles* continua à paraître avec succès jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ayant produit au total quelque 4 000 pages. Parmi ses directeurs successifs, Faci, Tahrat, Lechani, Ben Cheikh, il faut faire une place de choix à l'ancien instituteur Rabah Zenati, qui s'était révélé un excellent journaliste.

Ce fut lui aussi qui fonda avec quelques amis à Constantine, le 13 juin 1929, *La Voix indigène*, «organe d'union franco-musulman et de défense des intérêts indigènes» que ses adversaires présentaient comme un hebdomadaire des seuls instituteurs naturalisés. D'esprit laïciste, il plaidait pour la disparition des préjugés religieux «plaie du peuple musulman nord-africain»¹ et pour une francisation progressive. Il combattit pour la proposition de loi Viollette de 1931, se désespéra de l'échec de l'interpellation de ce sénateur en 1935, mais reprit espoir avec le dépôt du projet de loi Blum-Viollette. Parce qu'elle attaqua à plusieurs reprises les oulémas et les nationalistes, *La Voix indigène* fut accusée d'être la «Voix de son maître»: l'Administration. Quoi qu'il en soit, cet hebdomadaire qui parut régulièrement jusqu'en 1941 n'eut qu'un tirage faible (inférieur à 1 000 exemplaires) et une influence limitée.

Les petits journaux de Victor Spielmann (juin 1923-mai 1925) *Le Trait d'Union franco-indigène nord africain* et *La Tribune indigène algérienne* n'eurent sans doute guère plus d'influence. Écrits surtout à l'usage des démocrates français pour défendre la cause des Algériens musulmans, ils visaient à continuer la campagne de l'émir Khaled, «la politique de défense et

1. Au moment du 1^{er} Congrès algérien, R. Zenati écrivait dans *La Voix indigène* du 11 août: «Il fallait poser le problème algérien sur le terrain laïque et français. On l'a laissé s'abîmer sur des récifs de la religion et du fanatisme.»

d'émancipation du peuple indigène algérien», disait Spielmann. *La Tribune indigène*, née le 25 novembre 1927, disparut faute de ressources au numéro 10 en octobre 1928 et tenta vainement de reparaitre en 1930 avec un unique numéro 11, le 21 février. Ce journal n'était pas communiste, comme on l'a écrit. Il fut au contraire attaqué par le parti communiste qui avait exclu Victor Spielmann comme «petit-bourgeois partisan de l'assimilation»¹. Or, «ce courageux Alsacien» dont Abbas a écrit qu'il avait bien mérité de l'Algérie musulmane était l'héritier moral du combat de l'émir Khaled que le PCF célébrait comme le champion de l'indépendance.

La presse communiste d'Algérie² se bornait alors à *La Lutte sociale* dont la parution fut très irrégulière «faute de subsides réguliers de Paris»³. Cet hebdomadaire qui avait eu 29 numéros en 1929 cessa de paraître de mars 1930 à février 1931 ; il ne sortit que 3 numéros en 1931, 9 en 1932⁴, 6 en 1933⁵ et interrompit à nouveau sa parution de septembre 1933 à avril 1934. C'est seulement lorsque le parti communiste eut renoncé à parler d'indépendance de l'Algérie que le journal trouva un public, essentiellement européen (tirage de février 1936 : 13 000 exemplaires).

La presse musulmane s'étoffa en revanche dès les années 1933-1934 entre les mains de ceux que les communistes dénonçaient alors comme «bourgeois nationaux réformistes».

En septembre 1933 fut créé *La Voix du peuple*, «organe hebdomadaire de défense morale et matérielle des Musulmans algériens, journal national politique algérien». La traduction en arabe, *Sawt ach-Chaab*, qui figurait en sous-titre, était sans doute reprise d'un journal islahiste tunisien. Sous ces titres, le gérant-rédacteur en chef Juglaret Mohammed ech-Cherif, publia pendant 22 mois jusqu'à sa condamnation en juin 1935, un hebdomadaire acquis à l'idéal nationaliste et islahiste. Fonctionnaires français et élus musulmans n'y furent pas plus ménagés que les marabouts par ce néophyte musulman qui était aussi un journaliste incisif. Il osa même s'attaquer aux «menées de la mafia judéo-maçonnique», qui selon lui, dirigeait l'Algérie⁶.

Mohammed Cherif Juglaret figurait aussi dans le comité de rédaction de *La Justice*, «organe de revendication du peuple musulman algérien» fondé à la fin de 1934 par un ancien cadî, Benhoura, qui signait Abou-l'hak. Après une interruption de près d'une année en 1935, il reparut de nouveau en 1936 sous la forme d'un mensuel tirant à 1 000 exemplaires environ. Ce journal

1. Spielmann avait été incarcéré en 1925 sous l'inculpation de provocation des militaires à la désobéissance en même temps que 9 autres communistes. Il fut acquitté en 1^{ère} instance et en appel.

2. Le PCF éditait à Paris des périodiques bilingues : *El-Kâzırna* (1923-1924), *El-Alam al-Ahmar* (1926) – (Le Drapeau rouge) devenu *El-Beïrak el-Ahmar* (1926) puis *Al-Lioua al-Ahmar* (1927) et enfin *Ar-Raïat al-Hamra* (1927) au fil des interdictions successives.

3. En pleine guerre du Rif, *La Lutte sociale* parut parfois sur une seule feuille. «Le journal ne peut vivre. Il n'a pas d'argent» déclara Garau à Arrighi le 12 juillet 1925.

4. En septembre 1932, *La Lutte sociale* parut pour la première fois avec une demi-page en arabe.

5. En mars 1933, on signale un éphémère journal de la région algéroise du parti communiste, *Le Paysan algérien* (organe bilingue).

6. *La Voix du peuple*, n° 15, juin 1934.

de langue française violent et polémique était en réalité proche des oulémas, spécialement du cheikh Al-Oqbi et du Cercle du Progrès d'Alger: il se prononçait ouvertement pour une Algérie nationaliste. Poursuivi pour un article interprété comme une provocation au meurtre du mufti Kakhûl, le journal continua cependant à paraître jusqu'en avril 1938.

L'Association des oulémas réformistes disposait aussi d'un organe officieux de langue française: *La Défense des droits et intérêts des musulmans algériens*, hebdomadaire publié à Alger depuis mai 1934. Son rédacteur en chef, Lamine Lamoudi, avait été pendant cinq ans, le secrétaire général de cette association et continua à militer dans ce journal en faveur d'un nationalisme algérien d'inspiration religieuse – ce qui impliquait un certaine défiance vis-à-vis des nationalistes de l'Étoile Nord-Africaine puis du PPA (parti populaire algérien). Tout en protestant que son action se poursuivait dans le cadre de la souveraineté française, il réclamait l'émancipation politique de l'Algérie: «Si c'est être anti-français que de réclamer des droits français, des libertés françaises, la justice française, eh bien! nous sommes des anti-français et nous le resteront jusqu'au jour où pleine signification nous sera accordée sur les points de notre programme. Nous disons mieux: il faut que l'Algérie évolue et elle évoluera. Mais comme l'a si bien dit le regretté M'hammed Ben Rahal: «cette évolution se fera par la France, pour la France ou sans la France, contre la France.» (12 janvier 1938).

Malgré des tirages relativement faibles, de l'ordre de 3 000 à 4 000 exemplaires, cet hebdomadaire qui publia 222 numéros jusqu'en août 1939 contribua grandement à créer une opinion publique musulmane et à politiser la jeunesse. Il fit notamment campagne contre les projets assimilationnistes et le projet Ducreux, mais se rallia ensuite par tactique, comme l'Association des oulémas, au projet Viollette¹ avant d'en demander une extension si considérable que le rejet en était prévisible².

Enfin il ne cacha pas que «si le projet Viollette ne passe pas il n'est pas douteux que les indigènes ne recourent à d'autres moyens et ne cherchent ailleurs que dans la famille française l'émancipation politique et sociale à laquelle une évolution lente mais profonde les a préparés».

La presse politique de langue arabe – la presse islahiste de 1920-1939

La propagande islahiste, dite parfois réformiste, se fit naturellement surtout grâce à une presse politique et culturelle de langue arabe que le Pr Ali Merad a soigneusement étudiée, ce qui nous permettra d'être bref.

Devenu revue mensuelle de 36 pages, le *Chihâb* ne connut d'abord qu'un tirage modeste (680 abonnés et 120 exemplaires vendus au numéro en 1929). Puis la diffusion progressa après les années 1933-1935 pour atteindre,

1. Il précisait néanmoins régulièrement: «Nous sommes et resterons toujours les adversaires aussi irréductibles que convaincus de la naturalisation individuelle». (5 mars 1938).

2. «Il faut demander que le bénéfice du projet Viollette soit étendu dans un esprit vraiment démocratique aux anciens combattants, aux commerçants, aux fonctionnaires et aux titulaires du certificat d'études». *La Défense*, (5 mars 1938).

dit-on, les 2 000 exemplaires en 1937-1938. On voit, par l'exemple de cette revue politico-culturelle unanimement considérée comme la plus importante de l'Algérie d'avant la Seconde Guerre mondiale, combien le public cultivé arabophone était alors restreint¹.

Les oulémas réformistes parvinrent en février 1936, à faire publier à Alger sous la direction d'Al-Oqbi, un deuxième organe, *Al-Baqaïr* (La clairvoyance) qui, tirant à 3 000 exemplaires, fut la publication officielle de l'Association. Les *chioukh* Al-Oqbi et Ibrahimi y rédigeaient des éditoriaux qui faisaient autorité, mais Al-Oqbi quitta son poste de rédacteur en chef dès juillet 1936. Mubarak Al-Mili le suppléa.

Le cheikh Ibrahimi eut aussi en Oranie, son hebdomadaire *Al-Maghrib al-Arabi*, «organe des jeunes Musulmans», dont le premier numéro sortit le 21 mai 1937. Le journal combattit notamment un ancien membre du Comité directeur de l'Association des Oulémas, le publiciste et poète, Mohammed al-Saïd al-Zahiri, exclu «pour inconduite» (?). Ce dernier qui avait été le rédacteur en chef de l'éphémère *Al-Djazaïr* (1925-1926) fonda en 1938 son propre périodique *Al-Wifaq* qui parut jusqu'en 1940. Ce journal qu'on disait d'abord financé par le parti communiste jusqu'en septembre 1938, aurait été ensuite soutenu par l'Administration française; de fait, il attaquait depuis 1939 l'Association des oulémas réformistes comme le faisait depuis longtemps la presse dite confrérique.

Parmi les premiers journaux d'inspiration islahiste on citera d'abord *Es-Seddik* – Le Véridique, «la Voix de l'Islam en Afrique du Nord». Fondé par Omar Ben Kaddour en août 1920, ce bi-hebdomadaire, vite interrompu, reprit ensuite une parution toujours irrégulière jusqu'en mars 1922 (54 numéros au total). Il disait vouloir «recommander le respect des textes religieux et de la morale et la diffusion des sciences musulmanes», mais il travailla simultanément à l'éducation de ses lecteurs musulmans, notamment en diffusant de nombreuses informations de caractère économique.

Le premier numéro d'*Al-Islah* parut à Biskra en septembre 1927 sous la direction du cheikh Al-Oqbi. Il se définissait comme «journal islamique, indépendant et religieux avant tout». Ce petit périodique qui luttait «pour éduquer l'opinion publique, anéantir les superstitions et les fausses croyances n'eut au total que 14 numéros jusqu'en 1930. Il reparut en 1939 et jusqu'en 1941 après la rupture d'Al-Oqbi avec l'association des oulémas qu'il jugeait trop politisé.

On connaît bien aujourd'hui les deux principales publications du cheikh Abd el-Hamid Ben Badis: *Al-Muntaqid* (le Censeur) et *Al-Chihab* (le Météore)². Si le premier fut éphémère (2 juillet-29 octobre 1925), le second, bien que

1. La faiblesse de ce public explique que, jusqu'en 1930, l'Algérie n'eut aucun quotidien d'information de langue arabe. La tentative d'*Al-Najah* qui réussit à devenir quotidien pendant l'année 1930, se solda malgré son titre (Le succès) par un échec. *Al-Najah* dut redevenir tri-hebdomadaire mais parut jusqu'en septembre 1939. (Il reparut après 1945).

2. On est moins renseigné sur le contenu d'*As-Sūna* (interdit le 22 juin 1933) et d'*As-Sirat* (interdit le 23 décembre 1933).

rédigé par la même équipe, parut régulièrement du 12 novembre 1925 à la fin d'août 1939. *Al-Muntaqid* fut saisi puis interdit à son 18^e numéro, à cause de ses prises de position en faveur de Abd el-Krim. C'était la première fois qu'un périodique religieux arabe était frappé, ce ne devait pas être la dernière¹. Néanmoins, le directeur des Affaires indigènes, Mirante, franc-maçon adversaire des superstitions maraboutiques, autorisa dans les jours qui suivirent la sortie d'un nouvel hebdomadaire réformiste le *Chihab*. Or, celui-ci, malgré un contenu de plus en plus nationaliste et une ligne politique devenue assez ouvertement anti-française, échappa à toute saisie grâce à de mystérieuses protections.

Al-Muntaqid dénonça les vices qui paralysaient selon lui, la société musulmane: la résignation étouffante, la dépersonnalisation, l'ignorance, l'idolâtrie, le culte des saints et l'alcoolisme. Mais son but n'était pas seulement moral et religieux.

«Nous engageons les musulmans à acquérir la science bienfaisante et à entrer dans l'action utile, afin de renaître en tant que nation ayant droit à l'existence dans le monde» (2 juillet 1925).

Cet appel à la résurrection nationale s'accompagnait de critiques contre les marabouts, les francisés et la France: «Si la France a développé le pays sur le plan économique, c'est la colonisation qui en a profité avant tout. Nous, nous avons payé le prix par nos enfants et par nos biens» (15 octobre 1925)².

Le *Chihab* ne renia jamais ce programme qu'il étendit au contraire au cours des années. C'est ainsi qu'il s'orienta vers l'action politique en recommandant, puis en animant un véritable parti religieux réformiste qui exigeait non seulement la diffusion et l'enseignement de l'arabe, mais encore la liberté du culte et la reconnaissance de la personnalité musulmane de l'Algérie.

La presse politique de langue arabe – la presse confrérique

Dès 1926, un journal religieux propriété de la zâwiya Alawiyya de Mostaganem, *Al-Balagh al-Djazaïri* (L'information algérienne) entreprit de défendre les confréries et les marabouts³. Il disparut en mars 1932, mais fut relancé en 1936 avec l'aide de l'Administration. En 1932-1933, il fut remplacé par un «journal modéré d'union franco-indigène» *Al-Ikhlâs* (La Sincérité) qui était alors l'organe officiel⁴ de l'Association des oulémas sunnites, organisation rivale de celle de Ben Badis.

Les traditionalistes eurent encore d'autres feuilles peu connues tels *Al-Barq* (L'Éclair) interdit en septembre 1927 parce qu'imprimé à Tunis et «contraire à l'ordre public», *Er-Rôh* (L'Âme), *Er-Rachad* (La Rectitude), organe officiel des

1. En même temps que lui et pour les mêmes raisons fut interdit le périodique *Al-Jazaïr* que le cheikh réformiste Zahiri avait fondé à Alger (juillet-octobre 1925).

2. À Biskra, Lamine Lamoudi réussit à faire vivre de 1926 à 1936 un hebdomadaire d'inspiration voisine, *Sâda l'Sahra* (La Voix du Sahara). À Alger, Ababsa anima *At-Tabat* (La Persévérance) et Juglaret *Al-Laïali*, journal humoristique et moralisateur.

3. Ce périodique qui tirait à 1 500 exemplaires parut de décembre 1926 à mars 1932, puis en 1936, en 1938 et en 1940.

4. Tirage officiel: 2 000 exemplaires.

confréries en 1938, *Lisan ad-Din* (La Voix de la religion), qui avait paru à Alger en 1923, reparut de 1936 à 1939 comme organe de la confrérie alawiyya.

La presse des partis politiques musulmans (1930-1939)

La presse nationaliste de l'Étoile Nord-Africaine a été paradoxalement peu étudiée encore, du moins à ma connaissance. Il est vrai que n'existe aucune collection publique complète de l'*Ikdam nord-africain*, mensuel interdit le 1^{er} février 1927, ni d'*El-Ouma*, périodique rédigé en français à Paris depuis 1930 sous la direction d'Amar Imache. Son contenu d'un nationalisme prolétarien intransigeant se devine dans les numéros qui subsistent: «Peuple algérien, sois brave et fort. Prends le programme de revendications générales de ton parti national et fais-en ton drapeau... Les Beni Oui-oui, les traîtres, les Francequillons, les naturalisés, les amis de l'impérialisme français, il faut mettre tout ce monde d'exploiteurs dans le même sac.» (novembre 1934).

Au moment où les communistes avaient cessé leur discours sur l'indépendance et lançaient les notes d'ordre «d'union librement consentie avec le peuple de France», *El-Ouma* criait: «Algériens, pénétrez-vous de cette vérité immuable: L'Algérie ne fut jamais française, elle n'est pas française et ne sera jamais française de par la volonté de ses enfants» (septembre-octobre 1935)¹.

El-Ouma tirait selon Imache à 12 000 exemplaires en 1932 et à 43 500 en 1934, mais selon d'autres militants de 6 000 à 8 000, ce qui est encore beaucoup si on le compare aux tirages de *La Lutte Sociale*.

En août 1937, Messali Hadj lançait en Algérie un journal en arabe *Al-Chaab* (Le peuple) mais l'Étoile Nord-Africaine ayant été dissoute, le journal fut interdit le 20 septembre 1937. Un troisième périodique² *Le Parlement algérien* fut créé à Alger en 1939 par Messali et ses compagnons emprisonnés pour s'opposer à la ligne pro-allemande de l'équipe parisienne d'*El-Ouma* et indiquer la solution plus modérée que prônait le PPA.

«Trois mots d'ordre la résument: suffrage universel, Parlement algérien, émancipation... Une politique d'émancipation qui conduira les populations musulmanes au stade de la participation à la gérance des affaires politiques économiques et sociales de leurs pays.»

La Fédération des Élus musulmans du Constantinois qui fut de 1934 à 1938 le mouvement politique le plus actif, disposait de deux journaux: *L'Entente franco-musulmane* en français, et *Al-Maydan* (L'Arène) en arabe. L'hebdomadaire *L'Entente* qui parut à Constantine de 1935 à 1939 avait pour directeur le Dr Bendjelloul alors au sommet de sa popularité et pour rédacteurs en chef Ferhat Abbas et Mohammed Aziz Kessous qui y ont écrit des centaines

1. Cet article est, on le voit, très antérieur à la fameuse «Déclaration nette» de Ben Badis publiée en avril 1938 dans le *Chihab*: «Cette nation algérienne n'est pas la France. Elle ne veut pas devenir la France et même si elle le désirait, elle ne le pourrait pas.»

2. On peut y ajouter l'organe satirique *Sidi Henini* qui soutenait le Parti populaire algérien de 1936 à 1938.

d'éditoriaux et d'articles souvent fort remarquables. Le journal qui tirait à 3 000 exemplaires servit aussi au lancement d'un parti politique: «l'Union populaire algérienne pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen» que Abbas aurait voulu voir supplanter les Fédérations d'élus: «Pour vaincre un régime aussi puissant que le régime colonial, le transformer et le détruire, c'est peu des associations d'élus. Il faut une action de masse... cela ne peut se concevoir que dans le cadre d'un parti politique» (23 décembre 1937).

À côté des périodiques des organisations politiques ou religieuses musulmanes, il ne faudrait pas oublier des journaux qui, sans appartenir à «la presse revendicative indigène», s'efforcèrent néanmoins de plaider la cause des Algériens ou de faire connaître avec sympathie leurs revendications.

C'est ainsi que furent créés successivement deux journaux de tendance Front populaire: *Oran Républicain* en 1937 et *Alger Républicain* en 1938 (*Un Constantine Républicain* qui avait été envisagé ne vit jamais le jour).

Oran Républicain fut lancé en février 1937, avec une lettre d'encouragement de Léon Blum et une subvention du gouvernement, par un groupe de Français de gauche dont Ed. Auzas, radical influent, vénérable de la loge du G.O. d'Oran et Élie Angonin militant du PCA. Le rédacteur en chef Mikhaïl Kokohecinsky, dit Michel Rouzé, avait été envoyé de Paris par Marceau Pivert. Bien que surnommé par les Pieds-noirs «le journal des Arabes», la rédaction ne comprenait qu'un seul Algérien, Saïd Zahiri, présenté par le PCA comme président du *Bloc des organisations musulmanes d'Algérie*¹. Il rédigea «la page musulmane» en s'inspirant des consignes du PCA, notamment en accréditant la légende communiste selon laquelle le Parti populaire algérien (PPA) de Messali aurait été «la branche algérienne du PPF du renégat Doriot».

Oran Républicain défendit avec continuité la projet Blum-Viollette et combattit les nationalistes algériens. Le tirage de ce quotidien (35 000 au début de 1937) lui assurait une large influence chez les Européens de gauche, mais il n'était guère lu par les Musulmans, sauf ceux qui adhéraient aux partis socialiste et communiste².

Alger Républicain, connu comme quotidien communiste après 1946, était alors un quotidien de Front populaire. Il annonçait le 1^{er} janvier 1938: «Il visera à être le porte-parole de l'Algérie auprès du gouvernement, du parlement et de l'opinion publique de la métropole. L'émancipation de nos frères indigènes et la satisfaction de leurs légitimes aspirations seront également le souci permanent d'*Alger Républicain*.»

1. Ce BOMA qui n'existait qu'en Oranie était une organisation satellite du PCA. Le secrétaire du BOMA, Kaddour Bel Kaïm était l'un des secrétaires généraux du Parti Communiste Algérien.

2. Avec un tirage de 35 000, ce quotidien était en bonne place vis-à-vis des journaux français de la colonie. *Oran matin* tirait à 40 000 en 1936, 55 000 en 1938, *L'Écho d'Alger* avec 70 000 exemplaires était alors dépassé par *La Dépêche algérienne* et surtout par *L'Écho d'Oran* (80 000 exemplaires en 1936 – 93 500 en 1938).

En fait, malgré cette annonce, le premier numéro ne sortit que le 6 octobre 1938 et le journal cessa sa parution le 15 septembre 1939. La participation d'Albert Camus qui avait quitté le parti communiste depuis septembre 1937, reste le meilleur titre de gloire de ce premier *Alger Républicain*. Camus y publia sur «la misère en Kabylie», «l'affaire El-Oqbi», «le procès des membres du PPA», des articles aussi courageux que clairs. Il devint ensuite avec Pascal Pia, le rédacteur en chef d'un nouveau quotidien de gauche *Le Soir républicain* qui fut suspendu le 19 janvier 1940 à la requête du préfet d'Alger.

La presse politique musulmane de 1939 à 1954

La période de la législation de guerre (1939-1947)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la presse algérienne toute entière fut soumise au régime de la censure préventive et de l'autorisation préalable par tous les gouvernements et régimes successifs. La presse politique musulmane fut cependant la plus touchée. En septembre 1939, ne subsistaient plus que six titres: *Al-Balagh al-Jazairi*, *al-Najah*, *al-Islah*, *al-Wifaq*, *La Voix indigène* et *L'Entente*. Tous devaient disparaître pour des raisons diverses avant novembre 1942¹.

Sous le régime de Vichy, il n'y avait plus de place en Algérie que pour la presse européenne conformiste, la presse allemande² et la presse clandestine. Le PCA publia quelques numéros clandestins de *La Lutte sociale* et du *Pionnier* dont la ligne fluctua. Ces journaux qui invoquèrent l'indépendance de l'Algérie de 1939 jusqu'à juillet 1941, revinrent ensuite à leurs positions des années 1936 à 1939 pour le plus grand désarroi des militants.

À partir de juillet 1943, le PCA-PCF disposa d'un hebdomadaire à fort tirage, *Liberté* (25 000 en juillet, 60 000 en décembre). Celui-ci s'en prit avec violence au nationalisme algérien; il affirmait: «Ce ne sont pas les populations musulmanes qui réclament l'autonomie, mais bien des grands féodaux, les multimillionnaires, les hommes des trusts» (15 juin 1944).

Et *Liberté* de dénoncer «ces chiens de garde des seigneurs de la colonisation qui se cachent sous l'étiquette de nationalistes. Les aventuriers dirigeants du PPA qui ne sont que des individus tarés, des mouchards, des affairistes, des voyous, etc... ces faux nationalistes décidés à vendre l'Algérie à n'importe quelle puissance étrangère» (*Liberté*, 15 mai 1945).

Alger Républicain reparut le 3 octobre 1943 sous la direction d'une équipe de résistants animée par le Pr R. Capitant, mais il allait passer progressivement sous l'influence communiste grâce à son rédacteur en chef, Michel Rouzé, et prit part à la campagne anti-nationaliste³.

1. *La Voix indigène* fut volontairement interrompue par Zenati en septembre 1941, *L'Entente* fit de même le 29 janvier 1942.

2. Non contents d'expédier en Algérie *Signal*, *der Adler*, la *Pariser Zeitung*, les Allemands créèrent aussi une revue bilingue *Ad-Dunya al-jadida* (le Monde nouveau) et un périodique *Er-Rachid*, organe en langue française du Führer algérien, El-Maadi (tirage 10 000 en janvier 1944).

3. Reparurent également à partir de juin 1943 *La Vigie indigène* (devenu bimensuel) – elle prendra en 1947 le titre de *La Voix libre*, – et le périodique d'informations de Constantine *Al-Najah*, cf. Tableau n° 2.

Les nationalistes singulièrement renforcés en nombre avaient réclamé dès le *Manifeste* du 10 février 1943, la reconnaissance de la langue arabe comme deuxième langue officielle et la liberté de la presse. Ils répétèrent dans l'*Additif au Manifeste* du 26 mai comme nécessaire «après deux ans de propagande faite dans les milieux musulmans par la Révolution nationale l'autorisation de créer à Alger, Oran et Constantine trois journaux musulmans pour informer, guider et traduire l'opinion publique musulmane». Mais Abbas se vit refuser, en mars 1944, l'autorisation de fonder un journal qu'il pensait appeler *L'Aurore* et le premier congrès départemental des Amis du Manifeste et de la liberté dut réclamer à nouveau «la liberté de la presse dans les deux langues». Finalement, cette association fut autorisée le 15 septembre 1944 à faire paraître un hebdomadaire avec un tirage maximum imposé de 15 000. Ce fut *Égalité*, organe rédigé en français sous la direction de Ferhat Abbas avec Aziz Kessous comme rédacteur en chef. Bien que combattu par les communistes, ce journal obtint un succès considérable: il aurait tiré à 30 000 exemplaires (le chiffre de 135 000 exemplaires souvent cité est invraisemblable en raison du contingentement autoritaire du papier)¹. Cet hebdomadaire parut jusqu'aux événements de mai 1945 et son interdiction ne fut levée qu'en août 1946.

Le PPA, toujours illégal, réussit cependant à faire imprimer quelques organes clandestins. Ce fut d'abord *Sawt al-Ahrar* (La Voix des hommes libres), périodique en arabe qui parut de juin 1943 à janvier 1944. À cette date, le relais fut pris par *Al-Watan* (La Patrie) qui tirait, estime-t-on, à 5 000 exemplaires. De février 1944 à mars 1945 parut dans l'illégalité, un mensuel *L'Action algérienne* «organe clandestin de la jeunesse anti-impérialiste» (en français). Enfin, le PPA lança en juin 1946 *La Nation algérienne*, «organe clandestin de la libération nationale».

Le Parti Communiste Algérien eut au contraire toutes facilités légales pour publier son nouvel organe officiel, le mensuel *L'Algérie nouvelle* (ancienne *Lutte sociale*) et à partir de novembre 1946, son doublet en arabe *Al-Djazair al-jadida*.

La législation de guerre applicable à la presse fut artificiellement maintenue jusqu'à la loi du 15 février 1947 qui supprima l'autorisation préalable pour la création d'un journal et à celle du 7 mai 1947 qui mit fin à la censure préventive. Une nouvelle et brève période de l'histoire de la presse politique musulmane allait commencer qui ne fut pas, malgré les promesses, celle de la liberté.

La presse politique musulmane de 1947 à 1954

Dans la presse de langue arabe, on vit renaître dès mai 1947, *Al-Baçaïr*, organe de l'Association des oulémas, cependant que le PPA devenu parti légal sous le nom de MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques) lançait *Al-Maghrib el-Arabi*, rédigé en arabe par le cheikh

1. Ce tirage de 30 000 exemplaires s'il était vérifié, constituerait le record de la presse musulmane. En 1930, *Al-Najah* aurait atteint 12 000 exemplaires.

Zahiri et lui donnait quatre mois après un «supplément» de même titre en langue française: *El-Maghrib el-Arabi* avec un tirage de l'ordre de 8 000 exemplaires. Le nouveau parti de Ferhat Abbas, l'UDMA fit paraître *Égalité* avec quelques numéros bilingues.

Du côté des confréries, le cheikh Bentounès anima, de décembre 1946 à avril 1952, une revue de défense islamique, bilingue, *Al-Murchid* (Le Guide), qui fut imprimée à Mostaganem par les Alawiyya à 2 500 exemplaires) et le cheikh El-Assimi reprit d'octobre 1948 à juin 1950, le mensuel *Sawt al-Masjid* (La Voix de la mosquée) d'obédience plutôt administrative puisque «organe de l'Amicale des agents du culte musulman»¹. Le professeur Boubekeur éditait une «revue musulmane nord-africaine de culture et d'actualité» *As-Salam* (Le Salut) (septembre 1946-février 1947) devenu de février à mai 1950, *Salam ifrikiya*.

En juin 1952, le MTLD fit paraître sous la direction du *Mourchid* scout, Mahmoud Bouzouzou, un bimensuel *Al-Manar*, lequel, bien que tirant à 5 000 exemplaires, cessa sa parution en janvier 1954. Il est vrai que depuis novembre 1953, le parti publiait aussi, sous la direction de Farroukhi, un hebdomadaire *Sawt al-Djazaïr* dont le tirage avoisinait les 11 000².

Seul, *Al-Baçaïr* parut régulièrement, avec un tirage d'ailleurs décroissant de l'ordre de 15 000 en 1947 à 8 000 en 1953, ce qui décida les oulémas eux-mêmes en dépit de leurs principes à publier un hebdomadaire en français *Le Jeune Musulman*. Dans l'ensemble et pendant toutes ces années 1947 à 1955, la presse de langue arabe diffusait très peu, relativement à la population. *Al-Maghrib al-Arabi* ne tirait qu'à 2 000 exemplaires, *Al-Djazaïr al-jadida* communiste, de 4 000 à 5 000 en 1953-1954, malgré les progrès du parti chez les Musulmans³. Le journal d'information du Constantinois *Al-Najah* ne dépassait pas 3 500 exemplaires.

La presse politique algérienne de langue française, bien que victime d'une répression accrue de la part de l'Administration, surtout à partir de 1952, fut beaucoup plus riche en titres et en lecteurs.

La presse du MTLD tout spécialement persécutée par les autorités, réussit pourtant à s'étendre et à se diversifier⁴.

Le Parti tenta de faire paraître à Alger un bimensuel au titre programme *L'Algérie libre*. Le premier numéro fut saisi le 18 août 1949 parce qu'il annonçait: «L'Algérie libre par le peuple et pour le peuple. (...) Par le peuple!

1. On peut signaler encore en 1947 l'éphémère journal réformiste rédigé à la medersa libre de Tlemcen *Al-Abqariya* (Le Génie) et l'hebdomadaire *Al-Chu'lat* (La Flamme) de même tendance qui parut à Constantine entre décembre 1949 et février 1951.

2. Lorsque cet hebdomadaire fut tombé aux mains des «Centralistes», les partisans de Messali fondèrent en septembre 1954 à Paris *Sawt al-Cha'ab* (La voix du peuple).

3. Le PCA disposait encore d'*Al-Châbab* pour l'union de la jeunesse démocratique algérienne, d'*Al-Haraka al-Niqabiyya* (en France pour les émigrés).

4. La pratique des bulletins clandestins continua. Selon Madame Souriau, l'O.S. ou la fraction activiste aurait fait circuler en 1950, un périodique bilingue *Al-Muqawama al-Jazaïriya*, *La Résistance algérienne*. Mais ne s'agit-il pas d'une erreur de date? Un hebdomadaire de ce nom fut imprimé par le FLN d'octobre 1955 à juillet 1957.

L'Algérie libre écartera toute illusion réformiste... L'élection d'une Constituante algérienne souveraine demeurera son but. Puisse Dieu l'aider dans cette tâche dure et combien noble de faire de notre pays l'Algérie libre.»

Il dut se faire imprimer à Paris jusqu'en août 1951, tenta de revenir à Alger, mais fut pratiquement saisi constamment en 1952 et retourna à Paris (tirages moyens de 18 000 à 20 000).

À la veille de la scission du parti, *L'Algérie libre* exposait le point de vue de Messali qui, pour détruire l'appareil de l'ordre colonial, préconisait des moyens pacifiques: «La non-coopération, la résistance passive, les grèves (...) les manifestations nationales et internationales, la coordination de toutes les oppositions, l'éducation de masse sont autant de chocs psychologiques qui donnent au peuple des gages tangibles de sa puissance et à l'adversaire l'envie de composer. Est-il nécessaire de donner une secousse unique aux bastilles colonialistes pour les abattre? Ce n'est pas dans nos moyens actuels, à moins de circonstances imprévues.» (22 octobre 1954).

Pour les ouvriers émigrés, le MTLD publiait aussi d'avril à décembre 1948 à Paris, *L'Étoile algérienne*. En 1950-1951 parurent également des *Cahiers algériens* sans périodicité qui contenaient des exposés doctrinaux destinés aux intellectuels, et d'avril 1952 à mars 1953, puis de décembre 1953 au début de 1954, *La Voix des Jeunes*, organe des scouts musulmans algériens (tirage 5 000 en décembre 1953). Le 1^{er} septembre 1954, le Comité central antimessaliste, qui avait déjà financé le bulletin du CRUA, *Le Patriote*, lançait un nouveau journal *La Nation algérienne*, qui pour tous les militants fut le symbole de la scission.

Le Parti Communiste Algérien disposait lui d'une gamme de titres encore plus complète. Depuis 1946, il possédait le quotidien *Alger Républicain*¹ qui tirait à 30 000 en 1949 et 25 000 en 1953, l'hebdomadaire *Liberté* (14 000 à 15 000 exemplaires en 1953), et le mensuel *L'Algérie nouvelle*, enfin la revue bimensuelle *Le Progrès* «revue culture algérienne» qui parut irrégulièrement de mars 1953 à février 1954 sous la direction de Sadek Hadjerès. Par la CGT algérienne, il contrôlait l'organe syndical, *Le Travailleur algérien* et disposait à Paris de *La Voix de l'Algérie* et de *l'Algérien en France*. En riposte à *L'Étudiant maghrébin* dirigé par des nationalistes, il fit publier *L'Étudiant algérien* de novembre 1953 à avril 1954.

L'UDMA disposait essentiellement de son hebdomadaire *Égalité*, devenu en février 1948 *La République algérienne* (tirage 8 500 à 8 000 dans l'année 1953). Son programme était clair; le 21 septembre 1951 par exemple, appelant à l'abstention électorale, le journal «rappelle solennellement que la reconnaissance d'un république algérienne, démocratique et sociale, avec son parlement, son gouvernement et ses couleurs demeure l'objectif fondamental du parti.»

1. *Alger Républicain* que dirigeaient Henri Alleg, Boualem Khalfa et Isaac Nahori comptait désormais de nombreux rédacteurs musulmans, tels Abdelhamid Benzine, Omar Oussedik, Guerroudj... De ce fait, ce journal communiste était devenu le quotidien le plus lu des militants nationalistes.

Le parti de Abbas inspira ainsi quelques feuilles comme le *Bulletin intérieur des jeunesses UDMA*, un instant appelé *Le Jeune-Algérien et le Saharien* (avril 1953 à juin 1954). Sans compter la revue *Afrique-Orient* parue en 1954.

À côté des partis politiques, les mouvements religieux sentirent eux-aussi la nécessité de créer des organes en français destinés aux jeunes. Tel fut l'origine en juin 1952, d'un bimensuel *Le Jeune Musulman*, «organe des jeunes de l'Association des oulémas» qui parut pendant un an, puis, après une interruption, reprit en janvier 1954, avec un tirage de 6 000 exemplaires. Le mouvement confrérique eut aussi ses mensuels en arabe et en français (?) *Les Amis de l'Islam* (janvier 1953-mai 1954 – tirage 500 exemplaires) et *Ad-Dikra* (Le Souvenir) (février 1954-août 1955), cependant que l'Union culturelle musulmane publiait en 1954, *Le Réveil islamique*. On pourrait encore citer la petite revue *Consciences algériennes* (décembre 1950-juillet 1951) devenue en mars 1954 *Consciences maghrébines* dans laquelle André Mandouze sut réunir quelques chrétiens, juifs et musulmans conscients de l'avenir.

Conclusions

On l'a vu, de 1910 à 1930, ce fut surtout la presse jeune-algérienne en langue française qui commença à éveiller l'Algérie musulmane à la revendication des droits politiques. Malgré l'impossible égalité en régime colonial, elle espérait surtout dans la francisation de l'élite, mais celle-ci fut bientôt reconnue comme impossible et rejetée par la majorité des Jeunes-Algériens. Pendant la décennie 1930-1939, la presse politique de langue arabe joua au contraire le rôle le plus important en réhabilitant la langue arabe comme instrument de promotion et d'émancipation et en acclimatant dans l'Algérie française les thèmes nationalistes, littéraires et religieux de l'Orient arabe. Grâce à cette presse, celle des réformistes, une partie de l'élite algérienne chercha la voie de son avenir dans un retour aux sources; elle connut à son tour et en même temps, la Renaissance arabe, la *Nahda* et la Réformation religieuse, l'*Islah*.

Toutefois le nationalisme révolutionnaire s'exprima toujours de préférence dans une presse de langue française parce qu'elle s'adressait de préférence à des «évolués» et à des émigrés déracinés. Les effets de la scolarisation française, enfin accélérée après 1945, obligèrent même tous les nationalistes, y compris les oulémas qui s'y refusèrent le plus longtemps, à utiliser le français pour être entendu de la jeunesse. Sur les trente titres de périodiques parus de 1947 à 1954, le tiers seulement était de langue arabe alors que la proportion était de l'ordre de la moitié pour les années 1919 à 1939 (32 titres arabes sur la soixantaine de périodiques musulmans). Au total, la presse de langue française fut donc l'instrument le plus utile pour la revendication politique et pour la propagande nationaliste dans l'Algérie coloniale¹.

1. La comparaison avec la Tunisie est tout à fait révélatrice. La presse musulmane y compta de 1907 à 1956 41 périodiques de langue française pour 288 de langue arabe.

L'autre constat d'évidence pour un historien de la presse, c'est l'incroyable faiblesse des tirages de la presse musulmane algérienne. Elle ne peut s'expliquer que par la situation matérielle et intellectuelle à laquelle avait été réduit le peuple algérien. Faut-il rappeler que le taux d'analphabétisme était d'environ 85% chez les hommes en 1939? Qu'en 1948, seuls 5,9% des hommes et 1,6% des femmes étaient capables de lire et écrire le français et moins encore l'arabe?

Pourtant il faut aussi penser à la situation spéciale de la presse musulmane affrontée à la concurrence de la presse française de la colonie (285 titres français en 1936 contre 9 titres arabes) et de la presse arabe, surtout celle de la Tunisie voisine. Si les Algériens ne purent faire vivre un quotidien d'information (sauf en 1930) ou un seul grand quotidien politique, c'est parce que, vu le petit nombre d'acheteurs et de lecteurs réguliers, la presse européenne d'Algérie et la presse arabe du Maghreb¹ et du Proche-Orient y suffisaient largement. On évaluait en 1950 à 50 000 le nombre d'exemplaires de journaux ou revues arabes vendus chaque mois en Algérie²; c'était plus que l'Algérie n'en imprimait.

Enfin, la répression administrative progressivement alourdie de 1925 à 1955 (date de l'état d'urgence) est également en partie responsable de cette situation. L'histoire de la presse politique musulmane n'est, après 1925, qu'une suite d'interdictions, de suspensions, de saisies et de procès. Que les nationalistes aient dû recourir aux publications clandestines témoigne de la vigueur de la répression mais aussi du caractère de leur presse devenue un instrument de combat politique puis une arme de guerre.

1. Durant les années 1914 à 1950, divers périodiques imprimés hors d'Algérie s'adressaient à l'ensemble des populations du Maghreb arabe.

2. Chiffre assez vraisemblable puisque la statistique recensait alors 140 364 Musulmans lettrés en arabe, c'est-à-dire capables de lire un journal.

Tableau n° 1
LA PRESSE MUSULMANE DE 1919 À 1939

1. Périodiques politiques musulmans

*L'Ikdam**, 1^{ère} série (mars 1919-avril 1923); 2^{ème} série 1925 3^{ème} série (mars 1931-janvier 1935) Alger.

Ifriqya, juin 1919 Alger.

L'Étendard algérien, (juillet 1919-juillet 1920) Bône.

L'Avenir algérien (avril 1920-décembre 1920) Alger.

*L'Avenir de l'Algérie** (janvier 1919 février 1921) Alger.

*En-Nacih**, (juillet 1921-novembre 1922) Alger.

La Voix des Humbles, mensuel (1922-1939) Oran puis Constantine.

*Attakadoum**, (mai 1923-novembre 1931), Alger.

L'Éveil de L'Islam, (1922-mars 1923), Bône.

*Al-Djazair*** (juillet 1925-13 octobre 1923), Alger.

L'Union, devenu en juin 1928 *Es-Sandjak* (juillet 1927-mai 1929), Oran.

Al-Maghrib (juin 1930-mars 1931), Alger.

L'Algérie nouvelle, 1927-1928, Alger.

La Voix indigène, (juin 1929-septembre 1941), Constantine.

*El-Moubasser el-ifriki**, (novembre 1931 - ?), Constantine.

Le M'tourni (juin 1933 - ?) Alger.

L'Écho indigène, (août 1933-décembre 1934), Constantine.

La Voix du peuple (septembre 1933-juin 1933), Alger.

La Défense des droits et intérêts des Musulmans algériens (mai 1934-août 1939), Alger.

La Justice, (octobre 1934-1936 et 1938), Alger.

L'Entente franco-musulmane, (août 1935-janvier 1942), Constantine.

*Al-Maydan***, 1931, Tébessa.

2. Périodiques «indigénophiles» et communistes

*L'Akhbar** (novembre 1902-février 1934), Alger.

La Lutte sociale, organe officiel du Parti communiste 1920-1939.

Le Trait d'union franco indigène nord-africain, (juin 1923-mai 1925).

*Le Paysan algérien**, 1933, communiste, Alger.

La Tribune indigène algérienne, mensuel (novembre 1927-juillet 1928, puis février 1930-janvier 1931).

*L'Écho de la presse musulmane** (novembre 1936-1937), Alger.

3. Périodiques nationalistes (Étoile nord-africaine).

L'Ikdam nord-africain, (suite de *L'Ikdam de Paris*, communiste, 1927), Paris.

El-Ouma, 1930-septembre 1939, Paris.

Sidi Henini, 1936-1937, Alger.

Ach-Cha'ab, août 1937-septembre 1937.

Le Parlement algérien, (mai 1939-septembre 1939), Alger.

* Journaux bilingues.

** Journaux en langue arabe.

4. Périodiques politico-culturels en langue arabe de tendance islamiste

Es-Sedik (août 1920-mars 1922), Alger.

Al-Muntaqid, (juillet-octobre 1925), Constantine.

Al-Chihab (novembre 1925 août 1939), Constantine.

*Sâda l'Sahra*** (1926 et 1934), Biskra.

*Wadi Mizab*** (1926-janvier 1929), Alger.

*Al-Islah*** (septembre 1927-février 1930; puis 1939-1941), Biskra puis Alger.

*Al-Mirsad*** (décembre 1931-novembre 1933), Alger.

*Al-Jahim*** (mars-mai 1933), Alger.

*Al-Hayaq*** (avril 1933-mars 1934), Alger.

*Al-Nur*** (septembre 1931-mai 1933), Alger.

*Al-Bustan*** (mai 1933-juin 1933).

*Al-Sunna*** (juin 1933), Constantine.

*Al-Sirat*** (juin 1933-décembre 1933), Constantine.

*An-Nibras*** (juillet-septembre 1933).

*Al-Umma*** (novembre 1934-mai 1938), Alger.

*Al-Haq*** (1934), Constantine.

*At-Tabât*** (novembre 1933-1935), Alger.

*Al-Layali**** (février 1936-décembre 1937), Alger.

*Al-Maghrib al-Arabi*** (mai 1937-1938), Oran.

*Al-Wifaq*** (1^{ère} série mars-septembre 1938; 2^{ème} série février 1939-1940), Oran.

5. Périodiques en langue arabe de tendance confrérique

Lisan ad-Din, janvier 1923, Alger.

*Al-Balagh al-Djazairi***, décembre 1936-mars 1937, puis 1936, puis 1938-40, Alger.

*Al-Barq***, 1927.

*Ar-Roh***, 1937.

*Ar-Rachâd***, 1938, Alger.

*Al-Ikhlâs***, 1932-1933, Alger.

Tableau n° 2
LA PRESSE POLITIQUE MUSULMANE DE 1943 à 1954

La Voix indigène, (juin 1943, devenu *La Voix libre* en février 1947-octobre 1952), Constantine.

Égalité (septembre 1944-mai 1945) puis août 1946-février 1948, Alger, UDMA.

Sawt al-Ahrar (juin 1943-février 1944) Organe clandestin du PPA.

Al-Watan, mars 1944, Organe clandestin du PPA.

L'Action algérienne (février 1944-mars 1945), mensuel clandestin du PPA.

La République algérienne, hebdomadaire (février 1948-avril 1956), Alger UDMA.

Al-Maghrib al-Arabi, hebdomadaire (mai 1947-mai 1949), Alger (MTLD) et en français.

L'Algérie libre, bimensuel août 1949-novembre 1954, Alger, Paris, MTLD.

Cahiers algériens, trimestriel, 1950-1951, MTLD.

Al-Manar, hebdomadaire (septembre 1952-décembre 1954), Alger.

Le Jeune Algérien, mensuel, 2 numéros (décembre 1952 et mars 1953) bulletin des jeunes UDMA.

Sawt al-Jazaïr, hebdomadaire (novembre 1953-novembre 1954), Alger MTLD, centraliste.

Afrique Orient, mensuel bilingue (janvier-août 1954), UDMA.

Sawt al-Cha'ab, hebdomadaire (septembre-novembre 1954), MTLD messaliste.

La Nation algérienne, hebdomadaire (septembre-décembre 1954), Alger MTLD.

Périodiques communistes

Liberté, hebdomadaire (juillet 1943-septembre 1955), Alger.

Alger Républicain, (octobre 1943-septembre 1955), quotidien Alger.

Le Travailleur algérien, organe de la CGTA, hebdomadaire 1944-1955.

L'Algérie nouvelle, (ancienne *Lutte sociale*) et

Al-Jazaïr al-jadida, mensuel, (novembre 1946-septembre 1955), Alger.

La Voix de l'Algérie, organe de défense des Algériens à Paris, 1949-1950.

L'Étudiant algérien, (novembre 1952-février 1954), Alger.

Le Progrès, (mars 1953-février 1954), Paris, PCA.

Le Drapeau de l'Union (des jeunes démocratiques algériennes, avril 1953) Alger.

Périodiques politico-culturels

As-Salam, bimensuel (septembre 1946-février 1947), Alger.

Al-Murchid, mensuel (décembre 1946-avril 1952), Mostaganem, confrérique.

Al-Baçaïr, (mai 1947-avril 1956), Alger, Association des Oulémas.

Al-'Abqariya, (1947-), Tlemcen, islahiste.

Sawt-al-Masjid, mensuel, (octobre 1948-juin 1950), administratif.

Ach-Chu'âla, (décembre 1949-février 1951), Constantine, islahiste.

Consciencés algériennes, (décembre 1950-juillet 1951).

La Voix des jeunes, mensuel, (avril 1952-mars 1953), Alger.

Scouts musulmans algériens, décembre 1953.

Le Jeune musulman, bimensuel, (juin 1952-juin 1953 juillet 1954), organe des oulémas.

Les Amis de l'Islam, mensuel (janvier 1952-avril 1954).

Le Saharien, mensuel, (avril 1953-juin 1956), Alger, UDMA.

Le Réveil islamique, mensuel, (janvier 1954-septembre 1955), Alger.

Ad-Dikra, mensuel, (février 1954-août 1955), Tlemcen, confrérique.

Consciencés maghrébines, mars 1954-juillet 1956, Alger.

Communisme et nationalisme

Le communisme dans «l'Algérie française» fut toujours un mouvement de faible ampleur au sein du milieu européen et ne pénétra jamais profondément les masses musulmanes. Considéré par le peuple comme un article d'importation européenne, représenté essentiellement pendant très longtemps par des militants français, le parti communiste n'entraîna qu'une minorité quasi symbolique d'Algériens jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Même lorsqu'il se fut renforcé et équilibré entre éléments français et autochtones¹, il demeura pour le peuple algérien un parti étranger, non un «parti frère», comme pouvaient l'être les partis nationalistes du monde arabo-musulman.

Pourtant le rôle historique du communisme ne saurait se résumer sans injustice au constat de son échec dans la période étudiée. S'il fut rejeté comme un corps étranger par les nationalistes algériens, écarté par eux de la guerre de libération nationale, le communisme n'en joua pas moins un rôle important dans la genèse et l'histoire du mouvement national algérien. Et il n'est pas possible d'étudier le nationalisme algérien sans faire référence au communisme et aux partis communistes français et algérien.

Cette apparente contradiction s'explique avant tout par une histoire: les rapports difficiles entre communistes français et nationalistes algériens rendent mieux compte, semble-t-il, du rejet de la greffe communiste que l'opposition prétendument irréductible entre Islam et communisme, entre société colonisée et «contre-société» communiste, entre socialisme d'inspiration nationale et communisme internationaliste. À l'historien du moins, il apparaît que l'eurocentrisme foncier du communisme, tel qu'il fut présenté en Algérie et ressenti par les Algériens entre 1920 et 1946, se révéla et s'afficha dans une série de conflits qui n'étaient point tous inévitables. C'est donc seulement une histoire – non l'inefficacité de l'idéologie marxiste-léniniste sur une société colonisée, prolétarisée et acculturée – qui rend le mieux compte de l'impuissance un peu inattendue du communisme en Algérie pendant la période coloniale. Et c'est la même histoire qui explique certains des traits du nationalisme révolutionnaire algérien qui n'eût point été le même sans ce conflit dialectique qui le lia au communisme français.

* Article initialement paru dans les *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la presse et de l'opinion*, n° 5.

1. On comptait environ 6 000 à 7 000 adhérents algériens de souche dans les années 1950-1954 sur 12 000 à 15 000 adhérents du Parti Communiste Algérien. Le parti messaliste devait compter quelque 24 000 militants en 1953, non compris les cotisants de la Fédération de France et les militants clandestins.

L'avant-guerre

Sans entrer dans la querelle des origines du nationalisme¹ algérien, il paraît établi que ce fut le Parti Communiste Français qui, le premier, osa lancer la revendication de l'indépendance de l'Algérie. Qu'il l'ait fait sur les instances pressantes de l'Internationale et sans conviction profonde, passa sur l'heure inaperçu. Les Algériens, plus avides alors d'égalité et d'égards que d'affirmation nationale, n'entendirent pas les premiers appels de Lénine aux nationalités opprimées et à l'émancipation des colonies. Inversement, les militants communistes français et européens d'Algérie dénoncèrent, en 1922, comme «une folie dangereuse» l'appel au soulèvement de la masse musulmane et comme une utopie la possibilité de lui permettre de constituer, après «l'expulsion des impérialistes de la métropole» une nationalité algérienne. «Les indigènes de l'Afrique du Nord, expliquaient les communistes d'Algérie en 1922, sont composés en majeure partie d'Arabes réfractaires à l'évolution économique, sociale, intellectuelle et morale, indispensable aux individus pour former un État autonome». Ces premiers communistes à mentalité colonialiste, ces «survivances social-impérialistes» comme les appela Manuïlsky en juillet 1924, furent naturellement contraints à la démission ou exclus, mais d'autres les relayèrent et tentèrent de ruser avec les consignes du Komintern². Le 25 janvier 1927 encore, le rayon de Blida déclarait «impossible l'indépendance de l'Algérie occupée depuis près de cent ans, où les Européens ont fait souche et où la grande masse des indigènes s'en désintéressent complètement». Il rejetait pareillement la revendication du droit de vote pour les musulmans : «Que deviendraient les travailleurs et fonctionnaires européens si les assemblées élues étaient détenues, et il ne pourrait en être autrement, par des indigènes³?» Au fil des manifestations «d'opportunisme colonial» et des épurations qui frappèrent «les esclavagistes restés dans le parti», celui-ci se retrouva à l'état de minuscule secte bolchevique (1 000 adhérents en 1925, 250 en 1927, 200 en 1931 et 131 en 1932⁴). Cette secte, qui promettait une République des soviets d'Algérie, avait toutefois lancé deux idées-force qu'allaient recueillir les nationalistes : le slogan de «parlement algérien» élu au suffrage universel et doté de pouvoirs constituants et celui d'indépendance de l'Algérie : «Le but final pour lequel nous luttons.»

1. Je me permets de renvoyer sur ce sujet à mon étude «Les communistes français et la question algérienne de 1921 à 1924», in *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, 1972, pp. 187-215.

2. La fédération algérienne estimait rassembler en 1927, 38 % d'ouvriers européens, 60 % de petits fonctionnaires (postiers-cheminots-instituteurs), petits colons et employés ou intellectuels. Les 2 % restants ne sont pas attribués...

3. *La Lutte sociale* (27 février 1927). Les communistes de Blida réclamaient le droit de former un Parti Communiste Algérien autonome, indépendant de la direction métropolitaine.

4. Le nombre de musulmans inscrits au parti est mal connu. Le service des Affaires indigènes l'évaluait à 80 en octobre 1925 (86 en décembre 1924 selon le secrétaire fédéral d'Alger).

En France le Parti Communiste avait au contraire réussi dès 1924 à grouper près de 8 000 travailleurs nord-africains, adhérents ou sympathisants ; selon la préfecture de police de Paris, plusieurs milliers d'entre eux prirent part avec des drapeaux rouges aux manifestations organisées pour la translation des cendres de Jaurès au Panthéon et lors des funérailles d'Anatole France. La section coloniale du parti dirigée alors par Jacques Doriot chercha à organiser ces masses à l'intérieur de l'Union intercoloniale, puis dans une section animée par Hadj Ali Abd el-Kader et Issad Hassan. Telle fut l'origine en mai-juin 1926 de l'Étoile Nord-Africaine.

L'animateur principal, d'abord secrétaire général puis président, Ahmed Messali, doit être considéré comme le fondateur du mouvement nationaliste révolutionnaire algérien. L'Étoile ne tarda pas en effet à s'affirmer à l'intérieur du mouvement communiste, tout en lui empruntant ses slogans, son style et son organisation. Quand l'ENA fit connaître son programme au congrès de la Ligue contre l'impérialisme en février 1927, l'organe communiste d'Algérie, *La Lutte sociale*, s'abstint de le reproduire. Or Messali réclamait non seulement l'indépendance totale de l'Algérie, le retrait des troupes françaises et l'élection d'un parlement algérien au suffrage universel, mais aussi «la confiscation des grandes propriétés agricoles accaparées par les féodaux agents de l'impérialisme, les colons et les sociétés capitalistes privées» et «la remise de la terre confisquée aux paysans qui en ont été frustrés».

La cohabitation des nationalistes révolutionnaires nord-africains de l'Étoile et des communistes se poursuivit cependant au moins jusqu'en 1933 en France. Le 28 mai 1933, l'Étoile, dissoute en 1929 et reconstituée en fait, précisa le programme qu'elle assignait au futur «gouvernement national révolutionnaire de l'Algérie»; elle se donnait un drapeau vert et blanc frappé du croissant et de l'étoile islamiques, qui est devenu l'emblème de la république algérienne démocratique et populaire. Mais, en préconisant la constitution d'une nation algérienne arabo-islamique de langue arabe et en prenant contact avec des nationalistes nord-africains non-communistes, l'Étoile faisait fi des consignes de l'internationalisme prolétarien. À la fin de 1933, elle interdit la double appartenance à ses militants.

L'Étoile devenue, en juillet 1934, la Glorieuse Étoile Nord-Africaine n'en déclarait pas moins accepter «le Front unique avec le PCF» et «l'alliance de combat des travailleurs arabes avec les travailleurs français». Puis elle adhérait, en août 1934, au Rassemblement populaire et combattit en 1935 «pour la défense de l'Éthiopie, victime du fascisme». Le nationalisme plébéen de Messali restait toutefois intransigeant : «Les Algériens veulent l'indépendance de leur pays, non une tutelle communiste.» Son journal *el-Ouma* où écrivaient aussi des étudiants marocains et tunisiens, criait haut et fort «L'Algérie ne fut jamais française, elle n'est pas française, elle ne sera jamais française de par la volonté de ses enfants» (septembre 1934). Mais *el-Ouma* défendait les oulémas, attaquait les juifs, prêchait la désertion, et

fustigeait la domination de «la France libérale» comme un régime bien pire que celui des fascismes. Messali lui-même s'écriait, en juillet 1935: «Le destin de l'Afrique du Nord échappe à la France. Il est entré entre les mains de Dieu!» Les communistes dénoncèrent alors la propagande des nationalistes comme confusionniste et démagogique. Cette polémique facilita de nouvelles poursuites contre les dirigeants de l'Étoile. Messali alla se réfugier en Suisse auprès de Chakib Arslan, champion du nationalisme arabe, qui l'éloigna un peu plus du marxisme et l'invita à se rapprocher des oulémas, défenseurs de l'intégrisme islamique.

Amnistiés par Albert Sarraut, les leaders nationalistes reprirent en main leur organisation que les communistes avaient tenté de contrôler et de noyauter et accentuèrent leur propagande auprès des émigrés algériens en France. Simultanément les communistes, qui avaient animé en Algérie des noyaux étoilistes et constitué des fractions à l'intérieur des groupes les plus importants, mirent sur pied un Parti Communiste Algérien et invitèrent à la formation d'un Front indigène ouvert même aux «nationaux-réformistes et aux savants musulmans, les oulémas». Entre les deux mouvements le conflit ne pouvait que se durcir d'autant plus que le parti communiste amorçait son premier grand tournant sur la question coloniale liée à la stratégie des Fronts populaires. La propagande communiste fit progressivement silence sur l'indépendance de l'Algérie ou le parlement algérien à pouvoir constituant et, après mars 1936, il ne fut plus question dans la presse du parti que d'union «librement consentie du peuple algérien au grand peuple-frère¹ de France». De plus ses succès électoraux de 1936 inquiétèrent les nationalistes qui y virent une tentative légaliste pour accaparer la direction du mouvement revendicatif algérien.

Messali tenta bien de composer avec le Front populaire et avec le Congrès musulman, créé à Alger en juin 1936 et au sein duquel cohabitaient communistes, oulémas et élus modérés. Il présenta au gouvernement Léon Blum un programme tactiquement adouci, provoquant ainsi le départ de certains intransigeants. Mais Messali ne put accepter la charte revendicative rédigée par le bureau du Congrès musulman, laquelle souhaitait le rattachement total de l'Algérie à la France et la création d'une représentation algérienne à Paris. Le 2 août 1936, il vint poser publiquement à Alger la question nationale: «Nous n'accepterons jamais que notre pays soit rattaché à un autre contre sa volonté. Nous ne voulons sous aucun prétexte hypothéquer l'avenir, l'espoir de liberté nationale du peuple algérien.»

Le Parti Communiste Algérien condamna aussitôt comme provocatrice cette revendication qui faisait, disait-il, «le jeu des colons fascistes». Les mots d'ordre de l'Étoile furent déclarés «trop avancés et irréalistes». Messali fut dénoncé comme «un agent provocateur au service de l'administration», «un agent du colonialisme et de l'impérialisme».

1. Le Manifeste, voté à l'unanimité par le 1^{er} congrès du PCA parlait d'une «Algérie libre et heureuse fraternellement unie (...) au grand peuple-frère de France».

Pour les nationalistes, la volte-face des partis communistes français et algérien fut assimilée à une trahison. Comment ceux qui avaient dénoncé avec violence jusqu'en 1935 «les phraseurs nationaux-réformistes, valets de l'impérialisme» pouvaient-ils leur tendre la main? Comment ceux qui avaient condamné les propositions assimilationnistes du «proconsul esclavagiste, Viollette». «Viollette-Torquemada, le 3^e flic de France» pouvait-il célébrer désormais les mérites du projet ministériel de ce même Viollette devenu pour les communistes «l'un de nos amis du Front populaire»? Pour Amar Imache, «ceux qui proclamaient leur volonté d'aider, d'après la doctrine léniniste, tout mouvement national des pays opprimés pour libérer les colonies du joug impérialiste sont désormais attelés au char de l'impérialisme». Il ironisait sur ces communistes qui prétendaient que «pour libérer l'Algérie, il (fallait) la rattacher d'abord. Et pour être citoyen algérien, il faut d'abord être citoyen français et assimilé¹». Le 23 janvier 1937 à Alger, le service d'ordre du Parti Communiste Algérien dispersa par la force les militants de l'Étoile qui osaient entonner le chant de l'indépendance interdit par arrêté du gouverneur général.

Lorsque l'Étoile fut dissoute, le 26 janvier 1937, par le gouvernement Léon Blum, les communistes ne protestèrent pas². Tout au contraire, leur presse accusait les nationalistes de «collusion avec les maires fascistes». Bientôt elle fit l'amalgame entre le nouveau parti populaire algérien (PPA) fondé par Messali, à Paris, le 15 avril 1937 et le PPF de Doriot. «C'est un parti soi-disant nationaliste, proclamait le secrétaire du PCA devant le comité central du PCF, le 23 juillet 1937. C'est un parti dont la politique et l'action vont de pair avec celle du PPF dont il est le prolongement.» *La Lutte sociale* traitait «les braillards faux nationalistes du soi-disant parti du peuple algérien (*sic*)», de «démagogues spéculateurs du sentiment nationaliste». *L'Humanité* (29 août 1937) présenta l'arrestation de six leaders du PPA sous le titre : «Six trotskistes arrêtés à Alger pour reconstitution de ligue dissoute.»

Au IX^e congrès du PCF en décembre 1937, Thorez ne cachait pas que l'heure n'était plus de parler d'indépendance, ni de divorce : «L'intérêt des peuples coloniaux est dans leur union avec le peuple de France.» Et le secrétaire du PCA, Qaddour Belkaïm, allait jusqu'à dire : «Nous savons qu'à l'heure actuelle l'union du peuple d'Algérie et du peuple de France est nécessaire et qu'elle le sera toujours³.» Tandis que la presse communiste laissait espérer aux Algériens un projet Blum-Viollette élargi, le PCA s'arabisait superficiellement⁴, mais il prêchait «la nécessité de s'unir plus

1. Amar Imache, *L'Algérie au carrefour. La marche vers l'inconnu.*, s. d. (avril 1937).

2. Ils ne protestèrent pas plus lorsque six militants de l'Étoile furent condamnés à deux ans de prison le 27 août 1937, ni lorsque sur appel *a minima*, la cour d'appel eut fait retrait aux six condamnés du bénéfice du régime politique.

3. *La France du Front populaire et les peuples coloniaux*, p. 27.

4. Le PCA déclarait compter 750 musulmans en octobre 1936 et 1 100 au début de 1937 sur un total de 5 116 adhérents. Mais à partir du milieu de l'année 1937, s'annonça le reflux. Dans la «région» communiste d'Alger, les effectifs musulmans tombèrent de 400 à 100 au cours de l'année 1938.

étroitement à la démocratie française¹» et s'en prenait toujours aussi vivement au PPA condamné pour son action séparatiste: «C'est faire le jeu du fascisme international que de se livrer à des provocations en réclamant l'indépendance». (*La Lutte sociale*, 15 janvier 1938). Le PPA était donné comme dirigé par «l'agent italien Chakib Arslan» et les «nazionalistes (*sic*) messalistes» présentés comme «des agents provocateurs de Mussolini».

Le résultat de ces outrances se devine: le recrutement de communistes musulmans cessa complètement, tandis que s'accroissait, dans le parti, la prédominance des éléments européens. Au comité central du PCA, un militant algérien osa déclarer: «Ce qui est certain, c'est qu'avec le Front populaire, le préjugé colonialiste est entré réellement dans le parti².» Pour remédier à cette désaffection croissante, Maurice Thorez vint à Alger lancer le 11 février 1939, son fameux discours sur «la nation algérienne qui se constitue historiquement dans le mélange de vingt races». Mais cette rectification, qui devait provoquer bien des critiques postérieures, se heurta seulement sur l'heure au scepticisme ou à l'ironie des nationalistes du PPA.

Ceux-ci voyaient au contraire leur audience grandir sous les coups répétés de la calomnie et de la répression³. Les électeurs musulmans d'Alger avaient plébiscité le programme du PPA en élisant en octobre 1937, Messali emprisonné, puis en choisissant, en novembre 1938 son avocat et en avril 1939 un militant inconnu, donné comme son porte-parole. Les candidats communistes avaient été écrasés, les nationalistes et les simples électeurs ne leur avaient pas pardonné leur volte-face.

De la Seconde Guerre mondiale à l'indépendance

Le Parti Communiste Algérien connu à son tour la persécution et par une seconde volte-face se vit à nouveau imposer le retour aux slogans indépendantistes des années 1922-1934. Le premier numéro de *La Lutte sociale* clandestine diffusé en novembre 1940 disait: «Peuple algérien! l'heure est venue pour rompre le joug (...) Nous réclamons l'indépendance de l'Algérie pour constituer dans notre pays un gouvernement démocratique algérien». On expliqua aux militants que «si le problème de l'indépendance n'a pas été posé auparavant, c'est parce que la République française pouvait encore pacifiquement donner beaucoup plus au peuple algérien... Mais aujourd'hui le gouvernement de Vichy se trouve au service de l'Allemagne fasciste et c'est pourquoi nous posons le problème de l'indépendance de l'Algérie».

1. Les militants communistes œuvreront à l'unité du peuple d'Algérie avec le généreux peuple de France car de l'unité dépend la marche vers un avenir meilleur. *Lutte sociale* (11 juin 1938).

2. *Cahiers du bolchevisme*, n° 16, mars 1939.

3. Albert Camus, qui, écœuré par la polémique contre le PPA, avait quitté le PCA, notait dans *Alger républicain* (18 août 1939): «Il est surprenant de voir l'aveuglement de ceux qui poursuivent ces hommes, car chaque fois que le PPA a été frappé, son prestige a grandi un peu plus. La montée du nationalisme algérien s'accomplit sur les persécutions dont on le poursuit».

Mais à peine ce virage était-il pris que l'invasion de l'URSS modifiait à nouveau la ligne du parti. Celui-ci affirma aux Algériens qu'il était «impossible de réclamer l'indépendance dans l'immédiat à un gouvernement fasciste à la solde de l'Axe» (*Le Pionnier*, 27 décembre 1941). Il fallait pour l'heure lutter «contre la pénétration des fascistes allemands en Algérie» et contre le régime de Vichy «qui livrait la France à l'impérialisme allemand». Vis-à-vis du PPA, les communistes avaient déclaré avant juillet 1941 «avoir perdu beaucoup de temps sans comprendre ce parti de lutte contre l'impérialisme. Nous devons établir avec lui l'unité de combat». Le PCA, alors dirigé par des militants espagnols, déplorait qu'on eût écarté : «les Arabo-Berbers après la trahison de Ben Ali Boukhort» (il avait condamné l'invasion de la Finlande) et n'ayant plus aucune organisation pour les masses arabes, il tendait la main à «nos frères du PPA». Cette ouverture ne survécut pas à la brève période de la direction espagnole.

Le débarquement anglo-américain et la libération des 27 députés et 300 militants communistes français internés dans le Sud algérien permirent au PCF-PCA d'affirmer pleinement sa volonté «d'union totale entre le peuple algérien et le peuple français dans la Lutte contre le fascisme pour une Algérie libre, amie de la France délivrée» (*Liberté*, 26 août 1943). «L'union avec le peuple de France» redevint le slogan favori du parti comme de 1936 à 1938, mais, à l'heure où le peuple algérien s'enflammait progressivement pour l'idéal national, il était grave d'accuser les «pseudo-nationalistes» d'être des «séparatistes» inspirés par des gouvernements étrangers et de faire le jeu des 100 seigneurs de la colonisation et des intérêts impérialistes. Le PCA contrôlé par le PCF exaltait la France nouvelle et s'en tenait à des revendications égalitaristes. Aussi fut-il amené à saluer «comme un grand pas en avant» l'ordonnance du 7 mars 1944 qui octroyait le suffrage politique dans le collège européen à quelque 65 000 musulmans, alors qu'elle fut rejetée par tous les nationalistes algériens et les oulémas.

Or, le nationalisme algérien n'était plus, en 1944, le seul fait d'une avant-garde révolutionnaire et des ouvriers émigrés. Étaient devenus nationalistes de nombreux notables, des Jeunes-Algériens déçus comme Ferhat Abbas, la majorité de la population citadine politisée et toute la jeunesse musulmane scolarisée. Le PPA se développait dans la clandestinité, réussissant à imprimer tracts et journaux, tandis que le Mouvement des amis du manifeste et de la liberté (AML) fondé par Abbas, toléré par l'administration qui espérait l'utiliser contre le PPA, pouvait légalement développer sa propagande nationaliste. Mais au congrès des AML tenu à Alger en mars 1945, Messali fut salué comme «le leader incontestable du peuple algérien». Le PPA jugea alors que «l'heure était venue d'extirper la bête impérialiste». La déportation de Messali, les manifestations des 1^{er} et 8 mai 1945, les émeutes de Sétif et de Guelma débouchèrent sur une tentative d'insurrection générale qui entraîna une répression disproportionnée et impitoyable.

Le parti communiste, qui n'avait cessé de dénoncer le PPA «agent des trusts et des gros féodaux européens et musulmans qui veulent semer la division sous couvert d'un faux nationalisme chauvin et les AML «peuplés de faux nationalistes et d'anti-français», tenta d'expliquer les événements de mai 1945 comme un complot fasciste. Le secrétaire du PCA affirma contre toute évidence «la collusion criminelle des faux nationalistes du PPA avec la haute administration non épurée et les soutiens du fascisme». Le PCF incrimina l'action prétendue «d'agents secrets hitlériens et d'autres agents camouflés dans des organisations qui se prétendent démocratiques au service de l'impérialisme fasciste». *L'Humanité* qui exigeait un châtiment rapide et impitoyable des insurgés se félicita, le 31 mai, de l'arrestation de Abbas et Saadane, dirigeants «d'une organisation pseudo-nationaliste» que le PCF tenait pour responsables d'une insurrection qu'ils avaient, en réalité, essayé d'empêcher.

Les nationalistes algériens, qu'ils fussent modérés ou extrémistes, ne devaient jamais pardonner aux communistes ces prises de position, ni les tentatives qu'ils firent pour débaucher les adhérents de leurs associations dissoutes. Les «impérialo-communistes» furent dénoncés en termes virulents¹ et l'opinion musulmane ne leur sut aucun gré d'avoir condamné tardivement la répression et réclamé «l'amnistie pour les égarés».

Le PCA, mesurant son erreur, se mit bientôt à souligner l'originalité ou la personnalité algérienne et à parler de «la route historique qui mène à la formation d'une communauté nationale algérienne capable de vivre sa vie propre» (*Manifeste* du 12 août 1945). Prenant acte en juillet 1946 que «le mouvement national domine tout en Algérie», le PCA lançait un appel «pour une République démocratique algérienne ayant sa constitution, son parlement, son gouvernement». L'Algérie deviendrait un territoire associé dans le cadre de l'Union française. Cela n'empêchait pas le PCA, devant la réaction hostile des militants européens, de renoncer à sa thèse du collège unique pour adopter le principe du double collège «condition d'union des populations algériennes²». Ces palinodies offensaient certains communistes algériens, tel l'ancien député Mohammed Chouadria qui démissionna en 1946 en proclamant que «l'activité du parti est nocive au point de vue national» et que «l'on ne peut donc pas être musulman et communiste en même temps». Le parti condamnait, il est vrai, «toute tentative de sortir de l'Union française qui ne pourrait qu'amener avec une pseudo-indépendance, le renforcement de l'impérialisme³».

De son côté, le PPA dissous, mais demeuré clandestinement très actif, décida, en novembre 1946, de créer un parti légal qui participerait à la vie politique française. Ce fut le Mouvement pour le Triomphe des Libertés

1. Un tract de juillet 1945 écrivait : «Ces brebis galeuses, renégats et traîtres lâches se sont acharnés tout d'un coup comme des charognards hideux sur les *Amis du Manifeste* dissous.»

2. *Liberté*, 21 mars 1946.

3. *Liberté*, 5 décembre 1946.

Démocratiques (MTLD), lequel s'efforça de faire pièce à l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) vainqueur aux élections de juin 1946 et au Front national démocratique algérien qu'avait suscité, sans succès, le parti communiste. Il fut certes difficile de convaincre les électeurs algériens auxquels le PPA avait répété que «voter c'est trahir son pays, c'est passer aux Infidèles!» que le vote était devenu un devoir: 37,6 % des inscrits seulement votèrent dont le tiers se portèrent sur les quelques listes MTLD acceptées par l'administration. Beaucoup de militants non consultés ne comprenaient pas cette remise en cause de la clandestinité du parti et la présence au parlement de cinq députés MTLD. Les partisans de l'illégalité s'organisèrent en tendance et, lors du congrès du 15 février 1947, obtinrent le maintien de l'appareil clandestin du PPA et la création de l'Organisation spéciale (OS), un mouvement para-militaire. Le prestige de Messali, appuyé par le groupe des légalistes du MTLD sortit affaibli de cette réorganisation, tandis que s'affirmait celui du Dr Debaghine, ardent défenseur de l'action armée.

Avec l'UDMA qui, malgré son recrutement bourgeois, se révélait presque aussi forte électoralement, des négociations d'alliance s'engagèrent, qui échouèrent au début de 1948. En revanche, le MTLD s'associait à tous les partis maghrébins qui faisaient confiance à la Ligue arabe et au comité de libération dirigé par Abd el-Krim. Il boycotta la préparation du statut de l'Algérie, voté le 20 septembre 1947 malgré l'abstention de la quasi-totalité des députés d'Algérie, musulmans et européens. Le MTLD qui poursuivait la destruction de la société coloniale, s'en tenait au vieux programme de l'Étoile: «Une assemblée constituante algérienne souveraine, la restitution des terres expropriées à leurs légitimes propriétaires, la restitution des médersas à la culture arabe et des mosquées à la religion musulmane.» Il entendait refuser toute collaboration avec tout parti ouvert aux Européens d'Algérie ce qui excluait le Parti Communiste Algérien – et faisait campagne pour «le départ des Français et des Espagnols, un gouvernement arabe, des préfets arabes et notre drapeau». Grâce aux élections truquées du printemps 1948, le gouvernement général écarta le MTLD de la nouvelle assemblée algérienne, mais par là-même il fit le jeu de la tendance révolutionnaire anti-électorale.

Cependant les activistes du PPA se divisèrent à leur tour en 1948-1949. Certains étaient partisans de revenir «au bloc musulman» et à une entente avec le PCA, d'autres tenaient pour le *statu quo*. L'autoritarisme de Messali déclencha «la crise berbériste» qui opposa surtout la Fédération de France et certains militants kabyles à la direction. Ces opposants éditèrent en France, grâce à l'aide discrète du PCF, *l'Étoile algérienne* qui affirmait: «L'Algérie n'est pas arabe, mais algérienne. Il est nécessaire de former une union de tous les Algériens musulmans qui désirent combattre pour la libération nationale, sans distinction de races arabe ou berbère.» Messali profita de l'affaire pour exclure «les diviseurs saboteurs berbéristes» auxquels il lia le Dr Debaghine et divers militants extrémistes gênants. Mais lui aussi fut peu après contesté par ces mêmes militants intellectuels, dits modérés,

qui l'avaient aidé à secouer la tutelle des activistes, affaiblis par le démantèlement de l'Organisation Spéciale en mars 1950. Toutefois, Messali fut encore assez habile pour se débarrasser du leader des modérés, le D^r Mostefai, et d'un nouveau rival, Hocine Lahouel. Ces péripéties intérieures expliquent en partie l'affaiblissement relatif du MTLD, le désarroi des cadres et par voie de conséquence le retour d'influence du PCA.

Depuis le déclenchement de la guerre froide, le Kominform poussait les partis communistes du Tiers Monde à adopter la formule du «Front anti-impérialiste». Le PCA renonça dès lors à ses mots d'ordre d'union avec le peuple de France, précipita son arabisation et Larbi Bouali, son secrétaire général, annonça le 2 octobre 1948 que «l'avenir de l'Algérie se déciderait sur le sol national». Toutefois, il refusait toujours l'idée d'indépendance, car celle-ci ferait passer l'Algérie «dans les griffes de l'impérialisme américain». Ce refus fit échouer les négociations d'alliance avec le MTLD. Pourtant le PCA qui préconisait sous la plume de Sadek Hadjerès et Belhocine Mabrouk, la constitution d'un mouvement national révolutionnaire, hiérarchisé et centralisé, rencontrait un accueil favorable chez certains militants du PPA. Les amis du D^r Debaghine n'étaient pas hostiles à la formation d'un Front national démocratique algérien, selon la formule lancée par André Marty. En avril 1949, le PCA réussit à entraîner tous les partis nationalistes algériens au congrès mondial des partisans de la paix et signait avec le MTLD et l'UDMA une déclaration commune revendiquant pour le peuple d'Algérie «le droit d'avoir son propre État souverain». Mais ce fut surtout à son V^e congrès national (26-28 mai 1949) que le PCA affirma solennellement la priorité donnée à «la lutte pour la libération nationale, pour l'instauration d'une République algérienne démocratique et sociale avec son parlement, sa constitution et son gouvernement». La tentative de Front échoua en décembre 1949, lorsque le PCA exigea des nationalistes une semaine de lutte contre «les préparatifs de guerre du bloc occidental contre l'URSS». Mais à l'échelon local, l'union était parfois réalisée¹.

Le Parti Communiste Français, qui n'envisageait plus de revenir au pouvoir dans le court terme et radicalisait progressivement son anticolonialisme, n'intervenait plus aussi souvent dans la direction du PCA. Ce fut pourtant lui qui, en juin 1950, lança le premier la formule d'une «assemblée algérienne souveraine» que le PCA adopta en octobre 1950 à la grande satisfaction des nationalistes. Peu après, le PCA accepta de dire que la future assemblée constituante qui créerait la République démocratique algérienne serait composée proportionnellement à la population des deux communautés par deux collègues maintenus à titre provisoire. Cette fois, le programme communiste était pratiquement aligné sur celui des partis nationalistes.

1. L'organe du MTLD, *L'Algérie libre* (11 mai 1950) écrivait : «Si le Kominform devait libérer les colonies, nous saurions saisir la main qu'il nous tendrait.» Mais un responsable de wilaya précisait : «Le PCA ne lutte que pour la grandeur de l'URSS. Toutefois, nous sommes prêts à nous unir avec lui comme avec le diable lui-même mais dans l'intérêt du peuple algérien.»

Le PCA utilisait désormais dans sa propagande la langue arabe, imprimait plusieurs périodiques en arabe, dont *el-Djazaïr al-Jadida*; ses militants faisaient prêter serment sur le Coran ou les tombeaux des marabouts et allaient tenir des meetings volants dans les douars, notamment en période de Ramadân. Par l'intermédiaire de la CGT le parti rassemblait des dockers, des mineurs, des ouvriers agricoles, lesquels représentaient la majorité des effectifs syndicaux après la scission de Force Ouvrière¹. Aux intellectuels, le PCA prônait une patrie algérienne ouverte à tous, selon la conception volontariste de la nation, chère aux jacobins français.

L'intelligentsia communiste rapprochait fraternellement étudiants, journalistes, instituteurs français et algériens et le parti s'enorgueillissait de compter parmi ses compagnons de route de jeunes écrivains: Mohammed Dib, Kateb Yacine et Malek Haddad. Le quotidien communiste d'Alger, *Alger républicain*, lu à la fois par les Européens progressistes et les Algériens lettrés en français assurait aux idées du parti malgré un tirage faible (25 000 exemplaires environ) une bonne diffusion et facilitait les tentatives de rapprochement entre le PCA et les nationalistes.

Malgré tout, les nationalistes algériens suspectaient toujours les communistes, «ces patriotes à éclipses», qui leur paraissaient n'avoir découvert le nationalisme qu'en 1946 seulement. Leur réticence vis-à-vis de ce parti européen et internationaliste, pour lequel la carte nationaliste n'aurait été qu'une «tactique» (D^r Khaldi), resurgissait à toutes occasions. En 1950, le MTLA accusait le PCA de ne pas avoir condamné formellement l'Union française, dont il ne parlait plus depuis 1949². Il récusait régulièrement l'expansionnisme idéologique et politique de l'URSS et des démocraties populaires. Le PCA se voyait reprocher les positions de l'URSS vis-à-vis du monde arabe, son hostilité contre la Ligue arabe. De son côté, l'UDMA incriminait la vassalité du PCA à l'égard du PCF et son attachement inconditionnel à l'URSS: «Je ne veux pas m'associer à un parti politique qui défend Staline, l'ex-ami de Hitler, déclarait Ferhat Abbas le 17 septembre 1950. Je veux une CGT algérienne, pas une CGT Kominform.» En novembre 1950, le PCA proposa en vain aux nationalistes la Constitution d'un Front anti-impérialiste pour l'indépendance nationale.

Après les élections législatives truquées de juin 1951, Messali se mit d'accord en France avec le PCF pour réaliser enfin un Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL). Mais ce Front, qui rallia tous les nationalistes et les oulémas, fut éphémère. Les partis nationalistes voulaient boycotter les élections cantonales; maladroitement, les communistes refusèrent. Le FADRL se disloqua définitivement en 1952, après la constitution d'un Front d'unité et d'action entre tous les partis

1. On estime qu'en 1954 sur 60 000 syndicalistes CGT en Algérie, 35 750 étaient des Algériens musulmans.

2. Le PCA liquida au VI^e Congrès en février 1952 l'idée d'une autonomie interne provisoire au sein de l'Union française mais rejeta l'appartenance de l'Algérie au bloc arabo-asiatique.

nationalistes au Maghreb, à l'exclusion des communistes. Pour le PCA, c'était un grave échec.

L'expulsion de Messali par les autorités françaises en 1952 fut impuissante à refaire l'unité des nationalistes et des communistes. En revanche, en l'absence de Messali, ses adversaires légalistes l'emportèrent et le MTLD éclata en juillet 1954 en factions rivales qui s'exclurent mutuellement¹. Des activistes partisans de l'action armée décidèrent alors de créer une organisation de combat et d'allumer la mèche qui provoquerait la guerre révolutionnaire et réconcilierait tous les nationalistes; ce Front de libération nationale constitué le 10 octobre 1954 entendit ignorer les communistes.

La guerre de libération nationale ne permit ni la réconciliation entre Messalistes regroupés dans le MNA (Mouvement National Algérien) et partisans du FLN, qui se livrèrent au contraire à une sanglante guerre civile, ni l'acceptation, par ce dernier, du PCA comme partenaire égal. Les communistes, il est vrai, mirent longtemps à comprendre la détermination des Algériens et condamnèrent même en 1955 «la rébellion dirigée et animée par un organisme irresponsable, alors que ni objectivement, ni subjectivement les conditions de réussite d'une insurrection armée ne sont réalisées en Algérie²». Lorsque le PCA eut été dissous, la démission massive des militants européens et l'abandon de la CGT par les syndicalistes communistes musulmans entraînèrent la disparition de fait du parti en tant qu'organisation de masses. Le communisme avait perdu toutes ses chances. En vain, le PCA clandestin mit-il sur pied en 1956 quelques formations armées, «les combattants de la libération». Ceux-ci furent intégrés à titre individuel dans l'ALN (armée de libération nationale). Bien qu'autorisé à subsister, le PCA réduit à quelques centaines de militants clandestins fut écarté des instances dirigeantes et plus tard, du gouvernement provisoire de la république algérienne³.

Le Parti Communiste Français qui avait voté les pouvoirs spéciaux demandés en mars 1956 pour le ministre résidant en Algérie garda plus longtemps encore ses distances avec le FLN qu'il ne reconnut comme gouvernement qu'en 1961. Durant les années 1956 et 1957, le PCF entretint de bons rapports avec le MNA, condamna «les actes de terrorisme» et les

1. Le PCA apporta d'abord son soutien à Messali, puis joua la carte des centralistes, auxquels il proposa son mot d'ordre de Front national démocratique algérien. Le quotidien *Alger républicain* fut dès lors boycotté par les messalistes; mais les centralistes refusèrent nettement l'alliance du PCA.

2. Le propos fut tenu par C. Larribère, cité par Teobaldo Filesi: *Communesmo e nazionalismo in Africa*, 1958.

3. Le Parti Communiste Algérien était sévèrement jugé par l'organe du FLN, *El Moudjahid*. Exemple: «Dominé par l'élément européen et se subordonnant au Parti Communiste Français, ce parti... soutenait une politique de revendications et de réformes. Sa thèse de la nation algérienne «nation en formation» constituait une tentative de barrage idéologique pour maintenir l'Algérie dans la sphère française, en attendant le triomphe en France de la révolution communiste qui ferait de l'Empire français une nouvelle Union des républiques socialistes soviétiques. Son hostilité au nationalisme algérien s'apparentait à l'attitude de ces socialistes du XIX^e siècle qui, sous couleur d'internationalisme, s'opposaient à la libération des nations opprimées...», n° 26, 4 juillet 1958.

méthodes de guerre de l'ALN et interdit la désertion de ses militants mobilisés. Pourtant, le 15 février 1957, Maurice Thorez prit acte devant le comité central du «fait national algérien». Il y affirmait aussi contre l'évidence que «le peuple algérien tout entier luttait pour son émancipation, y compris les Algériens d'origine européenne¹». Le bureau politique attendit cependant septembre 1959 pour proposer «la franche reconnaissance de l'indépendance²» et janvier 1961 pour la reconnaissance du GPRA.

Cette synthèse nécessairement très succincte des rapports entre communistes et nationalistes algériens n'avait pour objectif que de retracer les principales phases d'une longue histoire conflictuelle, souvent déformée par des soucis d'apologétique rétrospective. Il n'appartient point à l'historien de répartir, même équitablement, la liste des torts réciproques. Tout au plus, a-t-il ici vocation à tenter d'expliquer ce constat aussi évident que contradictoire: le communisme, qui fut la doctrine au nom de laquelle plusieurs peuples colonisés ou semi-colonisés se libérèrent de leurs maîtres étrangers et qui permit aussi à quelques Algériens une prise de conscience précoce des conditions nécessaires à leur affranchissement, n'apparut au plus grand nombre des Algériens (et des Maghrébins) engagés dans le combat national que comme une idéologie étrangère à leur culture et trop souvent utilisée pour justifier le maintien de leur domination.

On peut accorder aux nationalistes algériens que le PCF, puis le PCF-PCA, posèrent en dogme, dès leurs créations et presque jusqu'à la fin de la guerre de libération, que l'émancipation de l'Algérie ne pourrait se faire que par «la victoire du prolétariat» en France. Cela leur permit successivement de bolcheviser la nouvelle SFIC d'Algérie par des mots d'ordre prématurés d'indépendance dans les années 1920, puis contradictoirement de justifier le maintien des liens créés entre la France et l'Algérie par la colonisation et le peuplement européen, enfin de retarder l'heure de l'éveil national en dénonçant les «faux nationalistes» qui contrevenaient au modèle prévu par les théoriciens.

Surtout le PCF-PCA en subordonnant ses attitudes et ses mots d'ordre, non à une analyse de la situation des colonisés, mais à la stratégie mondiale du Komintern, infligea à ses militants européens ou maghrébins une série de volte-face et de retournements qui permirent les pires accusations des nationalistes. Or, très tôt, les Algériens avaient éprouvé la crainte d'être tenus pour les instruments d'une stratégie internationale dont ils ne seraient pas à coup sûr les bénéficiaires. Ils disaient redouter le communisme soviétique «qui amènerait un nouveau peuple étranger à commander en Algérie» (Messali) et rejetaient instinctivement le concept «d'Algérie soviétique» dont Ben Ali Boukhort (alias el-Mounadi) assurait maladroitement aux Algériens en 1934 qu'elle «sera la patrie de tous les travailleurs de toutes

1. *Cahiers du communisme*, avril 1957.

2. *Cahiers du communisme*, octobre 1959.

racés et nationalités». L'expérience de la décennie 1936-1945 ne fit que confirmer et enraciner leurs premiers soupçons : les communistes algériens étaient bel et bien subordonnés à la direction du parti-frère de France, le PCF et de quelques militants internationalistes, c'est-à-dire aux calculs d'un appareil politique, étranger aux motivations profondes des Algériens quelle que fût leur classe. Les militants nationalistes, d'autre part, ne purent jamais oublier que ceux qui leur promettaient l'émancipation fraternelle n'hésitaient pas à les traiter comme leurs pires adversaires contre lesquels la calomnie, le noyautage et le débauchage étaient pratiques courantes. Cela peut expliquer leurs propres violences et d'injustes polémiques contre «la politique esclavagiste des impérialo-communistes.»

Le communisme, qui prétendait tuer le racisme et surmonter les oppositions ethniques dans une colonie livrée depuis l'origine au conflit des races, à la haine réciproque des vainqueurs et des vaincus, se révéla finalement irréaliste : il resta ce Janus bi-racial coïncé, puis finalement écrasé, entre deux ethnies qu'il avait espéré pouvoir souder sur le plan des classes. Or le bon sens des Jeunes-Algériens avait objecté dès 1921 que «la question indigène, étant une question de race, ne peut être résolue par des moyens de lutte de classes». Et les nationalistes les plus populistes ne cessèrent à leur tour d'expliquer que la colonisation étant l'exploitation collective d'un peuple, et non l'exploitation d'individus en fonction de leur condition sociale, la situation coloniale exaltait non une conscience de classe, mais une conscience nationale. La force de la solidarité communautaire de l'Islam et le sentiment de la dignité musulmane face à l'emprise occidentale, ces facteurs culturels sous-estimés par les communistes, interdisaient d'ailleurs aux Algériens colonisés de reconnaître leurs antagonismes de classes. Le MTLD réduisait le peuple algérien tout entier à l'état de classe opprimée et affirmait en avril 1953, qu'il n'y avait «pas de classes sociales distinctes (...), pas d'antagonismes de classe»; seules comptaient les barrières ethniques, les frontières de classe ne prévalaient pas dans «la nation algérienne», simple expression de la communauté musulmane. Même le rêve communiste de la «fraternité des races» ne résista pas à l'épreuve de vérité pendant la guerre de libération nationale, les communistes européens d'Algérie basculèrent massivement dans le camp des défenseurs de l'Algérie française, quelques individualités mises à part, cependant que les communistes arabo-berbères rejoignirent le camp de leurs frères d'origine.

On doit reconnaître toutefois aux communistes, outre le courage déployé dans la poursuite d'une impossible opération de rapprochement des colonisés et d'une partie des colonisateurs, le mérite d'une certaine pédagogie révolutionnaire et d'une fraternisation de parti qui furent le vécu de nombreux patriotes algériens. Mais de là à penser que l'indépendance fut le fruit d'un modèle ou d'une expérience révolutionnaire transmis par le communisme, il y a loin. «Aucun peuple, disait Karl Kautsky, n'a jamais été préparé à l'indépendance par ses maîtres étrangers.»

Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale: Origines, formations et évaluation quantitative

Parce que je ne suis qu'un historien, c'est-à-dire quelqu'un qui est par métier d'abord attaché à l'établissement des faits et de leur évolution, avant toute tentative d'explication et de systématisation, je pense que vous attendez de moi un exposé nourri de faits et de chiffres sur la formation et la situation des classes moyennes pendant la période coloniale. Une étude historique des classes moyennes devrait être, en effet, une étude dynamique de leur évolution, fondée sur des statistiques précises à des intervalles de temps réguliers.

Mais vous n'ignorez pas quelles sont les difficultés que nous rencontrons, nous historiens, dans l'ère pré-statistique pour établir des données qui nous paraissent aujourd'hui essentielles, mais qui ne l'étaient pas il n'y a pas si longtemps. «Jamais au palais du Forum ne se posa le problème de la société algérienne» écrivait avec quelque sévérité Augustin Berque en 1946. Les statistiques qui permettraient de retracer la constitution et l'évolution des classes sociales en Algérie, je ne dis pas de 1830 à 1954, mais même simplement de 1900 ou de 1914 à 1954, n'existent pas. Il faut avoir travaillé sur les statistiques algériennes d'avant 1950 pour savoir qu'elles sont le plus souvent peu fiables: les statistiques professionnelles, de 1911 et de 1936 par exemple, sont très sommaires et l'on ne sait rien de la méthode qui a présidé à leur élaboration. Il faut avoir lu de près ce qu'il était convenu d'appeler des enquêtes sociales établies par l'Administration antérieurement à la Seconde Guerre mondiale, pour savoir avec quelle légèreté elles étaient menées et donc avec quelle prudence elles doivent être utilisées.

Je voudrais donc vous prévenir par conscience professionnelle de l'étendue de nos ignorances et de l'imprécision de nos sources. Les auteurs qui s'efforcent d'être trop précis doivent pour y parvenir manipuler les statistiques existantes d'une manière excessive. Mieux vaut avouer les lacunes de la documentation qu'extrapoler à nouveau sur des chiffres mal établis.

Après cet avertissement, qui n'est pas une précaution oratoire mais un souci de méthode, je voudrais sans m'y attarder noter l'étrangeté relative du sujet que j'ai à traiter. Après tout, il fut un temps – pas si lointain – où l'existence de classes moyennes algériennes aurait été purement et simplement niée. On répétait que les Européens d'Algérie constituaient une bourgeoisie, la Bourgeoisie de l'Algérie, et les Algériens un immense prolétariat à peine différencié. Pour les Européens, les «Arabes» formaient

* Article initialement paru dans *Les Classes moyennes au Maghreb*, Les Cahiers du CRESM, CNRS éditions, 1980.

à la fois une race et une classe: une race prolétarienne en quelque sorte. C'était pour eux une sorte de vérité psychologique d'évidence. «En Algérie, précisait Émile-Félix Gautier, il y a bien quelques bourgeois indigènes sporadiques. Il n'y a pas de bourgeoisie autre que l'européenne. L'Algérie est un pays où cinq millions d'indigènes ruraux sont encadrés par 800 000 bourgeois européens»¹. Mais je crois bien me souvenir aussi que les Algériens que j'ai connus de 1947 à 1957 avaient eux aussi tendance pour des raisons tactiques assez évidentes à se présenter comme tous prolétaires, tous égaux devant l'exploitation coloniale, à l'exception d'une poignée de féodaux ou de quelques grands bourgeois «bêni-oui-oui». Pour faire pièce à l'analyse marxiste des communistes qui prêchaient la solidarité de classe, le MTLD déclarait lui-même: «En réalité, il n'y a pas de classes sociales distinctes... Du point de vue social le pays pris dans son ensemble ne présente pas d'antagonisme de classes»². Le peuple algérien demeurait le *Cha'ab*, le peuple de Dieu, le bon peuple, non la masse ou le prolétariat.

Des couches intermédiaires, il n'était guère question. Et pourtant toute société même traditionnelle, à plus forte raison si elle est en voie de modernisation, contient, nous le savons, des strates moyennes. Karl Marx décrivait dans les Allemagnes de son temps, pays en voie d'industrialisation, à la fois le *Mittelstand* traditionnel dans les sociétés d'Ordres (*Stände*) et «la nouvelle classe moyenne de petits-bourgeois qui oscillent entre le prolétariat et la Bourgeoisie». Cet ensemble, *Mittelstand* (Ordre du Milieu) et «nouvelle classe moyenne», est décrit dans le *Manifeste* par l'énumération classique: «les petits industriels, les marchands, les petits rentiers, les artisans et les paysans propriétaires». Ce qui renvoie au monde de «petits industriels, artisans, fabricants, boutiquiers et cultivateurs établis à leur compte» de Proudhon, qui toutefois selon lui formait une partie de la Bourgeoisie³. Il reste à savoir si ces catégories sociales moyennes qui nous sont familières se retrouvaient dans l'Algérie coloniale et d'abord en 1830 avant la pénétration du capitalisme moderne.

Les classes moyennes citadines traditionnelles

L'Algérie pré-coloniale connaissait-elle des classes moyennes? S'appuyant principalement sur Haëdo et Venture de Paradis, certains auteurs ont nié l'existence de toutes classes intermédiaires: «Le régime turc n'organisa ici aucune bourgeoisie» écrivait A. Berque; «avant l'arrivée des Européens, il n'existait pas de classe moyenne en Algérie» disait le professeur Le Tourneau qui démontrait que là où existait la propriété rurale privative, celle-ci appartenait soit à de riches bourgeois, soit à des féodaux, tandis que dans les villes, le petit monde de l'échoppe et de la boutique disposait de ressources trop limitées, d'un savoir intellectuel trop sommaire pour se distinguer de l'humble plèbe urbaine. Les riches marchands et négociants,

1. Conférence d'Émile-Félix Gautier publiée par l'*Europe nouvelle*, 1929, p. 1200.

2. Rapport présenté au 2^e Congrès du MTLD (4-6 avril 1953) p. 70.

3. Proudhon, *La Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. II, p. 6 et p. 159.

dont quelques-uns étaient cultivés, se rapprochaient plutôt, quand ils ne se confondaient pas avec elle, de la classe supérieure de l'oligarchie turque ou arabo-berbère¹.

Cette vision des choses n'était toutefois pas partagée par les Musulmans traditionalistes et les historiens qui les ont suivis, je pense notamment à Louis Rinn. Pour eux, la société citadine d'avant 1830, numériquement peu nombreuse, était stratifiée selon la pyramide décrite comme classique au Maroc. Au sommet, se trouvaient les familles liées au pouvoir turc (*makhzen*), familles turques ou *kouloughlies* dites *makhaznya*; tout en bas se situaient les gens du dehors, les forains comme on disait en vieux français: les *berrani* (*Al-barraniyin*), population flottante d'hommes étrangers à la cité bien qu'y effectuant le gros des besognes et notamment les travaux d'artisanat. Entre ces deux strates sociales prenait place la catégorie intermédiaire des *beldiya*, authentiques citadins ceux-là parmi lesquels on pouvait distinguer des degrés depuis la Bourgeoisie des *hadhariya*, lorsqu'elle existait, jusqu'au petit monde des artisans. Dans une grande ville comme Constantine (dont la population a pu être évaluée par Sidi Hamdan à 25 000-30 000 habitants tandis que les Turcs lui donnaient entre 40 000 (Kamil Bey) et 80 000 habitants) et où dominaient quelques familles de lettrés, cette bourgeoisie se restreignait peut-être à une cinquantaine de chefs de famille ou aux «292 notables savants de la ville de Constantine» qui signèrent une requête adressée en 1834 au Parlement britannique².

Mais la place et le comportement commun des *beldiya* en faisaient à coup sûr une classe moyenne. Initiés aux régies de la politesse citadine, leurs goûts, leurs manières, leur savoir-vivre, leur code d'honneur les rapprochaient de la caste dirigeante et de la bourgeoisie³. Et ce, même si la modestie de leurs ressources et le fait que beaucoup vivaient d'un travail manuel les en éloignaient en apparence.

Ces *beldiya* nous sont abondamment décrits, généralement sous le nom de «Maures», par les premiers témoins français lorsqu'ils pénétrèrent à Alger, Tlemcen, Constantine ou Nedroma dans les années 1830 à 1837. On nous raconte aussi leur exode provisoire ou définitif: dès 1833, Rozet évaluait à 10 000 le nombre des habitants d'Alger qui ont déserté la ville, le tiers de sa population et le *Tableau des Établissements français de 1838* notait: «Déjà l'éloignement du plus grand nombre des riches musulmans avait singulièrement diminué les ventes et les profits (du commerce). La

1. D'après des notes prises à un cours du Pr Le Tourneau à l'Université d'Alger.

2. Parmi les signataires de cette requête on retrouve les noms des grandes familles d'Oulémas qui fournissent les deux mufti, les cadis, les professeurs de la ville, les intendants des habous de mosquée etc.

3. Cette bourgeoisie «algérienne» nous sera mieux connue le jour où l'on étudiera les registres du *makhzen* turc qui selon Abdeljelil Temini fournissent le montant des traitements des divers fonctionnaires, janissaires, *bouloukbachis* et professeurs. On y lira de même le montant des impôts locaux et tribaux puisque étaient comptabilisés les impôts en nature versés aux beyliks par chaque tribu. Y figurent aussi les cadeaux envoyés au Sultan par le Dey, le nombre des pèlerins etc.

démolition pour alignement et élargissement des rues, l'enchérissement des loyers ont porté une atteinte plus rude encore aux marchands indigènes. Des récits semblables se retrouvent pour la plupart des villes jusqu'à «l'exode de Tlemcen» en 1911.

Mais le tableau qui nous est présenté de cette société citadine à Constantine ou Nedroma par exemple ne varie guère du moins quant à ces classes moyennes entre les années 1850 et 1900. Simplement si l'on ose s'exprimer ainsi, cette «bourgeoisie populaire» d'artisans et de petits commerçants tend à devenir la seule élite citadine du fait de la disparition de l'oligarchie turque ou kouloughlie et de l'appauvrissement relatif de la bourgeoisie traditionaliste : celle des propriétaires fonciers, absentéistes ou non et des gros négociants de naguère. En clair, la classe supérieure ayant été exclue par la domination française, ou s'étant exclue elle-même pour refuser le contact avec les Chrétiens, les éléments de l'ancienne classe moyenne font figure vers 1900 d'aristocratie citadine relative et cela dans les seules cités traditionalistes où la société d'autrefois subsiste. Ailleurs, à Alger par exemple où la population musulmane a été complètement renouvelée, c'est à peine si dans les années 1930 on pouvait recenser une quarantaine de personnes issues d'une ascendance notable en 1830. Des artisans et boutiquiers «maures» de 1830, «rares, très rares», disait A. Berque «étaient les survivants»¹.

C'est cet état de choses qui explique peut-être l'impression des Européens des années 1900 – impression qui persista jusque dans les années 1930 – qu'il n'y avait pratiquement jamais eu de classe moyenne algérienne dans les villes, mais simplement une plèbe et quelques notabilités. Des couches moyennes des cités pré-coloniales, seuls quelques notables traditionalistes avaient conservé le souvenir.

Peut-on du moins tenter d'évaluer le nombre de ces gens aisés ou relativement aisés puisqu'ils existent à coup sûr ? En principe, ce devrait être possible. L'administration française a fait de ces *beldiya* ou du moins d'une partie d'entre eux : propriétaires ou fermiers, employés municipaux, commerçants payant patente, des électeurs municipaux ce qui pourrait permettre de les dénombrer approximativement.

Dès le Second Empire, on comptait 19 078 Musulmans électeurs municipaux dans les villes, mais par suite des restrictions apportées par la loi de 1884, les commerçants patentés furent écartés du droit de vote. Constantine, par exemple, avait 2 000 électeurs avant 1884 et 500 seulement dans les années 1890. Cela ne signifie pas un effondrement du nombre des *beldiya* mais seulement de ceux qui étaient autorisés et qui acceptaient de figurer sur les listes électorales. Néanmoins, malgré ce cas extrême, on peut dire que les électeurs municipaux devenus électeurs pour les Conseils généraux en 1919 représentaient une bonne partie des classes moyennes citadines d'avant la Première Guerre mondiale. Or on sait qu'en 1890-1891 par exemple, les

1. Pourtant «en 1919 encore sur douze conseillers municipaux, sept étaient d'origine maure» (Kaddache, *La Vie politique à Alger*, p. 14).

électeurs municipaux étaient au nombre de 36 641 dans le département d'Alger, 10 847 dans celui d'Oran et 19 312 dans celui de Constantine, soit 66 800 au total. Et l'on peut calculer qu'ils représentaient environ 10,9% du total des Algériens vivant alors en communes de plein exercice.

Bien entendu, ce pourcentage ne peut être retenu comme tout à fait représentatif des classes moyennes citadines puisque certains commerçants en étaient exclus et que certains notables traditionalistes refusaient de s'inscrire et que d'autre part, y figuraient des éléments plutôt populaires comme les employés d'une collectivité publique (cantonniers, balayeurs...) et les anciens soldats pensionnés. Mais cette réserve faite, ce pourcentage de 10 à 11% fournit un ordre de grandeur qu'on peut retenir à titre de première hypothèse.

Ce pourcentage a-t-il évolué? On remarquera qu'en 1914 le nombre des électeurs municipaux musulmans n'atteignait que 57 044. Sur une population d'environ 1 million de Musulmans habitant les communes de plein exercice, le pourcentage d'électeurs est donc tombé à 5,7%. Il n'en faudrait pas déduire mathématiquement une diminution relative de moitié de la classe moyenne citadine, mais seulement des éléments acceptés dans le collège électoral¹.

Or, dès les années 1900, apparaissait dans les villes où n'habitent alors que 8% de la population musulmane, une nouvelle petite bourgeoisie, au sens de Marx, issue des transformations économiques et culturelles du pays, laquelle n'avait pas accès au droit de vote avant 1914-1919; ce qui ne nous permet plus de la mesurer selon le même critère simple.

La Première Guerre mondiale représente en effet approximativement la fin de cette période pendant laquelle les *beldiya* forment encore l'essentiel des classes moyennes citadines, la fin de l'ancien régime social légué par la période pré-coloniale. Malek Bennabi dans ses *Mémoires d'un témoin du siècle* a très bien noté vers 1920 à Constantine non seulement la déchéance de la bourgeoisie traditionnelle des rentiers du sol mais aussi la fin d'un monde social citadin traditionnel², qui se survivra encore quelques années dans certaines petites cités ultra-conservatrices comme Nedroma.

S'il est donc bien difficile de les dénombrer, il serait en revanche possible de décrire ces couches moyennes citadines, voire d'apprécier leur attitude politique, ce que nous ne saurions faire ici³. On peut du moins indiquer de

1. En 1901 on comptait 49 233 «patentés indigènes» dont 2 697 exemptés du versement effectif, sans doute pour indigence. Avec les électeurs cela donnerait quelque 103 680 personnes de classe moyenne, soit environ 10% des Algériens vivant en communes de plein exercice.

2. Malek Bennabi, *op. cit.*, p. 35: «La vie devenait plus chère, ruinant une vieille classe vivant sur les revenus de la terre ou des métiers traditionnels... Le déclin des vieilles familles constantinoises date de cette époque».

3. De Louis Rinn à Augustin Berque, les jugements des directeurs des Affaires indigènes sont particulièrement durs sur ces *beldiya* «onctueux et sournois», laudateurs du temps passé et irréductibles adversaires de la France. La plupart continuèrent à attendre leur salut du khalife de Constantinople, notamment en 1871 et en 1914. Pendant la Première Guerre mondiale certains firent serment de ne plus se couper la barbe jusqu'à l'arrivée des Turcs libérateurs. La défaite des Turcs fut pour eux un choc moral très douloureux.

quels éléments elles étaient composées. Énumérons les propriétaires fonciers résidant en ville, les petits et moyens commerçants, les artisans, les employés du secteur public et les fonctionnaires, toutes couches sociales menacées, sauf peut-être les deux dernières, par l'extension de la colonisation de peuplement.

L'histoire de l'artisanat algérien serait, sans doute, révélatrice mais elle n'a jamais été écrite faute de documents. Personnellement, il me semble bien que sa décadence a été dans l'ensemble du pays relativement précoce et se situe dans les années 1860-1880. La suppression des amines de corporations décidée en 1868 peut à la rigueur servir de repère chronologique mais non être désignée comme cause importante.

Cette décadence s'entend à partir d'un niveau de départ assez bas. Certes, il y a eu des poussées de prospérité relative: ainsi après la période de la conquête, l'orfèvrerie et la bijouterie algériennes ont été très prospères, les Français achetant tous ces produits de l'artisanat d'art. Mais, même les villes riches en artisanat comme Tlemcen et Nedroma – qui compte en 1884 31 % d'artisans dans sa population active, dont 18 % de tisserands, contre 14 % de commerçants – connaissent après cette date une décadence très nette. Mis à part le tissage qui se maintenait par nécessité dans la mesure où les produits européens n'avaient pas encore conquis les goûts de la population traditionaliste, presque toutes les autres productions artisanales régressèrent jusqu'à parfois disparaître.

Sait-on, par exemple, qu'en 1939, il n'y avait pratiquement plus de tanneurs, ni de tanneries du fait de la concurrence des cuirs marocains mais aussi parce que la population citadine écartait délibérément les cuirs indigènes? Il est bien connu aussi que la plupart des articles et souvenirs dits «orientaux» vendus aux touristes dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres étaient en fait importés de divers pays depuis le Japon, l'Inde et la Syrie jusqu'à l'Allemagne. Selon une enquête officielle, on ne comptait plus en 1939 dans l'Algérie entière que 66 patrons tisserands, 50 maîtres cordonniers, 45 maîtres babouchiers, etc.

La Seconde Guerre mondiale devait toutefois relancer l'artisanat moribond: le tissage des couvertures reprit, des fabriques de chaussures s'ouvrirent, même les fabricants de tapis de haute laine en chômage depuis des années retrouvèrent des commandes. La mort de l'artisanat traditionnel annoncée en 1939 s'avéra une fausse nouvelle. Et cette humble bourgeoisie artisanale timide et fière à la fois puisque héritière d'un long passé ne disparut pas tout à fait.

Signalons encore ceci: du point de vue de la conscience de classe, il est remarquable que le prestige social de l'artisan ait survécu à sa déchéance économique. Dans les cités traditionalistes jusque vers 1930, le statut d'un artisan demeure plus honorable que celui d'un petit fonctionnaire de l'administration française. Un instituteur musulman – un adjoint indigène comme on disait avant 1919 – épousait difficilement la fille d'un artisan spécialisé, d'un maître passementier, d'un maître brodeur de Tlemcen ou

de Nedroma. Pourtant le «niveau économique» de l'instituteur algérien était supérieur et il représentait financièrement un «bon parti», solide sinon aisé. Mais socialement il était encore tenu par les familles traditionnelles pour être d'un rang inférieur. Cela allait changer du tout au tout avec la crise des années 1930 à 1938 et le sentiment de la mésalliance naguère si puissant dans les familles bourgeoises allait peu à peu disparaître. Aussi bien les choses avaient déjà changé avant 1930 dans les cités moins traditionalistes.

Ceci nous amène à présenter maintenant les nouvelles classes moyennes citadines.

Les nouvelles classes moyennes citadines

Quelques observateurs pénétrants comprirent très tôt que l'avenir du peuple musulman pouvait se dessiner avec l'apparition d'une bourgeoisie nouvelle plus ou moins occidentalisée. Mais alors que la plupart pensaient qu'elle soutiendrait et renforcerait l'influence française, Alfred le Châtelier écrivait avec perspicacité en 1888: «Le mouvement moderne de l'Algérie tend en dernier ressort à la création d'une société nouvelle qui ne serait plus musulmane et sans devenir française resterait algérienne. Telle est du moins, en ce qui concerne l'élément urbain, la conclusion qui s'impose. Le résultat est moins net en tribu...». Cette anticipation de 1888 ne devait se vérifier que trois quarts de siècle après.

Les nouvelles classes moyennes citadines sont, pourrait-on dire en simplifiant, des «enfants du siècle»: elles apparaissent nettement au début du XX^e siècle. Et d'abord parmi les «évolués» comme on disait alors, ce qu'on appelle souvent aujourd'hui la nouvelle *intelligencija*, c'est-à-dire en fait parmi les gens formés par l'École française ou les medrasas francisées.

Cela ne doit pas étonner: il est bien connu des sociologues que dans tous les pays sous-développés le «diplôme» au sens large permet presque seul l'accès aux fonctions modernes bien rétribuées. En Algérie où l'instruction française et le diplôme ont d'abord été boudés par la bourgeoisie traditionaliste et les *beldiya* qui prenaient modèle sur elle, cette formation à la française a permis, au moins jusque dans les années 20, une certaine montée sociale d'éléments plébéiens, voire même d'éléments ruraux, Kabyles en particulier. Or le bilinguisme et le certificat d'études primaires ouvrirent pratiquement l'accès à une multitude de petits emplois permanents, et de métiers «professionnels» modernes. À plus forte raison le brevet élémentaire et le baccalauréat.

On peut rétrospectivement être accablé par la faiblesse des diplômés: de 1883 à 1913, en 30 ans, 7 605 certificats d'étude primaire seulement avaient été délivrés à des Algériens. Mais il ne faut pas oublier le refus opposé à l'École française par toute la société traditionaliste. Ainsi s'explique aussi que de 1877 à 1911 on n'ait compté que 226 Musulmans ayant reçu un grade égal ou supérieur au baccalauréat.

Chacun sait que les progrès de l'instruction furent encore lents entre les deux guerres, très rapides ensuite: en 1944 on compte environ 12 000 diplômés à partir du niveau du brevet élémentaire. En 1961, selon des sondages de l'INSEE, 13 % des Algériens ont un diplôme depuis le certificat d'études.

Ainsi s'explique que se soit accru lentement jusqu'en 1939, puis rapidement après 1944, le nombre des employés de bureaux, des contremaîtres, des gérants, des petits fonctionnaires: instituteurs, auxiliaires médicaux, fonctionnaires du culte. Pour s'en tenir à la fonction publique, il n'y avait que 4 000 fonctionnaires algériens en 1930, 9 600 en 1944, mais 33 147 en 1954. Et la promotion musulmane fut accélérée pendant la guerre d'Algérie. Mais les quelque 500 Musulmans servant dans la catégorie A de la fonction publique en 1960 représentaient un effectif qui venait de doubler en 4 ans. Dans la vieille rubrique statistique «Fonctionnaires, cadres et employés» on trouvait 21 634 Algériens en 1911 et 43 307 en 1948. La rubrique a été abandonnée en 1948 et il est peut-être de mauvaise méthode d'essayer de la reconstituer en ajoutant aux 33 000 fonctionnaires, les 8 500 cadres moyens, les 16 000 employés et les 1 300 cadres supérieurs recensés en 1954. Pourtant le total avoisinerait les 60 000.

Mais ce simple survol montre assez les effets sociaux de l'instruction moderne, en particulier dans la formation d'une nouvelle classe moyenne. Il n'y aurait même pas fait allusion si je n'avais lu dans la fort intéressante thèse de Madame Colonna¹ que l'École n'avait eu pour la société algérienne qu'un «impact dérisoire» (c'est le titre d'un de ses chapitres). Et je dois avec regret contester absolument la phrase-clé de sa conclusion générale, la première: «il est peu probable que l'École soit jamais citée par les bouleversements les plus importants apportés en Algérie par la colonisation»; n'en déplaisent aux partisans d'Ivan Illic et à Madame Colonna, je crois pourtant que ce fut le cas et j'en appelle au témoignage des Algériens eux-mêmes, à Mouloud Feraoun, à Mouloud Mammeri, à Malek Bennabi.

Si je ne craignais de passer désormais pour un mauvais esprit provocateur, je crois bien que j'irai jusqu'à dire que l'Armée elle aussi a contribué à façonner des éléments de classe moyenne. Pour tous les sociologues: «L'armée est un instrument d'action moderniste dans les pays du Tiers Monde» comme l'a confirmé G. Balandier. Pourquoi en serait-il différemment en Algérie? Où je rappelle qu'en 1942 déjà 8 000 Musulmans jouissaient d'une pension de retraite avec le grade d'officier ou de sous-officier. Je n'ai malheureusement pas trouvé de chiffres postérieurs, sinon celui de 5 600 cadres musulmans actifs (Armée et Police) dans la statistique de 1954 et l'indication d'une «centaine d'officiers d'active» en 1951.

On peut déterminer ensuite une deuxième couche de classes moyennes citadines: les nouveaux commerçants et industriels du secteur moderne. Catégorie difficile à dénombrer car ils sont souvent mêlés aux commerçants du secteur traditionnel. Bien sûr on devine que les commerçants en tabac par exemple,

1. F. Colonna, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Paris, 1975.

que les achats de la Régie enrichissent depuis 1844, sont des éléments de la société ancienne, alors que les marchands forains motorisés, les entrepreneurs de transport, les «primeuristes», les ramasseurs de produits agricoles qui achetaient parfois sur pied les récoltes des fellahs, sont des «nouveaux commerçants». D'autres intermédiaires, courtiers en bestiaux, revendeurs de grains, marchands de tissus et confections, grossistes en légumes, marchands de bois et charbons pouvaient certes provenir d'une reconversion, mais surtout d'un renouvellement du secteur commercial traditionnel.

Le plus difficile, c'est de reconstituer statistiquement cette catégorie hétérogène, en éliminant comme n'appartenant pas aux classes moyennes : le tout petit commerce qui, avec ses faibles capitaux, ses faibles bénéfices, n'est en fait qu'une activité de survie, un refuge pour des sous-prolétaires, et en éliminant d'autre part les quelques gros négociants en céréales et en huiles, les gros commerçants pratiquant l'import-export, voire les propriétaires des sociétés de cars qui appartiennent sans aucun doute à la nouvelle bourgeoisie, non aux classes moyennes. Mais l'échelle sociale des commerçants algériens était, je crois, presque aussi ouverte que celle des commerçants marocains généralement mieux connus. Y ajouterais-je la catégorie transitoire des enrichis au marché noir, phénomène très général dans l'Algérie des années 1942-1948, que l'on retrouva aussi bien dans les petits bourgs que dans les grandes villes. Ces nouveaux riches, dont certains édifièrent des fortunes de plusieurs dizaines de millions, donnaient généreusement pour se faire pardonner leur fortune trop rapide et s'acquirent souvent un certain prestige social, phénomène nouveau dans un pays où les usuriers enrichis étaient traditionnellement méprisés. Cette catégorie de commerçants vint concurrencer même les groupes mzabite ou kabyle solidement implantés dès l'avant-guerre. Les commerces d'alimentation modernes qui se sont multipliés après 1945 n'avaient le plus souvent pas d'autre origine.

Pour reconstituer la catégorie vraiment moyenne, il faudrait disposer d'un solide appareil statistique, et ventiler avec précision, ce que nous ne pouvons faire. Signalons simplement que la statistique professionnelle évaluait en 1954 à 79 000 actifs ces divers commerçants.

À côté de ces commerçants les petits et moyens industriels ne comptent guère : ils étaient 1 500 environ en 1954. On trouve parmi les plus aisés des propriétaires d'huileries mécanisées, des conditionneurs de tabac, des fabricants de cigarettes, de limonades et d'eaux gazeuses.

On pourrait aussi classer dans ces nouvelles classes moyennes non seulement ces chefs d'entreprise et petits patrons indépendants, mais aussi bon nombre de cadres salariés, et d'employés de bureau et de commerce dont le genre de vie n'était pas très différent. La statistique de 1954 les évalue à 16 000, alors que M. Samir Amin en compte lui 90 000, probablement en y incluant les commis de boutique et employés du petit commerce, soit nous dit-il 15 000 employés dans le grand négoce et 45 000 dans le petit et moyen commerce, distinction intéressante mais qui ne figure pas dans les statistiques.

Après avoir brièvement indiqué les principales strates socio-professionnelles qui composaient les nouvelles classes moyennes citadines, il faudrait étudier quel a été le processus de leur formation. J'ai déjà souligné et je n'y reviens pas le rôle de l'École dans la création de ceux que les Européens appelaient méchamment les «déracinés», les «déclassés», ou en 1920 «les prétendues élites des boursiers de lycées et de Medersas».

Peut-être devrais-je dire aussi – bien qu'elle ait aussi mauvaise presse que l'École – le rôle de l'émigration. Je sais bien qu'il est difficile de dire aujourd'hui que l'émigration n'a pas seulement permis à de nombreuses familles algériennes de survivre, mais qu'elle a favorisé une certaine promotion sociale. On a tellement parlé de «l'enfer prolétarien dans la Métropole» qu'il est presque impossible à un historien de prétendre, enquêtes à l'appui, que beaucoup de prolétaires algériens y ont vu au contraire, de 1910 à 1954, un «paradis» relatif dans la nuit coloniale. Certes, il y eut aussi pour les «évolués» de l'Oranie, pour les éléments bilingues fortement scolarisés (de Tlemcen, de Nedroma notamment) le débouché du protectorat marocain qui fut pour eux «le paradis marocain». Mais pour les prolétaires, le seul débouché possible, c'était la France et un peu la Belgique. Or ces nations représentaient pour eux, et ils l'ont dit bien souvent, «le pays des hauts salaires, de la liberté et des aventures», le seul endroit où l'on pourrait arriver à faire des économies, à amasser, voire à faire fructifier un petit pécule à condition sans doute de continuer à mener le genre de vie frugal du paysan algérien. Seuls les parasites ou les exploités de l'émigration, tenanciers d'hôtel, «marchands de sommeil», prêteurs d'argent, «caïds» qui rendaient des services, trouvaient du travail aux nouveaux arrivants moyennant backchich ou commission, seuls ceux-là, auxquels on devrait ajouter les commerçants installés en France, pouvaient tout à la fois envoyer de l'argent au pays, entretenir parfois deux ménages et mener un genre de vie proche de celui des Français.

Mais même les autres, les vrais travailleurs envoyaient, chacun le sait, des sommes importantes en Algérie. J'ai calculé que les seuls ouvriers Kabyles ont viré pendant la Première Guerre mondiale une centaine de millions de francs-or plus une centaine encore de millions de francs courants de 1920 à 1923 inclus. Et cela a continué avec des hauts et des bas, et des conséquences dramatiques lorsque les travailleurs algériens manquaient de travail ou même quittèrent massivement la France comme en 1940-1941. Les conséquences s'en firent durement sentir notamment dans la Kabylie du Djurdjura. Il fallut attendre 1948 pour voir la colonie algérienne en France retrouver ses chiffres de 1939 – environ 110 000 – et l'on sait qu'en 1954 elle atteignait plus de 250 000 personnes. Certaines communes de Kabylie vivaient littéralement du salaire de leurs émigrants; dans la commune de Fort-National en 1948 le montant des sommes transférées atteignait 700 millions de francs¹. Les salariés envoyaient des mandats dont le total variait

1. Dans la commune d'Aghbala (vallée de la Soummam au S.O. de Bougie) étudiée par Bourdieu et Sayad, on comptait 225 hommes en France et 30 dans les villes d'Algérie. Sur les

entre 30 000 et 80 000 F par an, alors qu'ils gagnaient de 130 000 à 150 000 F comme manœuvres : les commerçants viraient des sommes variant en moyenne entre 100 000 et 200 000 F. De ce fait le revenu familial moyen était en Kabylie, région naturellement pauvre et surpeuplée, bien supérieur à ce qu'il était dans l'ensemble de l'Algérie. Entre 1950 et 1954 les revenus transférés de France par les travailleurs algériens, qui étaient de l'ordre de 37 à 38 milliards de francs courants par an, représentaient le quart des salaires payés en Algérie par le commerce et l'industrie et presque autant que l'ensemble des salaires agricoles.

Cet afflux constant d'argent a permis à certaines familles de sortir de leur condition misérable. Beaucoup d'ex-colporteurs kabyles ont pu s'installer un peu partout en Algérie comme petits commerçants ou forains, comme hôteliers, comme cafetiers. Certains devenus en France commerçants en primeurs, restaurateurs, marchands forains, très aisés parfois, ont permis l'installation au pays de fils, de frères et de cousins qui sont devenus eux aussi commerçants, garagistes, entrepreneurs-maçons, propriétaires de taxis ou de cars.

Parmi les demi-enrichis revenus chez eux, installés dans leurs maisons à étages et à balcons édifiés dans le village natal, certains ont eux-mêmes racheté des terres et du bétail ou prêté de l'argent à des taux usuraires. Ces derniers ont constitué les éléments d'une bourgeoisie parasitaire, mais les autres ont incontestablement renforcé les classes moyennes des villes et aussi des campagnes.

Bien sûr, il n'est pas possible de dénombrer sur le plan algérien le pourcentage d'anciens travailleurs émigrés dans les nouvelles classes moyennes, mais cette conséquence sociale de l'émigration ne paraît pas douteuse.

Entre les vieilles et les nouvelles classes moyennes citadines, les distinctions sociales naguère si tranchées jusque dans les années 1920 tendirent au contraire à s'effacer progressivement par la suite. Un brassage social s'opéra. L'esprit de caste, le souci de la respectabilité, les pratiques religieuses liées à l'affiliation confrérique qui caractérisaient non seulement la riche bourgeoisie traditionnelle, mais aussi la plupart des *beldiya*, membres des mêmes confréries, s'atténuèrent ou disparurent. Les bourgeois d'autrefois et ceux qui prenaient modèle sur eux s'ouvrirent non seulement à la civilisation technique moderne mais aussi aux idées françaises jusque-là apanage des nouvelles classes moyennes. Celles-ci de leur côté ne dédaignèrent point de regarder du côté des bourgeois européens et d'adopter dans la mesure du possible leur comportement et leurs mœurs. Ainsi se façonna une classe moyenne non pas homogène dans son niveau de vie, mais proche par la distance prise à l'égard de la tradition, par le vêtement à l'européenne, par le logis (avec son mobilier à demi-européen),

175 hommes demeurés au village 32 seulement n'avaient pas séjourné en France. Le village avait perdu 45 familles établies en France et 13 établies dans les villes d'Algérie. P. Bourdieu et A. Sayad, *Le Déracinement, la crise de l'agriculture traditionnelle*, 1964.

par les habitudes matérielles et par les aspirations morales. Si la stabilité familiale, la préoccupation de l'instruction des enfants, une piété musulmane plus ralentie sont des caractéristiques bourgeoises, il n'est pas douteux que la classe moyenne algérienne tendait à l'embourgeoisement¹.

Les classes moyennes rurales

Je n'ai parlé jusqu'ici que de classes moyennes citadines parce que, à première vue, celles-ci sont avant tout un phénomène urbain et que, la croissance urbaine de l'Algérie ayant été foudroyante entre 1920 et 1960, on pense d'abord aux villes. Mais les villes n'ont joué pendant longtemps qu'un rôle peu important dans l'histoire politique et sociale algérienne: la force vitale de l'Algérie fut longtemps diffuse dans la campagne.

Existait-il une classe moyenne rurale dans la première moitié du XIX^e siècle? Ayons le courage d'avouer que nous n'en savons rien. Mais apparemment il n'en est pas question dans le tableau très incomplet de la société rurale pré-coloniale que les historiens sérieux reconstruisent. La majeure partie des domaines appropriés privativement et ayant quelque consistance appartenaient à divers types de «féodaux» ou à des bourgeois citadins.

Existait-il une classe moyenne rurale dans la seconde moitié du XIX^e siècle en Algérie? La réponse est cette fois possible et elle est affirmative. L'administration française s'est fait gloire d'avoir créé cette couche de propriétaires aisés qui devait tout, selon elle, à la présence française, à la constitution de la propriété individuelle, francisée grâce aux lois de 1873-1887 et à la loi de 1897. La liquidation de la notion de terre collective progressivement imposée par l'administration de 1830 à 1934 (date qui peut être tenue comme marquant la quasi-disparition de la terre *'arch* désormais appropriée privativement) devait naturellement permettre aux colons, mais aussi à des propriétaires algériens, de se constituer grands et moyens domaines aux dépens des collectivités ou des paysans parcellaires.

Qu'entendait-on toutefois par «bourgeoisie rurale» ou «propriétaires aisés», expressions assez courantes en Algérie à la fin du XIX^e siècle? Pour l'administration, cela s'entendait même de propriétaires ne disposant que d'une ou deux charrues de labour soit, malgré des variations considérables, selon les régions de 10 à 20 ha labourées, donc en jachères biennale traditionnelle, de 20 à 40 ha de terres. Bien entendu, il s'agit d'une évaluation

1. L'historien Georges Hardy qui vécut ces transformations à Alger les a ainsi résumées dans son *Histoire sociale de la colonisation*, p. 160: «Émerge peu à peu, fait nouveau dans l'histoire de l'Algérie – une bourgeoisie musulmane distincte de l'ancienne aristocratie militaire ou maraboutique et qui tend à former en chaînon intermédiaire, une classe moyenne d'un genre particulier. Elle se compose de commerçants dont les affaires ont prospéré, de propriétaires d'immeubles, de lettrés qui ont trouvé leur emploi dans l'enseignement ou les professions judiciaires. Elle envoie ses fils et bientôt ses filles au lycée et dans les Facultés. Elle siège dans les assemblées représentatives. Son souci de respectabilité, sa distinction, sa religion sans raideur l'amènent à nouer des relations courtoises avec des Français de même qualité et ses usages se francisent discrètement. C'est par elle surtout que la cohabitation se renforce de compréhension mutuelle et que l'atmosphère se détend décidément...»

moyenne car en Grande Kabylie, par exemple, on appelait propriétaire aisé celui qui possédait au moins 6 ha et un attelage de bœufs. *A priori*, on pourrait donc supposer qu'il serait facile de repérer ces propriétaires aisés parmi les propriétaires ou les locataires disposant de 20 à 40 ha de terres. Concrètement, certes, cela n'a pas grand sens : 10 ha dans une zone tellienne bien arrosée rapportent plus que 50 ha en zone de cultures sèches.

Néanmoins, il pourrait être intéressant de savoir combien il y avait à la fin du XIX^e siècle de propriétaires de 20 à 40 ou 50 ha. Or, à ma connaissance, il n'existe pas de statistique globale pour l'Algérie à cette date. On connaît seulement la répartition de la propriété musulmane dans le Constantinois en 1914 : sur 191 297 propriétaires, 74,8 % avaient moins de 20 hectares, 12,4 % de 21 à 30 ha, 7,7 % de 31 à 40 ha, 4 % de 41 à 100 ha, et 0,85 % plus de 100 ha.

Les catégories moyennes de 21 à 40 ha représentaient donc dans le Constantinois 20,1 % du total des fellahs, exactement le 1/5 de la classe propriétaire.

Précisons que la classe propriétaire constituait elle-même la moitié de la population agricole (51,67 %) dans le Constantinois. Comme la moyenne algérienne est inférieure – en 1914 il n'y a plus que 48,6 % de propriétaires contre 55 % en 1900, on voit que le pourcentage de classes moyennes rurales du Constantinois se situait au-dessus de la moyenne algérienne (laquelle pourrait être de l'ordre de 17 à 18 % par simple estimation).

Ce pourcentage a-t-il augmenté ou diminué après 1914 ? Selon la statistique quinquennale agricole de 1930 qui est en fait une évaluation, non un recensement foncier et qui porte sur l'Algérie entière (Algérie du Nord et territoires du Sud), les propriétaires musulmans possédant de 11 à 50 ha – au nombre de 140 000, représenteraient environ 23 % du total (22,68 % des 617 534)¹. Ce qui signifie une nette diminution pour cette catégorie « 11 à 50 ha » (il n'y a plus de sous-catégorie 20 à 40 ha) laquelle se montait dans le Constantinois à 39,6 % en 1914².

Si l'on passe ensuite au recensement de 1950, les propriétaires de 11 à 50 ha au nombre de 167 170 représentent 26,5 % du total des propriétaires ; donc il y aurait eu un relatif essor ou une reprise de cette catégorie qui possédait 43 % de la superficie totale de la propriété « musulmane » contre 35 % en 1930. Bien que ces pourcentages ne puissent être raccordés directement à ceux de 1914, on voit assez par le rapprochement des chiffres que cette paysannerie moyenne a régressé entre 1914 et 1950 malgré ses progrès dans la période 1930-1950.

1. C'est dans l'arrondissement de Batna que se trouvait le groupe le plus important des propriétaires de 11 à 50 ha – 37 613, puis dans celui de Constantine 23 265, et d'Orléansville 11 321. La moyenne des propriétés détenues est respectivement de 14,4 ha ; 13,7 ha ; 18,7 ha. À eux trois ces arrondissements renfermaient plus de la moitié des propriétaires moyens et 40 % de la superficie qu'ils détenaient.

2. Soit : 11 à 20 ha 19,5 %
 21 à 30 ha 12,4 %
 31 à 40 ha 07,7 %

Que vaut cependant ce critère de «propriétaires moyens» (11 à 50 ha) et si on le rejette en possède-t-on d'autres ? À coup sûr, il eût été préférable de retenir 20 à 50 ha car entre 10 et 20 ha les besoins de l'auto-consommation d'une famille ne sont pas satisfaits en régions montagneuses ou steppiques. Pourtant selon une enquête de 1938, l'administration classait avec optimisme dans les «moyens propriétaires», se suffisant à eux-mêmes, 40 % des propriétaires soit 220 000 et y ajoutait encore les «fermiers» (à prix d'argent) 53 000, soit au total 273 600. Mais cette évaluation est manifestement exagérée. Les sondages qu'on peut faire dans les monographies communales de 1937 donnent des résultats différents : par exemple, 14 % seulement de paysans «aisés et très aisés» et 12 % de «moyens» dans la commune mixte des Eulmas, 10 % et 15,1 % dans celle de Châteaudun du Rhumel. Ces pourcentages de ruraux de condition moyenne sont plutôt inférieurs à ceux de nos propriétaires et montrent le peu de poids qu'il faut attacher aux évaluations administratives globales.

J'en dirais autant des évaluations de Samir Amin qui appellent «exploitants moyens» les propriétaires de 3 à 10 ha dans le Tell, soit 250 000 en 1950, et les propriétaires de 10 à 50 ha dans la steppe soit 120 000 ce qui ferait 370 000 exploitants moyens. Il est vrai que quant aux revenus, cet auteur ne trouve plus que 210 000 personnes appartenant à la classe moyenne rurale¹... Donc à défaut d'une meilleure statistique, on a cru devoir retenir ce critère simple de propriétaires moyens, la possession de 11 à 50 hectares.

Le problème historique qui se pose ensuite est celui-ci : quand s'est constituée cette moyenne propriété ? Faute de statistiques globales antérieures à 1914, il n'est pas possible de le dire à coup sûr. La tradition du Service des affaires indigènes voulait que cette «bourgeoisie rurale», comme il l'appelait, remontât essentiellement à l'application de la loi de 1897. Je dirais plutôt que cette loi qui a permis dans la pratique d'acheter de la terre *'arch* et surtout d'amodier privativement les communaux de douar a accéléré un mouvement antérieur remontant au moins aux lois de 1873-1887, sinon au sénatus-consulte de 1863. Les quelques sondages locaux qu'on a pu faire montrent un accroissement rapide du nombre des très grandes propriétés (de plus de 100 ha) entre 1890 et 1914, mais aussi un accroissement assez important de celui des moyennes propriétés surtout dans la catégorie des 20 à 40 ha. Par ailleurs les familles de petits notables ruraux qu'on trouve recensées dans l'enquête administrative de 1898 sont le plus souvent d'origine tout récente, ayant émergé vers 1860-1870, ce qui donne le point de départ du phénomène.

L'explication du mécanisme paraît claire et, réserve faite d'avantages consentis à certains serviteurs de l'Administration, d'ordre essentiellement économique. La montée des prix des céréales et des bestiaux et les difficultés accrues des tout petits fellahs ont permis aux propriétaires qui disposaient d'un surplus commercialisable d'acquérir de la terre malgré la plus-value considérable de celle-ci, qui triple ou même quadruple après 1914. Les

1. Samir Amin, *Le Maghreb moderne*, p. 59.

bénéfices réalisés pendant la Première Guerre mondiale, notamment par certains commerçants ou certaines familles d'émigrants, ont souvent aussi été le capital terre; de même les profits des bonnes années antérieures à la crise de 1930. Plus tard dans la période de 1930-1950, la longue dépression des années 1930-1936 marquée notamment par la baisse catastrophique des prix du blé et des moutons a accru la paupérisation des plus petits propriétaires et permis le rachat d'une partie de leurs terres par des voisins plus aisés, notamment dans les Hautes Plaines, dans les terres céréalières, ou dans les régions de parcours des ovins.

Ce processus d'extension, ces arrondissements de propriétés moyennes se sont faits surtout à travers les procédures usuraires, traditionnelles dans le bled, par *rahnia* ou *tsénia*¹. «Les sages rachètent de la terre, disait joliment A. Berque, cousent parcelles à lopins, étendent parfois leurs appropriations foncières en pays *'arch* notamment par des pratiques trop déliées pour ne pas être immorales». Les procédés de licitations-spoliations naguère utilisés, essentiellement par les colons d'ailleurs, étaient en effet devenus plus impraticables. La loi foncière de 1926 n'admettait plus que les licitations demandées par un co-propriétaire possédant plus des deux-tiers de l'immeuble.

Des processus de concentration de ces dépossession des petits fellahs, nous trouvons des preuves globales:

1. dans la diminution du nombre des fellahs adhérents aux Sociétés indigènes de prévoyance (S.I.P.) spécialement dans les années de crise (ex: 644 483 adhérents en 1932; 607 606 en 1934 etc.);
2. dans la multiplication des saisies immobilières. Par exemple dans le Constantinois j'ai dénombré en six ans 1929-1934 plus de 2000 saisies immobilières aux dépens des seuls Musulmans²;
3. dans l'accroissement relatif des ventes entre propriétaires musulmans malgré la baisse des transactions en temps de crise.

On pense aussi aux rachats possibles de terres de petite colonisation. En fait ce n'est guère que pendant les deux guerres mondiales que les colons européens ont vendu aux Algériens plus de terres qu'ils n'en ont acheté. La collectivité musulmane a repris 25 000 ha de terres de 1918 à 1920 et 43 000 ha de 1941 à 1946 inclus³. Or la collectivité musulmane cela signifie en fait des grands propriétaires et la petite bourgeoisie rurale.

1. *Rahnia*: contrat par lequel un débiteur remet à son créancier la possession d'un bien pour qu'il en jouisse jusqu'au remboursement de la créance et en cas de non-paiement, le fasse vendre à l'échéance et se paye par préférence sur le montant de la vente. *Tsenia*: contrat par lequel la propriété d'un bien affecté à la garantie du paiement d'une créance est transférée au créancier sous la condition que le bien fasse retour au cédant lors du remboursement de la dette.

2. Cf. mon étude sur «Fiscalité française et contribuables musulmans dans le Constantinois de 1920 à 1935», in *Politiques coloniales au Maghreb*.

3. Pendant la Seconde Guerre mondiale où les mutations immobilières étaient soumises à autorisation préalable, les Algériens ont spécialement racheté dans le département de Constantine (et au maximum dans l'arrondissement de Constantine). Dans la seule année 1945, la propriété européenne a rétrogradé de 5 100 ha dans le département de Constantine, de 2 520 ha dans celui d'Alger, de 3 045 dans celui d'Oran (total 10 665 ha). Dans les transactions d'Européens à Musulmans, le prix moyen de l'hectare qui s'établissait dans le département

Cette petite bourgeoisie rurale apparaît donc en progrès depuis la Seconde Guerre mondiale et son enrichissement relatif va se poursuivre pendant la guerre d'Algérie. Qui, sinon elle, a acquis les 200 000 ha obtenus par la CAPER au titre du plan de Constantine de 1958 qui prévoyait la distribution en cinq ans de 250 000 ha? D'après l'enquête sur la consommation des familles musulmanes en 1959 ses revenus se situeraient entre 200 000 et 500 000 F par an et par famille; son niveau de consommation se différencie donc nettement de celui des ouvriers agricoles qui serait de l'ordre de 100 000 F et de celui des paysans parcellaires et khammès qui se situe entre 40 000 et 60 000 F. L'écart statistique est également considérable avec la classe des riches exploitants musulmans dont le revenu moyen annuel se situerait autour d'une moyenne de 560 000 F.

C'est en s'appuyant sur ces données et en schématisant les chiffres que M. Samir Amin a pu écrire: «Il existe une classe moyenne rurale musulmane. Celle-ci rassemble 22% de la population agricole du pays, bénéficie d'un revenu trois à cinq fois supérieur à celui des masses rurales populaires... Elle emploie régulièrement quelques ouvriers agricoles [ou un Khammès ajouterions-nous] et elle reçoit 36% du revenu agricole des Musulmans, soit 20 % du revenu agricole musulman»¹.

Cette petite bourgeoisie rurale qu'on a souvent tendance à oublier lorsqu'on parle de la classe moyenne en Algérie n'était évidemment pas coupée de la société algérienne. Ces nouveaux commerçants que nous avons vus s'installer dans les villes étaient d'origine rurale plus ou moins aisée. Les fils de petits et moyens propriétaires de la Kabylie du Constantinois, notamment des régions d'El-Milia, Taher, Chefka ont peuplé certaines branches du commerce de Constantine – notamment ceux de l'alimentation. Certains ont acquis de l'aisance et se sont intégrés après mariage à des filles de citadins dans la nouvelle classe moyenne. Cette petite bourgeoisie fournissait aussi d'assez nombreux fonctionnaires: la moitié environ des caïds en fonction dans les années 1930 – 350 sur 721 en 1938 – sont issus de cette paysannerie. Les fils de ces ruraux se retrouvent aussi dans la petite fonction publique rurale et citadine, notamment dans l'enseignement primaire français, où, bien que concurrencés après 1920 par les fils de familles *beldiya* décidées à survivre par la modernisation, ils apparaissent comme proportionnellement plus nombreux qu'avant 1914².

de Constantine à 12 000 F en 1944 tomba à 8 600 F en 1945; dans celui d'Alger et Oran au contraire les prix étaient normalement en hausse:

- 25 700 F dans l'Algérois en 1945 contre 20 500 F en 1944,
- 10 300 F dans l'Oranais en 1945 contre 7 400 F en 1944.

1. Samir Amin, *L'Économie du Maghreb*, t. I, pp. 130-131.

2. Madame Colonna a fourni la statistique de l'origine sociale des instituteurs musulmans sortis de l'École Normale de Bouzaréa. Le nombre des instituteurs d'origine rurale l'emporte sur celui des maîtres d'origine citadine jusque vers 1923, mais après 1918, 45% des instituteurs d'origine rurale appartiennent à des familles aisées contre 31,9% avant 1918. Comme aucun d'entre eux n'appartient à des familles ayant un prestige traditionnel, il est légitime de les désigner comme appartenant à la petite bourgeoisie rurale.

Ils furent peut-être plus nombreux encore dans l'enseignement traditionnel et les écoles réformistes des oulémas. D'une manière générale en effet les classes moyennes rurales plus enracinées que celles des villes semblent avoir préféré aux filières françaises les voies de la société traditionnelle musulmane et les filières arabophones. Si l'on parvenait à étayer cette impression sur des statistiques précises concernant l'orientation des fils de la petite bourgeoisie rurale vers les médersas, les emplois de la justice et du culte musulmans, on aboutirait par là même à nuancer le jugement simpliste selon lequel la classe moyenne serait celle qui se serait francisée.

Au total, et bien qu'on n'ose pas formuler de véritables conclusions après tant d'incertitudes avouées, on a tout de même le devoir de mesurer ou d'apprécier quelles pouvaient être la consistance et l'épaisseur des classes moyennes à la fin de la période coloniale.

Répetons que faute de statistiques précises sur les revenus, on est obligé soit de s'en tenir à la statistique socio-professionnelle de 1954, soit de se livrer à une série de calculs hypothétiques à partir notamment de l'Enquête sur la consommation de 1959. Monsieur Samir Amin qui s'efforce de les mêler en déduit qu'il y aurait eu «vers 1955» environ 350 000 personnes dans le secteur non-agricole musulman ayant «un revenu moyen» c'est-à-dire compris entre 200 000 et 400 000 F par an, ce qui représenterait «68 % des personnes actives». Toutefois quelques pages plus loin il propose le chiffre de 225 000 personnes seulement, sur une population active non-agricole de 900 000 personnes (Européens compris) ou de 584 000 Musulmans, soit 38 %.

Or Monsieur Samir Amin n'inclut pas dans ces couches moyennes non-agricoles le monde des ouvriers «professionnels». Personnellement j'aurais au contraire tendance à les y faire entrer. Dès 1930 Louis Massignon expliquait qu'il fallait tenir compte dans «l'élite francophone et francisante» non seulement de l'*intelligentsia* (qui va des universitaires aux instituteurs en passant par les avocats et les médecins) mais aussi d'une partie du prolétariat industriel, notamment, disait-il, les 2 500 agents techniques des chemins de fer. Il me semble que dans la société algérienne des années 50 les ouvriers professionnels, vu leurs revenus moyens (supérieurs à 200 000 F par an), la proportion élevée parmi eux de bilingues (75 %), leur niveau de consommation et le fait qu'ils n'étaient généralement pas endettés, ne peuvent être rangés parmi les éléments prolétaires. D'ailleurs l'évolution postérieure a montré que beaucoup de ces ouvriers professionnels se sont mis à leur compte et sont devenus depuis l'indépendance des petits entrepreneurs, des sous-traitants travaillant pour les grandes entreprises nationalisées. Or ces professionnels étaient au nombre de 39 500 en 1954 (contre 61 000 O.S. et 141 000 manœuvres).

À s'en tenir strictement à la statistique socio-professionnelle de 1954 on trouve un total de 147 600 personnes actives (chefs d'entreprises, travailleurs indépendants, professions libérales, cadres moyens, employés de bureaux, policiers), cela représente 24 % de la population active musulmane non agricole et 11 % de la population citadine musulmane.

Si j'y ajoute les 39 500 ouvriers professionnels, cela donne en chiffres ronds 187 000 personnes représentant 31 % de la population active et 14 % de la population citadine. Je crois qu'on peut s'en tenir à ces deux évaluations : l'évaluation la plus faible de Monsieur Samir Amin : 225 000 et le total de 181 000 que je retiens comme plus sûr.

Quant aux couches moyennes de l'agriculture, on a vu que Monsieur Samir Amin évalue à «210 000 – 22 % de la population agricole du pays» ceux dont les revenus seraient «de l'ordre de 200 000 F» sur une population de 1 070 000 agriculteurs (soit 19,7 %, mais sur la population active agricole musulmane du recensement : 2 571 600 hommes et femmes – le pourcentage ne serait que 8,2 %). J'avoue que par prudence j'aurais là encore tendance à m'en tenir à des chiffres bruts sans extrapolation, par exemple aux 167 000 propriétaires de 11 à 50 ha et aux 2 900 fermiers-métayers de la statistique de 1954, soit 170 000 en chiffres ronds¹.

Il resterait à déterminer si ces chiffres, si ces pourcentages sont comparables à ceux des autres pays sous-développés vers 1955. Classer comme couches moyennes 15 % de la population agricole et 11 % de la population citadine, cela se rapproche-t-il ou non de ce que l'on trouve ailleurs dans le Tiers Monde ?

On sait que dans ces pays vers 1955 la proportion de personnes actives des classes moyennes par rapport à l'ensemble de la population variait généralement entre 5 % et 10 % : 5 % c'était par exemple le taux de Ceylan, 10 % celui de la République indienne, alors que dans les pays occidentaux cette proportion atteignait couramment 30 à 40 % ou plus.

Pour l'Algérie, si l'on accepte le chiffre de M. Samir Amin soit 435 000 personnes actives, le taux rapporté aux 8 600 000 Algériens musulmans de 1954 serait de 5 % ; si l'on s'en tient aux chiffres que j'ai indiqués :

$180\,000 + 170\,000 = 350\,000$, le taux serait de 4 %. Ces taux sont donc très vraisemblables puisque pour le Maroc le taux serait de 6 % et pour la Tunisie de 5,1 %.

Cette petite vérification expérimentale a le mérite de nous rassurer ; notre définition des classes moyennes algériennes paraît valable puisque nous aboutissons à des taux comparables à ceux d'autres pays sous-développés, tous caractérisés par la faiblesse de leurs classes moyennes et de leur bourgeoisie capitaliste.

Historiquement – car ce n'est pas à proprement parler la tâche de l'historien que de calculer l'épaisseur des strates sociales – on peut insister sur ce double constat :

1. Lorsque le Rapport Maspétiol évaluait à 50 000 le nombre de Musulmans de «la classe moyenne», le contexte et le taux des revenus fournis : 227 000 F par tête indiquent qu'il visait ceux que j'ai classés dans la bourgeoisie et que le FLN appelait «la grande bourgeoisie algérienne».

1. le volume et le pourcentage des classes moyennes se sont très probablement accrus pendant les 132 ans de l'histoire coloniale, mais en partie du fait que les couches moyennes comprenaient désormais à la fois les descendants des anciennes familles dirigeantes et de la plupart des notables citadins et les nouvelles classes moyennes citadines à côté des plébéiens ruraux en transfert de classe;

2. toutefois et c'est le deuxième constat, l'Algérie se situait en 1954 parmi les pays du Tiers Monde disposant du plus faible taux de classes moyennes ce qui n'est pas pour étonner dans une colonie de peuplement. L'apparition d'une classe moyenne est en effet normalement entravée lorsque le rôle prépondérant est tenu par des étrangers.

Il y aurait sans doute bien d'autres questions à formuler: ces classes moyennes d'origine assez diverse voire disparates, longtemps divisées par leurs orientations différentes vers le modèle occidental ou vers le modèle oriental, ont-elles été rapprochées par la prise de conscience nationaliste? Ont-elles tenté avant 1954 de se donner une organisation d'action politique? (et l'on voit bien la filiation qui se dessinerait entre le mouvement jeune-algérien, l'UDMA, voire un certain MTL, celui des «centralistes»). Y avait-il ou non une idéologie de classe propre aux classes moyennes? S'est-elle développée depuis l'Indépendance? Les classes moyennes ont-elles été le principal bénéficiaire du départ des Européens? Autant de questions intéressantes mais qui échappent au sujet.

Émigration et politique: L'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien

Pour présenter l'Étoile Nord-Africaine, il faut rappeler d'abord que celle-ci est née à Paris et s'est enracinée dans le milieu des travailleurs immigrés algériens. Que ce soit dans l'émigration que le nationalisme révolutionnaire algérien ait pris naissance n'a, malgré les apparences, rien d'étonnant: à partir des années 1920-1929, le prolétariat algérien s'est pour l'essentiel formé en France avant de revenir en Algérie. Paris et sa région industrielle qui rassemblait la plus forte proportion d'ouvriers algériens furent donc assez logiquement le berceau du nationalisme révolutionnaire algérien.

L'émigration algérienne en France

Dans les années où se développa l'Étoile Nord-Africaine, cette émigration est malheureusement très mal connue sur le plan statistique. Pour l'administration française, elle était presque insaisissable parce que temporaire et de courte durée. En 1930, la moitié des travailleurs algériens ne restaient pas plus de huit mois en France et rentraient au pays pour le Ramadan; le quart d'entre eux demeuraient au maximum dix-huit mois, les autres disaient vouloir se fixer en France. Cette émigration uniquement masculine portait sur des hommes jeunes; la plupart, mariés, laissaient femmes et enfants au village, mais un cinquième environ épousaient des françaises ou vivaient maritalement avec une femme française.

La Préfecture de Police de Paris, qui s'efforçait depuis 1924 de recenser, à des fins de surveillance plus que d'assistance, les travailleurs maghrébins de la région parisienne, convenait qu'il fallait sans doute presque doubler, du fait de leur instabilité, le nombre de ceux qu'elle arrivait à identifier. Ainsi estimait-elle que, d'après les 74 286 Algériens recensés au total par les divers services administratifs en 1929, on devait compter environ 120 000 Algériens résidant en France. Encore ne prenait-elle pas en compte les 15 000 militaires algériens casernés dans de petites villes du Sud-Est et de l'Est. Ces effectifs, nés de constants progrès de 1921 à 1929 varièrent peu jusqu'en 1939.

Malgré le dur chômage des années 1930 à 1935, le solde migratoire se traduisit seulement par une diminution de 16 225. La libéralisation de la législation sur les voyages en 1936 entraîna un doublement des départs; pourtant le total des travailleurs enregistrés en France en 1937 n'était encore que de 72 877, ce qui permet de supposer que la colonie algérienne avait retrouvé ses effectifs maxima, de l'ordre de 120 000. On ne peut tirer de ces

* Article initialement publié dans les *Mémoires de Messali Hadj*, © Jean-Claude Lattès, 1982.

chiffres aucune explication directe sur le mouvement des adhésions à l'Étoile Nord-Africaine. À première vue certes, son recul d'influence entre 1930 et 1932 pourrait être lié aux retours plus nombreux. Mais le léger tassement de la colonie algérienne est sans commune mesure avec l'effondrement des effectifs de l'Étoile. Faut-il incriminer dès lors l'ampleur du chômage? Celui-ci ralentit sans doute les ressources financières, mais non le recrutement. L'une des forces essentielles du militantisme de l'Étoile fut constituée au contraire par les chômeurs nord-africains, constitués en comités ou utilisés individuellement (pour la distribution de tracts par exemple). Or l'administration française estimait entre 1930 et 1935 qu'un quart au moins des Algériens en France étaient chômeurs et l'enquête de 1937 découvrit 19 000 chômeurs sur 73 000 travailleurs recensés (soit 26 %) dont 7 000 seulement bénéficiaient d'allocations. Le maintien du chômage n'eut aucune répercussion négative sur le développement de l'émigration dans les années 1936-1937 ni sur celui de l'Étoile dont les effectifs doublèrent de 1934 à 1935 et varièrent peu jusqu'en 1938. À en croire la police, les deux tiers de ses adhérents étaient même constitués de chômeurs.

L'implantation géographique de l'Étoile fut naturellement liée à la répartition des travailleurs en France, mais la représentation n'était pas proportionnelle à l'importance des diverses agglomérations d'émigrés. En 1937, les trois quarts des Algériens se concentraient dans quatre régions françaises; 38 % travaillaient dans la région parisienne, 27 % départements industriels de l'Est, 16 % dans le seul département des Bouches-du-Rhône et 5 % dans celui du Nord. Quant aux adhérents de l'Étoile résidant en France, 76 % se situaient en 1938 dans la région parisienne.

Puisqu'une historienne américaine, M^{rs} Janet Zagoria, s'est étonnée de la forte proportion d'éléments kabyles dans le mouvement messaliste, il faut peut-être rappeler que les travailleurs émigrés étaient dans les années 1920 exclusivement kabyles. On parlait en 1930 des «Berbères en France», non des «Arabes». On en connaît les raisons: les Kabylies surpeuplées étaient des foyers traditionnels d'émigration et la Grande-Kabylie du Djurdjura, région la moins superficiellement scolarisée, contenait le plus fort pourcentage de francophones. Mais sait-on qu'en 1924 sur 38 000 émigrants fichés, 18 096 étaient originaires du seul arrondissement de Tizi-Ouzou et que la seule commune de Larbaa N'Aït Iraten (Fort National) envoyait chaque année en France plus de 8 % de sa population totale, celle d'Aïn el-Hammam (Michelet) plus de 7 %? Les Kabyles, qui savaient un peu de français, se débrouillaient mieux en France que les autres Algériens. Leur solidarité de villageois leur permettait de mieux s'entraider et de faire venir de jeunes parents, alors même qu'ils n'avaient pas de travail à leur proposer dans leur région d'installation.

Ces immigrants d'origine villageoise affluèrent essentiellement dans les villes françaises. Refusant de s'embaucher comme ouvriers agricoles, ils choisissaient de préférence les emplois industriels et commerciaux, deux fois

mieux rémunérés et plus stables. La plupart y occupaient des postes de manœuvres. 10 à 15% seulement accédaient à des emplois de magasiniers, d'ouvriers qualifiés ou de professionnels. Le petit commerce attirait l'élite de ce prolétariat. Ce n'est donc pas un hasard si les militants de l'Étoile étaient soit comme Imache employés de commerce, soit comme Messali, Radjef et Banoune, marchands forains ou maraîchers ambulants. Hadjali, employé dans une quincaillerie, devint même propriétaire d'une petite quincaillerie.

Dans cette microsociété algérienne ne se trouvaient pratiquement pas de notables vers 1930: on pouvait compter tout au plus une dizaine de membres des professions libérales et une quarantaine d'étudiants. Faisaient seuls figure d'hommes riches et influents les cafetiers, restaurateurs ou hôteliers. Fournisseurs de logement et de travail, prêteurs et commanditaires des innombrables colporteurs, les propriétaires de ces cafés-hôtels indispensables aux immigrants étaient pratiquement les chefs de l'émigration. Ils faisaient littéralement l'opinion des Nord-Africains en France. C'est pourquoi l'Étoile s'efforça de les contrôler ou de se les rendre favorables. Par ailleurs, elle aida ses militants à acquérir des cafés et des restaurants: ceux-ci, remplaçant le *souq* et la *djemâ'a* étaient le village miraculeusement reconstitué en France. Qui tenait ces substituts de village influençait toute la colonie nord-africaine.

Confinés dans des tâches ingrates, vivant le plus modestement possible pour envoyer leurs économies au pays, les Algériens, ces ruraux transplantés dans l'environnement industriel, souffrirent pour la plupart durement de leurs conditions de vie et de leur exil. Sauf exceptions, leur acculturation au milieu français restait superficielle. Certes sur les photographies des assemblées générales de l'Étoile Nord-Africaine, les deux-tiers au moins des assistants portaient la casquette des ouvriers français, mais lorsque les travailleurs rentraient en Algérie, tous jetaient à la mer, avec de grands cris de joie, les bérêts ou les casquettes des Chrétiens.

Ces prolétaires qui vivaient pour beaucoup repliés sur eux-mêmes valorisaient l'Islam et le pays lointain. Au spectacle de la richesse apparente de tous les Français, ils prenaient une conscience aiguë de leur condition de colonisés et de travailleurs infériorisés. Leur situation et leur exil, la surveillance policière, l'indifférence ou le racisme les poussaient tout naturellement vers la politique et la révolte.

La vie politique des Algériens en France

Cette vie politique dans les années de l'entre-deux-guerres fut plus active et plus diversifiée qu'on ne le croit généralement: tout ne se borna pas à la main-mise réussie du Parti Communiste Français sur les travailleurs algériens, puis à la reconquête de ceux-ci par l'Étoile et le PPA. Un décompte impartial permet d'identifier une dizaine de partis ou de groupes politiques algériens, dont certains méritent au moins d'être présentés¹.

1. On ne mentionnera que pour mémoire le Comité d'action pour le retour de l'Émir Khaled fondé par le restaurateur Ahmed Belghoul. C'est au sein de ce comité que se révéla l'étudiant Boumendjel.

Chronologiquement, la Fédération anarchiste de la région parisienne fut sans doute la première organisation politique française à s'intéresser aux travailleurs nord-africains. Elle mit sur pied le premier *Comité d'action pour la défense des indigènes algériens*. Les deux animateurs algériens de ce comité, fondé au début de 1923 et curieusement passé sous silence jusqu'ici, Mohammed Saïl et Kiouane, se montrèrent d'actifs militants, aussi combatifs que maladroits au jugement de l'historien. À dénoncer d'abord, dans leurs tracts et leurs meetings, les préjugés religieux et les marabouts, ils ne risquaient guère de convaincre les travailleurs musulmans que la vivacité de leurs attaques contre «l'abominable Code de l'Indigénat» et contre «la rapacité des caïds et des colons» aurait pu toucher; Tel *Appel aux travailleurs algériens* proclamait: «Plus de chefs! Ils nous oppriment et nous dressent les uns contre les autres. Plus de religion! Que disparaissent les curés, les rabbins, les pasteurs et aussi les marabouts, car tous sont associés pour entretenir notre crédulité, nous prêchent la résignation et la soumission». Lors de tel meeting, le 28 novembre 1924, Mohammed Saïl dénonçait les caïds comme étant les complices des capitalistes et tonnait contre «les marabouts qui avec leur religion bernent les populations». Les communistes, plus habiles, se félicitèrent de ce que «les anarchistes en essayant de lutter contre la religion se mettent les indigènes contre eux» (Henri Lozeray).

Les anarchistes algériens et français persévérèrent pourtant dans leur attitude, se faisant remarquer par leur campagne contre le Centenaire de la conquête, menée par tracts et meetings notamment à Marseille et à Paris. Tandis que le Comité d'action répandait des tracts «À bas la colonisation», Mohammed Saïl écrivait dans *Le Libertaire* pour dénoncer «les mascarades du Centenaire» et le «fascisme tricolore en Algérie». Lui et ses amis s'obstinaient toutefois à écrire: «N'attendez rien d'Allah! Les cieus sont vides et les dieux n'ont été créés que pour servir l'exploitation et prêcher la résignation. Ne recherchez le salut qu'en vous-mêmes car votre libération sera votre œuvre ou ne sera jamais.» (Tract en arabe distribué à Paris en mars 1935).

Il fallait signaler ces anarchistes malgré leur insuccès révélateur et noter qu'après la deuxième dissolution de l'Étoile, certains militants étoilistes n'hésitèrent pas à aller dans les réunions de l'*Union anarchiste*. Le 17 mars 1937 par exemple, Mohammed Saïl et Kihal Areski figurèrent côte à côte dans un meeting et le PPA envoya désormais ses orateurs dans plusieurs réunions organisées par les anarchistes.

De la *Ligue de défense des Musulmans nord-africains* on doit aussi parler puisqu'elle finit par devenir en 1938-1939 une organisation satellite du PPA. Messali note lui-même que «l'Étoile eut à souffrir depuis 1927 de la concurrence d'un parti politique créé par un hôtelier-restaurateur de Paris, Mansouri». Comme ce parti était conseillé par M. Berthon, alors député communiste, Messali pense qu'il s'agissait d'une opposition suscitée contre lui. Ahmed Mansouri, issu d'une famille maraboutique de Kabylie, avait pourtant créé seul son mouvement qui fut à l'origine une organisation de

défense des hôteliers et commerçants nord-africains menacés par la création de foyers administratifs.

Elle formula longtemps aussi des revendications politiques très modérées, proches de celles des Élus algériens. «Effrayé par le programme extrémiste» de l'Étoile, Mansouri refusa toute collusion avec celle-ci jusqu'en juin 1934. Puis le ton de la *Ligue* se durcit, provoquant le départ du secrétaire général Issouli Laïd. La création d'un journal en juillet 1934 – dont le titre seul aurait dû attirer l'attention: *Le Peuple algérien* – permet de dater le moment où cette Ligue allait sortir progressivement du cadre du «loyalisme français». *Le Peuple algérien*, dont Hadjali, l'ancien leader de l'Étoile, était devenu en 1935 le directeur politique, s'en prit même avec une singulière violence aux «Godin père et fils»: Pierre Godin, animateur de la commission nord-africaine de l'Hôtel de Ville, et son fils André, directeur, depuis 1932, des services policiers de la rue Lecomte. Cette association n'était donc plus «au service de la rue Lecomte» comme le disait Messali le 25 juin 1934. Cette *Ligue*, qui n'aurait été financée que par une cinquantaine de cotisants aisés, s'adressait aux Algériens «évolués» sachant lire et écrire le français, aux naturalisés notamment comme l'étaient plusieurs des rédacteurs de son journal, tels le publiciste Amar Naroun ou l'ingénieur Aït Ali, lequel avait siégé comme conseiller municipal socialiste du Bourget. Ce dernier, vice-président de la Ligue, réussit au début de 1937 à regrouper les partisans du Congrès musulman et du Front populaire, tout en faisant place à quelques hommes de l'Étoile. En accord avec les Oulémas de Paris et le PCF, il mit sur pied un bureau de coordination présidé par M^e Benabdallah et dont les vice-présidences revenaient à M. Boumendjel et au cheikh Fodhil. Cette tentative toutefois devait échouer et la Ligue de défense des Musulmans nord-africains se rapprocha alors du PPA. Dès le 19 mai 1937, on eut la surprise d'entendre Amar Naroun, citoyen français de confession catholique, critiquer avec vivacité «le projet assimilationniste de Viollette» aux côtés de Messali Hadj. En janvier 1938, Hadjali, qui avait adhéré parmi les premiers au PPA, apparaissait publiquement comme le directeur de la Ligue. Messali, qui avait proposé en 1934 la fusion des associations, triomphait donc quelques années plus tard.

Un autre groupement politique doit être au moins signalé: la *Ligue des Droits des Indigènes nord-africains*. Fondée le 20 juillet 1925 à Nanterre, elle fut placée sous la présidence d'honneur du professeur Bahloul, avec pour président un ancien combattant kabyle d'Aïn el-Hammam: Aït Toudert. Le secrétaire général, Ben Damardji, était l'ami de Bahloul, qui devait plus tard le faire nommer gérant du Foyer intellectuel nord-africain de la Ville de Paris.

Le P^r Bahloul (dont le nom fut francisé en Balloul) anima directement, à partir du début des années 1930, le Comité d'organisation des Nord-Africains de Paris. Ce comité prit, en 1934, résolument position contre l'Étoile et contre la Ligue de défense des Musulmans nord-africains. Pourtant Ahmed

Bahloul, qui fut le premier Algérien agrégé de sciences physiques, avait été un lieutenant fidèle de l'Émir Khaled. Après l'exil de celui-ci, et comme directeur en 1924 d'un journal algérien à Paris, il modéra progressivement le ton de ses revendications. Très lié avec le député socialiste Marius Moutet, ami personnel du Président du conseil Painlevé, le P^r Bahloul, marié à une Française, père d'enfants qui firent des carrières brillantes ou honorables, était devenu dès 1932 un modéré. Au cours d'un banquet donné par son Comité, il s'entendit dire par un membre de son organisation : «Le monde nord-africain de Paris, souffrant, désorienté, incertain de ses buts, vivant comme un fiévreux dans une angoisse constante, se confie de plus en plus à d'autres dirigeants (...) La carence prolongée du Comité d'organisation a facilité la tâche des hommes nouveaux.» Le jeune interpellateur s'appelait Amar Naroun. Sans doute fut-il à l'origine des protestations émises par le Comité en 1933 contre la politique algérienne de la France et des félicitations envoyées aux élus musulmans démissionnaires. A. Naroun fut à son tour mis en demeure, en novembre 1934, par la Ligue de défense des Nord-Africains de quitter l'organisation du P^r Bahloul et de ne pas adhérer au Comité permanent judéo-arabe créé en 1934 par le même professeur pour travailler au rapprochement entre Juifs et Algériens musulmans. A. Naroun dut s'exécuter, puisqu'il figura désormais au Comité d'action et de solidarité en faveur des victimes de la répression de Constantine coprésidé par Aït Ali, Belghoul et Naroun. Après son départ, le Comité d'organisation n'en continua pas moins à exister et à se manifester. En 1942 on le vit agir avec succès en faveur du paiement aux ouvriers algériens résidant en zone libre des allocations familiales perçues au titre de leurs enfants demeurés en Algérie.

Les *Mémoires* de Messali, discrets sur ces ligues et comités, évoquent en revanche le Cercle de l'éducation, le *Nadi* «Et-Tâhdîb», créé en août 1936 à Paris à l'instigation de Ben Badis et de Si Fodhil al-Ouartilani «pour poursuivre l'éducation intellectuelle, morale et sociale des Musulmans résidant dans la région parisienne, notamment par l'instruction générale et religieuse». L'Étoile Nord-Africaine obtint de faire entrer dans le bureau directeur Si Djilani comme président et Aknoun Saïd comme vice-président, Ahmed Belghoul siégeant comme second vice-président.

Mais bien vite l'Étoile et le Nadi entrèrent en conflit, l'Étoile accusait les oulémas professeurs de recueillir des sommes d'argent fort importantes et de détourner d'elle les travailleurs. Le Nadi, fort puritain, recommandait à ceux-ci de ne plus fréquenter les cafés, de ne jouer ni de boire et de lutter contre les superstitions. Mais surtout Si Fodhil, appliquant les consignes de Cheikh El-Oqbi, expliquait aux Algériens que «demander le rattachement à la France ce n'était pas apostasier» et que «avant de parler d'indépendance, il fallait obtenir une indépendance morale au moyen de l'instruction religieuse». On comprend dès lors que, dénonçant ces propos démobilisateurs, le PPA ait entamé la lutte contre ce très influent Nadi qui disposait dès novembre 1936 de six cercles éducatifs à Paris. En 1937, le Nadi comptait

quelque 1 500 adhérents et plusieurs milliers de sympathisants. Le PPA, appuyé par tous les cafetiers nord-africains, obtint le départ de Si Fodhil pour l'Égypte et provoqua la chute des effectifs du Nadi qui tombèrent à moins de 300 adhérents à Paris en septembre 1939.

L'Étoile eut aussi à se défendre contre les tentatives de débauchage des travailleurs nord-africains menées par des partis français de droite ou d'extrême droite.

Les Jeunesses Patriotes eurent dès novembre 1933 une association dénommée «le Foyer nord-africain», présidé par Pierre Taittinger. Celles-ci visaient surtout, semble-t-il, à recruter des groupes de chocs pour le combat de rues ou la protection des vendeurs du journal *Le National*. Au début de 1934, le Foyer nord-africain des J.P. comptait quelque 150 adhérents et 900 hommes de main organisés en dix-huit groupes mobiles de 50 hommes.

Ce succès relatif décida un autre mouvement d'Extrême-Droite, la Solidarité française, à recruter une «brigade nord-africaine» déjà forte d'une centaine d'hommes en mai 1934. Au cours des manifestations du 6 février 1934, la Solidarité française eut un Algérien tué lors des bagarres qui opposèrent ses «groupes d'autodéfense» au service d'ordre communiste. Des Algériens arrêtés et traduits en justice protestèrent contre l'appellation de «mercenaires» et le président du Tribunal voulut bien reconnaître leur qualité de «partisans».

Les milieux de gauche français et plusieurs leaders algériens, dont Messali, s'inquiétèrent de cette «militarisation fasciste». Le Groupe anarchiste nord-africain stigmatisa, en mars 1934, «le cynisme de cette classe privilégiée qui ne craint pas de faire appel au patriotisme de ceux dont jadis elle fit massacrer les pères ». L'Étoile intensifia ses dénonciations contre «les ligues fascistes» et Radjef conseillait ironiquement aux ouvriers algériens de «prendre les chemises bleues et l'argent qu'on leur offrait» et de ne pas répondre aux convocations. *L'Humanité* à son tour titrait le 1^{er} mai 1934: «Les fascistes tentent de dresser contre le prolétariat révolutionnaire les Algériens spoliés par l'impérialisme.»

Ces inquiétudes étaient certes très exagérées, encore que le parti franciste de Bucard ait réussi lui aussi à recruter en 1936 quelques adhérents nord-africains. Mais en avril 1937 se créa une association d'idéologie fasciste: «Algérie française», dont les chefs étaient tous des Musulmans, mais dont les bailleurs de fonds étaient tous Français et antisémites. Cette association, dont le leader Mohammed Lakhdar El-Maadi était promis à une triste célébrité, lorsqu'il devint le *Führer* des Algériens pro-nazis, camouflait en réalité la section nord-africaine du CSAR, le Comité Secret d'Action Révolutionnaire plus connu sous le nom de la *Cagoule*. L'association «Algérie française» d'El-Maadi, d'Amar Hamouni et Kaddour Faci se donnait pour buts de combattre «le Messali Hadj» (*sic*), le PPA, les oulémas et la CGT; elle précisait en outre qu'aucun Juif ne serait accepté dans ses rangs. Les chefs furent arrêtés le 24 novembre 1937 et leur appartenance à la *Cagoule* entraîna leur condamnation.

Quant au parti fondé par Jacques Doriot en juin 1936, le Parti Populaire Français, il n'eut jamais plus d'une centaine d'adhérents algériens dans le département de la Seine. Selon la police des Renseignements généraux, mieux informée que les auteurs communistes qui ont réussi à accréditer la légende d'une communauté de pensée ou d'action entre le PPF de Doriot et le PPA : «la section de l'Étoile Nord-Africaine a réussi à dissocier le groupe colonial de Doriot. Elle a amené à l'Étoile la plupart des adhérents nord-africains, d'autres ont rejoint le parti communiste, très peu sont restés au PPF».

Mais de tous les combats soutenus par l'Étoile et le PPA en France, le plus difficile fut celui qu'ils menèrent contre le PCF pour conquérir leur autonomie et défendre leur indépendance. De cette longue et tumultueuse histoire déformée par les polémiques, on ne retiendra par nécessité que les grandes lignes.

De l'Union intercoloniale à l'Étoile Nord-Africaine

Parce que l'Étoile naquit en 1926 comme section de l'Union intercoloniale, il faut partir de l'étude de cette petite organisation. C'est à la demande du Komintern que, dès juillet 1921, fut fondé à Paris le Comité d'union intercoloniale, association des originaires de toutes les colonies françaises. Parmi les 200 adhérents de 1921 ne se trouvait, semble-t-il, qu'un seul immigré algérien, Hadjali (Abdelkader). Encore était-il citoyen français par choix volontaire, ayant obtenu sa naturalisation à 28 ans par décret du 22 mai 1911. Signalé dès 1915 comme militant socialiste, ce commerçant parisien, propriétaire d'un magasin et d'un pavillon de banlieue, allait jouer un rôle important au parti communiste et à l'Union intercoloniale.

À raison d'une réunion par mois devant moins de 50 auditeurs, l'Union intercoloniale piétina longtemps (120 adhérents en 1922, 118 en 1923, 400 en 1924, 150 en 1925). Certes, elle éditait à 2 000 exemplaires, *Le Paria*, mais ce périodique souvent cité n'avait que 143 abonnés et ne vendait que 57 exemplaires à ses débuts.

Simultanément, le Comité d'études coloniales de la SFIC (Section Française de l'Internationale Communiste), créé en 1921, était devenu, en janvier 1923, après que le IV^e Congrès de l'Internationale eut exigé la formation d'une commission permanente, la Commission coloniale du parti. Constatant en janvier 1924 qu'elle n'avait eu pratiquement aucune action sur les travailleurs nord-africains, la commission s'ouvrit à trois communistes algériens : Abdelaziz Menouer, retour de l'Université d'Orient à Moscou, Ahmed Bourahla et Hadjali. Sous leur influence, le travail de pénétration du milieu nord-africain en France commença enfin. Mais, comme on l'écrivait à Nguyen Aï Quoc alors à Moscou, le 25 mars 1924 : «Nous n'en sommes qu'au commencement. Il n'y avait, il y a trois mois, rien, rien, rien ! Aucune statistique, aucun journal, pas de tracts, pas d'orateurs.»

Sur les instances du comité exécutif du Komintern, et malgré les réticences du parti français, Hadjali fut présenté comme candidat aux élections

législatives de mai 1924, mais, inscrit 3^e de la liste communiste, il n'avait aucune chance d'être élu et ne le fut pas. Cette candidature symbolique d'un «Algérien» naturalisé attestait de la volonté de l'Internationale de préparer des cadres d'agitation révolutionnaire dans les colonies» (Manuïlsky). Mais Menouer se plaignait à Moscou: «Je suis seul ici à m'agiter. Je m'occupe du secrétariat de la commission coloniale, de la rédaction et administration du *Paria*, de la *Caserne coloniale*, et de tous les tracts... Je dois assurer les réunions sur les questions coloniales dans les sections et parler de la grève dans les réunions d'organisations syndicales.»

En fonction des décisions du V^e Congrès, une Commission centrale coloniale fut mise en place, forte de cinq sous-commissions, dont une nord-africaine. Entre cette sous-commission, présidée par Hadjali, et la commission centrale, dirigée par Doriot, les désaccords furent immédiats et fréquents. Néanmoins la commission centrale avait découvert tardivement dans l'Émir Khaled, alors en exil, un éventuel «chef du mouvement national-révolutionnaire». L'Internationale s'employa à faire célébrer le petit-fils d'Abd el-Kader comme un «nationaliste démocrate», oubliant que *Le Paria* avait dénoncé «l'ambitieux agitateur Khaled». Mais après ses conférences à Paris de juillet 1924, l'Émir Khaled se révéla inutilisable pour le parti communiste puisqu'il ne pouvait revenir en France ou en Algérie. Les communistes se bornèrent dès lors à utiliser son nom et son souvenir.

Du côté des travailleurs, le syndicalisme devait être «l'école primaire du communisme». La commission coloniale de la CGTU où militait l'Algérien Menouer s'efforça de découvrir parmi les ouvriers bilingues des éléments susceptibles d'être amenés au communisme. Elle avait mission de créer des Amicales de protection et d'entraîner les ouvriers algériens dans les meetings et les défilés. Lors de la commémoration du 7^e anniversaire de la révolution bolchevique, le 8 novembre 1924, comme lors du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon le 23 novembre, la police découvrit, stupéfaite, plusieurs centaines d'Algériens manifestant derrière les drapeaux rouges. Doriot ne leur assurait-il pas: «Si les dernières élections avaient donné le pouvoir aux communistes, vous seriez libres maintenant.»

Dans le contexte de sa campagne contre la guerre du Rif, le PC réunissait le 7 décembre une centaine d'ouvriers algériens sous la dénomination de Congrès des travailleurs nord-africains. On leur fit voter des télégrammes de félicitations à Abd el-Krim, à la Tunisie, à l'Égypte et à l'URSS. Mais on leur parla aussi de leurs revendications politiques et économiques immédiates et de l'indépendance des colonies. Deux autres «congrès des travailleurs» eurent lieu à Douai, le 26 avril, et à Marseille, le 24 mai 1925 et un grand meeting parisien rassembla à Luna Park, le 16 mai, environ un millier d'ouvriers algériens selon la police. Le parti tentait de mobiliser grâce à la CGTU tous «les ouvriers coloniaux, ces mercenaires du patronat» contre la guerre du Rif qui annonçait «l'agonie du colonialisme européen».

Après l'échec de la grève du 12 octobre 1925 qui «devait réaliser la fraternité des races» et fut «un fiasco lamentable» selon le manifeste des 250 communistes, la question marocaine fut estompée.

Le parti communiste n'avait trouvé en cinq ans qu'une dizaine de militants nord-africains auxquels on donna en 1925 dans une «École coloniale» une formation marxiste succincte. Or les premiers militants ne cachaient pas les difficultés qu'ils rencontraient pour politiser les ouvriers algériens. Selon Abdelaziz Menouer, «les Kabyles, travailleurs instables», ne travaillaient «que pour ramasser quelques économies»; combatifs dans les grèves corporatives, ils se montraient réfractaires à la propagande syndicaliste révolutionnaire. Bourahla jugeait un peu plus tard que le parti n'avait pas trouvé le moyen d'organiser les travailleurs indigènes de la métropole et qu'il se contentait de faire du bluff avec les congrès nord-africains de Douai et Marseille».

Au début de 1926, l'Union intercoloniale connaissait une crise grave: les colonisés voulaient des organisations absolument indépendantes pour tenter de relancer le mouvement. Cela leur fut accordé le 1^{er} février; une section nord-africaine était prévue dont le nom apparut peu après: l'Étoile Nord-Africaine. Saïdoun affirma le 9 avril au Comité directeur du parti «qu'une cinquantaine de Nord-Africains participeraient à la création de cette section».

Simultanément plusieurs communistes algériens avaient mis en cause la politique de la commission centrale coloniale.

Hadjali aurait voulu obtenir au sein de celle-ci une représentation paritaire pour les colonisés. Selon P. Semard, il rêvait même «d'un parti des coloniaux» autonome à l'intérieur du PCF. Son projet fut discuté en sa présence à Moscou en mars 1926 devant le VI^e comité exécutif. Ce dernier le rejeta au profit d'un plan qui prévoyait la création en Algérie d'un parti nationaliste révolutionnaire disposant de sections en France. Hadjali, qui avait attaqué la commission centrale coloniale, en fut éliminé et la commission réduite à cinq membres, dont l'Algérien Mahmoud Ben Lekhal. Hadjali dénonça dès lors aux réunions de la sous-commission nord-africaine «la dictature de la commission», mais participa activement à la création de l'Étoile.

Encore que Messali prétende dans ses *Mémoires* qu'il a créé l'Étoile en mars 1926, l'historien doit rappeler que le 17 mai 1937, il saluait publiquement dans un meeting Hadjali comme «le fondateur de l'Étoile». À supposer que Messali n'ait pas connu le processus de la création, il faut signaler que le 9 septembre 1926, à la sous-commission nord-africaine du PCF où il fut longuement question de l'organisation et de la tactique de l'Étoile, on rappela devant lui les directives du VI^e exécutif élargi du Komintern. À nouveau, le 1^{er} octobre, Hadjali expliqua: «L'origine de l'Étoile remonte à l'École coloniale que nous avons faite voici près d'un an. Nous avons dit aux camarades que nous voulions qu'ils s'éduquent pour former une organisation à eux. À la fin des cours, au retour de l'exécutif, il y a eu une réunion où il a été décidé de constituer une organisation pour lutter et faire comprendre aux indigènes qu'ils seraient des hommes le jour où ils seraient libres et indépendants.»

Ce résumé estompait en réalité de longues et difficiles discussions internes. Hadjali, Marouf et Cherif estimaient que la commission coloniale «appuyait trop sur le mot indépendance», ce qui effaroucherait les petits bourgeois algériens qu'on espérait rallier. Hadjali ne voulait parler que «d'émancipation totale» et réserver la revendication d'indépendance pour le Maroc et la Tunisie. Mais les dirigeants français avaient ordre de créer une organisation couvrant toute l'Afrique du Nord avec la même revendication indépendantiste. Ils passèrent donc outre aux objections des communistes algériens. Selon le secrétaire de la commission centrale, P. Célor, on devait créer une organisation de masse indépendante du parti et ouverte à toutes les couches sociales, y compris «la bourgeoisie progressiste». Il fit adopter la définition suivante: l'Étoile serait une organisation de masse contrôlée par une fraction communiste; elle «grouperait les Nord-Africains sur le terrain de la lutte nationale (lutte pour l'indépendance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie)». Cela ne serait pas inscrit dans les statuts, «mais d'ores et déjà, tel est le but poursuivi».

Cela n'empêcha pas le parti de préparer jusque dans le détail le programme de cette organisation non communiste et de ne formuler que des revendications immédiates dans les domaines politiques et économiques, sans parler d'indépendance. La Préfecture de police s'étonna que cette «association de défense des intérêts moraux et sociaux des Nord-Africains en France» ait, en refusant toute déclaration, délibérément choisi l'illégalité.

L'Étoile Nord-Africaine de 1926 à 1929

Les premières réunions préparatoires de l'Étoile eurent lieu au cours des mois d'avril et mai. Le 12 juin, elle manifesta publiquement son existence en se présentant comme section de l'Union intercoloniale; le 20 juin, elle fit connaître ses statuts et annonça ensuite par tract son premier meeting, fixé au 14 juillet. Hadjali y prononça devant 350 auditeurs le principal discours. Cinq autres réunions publiques furent tenues jusqu'à la fin de l'année.

Messali Hadj, devenu grâce à son ami Hadjali permanent du parti communiste en août 1926 fut chargé d'une mission d'organisation et de propagande au sein de l'Étoile. Il parla pour la première fois en public le 7 octobre devant 250 personnes après Hadjali et le député communiste Berthon. Avec violence, note le rapport de police, Messali Hadj demanda l'abrogation de l'Indigénat et la suppression pure et simple de toutes les mesures illégales prises pour limiter le droit des Algériens et les Marocains à voyager librement entre leur pays et la France. Il réclama la représentation des Nord-Africains à la Chambre et invita les Musulmans à manifester en faveur de l'Émir Khaled.»

En 1927, l'Étoile vota en séance publique un programme revendicatif qui résumait en huit les quinze points fixés par le parti communiste l'année précédente. Le mot d'ordre d'indépendance n'y figurait pas alors que publiquement, le 31 janvier 1927, le Président de l'Étoile, le Tunisien Chadly

ben Khairallah, avait dit que l'Étoile se plaçait uniquement sur le terrain du nationalisme et dénonçait l'occupation étrangère du Maghreb. Dans son numéro 2, daté décembre 1926-janvier 1927, le journal de l'Étoile, *L'Ikdam de Paris*, portait en manchette: «Contre l'impérialisme français, pour l'indépendance de l'Afrique du Nord», et titrait un article: «Plus de joug français, encore moins d'italien, c'est l'indépendance qu'il nous faut.» Aussitôt interdit, ce journal fut remplacé par *L'Ikdam nord-africain* qui publia trois numéros en 1927.

Lors de la première assemblée générale de l'Étoile le 7 mars, le président Chadly, qui était en Tunisie membre de la commission exécutive du Destour, et Messali Hadj, devenu secrétaire général, eurent à répondre à ceux qui, comme Si Djilani, n'arrivaient pas à comprendre comment les mêmes orateurs pouvaient se présenter tantôt comme membre de la CGTU ou du PC, tantôt comme militants de l'Étoile.

La participation de l'Étoile au 1^{er} Congrès anti-impérialiste du 10 au 15 février 1927 avait pourtant permis à ses quatre représentants, Chadli, Hadjali, Messali et Hassan Mattar, de présenter des plans de revendications propres aux trois pays du Maghreb, cependant que la résolution finale prétendait: «Le mouvement en Afrique du nord est en croissance constante. Le moment n'est plus éloigné où tous les peuples opprimés, tous les exploités du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie chasseront l'impérialisme français et conquerront leur liberté.»

Messali y déclara notamment: «Le peuple algérien qui est sous la domination française depuis un siècle n'a plus rien à attendre de la bonne volonté de l'impérialisme français pour améliorer son sort». Il se prononça pour l'indépendance totale de l'Algérie, la constitution d'un gouvernement national-révolutionnaire, d'une assemblée constituante élue au suffrage universel et d'une armée nationale, après le retrait des troupes françaises d'occupation.

Selon le ministère de l'Intérieur, l'Étoile Nord-Africaine rassemblait environ 3 000 adhérents au début de 1927 et 3 500 en novembre, répartis en treize sections dont huit à Paris. À cette dernière date, Messali n'était plus que secrétaire-adjoint; sans qu'on en connaisse les raisons, il avait cessé «au début de l'automne 1927», écrit-il, d'être appointé comme permanent du PC et il avait été remplacé au secrétariat général par Chaliba Djilani, militant de la CGTU et du PC. On peut simplement formuler l'hypothèse que les dirigeants de la commission coloniale l'avaient jugé trop nationaliste et trop musulman. P. Semard ne s'était-il pas plaint au Komintern «de n'avoir pas trouvé de cadres indigènes vraiment communistes; ceux que nous avons actuellement étant pour la plupart surtout nationalistes».

C'est en février 1928 que la revendication d'indépendance passa enfin dans les nouveaux statuts de l'Étoile. Même s'il était affirmé dans l'article 10 qu'elle ne se recommandait d'aucun parti, elle demeurait bien entendu une organisation de la couronne extérieure du PC. Conformément à ce que le VI^e exécutif du Komintern avait demandé, il fut précisé que «parallèlement

au travail d'organisation des Nord-Africains résidant en France, l'association concentre ses efforts sur la création d'organisations nationales-révolutionnaires en Afrique du Nord» (art. 5) et que «toute l'activité de l'Étoile doit tendre vers l'unité du mouvement national-révolutionnaire nord-africain» (art. 6). En réalité, l'Étoile n'arrivait pas encore essaimer en Algérie.

Cependant, malgré l'expulsion de son président, Chadly, le 27 décembre 1927, l'Étoile progressa en 1928, mais cessa de se développer en 1929 du fait de ses tiraillements accrus avec le PC. Celui-ci priva de ses subsides l'*Ikdam nord-africain*, qui dut cesser sa parution en 1928. Visiblement le Komintern commençait à redouter le comportement trop autonome de l'ENA : il suggérait la création d'un Parti Communiste Algérien pour lequel l'indépendance ne fût qu'une «étape». Au VI^e Congrès de l'internationale en août-septembre 1928, il fut indiqué que «les communistes doivent travailler à ce que l'Étoile Nord-Africaine ne se développe pas sous la forme d'un parti mais sous la forme d'un bloc de combat des différentes organisations révolutionnaires... Il est nécessaire d'y assurer le rôle dirigeant du prolétariat révolutionnaire». Au comité central de l'Étoile, les communistes n'avaient qu'une faible majorité de 16 sur 28. Fut-ce la raison pour laquelle un seul communiste, Ben Ali Boukhort, alla représenter l'association au 2^e Congrès de la ligue contre l'impérialisme tenu à Frankfurt-am-Main du 20 au 30 juillet 1929?

Ce fut après le 20 novembre 1929, sous le gouvernement français présidé par Tardieu, que le Tribunal de la Seine procéda à la dissolution de l'Étoile. Mais cette mesure avait été demandée plus d'un an auparavant par le résident du Maroc, acceptée par Briand et par Sarraut, qui avait saisi le procureur de la République, le 15 septembre 1928.

De la dissolution à la renaissance de l'Étoile Nord-Africaine (ENA)

Après sa dissolution, les 4 000 adhérents de l'Étoile s'éparpillèrent : les uns allèrent vers le PC et la CGTU, les autres se démobilisèrent. Tandis que le PC faisait campagne contre le Centenaire de l'Algérie ou pour l'évacuation du Maroc et tentait d'implanter à Alger avec le premier Congrès ouvrier arabe de 1930 les méthodes d'agitation inaugurées en France, l'ENA, dissoute, était abandonnée. Certains de ses dirigeants tentèrent pourtant de la faire revivre, surtout Messali et Hadjali. Ce dernier prit, semble-t-il, à la création du journal *El-Ouma* le 30 octobre 1930, une part au moins aussi active que celle de Messali, directeur et responsable du journal. Mais Messali s'efforça, surtout en 1930 et 1931, de former une équipe nouvelle et y réussit.

Le PC, dont l'action anticolonialiste, en 1930, avait été jugée trop faible par le Komintern, intensifia son action. Successivement, il tentait de créer un parti national révolutionnaire que ne fréquentèrent que les quelques Algériens permanents du parti, puis il fit paraître quelques numéros d'*El-Amel* (L'Action) et ouvrit en 1931 une contre-exposition coloniale chargée de montrer la «vérité sur les colonies». Ce furent autant d'échecs. Les Algériens communistes reçurent alors l'ordre d'adhérer à nouveau à l'ENA en 1931.

Midol expliqua qu'on avait suivi une politique fausse pendant longtemps à l'égard de l'Étoile Nord-Africaine : « On est passé du soutien sans principe à l'abandon total. » Mais le nouveau Comité Directeur désigné le 6 juin 1931 avec Hadjali, comme président et Marouf, le gérant d'*El-Amel*, comme secrétaire général, fut impuissant à renverser le courant de méfiance des militants. Dès janvier 1932, les dirigeants communistes français expliquèrent au Komintern : « Nous ne travaillons nullement dans le sens de renforcer cette organisation, mais au contraire pour la combattre. Nous en sortirons rapidement dès que nos objectifs seront atteints. » Le PCF avait choisi la rupture et un rapport de mai 1932 expliqua à Moscou : « Nous avons rompu avec le groupe de l'Étoile Nord-Africaine qui suivait une politique nationale-réformiste et religieuse. Son journal ne paraît plus régulièrement. Un seul numéro est sorti depuis notre rupture avec eux. »

Dès lors l'ENA fut tenue à l'écart des activités communistes (par exemple du Congrès contre la guerre tenu en août 1932 à Amsterdam à l'initiative de la Ligue anti-impérialiste) et combattue par les « groupes d'*El-Amel* ». Mais l'ENA survécut et connut bientôt une véritable renaissance.

La renaissance de l'Étoile Nord-Africaine

C'est en 1933 que Messali s'imposa en parvenant avec son équipe (Imache, Radjef, Yahiaoui, Kihal...) à relancer l'ENA. Le rapport général du directeur du service des Affaires indigènes nord-africaines, A. Godin, lui rendit en novembre 1934 un hommage assez inattendu : « En fait, l'Étoile Nord-Africaine se confond avec la personnalité de Messali Hadj. Seul il l'a organisée. Seul il a su lui donner, utilisant pour cela avec une grande adresse les circonstances actuelles, le regain de popularité qu'elle a connu. Seul enfin il lui a imprimé ses directives politiques. »

L'Assemblée générale du 28 mai 1933 approuva à nouveau le programme politique de l'ENA, limité à l'Algérie, mais aussi les statuts d'une association ouverte à tous les Musulmans nord-africains. L'ENA faisait désormais référence à l'Islam et promettait le respect de la petite et moyenne propriété.

Cet adoucissement apparent était démenti par le ton des meetings. Messali affirmait le 4 juin 1933 : « Les Algériens relèvent aujourd'hui la tête. Ils veulent leur indépendance. Beaucoup d'entre vous ont servi dans l'armée impérialiste... Que l'enseignement que vous avez acquis puisse vous servir bientôt contre ceux qui vous l'ont de force imposé. » Dans cinq meetings successifs, il reprit ce thème : « Nous ne devons pas être les moutons qu'on conduit à l'abattoir... Les Nord-Africains, s'ils doivent mourir en combattant, que ce soit au moins pour leur pays, en luttant pour leur indépendance et leur religion. »

Depuis janvier 1934, l'Étoile organisait des cours d'arabe et des conférences « enseignant la force de l'Islam ». C'est au nom de la fidélité à l'Islam que Messali condamnait « la représentation des Algériens au Parlement français demandée par les *renégats* » et qu'il appelait les Algériens à s'élever contre l'interdiction faite aux Oulémas de prêcher dans les mosquées.

Vis-à-vis des communistes, les dirigeants de la nouvelle Étoile n'avaient plus de complexes. «Les Algériens désirent l'indépendance et non la tutelle communiste», répondait Messali à Marouf le 30 juin 1933, lors du meeting où Maurice Thorez présentait le compte rendu de six réunions qu'il avait tenues en Algérie. Les étoilistes, qui se disaient «islamo-nationalistes», n'hésitaient plus à invoquer les sourates coraniques qui invitent à ne pas se rapprocher des Chrétiens et *El-Ouma* célébrait le réveil de l'Islam: «l'aurore nouvelle». Aux militants, Messali expliquait que la doctrine et la pratique du communisme étaient «trop en contradiction avec les préceptes immuables de l'Islam»: «Nous avons abandonné le communisme de mort pour le nationalisme de vie.»

La brusque renaissance de l'Étoile – de la Glorieuse Étoile Nord-Africaine comme elle s'intitula à partir de juillet 1934 par artifice juridique –, l'ampleur des auditoires que son millier de militants rassemblait à nouveau expliquent la violence des communistes contre «les démagogues d'*El-Ouma*», coupables de «phrases incendiaires» et de «confusionnisme». *La Lutte sociale*, l'organe communiste d'Algérie, affirmait dogmatiquement, en août 1934, que «aucun mouvement nationaliste nord-africain ne serait capable de mener une lutte conséquente jusqu'au bout pour la libération», car seuls les peuples musulmans qui avaient à leur tête un parti communiste y étaient parvenus.

Toutefois, *La Lutte sociale* était en retard. Le 11 juin 1934, le comité exécutif de l'Internationale avait prescrit au PCF la tactique dite de Front populaire et le 26 juin, un télégramme de D. Manuïlsky la rendait obligatoire. Le responsable de la section coloniale du PCF, André Ferrat, avait proposé dès la mi-juillet à Messali d'adhérer au Front unique souhaité par l'Internationale et à l'unité d'action de toutes les forces démocratiques en France en voie de réalisation avec la SFIO.

Messali fit connaître publiquement son accord le 19 août 1934. Dès lors, A. Ferrat s'employa à célébrer dans des meetings communs le *Front unique anti-impérialiste*, sans pour autant convaincre tous les communistes de la nécessité de ce rapprochement, ni tous les étoilistes de la pureté des intentions communistes. *L'Humanité* du 22 novembre 1934 publia un article anonyme du secrétariat du parti qui s'en prenait encore au «mysticisme religieux et panislamique» et au programme de l'ENA, en particulier au suffrage universel et au Parlement national «ces mots d'ordre de la démocratie bourgeoise». Pourtant, A. Ferrat, ce même jour, prenait loyalement dans un grand meeting la défense de Messali, condamné à six mois d'emprisonnement pour reconstitution de ligue dissoute. Il faisait éditer des tracts en arabe dénonçant l'arrestation arbitraire de Messali. Doriot mentait donc quand il prétendait que «le PCF n'avait pas défendu Messali parce qu'il n'était pas un marxiste-léniniste orthodoxe». La SFIO et la Ligue des droits de l'homme organisaient simultanément des meetings en faveur de Messali, Imache et Radjef.

De son côté, l'ENA, qui avait tiré parti des troubles de Constantine en dénonçant les Juifs alliés de l'impérialisme, et devenus grâce au décret

Crémieux les maîtres du pays, renonça progressivement à imputer à la seule «arrogance des Juifs» «le drame de Constantine». En soulignant le caractère de «provocation anti-impérialiste» de cette émeute, l'Étoile mettait en garde les militants contre les antisémites.

En 1935, les rapports étaient donc redevenus apparemment bons entre les dirigeants du PCF et ceux de l'ENA, du moins en France. Mais les militants, surtout en Algérie, avaient de la peine à accepter cette trêve. *La Lutte sociale* continua durant des mois à insulter «les minuscules écrivassiers d'*El-Ouma*» qui refusaient le Front unique. Elle attendit février 1935 pour annoncer en une ligne à l'intérieur d'un article sur «le Front populaire» que «le Front unique a été élargi à l'Étoile Nord-Africaine» et septembre 1935 pour se féliciter, dans une revue de presse, que «l'organe de l'Étoile exprime à ses membres notre véritable position» [l'émancipation complète].

Messali, libéré le 1^{er} mai 1935, rassuré sur l'avenir de son mouvement qu'il avait fait déclarer à la Préfecture de police sous le nom d'Union nationale de Musulmans nord-africains (dénomination maintenue jusqu'à l'annulation des jugements condamnant l'Étoile le 3 juillet 1935), fit participer quelque 3 000 Algériens au défilé du Rassemblement populaire le 14 juillet. «C'était la première fois depuis 1929, notaient les services de la rue Lecomte, que les ouvriers arabes ou berbères participaient à une manifestation de rue.» Le serment de rester unis, prononcé ce jour-là par les représentants du Rassemblement populaire, fut pris très au sérieux par Messali. Il associa l'Étoile à toutes les manifestations antifascistes et celle-ci condamna vivement l'agression italienne contre l'Éthiopie. De mai à août 1935, l'Étoile tint 44 meetings dans la seule région parisienne : son recrutement et son audience étaient en net progrès ; la police lui reconnaissait 2 500 adhérents environ.

Pourtant Messali se déclara dès le 19 octobre 1935 inquiet et déçu de l'attitude des représentants du Front populaire vis-à-vis du problème colonial. Ce jour-là, il apprit que, condamné le 28 mars 1935 pour excitation de militaires à la désobéissance, sa peine, élevée en appel en mai, était maintenue en cassation. En janvier 1936, il se réfugia à Genève auprès de Chakib Arslan, qui lui avait réservé un chaleureux accueil lors du congrès islamo-européen de septembre 1935.

Le PCF aurait alors tenté de profiter de l'absence des trois principaux dirigeants de l'Étoile et des difficultés financières de l'organisation pour proposer son aide matérielle : il subventionnerait *El-Ouma*, demandant en échange plus de réserve dans l'énoncé du programme. Cette tentative de corruption, faite à l'insu de la section coloniale, fit renaître les suspicions.

Cependant l'idée de modérer la propagande de l'ENA était commune aux partis du Rassemblement populaire. Le Club du Faubourg organisa, le 28 mai 1936, un débat intitulé : «Doit-on condamner la propagande de l'Étoile Nord-Africaine?» Le Dr Ben Slimane répondit avec diplomatie : «Nous espérons beaucoup du Front populaire, mais nous devons d'abord compter sur nous-mêmes.» L'Étoile se déclara même, le 6 juin, satisfaite de l'adoption par la SFIO des principales revendications immédiates des Algériens.

Messali, amnistié par le gouvernement Sarraut, rentrait à Paris et présentait le 20 juin au sous-secrétaire d'État du gouvernement Blum chargé de l'Algérie, R. Aubaud, deux cahiers de revendications politiques, sociales, économiques et financières et de réformes administratives où le mot «indépendance» ne figurait plus. Pourtant le 14 juillet 1936, les 6 000 Nord-Africains, qui, derrière les drapeaux rouges ou verts, prirent part aux deux défilés organisés par le Front populaire, portaient encore des pancartes qui disaient: «Tous unis pour arracher nos droits et notre indépendance.»

Cet adoucissement tactique facilita les rapports avec le PCF, malgré l'exclusion d'André Ferrat qui avait su gagner par son évidente sincérité personnelle la sympathie de Messali. Le nouveau secrétaire de la section coloniale, Robert Deloche, apportait à son tour le salut communiste à toutes les réunions de l'Étoile.

Mais après le discours prononcé par Messali à Alger le 2 août où celui-ci condamnait «catégoriquement» la Charte du Congrès musulman, la rupture fut en Algérie immédiate. L'Étoile dénonça les élus, les oulémas et les communistes comme favorables au «rattachement» volontaire et à l'assimilation de l'Algérie. Les communistes ne purent accepter d'entendre les militants de l'ENA entonner un hymne nationaliste composé par Moufdi Zakariya qui disait: «Vive le parti de l'indépendance! Vive le chef du peuple Messali! Ce que nous voulons, c'est l'Islam comme diadème!» Dans son *Bulletin intérieur* de novembre, le parti communiste d'Algérie écrivait: «L'Étoile Nord-Africaine a sa doctrine, son programme et sa tactique à elle qui sont dans leurs grandes lignes diamétralement opposés aux nôtres et qui ne peuvent pas être les nôtres. Un communiste ne peut pas et ne doit pas se considérer comme nationaliste.»

La rupture éclata aussi à Paris. Le PCF, qui avait déjà, en mai 1935, esquissé un instant le lancement d'un Comité de l'Afrique du Nord, mit en place pendant l'automne 1936 un «groupe communiste nord-africain» composé de quelques centaines d'adhérents et de sympathisants qui visait à débaucher les militants étoilistes. Imache en avertit Chakib Arslan et le 31 octobre, devant 1 500 auditeurs, les orateurs de l'ENA condamnaient le projet Viollette et le gouvernement de Front populaire aux cris de *l'Algérie aux Algériens*. Messali toutefois, n'entendait pas rompre avec le Front populaire, ni même avec le PCF, dont il pensait avoir encore besoin. Imache le lui reprocha avec vivacité, puis, le 4 octobre, il mettait en garde les militants contre leur soumission à la personne de Messali. Écarté des réunions du Comité central, il alerta Chakib Arslan et *La Nation arabe* écrivit que Messali subissait l'emprise du PCF.

En fait, Messali à son retour d'Algérie avait seulement tenté d'apaiser les communistes ulcérés par le refus de l'ENA d'envoyer des volontaires pour renforcer les milices républicaines espagnoles. Mais lui-même dut constater que le PCF menait une campagne d'engagements auprès des travailleurs algériens, en prétendant agir en accord avec l'ENA. Il condamna alors plus vivement les projets prêtés à Viollette.

Lors de l'Assemblée générale du 27 décembre 1936, Messali provoqua l'élimination du Bureau politique de sept des partisans d'Imache. Au Comité directeur, Ahmed Yahiaoui, plus proche des communistes, ne fut pas réélu; Imache demeurait secrétaire général, mais sa position était affaiblie et non renforcée comme le crut le PCF. La ligne moyenne que défendait Messali au sein de l'ENA ne put être mise à l'épreuve des faits. Tandis que Messali condamnait le projet Blum-Viollette «instrument de division et de discordes qui accorderait le droit de vote à 25 000 bourgeois en laissant dans ignorance et la misère six millions de fellahs», le sous-secrétaire d'État Raoul Aubaud était convaincu par le Pr Milliot, directeur des Affaires indigènes à Alger, de la nécessité de dissoudre l'ENA qui dénonçait les élus et les Algériens loyalistes. R. Aubaud demanda et obtint du Conseil des Ministres, le 26 janvier 1937, la deuxième dissolution de l'Étoile.

Il expliqua, le 29 janvier au Sénat, que cette mesure prévue depuis 1934 n'avait pu être prise au lendemain des élections, alors que l'Étoile semblait faire amende honorable. Le gouvernement avait profité de l'isolement de l'Étoile, disait-il, après sa double condamnation par le Congrès musulman et par le parti communiste. À la conférence nationale du PCF à Montreuil, le secrétaire du Parti Communiste d'Algérie – que *L'Humanité* appelait toujours par un lapsus révélateur «le secrétaire de la région algérienne» – Ben Ali Boukhort, «mit en garde contre la politique sectaire, anti-unitaire des dirigeants de l'ENA, inspirée par Ferrat, renégat de notre parti. Il accusait l'Étoile de se dresser contre les revendications immédiates des travailleurs, de refuser aux masses ouvrières et paysannes algériennes les avantages que la loi Viollette va leur procurer» et de saboter la solidarité ouvrière à l'égard du gouvernement républicain espagnol». Quant au grief de panislamisme, il fut discrètement rappelé par le sénateur communiste Clamamus.

La dissolution de l'ENA ne fut commentée par *L'Humanité* que le 12 février, en quatrième page intérieure. R. Deloche, sans la justifier expressément, expliquait que l'ENA avait soudainement changé d'attitude en menant campagne contre le projet Viollette et laissait comprendre que des influences étrangères pouvaient expliquer ce revirement. Vainement Messali répliqua qu'il demandait un débat public et que cet article était un monument d'hypocrisie». Dans les *Cahiers du bolchevisme*, R. Deloche précisa que certains, «sous le prétexte de l'indépendance, travaillent en réalité à la victoire du fascisme.

Dès lors les étoilistes eurent tendance à considérer (ce dont l'historien n'a pas la preuve) que les communistes étaient «les premiers responsables de la dissolution de leur organisation: «Sachant qu'ils ne pouvaient porter ombrage à l'Étoile au point de vue idéologique [leur] seul moyen efficace était de nous briser.» Pour eux les «traîtres staliniens étaient désormais attelés au char de l'impérialisme». Les communistes de leur côté s'en prirent à Messali avec une constante mauvaise foi.

Lorsque fut fondé le Parti du Peuple Algérien en mars 1937, la presse communiste n'hésita pas à écrire que le PPA, baptisé par elle «parti populaire algérien», était «le prolongement du parti populaire français de Doriot... Il a la même position que ce dernier... Il y a une collusion entre les maires fascistes et le PPA.» (*La Lutte sociale*, 13 juillet 1937). Et le secrétaire général du PCA de répéter devant le Comité central du PC : «Qu'est-ce que le PPA? C'est un parti soi-disant nationaliste. C'est un parti dont la politique et l'action vont de pair avec celle du PPF, dont il est le prolongement. Le PPF n'ayant pas réalisé une base de masse en Algérie pour étrangler le Front populaire, en laisse le soin à ce parti.» Ce que le dirigeant communiste ne disait pas, c'est que le 18 juin 1937 à Saint-Denis, capitale du PCF, les militants de l'Étoile avaient tenu meeting avec des trotskistes du parti communiste internationaliste pour condamner «le renégat Doriot». Ce rapprochement avec les trotskistes inquiéta même Ben Badis, qui crut devoir mettre en garde les oulémas contre eux en rappelant «la fermeture des mosquées en URSS au temps où Trotski était au pouvoir». La calomnie «PPA = PPF» n'en devait pas moins avoir la vie dure, puisqu'on la retrouve dans nombre de notices biographiques publiées lors de la mort de Messali.

Ainsi anathémisé par les communistes mais également par les dirigeants du Congrès musulman et les élus «loyalistes», le Parti du Peuple Algérien rencontra pour s'installer en France et en Algérie de nombreuses difficultés sur lesquelles les *Mémoires* de Messali sont assez explicites. Encore faudrait-il pour avoir une idée de la violence de ces attaques pouvoir citer les diatribes constantes de la presse du PCA et du Congrès contre «les braillards et les faux nationalistes», contre «le provocateur Messali», le «nazionaliste et ses watanionne» [la pseudo-italianisation de ces mots visait à suggérer que Messali était à la solde des fascistes italiens].

Les Renseignements Généraux notaient avec satisfaction et les calomnies communistes qui déconsidéraient le leader du PPA et les ripostes des messalistes contre «les soi-disant chefs prolétariens stalinien», ou «la politique impérialiste du PC qui s'est fait le fourrier de la répression coloniale». Mais ils notaient avec objectivité, par exemple le 15 décembre 1937, que «les militants du PPA recommandent à leurs adhérents de se détourner de tous les partis français, notamment du PPF».

Simultanément Messali lui-même et ses camarades furent l'objet de poursuites nombreuses presque toutes venues du parquet d'Algérie. Dans le seul ressort de la cour d'appel d'Alger, neuf informations furent ouvertes du 25 février au 28 août 1937. Elles permirent l'arrestation le 27 août de huit membres du PPA. Messali et ses camarades, incarcérés à Alger, entamèrent une grève de la faim pour obtenir le régime politique. Le ministre de la Justice se plaignit que celui-ci ait, en dépit de ses consignes, été refusé par le Procureur général agissant sur ordre du Gouverneur de l'Algérie. Mais le 31 mai 1938, la Cour de cassation annulait un jugement de la cour d'appel d'Alger selon lequel les dirigeants du PPA n'avaient pas droit au régime politique.

Après leur condamnation à deux ans d'emprisonnement et l'appel *a minima* du parquet d'Alger, le Gouverneur général avait demandé à Paris d'interdire en France toute réunion du «PPA groupement dissous» (*sic*). La direction des Affaires algériennes lui répondit que «le parti du peuple algérien n'était pas dissous» et qu'il lui appartenait de proposer préalablement un décret de dissolution. Le procureur général d'Alger la demanda aussitôt au garde des Sceaux. En attendant, le PPA put tenir six meetings jusqu'en avril 1938 dans la région parisienne à la grande fureur de ses nombreux adversaires. Le 28 mai, le secrétaire du PCA s'indignait de ces prétendus «encouragements de l'administration dans son action de provocation et d'excitation».

Pourtant le 3 mai 1938, les perquisitions déclenchées contre le local d'*El-Ouma* avaient donné le signal de la répression. La police saisit les archives du PPA dans une cache connue seulement de cinq militants. Elles révélèrent notamment que le parti disposait alors de 2 271 adhérents dont 1 057 en Algérie, (chiffre que la police arrondit à 2 500) et qu'il avait de grosses difficultés financières. À la même date, le PCF ne comptait plus que quelques centaines d'adhérents nord-africains en France contre environ 2 000 en 1937. Après l'arrestation de Si Djilani et de quelques autres militants, le PPA décida de suspendre momentanément meetings et réunions, mais celles-ci reprirent le 20 août : sept furent tenues jusqu'en décembre 1938. Sur l'ordre de Messali, les dirigeants arrêtés furent aussitôt remplacés en Algérie et en France.

Ainsi s'achevait la période couverte par les *Mémoires* de Messali. Certes, le Bureau politique du PPA avait tenu pour des raisons évidentes à se montrer un peu plus accommodant dans ses plates-formes électorales, mais il songeait aussi à préparer un Rassemblement musulman et prêchait l'union de tous les Algériens à l'exclusion des communistes.

Les succès électoraux inattendus du PPA, qui présenta des candidats aux élections cantonales d'octobre 1937 dans neuf sur treize des circonscriptions d'Algérie montrèrent ses progrès auprès d'un corps électoral pourtant restreint. Ceux-ci furent encore plus éclatants lors des élections municipales complémentaires d'Alger en novembre 1938. Les candidats de la liste communiste victorieuse en juin 1937 y furent cette fois écrasés. Il est vrai que la police estimait que le nombre des militants algérois avait plus que doublé dans le deuxième semestre 1938, de 306 à 709. En avril 1939, un militant PPA inconnu était élu à Alger par 5 920 voix sur 12 311 votants (or Messali lui-même en 1937 n'avait obtenu que 4 063 voix).

Mouvement politique légal, le PPA, dont le centre de gravité se déplaçait de Paris à Alger, était devenu en moins de trois ans le premier parti musulman par les effectifs et le plus populaire auprès de la jeunesse. «Les politicaillons à courte vue du PPA» que dénonçait le parti communiste avaient su se solidariser avec le Néo-Destour, les nationalistes marocains et

les organisations panarabes. En France même ils étaient sortis de l'isolement absolu où le Congrès musulman et le PCF les avaient enfermés. Fin 1938, début 1939, le PPA était soutenu par les syndicalistes révolutionnaires, le Parti socialiste ouvrier et paysan, la Solidarité internationale antifasciste, le Rassemblement colonial et le Parti ouvrier internationaliste. Les perquisitions répétées de la police «n'ont pas révélé, disait un rapport du 21 juin 1939, l'existence de relations quelconques entre les dirigeants du PPA et une puissance étrangère. Elles mirent à jour seulement une correspondance assidue avec le Néo-Destour, car Bourguiba avait très tôt cru dans l'efficacité des dirigeants de l'Étoile et spécialement de Messali. Mais la police française ignora que certains militants regroupés dans un Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA) avaient, à l'instigation du Tunisien Yassine Abderrahman, pris contact avec l'Allemagne nazie. Celle-ci, malgré de vagues promesses, refusa aux révolutionnaires algériens du PPA les armes qu'elle envoyait aux autonomistes bretons. La police française ne connut pas plus la réaction de Messali qui, bien qu'emprisonné à Maison-Carrée, exclut du parti les éléments les plus compromis et confia à des militants dont il était sûr la direction du PPA. Cette purge n'empêcha nullement les progrès du parti nationaliste.

Encore que le PPA n'ait pas réussi à rallier autour de soi les autres organisations musulmanes d'Algérie, c'est un parti en rapide développement que le décret du 26 septembre 1939 vint dissoudre. Pour le PPA et pour son chef Messali commençait une longue nuit de huit années. Mais Messali Hadj savait que l'œuvre d'émancipation serait longue et difficile.

L'immigration maghrébine en France Un survol historique

L'immigration maghrébine fut naguère en France l'affaire de quelques journalistes et de quelques spécialistes: elle est devenue un des problèmes majeurs de la société française. C'est un véritable *challenge* au sens de Toynbee, «un défi de civilisation», que lancent aux dirigeants politiques et économiques de notre pays la présence massive et l'enracinement progressif de la plus importante communauté étrangère que la France ait jamais connue. Avec près de 1 300 000 Maghrébins recensés à la fin de 1979, la colonie nord-africaine, compte tenu des immigrants clandestins et de son fort accroissement démographique interne, s'achemine, en 1985, vers le chiffre de 1 500 000.

Ce chiffre agit sur la mémoire de l'historien comme une révélation: tel était aussi – se le rappelle-t-on? – le nombre des Européens installés au Maghreb à la fin de la période coloniale. Par un retournement saisissant de la perspective esquissée naguère par la colonisation, c'est la France qui voit maintenant installées sur son territoire des populations maghrébines d'une importance égale à celles de sa tentative manquée de peuplement colonial. Cette ruse de l'histoire, comme eût dit Hegel, devrait fasciner tout esprit attentif au processus d'accélération des évolutions contemporaines. Elle invite à tout le moins à contempler de haut le processus d'immigration nord-africaine en France. Il vaut peut-être d'en survoler l'histoire, d'en détecter les causes, d'en préciser les pulsations et les transformations, d'en rappeler enfin le climat psychologique. Une approche historique, nécessairement critique à l'égard des mythes ou des phantasmes les plus courants, peut permettre un diagnostic plus exact. À elle seule, elle ne saurait inspirer de justes réponses aux «défis» que pose et posera à la France la constitution sur son sol d'une minorité nationale non européenne et musulmane.

Un phénomène social d'une telle ampleur et d'une durée aussi longue ne saurait, *a priori*, s'expliquer par une cause unique. Aussi bien certains auteurs insistent-ils sur l'importance primordiale des facteurs psychologiques, tandis que d'autres, les plus nombreux, donnent la priorité aux phénomènes économiques. Certains soulignent que l'émigration est due avant tout à l'appel des industriels français pressés d'utiliser à bon compte la force de travail des Maghrébins; d'autres, qu'elle a pour mobile essentiel la volonté d'hommes, acculés, au départ, par la misère ou le sous-emploi. Quelques spécialistes parlent de l'écoulement naturel d'un trop plein démographique vers des zones à faible densité de peuplement ou de

* Article initialement publié par la revue *Vingtième siècle*, 1985.

natalité. Des politologues enfin insistent sur la permanence de la décision politique : longtemps, l'État colonisateur aurait réglé à sa convenance « l'importation de travailleurs coloniaux » ; plus tard, les États maghrébins indépendants, soucieux d'écouler leurs chômeurs, s'occupèrent, discrètement ou non, de faciliter leur entrée et leur séjour en France. Face à ces divergences d'interprétation, peut-être revient-il à l'historien de rendre pour chaque période un jugement motivé.

L'appel de la métropole ?

Que les tout premiers travailleurs algériens soient venus à l'appel d'employeurs métropolitains, cela ne fait aucun doute. Mais le mouvement migratoire fut alors très limité : à peine 10 000 ouvriers pour toute la période antérieure à la Première Guerre mondiale (1904-1914). Durant celle-ci, il va sans dire que les pouvoirs publics, qui recrutaient de la main-d'œuvre jusqu'en Chine, n'hésitèrent pas à exiger de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, des travailleurs « volontaires » ou requis. L'administration a cru pouvoir en 1919 surévaluer jusqu'à 132 321 le nombre des travailleurs nord-africains employés en France de 1914 à 1918¹. Malgré des rapatriements autoritaires, quelque 36 000 ouvriers recensés demeuraient en France en 1921.

Le mouvement ainsi créé, facilité par la liberté absolue des départs en France (depuis la loi du 14 juillet 1914), fut désormais assez fort, semblait-il, pour que les industriels, bien qu'en quête de main-d'œuvre pour la reconstruction, n'aient pas songé, sauf exceptions individuelles, à faire venir spécialement des travailleurs maghrébins. Ils préféraient en effet employer des ouvriers italiens, espagnols, polonais, jugés plus performants. Durant l'entre-deux-guerres, les gouvernements successifs, de leur côté, s'employèrent plutôt à restreindre l'arrivée de travailleurs maghrébins qu'à faire procéder à de nouveaux appels de main-d'œuvre. Sous divers prétextes juridiques ou sociaux, l'administration française, en exigeant carte d'identité, cautionnement, visite médicale, contrat de travail, décourageait de son mieux les départs vers la métropole d'ouvriers nord-africains². La guerre elle-même ne provoqua que très peu de recrutement³.

1. Soit 78 556 Algériens, 18 249 Tunisiens et 35 506 (?) Marocains – chiffre faux à l'évidence, puisqu'il correspond à la somme des embarquements pour la France, compte non tenu des voyages successifs des mêmes travailleurs ; 10 à 15 000 semble un chiffre plus proche de la réalité. Ces chiffres ont été seuls retenus par le Rapport Laroque et Olive sur la main-d'œuvre nord-africaine en France (1937).

2. En septembre 1924, le départ des travailleurs algériens fut strictement réglementé par la circulaire Chautemps. Déclarée illégale par le Conseil d'État, celle-ci fut remplacée par un décret du 7 août 1926 aussi restrictif. Un décret du 4 avril 1928 interdit même la liberté de voyage. Certes, les entraves furent en principe supprimées par le décret du 17 juillet 1936 mais, dès le mois de décembre 1936, le cautionnement était rétabli et le contrôle des passagers de classe inférieure, fut institué par le décret du 4 janvier 1937. Le cautionnement fixé à 125 F en 1936, 148 F en 1937, 172 F en 1938 fut porté à 286 F par un arrêté du 26 mars 1940. Le contrat de travail préalable au départ fut rendu à nouveau exigible à compter du 1^{er} septembre 1941.

3. On recruta hâtivement 5 000 Marocains en 1939 pour sauver la récolte betteravière puis 10 000 de janvier à juin 1940 pour les mines et les industries de guerre.

Ce fut seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'apparut l'idée d'une politique d'immigration raisonnée. La commission du plan Monnet envisageait de faire venir jusqu'en 1949, et pour des raisons surtout politiques, 90 000 Nord-Africains sur les 310 000 travailleurs immigrés jugés nécessaires à la reconstruction. Mais, dès 1947, on s'aperçut de l'existence de 80 000 chômeurs algériens. Le ministère de l'Intérieur et celui du Travail s'opposèrent donc à l'appel de nouveaux travailleurs algériens. L'Office national d'immigration introduisit, seulement de 1946 à 1952, 5 997 Marocains comme mineurs de fond sur un total, de 272 539 travailleurs étrangers appelés à titre permanent¹. Contrairement à la légende, il n'y eut donc pas, dans ces années d'après-guerre, une politique officielle d'immigration nord-africaine. Il en fut à nouveau question cependant au début des années 1960, lorsque la croissance continue de l'économie française entretenait l'illusion d'un nécessaire recours massif à l'immigration officielle. Mais cette fois encore, l'afflux spontané des migrants déjoua par son ampleur toutes les prévisions². Il fallut même tenter de freiner les arrivées (tel est le sens de l'accord franco-algérien du 10 avril 1964). Un nouvel accord du 27 décembre 1968 autorisa au contraire un contingent annuel de 35 000 nouveaux migrants, lequel fut ramené à 25 000 en décembre 1971. Mais cette politique, inappliquée d'ailleurs, de contingentement cache mal la perte de contrôle de l'État sur le mouvement migratoire. Réduits au «laisser faire-laisser passer», les pouvoirs publics se bornèrent généralement à régulariser les entrées clandestines. Ce n'est qu'à partir de la crise, depuis 1974, que les gouvernements tentèrent d'arrêter le flot des entrées et même de mettre en marche une politique d'aide aux retours (juin 1977-mai 1981). L'échec de cette tentative – la politique dite du «million» – fut ensuite consacré par une démarche inverse: quelque 130 000 travailleurs clandestins virent leur situation régularisée entre 1981 et 1982.

Ce bilan volontairement succinct permet au moins d'affirmer que «l'appel de la métropole» ne fut pas, durant cette longue période, le facteur essentiel, ni même le plus déterminant, de l'émigration maghrébine. La preuve en est que le flot des arrivées ne coïncide que rarement avec les périodes où elles étaient souhaitées ou acceptées. Les pouvoirs publics et le patronat ne désiraient pas, par exemple en 1923-1924 ou en 1936-1938, voir le nombre des travailleurs maghrébins augmenter. Ils étaient au contraire d'accord pour le faire baisser; sans résultats cependant, puisque l'inverse se produisit. La conclusion de notre recherche est aussi nette qu'inattendue: attirer en France de la main-d'œuvre maghrébine n'entra presque jamais, après 1919 et jusqu'en 1959, dans les calculs du patronat ou dans les politiques gouvernementales. Si l'on jugeait même par le seul contenu des archives, on serait tenté d'écrire que les pouvoirs publics français furent surtout

1. L'on fit venir dans le même temps 162 035 Italiens et 30 456 Allemands qui s'intégrèrent sans difficultés dans la communauté française.

2. On comptait 180 000 arrivées d'Algériens en 1962, 262 000 en 1963, 269 000 en 1964.

préoccupés de contenir l'immigration spontanée¹. Quant au patronat français, on ne le voit que très exceptionnellement avant 1962 demander ou rechercher des travailleurs maghrébins.

Après 1962, il est vrai, il affirma parfois une attitude inverse. Du fait peut-être de la modernisation de la grande industrie, l'utilisation d'une main-d'œuvre non qualifiée effectuant un travail parcellisé redevenait possible. C'est alors que certaines grandes entreprises, celles de l'automobile notamment, firent effectivement appel, et parfois directement par des agents recruteurs, à des travailleurs maghrébins, spécialement à des Marocains. L'État se borna à autoriser cette nouvelle immigration (notamment par l'accord franco-marocain du 1^{er} janvier 1963) et à «laisser passer» le flot accru des migrants, quitte à tenter d'imposer aux États maghrébins des quotas non respectés. Mais s'agissant de l'ensemble de la période 1910-1980, on ne saurait donc sans abus décrire le processus migratoire comme répondant à la seule volonté de la France ou du capitalisme industriel d'utiliser une main-d'œuvre à bon marché.

Sous-développement, sous-emploi et surpopulation ?

L'incitation au départ, selon la majorité des enquêteurs de l'époque coloniale, trouverait bien plutôt ses racines dans la situation économique du Maghreb. Pour eux, le sous-développement persistant et l'aggravation continue du sous-emploi déterminaient la pression majeure. Le courant d'émigration était d'abord provoqué puis intensifié par les «hauts salaires» relatifs pratiqués en métropole². Point n'est besoin d'illustrer longuement cette loi économique bien connue : lorsque les prix de la main-d'œuvre sont différents dans deux régions voisines, il y a écoulement de la main-d'œuvre vers la zone à hauts salaires. Or la disparité des salaires entre la France et le Maghreb fut toujours considérable.

Avant 1914, les salaires de manœuvres offerts aux «travailleurs kabyles» en France étaient plus de deux fois supérieurs à ceux qu'ils pouvaient éventuellement percevoir dans la Mitidja. Peu après 1919, les salaires journaliers moyens en France étaient de l'ordre de 15 F à 30 F, tandis que l'ouvrier agricole algérien ne pouvait prétendre qu'à un salaire de 3,50 F à 5 F et à une embauche très irrégulière. En 1954, les salaires des manœuvres algériens travaillant dans l'industrie métropolitaine étaient encore deux fois et demie plus élevés que ceux de leurs homologues algériens. Avec les versements des prestations familiales au taux métropolitain, les disparités

1. Conscients de ce qu'ils appelaient l'obstruction métropolitaine, l'Assemblée algérienne et le patronat français d'Algérie insistèrent après 1947 pour que fût autorisée et organisée une émigration algérienne vers les territoires d'Afrique noire. Les réponses du ministère de la France d'Outre-Mer furent toujours négatives.

2. Telle était déjà la conclusion de la première grande enquête réalisée par la Direction des affaires algériennes (ministère de l'Intérieur, 1924). Le Rapport Laroque et Olive de 1937, la grande «Étude sociologique de l'émigration des travailleurs algériens en Métropole» (1956-10 cahiers) reprennent plus ou moins les mêmes explications.

étaient en réalité plus fortes encore. Au-delà de ces évidences, des enquêtes sociologiques attentives ont montré que le mécanisme global des départs était bien lié à la situation économique des familles. Les mois de pointe des départs se situent partout en hiver et au début du printemps. Les migrants d'origine rurale, de beaucoup les plus nombreux, ne se décident à partir qu'après épuisement des subsistances familiales.

Toutefois, la conjoncture économique, globale ou individuelle, n'explique pas tout et surtout pas l'accélération continue de l'émigration. On le vérifiera d'abord au fait trop peu remarqué que la grande crise économique des années 1930 n'interrompit pas le mouvement migratoire. Même ralenti, il maintint les effectifs des Algériens en France, en dépit d'un chômage important alors très peu secouru¹. Mais le même constat peut être dressé après-guerre : en 1951, le nombre des chômeurs algériens était d'environ 100 000 selon les services de la main-d'œuvre (80 000 selon le ministère de l'Intérieur) sur 203 000 Algériens vivant en France. Le solde migratoire positif fut pourtant cette année-là de 54 587. Dès lors qu'on croit devoir refuser la version raciste de la presse française d'Algérie selon laquelle «les Algériens montaient travailler au chômage en France», il faut bien admettre que les départs n'étaient pas étroitement subordonnés aux aléas de l'économie française.

Faudrait-il donc penser, comme l'écrivait en 1947 Louis Chevalier dans un ouvrage qui fit beaucoup réfléchir², que «l'immigration nord-africaine est un fait démographique» c'est-à-dire soumis aux lois de la démographie et non à celles de l'économie ? Ce phénomène, parfaitement décelable dès l'entre-deux-guerres, n'apparut pourtant aux yeux des responsables qu'après la Seconde Guerre mondiale. On mesure alors qu'en dépit de la surmortalité due à la misère des années 1942 à 1945, les populations maghrébines connaissaient un développement accéléré. Le maintien de la très forte natalité, combinée avec l'abaissement progressif des taux de mortalité, accentuait la surpopulation relative, eu égard aux possibilités de l'emploi et à l'état arriéré de l'économie. De là à penser que l'écoulement des populations du Maghreb, zone de haute pression démographique, vers la France, zone de dépression, était un phénomène naturel quasi météorologique, il n'y avait qu'un pas. Et Louis Chevalier pronostiquait pour 1960 un million de Nord-Africains présents en France (chiffre atteint en 1970).

Si les prévisions des futurologues (qui sous-estimèrent pourtant l'accroissement démographique du Maghreb) se révélèrent assez exactes, c'est que la situation économique du Maghreb ne connut pas l'amélioration attendue. Les plans de développement et d'industrialisation, d'ailleurs incomplètement appliqués, se révélèrent vite dans l'incapacité de remédier

1. En 1937, sur 82 000 Nord-Africains recensés, 7 000 seulement étaient inscrits au fonds de chômage, 11 000 étaient classés «chômeurs non secourus» et 19 000 sans ressources. Il y eut pourtant cette année-là 46 562 départs d'Algérie pour la France contre 27 200 en 1936.

2. *Le Problème démographique nord-africain*, Paris, INED, 1947.

à l'extension du sous-emploi. La mécanisation de l'agriculture coloniale, caractéristique de la décennie 1946-1955, devait accroître le chômage dans les campagnes et accélérer les phénomènes migratoires. L'exubérance démographique ne provoqua pas pour autant une «émigration de la faim», expression dont on a peut-être abusé. La situation économique et démographique ne devint pas brusquement intolérable dans la décennie 1945 à 1954 où s'est accéléré le flux migratoire. Par rapport aux «années de braise» et de famine (1941-1945), il y eut même une amélioration relative. Par ailleurs, l'enquête menée en Algérie sous la direction de Robert Montagne montre qu'avant 1954 la corrélation entre la densité de la population et l'importance de l'émigration n'était pas aussi évidente que l'affirmaient désormais les démographes. Contrairement à l'attente, ce n'étaient pas les douars les plus densément peuplés qui envoyaient outre-Méditerranée le plus grand nombre d'émigrés. À population égale, des douars voisins n'avaient pas du tout le même nombre d'émigrants.

N'était-ce point suggérer qu'intervenaient bien d'autres mobiles que la classique et indéfinissable surpopulation ? Si même des zones à faible densité de peuplement donnaient beaucoup d'émigrants, c'était peut-être parce qu'ils étaient plus pauvres, mais aussi parce que la tradition du voyage y était plus ancienne, la scolarisation plus précoce, l'exemple ou l'appel des expatriés plus clairement entendu. Autrement dit, cette enquête imposait l'idée que les Algériens n'émigraient pas seulement pour des raisons économiques.

Les motivations psychologiques

Ces motivations psychologiques des départs n'ont pas été, semble-t-il, suffisamment prises en compte, ni analysées. Certes les Maghrébins, hommes de grande pudeur, taisaient volontiers aux enquêteurs les raisons de leurs départs. Ceux-ci n'étaient, en effet, pas bien considérés par la société traditionnelle et pendant longtemps ils furent condamnés par les colons. La loi du silence s'imposait donc.

Devant le mutisme des intéressés, certains sociologues français, parfois prisonniers de clichés coloniaux, imaginèrent que l'émigration devait être avant tout un phénomène de la psychologie berbère. «La société berbère est à tendance égalitaire. Quand une famille s'enrichit, les autres considèrent qu'il y a un véritable défi à leur égard» (G. Marcy). Chaque famille berbère aurait donc insisté pour le départ d'un des siens, dès lors qu'elle aurait vu l'émigration enrichir ses voisins. Mais les berbéristes restaient cois pour expliquer que le même phénomène touchait les zones purement arabes. Pour d'autres auteurs mieux inspirés, le mirage d'une France riche, tolérante, plus respectueuse des droits des Maghrébins, aurait été essentiel. En Algérie, des Européens ajoutaient volontiers «l'attrait de la femme française réputée facile chez les Nord-Africains»; ils incriminaient aussi, en majorant l'effet de quelques annonces publicitaires, «la propagande effrénée des compagnies de transport maritime».

Il paraît plus simple de rappeler une constante historique : l'émigration se produit seulement en direction d'un pays qui offre à l'imagination de l'émigrant la chance d'obtenir ce qui lui est refusé dans son propre pays. Travail régulier, hauts salaires et liberté ont toujours attiré les émigrants. Un personnage de Mouloud Feraoun déclarait à son fils en instance de départ : «Tu quittes le pays de la faim, tu vas au paradis des hommes». Pourquoi ne pas reconnaître aussi que chez les plus jeunes, et en particulier les célibataires, l'émigration a toujours représenté un moyen d'émancipation ? Quel meilleur moyen de fuir l'oppressante ruche kabyle ou l'autorité souveraine d'un père de famille que de motiver son départ par de nobles considérants d'aide à la famille ? Ceux qui partaient pour tenter l'aventure, parfois séduits par l'Eldorado raconté par quelques parents «retour de France», n'en convenaient, certes, que rarement. Mais on a quelques raisons de penser que, plutôt que d'assumer la dure condition paysanne et de supporter ses rudes contraintes sociales, beaucoup de jeunes ruraux ont préféré la grande aventure de l'émigration. Comment les fils de paysans miséreux auraient-ils d'ailleurs résisté au spectacle de l'ouvrier revenu de France au volant de sa voiture personnelle et distribuant généreusement aux siens les multiples cadeaux, fruits de son épargne ? La scolarisation, le journal, la radio, voire le cinéma, en faisant entrer le monde moderne dans l'univers rural naguère le plus fermé, éveillaient bien des rêves, bien des tentations.

Puis, très vite, les départs isolés et difficiles ont été banalisés ; l'acte courageux de rupture de quelques-uns a fait place à un consensus social. L'émigration a joui d'un climat favorable d'abord dans les villages où sa rentabilité avait été éprouvée et peu à peu, par contagion, dans tout le monde rural. Cet entraînement social devait même parfois créer une tradition dans certaines régions¹. La voie était dès lors ouverte à l'émigration définitive tacitement acceptée. Les psychologues sociaux auront pourtant à s'interroger sur la persistance d'un sentiment de culpabilité chez les immigrés. Ne nourrirait-il pas en partie le ressentiment contre la France, ce pays trop riche pour lequel on a dû abandonner la terre des ancêtres ? Cette interrogation renvoie à un phénomène plus considérable : les transformations de nature de l'émigration.

Les transformations de nature de l'émigration

La nature même de la migration nord-africaine a considérablement évolué, faut-il le rappeler, selon un schéma assez simple dès lors qu'on entend s'en tenir aux grandes lignes.

1. Dans les limites restreintes de cette étude, il n'est pas possible de donner des exemples nombreux. Rappelons pourtant que dès les années 1930 le seul arrondissement de Bougie (Bejaïa) comptait plus de 6 % de sa population totale vivant habituellement en France. La commune mixte de la Soummam, avec plus de 20 000 émigrés sur 125 000 habitants, soit le sixième de sa population, voyait partir régulièrement presque toute sa population mâle adulte. En Grande Kabylie, on comptait en 1936 dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou plus de 21 000 travailleurs émigrants sur une population de 350 000 habitants.

Des origines (1905-1910) à la fin de la décennie 1940, l'immigration en France est le fait d'hommes seuls, mais non isolés. Ces hommes, le plus généralement mariés mais venus sans femme, ni enfants, agissaient dans un cadre communautaire encore très solide. D'âges divers (on trouvait parmi eux des hommes mûrs et de très jeunes gens), ils étaient pratiquement délégués par la communauté familiale étendue ou par des familles plus étroites mais ayant conservé la mentalité patriarcale. Envoyés à titre temporaire pour deux ou trois ans au maximum par le groupe familial, ils savaient qu'ils seraient bientôt relayés par des frères ou des cousins. À côté de cette émigration temporaire essentiellement liée à l'existence d'une famille patriarcale solide et d'une entraide collective puissante, une émigration moins organisée, voire individualiste, se développa. Les caractères en étaient différents : concentration moins forte, dispersion géographique, tendance plus accentuée à la fixation. Ces émigrants désagregés, déracinés, qui évoluaient en marge de leur groupe d'origine, perdaient souvent contact avec le pays. Ils étaient les plus nombreux à se marier en France. Cette distinction entre ce qu'on pourrait appeler l'émigration solidaire et l'émigration solitaire indique plus une tendance qu'une réalité. Les enquêtes ont révélé, en effet, bien des nuances et pas seulement locales ou régionales.

Aussi bien toutes ces distinctions allaient s'effacer après 1950 devant les phénomènes nouveaux qui caractérisent désormais l'émigration nord-africaine, devenue une émigration familiale et une émigration permanente. Le début de la venue des familles marque un tournant capital dans l'histoire de l'émigration. Provoqué essentiellement par l'importance des allocations familiales versées en France et accessoirement par la possibilité ouverte aux familles d'obtenir un logement dans les sociétés d'HLM, le mouvement fut d'abord assez limité : pour les Algériens, il portait sur une centaine de familles par mois, de mai 1952 à août 1953. Puis il s'est très rapidement accru. Le solde migratoire calculé de fin 1954 à fin 1960 enregistrait déjà 17 198 femmes et 30 573 enfants algériens pour 125 057 hommes. Dès 1961, on évaluait à quelque 78 000 le nombre des enfants algériens présents en France, dont 10 000 arrivés dans l'année. En 1968, on recensait 76 760 femmes algériennes et 154 000 enfants¹. Désormais, plus de 60 % des nouveaux immigrants arrivent avec leur épouse et leurs enfants² et s'installent sans esprit de retour, semble-t-il.

Ainsi est-on passé de l'émigration temporaire à l'émigration permanente. La colonie algérienne, quelles que soient les vicissitudes du marché du travail, continue à s'accroître non seulement du fait de sa démographie propre mais par suite de nouvelles arrivées légales ou clandestines.

À en croire les évaluations du ministère de l'Intérieur, le nombre des Algériens présents en France se serait accru de 190 200 entre 1948 et 1957

1. Dans ces chiffres sont compris les Français musulmans jouissant de la qualité de rapatriés.

2. Depuis le décret du 29 avril 1976, le conjoint et les enfants de moins de 18 ans d'un résident étranger bénéficiant d'un titre de séjour ne peuvent se voir refuser l'accès du territoire français.

et de 248 600 de 1958 à 1967. Dans la décennie 1968 à 1977, la progression aurait été de 267 572, la colonie algérienne passant de 562 000 à 829 572. Il n'appartient pas encore à l'historien de dire si cette colonie s'enracinera définitivement en France, ni si les difficultés d'insertion seront résolues. Mais le processus d'acculturation des enfants d'immigrés est visiblement en marche et cela quelles que soient les difficultés de la «seconde génération». Une troisième transformation essentielle peut toutefois être notée au tournant de la décennie 1950. Jusqu'à cette date, l'immigration nord-africaine en France était avant tout algérienne; désormais, elle allait devenir nettement maghrébine par suite de la progression surprenante des effectifs marocains et tunisiens. Historiquement, tout se passe comme si cette immigration nord-africaine avait relayé l'immigration latine désormais partiellement tarie des apports italiens et espagnols, tout en accompagnant cependant une forte immigration portugaise.

Les Marocains, pourtant fort attirés par les hauts salaires français et généralement appréciés par leurs employeurs, ne furent jamais plus de 20 000 présents en France entre 1918 et 1948. Travailleurs temporaires, presque tous originaires du Sud Marocain, ils ne purent venir librement en France du fait de l'obstruction du régime du Protectorat. Au contraire, à partir des années 1950 et surtout 1960, l'immigration marocaine déferla dans l'Europe entière. Par tous les moyens, surtout illégaux, ils affluèrent en France. Ils étaient environ 50 000 en 1962, 218 000 en 1972 et environ 400 000 en 1975 (322 000 en 1979?).

Le déclenchement de l'immigration tunisienne fut presque simultané vers 1956-1957 et lié au même phénomène: l'expansion démographique accélérée. Malgré son faible attrait pour l'extérieur, la migration tunisienne devint une nécessité: 40 % des actifs seuls avaient une occupation permanente. Le marché français de l'emploi exerça dès lors une forte attraction que les gouvernements n'officialisèrent qu'après coup¹. Une colonie tunisienne naquit en France: alors qu'elle comptait moins de 5 000 résidents en 1954 (et 6 715 en 1956), elle atteignait le chiffre de 46 749 en 1964. Dès lors, sa croissance ne devait plus cesser: 161 000 en 1974 et 183 782 en 1979. Deux raisons essentielles à cet accroissement: le départ pour la France de la grande majorité de la communauté juive, le déclenchement de la migration ouvrière, accélérée depuis 1966 par l'octroi aux familles des travailleurs même restées en Tunisie des allocations familiales. L'immigration familiale reste encore relativement faible comme dans la colonie marocaine, mais elle va croissant. Tout indique que les migrations marocaine et tunisienne demeurent encore partiellement du type de la migration ouvrière temporaire mais s'achèment déjà vers le modèle de la colonie permanente².

1. Selon l'enquête Remplod (1975), 79,2% des migrants tunisiens sont entrés en France comme touristes, 11% sur contrats.

2. L'évolution des transferts des revenus du travail vers les pays d'origine est un bon indicateur de ce processus. Par exemple, le montant moyen des transferts par personne et par an était en

Ces variations de nature intervenues dans un délai relativement court expliquent peut-être, sans les justifier, les embarras ou les suspicions du public français face à ces «étrangers» qui, de migrants temporaires, se sont transformés en colonies «d'immigrés» réclamant le droit à l'insertion sociale et le maintien de l'identité culturelle.

Immigration et opinions publiques

Parmi les innombrables problèmes que soulève l'étude de l'immigration nord-africaine en France, l'historien aimerait pouvoir présenter une étude des variations des opinions française et maghrébine concernant ce grand phénomène social. On ne trouvera naturellement dans ce bref article que quelques indications très sommaires.

L'accueil des métropolitains, fait de curiosité et de sympathie dans les années 1910 à 1918¹, se nuança d'inquiétude après la Première Guerre mondiale. Favorables aux ouvriers algériens pour des raisons patriotiques, les Français s'alarmèrent de leur afflux dans l'après-guerre, du nombre de leurs chômeurs et de leur politisation révolutionnaire². D'autre part, la grande presse, en soulignant et en grossissant les méfaits de quelques-uns, déclencha un climat d'insécurité à Paris et dans quelques grandes villes, l'organisation d'un contrôle policier et un réflexe d'hostilité entre les deux communautés. La «grande peur» des Parisiens face aux «sidis» devint un thème familier de la presse populaire. L'opinion et les gouvernements français subirent aussi des pressions venues d'outre-Méditerranée. Les colons qui s'estimaient «dépossédés de leurs travailleurs» exigeaient qu'on mit fin à «l'exode des indigènes» sous divers prétextes: ils laissaient leurs familles à l'abandon, rapportaient la tuberculose en Algérie, «revenaient avec un moral détraqué de véritables bolchevistes». En fait, ils entendaient se réserver «une main-d'œuvre certainement médiocre mais malgré tout utilisable en Algérie, mais là seulement». Les gouvernements ayant cru devoir donner satisfaction aux exigences coloniales, l'immigration régressa considérablement. Cette pause permit aussi à la vague xénophobe de s'apaiser en France et à l'image des travailleurs algériens de s'améliorer. Celle-ci redevint même assez positive pendant les années 1939 à 1945.

De leur côté, les Maghrébins n'ont pas cessé de dire «la grande pitié» de ceux des leurs qui travaillaient en France³. Déjà pendant l'entre-deux-

1975 de 5 790 F vers l'Algérie, 7 114 F vers la Tunisie, 8 377 F vers le Maroc. Les sondages sur les intentions de rentrer définitivement dans le pays d'origine paraissent au contraire peu fiables.

1. En 1913, *Le Petit Marseillais* concluait ainsi une enquête: «Des travailleurs et des soldats pour la France, du bien-être pour les indigènes, voilà plus qu'il n'en faut pour approuver avec joie une immigration aussi sympathique».

2. Pour la presse de droite, les Algériens étaient tombés complètement sous la coupe des communistes: «Voici, écrivait un journaliste en parlant des ouvriers algériens syndiqués à la CGTU, la garde berbère des futures armées rouges, qui s'avance portant les oriflammes de Lénine et qui s'offre comme un bouclier protecteur aux entrepreneurs du Grand Soir».

3. L'expression figure, pour la première fois, semble-t-il, dans le journal *L'Ikdam* du 1^{er} juillet 1931.

guerres, la presse algérienne de langue française faisait volontiers écho aux doléances d'ouvriers déçus¹ et à leur colère contre la surveillance policière. Ces thèmes misérabilistes ou revendicateurs devaient être largement exploités par la presse nationaliste du Maghreb. À l'en croire, l'émigration n'était point une nécessité mais le fruit d'une politique maligne. Trompés, démoralisés, les migrants étaient «attirés par le vice, l'alcoolisme et la débauche». Victimes du racisme français, ils subissaient «une exploitation éhontée de la part d'un patronat avide et rapace» et étaient l'objet de mesures discriminatoires en ce qui concernait la Sécurité sociale, le logement et la formation professionnelle.

Pourtant les mêmes publicistes nationalistes s'exaspéraient de voir que «la France permette l'accès de son territoire aux travailleurs étrangers et particulièrement aux Espagnols alors qu'elle le défend aux musulmans. L'indigène est Français plus que les Français lorsqu'il s'agit des charges, mais il n'a pas les avantages des Français (Tewfiq el-Madani)». Ainsi s'explique en partie le réflexe de défense des travailleurs maghrébins. Même les militants ouvriers refusaient leur intégration au mouvement ouvrier français suspect de servir les desseins du colonialisme ou du communisme². Ils requéraient l'aide politique et sociale de leurs camarades de travail et des syndicats sans pour autant s'associer à toutes leurs consignes. Migrants temporaires, repliés sur eux-mêmes, ils entendaient condamner tout l'environnement et ne pas céder aux pièges de l'entraide et de l'assistance : «Nous sommes contre l'assimilation. Nous tenons à rester Arabes et Musulmans».

Après les indépendances, le même discours se retrouve pourtant dans toute la presse maghrébine. Pour les intellectuels et les journalistes, l'exploitation par le capitalisme français de la force de travail maghrébine représente «une nouvelle forme de ponction opérée sur le Tiers-Monde» et une aide quasi directe aux employeurs français. À en croire la directrice de la revue marocaine *Lamalif*, Zakya Daoud, la France, du fait de son intégration au Marché commun, avait «besoin d'augmenter la capacité technique de ses industries, de réduire les coûts unitaires de production et pour ce faire de créer une masse de salaires très bas. Elle n'y est parvenue qu'en ayant recours à l'immigration». Selon elle, les travailleurs maghrébins seraient ainsi «responsables du quart de la croissance économique française». Du fait de «la plus-value supplémentaire tirée de leur sur-travail», les travailleurs

1. Cf. par exemple, cette lettre d'un ouvrier algérien publié par *L'Entente* (21 juillet 1938) : «Je regrette d'être venu en France. La misère règne parmi nos coreligionnaires... Quand on se présente au bureau de l'embauche pour les Algériens, le bureau est fermé; les nouveaux arrivés sont sans travail... Malheur à celui qui cherche après ses droits».

2. Il est remarquable, par exemple, que les ouvriers maghrébins ou leurs organisations n'aient jamais fait écho aux revendications politiques que la Ligue anti-impérialiste formulait pour eux : «Droit de vote et d'éligibilité dans les conseils municipaux pour tous les originaires des colonies vivant en France». (Assises anti-impérialistes du 31 mars 1935). Le Rapport Laroque signale pourtant que de nombreuses municipalités de la banlieue parisienne et du Nord délivraient des cartes d'électeurs à des Algériens (tome 1. p. 69).

migrants auraient largement amélioré le niveau de vie de tous les Français et de tous les Européens¹. Selon un autre lieu commun, en principe plus facile à chiffrer, l'apport bénéfique de l'immigration maghrébine à une population française vieillissante «incapable même de se renouveler» aurait été essentiel. Les enfants de souche maghrébine représentaient 12% de l'ensemble des naissances en France en 1973² et près de 16% en 1982! Faut-il préciser que ces affirmations et pourcentages erronés risquent seulement d'alimenter les phantasmes de certains Français³.

Dans les premières années de l'après-guerre (1945-1950), l'hostilité de l'opinion française à l'égard de l'immigration surtout maghrébine s'accrut d'une manière que les sondages permirent pour la première fois de mesurer. Avec les débuts de la croissance économique, le public français, peut-être rassuré, parut considérer d'un œil moins soupçonneux l'arrivée des travailleurs migrants. Dans les années de prospérité qui suivirent, on les acceptait même assez facilement puisqu'ils permettaient aux travailleurs français d'abandonner certains travaux pénibles ou les emplois les plus mal payés. Toutefois, les comportements racistes des milieux populaires s'affichèrent peut-être plus visiblement du fait de la guerre d'Algérie et du rapatriement des Européens d'Afrique du Nord. Ils n'en étaient pas moins minoritaires et ne justifiaient pas les campagnes très alarmistes de la presse algérienne.

Depuis la crise économique, l'extension et la prolongation du chômage⁴, des sentiments nouveaux s'emparent, semble-t-il, de l'inconscient collectif des Français. Ceux-ci perçoivent que les Maghrébins s'organisent en colonies permanentes constamment accrues et mesurent avec quelque effroi le développement des «ghettos» nord-africains. Le comportement agressif de certains jeunes inadaptés est parfois reproché à la communauté entière.

Ces peurs et ces défiances réciproques ne font pas bien augurer de l'avenir. Elles devraient inviter les intellectuels français responsables à se méfier d'affirmations incontrôlées, dictées par une mauvaise conscience issue de l'époque coloniale, et qui vont le plus souvent à l'encontre du but qu'elles entendent servir. On ne peut laisser dire que «la prospérité récente de la société occidentale n'a été assurée qu'au prix de la servitude d'une partie de ceux qui la font (les Maghrébins)» (Madeleine Trébous). On ne peut pas laisser dire que la France devenue État multi-racial doit renoncer à son traditionnel «complexe de supériorité» et donc à toute tentative d'intégration

1. Zakya Daoud, «Les travailleurs maghrébins en Europe», *Remarques africaines*, 1973.

2. En fait, les chiffres cités sont le plus souvent ceux des familles étrangères et non des seuls Maghrébins (exemple en 1973: 84 154 enfants d'étrangers soit 11,8% de l'ensemble des naissances). Mais les étrangers sont 4 100 000.

3. Au moment où je rédige ces lignes, la presse explique que l'indice de fécondité en France en 1981 serait de 1,85 pour les femmes françaises, 3,6 pour les femmes étrangères et 5,5 pour les femmes maghrébines. Il serait plus honnête de donner le nombre de naissances d'enfants maghrébins.

4. Un sondage de septembre 1979 montrait que, déjà pour 44% des Français, la solution la plus efficace contre le chômage, c'était le renvoi chez eux des immigrés.

des immigrés maghrébins, car ce serait mettre leur avenir en péril. Exiger pour les Maghrébins immigrés un statut qui leur donne tous les droits des Français y compris le droit de vote et tous les droits des étrangers, y compris le droit à des écoles arabo-musulmanes, sans reconnaître même au pays d'accueil le droit de «transformer ces étrangers», relève de l'inconscience¹.

Le refus opposé par les Algériens installés en France à la naturalisation française², si compréhensible qu'il soit eu égard au passé du colonialisme, ne devrait pas être encouragé par leurs amis français. «Le droit à la différence», c'est en pratique le maintien du ghetto, c'est le refus opposé à la «deuxième génération» – ou aux générations suivantes – de s'intégrer à la communauté française. Or le dilemme existe: ou bien les Maghrébins s'adapteront peu à peu et s'assimileront volontairement à la civilisation française, ou bien ils resteront une minorité sur le qui-vive, exposée à toutes les vagues de la xénophobie et à tous les ressacs de l'histoire.

L'immigration a été et reste un bienfait pour les pays du Maghreb, elle a rendu des services évidents à l'économie française³. Puisque les avantages ont été réciproques, mieux vaudrait cesser toute polémique rétrospective, toute querelle idéologique, et laisser les familles nord-africaines juger simplement où se situe le meilleur avenir pour leurs enfants...

1. On peut s'interroger sur les mobiles de ceux qui écrivent par exemple: «La France est devenue un pays multi-ethnique... La France n'appartient pas aux Français... Elle est ouverte à tous ceux qui veulent venir s'y établir... La notion de citoyenneté est caduque» (A. Cordeiro, *Pourquoi l'immigration en France?*, 1980).

2. De 1962 à 1978, 9 449 Algériens seulement auraient acquis volontairement la nationalité française. En revanche, on ignore combien ont été atteints par la naturalisation automatique. Les Français d'origine maghrébine seraient estimés à 1 000 000 ou 1 200 000.

3. On a volontairement laissé de côté la question de l'importance des transferts. Indiquons seulement que, pour l'Algérie, les envois de fonds n'ont cessé d'augmenter jusqu'en 1976. Depuis 1970, ils étaient de l'ordre du milliard de NF mais tombèrent à 546 millions en 1977, 426 en 1978, etc.

Le Parti Communiste Algérien de 1939 à 1943

L'histoire du Parti Communiste Algérien, en dépit d'études nombreuses mais de valeur scientifique très inégale, demeure assez mal connue, spécialement pendant la période où il fut contraint à la lutte clandestine¹. Si le récit des persécutions qu'il a subies a été souvent écrit, notamment dans les histoires officielles du parti², celles-ci sont généralement fort concises sur la propagande diffusée ou chuchotée pendant cette difficile période. L'étude que nous proposons s'efforce au contraire de faire le point, aussi impartialement que possible, sur les lignes politiques successivement adoptées par le PCA de 1939 à 1943 et la manière dont elles furent exposées³. Dans les limites de la documentation actuellement accessible⁴, il nous a paru possible d'être plus attentif et plus précis que nos devanciers quant au discours tenu au peuple algérien musulman. Mais il est de simple honnêteté de prévenir que cette approche algérienne, qui laisse volontairement de côté et l'action développée auprès des Français et les faits de résistance, ne saurait être considérée comme une histoire globale du PCA. C'est une documentation que nous offrons aux historiens, une contribution à une étude du Parti Communiste Algérien.

La ligne du PCA dans l'immédiat avant-guerre

Le premier Congrès du PCA, qui fut l'acte public constitutif du parti⁵, avait, dans son manifeste final, le 20 octobre 1936, explicité avec une grande clarté

* Article initialement publié dans la revue *Vingtième siècle*, 1986.

1. Un seul ouvrage me paraît répondre aux exigences scientifiques indispensables, celui d'Emmanuel Sivan, *Communisme et nationalisme en Algérie, 1920-1962*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976. Il est malheureusement très rapide sur la période que nous étudions (pp. 117-120 et pp. 126-128).

2. L'histoire officielle la plus complète s'intitule *Notre belle Algérie: 1937-1946. Histoire de huit années de combat pour plus de liberté, plus de justice et de progrès au service des populations algériennes*, Alger, (sans date).

3. Cet article reprend le texte d'une communication du colloque «Le Parti communiste français de la fin de 1938 à la fin de 1941» qui s'est tenu à Paris, en octobre 1983, sous l'égide du Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme de l'Université de Paris I, de la Fondation nationale des sciences politiques et de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (CNRS).

4. Notre documentation repose avant tout sur les bulletins mensuels des Centres d'informations et d'étude (CIE) de l'ancien Gouvernement général de l'Algérie, sur divers bulletins confidentiels et sur les collections de presse et de tracts.

5. Sur les conditions difficiles dans lesquelles l'indépendance du PCA fut admise par le PCF, cf. Amar Ouzegane, *Le meilleur Combat*, Paris, Julliard, 1962.

la ligne déjà adoptée par les communistes dans la phase du Front populaire¹. Il fallait unir les forces progressives de France et d'Algérie contre le fascisme, unir le Front populaire et le Congrès musulman, «unir librement notre peuple au grand peuple frère de France: «Unir, unir, unir, telle est la tâche que poursuivront les communistes²».

Cette ligne, qui rompait nettement avec les mots d'ordre antérieurs «renversement de la domination impérialiste», «indépendance de l'Algérie», «instauration d'un gouvernement ouvrier et paysan d'Algérie», devait être maintenue jusqu'en septembre 1939. Elle fut confirmée au deuxième Congrès (18-19 décembre 1937) et inlassablement développée dans la presse du parti. À leur grand étonnement, les services de police et d'information notaient: «La doctrine change: on ne parle plus d'indépendance mais de lutte contre le fascisme. Le communisme devient colonialiste et de ce fait l'ennemi du parti du peuple algérien et des nationalistes musulmans³».

Que l'anti-impérialisme ait fait place à l'antifascisme, on le vérifie aisément dans une lecture attentive de l'hebdomadaire *La Lutte sociale*, l'organe officiel du PCA. Cependant, la dénonciation des fascismes, des «fascistes émules de Hitler et de Franco», et des «complots» ou «provocations fascistes», à laquelle *La Lutte sociale* se vouait prioritairement depuis 1936⁴, cédait à son tour le pas, dans les mois qui précéderent la guerre, à plusieurs thèmes convergents.

D'abord, et en écho à la tournée de Maurice Thorez, «le véritable représentant du peuple français»⁵, s'imposa le slogan né en 1936: «Le peuple algérien uni autour de la France», titre sous lequel furent publiés les premiers discours du «chef aimé de notre parti». Des variations sémantiques minimales avaient simplement permis de parler du «peuple d'Algérie lié au peuple de France»⁶, «d'union populaire et de collaboration fraternelle franco-algérienne» (Ben Ali

1. À partir du numéro d'avril 1936, *La Lutte sociale* ne parlait plus d'indépendance ni de «libération nationale et sociale» mais de «satisfaire des revendications sociales», de «libérer l'Algérie de sa misère» et d'élargir les libertés «pour une Algérie libre et heureuse».

2. *La Lutte sociale*, 24 octobre 1936.

3. Note remise au préfet de Constantine, le 4 décembre 1941, par le CIE: *Historique et position des partis...* Toutefois, le Centre d'informations de Constantine datait le virage du PCA «de fin 1937» seulement, alors qu'il est affirmé dès 1936 par le CIE d'Alger.

4. Voici comment le «complot fasciste» s'enracinait en Algérie grâce aux «agents du fascisme et de l'étranger que sont les provocateurs et les aventuriers de l'ex-Étoile nord-africaine, camouflés en Parti populaire (*sic*) algérien: «Les messalistes comme les doriotistes en France, comme les franquistes en Espagne ont la mission de spéculer sur le mécontentement de nos populations musulmanes, de créer des troubles et de préparer ainsi un terrain favorable pour Mussolini et Hitler. Les nationalistes (*sic*) messalistes, dont l'activité a décuplé au cours de cette dernière période, n'ont pas réussi dans leur criminelle entreprise» (*La Lutte sociale*, 13 décembre 1937).

5. *La Lutte sociale* annonça cette visite dès le 23 décembre 1938. Il est probable que cette tournée était destinée à encourager le PCA, alors en difficultés. S'il revendiquait 5 116 adhérents au congrès de 1937 (2 508 dans le département d'Oran, 1 555 dans celui d'Alger et 1 053 dans celui de Constantine), la moitié environ de ceux-ci l'auraient quitté entre 1938 et 1939, selon les estimations convergentes des divers services de police.

6. *La Lutte sociale* (10 février 1939). Même l'organisation d'un congrès eucharistique à Alger, dénoncée par les nationalistes, était présentée par *La Lutte sociale* (12 mai 1939) comme la glorification de la paix, le signe de la communion des races et des confessions.

Boukhort). Mais la formule s'infléchit de manière importante après le célèbre discours-programme de Thorez à Alger sur «la nation algérienne qui se constitue dans le mélange de vingt races et dont l'évolution peut être aidée par l'effort de la République française» (11 février 1939). Laurent Casanova, dans le numéro de mars 1939 des *Cahiers du bolchevisme*, risquait la formule: «Une nation algérienne une et indivisible à côté de la nation française», cependant que Qaddour Belkaïm, plus thorézien, célébrait «la nation d'Algérie dont le développement ne peut se faire que par son union avec la nation française»¹. C'est pourquoi sans doute l'Algérie populaire fut invitée à honorer le 150^e anniversaire de la Révolution française et à célébrer le 14 juillet 1939: «Plus de 10 000 Algérois arabes, berbères, français, juifs ont proclamé leur volonté de rester unis dans le Front populaire».

Le second thème, quantitativement presque aussi important, était celui de la dénonciation du «Front musulman». Ce slogan, qui se voulait aussi l'amorce d'un mouvement politique, avait été lancé par les nationalistes du Congrès musulman en réplique de protestation contre le Front populaire². Celui-ci n'avait pas tenu, disaient-ils, ses promesses: il avait ignoré la charte du Congrès musulman, il luttait contre les oulémas et il avait dissous le PPA. Or, pour les communistes algériens, ce Front musulman n'était qu'un «panislamisme masqué», une forme de «séparatisme» utilisée «par les brigands fascistes et impérialistes pour anéantir la France démocratique». «L'Algérie populaire, écrivait le secrétaire général du PCA, Ben Ali Boukhort, n'a que faire du racisme haineux des aventuriers et des politicaillons à courte vue du Front musulman»³. Pour *La Lutte sociale*, «le Front musulman c'est l'union dans la désunion», «un moyen pour maintenir l'asservissement éhonté du colonialisme»⁴; il fallait leur imposer silence: «Taisez-vous, faux amis du peuple!»⁵.

Parmi les partisans du Front musulman, le PCA avait naturellement privilégié les frères ennemis de l'Étoile Nord-Africaine, les «braillards» et les «faux nationalistes»⁶. Ce parti, devenu le Parti du peuple algérien, se réclamait, selon les communistes, «d'un agent de Mussolini», l'émir Chakib Arslan, et se faisait «le complice du fascisme qui massacre les musulmans d'Albanie»⁷. Pour Ben Ali Boukhort, «il ne rest[ait] plus aux augustes dirigeants du PPA que la honte et la flétrissure de la trahison». Ne se

1. *La Lutte sociale* (26 mai 1939). Belkaïm était secrétaire fédéral du PCA. Il avait dit au 9^e congrès d'Arles: «Nous savons qu'à l'heure actuelle l'union du peuple d'Algérie et du peuple de France est nécessaire et qu'elle le sera toujours» (décembre 1937).

2. Les nationalistes parlèrent d'abord de Rassemblement musulman par opposition au Rassemblement populaire. Puis s'imposa l'expression de Front musulman. En juin 1939, le PPA reprit à son compte la proposition d'un Front musulman algérien.

3. *La Lutte sociale*, 28 juillet 1939.

4. *Ibid.*, 11 août 1939.

5. *Ibid.*, 25 août 1939.

6. *La Lutte sociale* (24 février 1939) s'en prenait aussi vivement au *Chihâb* de Ben Badis «qui s'enthousiasme pour le PPF et Doriot...»

7. *La Lutte sociale*, 21 avril 1939.

«solidarisaient-ils» pas «aux (*sic*) aventuriers du Néo-Destour qui, avec Bourguiba, s'apprêtaient à vendre la Tunisie à Mussolini ?¹». Pour imposer silence à ces traîtres, qui réagissaient dans leur presse par «des articles dignes de la voyoucratie», selon Ben Ali Boukhort, le PCA relança, le 28 juillet 1939, un projet de Rassemblement franco-musulman, repris de celui qui avait été annoncé le 25 août 1938 par le Dr Bendjelloul. La proposition communiste n'eut apparemment aucun succès, car elle fut aussitôt dénoncée par les nationalistes et par le mouvement des Élus.

Le PCA réduit à la clandestinité

C'est alors que le PCA fut surpris par l'annonce du pacte germano-soviétique. Dans son dernier numéro légal, le 25 août 1939, *La Lutte sociale* s'efforça de justifier et d'expliquer la juste politique de paix de l'URSS. Elle publiait, outre le célèbre article d'Aragon – «Vive la paix!» – et une déclaration de Gitton, un article exaltant la puissance des armées soviétiques. Le même jour, des tracts communistes, aussitôt saisis, proclamaient : «Non ! l'URSS n'a pas trahi la France. Ce sont les gouvernants munichois qui font traîner les pourparlers. Signez vite le pacte tripartite» (pour tripartite). Le 26 août, les communistes du bureau politique présents à Alger votèrent, sur la proposition de Ben Ali Boukhort et de Marcel Planès, une résolution qui approuvait le pacte germano-soviétique et s'élevait contre «la campagne anticommuniste du gouvernement Daladier». Cette résolution fut adressée aux sections en même temps qu'un tract tiré à 10 000 exemplaires où l'on proclamait : «Pour vaincre la guerre il faut renverser le capitalisme qu'il soit fasciste ou démocratique»².

L'interdiction de la presse communiste, le 29 août, puis la dissolution du PCA et des organisations qui s'y rattachaient, en vertu du décret-loi du 26 septembre, furent prononcées à la stupeur des militants mais, semble-t-il, dans l'indifférence de la population musulmane. De nombreuses perquisitions permirent à la police de connaître les noms et les effectifs exacts des adhérents au PCA³. Les arrestations commencèrent le 31 août avec l'incarcération de trois militants dont Qaddour Belkaïm. Cela ne devait pourtant pas empêcher, lors de la mobilisation, les leaders communistes algériens, à l'exemple de leurs camarades de France, de «recommander, du moins en public, à leurs adhérents de remplir leur devoir militaire». La

1. *Ibid.*, 19 mai 1939. Dans son rapport au comité central, Ben Ali Boukhort multipliait les injures «contre ces aventuriers sans principe», «ces faux nationalistes» qu'il accusait de démagogie effrénée allant jusqu'au fanatisme aveugle et exacerbé et spéculant sur les sentiments national et religieux.

2. Centre d'Informations et d'Études (CIE), Alger, août 1939. Une réunion prévue à Alger pour le 26 août fut interdite par arrêté préfectoral, mais des réunions d'information semblent avoir eu lieu dans quelques villes des deux autres départements. L'ouvrage officiel du PCA, *Notre belle Algérie*, confirme, p. 22 : «Le parti communiste donne partout des réunions d'information afin d'expliquer la position des communistes».

3. Dans la «région communiste d'Alger», ceux-ci avaient bien diminué de moitié depuis deux ans. 1937 : 1 555 adhérents ; 1938 : 1 051 ; 1939 inférieur à 700 dont 564 à Alger-ville.

Région constantinoise du PCA publia même le 10 septembre une déclaration patriotique française annonçant son intention de lutter «contre la dictature hitlérienne». Elle invitait ses membres «à être toujours au premier rang pour la défense de la nation»¹. On s'explique mieux dès lors la douloureuse stupéfaction des communistes qui avaient organisé des banquets pour leurs membres en instance de mobilisation et dont certains furent arrêtés peu de jours après². Après l'intervention soviétique contre la Finlande, l'Administration mit aussi en demeure les conseillers municipaux musulmans d'Alger, élus en juillet 1937 sur une liste communiste d'Union populaire, de préciser leurs positions. La plupart expliquèrent qu'ils avaient déjà voté une motion de confiance au gouvernement français et une subvention aux victimes de la Pologne. Ils se proclamèrent loyalistes: «Nous avons été élus sous le signe de l'Union populaire et nous sommes musulmans français avant tout», déclara Amara Fertchoukh, adjoint officieux de la municipalité, tandis que Youcef Labsi, vice-président des Jeunesses du Congrès musulman, aurait même précisé: «Je suis contre Staline». Toutefois, sommés au début de 1940 de se désolidariser du PCA, les conseillers algérois se divisèrent. Six d'entre eux s'y refusèrent – Fertchoukh, Labsi, Ouzegane, Nedjam Mahieddhine, Sifi, Boukheroufa – et furent déchus par décision du Conseil de préfecture du 23 janvier 1940; les six autres qui condamnèrent le PCA purent continuer à siéger. Il en alla de même pour les délégués syndicalistes, dont sept furent privés de leurs fonctions³.

De nombreux militants et, parmi eux, des dirigeants furent arrêtés, tel Ahmed Smaili, ancien commissaire politique de l'armée républicaine espagnole, qui fut condamné pour incitation au refus collectif de l'impôt; libéré en août 1940, il plongea aussitôt dans la clandestinité et ne put être repris. Larbi (Bouali) fut seulement interné le 5 mai 1940, tandis que Mahdi (Ali), dit Alloua de Bougie, fut condamné à cinq ans d'emprisonnement. Toutefois, le secrétaire général du PCA, Ben Ali Boukhort, démissionna et adressa au gouverneur général, le 9 janvier 1940, une lettre dans laquelle il disait: «Je me désolidarise entièrement de la politique actuelle de l'URSS et de l'Internationale communiste... Aujourd'hui, l'URSS s'illustre des mêmes méthodes de conquêtes et de violences que le nazisme». Traité de renégat, il persista dans son attitude malgré les vifs reproches de ses camarades. Il ne fut pas le seul: Montagné, conseiller municipal d'Orléansville, et Marouf, de l'Union départementale des syndicats CGT, se mirent à la disposition des autorités.

1. De son côté, le Secours populaire d'Algérie avait publié le 6 septembre une note où il se déclarait «entièrement au service du pays contre l'hitlérisme agresseur» (CIE, septembre 1939).

2. Six membres des Jeunesses communistes d'Alger furent ainsi arrêtés le 17 octobre 1939. Les motifs d'inculpation ne sont pas connus, mais les services de renseignements expliquaient que «l'activité communiste donne de plus en plus des signes manifestes de sa volonté de survivre». S'agissait-il d'intimidation? Cela paraît probable, car plusieurs furent relâchés. Qaddour Belkaïm, au contraire, fut transféré le 21 février 1940 à la prison militaire d'Alger où il mourut.

3. CIE, février 1940. Selon la loi du 23 janvier 1940, tous ceux qui ne reniaient pas leur appartenance au Parti communiste devaient être déchus de leurs mandats.

Le PCA décapité, privé de ses militants les plus actifs, semblait avoir presque disparu¹. Il était ouvertement cloué au pilori par ses alliés musulmans de la veille. Le comité central des Jeunesses du Congrès musulman répudiait tout rapport avec «les communistes ouvertement inféodés au bolchevisme» et les dénonciations anonymes pleuvaient contre les membres des «groupements moscoutaires». Ce que les services de renseignements ignorèrent pendant quelque temps, c'est que le parti se réorganisait dans la clandestinité. Lorsqu'ils en furent enfin informés, ils s'aperçurent que le PCA illégal était composé essentiellement de militants espagnols réfugiés en Algérie. Sur vingt-cinq communistes arrêtés en novembre 1941, quinze étaient espagnols en décembre 1941, neuf nouveaux communistes espagnols «convaincus de propagande» furent incarcérés. Le tribunal militaire d'Oran devait juger, le 6 février 1942, quarante-trois militants; tous étaient des réfugiés politiques espagnols et ils furent tous condamnés pour reconstitution de ligue dissoute et atteinte à la sûreté de l'État. Enfin, au procès dit des 61, devant le tribunal militaire d'Alger, qui se déroula du 9 février au 20 mars 1942, la moitié environ était composée d'Espagnols². Toutefois, le comité central comprenait des militants de toutes origines: selon le CIE, le secrétaire général, un Espagnol, Tomás Ibáñez³, était secondé par un Allemand, Danielus Ditmar, secrétaire à l'organisation, et par un Français d'Algérie, Maurice Laban, secrétaire à la propagande. Parmi les autres membres, on comptait encore deux Espagnols (Luis et Giménez) et un seul Algérien musulman, Kateb. Ce dernier, arrêté, fut remplacé par Debabèch Ali Delim, ancien secrétaire général de la région de Constantine, mais lui aussi fut incarcéré.

Après le démantèlement du premier bureau politique clandestin, l'organisation espagnole dirigée par Ramón Via Fernández, reconstitua le groupe communiste d'Oran avec F. Serrano et P. Caballero. Puis, sous la direction de Paul Caballero qui s'installa à Alger, le PCA parvint à reconstruire ses réseaux mais avouait: «Nous n'avons toujours à peu près aucune organisation dans les masses arabes».

La nouvelle ligne (1940-1941)

Ce petit Parti communiste clandestin avait pourtant pour tâche essentielle de diffuser dans le peuple algérien la nouvelle ligne de l'Internationale. Elle avait été définie à l'intention des militants par G. Dimitrov, dès octobre 1939⁴,

1. La police ne signalait que quelques tentatives de reprises d'activité dans le département de Constantine du fait d'Européens. Quatre furent arrêtés le 27 avril 1940. Selon l'histoire officielle du parti: «Le premier numéro de *La Lutte sociale* illégale parut en septembre 1939. Depuis elle ne cessa de paraître périodiquement... Après la capitulation de 1940, notre journal paraît pour la première fois imprimé...»

2. On comptait parmi eux huit Algériens musulmans.

3. Il fut arrêté le 12 avril 1941 à l'hôpital d'El-Kettar.

4. Dimitrov disait notamment: «Ce sont Blum et ses confrères qui poussent aujourd'hui les ouvriers et les paysans à verser leur sang et à mourir pour le maintien de la domination coloniale exercée par les impérialistes anglais et français sur les peuples des Indes, du Maroc, de l'Indochine».

puis dans un éditorial des *Cahiers du bolchevisme*¹. Le PCF, y expliquait-on, «avait voulu sauver la paix en organisant au moyen du Front populaire l'action des masses laborieuses contre la politique de guerre impérialiste de la bourgeoisie». Mais celle-ci, qui «voudrait maintenir sans partage sa domination sur les populations de son immense empire colonial», avait systématiquement préparé puis déclenché la guerre. Dès lors, le Parti communiste entendait «combattre l'impérialisme français en aidant dans leur lutte libératrice les esclaves des colonies». Il soutiendrait donc les justes revendications des peuples coloniaux, notamment «la remise des terres aux paysans indigènes, l'institution du suffrage universel et le droit d'élire une Assemblée nationale constituante». Ainsi, et par-delà la période marquée par la stratégie du Front populaire, où il avait été mis une sourdine à la revendication indépendantiste, le Komintern renouait avec la doctrine léniniste².

Pour annoncer aux Européens ce revirement total, les militants du bureau politique usèrent de précautions. Un long tract du 3 septembre 1940 exposait les causes de la guerre (en insistant essentiellement sur les antagonismes des impérialismes rivaux) et expliquait celles de la défaite³. Mais il ne disait rien de précis sur le retour aux revendications d'indépendance⁴. Avec le premier numéro clandestin de *La Lutte sociale*, imprimé sur papier pelure en novembre 1940, les choses étaient claires. S'adressant «au peuple algérien», «la conférence algérienne du PCA» disait: «Notre pays a été lancé dans cette guerre par le gouvernement français. La France a été vaincue et notre pays est maintenant le sujet de marchandages entre fascistes français, allemands et italiens... En voilà assez. L'heure est venue pour rompre le joug. C'est à ce combat que le Parti Communiste Algérien te convie... Peuple algérien! Nous réclamons l'indépendance de l'Algérie pour constituer dans notre pays un gouvernement démocratique algérien désigné par l'ensemble du peuple algérien... En avant pour notre indépendance!»⁵.

1. Numéro daté 2^e semestre 1939, janvier 1940.

2. Le CIE de Constantine signalait seulement dans son bulletin de février 1941: «Une nouvelle volte-face du parti qui s'oriente une fois de plus comme avant le Front populaire vers un nationalisme algérien estimé sans doute le plus propre à flatter les masses et à les amener au communisme».

3. «Les fascistes du Grand État-Major avaient ouvert la frontière aux troupes allemandes... Les colons algériens, les trusts, le patronat ne pouvaient admettre les lois sociales. Pour chasser le Front populaire, il leur fallait l'appui de l'étranger... Pendant ce temps, l'URSS a libéré 21 millions d'hommes et renforcé ses positions aux dépens de Hitler et de Mussolini. Elle reste un des principaux espoirs de notre libération. Mais la libération de la France n'est possible que par l'effort du peuple de France uni à celui des colonies sous la direction du PC».

4. Une phrase de conclusion préparait cependant les révélations futures: «Le peuple de France libéré de son propre impérialisme aidera les peuples colonisés dans leur libération nationale donnant ainsi à notre Algérie son organisation démocratique, propre et indépendante».

5. Le livre d'André Moine, *Déportation et résistance en Afrique du Nord* (Paris, les Éditions sociales, 1972) cite, p. 207, quelques lignes de cet article. Mais certains passages (ceux qui condamnent l'Allemagne hitlérienne) ne se retrouvent pas sur la photocopie du numéro publié dans le livre de Pierre Lombard, *La Crise algérienne vue d'Alger*. André Moine a-t-il été abusé? Où la photocopie est-elle truquée?

Un tract polycopié rédigé en arabe et intitulé *La Vérité* reprenait le 2 décembre 1940 les mêmes thèmes : indépendance de l'Algérie, lutte contre l'impérialisme, « redistribution des terres à tous ceux qui la travaillent ». Peu après, en janvier 1941, un « Appel du PCA », pour un « Front de combat contre la misère, la terreur policière et la guerre impérialiste » était diffusée par une série de tracts ronéotypés en arabe, puis en français. On y lisait : « L'impérialisme français pille notre pays... On veut nous replonger dans la guerre. Eh ! bien non ; la lutte Angleterre-Axe n'est pas notre lutte. C'est celle de deux impérialismes également odieux. Notre peuple qui n'est pas responsable de la défaite ne doit pas en faire les frais...¹ » Un second numéro de *La Lutte sociale* illégale, qui devait être tiré à 6 000 exemplaires, fut en partie saisi, mais les exemplaires déjà imprimés furent diffusés dans la région algéroise, les 2 et 3 février. Il revendiquait l'indépendance de l'Algérie tout en dénonçant le rationnement alimentaire et le « gouvernement des affameurs² ».

Dans les mois qui suivirent, la propagande communiste, bien que réduite aux quelques feuillets de *La Lutte sociale*, aux tracts et aux papillons³, multiplia ses efforts pour dénoncer « le régime d'esclavage et de faim » imposé par « le gouvernement de Vichy » : « Notre blé, on le donne au fascisme allemand pour continuer la guerre impérialiste ». *La Lutte sociale* demandait la liberté de vente pour les produits algériens, l'exonération des impôts et loyers arriérés, l'ouverture de crédits aux petits artisans et commerçants, un salaire minimum de 20 F, etc. Simultanément étaient présentées des revendications politiques fort radicales : « Liberté d'enseignement dans toutes les langues, enseignement de l'arabe obligatoire dans toutes les écoles officielles, suppression des administrateurs et caïds, remise de leurs pouvoirs aux *djemâ'a*, confiscation des terres des gros colons, constitution d'un gouvernement populaire algérien... » Le PCA invitait aussi, notamment par l'intermédiaire de papillons du Secours populaire algérien, « la population à se dresser contre la répression féroce qui a déjà frappé des milliers d'antifascistes »⁴. La lutte pour « l'amnistie immédiate de tous les prisonniers politiques » était le leitmotiv des tracts qui en appelaient aussi à « la solidarité envers les prisonniers politiques »⁵. Selon le Deuxième Bureau français de Vichy, *La Lutte sociale* n° 5 du 1^{er} mai 1941, imprimée sur quatre pages petit format, aurait « invité les indigènes à se révolter contre l'oppression », mais le Centre d'Informations et d'Études d'Alger ne reproduit pas ce passage⁶.

1. CIE, Alger, janvier 1941.

2. « Unis à nos frères de France qui souffrent comme nous, nous réaliserons l'indépendance de l'Algérie dans l'égalité des droits pour tous. Nous donnerons la terre à ceux qui la travaillent ».

3. Selon la police, les six numéros de *La Lutte sociale* imprimés jusqu'en juin 1941 correspondraient à un total de 22 000 exemplaires. Elle estimait à 50 000 le nombre d'exemplaires des papillons tirés pendant la même période.

4. Papillon collé sur les murs d'Alger le 1^{er} mars 1941 (*La Lutte sociale*, 4 avril).

5. Tract en français trouvé dans les boîtes aux lettres d'Alger le 8 juillet 1941. Cf. antérieurement plusieurs papillons : « Libérez les emprisonnés politiques ! »

6. Il cite, en revanche, ce paragraphe : « En Algérie, l'oppression se renforce. Dans ce pays si riche en blé, le pain est pétri de son, quand il ne fait pas défaut. Les conditions de travail

Une conférence clandestine du parti prévue pour février 1941 dut être remise à plusieurs reprises car elle devait réunir des délégués des trois «régions» (départements) et des sections. Selon la police, cette «quatrième conférence» du PCA se serait tenue à Alger en «juillet 1941» (?). Même si la date était exacte – ce qui est fort douteux puisqu'on n'y fit pas allusion au déclenchement des hostilités contre l'URSS –, les discussions s'inscrivirent dans le contexte politique et militaire antérieur. Sur le seul témoignage rétrospectif d'Ouzegane, Jacques Jurquet affirme que «la conférence de juin 1941» (date plausible) aurait eu à connaître des divergences entre deux lignes: celle de Caballero et de Deloison, partisans de la ligne Thorez antérieure à 1939, et celle d'Ahmed Smaïli, très nationaliste. La conférence aurait tranché contre cette dernière¹. Le rapport du bureau politique, que J. Jurquet ignore ou veut ignorer, montre, au contraire, que les deux lignes, si elles ont jamais existé, avaient fait place à une synthèse favorable à la thèse nationaliste-indépendantiste².

Le rapport politique³ présenté au nom du bureau politique formulait d'abord une autocritique assez nette vis-à-vis des positions antérieures⁴, puis présentait une ferme justification de la nouvelle ligne. Pourquoi le parti revendiquait-il désormais l'indépendance de l'Algérie alors qu'il ne parlait encore en 1939 que d'une «nation en formation»? Réponse:

«Si le problème de l'indépendance n'a pas été posé auparavant, c'est parce que la République française pouvait encore pacifiquement donner beaucoup plus au peuple algérien et parce que les conquêtes de l'Algérie étaient en accord avec les conquêtes populaires en France. Mais aujourd'hui,

s'aggravent, les salaires diminuent, le chômage s'accroît, les fellahs meurent de faim, l'armée des enfants en haillons, sans écoles, augmente de jour en jour». Le Rapport mensuel de la Direction des affaires musulmanes (5^e Bureau) insiste seulement sur un document du comité central révélant son intention de s'adresser désormais aux «Jeunes communistes» pour atteindre notamment «la jeunesse autochtone et la femme musulmane». Archives nationales, section Outre-mer (ANSOM), 11 H 50.

1. J. Jurquet, *La Révolution nationale algérienne et le Parti communiste français*, tome 3, 1939-1945, Paris, Éditions du Centenaire, 1979, p. 51 (Maurice Deloison, l'un des leaders envoyé en Algérie comme représentant du PCF auprès du PCA. La police fut informée de l'arrivée «de quelques militants dangereux» en mai).

2. Ouzegane, exclu du parti en 1947 pour ses articles attaquant le mouvement nationaliste et converti plus tard au nationalisme, s'est trop visiblement efforcé d'attribuer au seul Smaïli les mérites de la ligne nationaliste révolutionnaire du PCA. Rien ne prouve que Smaïli ait «rédigé, édité et diffusé» le numéro de novembre 1940 de *La Lutte sociale*. Quant à écrire que pendant une période il y eut deux directions du PCA, celle de Smaïli et celle de Caballero, avec deux *Lutte sociale* (Jurquet, p. 50), c'est une affirmation que rien ne confirme.

3. On en trouvera de longs extraits dans l'annexe n° 2 du Bulletin de novembre 1941 du CIE d'Alger.

4. Parmi les condamnations les plus affirmées, retenons au moins celle-ci: «La première faute du PCA est qu'il se considère comme une appendice du PCF sans travail propre. Il ne pénètre pas dans les milieux arabo-berbères, c'est-à-dire dans les couches les plus nombreuses et les plus exploitées». Et le Rapport d'expliquer qu'il fallait désormais former des groupes communistes paysans, recruter des cadres arabo-berbères notamment parmi les instituteurs et les «mélanger» aux cadres européens.

le gouvernement de Vichy se trouve au service de l'Allemagne fasciste et c'est pourquoi nous posons le problème de l'indépendance de l'Algérie – ce qui ne suppose pas que celle-ci ne puisse s'unir avec une France populaire. Certes, une partie de la population voit son salut dans l'expulsion de tous les Européens. Il faut lui expliquer que dans la lutte pour la Libération Nationale sont également intéressées les masses populaires européennes, victimes elles aussi de la réaction».

L'indépendance devait donc être revendiquée par «l'Union du peuple algérien dans un Front Populaire National», formule qui permettait d'établir la transition avec les mots d'ordre antérieurs. Mais le nouveau Front populaire national tendait la main aux nationalistes naguère vilipendés: «Nous avons perdu beaucoup de temps sans comprendre le caractère du Parti du peuple algérien, parti de lutte contre l'impérialisme. Nous devons établir avec lui une unité de combat»¹. Là, le revirement était total².

Cependant l'union primordiale restait celle de la classe ouvrière. Il fallait reconstruire une CGT clandestine «sur la base de la lutte des classes comme naguère». En vue de «prolétarianiser le parti», on devait «organiser les militants par groupes d'entreprise», mais au-delà devaient être suscités des «comités de lutte» ramassant les griefs et organisant le mécontentement: «Comités de fabriques, de marchés, de bureaux, de révoqués, de quartiers, de chômeurs». La propagande en milieu rural devait s'accompagner de la création de groupes communistes paysans chargés de proposer les revendications concrètes immédiates. Enfin, le rapport affirmait qu'une crise révolutionnaire pouvait se produire en Algérie à brève échéance car «le désespoir avait gagné de larges couches de la population». Pour être prêt à tirer parti de la situation, il fallait faire des avances à tous les éléments hostiles au gouvernement: organisations juives, «militaires rejetés de l'armée» (ce qui visait les francs-maçons non désignés comme tels) et organiser au sein même de la Légion française des combattants des groupes d'opposition³.

Résumant cette plateforme, un tract distribué au début de juillet et que la police croyait, visiblement à tort, lié au conflit germano-soviétique écrivait notamment: «Il faut briser les chaînes de l'esclavage que l'impérialisme français impose au peuple algérien et à toute l'Afrique du Nord... Le PCA

1. Peut-être est-ce au nom de cette unité de combat que dans le numéro 4 de *La Lutte sociale* la mutinerie des tirailleurs de Maison Carrée (que l'opinion tendait à attribuer aux messalistes) était relatée avec complaisance? Mais le Parti communiste se défendait, à juste titre, d'y avoir participé en quoi que ce soit (CIE, Constantine, mai 1941). (Quelque 600 tirailleurs s'étaient mutinés pour ne pas partir au Levant; 34 furent condamnés à mort (sept virent leur condamnation commuée), 50 à des peines diverses. Les soldats mutinés avaient causé 23 morts et 130 blessés).

2. Le Rapport mensuel de la direction des Affaires musulmanes de juin 1941 notait: «Le bruit court d'une collusion possible entre communistes et partisans de Messali. Il semble cependant prématuré de croire à une entente entre ces deux partis politiques en raison des rivalités qui les ont opposés dans le passé».

3. Les affirmations sur la Légion paraissent optimistes: «À part quelques noyaux, la majeure partie de cette organisation n'est pas pour le gouvernement. Beaucoup d'anciens militants de l'ARAC en font partie. Un mouvement de large mécontentement s'y développe...»

lève le drapeau de l'indépendance de l'Algérie; il tend fraternellement la main aux organisations algériennes, à nos frères du PPA, aux forces syndicales, aux groupements libéraux et progressistes, à tous ceux qui veulent lutter pour un gouvernement national et populaire dans une République populaire algérienne libre et indépendante unie à une France libérée¹».

La propagande après août 1941

En Algérie comme partout ailleurs, l'agression allemande contre l'URSS devait amener les communistes à redéfinir progressivement leur ligne politique, peut-être après une période «d'attente prudente» notée par le bulletin du Deuxième Bureau. Les premières indications que l'on possède sont succinctes mais nettes. Selon un document saisi chez un militant en août 1941, les consignes nouvelles s'énuméraient ainsi: «1. Auprès des masses européennes tempérer notre position anti-anglaise; nécessité d'un rapprochement avec les éléments anti-hitlériens et gaullistes; pour le sabotage des fournitures au gouvernement allemand, écoute systématique de *Radio-Moscou*; 2. auprès des masses indigènes campagne acharnée contre l'hitlérisme; soutien des revendications principales leur réalisation ne dépendra que de la victoire de l'URSS»².

Bientôt, les directives se firent plus précises: «Il fallait acquérir des sympathies dans la franc-maçonnerie en favorisant ses réunions clandestines» et ne pas hésiter à se rapprocher de tous les adversaires de Vichy même anticommunistes: «Le courant anglophile doit être capté de même que les syndicats et les amicales laïques»³. L'arrestation de neuf communistes espagnols aurait permis à la police de saisir, en décembre 1941, ce qu'elle appelait «les nouvelles instructions du Komintern». Quelle qu'en soit l'origine, celles-ci prescrivaient de «faire régner parmi les Européens et les indigènes une agitation de caractère ultra-patriotique», en dénonçant la trahison de Vichy qui livrait la France à l'impérialisme allemand. Aux musulmans, on devait expliquer que la victoire du bloc anglo-soviétique leur permettrait d'acquérir «la liberté politique, semblable à celle que venaient d'obtenir les Syriens». Enfin, la propagande devait démontrer aux troupes nord-africaines que le gouvernement de Vichy voulait les envoyer se battre contre l'URSS, «amie des peuples opprimés», aux côtés «des Allemands qui les tiennent pour une race inférieure»⁴.

1. Le Rapport mensuel de la direction des Affaires musulmanes de juillet 1941 semble indiquer que ce tract reproduit l'article-leader de *La Lutte sociale* n° 6, laquelle est datée de juin 1941. Le Bulletin du Deuxième Bureau citant le même tract précise que *La Lutte sociale* a publié «des articles dans le même sens».

2. CIE, Alger, août 1941.

3. CIE, Alger, septembre 1941. Pour le Service des affaires musulmanes, «dans les milieux communistes algérois on préconise d'aider par tous les moyens le mouvement gaulliste». Rappelons que celui-ci était considéré jusque-là par le PCA comme «un mouvement d'inspiration réactionnaire et colonialiste» lié à l'impérialisme anglais qui a des visées conquérantes.

4. CIE, Alger, décembre 1941. Le bulletin du Deuxième Bureau notait que «ces directives ne se sont pas toutefois traduites jusqu'ici dans les faits».

Cette nouvelle propagande d'inspiration patriotique française «touche davantage les Européens que les Musulmans», expliquait la police. On l'en croit volontiers en découvrant le texte de certains papillons anti-allemands, notamment ceux qui avaient été collés sur les murs de Bône: «Contre les Boches et les traîtres, unissez-vous!». Comme le notait, le 6 juin 1942, la section des Affaires musulmanes du commandement en chef: «L'attitude jacobine des tenants de la III^e Internationale leur a gagné des sympathies parmi certains éléments européens qui leur étaient jusqu'ici étrangers ou même hostiles». En revanche, «dans les milieux musulmans, le communisme semble avoir beaucoup perdu de son crédit d'avant-guerre».

Pourtant, certains tracts exposaient aussi la situation matérielle misérable des travailleurs musulmans et des *meskines* (pauvres), la diminution des rations d'huile et l'indifférence du Secours national. Même le mot-clé d'indépendance ne disparut pas aussitôt. Tel «important tract bilingue» consacré en février 1942 au procès des 61 affirmait que les militants inculpés n'étaient «coupables que d'avoir aimé leur pays et la liberté» et se terminait ainsi: «Pour l'indépendance de la France et de l'Algérie, travailleurs en avant!»¹. Mais dans l'ensemble, la propagande communiste dénonçait surtout «le gouvernement hitlérien de Vichy (qui) accepte la main-mise de Hitler en Afrique du Nord, affamant ainsi notre peuple»².

Quelques mois plus tard, le 12 septembre 1942, le PCA lançait, par tract diffusé dans toutes les grandes villes, un appel à la formation d'un «Front de la liberté contre l'immixtion des fascistes allemands en Algérie»³. «Pour que l'Algérie ne soit pas une colonie nazie, unissons-nous fraternellement sans nous soucier de nos origines raciales ou philosophiques». *La Lutte sociale* reprenait bientôt les mêmes thèmes dans ses divers articles qui demandaient «la constitution du Front de la liberté contre le danger hitlérien», «la création de milices républicaines et de comités populaires de ravitaillement, l'arrestation des hitlériens français et la libération des détenus»⁴.

Au lendemain du débarquement anglo-américain, le PCA n'eut donc pas à modifier substantiellement ses appels. Les tracts qu'il fit distribuer le 30 novembre 1942 sous la signature «Le Front de la liberté» étaient titrés: «Aspirations légitimes de la population nord-africaine». Ils ne réclamaient

1. CIE, Alger, février 1942. Toutefois, le texte arabe rappelait seulement que «les communistes avaient lutté pour faire relever les salaires des ouvriers musulmans, pour que les Algériens aient les mêmes droits que les Français contre l'indigénat, le code forestier, le décret Regnier, les tribunaux d'exception». Il n'était pas question de leur combat pour l'indépendance.

2. De ce tract de février 1942, Jacques Duclos cita devant l'Assemblée nationale, le 11 octobre 1955, la phrase suivante: «Il faut empêcher que les traîtres de Vichy continuent à utiliser notre pays pour les services de la machine de guerre de Hitler», *Journal officiel*, Débats, 12 octobre 1955, p. 5002.

3. Bulletin du Deuxième Bureau. Selon l'ouvrage du PCA, *Sept ans de luttes*, le titre était «Front de la liberté contre l'infiltration hitlérienne en Afrique du Nord» selon Jacques Duclos, en octobre 1955, «contre la pénétration des fascistes allemands en Algérie».

4. Numéro daté du 11 novembre 1942 mais antérieur en fait au débarquement anglo-américain.

pourtant que la dissolution et le désarmement des ligues fascistes, l'arrestation des Français hitlériens; la libération des détenus politiques, l'épuration de l'administration et la réintégration des fonctionnaires exclus. Étaient-ce bien là tous les vœux des musulmans?¹».

Les communistes, bien entendu, n'ignoraient pas où allaient les désirs de ces derniers. C'est pourquoi ils adjuraient «les populations musulmanes, qui aspirent tant à conquérir leurs libertés, à ne pas rester à l'écart de cette lutte, à l'action commune aux côtés des Alliés»². Des appels étaient lancés pour que «les Musulmans algériens entrent dans les rangs des Alliés avec l'URSS, l'Amérique et la France libre... Ô Musulmans, aidez les Alliés sous toutes les formes!»³. On leur demandait de s'unir aux «forces progressives européennes» pour réaliser le «Front unique contre Hitler»⁴. Mais *La Lutte sociale* reconnaissait explicitement, tout en appelant les musulmans à la lutte contre l'Axe et les «nazis algériens», que les Algériens ne comprenaient pas l'intérêt qu'ils y trouveraient; ce qu'elle attribuait à l'activité de «la propagande nazie dans les milieux musulmans»⁵. C'est pourquoi un tract du PCA tenta d'affirmer «L'application des principes de la charte de l'Atlantique sera pour elles (les populations musulmanes) une garantie pour l'avenir»⁶.

Aux membres du parti, une circulaire intérieure répétait, le 9 janvier, qu'ils devaient «plus que jamais se pénétrer en ce qui concerne les problèmes spécifiquement algériens de la ligne du parti qui peut se résumer dans la formule: «Pour une Algérie libre unie à une France libre». Il faut réaliser l'union de tous afin que l'Algérie fasse bloc dans la lutte contre Hitler. Florimond Bonte écrivait alors au général Giraud que les «anti-hitlériens avaient pour devise: «Tous debout pour la Guerre sainte et sacrée de la Délivrance»⁷.

Mais cette guerre sainte pour des Français n'était pas le *jihâd* auquel rêvaient les Algériens musulmans. C'est pourquoi le PCA et le PCF estimèrent que leurs pires ennemis et ceux de la France combattante étaient désormais les nationalistes du PPA et les anciens Élus assimilationnistes ralliés au Manifeste du Peuple algérien. Car Ferhat Abbas, Messali et l'ancien secrétaire général du PCA, Ben Ali Boukhort, étaient désormais d'accord pour dire: «L'Algérie aux Algériens»⁸.

1. Tracts distribués dans plusieurs villes, le 30 novembre 1942.

2. Tract distribué à Oran le 9 janvier 1943, «Contre Hitler, Laval, Mussolini, guerre à mort».

3. Tract «Appel aux Musulmans algériens» (11 janvier 1943). Même appel dans le tract des Jeunesses communistes aux Jeunes musulmans (23 février).

4. Tract du 10 février 1943.

5. CIE, Alger, janvier 1943.

6. Mais l'affirmation ne fut pas reprise et le PCA, qui aurait voulu faire reprendre la formule dans le Rassemblement de la France combattante, dut y renoncer; CIE, Constantine, mai et août 1943.

7. Florimond Bonte, *Le Chemin de l'honneur*, Paris, Les Éditions sociales, 1949, p. 463. Lettre du 11 janvier 1943. «Ce qu'ils veulent, c'est traquer, abattre et mettre à mort la bête hideuse du fascisme... C'est délivrer la France, assurer son indépendance et placer son peuple aux premiers rangs des peuples libres...»

8. Titre d'une brochure de Ben Ali Boukhort, publiée en 1945.

Contre ces nationalistes, les députés communistes français furent les premiers à protester. Quatre jours après la présentation du «Projet de réformes faisant suite au Manifeste», lequel revendiquait «un État algérien autonome après la réunion d'une Assemblée constituante élue par tous les habitants de l'Algérie», plusieurs députés récemment libérés firent une démarche auprès du préfet d'Alger. Ils lui déclarèrent, le 30 mai, «qu'ils n'appuyaient en aucune façon les revendications politiques des Élus musulmans, qui sont actuellement inopportunes». Le 2 juin, le député Virgile Barel, chargé avec Lozeray de la propagande en milieu musulman, vint répéter au directeur du CIE: «Pour le PC, le droit au divorce entre les peuples de France et d'Algérie ne signifie pas que celui-ci soit obligatoire ni même souhaitable pour l'instant»¹.

Peu après sa libération, le 27 avril 1943, Amar Ouzegane, qui allait devenir le secrétaire général du PCA, déclara à ses compatriotes de Sétif: «C'est par l'union avec vos camarades français que vous obtiendrez vos droits. Nous refusons de collaborer avec ceux qui trompent la masse et essaient de l'engager sur une voie dangereuse»². La «voie dangereuse», c'était la revendication d'une nation algérienne, réclamée par le Manifeste, dont les communistes prétendirent qu'il avait été rédigé dans les bureaux du Gouvernement général «sur les conseils ou avec l'accord de M. Murphy, représentant des USA». C'étaient les mots d'ordre d'Algérie arabe et d'indépendance, «expression des intérêts de la bourgeoisie arabo-berbère», selon Ouzegane. Ces «faux nationalistes», Ouzegane n'allait pas tarder à les accuser «d'avoir abandonné le bourricot nazi pour monter (sur ?) le bateau de la Charte de l'Atlantique». À l'école élémentaire du PCA, on enseignait «L'Algérie sait avant tout qu'elle doit aider à battre le fascisme hitlérien»³.

Sans qu'il soit nécessaire de multiplier les citations, on voit qu'étaient reprises toutes les formules du discours communiste de l'immédiat avant-guerre⁴. Le Parti Communiste Algérien, redevenu légal depuis l'ordonnance du 1^{er} juillet 1943, renouait directement avec ce qu'il était et ce qu'il disait

1. CIE, Alger, avril-mai 1943.

2. Un an plus tard, Ouzegane, dans son Rapport du 23 septembre 1944, condamnait beaucoup plus vivement, comme naguère Ben Ali Boukhort, «les pseudo-nationalistes inspirés par des impérialismes étrangers qui favorisent le séparatisme des cent seigneurs de la colonisation... Il est clair que l'intérêt de l'Algérie n'est pas de demander le divorce avec une France nouvelle qui se forge dans la lutte contre Hitler» (*Le Parti communiste au service des populations d'Algérie*, Alger, *Liberté*, 1946, p. 7).

3. École élémentaire du PCA, cours n° 4, «L'Union avec le peuple de France», 1943. Même affirmation dans le cours n° 9, «Le programme d'action du Parti Communiste Algérien»: «Contre le courant populaire chez les Musulmans créé par les Élus qui parlaient de constitution d'un Dominion avec l'aide d'une puissance étrangère, notre parti a réagi énergiquement. Il a dit: «L'indépendance n'est pas possible». Peut-être faut-il ajouter que lorsque les orateurs communistes déclaraient que l'indépendance n'était pas possible, que «nécessairement l'Algérie serait tributaire de l'étranger», les musulmans quittaient la salle.

4. *La Lutte sociale* fit place le 1^{er} juillet 1943 au journal *Liberté* qui réclamait dans son premier numéro l'égalité entre Français et Algériens dans tous les domaines, «l'attribution à tous les Algériens de tous les droits civiques».

pendant la période du Front populaire: «Union totale entre le peuple algérien et le peuple français dans la lutte contre le fascisme pour une Algérie libre amie de la France libérée» (*Liberté*, 26 août 1943). S'y ajoutait seulement l'appel aux armes: «La guerre entre maintenant dans une phase décisive. Voici qu'approche l'heure des suprêmes assauts pour écraser la bête fasciste. C'est dans la mesure où chaque peuple aura pris une part importante aux ultimes combats qui viennent qu'il pourra revendiquer hautement le droit de vivre heureux et libre».

Ainsi, par son «programme de guerre», le PCA entendait avant tout mobiliser les masses algériennes dans la guerre contre l'hitlérisme¹; par son manifeste «Liberté, Égalité, Fraternité» du 14 juillet 1943, il promettait en retour l'égalité en Algérie et «l'union avec le peuple de France». Cette ligne politique devait être défendue jusqu'à la nouvelle orientation proclamée par le comité central, les 21 et 22 juillet 1946: «Le mouvement national domine tout en Algérie».

1. François Billoux écrivait dans le n° 1 de *Liberté* que seules «des mesures rapides pour l'amélioration du sort des Arabes et des Kabyles permettront une participation sans réticence des Musulmans à la guerre de la libération». Le 14 novembre 1943, énumérant les conditions de la participation des communistes au gouvernement, il demandait que soit inaugurée «une politique susceptible de faire participer les masses musulmanes à la libération de la France».

Ferhat Abbas

La récente disparition de Ferhat Abbas aurait, dit-on, plus touché les Français que ses compatriotes algériens. Si le fait s'avérait exact, l'explication de ce paradoxe serait simple : l'ancien président du Gouvernement provisoire de la République algérienne appartient au moins autant à l'imaginaire français qu'au souvenir des Algériens.

Politiques ou publicistes français ont en effet présenté, au gré de leurs préjugés, des portraits bien différents de Ferhat Abbas. À gauche, certains ont vu en lui un parlementaire bourgeois du style républicain français ou un politicien méditerranéen fougueux et subtil, mais trop manœuvrier pour être digne de confiance. Et d'aucuns, parmi les communistes, de pousser la caricature jusqu'à peindre «Monsieur le pharmacien de 1^{re} classe Abbas» sous les traits d'un Homais de sous-préfecture. D'un autre côté, les zélotes de l'«Algérie française» ont poursuivi en lui l'«Arabe», l'«Ennemi de la colonisation». Avec malignité ils ont souligné les «palinodies» d'un homme qui se serait voulu le champion d'une politique d'intégration avant de se rallier au nationalisme anti-français. «Justifiant la prudence et le scepticisme des administrateurs français» (Claude Marten), cet homme aux sincérités successives aurait trahi toutes les causes. Pour d'autres enfin, et notamment quelques Pieds-noirs, Abbas aurait été «le médiateur, le conciliateur, l'arbitre» (Jules Roy), «le pacifiste qui n'a opté pour la violence qu'en dernier recours, et la mort dans l'âme» (Jean Daniel).

Qu'en est-il donc au juste de cet homme-Protée, si l'on en croyait le kaléidoscope des imaginations françaises ? L'historien peut-il proposer du personnage une lecture moins marquée par l'engagement politique, ne serait-ce qu'en rappelant les grands traits d'une biographie et d'une carrière ?

Kemal Abencérages

Quoi qu'on ait pu dire ou écrire sur les origines «bourgeoises» de «ce fils d'un bachagha abondamment décoré par le gouvernement français», Abbas appartenait à un milieu modeste. Son père, issu d'une famille paysanne dépossédée de ses terres par les expropriations de la colonisation officielle, gagna longtemps sa vie comme ouvrier agricole. Remarqué par son intelligence et son sens du négoce, il accéda aux fonctions «d'adjoint indigène» et devint ainsi *caïd*, puis *agha* honoraire, humbles postes administratifs malgré la magie trompeuse des titres turcs.

* Article initialement paru dans *Maghreb-Machrek*, 1987.

Né le 24 octobre 1899 dans un douar montagnoux de la Kabylie des Babors, Ferhat Abbas «courut pieds-nus la campagne, n'entendant pas un mot de français, jusqu'à sa douzième année». Tardivement scolarisé, grâce à une bourse de l'État, il réussit à mener à bien des études secondaires au collège de Philippeville (Skikda) et des études supérieures à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. Au contact d'enseignants ignorant le racisme, «mes maîtres respectés», Abbas acquit une solide culture littéraire française. À Alger, il se passionna plus pour le syndicalisme étudiant et la politique que pour la pharmacie. Militant étudiant qui entendait, dans un pays où «notre bourgeoisie pourrie se désintéresse de l'avenir des jeunes», être au service de ses frères et solidaire du peuple, il présida avec autorité de 1927 à 1931 l'AEMAN (Association des Étudiants Musulmans Nord-Africains).

Ses premiers articles de presse, publiés dès 1922 dans *Le Trait d'union* de V. Spielmann, puis dans *Attakadoun* du Dr Bentami, révélèrent un polémiste de talent. Le curieux pseudonyme qu'il s'était choisi, *Kemal Abencérages*, était sans doute fort révélateur. Lui «le dernier des Abencérages», de ces Banu Sarradj du royaume de Grenade expirant, n'entendait-il pas, sous les auspices du *Ghazi*, «régénérer l'Afrique tombée par les défaites de l'islam dans une lamentable anarchie»? En tout cas, à une époque où la jeunesse intellectuelle du Maghreb se divisait entre partisans et adversaires des réformes de Mustafa Kemal, Abbas s'affichait clairement, et jusque dans le port du bonnet d'astrakhan, comme un partisan enthousiaste du modernisme laïcisant de «l'immortel Kemal Atatürk».

Un Jeune-Algérien

Politiquement l'étudiant Abbas, créateur d'une revue *Ettelmidh*, dans laquelle le gouverneur général Viollette ne dédaigna pas d'écrire, se voulait, comme tous les étudiants musulmans qui avaient assimilé la culture française, «Jeune-Algérien»; d'où le titre donné à son recueil d'articles publié en 1931: *Le Jeune Algérien*. Or ces Jeunes-Turcs, comme les appelaient les Français, réclamaient de la France depuis 1908 la fidélité à ses principes républicains, l'égalité pour tous les habitants de l'Algérie, l'émancipation par l'école et l'octroi d'une représentation parlementaire.

Abbas était alors un Jeune-Algérien décidé et véhément qui criait à la France: «Aide-nous à reconquérir notre dignité ou reprends tes écoles!». Certes il se reconnaissait deux patries, l'une «intellectuelle» et l'autre «spirituelle»: «C'est bien la pensée française qui est la base des principes de notre vie morale (...). Et pourtant l'islam est resté notre foi pure, la croyance qui donne un sens à la vie, notre patrie spirituelle». Les spécialistes des Affaires indigènes diagnostiquaient en lui «les souffrances du métier intellectuel». Nous y verrions plutôt les aspirations d'un esprit généreux qui rêvait, disait-il, d'une «culture franco-musulmane», d'une Algérie renaissant «au souffle de la pensée française» et d'un «réveil des États musulmans désormais assurés de leurs destinées».

Devenu conseiller municipal de Sétif (1932), puis conseiller général aux élections du 14 octobre 1934, et enfin délégué financier à l'Assemblée d'Alger, Abbas resta fidèle à son idéal : *L'Entente franco-musulmane*, titre de l'organe de la Fédération des élus qui devint son journal. Il croyait vers 1935 à la dissolution du « panislamisme », à la nécessité d'une action revendicative dans le cadre français, à l'urgence de réformes politiques : « Tout, sauf le statu quo ! ». Il aurait suggéré au ministre Régnier d'accorder l'octroi de droits politiques aux Algériens francisés, au besoin en abolissant le statut personnel. Celui-ci le révéla au Sénat avec une lourde ironie, vouant Abbas aux malédictions des Oulémas et des premiers nationalistes.

Accusé néanmoins de nationalisme par le journal *Le Temps*, Abbas fut amené à prendre position en expliquant qu'il n'avait pas « découvert la nation algérienne » dans le passé. Il attendait de la France qu'elle élevât six millions de Musulmans à la dignité d'homme pour que l'Algérie devînt française. Toutefois il n'y aurait d'Algérie française que si ces derniers étaient considérés et traités comme des citoyens majeurs. En ce sens le peuple algérien pouvait dire : « La France, c'est moi, parce que je suis le nombre, je suis le soldat, je suis l'ouvrier, je suis l'artisan (...) Écartez ma collaboration, mon bien-être et mon tribut à l'œuvre commune est une hérésie grossière » (*L'Entente franco-musulmane*, 27 février 1936).

Le projet de loi Blum-Viollette, qui accordait les droits de citoyen à quelque 24 000 Algériens, allait donc pour lui dans la bonne direction, encore qu'il le jugeât trop restrictif. Mais l'échec de ce projet face au tumulte suscité par les hommes politiques français d'Algérie lui fut une amère désillusion. Ainsi la France confinait même l'élite jeune-algérienne francisée dans la situation de sujets français.

Pour vaincre le régime colonial, Abbas crut pouvoir en appeler à une action de masse. C'est dans ce dessein qu'il créa en juillet 1938 l'*Union populaire algérienne*. Le programme en était clair : « Nous voulons que l'Algérie dépende de la démocratie française, mais qu'elle garde sa physionomie propre, sa langue, ses mœurs, ses traditions. Rattachement ne veut pas dire assimilation ». Mais ce parti ne parvint pas à s'implanter et le gouvernement français se refusa à imposer des réformes. Bien qu'il déclarât au président Daladier : « La méthode qui consiste à faire naître des espoirs et à ne pas les satisfaire, à promettre et à ne rien donner, conduit au divorce », Abbas ne désespérait pas encore de la France. Il le montra en septembre 1939 en s'engageant à 40 ans dans l'armée française.

La défaite de 1940 l'étonna, le régime de Vichy le révolta et l'humilia. Pourtant il tenta encore de dire au chef de l'État ce que devait être « l'Algérie de demain ». Dans ce mémoire du 10 avril 1941, Abbas invitait la France, si elle voulait maintenir « l'entente des races », à imposer à l'Algérie une vaste révolution agraire et politique, comparable à celle qu'avait réalisée Mustafa Kemal. Cette démarche un peu naïve méritait mieux qu'un accusé de réception. Aussi bien ce texte fut-il le dernier de ceux par lesquels Abbas en

avait appelé à l'égalité des droits dans le cadre de la nation française. Désormais, après avoir découvert que l'idée d'une patrie algérienne commençait à gagner les masses, il allait revendiquer au nom de la nation algérienne.

Un leader nationaliste

Au lendemain du débarquement anglo-américain, Abbas rédigea, pour protester contre l'attitude dilatoire des autorités françaises, le célèbre *Manifeste du peuple algérien* qui se voulait d'abord un appel aux nations alliées. Au nom de son peuple, il prenait congé des illusions des Jeunes Algériens quant à la politique d'assimilation. «Désormais un Musulman algérien ne demandera pas autre chose que d'être un Algérien musulman». Le Manifeste réclamait la condamnation et l'abolition du régime colonial, la reconnaissance à l'Algérie du droit de disposer d'elle-même, la participation immédiate des Algériens au gouvernement de leur pays. *L'Additif au Manifeste* précisa le 26 mai 1943 que la constitution du nouvel État algérien serait élaborée par une Constituante élue au suffrage universel, et que la France conserverait un «droit de regard» sur l'Algérie autonome.

Dans le contexte des discussions nouées autour de la conférence de Brazzaville, divers hauts fonctionnaires et hommes politiques préconisaient de transformer l'Empire colonial en une Fédération. Abbas, se saisissant de l'idée fédérale, créa en mars 1944 un mouvement: *Les Amis du Manifeste et de la liberté*, «pour rendre familière en Algérie l'idée de nation algérienne et désirable la constitution d'une République autonome fédérée à une République française rénovée et anticolonialiste».

Les Amis du Manifeste remportèrent un succès populaire considérable, mais servirent surtout de prête-nom au Parti du Peuple Algérien, qui prônait, lui, l'insurrection. C'est pourquoi, après les émeutes de mai 1945, qui furent déclenchées à l'insu de Ferhat Abbas, son mouvement fut dissous et lui-même fut emprisonné pendant dix mois.

À peine libéré et voulant profiter de ce que la France avait accordé treize sièges de députés aux Algériens, Abbas improvisa un nouveau parti, *l'Union démocratique du Manifeste algérien*, qui se présentait comme n'étant «ni extrémiste, ni séparatiste, ni anti-français».

L'UDMA, malgré ses succès électoraux de 1946, ne devint pas un parti de masse et Abbas ne put faire accepter à la Deuxième Constituante son projet de République algérienne dans laquelle les Français et les Algériens auraient disposé de la double nationalité. Dès lors il ne restait plus à Abbas qu'à combattre le statut de 1947 et à tenter d'agir à Paris. Désabusé, il reconnut en octobre 1951: «Il n'y a plus d'autres solutions que les mitraillettes».

Le Président du GPRA

Pourtant, même après le déclenchement de l'insurrection, Abbas voulut encore croire possible d'obtenir de Paris le statut d'une Algérie, État associé

de l'Union française. Définitivement déçu, il se rallia à la fin de 1955 au FLN et rejoignit en avril 1956 sa délégation extérieure.

Successivement ambassadeur itinérant, membre du CNRA (Conseil national de la Révolution algérienne) puis du Comité de coordination et d'exécution, il devint en septembre 1958 le premier Président du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Le FLN entendait-il en le choisissant faciliter la négociation avec la France? ou disposer seulement d'un porte-parole reconnu devant les États étrangers? ou enfin susciter un arbitre qui mît fin aux querelles internes du Front? On ne saurait répondre à coup sûr. Mais Abbas ne paraît pas avoir disposé d'une autorité considérable au sein du FLN. Représentant d'un courant libéral de plus en plus minoritaire, il fut finalement, malgré les services rendus dans le domaine diplomatique, privé de son poste en août 1961.

Après les accords d'Évian, Abbas fut élu Président de l'Assemblée constituante algérienne. Face aux thèses marxistes qu'il réprouvait et à l'institutionnalisation du parti unique, Abbas tenta vainement de défendre les droits de la Constituante à amender le projet constitutionnel du FLN. Battu, il démissionna le 13 août 1963. Ben Bella l'exclut peu après du parti et l'assigna à résidence d'août 1964 à juin 1965. Sa carrière politique brisée, il parut s'enfouir dans une hautaine retraite. Mais en mars 1976 le «vieux combattant de la liberté» signa avec Cheikh Kheireddine, Ben Khedda et Hocine Lahouel un texte de protestation contre le «pouvoir personnel» et «le système totalitaire» du colonel Boumediene. Il fut à nouveau arrêté et privé de sa liberté de mars 1976 à juin 1977.

Il ne fut réhabilité qu'en octobre 1984, au moment même où sortait en France son dernier livre *L'Indépendance confisquée*. Passionné et amer, cet ouvrage condamne «les mauvais bergers qui ont asservi le peuple algérien» «instauré le socialisme stalinien (...) et l'étatisme qui ne conduit qu'à la paresse, au gaspillage et à l'irresponsabilité». Quelles que soient ses outrances, ce livre sonne en tout cas comme une «défense et illustration» de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

La carrière politique de Ferhat Abbas, ce Bourguiba malchanceux, fut sans doute un échec, mais le témoignage de sa vie mérite à tout le moins le respect des Français et des Algériens. Oui, Abbas a varié; oui, Abbas, tout en combattant le régime colonial, fut l'homme du dialogue avec la France, aussi longtemps du moins qu'il crut que celle-ci finirait par consentir à l'émancipation politique de l'Algérie. Il s'associa ensuite au FLN pour un combat sans haine et sans faiblesse. Abbas aura toute sa vie rêvé d'une décolonisation pacifique et d'une Algérie tirée du sous-développement économique et culturel. Son premier espoir ne s'est pas réalisé, mais le second n'est pas, qu'on sache, du domaine de l'impossible.

Un manuscrit inédit de Ferhat Abbas

MON TESTAMENT POLITIQUE

INTRODUCTION HISTORIQUE

Le texte de Ferhat Abbas que nous publions avec l'aimable autorisation du Service Historique de l'Armée de Terre¹ est largement inédit. Seuls quelques extraits de ce *Testament politique* ont été publiés en 1972 par le général Massu dans son livre *La vraie Bataille d'Alger* (Plon, 1972). Mais ces extraits, jugés «les plus significatifs» par le général Massu, ne représentaient qu'une petite partie de ce texte qui mérite, pensons-nous, d'être connu et lu *in extenso*.

Le manuscrit de *Mon testament politique* fut rédigé par Abbas au début de 1946, alors qu'il était emprisonné à la suite des «événements» de mai 1945². Un exemplaire autographe serait «tombé, dans des conditions que j'ignore, écrit le général Massu, entre les mains du lieutenant Lafond, commandant la prison militaire d'Alger de 1941 à 1945 et décédé en 1954. Sa veuve me le fit remettre en 1957»³.

Le secret gardé jusqu'en 1972 autour de ce document pourrait indiquer qu'il avait été confisqué provisoirement (ou dérobé ?) à Ferhat Abbas par un gardien de prison. Le lieutenant Lafond se garda en effet de le communiquer à ses supérieurs et le *Testament* resta inconnu des divers services de renseignements, comme j'ai pu le vérifier dans les archives du Gouvernement général de l'Algérie.

Le prisonnier Ferhat Abbas ne fut jamais jugé ; bénéficiaire de la loi d'amnistie, votée par l'Assemblée nationale constituante le 2 mars 1946, il fut libéré le 16 mars, après onze mois de détention. On peut remarquer qu'il ne protesta pas contre la disparition (?) de son manuscrit et qu'il publia le 1^{er} mai 1946 un bref *Appel à la jeunesse algérienne française et musulmane* qui reprend la substance de deux paragraphes de son *Testament* ; le premier s'intitule : «Dernier mot à la jeunesse musulmane» et le second : «Et toi, jeunesse française algérienne, où vas-tu ?». Avait-il conservé une autre copie ? ou son texte, après avoir été photographié et dactylographié, lui fut-il discrètement restitué ?

* Article publié initialement par la *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 1994.

1. Référence SHAT 1H 2590/3.

2. Ferhat Abbas avait déjà été assigné à résidence surveillée dans le Sud oranais le 25 septembre 1943. À la requête de Pierre Bloch, sous-secrétaire d'État du Comité français de libération nationale, il fut libéré le 2 décembre 1943.

3. On peut imaginer aussi qu'au cours de la bataille d'Alger le document ait été retrouvé dans les bureaux de la prison militaire et transmis au général Massu commandant alors la zone du Nord-Algérois.

Il est certes difficile de répondre. Pourtant les fragments publiés par le général Massu sont parfois légèrement différents du texte dactylographié que nous reproduisons. Ceci conduit à penser que ce texte dactylographié est une première version et que les extraits publiés par le général Massu seraient tirés d'une copie manuscrite (?) peu différente¹. La première version serait restée dans les archives de la prison jusqu'en 1957 et la seconde aurait été transmise au général Massu par la veuve du lieutenant Lafond.

L'intérêt historique de ce document réside dans le fait qu'il se présente comme le testament politique d'une personnalité algérienne de premier plan qui continuera en réalité une longue carrière, mais qui, en 1946, déclare aspirer à la retraite. Abbas a écrit ce texte d'abord pour défendre son honneur et se justifier d'une accusation «arbitraire». Arrêté le 8 mai 1945 dans le salon d'attente du gouverneur général d'Alger sous l'inculpation «d'atteinte à la souveraineté française», responsable des émeutes insurrectionnelles de Sétif, il fut mis au secret absolu. Ce ne fut que quelques semaines plus tard, notamment lors de son transfert à la prison militaire de Constantine, qu'il apprit, bribes par bribes, l'étendue des «événements de Sétif et de Guelma» et l'ampleur de la répression².

Son *Testament* s'ouvre par une protestation d'innocence. Son mouvement *Les Amis du manifeste et de la liberté* (AML) et lui-même sont étrangers à ces émeutes : ils ne les ont ni organisées, ni déclenchées. «Nos mains sont nettes de tout sang humain, je l'affirme sur l'honneur. J'en fais le serment devant Dieu, devant mon pays et devant tous les Français dignes de ce nom», répétera-t-il dans son premier article d'homme libre publié par le *Courrier algérien*³.

1. La seule différence importante est l'ajout de la phrase suivante : «Les miracles qui passionnent l'humanité moderne ne viendront plus du «désert». Les routes nouvelles bordées de miracles ne sont pas celles qui mènent au «désert». Ce sont celles qui mènent aux laboratoires des savants. *Quand le monde arabe du golfe Persique à l'océan Atlantique pourra-t-il donner un nom digne de figurer à côté de celui d'un Pasteur, d'un Faraday, d'un Koch, d'un Kirchhoff, d'un Lavoisier, d'un Graham, d'un Maxwell, d'un Siemens, d'un Berthelot, d'un Pierre Curie, d'un Claude Bernard, d'un Thomson ?*» (p. 65 du livre de Massu). Toutefois cette phrase se retrouvait à la fin du document dactylographié au milieu de quelques citations d'auteurs et d'un brouillon de lettre inachevée.

2. Selon le 2^e Bureau de l'état-major, ces émeutes firent 102 morts et 110 blessés européens (86 morts parmi les civils, 14 militaires et 2 prisonniers italiens). La répression, menée par les autorités militaires et civiles et les gardes civiques des Européens, aurait provoqué 1 165 morts parmi les musulmans (selon le rapport du général Duval du 5 août) ou 1 340 selon une évaluation du gouvernement général. Le SHAT a présenté en 1990 «un total, évalué sans les morts dus à la marine, de 2 628 tués», mais ce chiffre, obtenu par une opération arithmétique, n'est qu'une hypothèse. On doit rejeter pour d'autres raisons les chiffres de 6 000 avancés par le journal *l'Humanité* ou «de 6 000 à 8 000» du journal *Le Populaire*. Le Parti du Peuple Algérien parla successivement de 35 000 puis de 45 000 morts (cf. mon article : «Les troubles du Nord-Constantinois», *Vingtième siècle*, n° 4, octobre 1984). cf. *infra*, pp. 493-512.

3. Toutefois dans ce journal, qui a pris la suite de l'organe des AML, *Égalité*, interdit le 14 mai 1945, il va plus loin en dénonçant «la monstrueuse aventure de Sétif et de Guelma»... «crime perpétré contre un peuple affamé, exténué, misérable».

L'histoire a donné acte à Abbas, après la justice, de son innocence¹. Sentant que son mouvement était «infiltré» par les éléments révolutionnaires du Parti du Peuple Algérien (PPA), dont certains prônaient ouvertement l'insurrection, Abbas multiplia les appels au calme. «Tout cela devrait mal finir», confiait-il alors à ses interlocuteurs. Mais il n'était plus temps, face à ceux qui lançaient des slogans vengeurs du type: «L'Algérie a été conquise dans le sang, nous la reconquerrons dans le sang», «L'heure est venue d'extirper la bête impérialiste».

Pour Abbas, les organisateurs d'émeutes – les gens du PPA – sont des insensés; ils ont envoyé les fellahs à l'abattoir, ils les ont poussés à un suicide collectif. D'où l'appel qu'il lance à la jeunesse de ne pas suivre «ces mauvais bergers» et de se préoccuper comme lui prioritairement du sort du paysan algérien.

Le souci de l'homme de la glèbe qu'il souhaite émanciper de la misère et de l'ignorance, cette pitié pour «notre paysan déguenillé, pouilleux, crasseux, ignorant, timide et violent», est-ce un sentiment nouveau chez «le bourgeois Abbas», «le pharmacien de 1^{re} classe», comme les communistes l'appelaient? En réalité, il avait déjà manifesté dans un article du *Trait d'union* (avril 1924) qu'il souffrait de la misère du pauvre fellah. Il se disait volontiers «fils et petit-fils de fellah», mais n'était-ce point pour faire oublier que son père était devenu caïd, puis agha? Tout au contraire, il révèle et condamne les violences de son père à l'égard des fellahs. Il parle avec cœur: «Paysan, écoute une voix amie. Ceux qui t'ont conseillé la rébellion te trahissent. Ils ont déshonoré tes malheurs. Hier ils t'ont poussé contre de pauvres Français qui n'étaient pas tes ennemis. En 1934 c'était contre les Juifs qui n'étaient pas tes ennemis... Demain ce sera contre d'autres musulmans, contre les Mozabites...»

Sans doute lui, l'Algérien citadin et instruit, a-t-il peur également de ces violences paysannes si faciles à déclencher ou si promptes à s'enflammer. Mais ces jacqueries de «paysans affamés et désarmés», il les juge aberrantes face à l'ordre colonial «défendu par les armes», «une insulte au simple bon sens», car elles sont vaines.

En tout cas l'échec de ces mouvements ruraux insurrectionnels qu'il avait condamnés à l'avance² l'a conforté dans son refus des solutions de force, prêchées par ces «tueurs qui veulent faire enfanter l'Algérie avant terme en spéculant sur l'ignorance des nôtres».

1. Dans *La Nuit coloniale*, ouvrage achevé en septembre 1960, Abbas explique que ses interrogatoires consistèrent surtout à répondre aux objections que les juges d'instruction militaires faisaient au programme du mouvement des Amis du Manifeste. «Il m'a été aisé de défendre les AML et la conception d'un État algérien fédéré.» L'aumônier de la prison lui apprit que le colonel chargé des fonctions de commissaire du gouvernement préféra se suicider pour ne pas «ajouter à tous les crimes dont il avait été témoin celui de poursuivre et de faire condamner les innocents». (Il y eut 166 condamnations à mort dont 33 furent exécutées.)

2. Une résolution du bureau central des AML (2 avril 1945) dénonçait «les incidents que des éléments suspects pourraient provoquer, et repoussait toutes les agitations malsaines...» Le 13 avril, Abbas condamnait dans *Égalité* «les mots d'ordre des aventuriers».

Et Abbas de manifester dans ce *Testament* une courageuse profession de foi en faveur de la démocratie et de la liberté, de «la discipline dans le travail», de la morale en politique et par dessus tout de la fraternité des races. Il ose célébrer ses amis français, le docteur Calbois, le colon Gaston Lleu qui sut éviter l'affrontement à Bordj-bou-Argeridj le 8 mai. Il dit sa sympathie à son «admirable et regretté ami Deluca», «le maire socialiste de Sétif, un ami des indigènes», assassiné le 8 mai, écrira-t-il plus tard. Il crie sa colère contre des émeutiers qui, tels «des chiens sauvages», se sont jetés, notamment, sur Albert Denier, modeste contrôleur des PTT, «foncièrement honnête» secrétaire de la section communiste auquel «un salaud» sectionnera les mains à coups de hache.

Algérien laïc formé aux «sciences positives» et adepte de «la connaissance expérimentale», Abbas exprime aussi dans ce *Testament* sa foi dans la science et le progrès. Il compte sur les techniques modernes, les savants, l'action «d'une bonne équipe d'un millier d'ingénieurs»¹ pour transformer la société algérienne, pour l'arracher au paupérisme, au «Moyen Âge hideux et sordide». Cela Abbas l'avait dit et écrit bien souvent, notamment lorsqu'il disait dans son Rapport au maréchal Pétain le 10 avril 1941 :

«Dans le siècle de la locomotive et de l'avion, le spectacle d'une multitude déguenillée est une absurdité historique [...]. Depuis 1930, la majorité des peuples méditerranéens se sont renouvelés en adoptant la Science et le Progrès»². Il répétera sans cesse en invoquant le hadith: «un seul mot de science a plus de valeur que la récitation de cent prières».

Pour lui, tout se tenait: «C'est le travail et la science qui donnent la liberté aux peuples»; «nous avons choisi notre voie, celle de l'émancipation par la science» et d'en appeler à une révolution économique et sociale fondée sur le travail, la discipline et l'amour de la science.

Mais dans l'immédiat, quelle voie politique Abbas recommande-t-il? À lire les pages intitulées: «Pas d'anticommunisme. Pas d'antisocialisme», on a un peu l'impression qu'il n'est question que de tactique électorale. À la veille des élections, qui vont se succéder en 1946, il semble qu'on entende la consigne «Pas d'ennemi à gauche». En réalité, Abbas veut dénoncer avant tout la propagande du Parti du Peuple Algérien qui s'était déchaînée contre l'action du Parti Communiste Algérien³. Pour lui, l'heure n'est pas à la dénonciation du communisme. Les Algériens ne sont pas en mesure de le mettre en échec: «ne jouons pas aux Don Quichotte!» Et Abbas de

1. Il l'avait écrit dans son journal *Égalité* (13 avril 1945) sous le titre humoristique: «Échangeons cent seigneurs féodaux de toutes races contre cent mille instituteurs et techniciens français».

2. Rapport réédité dans l'édition de 1981 de *Jeune-Algérie*, p. 186.

3. Les pancartes arborées lors des manifestations de Bône et de Guelma le 8 mai proclamaient: «À bas les communistes!» et «Libérez Messali». De leur côté les communistes avaient dénoncé «les faux nationalistes et panarabistes» du PPA et diffusé des tracts le 1^{er} mai: «À bas les provocateurs hitlériens du PPA».

conseiller au contraire un rapprochement avec les communistes¹, conseil qu'il avait d'ailleurs mis en pratique depuis 1944 et qu'il maintiendra peu ou prou jusqu'à la guerre d'Algérie. Remarquons aussi qu'au moment où il rédige ce texte, Abbas connaît la campagne du PCA en faveur de «l'amnistie pour les égarés», mais il ignore encore le proche revirement du PCA annoncé à Alger par André Marty le 21 juillet 1946 : les communistes seront désormais favorables à la création d'un gouvernement algérien investi par une Assemblée algérienne élue au suffrage universel. Désormais ils reconnaissent que «le mouvement national domine tout en Algérie» et prônent la création d'un «Front national démocratique algérien».

Tout aussi révélateur apparaît le silence total de Abbas concernant le mouvement des oulémas, favorable à la renaissance de l'islam. Il n'entendait pas lui reconnaître le rôle d'un parti politique, mais ne pouvait le condamner. Pratiquement, il dut collaborer avec lui, accepter un compromis historique.

Quant à l'avenir politique de l'Algérie, le *Testament* de Abbas est bref ; disons même qu'il tourne court. Puisqu'il parle «d'une collaboration loyale selon un système fédéral», cela signifie que Abbas n'a pas renoncé à ce qu'il souhaitait publiquement depuis 1943, «la nation algérienne», «une nation souveraine dotée de l'autonomie politique [...] avec droit de regard de la France» selon l'*Additif au Manifeste*, «une République algérienne autonome fédérée à une République française renouvée anti-colonialiste et anti-impérialiste», selon l'article IV des statuts des Amis du Manifeste. Le *Testament* montre le caractère souple et évolutif «d'une formule fédérale sage et prudente»², mais il semble inachevé³. Une phrase laisse seulement ouvert le choix futur entre une indépendance totale et le maintien d'un fédéralisme durable, formule que Abbas appellera un peu plus tard «l'État associé» pour être en accord avec la nouvelle constitution du 27 octobre 1946.

Mais ce qui, dans ce *Testament politique*, retiendra sans doute le plus le lecteur actuel, c'est l'appel que ce leader, qui se sait injustement enfermé, lance aux Français et aux Algériens de son temps : «Ni haine de race, ni haine de religion..., assez de racisme, assez de sectarisme». «Un Algérien chrétien, israélite doit être le frère d'un Algérien musulman» ; il ne doit pas chercher à l'assimiler ou à lui imposer sa domination. Simultanément, Abbas n'hésite pas à demander à l'étudiant musulman d'aller avec ses camarades français et israélites dans les gourbis du bled «soigner, éduquer, aider et aimer le fellah».

1. Abbas y avait quelque mérite, car le PCA attaquait le mouvement des AML comme «peuplé de pseudo-nationalistes et d'anti-Français». *L'Humanité* (31 mai 1945) se félicita de l'arrestation de Abbas jugé responsable de la participation des AML aux événements tragiques de Sétif. Après sa libération, Abbas proposa en vain aux communistes des listes d'union. Or il obtint 72 % des suffrages exprimés le 2 juin et le PCA 8,4 %.

2. Le texte du *Testament* parle du «Manifeste fédéraliste» ; en fait le mot fédéralisme n'apparaît pour la première fois que dans les statuts des AML.

3. Abbas le précisa surtout dans sa Proposition de loi tendant à établir la constitution de la République algérienne en tant qu'État fédéré (9 août 1946). Elle fut reprise le 22 mars 1947 avec la variante «État associé» par les conseillers de la République de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien et par Abbas lui-même dans un appel d'avril 1947.

À tous les Musulmans, il ose dire que «le nationalisme religieux est un anachronisme», que «l'époque du prosélytisme religieux est révolue», et qu'ils ne doivent plus considérer les chrétiens ou les juifs comme des étrangers à exclure. Ferhat Abbas savait-il à cette époque que l'Émir Abd el-Kader, dans sa *Lettre aux Français* (mai 1855), avait écrit: «Si les Musulmans et les Chrétiens avaient voulu me prêter leur attention, j'aurais fait cesser leurs querelles. Ils seraient devenus extérieurement et intérieurement des frères»? Mais Abbas faisait appel à une autre fraternité, celle d'Algériens de toute race, de toute confession¹. Il le dira noblement dans ce texte du 1^{er} mai 1946 qui est la véritable conclusion du Testament politique: «Ni assimilation, ni nouveaux maîtres, ni séparatisme. Un peuple jeune faisant son éducation démocratique et sociale, réalisant son équipement industriel et scientifique, poursuivant son renouvellement intellectuel et moral, associé à une grande nation libérale; une démocratie naissante guidée par la grande démocratie française; telle est l'image la plus nette de notre mouvement de rénovation algérienne².

1. Son journal, *Égalité*, portait en exergue: Égalité des hommes. Égalité des peuples. Égalité des races. Devenu *La République algérienne* (1947), le journal invitait à la «formation d'une communauté algérienne par l'union des Français et des Musulmans».

2. Cet appel à la jeunesse algérienne qui affirmait que «l'Algérie nouvelle, librement fédérée à une France nouvelle, naîtra grâce à l'action conjuguée des démocrates français et musulmans» fut considérée par le PPA comme «une preuve de la trahison de Abbas à la cause nationale». Peu de Français comprirent ce que Abbas expliqua au journal *Franc-Tireur*: son projet d'État fédéral était la dernière chance pour la France. «Nous ne voulons pas jeter les Français à la mer... nous sommes le dernier barrage».

FERHAT ABBAS MON TESTAMENT POLITIQUE

«J'affirme sur l'honneur, je jure devant Dieu que les «Amis du Manifeste» sont étrangers aux émeutes de Sétif et que nous avons les mains nettes de tout sang humain.»

FERHAT ABBAS

«Je suis las de la politique. Depuis 25 ans, je lutte de tout mon cœur contre les forces qui nous oppriment. Le cœur s'use; il faut s'arrêter pour laisser la place à des hommes nouveaux, place aux générations montantes.

Mais, en prenant ma retraite, je voudrais pour une dernière fois dire à mon pays des choses que je crois fort simples, mais nécessaires.

Je ne prophétiserai pas. L'avenir reste à Dieu. Et personne, dans le désordre du monde moderne, ne peut guider avec précision l'insondable destin de notre humanité. La guerre de 1939 a ouvert une époque «historique». Une révolution spirituelle et matérielle s'opère sous nos yeux. Nous sommes sur un volcan. Les laves n'épargnent aucun pays. Quand ce volcan s'éteindra, nous serons peut-être morts.

D'aucuns souhaitent... D'aucuns attendent de nous une synthèse des intérêts, une conciliation des cœurs, etc.»

L'ÉMANCIPATION DES PAYSANS

«Nous sommes dans un pays où le «bonheur individuel» est momentanément interdit parce que la misère est trop grande.

Le problème capital en Algérie, le seul problème qui se pose, et qui demeure la clef de voûte de la réussite ou de l'échec d'un système de gouvernement, est l'émancipation des paysans. Émanciper le paysan, ce n'est pas un problème nouveau. Si la Régence d'Alger avait émancipé la grande paysannerie algérienne, en brisant la féodalité arabe et turque, la France n'aurait pas pu, en 1830, débarquer à Sidi-Ferruch. Et si la colonisation française avait émancipé notre paysan, il n'y aurait pas, en 1946, ce conflit aigu entre la féodalité des agriculteurs et la grande masse des fellahs.

Tous les problèmes en Algérie se ramènent à la libération: libérer de cette honteuse servitude qui remonte à l'antiquité romaine les cinq à six millions de paysans, d'ouvriers agricoles et de khammès. Cette masse humaine n'a jamais su ni lire, ni écrire. Elle ne le sait pas davantage aujourd'hui. Ni en arabe, ni en français. Elle est analphabète.

Tous les conquérants, tous les régimes, chacun à sa manière, ont pu l'endiguer, obtenir son obéissance, l'utiliser. Mais aucun n'a jamais songé à gouverner *pour elle*, à lui apporter des remèdes efficaces à ses tares physiques et morales, à briser le cortège de misères qui l'opprime. Aucun régime n'a

entrepris rationnellement son éducation, son instruction, son évolution. Les civilisations l'ont à peine effleurée. Pas une n'a baigné son corps, pris racine dans son foyer. Le gourbi moderne est celui même que connurent Carthage, Rome, Sidi Okba¹, les Barberousse, Bugeaud. Rien n'a changé.

Si cependant quelque chose a changé. La «cité» antique et celle du Moyen Âge n'ont pas connu le siècle de la vitesse. Elles n'offraient pas, avec la campagne, ce contraste anachronique qui, de nos jours, est devenu le caractère spécifique de l'Algérie. La cité moderne, plantée au milieu d'un «bled» qui sue l'ignorance et la misère, reliée avec lui par l'auto, le chemin de fer, l'avion, le téléphone, la radio et les obligations administratives, est devenue le témoin d'âge au milieu d'un autre âge. On peut dire que le progrès qui s'attache à la cité moderne, loin d'offrir des contacts, est une aggravation. Il juxtapose deux mondes séparés en réalité par des siècles et qui demeurent impénétrables l'un à l'autre. Et l'on voit ainsi, dans nos jardins publics, dans les gares des chemins de fer, dans les autobus, dans les locaux administratifs, notre paysan déguenillé, pouilleux, crasseux, timide et violent, projeter sa silhouette familière, comme une tache sombre au milieu d'une civilisation brillante.

Ce n'est pas seulement par rapport aux Français que ce paysan demeure un étranger, c'est par rapport à tous les habitants des villes, fussent-ils musulmans comme lui. Le médecin, l'avocat, le pharmacien, le fonctionnaire, le commerçant, le garçon de café, celui du bain maure, les chaouches des particuliers et des services publics, tout ce monde est coalisé contre lui, l'exploite, le vole, le rudoie, le repousse, l'insulte, comme s'il était d'une autre race, d'un autre sang. Sans doute cet homme-là a-t-il beaucoup de défauts. C'est même certain. Mais où voulez-vous qu'il ait pris des qualités?

C'est le sort de cet homme, son bonheur ou ses malheurs, qui dominent l'avenir de l'Algérie. Il n'y a pas de problème de l'élite, il serait si facile à résoudre! Mais il y a un problème de masse, d'une masse restée inculte, misérable, et insolvable quand elle comprend, effrayante dans ses explosions de haine et de colère.

Peut-on pénétrer cette grande multitude humaine, homme de la montagne, homme de la plaine, homme du Sud; peut-on modifier son genre d'existence, ses mœurs, sans au préalable l'*Aimer* et vouloir son *Bien* et son *Bonheur*? Il n'est pas permis de le croire. Cette masse changera quand l'autorité qui s'est toujours exercée contre elle s'exercera pour elle. Une politique de cœur, faite au profit des masses laborieuses, peut seule changer la physionomie de notre pays et le faire entrer dans le cycle des temps présents.

1. Sidi Okba ('Uqba ibn Nafi') fut le premier conquérant arabe qui fonda l'occupation permanente de l'Ifriqiya. Il fut le créateur de «la place d'armes» (en arabe *Qairawân*, d'où en français Kairouan). Il aurait envahi l'Algérie centrale et guerroyé dans l'Aurès. Il périt en combattant le roi berbère Kosaïla en 683 après J.-C. à Tahoudha. Son corps repose dans la mosquée du village de Sidi 'Uqba (en Algérie, à 17 km de Biskra). [Toutes les notes sont de l'auteur. Ch.-R. A.]

L'un des souvenirs de mon enfance a été certainement la «rentrée», la «collecte» des impôts. À l'époque où j'allais à l'école coranique, sans chaussures, une chemise et une gandoura sur le dos, semblable à tous les enfants du douar, l'une de nos grandes joies était de voir venir tous les ans, à la mi-septembre le «Khaznadji»¹ escorté des cavaliers de la commune mixte pour «ramasser» les impôts. Le recevoir, lui et sa famille, ils demeuraient chez nous une dizaine de jours, et c'était une distraction de voir ces Français et tout ce monde.

Mais il y avait un autre spectacle, spectacle de douleur, celui-là, sur lequel mes yeux d'enfants se sont ouverts. Les pauvres paysans qui ne pouvaient pas acquitter leur contribution étaient quelquefois exposés au soleil, la tête nue et les bras liés derrière le dos. Je demandais aux chefs de mechtas que je connaissais le pourquoi de la chose. Ils m'expliquaient, et souvent ils ajoutaient: «Ton père n'est pas méchant. Le caïd M..., son voisin, leur verse en plus du petit lait sur la tête pour que les mouches les harcèlent». Il m'est arrivé de voler de l'argent à ma mère pour libérer ces prisonniers à qui ne manquait, parfois, que deux ou trois francs. Cela m'attristait et me rendait malheureux.

C'était en 1909, 1910, 1911, trois ans avant la grande guerre du droit et de la liberté, guerre au cours de laquelle ce paysan devait s'illustrer par sa bravoure et sa large contribution à la victoire de la France.

C'est de cette époque que datent mon attachement et mon affection pour le pauvre fellah. Je les lui ai prouvés.

Cet attachement m'a valu sa confiance. Partout où je me suis arrêté, je les ai eux, les pauvres gens, autour de moi. Je connais leurs besoins, leurs misères, leurs joies. Je me suis toujours plu dans ces milieux où domine la chaleur du bétail et celle de l'hospitalité.

Dès le début, dès les premiers pas dans la politique, l'émancipation de cette grande paysannerie s'est imposée comme le but suprême d'une politique sérieuse. On doit tout ramener à elle. Mon unique ambition a été de voir, avant de mourir, le paysan dormir dans un lit, entre deux draps propres, après avoir dîné et lu son journal.

Depuis 1910, j'ai appris autre chose. J'ai appris que les paysans du monde entier étaient des *frères de misère*. Tous ont connu et connaissent les mêmes privations, les mêmes chaînes, les mêmes exploitations, les mêmes maîtres. Partout, même à l'heure actuelle, il y a la grande masse paysanne exploitée et la grande caste des exploités. Le paysan de France, le paysan européen, le paysan chinois, japonais, sont exactement logés à la même enseigne que le fellah algérien, et il n'y a que *la richesse du sol* qui les différencie.

1. *Khaznadji* (forme algérienne pour *khaznadâr* = trésorier). Concernant la perception de l'impôt. Abbas répéta publiquement devant la Commission de la constitution de l'Assemblée nationale constituante (le 25 juillet 1946, p. 206): «Je me rappelle que mon père ordonnait quand un indigène n'avait pas assez d'argent pour s'acquitter, qu'on lui liât les mains derrière le dos et qu'on l'exposât au soleil jusqu'à ce que des parents eussent payé pour lui. D'autres caïds aggravaient ce supplice en faisant répandre sur la tête de l'indigène du petit lait qui attirait les mouches. C'est un spectacle que je n'ai jamais oublié...»

En lisant un ouvrage sur la Chine d'un écrivain américain, *La Mère*¹, j'ai retrouvé trait pour trait la physionomie de ma grand-mère, ses soucis, ses joies, ses occupations. Partout, le fond de l'humanité, l'homme attaché à la terre, est le même. Et c'est ce paysan qui est le peuple, le bon peuple qui travaille, qui produit, qui paye, partout sur la surface du globe. En Algérie, c'est lui qui est devenu le bon contribuable, le bon soldat, le bon ouvrier, coûtant si peu à l'État et au particulier.

Si nous voulons faire une bonne politique, réglons notre marche sur ses faibles pas, ses pas d'enfant qui ne peuvent pas nous suivre. Et tant que notre peuple restera dans cet état d'ignorance première, de minorité morale et intellectuelle, il conservera chez nous la place de l'enfant dans la famille. C'est donc à nous à défendre sa cause en dehors de lui, à penser pour lui, à lutter pour lui. Les grandes responsabilités nous incombent.

C'est parce que j'ai pris ces responsabilités, soucieux de l'intérêt de ce peuple, fort de l'amour que je lui ai toujours porté, que je me crois autorisé de jeter un dernier cri d'alarme, un dernier avertissement, certain que l'ancien combattant, que le fellah, que notre jeunesse musulmane et française l'entendent».

L'EMPLOI DE LA VIOLENCE EST UN CRIME CONTRE LE PEUPLE

«Après l'échec de Abd el-Krim dans le Riff en 1925, est-il possible qu'il y ait encore chez nous des partis politiques, des hommes politiques qui songent sérieusement à l'emploi de la force et de la violence pour libérer leur pays du régime colonial ? Est-il possible qu'il y ait des hommes qui poussent, d'un cœur léger, nos malheureux fellahs vers ce suicide collectif ?

Les partis et les hommes à courte vue qui prêchent la révolte sans savoir où elle mène, les professionnels de la politique qui flattent des instincts que la raison condamne, pour se tailler une popularité à bon compte, les agents obscurs ou avoués, conscients ou inconscients de la répression et de l'oppression coloniales, commettent le plus grand crime contre nos propres libertés.

Je le dis et je le confirme. Lorsqu'on représente un peuple faible, la seule arme efficace est la sincérité. L'Algérie musulmane est sans forces. Il lui en reste une cependant, la force des faibles : sa bonne foi et sa foi.

Quels sont les insensés qui s'imaginent qu'ils peuvent, par des émeutes, rétablir l'ordre social que la colonisation a détruit voilà plus d'un siècle ? Ne voient-ils pas que le résultat pratique d'une telle politique est de faire couler des torrents de sang musulman ?

1. Abbas ne cite pas le nom de cet écrivain, il s'agit bien évidemment de Pearl Buck, romancière américaine de mère chinoise, prix Nobel en 1938. Née en Virginie en 1892, elle fut l'auteur de romans qui ont tous la Chine pour cadre, dont *La Mère* (1934). De *La Mère*, Abbas écrivait aussi : «cet ouvrage renferme toute la tragédie et aussi toutes les joies et espérances de l'homme de la terre. J'ai retrouvé sous les traits de la vieille Chinoise le visage de ma grand-mère».

Il est vrai qu'on a osé écrire qu'il vaut mieux mourir sous les balles que du typhus. Qu'est-ce à dire ? Est-ce parce que le fellah est pauvre que sa vie vaudrait moins que celle des organisateurs d'émeute ? Est-ce pour cela qu'à l'heure de la «poudre», ces «chefs» se terrent comme des rats dans leurs caves ? La guerre de libération a été sans doute une école d'héroïsme. Il y a des gens qui veulent jouer aux résistants. Soit, si c'est leur conviction. Mais alors, qu'ils se démasquent et s'arment pour le maquis. Qu'ils affrontent le gendarme. Mais qu'ils ne commettent plus la lâcheté de faire de l'héroïsme avec la peau des autres et d'envoyer le fellah à l'abattoir.

Paysan, écoute une voix amie. Ceux qui t'ont conseillé la rébellion te trahissent. Ils ont déshonoré tes malheurs. Hier, ils t'ont poussé contre de pauvres Français qui n'étaient pas tes ennemis. Demain, ce sera contre d'autres Musulmans, contre les Mozabites, puis les gens de la montagne contre ceux de la plaine. La lutte de tribu à tribu recommencera. La féodalité arabe reprendra tous ses droits et tu «crèveras» sous d'autres privilèges, sous d'autres impôts, sous d'autres arbitraires. L'anarchie s'établira et ton pays «s'ouvrira» à une autre colonisation.

Personne n'ignore que tu souffres. Comme d'autres sous le faste, tu ploies sous la misère. Si les organisateurs du désordre t'écoutaient, ils t'entendraient comme nous «subir et souffrir». Mais pensent-ils seulement à t'entendre ?

Ton affranchissement ne dépend pas de la mort de quelques passants dans la rue, ni du viol, ni du meurtre crapuleux. Laisse cette besogne à la tourbe des gens sans aveu ! Il dépend des institutions. Or, contre ces institutions, trois attitudes sont possibles : 1) la soumission servile ; 2) la lutte et le recours à la force ; 3) la lutte et le recours à la justice et à la légalité.

Il y a longtemps que nous avons dénoncé la première voie, c'est-à-dire le Beni-ouiouisme. Nous condamnons et réprouvons la seconde. L'idée seule que des paysans affamés et désarmés pourraient détruire un ordre social défendu par des armes est une aberration et une insulte au simple bon sens.

Il nous reste la troisième voie, la seule raisonnable. Notre mérite n'est pas de l'avoir choisie, mais de nous y être tenu implacablement, envers et contre tous.

Si nous croyons à la nécessité réelle de «changer de méthode», d'associer les Algériens musulmans de manière étroite, efficace, à la direction et au gouvernement du pays où leurs ancêtres ont toujours vécu, ce sur un pied d'égalité avec les Français, si nous sommes partisans de substituer progressivement à l'actuel régime colonial basé sur une fausse assimilation, une collaboration loyale, selon un système fédéral, nous nous sommes toujours opposés farouchement à toutes les tentatives de désordre et à toute politique de violence. Et combien nous avons raison !

Que la jeunesse de mon pays m'écoute ! Il se trouvera encore des hommes pour justifier, dans la clandestinité, leur criminelle entreprise. Ces hommes me liront, comme toujours, avec un sourire condescendant, le visage hermétique, l'air protecteur. Car eux seuls «savent», eux seuls sont de

grands stratèges, eux seuls sont «renseignés». Que la jeunesse ne soit pas dupe et ne soit pas lâche devant ce patriotisme de «snobs», ce patriotisme par procuration. Qu'elle ait le courage de dire «non» aux mauvais bergers et elle aura ainsi bien mérité l'émancipation de notre pays.»

NI HAINE DE RACE, NI HAINE DE RELIGION

«Pour faire entrer l'Algérie dans le cycle des temps modernes, il serait absurde d'entretenir chez nos populations des sentiments du passé, il serait absurde de laisser cultiver et prospérer chez soi ce que l'on condamne chez le voisin.

Je ne parlerai pas devant le fellah du racisme. Peut-être ne comprendrait-il pas. En lui demandant simplement de regarder autour de lui pour voir s'il n'y a pas des Français et des Juifs qui sont meilleurs que des Musulmans, cela suffira. Il comprendra et approuvera.

La religion vecteur des civilisations a fait son temps. La tribu, unité biologique, vecteur de civilisation, a fait son temps. Ce sont les unités territoriales, peuplées d'hommes de toutes races et de toutes religions, qui entrent dans la configuration et l'équilibre du monde actuel. Pour unir ces hommes, une autre religion est née: celle de la démocratie et de la liberté. À chacun sa foi, mais à tous la discipline républicaine et la défense de la démocratie.

On nous reproche d'avoir des amis français. Oui, nous avons beaucoup d'amis français auxquels nous sommes très attachés parce que nous les connaissons. Connaître, c'est aimer. Et si nous connaissions l'histoire des Chinois, des Russes, des Anglais, des Américains, comme nous connaissons celle de la France, certainement, nous aimerions autant et les Chinois, et les Russes, et les Anglais et les Américains.

Nous luttons contre les mauvaises lois et non contre des personnes. Tous les peuples sont en train de lutter contre les mauvaises lois de leur pays. Y a-t-il à l'heure actuelle un seul peuple qui soit satisfait de son sort? L'Europe ne vient-elle pas de souffrir, en quatre ans, plus que nous en 50 ans? Et le monde attend, et les colonies attendent, et nos voisins, le Maroc et la Tunisie attendent. Seuls nos «tueurs» veulent faire enfanter l'Algérie avant terme, en spéculant sur l'ignorance des nôtres.

Au moment où les «Amis du Manifeste»¹ ouvraient leur porte aux Français et aux Israélites, en geste symbolique de la formation de l'unique et grande

1. *Les Amis du Manifeste et de la Liberté*: sous ce vocable, Ferhat Abbas crée le 14 mars 1944 un mouvement de masse qui voulait rassembler toutes les tendances du nationalisme algérien. Les AML connurent un succès foudroyant: le Parti du Peuple Algérien, les Oulémas, les scouts musulmans et toutes les organisations de jeunesse y adhèrent massivement. On a parlé de 350 000 adhérents répartis en 257 sections. Abbas préférait dire 500 000...

famille algérienne de demain, voilà que la violence entre en lice contre ces mêmes Français. Quel rôle ceux qui avaient accepté de faire un bout de chemin avec nous voulaient-ils nous faire jouer ?

La politique est avant tout affaire d'honneur. Il faut savoir tenir ses engagements, faire face à ses promesses, faire taire ses exigences et ses égoïsmes. C'est ainsi qu'on se hausse au rang de serviteur du peuple. Ce n'est pas par la duplicité, l'hypocrisie et la mauvaise foi qu'on éduque un peuple et qu'on prépare son avenir.

J'avoue ne pas comprendre. Un homme comme le Dr Calbois qui a mené une lutte à Constantine contre la tuberculose en milieu musulman, n'est-il pas plus utile à notre pays que tel boulanger musulman qui vend à nos malheureux compatriotes 40 F le kg de pain ? Un colon comme Gaston Lleu qui ferme les yeux sur les vols de blé, sachant que les voleurs sont des affamés, ne vaut-il pas mieux qu'un Messaoud Salem qui laisse ses Khammès et même ses neveux mourir de faim, alors que son blé est en train de pourrir ? Un homme comme mon admirable et regretté ami Deluca, qui avait abandonné toutes les affaires morales à mes amis, Mostefai et Attar Aïssa, qui avait ouvert toutes grandes les portes de la mairie aux Musulmans, ne valait-il pas mieux que mon propre père, à l'époque où celui-ci, pour 2 F d'impôts impayés et à seule fin de conserver son burnous rouge, punissait rigoureusement l'indigent.

Un employé des Postes, foncièrement honnête, comme mon ami Denier, victime innocente d'un salaud, n'est-il pas plus utile à notre pays que tel caïd qui s'ingénie à détourner à son propre profit tout le ravitaillement de son douar, laissant femmes et enfants nus et mourant de faim ? Et le président Vaillant ? N'est-ce pas à l'influence de ce magistrat que nous devons la mise en liberté de Abbas Tergui et de Cheikh El Okbi en 1936¹. Quel mal a-t-il fait cet homme pour mourir ? N'était-il pas meilleur que le gros propriétaire musulman qui assassine impunément nos malheureux fellahs, en leur vendant 10 000 F un quintal de blé ?

Ceux qui se sont jetés comme des chiens enragés pour défendre deux mots d'ordre pour le moins ineptes «À bas le Communisme», «Libérez Messali», en ce jour de triomphe où l'armée rouge et celle des Alliés entraient à Berlin, tous ces énergomènes tarés, piliers de cafés maures, intermédiaires vulgaires du marché noir, dont pas un ne sait se servir de ses dix doigts ; toutes ces vipères qui sont venues déposer leurs œufs vénéneux dans le nid du voisin et transformer un jour de fête, dont le combattant musulman avait sa part, en jour de larmes, valent-ils seulement à *eux tous*, les deux

1. Le cheikh El-Oqbi ('*Uqbî Tayyib*), animateur à Alger du mouvement réformateur musulman, fut accusé d'avoir commandité l'assassinat le 2 août 1936 du vice-grand mufti malékite d'Alger, Bendali Mahmoud, qui avait dénoncé les oulémas réformateurs comme «ne représentant qu'une poignée d'agitateurs qui tentent de semer le trouble dans le pays». L'assassin, un repris de justice manipulé par la police, revint sur ses dénonciations. El-Oqbi, incarcéré le 8 août 1936, fut libéré. Ferhat Abbas écrivit dans son journal *La Défense* (28 août) : «L'injustice est réparée... Mais la justice reste à faire.» Le non-lieu n'intervint qu'en 1939.

pauvres mains mutilées de mon ami Denier qui n'avait, lui, jamais fait pleurer personne?

Assez de racisme! Assez de sectarisme! Peuple, ne déshonore plus la juste cause en suivant des Bouamara dégénérés. La solution du problème n'est pas dans le meurtre. La solution est dans l'union de toutes les bonnes volontés, de tous les hommes de bonne foi. Contre cette Union, toutes les forces réactionnaires rétrogrades se briseront et s'effriteront. Choisis tes guides et ton ascension est certaine».

PAS D'ANTI-COMMUNISME, PAS D'ANTI-SOCIALISME

«Le colonialisme triomphant a dit un jour à Constantine: «Le communisme, voilà l'ennemi»¹. Puis l'hitlérisme et le fascisme ont repris le slogan pour leur propre compte: «Le communisme est l'ennemi du genre humain».

Et voilà qu'à leur tour, des dictateurs en herbe, des hommes de chez nous, veulent enseigner à nos populations la haine du communisme, sans que nous puissions découvrir ni le pourquoi ni le comment de l'exclusive jetée sur ce grand ordre politique, théorie économique et sociale.

Je ne suis pas communiste et je n'aurai pas la prétention de me substituer aux communistes et à l'Armée rouge pour défendre la «Patrie de l'Ouvrier»². Il me sera cependant permis de protester contre cet anti-communisme de commande et de mettre en garde le Fellah. Il y a six millions d'hommes en Algérie qui ne mangent pas à leur faim: ouvriers agricoles, khammès, cheumas (en Algérie on dit Semaches)³, petits paysans. Il s'agit bien de les nourrir convenablement, de les loger dans des villages salubres, de les instruire, de les habiller, de les soigner.

1. La formule «Le communisme, voilà l'ennemi» fut lancée par le ministre de l'Intérieur, responsable de l'Algérie, Albert Sarraut à Constantine le 22 avril 1927: «L'insurrection coloniale, la perte ou l'abandon par la France de ses colonies est l'un des articles essentiels du programme de déchéance française dont l'exécution méthodique est impérieusement tracée par une influence étrangère aux affiliés français servilement courbés sous la loi [...]. La destruction de la patrie n'est pas une opinion, c'est un crime. Pour le Gouvernement et le Parlement comme pour les masses laborieuses, le mot d'ordre doit rester le même: le communisme, voilà l'ennemi».

2. Abbas, qui avait peu de sympathie pour les communistes avant la guerre et fut combattu par eux, tenta à partir de 1943-1944 de se rapprocher du Parti Communiste Algérien (PCA). Le 22 mai 1944, il déclara au Conseil général de Constantine: «Dès la première heure, ma sympathie est allée à Moscou créateur d'un régime social.» Mais ses tentatives furent vaines: les communistes refusèrent d'adhérer au Manifeste et proclamèrent leur «union indissoluble avec le peuple de France». Bientôt ils condamnèrent «le mythe de l'Algérie arabe» et les «pseudo-nationalistes algériens qui, inspirés par des impérialismes étrangers favorisent le séparatisme des cent seigneurs» (de la colonisation) (23 septembre 1944).

3. Les *Khammès* (au pluriel, en arabe, *khmâmsa*) sont étymologiquement ceux qui travaillent pour un cinquième (*khâmas*) de la récolte, des métayers «quinteniens».

Cheumas-semaches (on trouve le plus souvent la transcription *chemmâs*): celui qui s'expose au soleil (*chems*): le sans-travail, l'oisif, le paresseux.

Et nos ultra-musulmans songeraient sérieusement à Zakat¹, au 1/10^e de la production, pour réaliser ce programme? Ils changeraient l'usage du Khemmada, pour faire de l'enfant du khammès, si cet enfant est doué, un ingénieur, un médecin, un professeur et un ouvrier spécialisé? Il y a de quoi rire.

À un État moderne, il faut des lois modernes. L'Algérie, si elle ne veut pas revenir en arrière et périr, ne peut échapper à l'influence de l'évolution de la production et, partant, au socialisme et au communisme. Les lois sociales s'imposent. Pour le moins l'ouvrier, celui qui n'a que ses bras pour vivre, a parfaitement le droit de défendre son pain et celui de ses enfants; de se grouper, d'adhérer aux organisations de son choix.

Je ne dis pas au Fellah d'aller au Communisme. Je lui dis, avant de savoir lire et écrire et de juger par lui-même, qu'il s'abstienne de devenir un *ennemi* du communisme. Il a déjà trop d'ennemis dans ce pays pour qu'il puisse se payer le luxe d'ajouter celui-là.

On fait souvent appel à la religion contre Moscou. La religion a bon dos! Ce sont les moins croyants qui s'acharnent le plus. Je sais pour ma part qu'entre Dieu et l'homme de Dieu, il y a exactement la distance de la terre au ciel. L'homme de la religion a toujours été l'allié du riche. Il a toujours préféré son voisinage à celui du pauvre. Je vois dans nos campagnes les Toulbas² accourir en nombre pour le décès de l'homme fortuné. Il y a le bon repas et la pièce de cent sous. Ils sont moins nombreux et moins pressés autour du cadavre du pauvre!

La religion est une affaire de conscience, de libre arbitre. Elle ne doit pas être persécutée. Elle doit être enseignée librement. Mais là s'arrêtent ses prérogatives. Elle ne doit pas entrer dans les conflits sociaux, dans la formation des gouvernements. Les affaires de l'État doivent relever de l'État.

Or, dans l'histoire des nations, durant ces dernières années, on est obligé de le constater, celles qui se sont fait un piédestal de l'anti-communisme, viennent de s'écrouler, une à une, après avoir accumulé des montagnes de ruines sur leur peuple. C'est l'histoire de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon. Et c'est peut-être le sort prochain de l'Espagne.

Dans mon douar d'origine, un vieux camarade de l'école coranique me posa un jour la question: Qu'est-ce, le Communisme? Question embarrassante dont je me suis tiré en racontant une histoire de cordonnier.

1. La *zakat* est le produit des aumônes prescrites par la loi musulmane et fixées en principe au dixième de la production des céréales (*achour*), du bétail ou des ressources. En français, on parle de dîme coranique ou d'aumône légale. Le Coran prescrit que les aumônes sont destinées aux pauvres, aux nécessiteux, aux esclaves, à ceux qui ont des dettes, aux voyageurs et à «ceux qui œuvrent pour les aumônes et pour la voie de Dieu».

Le mot de *Khemmada* est sans doute une erreur du copiste pour *Khemmâsa*: métayage, versement prévue par le contrat de métayage; en arabe classique *muzâra'a*: location d'une terre agricole avec partage du produit.

2. Le *tâleb* (pluriel *toulba*) désigne l'étudiant du Coran, le lettré, mais Abbas vise surtout ici ceux qui vivent dans les zaouïas rurales.

Un patron cordonnier et son ouvrier confectionnaient une paire de chaussures par jour. L'ouvrier gagnait 150F par mois. Et le patron, tous frais payés, réalisait 400 F de bénéfice tous les mois.

Tout marchait bien. Souvent le patron et l'ouvrier prenaient le café ensemble. Et lorsque la femme de l'ouvrier allait voir la femme du patron, elle trouvait une maison et un intérieur qui n'étaient pas tellement différents des siens. Elles étaient amies.

Mais un jour, un ingénieur découvre une machine avec laquelle l'ouvrier pouvait faire 100 paires de chaussures par jour. Le patron acheta la machine. L'ouvrier apprit à s'en servir. Alors tout changea. L'ouvrier a continué à gagner sensiblement la même somme. Mais les bénéfices du patron sont montés en flèche. Il est devenu un roi : le roi de la chaussure. Il a acheté un château, puis une première ferme, et une deuxième, et une troisième. Il s'est fait construire des villas au bord de la mer et des chalets dans les montagnes. Il a des autos pour lui, pour sa femme, des domestiques habillés comme des personnages de cirque. Sa femme a des diamants. Elle ne rencontre plus et ne parle plus à la femme de l'ouvrier. Ses enfants jettent l'argent par la fenêtre.

L'ouvrier se plaint. Il dit que ses enfants ne mangent pas à leur faim, que sa maison est malsaine, qu'il se tue au travail. Il réclame une partie de la richesse créée par son travail. Mais le patron ne veut rien savoir.

Et voilà les deux amis qui deviennent deux ennemis. Alors, l'ouvrier a dit : «Tout cela n'est pas juste. Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger. L'argent du patron, c'est moi qui le gagne à la sueur de mon front. Il doit me revenir et revenir à l'État. Si le patron veut manger, il n'a qu'à venir travailler comme moi». Et à côté du roi de la chaussure, il y a le roi du blé, le roi des phosphates, le roi du vin, le roi du pétrole, le roi du drap, etc.

Et voilà le communisme. Qu'en penses-tu ?

«Je pense, reprit l'humble fellah, que si le patron avait donné à l'ouvrier une des ses fermes, ça aurait été mieux.»

Ah ! mais voilà ! Celui qui a une ferme ne la donne pas, ne la donne jamais. Il préférerait la laisser en friche. L'homme, qu'il soit arabe ou chinois, tient plus à son argent qu'à sa vie.

Mon père, en 1917, a été scandalisé par un spectacle dont il a été le témoin à Djedah. Un cavalier arabe traversait la place au grand trot. Son domestique, au pas de course, était contraint de le suivre, accroché à la crinière du cheval. Pourquoi ? Simplement pour être, à la descente du cavalier, prêt à garder sa monture. Quel exemple de fraternité humaine ! Nous sommes heureux que de tels sentiments nous soient devenus étrangers.

C'est l'égoïsme du riche et la *résignation* du pauvre qui ont créé ce grand déséquilibre social, cause principale de ce cataclysme périodique qui s'appelle la guerre : guerre coloniale, guerre mondiale, l'une alimentant l'autre.

Je ne dis pas que le fellah est communiste. Je ne dis pas qu'il doit le devenir. Il est, hélas, trop résigné pour voir d'où lui viennent ses malheurs.

Mais nous le voyons pour lui. Et nous pouvons diagnostiquer que ce n'est pas le fait de combattre le communisme, en vue sans doute de ressusciter «le royaume arabe» qui guérira nos paysans de toutes leurs tares, de toutes leurs blessures.

Il faudra de nombreuses lois sociales, de nouvelles méthodes de production, un outillage nouveau. Qui sera en mesure de réaliser cette révolution économique et sociale si ce n'est une bonne équipe d'un millier d'ingénieurs aux conceptions modernes?

Soyons sérieux et ne parlons que de choses sérieuses, de nos possibilités. Nous représentons et nous parlons au nom de six millions d'hommes qui ne possèdent rien et qui attendent tout d'un lendemain incertain. Le Communisme a gagné des millions d'hommes à sa cause. Il vient d'abattre l'Hitlérisme qui s'était armé pour la conquête du monde. Est-ce les Musulmans d'Algérie qui seraient en mesure de le mettre en échec?

La probité et la sagesse nous recommandent de faire l'économie des gestes inutiles. N'imitons pas le Chevalier à la Triste Figure partant pour la conquête de l'Armet de Mambrin. Ne jouons pas aux Don Quichotte!¹».

C'EST LE TRAVAIL ET LA SCIENCE QUI DONNE LA LIBERTÉ AUX PEUPLES

«À la foi et aux principes, les peuples n'ont besoin d'ajouter, pour conquérir leur liberté, que de l'énergie dans le travail et de l'amour pour la science. Peuple, apprends à travailler, apprends à te discipliner dans le travail. C'est le premier pas dans la voie de la liberté. La vérité la plus élémentaire, c'est qu'un peuple n'est pas fort par le nombre, mais par son travail et les réserves de son travail.

Or, nous ne savons même pas travailler. Si nous sommes agriculteurs, nous perdons la moitié de la production par paresse, manque de goût et d'initiative. Si nous sommes commerçants, nous ignorons le sens des affaires et même les bilans de fin d'année. Nous vivons au jour le jour. Nous ne savons pas faire face à nos engagements. Nous laissons en souffrance notre signature dans les établissements de crédit. Nous ne faisons rien avec méthode, avec honneur. Nous n'inspirons confiance à personne.

Si nous sommes ouvriers, c'est le même laisser-aller. Nous «bricolons» au lieu de faire du travail fini. Nous manquons de discipline. Nous n'aimons pas notre métier.

Étudiants, nous manquons totalement d'ambition et même d'amour-propre. Aucun de nous ne songe à aller au-delà du chemin parcouru par ses aînés. Aucun ne songe à conquérir la première place. Après le diplôme, c'est l'installation, la routine dans la sécurité et la mort.

1. Plutôt que l'épisode de la lutte contre les moulins à vent, Abbas a retenu la mésaventure ridicule de Don Quichotte qui, voulant conquérir l'armet (le heaume) enchanté du roi maure Mambrin, ne s'empara que d'un plat à barbe (Cervantès, *Don Quichotte*, chap. xxi).

Un peuple vaut par son élan vital, le goût du risque et de l'initiative. Le monde moderne est un vaste atelier, une immense école où s'enseignent, où se forgent les idées nouvelles, les méthodes nouvelles. Qui de nous songerait à s'expatrier pour enrichir notre pays de l'expérience des autres peuples ? Voir ce qui se passe à Paris, à Moscou, à Ankara, à Londres, à New York, à Tokyo. Voilà une trentaine d'années que nous remuons les mêmes idées. Et lorsque l'un des nôtres essaye de s'écarter des vieux sentiers battus, les questions de personnes entrent en jeu. Immédiatement, parce que nous manquons « d'âme collective » et de sens général. Et de là vient que nos partis politiques ne sont que la copie d'un « boulangisme larvé ».

Il y a plus d'un demi-siècle, un homme d'État étranger observait qu'à Paris les étudiants égyptiens fréquentaient les lieux de plaisir, alors que l'étudiant japonais s'attardait dans les bibliothèques et le travail. Et l'homme d'État ajoutait : « Aujourd'hui, le Japon est libre et l'Égypte est encore occupée. »

Il ne faut pas croire au miracle. Nous croyons à la vertu du travail. Croyons aussi à la science, à cette force capable de soulever des montagnes. Un peuple sans savants, sans techniciens, sans ingénieurs est un peuple sans âme, sans assise. *Sa liberté est illusoire*. Elle n'existe pas et ne peut pas exister.

Ce n'est pas sans raison qu'à l'aube du monde musulman, le Prophète ait dit : « Cherchez la science même en Chine ». Oui, rechercher la science même au bout du monde ! C'est bien cela.

L'Islam décadent s'est mis à penser qu'il s'agissait de la science religieuse. Erreur grossière. La connaissance religieuse vraie était alors à Médine et à La Mecque. C'était à la Chine à venir les chercher, là dans son berceau. Il s'agit bien des *sciences positives*, de la *connaissance expérimentale*, fondations inébranlables de la véritable grandeur des peuples.

Cette science est la source de toute indépendance. Elle jette les ponts sur les rivières, perce les montagnes, capte les eaux, transforme les torrents en lumière et en richesse, fait sortir le bateau de l'arsenal, l'avion de l'atelier. Pas de science, pas de liberté. La formule algébrique, la loi physique, la formule chimique sont les armateurs des peuples modernes.

Quand l'ardoise et le tableau noir se multiplieront à travers les campagnes et les montagnes algériennes, quand le fils du paysan transcrira : $ax^2 + 6X = C = O$, la faim, le taudis, les haillons et la servitude ne tarderont pas à en être définitivement chassés.

Qu'est-ce que l'émancipation du fellah que nous nous sommes donnée pour but ? Qu'est-ce que le progrès que nous revendiquons pour lui ? C'est avant tout l'amélioration des conditions matérielles de l'existence, le développement de la technique ; c'est la machine à vapeur, l'avion, la sans-fil, le tracteur, le barrage. C'est le développement des cerveaux et des cœurs à travers les générations, dans l'harmonie sociale de la pensée et des croyances. C'est la marche vers le bonheur.

Voilà, jeunesse de mon pays, l'œuvre à laquelle je te convie à adhérer et à collaborer. La science n'a pas de patrie, la science n'a pas de religion, la science n'a pas de race. Étudiant musulman, prends ton camarade français et israélite par la main. Conduis-les au centre du douar, dans nos campagnes désolées. Que cette trinité entre dans le gourbi pour soigner, éduquer, aider et aimer le fellah. Vous donnerez au fellah une âme nouvelle et vous vous ferez, vous aussi, une âme nouvelle. Passez-là vos vacances. Allez vers le fellah avec toute la force de la foi. C'est par là que vous connaîtrez ses besoins, ses aspirations. Et c'est cette connaissance qui fera de vous de bons conducteurs d'hommes.

Sans démagogie, n'est-il pas possible de considérer qu'une bonne équipe d'étudiants avec 3 ou 4 bons philo-éducateurs (sur les hommes, le cinéma est un moyen souhaitable que le gouvernement n'a jamais voulu employer), une bonne pharmacie, un bon médecin, ne feraient pas pour l'évolution des Musulmans, en deux mois de vacances, beaucoup plus que le Caïd en cent ans ?

Mais là, plus qu'ailleurs, il ne faut pas essayer de brûler les étapes. Chaque chose à son heure. Nous n'avons pas un Pierre le Grand pour changer à coups de ciseaux les mœurs et les coutumes. Nous n'avons pas davantage un Atatürk¹ dont l'œuvre immortelle est le seul exemple digne d'être retenu par les peuples musulmans. Nous n'avons que notre bonne volonté et notre union. Elles peuvent suffire si nous travaillons avec méthode et patience.

Ne nous égarons pas. Si nous devons traduire les aspirations de notre pays, n'oublions pas que nous devons penser pour lui et marcher à sa tête, le guider. Nous avons fait choix, avec le Manifeste fédéraliste, d'une formule sage et prudente. Arrêtons-nous là. Réalisons cette synthèse, cet équilibre entre ceux qui possèdent tout et ceux qui ne possèdent rien.

Si, plus tard, notre pays trouve son compte dans l'indépendance, notre formule ne le gênera pas. Si un autre jour, il trouve au contraire son équilibre économique et son harmonie politique dans une union plus étroite avec une Métropole libérale, notre formule ne le gênera pas davantage.

L'essentiel est de ne pas perdre de temps aujourd'hui, en voulant aller trop vite. Et comme à l'entrée du laboratoire de cet éminent universitaire, inscrivons au seuil de notre mouvement d'émancipation : « Ici, pour aller vite, il faut marcher doucement. »

1. Atatürk (Mustafa Kemal dit) fut toujours tenu par Ferhat Abbas comme le modèle de l'homme politique modernisateur pour les États musulmans. On sait que Abbas signa son premier livre *Le Jeune Algérien* (1930) du pseudonyme *Kémal Abencérages*, la référence à Kemal dit Atatürk (Turc de père) était explicite. Depuis 1922 il avait, écrit-il, « adopté la coiffure de Mustafa Kemal Atatürk, l'astrakan noir, en hommage au libérateur de la Turquie » (quant aux Abencérages, il s'agit d'une grande famille maure, les Banû Sirâdj, mêlée à la chute du royaume de Grenade. Cf. Chateaubriand, *Les Aventures du dernier Abencérage*).

DERNIER MOT À LA JEUNESSE MUSULMANE

«L'action de rue offre deux exemples: le nihilisme utilisé par le peuple russe contre la tyrannie des tsars, la résistance passive et la non-violence préconisées par le Mahatma Gandhi dans les Indes. L'émeute ne relève ni de l'un ni de l'autre. Elle n'a pas le courage et l'héroïsme du geste individuel du révolutionnaire russe. Elle n'a pas la noblesse et la gloire du sacrifice collectif du peuple hindou. C'est un moyen anonyme, lâche, frappant souvent l'innocent plus que le coupable, sans courage et sans gloire. Conseillée, elle devient une *provocation* dont le peuple lui-même devient la victime. Elle donne à la réaction le droit de légitime défense, dont celle-ci use et abuse. Elle réveille tout l'arsenal des arrières-pensées de haine et de suspicion de l'exploitant contre l'exploité, du conquérant contre le conquis, du maître contre le sujet.

De quelque manière qu'on la regarde, elle dessert la cause, la véritable cause du peuple, au lieu de la servir.»

ET TOI, JEUNESSE FRANÇAISE, OÙ VAS-TU ?

«Un médecin français de mes amis, authentique Algérien, extrêmement curieux des problèmes politiques et sociaux, de leur répercussion dans les milieux musulmans algériens, averti des différents courants d'opinion qui agitent nos masses paysannes et bourgeoises, me disait un jour, alors qu'il revenait de Tunisie où il avait été blessé: «Des fautes graves ont été commises dans le passé par nos pères. C'est comme s'ils avaient tiré une traite sur notre génération. Maintenant, il faut payer. On n'est jamais content de payer. On ne paye jamais de bonne grâce. Mais le fait est là. Nous payerons d'une manière ou d'une autre.»

Un siècle de colonisation en Algérie, de peuplement européen, de paupérisme musulman devait fatalement aboutir à une impasse tragique. Mais s'agit-il vraiment, pour les Français de notre génération, d'un paiement ou simplement d'un *renoncement* ? Il s'agit bien d'un renoncement: renoncer à l'esprit des pères, à la mentalité du colonial, à l'attitude du maître vis-à-vis du sujet. Tout le problème est là. Là sont les difficultés.»

FERHAT ABBAS

Les troubles du Nord-Constantinois en mai 1945: une tentative insurrectionnelle?

Est-il possible, trente-neuf ans après «les événements de mai 1945 en Algérie», d'aborder enfin sans passion, avec le regard froid de l'histoire scientifique, les questions suivantes: comment expliquer et comment juger ce qu'il est convenu d'appeler, en Algérie, «le génocide colonialiste de mai 1945», et, en France, «les troubles du Nord-Constantinois»? Doit-on parler, pour les caractériser, de «provocation colonialiste» ou de «tentative insurrectionnelle»? La tâche n'est point aisée et la critique historique sera peut-être récusée si elle met en cause quelques idées reçues.

Il est vrai que, pour l'heure, les historiens varient dans leurs explications. Du côté français, Charles-André Julien a parlé d'un «mouvement insurrectionnel», mais jugé «aussi inexact d'attribuer les émeutes aux provocations fascistes qu'à la volonté d'organiser un soulèvement général»¹. Roger Le Tourneau, dans son *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane* titrait son étude: «Le soulèvement du Constantinois», et l'expliquait avant tout comme «une expression de rancœur sauvage contre les Français d'Algérie»². Les auteurs communistes ont retenu, au contraire, la thèse de la provocation³: Henri Alleg présente même dans son ouvrage, *La Guerre d'Algérie*, les événements comme une «mise en place pour un massacre».

Du côté algérien, la thèse est celle de la provocation colonialiste suivie d'un génocide⁴. Cependant, l'historien Mohammed Harbi évoque les projets d'insurrection du Parti du peuple algérien (PPA) et les «directives d'action directe» de mai 1945⁵. Mahfoud Kaddache, le plus minutieux historien du nationalisme algérien, intitule, quant à lui, son étude: «Les manifestations de mai 1945», mais sous-titre l'introduction: «Le climat insurrectionnel» et analyse ensuite «l'insurrection»⁶. Enfin, Aïnad Tabet s'interroge: «Le 8 mai 1945: jacquerie ou revendication agraire?»⁷.

* Article initialement publié dans la revue *Vingtième Siècle*, n° 4, 1984.

1. Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, Paris, Julliard, 1972, p. 264.

2. Roger Le Tourneau, *Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, Paris, A. Colin, 1962, p. 353.

3. F. Koerner, «Le mouvement nationaliste algérien (novembre 1942-mai 1945)», *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 93, janvier 1974, p. 45-64.

4. MTL, *Le Génocide de mai 1945*, Alger, 1951.

5. Mohammed Harbi, *Aux origines du FLN*, Paris, C. Bourgois, 1975, p. 21 à 33.

6. Mahfoud Kaddache, *Le 8 mai 1945*, Paris, Ed. du Centenaire, 1975 et *Histoire du nationalisme algérien*, Alger, SNED, 1980, tome 2, p. 695 à 734.

7. Aïnad Tabet, article paru dans la *Revue algérienne des sciences juridiques*, 4, 1972, p. 1007-1016.

Ainsi, la diversité des explications données par les contemporains subsiste, alors que beaucoup de documents nouveaux, beaucoup de témoignages plus ou moins tardifs, ont été révélés. Du côté français, il est désormais possible de consulter, outre le rapport Tubert longtemps semi-confidentiel¹, les rapports des militaires en opération et une volumineuse étude anonyme réalisée par l'état-major du 9^e corps d'armée: «Les troubles de mai 1945 en Algérie»². Les bulletins de renseignements civils et militaires, le rapport du secrétaire général du gouvernement général permettent de compléter l'information. Du côté algérien, les témoignages recueillis par Redouane Aïnad Tabet³, Ahmed Beghoul⁴, Mohammed Harbi et Mahfoud Kaddache, la publication d'un rapport d'Aït Ahmed de décembre 1948⁵ et ses récents *Mémoires d'un combattant* ont complètement renouvelé les perspectives. Bref, l'heure paraît venue pour trancher, documents à l'appui, parmi les interrogations qui subsistent.

La préhistoire des événements

Sans refaire l'historique des événements qui ont conduit aux «troubles de mai 1945», il faut tout de même rappeler, fût-ce en peu de mots, la situation politique de l'Algérie, l'état d'esprit du peuple algérien et l'attitude des autorités françaises.

Depuis le débarquement anglo-américain de novembre 1942, et ce qui suivit – l'effondrement des autorités vichyssoises, les querelles des nouvelles équipes dirigeantes et surtout l'affirmation spectaculaire de la force américaine –, tout ce qui pouvait rester de prestige à la puissance coloniale avait disparu. La France était un pays vaincu, l'Algérie un pays libéré par les Américains. Selon Aït Ahmed, «un véritable raz-de-marée patriotique» déferla d'un bout à l'autre du pays. Dès lors, les Algériens attendirent pour une date prochaine leur résurrection nationale. Il fut, semble-t-il, immédiatement question parmi les notables d'Alger de mettre sur pied un gouvernement algérien dont les ministres auraient même été désignés. Mais l'indépendance serait-elle accordée en pleine guerre par les puissances alliées? Pour le savoir, Ferhat Abbas rédigea, outre le premier message du 20 décembre 1942, un appel au président Roosevelt. De ce message toujours inédit, Abbas a dit qu'il représentait comme «le premier jet du Manifeste»⁶. Surtout, Ferhat Abbas prit contact avec l'ambassadeur américain Robert Murphy⁷ auquel il aurait soumis le Manifeste.

1. J'avais pu consulter le rapport Tubert qui figure dans le Fonds Tubert longtemps déposé au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, actuellement remis aux Archives nationales. Il a été publié depuis dans la *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. 11, décembre 1974.

2. Archives du ministère de la Guerre, Vincennes (hors cote).

3. A. Tabet, *Le Mouvement du 8 mai dans le Nord-Constantinois*, Alger, SNED, 1968.

4. Youcef Beghoul, *Le Manifeste du peuple algérien: contribution au mouvement national*, Alger, 1974.

5. Publié dans les *Archives de la Révolution algérienne*, rassemblées et commentées par Mohammed Harbi, Paris, Jeune-Afrique, 1981.

6. Interview de Abbas dans Youcef Beghoul, *Le Manifeste du peuple algérien*, op. cit., p. 185.

7. Les *Mémoires*, publiés par ce diplomate trop discret, ne permettent malheureusement pas

Le Manifeste des élus, devenu peu après le Manifeste du peuple algérien, fut, on le sait, accepté sans difficultés par les oulémas (docteurs de la Loi musulmane) et le «comité suprême» du PPA clandestin. Cependant, celui-ci pensait que l'indépendance devrait être arrachée à la France par la force et travaillait simultanément à populariser l'idée d'une insurrection armée.

Face à cette situation, la politique du CFLN affichait, tout à la fois, une grande fermeté et une réelle volonté de réformes. Après le discours du général de Gaulle, prononcé à Constantine le 12 décembre 1943, la politique réformatrice déboucha finalement sur l'ordonnance du 7 mars 1944. Celle-ci réglait le statut des «Français musulmans d'Algérie» qui «jouissent de tous les droits et sont soumis à tous les devoirs des Français non musulmans». Tous étaient appelés à recevoir la citoyenneté française dans le maintien de leur statut personnel. Pour l'exercice des droits politiques, 85 000 à 90 000 d'entre eux environ seraient inscrits sur les listes électorales des citoyens français non musulmans, les autres formeraient un second collège électoral.

Cette ordonnance révolutionnaire, qui adjoignait au peuple français sept millions de citoyens musulmans, effraya la plupart des Français d'Algérie, qui demandèrent aussitôt sa «révision». Les Français libéraux y virent le triomphe de la logique assimilationniste et une réponse opportune aux revendications traditionnelles des élites algériennes¹. Aux yeux des nationalistes algériens, elle apparut, au contraire, comme une riposte aux revendications indépendantistes, voire comme une tentative d'effacement de la personnalité arabe et musulmane de l'Algérie.

Les nationalistes et les oulémas dénoncèrent dès lors au monde arabe, dans l'ordonnance «du petit général Catroux», une atteinte à l'Islam et une tentative de francisation autoritaire. Première alertée, la presse égyptienne répondit à l'appel d'un comité supérieur pour la défense de l'Algérie² et tonna contre «la catastrophe de la francisation des Arabes musulmans d'Algérie». Le Sénat égyptien et le Premier ministre Nahas Pacha se saisirent aussitôt de la question. Bientôt, la presse d'Iraq et celle de Syrie leur emboîtèrent le pas. À la BBC, l'auditeur arabe (*Al-Mustamî al'Arabî*) demandait l'intervention des nations alliées «pour empêcher la France de soustraire l'Algérie à la nation arabe» et l'agence Reuter s'en faisait l'écho dans le monde entier.

de connaître le sens et le contenu de leurs entretiens. Il est peu probable qu'il ait suggéré à Abbas d'utiliser la notion de fédéralisme, comme l'affirme Amar Naroun, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, Paris, Denoël, 1961, p. 94.

1. Le commissaire d'État aux affaires musulmanes, le général Catroux, justifia la légitimité de la politique d'assimilation, en affirmant que la citoyenneté algérienne n'était réclamée que par la minorité des nationalistes. Il ajoutait: «Au demeurant, il est évident que, si la nation musulmane algérienne prenant conscience d'elle-même demandait dans l'avenir à se constituer, le gouvernement du moment aurait à reconsidérer sa politique. Puisque la politique d'assimilation aurait échoué, il devrait vraisemblablement accéder à cette demande pour accorder à l'Algérie un statut d'autonomie politique apte à faire vivre ensemble les deux fractions de la population» (additif au rapport du général Catroux en date du 14 avril 1944).

2. Dirigé par l'émir Mokhtar et le cheikh Foudil el-Ourlilani.

Ces interventions extérieures ne furent pas ignorées en Algérie: l'organe clandestin du PPA, *L'Action algérienne*, en informait régulièrement ses militants qui crurent que la communauté islamique tout entière se mobilisait en leur faveur¹. Bientôt, les scouts musulmans entonnèrent un chant de circonstance qui dénonçait «le décret qui nous sépare de nos pères». À tous les «frères algériens», les tracts du PPA affirmaient que «le gouvernement français impérialiste tentait, par l'ordonnance du 7 mars, de réduire à néant les fruits de leur lutte». Des mots d'ordre en forme de slogan circulaient: «Nous ne voulons pas de la citoyenneté française accordée à quelques-uns. Nous voulons uniquement et tous ensemble devenir citoyens algériens»².

Pour les oulémas, ceux qui se déclaraient favorables à l'ordonnance du 7 mars étaient des traîtres à la cause de l'Islam et devaient être traités comme tels. Le 15 février 1945, lors d'une réunion organisée à l'initiative de l'association des oulémas, le cheikh Hadi Snoussi proclama que «ceux qui se rallieraient à l'ordonnance seraient considérés comme des infidèles et des renégats».

Pour faire face aux inscriptions d'office auxquelles s'était décidée l'Administration, les nationalistes déclenchèrent une vive campagne d'intimidation qui se poursuivit jusqu'en mai 1945. Dans le département de Constantine, ceux qui refusaient de signer les pétitions protestant contre les inscriptions d'office étaient l'objet de menaces ou de violences. De nombreuses personnalités modérées et même des caïds³ prirent position personnellement contre l'ordonnance ou signèrent des pétitions hostiles⁴.

À l'usage des évolués et des modérés qui étaient susceptibles de ne pas mal accueillir l'ordonnance, les leaders des Amis du Manifeste faisaient valoir que les bulletins de vote des Musulmans inscrits dans le premier collège ne pèseraient pas lourd, puisque «les Français avaient décidé de faire voter leurs femmes pour annihiler les suffrages des Algériens». Ferhat Abbas s'en prenait tout le premier à l'injustice de «cette mesure antidémocratique qui écartait du suffrage les élites populaires».

L'initiative française avait aussi contraint les nationalistes à s'unir. Messali lui-même fut d'accord pour soutenir le mouvement des Amis du Manifeste et de la liberté (AML), créé par Abbas à Sétif le 14 mars 1944. Les statuts des AML prévoyaient pourtant à l'article 4 «une République algérienne autonome fédérée à la République française renouée, anticoloniale et anti-impérialiste». Messali expliqua à Abbas qu'il ne faisait pas pour autant confiance en la France: «Elle ne cèdera qu'à la force et ne donnera que ce

1. Plus politique, l'entourage de Ferhat Abbas assurait que l'ordonnance du 7 mars était destinée «à couper l'herbe sous les pieds des Anglais».

2. Rapport du préfet de Constantine (6 mars 1945).

3. On peut définir sommairement les caïds comme des notables musulmans, fonctionnaires français.

4. Rapport du préfet de Constantine (31 mars 1945): «De toute évidence, toute la partie évoluée de la population musulmane n'aspire plus actuellement à entrer dans la communauté française et ce sentiment commence à pénétrer les douars».

qu'on lui arrachera». De cette unanimité, ne s'excluaient que les communistes algériens qui tentèrent, sans succès, de lancer un mouvement au titre voisin de celui des AML : Les Amis de la démocratie¹.

La propagande des AML fut, au contraire, une incontestable réussite, surtout lorsque le PPA, après l'entrevue de Abbas avec Messali le 23 décembre 1944, à Reibell, eut décidé de la prendre en mains. Le PPA, parti dissous, allait utiliser la tolérance administrative réservée aux AML, organisation qui ne fut pas déclarée régulièrement. Il est vrai que dès la sortie du journal *Égalité*, le 15 septembre 1944², et l'autorisation accordée aux AML d'imprimer les bulletins d'adhésion à leur mouvement, les Algériens eurent le sentiment que les autorités françaises acceptaient, non seulement le parti des AML, mais le principe du Manifeste. Les souscriptions et les adhésions massives aux AML s'expliquent en partie par là.

En décembre 1944, le tirage de *Égalité* avait déjà doublé le nombre d'exemplaires autorisé : 15 000 ; des dizaines de milliers de souscripteurs (on a parlé de 100 000) permettaient l'acquisition de papier au marché noir et l'achat d'un magnifique siège social. Au début de 1945, les AML revendiquaient 165 sections locales (80 dans le département de Constantine, 60 dans celui d'Alger et 25 dans celui d'Oran). En avril 1945, celles-ci auraient été 257 (respectivement 115 pour le Constantinois, 86 pour l'Algérois et 56 dans l'Oranie). Chacune d'entre elles s'étaient vu remettre des drapeaux vert et blanc frappés de l'étoile et du croissant islamique.

Mais ce succès s'explique aussi et peut-être avant tout par l'argumentation religieuse invoquée par les oulémas et le PPA. «L'adhésion que nous te demandons, expliquaient les militants, le bulletin que tu souscris sont destinés à la défense de l'Islam. C'est ta carte de Musulman que tu viendras chercher chez nous.» Une campagne puritaine invitait tous les Musulmans à une pratique plus rigoriste de leur religion. Les AML auraient mis en place une police parallèle, composée de «réformistes» (c'est-à-dire de partisans des oulémas) dans le département de Constantine, ailleurs de militants du PPA ou de scouts musulmans (SMA). Celle-ci était chargée de sanctionner les buveurs d'alcool et de décourager les femmes qui voulaient continuer à travailler chez des Français. Ici ou là, la fréquentation des magasins européens était interdite. Le boycottage s'étendait aux tribunaux français, par exemple à El Milia où des conseils d'arbitres furent créés pour régler les différends entre Musulmans. Les oulémas préconisaient la sortie

1. L'appel des *Amis de la démocratie*, «Musulmans algériens, unissez-vous», sonnait faux au moment où le PCA dénonçait «ceux qui se prétendent nationalistes et qui mettent en avant le mot d'ordre d'une impossible indépendance». Le PCA affirmait qu'ils «faisaient le jeu des trusts, des seigneurs de la colonisation et d'autres impérialismes étrangers (Rapport Ouzegane du 23 septembre 1944). *L'Action algérienne* attaquait de son côté le PCA et spécialement Ouzegane.

2. Abbas y disait que «le peuple algérien avait déjà manifesté ses sentiments et indiqué sa voie». Autant dire que cette voie était celle du Manifeste. L'autorisation de paraître avait été accordée le 23 juin 1944 à Mohammed Aziz Kessous, membre du Parti socialiste. Mais Abbas prit la direction du journal, dont Kessous ne fut que le rédacteur en chef.

des Musulmans de tous les partis politiques français. Au début de 1945, les nationalistes s'attachaient à empêcher par tous les moyens leurs coreligionnaires de s'inscrire sur les listes électorales des citoyens français¹.

Tout en s'infiltrant dans les AML et en se reconstituant derrière cette façade, le PPA manifestait clairement son opposition à l'idée d'une République algérienne fédérée à la République française. Dans son numéro 7, daté «18-19 septembre 1944», l'*Action algérienne* proclamait par un article-leader: «L'Algérie arabe dans la Fédération française: Non! Dans la Fédération arabe: Oui». Simultanément, le seul mot d'ordre que donnait le PPA était celui de «la nation algérienne en marche pour sa libération et son indépendance». Mais les nationalistes du PPA restaient par tactique favorables à un Front commun, lequel fut finalement réalisé à Alger en février 1945 sous la forme d'une commission de coordination de six membres: deux oulémas, deux PPA et deux AML². Tactique payante: à la conférence centrale des AML, tenue les 2 et 3 mars 1945, Messali fut salué comme «leader incontesté du peuple algérien». Par ailleurs, ceux qui proposèrent, au nom de Ferhat Abbas, l'inclusion de l'Algérie «dans le cadre du fédéralisme français» furent déboutés. La résolution finale réclama seulement la création d'un «Parlement et d'un gouvernement algériens». À ce moment, tous les témoins eurent le sentiment que la Conférence centrale venait de proclamer l'indépendance de l'Algérie. Les diplomates américains et soviétiques reçurent aussitôt communication des motions votées, qui, sur l'ordre de Abbas, ne furent pourtant pas rendues publiques en Algérie. Mais il y avait plus grave encore. Depuis les premiers mois de 1945, les administrateurs des communes mixtes du Nord-Constantinois annonçaient des rumeurs de soulèvement généralisé préparé par le PPA clandestin et son organisation secrète paramilitaire³. Pour les autorités militaires, l'imminence d'un mouvement insurrectionnel paraissait un fait acquis. Les rapports des services de renseignements militaires se faisaient chaque mois plus alarmants. Celui daté d'avril 1945 répétait avec certitude: «À Sétif, de diverses sources, il est et demeure établi que le PPA est en train d'organiser l'insurrection générale... Dans l'intérieur du pays, dans les douars qui jusqu'alors paraissaient calmes l'agitation va croissant... La jeunesse musulmane habilement manœuvrée devient un instrument dangereux entre les mains des chefs de file aussi bien dans les agglomérations que dans les campagnes. Elle paraît décidée à livrer une lutte sans merci pour chasser «les sales Français».

1. C'est en décembre 1944 que s'ouvrirent les inscriptions électorales. Au 30 juin 1945, 32 248 électeurs algériens seulement étaient inscrits dans le premier collège, alors que le directeur des Affaires indigènes en prévoyait au minimum 65 285.

2. Par ailleurs, deux membres du PPA figuraient jusque dans le bureau central (de 12 personnes) des AML: Asselah et Mestoul. Enfin, dans de nombreux centres, les sections des AML étaient dirigées par des membres du PPA.

3. Les rapports des administrateurs de Saint-Arnaud, Oum el-Bouaghi, Sedrata, sont les plus précis. L'administrateur de Morsott écrivait le 23 mars: «L'idée d'indépendance, avec cette fois une sorte de certitude qu'elle sera appuyée par une influence étrangère qui nous fera plier, semble agir avec puissance sur les esprits simplistes».

Cependant, à bien lire ces divers rapports, on voit que les autorités civiles et militaires, malgré leurs nombreux informateurs, ne savaient rien de précis sur cette insurrection, ni la date, ni les régions choisies, ni les formes d'action retenues. On croyait que, notamment dans la région de Sétif, des FAI (Forces arabes de l'intérieur) étaient organisées avec la participation d'exgradés musulmans. Des soldats algériens, prisonniers de guerre libérés, seraient arrivés de France pour, disait l'un deux, «chasser les bâtards de chez nous». Les militaires n'ignoraient pas l'existence d'un trafic d'armes entre la Tunisie et le Sud algérien, mais la surveillance de la frontière avait été renforcée après la conférence de travail tenue à Tébessa, le 22 décembre 1944, entre le gouverneur général, le résident général et le général Martin.

Les services de renseignements civils relevaient essentiellement la multiplicité des menaces affichées ou proférées¹, l'insécurité croissante dans les campagnes (79 incidents de tous ordres plus ou moins vifs en mars et avril 1945), les rumeurs de troubles graves, mais ne se hasardaient pas à annoncer leur date. Pourtant, des rapports de police, repris par le Bulletin confidentiel de la préfecture d'Alger, prévoyaient, en mars 1945, des manifestations réclamant l'indépendance de l'Algérie «pour le jour où l'armistice serait annoncé», mais eux du moins ne parlaient pas d'insurrection armée².

Le général Henry Martin lui-même, commandant le 19^e corps d'armée, s'il refusa de se rendre à Paris pour une remise de drapeaux aux unités de l'armée d'Afrique «en raison de la situation préoccupante en Tunisie et dans certaines parties de l'Algérie», ne prévoyait rien pour le 8 mai, sinon peut-être le sabotage des manifestations de la victoire par des cortèges nationalistes.

Or ce général, bien qu'il disposât en principe de 110 781 hommes pour l'ensemble du Maghreb, ne dissimulait pas ses inquiétudes : à peine 40 000 hommes, estimait-il, étaient utilisables pour le maintien de l'ordre. Conscient de l'insuffisance de ses effectifs opérationnels, il avait réclame, en septembre 1944, «trois régiments européens à deux ou trois bataillons, deux escadrilles de bombardiers légers et un groupe d'artillerie», mais il ne put les obtenir. Dans l'espoir de décourager des troubles insurrectionnels, il prescrivit «des manœuvres à effet psychologique» en Grande Kabylie et dans la région de Biskra, respectivement les 24-25 avril et les 4-5 mai. Un plan d'aide militaire réciproque avec le Maroc et la Tunisie avait été préparé «en vue de troubles localisés, mais il ne saurait prétendre, écrivait-il, à juguler une insurrection généralisée».

1. On peut lire et entendre des phrases de ce genre : «Nous allons bientôt f... les Français à la porte»; «Que Dieu maudisse les Français! Le sang coulera bientôt»; «À l'heure H, tous les Français auront la gorge tranchée»; «Patiencez, l'Algérie sera bientôt libre»; «On verra bientôt flotter la bannière verte au croissant d'or». Des slogans circulent tels que : «Le signal du mouvement est proche»; «Se tenir prêt pour le coup dur».

2. C'est seulement après l'événement, dans son rapport du 18 mai, que le secrétaire général du gouvernement général, P. R. Gazagne, en tirait la conclusion que «tout laissait prévoir qu'un mouvement se produirait à l'occasion de la fin des hostilités et qu'il serait plus ou moins généralisé».

Le commandement français s'alarmait surtout de la très faible proportion des éléments européens parmi les troupes du 19^e corps: sept bataillons seulement, à quoi s'ajoutaient quatre escadrons de la garde républicaine. Il fut question de ramener en Europe les unités algériennes, en particulier le 7^e RTA (Régiment de tirailleurs algériens) de Sétif, mais finalement on y renonça faute de trouver un régiment français pour le remplacer.

Au Gouvernement général d'Alger, certains, tel le secrétaire général Gazagne, préconisaient «des mesures appropriées pour arrêter le mouvement et faire comp rendre à la masse que nous ne sommes pas décidés à nous laisser faire». Le préfet d'Alger réclamait la dissolution des AML, mais le préfet de Constantine lançait un appel à la prudence: «Il convient de veiller à ce qu'aucun événement sanglant ne sépare définitivement Français et Musulmans alors que les agitateurs sont loin de représenter la majorité».

Ainsi donc, si l'armée et les autorités civiles redoutaient, au printemps de 1945, des mouvements insurrectionnels, elles étaient loin d'en souhaiter le déclenchement, vu l'état de faiblesse de l'Armée d'Afrique, l'effervescence du monde arabe et les projets anticolonialistes des Nations Unies.

Les responsables politiques n'ignoraient pas, en effet, les espérances soulevées par la conférence de San Francisco dans les milieux algériens et maghrébins les plus divers¹, et la tentation qu'elle pouvait offrir à certains activistes de poser spectaculairement la question de l'indépendance algérienne par un mouvement insurrectionnel. Les masses et de nombreux militants escomptaient même une aide étrangère provenant moins de la Ligue arabe suspectée d'anglophilie que de la libre Amérique et des Nations Unies.

Que quelques fonctionnaires français et quelques élus aient souhaité crever l'abcès qui gonflait depuis deux ans et demi est une hypothèse plausible². Encore leur fallait-il pouvoir agir face à des autorités surtout préoccupées d'éviter toute provocation³. La seule initiative grave fut prise le 19 avril 1945 par le secrétaire général du Gouvernement général P. R. Gazagne, qui avait obtenu l'accord du gouverneur Chataigneau. Après la tentative de fuite de Messali, interprétée, sans doute à juste titre, comme l'un des éléments d'un plan d'insurrection, celui-ci fut transféré à El Goléa puis à Brazzaville. Cette mesure à coup sûr amplifia l'agitation politique, mais rien ne permet de dire qu'elle visait à provoquer un mouvement insurrectionnel⁴. Quant aux

1. Le cheikh Ibrahim avait annoncé le 16 mars 1945 que «les Alliés discuteraient au cours de la conférence de San Francisco du statut des États arabes et mettraient au point l'indépendance partielle accordée à l'Afrique du Nord». La conférence s'ouvrit le 25 avril.

2. C'est seulement en juin 1945, après les événements, que le secrétaire général de la préfecture d'Alger, François Rey, déclara: «Nous avons laissé mûrir l'abcès afin de mieux pouvoir le crever».

3. On le voit bien au ton adopté pour les six conseillers généraux français du département de Constantine, le 24 avril 1945. Ils demandaient, «si l'on veut éviter des événements irréparables», des avertissements sévères, des mesures très nettes affirmées sans ambages, des démonstrations sans provocations.

4. Lorsqu'en janvier 1944 les officiers de la Sécurité Militaire de Rabat eurent pris l'initiative, avec l'accord du directeur des Affaires politiques, d'arrêter quatre leaders de l'Istiqâl, ils ne cachèrent pas leurs buts: décapiter l'état-major nationaliste et stopper durablement l'activité de l'Istiqâl. Leurs rapports confidentiels n'ont aucun équivalent en Algérie.

arrestations et internements de militants PPA, ils ne furent autorisés qu'après les très graves incidents du 1^{er} mai, entre le 3 et le 6 mai et dans l'espoir de stopper le mouvement¹.

Des explications fort diverses

La «provocation colonialiste» mise en avant par les communistes qui incriminèrent simultanément «la provocation hitlérienne du PPA», ne nous paraît reposer sur aucun fait vérifiable. L'accusation contre «les cent seigneurs de la colonisation» fut tout entière construite autour d'une phrase lancée par le maire Abbo qui laissait prévoir d'inévitables affrontements: «Il y aura d'ici peu des troubles si graves que l'ordonnance du 7 mars 1944 deviendra inapplicable». Les gros colons auraient organisé systématiquement la famine pour provoquer des troubles, ce que la presse communiste appelait «des émeutes de la faim». La haute administration du Gouvernement général se serait associée à ces provocations, notamment le directeur des Affaires musulmanes Augustin Berque et le directeur des Affaires économiques, Balensi. Mais aucune preuve n'était avancée à l'appui de ces graves accusations. Or, quoi qu'en ait dit le 16 mai 1945 *L'Humanité*, le directeur A. Berque ne tenait pas à «ce que l'on fit appel à la révolte». D'autre part, aucun agent «des seigneurs fascistes de la colonisation», aucun «haut fonctionnaire vichyssois» ne fut inculpé par la justice.

La thèse de la famine² formellement contestée par le ministre de l'Intérieur et le rapport Tubert, fit long feu. Mais l'accusation contre «les provocateurs hitlériens» eut plus de succès: elle visait à la fois les «trublions du PPA» («la provocation vient du PPA qui prend ses mots d'ordre à Berlin chez Hitler»), «les provocateurs à gage du Parti populaire français» de Doriot, «les agents camouflés dans des organisations qui se prétendent démocratiques»³. L'hebdomadaire communiste *Liberté*, en pratiquant l'amalgame des «traîtres de toutes races – PPA, PPF, hauts fonctionnaires, seigneurs fascistes –, affirmait la réalité non démontrée de «cette coalition criminelle».

1. La fameuse phrase qu'aurait prononcée le préfet de Constantine le 26 avril 1945: «Des troubles vont se produire et un grand parti sera dissous» ne nous paraît pas plus une preuve de provocation colonialiste. Annoncer une tempête ne suffit pas pour en être tenu comme l'auteur responsable.

2. Dans l'hebdomadaire *La Bataille* (24 mai 1945), le député François Quilici réfuta le premier cette thèse: «La sanglante émeute n'était point une révolte de la faim, mais bien une sédition, une insurrection politique». Le ministre de l'Intérieur, après enquête, affirma nettement à l'Assemblée consultative qu'il s'agissait non «d'une émeute de la faim, mais d'une révolte arabe». Tous les rapports administratifs soulignent que les insurgés n'attaquèrent nulle part les silos ou les réserves des colons. L'administrateur de Fedj M'zala, qui envoya aux insurgés un parlementaire leur promettant une distribution de céréales, reçut cette réponse: «Ce n'est pas du blé qu'ils veulent, c'est du sang». Selon le rapport Tubert, «les indigènes des campagnes environnantes de Sétif étaient relativement les mieux nourris, voire les mieux habillés de l'Algérie».

3. *Liberté* (12 mai 1945-17 mai 1945) dénonça pêle-mêle «les provocateurs à gage hitlériens du PPA et du PPF au service de l'impérialisme fasciste, les seigneurs fascistes de la colonisation et les hauts fonctionnaires qui ont provoqué des émeutes de la faim». Le 13 mai, le porte-parole du mouvement La France combattante, stigmatisa «la monstrueuse provocation à caractère fasciste et l'action criminelle des provocateurs hitlériens».

Malgré cette totale absence de preuves, la thèse communiste du «complot fasciste» fut longtemps acceptée par la gauche française et reprise par de nombreux Algériens, notamment chez les oulémas et les militants du PPA. Que les socialistes français aient accepté sans critique la version communiste: «Il n'y a pas de révolte arabe, mais un complot fasciste», ne doit pas étonner outre mesure, dès lors que le gouverneur général, un socialiste, avait maladroitement repris à son compte cette affirmation partisane¹.

Celle-ci fut pourtant démentie par les syndicats CGT de l'Union locale de Guelma. Les syndicalistes expliquèrent que, dans leur région, s'était réalisée «une quasi-unanimité des Musulmans du plus riche au plus pauvre contre tout ce qui est français... La guerre sainte a galvanisé tous ces hommes pour un combat qui vise purement et simplement à bouter hors de l'Algérie tous les Européens qui vivent sur son sol». Le Parti communiste algérien écarta les témoignages de ces syndicalistes communistes. Lors du 2^e Congrès des syndicats CGT, tenu à Oran le 29 décembre 1945, le secrétaire général, Élie Angonin, exposa longuement ce qu'il appelait «le complot des cent seigneurs et des hommes des trusts»: «Ceux-ci préparaient un plan de départ contre le peuple de France. Pour cela, il leur fallait être maîtres du pays par l'élimination des démocrates. Il leur faut une dictature militaire. Celle-ci ne peut être réalisée qu'à l'occasion de désordres et de révoltes. Et logiquement, froidement, ces gens-là ont préparé et organisé les désordres ... le complot du Constantinois». Selon la laborieuse explication du leader cégétiste, le complot n'avait pas «réussi à plein»: «Il fallut alors pendant des mois des exécutions sommaires et des arrestations par milliers... En un mot, c'est la continuité du complot pour creuser le fossé entre Européens et Musulmans, créer des désordres et pouvoir réclamer le dictateur sauveur».

Le Parti du peuple algérien, bien que stigmatisé lui-même comme «provocateur» par ceux qu'il appelait les «impérialo-communistes», crut pourtant devoir reprendre à son compte la fable communiste de la provocation. À l'en croire, le 8 mai aurait été une provocation des autorités colonialistes destinée à préparer un massacre, voire un génocide: «Cette destruction de 45 000 Algériens, commentait Mohammed Khider, n'avait d'autre motif qu'une manifestation organisée pour exprimer l'espoir du peuple algérien en un avenir meilleur et en une juste récompense pour son efficace contribution à la Deuxième Guerre mondiale».

On comprend que la thèse commode de la provocation avait le mérite, en rejetant les responsabilités sur les autorités françaises, d'éviter toute discussion inopportune sur les projets et consignes du parti, puis sur les raisons de l'échec². Des discussions eurent pourtant lieu à l'intérieur du parti.

1. À Sétif, le 10 mai, le gouverneur général déclara que «toutes les dispositions étaient prises pour que les terroristes hitlériens soient impitoyablement châtiés». Le premier communiqué officiel parlait d'«éléments troubles d'inspiration hitlérienne».

2. Le plan primitif imaginé par le D^r Debaghine et Hocine Asselah prévoyait la formation

De ce qui en a filtré, comme des témoignages recueillis par Mahfoud Kaddache et Mohammed Harbi, ressort très nettement la conclusion suivante: la direction du PPA fut surprise par le tour pris par les manifestations du 8 mai qui dégénérèrent en émeutes et provoquèrent des jacqueries spontanées dans les régions de Sétif et de Guelma. Les cadres locaux, qui croyaient l'heure venue de l'insurrection générale, commandèrent l'attaque des villages de colonisation et des fermes et maisons isolées. Le comité central du PPA décida alors d'étendre et d'intensifier l'action insurrectionnelle: c'est dans ce but qu'à partir du 11 mai des délégués furent envoyés auprès des directions régionales et locales. Bientôt, à l'appel des responsables du Constantinois et de Chadli el-Mekki venu coordonner l'action dans la région de Guelma, le bureau algérois du PPA donna l'ordre d'insurrection générale armée pour la nuit du 23 au 24 mai.

Cet ordre reçu par toutes les sections du parti semble avoir été mal accueilli par la direction fédérale d'Oranie¹. D'autre part, les dirigeants d'Alger mesurèrent l'efficacité de la répression en apprenant la prompte soumission des régions révoltées du Constantinois. C'est pourquoi, peu avant la date prévue, les responsables présents à Alger décidèrent de rapporter l'ordre d'insurrection.

Dans certaines régions, les préparatifs avaient été menés au grand jour. Aït Ahmed a raconté dans ses *Mémoires d'un combattant* comment en Kabylie «lorsque le contre-ordre arriva, des foules de paysans rassemblées dans les montagnes s'apprêtaient à déferler sur les petites villes de colonisation après avoir dit la prière du Jihâd. Ces «grandes marches» insurrectionnelles furent donc stoppées à la dernière minute»².

Le contre-ordre arriva-t-il trop tard dans quelques régions? On l'a beaucoup dit, mais cette hypothèse n'est pas nécessaire pour expliquer ce qui suit. À Saïda, où l'ordre d'insurrection avait été reçu le 17 mai, plusieurs incendies furent allumés dans la nuit du 18 au 19 mai, la mairie attaquée, les circuits téléphoniques coupés. Il en fut de même le 23 mai à Haussonvillers, le 24 à Tiggirt. De petits groupes armés s'étaient réunis pour attaquer les Européens de Bordj Menaïel, Haussonvillers, Cap Djinet, Abbo, Rebeval, Mirabeau, Tiggirt. Selon l'enquête française, «la population

d'un gouvernement provisoire présidé par Messali. Ce dernier réussit à quitter Reibell le 19 avril 1945, mais manqua le rendez-vous fixé. À son retour il fut arrêté et transféré à El Goléa par avion. Les sources policières françaises sont totalement muettes sur cette affaire révélée par Mohammed Harbi.

1. Cf. le témoignage d'Ahmed Abbad cité par M. Harbi: *Le FLN mirage et réalité*, Paris, Jeune Afrique, 1980, p. 29.

2. Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant. L'esprit d'indépendance (1942-1952)*, Paris, Sylvie Messinger, 1983, p. 43. L'auteur explique qu'en Haute Kabylie et dans la région d'Azeffoun, les préparatifs avaient été plus discrets «et pourtant, sauf à Michelet, dans toutes les localités le dispositif était en place pour occuper les locaux administratifs et les gendarmeries. Le mot de passe des insurgés «Moqrani» faisait référence au chef de l'insurrection de 1871. Le contre-ordre fut donné aux militants citadins sous la forme: «La fête est reportée»; aux paysans parvint la consigne: «N'égorgez pas le bœuf!»

aurait refusé de les suivre», mais il est bien plus probable que la plupart de Ces maquisards restèrent sur la défensive, parce qu'ils furent touchés par le contre-ordre¹. À Cherchell, le plan prévu pour faire insurger les tirailleurs algériens, mettre la main sur la poudrière et occuper les «points sensibles» de la ville fut révélé «le 16 mai par un nommé M...»; ce qui permit aux autorités françaises de démanteler le réseau du sergent Ouamrane.

Tous les responsables du PPA ont eu connaissance de l'ordre et du contre-ordre d'insurrection². Mais, bien peu, à notre connaissance, ont osé les évoquer publiquement à l'intérieur du parti. Aït Ahmed, dans un remarquable rapport présenté au comité central du PPA, en décembre 1948, fit exception, semble-t-il. Pour lui, les événements qui avaient suivi l'ordre d'insurrection, puis le contre-ordre, «indiquent à quelles aventures tragiques peuvent conduire des idées archaïques»³; il invitait donc à renoncer à l'idée d'une lutte de libération conçue comme un soulèvement de masses.

Un seul Algérien osa esquisser dans la presse, avant l'Indépendance, une certaine analyse critique des événements. Ce fut Buzuzu dans *Al-Manar*⁴. Sans rejeter tout à fait la thèse du «complot manigancé», il parla de «révolution manquée» et expliqua l'échec par cette maxime: «L'homme raisonnable ne fait pas la guerre sans munitions». Son exemple ne fut malheureusement pas suivi et le PPA s'en tint officiellement à la version du complot colonialiste⁵.

On notera, *a contrario*, que les Marocains, pourtant informés par *Radio-Maroc* «des émeutes d'Algérie dues à des éléments troubles de source hitlérienne»⁶, rejetèrent cette explication. Les services de renseignements notaient avec froideur: «La thèse officielle de troubles fomentés par les fascistes n'a trouvé aucune créance dans la masse marocaine»⁷.

Les Marocains politisés estimaient plutôt que l'Algérie avait entendu forcer la main aux nations alliées, à l'occasion de la conférence de San Francisco. Et cette interprétation correspond sans doute au calcul de certains intellectuels du PPA. Toutefois, les nationalistes marocains déploraient que militairement le moment eût été mal choisi, puisque, avec la fin des hostilités en Europe, la France allait pouvoir disposer de toutes ses troupes.

1. En juin 1945, les autorités françaises signalent que «des groupes de rebelles tiennent toujours le maquis, notamment dans la région de Lapaine».

2. Un informateur algérien qui connaissait bien les phantasmes de ses employeurs eut l'idée de faire endosser ordre et désordre par... les Britanniques. «C'est l'Intelligence Service qui a déclenché l'affaire. Le PPA avait d'abord donné son assentiment. Des télégrammes en langage convenu avaient été envoyés. Puis le PPA donna contre-ordre par le même moyen. Il y a eu des flottements car les Anglais n'ont pas donné le contre-ordre». (*Bulletin de renseignements du Centre Orientation et liaisons* (Algérie), 10 juillet 1945).

3. Mohammed Harbi, *Les Archives de la Révolution algérienne*, op. cit., p. 17.

4. *Al-Manar*, 8 mai 1953.

5. On ne sait quel crédit attribuer à certaines notations du Deuxième bureau: «À Constantine, des Musulmans déclarent que le mouvement qui aurait dû réussir sans le manque d'unité de vues des dirigeants avait pour but d'amener l'intervention de l'Amérique» (*Bulletin* du 5 juin 1945).

6. *Radio-Maroc* diffusa ce premier communiqué le 10 mai à 13h50.

7. *Bulletin de renseignements du Centre Orientation et liaisons* (Maroc), 10 juillet 1945.

En Tunisie, le Destour et le Néo-Destour se bornèrent à affirmer, sans réticences ni critiques, leur solidarité avec le Parti du peuple algérien et «l'Algérie martyre». En France, les militants maghrébins, tout aussi sceptiques sur le complot fasciste, regrettaient seulement «de n'avoir pu participer aux fêtes» et se promettaient de renouveler bientôt les événements de mai «tous ensemble et le même jour, de Gabès à Casablanca»¹.

Hors du Maghreb, la presse arabe fut, semble-t-il, unanime à saluer «l'insurrection des Musulmans en Afrique du Nord» et à publier sous de grosses manchettes des nouvelles parfois fantaisistes ou déformées: «Cinquante mille rebelles musulmans en Afrique du Nord», «Les Français bombardent 44 villages musulmans et condamnent à mort un nombre considérable de Musulmans». Toutefois, certains journaux se bornèrent à stigmatiser «la façon barbare dont les Français avaient écrasé l'insurrection», tandis que d'autres expliquèrent que «les Britanniques et les Américains avaient arrêté les agressions des Français contre les populations»².

La presse française, peu informée et docile vis-à-vis des informations officielles, couvrit très mal l'événement. À la lire, on comprend qu'il fut impossible aux Français de se faire une juste opinion sur l'importance des «troubles du Constantinois». Devaient-ils considérer avec la Confédération générale des agriculteurs d'Algérie que «l'insurrection du département de Constantine ait été la plus grave qui se soit produite en Algérie depuis la conquête» ou s'en tenir aux conclusions d'un journaliste de *France-Soir* (13-14 mai): «Il convient sans doute de ne pas exagérer la gravité des événements qui viennent de se dérouler en Algérie. Mais il est également essentiel de ne pas minimiser leur importance»? En général, la presse minimisa «les incidents de Sétif» dus uniquement, à l'en croire, à la situation matérielle, aux difficultés du ravitaillement et aux prélèvements alliés³.

La presse de gauche expliquait que ce furent «ces mécontentements qu'exploitèrent des meneurs et qui s'achevèrent en tragédie» (*La Nation*, 20 mai). Elle accusait surtout les Amis du Manifeste et «l'agitateur Ferhat Abbas» qu'Albert Camus fut le seul à défendre dans *Combat*. «L'homme qui a écrit: «Pas un Africain ne mourra pour Hitler» est un esprit politique trop averti pour avoir conseillé ou souhaité de pareils excès». En reprenant les termes des dépêches de l'AFP, la presse déclara que «le PPA et les Amis du Manifeste, organisations d'inspiration hitlérienne, étaient responsables des incidents».

Quelques rares journalistes s'en prirent aux «intrigues britanniques» et au panarabisme: «La France n'admettrait pas que certains éléments vinsent développer en Afrique du Nord les mêmes levains pestilentiels dont l'affaire

1. *Bulletin de renseignements du Centre Orientation et liaisons* (Algérie), 13 septembre 1945.

2. Revue de presse arabe établie par la DGER en juillet 1945.

3. «La cause immédiate des tristes événements d'Algérie apparaît d'elle-même: misère, demi-disette compliquée par la carence des communications et la sécheresse». (*Le Pays*, 22 mai 1945). *Le Populaire* titrait le 12 mai: «Sauvons l'Afrique du Nord. Du blé aux populations affamées». *L'Humanité* du 12 mai dénonçait les hauts fonctionnaires qui mettaient tout en œuvre pour accentuer la famine sous le titre: «Après les incidents de Sétif, où veut-on mener l'Algérie?»

Syrienne nous a laissé un goût amer» (*Résistance*, 5 juillet 1945). Seules quelques feuilles communistes et socialistes développèrent la thèse de la provocation fasciste ou colonialiste.

Les interprétations politiques furent courtes: «L'Algérie a faim et ses Musulmans ne manquent pas d'affirmer chaque jour un peu plus leurs revendications à des droits démocratiques» (*Le Figaro*, 22 mai). Pour Albert Camus, «l'Algérie demandait des bateaux et de la justice, des centaines de bateaux de céréales et deux ou trois mesures d'égalité rigoureuse» (*Combat*, 16 mai), quitte à préciser les jours suivants que «les indigènes nord-africains se sont éloignés d'une démocratie dont ils se voyaient indéfiniment écartés», et à conclure sur les regrets de l'assimilation manquée¹. *Le Monde* consacra à «la crise nord-africaine» deux études décevantes où il interprétait la stratégie prétendue des nationalistes: «Créer un conflit franco-arabe en exploitant la famine, acculer la France à des mesures de force en contradiction avec ses promesses de droit, élever le débat sur le plan international à la veille de la conférence des trusteeships»². Dès lors, il préconisait une ferme «politique indigène»³.

Le Populaire, pour lequel «le nationalisme algérien est encore factice, car la création de quelques évolués ne s'impose pas à l'idéal des masses misérables et incultes», pensait que la France pouvait rallier les dirigeants et «pratiquer pour la masse une politique hardie, généreuse et rapide de réformes matérielles et culturelles»⁴. Telle n'était point la conclusion de *Fraternité*, organe de la SFIO en Algérie, qui invoquait l'immaturité politique des masses et des élites politiques musulmanes⁵. Aucune enquête journalistique sérieuse ne fut menée dans les mois qui suivirent⁶.

À la tragique sous-information des Français, répondit, du côté algérien, l'édification d'une légende. Le souvenir du 8 mai fut désormais rappelé chaque année par les journalistes et les poètes algériens, en français et en arabe, en vue de l'édification patriotique de leurs compatriotes. «Le triste anniversaire des martyrs du génocide» fut même célébré à l'instar d'une fête nationale. Les deux poèmes du cheikh Ibrahimi, «Souvenir du Huit Mai», publiés dans *Al-Baqaïr* le 10 mai 1948, l'un en prose, l'autre en vers, furent vite connus de toute la jeunesse arabophone, avant de faire partie des textes littéraires obligatoirement enseignés après l'indépendance. La presse

1. *Combat*, 16 mai-18 mai, 20-21 mai 1945.

2. *Le Monde*, 18 mai-24 mai 1945.

3. «Notre politique indigène, si avancée soit-elle, se justifiera et réussira toujours si elle est menée d'une main qui ne tremble pas».

4. *Le Populaire*, 29 mai 1945. Dans le numéro du 7 juin, Charles-André Julien écrivait: «Messali Hadj, Ferhat Abbas, le cheikh Brahimi seront moins dangereux comme délégués Place-Beauveau que comme martyrs de la cause nationaliste».

5. *Fraternité*, 17 mai 1945.

6. Cependant, parut en 1947, un ouvrage d'Henry Bénazet, *L'Afrique française en danger* (Paris, Fayard), fort bien informé et de ton très juste. Il condamnait aussi bien la répression féroce, impitoyable que les responsabilités des nationalistes.

nationaliste de langue arabe ne manquait pas d'entourer de noir les colonnes qu'elle consacrait au 8 mai, et le style épique y était de rigueur: «Quatrième anniversaire du drame du 8 mai 1945. Que le colonialisme ne se réjouisse pas de toi, ô Huit Mai, car le destin de la tyrannie c'est d'être anéanti» (*Al-Maghrib al 'Arabi*, 7 mai 1949). «Mon cœur se déchire, ma langue se tait et je perds mes moyens quand je tente de décrire cette catastrophe infernale à laquelle la fertile terre d'Algérie a servi de terrain...» (*Al-Baçaïr*, 8 mai 1953)¹.

On comprendra que dans cette atmosphère il ait été longtemps impossible aux Algériens de savoir ce qu'avaient réellement été les événements de mai 1945. Messali n'avait donc pas tort de dire, en juillet 1954, au congrès d'Hornu, que lui-même ignorait «l'historique vrai et objectif de ces événements», et d'ajouter: «Est-ce donc un crime d'étudier scientifiquement cette tragédie qui a coûté 40 000 morts au peuple algérien?»

Combien de morts?

Précisément et pour répondre à l'attente de Messali, l'historien ne doit-il pas s'interroger aussi sur l'ampleur du nombre des victimes? Même s'il ne dispose d'aucune information nouvelle, l'historien doit au moins faire preuve d'assez d'esprit critique pour écarter les chiffres magiques ou les sous-estimations tendancieuses.

Rappelons d'abord que pour quinze jours d'opérations répressives le bilan officiel des pertes s'établit ainsi selon les autorités militaires françaises: du côté européen, 97 tués dont 13 militaires et 116 blessés dont 20 militaires; du côté «des dissidents, il paraît raisonnable d'admettre le chiffre total de 350 à 500 tués dont les deux tiers dans la subdivision de Sétif»². Cependant, le général Martin, qui avait d'abord, le 16 juin, estimé «au maximum à 550 le nombre des Musulmans tués au cours des combats», rectifia ce chiffre à 450 par télégramme du 23 juin et à 400 en réponse faite verbalement au ministre de l'Intérieur, le 24 juin. Selon le rapport Tubert, le général Duval aurait dit que «les troupes, pendant l'action contre les émeutiers, ont pu tuer de 500 à 600 indigènes»³. Le général Weiss estimait, de son côté, à 200 au

1. On peut encore citer le poème arabe de Mufdi Zakariya, *l'Illiade*:

«Nous n'avons pas oublié le huit mai 1945, ni les victimes des carnages qui eurent lieu en ce jour de malheur...

Le génocide de Sétif et celui de Guelma sonnèrent le réveil du peuple.

Lestrade-Carbonel en secouant un peuple indolent

fit renaître à la vie une conscience endormie.

Achiary nous apprit à prendre le chemin du maquis.

La couleur du sang leva toutes les équivoques...

Seul le sang est capable de laver l'infamie

et que vive le fer tranchant le fer!».

2. Parmi les tués, on comptait 3 Israélites, 1 «indigène chrétien», 1 aumônier et deux prisonniers de guerre italiens (Rapport de l'état-major).

3. Tous les rapports militaires soulignent qu'à l'exception d'un bataillon de la Légion étrangère la répression fut essentiellement menée par des troupes autochtones: tabors marocains, tirailleurs sénégalais et algériens. Aucune désertion, ni aucune mutinerie ne se manifestèrent.

maximum les pertes dues à l'action de l'aviation¹. Enfin, la marine fit effectuer, le 10 mai, des tirs réels par le *Duguay-Trouin* sur des rassemblements hostiles, entre Bougie et Djidjelli. Or, selon le contre-amiral Amanrich, il n'y aurait eu que «quatre tués certains du fait des pièces de bord»; ce qui est peu vraisemblable, est-il besoin de le souligner.

À ces chiffres fournis par les militaires², il faudrait pouvoir ajouter le nombre des Algériens tués par la police ou les milices européennes, notamment dans les villes restées sous le contrôle des autorités civiles, mais le chiffre réel est inconnu³. Le rapport Tubert, tout en reconnaissant que la commission «n'a pas commencé d'enquêter» sur les faits de répression, cite cependant deux estimations: pour Sétif, «certains disent 20, d'autres 40», mais pour Guelma où la commission ne s'est pas rendue, celle-ci peut «seulement faire part d'une émotion généralisée dans les milieux musulmans qui prétendent que les Européens de Guelma ont exercé des représailles sanglantes et des vengeances personnelles en arrêtant et exécutant sans discernement, alors que les combats avaient cessé, 500 ou 700 jeunes indigènes»⁴. Le ministre de l'Intérieur, A. Tixier, répéta cependant, le 18 juillet, devant l'Assemblée consultative, que «les autorités civiles continuent d'affirmer que le total des victimes musulmanes ne dépasse pas 1 500». Il expliquait que l'on avait pu croire à des chiffres plus forts, car, dès l'apparition des troupes qui brûlaient les mechtas, «de nombreux Musulmans ont fui vers les montagnes ou changé de résidence. Selon une tendance habituelle en pareil cas, des milliers d'absents ont été assimilés à des milliers de morts».

Contrairement à ce qu'affirma un tract PPA, il n'y eut pas d'exécution d'officiers musulmans. Un officier algérien se suicida le 10 mai pour n'avoir pas à faire tirer sur ses compatriotes. Mais de l'avis unanime des officiers français, «le comportement des troupes indigènes d'origine locale ne serait pas longtemps resté aussi loyal qu'il l'a été».

1. Vingt-huit avions intervinrent au total pendant 15 jours, menant «20 actions répressives» contre des rassemblements près de Guelma. De nombreux «vols d'intimidation» eurent lieu sur Fedj M'zala, Djidjelli, Collo, Tebessa, Khenchela, Jemmapes, El Milia (Rapport du général d'aviation Pierre Weiss).

2. Selon l'exposé fait par le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, devant l'Assemblée consultative le 18 juillet 1945, «44 mechtas ont été atteintes par les bombardements... ces 44 mechtas comptaient avant ces événements 3 000 habitants». Dans le *Bulletin d'information de la France d'Outre-mer* du 5 juillet, une chronique officielle expliquait que la région où se sont déroulés les événements est relativement restreinte et que «moins de 10% de la population de cette région avait pris part à l'émeute. Dans ces conditions les chiffres murmurés de 10 000 ou 20 000 victimes sont absolument fantaisistes». «Cela dit, il faut remarquer qu'ici comme au Levant on a tenté sciemment, en exagérant les faits, de créer un fossé entre Européens et Musulmans».

3. Le ministre de l'Intérieur, Tixier, donna les chiffres suivants: Européens tués: 88 et blessés: 150 environ. Toutefois, le Service de la sécurité générale fournit à la commission Tubert le total de «130 Européens assassinés», chiffre reconnu plus tard faux.

4. Selon Aïnad Tabet, les militants du PPA de Guelma affirmèrent qu'il y avait eu «447 citoyens tués par la milice et les militaires» (il semble pourtant qu'à Guelma, où l'autorité civile conserva constamment ses pouvoirs de police, l'armée n'intervint pas).

Ces chiffres et ces explications furent jugés à l'époque peu convaincants. Une dépêche United Press du 23 mai donnait de Madrid des nouvelles manifestement exagérées : «3 000 Européens et 10 000 indigènes victimes des échauffourées» (*sic*). Elle précisait que les opérations de rétablissement de l'ordre étaient considérées comme terminées depuis le 22 mai. Le journal américain *New York Times* publia dans sa première édition du 11 juin 1945 un article où il contestait «le chiffre français d'un millier d'indigènes tués» : «Les observateurs alliés de Paris rapportent maintenant qu'au moins 4 000 furent tués et les rapports indigènes, sans doute exagérés, disent que 6 000 furent tués par les troupes sénégalaises et marocaines qui ont rasé des villages»¹. Selon les renseignements collectés par la CGT et le Parti communiste, le consul américain à Alger aurait même déclaré qu'il y avait eu 35 000 morts, mais ce chiffre leur paraissait très exagéré : «On peut supposer que celui qui circule dans certains milieux militaires 6 000 à 8 000 morts – approche la réalité»². Mais pour l'historien, qui connaît par expérience les exagérations habituelles aux militaires coloniaux³ et se méfie des propos de mess, ces derniers chiffres paraissent eux aussi trop forts, s'agissant d'opérations limitées menées contre «quelques bandes armées» pendant deux semaines⁴.

À plus forte raison doit-il récuser les chiffres avancés dans les tracts du PPA et dans la presse arabe. Un tract signé du Parti du peuple algérien affirmait, dès juin 1945, que «la férocité de la répression» se mesurait aux «35 000 victimes arabes contre 90 Français, c'est-à-dire 499 Arabes pour un Français». Il faut sans doute lire 389. Mais le même tract concluait sur «les 40 000 victimes, épisode dans une lutte farouche dont nous sortirons vainqueurs». Pendant quelques années, le PPA célébra les «35 000 martyrs, les 45 000 prisonniers de 1945». Dans *Al-Maghrib al-Arabî* (3 octobre 1947), Chadli al-Mekki parlait des «35 000 martyrs de 1945». Cependant, le 29

1. L'article disparut dans les éditions suivantes, sans doute à la suite des protestations françaises.

2. Ce sont ces «suppositions» du rapport Rouzé que C.-A. Julien a reprises à son compte. J'ai moi-même cité dans mon *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1974, tome 2, p. 575 deux «estimations» de hauts fonctionnaires militaires du gouvernement général, qui déploraient 5 000 à 6 000 morts, mais sans donner aucune référence à leurs hypothèses. Quant au Parti communiste, ses évaluations ne tardèrent pas à grossir : l'hebdomadaire *Liberté* du 28 février 1946 parlait de «20 000 Arabes tués et 100 Européens assassinés». En mai 1953, *Al-Djaza'ir al-djadida*, le journal en langue arabe du PCA, expliquait que «les Algériens ont perdu plus de 30 000 des leurs. En ce jour où les amis d'hier se sont vengés de leur défaite sur notre peuple».

3. À la fin de l'insurrection malgache de 1947-1948 (qui avait duré 21 mois), les militaires français estimèrent que le nombre des victimes pouvait atteindre de 60 000 à 80 000, voire «plus de 100 000 morts». Or les deux enquêtes nominatives faites en 1950 et 1952 aboutirent au chiffre moyen de 12 000 victimes (11 342, selon l'enquête de 1950, dont 11 162 Malgaches et 180 Européens ou assimilés (Lettre du Haut Commissaire n° 795 du 10 août 1950).

4. Charles-Henri Favrod ment dans son livre, *Le FLN et l'Algérie* (Paris, Plon, 1962, p. 101) en prétendant que «la commission gouvernementale du général Tubert parle de 15 000 morts algériens». Quant aux «estimations officialisées indiquant 20 000 victimes», dont se couvrent C. et Francis Jeanson dans *L'Algérie hors la loi* (Paris, Le Seuil, 1955, p. 71), personne n'en a jamais entendu parler.

juin 1949, devant l'Assemblée algérienne, le délégué du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), Belhadi, invoquait «nos 40 000 morts». Bientôt, à partir de 1951, la littérature politique du MTLD imposa le chiffre de 45 000 morts¹: «Le génocide de Sétif, ce bain de sang où furent noyés 45 000 Algériens». Le 8 mai 1955, Mohammed Khider disait à *La Voix des Arabes*: «Aujourd'hui, date anniversaire du massacre de plus de 45 000 Algériens abattus par les forces de l'impérialisme français, l'Algérie observe un deuil national». Bien que ce total de 45 000 martyrs soit devenu officiel en Algérie, on rappellera que, selon le Deuxième bureau de l'état-major français, l'effectif total des «populations dissidentes», c'est-à-dire des douars considérés comme insurgés, atteignait environ 40 000 personnes...

Certes, les nationalistes algériens pourraient plaider, comme le firent les leaders de l'Istiqlâl, que ces chiffres relevaient des nécessités de la propagande². Mais les historiens qui savent bien les méfaits durables des faux dits patriotiques ont pour devoir de les pourchasser³. Ils ne peuvent que regretter aussi qu'une commission d'enquête parlementaire demandée par Ferhat Abbas n'ait pas été constituée et que l'enquête du général Tubert ait été interrompue.

Quoi qu'il en soit, les Algériens, auxquels certains avaient fait miroiter une indépendance imminente obtenue «d'un peuple décadent», eurent l'impression d'avoir été victimes d'un traquenard. «La France a, en Algérie, jeté le masque de sa prétendue mission humanitaire et civilisatrice», écrivait un tract de juillet 1945 qui parlait de «massacres organisés». Ainsi s'explique sans doute le succès durable du thème de la provocation et de l'accusation de génocide.

Si l'on croit donc pouvoir récuser la thèse de la provocation colonialiste, on est logiquement amené à caractériser les événements de mai 1945 comme une tentative insurrectionnelle. Encore faut-il bien préciser ce que l'on entend par là.

Le haut commandement français pensait que le mouvement insurrectionnel avait échoué parce qu'il ne s'étendit pas au-delà de la région de Sétif-Guelma. Pourtant, les tentatives avortées de Grande Kabylie, d'Oranie (Saïda) et de Cherchell constituaient, à ses yeux, la preuve que l'insurrection devait s'étendre à l'Algérie entière. Dès lors, la conclusion s'imposait, soit d'un plan d'action qui aurait manqué de simultanéité et d'homogénéité, soit d'un déclenchement spontané et intempestif en raison de la surexcitation des esprits.

1. On ne connaît évidemment pas l'origine de ce nouveau chiffre que les gens habiles attribuèrent aux «services secrets américains» (cf. Amar Naroun, *Ferhat Abbas...*, *op. cit.*, p. 107).

2. À propos de l'affaire des Carrières centrales de Casablanca qui firent, selon R. Quillot, «une soixantaine de morts marocains», l'Istiqlâl parla de 1 000 morts. «Elle reconnaîtra plus tard que cela relevait de l'intoxication nécessaire».

3. La presse trotskyste heureuse de pouvoir mettre en cause «les aviateurs de M. Tillon qui sillonnent jour et nuit le ciel de l'Algérie», parlait de 15 000 morts dans sa revue *Quatrième Internationale* de décembre 1945. *La Vérité* (24 mai 1946) dénombrait «35 000 assassinés au lieu de 10 000 reconnus officiellement» (*sic*).

En Algérie comme à Paris, nombreux furent ceux qui crurent aussi à «une explosion politique venant après une intrigue savamment ourdie»¹ et à des troubles bien organisés par les AML ou le PPA. On en donnait pour preuves que l'insurrection aurait disposé de beaucoup d'argent, d'armes et d'explosifs: «Elle était si bien armée qu'il fallut pour la réprimer le concours de l'artillerie, de l'aviation et même de la flotte»². Or notre enquête nous amène à rejeter toutes ces conclusions.

Il nous paraît, au contraire, que la tentative insurrectionnelle fut largement improvisée. Le PPA clandestin n'avait, ni le 1^{er} mai, ni le 8 mai, donné l'ordre d'insurrection. Les manifestations de rues n'avaient qu'un but: revendiquer l'indépendance de l'Algérie à la face des autorités françaises, le jour de la victoire des Alliés. Sans reculer devant l'émeute, le PPA n'avait, semble-t-il, aucun plan d'insurrection générale. Il fut dépassé par l'attente messianique des ruraux qui proclamèrent le jihâd et coururent aux armes dès l'annonce des émeutes de Sétif et de Guelma. C'est alors seulement que le comité directeur du PPA, cédant aux exigences des responsables du Constantinois, crut pouvoir donner l'ordre d'insurrection. Mieux informée et effrayée par l'ampleur de la répression, la même direction donna à temps un contre-ordre. Cette décision eut du moins le mérite d'éviter le massacre des populations³. Mais d'avoir cru qu'on pouvait passer d'une jacquerie locale spontanée à un soulèvement en masse improvisé ne témoigne pas non plus en faveur de la direction du PPA⁴.

Pourtant les événements de mai 1945 ont joué un rôle capital dans la préparation de la Révolution algérienne. À en croire le journaliste Charles-Henri Favrod, tous les leaders algériens qu'il avait interviewés étaient unanimes à ce sujet: «La révolution de 1954 a été décidée lors des événements de mai 1945»⁵. Plus exactement, nous semble-t-il, la tentative insurrectionnelle avortée de 1945 a servi de référence et de répétition générale à l'insurrection victorieuse de 1954.

1. Parmi les indices de préméditation, on cita à Alger la découverte, dans un ancien poste français abandonné du Djebel Mahouna, d'un important stock de blé et d'huile, représentant la charge de 20 camions.

2. En réalité, l'armement récupéré était faible: «Trois mitraillettes, 356 fusils de guerre, 1192 pistolets et révolvers, 12 173 fusils de chasse».

3. Le haut commandement français en Algérie n'avait engagé que 10 000 hommes environ. Dès le 12 mai, des renforts métropolitains arrivaient par avions. Le 14 mai, une division blindée était demandée au ministre comme réserve générale. Mais le 20 mai, le général de corps d'armée donnait l'ordre de «cessez le feu» et «de prendre contact par émissaires avec les dissidents pour obtenir leur reddition pacifique».

4. Selon Aït Ahmed qui souligne l'impréparation du mouvement insurrectionnel: «L'ordre du soulèvement avait surpris et effrayé les militants, le contre-ordre les a ébranlés aussi violemment. Certes beaucoup sont soulagés, car les conditions d'impréparation étaient trop patentes. Mais comment accepter qu'au sommet on prenne et annule allègrement des décisions qui se révèlent à notre échelon si désastreusement lourdes de conséquences?», *Mémoires d'un combattant*, op. cit., p. 44.

5. Charles-Henri Favrod, *La Révolution algérienne*, Paris, Plon, 1959, p. 76.

Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956)

L'histoire du syndicalisme algérien antérieur à l'indépendance a été souvent écrite avec les méthodes et dans les perspectives du mouvement ouvrier français. Sans nier l'influence du modèle français et l'intérêt d'une étude sociale des syndicats d'Algérie peut-on suggérer que ces approches mériteraient d'être complétées, dans deux directions concernant la nature du syndicalisme en pays colonial et l'influence du contexte international ? Une réflexion plus concrète sur les fonctions et le rôle des syndicats en pays colonisés et spécialement au Maghreb montre à l'évidence la spécificité de ce syndicalisme. À la demande même des milieux sociaux que les syndicats s'efforceraient d'encadrer et en l'absence parfois d'une classe ouvrière, les syndicats des régions soumises au régime colonial pouvaient-ils poursuivre les buts traditionnels des syndicats européens, organisations de classes et organes de lutte de classes ? La lutte pour l'émancipation nationale ne passait-elle pas avant la lutte sociale et les syndicats ne furent-ils pas avant tout au Maghreb, comme en Afrique noire, les porte-parole des nationalismes ?

Certes le cas de l'Algérie, colonie de peuplement dotée d'une classe ouvrière française, a pu sembler original et faire illusion jusqu'en 1956. On a dit et cru que les salariés algériens étaient parfaitement intégrés dans les organisations syndicales françaises. Un historien du nationalisme algérien, Mahfoud Kaddache, pense que «la partie de la classe ouvrière qui a lutté pour l'idée nationale a combattu au sein du mouvement nationaliste et non au sein des organisations syndicales». Mais le même auteur n'ignore pas le rôle des cellules d'entreprise PPA au sein de la CGT algérienne et la présence de militants PPA jusque dans les instances supérieures de cette organisation. À partir de 1956, en tout cas, il devint évident que les syndicats improvisés à cette date par les partis nationalistes n'avaient pas pour rôle de présenter des revendications professionnelles, mais devaient servir de structures de mobilisation pour la guerre d'indépendance. Dès lors que la question se pose n'en était-il pas ainsi dès la décennie antérieure ?

Par ailleurs, les nationalistes algériens s'efforçaient de suivre les exemples des syndicats purement nationaux créés en Tunisie puis au Maroc. Peut-on dans ces conditions borner l'étude du syndicalisme en Algérie au tête-à-tête franco-algérien ? Ne faut-il pas au contraire le replacer dans le contexte régional et international, notamment dans les perspectives d'Union maghrébine ou de Nation arabe et dans le climat de la guerre froide ?

* Article initialement publié dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1989.

La période que j'ai choisi d'étudier de 1946 à 1956 est celle des prémices du syndicalisme national en Algérie. À mon sens, elle n'apparaît lisible que si l'on garde présent à l'esprit les antécédents, donc les modèles, des syndicalismes tunisien et marocain et l'action, à peine occulte mais souvent occultée, des grandes Fédérations internationales antagonistes, Fédération syndicale mondiale d'obédience communiste et Confédération internationale des syndicats libres CISL¹.

Le modèle tunisien : les trois UGTT

La première référence des militants maghrébins fut longtemps celle de l'UGTT de Mohammed Ali unanimement tenu pour le précurseur du syndicalisme national. Faut-il rappeler que la décision de constituer une CGT tunisienne fut prise le 3 septembre 1924 en pleine grève des dockers par un petit groupe de nationalistes dont Mohammed Ali, membre du Comité central du Destour ? Ce syndicalisme tunisien se voulait résolument anticolonialiste et nationaliste, mais aussi réformiste : « Il n'existe pas chez nous de motifs pouvant justifier la lutte des classes à moins qu'il ne s'agisse de les épuiser pour frayer la voie à d'autres [les Européens] ». Il s'attira l'hostilité active de l'Union départementale de la CGT et des socialistes. L'indifférence de la bourgeoisie destourienne fit le reste et permit à la Résidence d'avoir facilement raison de cette expérience précoce qui ne fut jamais oubliée².

La seconde tentative de centrale syndicale tunisienne autonome inspira plus directement encore les patriotes maghrébins. La liberté d'association syndicale reconnue aux Tunisiens par le décret du 19 novembre 1932, permit la renaissance de syndicats nationaux. Spontanément ceux-ci se rapprochèrent des organisations politiques, lesquelles considérèrent avec intérêt l'appui éventuel de travailleurs organisés. Pour Bourguiba notamment le syndicalisme de type occidental ne pouvait logiquement trouver sa place dans une société musulmane encore largement pré-capitaliste et dans un pays soumis à une domination étrangère³. L'action syndicale devait donc œuvrer prioritairement contre le régime colonial. De là la volonté affirmée du Néo-Destour de créer une seconde CGTT. Cela impliquait une nécessaire rupture avec la CGT et la SFIO, choix clairement assumé par Bourguiba dès décembre 1936⁴.

1. Pour une approche rapide je me permets de renvoyer à mon étude « Les forces internationales et la décolonisation de l'Afrique du Nord » in *Les Internationales et le problème de la guerre au XX^e siècle* (Colloque de l'École française de Rome, novembre 1984) pp. 195 à 218.

2. L'ouvrage fondamental sur le sujet demeure la thèse de Mustapha Kraïem, *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie (1918-1929)*, Tunis, 1976, UGTT, 691 pages.

3. *L'Action Tunisienne*, 2 mars 1933.

4. Dans sa lettre à Hedi Nouira, Bourguiba écrivait le 23 décembre 1936 : « Des camarades destouriens répartis judicieusement dans bon nombre de syndicats se proposent d'ici peu de jeter les bases d'une CGTT. Ce sera la rupture avec la CGT et par voie de conséquences avec la SFIO, mais j'estime que nous n'avons plus à nous gêner avec eux depuis que le Front populaire a l'air de nous laisser tomber », in *Histoire du mouvement national tunisien, Le procès de Bourguiba*, p. 223.

Ce furent donc pour l'essentiel des militants nationalistes qui entamèrent la lutte contre les syndicats cégétistes et constituèrent en mars 1937 la seconde CGTT. Toutefois, le secrétaire général, Belqacem Guennaoui, se révéla moins docile que prévu. Il alla jusqu'à dénoncer l'amalgame entre l'action politique du Néo-Destour et l'activité syndicale, et finalement il rompit avec lui lors de la grève politique du 20 novembre 1937. Les militants destouriens procédèrent alors à un coup de force le 29 janvier 1938 et imposèrent au Congrès l'avocat Hedi Nouira comme nouveau secrétaire général. La CGTT ne se releva pas de cette opération et ses syndiqués retournèrent à la CGT. Celle-ci procéda à l'épuration des militants compromis.

De cette expérience avortée de tunisification du syndicalisme, la majorité des Tunisiens ne tirèrent pas la conclusion de la vitalité du syndicalisme cégétiste, mais seulement celle de la maladresse du Néo-Destour qui n'avait réussi qu'à briser la jeune centrale nationale. Quant à celui-ci, il persista à affirmer : «Il n'existe aucune démarcation entre l'action politique et l'action syndicale. Les deux mouvements se touchent quand ils ne se confondent pas... le mouvement syndical doit participer à la lutte politique» (*L'Action tunisienne*, 26 février 1938)¹.

Après la Seconde Guerre mondiale une nouvelle élite de syndicalistes tunisiens, bien que formés au sein de l'Union départementale CGT, rejeta la tutelle du Parti Communiste Tunisien. Une troisième UGTT naquit donc, dont Ferhat Hached devint le secrétaire général en janvier 1946. L'Union départementale CGT réagit en se tunisifiant : elle devint l'Union syndicale des travailleurs de Tunisie (USTT) en décembre 1946, puis tenta vainement de réaliser la fusion avec l'UGTT sous les auspices de la Fédération syndicale mondiale (FSM)².

Traitée par le secrétaire général de la FSM, Louis Saillant, «d'organisation d'inspiration nationaliste et raciste qui pratique une politique séparatiste vis-à-vis de la France», l'UGTT se présentait d'abord comme un instrument de lutte contre le colonialisme. Mais si elle proclamait que la libération sociale ne pourrait intervenir qu'après la libération nationale, elle n'en menait pas moins avec détermination la lutte sociale. Devenue la principale force organisée du pays, le rôle de l'UGTT dans la marche du mouvement national fut dès lors essentiel.

L'UGTT travaillait aussi à mettre sur pied une fédération syndicale nord-africaine. C'est dans cet espoir qu'elle avait demandé, dès 1946, son affiliation à la Fédération syndicale mondiale, où elle ne fut admise qu'en janvier 1949. À cette date la FSM éclatait et le schisme devait donner naissance à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

1. Je renvoie à l'étude de Mustapha Kraïem, *La seconde CGTT et le Néo-Destour*, in Actes du 2^e séminaire sur l'histoire du mouvement national, mai 1983, pp. 243-280, et à mes remarques annexes pp. 281-291.

2. Aux fins de comparaisons ultérieures rappelons qu'en 1949 sur environ 100 000 Tunisiens syndiqués, les trois-quarts (76,7%) adhéraient à l'UGTT, 17,8% à l'USTT et 5% à FO. Les

Or, la FSM se montra hostile à la politique d'union syndicale maghrébine chère à l'UGTT¹. Celle-ci riposta en se désaffiliant dès juillet 1950, puis négocia longuement avec la CISL. Celle-ci reconnut l'UGTT comme la seule organisation nationale syndicale en Tunisie» et promit aussi son «appui et sa solidarité agissante pour l'unification de l'action syndicale en Afrique du Nord». Rassurée, l'UGTT s'affilia en mars 1951 à la CLSL qu'elle sensibilisa avec un succès croissant à la question du colonialisme. Simultanément Ferhat Hached répétait la nécessité d'une union syndicale nord-africaine qui saurait montrer la voie de l'unité politique aux pays du Maghreb. Assassiné le 5 décembre 1952, il laissa à tous les Maghrébins une claire leçon sur ce que devait être le syndicalisme nord-africain: «l'avant-garde de la lutte libératrice» et l'instrument de l'unité du Maghreb².

Le précédent marocain

L'exemple du syndicalisme marocain fut moins invoqué par les Algériens parce que plus tardif et vécu par eux comme une expérience parallèle. Il suffit donc d'en rappeler le parcours, en soulignant les quelques traits qui servirent de répondant à la réflexion des Algériens.

Le droit syndical ne fut que tardivement accordé au Maroc en décembre 1936 au seul bénéfice des Européens. Cependant, les premiers syndicats créés par la CGT, recrutèrent aussi en milieu marocain. Cette pratique interdite en juin 1938 fut à nouveau tolérée depuis mars 1945. Dès lors les syndicats cégétistes, encouragés par le Résident Eirik Labonne en 1946, date à laquelle ils prirent le nom d'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (UGSCM), virent le nombre de leurs adhérents gonfler 40 000 fin 1948. Les communistes marocains y furent vite nombreux et influents, au point d'inquiéter les dirigeants de l'Istiqlâl. Certains nationalistes songèrent alors en 1947 à créer une organisation syndicale autonome et clandestine «contre le Protectorat, contre la CGT et contre les féodaux». Mais une autre stratégie s'imposa en 1948: les nationalistes, renonçant à leurs consignes d'abstention, à leurs polémiques contre «les syndicats étrangers autorisés et agréés», et contre «le Protectorat syndical», poussèrent au contraire les travailleurs marocains à adhérer massivement aux syndicats cégétistes et à en éliminer les dirigeants communistes. Les résultats furent conformes à leurs espoirs:

proportions étaient très différentes chez les travailleurs européens 44,6% étaient syndiqués à l'USTT, 42,8% à FO, et 12,2% à la CFTC.

1. L'UGTT avait lancé dès mars 1947 un *appel à tous les travailleurs de l'Afrique du Nord* pour qu'ils s'organisent en syndicats autonomes et rejettent «la colonisation supplémentaire» imposée par la CGT française et «son impérialisme». Ces syndicats autonomes devraient «se constituer en Unions régionales et centrales afin de hâter le jour où entre Unions algérienne, marocaine et tunisienne, la Fédération syndicale nord-africaine pourra être fondée lors d'un congrès historique et prendra en mains les destinées des travailleurs de nos trois pays frères».

2. Mahjoub Ben Seddiq dès 1947 tirait argument de l'existence d'une CGT «marxiste» et d'une CFTC «chrétienne» pour dire la nécessité d'un syndicalisme «musulman» in *l'Opinion du peuple* (14 mars 1947).

les 60 000 adhérents marocains obtinrent dès 1950 que le Bureau exécutif de l'UGSCM fut réparti, presque à parité, entre quatre nationalistes et cinq communistes. Les dirigeants marocains affiliés à l'Istiqlâl considéraient qu'ils avaient libéré les travailleurs de «l'impérialisme communiste». Devenus les véritables animateurs de l'Union, ils envisageaient en se séparant des syndicalistes européens d'en faire une centrale marocaine. Prévue dès 1950, annoncée comme prochaine par Mahjoub Ben Seddiq au Congrès de l'UGTT à Tunis en mars 1951, la création de la Centrale fut brusquement arrêtée. Les émeutes de Casablanca qui suivirent les manifestations de décembre 1952, décidées par les seuls syndicalistes marocains en signe de protestation contre l'assassinat du leader tunisien Ferhat Hached, donnèrent le signal d'une violente répression syndicale. Ce coup d'arrêt et la crise dynastique qui suivit la déposition du Sultan paralysèrent toute vie syndicale jusqu'en 1954.

En septembre 1954, relâché après 22 mois d'emprisonnement, Mahjoub Ben Seddiq s'employa à nouveau à faire aboutir son projet de centrale syndicale indépendante. Il savait, depuis décembre 1950, pouvoir compter sur le syndicaliste américain Irving Brown, tout puissant dirigeant de la CISL. Ce dernier avait même proposé en février 1951, de «permettre au parti de l'Istiqlâl de former des cadres marocains destinés à assumer la direction des syndicats dont les Européens seraient exclus». Depuis lors la CISL n'avait pas cessé de dénoncer la France, pour violation de la liberté syndicale au Maroc. En août 1953, elle avait pris position dans le conflit qui opposait la Résidence au Sultan et réclamé «des réformes politiques authentiquement démocratiques». Lors de sa XII^e session, le Comité exécutif de la CISL réitéra ses revendications concernant l'octroi du droit syndical intégral aux Marocains et fit adopter un programme politique très large qui comportait notamment: 1° — «la levée de toutes les mesures d'exception, l'arrêt de la répression et la libération des nationalistes démocrates»; 2° — «l'établissement d'un régime garantissant les Droits de l'Homme, les libertés personnelles et les libertés démocratiques»; 3° — «l'organisation d'élections libres en dehors de toutes pressions administratives ou autres, en vue de l'institution d'une assemblée législative aux pouvoirs étendus».

Fort de cette caution internationale renouvelée à Paris le 22 janvier 1955, puis au Maroc du 6 au 8 mars par une délégation de la CISL, Mahjoub Ben Seddiq put organiser le 20 mars un congrès constitutif qui donna naissance à l'Union marocaine du travail. Le bureau composé uniquement de nationalistes déclara rejeter tout syndicat déjà rattaché à une organisation française et s'affilia à la CISL le 16 mai 1955. Dans les mois qui suivirent la CISL ne cessa de condamner la politique française et vota des motions demandant à ce que soit reconnu au peuple marocain le droit de disposer de lui-même.

L'UGSCM réclama en 1955, mais en vain malgré l'arrivée d'une délégation de la Fédération syndicale mondiale, la création d'une «véritable centrale marocaine libre et démocratique» qui aurait intégré les fédérations cégétistes.

Devant son échec elle renonça et invita finalement en décembre 1955 ses militants à rejoindre l'UMT. Le triomphe de celle-ci qui au retour du sultan comptait déjà 30 000 adhérents, fut total. Elle pouvait se flatter d'avoir obtenu l'octroi du droit syndical intégral, mais aussi d'avoir largement contribué à l'effondrement du Protectorat. Aux yeux des Marocains l'UMT n'était alors que le support populaire du grand parti nationaliste de l'Istiqlâl. Les nationalistes algériens partageaient, semble-t-il, cette opinion.

Vers un syndicalisme national algérien

Le syndicalisme national se construisit lentement et difficilement en Algérie sur le modèle des syndicalismes tunisien et marocain. La doctrine des nationalistes qui avait été celle de l'Étoile Nord-Africaine entendait nier la réalité ou l'opportunité des luttes de classes dans l'Algérie coloniale. Les syndicats étaient souhaités comme des organisations spécialisées du parti ; ils avaient pour tâche de rassembler et d'encadrer des milieux socio-professionnels et de les mobiliser dans un élan unitaire. Les revendications économiques et sociales justifiées contre l'État et la société coloniale devaient être étroitement subordonnées à la lutte pour l'indépendance. Recouvrer la souveraineté algérienne, déposséder de ses privilèges la minorité européenne, tels devaient être les objectifs réels du syndicalisme.

Les prémices d'un syndicalisme national

Le PPA, qui se considérait comme le dépositaire unique de la volonté nationale du peuple algérien, songea très tôt, dès 1944 semble-t-il, à étendre son influence en organisant des embryons de syndicats chez les commerçants et artisans. À partir de 1947, furent créés dans ces professions de véritables syndicats, ceux des bouchers, des boulangers, des restaurateurs animés par Ahmed Rihani¹, celui des épiciers dirigé par Amar Messaoudi, celui des coiffeurs et celui des marchands de légumes avec Saïd Boujeroudi. En 1948, le PPA-MTLD s'enorgueillissait d'avoir mis sur pied neuf syndicats clandestins uniquement composés d'adhérents algériens. Il songeait même à créer une Fédération de travailleurs algériens calquée sur le modèle de l'UGTT² ; elle bénéficierait de l'aide de la société commerciale El Amal, et devrait s'associer aux Unions syndicales des pays frères. On peut même dater de ses *Directives ouvrières* du 6 février 1948, le moment où le PPA envisagea comme nécessaire l'intégration d'un syndicalisme algérien dans une Fédération syndicale nord-africaine³.

1. Rihani (Ahmed) dit Saddok, considéré comme le créateur des syndicats patronaux PPA, s'employa ensuite à susciter des syndicats d'employés et d'ouvriers algériens qu'il avait l'intention de fédérer et d'affilier à la CISL.

2. Mais le modèle lui paraissait inaccessible... (À son premier congrès statutaire en janvier 1947, l'UGTT comptant déjà 225 syndicats et 53 062 adhérents salariés).

3. On pourra remarquer que le PPA venait d'adhérer au Comité de libération du Maghreb arabe. (Le manifeste d'Abd el-Krim est daté du 5 janvier 1948). Son principal journal s'intitulait clairement *Al-Maghrib Al-Arabi*.

Or, de manière un peu étonnante, ces virtualités ne se réalisèrent pas avant 1956, malgré un contexte maghrébin apparemment favorable. Ce retard, que l'on pourrait attribuer à la difficile situation du parti soumis à la répression et voué de ce fait à l'action clandestine, tient surtout, semble-t-il, à la forte implantation de la CGT dans divers milieux de travailleurs algériens. Le PPA-MTLD, qui reconnaissait régulièrement que «les travailleurs constituent une source de forces jusqu'à présent négligée», se heurtait au quasi-monopole de la CGT dans les corporations les plus importantes¹. En 1952, sur 43 000 syndiqués algériens musulmans, 35 750 étaient affiliés à la CGT, soit 83 %².

La CGT «française» était donc pour tous les militants du parti l'ennemi déclaré en même temps qu'un obstacle difficile à contourner. Le PPA tout en la dénonçant avec violence tenta de l'utiliser avec rouerie. En 1947, il donna consigne à ses militants salariés de se syndiquer à la CGT pour s'initier aux méthodes de la revendication sociale et attirer au parti des cégétistes algériens. Sans l'avouer publiquement, il continua ensuite à pratiquer cette politique de pénétration, surtout en vue de gagner à la cause nationaliste des militants communistes. Malgré un noyautage important, il ne parvint pas au même succès que l'Istiqlâl, lequel avait, avec la caution du sultan, décidé de 1948 à 1950 de conquérir l'UGSCM, obtenu en moins de 3 ans la direction de la quasi-totalité des organisations de base et poussé à une stratégie de rupture de 1950 à 1952.

Le PPA espérait-il vers 1952 pouvoir «débarrasser la CGT de l'influence communiste», voire même s'emparer de la direction? Cela n'est pas invraisemblable. Le pourcentage d'Algériens musulmans était devenu largement majoritaire, du fait du départ de nombreux syndiqués européens. La CGT qui, avant la scission de 1947, rassemblait encore 103 000 adhérents, en avait perdu les deux-tiers en 1950 et n'en comptait que 55 000 en 1952, dont 65 % d'Algériens³. Au comité de coordination créé le 12 décembre 1946 pour coordonner l'action des trois Unions départementales et faire la liaison avec la CGT métropolitaine, le secrétariat général restait aux mains d'un militant européen communiste, André Ruiz, mais sur quatre secrétaires trois étaient Algériens en 1952, et sur les dix membres du bureau on pouvait noter six noms algériens⁴. Compte tenu du fait que la plupart de ces Algériens

1. Soit par ordre décroissant les «travailleurs des ports et docks», les «travailleurs des transports urbains» (environ 4 000 Algériens), les ouvriers de la métallurgie (3 000 Algériens), «les travailleurs du tabac» (3 000), «les travailleurs du sous-sol» (2 000), «les travailleurs agricoles» (1 000).

2. Ce chiffre est une estimation officielle très vraisemblable. Il montre la faible syndicalisation des travailleurs en Algérie, de l'ordre de 100 000 au total sur 374 000 travailleurs salariés du secteur non agricole déclarés en 1952 dont 275 000 Algériens. Encore ne doit-on pas oublier les travailleurs non déclarés, les ouvriers agricoles permanents et les Khammès (non salariés).

3. Ce pourcentage officiel est également celui que la V^e conférence des syndicats algériens CGT réunie en juin 1954. retint pour fixer le nombre respectif des délégués: sur 361 délégués 236 Algériens musulmans avaient été désignés, soit 65,37%.

4. Au Comité de coordination siégeaient Braham (Moussa), Ben Ismaïl, et Dahmane (Guessoum); au bureau on trouve les noms de Hamiani, Kaïdi, Merad, Guenatri, Sembasdj, Sellali.

étaient membres du PCA, l'entrisme se révélait avoir été un échec pour le PPA¹, mais l'algérianisation de la CGT comme celle du PCA était en bonne voie. Aussi bien l'Union départementale CGT songeait à modifier son sigle trop français. En décembre 1953, elle entendait imiter la CGT marocaine devenue UGSCM (Union générale des syndicats confédérés du Maroc).

Faut-il s'interroger sur les raisons qui poussaient les travailleurs salariés algériens à s'inscrire de préférence dans les syndicats cégétistes pourtant vilipendés par la presse du MTL D? Les syndicats affiliés à l'Union générale des syndicats chrétiens ne recueillaient en effet que 4 900 Algériens soit 11,3% des syndiqués²; l'Union algérienne des syndicats autonomes comptait dans les services hospitaliers et les services communaux 1 350 Algériens (3,1%) et Force Ouvrière à peine 1 000 (2,3%)³. On peut penser que les travailleurs «musulmans» qui ne disposaient pas de syndicats algériens s'inscrivaient dans les syndicats CGT par simple réalisme. La CGT disposait du monopole de l'embauche chez les dockers et d'un quasi-monopole chez les mineurs⁴ et les ouvriers du tabac. Même là où elle recrutait peu, elle était la plus combative. Elle organisait des grèves même dans le secteur des ouvriers agricoles, n'hésitant pas à faire occuper les fermes coloniales, à réunir des conférences d'ouvriers agricoles en vue de réclamer l'extension des allocations familiales aux journaliers. Plus généralement, la CGT se présentait comme l'adversaire des riches et des patrons, donc le syndicat des pauvres. Or, les Algériens se situaient globalement parmi les pauvres et avaient tendance à assimiler les riches et les patrons aux Européens. En revanche la CGT était impuissante à convaincre les travailleurs algériens de la solidarité de la classe ouvrière. L'idéal de la fraternité ouvrière ne résistait pas aux différenciations salariales et sociales entre travailleurs algériens voués aux tâches inférieures et pénibles et ouvriers professionnels européens auxquels étaient réservés les emplois les plus lucratifs et les métiers ou les tâches comportant quelques responsabilités.

La dénonciation de la CGT

Face à cette situation, le MTL D s'efforça surtout à partir de 1952, de combattre plus vivement la CGT. Il créa à cette date une commission ouvrière chargée tout à la fois d'activer la lutte sociale et de déconsidérer l'action de la CGT. Elle fut confiée à Aïssat Idir, ancien militant de la CGT.

1. L'un des secrétaires de fédération CGT, Reguimi, dit Rachid, fut inculpé comme membre de l'OS (Organisation Spéciale para-militaire du PPA).

2. *Algérie libre* (1^{er} mars 1952) dénonçait le comportement raciste des syndicats chrétiens et leurs attaches avec le patronat colonialiste. «La poignée de travailleurs algériens trompés par la façade chrétienne de la CFTC d'Algérie doit démasquer les meneurs racistes qui la dirigent».

3. En 1948, FO se plaignait des menaces «adressées par les nationalistes à ses adhérents musulmans qui par crainte se voient contraints de quitter le syndicat».

4. Cela n'empêchait pas le PPA d'y compter de nombreuses cellules clandestines une vingtaine de cellules dans le Constantinois, notamment aux Mines de l'Ouenza.

La Commission ouvrière s'efforça de soutenir tous les mouvements de grève «du prolétariat algérien en marche», d'aider les grévistes algériens à résister aux «provocations policières de l'Administration» française¹. La presse du parti répercutait leur combat, organisant des quêtes de solidarité «en faveur des victimes de l'exploitation colonialiste»². Le MTLN faisait intervenir ses élus pour obtenir par exemple la réglementation de la durée du travail dans l'agriculture, la rémunération des heures supplémentaires, le repos hebdomadaire. La propagande politique brochant sur la revendication sociale consistait, selon les consignes données en novembre 1952, à dénoncer «l'accaparement de la fonction publique par la minorité occupante», à souligner «la différence scandaleuse des salaires entre les colonialistes et les Algériens», à montrer «d'un côté une aristocratie du travail d'origine française et de l'autre la masse des Algériens exploités qui sont les seuls à se dresser contre le patronat». Il fallait aussi expliquer que la CGT évitait de parler de tous ces thèmes, «plus soucieuse qu'elle était de faire signer des pétitions pour la paix que de combattre le patronat».

Les militants ouvriers du MTLN devaient pousser les travailleurs à dénoncer les discriminations raciales dans le travail, obtenir leur participation aux manifestations en faveur des internés politiques et les entraîner dans des grèves patriotiques. Ce devait être aussi l'occasion d'accuser la CGT de «racisme syndical». À en croire *L'Algérie libre*, la CGT ne protestait pas contre les licenciements arbitraires des travailleurs algériens; elle ne déclenchait des manifestations que lorsqu'étaient touchés des militants français³; elle ne réagissait pas contre la répression du mouvement national, quitte à se joindre aux fronts politiques, lorsque le PCA y était associé⁴.

À suivre dans ce journal le récit des grèves de l'année 1952, par exemple, on apprend que lors d'une grève des vendangeurs dans la région d'Aïn Temouchent déclenchée le 19 août par les militants du MTLN, la CGT se serait bornée à déposer des cahiers de revendications. Inversement une grève des mineurs décidée par la CGT le 9 octobre 1952 et poursuivie jusqu'en janvier 1953 échoua. Or, le MTLN, qui ne s'y associa que tardivement, en prit prétexte pour accuser les organisations syndicales de ne l'avoir pas soutenue: «Pourquoi les mineurs de France ne se solidarisent-ils pas avec leurs camarades de l'Algérie?»⁵. Dans les *Directives ouvrières*

1. *L'Algérie libre* (1^{er} novembre 1952).

2. *L'Algérie libre* (1^{er} décembre 1952), On n'oubliera pas que la presse du PPA vendue par les militants, circulait de main en main et était l'objet de lectures collectives. De ce fait et malgré des saisies fréquentes elle entretenait une agitation constante autour des thèmes choisis par le parti.

3. D'où la conclusion attendue: «Il est temps de mettre fin à ce racisme syndical dans l'intérêt majeur de la classe ouvrière», *L'Algérie libre* (15 novembre 1952).

4. Dans la réalité c'était moins l'appareil de la CGT qui était responsable que les travailleurs européens. La grève politique, lancée en mai 1952 par le MTLN appuyé par la CGT pour protester contre l'expulsion de Messali et les violences policières d'Orléansville, ne fut suivie que par les travailleurs musulmans.

5. *L'Algérie libre* (15 décembre 1952).

émanant du Comité central du PPA, il était affirmé en janvier 1953 que «la CGT n'a aidé les grévistes en majorité musulmans que par des souscriptions. Les «impérialo-syndicalistes» se sont déshonorés par cette conception de la lutte ouvrière... Les dirigeants de la CGT se sont faits les fossoyeurs du mouvement ouvrier algérien».

Dans la grève des ouvriers du tabac, qui dura quarante-et-un jours en juillet-août et s'acheva par un fiasco total, les accusations du MTLD semblent plus plausibles. Lancée par un leader communiste aventureux, Braham (Moussa), elle fut laissée sans soutien par la CGT qui ne voulut pas engager les dockers dans le conflit¹. La rancœur des ouvriers se manifesta aux élections des délégués du personnel en janvier 1953 la CFTC obtint la moitié des sièges. Tirant les leçons de cette «grève-suicide», le journal du MTLD affirmait : «Si les ouvriers du tabac ont été battus c'est parce que la solidarité prolétarienne leur a fait défaut»². Mais il allait plus loin dans la critique en écrivant deux semaines plus tard «lorsque les dockers, corporation essentiellement algérienne musulmane font grève, les travailleurs des grues électriques travaillent, bien qu'appartenant à la CGT. Lorsque les ouvriers du tabac font grève, les autres syndiqués ne se solidarisent pas. Est-ce aussi parce qu'il s'agit d'une corporation spécifiquement algérienne? Y-a-t-il deux catégories de syndiqués? Quel jeu veulent jouer les dirigeants de la CGT?»³.

Certaines accusations portées contre «les meneurs racistes» frisaient la diffamation. En janvier 1953, le MTLD affirmait qu'à Casablanca, c'étaient les travailleurs musulmans qui avaient contraint la CGT à organiser des meetings de protestation contre l'assassinat de Ferhat Hached. «Malgré cela, les orateurs français de la CGT ont attaqué dans les meetings la mémoire de Ferhat Hached qu'ils ont qualifié de réformiste. Cette attitude écœurante contribue à discréditer un peu plus les dirigeants de la CGT aux yeux des travailleurs».

Parfois aussi les accusations n'étaient pas infondées. En juillet 1953, les dockers d'Oran voulurent déclencher une grève de solidarité pendant les funérailles d'un ouvrier algérien tué par la police parisienne. Le secrétaire du syndicat, Sanchez, un communiste, était à la tête de la minorité qui s'y opposa au nom d'un argument inattendu : «pas de politique dans les syndicats»⁴. À Philippeville deux dirigeants européens du syndicat des cheminots CGT refusèrent de témoigner sur les circonstances dans lesquelles

1. D'après *Le Travailleur Algérien*, organe de la CGT-UGSA, la grève toucha essentiellement les ouvriers des fabriques de tabac, à Alger 1 378 ouvriers dont 992 Musulmans sur un effectif ouvrier total de 1 671. Le mouvement s'étendit au total à 2 250 grévistes. La CGT organisa deux manifestations de rue à Alger les 14 et 20 août, mais n'appela pas les dockers d'Alger à débrayer.

2. *L'Algérie libre* (15 septembre 1952).

3. *L'Algérie libre* (1^{er} octobre 1952). Le travail manuel maintenu dans les manufactures était réservé à des journaliers algériens, le travail mécanisé revenait pour les 9/10^e à des ouvriers européens mensualisés. Cependant les ouvriers du tabac fortement syndicalisés étaient très combatifs. C'était la vingt-et-unième grève (partielle) qu'ils lançaient depuis 1948.

4. Le Bulletin du SLNA (de septembre 1953) signale aussi l'action du Comité syndical constitué auprès des responsables de la wilaya MTLD d'Oran.

un militant nationaliste avait été abattu sous leurs yeux pendant une manifestation du MTLD. Dans ces deux cas du moins la CGT procéda à une «épuration des racistes» qui furent exclus également du Parti Communiste Algérien¹.

La dénonciation du communisme

Le communisme était devenu, surtout depuis mai 1945, l'ennemi juré des nationalistes et le MTLD ne manquait pas de faire valoir aux yeux des travailleurs que les syndicats CGT les faisaient agir «pour le communisme qui est un idéal athée au service de pays étrangers»². La doctrine de ce parti internationaliste n'avait «rien de commun avec l'idéal national». Jusqu'à son 5^e Congrès en mai 1949, le PCA ne proclamait-il pas sa volonté d'union avec le peuple de France, dans une Union française librement consentie? Alors que les patriotes algériens ne mettaient leur espoir que dans une «Union arabe», le PCA ne moquait-il pas la Ligue arabe «ce bluff anglais» comme «un club de pachas»?

«Avec nous», disaient les militants MTLD au «frère» qu'ils voulaient convaincre, «tu agiras en bon musulman pour la Patrie algérienne et pour la Nation arabe». Ce discours s'accordait trop à la sensibilité musulmane algérienne du temps pour n'être point entendu³. Tout musulman, pieux ou non, sait qu'il ne doit pas se séparer de sa communauté et se mettre au service d'un parti ou d'un État dirigés par des «incroyants». On aurait tort de ne pas rétablir ce contexte islamique pour comprendre les exclusives jetées par le PPA contre les cégétistes et les communistes. Comment expliquer autrement les consignes données aux ouvriers algériens en 1953, lors des élections aux caisses d'assurances sociales, de rayer les noms des candidats cégétistes européens et de les remplacer par ceux de militants «musulmans»?

En avril 1953, le 2^e congrès du MTLD envisageait à nouveau la création d'une Union de syndicats algériens, mais il ne put réaliser son projet⁴. À en croire Henri J. Douzon, cet échec s'expliquerait par la solidité de l'union entre les travailleurs cégétistes. Or, on constate tout au contraire que les tensions à l'intérieur de la CGT s'accroissaient entre militants communistes et nationalistes. Plusieurs secrétaires généraux algériens, soupçonnés de préparer la création d'une centrale nationale, furent exclus. Ainsi, le secrétaire général de l'Union algérienne des ports et docks, qui avait eu un entretien

1. *L'Algérie libre* (11 septembre 1953).

2. Curieusement cependant la formule de CGT Kominform (CGTK) n'apparaît pas, à ma connaissance, dans la littérature du MTLD. Elle est au contraire très fréquente dans les écrits des leaders UDMA. Ferhat Abbas invitait «à saboter la CGTK pour la remplacer par la CGTA (Algérienne)».

3. Le MTLD faisait surtout porter ses efforts sur le prolétariat agricole et les chômeurs qu'il attirait par ses Comités d'action. La tonalité de son discours était volontairement religieuse et révolutionnaire.

4. Selon le SLNA les «comités d'action des chômeurs» MTLD se multiplièrent en 1953-1954. Une quarantaine de comités locaux et le comité central des chômeurs organisaient des manifestations de chômeurs qui envahissaient notamment les bureaux de placement.

à Paris avec un délégué de la CISL, fut relevé de ses fonctions mais les dockers le réélurent. De leur côté les nationalistes haussaient encore le ton de leurs injures. En octobre 1954, la Nation algérienne, organe des centralistes, affirmait que les dirigeants CGT étaient «les véritables diviseurs», «les agents de l'étranger», «les racistes qui se sont servi des travailleurs et veulent continuer à s'en servir en tant que monnaie d'échange dans leurs discussions avec le patronat et l'Administration».

Dans ce climat, le tardif changement de sigle des syndicats CGT devenus fin juin 1954, *Union Générale des Syndicats Algériens*: UGSA (CGT) ne pouvait avoir aucune portée psychologique ou politique, dès lors que l'UGSA gardait et proclamait «une liaison permanente avec la CGT» et son affiliation à la Fédération syndicale mondiale.

Les contacts avec les syndicats maghrébins et la CISL

Une dernière dimension dans l'activité préparatoire du MTLN doit être rappelée: la liaison avec les syndicats des pays frères et les contacts avec la CISL. Au 4^e congrès de l'UGTT à Tunis (29-31 mars 1951) assistaient deux délégués du MTLN, Mostefai Chouki et Abdelkader Mahfoudi. Ils furent, dit-on, les premiers à proposer une motion souhaitant la constitution d'une Fédération syndicale nord-africaine, laquelle fut naturellement adoptée. En mars 1951, le MTLN donnait mandat à Ferhat Hached pour représenter le peuple algérien au congrès mondial de la CISL tenu à Milan du 4 au 12 juillet. Simultanément plusieurs de ses leaders avaient pris contact avec Irving Brown.

Les projets mûrirent en 1953. Le 22 janvier Kiouane et Mezerna vinrent à Paris pour étudier la création d'une «Union des travailleurs du Maghreb arabe» et reprendre contact avec des représentants de la CISL en particulier avec Irving Brown. Le secrétaire confédéral de Force Ouvrière chargé des questions d'Outre-Mer fit connaître publiquement le 16 Mai 1953 que sa centrale se devait d'aider la CISL et favoriser la création en Algérie d'une centrale ouvrière musulmane qui lutterait efficacement contre la CGT. Mais le comité confédéral national ne le suivit pas et la tendance inverse prévalut. Cependant les délégués algériens eurent une nouvelle réunion à Paris avec les dirigeants de la CISL qui se traduisit par l'octroi d'une subvention de 30 millions de Francs, dit-on. L'action de Force Ouvrière au sein de la CISL fut cependant suffisante de 1953 à 1955 pour bloquer le projet d'union syndicale nord-africaine. En avril 1955 notamment, Lafond, lors de la conférence algérienne des syndicats Force Ouvrière, s'éleva contre l'action de la CISL en Tunisie et au Maroc et dénonça sa volonté de s'immiscer dans les affaires françaises en Algérie. Au 4^e congrès mondial de la CISL Le Bourre déclara le 26 mai 1955 que Force Ouvrière ne tolérerait aucune ingérence en Algérie¹.

1. Au Comité Confédéral d'Amiens tenu le 6 mai 1956, Lafond et Le Bourre s'opposèrent avec succès au compromis de Bothereau tendant à favoriser la création d'une organisation algérienne.

À ce même congrès participait cependant Yazid, ex-centraliste MTLN et membre du FLN. Il s'entretint avec les syndicalistes américains pour obtenir un appui technique et financier à la création de la centrale algérienne. À Alger, même le voyage d'un syndicaliste américain de premier plan, Walter Reuther, ne passa pas inaperçu : il rencontra Aïssat Idir et l'encouragea, dit-on, à agir.

Lorsque le projet de centrale syndicale maghrébine fut relancé en 1955, ce furent les Tunisiens qui cette fois en freinèrent la constitution. Le représentant permanent de l'UGTT auprès de la CISL à Bruxelles Zouhair fit savoir que son organisation et Habib Bourguiba estimaient qu'il «était encore trop tôt».

La création de l'USTA et de l'UGTA

La scission du MTLN, consommée en juillet 1954, avait retardé la constitution d'une centrale syndicale algérienne, expressément souhaitée cependant le 14 juillet 1954 par le congrès d'Hornu (messaliste) et le 16 août par le congrès (centraliste) d'Alger. Les partisans du courant messaliste s'y préparèrent bien en septembre, mais le déclenchement de l'insurrection par le FLN remit une fois encore leur décision. Après la création du MNA, la Commission ouvrière du parti s'efforça de convaincre la CISL puis, malgré les hésitations de celle-ci, franchit le pas. À la fin de décembre 1955, plusieurs responsables syndicaux MNA ex-cégétistes décidèrent de créer la centrale nationale sous le nom d'Union des syndicats des travailleurs algériens. Neuf d'entre eux se rendirent alors à Bruxelles auprès des représentants de la CISL pour leur annoncer la nouvelle. Le 11 février 1956 fut officiellement connue la création de l'Union syndicale des travailleurs algériens, USTA, dont les statuts furent déposés le 14 à la préfecture d'Alger.

On sait la suite¹ : le FLN riposta immédiatement en improvisant la constitution d'une Union générale des travailleurs algériens dont Abbane Ramdane, Aïssat Idir et Ben Khedda désignèrent la direction². L'UGTA annoncée le 24 février 1956 refusa tout projet de fusion avec l'UGSA-CGT et avec l'USTA. Or, elle obtint le 31 mars un succès aux élections des délégués du personnel à la Régie départementale des transports algérois (RDTA) 407 voix contre 159 à la CGT. L'USTA n'ayant pas été autorisée à présenter de candidats, on ne peut parler de test de représentativité. Pourtant lorsque des deux centrales nationalistes demandèrent simultanément leur affiliation à la CISL, ce furent ces élections algéroises qui permirent au bureau de cette organisation (à une voix de majorité, dit-on, celle du Tunisien Ahmed Ben Salah) de trancher en faveur de l'UGTA.

1. Cf. les articles de René Gallissot «La fondation de l'UGTA» ou «Du syndicalisme CGT au syndicalisme algérien (1954-1958)», le *Mouvement social*, n° 66 (janvier-mars 1969), et de Benjamin Stora, «La brève existence du syndicalisme messaliste», le *Mouvement social*, n° 116 (juillet-septembre 1981).

2. Les affirmations d'Omar Ouzegane devant le tribunal militaire d'Alger («la collusion de l'UGTA avec le FLN n'a jamais existé. C'étaient et ce sont deux organisations absolument indépendantes») peuvent d'autant moins être retenues par les historiens que lui-même convenait avoir été désigné par le CCE comme conseiller politique de l'UGTA («Mon rôle... consistait à fixer [au Comité exécutif de l'UGTA] l'attitude à prendre dans chaque situation concrète»).

Conclusion

L'histoire des prémices du syndicalisme algérien dans cette décennie 1946-1956 apparaît, on espère l'avoir montré, étroitement liée aux évolutions politiques du nationalisme et à celles des perspectives maghrébines. Faudrait-il aller chercher ailleurs, et exclusivement dans les rapports de classe de la société algérienne du temps, l'explication dernière? Nous ne le croyons pas. Pas plus que dans la lecture des autres sociétés africaines colonisées, ce dogmatisme marxiste n'est éclairant. Les seuls rapports sociaux évidents sont ceux qu'imposait le régime colonial: des rapports de domination. Et les syndicalistes européens étaient, à leur insu peut-être, solidaires de la société coloniale. Inversement les nationalistes niaient, à tort ou à raison, qu'il y eut dans leur communauté «des classes et des antagonismes de classes». À leurs yeux l'anticolonialisme avait la priorité sur l'anticapitalisme.

Aussi bien les faits se suffirent à eux-mêmes: tous les partis nationalistes au Maghreb rejetèrent à la fin de la période coloniale le primat de la lutte des classes au profit de celui de la lutte des «races»; tous les syndicats nationaux s'y constituèrent en s'opposant aux organisations ouvrières françaises; toutes les unions syndicales furent créées ou contrôlées par des militants nationalistes qui entendaient les mettre «au service des intérêts supérieurs de la patrie». Les appels de la CGT à l'union des travailleurs de toutes origines se heurtèrent partout au même refus la «nationalité arabo-islamique» refusait d'être intégrée dans la nation française ou dans l'Union française. Elle-même refusait d'intégrer la minorité européenne, sauf à l'accepter comme une colonie étrangère de «résidents non citoyens» bénéficiaires de la *dhimma*¹.

1. Selon l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. II, p. 234, le terme de *dhimma* désigne la «protection-hospitalité» accordée par les Musulmans aux membres des autres religions révélées «à condition qu'ils respectent la domination de l'Islam».

Aux origines de la Toussaint 1954

Lorsque le 1^{er} novembre 1954, une série d'attentats furent commis simultanément dans diverses régions de l'Algérie par le FLN, une organisation au nom encore inconnu, bien rares furent les Français qui comprirent qu'une guerre d'indépendance venait de commencer. L'Algérie en effet était restée calme, malgré les troubles nationalistes qui depuis 1953 agitaient le Maroc et la Tunisie. Ce calme un peu surprenant, les personnalités officielles de l'Algérie l'interprétaient comme le résultat de la politique d'intégration. Le gouverneur général, Roger Léonard, expliquait ainsi, le 3 mai 1954, que «l'Algérie, cet ensemble de départements français» avait connu depuis la fin de la guerre mondiale de «profondes réformes qui ont appelé tous les habitants de ce pays à la citoyenneté française. Le statut de l'Algérie de 1947 qui représente un équilibre heureux entre les nécessités d'un certain particularisme et notre désir d'intégration en marque la dernière étape».

Cette présentation d'une Algérie de plus en plus française et qui aurait ignoré la décolonisation de l'Asie, les agitations révolutionnaires du monde arabe, la prise du pouvoir par «les officiers libres» en Égypte, les activités terroristes des nationalistes marocains, l'action des fellaga armés en Tunisie, était totalement fausse. Il eût été plus conforme à la réalité de parler d'un éloignement progressif de l'Algérie vis-à-vis de la France. Les Algériens musulmans étaient de plus en plus nombreux depuis 1940 à manifester, ouvertement ou non, leur rejet de «la domination française» et à revendiquer l'indépendance. À vouloir maintenir obstinément le mythe fallacieux des trois départements français, la Quatrième République travaillait, sans même s'en rendre compte, à encourager cette guerre d'indépendance.

De la résistance au nationalisme

Pour expliquer cette situation, il faudrait rappeler toute l'histoire de l'Algérie depuis 1830, souligner que les violences durables de la conquête, l'expropriation massive des terres (2 726 000 ha de propriété privée européenne en 1954 pour 22 037 exploitations, soit 123 ha par exploitant contre 11 ha par exploitation algérienne) et l'implantation d'un peuplement colonial, avaient entraîné dans les populations algériennes, réduites à l'état de sujets, le sentiment d'une défaite et d'une humiliation inacceptables. Contre «l'occupant

* Article initialement paru dans *La France en guerre d'Algérie, novembre 1954-juillet 1962*, Nanterre-Paris, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Musée d'histoire contemporaine, BDIC, 1992.

chrétien», les résistances armées, qui prirent parfois la forme d'insurrections étendues, se poursuivirent jusque pendant la Première Guerre mondiale (soulèvement des Beni Chougrane et des Chaouia de l'Aurès en 1916). Elles cessèrent après la défaite du Sultan Ottoman et les victoires des armées françaises en 1918; mais l'espérance messianique des musulmans ne cessa jamais. C'est aux cris de «jihâd» (guerre sainte) qu'en mai 1945, les émeutes de Sétif et de Guelma s'étendirent dans les campagnes avoisinantes du Nord-Constantinois. En 1949 et 1951, on arrêtait encore dans le Sud algérien des marabouts qui prêchaient la guerre sainte et se faisaient appeler Sultan. Les administrateurs français constataient en 1952 que «les masses rurales restaient inflammables» et qu'«elles ne craignaient pas de braver les autorités».

La résistance politique et culturelle à la domination française n'avait jamais cessé et se renforça même au début du XX^e siècle. Les courants de pensée de l'Islam réformateur et moderniste avaient alors atteint l'Algérie et réveillaient la flamme des hommes de religion. Bientôt, à partir de 1931, le mouvement dit des Oulémas (docteurs de la Loi) réformistes formulait ce que devait être la devise du Musulman algérien: «L'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est ma patrie». Par divers canaux – cercles culturels, écoles primaires, médersas libres, revues doctrinales, ouvrages d'histoire nationale – l'association des oulémas présidée par Cheikh Ben Badis rayonnait dans toute l'Algérie et étendait son influence dans la jeunesse.

Dans le même temps était né, en 1926, chez les ouvriers algériens émigrés en France, un parti politique révolutionnaire, l'Étoile Nord-Africaine qui, d'abord animé par des militants communistes, prônait la lutte pour l'indépendance totale des trois pays du Maghreb et l'unité de l'Afrique du Nord. Mais son leader, Messali Hadj, proclamait: «Les Algériens désirent l'indépendance et non la tutelle communiste» et rompit avec le Parti Communiste Français. Malgré les poursuites policières, ce parti, dissous mais reconstitué sous le nom de Parti du Peuple Algérien (PPA), s'était solidement implanté en Algérie à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Face à la naissance d'un nationalisme à fondements religieux et populiste qui vibrat à l'unisson de la renaissance arabe, les gouvernements français n'eurent pas l'intelligence d'appuyer les Jeunes-Algériens. Ceux-ci, séduits par l'idéal de la Révolution française et du progrès occidental, demandaient à la France l'assimilation loyale et égalitaire qui leur eût permis d'accéder à la cité française. En vain, un ancien gouverneur de l'Algérie, Maurice Viollette, tira la sonnette d'alarme, notamment dans son livre au titre prophétique *L'Algérie [française] vivra-t-elle?* «Si la France commet la faute impardonnable de ne pas les comprendre, ils [les Jeunes-Algériens] seront entraînés, comme en Indochine, dans un nationalisme exaspéré». Mais devant les réactions hostiles des Français d'Algérie, le gouvernement de Front populaire lui-même n'osa pas faire un geste politique envers cette minorité d'Algériens assimilés. L'échec du projet de loi Blum-Viollette, qui aurait octroyé à 21 000 Algériens instruits le droit de voter avec les Français aux élections législatives, devait en effet conduire les Jeunes-Algériens à revendiquer une patrie algérienne.

Le refus des Français d'Algérie

Les Français d'Algérie n'entendaient alors faire aucune concession à ces musulmans vaincus qui osaient relever la tête. Pour eux, et pour beaucoup de métropolitains, l'Algérie, cet agrégat inconstitué de groupes humains et religieux différents, séparés par la langue, la religion, les mœurs et le niveau de civilisation, n'était viable que comme domaine rattaché ou intégré à la France. Les lois françaises et l'école républicaine avaient, pensaient-ils, la vertu de franciser les institutions et les populations. N'avaient-elles pas francisé les Européens de diverses nationalités venus en Algérie, permis notamment l'assimilation des Espagnols (158 000 en 1896, 93 605 en 1936, 33 155 en 1948) et de quelque 140 000 Juifs autochtones ? En 1954, 79 % des 984 000 «Européens» (Français d'origine, naturalisés et étrangers) étaient nés en Algérie. La plupart se considéraient encore volontiers comme «Algériens», par opposition aux «Français de France» ou métropolitains. Mais, désormais, les Musulmans algériens entendaient seuls être reconnus comme Algériens musulmans.

Ni les institutions, ni l'enseignement ne les avaient francisés. Faute d'écoles et d'enseignants, 12,7 % seulement des enfants musulmans étaient scolarisés en 1954 ; dès lors le taux d'analphabétisme des Algériens atteignait environ 90 %. Contrairement à ce que l'on croyait en France, seule une minorité d'Algériens parlaient tant soit peu le français (15 % des hommes, 6 % des femmes) et parmi eux, 6 % des hommes et 2 % des femmes étaient capables de l'écrire. Comme simultanément très peu de Français d'Algérie pouvaient lire l'arabe (1,7 % des hommes et 0,5 % des femmes), Européens et Algériens cohabitaient, se côtoyaient parfois, mais sans se comprendre.

Divisée en communautés étrangères les unes aux autres, l'Algérie apparaissait toujours, après plus d'un siècle de domination coloniale, comme reposant sur un système de castes, la caste étant définie notamment par l'extrême rareté de l'intermariage. Or en 1958 le sociologue Pierre Bourdieu notait l'existence d'une foule de barrières invisibles, institutionnelles ou spontanées entre les communautés et soulignait : «Le fait de naître dans la caste supérieure confère automatiquement des privilèges, ce qui tend à développer chez celui qui en bénéficie le sentiment d'une supériorité de nature». Le racisme allait donc de soi, le paternalisme apparaissant dès lors comme la vertu du supérieur. Les Européens citadins, riches ou pauvres, vivant dans leurs quartiers, en arrivaient parfois à ignorer complètement leurs compatriotes algériens, ces gens d'une autre caste qu'il suffisait de tenir à distance. Les Européens ruraux des centres de colonisation, de moins en moins nombreux, vivaient eux dans l'inquiétude : «Ils se sentaient littéralement absorbés par la masse indigène et ne cachaient guère leur pessimisme». L'exode rural concentrait en effet l'essentiel de la population européenne (77 % en 1954) dans 46 communes de caractère urbain et 40 % des Européens s'aggloméraient dans deux villes du littoral : Alger et Oran.

Un phénomène irrésistible menaçait la position dominante des Européens : l'accroissement démographique accéléré des Algériens. La population musulmane, estimée rétrospectivement par les démographes à quatre millions en 1845, avait atteint 7 400 000 un siècle après et 8 475 000 en 1954. Son taux annuel d'accroissement, qui était de 0,5 % au début du XX^e siècle, était monté à 2,68 % en moyenne des années 1951 à 1955. Cette rapide accélération du croît naturel accentua la paupérisation et rendit plus dramatique le sous-emploi. En 1954, on comptait environ un million de chômeurs ruraux et 112 000 ouvriers agricoles ; 133 000 chômeurs dans les activités non agricoles contre 46 000 salariés. Cette situation provoqua presque mécaniquement un vaste mouvement d'émigration en France où une colonie algérienne d'environ 300 000 personnes commençait à se fixer.

En Algérie, les leaders politiques d'une communauté européenne qui ne progressait plus par immigration étaient hantés par « le péril du nombre ». Conscients d'être les dirigeants d'une minorité majoritaire sur les plans économique et politique, ils ne se préoccupaient que de maintenir le *statu quo*. « Après nous le déluge », répliquait le délégué financier d'Orléansville à Ferhat Abbas, qui lui demandait de songer à l'avenir de ses enfants. Les moins inconscients n'envisageaient comme solution qu'une prise en charge totale de l'Algérie par la métropole. Mais ils ne voyaient pas, comme les administrateurs qui vivaient dans le bled, l'Algérie française menacée. Les hauts-fonctionnaires d'Alger préféraient eux aussi se rassurer et rassurer la métropole. « Les murs sont bons », ainsi pourrait être résumé le message qu'ils transmettaient à Paris.

« Les murs sont bons »

À ceux qui prophétisaient dans le désespoir qu'à moins d'un changement révolutionnaire de la politique française, « l'Algérie et toute l'Afrique du Nord seront définitivement perdues pour la France (...) Si l'Algérie est perdue, c'est le signal de la chute à bref délai de l'Union française » (André Mandouze dans *Esprit*, octobre 1948), Alger répondait que l'échec de la tentative insurrectionnelle de mai 1945 avait découragé les « séparatistes ». La France n'était plus la puissance affaiblie par sa défaite ; elle avait retrouvé son prestige et donc des partisans, des amis et des clients. Au gouvernement général, on disait pouvoir compter sur la fidélité des 80 000 anciens combattants des deux guerres, des 60 000 anciens militaires de carrière et sur le concours solide de 5 600 cadres algériens dans l'armée et la police. La petite bourgeoisie rurale, qui fournissait quelque 350 caïds, la moitié du total, inspirait confiance. Quant aux notables traditionnels, qui avaient certes vu leur richesse et leur influence baisser considérablement, on estimait qu'ils tenaient encore en mains leur clientèle. Condamnés ou menacés par les extrémistes, ils n'avaient d'ailleurs guère le choix : ils devaient appuyer l'Administration pour pouvoir compter sur elle. De même on estimait que les cadres des confréries traditionnelles, malmenés par les réformistes, ne

leur cèderaient pas facilement. Les «amis de la France» demeuraient donc nombreux. Surtout, du fait de l'émigration, quelque 300 000 familles vivaient désormais de l'argent venu de France; ces clients obligés interdisaient les rêves séparatistes.

Quant aux partis nationalistes, unis en 1945 et portés alors par l'espérance de tout un peuple, ils étaient maintenant divisés et en perte de vitesse: «Le danger séparatiste n'est plus aussi menaçant» (1948). La tentative de reconstituer en août 1951 un Front algérien pour la défense et le respect des libertés, qui eût constitué un péril majeur, aux dires du gouverneur Léonard, avait fait long feu. Cette unité, réalisée contre «la répression policière et les truquages électoraux» de l'Administration, ne résista pas aux arrière-pensées des partis antagonistes. Même le parti le plus décidé à l'action, le Parti du Peuple Algérien, devenu Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques, piétinait et se divisait en tendances adverses. Ses effectifs s'affaiblissaient: pas plus de 20 000 militants en 1954 (et 18 000 sympathisants) non compris les 7 000 cotisants de la Fédération de France. Son organisation para-militaire clandestine, l'OS (l'Organisation Spéciale) avait été démantelée par la police et ses membres ne parvenaient pas à préparer en 1952 des actions armées de concert avec les Marocains et les Tunisiens.

Les autres partis politiques n'étaient, au jugement des hauts-fonctionnaires d'Alger, guère redoutables. L'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) demeurait certes fidèle à la revendication d'une Algérie autonome associée à la France, mais elle n'était plus qu'un petit parti de bourgeois modérés que leurs adversaires du MTLD disaient même francophiles. Certains fonctionnaires louaient leur pondération: «Tôt ou tard, notait l'un d'eux, nous devons les admettre à l'administration du pays», mais les politiciens s'y opposaient, à l'exception d'une poignée de libéraux. L'association des Oulémas avait elle aussi opté pour la voie pacifique, cherchant surtout à renforcer son action auprès de la jeunesse, et à mettre fin à l'ingérence administrative dans les affaires du culte musulman. Quant au Parti Communiste Algérien, théoriquement autonome, il restait en fait lié au PCF et à sa stratégie. Bien qu'ayant arabisé son recrutement et même sa direction, il conservait auprès des Algériens son image de parti européen. Il se disait nationaliste et revendiquait l'indépendance, sans convaincre de sa sincérité, car ses militants européens n'admettaient pas la perspective d'une Algérie arabe.

En 1951, l'administration d'Alger un peu rassérénée osa pour la première fois depuis 1944, incorporer «le contingent musulman». Or, dans beaucoup de localités, les appelés algériens se rendirent dans les casernes en chantant des hymnes nationalistes. En 1953, l'autorité militaire procéda à une enquête et à un système de filtrage préalable de manière à éliminer les appelés nationalistes. Le contrôle, qui porta sur 61 500 recrues de la X^e région militaire permit de mesurer l'impact du nationalisme: 16,8% des appelés étaient touchés par les propagandes politiques nationalistes dans le

département d'Alger (dont 14,4% par celle du MTL D); 12,2% l'étaient dans le département Constantine, et 3,7% seulement dans le département d'Oran. Ces pourcentages, tenus pour fiables, furent jugés plutôt rassurants.

Cependant, les autorités qui suivaient de près la vie intérieure des partis avaient trop tendance à voir en eux l'instrument essentiel de la poussée nationaliste. Elles minimisaient en revanche l'influence des associations culturelles et des mouvements de jeunesse. À lire leurs bulletins de renseignements, elles surestimaient, semble-t-il, l'impact de la presse, et se désintéressaient de l'influence du théâtre et de la poésie populaire.

Les progrès du nationalisme

Si les autorités connaissaient bien évidemment les Scouts Musulmans Algériens (SMA), elles ne mesuraient peut-être pas suffisamment leur rôle d'école du nationalisme algérien. Les SMA enseignaient aux jeunes un patriotisme ardent et les préparaient par l'entraînement physique et la vie des camps aux combats libérateurs. Pourtant quiconque avait entendu les troupes de scouts en uniforme défilé en chantant le *Min Djibalina* («Du haut de nos montagnes s'élève la voix des hommes libres nous appelant à l'indépendance...») ou dire dans tels de leurs chants martiaux: «Avec les balles nous défendrons notre patrie bien-aimée. Et nous trancherons les têtes des traîtres», savait que ces jeunes gens étaient préparés à la guerre. Les «routiers» n'étaient-ils pas appelés *djounoud al moustaqbal* (les soldats de l'avenir)? Dès août 1947, un jamboree algérien saluait le drapeau vert et blanc au croissant islamique du Pakistan comme l'annonce d'une Algérie indépendante. Au Festival de Budapest en 1949, les SMA défilèrent derrière le drapeau algérien. En décembre 1950 quand fut hissé le pavillon du nouveau souverain de la Libye, le journal des Scouts musulmans commenta avec assurance: «L'indépendance est à la portée de la main». Et Omar Lagha, président du Comité directeur des SMA, de répéter à ses scouts: «Il faut vous considérer comme des soldats, car vous êtes la véritable armée de la libération».

Une multiplicité d'associations sportives ou culturelles, voire de sociétés de musique, diffusaient désormais le même message patriotique. Les associations d'étudiants musulmans, l'AEMAN d'Alger et l'AEMNA de Paris, avaient très tôt manifesté leur engagement nationaliste. Elles pouvaient même être considérées comme des annexes des partis politiques. Or elles rassemblaient une large proportion de la jeunesse universitaire qu'elles contribuaient donc à politiser.

Mais la jeunesse n'était pas la seule à vibrer. Une partie de la population communiait, semble-t-il, dans le même patriotisme, dont les manifestations, encore contenues, n'étaient pas moins transparentes. Les indicateurs toutefois sont souvent difficiles à interpréter. On pensait d'abord à l'époque à la presse, théoriquement libre depuis 1947, en fait très surveillée et combattue. Jouait-elle un rôle décisif dans la formation de l'opinion? Doit-on penser

qu'elle en fut seulement le reflet fidèle? Les censeurs occultes étaient partagés dans leurs jugements, mais on serait plutôt porté aujourd'hui à s'interroger sur l'impact réel de la presse dans ces années 1946 à 1955. Cette presse algérienne, de langue française ou arabe, apparaît en effet comme peu importante (jamais plus de sept titres publiés simultanément) et elle ne comportait aucun quotidien, à l'exclusion du journal communiste *Alger républicain*. Les tirages de ces périodiques étaient très faibles (de 1 000 à 12 000 exemplaires); le lectorat était limité par le petit nombre des lettrés (surtout en arabe) et le prix élevé de ces feuilles qui ne disposaient presque pas de publicité. Cependant ces journaux sans rédacteurs professionnels étaient tous, à l'exception d'une feuille d'information, *El Nadjah*, des organes de combat politique au service des partis. Polémiquant sans cesse entre eux, ils n'étaient unanimes que pour dénoncer sans trêve «le colonialisme, cette entité diabolique» et «l'Administration et ses innombrables méfaits». Souvent saisies et condamnées, ces feuilles de combat avaient généralement une courte durée de vie. La violence du ton et le côté répétitif des affirmations furent peut-être efficaces en matière de propagande, mais ne contribuèrent pas à l'éducation politique de leurs lecteurs. C'est ainsi que le rappel incessant du prétendu «génocide de mai 1945», malgré le martèlement de chiffres de victimes contradictoires et visiblement exagérés (20 000 morts selon la presse de l'UDMA, 30 000 victimes selon *Al Djazaïr al djadida* – n° 78, 35 000 à 45 000 selon *Al Maghrib al Arabi* – n° 10) devait façonner la mémoire du peuple. D'autres campagnes disqualifièrent aussi efficacement le Statut de l'Algérie de 1947, «cette dérision colonialiste», «cette charte imposée aux autochtones», quitte à dénoncer simultanément «la non-application des articles progressistes». L'Union française fut aussi une cible privilégiée: «Ce serait une hérésie d'y adhérer alors que s'impose l'unité arabe». Un journaliste de langue arabe prophétisait même dès 1948 que «l'Union française, cette tour de Babel, s'écroulerait au premier vent de l'Histoire».

Il n'est pas certain en revanche que l'idéal d'union patriotique entre les partis (d'où était exclu le PCA) ou le slogan lancé par Buzuzu dans *Al-Manar* (MTLD) d'un «parti unique de la libération algérienne qui agirait selon l'appel de Dieu», aient eu quelque succès avant 1954. *A priori* une campagne pour l'unité aurait dû être populaire, mais faute d'être reprise par d'autres journaux, elle resta ignorée de la population. C'est dire que, malgré la lecture collective à haute voix, encore pratiquée dans les villages ou certains cafés maures, la communication écrite ne circulait pas facilement.

Y parvenaient plus sûrement les messages ou les informations des radios arabes, naturellement en provenance d'États étrangers, car *Radio-Alger* tenue pour «hostile aux Musulmans» était boycottée par eux. C'est ainsi que depuis le 4 juillet 1953 une radio égyptienne, *La Voix des Arabes*, appelait régulièrement les patriotes à agir. En septembre 1953, elle annonçait même le début de l'insurrection armée. La chute de Diên-Biên-Phu, connue le 8 mai 1954, fut saluée par *La Voix des Arabes* comme une manifestation de la justice

divine: «Aujourd'hui, neuf ans exactement après les événements du 8 mai 1945, la France est à genoux. Ô peuple algérien! prépare-toi à la lutte!»

Cependant la presse et la radio remplirent aussi une autre fonction: la diffusion de ce que l'on appelait, depuis 1930, l'histoire nationale algérienne et la célébration de ses héros. La presse de langue arabe s'y complaisait particulièrement, mais les périodiques de langue française n'omettaient jamais la célébration de Jugurtha, d'Abd el-Kader ou d'El-Mokrani.

Le théâtre arabe, apparu en Algérie après 1920, s'inspirait lui aussi de l'histoire, voire de l'actualité, pour exalter le sentiment patriotique. D'où la multiplication des drames historiques, tels *Hannibal*, écrit par Tewfiq al-Madani en 1950, *La Kahena*, *Barberousse*, *Salah Bey*. L'action d'autres pièces reposait souvent sur des complots ourdis contre des souverains indignes pour «mettre fin à l'esclavage du peuple» et délivrer le pays de la tyrannie. Les allusions transparentes à «ceux qui luttèrent pour la liberté» enthousiasmaient le public. D'autres comédies satiriques dénonçaient les maux de la société attribués alors au colonialisme: le chômage, l'usure, la misère, l'alcoolisme; les titres étaient clairs: *C'est le chômage*, *Le Syndicat des chômeurs*, *Djeha et l'usurier* (de Bachtharzi). L'abondance de ces pièces, toutes écrites en arabe dialectal, peut étonner; elle s'explique en partie par la demande de *Radio-Alger*, qui en diffusait au moins une par semaine, et par la multiplication des troupes théâtrales et musicales.

Mais plus encore que dans ce théâtre populaire, c'est dans la poésie qu'il faut rechercher les sentiments les plus authentiques des Algériens d'alors, conformément à l'adage qui affirme que l'âme des Arabes s'exprime dans et par la poésie. Or l'âme algérienne, on la trouve surtout dans la poésie populaire, mais aussi désormais chez les grands poètes nationaux s'exprimant en arabe littéraire, tels Mohammed Laïd ou Mufdi Zakariya. Cependant, dans un pays de culture orale prédominante, le *malhun* (la poésie populaire) psalmodié ou chanté, constitue, pour paraphraser le titre d'un recueil ancien, un «trésor caché». Or, au cours des années 1940 à 1954, une centaine de poètes, anonymes ou non, ont dit les aspirations nouvelles et les souffrances du petit peuple, la dureté des temps, les causes de l'expatriation, les souffrances de l'émigré. On peut noter dans leurs poèmes toutes les superstitions des ruraux, mais toujours aussi l'éloge du Prophète et l'espoir en Dieu qui ne pouvait abandonner son peuple à la domination des Chrétiens. À cette poésie de plus en plus politique, largement diffusée depuis l'indépendance par la radio algérienne, il faudrait, pour mesurer la radicalisation de l'opinion, ajouter des dizaines de textes de circonstance non recueillis, mais répandus sous forme de tracts manuscrits, de libelles, de mots d'ordre qui circulaient d'un bout à l'autre de l'Algérie pour inviter les Algériens à leur devoir patriotique. Presque tous ces textes pourraient se résumer par le titre du long poème d'Aït Amrane, rédigé en kabyle: «*Debout fils d'Amazigh!*».

De tout ce bouillonnement du sentiment populaire, les Français ne savaient presque rien. Au mieux pouvaient-ils le deviner au travers de quelques

poètes et écrivains, s'exprimant en français, comme Yacine Kateb, Malek Haddad, Aït Djafer Ismaël ou Mohammed Dib. À dix-huit ans, en 1947, Kateb publiait *Abd el-Kader et l'indépendance algérienne* et des poésies fort engagées. À vingt-trois ans, en 1950, Haddad donnait ses premiers poèmes à la presse du parti communiste. À vingt-deux ans, Aït Djafer choisissait la revue *Les Temps Modernes* pour sa *Complainte*, écrite en 1951, *des mendiants arabes de la Casbah et la petite Yasmina tuée par son père*. C'était en réalité, sous le vernis littéraire, un rude pamphlet social contre le monde des «ventres pleins», mais surtout contre les Français. Quant au premier roman de Dib, *La Grande Maison*, publié par lui à trente-deux ans en 1952, un critique perspicace le définissait ainsi: «C'est la sorte de livre qui précède les révolutions». On ne pouvait mieux dire que la vie intellectuelle révélait, mieux que la vie politique, l'état de l'opinion algérienne à la veille de novembre 1954.

Il est vrai qu'à de rares exceptions près, la presse française d'Algérie et même de France, maintenait une sorte de silence officiel sur l'état des esprits. Dans la plupart des onze quotidiens français d'Algérie, on ne se souvient pas d'avoir lu par exemple de comptes rendus sur les pièces de théâtre arabe jouées pourtant à l'Opéra d'Alger ou d'Oran ou de reportage sur les grandes fêtes collectives saisonnières des confréries. Jamais une étude sur la culture arabe classique ou l'enseignement donné dans les médersas réformistes n'éduquait un public indifférent. De la vie politique elle-même, seuls les incidents électoraux ou les manifestations de rues étaient relatés, donnant ainsi l'impression de violences inexplicables qui appelaient seulement la répression.

La presse quotidienne de métropole, mal informée, informait mal elle aussi. Elle ignore par exemple la création du Comité de libération de l'Afrique du Nord, annoncée au Caire en janvier 1948, comme elle avait omis de rapporter en 1947 la création de l'OS au sein du PPA. Elle n'en aura la révélation qu'en 1950. La grande presse ne savait pas en 1953 qu'une puissante radio, très écoutée en Algérie, lançait quotidiennement des appels d'émigrés et qu'en mai 1954, Mohammed Khider annonçait: «Peuple algérien combattant, le moment est plus propice qu'il n'a jamais été! (...) le peuple algérien se prépare à faire les sacrifices nécessaires qu'exige de lui la lutte pour l'indépendance de l'Algérie». Le public français n'en sera informé qu'en octobre ou novembre 1954.

Dans ces conditions, on comprend mieux la tragique méprise de l'opinion française qui dans sa grande majorité tenait l'Algérie pour une vieille province française, au même titre que la Corse ou la Savoie. Pour elle l'Algérie ne posait pas un problème colonial, mais appelait seulement la solution de difficiles questions de surpopulation et d'émigration, d'éducation et d'équipement. Les hommes de bonne volonté pensaient que les Algériens avaient tout intérêt à être conduits par la France dans la voie du progrès et qu'ils le savaient.

La naissance du Front de libération nationale

Les origines de ce Front, longtemps obscures, sont maintenant à peu près connues, grâce à la thèse de l'historien Mohammed Harbi, *Le FLN mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir*. Pour en comprendre la genèse, il faut privilégier l'étude du courant activiste du PPA-MTLD. Celui-ci rassemblait les militants convaincus que l'indépendance ne pourrait pas être obtenue par étapes, ni par la lutte politique. Elle devrait être arrachée à la France par une insurrection populaire. Telle était la conviction de Messali de 1943 à 1945, telle était l'espérance de son parti. Mais l'échec du mouvement insurrectionnel spontané de mai 1945 et le refus de la Direction générale du parti de déclencher une révolte générale, qui eût été écrasée dans le sang, déterminèrent la naissance d'un courant radical : celui des partisans de la lutte armée. Ces activistes, qui se reconnaissaient pour chef le D^r Lamine Debaghine, firent triompher partiellement leur vision au sein du parti. Pour eux, le MTLD, créé sans leur aval, n'était qu'un paravent à usage électoral : le PPA devait donc préparer un instrument militaire, l'OS, en vue du combat libérateur. Autorisée par le premier congrès du MTLD en février 1947, l'Organisation Spéciale fut constituée clandestinement de militants décidés, entraînés à la guérilla révolutionnaire. Son premier responsable, Aït Ahmed, a clairement défini ce que devrait être la guerre d'indépendance : « Une guerre de partisans menée par les avant-gardes militairement organisées des masses populaires, elles-mêmes politiquement mobilisées et solidement encadrées ». L'OS, forte d'un millier d'hommes peu armés, ne procéda qu'à quelques opérations avant d'être démantelée par la police. Une partie importante de ses militants, le quart environ, furent arrêtés ; le parti affirma que ces arrestations étaient le fruit d'un imaginaire complot policier, mais n'en procéda pas moins à la dissolution de l'OS et à la dispersion des militants rescapés, qui eurent le sentiment d'être lâchés.

Affaiblis et ébranlés par la disparition de leur réseau armé, les activistes se trouvèrent bientôt confrontés à la montée d'éléments plus modérés : les centralistes. Ceux-ci, devenus majoritaires au Comité central, entendaient faire jouer au parti un rôle légal. Messali, qui désapprouvait ce « réformisme », tenta bien en 1952 de recréer une agitation populaire. Mais il fut assigné à résidence en France. Son absence allait permettre aux tendances activiste et légaliste de s'affronter et aux jeunes intellectuels légalistes de l'emporter. Le Comité central décida de limiter les pouvoirs de Messali et d'exclure de son sein les messalistes. Messali en appela aux militants de la base contre la direction des « pachas » qui auraient trahi la révolution. Il ordonna aux militants de bloquer les fonds destinés au parti, ce qu'ils firent très largement en Algérie et totalement dans la Fédération de France. Le Comité central dut reculer, accorder les pleins pouvoirs à Messali pour organiser un congrès. Sentant que le parti allait éclater, les activistes de l'ancienne Organisation Spéciale décidèrent de ne rejoindre aucun des deux clans, messaliste ou centraliste. L'un d'eux, Mohammed Boudiaf, créa le 23 mars 1954, un Comité

révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA). Les objectifs en étaient clairs : mobiliser les militants déroutés, éviter les déchirements et recréer l'unité du parti dans la perspective d'une lutte armée. Un bulletin intérieur, *Le Patriote*, expliqua dans ses six numéros successifs les positions du CRUA qui, dénonçant aussi le culte de la personnalité entretenu autour du *zaïm* (Messali), avait obtenu le ralliement de certains centralistes. Mais déjà les messalistes s'en prenaient aux animateurs du CRUA qui réussissaient à regrouper les anciens de l'OS. Fin juin, Boudiaf convoqua à Alger une réunion de 22 cadres de l'OS pour débattre de la crise du parti et préparer l'insurrection. De cette «réunion des 22» sortit une direction de 5 membres, choisis en fait par Boudiaf. Le «groupe des 5» (Ben Boulaid, Ben M'Hidi, Bitat, Boudiaf et Didouche) réussit en août à se rallier un influent responsable des maquisards de Kabylie, Belkacem Krim, devenu le 6^e membre du groupe qui prit le nom de Conseil de la Révolution. Celui-ci obtint aussi l'alliance de la délégation extérieure du MTLD au Caire (Ben Bella, Aït Ahmed et Khider), mais ne parvint pas à entraîner les centralistes.

En juillet-août 1954, la scission du MTLD fut consommée par la tenue de deux congrès opposés : celui des Messalistes siégeant à Hornu en Belgique (14-17 juillet), qui décida l'exclusion des membres du CRUA et de huit centralistes, et celui des Centralistes organisé à Alger le 15 août. Le CRUA, qui avait voulu éviter l'éclatement du parti, avait donc échoué. Ayant essuyé un refus des messalistes et des centralistes pour une action insurrectionnelle immédiate, il n'avait plus de raisons d'être. N'ayant pas réconcilié les clans, il cessa d'exister «vers le 20 juillet». Le comité des six ou Conseil de la Révolution décida alors de s'ériger en état-major de l'insurrection, en créant le 23 octobre un Front patriotique au-dessus de tous les partis. Ce serait le Front de libération nationale (FLN) et son instrument militaire prendrait le nom d'Armée de libération nationale (ALN). Leur existence serait révélée par une action militaire et psychologique de grande envergure.

Les fondateurs du FLN expliquèrent dans leurs proclamations emportées par Boudiaf au Caire, que «le mouvement national avait atteint la phase de réalisation» et que l'heure était propice sur le plan maghrébin pour déclencher l'insurrection. Leur programme tenait en quelques slogans : «But : l'indépendance nationale par : 1. — la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ; 2. — le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races ni de confessions». Leurs objectifs politiques étaient ainsi définis : à l'intérieur, rénovation du mouvement national révolutionnaire, rassemblement et organisation de toutes les énergies saines ; sur le plan extérieur, «réalisation de l'unité nord-africaine, sympathie agissante à l'égard de toutes les nations qui appuieraient notre action libératrice». Simultanément un Appel, signé Armée de libération nationale, s'adressait au peuple algérien pour l'inviter à «reprendre la lutte et à la confondre avec celle des frères marocains et tunisiens». Mais il avertissait : «Se désintéresser de la lutte est un crime,

contrecarrer l'action est une trahison». Si l'on considère que le nombre total des combattants de cette ALN était d'environ 660 à 700 et que les commandos qui allaient entrer en action ne disposaient que de 400 armes, l'insurrection n'avait sur le plan militaire que peu de chances. Elle relevait d'un acte de foi : «La lutte sera longue mais l'issue est certaine» et d'un pari de confiance dans le peuple.

Après de rapides préparatifs, le Comité des six décidait de passer à l'action le 15 octobre, puis reporta la date au 1^{er} novembre à 0 heure. Les messalistes en furent indirectement informés, mais ne prirent pas la chose au sérieux. Les services de police français surent, eux aussi, que quelque chose se préparait. Le directeur de la Sûreté en informait Paris le 25 septembre : «Les séparatistes se battent entre eux certes en ce moment. Mais des renseignements précis me permettent de redouter de les voir passer à l'action directe avant un mois (...) Nous sommes à la veille d'attentats, peut-être même de soulèvements dans des régions où des bandits tiennent le maquis depuis des années. Cette fois-ci ce ne sera pas une action sporadique et localisée, car le Maroc et la Tunisie sont là tout près qui donnent l'exemple. C'est le Maghreb tout entier qui va s'enflammer». Contrairement à ce que croient aujourd'hui encore certains Algériens, la police des Renseignements Généraux n'envisagea même pas d'intervenir : elle avait des informateurs au sein des activistes, mais aucun manipulateur. Et le gouverneur n'ordonna aucune arrestation préventive.

La Toussaint 1954

Le 1^{er} novembre 1954, un communiqué du gouvernement général de l'Algérie annonçait «qu'au cours de la nuit (du 31 octobre au 1^{er} novembre), en différents points du territoire algérien, mais plus particulièrement dans l'Est du département de Constantine, et dans la région de l'Aurès, une trentaine d'attentats ont été commis par de petits groupes de terroristes. Un officier et deux soldats ont été assassinés à Khenchela et à Batna. Deux gardiens de nuit ont été tués en Kabylie. Des coups de feu ont été tirés sur les gendarmeries. On a également pu noter l'usage de certains engins explosifs ou incendiaires rudimentaires, qui généralement n'ont pas causé de dégâts. Néanmoins des dommages relativement importants ont été enregistrés à la coopérative de Boufarik, dans un dépôt de la Cellunaf et dans un dépôt de liège en Kabylie». Dans les heures et les jours qui suivirent, les précisions affluèrent. *Le Monde* du 3 novembre titrait : «Des groupes armés isolent un centre (Arris) que des convois militaires doivent dégager» et évaluait le bilan de la Toussaint à «une dizaine de tués». Le journal communiste *Alger Républicain* donnait la liste des «six victimes». «Sept morts, hélas ! et une tentative de caractère insurrectionnel dans l'ensemble de l'Algérie», expliquait le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, aux députés le 12 novembre. En réalité les commandos du FLN avaient tué neuf personnes, dont trois militaires, ayant perdu eux-mêmes quatre hommes

et six blessés. Mais le secrétaire d'État et maire d'Alger, Jacques Chevallier, avait reconnu : «L'Aurès est pratiquement en état d'insurrection» ; il parlait de 400 à 500 hommes, disposant d'armes automatiques et de postes émetteurs et récepteurs. Cependant que le gouverneur Léonard confirmait la présence en terre algérienne d'une nouvelle organisation secrète, *Le Monde* (4 novembre) évoquait le texte de la proclamation «émanant d'un certain Front de la libération nationale, qui expose le programme des terroristes aux militants de la cause nationale» ; mais il n'en révélait pas le contenu. Du Caire provenaient des informations de propagande fournies par la délégation algérienne ralliée au FLN. *La Voix des Arabes* annonçait le 1^{er} novembre : «Une puissante élite d'enfants libres de l'Algérie a déclenché l'insurrection de la liberté contre l'impérialisme français». Et de donner un bilan amplifié du résultat des attentats, y compris de ceux qui avaient été programmés, mais n'eurent pas lieu. Cela permit au gouvernement français d'incriminer la responsabilité de l'Égypte et de la Ligue arabe dans cette entreprise «commandée depuis Le Caire».

La presse des pays arabes relaya aussitôt ces nouvelles. Dès le 2 novembre, le journal tunisien *Al-Akhbar* ouvrait une rubrique au titre prophétique : «L'insurrection de l'Algérie», annonçant qu'il ne la refermerait qu'avec la victoire. Tel fut aussi le ton général de la presse du Moyen-Orient. Quant à la presse française elle était plus divisée : dans l'ensemble elle croyait plutôt à l'intervention épisodique de «fellagas venus de Tunisie» ou à l'action de terroristes téléguidés par les services secrets égyptiens. Seuls les organes anarchistes et trotskistes affirmaient que le Maghreb tout entier était maintenant en lutte et qu'une nouvelle guerre d'Indochine commençait. Dans l'opinion la réprobation fut unanime du fait de l'agression perpétrée contre un jeune couple d'instituteurs métropolitains, jugée odieuse et «inqualifiable». L'émotion fut telle qu'elle amena le PCF à condamner «le recours à des actes individuels susceptibles de faire le jeu des pires colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux». L'ancien ministre, René Mayer, porte-parole des conservateurs français d'Algérie, en tira aussitôt l'argument politique : «Lorsqu'on voit assassiner ce jeune instituteur limousin, venu avec sa femme, dans l'enthousiasme des débuts de carrière, enseigner la France, sa langue, son génie, dans un douar des Aurès, on frémit à l'idée que les hommes qui ont armé les bras des tueurs ont la prétention de mener l'Algérie vers une ère de civilisation, de liberté et d'indépendance. Cette amère dérision doit inspirer les décisions viriles qui seront, je l'espère, celles du Gouvernement». Le ministre de l'Intérieur répondit devant la Commission de l'Assemblée nationale, qu'il n'admettrait jamais de négociation avec les ennemis de la patrie : «Dans ce cas la seule négociation c'est la guerre!» Et le chef du gouvernement confirma le 12 novembre : «Qu'on n'attende de nous aucun ménagement avec la sédition, aucun compromis avec elle».

Le FLN se réjouit, dit-on, d'avoir provoqué cette déclaration de guerre. Aux militants qui avaient fait valoir qu'avec le gouvernement Mendès France, une solution politique était possible, il avait répondu qu'ils ne tarderaient pas à mesurer leur illusion. C'était désormais un fait acquis : une nouvelle conquête de l'Algérie allait commencer.

L'effet psychologique des premières opérations fut également une réussite auprès de l'opinion française. Dès le 9 novembre, *Le Monde* affirmait que «le nombre des rebelles de l'Aurès était maintenant évalué à 3 000». Le sentiment d'insécurité que les commandos avaient mission de faire naître, apparaissait selon la presse parisienne, qui notait : «Le 8 novembre un car de voyageurs est attaqué par les rebelles en Kabylie et le chauffeur assassiné». Bientôt était annoncé un accrochage meurtrier entre un détachement de parachutistes légionnaires et un groupe de fellaga : ceux-ci auraient eu dix morts, dont un maquisard important, Grine Belqacem. Et l'on pouvait lire dans la presse l'appel lancé par les autorités aux Musulmans de l'Aurès de rejoindre «les zones de sécurité». Bref l'opinion informée perçut très vite l'atmosphère de guerre.

Sur le plan intérieur algérien, l'éclatante démonstration de force recherchée par le FLN ne fut cependant pas réalisée. Les opérations visaient notamment à «préparer les conditions de développement de la guérilla» ; en clair elles devaient procurer des armes par l'attaque des casernes de Batna, Khenchela, Blida et Oran, et du dépôt de Boufarik. Or elles n'y parvinrent pas. Le sabotage des moyens de communication fut également un échec. L'action de la Toussaint devait démontrer surtout que l'insurrection pouvait s'allumer simultanément dans toutes les régions ; tel ne fut pas le cas, du fait de divers ratés de l'opération.

Les partis politiques algériens furent généralement surpris, mais restèrent sceptiques. Les centralistes du MTLD jugèrent dans l'ensemble que le FLN risquait d'entraîner des militants nationalistes dans une aventure et attendirent pour se prononcer ouvertement. Leurs chefs n'en furent pas moins arrêtés en décembre, ainsi que plusieurs leaders messalistes, ce dont le FLN se félicita. Les Messalistes n'avaient pas osé condamner publiquement le mouvement, qu'ils comparèrent pourtant à ceux du Maroc et de Tunisie. Beaucoup l'estimèrent seulement prématuré. Mais Messali en regroupant ses fidèles dans un nouveau parti le Mouvement National Algérien (MNA) signifia clairement qu'il ne reconnaîtrait pas la légitimité du FLN et l'opportunité de son action.

L'UDMA invita les populations européenne et musulmane à conserver leur sang-froid, affirmant que le problème algérien ne serait pas résolu par la violence. Toutefois Ferhat Abbas répéta dans *La République algérienne* : «L'ère coloniale est définitivement close». L'Association des oulémas se borna à écrire dans *Al-Baqaïr* qu'elle ne pouvait faire le moindre commentaire, mais elle partageait les préventions des gens de l'UDMA contre «les aventuristes du PPA». Ce n'est que le 4 février 1955 que l'Association prit position en

condamnant «les méthodes sauvages et atroces qu'a utilisées l'autorité pour tenter de réprimer le mouvement de révolte par la terreur et la violence».

Le Bureau politique du Parti Communiste Algérien expliqua le 12 novembre «les différentes actions armées» par «la politique colonialiste», mais il condamna implicitement la voie du FLN en estimant que «la meilleure façon d'éviter les effusions de sang, d'instaurer un climat d'entente et de paix, consiste à faire droit aux revendications algériennes par la recherche d'une solution démocratique qui respecterait les intérêts de tous les habitants de l'Algérie, sans distinction de race, ni de religion, et qui tiendrait compte des intérêts de la France».

Quant aux populations algériennes, leurs réactions ne furent pas plus unanimes. La plupart se réfugièrent dans l'attentisme. Certes, les anciens combattants, ceux de Biskra par exemple, vinrent assurer les autorités françaises que «jamais la haine, le désordre et le séparatisme ne régneraient dans leurs villes». En Oranie notamment, les paysans dénoncèrent ou neutralisèrent les «fellaga». Tout au contraire dans l'Aurès, des tribus ou des douars prirent unanimement parti pour eux. Presque partout, sauf en Kabylie, les déclarations du FLN et de l'ALN restèrent ignorées. En France enfin la plupart des émigrés, bien que d'obédience messaliste, saluèrent le mouvement comme le début de l'insurrection concertée du Maghreb. Mais il faudra de longs mois pour que le Front devînt un véritable Rassemblement national. Alors seulement la conspiration, préparée par quelques-uns pour alerter l'opinion internationale et obtenir l'appui des frères maghrébins et des États arabes, engendra la guerre de libération du peuple algérien.

Les guerres d'Indochine et d'Algérie au miroir de «la guerre révolutionnaire»

Les guerres que les Français ont fini par appeler guerre d'Indochine et guerre d'Algérie constituent pour eux les conflits majeurs des années 1945 à 1962. Cela les a tout naturellement incités – et spécialement ceux qui ont participé à ces deux conflits – à les comparer entre eux. Il ne s'ensuit pas que la méthode comparatiste soit la plus logique ou la plus opératoire pour l'étude de ces guerres coloniales. Mais il se trouve que les militaires et les responsables civils français les plus concernés ont immédiatement fait le rapprochement entre ces deux conflits et déclaré ressentir leur étroite parenté. Ils ont baptisé «guerres révolutionnaires» ces deux guerres d'indépendance menées par des partis révolutionnaires et certains théoriciens ont même cru pouvoir étendre ce qualificatif à d'autres conflits anticoloniaux ou non. En bornant ici notre enquête aux conflits franco-vietnamien et franco-algérien, il paraît utile de partir de ce concept unificateur de «guerre révolutionnaire» parce qu'il représente la première tentative de comparaison systématique présentée par des spécialistes militaires.

L'expression de «guerre révolutionnaire» au sens qu'elle a pris en France dans les années 50 à 70 fait référence explicite à un ouvrage de Mao Zedong publié en 1936 et traduit sous des titres voisins: *Principes* (ou stratégie) *de la guerre révolutionnaire*¹. Telle est du moins la version des leaders communistes vietnamiens² et de leurs commentateurs, amis ou adversaires. Un historien pourrait faire remarquer que les révolutionnaires français avaient célébré depuis la fin du XVIII^e siècle «les guerres de libération» (contre les États monarchiques) puis au XIX^e siècle les «guerres de libération nationale». Par ailleurs, la révolution russe de 1917 avait déjà donné lieu à une théorisation de la «guerre populaire» chez les marxistes européens³. La guerre révolutionnaire ou populaire n'est donc pas une invention du «Grand Timonier» (Mao Zedong).

Article initialement paru dans *l'Ère des décolonisations*, Karthala, 1995.

1. Mao-Zedong, *Stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine*, Paris, Éditions sociales, 1951.

2. Cf. l'ouvrage de Vo Nguyễn Giap, *L'Armée populaire de libération*, publié dans la RDV en 1952 (traduit par des militaires français sous le titre *La Guerre de libération et l'armée populaire* (1955) et publié par Maspero en 1966 avec le titre *Guerre du peuple, armée du peuple*. Pour Hô Chi Minh, on peut se référer à *L'Insurrection armée*, réédité en français en 1970, aux *Œuvres choisies* (Maspero, 1967) et aux volumes de *Textes* (1914-1969), L'Harmattan.

3. Curieusement on ignore pendant les années 50-60 l'ouvrage d'un prétendu marxiste allemand A. Neuberg, *L'Insurrection armée*, publié à Zurich en 1928 et repris par le Bureau d'éditions du PCF en 1931. Il contient d'intéressants développements sur le travail politico-militaire du parti bolchevique parmi les paysans et sur la guerre des partisans qui ont pu inspirer

Pourtant à l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de l'armée populaire du Viêt-nam (APV), la radio gouvernementale expliqua le 22 décembre 1954: «L'armée populaire vietnamienne a gagné glorieusement la guerre de libération du peuple parce qu'elle avait la technique et la tactique de la guerre populaire appliquant la théorie marxiste-léniniste dans la lutte par les armes, les pensées de Mao Zedong et les expériences des troupes de libération chinoises dans les conditions réelles du champ de bataille vietnamien». Cette version officielle ne convainc pas l'historien plus enclin à expliquer la victoire militaire de l'APV, cette armée de fantassins, par les qualités remarquables de ses soldats et de ses cadres, leur rapidité de manœuvre, leur parfaite adaptation à la guerre de jungle et au combat de nuit, leur accoutumance au feu et à la lutte rapprochée¹. Mais l'explication communiste de la victoire semble avoir été acceptée comme valable, dans ses grandes lignes, par certains officiers et théoriciens français, tels les colonels Gardes, Lacheroy, Rocolle, Trinquier, Bonnet, Hogard, Goussault, Argoud².

Il est vrai que les Vietnamiens communistes et ces officiers français définissaient différemment la guerre révolutionnaire. Pour les premiers, elle était la guerre du peuple dressé contre ses oppresseurs étrangers, les colonialistes, et leurs alliés intérieurs: les féodaux et les réactionnaires. Cette guerre de libération devait être menée au Viêt-nam comme en Chine par les paysans opprimés et exploités sous la direction de la classe ouvrière et de son avant-garde, le parti communiste. Cette guerre était donc une révolution totale: elle visait tout à la fois à renverser l'impérialisme et à liquider la classe des propriétaires fonciers féodaux. Dès lors, elle ne pouvait pas être conduite selon des normes militaires classiques. L'armée devait être en même temps un instrument de combat, un organisme de propagande et un facteur d'organisation du pouvoir populaire dans les «zones libres» aussi bien que dans les zones encore soumises «à l'Administration coloniale et à celle de ses laquais».

Pour les colonels français, la guerre révolutionnaire désigne la lutte armée menée par les partis communistes des pays dépendants et sous-développés dans le cadre de la stratégie mondiale du Kominform. Elle se définissait donc à leurs yeux comme une agression étrangère camouflée en insurrection nationale ou en guerre civile. Elle était évidemment aidée par l'URSS, par la Chine communiste ainsi que par les États satellites de même obédience.

Mao Zedong. Il a été réédité par F. Maspero en 1970 avec des remarques et des critiques d'Érich Wollenberg, l'un des coauteurs de cet ouvrage collectif publié sous un pseudonyme à Moscou et sous le couvert d'un éditeur de Zurich inexistant. Le chapitre XII, «Le travail militaire du parti parmi les paysans», avait été rédigé par Hô Chi Minh.

1. Cf. sous la signature Commandement en chef en Extrême-Orient, *Les enseignements de la guerre d'Indochine* (mai 1955), fascicules II et III (Service Historique de l'Armée de Terre).

2. *La Revue de Défense nationale* et *La Revue militaire d'information* ont consacré en 1956 et 1957 l'essentiel de leurs articles à la guerre révolutionnaire. Elles cessèrent progressivement d'en traiter en 1958.

La guerre révolutionnaire usait partout des mêmes méthodes; elle était avant tout une guerre psychologique destinée à façonner les esprits, à endoctriner les masses, voire à rééduquer les adversaires civils et militaires. À côté du «viol des foules», de la «mise en condition» du peuple, elle développait une lutte armée ayant pour arme essentielle le terrorisme et les attentats contre les personnes et pour tactique la guérilla rurale.

À partir de ces définitions, volontairement simplifiées, est-il possible de répondre à la question que sous-tend notre exposé: la guerre de la République démocratique du Viêt-nam et la guerre du FLN algérien furent-elles, ou non, des «guerres révolutionnaires» conformes aux modèles qui prétendent les décrire?

La guerre de la République démocratique du Viêt-nam

Politique et propagande dans la guerre du Viêt-minh¹

Soutenue et dirigée de bout en bout par des militants communistes Vietnamiens, elle peut apparaître, *a priori*, comme une «guerre révolutionnaire» proche des définitions de Mao Zedong. De bons observateurs le mesurèrent dès le mois de février 1944 lorsque Vo Nguyên Giap créa simultanément la première unité organisée de combattants et une section dite de propagande armée pour la libération du Viêt-nam. Au lendemain du coup de force japonais, une instruction du Bureau politique du Viêt-minh rappelait le 12 mars 1945: «La politique est plus importante que l'activité militaire, la propagande plus importante que le combat»; celle-ci devait appeler le peuple tout entier à se lever, en préparant les bases politiques et militaires d'un soulèvement général.

Le travail politique fut le souci commun des premières organisations militaires qui fusionnèrent sous le nom d'Armée de libération (*Quân Giải Phóng*). Or celle-ci prit en décembre 1945 le qualificatif d'Armée nationale (*Vệ Quốc Quân*). Sa devise proclamée «la Patrie avant tout» était celle du Front national du Viêt-nam, constitué après dissolution du parti communiste le 11 novembre 1945. La guerre était alors présentée par Hồ Chí Minh lui-même comme «une guerre de résistance contre les colonialistes français», «une résistance à long terme». Elle fut dite ensuite «guerre populaire», cependant que l'Armée nationale devint «l'Armée populaire» (voire même selon les Français «l'Armée rouge» ou «l'Armée révolutionnaire»). Ces modifications sémantiques traduisent à leur manière le fait que l'armée nationale fut progressivement imprégnée d'idéologie révolutionnaire. La formation politique de la troupe occupait, paraît-il, près de la moitié du temps

1. Parmi les ouvrages que j'ai surtout utilisés je citerai ceux de Bernard Fall: *Le Viêt-minh* (1960), *Indochine 1946-1962. Chronique d'une guerre révolutionnaire* (1962), *Les deux Viêt-nam* (1962); de J. Ferrandi: *Les Officiers français face au Viêt-minh* (1966); d'Y. Pagniez, *Choses vues au Viêt-nam* (1954), *Le Viêt-minh et la guerre psychologique* (1955); du général Salan: *Indochine rouge* (1975) et *Mémoires* (t. 1 et 2). Du côté vietnamien Hoang Quoc Viêt: *Récits de la résistance vietnamienne* (1966), Ngo Van Chieu: *Journal d'un combattant viêt-minh* (1955).

consacré à l'instruction militaire. Dans les troupes régulières, des communistes éprouvés formaient la section politique. Ces *Can Bô*, cadres politiques, avaient leur hiérarchie propre, mais ceux de haut rang, que les services français appelaient des commissaires politiques, avaient le pas sur les officiers supérieurs pour tout ce qui n'était pas proprement militaire. Ils étaient les seuls responsables des opérations politiques ou psychologiques, par exemple du mode d'endoctrinement des jeunes, de la lutte antireligieuse, de l'enseignement du peuple ou de la modernisation des mœurs. Mais ils levaient aussi les guérilleros, désignaient et préparaient ceux qu'ils chargeaient des opérations terroristes.

À tous les militaires, qu'il s'agisse de troupes régulières nationales (*Chu Luc Chi Doi*), de troupes régionales (*Bo Doi Dia Phuong*), de milices d'autodéfense (*Tu Ve Doi*), d'unités spéciales de «miliciens populaires» (*Dân Quân*) et de partisans guérilleros (*Du Kich*), on enseignait quelques sentiments forts. D'abord peut-être la haine (*Cam Thu*) car «plus grande sera notre haine, plus efficace sera notre lutte». La haine des «envahisseurs colonialistes» était fondée sur la dénonciation constante des crimes du colonialisme, rendu responsable par exemple de la «famine de 1945 qui avait causé deux millions de victimes» (*sic*), et des «atrocités des sauvages militaires français». La haine des féodaux et des réactionnaires, pareillement affublés du qualificatif de *Viêt-Gian*, traîtres au Viêt-nam, était attisée par des représentations folkloriques, des pièces de théâtre, des chants révolutionnaires.

Partout des affichettes transmettaient, à l'usage des militaires et des civils, des mots d'ordre emphatiques ou des sentences jugées essentielles pour le triomphe de «la juste cause». «Celui qui travaille pour le Doc Lap (l'indépendance) est un patriote. Celui qui ne travaille pas pour le Doc Lap est un *Viêt-Gian*», «Celui qui ne déclare pas la totalité de sa récolte est un *Viêt-Gian*». Plus politiques, divers slogans proclamaient : «Être communiste, c'est être un grand patriote ; c'est être contre le gouvernement fantoche de Bao-Daï, contre l'Union française, forme camouflée de l'Impérialisme». D'autres slogans de base, sans cesse répétés au travers des «plans de propagande» successifs, disaient la nécessité de «la résistance de longue durée» pour obtenir l'indépendance, la liberté et le bonheur que réaliserait la Démocratie nouvelle. Ils enseignaient que la lutte antiféodale et la lutte anti-impérialiste étaient de même importance. L'indépendance du pays s'accompagnerait du partage des terres, de la confiscation des propriétés des féodaux et des traîtres.

Le Viêt-minh usa également d'une propagande dite *Dich-Vân* (mot à mot : démarche auprès de l'ennemi) qui s'adressait spécialement aux militaires de «l'État fantoche de Bao-Daï» : «Le soldat vietnamien n'est pas un ennemi. C'est un égaré, tout au plus un rebelle. S'il se rallie, il sera traité avec égards». À grand renfort de tracts rédigés en diverses langues, d'appels de haut-parleurs, elle visait aussi les troupes de l'Union française pour y

provoquer désertions et ralliements¹. Les consignes données aux commissaires politiques dans les premières années de la guerre allaient dans le même sens : il ne fallait pas insulter l'ennemi français, mais faire appel à l'internationalisme et à «l'esprit anti-guerre» du peuple français. Dûment instruite sur le plan idéologique, l'armée envoyait aussi ses instructeurs dans les villages, préalablement préparés par des manœuvres d'intimidation, comme l'enlèvement de notables, de chefs de village ou l'assassinat de personnalités connues. Alors commençait l'action politique de masse auprès des paysans (*Dan Vân*). Les villageois étaient catéchisés, puis entretenus par des discussions dirigées et des séances d'autocritiques. Ce système de contrôles et discussions (*Kiem Thao*), appliqué surtout à partir de 1950, s'accompagnait ensuite, à partir de mai 1952 de la «formation corrective» (*Chinh Huân*) pour réformer les fautes ou les pensées suspectes avouées en confessions publiques.

Ces discussions montrèrent par exemple qu'en 1952 l'enthousiasme patriotique était en baisse. Et c'est pour insuffler aux Vietnamiens une nouvelle vigueur révolutionnaire que le parti décida de combler «un retard impardonnable», selon Hô Chi Minh, et de réaliser immédiatement la réforme agraire décrétée en principe le 14 juillet 1949. Elle était fondée sur la baisse de 25% des taux de fermage et d'intérêt, l'annulation des dettes, la confiscation des terres appartenant «aux traîtres et réactionnaires» (puis aux riches propriétaires après 1954) et leur redistribution aux paysans pauvres et aux ouvriers agricoles. Les paysans furent appelés désormais avec respect des *Nông Dân*; c'était le moindre remerciement qu'on leur devait alors qu'ils fournissaient depuis 1950 non seulement des milliers de combattants mobilisés d'autorité, mais aussi depuis juillet 1951 des dizaines de milliers de «travailleurs civiques» (*Dân Công*) chargés d'accompagner et de ravitailler les troupes. C'étaient eux aussi qui soutenaient l'effort de guerre par la production accrue de riz. Car le riz servait à payer les militaires et les fonctionnaires, à acquitter les achats d'armes à l'étranger. Même les impôts étaient réglés en nature, en riz, et les emprunts garantis par le riz. On lançait donc des appels constants pour augmenter la production et les campagnes rizicoles étaient dites de «la contre-offensive» ou de «la victoire». Bref le Viêt-minh faisait d'abord la guerre et lui subordonnait tout, même la révolution agraire. Cette mobilisation totale, réalisée dans une atmosphère qu'on pourrait appeler d'union sacrée consentie ou imposée, ne fut pas comprise comme telle par les théoriciens militaires français; ils ne furent sensibles qu'à l'encadrement révolutionnaire et administratif. C'est ainsi que certains d'entre eux décrivirent sous le nom de «hiérarchies parallèles»² la nouvelle organisation du pays.

1. On sait qu'il y eut beaucoup de déserteurs Vietnamiens – peut-être 30 000 au total? – contre quelques centaines de déserteurs français (288), Nord-Africains (338), Africains (78) et légionnaires (1 373) au total 2 077. La propagande communiste notamment en RDA a beaucoup exagéré l'ampleur des désertions de légionnaires allemands.

2. Précisons que cette expression qui désignait jusqu'ici dans le vocabulaire militaire français les liaisons ou la coopération existant entre les différentes armes, ne renvoyait à aucun mot Vietnamien.

Les «hiérarchies parallèles», signe du totalitarisme?

Selon les théoriciens militaires français, le Viêt-minh aurait imposé sur l'ensemble du territoire vietnamien et à tous les échelons (villages, cantons, *huyên* (mot traduit par «délégation», district), préfectures (*Phu*), provinces (*Tinh*) et groupes de provinces) une hiérarchie de «responsables» placés sous les ordres d'un triumvirat de direction. Ainsi dans chaque village existait un «comité de résistance et d'administration» de 5 ou 7 membres dont 3 ou 5 «responsables» chargés de fonctions spécialisées (finances, effectifs, justice, information...); ce conseil communal était dirigé par un comité de trois permanents. Des «comités de résistance» aux effectifs parfois plus nombreux existaient à tous les échelons supérieurs, groupes de villages (*Liên Xa*), districts et provinces. À titre d'exemple, dans le Sud-Viêt-nam on trouvait à la base des «comités populo-militaro-administratifs» puis des comités résistants exécutifs de «districts» et provinces (de 5 membres)¹.

À côté de cette première «hiérarchie» politique et administrative aurait fonctionné parallèlement une seconde hiérarchie: celle d'associations ou de groupements rassemblant obligatoirement tous les éléments de la population selon leur sexe, leur âge, leur profession, et leur foi religieuse. On recensait ainsi comme autant d'«associations pour le salut du Viêt-nam», des sociétés de jeunes hommes, de vieillards, de mères de famille, d'ouvriers, de cultivateurs et des associations de bouddhistes ou de catholiques «résistants». L'ensemble de ces associations d'État était regroupé dans le *Liên Việt*. Ce Front national créé le 27 mai 1946 était censé rassembler autour du programme de Hồ Chi Minh «Indépendance et démocratie» tous les Vietnamiens, tous les syndicats, partis et associations. Enfin une troisième «hiérarchie parallèle» (on l'aurait imaginée supérieure) était constituée par le parti communiste. Celui-ci dissous en principe en novembre 1945 avait reparu le 3 mars 1951 sous le nom de parti des travailleurs vietnamiens (*Việt Nam Dang Lao Dong*). En fait, il n'avait jamais cessé d'exister «clandestinement», mais comment pouvait-on cacher l'existence d'un parti de 21 000 adhérents (fin 1949) et de 365 000 (fin 1950)? Quant au Viêt-minh, il disparaissait lui aussi en 1951 pour fusionner avec le *Hội Liên Hiệp Quốc Dân Việt Nam* (Front national populaire du Viêt-nam) fort de huit millions de membres en 1952².

Ces trois hiérarchies, où le colonel Lacheroy oubliait curieusement la hiérarchie militaire mise au premier plan par le général Salan, se surveillaient, paraît-il, et se notaient même dans leurs comptes rendus. Pris dans ces

1. C'est à partir de l'exemple des deux provinces Viêt-minh du Sud-Viêt-nam que le colonel Lacheroy crut pouvoir généraliser à l'ensemble du Viêt-nam, dans ses écrits bien connus: *Une arme du Viêt-minh: les hiérarchies parallèles* (1953). *Action viêt-minh et communiste en Indochine ou une leçon de guerre révolutionnaire* (avril 1955). Le général Salan dans ses ouvrages donne des renseignements parfois différents. De même les quelques rapports du Deuxième Bureau qui ont été publiés (par exemple dans le bulletin *Guérilla*).

2. Il sera remplacé en 1955 par le Front de la patrie et de la réunification nationale (*Mat trôn Tổ Quốc Thong Nhất Quốc Gia*).

«hiérarchies parallèles» les individus n'avaient aucun moyen de se soustraire à leurs obligations. Les groupements de cellules communistes (cellules de fonctionnaires, de civils et de militaires), les trois *Liên Chi*, étaient eux-mêmes contrôlés par les comités directeurs du parti.

Cette notion de «hiérarchies parallèles» matérialisée par de complexes organigrammes à l'usage des officiers français¹ leur fut présentée comme le signe évident du totalitarisme. Ce cloisonnement de la société aurait été imaginé et imposé par les communistes pour la surveiller et l'endoctriner. La démonstration n'apparaît pourtant pas comme pleinement convaincante.

Tous les sociologues vietnamiens ont souligné la structure communautaire villageoise et la hiérarchisation de leur société. Décrivant le système communal traditionnel, ils ont montré que chaque village était soumis à un conseil de notables aux fonctions hiérarchisées. Celui-ci veillait notamment à ce que chacun accomplisse exactement ses devoirs civiques et religieux. D'où le contrôle absolu de l'opinion publique sur la vie privée de tous². Certains historiens pensent même qu'à l'époque coloniale les autorités communales mises en place par les Français étaient sans pouvoir réel, cependant que des conseils de notables considérés contrôlaient l'activité des villages. Les chefs de village n'étaient en réalité que des agents de liaison entre les conseils de notables respectés et l'administration supérieure.

Remarquons qu'il en alla de même pour les «comités de résistance et d'administration» (*Uy Ban Khang Chinh/ Hanh Chinh*) devenus la base de l'organisation territoriale de la RDV. En «zones ralliées» contrôlées par les Français, ils fonctionnaient presque partout secrètement, se réunissant souvent de nuit. En zones *viêt-minh*, dites «zones libres» pour la République démocratique du Viêt-nam, les représentants des villageois théoriquement élus tenaient ouvertement conseil à la maison commune, mais leurs avis ne comptaient guère face à l'autorité des nouveaux responsables militaires et administratifs nommés.

De même, dans une société depuis toujours divisée en quatre ordres (lettrés, agriculteurs, artisans et commerçants) et en multiples classes, les associations très nombreuses ayant des intérêts et des buts précis d'entraide et de solidarité existaient traditionnellement. Elles ne furent pas inventées mais seulement prises en main par les communistes, surveillées et développées par eux. Contrairement encore à d'autres idées préconçues, la mobilisation des masses ne fut pas obtenue en organisant systématiquement dans les campagnes la lutte des classes. Le parti communiste dut tout au

1. Le colonel Lacheroy affirmait que «dans la hiérarchie territoriale Viêt-minh les chefs disposaient à tous les échelons de bureaux spécialisés, semblables à ceux de toutes les armées: 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e Bureaux. Comme dans l'Armée (française) les bureaux de chaque échelon recouvrent exactement les bureaux homologues de l'échelon subalterne et sont eux-mêmes coiffés par ceux de l'échelon supérieur».

2. Outre l'ouvrage classique de Pierre Gourou, *Les Paysans du delta tonkinois*, cf. Nguyễn van Huyen, *Recherches sur la commune annamite* (1939) et *La Civilisation annamite* (1944).

contraire modérer celle-ci jusqu'à la fin de 1953¹ et par tactique «s'allier avec les paysans riches et patriotes pour renverser les traîtres réactionnaires». Peut-être faut-il enfin se souvenir que beaucoup des militants communistes n'étaient pas des prolétaires. La revue du Kominform remarqua en août 1953 qu'ils étaient pour près de 74% des intellectuels d'origine bourgeoise contre 19% d'origine paysanne et 7% d'origine ouvrière. La caste des notables se survivait donc avec ces jeunes cadres lettrés dirigeant une population composée à 90% d'analphabètes.

*La guerre de la République du Viêt-nam
fut-elle une guerre de partisans révolutionnaires ?*

La guerre menée par le Viêt-minh fut-elle sur le plan militaire conforme aux descriptions de la guerre révolutionnaire que l'on donna en France et au Viêt-nam dans les années 1950 ? Pour les théoriciens français celle-ci pouvait se définir comme la somme d'une guerre de partisans et d'une guerre psychologique. Pour les propagandistes communistes vietnamiens elle devait être une guerre populaire, une guerre de partisans conduite par la paysannerie conformément aux enseignements de la stratégie chinoise et de la pensée de Mao Zedong.

La guerre du Viêt-nam se caractérisa dans ses débuts à la fois par une vague d'actions terroristes² et par l'apparition d'une guérilla paysanne. La tactique des Vietnamiens qu'on prétend inspirée par la formule des 16 mots-clés de Mao Zedong³ pourrait tout aussi bien s'appeler selon Hô Chi Minh «la lutte du tigre contre l'éléphant» : faire le vide par-devant l'ennemi et le harceler par-derrière. En réalité elle paraît avoir été surtout imposée par l'infériorité provisoire du Viêt-minh. Celui-ci prévoyait en effet dès les arrêtés des 12 mars et 28 avril 1946 la formation de grandes unités militaires allant du bataillon (comptant en principe 800 hommes) à la division et au corps d'armée en passant par les régiments (de 3 bataillons) et les brigades (de 3 régiments). Dès le 19 décembre 1946, neuf zones de guerre étaient distinguées et l'on prévoyait d'envoyer une division dans chaque zone. Ces plans d'état-major, qui furent ensuite modifiés mais finalement appliqués, montrent à eux seuls que le Viêt-minh n'entendait pratiquer la guerre de partisans que dans une première phase⁴.

1. Fin 1953 apparurent des tribunaux populaires spéciaux chargés notamment de détecter les ruses des propriétaires qui avaient feint de redistribuer leurs terres. Ainsi les «paysans pauvres» pouvaient-ils punir «les propriétaires fourbes et cruels».

2. Selon le général Fonde, le chiffre des Viêt-Gian assassinés par le Viêt-minh en Cochinchine variait en 1946 de 150 à 600 par mois. En 1949, il était d'environ 260 pour la Cochinchine et de 663 pour l'ensemble de Viêt-nam.

3. «Si l'ennemi attaque je me dérobe. S'il se défend, je le harcèle et l'use. S'il se replie j'attaque». Une liste des «dix commandements de la guérilla selon Mao» fut semble-t-il rédigée par les Vietnamiens.

4. La guérilla au Viêt-nam n'était pas nécessairement le fait de petits détachements. Dès 1948, un ou plusieurs bataillons participaient souvent aux embuscades et aux attaques de postes

Avec l'accroissement progressif de ses effectifs et de son armement l'armée de la RDV put passer au stade de la grande guérilla¹ et de la guerre de mouvement, puis engager des batailles d'envergure avec des troupes d'infanterie nombreuses disposant d'artillerie². À partir de 1950, comme le notait le premier le correspondant français de *l'Humanité*, la guérilla d'Indochine était devenue une guerre classique où intervenaient des régiments aux effectifs portés à 3 500 hommes et des brigades. La presse militaire française laissait entendre en 1951 que Nguyễn Giap pouvait attaquer avec cinq divisions de réguliers sur les sept dont il disposait³.

Le commandement Viêt-minh recherchait désormais des succès par des combats sévères mais relativement courts. Ainsi à la bataille de Cao bang (septembre-octobre 1950) 25 bataillons français furent accrochés et perdirent selon les sources de 4 800 à 7 000 hommes. Au contraire à Vinh Yen, après trois jours de combat en janvier 1951, les deux brigades vietnamiennes fortes de 18 bataillons furent durement touchées (1 500 tués) et se retirèrent. Le général Giap n'hésitait cependant pas à engager de véritables batailles d'usure. Ainsi de source française quatre «divisions» (en fait des *Đai Doan*, au total 29 000 hommes) furent opposées aux 22 000 Français dans les batailles qui se déroulèrent autour de Hoa Binh pendant 102 jours (14 novembre 1951-24 février 1952)⁴. À partir de juin 1952, Giap pratiqua sous le nom de contre-offensive une stratégie d'usure à long terme du corps expéditionnaire, notamment en attirant les unités françaises loin de leurs bases. Enfin, lors de la bataille de Dien Bien Phu, le général Giap engagea environ 50 000 hommes dont une division d'artillerie contre les 15 000 hommes du camp retranché. Ceux-ci eurent environ 3 000 tués (2 748 selon le général Gras) et 4 500 blessés sans compter les 9 100 à 9 500 prisonniers. Les pertes des forces de l'APV auraient été de 7 890 tués et 15 000 blessés. On était bien loin à cette date d'une guérilla menée par une armée de partisans *Du Kich*.

Il est exact en revanche que l'armée populaire vietnamienne était par son encadrement une armée communiste. Non seulement des commissaires politiques y figuraient à tous les échelons mais 90 % des officiers supérieurs appartenaient au *Lao Dong*, et même à la base existaient des cellules communistes. Le Deuxième Bureau français calculait qu'au début de 1953

militaires. Pour les actions de détail ou les sabotages de voies de communications, il était fait appel à des effectifs moins nombreux ou à des formations d'irréguliers *Tu-Vê* et *Du Kich*.

1. La grande guérilla procédait par mouvements de nuit et infiltrations d'effectifs importants dans la zone tenue par l'adversaire. En novembre-décembre 1949, Giap commença la guerre de mouvement avec la campagne *Lê Lợi* où il engagea une trentaine de bataillons.

2. Dès 1948, les effectifs des troupes régulières atteignaient 75 000 hommes; en juillet 1952, 108 000, en juillet 1953, 125 000. Avec les formations locales l'ensemble des forces armées était évalué à 60 000 hommes en décembre 1946, 101 000 en juillet 1947, 200 000 en octobre 1950, 276 000 en juillet 1952, 300 000 en novembre 1953 et 350 000 en juillet 1954.

3. Il est vrai qu'à partir de 1951 les *Đai Doan* (brigades de 3 régiments de l'APV) furent appelées des divisions par les Français. Cf. général Gras: *Histoire de la guerre d'Indochine*, p. 399 note 2.

4. Les pertes françaises furent de 894 tués et disparus. Celles des Vietnamiens autour du seul camp retranché de Hoa Binh auraient été de quelque 3 500 hommes.

on pouvait compter parmi les 8 400 hommes d'une division 2 050 membres du parti communiste soit 24,4 %¹. Cela dit, il resterait à prouver que la guerre menée avec courage pendant sept ans par un peuple colonisé fut une «guerre révolutionnaire» à replacer dans le cadre de la stratégie mondiale de l'Internationale communiste. Elle apparaît plutôt avec le recul de l'histoire comme une guerre patriotique de libération de la domination coloniale². Le mobile politique essentiel de 1945 à 1954 fut la reconquête de l'indépendance : tous les assauts de l'armée populaire se faisaient aux cris de *Tien Lien Doc Lap* (En avant pour l'indépendance!)

La guerre du Front de libération nationale algérien

À en croire de nombreux hommes politiques et officiers français, le FLN algérien pratiqua contre la France le même type de guerre que celle menée par le Viêt-minh. Le 7 juillet 1957, le ministre résidant en Algérie Robert Lacoste déclarait : «Nos hommes, nos officiers ont à faire face à la plus dure des guerres, une guerre subversive, une guerre révolutionnaire pour laquelle les Français, généreux et rationalistes, ne sont pas faits». La France était confrontée à une «guerre révolutionnaire». Tel était le credo d'une partie de l'armée et le général Allard répétait encore comme une évidence à la fin de 1960 : «Nous ne sommes ni en temps de paix, ni en temps de guerre, mais en temps de guerre révolutionnaire».

Les preuves en apparaissaient 1°) dans l'imitation du modèle communiste 2°) dans le type de guerre adopté par le FLN fondé sur le terrorisme, la guérilla, la guerre psychologique, la propagande, 3°) dans l'organisation politique et administrative qu'il tenta d'implanter.

Le modèle communiste ?

Que le FLN et son armée aient procédé par imitation des insurrections armées et des révolutions communistes est une erreur. Les anciens moujahidine l'ont reconnu plus tard, tel le commandant Si Azzeddine : «À l'époque nous ne connaissions pas les expériences vécues par d'autres pays au cours d'autres révolutions, comme la Chine ou le Viêt-nam». Même les intellectuels qui rédigeaient le journal officiel du FLN *El Moudjahid* ne paraissent pas avoir connu les écrits militaires de Mao Zedong ou de Nguyễn Giap. Du moins ne les ont-ils jamais cités³. L'exemple du combat des Vietnamiens et le nom même de leurs leaders n'apparaissent pas avant

1. Vo Nguyễn Giap dans son livre *Guerre du peuple* écrivait que «35 à 40 % des cadres et des combattants adhéraient au Parti».

2. Dans *La Résistance triomphera* (1947), le doctrinaire communiste Truong chinh (Longue marche) écrivait : «La condition essentielle de la victoire réside dans l'union nationale». Et Hồ Chí Minh lança en 1948 le mouvement *Thi Dua* (émulation patriotique).

3. Il existe en revanche une brochure ronéotypée éditée par «les Échos militaires de la wilaya d'Oran» et intitulée «Enseignements de la guerre d'Indochine par les Français eux-mêmes» (sans date 1957?). Elle ne figure pas dans les archives militaires françaises du SHAT que j'ai longuement consultées grâce à la courtoisie de son personnel.

la reconnaissance du GPRA par Hanoi le 27 septembre 1958. Quant à l'influence directe ou indirecte du communisme à l'intérieur du FLN ou de l'ALN elle relève de l'affabulation journalistique. Le FLN se méfiait particulièrement du Parti Communiste Algérien et redoutait d'être infiltré par ses militants. La double appartenance au FLN et au PCA était interdite. Et l'on connaît le pittoresque mot d'ordre donné au congrès de la Soummam : «maintenir l'influence communiste dans son cocon de chrysalide». Sur le plan pratique la wilaya IV fut la première à éliminer les communistes au début de 1957 et elle ne cessa de rappeler cette consigne impérative, par exemple à la fin de 1958 : «Considérant que le communisme est un fléau à abattre, aucun communiste ne doit occuper une quelconque responsabilité ou être admis dans un service quelconque».

Les leaders FLN n'ont jamais pensé devoir s'inspirer du programme communiste chinois. Ramdane Abbane déclarait ainsi à Francis Jeanson le 21 septembre 1955 : «Le problème ne se pose pas pour nous comme en Chine. Les Chinois menaient à la fois la Résistance nationale et la Révolution sociale. Nous nous arrêtons à mi-chemin par rapport à eux. «Pour nous le deuxième problème ne se pose pas. Nous avons pris les armes dans un but bien déterminé : la libération nationale». À la question de Francis Jeanson : «Vous inspirez-vous d'autres expériences?», Abbane répondait : «Jusqu'à présent nous ne nous sommes pas inspirés de méthodes viêt-minh». Il ne devait pas changer d'orientation. Dans un rapport qu'il envoyait à ses collègues du FLN à Tunis le 24 avril 1957, Abbane répétait : «la révolution algérienne est une guerre patriotique engagée pour la libération nationale par tout un peuple : le peuple algérien est unanime».

Les ministres du GPRA n'ont jamais tenu un autre langage. Même Ben Youcef Ben Khedda, que les journalistes affirmaient être de tendance léniniste ou maoïste, a écrit : «La guerre d'Algérie a été beaucoup plus une guerre d'indépendance qu'une révolution au sens classique du terme, laquelle suppose un parti révolutionnaire homogène, discipliné, armé d'une idéologie, d'un programme, de statuts, et contrôlant les principales forces du pays». Lui-même avait expliqué dans un rapport au GPRA de juillet 1959 «qu'il fallait définir un programme politique minimum pour soutenir le moral des combattants, programme impliquant la réforme agraire, l'émancipation des femmes, l'industrialisation dans le cadre d'une économie planifiée et l'adhésion à une éventuelle République maghrébine». Or ce programme minimum fut à peine esquissé dans les statuts du FLN établis par une commission que Ben Khedda présidait en décembre 1959. Quant à l'édification lointaine du socialisme, elle sera seulement suggérée dans le programme de Tripoli en août 1962¹.

1. Ces simples observations font justice des affirmations de la propagande française : «Il n'y a pas de nationalisme algérien. Il y a le communisme qui se sert du nationalisme... Si l'on accordait à l'Algérie l'autonomie administrative, dans cinq ans ce serait le Maghreb communiste et dans dix ans l'Europe entière aux mains du communisme». Ces slogans il est vrai relevaient surtout de l'endoctrinement à l'usage des soldats français.

Les références au marxisme pour tenter d'expliquer la révolution algérienne jusqu'en 1962 sont donc totalement inadéquates et occultent l'idéologie réelle du mouvement de libération. Or, au témoignage des *moudjahidine*, celui-ci avait une double inspiration nationale et islamique. Pour eux islam et patrie furent les deux mots clés de la Révolution. Tous les documents de l'époque l'attestent. Le premier organe de presse imprimé du FLN, la *Résistance algérienne* (*Al-muqawma al-jazairia*) proclamait dans un éditorial du 8 avril 1957: «Ce qui fait la gloire de notre armée de libération c'est son attachement aux hauts principes de l'islam». Il n'est que de se référer aux centaines de tracts rédigés dans les wilayate pour s'en convaincre: tous ceux qui étaient écrits en arabe promettaient «la victoire de Dieu» ou «Dieu est avec nous!» Ils associaient le FLN et tous les Croyants, condamnaient les traîtres sous le nom de «chrétiens criminels». Ils célébraient les combattants du *jihâd*, les *moudjahidine*, les *mousabbiline* (ceux qui se dévouent à une cause sacrée), les *fidaiyne*, ces membres de commandos qu'ils considéraient comme des volontaires de la mort et les *chouhada* (les martyrs). Faut-il rappeler que l'enseignement de l'arabe et la prière collective du vendredi étaient obligatoires dans la plupart des wilaya et que dans certaines d'entre elles un *morchid* (aumônier) était affecté à chaque unité. On remarquera aussi que le *jihâd* n'étant canoniquement valable qu'en cas d'exécutions massives de musulmans, la propagande FLN ne cessa de parler d'extermination systématique des Croyants ou de génocides perpétrés par les Français.

La guerre du FLN, «une guerre révolutionnaire»?

Si terrorisme et guérilla définissent la «guerre révolutionnaire», il n'est pas douteux que le FLN et l'ALN pratiquèrent ces méthodes de guerre, utilisées par les Vietnamiens en 1946 et 1947. Sans vouloir banaliser le terrorisme, on sait qu'il est aujourd'hui présenté comme l'*ultima ratio* des peuples dominés ou des minorités opprimées, «l'arme du pauvre» ont dit les Tiers mondistes.

En Algérie, les consignes constantes des responsables civils et militaires furent dès 1955 de «rechercher activement les collaborateurs, qui doivent être purement et simplement abattus». La liste en était d'autant plus longue que l'usage du mot «collaborateur», emprunté à la Résistance française contre l'occupant allemand, était appliqué aussi bien aux caïds qu'aux gardes-champêtres, aux mouchards qu'aux hommes politiques pro-français, aux «zélés et aux tourne-vestes professionnels musulmans aussi bien qu'européens». Du côté français les plus visés parce que les plus influents sur la population, étaient les officiers et les sous-officiers des SAS.

Le terrorisme que les Français crurent avoir mâté en 1957 par la bataille d'Alger continua pendant toute la guerre. Dans certaines wilayate, la plupart des unités militaires furent transformées en 1960 sur le type *fidai*, le terrorisme que certains appelaient guérilla urbaine étant considéré dès lors comme le seul moyen efficace. Au 1^{er} août 1960, les services français avaient déjà

enregistré 13 205 civils algériens assassinés, les purges intérieures à l'ALN n'étant pas prises en compte¹. Or tous n'étaient pas des collaborateurs ou des traîtres. Beaucoup furent exécutés pour refus de cotisation, désobéissance à un ordre de grève, propos défaitistes, certains parce que «saoulard», «fou insultant Dieu», «femme adultère», «bonne chez les Européens». Bien entendu les condamnations à mort infligées par les tribunaux militaires de l'ALN visaient surtout les déserteurs, les goumiers et supplétifs (les «salauds» dans le vocabulaire français des *djounoud*) mais aussi les suspects. La peine capitale était prononcée souvent sur dénonciations anonymes, parfois sur aveux extorqués par la torture.

Quant à la tactique de guerre de l'ALN (on ne peut parler de stratégie unifiée car celle-ci fut inexistante même après constitution d'un état-major en janvier 1960) elle demeura dans l'ensemble, par suite du manque d'armes et d'effectifs, celle de la petite guérilla faite d'embuscades et d'accrochages. L'ALN ne put jamais dépasser le stade du *faïlaq* (transcrit par les Français: «faïlek») c'est-à-dire un bataillon léger de 350 à 400 hommes. Au maximum de sa puissance ses forces atteignirent 46 000 soldats groupés en 8 faïleks et 85 *katiba* autonomes (compagnies de 110 *djounoud* en moyenne)². Devant l'ampleur des pertes infligées aux bataillons par les unités françaises en 1958, l'emploi de cette formation disparut; l'ALN revint dès lors à une guérilla plus éclatée menée par des sections (*ferqa* ou *façila*) ou des *katibas*. Ces dernières furent même dissoutes dans la wilaya IV, au profit des sections, groupes (*faoudj*) ou petits commandos. Dans l'été 1960 le nombre théorique des unités était tombé de 121 *katiba* en août 1958 à 37 (dont 21 réduites à 40 ou 50 hommes) et à 121 groupes. Il est vrai que l'action armée ne fut au total qu'un moyen secondaire.

La guerre politique et psychologique conduite par l'ALN et le FLN était jugée plus importante, et malgré la faiblesse des moyens, beaucoup plus efficace. L'Algérie put disposer au moins dans la guerre des ondes, de l'appui des radios arabes. Dès les années 1957-1958, 23 radios arabes étaient effectivement écoutées en Algérie. Venaient en tête par indice d'écoute *Radio-Tunis* et *Radio-Rabat* qui diffusaient régulièrement la voix de l'Algérie libre puis *Sawt al-Arab* (*La Voix des Arabes*) venue du Caire. Le FLN ne disposa que depuis 1960 d'une radio «Voix de l'Algérie libre et combattante» (*Sawt al-Jazaïr*) mais sa faible puissance et les brouillages étouffaient en partie sa réception. Dans cette guerre radiophonique où les Français intervinrent eux aussi massivement (les ELAK – émissions en langue arabe et kabyle – dépassaient en 1959 quotidiennement 22 heures), le FLN paraît

1. Le nombre de civils algériens assassinés par les *fidaïyne* varia de 2 000 à 3 000 par an. Le maximum ayant été atteint en 1956 avec 3 569 Algériens (et 527 Européens). En 1961, on recensa 1 968 «Algériens victimes civiles du terrorisme» (et 392 Européens).

2. Ces effectifs ne comprennent pas les unités qui se constituèrent en Tunisie et au Maroc: environ 10 000 hommes en 1958 et 30 000 en 1961 (dont 20 000 en Tunisie). Cette armée de l'extérieur ne put jamais intervenir en Algérie avant les accords de paix.

l'avoir emporté. C'est tout au moins ce qu'affirmait le général Ely, chef d'état-major général, au Premier ministre le 25 janvier 1961 : «J'appelle en particulier l'attention du gouvernement sur la guerre des ondes et sur la guerre psychologique, car nos adversaires manient d'une façon remarquable l'arme redoutable que constitue l'action de la radio sur les masses»¹.

Les thèmes de cette propagande qui mériterait une longue étude étaient dans l'ensemble très simples : le FLN ne parlait que d'indépendance nationale et de destruction du régime colonialiste. Il répétait : «la Révolution algérienne est un combat patriotique. Elle n'est inféodée ni au Caire, ni à Londres, ni à Moscou, ni à Washington». À l'usage des Algériens la propagande orale et écrite, les campagnes de rumeurs ne reculaient devant aucune invraisemblance : les fables de l'intervention de la flotte et de l'armée égyptiennes ou de l'«armée de libération maghrébine» les «mille pilotes algériens à l'instruction dans les pays arabes», l'annonce «d'un Dien Bien Phu algérien mille fois plus grand que celui de notre amie l'Indochine» alternaient avec les pires accusations : non seulement «le massacre de Melouza était le symbole de la sauvagerie d'un colonialisme aux abois», mais en recourant au «génocide par castration des hommes dans les camps de regroupement», la France se mettait au banc de l'humanité. L'opinion mondiale était avertie en 1957-1958 que l'armée française utilisait les gaz asphyxiants, menait une guerre bactériologique avec des «bombes contenant des vibrions cholériques» ou en inoculant le typhus à des prisonniers et en distribuant dans les villes des denrées empoisonnées. En octobre 1956, le FLN affirma que la France avait déjà tué 200 000 Algériens, en juillet 1957, «plus de 300 000». On aurait compté 500 000 morts à la fin d'octobre 1957 et 600 000 au début de mai 1958.

La mise en place d'une organisation politique et administrative Mythe et réalités

Comme on l'a déjà suggéré, les services français ont affirmé que le FLN chercha et réussit à encadrer et à contrôler les populations. Dès la fin de 1956, le 2^e Bureau prétendit avoir retrouvé les «trois hiérarchies parallèles de la guerre révolutionnaire» : la hiérarchie territoriale et militaire de ALN, celle du parti FLN, enfin la hiérarchie administrative des comités et des assemblées du peuple par zone (*mintaqa*) région (*nahia*) et secteur (Kasma en réalité *qism* ou *qasma*). Après avoir parlé d'une «organisation populo-politico-militaire» les services français établirent les organigrammes compliqués de «l'organisation politico-administrative (OPA) des rebelles».

On dispose ainsi grâce à eux des OPA de *ferka* (fractions), de *douar*, de *kasma*, de *nahia*, de *mintaqa*, de *wilaya*. Un historien se doit pourtant de constater d'abord que cette expression d'organisation politico-administrative et ce sigle

1. Dans un rapport concernant le premier semestre 1961 le général commandant le corps d'armée de Constantine signalait que *Radio-Tunis* était «le poste le plus écouté» et que «des soldats musulmans tous munis de transistors écoutaient à tout instant des émissions à la gloire du FLN».

d'OPA ne figurent dans aucun document algérien. Les militants du FLN, comme naguère ceux du PPA, parlaient de «l'organisation» pour désigner leur parti ou en arabe du *niddam* ou de l'*idara*. Selon le congrès de la Soummam, l'administration improvisée par des djemâas clandestines serait étendue «avec l'institution des assemblées du peuple qui seront élues par les populations rurales». Qu'en fut-il? Pour autant qu'on le sache, des assemblées du peuple fonctionnèrent en 1957, mais au témoignage même des «contrôleurs» de l'ALN les réunions de villages étaient rares. Les «comités» élus par acclamation étaient en principe au nombre de deux : un comité des 5 dont chaque membre était responsable de tâches spécialisées et un comité des 3, choisis parmi les membres de l'assemblée du peuple et désignés respectivement pour les affaires politiques, militaires et les activités de renseignements et liaisons¹. Cette démocratie directe resta un vœu pieux : les responsables ou commissaires politiques, des militaires, «organisaient les élections», orientaient et guidaient les comités des trois. Plus portés à donner des ordres qu'à écouter les *chikâiât* (plaintes), les chefs militaires imposaient leurs décisions. À la fin de 1957 dans la plupart des wilayate les assemblées du peuple furent suspendues et le FLN en revint à la structure clandestine du parti avec désignation de responsables. Des «comités de direction» de quatre responsables reparurent en 1958, notamment en wilaya II et III. En 1960, les organisations politico-administratives – celles que les Français appelèrent les ORU (organisations rurales et urbaines) – qui subsistaient n'étaient plus que des réseaux pour la collecte des fonds et le ravitaillement des maquisards.

Mais pendant longtemps les responsables français furent divisés sur l'efficacité et la signification du «système administratif rebelle fondé exclusivement sur la terreur» et difficilement mis en place. D'aucuns le jugeaient fragile, mais les officiers des 5^e Bureaux soulignaient que les impôts étaient levés, les amendes perçues, la justice pénale et criminelle rendue². Pour eux, dès 1956 un nouveau totalitarisme se mettait en place «dirigé du Caire par Nasser, émule de Hitler dont il a repris les méthodes».

Ce que l'on peut dire à coup sûr c'est que le FLN ne parvint pas à contrôler et à administrer toutes les populations, sauf provisoirement dans quelques zones interdites avant le «regroupement» forcé des ruraux. D'autre part s'affirmèrent de véritables seigneurs de la guerre dont certains s'étaient

1. Ces comités des trois étaient tenus par les théoriciens français comme révélateurs d'une influence communiste. Les Algériens qui les appelaient parfois comités de liaison y voyaient une direction collégiale de 2 à 4 membres qui n'existait pas partout.

2. Les Français furent très sensibles en 1957-1958 à la mise en place d'une «organisation judiciaire rebelle» appliquant la loi musulmane, soit sous l'autorité d'un juge unique, soit sous la forme collégiale. Le conseil des 5 se constituait en tribunal chargé de régler les litiges à l'échelon village ou fraction. Au-dessus, à l'échelon «secteur», siégeait un Comité judiciaire qui jugeait civils et militaires ; à l'échelon région un *medjlès*. Enfin, dans chaque wilaya existait un Tribunal militaire appelé plus tard «tribunal révolutionnaire». En 1961, on ne comptait que deux tribunaux révolutionnaires «installés aux frontières Est et Ouest», en réalité à l'extérieur de l'Algérie.

rebellés contre leurs supérieurs. Il suffit d'évoquer les noms de Si Ziane, d'Amor Driss, d'Ali Mellah voire de Kobus et de Bellounis, pour démentir la version patriotique d'un peuple algérien unanime. Ainsi sur le plan militaire comme sur celui de la construction d'une organisation politico-administrative le FLN avait échoué. Mais en revanche, et bien qu'il eût relégué au second plan le travail d'éducation, le FLN avait triomphé sur le terrain politique. Dans l'ensemble la population algérienne se figea dans une attitude de refus vis-à-vis de toutes les propositions d'intégration puis d'association offertes par la France. Elle sortit définitivement de son attentisme à la fin de 1960.

Ces quelques observations suffisent sans doute à montrer que «la Révolution algérienne»¹ fut très différente de la Révolution vietnamienne et que les deux guerres ne peuvent être rassemblées sous l'étiquette vague de «guerre révolutionnaire».

Au-delà de ressemblances assez superficielles imposées par les mœurs de sociétés traditionnelles – la violence, l'autoritarisme des chefs, le peu de poids attaché au respect de la vie humaine – et le comportement de colonisés avides d'indépendance, les caractéristiques fondamentales de ces deux guerres étaient dissemblables. On eut au Viêt-nam une guerre totale, mobilisant quelque 350 000 hommes bien équipés sous la direction d'un parti totalitaire, au nom d'une idéologie à la fois nationale et révolutionnaire. En Algérie, la guerre resta, sur le plan militaire, proche des insurrections du passé contre la puissance coloniale, mais elle s'étendit cette fois à l'ensemble du territoire et fut dirigée, en partie depuis l'étranger, par un Front patriotique très divers dans sa composition politique et sociale. La lutte algérienne ne fut pas non plus la Révolution paysanne décrite par Frantz Fanon. La paysannerie pauvre tarda à s'engager et ne fut pas unanime à se mobiliser contre les Français. Comme l'a écrit Mostefa Lacheraf: «Après tout les harkis, dont le nombre a fini par atteindre le chiffre de 150 000, étaient dans leur immense majorité des paysans»². À la différence de l'armée populaire vietnamienne, l'armée de libération algérienne n'était pas un État en marche, porteur d'un projet de société.

On pourrait noter aussi que la guerre d'Algérie fut dans une perspective historique essentiellement une guerre diplomatique et politique: Le FLN réussit à s'imposer à l'opinion mondiale et à l'opinion française, à mobiliser

1. Le mot de Révolution algérienne s'imposa peu à peu comme une traduction de l'arabe *thawra* mais ce mot signifiait seulement en arabe moderne un soulèvement. Il fut notamment employé pour qualifier toutes les insurrections anticoloniales, sans référence aux Révolutions européennes, à la Révolution française comme à la Révolution russe.

2. Le chiffre de 150 000 est d'origine française. Officiellement l'armée française déclarait en 1960 enrôler 60 000 harkis, 50 000 hommes de groupes d'autodéfense (dont une moitié seulement étaient armés), 18 000 mokhaznis, 8 000 GMS (Groupes Mobiles de Sécurité) et 7 000 hommes des Unités Territoriales; total 143 000. (Comme parmi les 60 000 engagés et appelés, le pourcentage de ruraux devait atteindre 80% on pourrait même parler de 190 000 paysans algériens présents dans les forces françaises).

en sa faveur les forces politiques anticolonialistes à l'Ouest et à l'Est. Le GPRA parvint à ses fins par la négociation avec la France et obtint son indépendance sans partition de son territoire et avec l'assurance d'une aide économique et financière. La première guerre d'Indochine fut gagnée par la République démocratique du Viêt-nam sur le terrain militaire¹. Elle fut en partie perdue par elle lors des négociations de Genève qui aboutirent au partage du Viêt-nam à hauteur du 17^e parallèle et à la création d'un second État vietnamien.

Ces deux guerres ont bien sûr en commun d'avoir abouti pour les deux pays à la fin de la domination coloniale. Elles ne relèvent pas pour autant d'un même modèle.

1. De source militaire française l'Armée populaire cause environ 60 000 morts dans les forces franco-vietnamiennes dont 15 000 Français. En Algérie, l'armée française perdit 25 000 hommes dont 15 500 tués au combat ou du fait d'attentats (parmi eux 3 500 militaires ou supplétifs musulmans). De source algérienne le nombre des combattants civils et militaires de l'ALN-FLN tués pendant la guerre serait de 152 863 dont 71 395 militaires.

L'insurrection du 20 août 1955 dans le Nord-Constantinois

De la résistance armée à la guerre du peuple

Quand a commencé la guerre d'Algérie? La réponse traditionnelle, le 1^{er} novembre 1954, retient la date choisie par le FLN pour annoncer son existence et son programme, le déclenchement de «la véritable lutte révolutionnaire». Sa proclamation présentait toutefois «une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises» et n'appelait pas à la mobilisation générale pour une guerre du peuple¹. Or, dès après le 20 août 1955, la plupart des responsables français ont eu conscience que «les bandes», comme on les appelait alors en France, avaient réussi à enrôler la paysannerie algérienne. Il n'était plus question de résistance armée ou d'actions de fellaga venus, disait-on, de Tunisie, mais d'une guerre du peuple animée et conduite par le FLN et l'armée de libération nationale. Pour la France comme pour les militants nationalistes algériens, la Révolution annoncée le 1^{er} novembre devenait la guerre d'Algérie. Que s'était-il donc passé dans le Nord-Constantinois le 20 août 1955, et dans les jours qui suivirent, qui ait à ce point radicalisé l'enjeu du conflit politique?

La situation dans le Nord-Constantinois² avant le 20 août 1955

Depuis les attentats de la Toussaint rouge et l'annonce par les militaires français qu'«un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles», la situation politico-militaire dans le Nord-Constantinois d'abord calme s'était progressivement transformée. À partir de mars 1955, les autorités françaises notaient l'établissement d'une complicité du silence dans les populations devant les assassinats de notables pro-français et de policiers algériens. Elles croyaient savoir qu'aucun soulèvement d'ensemble n'était programmé par le FLN en Algérie, sauf peut-être dans l'Aurès et en Grande Kabylie.

Soudain le 1^{er} mai une flambée d'actions terroristes s'alluma dans le Nord-Constantinois; le 8 mai explosa la première bombe à Constantine et le 10 mai une bande armée attaquait El-Milia: la petite ville fut encerclée et provisoirement isolée, l'ALN dira «occupée». Plus à l'Est les maquisards de

* Article initialement paru dans *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, 1997.

1. Seul l'appel lancé le même jour par l'ALN invitait le peuple algérien à organiser son action aux côtés des forces de libération «à qui tu dois porter aide, secours et protection».

2. Le Nord-Constantinois était alors défini comme le triangle Djidjelli, Constantine, Bône, comprenant une partie de l'arrondissement de Constantine, l'arrondissement de Philippeville en entier et trois communes de l'arrondissement de Bône, celles situées à l'ouest de la Seybouse. Cette région était alors peuplée d'environ 450 000 habitants dont 35 000 Européens.

la région de Condé-Smendou coupèrent les routes, méritant ainsi le nom de fellaga, et attaquèrent pour la première fois des postes de gendarmerie. Dans toute la région l'insécurité s'étendait. Le 13 mai, le général Cherrière commandant la 10^e Région militaire d'Algérie télégraphiait au général commandant la division de Constantine ses ordres concernant la conduite à tenir dans le Nord :

«Toute éclosion rébellion nouvelle doit entraîner aussitôt d'une part action brutale contre bandes rebelles, d'autre part sanctions contre complices en vertu responsabilité collective».

Celle-ci devait être réglée «vigoureusement»¹.

Les autorités militaires réagirent aussi par un rappel d'officiers de réserve et la mise sur pied de goums, tandis que le gouverneur général Soustelle déclarait le 21 mai :

«Il faut supprimer la psychose de peur dans le Constantinois où la présence d'importants renforts devrait rétablir la confiance».

À Paris le 24 mai le Comité de la Défense nationale décidait en effet l'envoi de troupes rappelées d'Allemagne et l'établissement d'un commandement unique dans le Nord-Constantinois².

Cependant, le 15 juin furent signalées les premières attaques à la bombe dans Philippeville; elles coïncidaient avec une recrudescence de l'activité des groupes armés autour d'El-Arouch; ceux-ci s'en prenaient notamment aux fermes européennes qui étaient incendiées. Sept nouvelles bombes explosèrent à Philippeville le 18 juin et l'on décida l'établissement d'un couvre-feu. L'assassinat d'un adjoint spécial français et l'enlèvement de notables algériens provoquèrent des réactions assez vives des troupes françaises.

La presse signala l'arrestation de «49 HLL» (hors-la-loi) mais ne mentionna pas que «pendant huit jours le fer et le feu s'abattirent sur les douars suspects... Plusieurs sont rasés»³.

Selon la même source algérienne en juillet 1955 «les sabotages et les incendies se multiplient. Des bombes éclatent à Philippeville⁴. La presse française signala également «quatre Français blessés à Philippeville le 3 juillet» et les journaux d'Algérie soulignèrent que «l'état d'esprit (des Européens) est de plus en plus inquiet et tendu», ce que *l'Écho d'Alger* expliquait par «la grande flambée de Philippeville». On s'inquiétait en particulier pour les quelques centaines d'Européens vivant isolés dans les communes mixtes: ils n'étaient par exemple que 369 sur 87 704 habitants dans la commune mixte de Collo.

1. Le texte complet de ce télégramme figure en photographie hors texte dans l'ouvrage d'Yves Courrière, *Le Temps des léopards*, Fayard, Paris, 1969.

2. Dès le 3 juin, 8 à 10 000 hommes du dernier contingent furent rappelés.

3. Selon *El Moudjahid*: résumé rétrospectif du 1^{er} novembre 1959. La presse française parla seulement de «contrôle des douars de la région de Philippeville».

4. De source française, en trois mois (de mai à juillet), 62 fermes furent attaquées et 30 sabotages effectués.

Selon un rapport français, dans les premiers jours de juillet, «une démonstration militaire rebelle isola et encercla pendant vingt-quatre heures El-Milia, Arago et Catinat matérialisant ainsi la gravité de la situation dans le Nord».

La recrudescence des activités des bandes dans la région de l'Aurès-Nememcha était également soulignée. Le 24 mai au Nord de Guentis l'escorte de l'administrateur Dupuy fut arrêtée et détruite; Dupuy, l'officier commandant l'escorte et six goudiers furent tués, vingt-quatre goudiers capturés. Le 15 juillet, lors d'une embuscade tendue à trois véhicules près de Chéria (sous-secteur de Guentis) le commandant Metzinger avait été tué «ainsi que 15 de ses hommes»¹. Le 27 juillet, une nouvelle embuscade dite du Djellal fit «plus de 20 tués, tous légionnaires». La Légion réagit en anéantissant le 30 une «bande de hors-la-loi» qui eut 30 morts et cinq prisonniers.

Est-ce la presse qui apprit aux fellaga isolés du Nord-Constantinois que dans la zone de la future wilaya I s'affrontaient les soldats de Bigeard et les *djounoud* de Chihani Bachir? Quoi qu'il en soit ce dernier réussit enfin (mais à quelle date?) à prévenir la zone 2 de la gravité de sa situation et lança un véritable SOS.

La situation politique n'était pas moins périlleuse pour le FLN qui ne s'était pas encore imposé. Soustelle recevait Ferhat Abbas et Vincent Monteil discutait au nom du gouverneur avec les nationalistes modérés. En avril 1955, s'était tenue au gouvernement général une réunion où figuraient des représentants des différentes tendances politiques, UDMA, centralistes de l'ex-MTLD, et oulémas. Le FLN et le MNA de Messali en étaient naturellement exclus. En signe d'ouverture, 14 dirigeants du MTLD, emprisonnés depuis le 22 décembre 1954, étaient en mai 1955 remis en liberté, dont Ben Khedda et Dahlab. Le FLN redoutait qu'une solution dite libérale fût sur le point de se réaliser. Soustelle annonçait publiquement une série de réformes, déclarant le 1^{er} août au journal *Combat*:

«Il faut dans les mois qui viennent faire démarrer les réformes économiques, sociales et politiques que, pour ma part, j'estime indispensables. Aucune erreur ne serait plus lourde de conséquences que de vouloir ajourner toute réforme en attendant le rétablissement de l'ordre».

Enfin aux yeux du FLN la ratification des conventions franco-tunisiennes et l'éventualité du retour du Sultan sur son trône pouvaient démobiliser les frères tunisiens et marocains.

Telle était esquissée à grands traits la situation politique et militaire à laquelle Zighout Youcef eut à faire face et qui explique, au moins en partie, son action.

1. Selon une source militaire, il y aurait eu neuf morts dont sept soldats musulmans achevés à coups de faucille et dont les cadavres furent retrouvés sur place. Par ailleurs, neuf militaires musulmans – tous du 14^e RTA – furent portés disparus. Sans doute avaient-ils déserté en emportant leurs armes.

La préparation de l'action du 20 août

Zighout, ancien conseiller municipal de Condé-Smendou emprisonné pour appartenance à l'OS, s'était évadé de prison en 1951. Monté au maquis, il devint le second de Didouche Mourad, puis le 18 janvier 1955 à la mort de celui-ci, le responsable des trois régions qui constitueront la wilaya II. On sait peu de choses sur les forces et l'armement de cette zone². Didouche ne disposait au départ que de 70 hommes plus quelques militants dans les villes. Selon Ben Tobbal¹ ils n'avaient qu'une quinzaine de fusils de guerre en novembre 1954, mais ce chiffre fut considérablement dépassé au cours des mois qui suivirent. Zighout pouvait, semble-t-il, compter sur 175 à 300 (?) djounoud en juillet 1955. Privé de contacts par suite de la disparition des papiers de Didouche, il aurait dû selon son adjoint Ben Tobbal, pour maintenir le moral de ses soldats recourir à des stratagèmes dans la rédaction de ses directives et instructions. De même il prescrivait des opérations à caractère plus spectaculaire que stratégique comme l'incendie des récoltes ou le harcèlement des fermes coloniales. Pourtant Ben Tobbal oublie de signaler la ruse de guerre imaginée par Zighout : visant le PC du colonel Ducournau à El-Arrouch, Zighout entreprit de mêler la population civile à ses soldats. Ceux-ci avaient ouvert le feu, puis s'étaient aussitôt retirés quand les parachutistes français intervinrent. Face à une foule en furie, le colonel Ducournau interdit à ses hommes de tirer sur des villageois sans armes déjouant ainsi le piège de Zighout. Mais celui-ci allait reprendre sa manœuvre en déclenchant une série d'opérations où il engagerait la population.

Décidé à agir, Zighout convoqua une assemblée générale des responsables de sa région. Celle-ci se tint du 25 juin au 1^{er} juillet à Zamane dans la presqu'île de Collo. Aux témoignages de deux de ceux qui y participèrent : Lakhdar Ben Tobbal et Ali Kafi, c'est là que fut décidée l'offensive du 20 août. Zighout aurait dit :

(...) «qu'encerclés comme nous l'étions il fallait choisir entre mourir d'une lente asphyxie ou briser à tout prix l'étreinte qui nous emprisonne» ;

«considérez que vous êtes à la veille d'un second 1^{er} novembre. La Révolution n'est pas suffisamment aidée par la population. Il faut que la bienveillance qu'elle nous manifeste se transforme en engagement irréversible à l'égard de la Révolution. La fraternisation entre les populations algérienne et française est non seulement un leurre mais un facteur de démobilisation, il faut que cesse l'ambiguïté».

Pour y parvenir Zighout envisageait une opération d'envergure en coup de fouet dirigée contre les villes et les villages de la région, une offensive menée par tout le peuple contre les Européens.

1. Ben Tobbal a donné une précieuse interview à *Algérie-Actualité*, n° 1036 (22-28 août 1985). Son témoignage avait été recueilli auparavant par Yves Courrière qui l'utilise sans le citer aux pages 174-189 de son livre *Le Temps des léopards*, op. cit.

«À la politique de répression collective du colonialisme doivent répondre nos représailles collectives contre les Européens, militaires ou civils, tous solidaires des crimes commis contre notre peuple».¹

Yves Courrière pense que Zighout voulait avant tout des martyrs algériens. Il aurait dit :

«Il y aura des pertes très fortes, mais même si la moitié de la population est décimée, la Révolution y gagnera car l'Algérie bougera».

Cependant, Lakhdar Ben Tobbal indique un autre objectif politique de Zighout : il fallait rendre impossibles les solutions qu'échafaudaient les hommes politiques français. Il entendait «contrecarrer les manœuvres de la France qui par l'intermédiaire de Soustelle tendait à rassembler les anciens responsables des partis traditionnels restés en arrière lors du 1^{er} novembre 1954». Pour mieux intimider les partisans d'un dialogue avec la France, Zighout ordonna d'ailleurs l'exécution d'un certain nombre d'entre eux, dirigeants de l'UDMA et du mouvement des oulémas ou parlementaires réputés francophiles tels les députés Ben Bahmed et Ben Djelloul.

Dans les propos que rapporte Ben Tobbal manque l'explication de la date choisie. Pourquoi le 20 août ? L'historien ne peut oublier que ce même jour, date du second anniversaire de la déposition du Sultan, se déchaînèrent au Maroc des troubles graves. Les massacres d'Oued Zem, d'Aït Amar et de Khouribga le 21 août, (au total 88 Européens furent tués), furent-ils programmés par «l'armée de libération du Maghreb arabe» pour le même jour que ceux du Nord-Constantinois ? La presse française supposa que tout avait été décidé au Caire. Certains journaux parlèrent de contacts à Oujda avec le «Croissant noir», organisation d'inspiration communiste² ? Jacques Soustelle a prétendu avoir eu la preuve que la décision d'agir en commun avait été prise entre Marocains et Algériens au cours d'une réunion tenue en Suisse en présence d'un représentant du colonel Nasser, mais il ne fournit aucune précision crédible. Edgar Faure a écrit au contraire dans ses *Mémoires* que les nationalistes marocains avaient refusé l'action conjointe proposée par le FLN (?). D'autres «témoins» affirment que Zighout ayant appris le 16 ou le 18 août que des groupes de choc marocains se préparaient à des opérations spectaculaires pour le 20 août aurait voulu déclencher son offensive ce jour-là pour marquer «le caractère maghrébin des luttes d'émancipation». En fait, la préparation de ces attaques fixées par lui pour le 20 août à midi exigea sans doute d'assez longs délais, car, selon Ben Tobbal, les responsables durent aller vers le peuple pour lui demander sa participation. Il faut donc admettre que Zighout fut mis assez tôt au courant du projet des Marocains sans pour autant s'être nécessairement concerté avec eux.

1. Le texte de cette directive qui aurait été donnée par Zighout a été fourni par M. Youssef Zertouti et Alistair Horne. Elle correspond à l'explication d'*El Moudjahid* : «Les raids de l'ALN ont été décidés à la suite de massacres de civils algériens auxquels se sont livrés les parachutistes français de Gilles et de Ducournau en juin et juillet».

2. On peut retrouver cette affirmation dans l'ouvrage de S. Bromberger, *Les Rebelles algériens*, Paris, Plon, 275 p. et dans celui de J. Soustelle, *Aimée et souffrante Algérie*, Paris, Plon, 309 p.

Les services de Renseignements français décelèrent une activité clandestine suspecte : d'ardents propagandistes parcouraient les mechtas affirmant que les Français se replieraient sur les ports en cas de soulèvement généralisé. Des éléments armés s'emparaient des fusils de chasse détenus par les paysans et les rassemblaient dans des dépôts camouflés. Des chefs de groupe se livraient à des reconnaissances minutieuses des possibilités d'accès aux villages, des emplacements et de l'importance des postes militaires, des habitudes de leurs défenseurs. Mais le mutisme des fonctionnaires et des élus algériens et le calme apparent après les incidents violents de mai et juin trompèrent les responsables français sur la réalité de ces informations. La levée en masse n'était pas vraisemblable.

Or l'accueil des populations fut, selon Ben Tobbal, une complète adhésion et un engagement total avec les *moudjahidine* qui en auraient eux-mêmes été étonnés¹. Le détail des opérations montre à tout le moins que les populations jouèrent avec courage le rôle qui leur avait été attribué. Tous les témoins français civils ou militaires ont confirmé que participèrent aux attaques dans des proportions variées des paysans sans armes, hommes, femmes et enfants. Certains officiers français soulignèrent en même temps que «la grosse majorité de la population resta pendant l'action dans l'expectative» attendant peut-être en cas de succès le moment de «se ruer à la curée».

L'effet de surprise escompté par Zighout ne devait pas jouer. Le commandement français disposait encore de nombreux informateurs. Le 18 août le général Lavaud commandant la division de Constantine adressait aux officiers des unités d'intervention le télégramme chiffré suivant :

«En raison possibilité troubles sur le territoire de la division le 20 août, les troupes d'intervention seront mises en état d'alerte dans les localités importantes, du 19 au 21 août 12 heures».

Les «événements» des 20 et 21 août 1955

Le samedi 20 août entre 11h30 et 12h30 une série d'attaques furent déclenchées dans le quadrilatère Philippeville, Constantine, Guelma, Jemmapes. Selon les premières indications une vingtaine de centres urbains ou de villages furent assaillis dont 14 dans le seul secteur militaire d'El-Arrouch.

Le maire de Saint-Charles – un village de 1 500 habitants dont 294 Européens – signala le premier vers 10 heures que les ouvriers agricoles

1. Divers auteurs (cf. Mohammed Teguia, *L'Algérie en guerre*, Alger, OPU, 1984, p. 309) ont cru pouvoir attribuer l'engagement des populations à leur volonté de venger leurs morts «massacrés en mai 1945». En réalité les régions soulevées en 1955 n'avaient que très peu participé au mouvement de mai 1945. Seules les populations de cinq douars de la commune mixte de Jemmapes s'étaient livrées à quelques sabotages, et leur action fut vite bloquée. À El-Milia les tribus de la périphérie se dirigèrent vers le village qu'elles croyaient à feu et à sang et s'en retournèrent d'elles-mêmes en apprenant qu'il n'en était rien. Les communes mixtes de Collo et de l'Edough furent calmes sauf dans le voisinage immédiat de Guelma.

n'avaient pas rejoint leur travail et que de petits rassemblements apparaissaient sur les coteaux. Il croyait à une attaque des fermes vers midi. En fait ce fut le village qui fut assailli à 11h 30 par une centaine d'hommes dont une trentaine pourvus d'armes à feu. La mairie fut prise et incendiée, deux gendarmes surpris furent tués ainsi que neuf civils. Trois militaires de la 6^e compagnie de protection rurale furent blessés ainsi que quatre artilleurs d'une batterie arrivée en renfort. Les combats de rue ne prirent fin qu'à 18 heures: 20 «rebelles» avaient été abattus.

À Sidi Mesrich (976 habitants) l'attaque déclenchée à 11h 45 fut un abordage à l'arme blanche derrière deux jeunes filles brandissant deux drapeaux. Puis des hommes, munis de fusils de chasse et de haches, se heurtèrent aux spahis. Des combats corps à corps firent 12 morts et 20 prisonniers chez les assaillants, un tué et cinq blessés du côté des spahis.

À Robertville (1 600 habitants) un homme en uniforme appela à la guerre sainte à midi du haut de la mosquée. Trois civils européens furent massacrés avant que les militaires français venus de Sidi Mesrich n'aient engagé le combat, deux gradés furent tués et cinq hussards blessés: les «rebelles» eurent 20 morts et quatre prisonniers.

Plusieurs colonnes de civils algériens, précédées de drapeaux, assaillirent à midi sur trois faces la petite ville d'El-Arrouch (3 318 habitants) en partie privée de sa garnison. Mais des *djounoud* armés attaquèrent la mairie, puis se retranchèrent dans des maisons. Le dernier groupe de trois hommes tint jusqu'à 18h 30. Les militaires français perdirent quatre hommes, les assaillants une cinquantaine et abandonnèrent une vingtaine d'armes à feu. Une famille algérienne fut égorgée. Dans le petit centre de Col-des-Oliviers (139 habitants) le cantonnement d'un groupe de gendarmerie fut pris à parti; la situation fut rapidement rétablie mais trois sous-officiers avaient été tués. Plus au Sud à Condé-Smendou (1 531 habitants), la riposte française abattit 20 hommes sur les 60 qui attaquèrent. À Bizot (1 164 habitants) les assaillants n'étaient qu'une vingtaine. Au Sud-Ouest de Bizot, à Oued-Zenati «les rebelles infiltrés dans le village et des éléments de la population» s'en prirent à un cantonnement de Sénégalais. Quarante Algériens furent tués, une cinquantaine capturés; dans les rangs français, six soldats africains furent blessés, deux tués.

Dans le sous-secteur de Jemmapes, il n'y eut pas d'attaque mais des attentats se produisirent dans quatre centres et à Lannoy des civils français furent abattus. Dans le Sud-Est de Constantine au contraire, à Aïn Abid, la gendarmerie fut attaquée et la population civile eut huit morts; à El-Khroub plusieurs centaines d'hommes précédés de femmes et d'enfants attaquèrent un camp de 150 militaires: au cours de plusieurs assauts ils perdirent 23 hommes, 19 femmes et il enfants. Mais l'attaque la plus spectaculaire fut celle de la principale ville du Nord-Constantinois: Philippeville (Skikda, 70 400 habitants en 1954, dont 28 000 Européens). «Une véritable marée humaine de plusieurs milliers d'hommes de femmes et d'enfants se précipita sur la ville», pendant qu'à l'intérieur des groupes sporadiques entamaient la lutte

contre des locaux de police. Dans la foule se trouvaient des hommes disposant d'armes blanches (haches et serpes de démasclage du liège) ainsi que des bouteilles d'essence. La riposte immédiate des troupes françaises alertées les dispersa, mais des groupes retranchés résistèrent jusqu'à l'anéantissement.

Enfin la mine de pyrite d'El-Halia non défendue et submergée par une centaine d'hommes fut le théâtre d'un massacre de civils français sur lequel on reviendra.

Au total en y comprenant les troubles généralisés dans toute la ville de Collo, les grenades et les petites bombes qui explosèrent à Constantine, 19 centres avaient été attaqués le 20 août, selon le général commandant la division de Constantine.

Le 21 août, des attaques nouvelles et des attentats eurent lieu notamment autour de Collo¹.

Une bombe explosa à Philippeville et 4 furent désamorçées. À Guelma et à Gounod on nota seulement «des effervescences», mais l'on découvrit deux Français assassinés à Damrémont.

Dans la nuit du 21 au 22 août diverses «actions de rebelles» furent encore signalées entre Guelma et Bône. À Guelma, il y eut une attaque en force, mais au bout d'une heure de combat les assaillants furent repoussés avec des pertes importantes, une centaine de tués. Au Sud de Guelma, le village de Gounod fut incendié et presque totalement anéanti; les Européens réfugiés à la gendarmerie furent dégagés par des renforts qui n'eurent pas de pertes. La gendarmerie signala des troubles à Nechmeya, Penthivière et Millesimo, mais l'ordre y fut rétabli. Quelques opérations eurent encore lieu dans la journée du 22: une bande rebelle accrocha une compagnie française à 5 km au Nord d'El-Milia sur la route Collo-El-Milia; les pertes furent du côté français de cinq tués et de trois du côté algérien.

Le général Lavaud demanda ce jour-là qu'une division de réserve fut mise à sa disposition «pour emploi dans le Nord-Constantinois». Il avait, il est vrai, reçu du général Lorillot, nouveau commandant de la 10^e Région militaire, un message fort impératif:

«Au cours des dernières journées les rebelles ont manifestement placé la population autochtone en état insurrectionnel. Des actes de sauvagerie caractérisés ont été commis, notamment à l'encontre de la population française de souche. Dans ces conditions, il vous est prescrit de procéder partout où ce sera nécessaire à des réactions vigoureuses tant que durera cet état insurrectionnel».

Le général Lavaud transmit ce message pour exécution à ses subordonnés sous la forme suivante: «Le rétablissement rapide et même brutal de l'ordre doit primer toute autre considération». Le lendemain 23 août le général Lorillot confirma dans une note de service:

1. La petite ville de Collo (4000 habitants) souffrit beaucoup plus que Philippeville. Les dégâts matériels surtout furent énormes, les entrepôts de liège furent incendiés, deux usines saccagées, plusieurs magasins brûlés.

«Il est prescrit au général commandant provisoirement la division de Constantine de donner ordre aux cadres et troupes de conduire avec rigueur les opérations».

La journée du 23 fut calme sur le plan militaire, mais les obsèques de 60 victimes européennes qui eurent lieu à Philippeville furent mouvementées. La population européenne affolée hua le gouverneur et le préfet, tout en réclamant des armes; certains groupes armés surexcités tiraillaient sur tout ce qui leur paraissait suspect et s'en prirent ainsi à une patrouille de parachutistes du colonel Mayer¹.

Devant ces événements les militaires français parlaient d'un «étrange simulacre d'insurrection générale» de la part de bandes dont l'effectif ne devait pas dépasser quelques centaines d'hommes². Mais si ceux qui étaient pourvus d'armes de guerre et souvent d'uniformes ne représentaient pas plus de 5 % des assaillants, d'autres plus nombreux disposaient de fusils de chasse (mais étaient-ils 45 % ?). La majorité, semble-t-il, était composée de civils, munis de pioches, de serpes et de couteaux: ils progressaient encadrés et au pas gymnastique, «marchant comme des somnambules» dira Ben Tobbal. Selon les témoins français des chants patriotiques ou des slogans mensongers soutenaient leur courage: «l'armée égyptienne débarque», «des avions bombardent Constantine», «l'Amérique est avec nous!»

Combien étaient au total ces gens sans armes, hommes, femmes et enfants? «Plusieurs milliers de paysans»? «800 rebelles entraînant 3 000 fellahs fanatisés»? (*Écho d'Alger*), 20 000 selon le maire de Philippeville, qui évaluait les fellaga authentiques à 600 et les civils armés à 1 800, «des fanatiques qui se sont lancés à l'assaut en hurlant comme des démons». Dans les endroits où aucune défense ne leur fut opposée, ils se livrèrent à des incendies, à des destructions systématiques et parfois à des massacres d'Européens. Ailleurs soumis à des tirs de riposte ils refluèrent à l'exception de petits noyaux d'hommes décidés. Les militaires français constatèrent que «très peu parmi les hors-la-loi, cadres et réguliers, furent tués».

La répression

Sur la répression militaire on ne possède que peu d'indications. Les rapports des officiers responsables sont très laconiques: ils se bornent à parler de l'arrestation de «très nombreux suspects», de «contrôle et de tri des suspects arrêtés». Un seul rapport précise qu'après les assauts repoussés contre El-Khroub, furent arrêtés, dans la nuit qui suivit, «une soixantaine de suspects. Ils furent exécutés au matin entre 6 h 30 et 9 h 30». L'emplacement

1. Jacques Soustelle a noté lui-même qu'au moment où son avion «se posait sur le terrain de Philippeville des coups de feu tirés non loin du cimetière, pendant qu'on enterrait une femme victime du terrorisme, provoquèrent une échauffourée dans laquelle sept malheureux Musulmans dont les fossoyeurs trouvèrent la mort», *Aimée et souffrante Algérie*, op. cit., p. 128.

2. Les objectifs «militaires» (locaux de police, de gendarmerie, camp militaire, mairies, sous-préfecture) qui furent attaqués ne dépassaient pas une dizaine, cependant que des cantonnements militaires isolés ne furent pas touchés (cantonement des Zardezas, de Saint-Antoine, etc.).

des corps ensevelis fut nivelé au bulldozer et le terrain fut remblayé en 1958; «les corps reposent désormais à 2,50 ou 3 mètres de profondeur». Un rapport d'ensemble valable pour le secteur d'El-Arrouch, journées des 20 et 21 août, chiffrait «les pertes rebelles à environ 750 hors-la-loi tués et 500 suspects en cours de triage». Aucun rapport postérieur ne permet de dire ce que devinrent les 500 suspects.

Le gouverneur général publia le 22 août un communiqué indiquant avec précision dans quelles conditions dix mechtas avaient été «totalement détruites» par l'armée. Ces villages «foyers de rébellion» avaient fourni les contingents qui attaquèrent les centres d'Oued Zenati et d'Aïn Abid d'une part, ceux de Condé Smendou et d'El-Arrouch d'autre part. Ils auraient ensuite servi «de refuge aux hors-la-loi de la région qui, au cours des combats du 20 août, avaient pu échapper à la poursuite des troupes». C'est pourquoi «après évacuation des femmes et des enfants» ces mechtas furent rasées¹. Qu'en fut-il des hommes? Il est possible que la majeure partie d'entre eux se soient enfuis, comme le fit les jours suivants la presque totalité de la population mâle d'El-Arrouch et d'Oued Zenati. À la date où l'on constata leur départ, le 26, les opérations de représailles n'avaient donc pas cessé. Aussi bien un télégramme du 26 confirmait que «les opérations militaires consécutives à action rebelle doivent être menées avec rigueur et même brutalité»², mais il ajoutait:

«Toutefois sur ordre du gouverneur général, à partir du 28 août 0 heure, toute action de représailles y compris aérienne, risquant de mettre en cause vie femmes et enfants sera soumise à la décision personnelle général commandant la division».

Devant la fuite de la population, le commandement hésita sur la conduite à tenir. Le général Kientz refusa que fût largué sur les mechtas un tract menaçant: «Tout détenteur d'armes non pourvu d'autorisation sera après le... abattu sur place». Le tract avait été préparé par le chef du bureau régional d'action psychologique et accepté par le préfet. Un nouveau tract bilingue qui fut effectivement répandu par l'aviation à «500 000 (?) exemplaires» à partir du 25 disait au contraire:

«Vous tous rentrez chez vous! La protection de l'armée vous est assurée. Seuls les vrais coupables seront châtiés»³.

Cette promesse de la protection de l'Armée semble indiquer aussi que le commandement n'avait pas apprécié les initiatives des milices civiles. À Philippeville le colonel Mayer avait reçu les pouvoirs de police enlevés au

1. L'envoyé spécial du journal *Le Monde* décrit dans le numéro du 25 août la situation dans une mechta non détruite dont les habitants s'étaient enfuis pendant la fusillade (le 22?). Il y vit notamment des cadavres d'enfants...

2. Le député modéré Bendjelloul déclara à la Chambre des députés avoir assisté le 26 août à Aïn Abid «au massacre de onze Musulmans».

3. Chaque tract pouvait être utilisé comme sauf-conduit. La presse signala les premiers retours à partir du 7 septembre. Par exemple 700 habitants sur 3 000 réintégrèrent ce jour-là leurs douars dans la commune d'Aïn Abid.

maire et l'ordre de désarmer les milices constituées depuis quelques semaines ou formées depuis le 20 août. Sur l'action de ces milices on ne possède guère que quelques affirmations de journalistes qui évoquèrent «les chasses à l'Arabe» (on ne disait pas encore «ratonnades») ou les exécutions de prisonniers, en particulier de ceux qui avaient été, après le ratissage militaire, rassemblés dans le stade de Philippeville. L'envoyé spécial du *Monde* reproduisait le 23 août le chiffre de 200 musulmans abattus, mais s'interrogeait sur la valeur de ce total. C'est pourquoi sans doute le journaliste Yves Courrière l'a porté «à plus de 2000»¹. Le FLN dira plus tard que :

«Le stade de Philippeville était devenu un véritable abattoir où des milliers d'Algériens furent exécutés sans qu'aucun indice de leur culpabilité ait été recherché».

Le bilan des victimes

Concernant le nombre total des victimes européennes les chiffres fournis par les autorités françaises militaires et civiles ne sont pas plus concordants. Le premier télégramme militaire officiel qui tentait de faire le bilan des pertes françaises, le 21 août en soirée, donnait : pertes militaires : Européens 22 tués ; musulmans trois tués ; pertes civiles européennes 37 tués ; police deux tués ; total 64 morts et 143 blessés. Les archives n'ont pas conservé de véritables rapports d'ensemble postérieurs², à l'exception de celui du 25 août signé par le lieutenant-colonel de Vismes et qui ne concernait que le secteur militaire d'El-Arrouch. Dans les 14 localités attaquées les pertes militaires étaient de 20 tués, les pertes civiles de 54 (le nombre des blessés se montait à 38 parmi les civils et 54 pour les militaires).

Ces chiffres ne coïncident pas avec ceux qui furent communiqués à la presse par le gouvernement général. *La Dépêche quotidienne d'Alger* indiquait le 22 août : «69 morts, 156 blessés parmi la population européenne, les militaires et les policiers». Le 25 août elle donnait une liste nominative de «71 civils européens tués, dont 21 femmes et 15 enfants» ; il n'était plus question des morts militaires.

La direction de la Sûreté nationale enquêta de son côté et, à une date non précisée, fournit un bilan portant sur les 26 localités victimes d'attaques ou d'attentats. Il y aurait eu 80 tués, 68 blessés et deux civils européens disparus. Parmi ces 80 morts on comptait «50 Européens civils, 13 militaires européens, quatre musulmans et 13 précisés».

Les services du gouvernement général avaient, semble-t-il, déjà donné les chiffres qui allaient rester comme le bilan officiel définitif : 123 morts et 223 blessés, constituaient ce total d'abord les 71 Européens civils annoncés le

1. Le manuel d'histoire algérien *l'Histoire contemporaine* (en langue arabe) s'en tient au chiffre de 1 500 : «La boucherie du stade de Skikda est le témoignage de l'esprit de vengeance de l'ennemi qui a rassemblé 1 500 citoyens et les a assassinés sans jugement» (p. 202).

2. Un résumé officiel des événements postérieur à septembre 1955 donnait la liste de 16 centres attaqués (mais oubliait El-Halia...) il y aurait eu 23 militaires tués, 66 civils Français de souche, 11 Français musulmans, total : 100 tués et 116 blessés.

25 août, mais aussi 21 civils Français musulmans alors non mentionnés¹. Les premiers avaient aussi 51 blessés, les seconds 47. Quant aux forces de l'ordre elles eurent «31 tués et 125 blessés». Ces chiffres étaient nettement plus élevés que ceux fournis par les militaires². Le gouverneur Jacques Soustelle devait reprendre dans son livre *Aimée et souffrante Algérie* ce bilan, écrivant de manière un peu curieuse³ : «Au total les rebelles avaient tué 123 personnes presque toutes civiles dont 71 Européens». Ces chiffres devaient être à leur tour, volontairement ou non, exagérés⁴.

Les services d'action psychologique et le bureau (civil) d'informations du gouvernement général utilisèrent pour leur propagande «l'action terroriste du 20 août». Les *Documents sur les crimes et attentats commis en Algérie par les terroristes* insistèrent à grand renfort de photographies de cadavres de femmes et d'enfants sur les massacres de civils européens : une liste nominative des morts était fournie. Elle montrait par exemple que sur les 130 Européens habitant le village d'El-Halia, «33 furent assassinés dont 21 enfants ou adolescents de moins de 20 ans, 15 blessés et deux disparus»⁵. Selon les *Documents*,

«les actions insurrectionnelles se sont caractérisées par leurs manifestations de fanatisme xénophobe et de sauvagerie barbare».

Une publication postérieure de l'*Algérie médicale* (1957) affirmait «qu'à Aïn Abid (sept morts) et El-Halia toutes les femmes avaient été violées avant d'être égorgées». Dans les modèles de causerie du service psychologique, l'un d'eux intitulé : *Quels sont les «exploits» des fellaga ?* précisait qu'à El-Halia où l'on retrouve

«43 cadavres de civils européens et musulmans» (?), les Européens avaient été tués à coups de haches et égorgés puis dépecés. Des bébés de quelques mois

1. En 1972, Philippe Tripier, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, France-Empire, 1972, p. 75 parlait de «71 Européens et 52 Musulmans tués à l'arme blanche pour la plupart». Aujourd'hui un Français musulman, Mohand Hamoumou, prétend qu'il y eut «71 Européens et une centaine de musulmans, jugés hésitants ou francophiles, tués», cf. *Et ils sont devenus harkis*, Fayard, 1993, p. 147.

2. Dans sa synthèse mensuelle l'état-major (2^e Bureau) donne les chiffres suivants : «Pertes militaires 26 tués. Pertes amies (civils) 69 Européens tués, 15 Français musulmans tués». Les totaux sont de 110 morts et 204 blessés.

3. Jacques Soustelle, *op. cit.* p. 125. Les victimes n'étaient pas «presque toutes civiles», puisque 74,8% seulement l'étaient, et le nombre des musulmans n'était pas précisé.

4. Pour le général Jacquin dans *La Guerre secrète*, Paris, Olivier Orban, 1977, il faut ajouter aux 123 tués «une centaine de mutilés et autant de disparus». Pour le colonel Le Mire il y eut «171 Français tués sans compter les disparus», *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1982, p. 34. Le dernier ouvrage paru, Georges Fleury, *La Guerre en Algérie*, Paris, Plon, 1993, p. 59, répète : «Les Européens déplorèrent 171 morts» (chiffre lancé par Marie Elbe en 1971 dans *Le Jour des longs couteaux*).

5. Ce chiffre de 21 enfants ou adolescents tués paraît manifestement exagéré. Un premier télégramme militaire français notait : 23 morts européens dont 5 femmes et 7 enfants. Le gouverneur Soustelle donnait d'autres chiffres : «À El-Halia sur 34 victimes, dix avaient moins de quinze ans et on dénombrait une fillette de neuf mois, une autre de quatre ans, un gamin de trois ans» (p. 122). Yves Courrière parle de «37 Européens suppliciés», Marie Elbe de 43 et «deux disparus qu'on ne retrouvera jamais».

eurent le crâne fracassé contre les murs, tandis que les jeunes enfants étaient égorgés d'une oreille à l'autre et leur corps lardés de coups de couteau».

Quant au chiffre des victimes algériennes de la répression on devine qu'il est encore plus mal connu que celui des Européens. La presse donna «de source autorisée» les totaux les plus variables. *France Soir* le 23 août titrait : «Algérie près de 600 morts»; le 24 : «Rebelles, environ un millier de tués». *Le Figaro* du 22 août parlait de «plus de 700 morts», celui du 24, de «800 rebelles tués et plus de 1 000 prisonniers», mais précisait pourtant qu'«officiellement on ne reconnaissait que 521 rebelles tués». *La Dépêche quotidienne* d'Alger du 22 août surtitrait : «Plus de 500 rebelles tués» avant d'aboutir le 27 à «1 200 hors-la-loi tués du 20 au 26 août 1955».

Le gouvernement général était en effet arrivé à cette date aux chiffres de 1 273 morts et plus de 1 000 prisonniers, «riposte sévère mais non aveuglément brutale ni inutilement sanglante» commenta le gouverneur.

«Répression collective, impitoyable et démesurée à laquelle ont pris part non seulement des forces de l'Ordre mais encore des éléments civils irresponsables», protestèrent les élus algériens du 2^e collège auprès du Président du Conseil le 1^{er} septembre. Quant à l'ALN elle lança aussitôt¹ le chiffre de «10 000 morts», devenu peu après «12 000 morts et disparus». Le MNA de Messali Hadj renchérit immédiatement, à la veille d'une journée de protestation fixée au 20 septembre :

«Le 20 août dernier le colonialisme français dans un sursaut de barbarie et de bestialité a assassiné 15 000 Algériens et Algériennes, hommes, femmes, enfants et vieillards, laissant dans le dénuement le plus complet toute une population après la destruction systématique d'une vingtaine de decheras et d'autant de villages».

Autant dire qu'aux yeux d'un historien, il est impossible d'établir avec quelque vraisemblance le nombre des victimes algériennes. Car on ne peut se résoudre à dire qu'il doit être compris entre 1 200 et 12 000².

Les conséquences des journées des 20 au 26 août 1955

Les Algériens du FLN ne furent pas unanimes à reconnaître le bien-fondé de l'opération ; certains estimèrent que le prix payé en vies humaines était disproportionné avec les résultats. Chihani aurait parlé d'opération suicide. Les plus importants d'entre eux, Abbane Ramdane et Ben M'hidi Larbi firent connaître plus tard au Congrès de la Soummam trois critiques fondamentales³.

1. Dans le premier tract FLN publié depuis le 31 octobre 1954 où était retracé le bilan de neuf mois de luttes aucune précision n'était donnée sur le nombre des victimes.

2. Selon la publication éditée par le musée national du Moudjahid à Alger en août 1978, 103 civils et militaires européens auraient été tués. Cette affirmation n'est pas compatible avec ce qu'écrit le manuel algérien d'histoire qui assure que «le nombre des morts ennemis était aussi élevé que celui de nos martyrs nombreux surtout au sein de la population civile».

3. Cf. Khalifa Mameri, *Abbane Ramdane*, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 206-210.

Pour eux s'attaquer prioritairement à des civils français désarmés devait desservir la Révolution qui serait jugée comme une entreprise de fanatiques. D'autre part les résultats proclamés du 20 août, notamment en matière de récupération d'armes, n'étaient pas à la hauteur des sacrifices imposés à la population¹. Avoir lancé dans le combat des paysans qui ne disposaient pratiquement que d'armes blanches devait aboutir aux massacres qui eurent effectivement lieu. Enfin Zighout avait décidé seul cette opération, demeurée dès lors limitée à sa région, alors qu'elle aurait dû être étendue à un cadre plus large. C'était en somme reprocher au chef de la wilaya II l'absence de coordination et de direction qui était alors le trait caractéristique du commandement de l'ALN.

Du point de vue de l'efficacité, ces critiques peuvent être considérées comme sévères, eu égard à l'importance des résultats politiques qui furent atteints. La stratégie de Zighout, qui visait essentiellement à creuser le fossé entre les populations européenne et algérienne et à obliger les hésitants à se rallier au FLN, fut politiquement payante. Le commandement français tomba dans le piège qui lui était tendu en recourant à une répression massive. Des avertissements salutaires lui étaient pourtant parvenus d'avoir à éviter l'engrenage de la terreur. L'opération de Zighout n'était pas fondamentalement militaire mais psychologique. Il fallait donc éviter de céder à cette provocation calculée. Tous les Algériens n'étaient pas à cette date ralliés à l'insurrection et Zighout s'en plaignait amèrement à ses compagnons. Devait-on riposter à une tentative insurrectionnelle par une répression dite exemplaire, mais dangereuse politiquement? C'est ce qu'expliqua le colonel commandant le secteur d'El-Arouch, le 25 août, en conclusion de son rapport:

«Nos réactions après l'échec d'insurrection générale doivent être mesurées, si l'on veut ne pas rejeter définitivement par désespoir toute la population musulmane dans une guerre idéologique et aux conséquences catastrophiques».

D'autres officiers engagés dans la répression eurent la même analyse. Le chef de bataillon M... écrivait à ses supérieurs:

«La répression est une action plus dangereuse qu'utile. Dans la mesure où elle frappe des non-coupables, elle ne peut qu'approfondir un fossé déjà considérable entre Français et Musulmans».

Le capitaine S... notait lui aussi dans un long rapport:

«Il est douteux qu'une analyse objective permette de conclure que les représailles soient une solution. Nous devons éviter de contribuer à les (les populations) éloigner de nous... Il serait faux de croire que l'absence de représailles soit une preuve de faiblesse. La logique veut au contraire que l'adversaire s'acharne, avec une fureur qui ira croissant si nous essayons d'être justes. Mais cela fausse son jeu».

1. Zighout Youcef déclara avoir récupéré 700 armes dont 13 fusils mitrailleurs. Du côté français le colonel du secteur d'El-Arouch énumérait 149 armes à feu prises aux hors-la-loi et ne reconnaissait la perte que d'un fusil, d'un pistolet mitrailleur et d'un pistolet automatique. Pourtant l'autorité militaire informa Soustelle qu'en novembre le nombre des fellaga du Nord-Constantinois serait passé à environ 700, divisés en 16 bandes. Comment s'étaient-ils armés?

Le commandant J... qui suivait de près les progrès du nationalisme algérien grâce à sa connaissance de l'arabe, écrivait avec plus de sévérité, six mois après les événements :

«les émeutes du Nord-Constantinois (100 victimes européennes) ont été réprimées avec une grande énergie – (trop grande sans doute: on parle de 5 000 morts musulmans) – et des procédés qu'on croyait définitivement rayés de nos mœurs. Après ces tueries atroces où à peu près seuls les innocents sont châtiés on ne s'étonnera pas que la motion autonomiste du D^r Ben Djelloul ait été adoptée»¹.

De fait la déclaration des élus algériens du second collège, présentée par Mohammed Salah Ben Djelloul, député non inscrit, jusqu'ici opposé aux nationalistes, fut contresignée par 61 élus le 26 septembre 1955. Elle proclamait sans ambages que :

«la politique dite d'intégration qui n'a jamais été sincèrement appliquée est actuellement dépassée. L'immense majorité des populations est présentement acquise à l'idée nationale»².

L'explication du retournement de la majorité des élus pro-français devait être donnée à la Chambre des députés le 11 octobre par le D^r Ben Djelloul et le député socialiste Ben Bahmed :

«la répression a été menée de telle façon que nos populations musulmanes n'arrivent plus à se reconnaître comme françaises»³.

Le retentissement des journées d'août et des représailles qui les suivirent fut conforme à ce qu'avaient souhaité les responsables de l'ALN en zone 2. Le monde paysan, que certains militants citadins jugeaient attentiste vis-à-vis de la Révolution, s'était largement engagé dans le Nord-Constantinois. L'ALN à peine constituée s'était révélée capable de mobiliser et d'encadrer des milliers de fellahs

«s'arrachant, selon le Pr Mohammed Lacheraf, aux pesanteurs séculaires de l'inaction et de l'assujettissement et à la perte de leurs traditions de lutte»⁴.

1. L'épiscopat français d'Algérie s'éleva dans une lettre collective du 15 septembre publiée dans *La semaine religieuse d'Alger*, n° 34, 22 septembre 1955, contre les vengeances privées «le recours aux représailles auxquelles se livrent des particuliers qui se substituent à l'action des pouvoirs légaux». La lettre proclamait «la nécessité d'assurer la libre expression des aspirations légitimes des populations» et de donner à l'Algérie «un visage nouveau». Du côté des catholiques de gauche, le 20 août fut évoqué comme «le massacre des Innocents» par allusion à celui qui fut perpétré par le roi Hérode.

2. Le FLN pour mesurer son audience lança un ordre de grève générale le 1^{er} novembre. Or celui-ci fut largement suivi, de 60 % à 90 %, dans le Constantinois, la Grande Kabylie, les régions d'Alger et de Blida.

3. Toutefois la démission collective des élus de l'UDMA, communiquée le 23 décembre, n'était pas liée à la répression. Ferhat Abbas avait promis à Abbane la dissolution de son parti le 26 mai 1955 et l'avait confirmée le mois suivant après l'échec d'une ultime négociation à Paris. L'exécution de son neveu Alloua Abbas le 20 août à Constantine par un commando FLN fut attribuée par l'UDMA à une certaine «clique colonialiste et policière». Le FLN s'y déclara étranger...

4. Mostefa Lacheraf, *Écrits Didactiques*, Alger, p. 243. (Cet auteur algérien sous-estime visiblement la participation des paysans du Nord-Constantinois aux insurrections de 1864-1865

Impressionnés par ce *jihad* ou soulevés par la brutalité de la riposte française, le fait est que dans l'ensemble de l'Algérie de nombreux ruraux rejoignirent ces *moudjahidine* dont ils se sentaient fiers. Les classes moyennes algériennes en basculant, majoritairement semble-t-il, dans le camp du FLN se refusèrent à se laisser enrôler dans «la troisième force» souhaitée par les Français¹.

Le gouverneur général Soustelle qui préparait à son arrivée une série de réformes fort libérales, avait changé de politique. Il imposerait l'intégration pour éviter la sécession. Il déclara à Jacques Chevalier qu'il était «trop tard pour réunir une table ronde de nationalistes modérés : «Maintenant c'est la guerre. Il faut la faire»². Seule une politique de force pourrait briser les effets du 20 août. C'est ainsi qu'il fit procéder le 12 septembre à la dissolution par le gouvernement du parti communiste algérien sous l'accusation de complicité avec les terroristes. À l'en croire, c'étaient «les communistes de Philippeville qui avaient préparé, sinon organisé l'affreuse boucherie d'El-Halia».

Pour les Français et l'opinion internationale la conclusion la plus évidente des événements, c'était comme devait l'écrire en juin 1956, l'hebdomadaire américain *Life* «qu'à partir du 20 août 1955, la France avait une véritable guerre sur les bras». Mais pour les Algériens il s'agissait de la guerre du peuple pour sa libération.

et 1870-1871. En 1954 les administrateurs français redoutaient au contraire «ce pays berceau de chefs nationalistes qui contient aussi des milieux forestiers primitifs...»)

1. Ces résultats nous paraissent plus évidents que ceux relevés par Ali Kafi dans son interview d'*Algérie-Actualité*: 1° le rétablissement des liaisons avec les autres wilayate, 2° l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'ONU le 30 septembre (elle avait été demandée le 26 juillet fut acceptée le 30 septembre et annulée le 25 novembre).

2. Cité par Pierre Uri in *Penser pour l'action: un fondateur de l'Europe*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 241.

ANNEXE n° 1

Selon le 20 août *journée nationale du Moudjahid*, Alger, Musée national du Moudjahid, (août 1978), les 27 villes, villages ou centres attaqués les 20 et 21 août étaient: Constantine, Aïn Abid, Aïn Amara (?) (peut-être Aïn Smara), Bizot, Bugeaud, Condé-Smendou, El-Khroub, Gounod, Guelma, Heliopolis, Kellermann, Oued Zenati, Penthievre, Skikda (Philippeville), Auribeau, Catinat, Collo, El-Arrouch, El-Halia, El-Milia, Gastonville, Jemmapes, Lannoy, Robertville, Saint-Antoine, Saint-Charles et Stora.

Selon les autorités françaises furent également attaqués les centres de Col-des-Oliviers, Sidi Mesrich, Hammam-Meskhoutine, et Aïn Regada.

En revanche les 4 Européens blessés par attentat à Bugeaud et l'attaque (?) contre Aïn Amara (?) ne sont pas pris en compte. D'où le total de 29 centres attaqués, généralement présenté. Cependant la Direction de la sécurité nationale et le SLNA retinrent seulement 26 localités. D'autres chiffres sont parfois présentés par des auteurs qui se recopient: «40 agglomérations» pour Philippe Tripier, «une quarantaine» pour Mohammed Teguia, «une quarantaine de centres importants» pour le colonel Le Mire.

ANNEXE n° 2
**Bilans des journées des 20 et 21 août
dans le Nord-Constantinois**

Direction de la sureté nationale	Gouvernement général de l'Algérie	État-major de la 10 ^e Région (2 ^e Bureau)
Européens civils – tués: 50 – disparus: 2	Européens civils – tués: 71 – blessés: 51	Pertes militaires – tués: 26 – blessés: 110
Militaires européens – tués: 13	Français musulmans civils – tués: 21 – blessés: 47	Pertes «amies» civils européens – tués: 69 – blessés: 51
Militaires musulmans – tués: 4 – morts non précisés: 13	Pertes des forces de l'ordre – tués: 31 – blessés: 125	Français musulmans – tués: 15 – blessés: 43 – enlevés: 5
TOTAL GÉNÉRAL – tués: 80 – disparus: 2 – blessés: 68	TOTAL GÉNÉRAL – tués: 123 – blessés: 125	TOTAL GÉNÉRAL – tués: 110 – blessés: 204 – enlevés: 5
	Pertes «rebelles» du 20 au 26 août – morts: 1273 – prisonniers: «plus de 1000».	Pertes «rebelles» – tués: 1057 – blessés: 81 – prisonniers: 892 Les pertes «rebelles» pour l'ensemble du mois d'août auraient été de 1272* morts: le nombre de prisonniers de 1088.

* Le nombre de morts pourrait être évalué «entre 2000 et 3000 tués» selon une étude anonyme postérieure de l'état-major du corps d'armée de Constantine.

ANNEXE n° 3
Bilan des pertes dans le Constantinois
(division de Constantine)¹

Du 1^{er} au 30 septembre 1955

«Rebelles» tués:	347	Pertes «amies»:	
«Rebelles» blessés:	68	Civils tués:	90
«Rebelles» prisonniers:	23	- Européens:	10
Suspects appréhendés ²	1 723	- Français musulmans:	80

Du 1^{er} au 31 octobre 1955

«Rebelles» tués:	164	Civils tués:	117
«Rebelles» blessés	30	- Européens	?
«Rebelles» prisonniers	57	- Français musulmans	?
Suspects appréhendés:	2 061		

Du 1^{er} au 30 novembre 1955

«Rebelles» tués:	180	Civils tués:	103
«Rebelles» blessés:	33	- Européens:	10
«Rebelles» prisonniers:	73	- Français musulmans:	93
Suspects appréhendés:	2 547		

1. De septembre à décembre 1955 cinq opérations, où furent engagés plusieurs bataillons, fouillèrent systématiquement les massifs boisés des abords d'El-Milia, Collo et Philippeville «à la recherche des réguliers rebelles». Les résultats détaillés ne sont pas connus, ils peuvent cependant être appréciés au vu des chiffres des pertes donnés pour l'ensemble du Constantinois.

2. Un suspect est défini en 1955 comme «celui qui donne une aide personnelle, volontaire et effective aux rebelles».

La «guerre psychologique» de l'Armée de libération nationale algérienne

L'ALN se convainquit très tôt, dès 1956, de la nécessité d'organiser «une guerre psychologique» (*Harb Nafsiya*) fondée essentiellement sur «une propagande offensive¹». «Le but de notre guerre psychologique» expliquait en 1957 la wilaya d'Oran, «c'est d'abattre le moral de l'ennemi et ses plans de guerre, de relever le moral de notre peuple et de nos troupes, de réduire à néant la propagande destructive de l'ennemi».

Elle précisait que «la guerre psychologique, cette arme terrible, terrifiante» devait être écrite et orale, utiliser les tracts, les brochures, diffuser des nouvelles et des slogans, voire des rumeurs.

L'ALN – ou plutôt le Service Presse Information (SPI) de chaque wilaya – ne disposait pour diffuser sa propagande écrite que de moyens réduits en matière de presse. Les journaux intérieurs de l'ALN, le plus souvent dactylographiés et ronéotypés, sont à peine connus, à la différence de la presse officielle du FLN imprimée à l'extérieur de l'Algérie².

On doit cependant citer en wilaya IV la brève apparition de *Guérilla* (10 pages dactylographiées) devenue en janvier 1957 après son deuxième numéro *Révolution algérienne* sous la forme d'un mensuel bilingue à parution irrégulière³. Simultanément sortirent en 1957, *l'Écho du Titteri* et le *Bulletin intérieur de la zone autonome d'Alger*; plus tard, le Bulletin mensuel de la zone 3 *Ici Amrouna*. En wilaya III où le comité de presse était composé de quelque dix personnes parurent, outre *La Vérité*, *Bulletin de nouvelles des combattants*, hebdomadaire bilingue en 1958 et 1959, plusieurs feuilles destinées à la population civile *La Voix du Moudjahid*, *La Voix de la montagne* et *Renaissance algérienne* qui tirait chaque année cinq numéros de 25 pages. En wilaya V, on peut citer *Avenir*, *Combat*, organe bimensuel de la zone 1, *Lettre d'Algérie* (hebdomadaire en 1958), *Échos militaires de la wilaya d'Oran*.

* Article initialement publié dans *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, 1997.

1. En mars 1956 l'hebdomadaire des Oulémas, *Al-Baqair* avait ouvert la voie en faisant observer: «Dans les guerres modernes la victoire revient à celui qui a judicieusement utilisé la propagande plus qu'à celui qui a rationnellement employé les armes».

2. Rappelons que de 1956 à août 1957 parurent trois éditions différentes de *Résistance algérienne* dont la version arabe *Al-muqāwama al-Jazaïriya*. *El Moudjahid*, dont le n° 1 est de juin 1956, devint à partir d'août 1957 l'organe officiel du FLN. Cependant le ministère de l'Information édita à partir d'avril 1959 un Bulletin politique en principe hebdomadaire.

3. *Révolution algérienne* ne parut que tous les deux mois à partir de la fin de 1958. Selon le commandant Azzeddine, l'idée-force du journal était de présenter «notre guerre révolutionnaire non pas seulement comme l'espoir du peuple algérien, mais comme le symbole des luttes du Tiers Monde», in commandant Azzeddine, *On nous appelait fellaghas*, Paris, Stock, 1976, p. 177.

Mais les SPI rédigeaient aussi des tracts, des brochures et des lettres qui ont été conservés en grand nombre dans les archives françaises.

À défaut d'une étude de la presse intérieure, impossible à mener en France sur quelques exemplaires épars, il paraît souhaitable de procéder à une étude qualitative et quantitative des tracts et lettres composés et diffusés par l'ALN¹. La plupart étaient écrits en français, la proportion des tracts de langue arabe n'atteignait pas 10% du total, du fait peut-être de la rareté des machines à écrire à caractères arabes.

Le tract était considéré par les responsables politico-militaires de l'ALN comme le substitut d'un véritable journal difficile à composer et à tirer rapidement en quantités suffisantes: «le tract c'est la chose la plus facile à faire»; il ne nécessite pas «des gens très instruits: vous rédigerez simplement, correctement en arabe et en français et toujours dans la ligne de conduite que s'est tracée le FLN». Il était d'ailleurs formellement interdit de diffuser un tract sans l'approbation préalable de la wilaya. Des directives précisaient: «les tracts très longs ne sont pas recommandables. Nous vous conseillons d'employer le «slogan», simple petite phrase sur un huitième de feuille. Ce moyen économique facilement diffusable a de grands effets de pénétration dans la mémoire des gens».

Pourtant certains tracts à l'usage «des classes instruites» devaient reproduire «des articles intéressants et instructifs», «des informations susceptibles de maintenir le moral du peuple» et donner les mots d'ordre du FLN. Les tracts devaient «répondre» aussi «aux campagnes mensongères des SAS, démentir les fausses nouvelles, lancer des appels»; mais surtout il fallait «faire ressortir les atrocités des Français sur notre peuple» et «porter à la connaissance de tout le monde les exploits de l'ALN». Le mode de distribution des tracts devait être adapté à leur contenu: soit «clandestin» (sous les portes, dans les boîtes à lettres), par «courrier», soit public («à la criée», «remise en mains propres»). Des sanctions graves étaient prévues contre les diffuseurs qui cachaient les tracts, les conservaient dans les abris ou les brûlaient.

Écartant l'objection de la non-représentativité éventuelle du millier de tracts conservés par rapport au total inconnu de ceux qui furent diffusés, on aboutit à partir d'échantillons aléatoires d'une centaine chacun à des pourcentages indicatifs intéressants qu'on peut ainsi résumer. Les tracts préparés par les wilayate s'adressaient pour environ 80% d'entre eux aux militaires, 20% seulement aux civils; 34% visaient les militaires français, 18% les troupes africaines (dont 0,3% les régiments marocains), et 6% les légionnaires étrangers. Les militaires algériens et les supplétifs servant dans les forces françaises recevaient un peu plus du cinquième des tracts de l'ALN (21,5%). Du côté des populations civiles, 12,5% des tracts étaient destinés aux Algériens musulmans, 8% aux «Européens» et «Juifs algériens».

1. Sources: Archives du SHAT. Tous les cartons consacrés à l'ALN contiennent des tracts mais on peut privilégier les cartons 1F12586/2 à 1H2590, les cartons 1R341 à 1R344, 1T536. Précisons que nos citations reproduisent sans modifications de forme le texte français des documents originaux ou celui des traductions de l'arabe.

Les militaires français cible essentielle de la propagande écrite de l'ALN

La propagande de l'ALN visa donc prioritairement ceux qu'elle appelait souvent «les jeunes soldats français», «les appelés ou rappelés». Le ton des tracts, surtout dans les premières années, était résolument libertaire et antimilitariste. Ils appelaient à l'insubordination et à la désertion: «vos supérieurs vous mentent», «on vous utilise dans une guerre sans issue» «Dites: nous ne ferons pas la guerre aux Algériens!» «La libération des peuples dépendants est inéluctable. Vos dirigeants en sont persuadés, mais ils acceptent de vous sacrifier pour couvrir le repli des capitaux».

Et encore en 1956: «Vous êtes engagés dans une guerre injuste pour la défense des coffres-forts des féodaux et des milliardaires», «Ô rappelés et appelés nous ne sommes pas des bandits mais des résistants», «Soldats français, libérez-vous de la contrainte», «Soldat français vends ton arme». D'autres tracts visaient à effrayer: «Soldats comprenez que vous venez vers l'enfer», «Sachez que la guerre d'Algérie est terriblement meurtrière et que notre valeureuse armée ne reculera devant rien. Pauvre France!»

Certains tracts se présentaient comme des sauf-conduits de l'ALN pour faciliter les désertions: «Vous serez traités avec égards et respect»; d'autres comme des engagements: «Sachez que nous ne massacrons pas les prisonniers», «Pensez à vos camarades prisonniers de Sakhiat-Sidi-Youssef. Nous en avons d'autres». Étaient diffusées aussi des lettres de «prisonniers de guerre» et des messages à leurs familles¹. Au moment de mai 1958, les wilayate firent un gros effort auprès des militaires français pour décider «les soldats du contingent» à refuser de continuer la guerre. «Amenés sur cette terre soumise injustement à une guerre coloniale barbare», ils devaient dénoncer l'action du capitalisme et celle «du vieux de Gaulle», «Soldat, de Gaulle connu pour ses attaches avec les Rothschild ne tient pas à ta peau, mais aux seuls intérêts des gros capitalistes». «Soldats français, adieu la quille! si tu ne réagis pas. Suivre les généraux factieux et les comités racistes, c'est te condamner à rester encore en Algérie pour défendre le fascisme et les colons sans foi ni loi».

Exceptionnellement la wilaya d'Oran s'adressait aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe pour leur dire: «L'heure du choix est venue: ou votre patrie et la défense de la République ou la négation de votre patrie et la dictature».

D'autres tracts en appelaient à la fraternisation avec les Algériens: «Soldat du contingent sois le bienvenu chez nous... Ensemble veux-tu, disons aux colonialistes: «À bas les criminels de guerre et leur valets gouvernants». Et certains se montraient aussi habiles qu'éloquents: «Soldat français, la liberté de votre patrie n'est pas menacée. Pourquoi contribuez-vous à maintenir l'asservissement de la nôtre? Refusez de vous associer aux crimes monstrueux qui se commettent chaque jour sur un peuple qui lutte pour son indépendance

1. La règle avait été définie le 13 septembre 1957: les prisonniers étaient des otages; «Nous les exécuterons chaque fois que des *fidaiyne* seront exécutés». C'est ce qu'Amirouche fit savoir aux parents de ses prisonniers.

et sa dignité. Refusez d'obéir à vos chefs déchirés par les rivalités et l'ambition. L'Algérie sera indépendante, et votre sacrifice sera vain».

En 1959-1960, outre les thèmes habituels sur l'inutilité de la guerre dont «de Gaulle était le seul responsable», le contingent était invité à se dresser contre «les colons et les Européens» pour éviter qu'ils ne transportent le fascisme en France. Désormais, «un seul mot d'ordre pour les militaires: demander la Paix immédiate. Le GPRA offre la paix immédiate. Refusez de combattre, la guerre est maintenant inutile».

À la veille des fêtes de Noël la propagande de l'ALN multipliait des lettres de «Joyeux Noël» qui visaient évidemment à donner aux «jeunes soldats» la nostalgie des fêtes célébrées dans la paix, et des tracts intitulés «Fin d'années en exil pour les soldats de France» les invitaient à déclencher des mouvements de protestation.

Plus maladroits, des tracts menaçants posaient aux appelés la question: «Es-tu le complice ou le simple instrument d'un génocide délibéré? Combien d'Oradour as-tu fait en Algérie?» Certains avertissaient qu'un «procès terrible» serait bientôt ouvert contre les criminels de guerre «auprès duquel le procès de Nuremberg ne serait qu'une amusette».

Les tracts destinés aux appelés du contingent les invitaient souvent à comprendre que «La guerre d'Algérie engloutit les finances de votre pays, ruine son prestige et lui fait perdre sa place de grande nation». «À raison de trois milliards de Francs par jour depuis sept ans», cette guerre inutile appauvrisait tous les Français, obscurcissait l'avenir des plus humbles et cela dans quel but? «Imposer à un peuple le joug des grands financiers... tandis que votre gouvernement ne se préoccupe que de préserver les immenses profits des sociétés pétrolières».

L'ALN poursuivit jusqu'en 1961 cette campagne par tracts doublée de prétendues lettres privées répandues à plusieurs milliers d'exemplaires qui auraient été écrites à des officiers français. Celles-ci visaient à démontrer que cette guerre était inutile, qu'elle se solderait à l'évidence par l'indépendance; parfois elles exprimaient avec mesure les principes et traditions qui doivent guider l'officier dans la défense des intérêts de son pays. Quelques-unes mettaient en garde les officiers qui se sacrifiaient pour «des faux-Français; ils vous récompenseront par le mépris: le mot *frangaoui* veut tout dire». «Vous avez vomi l'impérialisme allemand, aujourd'hui vous défendez l'impérialisme maltais».

L'ALN diffusait aussi des «lettres ouvertes adressées à des officiers de SAS», lesquelles dénonçaient la politique de «fraternisation», «la mascarade des élections», «la prétendue politique sociale et la scolarisation forcée». «La propagande mensongère» de «Messieurs les SASseurs» était ridiculisée dans des textes du style: «Capitaine, vous essayez de nier les exactions et les crimes commis par l'Armée française... vous poussez le cynisme jusqu'à appeler les combattants de l'ALN frères et amis. Il est vrai que vous Français avez la réputation d'avoir la mémoire courte».

L'appel aux soldats africains et aux légionnaires

L'ALN, qui se disait inquiétée par l'arrivée en Algérie en 1956 de quelque 10 000 soldats africains, multiplia aussitôt les tracts à ces frères musulmans pour leur recommander de «fréquenter nos mosquées», de «lutter contre le colonialisme comme vos frères le font en Afrique»: «Aidez-nous! venez à nous!». En 1957 une étonnante profusion de tracts en appela aux «soldats sénégalais» ou à nos «frères soudanais» pour leur dire: «l'Algérie est pour vous une seconde patrie». On y lisait aussi que tous les colonisés avaient le même ennemi: «le colonialisme français», «Aidez-nous, nous vous aiderons. Désertez!» Des tracts s'adressaient «aux camarades africains»: «Tourne tes armes contre tes chefs qui te mentent et te méprisent parce que tu es Noir, tu es Africain»; d'autres rédigés en arabe interpellaient les Soudanais pour leur dire, dès mars 1957: «l'Algérie a gagné son indépendance. Fuyez! Libérez-vous de la France» ou en juin 1957: «Méfiez-vous du gouffre de sauvagerie où veulent vous entraîner ces criminels du XX^e siècle, Lacoste et Maunoury [Bourgès-Maunoury]. Ces assassins sanguinaires veulent par les élections vous entraîner dans une mer d'oppression».

Dans les années suivantes, les tracts moins nombreux faisaient surtout appel à la «solidarité africaine» et assuraient: «L'heure de l'Afrique est celle de la fin de la France». La fraternité révolutionnaire avait remplacé la fraternité musulmane: «La Révolution algérienne est ta révolution, ses martyrs sont tes martyrs, sa liberté amènera la tienne»; «Révolution africaine, Révolution algérienne: même cause, même idéal».

Des appels à désertir étaient aussi périodiquement adressés aux «soldats étrangers de l'armée française»: «Ne soyez plus des mercenaires». Étaient particulièrement visés les légionnaires allemands. Rédigés dans un allemand populaire ils pouvaient avoir été écrits par des déserteurs. Ils disaient par exemple: «Nous ne comprenons pas pourquoi, toi Allemand, tu donnes ton sang et ta vie pour l'ennemi de l'Allemagne qui est aussi notre ennemi»; «les Français te considèrent comme des Boches alors que les peuples arabes sont très germanophiles»; «Nous ALN savons pour quoi nous combattons, mais vous Allemagne [lire Allemands] ne le savez pas». Tous les tracts assuraient que l'ALN aiderait les légionnaires allemands à rentrer «dans le pays aimé près de leurs parents et de leurs épouses». Mais pour prouver son efficacité l'ALN leur adressait aussi des lettres personnelles de déserteurs rapatriés avec leurs noms et leurs photos. Un message de l'état-major de l'ouest de l'ALN précisait même que «durant l'année 1959, 2 358 légionnaires déserteurs avaient été fraternellement accueillis à bras ouverts¹» alors qu'ils étaient «traités de manière indigne par l'Armée française». Un tract de 1961 joliment intitulé: «Vacances en Méditerranée» laissait entrevoir aux déserteurs allemands de prochaines vacances de rêve.

1. De source allemande, 2 500 légionnaires déserteurs auraient été «rapatriés» de 1954 à juillet 1960.

L'ALN s'adresse aux militaires algériens et marocains

S'adresser aux «soldats algériens de l'armée française», aux appelés, aux engagés et aux divers supplétifs de la même manière n'était pas toujours possible; d'où une multitude de tracts et de lettres de ton parfois divergent. Au début de la guerre les tracts se voulaient surtout menaçants: «Ceux qui servent dans l'armée du crime seront châtiés». Étaient énumérés en novembre 1955 «les caïds, goumiers, policiers, gardes forestiers, cavaliers de communes mixtes et les sous-officiers». L'intimidation visait les familles aussi bien que les individus coupables: ceux qui refusaient de quitter immédiatement «l'armée des Infidèles» et de s'engager dans l'ALN seraient condamnés à mort. Dans un tract de juin 1956, la wilaya «Aurès-Nememcha» s'adressait aux «Musulmans algériens»:

«Votre présence dans l'armée française vous transforme en valets de la colonisation... si vous persistez l'ALN et les hommes libres de la Révolution vous considéreront comme des traîtres et des hérétiques».

Bientôt cependant, l'ALN parut admettre que même les soldats engagés avaient été «trompés, égarés, abusés... précipités dans les affres de la guerre et du sang, dans les flots de la honte et de l'indignité». Ils devaient prendre part au combat avec tous les fils de l'Algérie¹.

Aux «tirailleurs algériens qui après avoir endossé l'uniforme ennemi avaient été déportés en France, en Corse et en Allemagne» un commissaire politique de l'ALN écrivait en 1957 dans un langage très intellectuel: «Après la prise de conscience de vos camarades qui ont rejoint nos rangs avec armes et bagages comment vous justifiez-vous?» et concluait: «Rejoignez vos frères!». D'autres tracts disaient plus simplement: «Il faut choisir entre le titre de patriotes et celui de traîtres» ou «Tirailleurs, désertez pour accélérer la chute du colonialisme!». Sur le ton du commandement un ex-officier de l'armée française leur donnait ordre de multiplier les troubles et les sabotages dans leurs unités et de désertir en emportant des armes.

Vis-à-vis des appelés algériens, le FLN ne se sentait sans doute pas les moyens d'imposer l'insoumission. D'où un certain flottement dans les premiers tracts: les uns donnaient ordre à ceux qui étaient convoqués de ne pas se présenter ou de ne pas se laisser incorporer. D'autres préconisaient au contraire d'entrer dans l'armée pour la noyauter, obtenir des renseignements, procurer à l'ALN des munitions et des armes. Le FLN suggérait l'organisation de cellules dans les casernes, des protestations contre le transfert en France et surtout, à l'issue de la période d'instruction, des désertions collectives. Ainsi s'explique peut-être que les refus collectifs d'obéissance et surtout les désertions dont on sait qu'elles furent assez nombreuses en 1956 n'aient pas été vraiment programmées².

1. Au début de 1957, le nombre des engagés algériens dans l'armée française était d'environ 10 000, il devait atteindre 25 300 en juin 1960. À partir de juin 1961, «les engagements dans les régiments de tirailleurs étaient devenus nuls, les rengagements difficiles».

2. L'état-major français décomptait en deux ans jusqu'au 1^{er} novembre 1956, 1 653 déserteurs «Français musulmans», 975 légionnaires et 53 Marocains (mais les tabors et les 7^e et 9^e RTM

Simultanément l'ALN, sensible aux défections des tabors dans l'Aurès fin 1955 s'était adressée à plusieurs reprises aux soldats marocains pour les inciter à faire «leur devoir de musulmans». Des tracts signés comme émanant de déserteurs marocains appelaient à l'Union maghrébine: «En avant Tunisiens, Marocains, Algériens, main dans la main marchons vers une victoire certaine. Notre cause est juste: Dieu est avec nous». Plus tard l'ALN s'adressa à l'Armée de libération du Maroc pour qu'elle ne cessât pas le combat: Avec une armée de 145 000 hommes on peut libérer le Maghreb. Venez avec nous sur la voie droite de Dieu». Puis cette propagande devint presque sans objet avec le départ des 5 782 soldats marocains au premier trimestre 1956.

Pourtant on ramassait encore en avril 1956 des tracts signés au nom de «l'Armée de libération nationale nord-africaine» qui se présentait comme une grande armée composée de soldats tunisiens, algériens et marocains richement dotée d'armes modernes saisies sur «les soldats femmes de la maigre France»: «Nous combattons aussi pour les 300 000 km² que nos ancêtres ont envahis en France. Voici les limites: Poitiers, Saint-Étienne, Lyon, les environs des Alpes et des Pyrénées».

Un autre tract annonçait la victoire: «Ô France de malheur tout est fini pour toi... vous allez voir le Dien Bien Phu algérien. Il sera mille fois plus grand que celui de notre amie l'Indochine».

Les attitudes de la propagande vis-à-vis des goudiers et harkis

En règle générale tous les Algériens «servant l'ennemi» étaient des traîtres et méritaient la mort, plus spécialement peut-être les «goudiers» (gardes ruraux et *mokhaznis*). Certains étaient exécutés pour l'exemple et sur leurs cadavres on trouvait des pancartes rédigées en arabe: «Français! ce traître vous ressemble, cet homme impur est à votre image» ou «Peuple algérien, un patriote algérien tient toujours son serment». Des lettres en français parvenaient aux *mokhaznis* des SAS les sommant de démissionner: «Notre armée avertit tous les goudiers qu'ils mourront comme des salauds... Toutes vos familles seront massacrées». Pourtant des tracts en appelaient dès 1956 à tous les soldats musulmans et goudiers: «c'est le moment ou jamais pour vous de comprendre que vous êtes des musulmans et des Algériens, d'une race supérieure et pure».

En mai 1957 apparurent, semble-t-il, les premiers tracts destinés aux «hommes des gouds et des harkas, esclaves toujours les plus exposés aux balles des moudjahids». L'ALN leur annonçait que «le triomphe du peuple était proche... Reprenez votre dignité et votre nationalité». Bien qu'appelés à rejoindre les maquis avec leurs armes, ils ne s'exécutaient pas en nombre appréciable, d'où des appels aux «retardataires» et des menaces: l'ALN ne pourrait pas toujours pardonner. Le 26 février 1958, elle prévenait dans un texte violent que «les goudiers traîtres, ces sauvages maudits, seraient

avaient été rapatriés au Maroc). Certains régiments de tirailleurs algériens, le 3^e RT et le 22^e RT avaient été envoyés hors d'Algérie, le 21^e RT mis «en sommeil».

bientôt vaincus». La démarche ne fut sans doute pas jugée politique: la wilaya III demanda au contraire de ne pas inciter les harkis à la désertion immédiate, de les utiliser comme informateurs et «couverture» et le GPRA devait le 19 décembre 1958 annoncer une amnistie les concernant.

Pour les appelés, des tracts de la wilaya III les invitaient en 1957 à ne plus répondre aux ordres des Français, mais ceux de la wilaya V avouaient ne pouvoir encore les mobiliser dans l'ALN: «Au moment voulu les jeunes soldats viendront peut-être de notre côté avec leurs armes». Un peu plus tard, en janvier 1958, la wilaya demandait d'empêcher les recensements en cours¹.

Dès lors l'appel à la désertion devenait le leitmotiv des tracts: «Vous combattants qui êtes encore dans l'armée française, remplissez votre devoir sacré... «Envoyez à votre armée les armes, les vêtements... Unissez-vous et désertez en emportant des armes». Les arguments ne manquaient pas: les violences françaises («Ils violent les femmes algériennes chez elles, les éventrent et en retirent les fœtus»), l'honneur («C'est l'heure où doivent apparaître les courageux, les héros et ... les poltrons»), la forfaiture française («la France a promis de ne jamais employer des tirailleurs algériens contre leurs frères et pour comble d'immoralité comme seule une nation corrompue et dégénérée peut l'oser, la France vient de renier la parole donnée. Par ce manquement la France vous délie moralement et matériellement de tout engagement avec elle»). Il fallait désertier «pour que cessent la discorde et les germes de haine».

«Le peuple algérien vous saluera comme des héros, vous aurez droit à tous les égards et à la considération du maquis qui respectera vos grades²».

À partir de septembre 1959 le ton général de la propagande s'orienta vers «le pardon aux frères égarés»³.

«L'ALN pardonnera les fautes passées selon le verset du Qoran: Dieu pardonnera les fautes passées mais châtiara ceux qui reviennent au péché ... Donc l'*amân* et le pardon aux goudiers, aux harkis, aux militaires, à tous les égarés» (tract en arabe de la wilaya IV).

La wilaya III répandit par exemple des tracts adressés aux harkis et goudiers: «L'ALN vous attend. Aucune sanction ne sera exercée contre vous. Vos familles n'auront pas à rougir dans l'allégresse des fêtes de l'indépendance». Aux goudiers de brefs messages disaient: «Goudiers, l'Algérie est votre patrie, ce n'est pas la France. Défendez l'Algérie dans les rangs de l'ALN». En octobre pourtant la wilaya V avait annoncé: «Tous les

1. Une lettre du lieutenant Ahmed Ben Chérif, qui avait déserté l'armée française le 20 juillet 1957, invitait en mars 1958 les tirailleurs algériens «à participer aux côtés de plus de 100 000 de tes frères à l'exaltant combat pour la liberté et l'honneur».

2. Un tract de la wilaya VI intitulé «Un Arabe est un Arabe» précisait en juin 1959 qu'il constituait le 18^e appel aux Algériens qui malgré eux servent dans les camps colonialistes pour qu'ils rejoignent leur frères moudjahidine».

3. Les «égarés» sont dans le Qoran les apostats qui persévèrent dans leur infidélité. Dans le tracts de l'ALN les frères égarés désignaient aussi les Bellounistes, les Chérifistes; parfois les «faux-élus», jamais les messalistes.

Algériens servant dans les harkas et n'appartenant pas à des cellules FLN n'auront pas leur place dans la future administration algérienne. Ils seront jugés par un tribunal d'épuration».

De son côté le ministre des Forces armées demanda notamment le 21 avril 1960 une propagande plus intensive. Mais il fallait simultanément faire connaître que ceux qui ne déserteraient pas spontanément «pourraient y être contraints après enlèvements».

Par ailleurs en 1960 on révélait «à tous ceux qui se tiennent dans les rangs de l'ennemi» que «le gouvernement français avait demandé au gouvernement algérien d'envoyer à Paris une délégation pour négocier la fin des hostilités».

Le mot d'ordre était dès lors pour eux de «participer à la lutte avant qu'il ne soit pas trop tard», car «La France vous abandonnera... jamais le peuple français ne vous accueillera dans son propre territoire parce que pour tous les Français vous êtes des traîtres. Aucun pays ne reconnaît les traîtres».

La wilaya V fabriquait des papillons à usage de laissez-passer, mais certains de ses tracts étaient plutôt menaçants: «Vous êtes sur le mauvais chemin. Le diable se moque de vous parce que vous devenez comme des Européens. Comment ferons-nous le jour de l'indépendance?».

«Aux harkis et goudiers de l'armée du crime» des consignes précises étaient données: «Fournissez renseignements et munitions, simulez des accidents, tirez sur les soldats français pendant les accrochages et les embuscades. Retournez vos armes contre les criminels et rejoignez nos rangs» (17 septembre 1960).

Cependant la wilaya IV appelait toujours «les frères servant dans les rangs français» à sortir de leur misère morale: «Entrez dans les chemins du devoir, de la religion et de l'honneur». Encore devaient-ils y être aidés par les djounoud et le capitaine Ahcène de la wilaya III invitait ses hommes à contacter leurs frères, «à éveiller en eux le sentiment national et à les exciter à la désertion».

D'autres officiers n'hésitaient pas en 1961 à promettre à chaque harki ou goudier déserteur une solde journalière de 8 NF (ils percevaient 8,25 NF dans l'armée française). Certains harkis qui avaient préféré s'acquitter d'une amende de 1 000 NF étaient autorisés à rentrer dans leurs villages. Ils pourraient plus tard occuper tous emplois à condition de payer désormais leur cotisation et de fournir des renseignements. Quant aux «mercenaires endurcis, aux goudiers trop compromis par des meurtres, des vols et des viols», il fallait essayer de les désintoxiquer en leur révélant «le rôle infâme que l'ennemi leur fait jouer» et leur tendre une planche de salut: «faire appel au réflexe de conservation en leur montrant le sort qui les attend», expliquait une directive du lieutenant Djilali A. tué le 30 août 1961.

On pourrait s'étonner qu'aucun appel n'ait été publiquement adressé aux officiers algériens de l'armée française. Sans doute étaient-ils peu nombreux: officiers d'active et officiers de réserve servant en situation d'activité (y compris les aspirants) n'étaient que 51 en novembre 1954, 62 en novembre

1956, 80 en janvier 1957, 86 en janvier 1958. Mais leurs compétences d'officiers de troupe pouvaient être recherchées et le FLN avait très tôt tenté de convaincre individuellement par des lettres personnelles certains d'entre eux. «Face aux invites dont ils sont l'objet, ils affectent l'indifférence» expliquait le général Salan le 25 janvier 1957. En réalité beaucoup vivaient un drame de conscience qui fut révélé par la lettre collective de 52 officiers adressée au président de la République en février 1957, puis par une lettre de démission en septembre 1957. Quinze d'entre eux furent arrêtés, puis mis en liberté provisoire et sept rejoignirent l'ALN¹. En septembre 1960 au moment où le général de Gaulle parlait de «386 officiers musulmans d'active»², le nombre d'officiers algériens portés déserteurs était de 47, soit 1,2%³.

Messages aux Européens d'Algérie

L'ALN mit longtemps à tenter de diffuser des messages politiques pour la population européenne. Les officiers politiques étaient, il est vrai, mis en garde: «*A priori* tous les Français sont des ennemis de la Révolution... Pourtant les libéraux qui aident la Révolution ont droit à des égards». Cependant, tandis que le FLN recensait en 1957 le nombre de ceux qu'il appelait les *mounaddamin* (non pas les organisés mais les cotisants) et tentait d'apprécier par là «combien seraient les futurs Européens de nationalité algérienne», l'ALN se bornait encore à exiger d'eux par lettres menaçantes le paiement d'amendes. Le message adressé à certains maires en mai 1957 leur promettait d'épargner leurs villages s'ils taisaient le voisinage des *moudjahidine*. Dans le cas contraire et «en cas de massacre des nôtres, tu seras abattu et ton bien sera brûlé». Bientôt pourtant les colons furent sommés «d'aider l'ALN» cependant que «les justes et les démocrates» devaient devenir «les fervents soutiens du FLN et les instruments de sa réussite». Des tracts invitaient «les petits possédants, les intellectuels éclairés et démocrates, les ouvriers et petits employés à venir grossir les rangs de la nation algérienne en lutte: mais d'autres se voulaient plus ouverts. «À tout Européen qui lui tendra la main, l'ALN assure qu'elle ne portera aucune atteinte à sa personne et à ses biens».

En 1958, l'ALN répétait qu'elle ne menait pas «une guerre de caractère racial ou xénophobe». La wilaya V invitait même par lettres certains colons à lui «fournir des renseignements sur les mouvements de troupes de répression». Le 10 mai 1958 un commissaire politique de la wilaya III assurait les Européens que «le gouvernement algérien leur garantirait une République

1. Au total 25 officiers d'active et de réserve désertèrent en 1958 (9 en 1957, 2 en 1956). Arch. SHAT 1R333.

2. Les archives militaires fournissent pour les officiers d'active et de réserve en situation d'activité les chiffres de 209 au 1^{er} janvier 1960, 327 au 1^{er} octobre 1960 et 377 au 1^{er} janvier 1961. Le nombre des sous-officiers algériens d'active qui était de 1136 au 1^{er} janvier 1955, 1629 au 1^{er} janvier 1957, atteignit 2200 au 1^{er} mars 1959, 3 544 au 1^{er} novembre 1960 et 3798 au 1^{er} janvier 1961. SHAT 7T249.

3. SHAT 1H1607.

démocratique et juste. Vous jouirez des mêmes droits que les Algériens d'origine... Il n'est même pas exclu que l'un de vous soit élu par des musulmans».

La propagande à destination des Européens n'était pas cependant très active. La wilaya IV en convenait et invitait les responsables à regagner le temps perdu: «Il faut leur tendre la perche. Ils peuvent rendre de grands services dans les renseignements et les finances. C'est également chez eux que l'on peut trouver des ronéos...»

Fin juillet 1958, les tracts changeaient de ton: «À l'hypocrite fraternisation des cœurs le fracas de nos mortiers répond: colons dehors!»

Ce qui n'empêchait pas de demander aux colons «leur cotisation, du papier pour la ronéo, des tissus militaires et des pataugas. Déployez les efforts nécessaires pour vous rendre utiles» et de conclure: «nous vous rappelons ce qu'il en coûte de badiner avec les affaires sérieuses». À la fin de l'année 1959, une nouvelle campagne apparut dans des lettres adressées en principe à un «cher frère Européen»: «À partir du 28 septembre 1959 nous avons décidé de convier à rejoindre les rangs du FLN tous les Algériens qui ne se sont pas rendus coupables de félonie ou de trahison manifestée envers la patrie. Vous êtes du nombre¹».

Puis apparurent les tracts et les slogans «Européens d'Algérie la paix peut être immédiate. Il faut discuter avec le GPRA», «Européens d'Algérie la clique des ultras, Sérigny et Laffont en tête, a placé ses capitaux à l'étranger», «Européens d'Algérie vous direz oui à l'indépendance car l'Algérie est votre patrie». En 1960 et 1961 la wilaya IV envoyait simultanément aux «ultras» des lettres de menaces, – en particulier à «ceux qui prétendent licencier leurs ouvriers pour les jeter dans la misère» – et des missives très amicales aux «Européens sincères» pour qu'ils «aident matériellement et moralement l'ALN et se tournent vers un avenir que nous voulons heureux et fraternel». Le 23 mars 1961, un «appel aux Français d'Algérie» leur recommandait de se détacher de la France «ce pays qui a trahi les Tchèques en 1938, les Polonais en 1939, ses alliés en 1940... Ces gens vous trahissent, votre soi-disant patrie ne cesse de vous insulter... vous êtes nés en Algérie que vous considérez à juste titre comme votre patrie. Nous sommes prêts à vous accueillir».

Des «lettres à un Européen libéral d'Algérie» demandaient «la collaboration discrète des libéraux contre les groupuscules de plastiqueurs» et leur «participation audacieuse qui facilitera la réconciliation nécessaire».

Pourtant dans le même temps des inscriptions fleurissaient sur les murs d'Alger: «les Pieds-noirs à la mer, les Juifs à l'abattoir (*sic*)» cependant qu'à Constantine les écoliers algériens chantaient: «les Juifs au poteau, les Français au bateau, les Arabes au château». À la fin de 1961, l'ALN expliquait à tous les Européens qu'ils risquaient de compromettre leur avenir en se solidarisant avec les violences et les crimes de l'OAS et des lettres

1. La même lettre fut adressée ensuite en 1960 à des notables algériens par le lieutenant Si Mohand Saïd, fils du colonel Si Mohand Ou El-Hadj, commandant la wilaya III.

d'apaisement étaient envoyées aux inquiets, qualifiant les colons de «techniciens de l'Algérie de demain», «On vous parle de valise ou de cercueil. L'ALN répond: Restez! Vive l'union de tous les Algériens!»

Les appels aux Juifs algériens

La propagande vis-à-vis des Juifs recommandée dès 1956 et marquée notamment par l'Appel de la Soummam rédigé par Mohamed Lebjaoui n'apparut dans l'ALN qu'à partir de septembre 1957. Le conseil de la wilaya IV dans une circulaire du 12 septembre expliquait qu'il fallait faire «la conquête des Juifs» par une propagande persévérante en raison de «l'aide financière qu'ils peuvent fournir». Des lettres au ton amical furent expédiées par divers responsables à leurs «chers compatriotes Algériens israélites» pour leur démontrer que «la lutte nationale n'avait nullement un caractère raciste» et que «leur intérêt était d'en finir avec le régime colonial». D'autres lettres remerciaient «les Juifs qui avaient pris position aux côtés de la Résistance» ou qui avaient décidé de «contribuer financièrement à la cause nationale». De mystérieux comités, comme *Vigilance juive de Constantine*, dénonçaient l'antisémitisme des Français et appelaient à œuvrer en faveur de négociations de paix entre «les représentants de l'ALN (*sic*) et le gouvernement français». Simultanément des tracts, assez nombreux jusqu'en 1959-1960, étaient distribués dans les milieux israélites des principales villes. Ils répétaient: «Juifs algériens, l'Algérie est votre patrie, le GPRA votre gouvernement, le FLN votre mouvement. Rejoignez-le en masse»; «Juifs algériens, participez en masse à la libération de votre patrie». D'autres tracts expliquaient: «l'antisémitisme est à vos portes. La croix de Lorraine n'est que l'enveloppe de la francisque... Le FLN vous tend une main fraternelle». La wilaya VI écrivait encore en 1960: «Juifs algériens il est temps d'entrer au FLN», «Juifs algériens ne suivez pas les ultras. Vos intérêts seront assurés», «Juifs algériens unissons-nous pour la paix, l'indépendance et la prospérité de l'Algérie».

Cependant les tracts et les appels aux Juifs se firent plus rares de 1960 à 1962 et leur ton plus impératif: «Vous êtes partie intégrante du peuple algérien. Il ne s'agit pas pour vous de choisir entre la France et l'Algérie, mais de devenir des citoyens effectifs de votre pays».

«Nous attendons que vous affirmiez en tant qu'Algérien votre adhésion à l'idéal d'indépendance... et que vous preniez, pour dissiper une équivoque qui risque de compromettre nos rapports futurs, une part plus grande et plus active à la lutte de notre peuple».

Au moment où le FLN niait la nationalité française des 150 000 Juifs «Algériens depuis toujours», la wilaya III allait plus loin en expédiant en avril 1961 des lettres de menace aux Juifs: «N'oubliez pas que nous sommes en guerre contre Israël avec Nacer», «Tordjman, fais vite ta valise, avant qu'il ne soit trop tard!». Au début de 1962, face à la menace de l'OAS, l'ALN adjurait cependant les Juifs de ne pas se faire «les complices de ces activistes antisémites animés par d'anciens nazis en vous dressant contre vos frères algériens d'origine musulmane».

Appels et directives des wilayate aux populations algériennes musulmanes

Les propagandistes des wilayate s'adressaient aussi, bien évidemment, à leurs compatriotes civils. Leurs tracts assez largement diffusés dans les villages et les villes, lus et commentés partout où cela était possible, visaient dans les premières années à éveiller l'enthousiasme des populations, puis à les entraîner dans la lutte active. Ils attisaient «la haine anticolonialiste» en faisant appel aux sentiments religieux des anciens et en prêchant le nationalisme révolutionnaire aux jeunes. Mais parce que le peuple ne croyait sans doute pas possible une victoire militaire sur les forces ennemies, la propagande de l'ALN entendait d'abord dénoncer «l'armée de l'occupant», «exploiter ses méfaits (abus de femmes, enfants tués, répression, emprisonnement, torture)», montrer la «politique d'extermination systématique» et «souligner toutes les atrocités». Conformément à ces principes, les tracts de l'ALN ne reculaient pas devant les fausses nouvelles: «La guerre bactérienne est déclarée», «La France utilise la guerre bactériologique», «l'armée française emploie les gaz asphyxiants». «De quel côté se trouve la barbarie?». Le tract le plus abondamment diffusé jusqu'en 1960 inclusivement s'intitulait «Honte aux barbares français» et dénonçait «l'exécution de milliers de familles jetées dans des fosses communes», les bombardements au napalm et l'usage des gaz asphyxiants. Sous le slogan «Pacification égale extermination» une autre accusation redoutable fut diffusée notamment dans les tracts des wilayate II et V, celle de la castration physique ou chimique qui aurait été pratiquée dans les camps de regroupement; puis l'accusation fut étendue à tous les services sociaux: «les prétendus soins gratuits des services sociaux distribuent des substances chimiques provoquant la castration de l'homme».

Simultanément les responsables de la propagande des wilayate multipliaient aussi en 1957 et 1958 les bulletins de victoires militaires de l'ALN, lesquels se terminaient presque invariablement par l'affirmation: «Et ce n'est qu'un commencement!» Au-delà du récit d'embuscades victorieuses, de l'annonce du «glas du MNA» et de la défaite des «Bao Daï algériens» dès 1957, les tracts affirmaient par exemple que l'ALN aurait bientôt une aviation militaire: «le Pakistan fournit des avions et des pilotes à l'ALN», «Mille pilotes algériens à l'instruction en Égypte». Pour «le 4^e anniversaire de la guerre d'indépendance» un tract de cinq pages expliquait que «jamais dans l'histoire de l'Afrique» il n'y avait eu une guerre de cette ampleur: «Aux 130 000 hommes de l'ALN la France avait dû opposer 500 000 hommes et en recruter 350 000 dans les milices civiles et les différentes polices». En décembre 1959, un tract de l'ALN célébrait la défaite de l'armée française: «30 000 combattants du maquis peu armés et ne disposant ni de St-Cyriens, ni de Polytechniciens, sont parvenus à infliger une défaite certaine à une armée de 500 000 hommes bien armés et bien encadrés».

Des tracts, peu nombreux à la vérité, rappelaient les méfaits économiques du colonialisme: «l'exploitation éhontée de nos richesses pour la France... l'Algérie est le premier producteur du monde de phosphates, d'alfa et de dattes. Son sous-sol recèle le fer qui sert à la fabrication du meilleur acier. Des combinats auraient pu être créés à Colomb-Béchar, Tébessa, dans la banlieue d'Alger, mais ces possibilités furent écartées».

Un commissaire politique notait sur son carnet ce qu'il devait sans doute répéter: «l'Algérie était avant 1830 le grenier de l'Europe qu'elle alimentait en agrumes, primeurs et céréales». Après l'indépendance «elle pourrait redevenir un grand pays agricole et industriel grâce à ses richesses en matières premières d'un sous-sol inexploré». Quelques tracts dénonçaient «le plan de Constantine et les autres promesses plus ou moins alléchantes qui pourraient faire perdre au peuple les bénéfices de la Révolution».

Conformément aux directives du CCE, l'ALN avait diffusé des tracts ordonnant des manifestations, par exemple contre «la loi-carcen» (la loi-cadre), des grèves (comme la grève générale de 8 jours) ou des boycotts d'élections qui étaient parfois criés en arabe autour des douars: «Non! Non aux élections mensongères».

Peu après mai 1958, l'ALN multiplia les tracts très courts parfois réduits à des slogans qui apparaissaient aussi dans les inscriptions peintes sur les routes et les murs des maisons: «L'opération haïk, une soi-disant réconciliation franco-musulmane», «une vaste opération de mystification», «halte à l'intégration», «voter c'est trahir la patrie algérienne, la race arabe et la religion musulmane», «ne votez pas! Si vous votez pour la France, vous deviendrez Français alors que vous ne l'êtes pas», «de Gaulle = 45 000 Algériens assassinés», «l'unité arabe est en marche». Le référendum de septembre 1958 fut l'objet d'une pluie de tracts, de papillons voire de lettres qui expliquaient: «Avec le référendum le colonialisme aux abois joue sa dernière carte». Les wilayate ne furent pas cependant unanimes dans leurs consignes: boycott total avec menaces de mort pour les votants et grève générale de trois jours dans les wilayate I et III, autorisation de vote à condition qu'il fût négatif dans la wilaya II, cependant que la wilaya IV limitait la grève à certaines *mintaq*a et modulait le principe des abstentions. La wilaya VI promit de châtier les traîtres qui voteraient et se déclencha contre «le criminel de Gaulle et sa politique de représailles sur le peuple algérien».

Les slogans n'avaient guère changé en 1959. Pourtant les tracts dénonçant «de Gaulle l'imposteur», «de Gaulle le maître chanteur», «de Gaulle monstre d'ingratitude» se multiplièrent conformément aux directives qui prescrivaient de «ne jamais dire du bien de De Gaulle». Très nombreux furent aussi les slogans ordonnant l'abstention: «Voter c'est trahir la patrie maghrébine, c'est trahir nos centaines de milliers de martyrs», «Nos mères et nos grand-mères n'ont jamais voté. C'est l'affaire des hommes»¹.

1. En janvier 1961, un tract de la wilaya III soulignait dans son titre «la participation de la femme algérienne aux manifestations de décembre 1960» et portait en sous-titre: «Notre admiration».

Bien qu'il fût encore beaucoup question de boycotter les élections cantonales de mai 1960 et le référendum de janvier 1961, des slogans nouveaux apparurent: «Oui à l'autodétermination», «Algérie algérienne = indépendance dans six mois», «l'ALN gagne», «Tous les peuples africains accèdent à l'indépendance. Pourquoi pas l'Algérie?», «L'année 1960 est l'année de l'Afrique. Africain tout comme le Malais et le Malgache, le peuple algérien saura gagner son indépendance». Les inscriptions murales clamaient la «confiance au GPRA seul garant et dépositaire des intérêts du peuple algérien», («L'Algérie et le peuple sont derrière le GPRA», «Le GPRA veut la paix, la France veut la guerre») l'appartenance du Sahara aux Algériens. C'est en 1960 que fut repris massivement le slogan du «million de martyrs»¹: «Frères algériens un million de vos frères martyrs vous observent», «N'oubliez jamais nos frères tombés au champ d'honneur ainsi que les innocentes victimes et cela se chiffre à plus d'un million». Mais ce ne fut qu'au moment des Accords d'Évian que la propagande du FLN accrédita brusquement le chiffre d'un «million et demi de martyrs».

Les Bulletins politiques des wilayate poursuivaient inlassablement en 1960-1961 leur campagne obstinée contre de Gaulle. Cela allait de l'insulte vulgaire: «De Gaulle le gâteux, l'homme des Rothschild, celui qui n'a rien appris, ni rien compris»² à la dénonciation de sa politique fondée sur les élections: «Des élections, encore des élections, toujours des élections. Pour quoi faire? Pour continuer à faire la guerre» ou encore sur «les exécutions sommaires de patriotes et de résistants algériens». Mais «les manœuvres de division du général-président échouaient toutes: politique de fabrication de villages de Ben Arafa, soutien au messalisme», «le grand colonialiste» allait d'échec en échec. Quant à la conclusion, elle était en termes voisins toujours la même «Tout ce qui vient de De Gaulle est mauvais et pestiféré».

En 1961, les wilayate multiplièrent leurs papillons et leurs tracts à l'usage des citoyens. Les titres en étaient clairs: «Non à la partition», «les richesses sahariennes appartiennent aux Algériens», «Sahara algérien», «L'Algérie est indivisible», «La négociation n'est pas la paix», «Vigilance jusqu'au bout», «Autodétermination égale libre choix». Les tracts de la wilaya IV récapitulaient les principaux thèmes: «Sans les garanties indispensables l'ALN n'arrête pas les combats», «l'arrêt des opérations offensives: une

1. Dès 1959, quelques tracts dont une «lettre ouverte au général Massu» (avril 1959) disaient: «Vous seriez vous même étonné d'apprendre que vous avez tué plus d'un million de soldats algériens».

2. Le Bulletin de la wilaya III écrivait par exemple en avril 1960: «De Gaulle dénoncé devant le monde entier qui regarde l'un des plus épouvantables charniers de l'histoire veut se donner des allures de démocrate aux mains blanches. Il veut se faire blanchir la conscience avec le sang d'un peuple qu'il écrase de tout son mépris de grand seigneur raciste». L'ordre du jour de l'état-major de l'ALN du 16 septembre 1960 dénonçait «le général qui préside depuis vingt ans les massacres des guerres de reconquête coloniale de Damas à Alger en passant par Hanoï et Tananarive (...). Sa seule arme demeure la basse injure des bas faubourgs. Parler du couteau quand on manie quotidiennement le couperet de la guillotine c'est évoquer la corde dans la maison d'un pendu».

manœuvre mystificatrice», «l'ALN invincible a provoqué Évian: elle conduira à l'indépendance», «le peuple algérien est un, son territoire est indivisible», «Sahara: oui à la coopération, non à la spoliation». Au début de 1962, les murs des villes se couvrirent de slogans triomphants: «La France à la dérive», «La victoire est à nous».

Brèves remarques sur l'efficacité de la propagande écrite

S'il n'est pas possible d'apprécier l'efficacité de la propagande écrite de l'ALN parce qu'elle ne fut que l'une des composantes de la guerre psychologique, on peut du moins présenter à son sujet plusieurs remarques.

D'abord sa visée essentielle, l'appel à la désertion des militaires français et africains, fut statistiquement un échec. Seule la légion étrangère connut un pourcentage significatif de désertions¹. Du côté des Algériens on n'enregistra pas de révolte générale ou locale contre la conscription, comme ce fut le cas en 1916 dans l'arrondissement de Batna. Tout au contraire, les effectifs d'Algériens dans l'armée française passèrent de 25 000 à 60 000 entre janvier 1958 et avril 1960. En dépit des appels répétés de l'ALN, les désertions d'appelés ou des supplétifs demeurèrent faibles jusqu'en mai 1961: 69 par mois en moyenne en 1960, 106 en 1961. Les pourcentages de déserteurs algériens dans les formations régulières françaises atteignirent d'ailleurs leur maximum (4,43 pour mille en moyenne annuelle) en 1956 alors que l'ALN ne menait pas encore une propagande importante en ce sens². Mais la question se pose: les véritables «déserteurs» ne furent-ils pas les insoumis dont le pourcentage ne cessa d'augmenter³?

Quant au ralliement des populations civiles algériennes, il va de soi que la propagande écrite ne pouvait jouer qu'un rôle d'appoint, plus important peut-être à partir de 1961 et de la reconversion des activités de l'ALN lorsque la priorité fut donnée à l'action des masses urbaines.

En direction des Européens enfin dont les maquisards ne souhaitaient pas qu'ils puissent demeurer nombreux dans l'Algérie indépendante, ni leur voir confier des responsabilités, la propagande fut molle, menée sans conviction ni imagination, et ne toucha qu'une poignée de chrétiens et de communistes. L'ALN eut conscience dès 1958 «de n'avoir obtenu aucun résultat notable. Cette branche de l'organisation a été négligée». Mais la propagande fut d'autant plus inefficace que la presse française d'Algérie révélait à l'occasion certaines directives totalement différentes. Ainsi la wilaya II ordonnait-elle

1. Selon le service de sécurité de la Défense nationale le taux mensuel des désertions de légionnaires aurait été de 4,01 ‰ en 1955, 2,69 ‰ en 1956, 2,08 ‰ en 1957, 1,95 ‰ en 1958 et 1,07 ‰ dans le 1^{er} semestre 1959. Selon le 2^e Bureau de l'EMI le chiffre total des désertions aurait été de 3 229 pour la durée de la guerre, alors que les effectifs moyens de la Légion engagés en Algérie étaient de 20 000.

2. Le nombre total des désertions chez les militaires et supplétifs algériens fut de 9 768 (dont 1 144 supplétifs d'octobre 1959 à mars 1962) chiffre à comparer aux 6 105 «ralliés» avec et sans armes.

3. Pourcentage d'insoumis en 1958 42 %, en 1959-1960 44 % en moyenne, en 1961 62,6 %.

en octobre 1960 à des *fidaiïne* «d'abattre les Européens sans distinction, de déposer des bombes dans les salles de cinéma, les bals, les cafés et les bâtiments publics», alors même que des lettres amicales étaient adressés aux «chers compatriotes européens». Encore la presse française ignore-t-elle ce qu'écrivait *La Voix du moudjahid*, organe de la wilaya III dans son numéro 7 (septembre 1961): «Il devient impossible d'imaginer comment les Algériens et les Européens pourront vivre ensemble dans l'Algérie indépendante de demain».

De même les assurances prodiguées aux Juifs ne résistèrent-elles pas à certaines violences révélatrices comme les exécutions de rabbins, les incendies des synagogues d'Orléansville, de Boghari, le sac de la grande synagogue d'Alger en décembre 1960, la profanation du cimetière juif d'Oran ou les assassinats de personnalités juives représentatives comme le président de la communauté de Sétif, le bâtonnier David Zermati, ami de Ferhat Abbas. Son assassinat en novembre 1961 provoqua le départ de 1 700 Juifs sur 2 400.

Distinguer la propagande écrite de la propagande orale s'impose à l'historien vu l'état respectif des informations mais aussi les publics visés. Les propagandistes militaires de l'intérieur qui ne disposaient pas d'émetteurs radios¹ ne pouvaient adresser leurs discours aux Européens et aux militaires français. La propagande orale visa donc essentiellement les Algériens. On peut l'étudier selon les deux voies qu'elle privilégia: les réunions populaires et les rumeurs.

La propagande de l'ALN dans les réunions populaires

La propagande orale fut nécessairement fort utilisée par l'ALN-FLN² pour entraîner des populations faiblement alphabétisées. Concernant les civils elle était diffusée au cours de réunions, le plus souvent nocturnes, par les officiers politiques chargés de donner à la population une éducation «révolutionnaire»: «nos responsables doivent expliquer, faire comprendre et présenter la Révolution comme le point final de nos humiliations et de notre complexe d'infériorité».

Un des thèmes constants des «causeries éducatives» visait à célébrer l'unité des Algériens: «Les Algériens appartiennent à la même race arabo-berbère restée pure parce qu'elle a refusé de se mélanger aux envahisseurs romains, byzantins, français. C'est pour cela qu'ils ont gardé les caractères purs de leurs ancêtres, guerriers loyaux, courageux et dignes».

L'unité maghrébine était tout aussi affirmée: «nous sommes tous unis dans une seule main. Du Maroc à la Tunisie on s'est reconnu tous des frères sans distinction».

1. Cf. C.-R. Ageron, «Un aspect de la guerre d'Algérie: la propagande radiophonique du FLN et des États arabes».

2. À ma connaissance aucun des discours politiques de l'ALN n'a été enregistré et publié, leurs thèmes ne sont connus que par des informateurs et les notations des services français qui demeurent.

Enfin était constamment répétée la vocation populaire de la Révolution : «Nul n'a le droit d'oublier que le peuple est l'enjeu de cette guerre. Notre Révolution est faite par le peuple et pour le peuple».

Mais la Révolution algérienne resta toujours un slogan mobilisateur, non une doctrine ou un programme qu'on aurait expliqué à la population des douars.

Les réunions populaires d'éducation politique servaient aussi à mettre en garde le peuple contre la propagande française : il ne devait ni lire un tract ennemi, ni écouter les discours des officiers français car «tout ce qui est dit ou écrit par les Français est faux ou cache un piège». On montrait par exemple le double langage de la France : «son gouvernement déclare reconnaître l'autodétermination cependant que ses généraux claironnent leur volonté de maintenir l'Algérie française». Les officiers politiques recevaient l'ordre d'expliquer : «La réforme agraire entreprise par la France est insuffisante, donc trompeuse. En essayant de favoriser l'ouvrier agricole ou le paysan elle veut diviser le peuple algérien».

Dans les réunions où flottait le drapeau national et retentissaient les chants des hymnes nationaux, étaient données des informations sur les victoires militaires de l'ALN, l'annonce de l'intervention prochaine de brigades internationales, de contingents arabes ou africains et, à partir de 1960, de volontaires chinois¹. Les victoires diplomatiques du GPRA y étaient soulignées. Des accusations étaient également portées contre les Français qui regroupaient les populations pour les exterminer plus facilement : «l'ennemi empoisonne les denrées qu'il distribue, stérilise les hommes et les femmes en leur inoculant des germes». Dans les opérations de ratissage des milliers de jeunes hommes étaient retenus pour être soumis à des «castrations physiques».

Si la réunion – où la critique et l'autocritique étaient admises – était «un principe de la Révolution»², elle était obligatoire pour les *djounoud* qui devaient recevoir une «éducation poussée à fond sur les plans politique, moral et religieux». Depuis 1957, les jeunes dotés d'un certain bagage intellectuel étaient soumis à leur arrivée dans les maquis à des cours d'initiation politique. Pendant plusieurs semaines ils apprenaient ce qu'ils auraient ensuite à enseigner aux *djounoud*. Car, expliquait une circulaire de l'ALN, «l'éducation politique et patriotique doit doubler la formation militaire : elle renforce la puissance de l'ALN». Ceux d'entre eux qui étaient devenus des cadres politiques étaient chargés en principe de faire des exposés de contre-propagande chaque semaine aux *djounoud*, et une fois par

1. L'historien algérien Mohammed Guentari a expliqué son rôle de commissaire politique. «Nous cachions au maximum les informations aux combattants et au peuple; nous attirions leur attention sur les victoires politiques et militaires de la Révolution», *Organisation politico-administrative et militaire de la Révolution algérienne*, 2 volumes, Alger, OPU, 1994, p. 733.

2. Les réunions étaient tenues pour des lieux de contact entre le sommet et la base de l'organisation : «Sans réunion plus d'organisation». «Chaque réunion était une école» où «le chef imprimerait à la base le cachet du sommet».

mois aux civils. Aux militaires ils expliquaient les sources de la Révolution et ses buts, l'organisation du «Parti-Nation» et du syndicat UGTA, la mise en place des cellules de l'organisation politico-administrative. Après 1960, leurs «causeries» devinrent plus politiques: car «l'indépendance n'est qu'une étape». Ils étaient également chargés de veiller sur le moral des *djounoud* et de rédiger sur ce sujet des rapports périodiques le plus souvent mensuels. Le journal *Échos militaires de la wilaya d'Oran* insistait pour que ces rapports trop superficiels devinssent de «véritables études analytiques et synthétiques»¹.

Les responsables politico-militaires et ceux du service dit des biens «habous» particulièrement les *mourchid(s)* avaient ordre de veiller simultanément à l'éducation religieuse des *djounoud* et des civils. Tous les soldats devaient savoir qu'ils combattaient dans la voie de Dieu et dans chacune de leurs prières quotidiennes ils répétaient l'invocation «Que Dieu rende victorieux les mujâhidin». Mais les *mourchid(s)* «prêcheront avant tout le djihad» ordonnait le colonel Mohand Ou El Hadj, «la Révolution algérienne est fondée et bâtie sur le respect des principes de l'Islam et c'est à ce titre qu'elle a été acceptée et encouragée par le peuple algérien. Si les Algériens ont consenti le sacrifice suprême c'est pour que vive l'Algérie libre dans l'ombre de l'islam».

Il allait de soi que l'islam des confréries déclarées inféodées à l'ennemi était condamnable, que le maraboutisme pouvait être combattu, toutefois avec mesure et intelligence: «il est absurde, criminel même, de brusquer les gens». Mais déjà en 1960 des sections dites «cadis et habous» étudiaient ce que serait «le gouvernement islamique» tandis que les responsables de l'ALN veillaient à l'application rigoureuse des lois et règles contenues dans le droit musulman. Des décisions étaient prises par des *medjlès* de cadis concernant le montant des dots exigé (entre 6 000 et 30 000 F en 1960), les autorisations de mariage accordées seulement après enquête aux femmes qui «prétendent être veuves ou avoir été violées». Encore les *medjlès* «pour mettre un terme à la débauche qui tend à se généraliser» devaient-ils «faire effort et employer tous les moyens honnêtes pour marier les vierges sans époux et particulièrement celles qui redoutent le mariage ou se livrent à la débauche».

En juillet 1958, l'ALN condamna le mouvement d'émancipation des femmes lancé par la France au nom d'arguments religieux et moraux: «C'est un pas vers la christianisation des musulmans. Il entraînera la bassesse dans les mœurs et détruira l'honneur des femmes musulmanes».

1. En général ces rapports mensuels étaient, en 1958-1959 tout au moins, fort optimistes. Exemple: «le moral des *djounoud* est très bon et entretenu par les succès militaires. Les récupérations d'armes, les fuites éperdues des soldats ennemis vers les zones moins dangereuses ont un effet des plus réconfortant. Il est bien nourri, bien habillé (...). Le fait de savoir qu'il y a un gouvernement actif, des chefs qui pensent pour eux et qui travaillent à soulager leurs souffrances renforce chez eux le besoin de gratitude» (wilaya III, mai 1959).

L'arme religieuse n'en était pas moins utilisée par tous les *mess'houl(s)* (responsables) surtout à des fins militaires et politiques. Le conseil de la wilaya III notifia en 1957 aux *djounoud* que sera condamné et se verra infliger les peines prévues par le droit musulman quiconque oubliera les principes religieux. Quelques années plus tard il décida d'avertir les familles qu'étaient condamnées à la peine capitale toutes les femmes de goumiers et celles qui en épouseraient à l'avenir. Le chef d'état-major de l'ouest qui avait déclenché en 1959 l'opération de «pardon aux harkis» ordonna, en vue de faire échouer le recrutement de 100 000 harkis, d'annoncer dans les douars que les harkis qui combattraient l'ALN seraient exclus de la famille musulmane: «ils ne pourront aller au pèlerinage et leurs prières seront sans effet».

La rumeur: une arme de la guerre psychologique

La propagande orale s'appuyait aussi sur le phénomène de la rumeur collective, que les spécialistes de l'ALN appelaient «les rumeurs chuchotées» lancées à dessein par des militants. Bien que les services psychologiques français aient reconnu dans la rumeur «un procédé familier de l'adversaire», ils n'ont pas tenté, semble-t-il, de l'étudier scientifiquement, ni d'en mesurer les résultats. Les directives des wilaya(te) permettent pourtant de voir que la rumeur dirigée portait de préférence sur des nouvelles invérifiables susceptibles de provoquer des émotions collectives. Par exemple, le conseil de la wilaya V ordonnait en juin 1958 de «lancer une campagne de rumeurs chuchotées» sur les thèmes suivants: «l'ennemi empoisonne les denrées qu'il distribue», «les regroupements de populations sont faits dans le but d'en faciliter l'extermination», «l'ennemi inocule aux musulmans des germes pour les rendre stériles». Des «bruits répandus» du même genre annonçaient l'utilisation de femmes et d'enfants musulmans pour détecter les mines, l'empoisonnement d'enfants dans les écoles et de patriotes algériens dans les prisons et les centres militaires d'internement. Périodiquement des «bruits dirigés» annonçaient des désertions massives d'appelés algériens, de goumiers et de harkis.

D'autres rumeurs que les Français d'Algérie attribuaient au «téléphone arabe» pouvaient plutôt s'expliquer, selon le 2^e Bureau français, comme des directives ou des explications de responsables FLN. Les exemples en seraient nombreux en 1961: «la libération des détenus a été imposée par l'opinion internationale», «les Français ont interrompu leurs opérations offensives à cause des dissensions de leur armée», «le cessez-le-feu est une farce», «le nouvel État algérien indépendant n'aura pas besoin de l'aide économique de la France puisqu'il est assuré de l'appui de toutes les nations du monde», «lutter contre la partition c'est lutter contre la famine imposée par les Français».

Enfin d'autres rumeurs, signalées parfois à tort comme spontanées, traduisaient peut-être soit l'attente des militants, soit les souhaits de certains politiques: «la guerre sera terminée dans un mois», «une grande réforme agraire est prévue», «la terre algérienne vous appartient; vous pouvez vous

servir dans les champs de blé des colons», «ceux qui ont collaboré avec la France seront égorgés. Les moins mauvais seront gardés, ils ne seront pas payés et travailleront à votre place», «l'Algérie ne sera indépendante que lorsque tous les Français seront partis. Un vote aura lieu pour décider si les Européens doivent être, ou non, rejetés à la mer».

On aura remarqué que ces rumeurs orchestraient les pires accusations de génocide à l'encontre de «l'armée colonialiste», qu'elles radicalisaient les exigences des appareils de l'organisation (négociation immédiate avec le GPRA, libération immédiate des cinq ministres détenus) et les menaces révolutionnaires («la France a dit que les collaborateurs et les harkis partiraient en France. Nous ne les laisserons pas partir»).

La propagande orale auprès des Algériens, la première utilisée dès 1955, ne cessa, semble-t-il, de se développer, surtout si l'on prend en compte le rôle des radios et l'utilisation des rumeurs dirigées. Selon les informateurs français elle aurait surtout gagné de l'influence à partir de novembre 1960 et durant toute l'année 1961. L'écoute plus importante des radios arabes, la présence permanente de maquisards infiltrés dans les villes et les centres de regroupements, les contacts multipliés avec des ruraux réfugiés permirent une plus grande diffusion des informations, des directives et consignes données parallèlement par la voie écrite. Ainsi s'explique qu'en 1961 le GPRA ait pu lancer avec un succès total des grèves et des manifestations de masses disciplinées autour de mots d'ordre politiques. L'action psychologique et politique ayant pris le pas sur les actions de guérilla militaire, la propagande de l'ALN-FLN s'affirmait comme l'arme essentielle de la Révolution.

«Dans la guerre psychologique, avait écrit *Les Échos militaires de la wilaya d'Oran*, il est un principe qu'il faut bien assimiler. Une action psychologique aussi importante soit-elle est vouée à l'échec, si elle n'est pas continue, persévérante, patiente, répétée», et les *Échos* de conclure que la guerre psychologique sera totale ou ne réussira pas. De fait la guerre menée par l'ALN et le FLN fut totale, combinant la guérilla, le terrorisme, les sabotages et diverses formes de propagande. Celle-ci répondit aux règles recommandées par les experts pour obtenir le succès : inlassable répétition des thèmes, maintien constant des vérités officielles, «diabolisation de l'adversaire».

Cette guerre connut pourtant des échecs : elle ne parvint pas par exemple à persuader les femmes des douars ou des centres de regroupement que les services sociaux des SAS cherchaient uniquement, en leur distribuant des médicaments, à les rendre stériles. Elle ne réussit pas à empêcher les engagements de nombreux ruraux dans les harkas, ni à y provoquer les désertions massives escomptées. Inversement cette guerre réussit très bien dans de nombreux domaines. Malgré ses moyens limités mais adaptés à la tradition (celle des *djemâ'a* de villages, celle des prédications religieuses et réunions confrériques ; voire celle des conteurs populaires) elle réussit à

contrebattre la propagande française malgré les déluges de tracts de celle-ci¹, ses séances de cinéma et ses émissions radiophoniques. En mettant en place, là où elle le put, des écoles coraniques, des cours de langue arabe, des tribunaux civils de cadis, des tribunaux militaires à l'échelon *mintaqā* (zone) et wilaya, en installant l'ébauche d'une organisation administrative et financière chargée par exemple du versement d'allocations familiales aux parents des *moudjahidine*, l'ALN rendit crédible ses projets d'une Algérie à la fois nouvelle et conforme à la culture arabo-musulmane.

Elle parvint enfin à soutenir le moral des combattants et des partisans de la Révolution au long d'une guerre interminable, mobilisant au total, de source officielle algérienne, quelque 337 000 militants civils et militaires au prix d'énormes sacrifices puisque 45 % d'entre eux y laissèrent leur vie.

Ainsi s'explique sans doute que l'opinion algérienne, d'abord réservée ou incrédule, ait définitivement basculé en faveur de la Révolution. Le peuple algérien longtemps attentiste, voire divisé, crut enfin en 1960 que l'indépendance totale était possible, comme l'avaient affirmé dès 1954-1955 une poignée de patriotes. Dès lors la guerre psychologique était gagnée par les Algériens².

1. L'Armée française imprima et diffusa pendant un trimestre (juillet à septembre 1958) 6 450 000 tracts et 1 300 000 affiches.

2. Le général Ély, chef d'état-major général de l'Armée, très attentif à la guerre psychologique des Algériens s'inquiétait dès 1957 des succès de leur «action psychologique». Le 25 janvier 1961, il avertissait le gouvernement français : «Nous sommes en train de perdre la guerre psychologique» et exprimait la crainte que la France ne se résignât finalement à une solution comportant «le dégagement de l'Algérie».

Un aspect de la guerre d'Algérie: la propagande radiophonique du FLN et des États arabes

Ce sujet, dont on peut s'étonner qu'il n'ait encore tenté aucun historien¹, mériterait une longue recherche rendue difficile par l'éparpillement des sources d'archives accessibles. Mais il est certain que la radio apparut immédiatement aux États arabes et au FLN comme le principal moyen d'information et de propagande pour atteindre les populations algériennes.

Depuis juillet 1953, Gamal Abdal Nasser avait créé à la *Radio du Caire* une station dite *La Voix des Arabes* «pour engager la bataille contre les impérialistes et travailler à la constitution de la Nation arabe». Or l'équipe de *La Voix* avait annoncé avec un an d'avance, dès septembre 1953, que le combat de l'Algérie venait de commencer:

«C'est des montagnes de l'Algérie que s'est élevée la voix des hommes libres. Elle nous crie: En avant pour l'indépendance!».

Le 8 mai 1954 célébrant la défaite française de Diên Biên Phu et l'anniversaire de l'insurrection du 8 mai 1945, *La Voix des Arabes* avertissait: «Ô peuple algérien, prépare-toi à la lutte». Depuis juillet 1954, une émission quotidienne d'une heure était consacrée au «Combat du Maghreb». On comprend dès lors que, lorsque la lutte armée fut effectivement décidée, *La Voix des Arabes* ait annoncé le 1^{er} novembre 1954:

«L'Algérie a engagé aujourd'hui une lutte grandiose pour la liberté, l'arabisme et l'Islam. Elle s'est ralliée dans l'abnégation et l'héroïsme au combat maghrébin».

Désormais la *Radio du Caire* sera pour les révolutionnaires algériens le porte-parole naturel de leurs espérances. Mais *La Voix* était-elle entendue en Algérie?

Les radios arabes et leur audience

Les services d'écoute français estimaient en 1954 qu'avec 20 000 postes récepteurs déclarés par des Algériens, c'étaient sans doute 100 000 auditeurs réguliers qui pouvaient capter les émissions de langue arabe, mais aussi de langue française, de la *Radio du Caire*, évaluation qui fut portée à 127 000 un an après.

* Article initialement paru dans *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, 1997.

1. Un journaliste de *Radio-France Internationale*, M. Fouad Benhalla, a publié *La Guerre radiophonique*, Paris, PUF, 1983, livre dans lequel il n'évoque pratiquement pas la guerre d'Algérie.

Déjà la *Radio du Caire* supplantait les émissions arabes de la *Voix de l'Amérique* et de la BBC et celles de la «Voix de l'Indépendance et de la paix» de *Radio Budapest*¹. Au début de 1956, *La Voix des Arabes* était devenue aux yeux des experts britanniques «la force politique la plus importante du monde arabe». Elle soutenait avec flamme la Révolution algérienne et multipliait ses émissions en direction de l'Algérie. Successivement apparurent «Le Bulletin de l'Algérie», «Le FLN vous parle du Caire», «La Voix de l'Algérie libre» (en français) et «la Voix de la République algérienne» (en arabe)².

À cette date la *Radio du Caire* n'était pas la seule à encourager l'insurrection algérienne. D'autres radios de pays arabes s'y employaient parmi lesquelles *Radio-Benghazi*, *Radio-Baghdad* et *Radio-Damas*. Cette dernière se distinguait surtout, à en croire Guy Mollet, «par sa campagne de haine et de violence». Bientôt les radios du Maghreb: *Radio-Tetouan*, *Radio-Africa-Maghreb* (Tanger), *Radio-Rabat*, *Radio-Tunis*, étendaient le nombre de leurs fréquences sur ondes courtes et ondes moyennes et accordaient progressivement aux Algériens des tribunes régulières de plus en plus développées.

Radio-Rabat leur avait ouvert dès le milieu de 1956 une émission bi-hebdomadaire en arabe: *Sawtu Al Jazâ'ir al moukâfiha* («la Voix de l'Algérie combattante»). Précédée et suivie de l'hymne algérien, riche d'informations lues sur un ton passionné, cette émission aurait été très écoutée en Algérie³. Elle était doublée par «Les causeries du Front de Libération Nationale» sur *Radio-Tetouan*. *Radio-Tunis* diffusait également depuis 1956 «La Voix de l'Algérie arabe sœur», jugée par les Français comme plus violente encore que celle de Rabat et interprète directe du FLN. Toutes deux étaient souvent brouillées. Cependant le 12 décembre 1956, était apparue la *Radio de l'Algérie libre et combattante*, propriété du FLN.

Elle diffusa d'abord avec continuité jusqu'au 5 septembre 1958 des émissions quotidiennes sur ondes courtes en arabe dialectal, en kabyle et en français. Cette radio, qui réservait une place importante à l'étude du Coran et au «récit des atrocités commises par l'armée française», pourrait avoir été destinée d'abord à l'usage des moudjahidine.

Rapidement prévenue de son existence par tracts, une partie de la population algérienne citadine aurait immédiatement acquis des postes de radio et se serait portée à son écoute⁴. Après une longue interruption, la *Radio*

1. Cette radio du Kominform née le 1^{er} juillet 1954 n'eut guère d'écoute au Maghreb et très peu en Algérie. Elle cessa d'émettre le 26 octobre 1955 et fut relayée sans plus de succès par les sections arabes des diverses radios soviétiques.

2. Le major égyptien Fathi Al Dib a précisé dans son livre, traduit en français *Abdel Nasser et la Révolution algérienne*, Paris, L'Harmattan, 1985, 442 p., la place qu'il avait assignée à la propagande de la *Voix des Arabes* pour soutenir le moral du peuple algérien «dans sa lutte de libération». Mais il ne démontre pas l'efficacité de cette propagande.

3. Dans son *Journal de marche*, Alger, ENAL, 1965, le moudjahid Benzine écrit (p. 77): «Trois fois par semaine nous l'écoutons régulièrement, chaque fois nous repartons «gonflés». L'éloquence du speaker est à la mesure de notre combat».

4. Frantz Fanon, «Ici la voix de l'Algérie», in *L'an V de la Révolution algérienne*, Paris, Maspero, 1959, p. 67. «En moins de 20 jours tous les stocks de postes de radio sont enlevés. Dans les souks

de l'Algérie libre et combattante réapparut le 13 juillet 1959 sur deux puis quatre fréquences d'ondes courtes, avec un total de 16 heures-fréquence quotidiennes. Cette radio était toujours censée émettre «depuis les djebels» (d'Algérie). Elle déplaça en réalité ses émetteurs au Maroc, avant de les fixer à Nador. Toutefois leur faible puissance explique que cette radio clandestine mais officielle du FLN ait été brouillée par priorité et avec efficacité et souvent rendue inaudible¹.

Peut-être fut-ce entre 1956 et 1960 que les radios arabes furent le plus écoutées. Au cours de l'année 1960, en effet, furent installés en Algérie de nouveaux centres de brouillage plus efficaces. En 1961, on ne comptait pas moins de trois centres principaux et de 15 centres secondaires. Ce barrage renforcé s'expliquait par l'augmentation présumée ou mesurée de l'audience des «radios subversives». Diverses enquêtes auraient été conduites sur ce sujet depuis janvier 1957. La seule dont les résultats soient connus fut menée de 1959 à 1960 par Suzanne Frère en privilégiant la population du «bled»². Elle aboutissait à des affirmations péremptoires et à des conclusions prévisibles s'agissant d'interviews réalisées sous la protection des militaires français.

Les personnes interrogées déclaraient écouter en priorité *Radio-Alger* cependant qu'en matière d'informations elle citaient dans l'ordre *Radio-Paris* (?) puis *Radio-Tanger* et la *Radio du Caire*. Selon la sociologue Suzanne Frère, l'écoute variait selon les milieux socio-professionnels. Les employés écoutaient Alger et Paris, les artisans Alger, les commerçants et ceux qui déclaraient «ne pas écouter les informations» étaient classés sans preuves «auditeurs assidus de *La Voix des Arabes*».

Plus sérieusement le comité d'action scientifique de la Défense nationale, très préoccupé de sondages à partir de 1960, fit réaliser au début de 1961 des enquêtes orales par tests en vue de mesurer «l'efficacité de l'information» (c'est-à-dire de la propagande). Les conclusions seules conservées dans les archives du SHAT en sont malheureusement imprécises et discutables.

La radio, écoutée régulièrement par la moitié de la population musulmane, aurait atteint environ les deux tiers des sujets interrogés. Mais même la très grande information largement commentée et discutée ne touchait guère plus de 50 % d'entre eux, l'information complexe de 25 à 30 %. Le tiers des personnes interrogées lisaient, paraît-il, régulièrement un journal au moins une fois par semaine, cependant que 26 % écoutaient la radio de une à trois

le commerce des postes usagés fait son apparition... En quelques semaines plusieurs milliers de postes sont vendus aux Algériens».

1. Pour échapper au brouillage en 1957, cette radio changeait quotidiennement de fréquence. Selon Frantz Fanon, *op. cit.*, p. 71, il pouvait y avoir changement au cours d'une même émission. Dès lors «très souvent seul l'opérateur, l'oreille collée contre l'appareil, avait la chance inespérée d'entendre *La Voix*» (il expliquait ensuite à son public ce qu'il avait compris).

2. Cette enquête menée à la demande de la Délégation Générale du Gouvernement fit l'objet d'une publication officielle en 1961 sous le titre *Sons et images dans le bled algérien* (111 pages) (Les taux de pénétration des «radios subversives» sans doute calculés n'y figurent pas: *Radio-Tunis* aurait été ignorée des Algériens?...).

fois par semaine et 40 % quatre fois ou plus. Apparemment les enquêteurs oublièrent d'apprécier le rôle sans nul doute considérable des rumeurs, qui, elles atteignaient l'ensemble des populations lettrées et illettrées. Trouvaient-elles ou non leur origine dans «les nouvelles du poste» (radios) plus ou moins comprises ou déformées? Quant à l'existence d'une véritable propagande orale du FLN reposant sur des faits inventés et diffusés par ce que les Français d'Algérie appelaient «le téléphone arabe», elle fut souvent invoquée, désignée sous le nom de «propagande chuchotée», mais n'a pas laissé de traces vérifiables¹.

On devrait du moins pouvoir apprécier indirectement l'augmentation de l'écoute des radios au nombre d'appareils récepteurs possédés par les Algériens. En juin 1958 l'administration française reconnut qu'en dépit des obstacles qu'elle mettait à la vente des récepteurs, spécialement les modèles portatifs à pile, les ventes totales avaient augmenté de 30 % depuis 1954, mais il s'agissait des seuls achats autorisés². Les acquisitions de postes s'accéléchèrent encore en 1959: un Algérien sur six aurait acheté un poste selon l'enquête de Suzanne Frère, et peut-être plus en 1960 si l'on se fie au nombre de postes radios déclarés par les Français et les Algériens au service de la redevance: 444 000 à la fin de 1959, 590 782 à la fin de 1960. Au début de 1961, après la révolution des transistors, les militaires français estimaient que «plus d'un tiers de la population (?) possédait un appareil radio»; or ils soulignaient aussi que l'écoute collective dans les cafés maures aurait été toujours aussi importante.

Ces radios de langue arabe étaient-elles vraiment comprises par les populations d'Algérie? L'arabe contemporain de *La Voix des Arabes* n'était, paraît-il, accessible qu'à 5 % ou 10 % de la population au début de la guerre. On hésite donc à croire les enquêteurs qui affirmèrent que ce pourcentage atteignait 50 % dès janvier 1960. En revanche divers témoignages ont montré que l'arabe des radios du Moyen-Orient était écouté religieusement mais largement incompris; «les phrases en arabe vigoureusement martelées par le speaker étaient moins comprises que senties» reconnaît Slimane Chikh. «C'était pour tous la voix de la patrie dans son combat libérateur et, davantage, l'expression de la Nation en émergence»³. On n'oubliera pas

1. Les services français qui voyaient dans la rumeur «un procédé familier de l'adversaire» l'utilisèrent sans beaucoup de succès. Le 9 octobre 1959 le colonel Godard expliquait au comité d'action psychologique et subversive (APS) que «le plan d'action du 2^e Bureau, qui ne repose depuis un mois que sur la diffusion de rumeurs, n'obtient que 5% de résultats». Mais le 5^e Bureau contrôlait depuis 1958 les ELAK (émissions en langue arabe et kabyle) devenues selon le directeur de France V à Alger «une radio de combat contre la subversion... Ce qui fait autant d'auditeurs en plus pour les radios du Caire et de Tunis». Jean Oudinot, «37 ans de Radio en Algérie», *Cahiers d'histoire de la Radiodiffusion*, n° 26, 1990.

2. Le FLN affirmait à la même époque que la plupart des postes récepteurs des Algériens étaient saisis dans les campagnes et les villages pour interdire l'écoute des émissions de l'Algérie libre et combattante. Bien entendu, ajoutait-il avec ironie, cela annihilait aussi la diffusion de «la propagande radiophonique mensongère de l'ennemi».

3. Slimane Chikh, *L'Algérie en armes*, Paris, Economica, 1981, p. 337.

cependant que les radios du Maghreb s'exprimaient plus volontiers en arabe dialectal, voire en «dialectal amélioré», et que l'emploi de speakers algériens explique en partie les succès d'écoute de «la Voix de l'Algérie arabe sœur» de *Radio-Tunis*.

Les thèmes essentiels de la propagande radiophonique

Quant à leur contenu général, la propagande des radios arabes et celle du FLN ne différaient guère jusqu'à la fin de 1959. Elles reposaient sur trois thèmes essentiels, constamment repris :

1° L'Algérie, «État souverain et indépendant avant 1830, pays où rayonnait une brillante civilisation arabe», avait un droit absolu à recouvrer sa complète indépendance. L'État algérien restauré rejetait toute forme d'intégration ou de fédéralisme avec la France.

2° Contre «ce peuple algérien qui n'aspire qu'à la vie» la France menait une guerre d'extermination fondée sur les massacres des populations civiles, car «les Oradour-sur-Glane ne se comptent plus en Algérie».

3° Enfin l'appartenance de l'Algérie à la Nation arabe était unanimement reconnue non seulement par la Ligue des États arabes, mais par tous les États dressés contre l'impérialisme.

Ces thèmes répétitifs faisaient d'abord référence à «la conscience universelle». La légitimité de la Révolution algérienne allait de soi puisqu'elle était fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle se reliait à la Révolution arabe, notamment à la Révolution égyptienne du 23 juillet 1952 qui tendait à l'unité du monde arabe. Elle participait au mouvement des peuples d'Afrique et d'Asie vers l'indépendance et à la lutte mondiale contre le racisme européen. En faisant toujours appel à la conscience universelle, les radios arabes affirmaient que «les colonialistes français» bafouaient les lois de la guerre et les conventions de Genève de 1949 : ils arrêtaient et torturaient systématiquement, enfermaient dans des camps de concentration les populations rurales ; ils utilisaient des mercenaires étrangers (les légionnaires) et plaçaient en première ligne des soldats algériens mobilisés de force.

D'autres arguments entendaient se fonder sur le raisonnement. La propagande arabe s'acharnait à démontrer les illusions de la puissance française. Bien que disposant de la supériorité du nombre et du matériel, sa stratégie était inadaptée à «la guerre du peuple», ses soldats n'étaient que peu ou pas entraînés, ses pertes considérables. Après le 13 mai 1958, l'armée française devait s'analyser comme l'émanation d'une dictature colonialiste, imbue d'idées de grandeur et rêvant de disposer de la bombe atomique. Elle était «dirigée par des chefs incapables et des fascistes contre lesquels la gauche française devait réagir». Or, face à cette armée colonialiste équipée par l'Alliance atlantique, s'affirmait une puissante organisation nationaliste saluée par le monde entier. Le GPRA proclamé le 19 septembre 1958 reposait de plus sur la solidarité unanime du peuple algérien. Il disposait d'une

armée régulière, respectueuse des lois de la guerre et des droits des prisonniers. Sur les plans diplomatique et militaire il était appuyé et aidé par tous les États du groupe afro-asiatique et par tous ceux qui adhéraient aux principes de la Charte des Nations unies.

Après la reconnaissance par la France du droit du peuple algérien à l'autodétermination, la propagande des radios arabes dut s'adapter en célébrant avant tout à partir de 1960 la certitude de l'indépendance prochaine. Or la propagande du FLN axée sur l'ouverture de négociations politiques et militaires avec le GPRA suivit désormais une ligne divergente en rendant le gouvernement français seul responsable de la poursuite de la guerre.

Campagnes de fond et campagnes de circonstances

En nous bornant aux années 1956 à 1959 on voudrait tenter de décrire à titre d'exemples des campagnes radiophoniques de fond et des campagnes de circonstances imposées par l'actualité¹.

Parmi les campagnes de fond on peut signaler dès le second trimestre de l'année 1956 celle qui visait à démontrer aux Français le caractère inéluctable de la décolonisation «après la perte (*sic*) de la Syrie, du Liban et de l'Indochine». L'émission quotidienne du Caire en français: «Un Algérien parle aux Français» soulignait la parenté de la Résistance française et de la Résistance algérienne. «Nous ne sommes ni racistes, ni anti-français mais simplement nationalistes». Elle en appelait même «à l'union des peuples par-dessus la tête du gouvernement français». Elle dénonça aussi le rôle du grand capital dans «l'aventure égyptienne», les «100 Millions versés par la Compagnie de Suez à Guy Mollet» et dans l'acharnement «de Mollet et de ses acolytes accrochés à l'Algérie pour le compte des groupes financiers».

En langue arabe *La Voix des Arabes* assurait au 3^e trimestre 1956: «Le canal de Suez est le canal de tous les Arabes»; simultanément: «La lutte du peuple algérien est la lutte de tous Arabes». En novembre 1956, une nouvelle formule apparut qui était répétée quotidiennement: «La lutte se poursuit en Égypte pour la cause de l'Algérie. La lutte se poursuit en Algérie pour la cause de l'Égypte». La résistance de Port-Saïd était donnée en exemple aux *moudjahidine* algériens qui bientôt remporteraient la victoire comme les soldats égyptiens.

Aux Algériens, le FLN grâce à l'émission de *Radio-Tunis* «l'Écho de l'Algérie libre» prêchait depuis juin 1956 tout à la fois «la légitimité du *jihād* contre les Français qui avaient toujours attaqué les pays musulmans», la nécessité d'abattre l'impérialisme et le colonialisme et de refuser toutes les promesses sans valeur de la France. Simultanément alors même que des négociations secrètes étaient menées par le FLN avec des émissaires socialistes du gouvernement français, *La Voix des Arabes* invitait à rejeter toute

1. Bien entendu la délimitation entre les deux n'est pas toujours très nette (par exemple les campagnes constantes contre la Légion étrangère ou la torture pratiquée par les Français variaient d'intensité en fonction des circonstances.

idée de cessez-le-feu et moquait «la stupidité des propositions françaises qui ne sont que les sursauts de l'agonie». Elle avertissait que «la prolongation de la lutte entraînerait la ruine de l'économie française» et assurait: «la victoire est proche».

Une autre campagne de fond commencée en 1956 s'affirma plus encore en 1957: toutes les radios des pays arabes dénonçaient «la guerre d'extermination» menée par les Français. La première, *Radio-Le Caire*, lança: «Oui, chers frères arabes de l'émigration, 500 000 Arabes hommes et femmes ont déjà été massacrés». Le mot génocide revint bientôt constamment, surtout à destination de l'ONU: «le génocide que la France poursuit en Algérie est une injure à l'ONU». À partir du 1^{er} novembre 1957, à l'initiative de *Radio-Benghazi*, un nouveau chiffre apparut: «les victimes algériennes civiles se chiffrent à plus de 750 000 tués, des femmes et des enfants pour la plupart». On en arriva ainsi à partir du 27 juillet 1959 au «million d'Algériens tués par l'armée d'occupation et les Français d'Algérie», tandis que *La Voix des Arabes* notait peu après: «l'armée française entame son deuxième million d'Algériens massacrés». Le GPRA accrédita en septembre 1959 le chiffre «d'un million de frères martyrs, admis dans l'entourage de M. Delouvrier dès le début de l'année»¹.

Une grande campagne de circonstance commença en juin 1957: l'affaire de Melouza². Dénoncé «à tous les peuples civilisés» par le président de la République française, ce massacre mobilisa les radios arabes sans embarrasser la propagande FLN qui en a toujours nié la responsabilité. Celle-ci présenta avec aplomb «cette boucherie sinistre» comme «un crime collectif et une vengeance du colonialisme» et réclama à l'ONU une enquête internationale sur les méthodes de guerre de la France. Mais elle le fit parfois avec maladresse:

«La tuerie de Melouza, cet ignoble crime des tyrans colonialistes qui voudraient noyauter les rangs de l'ALLN grâce à certains de leurs suppôts».

Au total, *Radio-Tunis* constata avec soulagement que:

«La politique française s'était avérée incapable de ternir le prestige de l'ALN avec la tragédie de Melouza».

N'était-ce pas pourtant pour faire dévier l'attention internationale que la propagande algérienne formula dès le 15 juin 1957 une accusation terrible: l'aviation française lançait «des bombes microbiennes chargées de répandre le choléra, le typhus et la typhoïde». Puis vint le 27 juillet la dénonciation d'une prétendue «utilisation par la France de gaz asphyxiants». Enfin la France fut accusée «d'avoir déporté en France (*sic*) 300 000, puis 400 000 Algériens».

1. Le Bulletin politique du ministère de l'Information du GPRA avait précisé le 21 avril 1959: «Nos morts sont de l'ordre de 600 000».

2. Le 28 mai 1957, 301 Algériens du douar Beni Ilmane favorables au MNA de Messali furent assassinés par un commando de l'ALN et des hommes du village de Melouza ralliés au FLN. Cette tuerie, qui indigna l'opinion française à l'exception des communistes, a été, il y a quelques années, revendiquée comme un titre de gloire par le responsable de la wilaya, le colonel Mohammedi Saïd.

Curieusement «la bataille d'Alger» de décembre 1956 à septembre 1957 fut pratiquement passée sous silence par les radios arabes qui en revinrent à leur campagne de fond contre «l'armée colonialiste équipée et soutenue par l'OTAN». «La France n'aurait pu seule poursuivre son effort de guerre coûteux et démesuré eu égard à sa situation de puissance décadente». Pourtant, lorsqu'il s'agissait de valoriser l'ALN, qui «affrontait victorieusement une grande puissance impérialiste», *La Voix de l'Algérie* combattante n'était pas la seule radio à gonfler avec démesure les effectifs français. Entre septembre et octobre 1957 on peut relever les chiffres suivants: 600 000 (le 10 septembre 1957), 700 000 (le 30 septembre 1957), 800 000 (le 6 octobre 1957). Encore fallait-il y ajouter «la présence permanente de 175 000 policiers, gendarmes et miliciens»¹. On s'explique ainsi le nombre «d'un million d'hommes» lancé pour la première fois en février 1957 et repris à partir de juillet. Ces chiffres pouvaient-ils convaincre les auditeurs algériens? En fait 30% de ceux que l'on interrogea en mai 1961 avouèrent leur scepticisme, cependant que 38% pensaient que les militaires français étaient «plus de 600 000» et 13,6% disaient même: «plus d'un million».

Face à ces «hordes colonialistes» un autre chiffre magique était répété par les radios, celui des «100 000 moudjahidine». Le *New York Times* du 30 octobre 1957 l'avait, paraît-il, reconnu, alors que l'état-major français se bornait à parler «de 35 000 réguliers et 30 000 *moussebiline*»². Cette «armée de libération frappait de plus en plus durement» et les bulletins de victoire se succédaient à la radio. Le 12 juillet, *La Voix des Arabes* annonçait par exemple «un violent accrochage»: une armée de 18 000 soldats commandés par le général Salan «aurait été contrainte près de Nedroma de battre en retraite laissant 700 morts et 300 blessés sur le terrain». Puis vint le 7 août «la grande bataille de Palestro: 420 tués et plus de 500 blessés chez l'ennemi»³.

Le 20 octobre 1957, *Radio Algérie libre et combattante* et *Radio-Tunis* annoncèrent le début de «l'offensive générale de l'ALN». Dans les jours qui suivirent, des communiqués de victoire proclamèrent le succès total de cette action qui «embrasse tout le territoire national du littoral aux confins Sahariens». Ces communiqués furent reproduits par la presse mondiale et quelques journaux français, ce qui amena le commandement français à affirmer le 26 octobre que cette offensive «était en fait pratiquement verbale». Elle se bornait, disait-il, à «trois harcèlements de postes dont deux sur la frontière algéro-tunisienne pratiquement sans résultats». En réponse, la propagande FLN devait pendant un mois environ répéter que «l'offensive générale se poursuit victorieusement».

1. Le terme de miliciens désignait les Européens membres des unités territoriales et non les supplétifs musulmans ignorés.

2. En réalité, le 2^e Bureau de l'EMI évaluait à la même date les effectifs des «bandes rebelles» à 21 ou 22 000 réguliers dont 3 000 hors des frontières de l'Algérie et n'appréciait pas le nombre des *moussebiline*.

3. La bataille de Nedroma n'est même pas signalée par *El Moudjahid* dans sa rubrique: «Les exploits de l'armée de libération nationale». La bataille de Palestro dite du Bouzegza aurait fait 30 morts et 16 blessés selon les Français le 4 août (5 morts et 7 blessés le 12 août).

La Voix des Arabes avait transmis en juin 1957 un mot d'ordre percutant : «sabotez les forages». La radio clandestine du FLN confirma que «l'ALN était prête à détruire toutes les installations pétrolières». De là les nouvelles annoncées du type : «l'ALN vient de faire sauter les puits de pétrole d'Edjeleh», «la destruction des installations détruit à jamais les illusions que se faisaient les Français sur notre riche Sahara». Enfin la conclusion était reprise par *La Voix des Arabes* : « Les autorités françaises savent maintenant que le Sahara et son pétrole sont irrémédiablement perdus ». Cependant, le 19 novembre la radio FLN annonçait que l'attaque des équipes de recherches pétrolières par des méharistes algériens dans la région de Timimoun (16 morts) aurait provoqué de terribles représailles de la part des «1 000 parachutistes du colonel Bigeard» :

«Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés par les parachutistes tortionnaires... Une zone interdite a été créée : ce qui signifie que rien de ce qui est algérien ne doit y survivre».

L'affaire de Sakhiyet Sidi Youssef donna évidemment lieu à un déferlement de protestations de la part des radios de Tunisie. Elle fut toutefois très exploitée aussi par *La Voix de l'Algérie libre du Caire*. Elle aurait fait suite «aux échecs subis par l'armée française face à nos unités le 11 janvier en territoire algérien». Mais elle s'expliquait surtout par la volonté de la France de revenir sur les indépendances consenties à la Tunisie et au Maroc : «Le colonialisme français n'a jamais pris au sérieux l'indépendance de la Tunisie», «la France réédite le coup de Suez et menace la paix du monde», «les bombardements s'étendent à une région de 500 km de long sur 30 à 90 km de large qui est en passe de devenir un immense cimetière» Sakhiyet était devenu synonyme «de vengeance ignominieuse et de boucherie abominable».

Plus rapides que le communiqué du Comité de coordination et d'exécution annonçant du Caire le 31 août 1958 que le FLN portait la guerre en France, les bulletins d'information des radios du Maghreb avaient donné la nouvelle de «l'offensive du 25 août» dès les 26 et 27, précisant que «les civils n'avaient rien à craindre : l'action visait les seuls policiers et militaires», seul un speaker maladroit aurait expliqué que «les assassinats et les actes de sabotages étaient devenus les moyens les plus efficaces pour arracher l'indépendance».

Peut-on apprécier l'efficacité de ces campagnes ?

L'analyse du contenu des campagnes radiophoniques provoque parfois l'étonnement. On comprend certes qu'en novembre 1958 l'accent fut mis sur «la dénonciation des mal-élus du suffrage militaro-universel»¹, mais à qui

1. Cette campagne se renouvela bien entendu à l'occasion de chaque élection. Ainsi lors des élections municipales d'avril 1959, les radios rivalisèrent de remarques ironiques sur les élus de l'Armée «un cheptel d'impubères politiques menés par des paras professeurs... Ils étaient chargés de mettre en formules subtiles un pacte colonial revu et corrigé qui découlerait d'une Algérie-sans-les-Algériens».

s'adressaient ces chroniques multipliées sur la dévaluation du franc telles qu'elles étaient diffusées en arabe, notamment par *Radio-Tunis* et *Radio-Rabat*? On comprend de même que la *Radio du Caire* ait insisté en février 1959 sur les pertes importantes de l'armée française «que la presse cachait soigneusement». Mais pourquoi invoquer mensongèrement les témoignages des habitants d'Alger qui voyaient, paraît-il, chaque mois «500 cercueils quitter leur port» (chiffre porté à 1 000 par la radio libyenne)? Était-ce de la bonne propagande?

En revanche on peut noter, en avril 1959, le départ d'une grande campagne *a priori* habile contre les villages et les camps de regroupement dénoncés à l'opinion mondiale comme des camps de concentration et d'extermination: «les camps de la mort lente». Procédant à un rapide crescendo, *La Voix des Arabes* qui avait d'abord parlé «d'un million d'internés dans les camps de regroupement»¹ évoqua en fin d'année, au moment de la journée de l'Afrique, «les deux millions d'internés qui ne reçoivent que 40 grammes de blé comme ration quotidienne». Il s'agissait donc bien, disait-elle, «d'envoyer deux millions d'êtres humains au rendez-vous de la famine et de la mort» et non de priver l'ALN du soutien d'une partie de la population comme le prétendaient les Français. Cette campagne aurait dû être efficace; à en croire cependant les radios arabes, la révélation de ces transferts massifs de populations rurales semble avoir moins frappé l'opinion internationale que les protestations des gouvernements africains contre une éventuelle explosion atomique française au Sahara ou «l'assassinat après des mois de torture» de Aïssat Idir, le fondateur de l'Union générale des travailleurs algériens: «le monde entier fit connaître son indignation».

En mai et juin 1959, une intense campagne rassembla quelques accusations particulièrement terribles sous le titre générique d'«atrocités françaises»: ainsi furent dénoncés le massacre de 112 Algériens réfugiés dans une grotte, puis l'utilisation prétendue par l'armée française de femmes et d'enfants musulmans pour détecter et faire exploser les mines, enfin la stérilisation forcée de jeunes filles algériennes par des médecins militaires. Ces accusations provoquèrent des protestations officielles du GPRA. Il en alla de même pour la campagne des radios maghrébines contre «la politique de désislamisation». Elle prit pour prétexte un projet de loi du 9 juin 1959 portant réforme de la justice musulmane. La radio officielle marocaine, puis *Radio-Tunis*, accusèrent la France de «vouloir faire des Algériens un peuple d'athées» et le GPRA répercuta leurs plaintes.

Dans les mois de juillet et d'août 1959, la situation militaire de l'ALN fut sans doute jugée alarmante par les responsables algériens: les radios arabes ne l'évoquèrent qu'indirectement en annonçant «l'échec de l'opération

1. L'état-major français avait expliqué le 12 avril 1959 que plus de 900 000 ruraux avaient été regroupés dans des villages provisoires ou définitifs. «Les deux tiers d'entre eux sont venus spontanément» (?). La population regroupée atteignait 1 513 000 en juillet 1968, 2 126 000 en juillet 1961 au moment où fut décidée une politique dite de «dégroupement».

Jumelles», «l'échec du plan Challe» et en célébrant «les deux victoires historiques» d'Aïn Zana et de Bône ou en déplorant «les 50 000 militaires algériens exterminés en un an à raison de 1 000 par semaine». Fin juillet les radios unanimes dénoncèrent «l'ignoble félonie française» qui consistait à faire pénétrer au Maroc des militaires revêtus de l'uniforme de l'ALN. Ils devaient s'attaquer aux Algériens réfugiés, concentrés près de la frontière et faire «20 000 victimes». La radio FLN de Nador lança une mise en garde aux Algériens, le GPRA diffusa un communiqué d'avertissement et l'ALN des tracts en territoire marocain pour dénoncer «le génocide en préparation». *Radio-Maroc* annonça que les Français voulaient accréditer l'idée que l'ALN ne respectait pas les conventions de Genève et entendaient se «débarrasser des 300 000 réfugiés». *Radio-Baghdad* annonça «une boucherie de 20 000 morts» et stigmatisa «la barbarie française». Mais *Radio Le Caire* (en français) expliqua finalement que «les plans d'un nouveau Melouza français avaient été déjoués à temps grâce à la vigilance du gouvernement algérien».

Dans la première décade de septembre 1959, il fut surtout question pour les speakers algériens de commenter le voyage du général de Gaulle en Algérie (27-31 août) et de dénoncer «son approbation explicite des sévices et tortures que subissent nos compatriotes».

«Nous, Algériens, savons que de Gaulle n'a pour solution que l'écrasement de notre Révolution... Ne le voyez-vous pas s'employer à faire rayer de la carte du monde l'Algérie révolutionnaire?»

Après que de Gaulle eut le 16 septembre promis aux Algériens de reconnaître leur droit à s'autodéterminer en suggérant «le gouvernement des Algériens par les Algériens appuyé sur l'aide de la France», la plupart des radios arabes continuèrent dans les semaines suivantes à dire que la France était toujours «injuste, cruelle et barbare, perfide et malfaisante» et que «jamais le peuple algérien n'acceptera de lier son sort à celui d'un pays lâche, vil et athée»¹. Pourtant le 23 septembre *La Voix de l'Algérie libre* (en français) du Caire se félicita de la reconnaissance du droit à l'autodétermination et la Radio tunisienne (en arabe) conseilla aux Algériens d'opter pour la paix.

Ce qui frappe le plus peut-être dans l'étude de cette propagande radiophonique telle qu'elle nous est connue par des centaines de notes d'écoute, ce sont à la fois son exubérance, la multiplicité des thèmes exploités sans grand souci de cohésion et son caractère simplificateur par rapport à la propagande écrite, plus riche et plus argumentée². À la lecture, cette propagande radiophonique apparaît sommaire, souvent maladroite et

1. En novembre 1959, une campagne nouvelle commença qui annonçait l'ouverture de négociations secrètes entre la France et le GPRA, puis leur prochain aboutissement.

2. On peut citer la remarquable propagande menée à New York auprès de l'ONU et de l'opinion américaine par le bureau FLN sous la direction de M'hammed Yazid.

dangereusement mensongère : l'abus des fausses nouvelles ne détruisait-il pas son crédit ? Mais il est impossible de mesurer à distance la portée émotive de ces émissions entrecoupées de musique arabe, d'hymnes et de chants militaires, voire émaillées de citations coraniques. Comment mesurer la force de persuasion réelle d'affirmations, certes grandiloquentes en français, mais lancées en arabe « langue aux vertus incantatoires » (Jacques Berque) par des speakers éloquents et passionnés ? À quels témoins se fier ? On doit admettre, semble-t-il, ces rapports d'administrateurs français de 1957 selon lesquels « les mêmes personnes, qui quelques jours auparavant voyaient la fin rapide de la rébellion, sont après l'écoute de *La Voix des Arabes* convaincus qu'elle sera victorieuse ». Mais il paraît bien difficile de croire ces militants du FLN qui assurent, tel Frantz Fanon, que *La Voix de l'Algérie libre et combattante*¹ et sa musique militaire auraient « joué un rôle fondamental dans la formation de la conscience nationale algérienne ».

1. À partir de 1960 les documents algériens officiels du GPRA parlent de la *Radio-diffusion algérienne* (RDA) de Nador dépendant du ministère de l'Information (le directeur et le chef des services de rédaction étaient des militaires). Pour le peuple elle restait *La Voix de l'Algérie*.

Une Troisième force combattante pendant la guerre d'Algérie

L'armée nationale du Peuple algérien et son chef le «général» Bellounis (mai 1957-juillet 1958)

La guerre d'indépendance de l'Algérie reste souvent présentée comme une guerre de décolonisation qui opposa les forces armées françaises et l'ALN (l'Armée de Libération Nationale) constituée par le FLN. Or l'unanimité nationale des Algériens est une légende. L'Algérie connut alors au moins deux guerres civiles : celle que menèrent les Musulmans pro-français contre le FLN et l'ALN et celle que se livrèrent entre eux les nationalistes algériens, ceux du Mouvement National Algérien (MNA) de Messali Hadj et ceux du FLN. Qu'il y ait eu au moins pendant quatorze mois une armée nationale du peuple algérien, l'ANPA, d'inspiration messaliste, qu'elle ait été combattue par l'ALN et qu'elle ait partiellement survécu jusqu'en mars 1962, sont des faits presque ignorés en Algérie. Et le nom de son chef Bellounis est à peine plus connu en France qu'en Algérie.

Or le personnage de Mohammed ben Lounis, Bellounis pour les Français, et son aventure de «général en chef de l'ANPA» mérite pourtant l'attention de l'historien. Comment expliquer qu'un patriote algérien ait pu constituer une armée et appeler à l'indépendance tout en obtenant l'aide militaire de la France¹ ?

Bellounis et la constitution de l'ANPA

Né à Bordj Menaïel en Kabylie le 11 décembre 1912 dans une famille de petits propriétaires, Bellounis fréquenta l'école primaire française, fut appelé dans l'armée et participa à la guerre de 1939-1940. Cet homme vigoureux, taillé en athlète, volubile et naturellement éloquent, fut attiré de bonne heure par l'action politique. Séduit par Messali Hadj il devint un militant actif du Parti du Peuple Algérien (PPA) et fut arrêté aux lendemains de mai 1945. En 1947, il fut élu comme conseiller municipal sur la liste nationaliste PPA-MTLD.

Lorsque Messali surpris par les événements du 1^{er} novembre 1954 décida en 1955 la création de groupes armés, il en confia le commandement pour la Kabylie à Bellounis. Devenu le chef des premiers maquis MNA des régions de Palestro et Bouïra, il fut aussitôt attaqué, après octobre 1955, par les maquisards de Belkacem Krim. La guerre entre nationalistes fut sans pitié. Le 11 mars 1956 par exemple dix-huit messalistes furent égorgés, le 20 mars quinze autres, et leurs cadavres portaient leur condamnation à

* Article initialement paru dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1998.

1. Cette étude a été écrite d'après les archives du service historique de l'Armée de terre SHAT : cartons 1H1101, 1H1701 à 1706, 1H2456, 1H2578, 1H2592, 1H2755.

mort comme «soldats de l'armée de Messali qui s'est dissociée de l'Union nationale algérienne». Bellounis tenta alors de regrouper ses forces dans la région de Sidi Aïssa-Boghari et dans les Monts du Titteri, mais celles-ci furent durement accrochées et Bellounis recula vers le Sud, dans les steppes puis dans l'Atlas saharien. Selon des informations peu crédibles, Bellounis aurait disposé en janvier 1957 dans le Sud algérien d'environ 2 800 hommes, il est vrai peu armés¹. Mais d'autres renseignements expliquèrent que ses effectifs avaient fondu à 800 hommes au début de juillet. En réalité, dès janvier 1957, Bellounis avait mesuré que ses troupes étaient menacées de destruction et commença à rechercher l'aide militaire des Français contre le FLN. Après un premier échec, il recourut à une double filière. En avril 1957, il fit des ouvertures au ministre-résident par l'intermédiaire d'un instituteur et aux autorités militaires qui acceptèrent la discussion.

Contrairement à la version officielle Bellounis ne fut donc pas décidé à négocier avec la France par le massacre connu sous le nom de «Melouza» (28 mai). En fait, faut-il le rappeler, les habitants de Melouza étaient ralliés au FLN et participèrent à l'exécution à Mechta Casbah, des hommes du douar messaliste des Beni Ilemane. Ayant refusé de changer de camp, 301 villageois furent assassinés sur l'ordre du chef de la wilaya III Mohammedi Saïd². Ce fut plutôt cette tuerie largement médiatisée par les autorités françaises qui convainquit les responsables militaires d'aider Bellounis. Officiellement toutefois, il fut entendu que «le massacre de Melouza» aurait frappé les Algériens fidèles à la France et non les Messalistes. La même explication fut donnée pour les massacres de Wagram et d'Aïn Manaa dans le Sersou les 30 et 31 mai 1957. C'est parce qu'ils se rapprochaient des Français que trente-cinq habitants de deux fractions auraient été tués : «ils avaient désobéi aux consignes du FLN».

Le 7 juin Bellounis obtint du capitaine Pineau envoyé par le général Salan la promesse d'une aide militaire : il recevrait des armes et du matériel sous condition de continuer son combat contre les «Frontistes» (FLN et communistes) et de ne pas intervenir sur les éléments ralliés à la France. Bellounis fit traîner les pourparlers et fut aidé par l'affaiblissement imprévu de ses adversaires (révolte de Cherif Ben Saïdi et assassinat de l'état-major de la wilaya VI). Il réussit à rallier plusieurs bandes ex-MNA de Si Ziane antérieurement passées au FLN. Ses effectifs auraient alors atteint en août 1 500 hommes armés que Bellounis baptisa l'armée nationale du peuple

1. À Paris le 2^e Bureau de l'état-major estimait à 1 100 seulement l'ensemble des effectifs messalistes en Algérie.

2. Bien que le FLN, soutenu par les Partis communistes algérien et français, ait accusé la France de cette tuerie, un tract FLN expliqua : «ces exécutions débarrassent notre région de traîtres. Elles montrent aussi notre volonté d'en finir avec tous ceux qui ne veulent pas marcher avec la glorieuse ALN. Tous ceux qui tenteront de s'opposer à la roue de l'histoire seront écrasés par celle-ci» (Bibliothèque nationale Réserve FM LK8 3173). On sait que Mohammedi Saïd devenu ministre de l'Algérie indépendante a reconnu ses responsabilités dans le massacre devant la télévision algérienne.

algérien. Les militaires français, inquiets de ses progrès qui portaient atteinte à la souveraineté française, voulurent lui imposer la limitation de son champ d'action et l'obligation de ne faire déplacer ses troupes qu'avec une escorte militaire française.

Bellounis refusa de s'incliner devant cet «ultimatum humiliant» qui risquait de le faire passer pour un rallié. Or il continuait de se réclamer de Messali et expliquait curieusement à ses compatriotes que les Français avaient accordé l'indépendance à l'Algérie, lui-même était chargé de rétablir la paix. Le 9 septembre il annonça qu'il reprenait le maquis, ce qui décida les autorités militaires d'Alger à rouvrir des négociations avec lui. Au terme de celles-ci à la fin septembre, Bellounis promit, semble-t-il, de ne plus parler d'indépendance et accepta contre la livraison d'armes et une aide financière de participer à des opérations militaires communes contre les Frontistes. En octobre, Bellounis mena effectivement avec un millier de ses hommes et la coopération des parachutistes français du 11^e choc, le régiment des services spéciaux, une attaque contre les combattants d'Amor Driss un ancien messaliste passé au FLN dans le djebel Azreg et la région du Charif.

Simultanément, Bellounis discutait avec les autorités civiles. Il rencontrait un haut fonctionnaire socialiste, l'inspecteur général de l'administration Ciosi, un proche de Robert Lacoste. Il l'avait assuré n'être plus messaliste, mais seulement opposé à tout statut imposé à l'Algérie. Le 4 novembre le ministre-résident réunissait tous les hauts responsables civils et militaires pour décider de la suite à donner à «l'expérience Bellounis», appelée par le haut commandement «l'opération Ollivier». Malgré l'opposition quasi-unanime des préfets, Robert Lacoste imposa la continuation de l'expérience et chargea Ciosi de diriger l'affaire au double point de vue civil et militaire. Ciosi fit accepter par Bellounis une déclaration écrite dans laquelle celui-ci était censé définir sa «pensée politique», la construction d'une Algérie nouvelle liée à la France, mais libre de choisir sa structure politique. Ciosi lui reconnaissait en outre, sans que cela figurât dans le texte écrit, l'autonomie de son armée et le droit d'utiliser les méthodes révolutionnaires pour mener sa lutte d'anéantissement du FLN. Dès lors cette déclaration du 6 novembre permit à Robert Lacoste de définir de manière plus restrictive, le 18, les conditions dans lesquelles se poursuivrait cette politique: la collaboration avec Bellounis serait strictement militaire, toute activité politique ou administrative lui serait interdite, mais il disposerait du soutien logistique français.

À cette date le cabinet du ministre-résident estimait avoir rallié ce combattant et n'hésita pas à mobiliser la presse et la radio pour célébrer son succès. Robert Lacoste vint dire le 21 décembre à la Confédération nationale du patronat français: «Bellounis travaille sous les couleurs françaises» et d'assurer que la présence d'un tel homme à ses côtés signifiait que «la victoire n'est plus très loin».

Se proclamant «général en chef» de l'Armée nationale du peuple algérien, Bellounis profita rapidement de l'appui d'Alger. À la fin de décembre 1957,

les militaires français d'Alger estimaient à 2 500 les effectifs de l'ANPA, dont près de la moitié n'étaient encore équipés que d'armes de chasse. Inexplicablement le 2^e Bureau précisait cependant que l'armée de Bellounis disposait de 2 700 fusils de guerre, 500 fusils de chasse mais aussi de 35 pistolets mitrailleurs, 13 fusils-mitrailleurs, 2 mortiers et 61 mitrailleuses. À Paris, le 2^e Bureau de l'état-major général résumait la situation en parlant à la même date de «quelque 3 000 hommes désormais armés, équipés, ravitaillés et payés par les autorités françaises». Dans les deux mois qui suivirent Bellounis avait reçu des Français un complément d'armes (350 fusils de guerre, 21 FM et 2 mortiers) et il avait saisi à l'adversaire FLN quelque 150 armes de guerre. Officiellement l'ANPA représentait même en avril 1958, 3 500 hommes et environ 3 000 armes de guerre dont 44 FM. Comparés aux effectifs engagés dans la région par l'ALN – moins de 2 000 hommes à cette date – les chiffres de l'ANPA paraissent considérables et pourraient donc inclure, s'ils sont exacts, de nombreux auxiliaires.

Sur le plan financier les autorités militaires françaises qui auraient promis de verser mensuellement 70 millions d'AF rétribuaient en novembre 1957 2 800 combattants bellounistes pour un total de 47 470 000 AF (Bellounis recevait un autre complément forfaitaire mensuel de 1 750 000 AF)¹. Mais on ignore combien de temps ces versements se poursuivirent². Quant à l'efficacité militaire de ces troupes, le 2^e Bureau de l'EMI d'Alger se bornait à noter que «les Bellounistes» auraient tué 252 combattants FLN jusqu'en novembre 1957 et 157 du 3 janvier au 3 mars 1958. Vu les effectifs engagés et l'appui du 11^e choc dont le chef fut tué dans l'un des combats, le bilan des opérations n'était pas jugé par lui très convaincant. À la demande du général Salan, l'état-major souligna qu'outre la neutralisation de plusieurs bandes FLN, l'«expérience Bellounis» avait surtout permis d'assurer la libre circulation sur la route nationale n° 1 d'un important trafic pétrolier vers Hassi Rmel et Hassi Messaoud. L'état-major d'Alger, qui recensait régulièrement le nombre des ralliés, insista de son côté sur l'importance des chiffres de 1957 : 4 811 ralliés dont 4 150 ralliements collectifs grâce aux troupes de Bellounis. Plus prudents, certains officiers ne parlaient que de «notre nouvel allié» en s'interrogeant sur la durée de l'alliance. Le Deuxième Bureau de l'état-major de l'Armée jugeait «qu'intéressante dans l'immédiat, l'expérience Bellounis présentait des risques certains à échéance plus ou moins lointaine».

Un rallié ou un allié?

Avant même de rappeler la fin de l'aventure de Bellounis on est amené à s'interroger sur sa signification. Les contemporains hésitèrent, fut-il un rallié ou un allié? Poursuivait-il une ambition simplement personnelle? Voulait-

1. L'ANPA payait comme l'ALN des allocations aux familles des soldats, 1 000 AF par mois en novembre 1957.

2. Selon le Bulletin d'information de l'Amicale générale des travailleurs en France, Bellounis [...] plus de 600 millions de F en sept mois de campagne».

il flouer les Français et rester fidèle à la cause nationale ? Aux yeux des Algériens du FLN, il n'y avait pas à hésiter : Bellounis fut un « traître », un « félon passé au service de l'ennemi », un « singe danseur utilisé par les militaires français ». Les dirigeants du MNA se demandèrent en 1957 si ce militant « manœuvré et dupé n'était pas devenu le jouet du colonialisme ». Messali demeura lui dans l'expectative n'ayant d'autres informations que les déclarations de Bellounis à la presse française où il flairait une ruse tactique.

Pour l'historien un certain nombre de faits sont incontournables, mais leur explication doit être nuancée.

Bellounis a volontairement recherché l'aide militaire des Français contre les *djounoud* de l'ALN. Il était alors traqué par ceux-ci et ne disposait plus que d'un petit nombre d'hommes et d'armes. Contraint d'agir avec les militaires français il dut s'exécuter. Mais il n'entendait nullement se rallier aux autorités militaires ou à la politique française. Toutefois, ses attitudes politiques varièrent. D'obédience messaliste¹ il proposa d'abord aux Français le 3 juin 1957 d'accepter Messali et le MNA comme interlocuteurs valables pour négocier la paix et le nouveau statut de l'Algérie. Devant leur refus il révéla peu à peu des ambitions militaires et politiques personnelles : tout en rejetant « toute forme de domination colonialiste : intégration ou loicadre » il refusait de discuter avec les Français d'un statut politique pour l'Algérie avant la paix, car, disait-il, « l'Algérie doit être libre de choisir son destin et sa structure politique ». Simultanément, il expliquait pourtant à ses lieutenants la nécessité de s'appuyer même politiquement sur la France, afin que d'autres puissances ne se mêlent pas des affaires de l'Algérie et pour faire évoluer celle-ci vers une indépendance progressive.

Soucieux de donner la parole aux « douze millions (*sic*) d'Algériens », Bellounis s'affirmait constamment comme démocrate nationaliste. Ce nationalisme, il l'affichait en dotant son armée et ses camps du drapeau algérien vert et blanc frappé du croissant islamique rouge ; il le proclamait constamment en déclarant combattre les forces d'obédience étrangère. Il interdisait aux populations de saluer les officiers français et faisait partout effacer les slogans « Algérie française ». Puisqu'il s'adressait à ses troupes comme à des patriotes révolutionnaires, ceux-ci n'hésitèrent pas à s'en prendre à d'authentiques « ralliés », notamment aux hommes du « colonel » Cherif Ben Saïdi². Comme un des lieutenants de Bellounis fut tué au cours

1. Le 11 novembre 1956 dans une lettre retrouvée dans ses papiers il s'était déclaré « en désaccord avec les frères de France. Ils n'ont aucune idée de la situation véritable et agissent uniquement à des fins de propagande. Depuis mai dernier ils n'ont pas envoyé un sou ». Toutefois en septembre 1957, lors de la fouille de la Kasbah d'Alger, on découvrit des documents révélant toute une organisation entre Messali et Bellounis. D'autres documents ont été « récupérés sur les rebelles » en 1958. Intitulés *Liaisons de Bellounis avec le MNA (1957-1958)* ils sont malheureusement non communicables.

2. Cherif ben Saïdi, ancien officier de la wilaya VI, était connu comme l'assassin de son chef le colonel Ali Mellah dit Si Cherif. Après son ralliement Cherif ben Saïdi devint curieusement pour les Français le « colonel Si Chérif ».

d'un accrochage avec eux le 23 novembre, celui-ci en prit prétexte pour imposer ses volontés aux Français. Il obtint le versement d'une amende de 5 millions et le réajustement de la zone reconnue au «colonel» Si Cherif. Celui-ci, qui ne disposait que de quelques centaines d'hommes, avait dû s'incliner.

Plusieurs de ses interlocuteurs français ont expliqué l'autorité acquise par Bellounis et ses premiers succès par son «machiavélisme», «sa ruse de vieux renard», voire par «son intelligence clairvoyante». Pourtant, à s'en tenir aux déclarations publiques et privées successives du personnage, ce qui frappe ce sont leurs contradictions, voire leur maladresse. Ce chef de guerre promettait le 22 septembre 1957 de «ramener la paix dans un délai de trois mois», mais elle ne pourrait être obtenue que par «l'extermination des criminels Frontistes (FLN) fauteurs de guerre», la «destruction totale des criminels égorgeurs, voleurs et meurtriers sanglants», «assassins des 340 martyrs Beni Ilemane tombés pour la cause nationale». Pourtant au début de 1958, Bellounis adopta une «ligne de conduite nouvelle» envers tous les combattants qui rejoindraient l'ANPA : ils conserveraient leur grade et quel que soit leur comportement antérieur ils ne seraient pas poursuivis¹. Mais ces promesses ne furent pas tenues et Bellounis fit exécuter publiquement des prisonniers FLN malgré les appels des Français «à plus de discrétion».

Vis-à-vis de son appartenance au MNA il la renia certes fermement : «Je ne suis pas MNA pas plus que mes lieutenants et mes hommes. Nous sommes seulement des combattants qui luttons pour retrouver la fierté, leur dignité d'hommes et la possibilité de se déterminer librement dans un cadre d'où la France ne sera pas exclue»². Pourtant à la fin de 1957 il envoyait des tracts signés «vive l'ANPA ! vive le MNA !»

À ses interlocuteurs français hommes de gauche qui se disaient partisans de la fin des combats, il déclarait ne pas leur reconnaître le droit de «s'immiscer dans nos problèmes» et leur «déniait» celui «d'exploiter la situation dramatique de la Révolution algérienne à leur profit». Plus habilement, il leur assurait simultanément que l'Algérie devait devenir un État moderne laïque du type kémaliste, lié à la France dans le cadre d'un système fédéral. Quant aux offres de médiation des puissances étrangères, il les rejetait avec hauteur : «Ce sont les Algériens qui sont les plus qualifiés pour résoudre le problème algérien. La Tunisie et le Maroc n'ont pas à s'immiscer dans nos affaires»³.

Le bluff était visiblement l'arme préférée du «général». Il assurait les officiers français que dans l'Aurès 700 hommes armés étaient prêts à se rallier à lui et qu'il était en mesure de retourner entièrement en quelques semaines la situation en Petite Kabylie. Il leur révélait disposer d'une

1. Dans un «Appel à tous ceux qui combattent pour la libération de l'Algérie notre Patrie bien aimée», Bellounis prenait cet engagement d'honneur «au nom de tous les morts au champ d'honneur et de tous ceux qui sont torturés dans les ténèbres des prisons».

2. Déclaration faite le 6 novembre 1957 à l'inspecteur général Ciosi confirmée par un communiqué de Bellounis.

3. Interview du «général» Bellounis par un envoyé de l'Agence France-Presse (7 décembre 1957).

organisation clandestine à Alger groupant 4 000 partisans et leur laissait comprendre qu'il était en contact suivi avec certains fonctionnaires du Gouvernement général et de la DST. S'adressant à la presse il déclarait avoir reçu «des délégations de tous les coins d'Algérie lui demandant d'aller chez elles pour instaurer les principes des accords conclus avec les autorités militaires» et il la priait d'alerter l'opinion sur «la position bien définie par le gouvernement français et Messali Hadj à maintes reprises».

Pour le «général» Bellounis, l'ANPA était une armée régulière apolitique – aucune propagande n'y était permise, assurait-il – une armée totalement autonome vis-à-vis de la France: «les hautes autorités françaises n'ont pas le droit de savoir ce qui se passe en son sein et dans son organisation «révolutionnaire». Mais il ne pouvait dissimuler ses commissaires politiques, son système d'indicateurs, ses contrôleurs d'organisation par secteurs. En 1958, Bellounis désormais renforcé militairement augmenta son emprise sur les populations. Les officiers français parlaient d'une OPA (Organisation Politico-Administrative) semblable à celle du FLN. Elle percevait l'impôt révolutionnaire, recrutait des volontaires ou désignait des conscrits, imposait des réquisitions, exerçait des pouvoirs de justice et de police expéditifs. Pour faire accepter ces exigences accrues, les hommes de l'ANPA usaient d'une démagogie populiste contre les notables, mais surtout d'une propagande nationaliste écrite et orale constante. Des tracts célébraient les succès de l'ANPA et répétaient: «Notre voie est l'indépendance! Vive l'Algérie libre et indépendante!» Des condamnations à mort étaient adressées à «ceux qui travaillaient pour les égorgeurs du FLN», des exécutions intervenaient contre des *mokhaznis* des SAS voire des harkis, ce que les Français ne pouvaient accepter de la part des Commandos du Sud Algérien (CSA) puisque telle était la dénomination désormais imposée à l'ANPA qui la refusait.

La rupture de l'alliance

Devant ces manquements aux accords de novembre, le général Parlangue fut chargé d'une enquête au terme de laquelle il recommanda de repenser l'expérience Bellounis. Mais après une nouvelle réunion générale le 9 avril 1958, il fut seulement décidé de créer à Djelfa un échelon de direction chargé de maintenir Bellounis dans la zone qui lui avait été reconnue, d'obtenir sa neutralité politique et la fin de toutes ses activités anti-françaises. Le général Parlangue s'y employa, mais en vain, car les ambitions de Bellounis augmentaient. Il entendait désormais traiter avec un représentant du gouvernement français et élargir son autorité à tous les mouvements de dissidence anti-FLN¹ et à toutes les zones FLN. Cependant son pouvoir était menacé par son meilleur adjoint qui s'appropriait à le faire assassiner et à passer au FLN. Bellounis fit venir deux compagnies fidèles et arrêta une

1. Bellounis visait «l'armée de libération nationale» ou Force Kobus de Belhadj (Djilali) 750 hommes et les «Forces auxiliaires franco-musulmanes» (FAFM) du «colonel Si Cherif» (600 hommes en juillet 1958).

centaine de suspects. C'est alors qu'un de ses lieutenants, Si Larbi, reçut l'ordre des Français de leur livrer des hommes coupables de l'assassinat de sept notabilités de Laghouat, ce qu'il refusa. Il devrait aussi évacuer l'oasis de Ksar el-Hiran situé dans la zone de l'OCRS. Le général Katz, commandant le territoire de Ghardaïa, y envoya le 1^{er} mai une unité de Légion qui fut accueillie à coups de feu et riposta. Les soldats de l'ANPA tuèrent quatre légionnaires et perdirent vingt-neuf morts. Si Larbi qui voulait discuter fut fait prisonnier. Peu après, l'aviation française mitrailla le bataillon de Si Abdelkader Latrech lui causant 14 morts. Bellounis décida alors de se retirer dans une zone montagneuse tout en transmettant à Robert Lacoste ses nouvelles revendications : reconnaissance par la France des accords du 6 novembre, de l'ANPA et de son drapeau, doublement des allocations mensuelles, assurance que l'aviation ne survolerait plus les djebels de sa zone. La réponse devait être donnée dans les huit jours. Le ministre et le général Salan choisirent de conserver le contact avec Bellounis en usant de « toute la souplesse nécessaire ». Ce dernier revint à son PC de Diar el-Chioukh et rencontra le général Parlange après qu'il eut été informé le 15 mai des événements d'Alger. Redoutant sans doute que les autorités ne modifient leur politique à son égard, il déclara au général Parlange qu'il accepterait l'intégration si elle était approuvée par un référendum des Algériens. Mais il ne lui cacha pas son sentiment sur « les fraternisations organisées par les Français » dans les villes algériennes. C'était pour lui un « feu de paille sans rapport avec la réalité profonde du pays dont les djebels abritent toujours les vraies valeurs ». Le général Parlange excédé jugea qu'on ne pouvait continuer « à discuter avec cet individu dont on ne peut rien tirer... Il refuse d'admettre la nationalité française pour l'Algérie, notion qu'il qualifie de manifestation périmée de colonialisme ». Non convaincu, le général Salan retira au général Parlange la direction de la mission de liaison Bellounis qu'il confia à un modeste colonel d'infanterie.

Après d'ultimes et vains efforts de ce dernier pour obtenir l'adhésion sans réserve de Bellounis à l'intégration civile et militaire de ses troupes, ce fut le 16 juin 1958 la rupture définitive.

Le commandement français décida de liquider « l'expérience Ollivier » : il mena préalablement une vaste opération de propagande, dénonçant « la trahison de Bellounis » et appelant certains de ses contingents à rejoindre l'armée française : « Ensemble nous infligerons à Bellounis le châtiment qu'il mérite ». Peut-être contribua-t-elle en créant la confusion à l'éclatement des commandos, à l'attaque du Diar el-Chioukh le 20 juin par le commando de Si Meftah et au massacre par les fidèles de Bellounis des 160 hommes qui voulaient se rallier aux Français. Le 23 juin les 163 détenus du camp de prisonniers étaient également exécutés. Le poste fut occupé le 8 juillet par les Français qui découvrirent dans les environs 505 cadavres dans six charniers¹.

1. L'historien Mohammed Teguia parle « des centaines de charniers qui avaient été l'œuvre de Bellounis », *L'Algérie en guerre*, p. 245.

Bellounis, replié dans le djebel Zemra à une trentaine de kilomètres de Bou Saada, aurait été, selon le 2^e Bureau, accroché par une patrouille française et tué le 14 juillet «après sommations alors qu'il s'enfuyait, déguisé en fellah et poussant deux chameaux devant lui». Selon le FLN et pour l'historien allemand Thomas Oppermann, «Bellounis aurait trouvé la mort dans un combat contre une patrouille de ses ex-partisans»¹. Selon d'autres sources le cadavre de Bellounis fut exhibé dans les rues de Djelfa à la foule qui applaudit sans retenue.

La mort de Bellounis, l'échec de son OPA à Djelfa et l'éclatement des unités ne provoquèrent pas le ralliement à l'ALN que celle-ci escomptait. Malgré les messages radio de la wilaya IV qui annonçaient dès le début du mois de mai «la reddition» des Bellounistes et parlaient de «1 150 ralliés» (?) la wilaya VI, recrée au printemps 1958 avec pour mission première l'élimination des messalistes, fut obligée de demander des renforts en vue de liquider les «rescapés des commandos du Sud-algérien». Or, ceux-ci représentaient, selon les évaluations françaises, la moitié des effectifs bellounistes soit 1 280 à 1 500 hommes². Sous le commandement de Si Meftah, un fidèle de Messali, ils continuèrent leur combat contre l'ALN, mais durent lui céder du terrain. S'intitulant «l'armée du Sahara» – une armée réduite à 571 hommes en octobre 1959 – ils contrôlaient encore des régions importantes dans l'Atlas saharien et expliquaient à des journalistes étrangers : «Nous avons pris les armes pour l'indépendance de l'Algérie. Nous continuerons la lutte aussi longtemps qu'il le faudra. Mais si Messali nous demande de cesser le feu, nous suivrons son appel. Messali ne peut rien nous demander qui soit contre l'intérêt de l'Algérie». De fait des groupes messalistes armés opéraient encore en 1962.

Une affaire franco-française

L'expérience Bellounis fut à l'époque une affaire franco-française qui divisa les autorités et retint l'attention de la presse. On ne peut pas dire qu'elle opposa les civils et les militaires car les uns et les autres étaient divisés. Certes, les officiers exerçant des responsabilités sur le terrain furent dans leur majorité défavorables à cette aventure, mais certains l'encouragèrent presque jusqu'au bout³. Dans sa directive du 6 décembre, le général Salan avait

1. Selon le journal du FLN *El Moudjahid* du 22 juillet, Bellounis aurait été «exécuté par des patriotes du FLN six semaines avant la date annoncée par les Français». *El Moudjahid* du 1^{er} novembre 1958 fixait la date de l'exécution au «2 mai» (soit onze semaines avant le 14 juillet). Le retard s'expliquerait par «l'organisation d'une mise en scène de l'armée française» (?).

2. D'autres membres des CSA – 600 environ – se rallièrent aux Français qui les accueillirent «avec une bienveillance ferme» en les incorporant dans des *harkas* ou des commandos de chasse. Mais des réseaux de noyautage furent décelés parmi eux en mai 1960.

3. Le général Katz, qui avait reçu l'ordre de coopérer militairement avec Bellounis, rendit compte que la première opération combinée en octobre 1957 «laissait bien augurer de l'avenir». Mais en décembre il ne cacha plus sa méfiance au général Salan qui lui retira la conduite de l'affaire le 1^{er} janvier au profit du colonel de Massignac, lequel fit l'impossible pour éviter la rupture avec Bellounis.

expliqué: «l'expérience Bellounis doit être appuyée. Il faut lui accorder une attention d'autant plus efficace qu'elle sera vigilante». Il croyait à la nécessité de cette manœuvre de division dans une période où la bataille sur la frontière de l'Est algérien mobilisait ses meilleures troupes. Par ailleurs le retentissement international donné à ce ralliement prétendu gênait, croyait-il, la propagande du FLN: elle remettait en cause le mythe de l'unité du peuple algérien. Pour Salan qui recommandait dans sa note du 17 décembre 1957 de «traiter les chefs rebelles avec intelligence pour tenter de les ramener et peut-être d'en faire des alliés» l'expérience Bellounis pouvait aussi avoir vertu d'exemple.

Du côté des civils, l'opposition fut générale en Algérie à l'exception des membres du cabinet de Robert Lacoste. Le 26 novembre 1957, celui-ci avait fait savoir au ministre de la Défense nationale, Chaban-Delmas: «De toute façon, je prends entièrement la responsabilité d'une affaire que j'ai lancée».

Mais dès que «le ralliement» de Bellounis fut rendu public par un communiqué officiel, les représentants des Français d'Algérie protestèrent. Le 6 décembre la Fédération des maires de la région d'Alger s'éleva «contre la reconnaissance d'une deuxième armée nationale dont le titre et le drapeau constituent un programme, confirmé par son chef, qui réserve tout l'avenir politique de l'Algérie et fait par suite échec aux récentes décisions du Parlement français». Bientôt des tracts mirent en accusation «Lacoste qui a organisé le ralliement de Bellounis pour l'ONU» et le général Salan qui «devrait se souvenir de l'expérience désastreuse d'Indochine». Plus modérée dans le ton, l'opposition des préfets et sous-préfets, des administrateurs civils et des militaires responsables des SAS fut vite connue et répercutée par la presse. Au début de 1958 celle-ci révéla «la démoralisation de ceux qui ne peuvent accepter que la souveraineté française soit ainsi bafouée». Le ministre du Sahara, Max Lejeune, qui avait interdit formellement la présence des partisans de Bellounis dans le ressort territorial de l'OCRS, sauf dans l'annexe de Djelfa, en saisit le Conseil des ministres et avertit le 13 mars le général Salan qu'il exigeait que les CSA évacuent ces territoires. La presse algérienne souligna simultanément l'hostilité des nomades et des ksouriens excédés par les exigences des CSA.

En France, les socialistes avaient particulièrement dénoncé en 1957 lors de l'affaire Mélouza le FLN comme un parti totalitaire et terroriste qui n'hésitait pas à assassiner les nationalistes et les syndicalistes du MNA. Certains d'entre eux comme les Pivertistes, inconditionnels messalistes, saluèrent le ralliement inattendu de Bellounis, mais attendirent l'annonce tardive du fiasco pour mentionner ses violences et ses crimes. La plupart des anticolonialistes de gauche avaient au contraire épousé la cause du FLN, condamné le MNA et ils flétrissaient Bellounis «le Bao-Daï» algérien¹.

1. Cf. Claude Bourdet dans *France-Observateur* du 7 novembre 1957 et du 6 février 1958. Bellounis lui répondit le 10 mars «qu'il sache bien que si les partis politiques français croient faire de moi un Bao-Daï, c'est une grave erreur. Ils doivent apprendre ce qu'est le nationalisme».

Ils s'en prirent aussi à propos de cette affaire à Messali qui, mal conseillé par les trotskystes lambertistes, n'avait pas immédiatement désavoué Bellounis. Mais, en le faisant, n'aurait-il pas désavoué l'essentiel des forces armées du messalisme?

La presse de droite, d'abord simplement réservée mais sensible à l'anticommunisme de Bellounis, en vint à vilipender «l'allié infidèle». L'état-major général qui, par la plume du général Ely, avait recommandé de «couvrir notre action par un voile de silence», incrimina discrètement la presse modérée trop sensible aux «propos de popotes».

Ainsi, *Le Figaro* par la plume de son envoyé spécial Gérard Marin, qui enquêta longuement à Laghouat, révéla, trop tôt selon les officiels, que «la défection de certains éléments de l'ANPA est hélas! amorcée». Il annonçait ainsi le 3 mai la capture de Si Larbi parti au maquis FLN – ce qui était faux – et la mort de 50 dissidents, chiffre que *Le Monde* ramena à 29, puis porta le 6 mai à 81 tués «parmi plusieurs centaines d'hommes en dissidence».

Après la mort de Bellounis, la presse reçut d'Alger plusieurs communiqués officiels justificatifs qui ne l'empêchèrent pas de juger dans l'ensemble négativement «la malheureuse expérience»¹. S'ajoutant au fiasco de la Force Kobus, dont 600 à 900 hommes rallièrent le FLN après avoir décapité leur chef, cette nouvelle expérience manquée porta à quelque 2 000-2 300 le nombre de soldats équipés et armés par les Français qui rejoignirent l'ALN en 1958.

Bellounis, chef de guerre anti-français et anti-FLN, imposa pendant plus d'une année son autorité dans un territoire du Sud algérien vaste comme la Belgique face aux quelque 2 000 hommes de l'ALN. Ce résultat, surprenant bien que provisoire, il le dut en grande partie à ses accords avec les autorités françaises qui lui permirent de développer ses troupes et son armement. Mais Bellounis ne fut pas un rebelle rallié, pas même un allié incommode. Il entendait surtout agir dans des buts politiques. Un orgueil démesuré lui fit croire qu'il pourrait substituer son influence à celle du FLN et s'imposer simultanément comme l'interlocuteur valable de la France. Peut-être rêvait-il de remplacer le vieux Messali Hadj et de faire triompher son parti le MNA en écrasant le FLN? À l'annonce de sa mort le MNA qui n'avait jamais condamné son action, «exalta la mémoire d'un combattant mort héroïquement les armes à la main parce qu'il refusait l'intégration et menait le combat pour une Algérie indépendante, libérée de tout totalitarisme et libre de choisir elle-même son propre destin»².

1. La critique la plus violente fut formulée par l'hebdomadaire d'extrême droite *Aux Écoutes* (18 juillet et 1^{er} août 1958) qui s'en prit spécialement à Lacoste.

2. *Bulletin d'information du MNA* n° 22, 12 août 1958.

Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie

Les militaires engagés dans l'action aux colonies ont toujours recruté des auxiliaires autochtones et constitué des formations supplétives. En Afrique du Nord, on appelait le plus souvent celles-ci des *goums* (en arabe: troupe). Cependant que les *goums* pouvaient être regroupés en unités permanentes – les *tabors* au Maroc – on y levait également selon la tradition chérifienne des *harka(s)* à durée limitée et des petites troupes de *mokhazni(s)*. En Algérie, les corps réguliers – zouaves, spahis, turcos, puis tirailleurs – l'emportèrent vite sur les formations supplétives qui, depuis l'institution de la conscription pour les musulmans en 1912, disparurent même complètement. On devait pourtant y revenir pendant la guerre d'Algérie alors même qu'on procédait simultanément au recrutement des Français musulmans. La tradition militaire coloniale, l'expérience des anciens officiers d'affaires indigènes, l'initiative de certains chefs algériens expliquent ce retour un peu surprenant au passé. Mais l'ampleur de ce recours aux supplétifs devait poser plus de problèmes que le recrutement de soldats réguliers par voie d'appels ou d'engagements. La preuve en est que cinquante ans après le début de la guerre d'Algérie on polémique encore en France autour de la question des harkis. Cette étude rendue possible par l'ouverture des archives militaires du Service historique de l'armée de terre voudrait être une contribution historique et ne constitue pas une intervention dans le débat politico-médiatique soulevé autour du problème des harkis.

Les diverses formations de supplétifs

S'agissant des formations supplétives, on doit d'abord préciser que, pendant la guerre d'Algérie tout au moins, furent désignées sous ce nom diverses catégories de personnel relevant toutes, au début, des formations civiles du maintien de l'ordre.

Par ordre chronologique selon leur date de création, on peut énumérer:

- 1. les GMPR (Groupes mobiles de police rurale) créés en janvier 1955;
- 2. les *mokhazni(s)*, des groupes *makhzen* instaurés eux aussi en 1955;
- 3. les harkis, les premières *harka(s)* ayant été constituées en avril 1956;
- 4. les Unités territoriales (UT) mises sur pied en mai 1956, devenues Unités de réserve (UR) en 1960, auxquelles on ajouta alors les réservistes spéciaux, les *assas*;
- 5. les groupes d'autodéfense.

* Article initialement paru dans la revue *Vingtième siècle*, 1995.

Enfin, les militaires français désignaient aussi comme supplétifs ou auxiliaires des unités musulmanes spéciales: 1. les forces K ou forces Kobus constituées en 1957 par Belhadj (Djilali), un ancien militant PPA, instructeur de l'OS. Celui-ci, rallié et «retourné», créa en 1957 un maquis pseudo-nationaliste alimenté et armé par les Français. Cette force de 1 400 hommes, qui se prétendait de l'ALN, luttait en fait contre elle. Lorsque les soldats de Belhadj, eurent décelé son double jeu, ils l'exécutèrent le 28 avril 1958 et passèrent presque tous à l'ALN avec quelque 3 500 armes; 2. les *djounoud* (soldats) de certains maquis messalistes qui combattirent d'abord les Français, puis l'ALN. Essentiellement, les 3 500 hommes de Bellounis, qui, soldés par la France, reçurent le nom de commandos sud-algériens et furent comptabilisés comme effectifs harkis. Mais celui qui s'appelait le «général Bellounis, chef de l'ANPA» (Armée nationale populaire algérienne) était un nationaliste algérien qui avait joué la carte Guy Mollet-Lacoste et revint au combat national en juin 1958. Les troupes françaises réussirent à se débarrasser de lui: il fut tué le 13 juillet 1958. À l'exception de 248 de ses soldats qui furent acceptés comme harkis, le reste (de 1 200 à 1 500) reprit la lutte contre l'armée française; 3. un petit groupe de quelque 150 hommes ralliés aux Français en avril 1957 et connu sous le nom de son chef Lahi Cherif, le *Jîch* Sidi Cherif (350 hommes en octobre 1957). Encadré par 90 Français, officiers, sous-officiers et soldats, il prit le nom de FAFM (Force auxiliaire franco-musulmane) et aurait atteint au maximum 500 hommes selon les uns, 900 selon d'autres.

Examinons successivement les cinq catégories de formations supplétives civiles du maintien de l'ordre. Héritiers des *goums* de sécurité mis en place dans la commune mixte de Biskra en 1954, les groupes mobiles de police rurale ou GMPR furent officialisés par arrêté du Gouverneur général de l'Algérie en date du 29 janvier 1955. Il s'agissait, face à l'insécurité montante, de renforcer les effectifs chargés de la police du bled en créant une force permanente de police rurale franco-musulmane sur le modèle des anciennes formations de goumiers qu'on disait vouloir être cependant plus disciplinée et mieux hiérarchisée.

On fit donc appel à des volontaires anciens combattants ou à d'anciens militaires sélectionnés. Les hommes des GMPR, appelés gardes ruraux, étaient en principe des civils recrutés par l'administration civile, liés par contrats et placés sous l'autorité de trois inspecteurs régionaux et du directeur de la Sûreté nationale. Pourtant, ils portaient un uniforme, avaient leur hiérarchie propre. Encadrés par de petits gradés musulmans et des sous-officiers français, ils étaient commandés par quelques officiers de réserve ou d'active volontaires qui étaient très rarement des musulmans. Tous portaient des titres civils: un capitaine était un commandant de groupe de 1^{re} classe, un adjudant un chef de section de 1^{re} classe. Officiellement, la proportion de musulmans dans les GMPR était de 75 à 80%, et chaque groupe aurait dû être à effectif théorique de 96, en fait 75. Regroupés en unités

constituées, les «gardes ruraux» que les Algériens n'appelèrent jamais que «goumiers» étaient encasernés dans des cantonnements. Pour attirer des volontaires «d'un niveau supérieur à celui des harkis», leur solde était plus élevée que celle de ces derniers. Cette solde journalière allait de 1 020 AF pour un garde rural de 2^e classe à 1 300 AF pour un *muqaddîm*, grade équivalent à celui de maréchal des logis. Il n'existait pas de grade supérieur, même pas de *muqaddîm aouel* (adjudant-chef) comme chez les goumiers marocains.

À partir de mars 1958, les GMPR reçurent le nom de GMS (Groupes mobiles de sécurité) et furent assimilés à des Compagnies républicaines de sécurité (CRS). Les gardes furent mensualisés et virent leur solde fortement augmentée. On avait constitué 33 groupes à la fin de 1955, 84 au début de 1957.

La deuxième catégorie de supplétifs était appelée par les Français les *mokhazni(s)*, c'est-à-dire des militaires constituant des *makhzen(s)*¹. Sous ces noms on désignait des groupes de supplétifs, en fait semi-militaires, chargés de la protection des SAS (Sections administratives spécialisées) lesquelles étaient l'équivalent des Bureaux arabes de l'époque de la conquête. Les effectifs étaient de l'ordre de 25 à 30 *mokhazni(s)* par SAS (26 en moyenne en 1957, 27,7 en 1960, 29,3 fin 1961). Les *mokhazni(s)* étaient à la disposition des officiers français qui dirigeaient les SAS, mais étaient rattachés à l'administration civile française des Affaires algériennes. Leur rôle était plutôt statique et défensif. Mais ils pouvaient être appelés à participer à des opérations militaires dans leur secteur et le furent souvent². Engagés par contrats de six mois renouvelables, ils percevaient des soldes journalières qui allaient de 820 AF pour un *mokhazni* de 2^e classe, à 1 220 AF pour un brigadier et 1 300 AF pour un *muqaddîm*. Leur nombre grandit à proportion de la multiplication des SAS et des SAU (Sections administratives urbaines) passant de 11 000 en janvier 1958 à près de 20 000 à la fin de 1960 pour 697 SAS et SAU.

Troisième catégorie de supplétifs: les *harki(s)*, les hommes des *harka(s)*. Une *harka* (en arabe: mouvement) désignait dans la tradition de l'histoire maghrébine une expédition militaire à finalité fiscale ou punitive ou un corps de troupe en mouvement.

Le mot resté d'usage au Maroc fut réutilisé en Algérie sous l'influence des officiers des Affaires indigènes. Les premières *harkas* de la guerre d'Algérie furent constituées en 1955 dans la région d'Arris (Aurès) par l'ethnologue Jean Servier couvert par le général Parlange. Ce dernier les fit encadrer par

1. En réalité, seuls les officiers d'A.I. qui venaient du Maroc et savaient l'arabe prononçaient et transcrivaient ainsi correctement le mot arabe *makhzan*. Mais le plus souvent on écrivait fautivement *moghazni* et *maghzen* (et d'aucuns prononçaient *magzin*. Le mot français magasin provient d'ailleurs de cette confusion ancienne).

2. Dans l'Aurès, le général Parlange regroupa les premiers supplétifs sous le nom de «makhzens opérationnels». C'étaient d'assez grosses unités (150 hommes) dirigées par des notables locaux et un ou deux officiers français.

des gardes mobiles et des sous-officiers français¹. D'autres *harkas* furent levées par des caïds dans des douars kabyles de la vallée de la Soummam et du Dahra. En avril 1956, une circulaire du ministre-résident Lacoste fixa les règles de création, d'organisation et d'armement des *harkas*, «formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations du maintien de l'ordre». Une décision du général Salan du 20 mai 1957 précisait que les *harkas* «formations levées pour des opérations déterminées et pour un temps limité, devaient être rattachées à une unité régulière qui en assure le recrutement et l'encadrement et incorporées dans le dispositif de ces unités»². Elles étaient mises à la disposition de l'armée pour emploi à partir du 1^{er} juillet 1957.

Le cabinet du ministre-résident Lacoste proposa alors de changer le nom de *harka* en celui de «formation algérienne de contre-guérilla», d'encadrer ces groupements avec des sous-officiers et officiers français, de créer des grades propres aux musulmans et de diminuer les indemnités journalières jugées trop élevées. Le général Salan refusa avec violence ce projet qui aurait «jeté les bases d'une future armée algérienne, matérialisant ainsi le principe d'une nation algérienne»³.

Les harkis restèrent donc des journaliers embauchés localement et salariés sur la base de 750 AF par jour d'emploi, l'alimentation demeurant à leur charge. Ils percevaient éventuellement une indemnité de monture de 400 AF, s'ils venaient avec un mulet ou un cheval. Les harkis permanents pouvaient recevoir un «paquetage réduit» «cédé à titre onéreux» (on leur retirait 30 AF par jour sur leur solde). Les difficultés de recrutement pour atteindre les effectifs prévus obligèrent à porter en 1960 le salaire journalier des harkis à 8,25 NF. Mais l'armée répugnait encore en 1961 à les doter d'un statut: «Aucune assurance ne devra leur être donnée à ce sujet»⁴. Ce ne fut que le 11 décembre 1961 que l'armée se résolut à leur reconnaître un statut sous forme de contrats limités à un mois, mais renouvelables. Tous les harkis cependant ne reçurent pas ce statut: 13 890 devaient y avoir souscrit en février 1962. Salariés précaires, ils étaient traités en parents pauvres. Travailleurs journaliers, ils n'avaient pas accès à la sécurité sociale, ni aux allocations familiales. Ils avaient cependant droit aux congés payés annuels

1. Une instruction ministérielle du 30 avril 1955, prescrivait de «constituer et d'armer des noyaux de défense à partir d'éléments sains en mesure d'assurer leur propre sécurité, de recruter et mettre en condition les forces supplétives locales».

2. SHAT 1H 1927/1. Dès février 1957, on avait évalué au Gouvernement général le coût d'une *harka* de 100 hommes à 55 722 500 AF. Il fut jugé trop élevé d'autant plus que le Gouvernement général assurait le financement.

3. 1H 1397/1, lettre du général Salan à Lacoste du 19 octobre 1957. Une annotation manuscrite de Salan sur le projet Lacoste donne le ton: «Je n'accepterai jamais pareil projet. Inutile d'en discuter».

4. Le général Crépin le rappela dans une instruction du 22 septembre 1961: «Il ne devra jamais être perdu de vue que le harki est un journalier... Leur dire, lors de l'embauchage et en cas de fléchissement du rendement»; «Le harki doit servir et non être secouru. L'embauche n'est pas la solution d'un problème social».

(un jour et demi par mois de présence), aux soins gratuits s'ils étaient blessés et, en cas d'incapacité permanente, à une prime pour «accident du travail». S'ils étaient tués au combat, leurs veuves pouvaient percevoir, après des délais très longs, une indemnité forfaitaire fixée par l'administration civile.

Comparés aux *mokhaznis* et aux gardes GMS, les harkis étaient considérés par l'armée comme des supplétifs de second rang. En 1957, ils n'avaient droit qu'à un fusil de chasse et à 25 cartouches. Puis peu à peu, et d'abord dans la limite de 50 % de leurs effectifs, ils reçurent des fusils de guerre de 8 mm, arme il est vrai désuète. On en vint en 1959 à les doter de fusils à répétition de 7,5 mm et même d'armes collectives, mais ils se plaignaient d'avoir à les utiliser sans avoir été instruits de leur maniement. On leur reconnut même des grades militaires: il y eut des caporaux harkis, quelques sergents (percevant 11 F par jour) et un sergent-chef pour 100 hommes avec une solde journalière de 13,20 F. En juin 1961, on décida qu'il y aurait désormais 2 sergents-chefs, 6 sergents (au lieu de 4) et 12 caporaux (au lieu de 8) pour 100 harkis.

Les harkis étaient utilisés à toutes les tâches: certains étaient rattachés à des unités du Génie ou du Train, d'autres à des brigades de gendarmerie (un millier environ à raison de 10 par brigade)¹. Certains servaient dans les régiments de réserve générale (1 000), d'autres furent incorporés dans les petites unités dites d'abord de contre-guérilla, puis à partir de décembre 1958 «commandos de chasse» (6 500)².

Les effectifs des *harkas* qui devaient être de 50 à 60 hommes pouvaient varier considérablement selon les besoins: on voit, par exemple, que telle *harka* rattachée au 1^{er} REC comportait 17 harkis le 12 octobre 1959, 34 le 31 décembre et 19 le 30 septembre 1960. Toutefois, certains harkis devenaient *de facto* des permanents sans contrat qui demeurèrent dans leur unité pendant six mois, un an, voire même deux ans. Les conditions de recrutement étaient laissées à l'initiative de l'officier responsable³. Il semble n'y avoir eu, au début surtout, que peu d'enquêtes préalables. On privilégiait pourtant les anciens combattants, ce qui peut expliquer que, selon le bachagha Boualem, «l'âge moyen de ces jeunes combattants était de 35 ans».

L'armée considéra que la formule des harkis, ces supplétifs sans garantie d'emploi, était commode. Elle ne cessa de batailler pour obtenir de Paris les crédits nécessaires à un recrutement sans cesse accru. Le général Salan,

1. De 1957 à 1960 inclus, 333 harkis furent affectés à la gendarmerie dans le corps d'année d'Oran comme auxiliaires, 264 rayés des contrôles et 69 admis comme gendarmes.

2. IH 2090/2. L'armée s'efforça même d'enrôler à côté des auxiliaires féminines musulmanes de l'assistance médicale (113, en octobre 1961), d'humbles supplétives. Ce furent «les harkettes», employées, par exemple, pour la fouille des femmes. Leur nombre ne dépassait pas 300 à la fin de 1960 et aurait atteint 343 en décembre 1961.

3. Une légende veut qu'on ait incorporé beaucoup de «ralliés» (3 000?). Les ralliés sont des «rebelles faits prisonniers auxquels on accordait le pardon après services rendus». Or, à partir d'octobre 1959, la consigne fut de ne plus engager de «ralliés».

soutenu par André Malraux qui voulait «des harkis jusqu'à la gauche», fut autorisé par le Conseil interministériel du 14 août 1958 à porter les effectifs de 17 000 à 30 000 mais non à 48 000 comme il le demandait¹. Le général Challe arracha un nouveau doublement des effectifs : «J'ai décidé de recruter 30 000 harkis supplémentaires» annonça-t-il le 9 janvier 1959, ce qui lui fut accordé par le Conseil de défense du 12 février 1959. Mais il avait promis au général de Gaulle, hostile à «l'engagement des harkis en opérations contre leurs frères de race»², qu'ils ne seraient employés qu'à des tâches statiques de protection et de surveillance. La promesse ne devait pas être tenue.

Cette embauche massive de supplétifs souvent inexpérimentés et très peu armés, s'explique surtout dans l'optique de la guerre révolutionnaire. Il fallait présenter les harkis comme d'ardents partisans de la cause française. «La formule des harkis donne une image de la participation volontaire d'unités presque exclusivement musulmanes», commentait un officier du 5^e Bureau. En fait, contrairement à la légende, les *harkas* devaient être encadrées de sous-officiers et officiers français et ne pouvaient agir seules³. On espérait surtout grâce à une action psychologique bien conduite dans des centres de formation spécialisés en faire d'authentiques Français.

Pourtant, *La Revue militaire d'information* expliquait en octobre 1959 que les *harkas* étaient des troupes peu sûres, sur la fidélité desquelles on ne pouvait pas trop compter. Elle justifiait les précautions nécessaires à leur emploi : surveillance constante, armes enfermées ou enchaînées, présence d'Européens dans les postes de garde, rôle nécessaire de la Sécurité Militaire qui devait disposer d'un sous-officier français dans chaque *harka*. Encore ne révélait-elle pas l'existence d'agents de renseignements⁴. Les harkis n'ignoraient pas la méfiance dont ils étaient entourés. Selon un chef de bataillon, dans un rapport du 19 juin 1960, «les harkis ont l'impression d'être considérés comme des supplétifs de 2^e catégorie en qui le commandement n'a pas confiance. Ils se plaignent d'être désarmés au retour d'opération et d'être laissés sans protection dans le village alors que les militaires s'enferment à double tour dans leur poste». Ces précautions, on le verra, n'étaient pourtant pas vaines.

1. Selon les *Mémoires* de Salan, «l'augmentation accordée du nombre des harkis va m'aider considérablement», Paris, Presses de la Cité, 1974, tome 4, p. 69.

2. Alain de Boissieu, *Pour servir le Général (1946-1970)*, Paris, Plon, 1982, p. 151. Les crédits harkis fixés à 8 665 millions d'AF (JO, 1^{er} janvier 1959) furent allègrement dépassés.

3. Même les commandos de chasse devenus opérationnels à partir de 1959 devaient comprendre une majorité de militaires français de 60 à 75 %. Seul le commando Georges, créé par le lieutenant Grillot, ne comportait que des musulmans, mais, contrairement à ce qui a été écrit, tous n'étaient pas des «rebelles ralliés» : en septembre 1960, on comptait seulement 30 % de ralliés ; 40 % étaient des militaires réguliers et 30 % des cooptés.

4. Ces agents harkis dénommés curieusement «responsables politiques» en 1957 étaient rémunérés 30 000 AF par mois et pouvaient recevoir des primes en fonction des services rendus. Ils devaient au besoin «supprimer» les harkis suspects d'appartenance au FLN. Tel, qui avait hésité, était ainsi noté : «Devra se racheter ou sera supprimé».

Autres catégories de supplétifs: les UT et les UR, les GAD

Instituées en mai 1956, les Unités territoriales n'apparurent qu'au début de 1957. Elles étaient composées essentiellement de territoriaux européens de moins de 45 ans, qu'on pouvait convoquer pour une période limitée, un mois par an le plus souvent. Des musulmans y furent incorporés à partir de 1958: 3 700 à la fin de l'année sur 66 500 territoriaux et 7 300 fin 1959. Selon le général Olié, «l'accroissement du nombre des territoriaux musulmans souhaitable pour des raisons politiques se heurtait au mauvais vouloir des Européens». Certaines UT, qui étaient amalgamées à des unités d'active, devinrent, après la dissolution générale de toutes les unités territoriales, le 23 février 1960, des unités de réserve servant à temps plein: les UR. On leur adjoignit cette fois des supplétifs musulmans permanents qui reçurent un nom arabe *assas* (gardiens)¹. Ce recours à des réservistes territoriaux bien rémunérés (sur le budget militaire) ne prit cependant aucune ampleur. Au contraire, le nombre des territoriaux musulmans mobilisés tomba à 620 fin 1960. On prévoyait, il est vrai, 1 600 hommes dans les UR en 1961 et 3 450 assès. Il semble qu'on atteignit à peine plus de 4 000 pour les deux groupes à la fin de 1961². Les unités de réservistes étaient seulement chargées d'escorter les convois et les *assès* étaient confinés dans des besognes de gardes chantiers. Inutiles sur le plan militaire, les UR et les *assès* répondaient comme les GAD (Groupes d'autodéfense) à un dessein politique.

Enfin on considérait comme une cinquième catégorie de supplétifs les Groupes d'autodéfense dits GAD. Officiellement, on affirmait que certains villages pour se mettre à l'abri des exactions rebelles auraient constitué, volontairement mais avec l'aide de l'armée française, des milices ou des groupes d'«autodéfense». On ne les voit apparaître dans la correspondance et la comptabilité françaises que fin 1956. Dès janvier 1957, 141 groupes comprenant 3 502 villageois étaient en principe chargés de la sécurité de leurs douars ou de leurs mechtas: l'armée française leur confiait un petit nombre d'armes, essentiellement des fusils de chasse. Ils devaient surtout renseigner les militaires français sur les mouvements des «bandes rebelles». En principe, les membres choisis pour faire partie des GMS n'étant pas tous armés, ou bien, l'étant à tour de rôle, ils n'étaient pas considérés comme des supplétifs militarisés et n'étaient pas, au début du moins, rémunérés. Ils étaient seulement récompensés par des priorités d'embauche. On affecta pourtant de les comptabiliser parmi les «combattants civils des forces de l'ordre».

Les officiers français reçurent l'ordre de multiplier les groupes d'autodéfense. On en recensait 287 fin 1957, 814 fin 1958, 1 372 fin 1959, 2 030 fin 1960. Officiellement, étaient distingués les effectifs totaux et les effectifs armés, ces derniers étant de l'ordre de la moitié. On notait, par exemple, qu'au 1^{er} novembre 1960, les GMS rassemblaient 62 000 musulmans dont

1. L'armée orthographiait soit *aasses*, soit *assès*.

2. Soit 1 010 UR et 3042 *assès*. Ces derniers avaient un régime plus avantageux que celui des harkis, mais un statut plus militaire.

28 000 étaient armés¹. Mais il arrivait aussi qu'à des fins de propagande seuls fussent présentés les chiffres d'effectifs totaux. Ce qui explique peut-être que le Premier ministre Michel Debré ait pu affirmer dans une Directive du 2 avril 1960 que «le développement des groupes d'autodéfense avait restitué aux Algériens la responsabilité de leur propre sécurité»². En 1960, le général Challe invita par circulaire les chefs de groupe d'autodéfense à une action militaire offensive: «La victoire est pour nous, mais le succès définitif ne saurait être rapidement obtenu que si dès maintenant vous frappez vite et fort en devançant les attaques de l'ennemi et en le prenant à ses propres pièges.» Or les 47 634 gardes décomptés en avril 1960 ne disposaient que de 24 665 armes dont 10 416 fusils de chasse et n'étaient pas des combattants très efficaces³. L'état-major les créditait de 10 rebelles tués en un an (1959-1960) et eux-mêmes avaient perdu, à la fin de 1961, 41 tués, 30 disparus et 156 déserteurs. En 1961, devant la multiplication des vols d'armes, on retira leurs fusils de guerre à de nombreux GAD et on procéda à la dissolution des groupes «suspects»⁴. Le nombre de villages dotés d'autodéfense tomba de 2 065 au 4^e trimestre 1960 à 1 140 au 4^e trimestre 1961. Cependant que le nombre des armes à la disposition des GAD passait de 28 700 au 1^{er} trimestre 1961 à 15 200 au 4^e trimestre⁵.

En réalité, les Groupes d'autodéfense, très vite noyautés par des éléments FLN, n'avaient que peu de justification militaire. Plusieurs officiers, tel le général Massu en 1959, dénonçaient même «les trahisons larvées des groupes d'autodéfense, leur apathie douteuse en face des rebelles quand ils ne leur fournissent pas munitions ou ravitaillement». Certains villageois déclaraient même ouvertement: «Nous avons accepté les armes à contre-cœur et par crainte des représailles de la part des forces de l'ordre. Mais nous ne les utiliserons pas contre nos frères combattants». «Beaucoup de GAD, notait un officier, ne tiennent que parce qu'ils sont protégés par une garnison proche.» En principe, une équipe française dite de contact militaire devait vivre au milieu des GAD et devait chaque soir discuter avec l'assemblée du village pour tenter de la convaincre.

Il ne s'agissait donc pas avec les GAD de renforcer les effectifs, mais bien de «prendre en main la population», selon les objectifs avoués de «la guerre révolutionnaire». Le général Challe, convaincu par la note du colonel Gardes du 7 septembre 1959 qu'il reprit à son compte, s'en expliqua clairement

1. 1 H 1391/3. Or le général Challe avait demandé le 29 septembre 1959 que «soient distribués dans un premier temps 40 000 fusils, dans un deuxième 100 à 150 000».

2. 1 H 2410/1. Une annotation manuscrite d'un officier général précisait: «Il ne faut rien exagérer!»

3. Dans sa Directive du 2 avril 1960, Michel Debré parlait de «37 000 gardes armés».

4. 1 H 3144/1. Dans le corps d'armée d'Oran, le nombre des GAD qui était de 538 en mai 1960 avec 25 456 inscrits et 2 156 fusils de guerre, de 669 en décembre 1960 avec 30 447 inscrits, fut ramené à 475 en octobre 1961 avec 18 383 inscrits et 2 513 armes de guerre.

5. 1H 2029/2.

dans son exposé à l'état-major interarmées du 26 octobre 1959¹. En développant les autodéfenses et les UT, il entendait travailler à la création d'un «parti de la France» opposable au «parti de l'Indépendance»: «J'ai fait monter une fédération des UT et des auto-défenses... Par ce moyen nous arriverons à la structuration des populations». Il suffisait, précisait-il d'organiser dans chaque autodéfense «une ORA (organisation-renseignements-action) qui sera notre OPA» (l'organisation politico-administrative du FLN). Le général Challe pensait enfin devoir donner à tous les musulmans qu'on enrôlerait ainsi «une mentalité de résistants et non pas une mentalité de collaborateurs, comme c'est vrai encore dans beaucoup de cas aujourd'hui». La conclusion pratique, choquante pour ceux qui respectent la Résistance française, fut l'ouverture de Centres de formation des autodéfenses (CFAD) où l'on endoctrina les chefs d'autodéfenses, leurs adjoints et des volontaires. Tous ceux qui avaient suivi ces stages (20 000 en avril 1960) étaient désormais rémunérés. Par ailleurs, tous les membres désignés des GAD reçurent «à titre gratuit» des bonnets de police de drap kaki et des insignes d'autodéfense dont le port était obligatoire².

Quels étaient les effectifs totaux de ces forces supplétives autochtones?

La question, qui s'impose, ne peut en réalité obtenir de réponse entièrement fiable pour des raisons bien diverses.

D'abord les supplétifs dits musulmans n'étaient jamais laissés seuls dans leurs formations. Mais les effectifs de cadres ou de militaires français qui leur étaient adjoints variaient selon les catégories de supplétifs et surtout variaient dans le temps. Les harkis ne pouvaient constituer en principe que 25 à 33 % des commandos de chasse en 1958, mais on atteignit parfois, en 1959-1960, la proportion de 40 %. En 1960, la proportion de musulmans dans les GMS des cinq départements d'Oranie, qui aurait dû être de 80 %, ne dépassait pas 73 %. Le total du personnel d'encadrement européen, qui devrait être soustrait des effectifs annoncés de supplétifs, reste inconnu dans les archives militaires³.

D'autre part, les effectifs dits «théoriques» ou «réalisés» diffèrent considérablement dans les états fournis par les différents bureaux. Il n'est pas possible de se fier aux seuls mémentos du 2^e Bureau qui sont pourtant des résumés commodes, car les effectifs collationnés mensuellement par le 1^{er} Bureau sont souvent en contradiction avec les leurs et plus encore avec

1. Général Challe, *Notre Révolte*, Paris, Presses de la Cité, 1968, pp. 119-135. Les Directives du général sont peu différentes de la note du colonel Gardes.

2. Enfin ceux qui fournissaient des renseignements importants ou auraient pris des armes aux rebelles recevaient des primes variant de 500 à 5 000 NF, 1 H 3090/1.

3. Pour des raisons de politique générale, l'armée avait absorbé depuis 1959 un maximum de musulmans appelés ou engagés, jusqu'à 20 %. Mais «dans les unités de combat le pourcentage atteignait parfois 60 % dans les sections sur le terrain», prévenait le 15 décembre 1960 le général Crépin. C'est pourquoi il proposait de restreindre dans les unités classiques le pourcentage des musulmans désormais trop élevé, «parfois dangereux». 1 H 1393/2.

ceux du 5^e Bureau¹. De plus, il n'est pas toujours précisé si les effectifs stationnés dans les départements sahariens sont compris ou ne le sont pas.

Enfin et surtout, en période de guerre psychologique tous les chiffres pouvaient donner lieu à manipulation ou interprétation. On signalera à titre d'exemple le slogan des «180 000 Français musulmans qui se battent à nos côtés». Le général de Gaulle le 10 novembre 1959, le Premier ministre Michel Debré en janvier 1960 accréditèrent ce chiffre fourni par l'état-major d'Alger². Or on trouve peu après dans une étude officieuse de l'état-major le chiffre de 162 000, soit 50 500 réguliers et 111 500 supplétifs, cependant que le 1^{er} Bureau, celui des effectifs, fournissait des états très détaillés dont la somme («réguliers plus supplétifs armés») n'est que de 118 000 hommes. Il est permis de penser qu'en lançant dès 1959 ce slogan des 180 000³ on entendait surtout pouvoir affirmer, comme on le fit, que «les musulmans qui acceptent volontairement de verser leur sang pour la France sont six fois et demi plus nombreux que ceux qui se battent contre elle à l'intérieur de l'Algérie», lesquels étaient, selon le 2^e Bureau, 28 000 en janvier 1960⁴.

À des fins de propagande opposée, certains gonflaient plus encore les effectifs.

1. 1 H 2109/1. Le 3^e Bureau héritier du 5^e Bureau ne connaissait plus que 91 717 supplétifs en janvier 1961 alors que les autres bureaux parlaient de plus de 120 000.

2. 1 H 1599/4. L'EMI/B2 fit aussitôt remarquer que de Gaulle avait interverti les chiffres d'auxiliaires armés, 53 000, et ceux des troupes régulières : 129 000. Il rectifia «102 300 auxiliaires et 56 900 réguliers». Cet état fut surchargé à la plume le 11 novembre : «109 000 supplétifs et 57 000 réguliers, total 166 000».

3. Un guide pratique *Comment commander les FSNA* (Français de souche nord-africaine), édité en mars 1960, répétait : «Ces 180 000 hommes ont des problèmes... ces 180 000 hommes, vous en ferez des citoyens conscients», 1 H 2456/1. Une étude du 2^e Bureau donne à la fin de 1960 des chiffres détaillés dont le total calculé est de 159 620, mais le total proclamé en conclusion est de 180 000, 1 H 2456/4.

4. Au 1^{er} août 1960, le 2^e Bureau opposait les effectifs de l'ALN intérieure : 22 000 à ceux des «200 000 FSNA combattant dans nos rangs». Au 1^{er} novembre, il décomptait 211 520 combattants loyalistes (mais avec 61 000 GAD) dont 28 000 armés, ce qui ramenait les hommes armés à 178 160). Une note de la fin de 1960 intitulée «Les musulmans avec nous» aboutit au total de 214 000. En mars 1961, le général de Pouilly, commandant le corps d'armée de Constantine, lança une campagne d'information sur le thème : «20 000 FSNA servent dans les rangs de l'armée française».

Tableau 1. Effectifs des supplétifs armés selon les archives du SHAT

Dates	Sources			
	1H 1682 bis 1H2456/4 1 2457/1	1H2459/3 1H 1101/2	1H2109/1 1H 1519/4	1H 1126/2 1H 1391/3
1 janvier 1956	4300			
1 janvier 1957	23922			
	34500	23 800		13948
1 janvier 1958	39500	45 100		
	50000	3 ^e trim. 1958		
	51100	52600		
1 janvier 1959	61000	69100	4 ^e trim. 1959	70681
	74000		113700	
	84000			
1 janvier 1960	119000	116 000		
	125000			
1 nov. 1960	108500	3 ^e trim. 1960		
	115160	118 247		
	126000	122 731		
1 janvier 1961	122000	122 690	119797	
189 000		3 ^e trim. 1961		
			105 022	
	124 000			
1 janvier 1962		97 100		

Ainsi la revue *La Nouvelle Critique* (janvier 1961), d'obédience communiste, donnait sous la signature d'un officier anonyme les chiffres de 209 000 militaires musulmans dont 158 000 supplétifs en 1960. Or l'historien communiste algérien Mohammed Teguia, dont la thèse de doctorat sur *L'Algérie en guerre* faisait autorité en Algérie et dans les pays de l'Est, a repris à son compte cette étude et certains auteurs pensent à tort que ce sont là les chiffres officiels du FLN.

Aussi bien certaines remarques des chefs du 1^{er} Bureau sont-elles révélatrices de la valeur très relative des chiffres d'effectifs¹. Lors d'une réunion le 1^{er} décembre 1961, ces officiers s'étonnaient qu'on déclarât, par exemple, «58 891 soldats réguliers musulmans alors qu'on ne disposait en fait que de 36 000 FSNA à cette date». Est-il dès lors plausible qu'on en ait compté 52 931 au 1^{er} janvier 1962? Les mêmes observations critiques portaient sur les supplétifs: «Pour justifier les crédits-harkis, il fallait atteindre le nombre de 45 000 au lieu de 40 000 pour l'instant»². Mais les effectifs soldés étaient de 46 397 en

1. *El Moudjahid* du 15 octobre 1959 ironisait sur les effectifs de supplétifs donnés par les Français «qui variaient de 60 000 à 120 000 selon ce qu'il s'agit de prouver».

2. 1 H 2457. On trouve aussi 47 400 dans 1 H 1397/1.

décembre 1961 et de 40 506 au 1^{er} mars 1962. À en croire les effectifs déclarés, on aurait ainsi compté, au moment du cessez-le-feu, 50 674 militaires réguliers et 67 991 supplétifs, soit un total de 118 665, chiffre peut-être un peu fort, mais bien éloigné de ceux qui font autorité¹.

Interrogations historiques

Plus importantes pour l'historien que ces batailles de chiffres seraient les questions suivantes : quelles étaient les motivations d'engagement de ces supplétifs ? Quelle fut leur efficacité politique et militaire ? Comment étaient-ils considérés par les divers protagonistes de la guerre ? Comment expliquer le drame des harkis en 1962² ?

Tableau 2. Effectifs harkis dits effectifs moyens réalisés ou soldés
(à l'exclusion des effectifs théoriques)

1 ^{er} janvier 1957	2.186
1 ^{er} septembre 1957	10.431
1 ^{er} mai 1958	24.153
1 ^{er} août 1958	24.507
1 ^{er} décembre 1958	28.134
1 ^{er} janvier 1959	28.021
	26.873?
1 ^{er} avril 1959	34.200
1 ^{er} juin 1959	46.850
1 ^{er} septembre 1959	56.900
1 ^{er} novembre 1959	56.126
1 ^{er} janvier 1960 (effectif accordé)	60.000
1 ^{er} juillet 1960	57.920
1 ^{er} septembre 1960 (effectif autorisé)	61.000
3 ^e trimestre 1960	59.934
1 ^{er} novembre 1960	59.700
1 ^{er} février 1961	61.600
1 ^{er} juin 1961	57.900
1 ^{er} août 1961	51.697
1 ^{er} novembre 1961	46.896
1 ^{er} décembre 1961	47.627
1 ^{er} janvier 1962	46.224
1 ^{er} février 1962	43.448
1 ^{er} mars 1962	41.383
1 ^{er} avril 1962	24.915

Sources : 1 H 1391/3-1 H 1397/1-1 H 2018-1 H 2456/4-1 H 2089/1.

1. Faut-il rappeler que, dans un rapport célèbre, un ancien contrôleur général des armées, Bourdoncle de Saint-Salvy, démontrait le 26 mars 1963 qu'il y avait encore, au 19 mars 1962, 152 600 musulmans servant en Algérie dans l'armée française. En 1993, Mohand Hamoumou (*Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993, p. 122) et le colonel Meliani sont d'accord pour le chiffre de «225 000» (*La France honteuse. Le drame des harkis*, Paris, Perrin, 1993, p. 26).

2. Cette dernière question obscurcie par des accusations contre l'armée, contre le «pouvoir gaulliste» et des polémiques sans fin ne pourra être traitée scientifiquement que lorsque toutes les archives civiles et militaires seront ouvertes.

Quant aux motifs d'engagement de ces Algériens dans des formations supplétives de l'armée française, la conclusion qui s'impose à la lecture des archives militaires, c'est qu'une petite minorité seulement d'entre eux agirent par patriotisme français. Certes, des anciens combattants s'enrôlèrent dans les GMPR ou les mokhaznis, ou s'embauchèrent dans les *harkas* par fidélité à l'armée, mais, au témoignage même des officiers français, la majorité des supplétifs se recrutèrent parmi de pauvres gens sans travail ou sans ressources. Les salaires d'embauche étaient, pour des chômeurs ou des miséreux, assez intéressants. Des sous-lieutenants français remarquèrent avec quelque aigreur qu'un harki de 2^e classe gagnait 25 000 AF par mois alors qu'eux-mêmes ne recevaient pas plus de 75 000. Avec 25 000 AF un harki pouvait faire vivre une famille et à plus forte raison un garde rural qui gagnait 69 000 AF¹.

Ayant à apprécier régulièrement le moral des supplétifs, les officiers n'avaient guère de doute sur les motivations de «ces pauvres hères», de ces «frustes journaliers» de «ces ouvriers agricoles, timides et soumis». Un officier supérieur les jugeait en 1959 «plus mercenaires que combattants d'une cause». En janvier 1960, une étude de l'état-major notait: «Le harki n'a aucune préoccupation. Sa situation lui donne dans l'immédiat toute satisfaction. Il vit avec une mentalité de journalier». Concernant l'avenir, le harki était généralement perçu comme un salarié apolitique².

«Nous sommes des ouvriers et rien de plus», déclaraient d'ailleurs en octobre 1960 certains harkis³ qui se refusaient même à signaler la présence des *moudjahidine*⁴. D'aucuns récriminaient surtout contre le tarif de l'ordinaire, le prix des denrées qui leur étaient vendues, le taux des salaires «inférieurs à celui d'un mineur du Zaccar»; ils parlaient de grèves ou de démissions.

Cependant, à l'origine des engagements, on ne peut oublier, ni minimiser, l'usage de divers procédés de pression du côté français et le désir de vengeance contre les exactions du FLN. Il y eut des engagements forcés après compromissions et contraintes⁵ des *djounoud* faits prisonniers ont dû choisir l'uniforme français sous menaces de mort; des suspects, voire des enfants de 13 ans, ont cédé au chantage policier ou militaire⁶.

1. On lit dans des rapports d'officiers qu'un harki pouvait même acheter ce grand luxe qu'était un transistor vendu à prix réduit par le journal militaire *Le Bled* et «écouter ainsi les radios de langue arabe du FLN»...

2. Toutefois, le général Olié, commandant le corps d'année de Constantine, prévenait à la fin de 1959 le général Challe: «Les supplétifs extrêmement sensibles à la conjoncture politique nous lâcheraient rapidement au moindre signe d'hésitation ou de faiblesse. On en a eu l'exemple au Maroc». 1 H 2882/1.

3. 1 H 2028/3.

4. *Al-mujâhidîn* signifie en arabe classique les combattants de la foi. Le FLN traduisait les «combattants» en écrivant *mujâhidîn*.

5. On lit dans un rapport mensuel d'un chef de SAS que certains de ses collègues se constituaient un makhzen entier selon des méthodes de recrutement peu orthodoxes, dignes de sergents recruteurs d'antan.

6. Cf. Saïd Ferdi, *Un Enfant dans la guerre* (1961).

Simultanément, les violences exercées par les *moudjahidine* contre certains douars ou les membres de *çoff* (clans) adverses, les exécutions inexplicables de petits notables ou de simples fonctionnaires, ont provoqué en réaction des engagements qui avaient pour but soit la volonté de vengeance, soit le besoin de protection. Selon la police des Renseignements Généraux, «les engagés dans les GMPR seraient dans la majorité des cas des individus à l'encontre desquels l'ALN a commis des erreurs ou des injustices».

Aux yeux de nombreux officiers des services de renseignement, les conflits intertribaux expliquaient des mouvements d'ampleur comme «la dissidence des Aurès», née de l'opposition entre Nememcha qui se disaient d'origine arabe et Chawiya berbères¹. Mais inversement le mécanisme des allégeances traditionnelles rendait compte de bien des ralliements ou des engagements collectifs. Au total, il est vain de vouloir mesurer l'importance relative des diverses motivations d'engagements.

Concernant la deuxième question, l'efficacité politique des supplétifs, la réponse paraît aisée. Le «grand parti de la France» que le général Challe voulait constituer autour des supplétifs ne parvint pas à voir le jour². La Fédération des unités territoriales et des autodéfenses fut une tentative mort-née. On désigna des responsables d'autodéfense, comme on avait nommé au moment de la bataille d'Alger des chefs d'îlots. Mais ils ne rendirent aucun service politique. Les unités territoriales furent dissoutes en février 1960 et la Fédération des UT et des autodéfenses mise en sommeil³. Le général Challe dut renoncer à son projet politique.

L'efficacité militaire des supplétifs est plus délicate à apprécier car elle varie selon les jugements des officiers. On voudrait tenter de la mesurer aussi objectivement que possible. D'abord, s'agissait-il de troupes sûres? Cela peut, semble-t-il, s'apprécier d'après quelques critères militaires, comme le nombre des désertions ou le chiffre des morts au combat.

Le général Challe n'ignorait pas qu'en augmentant considérablement le nombre des appelés et des supplétifs pour engager la population contre la rébellion il prenait des risques de noyautage et de désertion. Mais il fut surpris et inquiet en août 1959 par la recrudescence des désertions⁴. Dans

1. La «confédération des Touaba» considérée comme l'élément guerrier le plus solide parmi les Berbères Chawiya fournissait environ le tiers des effectifs de *harkas* dans la zone militaire Sud-Constantine, 1 H 1562/2.

2. Faut-il rappeler que, dans sa conférence de presse du 11 novembre 1959, le général de Gaulle s'adressant aux «attentistes» en Algérie leur avait dit: «Que ne formez-vous le grand parti du progrès algérien!»

3. En riposte, s'étaient constituées des Amicales des UR et autodéfenses, bientôt proches du FAF (Front de l'Algérie Française) lequel se vantait de compter, en Oranie, 13% de musulmans.

4. Les avertissements des officiers de la Sécurité Militaire («Telles qu'elles sont recrutées et encadrées, les *harkas* constituent le meilleur bouillon de culture pour le virus du FLN») furent écartés: les impératifs politiques et militaires passaient avant celui de la sécurité, 1 H 3144/3. Mais, apprenant qu'en 33 jours, 12 armes collectives avaient été apportées à l'ALN par des déserteurs», Challe s'inquiéta.

quatre Directives successives¹, il expliquait la nécessité d'une surveillance accrue, spécialement dans les *harkas*, et d'opérations de poursuite en cas de désertions collectives: «Il faut que les harkis sachent que les désertions avec armes ne seront pas pardonnées» (18 novembre); «le nombre de harkis déserteurs capturés ou abattus doit leur être communiqué sans faire l'objet d'une diffusion spéciale pour éviter la propagande du FLN» (24 novembre).

Le nombre des déserteurs maximum en 1956 resta stable de 1957 à 1959, mais les pourcentages par rapport aux effectifs accrus diminuaient. S'agissant de l'ensemble des déserteurs musulmans des formations militaires et civiles et des supplétifs, la moyenne annuelle avait culminé en 1956 avec un pourcentage de 4,83 pour mille, puis avait baissé: 4,47 ‰ en 1957, 2,80 ‰ en 1958, 1,58 ‰ en 1959 et 0,90 ‰ en 1960². Dans les unités de supplétifs, les pourcentages de déserteurs enregistrés, naturellement plus faibles s'agissant surtout de volontaires, étaient de l'ordre du tiers de ceux des formations militaires.

Tableau 3: **Désertions de militaires et supplétifs musulmans**
(moyennes annuelles).

Années	Désertions des FSNA dans les formations militaires avec et sans emport d'armes	Désertions de supplétifs avec et sans emport d'armes	Désertions de supplétifs avec emport d'armes
1956	4,43 ‰	1,57 ‰	1,49 ‰
1957	4,33 ‰	1,13 ‰	1,05 ‰
1958	2,61 ‰	0,76 ‰	0,69 ‰
1959	1,35 ‰	0,76 ‰	0,46 ‰
1960	0,90 ‰	0,34 ‰	0,30 ‰
1961	1,17 ‰	0,45 ‰	0,43 ‰

Source: 1 H 1942/3. Les pourcentages de désertions chez les supplétifs auraient culminé en décembre 1956: 2,13 ‰ et en janvier 1957: 3,6 ‰, compte non tenu de mars 1962: 9,36 ‰ (1H 1598/1).

Cette baisse constante de 1956 à 1960 s'expliquait en grande partie du fait du licenciement systématique des éléments dits «douteux», c'est-à-dire des sujets suspects détectés par les informateurs. Les mobiles des désertions étaient chez les supplétifs souvent professionnels. Certains démissionnaient, d'autres désertaient en emportant ou non leurs armes par protestation, parce qu'ils ne voulaient pas faire de marches de nuit, d'autres parce que leurs chefs français étaient trop exigeants ou trop cassants.

1. Directives du 11 juin 1959, du 27 octobre, des 18 et 24 novembre 1959. Le risque de désertion devait être délibérément accepté le 11 juin, mais, vu la disparition «en un mois et demi de la valeur de l'armement d'une compagnie», le fait que «tous les fusils-mitrailleurs avaient été emportés par des harkis qui comptent pour moitié dans le total des déserteurs», diverses mesures de surveillance et de représailles furent prescrites par le commandant en chef.

2. Source 1 H 2456/4. Du 1^{er} novembre 1954 au 1^{er} novembre 1956, 1 653 «Français musulmans» avaient déserté et 5 768 au 31 décembre 1958. La proportion maxima, 5,3 ‰, se situait en septembre 1956, selon 1 H 1402/1; elle aurait atteint 9 ‰ en mars 1956, selon 1 H 1413/1.

Les premières «demandes de libération anticipée» chez les *mokhaznis* et les supplétifs auraient été formulées en octobre 1959. On parlait aussi du «malaise des harkis» dans le Constantinois après la déclaration du général de Gaulle sur l'autodétermination, mais le nombre des désertions resta stable. À partir de mai 1960, les motivations politiques des déserteurs seraient apparues ou furent mises en avant : certains harkis ne voulaient plus rester au service des Français par «peur de l'Algérie algérienne». Certaines désertions collectives avec emport d'armes étaient désormais considérées comme normales par les officiers : «Les harkis jusqu'alors fidèles cherchent à se dédouaner». D'autres désertaient sans armes sur ordre du FLN pour apporter avant tout des cartes d'identité en règle qui permettaient la constitution de groupes de *fidaiïne(s)*.

À partir du 2^e trimestre 1961, les menaces de démission et les désertions effectives se multiplièrent, en liaison, disait-on, avec l'IOO, l'Interruption des Opérations Offensives au 20 mai 1961¹. Les harkis se plaignaient d'avoir reçu l'ordre de ne pas tuer les rebelles prisonniers et blessés, alors qu'ils avaient été habitués, prétendaient-ils, à avoir toute liberté d'action².

Ils s'inquiétaient surtout, il est vrai, de l'hostilité montante des civils. Ceux-ci leur jetaient des pierres, multipliaient les vexations et les brimades. Certains harkis étaient agressés à coups de couteau dans les cafés maures. Des civils adultes leur disaient à haute voix qu'ils leur régleraient bientôt leurs comptes» tandis que les enfants clamaient «Harki ! tu es marqué», et faisaient le geste de leur trancher le cou³. Même les goudiers des *makhzen* étaient, selon les chefs de SAS, «publiquement insultés et menacés». Ce climat expliquerait que les *mokhaznis* et les harkis les plus engagés quittaient le service ou demandaient à être transférés dans une autre région. Leurs officiers craignaient surtout de les voir basculer en masse avec leurs armes du côté de l'ALN. Ce qu'il firent en mars-avril 1962 : le commandement français parlait alors «des désertions de la dernière chance».

La Sécurité militaire, – on disait le service de sécurité de la Défense nationale en Algérie (le SSDNA) jusqu'en janvier 1961 – qui avait notamment pour tâche de détecter les collusions de supplétifs avec les rebelles» et de neutraliser les tentatives de désertion collective, était sur la brèche. Elle enquêtait aussi sur les attaques de postes militaires qui avaient lieu à la suite de trahisons des supplétifs. Or ses innombrables rapports montrent que, chaque semaine dans les *harkas* ou les GAD, moins fréquemment chez les *mokhaznis*, on découvrait des affaires dites de collusion ou de subversion⁴.

1. Le 2^e Bureau du corps d'armée de Constantine affirmait que la moyenne hebdomadaire des désertions qui était de 8 de janvier à avril 1961 aurait atteint 24 pendant la période allant du 20 mai au 17 juillet, 1 H 2882/1.

2. 1 H 2028/3. Dans un rapport de mai 1961 qui a été rendu public, le lieutenant C. expliquait qu'il ne put empêcher ses harkis de désertir qu'en les autorisant à exécuter six prisonniers.

3. 1H 1397/7; 1H 2455/2.

4. 1 H 1607/1.

Selon la Sécurité Militaire, la plupart des *harkas* étaient en relation avec les *moudjahidine*, certains harkis s'étant même enrôlés sur leur ordre pour leur obtenir des armes et des renseignements¹. Les aveux des combattants de l'ALN prisonniers faisaient état d'armes et de cartouches fournies régulièrement par des harkis, ce que les fouilles dans les paquetages ou les domiciles confirmaient. Même dans les commandos de chasse, les harkis faisaient passer à l'adversaire des munitions et des effets militaires. On s'aperçut ainsi, le 10 mars 1960, que, dans le commando Georges, constitué par Bigeard en janvier 1959, des «ralliés» très combatifs et considérés comme sûrs étaient en relations avec des agents du FLN auxquels ils fournissaient des armes, des munitions et des uniformes².

Le nombre des affaires de collusion ou de subversion enregistrées et étudiées était considérable. Par exemple, en un semestre, d'août 1960 à janvier 1961, 134 affaires de subversion avaient été mises à jour en Oranie; elles touchaient 582 Algériens servant dans les forces françaises, dont 386 supplétifs parmi lesquels 263 harkis³. Dans le corps d'armée de Constantine on découvrit, en 1961⁴, 133 affaires, 72 dans celui d'Alger et 117 dans celui d'Oran, au total 322 affaires dans lesquelles étaient impliqués 1014 supplétifs et militaires musulmans. Encore convenait-on qu'en 1961 «le renseignement perce difficilement»; d'où la flambée des désertions dans les deuxième et troisième trimestres de l'année⁵ (de 800 à 900 selon les services, dont 257 harkis).

La Sécurité Militaire expliquait que la plupart des *harkas* cotisaient régulièrement au FLN depuis 1958 ou 1959: elle évaluait les sommes versées selon les tarifs exigés par l'ALN (de 30 à 75 NF en 1959). Bien entendu, les harkis ou les *mokhaznis* compromis dans la collecte des fonds étaient arrêtés, assignés dans les CMI (Centres militaires d'internements). D'autres avaient dérobé des armes et auraient «cherché à s'enfuir»; d'où le châtiment qui leur avait été infligé.

Ces dossiers d'enquête presque continus sont plus révélateurs que les chiffres bruts de désertions, d'ailleurs très discordants selon les sources. Selon le 2^e Bureau⁶ en six ans, de 1956 à 1961, on aurait enregistré à peine plus d'un millier de désertions parmi les supplétifs (1 077), mais, selon le 1^{er} Bureau,

1. 1 H 1456/1.

2. On lit dans un autre rapport que dans une SAS de l'Est-Oranie, les *mokhaznis* avaient organisé au cours des premiers mois de 1960 une cellule «d'aide à la rébellion» qui ne fut découverte qu'en janvier 1962. En 1960 seulement, 60 grenades offensives, plus de 1 000 cartouches et de nombreux effets militaires avaient été détournés.

3. 1 H 1513/1.

4. 1 H 1534/1.

5. La Sécurité Militaire enregistrait aussi séparément les projets et tentatives de désertion qui avaient échoué, mais ses archives conservées de manière discontinue ne permettent pas d'en reconstituer l'évolution complète. On peut citer cependant des chiffres moyens de 45 tentatives par trimestre en 1959, 51 en 1960, 1 H 2459/3.

6. Le total des déserteurs musulmans appartenant aux forces militaires et civiles et aux supplétifs était évalué par le 2^e Bureau, pour la période allant de novembre 1954 à mars 1962, à 10 893 ou 11 275.

3 044 en sept ans, de janvier 1955 à mars 1962¹. Ces chiffres relativement faibles s'expliquent en partie par le fait que n'étaient pas considérés comme déserteurs les harkis ou les GAD démissionnaires ou ceux dont les «départs» se firent avec discrétion, sur leur demande. Mais il faut tenir compte également des nombreuses dissolutions de *harkas* ou de groupes prononcées par le commandement en 1961 et du ramassage systématique des armes, particulièrement dans les GAD qui «depuis leur virage étaient devenus un danger certain»².

Le deuxième critère militaire de la combativité des supplétifs en temps de guerre, c'est le chiffre des pertes. Retenons seulement pour être clair le nombre des tués au combat ou par attentats. Toutefois, il faut signaler que les renseignements sûrs et continus manquent pour une raison simple: en principe, on ne distingue plus après octobre 1960 le nombre de tués Français de souche européenne et Français de souche nord-africaine³. La presse lança en mars et avril 1962 des chiffres non contrôlables de militaires et supplétifs musulmans tués pendant la guerre (3 500?, 4 640? plus de 5 000?) sur un total de 15 583, dont 12 383 militaires et 3 200 combattants des Forces de l'ordre civiles officiellement enregistrés comme tués au combat⁴. Une note des Renseignements Généraux du 21 mars donnait 2 500 morts chez les supplétifs et 1 250 dans les formations régulières.

Concernant pourtant les harkis (mais en 1962 le mot désigne souvent tous les supplétifs), les archives militaires fournissent des chiffres proches entre eux: 1 095?, 1 158? tués au combat ou par attentats d'avril 1959 à mars 1962⁵. Mais on ne possède pas de statistiques militaires pour l'ensemble des supplétifs, sinon un décompte arrêté au 31 décembre 1960: le 1^{er} Bureau trouvait 768 supplétifs tués et comparait ce chiffre aux 1 033 morts au combat chez les soldats FSNA rappelés et engagés. Le 5^e Bureau parlait de 2 189 supplétifs tués.

Il est très difficile d'apprécier ce que signifient ces pertes du point de vue de la combativité des supplétifs. Pourtant, si l'on compare le taux des harkis tués en trois ans, soit 2,31 % des effectifs moyens annuels (1 158 sur 50 000), au pourcentage des goudamiers marocains tués de 1942 à 1945 (1 472 sur 10 000) qui est de 14,72 % de leurs effectifs, on voit que les pertes furent six

1. Les désertions chez les harkis, comptabilisées à partir du 2^e semestre 1959, auraient été de 1 383 jusqu'en mars 1962. Le total des déserteurs musulmans pendant la même période de 33 mois était évalué, selon les sources, à 4 311 ou 6 240, d'après 1 H 2459/3 et 1 H 1607/5.

2. 1 H 1534/2. De novembre 1961 à mars 1962, 1 113 harkis «cessèrent leur service» et 842 furent licenciés.

3. S'agissant des soldats réguliers et des supplétifs, on trouve sous le titre large de «pertes» (tués et blessés? prisonniers et disparus?) les chiffres de 2 781 ou de 3 027 jusqu'au 31 octobre 1960.

4. Le *Bulletin d'information* des années du 8 mars 1962 donnait 14 500 tués. La réponse du Premier ministre à une question écrite (*JO*, Débats, Assemblée nationale, 25 août 1962, p. 30 004): 15 727. Nous avons retenu le chiffre donné par le ministère des Anciens Combattants (*JO*, 23 janvier 1971): 15 583, qui reprend la lettre du ministre des Armées n° 23.470 du 19 novembre 1968.

5. 1 H 1402/4.

fois (6,37) moindres pour les harkis. Mais bien entendu la guerre violente menée en Tunisie ou en Italie par les tabors n'a pas grand-chose à voir avec la contre-guérilla menée en Algérie par les harkis ou certains d'entre eux¹.

**Tableau 4. Désertions des soldats et supplétifs musulmans algériens
(avec et sans armes)**

Années	Nombre de désertions
1954	34
1955	466
1956	1 735
1957	1 399
1958	1 591
1959	1 325
1960	1 155
1961	1 660
1 ^{er} janv.-31 mars 1962	1 538
TOTAL	10 893

Source: 1 H 1598/1

**Tableau 5. Désertions des soldats et supplétifs musulmans algériens
(avec et sans armes)**

Années	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
1957			268	
1958	208	216		
1959	235	174	335	387
1960	386	247	288	196
1961*	227	297	500	222
1962	1 226?			
	1 536?			

Source: 1 H 12459/3-1 H 1513/1

* On trouve aussi pour 1961 des chiffres supérieurs: par trimestre: 293+241+571+277= total 1382.

**Tableau 6. Désertions des supplétifs
(avec et sans armes)**

Années	Selon le 1 ^{er} Bureau	Selon le 2 ^e Bureau
1959	485	210
1960	430	204
1961	724	265
1 ^{er} trimestre 1962	865	872

1. Cf. Dossiers sur le moral, série 1 H. L'ALN distinguait parmi les «musulmans servant dans le camp de l'ennemi»: «les goumiers (les GMS), les mokhaznis, les harkis, les tirailleurs engagés, les appelés, les prisonniers habillés de force (les ralliés des Français)».

**Tableau 7. Désertions des harkis seuls
(avec et sans armes)**

Années	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total
1959	?		123	116	239
1960	136	66	79	47	328
1961	71	82	125	63	341
1962	475				475
TOTAL	682	148	327	226	1383

Troisième question : quels étaient, pendant la guerre, les jugements portés sur les supplétifs par les divers protagonistes ? Du côté de l'ALN, nous sommes abondamment renseignés par un très grand nombre de rapports ou de réponses à des questionnaires tombés entre les mains des Français. Citons à titre d'exemple l'une de ces réponses issue de la wilaya III, datée de mars 1959. Le rédacteur explique que les harkis dans leur majorité restent hostiles à la Révolution, mais il y a des exceptions que nous exploitons. Les harkis sortent en opérations lorsqu'il s'agit de grands ratissages. Leur conduite vis-à-vis du peuple varie selon les individus. Il n'est pas rare de voir des harkis faire de l'excès de zèle ; toutefois, un rapprochement avec nous est esquissé : certains paient régulièrement leurs cotisations et nous fournissent des renseignements... Un peu partout nous avons des contacts avec les *goums* et les *harkas*. S'agissant des *goumiers*, il n'est pas possible de généraliser ; selon les opérations ils ont des conduites différentes, mais la plupart dépassent vraiment en cruauté les soldats français. Dans une réponse à un questionnaire d'août 1959 écrite pour une autre région, on retrouve les mêmes appréciations, notamment celles qui concernent les *goumiers* (« toujours en tête des détachements ennemis, ils se comportent comme des assassins ») et les harkis ou les GAD qui ont une très bonne conduite envers les villageois.

Les interrogatoires de prisonniers menés par les services spécialisés français révélaient que lorsqu'ils participaient à des opérations, certains harkis ignoraient volontairement les *djounoud* et qu'en cas de rencontres imprévues les deux groupes s'évitaient. Selon ces prisonniers, les harkis épargnaient souvent les villageois et, lorsqu'ils découvraient dans leurs demeures des caches de nourriture ou d'argent, ils ne les signalaient pas toujours à leur chefs : Quelquefois ils nous donnent des renseignements sur les mouvements de l'armée française pour nous éviter de tomber dans les embuscades et d'être massacrés par les soldats français.

Si l'on suspecte les aveux de ces prisonniers qui pourraient être éventuellement des accusations, on pourrait citer encore tel long rapport d'un lieutenant de l'ALN trouvé sur son cadavre. Il distinguait lui aussi entre les *goumiers* et les harkis et groupes d'autodéfense :

« Les *goumiers* sont des traîtres de la première heure attirés par les soldes et le butin. Ce sont des mercenaires trop compromis (meurtres, viols, vols...), ignorants

et primitifs, la plupart d'entre eux n'ont aucune notion de patriotisme et les colonialistes les poussent à se compromettre toujours plus. Pourtant, il faut leur promettre l'*amân* (le pardon), essayer de les désintoxiquer en leur dévoilant le rôle infâme que l'ennemi leur fait jouer et leur tendre une planche de salut... Quant aux harkis contraints d'abord, compromis ensuite, ils sont promenés dans les villages, forcés de haranguer les populations et de les inviter à se soumettre. À quelques-uns même est confié le soin d'interroger les prisonniers et de les torturer».

Vis-à-vis de l'ensemble des harkis, le lieutenant pensait qu'il est plus facile de les rallier : «Il est bon de leur rappeler leur passé. Leur volonté a fléchi. Il faut raviver leur haine de l'occupant, leur donner le désir de reprendre la lutte pour le pays. Frères nous l'étions, frères nous voulons le demeurer»¹.

Ainsi s'explique que les officiers de l'ALN se soient si souvent adressés, par tracts ou lettres personnelles, aux harkis dont ils connaissaient les adresses en leur disant par exemple : «Frères algériens égarés, l'ALN vous comprend. Elle sait tout, voit tout, connaît donc ce qui vous pousse à vous enrôler dans les rangs ennemis : la misère, d'ignobles chantages, la torture. L'ALN est prête à vous pardonner. Mais le moment est venu de montrer à l'armée française votre véritable engagement». En 1959, dans le cadre d'une campagne dite de «Pardon aux égarés», l'ALN envoyait aux harkis des «certificats de pardon» qui leur serviraient de sauf-conduit². Mais ces offres d'*amân* s'accompagnaient à partir d'octobre 1959 de menaces ou de propos méprisants³. En 1960, l'ALN en revint aux promesses («Dieu vous pardonnera le passé», «Ce qui est passé est mort») et à l'appel à la fraternité («Nous sommes frères par le sang et par la religion»). Après Melun, les tracts de l'ALN annonçaient : «La victoire est là. La France a reconnu le GPRA. Rejoignez nos rangs avant qu'il ne soit trop tard» ou «l'heure du choix a sonné... Il est grand temps de réparer les fautes passées. L'ALN est prête à pardonner devant Dieu et le peuple tous ceux qui tiennent à revenir sur le chemin de l'honneur»⁴.

Face à ces invites qu'ils connurent indirectement mais ne lurent pas, la plupart étant analphabètes, les harkis essayaient de jouer double jeu. Interrogés par les Français, certains répondaient avec naïveté «qu'ils avaient bien servi la France mais n'avaient fait de mal à personne». Aux envoyés de l'ALN, ils disaient avoir été «habillés de force» par les Français et ne pas pouvoir désertre par crainte des représailles. Pourtant, les officiers français

1. Les renseignements de l'ALN distinguaient dans leurs fiches signalétiques «les harkis enrôlés de force mais restés patriotes et les harkis trop zélés» 1 H 2884/1.

2. 1 H 1934/1. Le GPRA avait voté le 19 décembre 1958 une amnistie pour les harkis patriotes.

3. Ainsi, dans un tract rédigé en français en décembre 1959, il était dit : «Pour ceux qui n'envisageraient ni désertion, ni acte spectaculaire de réhabilitation, l'opprobre (*sic*) dont ils seront couverts resterait la dette suprême du traître conscient».

4. 1 H 1681/1.

constataient que les harkis s'en prenaient durement, notamment en Kabylie, à leurs «ennemis de clans» ou à ceux qui avaient tenté de réduire leur village à leur merci. Ils croyaient à des vengeances privées ou à des représailles collectives. Dès lors, seuls étaient vraiment fidèles à leurs yeux, au début de 1962, «ceux qui avaient à leur actif personnel la mort d'un certain nombre de hors-la-loi».

Les soldats français musulmans appelés par le service militaire obligatoire – 116241 furent incorporés de 1955 à 1961 cependant que la moitié des conscrits (49,7%) avait réagi par l'insoumission¹ – n'hésitaient pas dès 1959 à «faire des réflexions désagréables à l'endroit des harkis». Certains condamnaient les supplétifs auxquels ils reprochaient de «faire de la misère à la population» alors qu'eux-mêmes, disaient-ils, «refusaient de tirer sur les *moudjahidine* ou, s'ils devaient les attaquer, tiraient au-dessus de leurs têtes». Aux yeux de la population musulmane, les appelés n'étaient pas considérés comme des «traîtres», alors que ce qualificatif était communément employé pour désigner les supplétifs.

Les élus musulmans eux-mêmes, longtemps silencieux, osèrent à partir de 1961 dénoncer «les exactions, le comportement et la conduite inhumaine des harkis» et demander au gouvernement français leur suppression complète². Pour les civils algériens et les militaires de l'ALN des frontières, les supplétifs les plus détestés étaient «ces goudiers qui paradedent en uniforme, vivent en casernes ou baroudent contre leurs frères». Plus généralement, leur attitude était violemment hostile vis-à-vis de «ces chacals qui, disaient-ils, prennent l'argent, le bétail et les femmes... interrogent les prisonniers et les abattent». Pour les nationalistes, goudiers et harkis étaient uniformément «des traîtres au service de l'occupant».

Les fonctionnaires civils et les officiers français étaient divisés dans leurs jugements. Certains chefs de SAS dans leurs rapports écrivaient souvent des phrases assez dures vis-à-vis de leurs *mokhaznis*, «cette catégorie de travailleurs favorisés, logés, habillés et bénéficiant des allocations familiales, qui s'étaient engagés sans motivation patriotique pour gagner leur vie». Les *mokhaznis* «s'engraissent et au bout du compte ne se compromettent pas trop». Quant à leur moral, les *mokhaznis* «calquent leur attitude sur celle de leurs chefs mais n'ont donné jusqu'ici aucun signe particulier d'inquiétude» (4^e trimestre 1961).

Pour certains officiers, appelés ou réservistes semble-t-il, les supplétifs étaient dans l'ensemble «de frustes journaliers surtout préoccupés de l'embauche et du repas du lendemain». Ils continuaient à vivre dans leur famille ou près d'elle, leur service n'était pas excessif, les opérations

1. Concernant la classe 1957 (appelée en 1956), 26 250 FSNA seulement rejoignirent les conseils de révision sur 58 788 convoqués, soit 44,6% de présents. Le pourcentage des absents ou insoumis passa de 55,3% (classe 1957) à 42% (classe 1958), 44,6% (classe 1959), 44% (moyenne 1959-1960) et 62,6% (classe 1961), 1 H 1390/1, 1 H 1391/2 et 1 H 1562/2.

2. Leur attitude avait été téléguidée par le ministre de l'Intérieur du GPRA, Lamine Khène, qui, par lettre du 3 juillet 1961, prévenait l'ALN d'une directive de notre part».

auxquelles une partie d'entre eux devaient participer ne les occupaient que quelques jours par mois¹. Des salaires attractifs pour des miséreux, chez beaucoup le goût des armes, chez quelques-uns la motivation de vengeances privées expliquaient leur participation toujours révocable. Ils ne manifestaient aucune aspiration politique : «Un grand idéal n'est pas indispensable au bonheur du harki»². Mais d'autres jeunes officiers d'active célébraient volontiers «leurs harkis» comme de courageux soldats volontaires au service de la France³. L'étude des quelques rapports et synthèses conservés montre ainsi une grande variété dans les jugements portés par les officiers selon l'époque de leur rédaction et la situation très différente des régions.

Plusieurs officiers supérieurs s'étonnaient pourtant à la fin de 1961 de ce que les harkis, ces hommes menacés, «refusent obstinément, malgré les avances qui leur sont faites, de s'engager dans l'armée et préfèrent garder leur caractère de supplétifs». De fait, quand on leur offrit de choisir, en mars 1962, entre un engagement militaire résiliable à tout moment, un contrat de six mois pour servir à titre civil en qualité d'adjoints contractuels des armées ou le retour à la vie civile avec prime de recasement, 82,5% d'entre eux optèrent pour cette dernière formule. Moins de 6% des harkis acceptèrent de s'engager dans l'armée malgré des conditions exceptionnelles et les encouragements de leurs cadres français⁴. Autant dire que, dans leur grande majorité, ils ne s'étaient jamais considérés comme «des soldats de l'armée française». Ils furent pourtant tenus pour tels, à partir de 1962, par beaucoup de partisans militaires et civils de l'Algérie française⁵. Plusieurs milliers de supplétifs ayant été massacrés par leurs compatriotes, les harkis devinrent les martyrs arabes de l'Algérie française et furent désormais célébrés comme tels⁶.

1. En 1961, les officiers du corps d'armée d'Oran expliquaient cela par «la position fausse des harkis, leur nonchalance étudiée et leur peu d'ardeur à sortir de leur cantonnement» 1 H 3090/1.

2. 1 H 2455/2.

3. Certains militaires de l'OAS crurent pouvoir constituer des maquis avec les harkis. Roger Degueudre les y invitait dès avril 1961. Mais le général Salan lui-même donna vainement l'ordre aux harkis de rejoindre l'OAS.

4. Sur un total de 28 395 harkis interrogés, 1 747 acceptaient de s'engager dans l'armée, 3 233 de devenir des adjoints civils contractuels. 23 415 optant pour le retour à la vie civile et la prime.

5. Dans une thèse de sociologie publiée sous le titre : «Ils sont devenus harkis», M. Mohand Hamoumou, fils de harki, écrit après avoir interrogé soixante anciens harkis installés en France : «L'engagement spontané par fidélité à la France, réel pour des éléments Français musulmans francisés, est pour les supplétifs un mythe encouragé par les partisans de l'Algérie française». (*op. cit.*, p. 187).

6. Dès le 22 mars 1962, la presse française d'Algérie célébrait les harkis abandonnés par le pouvoir, comme étant «les enfants les plus fidèles de la France». L'accusation «d'abandon aux fellaga» se retrouve dans des Bulletins de l'OAS.

Complots et purges dans l'Armée de libération algérienne (1958-1961)

Un des aspects déroutants de la guerre d'indépendance algérienne fut la multiplicité de complots dits «contre-révolutionnaires» qui auraient été noués au sein de l'Armée de libération nationale (ALN) et celle des «purges» qu'ils auraient entraînées. Même si l'on n'entend pas étudier ici les véritables complots militaires comme «le complot des colonels» (ou affaire Lamouri) ou les dissidences comme celles de Bellounis, de Kobus ou d'Ali Hambli, il reste à expliquer le grand nombre de prétendus complots et d'authentiques purges qui frappèrent durement l'ALN de 1958 à 1961.

La justice révolutionnaire de l'ALN-FLN

Les purges sont dans la nature des choses pour les organisations révolutionnaires, où tout individu qui s'écarte de la ligne doit être automatiquement exclu ou châtié. Le FLN n'y échappa pas : toutefois, ses purges s'étendaient non seulement aux militants suspects, mais aussi à la population et à l'Armée de libération nationale. Vis-à-vis des civils comme des militaires, sa justice révolutionnaire fut toujours implacable. Les exécutions individuelles et les purges collectives furent justifiées comme la sanction de crimes ou délits graves dits de trahison. Parmi les civils étaient classés comme traîtres aussi bien ceux qui collaboraient avec les forces françaises et dénonçaient les patriotes que ceux qui participaient à la vie politique ou administrative de l'Algérie française. S'y ajoutaient tous ceux qui auraient commis des actes portant atteinte aux principes de l'islam. Parmi les militaires étaient également déclarés traîtres : les déserteurs, les défaitistes, ceux qui avaient révélé des secrets de l'armée, ceux qui ne respectaient pas les directives ou les ordres de l'ALN et du FLN et ceux qui s'étaient rendus «coupables d'affaires de mœurs».

Encore que la mort des traîtres exécutés ne dût pas en principe être divulguée, des fiches d'exécution et des listes de «traîtres abattus» après jugements d'une cour martiale étaient dressées et soigneusement conservées dans des caches, ce qui explique que beaucoup furent récupérées par les militaires français.

L'organisation judiciaire du FLN improvisée à partir de 1956 varia selon la conjoncture et les wilayate, mais en principe les affaires graves concernant les civils comme les militaires étaient du ressort de tribunaux militaires de *nahia* (région) ou au-dessus de *mintaq*a (zone) composés de trois ou cinq membres

* Article initialement paru dans la revue *Vingtième siècle*, 1998.

de l'ALN. Seuls les jugements d'officiers supérieurs ou de personnages importants furent d'ailleurs l'objet d'un véritable appareil de justice, celui du tribunal révolutionnaire suprême composé d'un président, d'un ou deux juges, d'un avocat et d'un greffier. En janvier 1959 fut constituée la Haute Cour de justice qui comptait sept juges. À tous les échelons pourtant il devait y avoir des comptes rendus d'interrogatoires, de jugements et des procès-verbaux d'exécution. Le tribunal militaire de la wilaya devait en avoir connaissance. Mais les comptes rendus retrouvés étaient à l'évidence peu fiables, établis sans grand souci de la vérité quant aux témoignages accusateurs et aux aveux des accusés. Les sentences rapportées concernaient les «fautes graves» et prononçaient le plus souvent la peine de mort.

À titre d'exemple, dans la commune d'Azazga, une liste récapitulative fournissait les identités précises et les dates d'exécutions des «traîtres» de 1955 à 1957. Y figuraient 168 noms dont ceux de 4 femmes. Les motifs de condamnations ne sont indiqués que pour 16 personnes : «Mouchard, gommier, caïd, garde-champêtre, refus (?), mœurs», etc. Selon un rapport transmis à l'état-major général de la Défense nationale, plus de 1 100 noms avaient été relevés dans les listes récupérées de 1955 à 1959. On y voit s'aligner pêle-mêle d'étranges fautes ayant entraîné l'exécution capitale : «ivrogne, défaitiste, indicateur, faible d'esprit, candidat aux élections, femme traître (78 ans)»¹. Concernant les seuls civils hommes et femmes de la région territoriale d'Alger, le 2^e Bureau français évaluait la moyenne des exécutions capitales enregistrées sur les listes nominatives à 5 par mois du 1^{er} juillet 1959 au 1^{er} juillet 1960. Curieusement n'y figuraient pas les noms de personnalités connues car leurs condamnations ne relevaient pas d'un tribunal. Les wilayates avaient ordre d'enlever puis d'abattre sans jugement tous ceux qui collaboraient politiquement avec l'ennemi, en particulier «les élus préfabriqués» ou membres des diverses assemblées². Ainsi s'explique qu'à l'échelon national, sur 1 756 civils exécutés de juillet 1959 à juin 1960, 118 l'avaient été comme membres des délégations spéciales.

Les condamnations à mort ou les exécutions sommaires effectuées au sein de l'Armée de libération étaient justifiées avant 1958 par les motifs les plus divers : refus d'obéissance, fautes dans l'exécution des devoirs, défaitisme, dissidence, viols, affaire d'homosexualité. Mais des tribunaux de l'ALN condamnèrent des soldats à la peine capitale pour «achat de cigarettes, de tabac, ou de vin ou pour rapports sexuels avec une combattante». Puis intervint en 1958 le délit de complot «contre-révolutionnaire». C'est alors que commencèrent les grandes purges qui aboutirent à l'exécution de milliers de prétendus traîtres accusés de collusion avec l'ennemi.

1. Des fiches nominatives d'exécution précisaient parfois : «Il a dénoncé des civils», «c'est un harki qui prend la garde à la déchera», «il faisait partie des cellules ennemies», «cette femme avait découvert 27 litres d'huile de l'ALN». On lit aussi par exemple : «Khellad Saïd, dénoncé, mort à la suite de tortures».

2. Les autorités françaises évaluaient à 4% par an le nombre des conseillers généraux victimes du terrorisme, et à 5% celui des conseillers municipaux.

Or, à bien lire les rapports des militaires français qui pourraient tirer gloire d'avoir provoqué ce succès inattendu, il n'y a jamais eu de véritable complot ni d'organisation contre-révolutionnaire suscités ou téléguidés par les services français. Tout au plus la méfiance systématique des officiers de l'ALN et le doute né d'apparences trompeuses furent-ils entretenus par certains officiers des 2^e et 5^e Bureaux français. À l'origine des prétendus complots de la wilaya III, il semble y avoir eu seulement une opération d'intoxication du capitaine Léger. Celui-ci envoyait dans les maquis des prisonniers libérés avec des messages pour les responsables de l'ALN qu'il leur avait présentés comme des agents français. Cette élémentaire ruse de guerre devait avoir un succès inattendu et déclencher une épidémie meurtrière. Inspirée de l'utilisation des ralliés, les «bleus de chauffe» pendant et après la bataille d'Alger, elle reçut chez les Français, puis chez les Algériens le nom de «bleuite». Selon le capitaine Léger, cette épidémie débuta à la fin de février 1958¹.

La wilaya III à l'épreuve de la «bleuite»

Les documents de l'ALN montrent que dès mars-avril on exécuta en wilaya III des civils et des militaires suspectés d'avoir fomenté un complot ou «des complots d'ampleur»². Un officier politique, le lieutenant Khaled, reconnaissait ainsi dans une déclaration d'interrogatoire qu'il signa le 20 mars 1958, avant son exécution, avoir organisé un complot dans la zone 3 de la wilaya IV pour le compte du commandant Si Tayeb, de son véritable nom Omar Oussedik. Celui-ci aurait visé avant tout à devenir le chef de la wilaya IV en s'appuyant sur «les étudiants délaissés» avec pour programme politique une paix négociée avec la France, «une solution acceptable des deux côtés qui se situe entre l'indépendance et le *statu quo*». Des *djounoud*, anciens étudiants, déclarèrent avoir eu le sentiment de mériter d'accéder à un rang supérieur, «nous nous organisons pour renverser la situation : les jeunes au pouvoir ! La guerre a trop duré, nous devons faire un cessez-le-feu avec la France». Mais ce complot d'étudiants «dénigreur et défaitiste» aurait été découvert et écrasé avant d'avoir pu agir comme ils le prévoyaient notamment par le placement de leurs hommes de confiance, et par l'assassinat des «frères opposés au mouvement». Aussitôt les responsables du renseignement, inquiets de l'infiltration d'éléments ennemis, prescrivirent le renforcement des enquêtes sur les nouvelles recrues et les «faux-déserteurs». Leur consigne était précise : «Les abattre au moindre doute».

1. Paul-Alain Léger, *Aux Carrefours de la guerre*, Paris, Albin Michel, 1983, p. 200. Dès le 5 février un message du SDECE annonçait que les responsables rebelles redoutant le noyautage avaient mis au premier rang de leurs préoccupations l'identification et la destruction des éléments suspects.

2. Le procès-verbal d'une réunion régionale des 10 et 11 avril présidée par le colonel Amirouche notait succinctement : «Une enquête sur les traîtres abattus dans la région est ouverte». Un rapport de juin parlait de «crainte de noyautage par des gomitiers et des harkistes déserteurs», mais précisait «des personnalités importantes dans les comités de la zone se sont découverts traîtres». Archives SHAT 1H1615.

C'est alors que le colonel de la wilaya III, Aït Hamouda dit Amirouche, annonça le 3 août 1958 dans un message adressé aux colonels de l'intérieur et au CCE, «la découverte d'un vaste complot ourdi depuis de longs mois par les Services secrets français avec la complicité d'éléments les plus divers». Il avait réussi à le dénouer dans sa wilaya, mais il prévenait que «ce monstrueux complot» qui visait à affaiblir, à noyauter et à détruire les états-majors ALN-FLN avant le référendum du 5 octobre, s'étendait à toutes les wilayate et notamment à la wilaya IV¹. L'arrestation des suspects, leur «interrogatoire énergique» (en majuscules dans le texte dactylographié) et les aveux de toutes les personnes dénoncées, parmi lesquelles des officiers, des sous-officiers et des chefs d'organisations locales FLN, avaient, disait-il, confirmé le rôle des jeunes gens venus d'Alger après la grève des étudiants, mais aussi de conscrits, de goumiers et de moniteurs, se prétendant tous déserteurs. Le service de santé avait été le premier noyauté, puis vint celui des renseignements et liaisons, cependant que d'autres étaient «contaminés» et que dans les villes de la wilaya III «la quasi-totalité des employés du bâtiment aurait été embrigadée dans l'organisation dite des «bleus de chauffe». Amirouche demandait pour tirer les conséquences de cette «sombre affaire» une réunion inter-wilayate dont «la nécessité se [faisait] plus que jamais sentir».

Une réunion rassembla effectivement du 6 au 12 décembre 1958 les chefs des wilayate I, III, IV et VI (le chef de la wilaya II, Ali Kafi, refusa d'y participer la jugeant illégale et le colonel Boumediene de la wilaya V s'excusa, étant à l'Extérieur). Parmi les décisions qui furent prises figurait celle «d'exécuter clandestinement ceux qui tentent de nous noyauter parmi les prisonniers et goumiers que libère l'ennemi». Cependant la wilaya III fit adopter «la constitution d'une commission d'enquête mixte pour vérifier le procès des bleus». Toutefois des dispositions seront prises pour réprimer «le complexe étudiant», le «complexe bleu» qui peut créer la suspicion dans l'armée et le peuple, et le «prétexte bleu qui tend à faire justifier certaines erreurs et fautes présentes et à venir». Aussi fut décidée la création d'une commission spéciale d'investigation et de contre-espionnage (CSICE) composée de deux officiers de la wilaya III et de deux officiers de la wilaya IV. À l'évidence le colonel de la wilaya IV n'était pas à cette date convaincu de l'ampleur du complot: il déclara avoir arrêté, interrogé et fait exécuter quelques éléments «bleus» signalés par la wilaya III «sans glisser dans le maccarthysme». Plus tard, lors d'une session extraordinaire, le 2 mars 1959, la wilaya III se justifia plus clairement, après avoir reçu un message de félicitations pour la découverte du complot. La wilaya s'indignait – ou feignait de s'indigner – «de cette confiance exagérée qui peut nous causer beaucoup de préjudices». Elle avait demandé l'envoi d'une commission

1. Selon les déclarations de prisonniers de l'ALN, Amirouche aurait rassemblé le 2 août un millier (?) de *moudjahidine* au douar Ighran pour leur révéler le complot: «Nous avons appris à ce moment-là qu'Amirouche avait fait égorger environ 700 membres de l'ALN». 1H2591. Un autre prisonnier rapportait qu'après l'exécution de 150 militaires et civils, Amirouche avait dit: «Grâce à ces exécutions, la population algérienne sera sauvée du colonialisme».

d'enquête formée de cadres étrangers à la wilaya ; elle ne l'avait pas obtenue. Et de manifester sa crainte de voir des règlements de comptes ensanglanter les wilayate sous prétexte de complot : « Il serait pour le moins choquant qu'un télégramme de félicitations vienne sanctionner une telle purge. L'interprétation d'une telle réaction ne pourrait s'expliquer que comme une manœuvre politique en vue de tenir un homme ou un comité ». Pour l'historien, la question se pose : Amirouche avait-il mauvaise conscience ou quelque inquiétude au sujet de l'opération menée par lui avec une brutalité désormais connue de tous¹ ?

En septembre 1958, la découverte de « plus de 300 cadavres » de *djounoud* entassés dans des ravinements de la forêt d'Akfadou proches du PC de la wilaya III avait révélé la purge² ; d'autres charniers devaient en confirmer l'ampleur. L'opération commencée à la mi-juin en Basse Kabylie s'était ensuite déplacée d'Ouest en Est pour atteindre son paroxysme en juillet et août. De source militaire française les exécutions de 1958 auraient porté sur 1 200 cadres politiques et militaires puis dans une seconde estimation faite au témoignage d'un secrétaire d'Amirouche sur environ 2 000 personnes dont 1 200 *moudjahidine*³.

Mais Amirouche en accusant le GPRA de négligences criminelles, en exigeant des éclaircissements sur les exécutions de responsables à l'extérieur, visait plus loin que la justification de ses purges : « Pense-t-on que l'intérieur n'a pas de voix d'autorité ou perd-on de vue que le fondement de la Révolution est l'intérieur ? » Le 2 mars 1959, il disait la nécessité « d'un commandement militaire national chargé de coordonner effectivement les efforts de toutes les wilayate » et de faire passer le combat de l'ALN du stade de la guérilla à celui de « la guerre véritable ». Tel était à l'évidence ce qu'Amirouche allait chercher à obtenir du congrès de l'Extérieur auquel le GPRA avait convoqué, le commandement de toutes les forces de l'intérieur⁴.

1. Amirouche avait déjà déclenché en mars-avril 1956, contre les Ouled Ourabah les représailles collectives connues sous le nom générique de « la nuit rouge de la Soumman » (490 victimes). Selon un document original d'Amirouche signé Hamouda, celui-ci ordonnait le 11 mai 1958 au capitaine Si Abdallah « d'abattre immédiatement les captifs et de les enterrer secrètement. Au préalable de les torturer s'ils peuvent fournir des renseignements ». 1H1700.

2. *Le Bled* du 9 septembre 1958 parla de 350 à 400 cadavres et titra : « 400 cadavres d'intellectuels ». Amirouche fit savoir au GPRA que ces chiffres étaient « fortement exagérés ».

3. Le colonel Jacquin, chef du Bureau études et liaisons (BEL), donna une conférence de presse le 4 mai 1959 pour rectifier les chiffres publiés par les journaux d'Algérie : « Les victimes de la purge de Kabylie n'étaient pas 4 000 mais 2 000 ! (En 1973, le général Jacquin affirme : « 2 250 rebelles ont été exécutés après jugements mais il y eut aussi beaucoup d'exécutions sommaires »). Selon le 2^e Bureau de la gendarmerie, un document découvert en août 1959 faisait état de l'exécution pendant le 1^{er} trimestre 1959 de 188 traîtres dans la wilaya III. Dans un rapport de Hocine Zahouane au GPRA (29 juin 1960), il est dit : « Selon le professeur Si Smaïl, responsable du service d'information de la wilaya III, la bleuite a fait près de 2 000 morts » (cité par Mohammed Harbi, *Le FLN, mythe et réalité*, Paris, Jeune Afrique, 1980, p. 235).

4. Au témoignage de Ben Tobbal recueilli par Redha Malek le 1^{er} juillet 1989, Amirouche aurait « quelque temps avant sa mort » (le 28 mars 1959) réclamé la constitution d'un gouvernement

Quoi qu'il en soit, après la mort au combat d'Amirouche le 28 mars 1959, les commandants Akli Mohand ou El-Hadj et Abderrahman Mira adressèrent le 1^{er} avril au chef de l'état-major Est un compte rendu sur la situation de la wilaya III et le prétendu complot bleu. Ils signalaient que des tortures inhumaines avaient été employées : perforation des membres à la baïonnette, arrachage des ongles, coupure des oreilles et du sexe, introduction de bâtons dans l'anus, aiguilles dans les yeux... Trente à trente-cinq officiers et 1 000 à 1 500 *djounoud*, non compris les civils, auraient été ainsi torturés puis mis à mort¹. Les tortionnaires s'efforçaient, disaient-ils, de faire avouer à leurs victimes des faits mettant en cause les commandants Saïd et Mohand ou el-Hadj et ce dernier aurait été blessé à la suite d'un attentat perpétré par le capitaine Ahcène Mahiouz². En conclusion, les deux chefs de la wilaya suggéraient de faire passer en jugement les tortionnaires : cinq aspirants, un sous-lieutenant et le capitaine Ahcène et décidaient immédiatement «d'interdire les interrogatoires entraînant des mutilations ou autres infirmités». Les états-majors de l'Est et de l'Ouest allèrent plus loin, le 16 août, en ordonnant de faire cesser toutes les tortures contre les suspects, et en soumettant l'exécution de toute condamnation à mort aux avis du supérieur hiérarchique. Les chefs de wilaya eux-mêmes devaient consulter les chefs d'état-major.

Ces instructions et les dénonciations de Mohand ou el-Hadj contribuèrent sans doute à l'apparition d'un mouvement d'insubordination.

Dans la réunion tenue du 14 au 16 septembre 1959 dans la forêt de l'Akfadou, les lieutenants Allaoua Benyahia et Ferhani Sadek demandèrent et obtinrent de 40 à 50 gradés la suspension des commandants Mohand et Mira³. Prévenu le 28 octobre⁴ l'état-major de l'Est condamna le mouvement déviationniste et réitéra ses ordres : «Aucune exécution ne devra être faite». Le lieutenant Allaoua fut convoqué à Tunis, où il ne se rendit pas, tandis que Mohand fut élevé au grade de colonel. Le commandant Mira avait déjà ordonné l'arrestation des officiers déviationnistes et de leurs complices. Selon les services de renseignements français, la découverte de dix charniers récents révéla que 170 Kabyles auraient été exécutés à la suite de cette affaire.

révolutionnaire et restreint après s'être réuni avec les chefs de la wilaya I et IV. (Il n'en est pas question dans le catalogue de doléances d'Amirouche du 2 mars 1959).

1. Dans les papiers d'Amirouche fut retrouvée une liste incomplète qu'il emportait en Tunisie «sur 542 individus jugés, 54 libérés, 152 condamnés à mort. La plupart des 336 restants sont décédés au cours des interrogatoires dont 30 officiers». Selon le 2^e Bureau, un rapport d'Amirouche au Commandement des opérations militaires (COM) énumérait seulement 2 capitaines, 5 lieutenants, 5 sous-lieutenants, 8 aspirants, 20 adjudants. Echappèrent à l'exécution un capitaine et un sous-lieutenant faits prisonniers par les Français. SHAT 10T536.

2. Les services français revendiquèrent l'attentat : «une pile de radio minée qui a fait trois morts». 3. Les commandants Mira et Mohand ou el-Hadj étaient accusés de «passivité malade devant l'opération Challe».

4. Dans un rapport au chef d'état-major Est, les officiers annoncèrent que devant la détérioration de la situation, «fréquentes arrestations arbitraires, condamnations à mort unilatérales (!)», ils avaient décidé de libérer les combattants détenus illégalement.

Dans la même wilaya, malgré l'autorité rétablie du colonel Mohand ou el-Hadj et la disparition du commandant Mira, tué au combat le 6 novembre 1959, de nouvelles purges sévirent en *mintaq* III de mai à juin 1960. Quarante «responsables» furent exécutés après des aveux extorqués par la torture et des jugements sans défense. En juillet furent encore condamnés à mort 11 *djounoud* dont 6 pour intelligence avec l'ennemi. Cependant que furent jugés les «complotteurs» de l'affaire Si Salah¹. Une directive du 20 août 1960 parlait du châtiment par la justice de l'ALN de ceux qui avaient provoqué cette grave situation, mais ne citait aucun nom ni aucun chiffre.

Les wilayate IV, V et VI furent, elles aussi, le théâtre de purges sanglantes. Amirouche avait fait partager son espionnite maladive par certains de ses camarades des autres wilayate et ceux-ci n'entendaient pas se soumettre aux états-majors de l'Extérieur.

Les purges sanglantes de la wilaya IV

D'abord sceptique sur la réalité du complot, le commandant de la wilaya IV, Si M'Hamed Nouredine (Ahmed Bougara) n'en déclencha pas moins une enquête à son retour de la réunion inter-wilayate de décembre 1958. Cette enquête fut menée en commun avec des officiers de la wilaya III dont Ahcène Mahiouz dit «Ahcène la torture». Elle aboutit, dès la fin de février 1959, à la mise au jour de pseudo-complots² rendus apparemment crédibles par la «trahison» prétendue de Si Azzeddine³ et par des accusations convergentes dans les interrogatoires contre Omar Oussedik (alias Si Tayeb) tenu pour communiste par Amirouche et Si M'Hamed⁴. Le colonel Si M'Hamed fit part le 18 mars 1959 au chef de l'état-major de l'Ouest des mesures qu'il avait prises pour réprimer ce complot analogue à celui de la wilaya III. Le 3 avril, il lui annonçait : «La canaille est en voie d'extermination.»

Selon le 2^e Bureau français, Si M'Hamed à la recherche d'un complot décida «une purge *a priori* contre les ex-Belhadjistés qui ont été ou doivent être passés par les armes». De source ALN, tous les soldats de Belhadj dit

1. Par suite d'une erreur de date le général Challe a parlé lors de son procès de «460 ou 480 cadres exécutés par Mohammed à son retour de Paris» (*Notre Révolte*, Paris, Presses de la Cité, 1968, p. 78). Ces «489 cadres exécutés», selon le général Jacquin, *La Guerre secrète en Algérie*, Paris, Olivier Orban, 1977, p. 286, l'ont été avant le 16 août 1959. cf. note 23.

2. Le lieutenant Laïd, qui avait décrété l'état d'urgence dans sa zone 3 (wilaya IV) à la fin de février, annonça triomphalement le 19 mai : «Nous venons de remporter une grande victoire, la poignée de traîtres au service des colonialistes français a été démasquée et mise hors d'état de nuire. L'entreprise insensée de l'ennemi qui rêvait de freiner l'élan de la Révolution a subi un échec total».

3. Le 17 mars 1959, un ordre du jour n° 5 de la wilaya IV signé par le commandant Azzeddine annonçait aux combattants : «blessé 6 fois, arrêté à 2 reprises, me voici encore parmi vous. La presse colonialiste a essayé de faire croire que je me suis rendu. Vous savez très bien que cela est incompatible avec ma qualité de *moudjahed*».

4. Omar Oussedik expliqua au journal *El Moudjahid* (17 mars 1959) que dans le conseil de la wilaya IV «nous pensions que de Gaulle [en mai 1958] était l'homme d'État qui pourrait imposer une solution de sagesse, reconnaissant notre droit à l'indépendance en ouvrant des négociations avec nos autorités légitimes de l'étranger, c'est-à-dire avec le CCE».

Kobus qui avaient pourtant rejoint les maquis et combattu avec eux devaient par précaution être éliminés¹. Selon l'historien Mohammed Teguia, ancien officier de la wilaya IV, «cette décision ne fut pas comprise ni appréciée par de nombreux combattants qui virent comment des Belhadjistes repentis se battaient avec acharnement». Mais il ne donne aucun chiffre sur le nombre des «Belhadjistes exécutés publiquement afin, disait le colonel M'Hamed, de prouver que la trahison ne paie pas²».

Cependant le commandant Mohammed chargé d'une coordination militaire inter-wilayate dans l'Ouarsenis y avait installé une commission d'enquête. Celle-ci découvrit vite «des comploteurs» que le colonel M'Hamed préférait appeler «des membres des réseaux d'espionnage ennemis». Il félicita la commission spéciale d'investigation et de contre-espionnage tout en recommandant à son président, le commandant Mohammed, de ne pas se laisser absorber par les besognes d'épuration. M'Hamed n'en avertit pas moins ses troupes par un ordre du jour: «Après un an d'investigation dans le secret, l'heure était venue de détruire la poignée de traîtres au service des Français assassins de notre pays». La purge commença en février et fut particulièrement rude jusqu'en mai 1959. La découverte de charniers dans l'Ouarsenis permit d'exhumer les cadavres d'environ 200 *djounoud* parmi lesquels 37 jeunes lycéens condamnés comme «intellectuels gaullistes partisans de la paix des braves». Le commandant Mohammed jugeait en avril que «l'offensive des Français n'avait pu se développer que grâce à la préexistence d'un réseau de noyautage³». Et il donnait comme consigne: Pas de quartier pour les déviationnistes.

La hantise des complots devait continuer à sévir en wilaya IV après la disparition «mystérieuse» du colonel Si M'Hamed⁴. Son successeur, le commandant Salah Mohammed, avait pourtant bien pressenti le rôle de l'intoxication. Dans une note du 4 août, il dénonçait «les nouvelles méthodes de l'ennemi qui visaient à amener nos *djounoud* à se défier de leurs

1. Mohammed Teguia, «L'armée de libération nationale vue à travers un échantillon. La wilaya IV», maîtrise, juin 1974. Il évalue les Belhadjistes «repentis» à un millier d'hommes. Un message radio du colonel M'Hamed publié en annexe de la thèse de M. Teguia (*L'Algérie en guerre*, Alger, OPU, 1984, p. 663) annonçait le 5 mai 1958: «900 Belhadjistes ont rejoint nos rangs après avoir abattu des parachutistes. Vont être travaillés facilement». Le général Gracieux dans un rapport du 4 mai étudiait le départ en dissidence d'une partie de la force Kobus: sur 600 hommes, 145 revinrent avec leurs armes (chiffre porté à 200 le 19 juin). Un autre rapport français du 1^{er} juillet précise que sur un effectif total de 783 hommes, 214 n'avaient pas déserté ou étaient revenus (plus 8 tués et 12 capturés).

2. Le commandant Azzeddine se borne à noter que 17 officiers belhadjistes ralliés qui auraient dû être intégrés à l'ALN furent condamnés à mort et exécutés, dans *On nous appelait fellaghas*, Paris, Stock, 1993, p. 392.

3. Il ajoutait: «S'il a pu être neutralisé en wilaya IV, il persiste en wilaya V». 1H1568/1.

4. Bien qu'il ait été tué au combat le 5 mai 1959, les services français maintinrent le black-out sur les circonstances de sa disparition afin de l'imputer à un règlement de comptes interne (cf. Henri Jacquin, *op. cit.*, p. 256). Les responsables de la wilaya IV accusèrent les Français de l'avoir fait mourir sous la torture.

responsables et réciproquement à ne voir autour de nous que des traîtres... L'ennemi tente de forcer les responsables à une série de purges dont seraient victimes en définitive des combattants sains, purs et sincères». Il n'en conseillait pas moins «d'alerter le peuple qui peut nous aider à arrêter les traîtres éventuels... Les agents ennemis étant en principe lâchés dans les milieux boisés, il faut fouiller les forêts après chaque opération ennemie». Le 27 août, il ordonnait : «Nous tenons à ce qu'on n'entende plus parler de ce complot¹». Mais à cette date, les plus importantes purges avaient déjà eu lieu. Le commandant Mohammed avait même donné au colonel Boumediene ce que celui-ci appelait «un chiffre effrayant d'officiers suspects». Le 16 août 1959, le conseil de la wilaya fournissait dans un rapport détaillé «sur le complot révolutionnaire découvert en wilaya IV», «le chiffre général des éléments noyauteurs jugés et exécutés», au total 486 militaires dont 20 officiers et 54 sous-officiers². La plupart de ceux-ci étaient «des éléments instruits» «des élèves du lycée franco-musulman de Ben Aknoun». Parmi les hommes de troupe, certains auraient été «d'anciens partisans de Kobus venus spécialement pour noyauter l'ALN», d'autres des «noyauteurs professionnels d'avant la Révolution, c'est-à-dire ceux qui militaient activement dans les rangs des partis politiques nationalistes», d'autres encore de «mauvaise conduite» (tabac, disputes, mots grossiers). Pressés pour voir ce que cela donnerait, ils dénoncèrent certains de leurs supérieurs qui, arrêtés et interrogés, confirmèrent. «Puis ce fut comme une chaîne...». Le rapport mettait en cause comme organisateur du complot contre-révolutionnaire Si Tayeb, le commandant Oussedik ex-communiste³. Partisan de la paix des braves, il aurait préparé des cessez-le-feu locaux (?), pris contact avec l'ennemi (?).

Ce long rapport signé par les commandants Mohammed et Salah faisait état d'aveux et de dénonciations tout en reconnaissant que «les méthodes d'interrogations ont été bien souvent dures⁴» et que «nous avons surtout tenu compte des déclarations et impressions verbales des enquêteurs. Curieusement, la conclusion déclarait avec modestie : «Nous admettons fort bien que pour ceux qui ne se trouvent pas en Algérie, il est difficile d'être convaincus de l'existence de cette affaire et qu'elle demeurera pour beaucoup un grand point d'interrogation»⁵.

1. SHAT 2T129.

2. SHAT 1H2479. Selon Mohammed Teguaia, «L'armée de libération nationale», cité, p. 99, «un tract reproduisant le tableau récapitulatif des éléments condamnés lors de l'épuration fut déversé à flots sur les maquis de la wilaya».

3. Pour les auteurs du rapport, il n'avait échappé au châtimement que grâce à son départ pour la Tunisie et à sa nomination comme secrétaire d'État du GPRA.

4. Une note de mars 1959 émanant de la *mintaq* III prédisait que des «brigades spécialisées dans les interrogatoires prennent en charge les suspects. Il n'existe que peu de cas où elles n'obtiennent pas les aveux qu'elles veulent avoir... [Les points de suspension sont dans le texte]. Ce sont elles qui entretiennent sans le vouloir le climat du suspicion qui pèse en *mintaq* III en mettant à jour avec zèle des fils d'espionnage qui sont en majorité imaginaires». 1H1616.

5. Ce rapport cosigné de deux commandants d'opinions visiblement opposées professait des jugements contradictoires. On a une autre preuve dans une note du 6 décembre 1959 signée

Les wilayate V et VI victimes de l'épuration

La hantise des complots avait également gagné dès 1958 la wilaya V qui signala une campagne de trahison parmi les officiers¹. Le CCE lui donnait alors carte blanche pour y mettre fin. En octobre 1958, le responsable de la *mintaq*a VIII ordonnait de «procéder à une épuration sans pitié parmi les civils et dans les rangs de l'ALN». En avril 1959, la suspicion se généralisa et une CSICE inter-wilayate IV et V vint enquêter longuement d'août 1959 à février 1960. Elle fit condamner à mort et exécuter notamment le chef politique de la *mintaq*a IV, le capitaine Abdellah et deux de ses officiers. Ils ne furent pas les seuls. En *mintaq*a IV, tout le conseil de la *nahia* III et six personnes de celui de la *nahia* I furent exécutés sur l'accusation d'avoir voulu créer une organisation favorable au cessez-le-feu. Le colonel Lotfi, chef de la wilaya V, non consulté, protesta et s'attira de la part de la wilaya IV des propos insultants: le 5 septembre 1959, le chef d'état-major était prié par elle de «mettre un terme aux actions néfastes des prétentieux»². La CSICE conduite par le commandant Mohammed de la wilaya IV enquêta aussi dans les *mintaq*a VI et VII sur une mythique «organisation contre-révolutionnaire qui aurait visé depuis 1959 à conduire par la propagande le peuple et l'armée à la paix des braves et à l'autodétermination. C'est-à-dire à la reddition». Les interrogatoires auraient permis de «connaître des traîtres jusque-là insoupçonnés que l'ALN exécuta après jugements sommaires. On en ignore le nombre total, mais dans le seul secteur d'Aflou, elle aurait fait de janvier à août 1960, 204 victimes en huit mois dont 49 djounoud et 155 membres de l'organisation urbaine et rurale»³.

En *mintaq*a IV, le commandant Tarik informa ses supérieurs le 4 juin 1959 d'un «mouvement de dissidence» dirigé par le capitaine Medjahed et le lieutenant Abdel Hafid. Trois officiers et trois soldats auraient réussi à se rallier aux Français, 26 auraient été tués dans leur fuite. Après l'instruction du «complot», il communiqua le 15 juillet la liste de 12 traîtres exécutés.

Il apparaît à lire les dépêches de la wilaya IV que ce fut elle qui donna les noms des comploteurs prétendus de la *mintaq*a IV, comme elle avait dénoncé à la wilaya III 52 officiers, aspirants et sergents chefs dont 18 se seraient ralliés à l'ennemi. Pourtant, dans une directive de mars 1960, un officier de la wilaya V avait «assuré les frères djounoud qui avaient cru» la propagande contre-révolutionnaire «du pardon de l'ALN». C'était il est vrai, avant la

par le seul Si Salah. Celui-ci dénonçait la manœuvre des services psychologiques du Bureau d'études et liaisons: «Créer l'obsession de complots fictifs». Mais il assurait contre l'évidence, que «ces tentatives de semer le doute et la suspicion étaient vaines». 10T539.

1. Parmi les traîtres étaient signalés deux médecins dont un certain D' Abdel Hakim qui aurait endoctriné ses infirmiers et ses stagiaires sur le thème de la nécessité d'une révolution dans la Révolution et affirmé: «Il faut combattre les primitifs qui nous commandent».

2. Selon un tract signé de l'ALN, trouvé en octobre 1959 par la gendarmerie, 22 officiers de la wilaya V «ont été exécutés». Mais l'authenticité de ce tract intitulé «Halte à la supercherie française» n'est pas prouvée.

3. IR348 et 1H1681/1.

découverte dans cette même *mintaq*a d'un «complot militaire dirigé par le lieutenant Bendjelloul où étaient compromis 20 officiers dont 5 s'étaient ralliés à l'ennemi»¹.

Le nouveau chef de la wilaya V, Othman, qui s'était vainement opposé au commandement unifié accordé au commandant Mohammed rendit celui-ci et son équipe responsables de ces nouvelles accusations. Les responsables de la wilaya V sauf Si Othman furent à leur tour dénoncés au début de 1961. Le commandant Othman crut y voir la main de Si Mohammed et réagit avec vivacité. Si Mohammed lui répondit le 10 juin 1961 de s'occuper plus activement de la réorganisation des *mintaq*a et moins de son épouse dont il devrait se séparer!

En wilaya VI, longtemps absorbée par la lutte contre les messalistes et les partisans de Bellounis, des troubles internes ne cessèrent de déstabiliser le commandement. Après avoir assassiné, en mai 1957, 2 officiers kabyles, le colonel Ali Mellah et le capitaine Amor dit Rouget, le lieutenant Cherif Saïdi² se proclama colonel. Poursuivi par le commando Ali Khodja de la wilaya IV, il choisit de se rallier aux Français qui lui assurèrent le maintien de son grade de colonel dans l'armée française. De nouveaux règlements de comptes entraînèrent d'abord la mort du commandant Tayeb Djoughlali. Celui-ci, nommé chef de la wilaya, peu après la mort au combat du colonel Si Haouès en mars 1959, ne fut pas accepté par ses quatre chefs de zones³. Il fut assassiné le 29 juillet 1959 pendant son sommeil en même temps que 3 de ses proches, à l'instigation des 4 capitaines dont le plus en vue était le chef de la *mintaq*a I, Ali ben Messaoud. Cet ancien MNA accusait Djoughlahi et ses fidèles de collusion avec les Français et de dénigrement des principes religieux, accusations qu'il portait aussi contre Omar Oussedik et d'autres officiers⁴. Le colonel Boumediene fit connaître aux capitaines «qu'ils avaient porté atteinte aux principes de la Révolution», cependant que la wilaya IV dénonçant «le complot des capitaines» estimait nécessaire d'envoyer des troupes pour exécuter les assassins⁵.

1. Le capitaine Hassan, membre de la CSICE, écrivait le 14 juin 1960: «Notre mission se continue et bientôt nous pensons l'achever. Tous nos doutes sont confirmés» et d'ajouter que «sur l'accusation de 5 moudjahids, il a fait exécuter les coupables de trahison».

2. Cherif Saïdi (ou Ben Saïd) ancien sergent de l'armée française était un homme du Sud. Originaire des Ouled Soltan, il dressa ceux-ci contre les officiers kabyles «leurs nouveaux maîtres». Amor fut exécuté comme traître ainsi que «des centaines d'hommes (?)» venus de Kabylie pour aider les militants de la wilaya VI (ce chiffre de Tegua n'est pas confirmé du côté français).

3. Le général Challe n'hésita pas à déclarer au *Magazine sonore* du 28 mars: «Les chefs rebelles Amirouche et Haouès ont été tués au cours d'un engagement ainsi que six (?) autres chefs. Sept gradés importants ont été faits prisonniers (en fait, un seul, Amor Driss). Ce bilan s'ajoute à celui des trente chefs (?) de la wilaya V».

4. Au début d'octobre 1959, un tract français informa les maquis de «l'exécution sommaire du commandant Tayeb Djoughlali et de son équipe (plus de 100 *moudjahidine*) par ses capitaines».

5. Se sentant menacés, certains officiers de la wilaya VI vinrent se réfugier en wilaya IV. Ils affirmèrent que leurs supérieurs avaient décidé leur exécution. Tegua en cite trois: le capitaine Hadj Ben Aïssa, le sous-lieutenant Mohammed «Moustache» et l'aspirant Mohammed Saïki (*L'Algérie en guerre, op. cit.*, p. 540).

Le 18 septembre, les capitaines qui avaient, disaient-ils, «poursuivi le nettoyage du réseau des traîtres», adressèrent à l'état-major la liste des 24 officiers, sous-officiers et secrétaires des zones 1 et 2 condamnés et exécutés «pour participation au complot bleu». Le colonel Boumediene leur répondit sèchement qu'ils «feraient mieux de se mettre au travail plutôt que de rester accrochés à cette histoire de complot»¹. Cependant les commandos envoyés par la wilaya IV entendaient bien abattre les responsables de la tuerie, l'un d'eux réussit à arrêter les capitaines Ali ben Messaoud et Mohammed Bousbiat qui furent exécutés respectivement le 27 décembre 1959 et mi-janvier 1960. La victoire était complète puisque le partage de la wilaya VI au profit de la wilaya IV avait été décidé à Tunis².

Le conseil de la wilaya VI allait essayer de se venger. Le 10 janvier 1960, il désignait le commandant Si Salah comme le responsable qui l'aurait incité à exécuter leurs chefs. Simultanément il demandait au GPRA d'intervenir d'urgence contre «le traître Si Salah». Compte tenu de ce que les Français ont appelé l'affaire Si Salah, l'accusation pourrait paraître sérieuse, mais à cette date Si Salah n'avait pas encore rencontré de responsables français³. La dénonciation le visait comme étant l'auteur de la mainmise de sa wilaya sur la partie Nord de la wilaya VI. Le commandement de l'Ouest s'inquiéta naturellement de la multiplicité des dénonciations et de la permanence des dissensions dans cette dernière wilaya. Mais il exprimait sa conviction qu'elles étaient les conséquences d'un plan machiavélique des Français⁴. L'état-major général, impuissant, ordonna du moins en mai 1960 «d'arrêter les tortures dans le cadre du complot des bleus» mais il ne fut pas plus obéi. Le 26 juillet, 9 officiers furent encore inculpés et exécutés sur l'ordre du conseil de la wilaya VI. La réanimation de cette wilaya affaiblie n'en fut pas facilitée malgré les désirs exprimés par les autres wilayate.

On comprend dès lors pourquoi, à plusieurs reprises en 1961⁵, l'état-major général de l'ALN invita à nouveau les commandants des wilayate à lutter contre la suspicion, ce virus inoculé par les services psychologiques français et à éviter les exécutions de suspects: «S'il n'est pas question de transiger avec la rigueur révolutionnaire quant aux traîtres notoires et tous éléments nuisant délibérément à l'élan de notre Révolution, nous devons par contre éviter les exécutions qui n'ont pas grande signification politique».

1. SHAT 1H1564/1. L'état-major général de la Défense nationale avait été prévenu fin août que «en wilaya VI près de 30 personnes soupçonnées de trahison [avaient] été exécutées».

2. SHAT 1H1458.

3. Selon Bernard Tricot, ce fut dans la seconde quinzaine de mars que trois officiers de la wilaya IV rencontrèrent à Médéa le colonel Mathon et lui-même. Au cours des entretiens qui suivirent intervint le commandant Si Salah (*Les Sentiers de la paix*, Paris, Plon, 1972, pp. 166-168).

4. Ce machiavélisme assez naïf avait consisté dans l'envoi d'une prétendue lettre de Boumediene condamnant Ali Ben Messaoud, ce que Boumediene démentit aussitôt, et dans des messages radios très pessimistes qui visaient à intoxiquer l'adversaire mais lui révélèrent la supercherie.

5. Une instruction de janvier parvint le 5 février à Si Mohammed. Celle de mai 1961 fut répercutée par des lettres personnelles de Mohand ou el-Hadj à tous les chefs de wilaya.

Cette instruction de mai 1961 n'empêcha pas le commandant Si Mohammed de la wilaya IV de signer une directive générale très ferme contre les traîtres le 22 juin¹ et de réclamer à Ben Tobbal, le 5 juillet, «l'élimination des provocateurs et des diviseurs MNA, bleus et autres». Sa dernière directive du 22 juillet ordonnait la liquidation des messalistes, des bleus, des FAAD, «des activistes poseurs de bombes²». Ainsi, après un an de commandement et d'extension de sa wilaya, Si Mohammed continuait sa politique d'épuration sans mesure bien qu'elle fut condamnée par l'état-major général. Celui-ci lui refusa dès lors le grade de colonel même à titre posthume.

De brefs messages en provenance d'autres wilayate signalaient encore à la fin de 1961 l'exécution de traîtres ou d'espions supposés sous la mention révélatrice «a été purgé le...³». Ainsi, jusqu'à la fin de la guerre, de nombreux responsables militaires ne cessèrent de suspecter, de dénoncer ou de punir sur simple dénonciation, alors même qu'ils avaient ordre «d'éviter les exécutions qui n'ont pas grande signification politique».

La wilaya II fut-elle à l'abri des purges ?

Une seule wilaya échappa, semble-t-il, à la hantise permanente des complots bleus, la wilaya II, grâce à l'autorité et à la perspicacité de son colonel, Ali Kafi, et à l'influence de Ben Tobbal son ancien colonel. Mais la wilaya fut-elle à l'abri des purges ? Faute de documentation accessible (les comptes rendus d'interrogatoires de prisonniers ne sont pas communiqués par les archives militaires⁴), on doit se contenter de signaler que, par exemple, le 5 juin 1959 le chef de la wilaya II annonçait que «la chasse aux traîtres était organisée» et que les premiers résultats étaient satisfaisants : «Un réseau français en cours d'implantation avait été découvert».

Lors de la crise qui suivit et qui opposa deux clans d'officiers, dont l'un était l'instrument de Belkacem Krim, on ignore s'il fut question de complot⁵. En revanche, il y eut des purges discrètes à l'échelon *mintaq*a dont le commandement français ne connut que quelques bribes plusieurs mois après leur exécution. Les victimes furent, semble-t-il, peu nombreuses.

La wilaya I entre les *mouchaouchine* et les «complots pour sectarisme»

La wilaya I lutta presque constamment contre des dissidents organisés en bandes armées, les *mouchaouchine* de l'Aurès notamment, mais aussi en

1. «Les traîtres notoires doivent être dénoncés afin que leur néfaste action ne porte pas ses fruits». 1H1644.

2. L'un de ses officiers lui expliquait : «Pourvu que ça barde est le seul moyen pour remonter le moral». 1H1647.

3. Tout cadre militaire fait prisonnier au cours d'un accrochage ayant réussi à rejoindre le jour même ses compagnons devait être «purgé comme traître» même s'il avait donné des renseignements sur l'ennemi. Certains parvinrent pourtant à se justifier.

4. Philippe Tripier, ancien officier affecté au secrétariat général de la Défense nationale, avait vivement souhaité, en 1971, «voir livrer au domaine public les comptes rendus jusqu'ici tenus secrets».

5. Mohammed Harbi, *op. cit.* p. 251.

1959 contre de prétendus traîtres. Le commandant Hadj Lakhdar, chef de la wilaya depuis la mort du colonel Ali Nemeur, annonça au début de janvier 1959 la découverte en *mintaq* I d'un complot qui visait à noyauter l'ALN. Le chef de l'état-major Est lui recommanda d'être impitoyable envers les traîtres (29 inculpés dont 10 cadres) et de combattre «le régionalisme, le premier de tous les maux». Un nouveau complot fut signalé en *mintaq* II, de nombreux «conjurés» arrêtés. Hadj Lakhdar aurait voulu qu'ils fussent jugés en Tunisie, mais Belkacem Krim insista à deux reprises pour qu'ils le fussent sur place. Et il fut obéi. Cependant Hadj Lakhdar procéda aussi à de nombreuses mutations individuelles et collectives, tout en ordonnant au contingent de la wilaya III venu en renfort de ne pas accepter de combattants impliqués dans «les complots pour sectarisme». Il en résulta une situation que le chef de la wilaya VI jugeait «abominable à tous points de vue»: l'épuration sanglante de Hadj Lakhdar avait surtout engendré l'anarchie parmi les forces fidèles au FLN.

La discorde et ses conséquences pour l'ALN

Au total, l'espionnite, la «bleuite», la hantise de la trahison, ces maladies internes de l'ALN de 1958 à 1961 suffirent à expliquer des purges militaires dont l'ampleur ne peut être raisonnablement mesurée. Aucun service de renseignement français n'a proposé d'évaluation méthodique pour la durée de la guerre. Seul le général Jacquin écrit en 1977 que «d'après les documents établis par les chefs rebelles»¹ on peut décompter 4768 exécutions de 1958 à la fin de 1960. Tous les autres chiffres présentés postérieurement par divers auteurs ne renvoient à aucune source écrite. Pourtant, Pierre Montagnon déclare «officiel» le chiffre de 13 000 victimes des purges², Henri Jacquin fournit celui de 14 000³ et Henri Le Mire celui de 15 000⁴. Encore ce dernier affirme-t-il que «ces chiffres semblent constituer un minimum». S'agissant d'une armée dont les effectifs combattants réguliers ne dépassèrent jamais 23 000 à l'intérieur et 50 000 avec les *moussebiline*, toutes ces évaluations semblent fort exagérées.

Or la question du nombre n'est pas essentielle. Les conséquences les plus graves pour l'ALN ne pourraient-elles pas être recherchées dans la décimation des cadres et l'éventuelle démoralisation des hommes? Telle ne fut pourtant pas l'opinion des officiers français responsables du

1. Général Jacquin, *op. cit.*, p. 211. Mais à la page 299, l'auteur parle de «15 000 authentiques maquisards» liquidés comme traîtres jusqu'en 1962.

2. Pierre Montagnon, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Pygmalion, 1984, p. 404. Il y ajoute «2 000 tués par les armées tunisienne et marocaine» et trouve... 15 500 (*sic*)».

3. Henri Jacquin, *Historia Magazine*, 112, «12 000 victimes de purges internes» et 2 000 tués par les Tunisiens et les Marocains.

4. Henri Le Mire, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1982, p. 386. Récemment le général (CR) Maurice Faivre a repris dans *Des Soldats sacrifiés. Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 20, le total du colonel Le Mire attribué au 2^e Bureau.

Renseignement¹. Selon le rapport du 2^e Bureau EMI (Alger) établi fin 1959, les pertes sévères subies par l'ALN en cadres s'expliquaient essentiellement du fait des opérations militaires, s'y ajoutaient «celles provenant des dissensions internes et du courant de bleuite» qui avait traversé les wilayate III, IV et VI. Mais elles n'auraient pas eu de répercussion perceptible sur le moral des combattants et des populations.

Pourtant, bien que les conseils de wilaya aient assuré en 1959 que «le peuple a très bien admis les derniers nettoyages» estimant que la mise hors d'état de nuire des conjurés est une preuve de l'autorité du gouvernement», l'épuration d'officiers prétendus comploteurs ne pouvait pas ne pas avoir eu de répercussions sur le moral des cadres militaires et des éléments informés de la populations². Les témoignages écrits sur l'ébranlement de la confiance sont évidemment suspects lorsqu'ils émanent de prisonniers ou de ralliés, mais certains rapports de combattants peuvent être pris en considération. Le chef de la *mintaq*a II de la wilaya III, Mohand Saïd, notait au début de 1960 que «les contacts avec le peuple sont devenus très difficiles parfois presque inexistant». Des *harkas* s'étaient constituées, une partie de la population était devenue hésitante, ou s'était ralliée à l'ennemi. En étaient responsables «l'opération et les purges des bleus dans nos maquis tout autant que la répression intense et les regroupements»³. Dans ses *Récits d'un maquisard*, Mohammed ben Yahia parlait de la révolte morale des cadres face à l'injustice et à l'arbitraire de purges infligées par des chefs au comportement paranoïaque⁴. Il incriminait spécialement le colonel Amirouche, lequel, meneur d'hommes admiré, «succomba à l'intoxication de l'ennemi» et aux dénonciations des illettrés contre «les gens de l'école». Ainsi aurait-il fait «égorger près de 6 000 jeunes dont le seul crime était de savoir lire et écrire»⁵. La répression des complots bleus traduirait-elle la haine instinctive de

1. Une fiche de l'état-major de la Défense nationale (Paris) du 23 mai 1959 faisait état «de l'hécatombe considérable» des combattants provoquée par les purges, mais soulignait «la vitalité de l'appareil rebelle et son aptitude à maintenir dans sa ligne ses troupes».

2. Le conseil de la wilaya III fit savoir dès décembre 1958 que «l'encadrement s'était trouvé compromis, particulièrement le service de santé». Mais la désorganisation tendait à se résorber, les combattants étaient satisfaits de l'élimination des saboteurs.

3. Mohand Saïd, fils du colonel Mohand ou el-Hadj fut fait prisonnier dans un accrochage lors du deuxième trimestre 1960. Selon Mohammed Ben Yahia, il se serait rallié aux Français (?). 1H1562.

4. Parmi ceux-ci le commandant Azzeddine citait le capitaine Mahioud «un fou dangereux, malade de l'espionnage», Amirouche «obsédé par la subversion», le colonel Youssef Khatib Si Hassan, «cet étudiant qui participa à la liquidation d'autres étudiants». Mohammed Ben Yahia retient les noms de Fadel dit H'Mimi, du commandant Kaci, du chef de section Fartas, de Larbi Touati. Le commandant Mohammed, qui aurait fait exécuter «au moins 500 soldats innocents», était détesté par le GPRA.

5. Mohammed Ben Yahia, *La Conjuraison au pouvoir. Récit d'un maquisard*, Paris, Arcantère. 1988, p. 62 et p. 73. Le chiffre de 6 000 victimes en wilaya III est manifestement exagéré de même que celui de «près de 5 000» estimé par un service français pour la période «1954 début 1959 sur la base de 350 par *nahia* et par an». Ferhat Abbas parle de «plus de 3 000 victimes», dans *Autopsie d'une guerre*, Paris, Garnier, 1980, p. 221, Mohammed Teguia de «plus de 1 600», dans *L'Algérie en guerre*, op. cit., p. 530.

certain analphabètes, une volonté d'élimination des intellectuels par les illettrés¹? Sans doute l'explication ne se résume-t-elle pas aussi sommairement. Les dénonciations répétitives de prétendus complots s'expliquent parfois comme la manifestation d'une psychose collective, mais plus souvent comme une tentative de justification à des règlements de comptes entre individus ou entre clans, voire entre wilayate.

1. Ferhat Abbas dans *L'Indépendance confisquée*, Paris, Flammarion, 1984, p. 41, dénonçait la psychologie des analphabètes lorsqu'ils exercent l'autorité et proposait «d'élever un monument à la mémoire de toutes les victimes innocentes de la «bleuïte»... immolées sur l'autel de la bêtise humaine».

Un versant de la guerre d'Algérie: La bataille des frontières (1956-1962)

La guerre d'Algérie qui fut pour le FLN une guerre politique et pour son armée l'ALN une guérilla révolutionnaire, eut aussi des aspects de guerre classique sur les frontières Est et Ouest de l'Algérie. L'armée française dut y construire des barrages fortifiés, engager au moins une bataille contre des troupes algériennes qui avaient franchi la frontière algéro-tunisienne. Elle dut aussi livrer avec continuité des petits combats pour empêcher l'entrée en Algérie par voie de terre de soldats entraînés mais aussi d'armes et de munitions destinées à l'ALN intérieure. Cette bataille des frontières aux aspects multiples, souvent passée sous silence ou trop minimisée, mérite pourtant une étude détaillée rendue, il est vrai, difficile par l'abondance et la dispersion des informations¹. On en présentera ici une brève synthèse.

Les «barrages frontières»

À partir de l'indépendance de la Tunisie et de l'organisation de dépôts militaires algériens près de la frontière, le Comité de coordination et d'exécution du FLN se préoccupa de faire passer des armes à ses combattants de l'intérieur. Le haut commandement français s'aperçut dès l'automne 1956 que des armes anglaises livrées par le gouvernement égyptien tendaient à remplacer les armes de récupération qui équipaient les maquis algériens.

L'ALN dont les effectifs augmentaient considérablement, de 30 000 combattants et partisans en janvier 1957 à 46 000 en avril 1958, avait de plus en plus besoin d'armes et de munitions². Les services de renseignements français évaluaient au cours des trois premiers trimestres de 1957 à plus de 1 000 par mois le nombre des armes entrées en Algérie ce qui était pourtant insuffisant pour l'ALN qui perdait mensuellement pendant la même période environ 500 armes de guerre. Plus encore que des armes, les wilayate réclamaient en 1957 des munitions et des explosifs: le manque de munitions avait, disaient-elles, «une répercussion sensible sur leurs activités».

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1999.

1. Le SHAT est particulièrement riche en archives sur le sujet. Ainsi sur le barrage Est cf. les cartons 1 H3754 à 1 H3794, sur le barrage Ouest, cf. les cartons 4090 à 4095. Les notations sur les activités et les opérations pullulent dans les quelque 40 cartons que j'ai consultés ainsi que dans les Bulletins de renseignement et Mémentos du 2^e Bureau de l'état-major inter-armées.

2. En octobre 1956, les entrées clandestines d'armes étaient de l'ordre de 400, dans les mois qui suivirent elles passèrent à 600, puis 700, pour atteindre 1 000 en mai 1957 (200 à 300 passaient par la frontière marocaine, 600 à 1 000 par la frontière tunisienne).

Pour répondre à leurs appels, l'ALN de l'extérieur avait constitué des unités spécialisées chargées d'acheminer des convois d'armes et de munitions à travers les frontières. Il s'agissait de caravanes de chameaux dans le Sud, plus souvent de convois de mulets et d'ânes. Mais les armes étaient souvent aussi portées à dos d'hommes, notamment par le bataillon spécialisé de la wilaya de Souk-Ahras.

Les unités d'acheminement lourdement chargées et les convois muletiers subissaient des pertes importantes. Le commandement algérien décida donc, au début du deuxième semestre 1957, de faire venir d'Algérie en Tunisie des convois de recrues. Armés et équipés en Tunisie les soldats regagnaient ensuite leur région d'origine. La tactique se révéla elle aussi coûteuse en hommes : les colonnes formées d'hommes mal aguerris et à peine protégés étaient très vulnérables. Dans la semaine du 7 au 12 décembre 1957, quatre convois de recrues franchissant la frontière dans le sens Algérie-Tunisie furent détruits à 50 %. Dans la même semaine les convois venus de Tunisie apportèrent certes 216 armes collectives et 150 fusils de guerre, mais c'était trois fois moins que dans certaines semaines de septembre et d'octobre. Les Français avaient réussi à freiner les passages grâce, affirmait la presse, à des barrages de barbelés.

En réalité il s'agissait d'entreprises bien plus considérables que la mise en place de réseaux de barbelés. L'état-major avait décidé la construction de barrages frontaliers fort complexes. En principe ils devaient comprendre des réseaux d'obstacles continus divers : nappes de barbelés d'une largeur de 4 mètres, haie centrale de 2 m 40 de hauteur électrifiée à 5 000 volts, chemins de ronde intérieur et extérieur et champs de mines. Ailleurs l'obstacle était discontinu : des chaînes-radars, jumelées ou non à des sections d'artillerie, couvraient des zones interdites permettant de repérer toute intrusion nocturne et d'ouvrir le feu par canons à tir rapide déclenché au vu des images radar. Derrière le barrage, des postes en quinconce abritaient les troupes de surveillance : infanterie et éléments blindés dits de « la herse mobile ». Celle-ci exerçait notamment avec ses projecteurs électriques une surveillance permanente de nuit le long des barrages. De jour et en cas de nécessité elle pouvait alerter des hélicoptères et des avions. La conjugaison de la surveillance par guet ou radar et de l'action des batteries d'artillerie, des blindés et des patrouilles de la « herse », faisait de l'ensemble du barrage un obstacle efficace aux franchissements.

Ces barrages furent édifiés presque simultanément à l'Ouest et à l'Est. Le barrage sur la frontière marocaine débuta en novembre 1956 à partir de la mer entre Port-Say et Marnia sous forme de clôture de barbelés non minée, non électrifiée. Il devint en 1957 le barrage des Ksour, puis en 1958-1959 un barrage continu de la mer au Sahara sur 720 km, jalonné de postes de radars-canons, renforcé par une haie électrifiée. En mai 1958 il comprenait un réseau d'obstacles entre Port-Say et Sidi Aïssa sur 150 km, puis sur 250 km une chaîne de huit postes radars entre Sidi Aïssa et Mokta Dalli.

Venaient ensuite un nouveau réseau d'obstacles sur 200 km jusqu'à Mariras et une chaîne de 5 postes radars sur 100 km jusqu'à Colomb-Béchar. Les obstacles consistaient en un ou deux réseaux de barbelés minés doublés par une haie électrifiée et une piste de surveillance. En mars 1959, la haie électrifiée à 5 000 volts était doublée et l'ensemble du barrage était miné à raison de trois mines au mètre soit 1 800 000 mines.

Le barrage oriental, dit ligne Morice¹, débuta en juillet 1957 et s'étendit sur 460 km entre Bône et Tébessa. Il fut renforcé par des bretelles doublant le tracé initial aux endroits les plus sensibles. À partir de mai 1958, un second barrage, baptisé ensuite ligne Challe, fut édifié à l'avant du précédent de Bône à Bir el-Atar le long de l'itinéraire le plus proche de la frontière. De Bir el-Atar à Négrine il n'y eut qu'un seul réseau de barbelés renforcé par une haie électrifiée, mais en superposition entre Ma el-Abiod et Négrine fut constituée une chaîne radars-canon. Le développement linéaire total atteignit environ à 200 km sur un front de 460 km. Au total des barrages tunisien et marocain, la longueur des lignes fortifiées était officiellement de 2 600 km.

La mission des barrages évolua au cours des années. Ils furent d'abord des signaux d'alerte pour les troupes du réseau, mais jugés inefficaces on parlait d'eux comme de simples «compteurs de passages» : ils pouvaient en effet enregistrer les tentatives de franchissement, voire dissuader certaines d'entre elles, mais on ne leur assignait pas, pendant la période où on les édifiait, le rôle d'obstacle total aux franchissements des frontières ; ceux-ci continuaient tout en se raréfiant dans le dernier trimestre 1957. Cependant, sur le barrage Morice, les tentatives de passage et les franchissements réussis des réseaux étaient deux fois plus nombreux que sur le barrage marocain : on en comptait 200 de septembre 1957 à février 1958 sur le barrage oriental contre 88 sur le barrage occidental.

Après une période de succès relatif liée à l'effet de surprise et aux électrocutions sur les barbelés à haute tension, «le barrage qui tue», selon le slogan de la presse française, révéla des faiblesses d'utilisation durant l'hiver 1957-1958. Il était en particulier impossible de maintenir sans interruption le passage du courant électrique par temps de pluies et dans les fonds d'oueds brusquement grossis. De ce fait, les franchissements reprirent et le général Salan s'exaspérait d'enregistrer, du 8 décembre 1957 au 5 janvier 1958, vingt-quatre franchissements réussis de Tunisie en Algérie. Cela signifiait l'entrée de plus de 2 000 hommes, cependant que dans le sens inverse sur 1 500 recrues dirigées sur la Tunisie 200 à 300 seulement étaient mises hors de combat. Sur 1 200 armes expédiées chaque mois de Tunisie, les Français n'en interceptaient chaque mois que 200 à 250². La

1. L'idée des barrages aurait été donnée par le général Vanuxem qui la ramenait d'Indochine et la fit accepter par le ministre de la Guerre André Morice.

2. Dans les divers secteurs de l'Est constantinois les rapports des responsables français notaient : «les convois d'armes continuent de passer. Ils sont fortement escortés». «Les rebelles renforcent leur armement. Les armes de chasse sont en majeure partie remplacées par des armes de guerre» (1 H4393).

Tunisie était devenue la véritable base logistique de l'ALN, mais en outre la zone frontière était utilisée par celle-ci comme base opérationnelle.

Le commandement français, qui ne disposait que de 8 650 hommes sur le barrage de l'Est au 1^{er} octobre 1957, avait décidé le 21 janvier 1958 d'y envoyer six régiments de blindés chargés de la «herse mobile» et trois, puis cinq régiments de parachutistes pour opérer en «chasse libre». Il fallait absolument intercepter les convois d'armes et les unités qui avaient franchi le barrage grâce à des passeurs équipés de cisailles, crochets, fourches et pinces isolantes. Pour le général Salan, «la mission prioritaire des forces armées d'Algérie était désormais l'imperméabilité de la frontière franco-tunisienne, l'interception des convois et la destruction du personnel tant de transport que d'escorte»¹. «Il faut absolument que chacun comprenne que la bataille de la frontière doit être absolument gagnée dans les jours à venir et que cela conditionne toute action en Algérie».

Alors s'ouvrit une période de combats dans toute cette zone frontière. Les tentatives de franchissement du barrage connurent un pourcentage d'échecs de l'ordre de 60% qui fut la conclusion la plus importante de ce que les Français appelèrent la «bataille des frontières».

La bataille des frontières

La bataille de Souk-Ahras

Cette bataille fut déclenchée à l'initiative des Algériens ; ceux-ci tentèrent en effet au début de 1958 une série de passages à gros effectifs, allant de 130-140 hommes jusqu'à 200². Il y eut des franchissements de frontière faciles : aussi au Sud d'El Ma al Abiod 600 *djounoud* et 300 recrues environ transitèrent à travers la ligne radar en construction sans être interceptés. En revanche, à l'Est d'Aïn Beïda, après des combats qui leur coûtèrent 200 tués et 50 prisonniers, les six *katibas* engagées au début de février 1958 renoncèrent. Plus au Nord, dans la région de Souk-Ahras, deux séries de combats distincts firent 108 et 225 morts parmi les assaillants à la fin de février. Mais la bataille décisive se situa du 28 avril au 3 mai : elle est connue sous le nom de bataille de Souk-Ahras.

Le commandement algérien y engagea le 4^e *faïlek*, un gros bataillon de 900 à 1 000 hommes très bien armés et organisé en trois compagnies, ainsi que trois convois de 80 à 100 hommes. L'ensemble, soit plus de 1 100 militaires, se répartit en douze groupes distincts qui tentèrent de franchir le barrage au Nord et au Sud de Souk-Ahras dans une région défendue par trois régiments de parachutistes et cinq bataillons de troupes du secteur. Dans la nuit du 27 au 28 avril à un kilomètre au Nord d'Aïn Seynour, cinq groupes de 80 à 100 hommes franchirent sous tranchées les premiers réseaux. Trois

1. Les instructions particulières n° 1 du 3 janvier, n° 2 du 21 janvier, n° 4 du 9 mars reprennent les mêmes termes.

2. Le nombre total des *djounoud* ayant franchi les barrages atteignit plus de 1 500 en janvier plus de 1 000 en mai, et tomba à moins d'une centaine par mois dans le deuxième semestre.

d'entre eux se heurtèrent à l'action conjuguée des troupes du secteur et de la herse mobile et refluèrent en Tunisie. Les deux autres, évalués à 172 hommes, passèrent sans donner l'alerte, mais furent ensuite interceptés et auraient eu une centaine de morts.

Au Sud de Souk-Ahras, plusieurs centaines d'hommes (400?) franchirent le barrage dans la nuit du 28 au 29 après cisaillement des barbelés et lente reptation. L'alerte ayant été donnée, toutes les unités françaises disponibles affluèrent et livrèrent de durs combats (257 morts algériens le 30 avril). Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai quelque 300 *djounoud* restés à l'Est du barrage le franchirent au même endroit et se jetèrent dans le Djebel El-Mouadjène. La plupart y furent encerclés et eurent 75 morts; les autres se regroupèrent dans le Djebel Ourès et furent détruits le 3 mai (80 morts).

Au total, les pertes algériennes furent évaluées par les Français à 594 tués et 40 prisonniers, soit un total de 634 hommes sur 1 100 engagés et 800 qui avaient passé le barrage. Quarante-six armes collectives et 412 armes de guerre individuelles furent saisies¹. L'échec de ces attaques qui auraient dû être simultanées semble pouvoir s'expliquer par leur échelonnement sur plusieurs jours et par le choix limité des points de passage. Concernant les pertes françaises, le général Craplet a calculé qu'elles atteignirent 279 tués et 738 blessés pour la période dite de la bataille de la frontière algéro-tunisienne.

La bataille de la frontière algéro-tunisienne

Les combats de Souk-Ahras, que les auteurs militaires considèrent parfois comme la plus importante bataille de la guerre d'Algérie, ne furent en fait qu'un moment d'un ensemble: celui qui clôt la bataille de la frontière algéro-tunisienne. Pour le commandement français cette bataille a duré quatre mois, du 21 janvier au 28 mai 1958, et le bilan en est naturellement plus lourd. Selon le général Craplet, les «pertes rebelles» furent de 3 234 tués, 588 prisonniers et 84 ralliés; les pertes en matériel de 2 851 armes dont 235 armes collectives. Selon le colonel Lemire, «près de 4 000 fellaghas ont été tués, 588 ont été faits prisonniers, 84 se sont rendus»². Un autre officier, Philippe Tripier, qui utilise les mêmes sources, précise que 3 877 armes de guerre furent récupérées dont environ quelque 350 armes collectives, mortiers, mitrailleuses et fusils mitrailleurs³. Pendant la guerre, le colonel de Boissieu, chef d'état-major du général en chef, avait dit devant le Premier ministre que d'octobre 1957 à avril 1958 en sept mois «les rebelles avaient

1. Je retiens les chiffres établis le 2 juin dans la synthèse mensuelle par le 3^e Bureau de l'EMI (1H3786). La copieuse étude postérieure inédite du général Craplet donne des évaluations plus fortes (1H3783).

2. Henri Lemire, *Histoire militaire de la guerre d'Algérie*, 1982, pp. 217-218.

3. Philippe Tripier, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, 1972. Ces chiffres vaudraient pour trois mois de février à avril, plus de 50 % furent interceptées sur le barrage Est. Selon le 2^e Bureau de l'EMI, 3 000 hommes armés ont pénétré en Algérie pendant le 1^{er} trimestre 1958 et avec eux 3 300 armes (1H 1689/1).

perdu 6 000 combattants tués et prisonniers avec 4 000 armes et plus de 300 mitrailleuses et FM»; il ajoutait que «fin avril [?] la bataille du barrage est gagnée : les unités rebelles démoralisées renoncent à tenter son franchissement». Ces bilans officiels ont été trouvés trop faibles par beaucoup de publicistes. Le journaliste Yves Courrière, notamment, a cru devoir affirmer «qu'en quatre mois le FLN avait perdu 12 000 hommes, 3 000 prisonniers, 6 000 fusils de guerre et un bon millier de FM et de mitrailleuses»¹. Toutefois la palme de l'exagération revient sans doute au général Jacquin qui écrit dans *La Guerre secrète en Algérie* «qu'en quelques semaines de combat, l'ennemi perd 10 000 tués, 8 000 prisonniers et plus de 10 000 armes de guerre»².

En bonne méthode on aimerait pouvoir connaître les chiffres et les appréciations des chefs algériens. L'ALN publiait bien des communiqués de guerre mais ceux-ci sacrifiaient le plus souvent aux usages de la propagande. Concernant la période du 14 avril au 1^{er} mai, il semble qu'il n'y ait pas eu de publication : le communiqué de fin mai parle seulement des pertes infligées à l'ennemi dans la zone de Souk-Ahras, soit «473 morts du 1^{er} au 26 mai». Faute de chiffres pour le mois antérieur on en est réduit aux déclarations de Krim Belkacem et Cherif Mahmoud au journal du FLN, *El Moudjahid*, du 5 mai 1958 : «Au cours des derniers mois des unités de plus en plus massives de l'ALN atteignant jusqu'à 1 000 combattants livrent des combats extrêmement durs qui se prolongent parfois de 3 à 7 jours. Mais ils ne fournissent aucune précision sur l'issue des combats, se bornant à dire que les réseaux électrifiés ne créent pas de difficultés sérieuses pour l'ALN, «une armée qui dispose désormais de plusieurs centaines de bataillons tous parfaitement entraînés et encadrés». Le seul rapport important que l'on puisse utiliser est celui du colonel Ouamrane, responsable de l'armement au CCE (Comité de Coordination et d'Exécution), en date du 8 juillet 1958. Or celui-ci écrit : «L'ALN subit actuellement de lourdes pertes : près de 6 000 *moudjahidine* tombés en deux mois dans la seule zone de Duvivier» (c'est-à-dire au Nord de Souk-Ahras). On ne peut manquer d'être frappé par la concordance de ce bilan avec celui donné par l'état-major français, mais s'il s'agit vraiment de deux mois, le chiffre de 6 000 est manifestement exagéré³.

Pour le général Salan, qui avait demandé le 6 septembre 1957 l'autorisation d'envahir la Tunisie, cette victoire dans la bataille du barrage n'était pas décisive. Il l'écrivit au général de Gaulle le 13 juin 1958 : la seule solution c'était «l'élimination du FLN de Tunisie». De Gaulle ayant refusé et signé avec le gouvernement tunisien le 17 juin un accord sur le rapatriement des forces françaises de Tunisie, sauf à Bizerte, Salan lui fit connaître son scepticisme désapprobateur. Publiquement, il se borna à célébrer le 24 juin

1. Yves Courrière, *L'Heure des colonels*, 1970, p. 244. Le même auteur parle de «l'offensive de 5 à 6 000 hommes auxquels s'ajoutèrent les forces de Souk-Ahras (...) pendant les mois de mars et d'avril».

2. Général H. Jacquin, *La Guerre secrète en Algérie*, 1977, p. 195.

3. Ce rapport a été publié *in extenso* dans *Les Archives de la Révolution algérienne* de Mohammed Harbi, Jeune Afrique, 1981, pp. 189-194.

son succès: «la réalisation de la fermeture hermétique de nos frontières» (d'Algérie). Puis, prenant acte de la passivité de l'ALN, pendant les mois suivants, il estima même, le 13 octobre 1958, que «le dispositif frontalier pourrait être allégé pour consacrer les effectifs ainsi récupérés à des missions offensives». Telle fut aussi l'opinion de son successeur le général Challe.

La mise en œuvre du «plan Challe» entraîna le retrait de la frontière des unités de Réserves générales. Il fallut faire appel à la technique pour renforcer la valeur d'arrêt des barrages.

C'est alors que les barrages existants furent prolongés, parfois doublés, et que, dans un but de détection plus immédiate, les projecteurs électriques, les radars, les mines bondissantes furent multipliés.

Pour dépasser par le sud l'avance des nouveaux chantiers de construction, l'ALN du Maroc avait réservé ses franchissements à la zone comprise entre Mecheria et Duveyrier: 589 hommes réussirent à passer de juillet à décembre 1958¹. Cependant les tentatives de franchissements des barrages Ouest et Est avaient diminué dans le deuxième semestre 1958; le pourcentage d'interception avait doublé et seuls de petits groupes parvenaient à passer. Le bilan militaire des barrages était jugé très positif par les Français. En 14 mois, de décembre 1957 à janvier 1959, 8 500 *djounoud* avaient franchi le barrage de l'Est dans les deux sens, mais 30% auraient été mis hors de combat (exactement 2 416 tués et 305 prisonniers en 1958 et, sur le barrage de la frontière franco-marocaine, 147 tués et 64 prisonniers)².

Bien que ce barrage marocain fût plus faible, les franchissements tentés par une ALN peu nombreuse furent assez rares. Cependant en avril-mai 1959, l'ALN du Maroc parvint à faire pénétrer dans les Hautes plaines des Ksour quelque 400 combattants dont les trois quarts échappèrent à leurs poursuivants³. Le commandement français qui s'attendait à une offensive en fin d'année gonfla sa propagande: 100 000 tracts avertirent «les djounoud de l'extérieur» que le barrage avait été renforcé et que des troupes plus nombreuses les y attendaient.

1959-1960: L'échec des tentatives de franchissement

L'échec des «opérations Zighout, Didouche et Amirouche» (1959)

Au cours de l'année 1959 pendant laquelle l'ALN de Tunisie se transforma en une petite armée régulière, le volume des recrues expédiées par convois en Tunisie remonta avec des chiffres moyens de 200 à 300 par mois. Dans le sens Tunisie-Algérie les chiffres furent très inférieurs malgré une série d'opérations offensives assez spectaculaires dans le deuxième semestre 1959.

1. SHAT, 1H4095.

2. Archives SHAT, 1H1989. Le nombre de passages remonta en février 1959 à 320 puis redescendit d'avril à novembre et à 320 en décembre. Mais le chiffre des tentatives réussies sur les barrages de la frontière franco-tunisienne ne dépassa pas la vingtaine en 1959 et sur le barrage de l'Ouest resta de l'ordre de 10 sur 106 tentatives.

3. 1H1126-1H4091.

Déclenchée dans la nuit du 26 au 27 août 1959, l'opération «Zighout» réussit à ouvrir diverses brèches dans le barrage avant nord sur la frontière tunisienne grâce à l'action d'une nombreuse artillerie. Ces résultats justifiaient l'opération «Didouche» entreprise pour soulager la wilaya III. Entre le 11 septembre et le 16 octobre, quatre bataillons furent engagés en totalité lors de trois nuits d'efforts dans les secteurs de Lacroix, Lamy et Le Kouif. Selon le commandement français, une centaine d'hommes furent introduits entre les deux barrages avant et arrière, mais ils durent finalement évacuer l'inter-barrage vers la Tunisie. Cependant, un convoi d'une cinquantaine de *djounoud* réussit à pénétrer en territoire algérien en contournant le barrage au Sud de Négrine. Le commandement algérien qui disposait de 12 000 combattants en Tunisie jugea qu'il pouvait passer au stade du franchissement en engageant 5 000 à 6 000 hommes pour pouvoir en faire passer en Algérie environ 1 300 à 1 400.

Telle fut l'opération «Amirouche» qui se déroula du 26 novembre au 14 décembre 1959, mais en 4 jours seulement d'efforts. Selon le général Challe¹, le barrage aurait été attaqué sur un front de 150 km par 800 hommes sélectionnés parmi 3 000 soldats. Il note que seuls 300 franchirent le barrage avant et 30 le second² et parle d'une expérience coûteuse. D'autres officiers français y virent une simple opération de propagande à usage intérieur et extérieur. Le message de félicitations adressé dès le 30 novembre par Krim Belkacem aux *djounoud* pour «les lourdes pertes infligées à l'armée coloniale: 600 soldats ennemis mis hors de combat, 64 chars détruits» n'était peut-être qu'une réponse aux offres de pourparlers de De Gaulle ou une manœuvre à situer aussi dans le contexte de crise entre Krim et les colonels. Le commandant Idir, responsable des opérations, crut devoir renchérir et affirmer après l'échec des tentatives des 4, 5 et 13 décembre: «les Français incapables de stopper l'ALN ont employé des gaz asphyxiants à trois reprises. Mais grâce à la perspicacité des combattants et à la valeur des cadres les gaz n'ont produit aucun effet meurtrier³. Ces rodomontades et ces accusations ne parvinrent pas à convaincre les colonels, ni le CNRA⁴ qui obtinrent la création d'un état-major général dirigé par le colonel Boumediene.

1. Maurice Challe, *Notre Révolte*, Presses de la Cité, 1968, p. 42.

2. Le bilan, établi par le Corps d'armée de Constantine, détaille: «sur 280 H.L.L. ayant franchi barrage avant, 140 ont été tués ou capturés, 90 à 100 ont reflué (1H1426). En Tunisie, 10 ont réussi à pénétrer en Algérie, 30 à 14 se sont implantés entre les 2 barrages» (1H1426).

3. En décembre 1959, le commandant Idir Mouloud, directeur du cabinet de Krim, l'informa que le franchissement des barrages était actuellement impossible par suite de renforcement du dispositif français». Il fut destitué peu après.

4. Fin janvier 1960, la wilaya I crut devoir envoyer au GPRA «un bilan exact» (*sic*) de l'opération Amirouche: 64 véhicules blindés de l'armée coloniale ont été détruits aux bazookas et canons, 600 soldats ennemis mis hors de combat». Pour les deux mois de décembre 1959 et janvier 1960 «1 074 soldats ennemis ont été tués, 37 soldats algériens ont rejoint nos rangs».

Le plan Boumediene

En 1960, selon un plan préparé par celui-ci, l'ALN fut reprise en main, des officiers furent mutés et des déserteurs condamnés. Pour appuyer le franchissement des convois de transitaires, une dizaine de groupes de combat de 350 à 400 hommes furent mis en place sur la frontière nord-tunisienne. Encore fallait-il déverrouiller les barrages. Pour y parvenir l'ALN déclencha plusieurs opérations selon une tactique qui avait déjà été utilisée dès le premier semestre 1959 lorsque dans la plaine de Bône le barrage ne comprenait qu'une haie électrique.

Les barrages avant et arrière devaient être franchis par surprise sans ouverture de feu préalable en évitant au maximum de donner l'alerte et en utilisant de préférence des tranchées creusées sous les haies électrifiées. Cela supposait pour franchir les champs de mines de nombreux guides et démineurs confirmés, des techniciens des clôtures électriques équipés de fils de dérivation du courant et ne concernait que des effectifs réduits de 50 à 70 hommes. Cette méthode permit en effet le passage réussi de quelques groupes, ceux de Ben Cherif (dix-sept sur une centaine d'hommes), les 2 et 3 avril, puis ceux du convoi Djellali Athmane le 20 avril : soixante-dix hommes se dispersèrent dans les Nememcha.

Cependant prédominèrent des périodes de harcèlements et de sabotages. La première entre le 13 et le 31 mars fut un échec du point de vue des franchissements : malgré 67 harcèlements seuls quelques hommes réussirent à passer au Sud de Bekkaria. Il semble que, dans la deuxième quinzaine d'avril, l'entourage de Boumediene ait parlé de franchissement en force pour plusieurs convois d'une centaine d'hommes. Les Français jouèrent alors (semble-t-il), d'une opération d'intoxication : ils firent prévenir Bourguiba qu'ils s'apprêtaient à attaquer les camps de l'ALN en Tunisie. Boumediene alerté aurait mis ses troupes sur la défensive. Ainsi pourrait se justifier l'accalmie inexplicable¹ qui précéda deux périodes d'actions : du 26 au 29 mai, pendant les élections cantonales, il y eut peut-être une tentative de franchissement, bloquée par les tirs d'artillerie massifs effectués par les Français sur les installations de l'ALN (52 *moudjahidine* furent tués) ; du 15 au 31 juillet l'effort fut plus soutenu (262 harcèlements, 62 sabotages, 9 tentatives de franchissement dans la partie Nord du barrage : tous les bataillons furent engagés par roulement. Selon les sources françaises ils perdirent au moins une centaine d'hommes, voire 300 si l'on y comprend les pertes dues aux tirs d'artillerie sur les bases de départ et les itinéraires de repli². L'opération, qui n'était peut-être qu'une répétition générale ou une rentrée en scène de l'ALN

1. De manière tout aussi inexplicable l'ALN annonça que, du 1^{er} au 25 avril, 43 accrochages, 29 harcèlements, 10 embuscades dans la zone frontière de l'Est auraient provoqué 221 tués et 188 blessés dans les troupes françaises et 62 tués et 5 blessés dans celles de l'ALN. Celle-ci aurait détruit 21 chars, 30 véhicules militaires et abattu quatre avions.

2. Philippe Tripiet donne le chiffre de 650 tués et blessés et assure qu'il n'y eut aucun franchissement du barrage, *op. cit.* p. 429.

à l'issue des entretiens de Melun, fut utilisée par les Français pour souligner la dérisoire efficacité des forces de l'extérieur: une quarantaine d'hommes seulement seraient parvenus en Algérie. Toutefois, le rapport de décembre 1960 du chef du corps d'armée de Constantine précisait: «moins de 200 hors-la-loi ont franchi le barrage oriental arrière, 640 les barrages avant et Sud».

Sur la frontière marocaine le barrage renforcé en 1959 était jugé au début de l'année suivante presque infranchissable par le chef de la zone 7 de la wilaya IV. Pourtant en février 1960, une opération relativement importante entre Aïn Sefra et Figuig fut menée par trois bataillons légers qui visaient à gagner les Ksour et le Djebel Aïssa (au Nord-Est d'Aïn Sefra). Selon le commandement français, un de ces bataillons fut détruit, abandonnant une centaine d'armes. Ces *djounoud* harcelèrent à nouveau les postes français à partir du 9 avril. Sur quelque 600 hommes mis en action, une vingtaine seulement auraient réussi le franchissement mais durent repartir. Le 6 mai un bataillon fut accroché sur le Djebel Mzi et perdit 50% de son effectif, tandis qu'au cours du mois plusieurs groupes furent détruits dans la région des Ksour. Enfin, au début de novembre 1960, douze commandos de 25 à 30 hommes tentèrent de passer simultanément. Quatre franchirent le barrage avant, mais furent détruits sur le barrage arrière (33 tués et 36 prisonniers). Dès lors l'activité des convois fut limitée: seuls de tout petits groupes d'une dizaine d'hommes tentèrent de passer jusqu'en avril 1961, tandis que l'artillerie algérienne renforcée augmentait ses tirs sur la herse adverse. Au total le plan Boumediene fut un échec.

Au cours de l'année 1961, le commandement français n'eut à faire face qu'à une série de petites opérations de harcèlement contre les postes des barrages et les forces de surveillance. Quelques-unes pouvaient avoir une certaine importance, mais la plupart des attaques et tirs d'artillerie visaient à saboter les lignes électrifiées, à mesurer les réactions et les manœuvres des unités de surveillance ou d'intervention. L'utilisation plus massive de bengalores, de mortiers, de canons de 81 et de 75 sans recul provoquait des destructions provisoires, plus rarement elle annonçait des tentatives de franchissement contre des barrages régulièrement renforcés et réparés.

Peut-être, à en croire le général Gambiez, l'ALN essayait-elle d'attirer sur les barrages le maximum de troupes françaises «pour les détourner de leur effort de destruction à l'intérieur». Dans sa Directive du 23 mars 1961, il ordonnait donc de «couvrir les frontières de la façon la plus économique possible».

Les pseudo-tentatives de franchissement continuaient cependant, toujours sans coordination entre l'Est et l'Ouest. En mars 1961, l'état-major français estimait que depuis août 1960, 80 tentatives avaient été combattues dont 30 seulement avaient abouti à de très faibles résultats: 160 armes de guerre seulement auraient été introduites à travers le barrage de l'Est. Du côté du Maroc on avait enregistré 25 tentatives menées par des commandos de 25 hommes dont 10 réussites qui apportèrent 120 armes de guerre.

Vu le petit nombre de ceux qui tentaient désormais après 1959 de franchir les barrages¹ le volume des pertes était faible. D'août 1960 à mars 1961 il ne dépassait pas en moyenne 30 à 40 par mois² puis tomba à 20-25 de mars 1961 à mars 1962.

Bilan de la «garde aux barrages»

Les services français qui tâchaient de mesurer le nombre des morts liés aux combats et accrochages autour des barrages ont fourni des chiffres récapitulatifs précis qui ne correspondent pas toujours aux totaux de bilans hebdomadaires et mensuels. Officiellement «les pertes rebelles aux barrages» avaient été du 1^{er} mai 1960 au 31 décembre 1960 de 465 tués, 34 blessés et 176 prisonniers. Ainsi, en 19 mois de 1960-1961, l'armée algérienne de l'extérieur aurait perdu 1 122 tués, 112 blessés et 446 prisonniers. Il n'est malheureusement pas possible de trouver dans les archives des rapports annuels rigoureusement comparables. Certains donnent des totaux différents : ainsi pour l'année 1958, il y aurait eu 2 563 tués et 369 prisonniers soit 2 932 mis hors de combat, mais il est aussi question de 3 550 hommes «mis hors de combat». Au total, de 1957 à 1962, on peut estimer le nombre des combattants algériens tués dans la zone des barrages à environ 6 000, ce qui ne représente que 4 % du total des *moudjahidine* morts pendant la guerre. Pour les militaires français, toutefois, l'efficacité des barrages ne se mesurait pas par priorité aux pertes humaines de l'adversaire. Les barrages avaient été édifiés en 1957 essentiellement pour éviter l'entrée d'armes. Un peu plus tard, le commandement s'inquiétait essentiellement de l'effet psychologique de l'arrivée de renforts bien armés et porteurs de munitions : «elle pourrait annuler un an d'efforts de pacification» écrivait le général Dulac.

L'étanchéité absolue des barrages se révélant impossible à obtenir, il fallait avant tout réduire les infiltrations d'armes modernes et de munitions. Les résultats chiffrés semblent prouver que les barrages y réussirent largement. De décembre 1957 à février 1958, 2 700 armes étaient entrées en Algérie venant de Tunisie. Pendant le 1^{er} semestre 1958, 4 500 armes auraient encore pénétré en provenance de Tunisie et du Maroc. Puis leur nombre ne cessa dès lors de décroître, en 1959 le chiffre total n'aurait été selon l'EMI français que de 1 380, dont 930 en provenance de Tunisie et 450 du Maroc : en 1960, 150 armes seulement seraient venues de Tunisie et 90 du Maroc. Bien entendu ces chiffres ne sont sans doute que des évaluations, mais l'allure des courbes descendantes paraît fiable³. La plupart des wilayate qui

1. Pour 1959, sur 900 à 1 000 soldats qui tentèrent de passer de Tunisie en Algérie, 570 furent «hors de combat».

2. Pendant le premier semestre 1961 on compta sur le barrage de l'Est 24 franchissements réussis et 93 tentatives déjouées, 100 hommes pénétrèrent en Algérie, 72 en Tunisie au prix de 177 tués et 67 prisonniers. Les Français eurent 32 tués et 175 blessés (1H2935).

3. Elles correspondent naturellement aux courbes tracées pour les munitions. À titre d'exemple le volume des entrées d'armes aurait été de 400 armes et 100 000 cartouches en février 1959, et de 50 armes et 10 000 cartouches en août et septembre. Au total 600 000 cartouches et 1 550 grenades dans l'année 1959 (SHAT 90547).

manquaient d'armes et de munitions depuis juin 1958 n'en reçurent d'ailleurs pratiquement plus de l'extérieur depuis le printemps 1959. Elles furent contraintes d'emballer et de cacher leurs armes collectives aussi longtemps que celles-ci ne pourraient être utilisées faute de ces munitions vainement réclamées.

Les militaires français en avaient tiré très tôt la conclusion que «le FLN s'organisait correctement en Tunisie et au Maroc». Mais, disait le général Challe au général Ely le 12 janvier 1959, «on ne sent pas dans ses entreprises sur les barrages la volonté farouche de les franchir pour aider les combattants de l'intérieur»¹. Tel était aussi le sentiment des chefs de wilaya qui ne cachaient pas leur irritation, voire leur colère, d'être abandonnés.

Au début de 1961, l'état-major de l'ALN tint à expliquer longuement aux chefs des wilayate le rôle des barrages français dans les difficultés qu'il avait rencontrées pour «alimenter les combattants de l'intérieur en hommes et en matériel». Il affirmait cependant que les barrages électrifiés et les champs de mines étaient des obstacles moins difficiles que «les postes fortifiés disposés de 2 à 3 km les uns des autres et renforcés par d'autres postes disposés en quinconce». Mais les principales difficultés résidaient dans les forces d'intervention rapide, blindés et aviation, «sans parler d'une artillerie contre laquelle nous n'avons pas les mêmes armes à longue portée».

L'état-major de l'ALN insistait certes sur les progrès de son artillerie contre le barrage Ouest et les succès de certains franchissements. Il soulignait les sacrifices des *djounoud* qui s'efforçaient de maintenir «une présence entre les lignes Challe et Morice pour assurer un point en direction de l'intérieur.»

Il n'en reconnaissait pas moins que les milliers d'hommes des nouveaux bataillons campés le long de la frontière algéro-tunisienne avaient eu pour but essentiel de constituer un front animé qui «clouait les troupes françaises aux lignes fortifiées et de soulager ainsi la pression sur l'intérieur. Ces justifications cachaient mal l'aveu que l'état-major général de l'ALN avait dû renoncer aux opérations de franchissement. Apparemment, l'état-major de Boumediene ne comprit pas ce que les officiers français expliquaient régulièrement dans plusieurs de leurs rapports: «Si les tentatives de franchissement ne sont pas simultanées nous avons les moyens de les stopper»². Sur le plan du renseignement, il était de plus en plus facile au commandement français de connaître les intentions de l'adversaire car, à chaque tentative de franchissement, l'armée faisait des prisonniers informés. La compétence des officiers de l'ALN de Tunisie, y compris de ceux qui

1. SHAT 1R313.

2. Dans un ouvrage qu'il vient de publier à Alger en novembre 1997 sur «La crise de 1962» Benyoucef Ben Khedda accuse les chefs de l'état-major général de n'avoir jamais mis en œuvre une «stratégie mobilisant dans une même action l'ALN de l'extérieur et celle des wilayate frontalières». Les trois responsables du Comité Interministériel de Guerre (CIG) n'envisagèrent même pas un plan d'ensemble «associant les capacités politiques et médiatiques du GPRA à une offensive de l'ALN». «C'étaient des incompetents incapables d'élaborer un plan ou un projet militaire quelconque» (p. 82-83)

avaient été formés dans l'armée française, n'était pas à la mesure du courage de leurs soldats. Mais quel militaire algérien aurait pu accepter le jugement trop réaliste de M'Hammed Yazid pour qui «les forces armées extérieures ne constituaient qu'une puissance de marchandage utilisable au moment des négociations? Les populations musulmanes des frontières croyaient, elles, avec foi, à un succès possible de l'ALN dès qu'elle aurait franchi les barrages.

Du côté français, l'inaction relative d'une armée nombreuse et bien équipée vouant 80 000 hommes à la garde du barrage oriental, face à une armée algérienne aux cadres improvisés ne manquait pas de surprendre certains généraux. Certes depuis l'affaire de Sakhiyet et l'indépendance de la Tunisie, il était posé en principe international par l'ONU que l'armée française ne puisse intervenir contre les camps tunisiens de l'ALN¹. Mais les militaires français immobilisés le long du barrage s'étonnaient parfois d'être cloués au sol par un interdit diplomatique alors que les Algériens doublaient librement leurs forces en Tunisie (de 9 350 hommes en décembre 1959 à 17 500 en décembre 1960 et 21 000 en décembre 1961). Quant aux Européens de l'Est constantinois, ils s'intéressaient surtout au droit de suite et aux rebondissements, souhaitables disaient-ils, d'incidents graves sur la frontière. La guerre des frontières ne devait pas être une simple «garde aux barrages» ce qu'elle fut il est vrai assez largement après 1959.

1. À partir de 1958, une curieuse statistique française fut établie du «nombre des activités de l'ALN» en «zones comprises entre frontières et barrages arrières inclus». Les chiffres progressaient régulièrement de manière inexplicable: 1 890 en 1958, 2 243 en 1959, 2 824 en 1960, 3 634 en 1961 (Mémento du 2^e Bureau 1H1598). La multiplication des «actions par mines» et des harcèlements d'artillerie pourrait rendre compte de ces chiffres justificatifs.

Les pertes humaines de la guerre d'Algérie

Le bilan des victimes de guerre n'est dans tous les conflits, même contemporains, jamais connu que de manière assez approximative. S'agissant des guerres de décolonisation, les chiffres sont de plus l'objet d'affirmations partisans qui rendent plus difficile encore l'établissement d'évaluations fiables. Encore qu'il relève du devoir et de la responsabilité des historiens de tenter de cerner au plus près la vérité, ceux qui font leur métier sont parfois accusés, soit de se complaire dans une comptabilité morbide, soit de vouloir lire le passé avec des lunettes colorées par leurs passions politiques supposées.

Quoi qu'il en soit, tout historien de l'Algérie sait que des chiffres visiblement inspirés par la propagande de guerre continuent de circuler, sans rencontrer de sérieuses contradictions. Selon les autorités d'Alger, la guerre aurait fait de un million à un million et demi de victimes algériennes¹. Or le recensement d'avril 1966, considéré par tous les spécialistes comme fiable (bien qu'il ait sous-enregistré le nombre des femmes et écarté le décompte des militaires), vint obliger tous ceux qui voulaient bien le lire à une nécessaire révision des chiffres. Depuis le dernier recensement sérieusement effectué, celui de 1954, la population musulmane de l'Algérie avait augmenté de plus de trois millions d'habitants, soit environ 39 % du chiffre initial. Cet accroissement extrêmement rapide, notait dès 1967 un géographe français installé en Algérie, le professeur André Prenant, «dément les chiffres de pertes souvent cités». Le travail de cet universitaire français, qui avait milité en faveur du FLN, n'en fut pas moins passé sous silence en France et en Algérie². Les démographes seuls utilisèrent le recensement de 1966, mais sans en tirer de conclusions unanimes. La première étude sérieuse sur «Les

* Article initialement paru dans *La France en guerre d'Algérie, novembre 1954-juillet 1962*, Nanterre-Paris, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Musée d'histoire contemporaine-BDIC, 1992.

1. Le chiffre de «un million de tués» fut lancé, semble-t-il par l'organe de FLN, *El Moudjahid* du 15 octobre 1959, et il est très souvent repris depuis. La Constitution algérienne de 1963 parle de «plus d'un million et demi de martyrs». Le chiffre de 1 500 000 fut annoncé par le Conseil supérieur islamique d'Alger en 1968 et repris par le Président Boumedienne : l'Algérie devint «le pays d'un million et demi de martyrs». Les ouvrages scientifiques s'en tiennent toutefois à «plus d'un million de morts» (par exemple Slimane Chikh, *L'Algérie en armes*, p. 161, thèse de doctorat éditée en 1981).

2. A. Prenant, «Premières données sur le recensement de la population de l'Algérie (1966)». *Bulletin de l'association des géographes français*, novembre-décembre 1967.

pertes algériennes de 1954 à 1962», et pour l'instant la seule, fut rédigée en 1982 par le professeur Xavier Yacono¹. Je reprendrai personnellement la méthodologie de ce travail pionnier pour vérifier, à partir d'autres chiffres, les conclusions qu'il proposait: «On peut conclure qu'elles (les pertes) se situent au voisinage de 300 000 habitants, mais plutôt un peu au-dessous de ce nombre, entre 256 000 et 290 000²».

Les pertes françaises militaires et civiles en Algérie

Commençons par les pertes françaises, les plus faciles à connaître. Les pertes militaires ont été présentées par le ministre des Armées en date du 19 novembre 1968 selon le décompte suivant³: 23 716 morts dans l'armée de terre et 898 dans l'armée de l'air. Le nombre des morts au combat ou du fait d'attentats serait de 15 583 au total, celui des morts par accidents de 7 917 et celui des morts de maladie de 1 144 (total conforme de 24 614). En 1962, le nombre des prisonniers ou disparus avoisinait le millier⁴.

Les pertes de la population civile, dite alors non-musulmane ou «européenne», sont également bien connues, du moins pour la période allant du 1^{er} novembre 1954 au 19 mars 1962, date du cessez-le-feu. Les chiffres officiels donnent 2 788 tués, 7 541 blessés et 875 disparus. Il est toutefois certain qu'un certain nombre d'Européens furent enlevés après mars 1962. Combien? Le Secrétaire d'État aux affaires algériennes déclara à l'Assemblée nationale, le 8 mai 1963, qu'il y avait 3 080 personnes signalées comme enlevées ou disparues, dont 18 avaient été retrouvées, 868 libérées et 267 tuées. Le 5 novembre 1963, il précisait devant le Sénat que le nombre des disparus était de 1 800, les 1 185 rapports d'enquête ayant conclu à la certitude (308 cas) ou à la présomption du décès (444 cas). Enfin le 24 novembre 1964, le ministre indiquait que sur les 3 018 disparus en 1962, 1 245 avaient été libérés ou retrouvés: «Il reste donc 1 773 personnes disparues sur lesquelles nous avons la certitude de 1 165 décès». Au total donc, il y aurait eu de 4 000 à 4 500 civils français d'Algérie tués pendant les années 1954 à 1964.

1. X. Yacono, «Les pertes algériennes de 1954 à 1962», *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 34, 2^e semestre 1982, p. 119-134.

2. Bernard Droz, *Histoire de la guerre d'Algérie* (1982) a proposé «un chiffre gravitant autour de 500 000 morts»; Guy Pervillé estime lui «le nombre des morts entre 300 000 et 400 000» dans *L'Histoire* (février 1983), mais ces auteurs ne fournissent pas leurs sources ou les éléments de leurs calculs. On peut donc supposer qu'ils ont procédé seulement par raisonnements logiques et rejet des chiffres manifestement absurdes.

3. Lettre n° 37-470 du ministre des Armées (19 novembre 1968). Selon une réponse écrite du Premier ministre, JORF. Débats Assemblée nationale du 25 Août 1962 p. 3004, il y eut 15 727 tués au combat. Les chiffres de 15 583 tués et 35 615 blessés au combat se retrouvent après 1968, dans toutes les réponses écrites.

4. D'après une note du service historique, il y aurait eu 227 tués dans la Marine et 1976 dans la Légion étrangère. Mais il est peu vraisemblable que les légionnaires n'aient pas été comptabilisés avec les troupes françaises.

Les pertes algériennes militaires et civiles en Algérie

Les pertes des populations algériennes du fait des opérations de guerre peuvent être inscrites sous trois rubriques très inégales :

- les pertes des soldats français musulmans ;
- les pertes des combattants algériens de l'ALN-FLN ;
- les pertes des populations civiles.

Les pertes des soldats français musulmans

L'armée française en Algérie comptait environ 16 % de militaires musulmans, dont plus des deux tiers étaient des appelés. On devait recenser jusqu'en janvier 1962, 6 607 soldats réguliers engagés volontaires et 143 000 supplétifs volontaires. Au 31 mai 1960, les effectifs de soldats réguliers musulmans atteignaient 59 920, en 1961, 66 000 dont 220 officiers et 3 400 sous-officiers de carrière.

Les militaires français musulmans tués par l'ALN ont été évalués par les services du ministère des Armées à 3 500, dont 1 168 supplétifs. S'y ajouteraient environ 1 000 morts par accidents ou maladies, soit au total 4 500 morts. Étaient portés disparus (ou prisonniers) avant le 19 mars 1962, 490 soldats français musulmans, dont 146 supplétifs. Le nombre serait très supérieur si l'on comptabilisait parmi les «disparus», les déserteurs : 8 294 soldats dont 6 à 7 000 appelés¹ et 1 077 supplétifs, soit un total de 9 371 déserteurs jusqu'en décembre 1961. En janvier et février 1962, on enregistra 334 désertions et 5 034 de mars à mai 1962. Le chiffre total des déserteurs atteindrait donc 14 739.

S'agissant des supplétifs, on ne dispose d'aucun chiffre fiable sur le nombre des disparus et sur leur sort après mars 1962. Les quelque 18 000 à 20 000 mokhaznis des SAS (Sections Administratives Spécialisées) et des SAU (Sections Administratives Urbaines) recensés en mai 1960, furent démobilisés donc désarmés après dissolution des SAS et SAU en 1962. Six cents auraient été massacrés selon l'Association des anciens des SAS. Les GMS (Groupes Mobiles de Sécurité) comprenaient en 1960 environ 8 000 gardes qui furent reversés en 1962 dans la Force locale de 40 000 hommes. On ignore ce que fut leur sort après juillet 1962 : on sait pourtant que 1 258 «gardes musulmans» furent transportés en France, ainsi que 6 420 membres de leurs familles. Les *harka(s)* étaient aussi des groupes mobiles dits parfois commandos de chasse. Prévu à raison d'une par secteur militaire, elles furent constituées en Kabylie, dans les Aurès et l'Ouarsenis. Leurs effectifs s'élevaient à 24 000 hommes en 1958, 56 000 en 1960, 66 000 en 1961. À partir de 1961, plusieurs *harka(s)* furent dissoutes et le nombre total des harkis ramené, selon les sources, à 45 000, 41 000 ou 31 000. Au lendemain des accords d'Évian, ils eurent le choix entre l'engagement dans l'armée

1. L'Armée souligna que sur 123 000 appelés de 1954 à 1962, les déserteurs ne furent que 6 200, soit 5,04 %. Par ailleurs, le nombre des ralliements de *moudjahidine* de l'ALN aurait été supérieur aux désertions en 1958 et 1959. Jusqu'en 1961 inclus, on aurait compté 6 122 ralliements «avec ou sans armes».

régulière ou la démobilisation avec pécule. La plupart choisirent la seconde formule. Désarmés, beaucoup d'entre eux auraient été exécutés par l'ALN ou massacrés par la population. Mais les chiffres des harkis exécutés sont inconnus; les évaluations varient de 10 000 à 150 000. Selon l'ambassade française d'Alger, il y aurait eu 7 000 harkis arrêtés et plusieurs milliers d'autres, «peut-être 10 000», massacrés. «Beaucoup de harkis menacés ne purent rejoindre nos troupes», expliqua le secrétaire d'État le 22 janvier 1963. Pourtant furent conduits en France environ 21 000 harkis et leurs familles. *Le Monde* (13 novembre 1962) annonçait que «plus de 10 000 harkis» auraient été tués, mais le rapport de Vernejoul en janvier 1963 penchait pour 25 000. Le Comité national pour les Musulmans français parlait de 25 à 30 000, avant de reprendre le «chiffre magique» de 150 000, lancé par le Président de l'Association nationale des familles et amis des parachutistes coloniaux, C. de Saint-Salvy. Ce chiffre équilibrait le nombre d'Algériens tués par l'armée française¹.

Les pertes des combattants algériens de l'ALN-FLN

Selon le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 10 novembre 1959, «145 000 Algériens ont été tués». Un an plus tard le 25 novembre 1960, de Gaulle disait au directeur de *L'Écho d'Oran*, Pierre Laffont: «Nous en avons tué déjà 200 000. Nous en tuons encore 500 par semaine»². Le contexte indique que de Gaulle parlait de l'ensemble des Algériens militaires ou civils.

De source militaire française officielle, les pertes des combattants du FLN auraient été de 141 000 hommes, auxquels s'ajouteraient les victimes des purges internes de l'ALN (Armée de Libération Nationale algérienne), évaluées à 12 000 hommes, et le nombre des militaires algériens tués dans des accrochages avec les soldats marocains ou tunisiens 2 000, soit un total de 155 000. Ces chiffres qui ont été contestés, paraissent à peu près confirmés aujourd'hui. L'Office national des *moudjahidine* avait rendu public dès 1971, le chiffre de 114 300 veuves de *chouhada* (martyrs, morts pour la patrie). D'autre part, la liste alphabétique des anciens *moudjahidine* (combattants civils de l'OCFLN et combattants militaires de l'ALN) établie en juillet 1974, comporte 152 863 noms de tués sur un total de 336 748 combattants enregistrés après enquête. Parmi eux le ministère algérien recense 132 290 soldats de l'ALN dont 71 395 furent tués au combat. Les pourcentages de tués sont donc impressionnants, 39,8% pour les civils, 53,9% pour les

1. Ce chiffre fut présenté comme l'extrapolation aux 76 arrondissements de l'Algérie d'un nombre moyen de 2 000 harkis par arrondissement. Mais le seul cas cité par de Saint-Salvy, celui de l'arrondissement d'Akbou où il y aurait eu «750 liquidés», ne permettrait pas de dépasser 57 000 morts (un millier de harkis furent engagés dans cette région aux côtés de 3 500 soldats français contre 2 500 soldats de l'ALN en 1959 et 400 en 1960).

2. Pierre Laffont, *L'Expédition*, p. 169. Le même jour dans une apostille sur une lettre de Michel Debré, de Gaulle écrit: «200 000 Musulmans tués depuis six ans et encore 500 par quinzaine». De Gaulle avait sans doute conscience d'avoir donné un ordre de grandeur un peu trop élevé. En avril 1962, il parlait toujours de «200 000» à J.-R. Tournoux.

maquisards, 45,3 % pour l'ensemble des combattants enregistrés. Indiquons à l'avance que, comme on le dira plus loin, ce total de 153 000 à 155 000 morts, essentiellement des hommes¹, se retrouve dans l'étude des classes d'âge faite d'après le recensement algérien de 1966.

Les pertes des populations civiles musulmanes

Les indications chiffrées concernant les civils musulmans sont très rares. Les sources officielles françaises ne distinguent pas le plus souvent entre « rebelles » civils et militaires, sauf en ce qui concerne les victimes algériennes du FLN. Selon le gouvernement général, elles étaient de 3 876 au 31 décembre 1956. Dans sa conférence de presse du 10 novembre 1959, de Gaulle parlait de « 12 000 civils musulmans tués en cinq ans (par la rébellion) ». Le chiffre atteignait 13 296 au 19 mars 1961 et « 16 378 civils musulmans tués » (et 13 296 disparus) au 19 mars 1962². La guerre civile entre le MNA de Messali et le FLN aurait fait à elle seule en Algérie 6 000 tués et 14 000 blessés. En France, le ministère de l'Intérieur fournit pour ce conflit particulier les chiffres de 4 300 morts dont 4 079 Algériens. Enfin l'OAS qui s'en prit particulièrement aux Musulmans et jusqu'en juin 1963 aurait provoqué la mort de 2 400 d'entre eux, sur un total de 2 700 victimes.

L'évolution des pertes d'après les recensements démographiques

Les chiffres précédemment cités concernent seulement les combattants (civils ou militaires) et les victimes directes de la guerre, mais il est de tradition dans les études historiques d'essayer d'apprécier aussi le nombre des victimes indirectes, ce que l'on appelle « la surmortalité de guerre », ainsi que l'éventuel déficit des naissances, du fait de la séparation d'une partie des couples. En principe il suffit presque d'examiner en détail les recensements de populations, antérieurs et postérieurs au conflit. Mais dans le cas de l'Algérie les choses sont singulièrement compliquées : le déficit des enregistrements par l'état civil français, spécialement en périodes troublées, les mouvements d'émigration mal contrôlés, les non-déclarations des émigrés aux recensements en métropole et les difficultés du premier recensement de l'Algérie indépendante, rendent la tâche presque impossible.

Pourtant il est au moins possible, grâce aux études critiques des statisticiens et démographes, de calculer le taux de croissance des populations algériennes. Le recensement d'octobre 1954, intelligemment rectifié, décompta en chiffres ronds 8 470 000 Algériens musulmans. Celui d'avril 1966 aurait dénombré une population totale présente en Algérie de 11 828 000, dans lequel étaient compris – on les oublie souvent – 84 000 Européens, restés ou venus en Algérie depuis 1962.

1. Le registre informatique de 1974 permet de préciser que parmi les militantes civiles recensées : 10 949, il y eut 948 *chahidate* (femme martyre). Et parmi les femmes soldats, 314 *chahidate* sur 1 755 militaires recensées (17,89 %).

2. Ministère des Affaires algériennes. Réponse écrite à Monsieur Domenech, *JORF*. Assemblée nationale, Débats (4 août 1962, page 2927).

L'accroissement de la population musulmane serait donc de :

$$11.828.000 - 84.000 = 11.744.000$$

$$11.744.000 - 8.470.000 = 3.274.000$$

Ce qui pour 11 années et demie donne un accroissement annuel de :

$$\frac{3.274.000 \times 100}{8.470.000 \times 11,5} = 3,36\%$$

$$8.470.000 \times 11,5.$$

Si, par hypothèse raisonnable, la population algérienne avait augmenté de novembre 1954 à juillet 1962 (soit pendant 7 années et 9 mois = 7,66 ans) au même taux moyen de 3,36%, elle aurait atteint par croissance linéaire : 10.649.974 habitants selon le calcul suivant :

$$\frac{8.470.000 \times 3,36 \times 7,66}{100} = 2.179.974$$

$$8.470.000 + 2.179.974 = 10.649.974$$

On peut ensuite, à partir du chiffre de 11.744.000 Algériens présents en Algérie en 1966, calculer ce que pouvait être leur nombre en juillet 1962, 32 mois plus tôt (c'est-à-dire 3,75 ans). Le calcul régressif doit se faire avec le taux d'accroissement plus élevé des années 1963 à 1965, c'est-à-dire 3,4%. On a donc :

$$3,4 \times 3,75 = 12,75\%$$

$$\frac{11.744.000}{1,1275} = 10.415.964$$

$$1,1275$$

La différence avec le total prévisible de 10.649.974 traduit les pertes démographiques de l'Algérie, soit 234.000 habitants.

Une autre base de calcul, plus aléatoire, doit cependant être formulée. Celle qui prend en compte le nombre total des Algériens musulmans, émigrés compris. La population algérienne en 1954 serait alors de 8.470.000 + 275.000 émigrés = 8.745.000¹. Celle de 1966 peut être évaluée à 11.744.000 + 425.000 émigrés = 12.169.000². En procédant au même calcul régressif, on obtient pour 1962 :

$$\frac{12.169.000}{1,1275} = 10.795.753$$

$$1,1275$$

Quant à la population escomptée, à partir des chiffres de 1954, pour juillet 1962, elle aurait été de 10.995.000 :

$$\frac{8.745.000 \times 3,36 \times 7,66}{100} = 2.250.753$$

$$8.745.000 + 2.250.753 = 10.995.753$$

Dans cette hypothèse, les pertes de populations seraient de 10.995.000 – 10.792.000 = 203.000. Bien entendu ces chiffres fondés sur des recensements

1. Le chiffre de 275.000 est un total rectifié par les statisticiens. Au recensement français de 1954 figuraient 208.000 émigrés Algériens ; celui de 1962 enregistrait 350.000, celui de 1968, 473.812.

2. Le recensement algérien de 1966 a retenu le chiffre de 274.000 «résidents absents à l'étranger» : «ceux qui habitaient régulièrement le logement recensé au moment de leur départ et ont continué soit à écrire, soit à envoyer de l'argent». Mais cette définition est trop restrictive.

rectifiés et des taux de croissance estimés, sont de simples évaluation mathématiques, mais habituelles en démographie. Peut-on être plus concret ?

Les démographes qui ont inventé ces graphiques commodes, appelés pyramide des âges, ont l'habitude d'y lire visuellement les effets des guerres sur les populations. Or la pyramide établie pour l'Algérie d'après les chiffres de 1966 ne présente aucune des échancrures qui traduisent soit un très grand nombre de tués dans une classe d'âge, soit le déficit des naissances. Le nombre des naissances rectifié s'accrut au contraire régulièrement jusqu'en 1960, puis demeura à peu près égal en 1961 et 1962 ; les taux de natalité passèrent de 42,6 ‰ en 1957 à 48,2 ‰ en 1960, 47,6 ‰ en 1961, 45,9 ‰ en 1962 (ils augmentèrent brusquement en 1963 : 52,1 ‰ et 1964 : 50,1 ‰)¹.

Les pertes militaires masculines n'apparaissent pas clairement du fait du sous-enregistrement traditionnel des naissances féminines. Pourtant on constate que les générations allant de 20 à 45 ans en 1966 présentent, par exception, des effectifs du sexe masculin inférieurs à ceux du sexe féminin : 89.000 à s'en tenir aux chiffres bruts, 143.000 voire 152.000 après correction des âges et redressement par lissage des données². Dans le détail on constate que logiquement les classes les plus touchées sont celles qui avaient de 20 à 30 ans en 1960. Mais toutes les générations d'hommes jeunes furent aussi concernées par l'émigration. Dès lors, il faudrait aussi tenir compte de ce que le nombre des émigrés, composés alors pour les 3/4 d'hommes, a été sous-estimé par les règles du recensement algérien de 1966.

Quoi qu'il en soit, le calcul démographique, malgré ses approximations, indique un ordre de grandeur vraisemblable des pertes totales de la population algérienne, compris entre 200.000 et 250.000.

Dira-t-on que ces chiffres sont trop faibles³ ? 250.000 absents sur une population de 9 millions représentent un pourcentage de pertes de 2,77 %. La France de 1914 avec ses 39.605.000 habitants, n'aurait-elle perdu que le même pourcentage, cela représenterait près de 1.100.000 morts (au lieu de 1.300.000). Ne parlerait-on pas pourtant de la « Grande Guerre »⁴ ?

1. Docteur Biraben : « Essai d'estimation des naissances de la population algérienne », in *Population*, juillet-août 1969.

2. Dominique Maison : « La population de l'Algérie », in *Population*, novembre-décembre 1973. Cet auteur ne dit pas s'il prend en compte l'omission des militaires comme le recommandait Ahmed Bari in *Population* (mars 1971).

3. À titre de comparaison, la première guerre d'Indochine (décembre 1945-juillet 1954) d'une durée presque égale à la guerre d'Algérie, mais d'une violence bien plus considérable, aurait fait, selon les estimations, entre 400.000 et 500.000 victimes, dont 94.600 militaires des Forces de l'Union française (118.622 selon le général Gras, *Histoire de la guerre d'Indochine*, p. 578). Par rapport aux 25 millions de Vietnamiens (1954), 500.000 morts font 2 % et 400.000, 1,6 %. La répression de l'insurrection de 1947-1948 à Madagascar dura vingt mois et fit 11.342 victimes malgaches sur une population de 4.100.000 habitants, cela représente 2,76 %.

4. Postérieure à la rédaction de cette étude, Benjamin Stora a publié dans son livre *La Gangrène et l'oubli*, La Découverte, novembre 1991, une note des Renseignements Généraux du 9 mars 1962 selon laquelle les autorités militaires françaises évaluaient à 227.000 le « total général des musulmans victimes de la guerre ».

Le drame des harkis en 1962

Sur ce drame de la guerre d'Algérie et ses prolongements actuels, voici, en réponse à une thèse, l'énoncé de quelques vérités historiques, à base de chiffres et de textes, qu'on occulte aujourd'hui et dont, pourtant, la reconnaissance éclaircirait singulièrement le débat.

En 1989, M. Mohand Hamoumou soutint à Paris une thèse de sociologie, «Les Français musulmans rapatriés. Archéologie d'un silence», laquelle fit quelque bruit et fut largement utilisée à des fins politiques en 1991. Cette thèse vient de trouver un prolongement dans un livre *Et ils sont devenus harkis* (Fayard, 1993). L'auteur, fils d'un harki qui mourut l'année de sa naissance, entend lever «les silences imposés par l'histoire» concernant le destin des harkis. Or le sujet, quoi qu'en dise cet auteur, cadre supérieur chez Michelin, n'est pas en France «le tabou de la guerre d'Algérie». Il est seulement un drame mal connu, exploité depuis trente ans à des fins politiques et médiatiques. L'histoire scientifique ne peut même plus faire entendre des vérités simples mais contestées, ni opposer des documents d'archives aux souvenirs déformés des mémoires. On voudrait pourtant tenter de rappeler quelques faits sûrs et de révéler certains textes.

Les harkis: définition et nombre

Les harkis¹ n'étaient ni des soldats réguliers, ni des supplétifs qui se seraient engagés par contrat dans des unités françaises, mais selon la définition officielle dans l'armée, «des journaliers embauchés localement pour

* Article initialement paru dans la revue *Vingtième siècle*, 1994.

1. Le terme de harki a subi une évolution sémantique considérable, puisqu'il est parfois employé aujourd'hui au sens de «musulman fidèle à la France» ou de «musulman francisé rapatrié» (Abd el-Aziz Meliani, *La France honteuse. Le drame des harkis*, Paris, Perrin, 1993, p. 17). En réalité, le mot harki désignait depuis 1955 une catégorie d'Algériens embauchés dans des formations supplétives civiles, dites *harka*, pour participer aux opérations du maintien de l'ordre. Ce sont ceux dont il sera question ici. Une autre catégorie, dépendant également de l'administration civile, était désignée sous le nom de Groupes d'autodéfense, ou GAD. Leurs membres n'étaient pas rétribués, mais récompensés par des priorités d'embauche. Comme ils étaient seulement chargés de monter la garde de leurs villages, beaucoup n'étaient pas armés; d'autres recevaient des fusils de chasse ou de guerre. Ils furent dotés d'un insigne et d'une coiffure en 1961. La direction de la Sûreté nationale avait créé de son côté un corps de police rurale, appelé d'abord les Groupes Mobiles de Protection Rurale (GMPR) puis les Groupes Mobiles de Sécurité (GMS). Le corps des GMS était assimilé à celui des CRS métropolitains. Par ailleurs, le service des Affaires algériennes engageait par contrats des supplétifs militaires, dits *mokhazni* (s), c'est-à-dire soldats du *makhzen*, chargés uniquement de la protection des SAS (Sections Administratives Spécialisées).

un temps limité et des opérations déterminées». Ils étaient rétribués sur le budget civil selon le nombre de jours d'emploi, à raison de 750 anciens francs par jour à partir de 1957 et de 8,25 NF à partir de 1960, salaires supérieurs aux soldes des engagés. Ils continuaient à vivre dans leurs familles, se nourrissaient à leurs frais. Ils n'avaient droit aux rations militaires, qu'ils devaient payer, que lorsqu'ils participaient à une opération de plusieurs jours. Normalement armés de fusils de chasse, la moitié d'entre eux furent progressivement dotés de fusils de guerre. En tant que salariés, ils bénéficiaient de «congrés payés»; en cas de blessures, ils pouvaient demander une indemnité «au titre d'accidents du travail» et en cas de mort une prime forfaitaire» était versée à leur famille. Sans être officiellement reconnus comme des soldats, beaucoup combattirent: d'avril 1959 à mars 1962, 1158 auraient été tués.

D'autres se comportèrent en salariés, usant de la démission collective pour obtenir des avantages matériels ou recourant à la désertion pour motifs professionnels. «Nous sommes des ouvriers et rien de plus», déclaraient en octobre 1960 certains harkis qui se refusaient même à dénoncer la présence des soldats de l'ALN. Beaucoup épargnaient les populations civiles dans leurs opérations et, lorsqu'ils découvraient dans les demeures des caches de nourriture ou d'argent, ils ne les signalaient pas toujours à leurs chefs. Certains donnaient même des renseignements aux «rebelles» sur les mouvements de l'armée. D'autres en revanche, notamment les 6 500 qui furent utilisés dans les commandos de chasse créés en 1958, les combattirent avec âpreté, exécutant même parfois leurs prisonniers.

À partir de mars 1961, de nombreux harkis se sentant menacés démissionnèrent; d'autres répondirent aux appels de l'ALN en lui apportant les armes qui leur étaient confiées. Devant la multiplication des désertions¹, l'armée française dut désarmer les *harkas* les moins sûres et, recrutant plus difficilement, accorda le 6 novembre 1961 à une partie des harkis, des

Ils devaient être «en principe d'un niveau supérieur aux harkis». Les harkis furent toujours les plus nombreux: on en compta au maximum 59 116 (en décembre 1960). Les *mokhaznis* étaient 17 191 au 1^{er} janvier 1959 et 19 120 au début de 1961, les GMS 8 714 en janvier 1959 et 8 620 au début de 1961. Le nombre des GAD, dits parfois Gardes d'Auto-Défense, varia considérablement, mais ceux qui étaient armés ne dépassèrent jamais 29 000. Enfin, on ne saurait oublier les militaires FSNA (Français de Souche Nord-Africaine) appelés et engagés. Selon l'état-major, un peu plus de 110 000 FSNA furent incorporés de 1956 à 1961 inclus. À la fin de 1959, on comptait 50 127 appelés et engagés FSNA dans les unités d'Algérie et 47 192 au début de 1962, la proportion des engagés étant d'environ 39%. Pour des raisons avant tout politiques, tous les chiffres de musulmans servant dans l'armée ou enrôlés comme supplétifs dans des formations civiles furent gonflés. Ils le restent. C'est ainsi que «le nombre total des FSNA servant du côté français» au début de 1962 serait de 225 000, selon Mohand Hamoumou, les archives militaires françaises parlant, elles, de 110 000 à 120 000.

1. D'avril à septembre 1961, 207 harkis désertèrent «avec emport d'armes» contre 102 pour les six mois correspondants de 1960. Selon Philippe Tripier «le nombre des armes passées à l'ALN par désertion fut de près de 2 000 pour l'année 1961, dont 300 pour le seul mois d'août», *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, France-Empire, 1972, p. 529.

garanties d'emploi en leur consentant des contrats d'un mois renouvelables, une rémunération mensuelle et une prime de recasement¹.

Simultanément, le gouvernement avait réduit à partir du 15 mars 1961 les crédits affectés aux «formations supplétives civiles dites *harkas*». Les «crédits-harkis», qui autorisaient des effectifs de 30 000 hommes à la fin de 1958 et avaient été doublés en 1959 à la demande du général Challe, contre l'avis du général de Gaulle, ne permettaient plus de solder que 45 000 harkis à la fin de 1961 et 41 000 au 1^{er} mars 1962, date à laquelle le recrutement fut arrêté.

L'abandon prétendu des harkis

Il est affirmé aujourd'hui que les gouvernements français s'opposèrent avec continuité au transfert en métropole des harkis menacés. Or le message du ministre des Armées, Pierre Messmer, daté du 8 mars 1962, et les décrets du 20 mars proposaient aux harkis le choix entre un engagement dans l'armée ou un retour à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou un contrat provisoire de six mois pour servir à titre civil «en qualité d'agents contractuels des armées». Quant à ceux qui voudraient venir s'installer en France, «il ne saurait être question, disait le ministre, de refuser pareille demande si elle est manifestement justifiée par les menaces qui pèsent sur les individus et leur famille».

Dès le 22 mars, la presse française d'Algérie, commentant sévèrement ces décisions, accusa «le pouvoir d'abandonner ses enfants les plus fidèles» (les harkis). La majorité de ceux-ci, 21 000 sur 40 000, demandèrent à être licenciés; le recensement en avril de ceux qui demandèrent à être «rapatriés» donna un total de 1 334 chefs de famille, soit avec leurs enfants 7 006 personnes. Le 10 mai, 33 % étaient revenus sur leurs intentions de départ, mais bientôt les demandes de transfert se multiplièrent et un plan de transfèrement fut prévu. Les départs autorisés et réalisés du 9 juin au 30 juin atteignirent 9 541 personnes et 14 000 à la fin de juillet 1962.

Le 24 août, le colonel Valentin, au nom du général de Brébisson, commandant en chef en Algérie, signala que «4 000 personnes harkis» étaient recueillies dans des camps militaires, et prévenait: «Après leur transfert le gouvernement français ne sera plus en mesure d'absorber en France d'autres réfugiés de cette catégorie». Il donnait avis de ne pas accueillir «ceux qui viennent seulement chercher abri et nourriture».

Cette note adressée aux chefs de corps est donnée comme le signal de «l'abandon des harkis par l'armée». Or dans les trois derniers mois de 1962 «sept mille personnes harkis» furent conduites en France.

On a parlé d'incohérence. En réalité, des ordres nouveaux étaient venus de haut. Le 19 septembre 1962, le Premier ministre Georges Pompidou écrivait au ministre des Armées: «J'estime nécessaire d'assurer le transfert

1. L'armée salariait aussi quelques centaines de femmes algériennes servant dans des équipes spécialisées, on les appelait officiellement des «harkettes».

en France des anciens supplétifs qui sont actuellement en Algérie et qui sont venus chercher refuge auprès des forces françaises sous la menace de représailles de leurs compatriotes¹... Je rappelle au ministre des Rapatriés la nécessité d'assurer le recasement des supplétifs actuellement rassemblés dans les camps militaires de la métropole». Il est révélateur que cette lettre ne soit jamais citée, même par M. Hamoumou qui dénonce les «trous de mémoire» de la France.

Ceux qui ont accredité la thèse du «lâche abandon des harkis» passent également sous silence les interventions de l'ambassadeur de France à Alger. À plusieurs reprises depuis août 1962, celui-ci présenta, sur ordre du gouvernement, les vives représentations de la France. Citons, par exemple, le message de protestation du 13 novembre 1962:

«Les violences à l'égard des anciens supplétifs de l'armée française n'ont pas cessé. Il ne se passe pas de jour que l'on ne relève en différents points du territoire algérien des arrestations, des tortures, des exécutions. D'après des informations dignes de foi plus de 7000 anciens harkis seraient actuellement détenus dans des camps d'internement dont les envoyés de la Croix-Rouge internationale ont pu récemment constater l'existence². Ils y subissent des traitements particulièrement odieux. À aucun moment le gouvernement algérien n'a formellement désavoué ces violences, ni donné, semble-t-il, aux autorités responsables des directives précises dans le sens de l'apaisement. Le gouvernement français s'élève avec indignation contre des actes qui portent atteinte aux dispositions des accords d'Évian sur la sécurité des personnes et qui sont en outre contraires au droit des gens et aux principes de la Charte des Nations-unies auxquels l'Algérie vient de souscrire».

Tel fut le «silence de la France» (Mohand Hamoumou).

Le «génocide» des harkis?

Quant au nombre des victimes, M. Hamoumou parle aujourd'hui «d'un génocide de plus de 100 000 musulmans pro-français et de la mise à mort atroce de dizaines de milliers d'Européens» (il écrivait en mai 1990 dans *Esprit* «150 000 musulmans et 10 000 Européens»). Ces chiffres relèvent de la légende noire, au même titre que les accusations de l'auteur stigmatisant «le déshonneur de l'armée abandonnant les siens». M. Hamoumou s'en prend aussi à Jean Lacouture «journaliste de gauche qui a avancé le chiffre ridiculement bas de 10 000 victimes»³. Puis-je signaler que cette évaluation de 10 000 harkis massacrés était celle-là même du porte-parole de l'armée

1. Ils étaient encore 6 200 au 17 octobre malgré 1 300 départs en septembre et octobre, du fait de «l'arrivée quotidienne de 20 musulmans dans les camps d'hébergements».

2. La Croix-Rouge, qui estimait le nombre total des harkis dans les prisons algériennes à 25 000 en octobre 1964, en recensa 13 500 en 1965. Après négociations, de 1 200 à 1 500 furent libérés et installés en France au château de Lascours.

3. Jean Lacouture écrivait dans *Le Monde* du 13 novembre 1962: «Plus de 10 000 auraient été exécutés ou assassinés entre le 19 mars et le 1^{er} novembre 1962. Les autres ont subi des sorts divers, soit qu'ils se soient fondus dans la masse, soit qu'ils aient changé de région, soit qu'ils aient été requis de force pour des travaux pénibles».

et de l'ambassadeur Jean-Marcel Jeanneney ? Mais M. Hamoumou est brouillé avec les chiffres¹.

Il est vrai que le préfet du livre, Dominique Schnapper, va plus loin encore. Elle affirme que «de 100 000 à 150 000 Français musulmans furent massacrés par les membres du FLN victorieux» et que «l'épisode des harkis constitue l'une des pages honteuses de l'histoire de France» au même titre que l'ont été «l'instauration du statut des juifs ou la rafle du Vel d'Hiv». Peut-on valablement établir de tels rapprochements ? Ni le gouvernement, ni l'armée n'ont livré «de 100 000 à 150 000 harkis»² au massacre, comme les hommes de Vichy le firent des juifs du Vel d'Hiv. Tout au contraire, 25 000 à 27 000 harkis réfugiés furent accueillis officiellement de juin 1962 à juillet 1963 et, jusqu'en 1965, 41 500 supplétifs rapatriés sont passés par les centres de transit. Bien d'autres empruntèrent des filières privées ou arrivèrent individuellement, et l'on découvrit, au recensement de 1968, 138 800 réfugiés ou rapatriés. Parmi eux, une quinzaine de milliers de familles de supplétifs (85 000 personnes) avaient fait confirmer leur nationalité française par déclaration d'option (13 800 y furent ensuite réintégrés par décret). Est-ce là vraiment une page honteuse de notre histoire ?

1. Citant le bilan officiel français du soulèvement du 20 août 1955, 123 victimes dont 71 civils européens, 21 *civils musulmans* et 31 militaires, il commente : «Une centaine de musulmans jugés hésitants ou francophiles furent tués et en retour, côté algérien, un à deux milliers de morts, les estimations algériennes vont jusqu'à 12 000». Selon les autorités françaises, la répression fit 1 273 victimes algériennes.

2. Sait-on comment ces chiffres ont été obtenus ? Le sous-préfet d'Akbou, Robert, aurait estimé «entre 1 000 et 2 000» le nombre des victimes dans cet arrondissement. On en a déduit que, puisque l'Algérie comptait alors 76 arrondissements, le chiffre total des victimes devait être compris entre 76 000 et 152 000. Or la répression contre les harkis fut particulièrement violente dans la Kabylie des Babor et notamment dans l'arrondissement d'Akbou (département de Sétif) peuplé alors de quelque 110 000 habitants. Un millier de harkis et 4 000 soldats français y avaient poursuivi une âpre lutte contre 400 soldats de l'ALN. À se reporter au rapport du sous-préfet (mai 1963), celui-ci écrivait : «De façon globale le nombre de liquidés est très certainement supérieur à 750 et probablement de l'ordre de un millier». Peut-on extrapoler à partir de cette seule évaluation à l'ensemble de l'Algérie et prétendre «répondre aux exigences de la connaissance rationnelle des sciences humaines» ?

Les accords d'Évian (1962)

Esquisser une étude historique des accords d'Évian dans les limites d'un article relève de la gageure. Impossible de passer sous silence les négociations secrètes ou publiques qui achoppèrent si longtemps avant d'aboutir à ce qu'il est convenu d'appeler «les accords de paix» du 18 mars 1962, lesquels auraient très bien pu n'être qu'un armistice ou un dénouement provisoire dans une tragédie à rebondissements. Impossible de supposer présente à toutes les mémoires les 93 pages de ces accords et leur exégèse contradictoire :

«Honteuse capitulation» pour les uns, «paix ratée» pour d'autres, «charte néo-colonialiste destinée à enchaîner l'Algérie» si l'on en croyait les manuels d'histoire d'outre-Méditerranée. Fallait-il juger de ces accords dans le court terme de l'année 1962 ou tenter d'en prendre la mesure trente ans après ?

Comment trancher entre ces divers impératifs de toute étude historique, sinon en procédant à une rapide évocation des principaux faits connus et en proposant quelques interprétations ?

Les positions du FLN et des gouvernements français

Buts de guerre et conditions de paix du FLN

Dans sa proclamation du 31 octobre 1954, le FLN ne s'était pas contenté de définir ses buts de guerre : «L'indépendance nationale par la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques et dans le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions». Il avait avancé comme conditions de paix l'ouverture de négociations sur la base de la reconnaissance de la souveraineté algérienne et de la nationalité algérienne. En contrepartie, 1° les personnes et les intérêts français «honnêtement acquis» seront respectés ; 2° «tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et seront de ce fait considérés comme étrangers... ou opteront pour la nationalité algérienne» ; 3° «les liens entre la France et l'Algérie feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun».

Il paraît presque inutile de souligner que ces conditions de paix furent pour l'essentiel reprises en 1962 dans les accords d'Évian. En revanche, on ignore trop qu'en 1955 «les dirigeants du FLN étaient prêts à négocier sur la base de l'autonomie interne» et que ce fut une occasion manquée¹.

* Article initialement paru dans la revue *Vingtième siècle*, 1992.

1. Ferhat Abbas, *L'Autopsie d'une guerre*, Paris, Garnier, 1980, p. 110.

Toutefois, le FLN, renforcé en 1956, précisa peu à peu au cours de ses premiers contacts avec des émissaires français qu'il ne pourrait pas y avoir de négociations avant la reconnaissance *préalable* de l'indépendance, ni de cessez-le-feu avant la conclusion d'accords politiques. La plate-forme de la Soummam du 20 août 1956 formula longuement les buts de guerre, les conditions du cessez-le-feu et les points de discussions pour aboutir à des accords. Outre la reconnaissance de la nation algérienne une et indivisible, de son indépendance et de sa souveraineté dans tous les domaines, y compris la Défense nationale et les Affaires étrangères, le FLN exigeait d'être le seul interlocuteur habilité en vue de toute négociation et le seul garant responsable du cessez-le-feu. Quant aux questions qui seraient matière à discussion, le FLN retenait la question de la minorité française (en rejetant d'avance la citoyenneté), les limites du territoire algérien (en précisant d'avance que le Sahara en faisait partie intégrante), la dévolution des biens de l'État français et des citoyens français, le transfert des compétences et, un peu curieusement, «les formes d'assistance et de coopération françaises dans les domaines économique, monétaire, social, culturel, etc.».

Les gouvernements français

Face aux conditions de paix proclamées du FLN, qui n'ont guère varié même après le choix par le général de Gaulle du principe de l'autodétermination, il est beaucoup plus difficile d'opposer celles de la France. Officiellement, certes, la politique de paix proposée par les gouvernements français, ce fut jusqu'au 16 septembre 1959 le triptyque «cessez-le-feu, élections, négociation». Mais il y eut de si nombreuses négociations secrètes, sous la Quatrième comme sous la Cinquième République, que l'historien, qui ne les connaît pas toutes, risque de s'y perdre. Concernant la Quatrième République, une chose est sûre à en croire Germaine Tillon: «Rendons justice à tous les gouvernements de la IV^e République: sans nulle exception ils «trahirent» l'Algérie française en essayant de négocier secrètement avec le FLN, avec pour ambition principale, mais non exclusive, de ne pas embarquer les deux pays dans une seconde Guerre de cent ans».

Mendès France voulut-il négocier avec le FLN? Oui, si l'on croit l'affirmation de Ferhat Abbas: «Le président Mendès France avait pris contact (en janvier 1955) pour rencontrer secrètement à Rome le groupe des 9. Pressentis, les dirigeants avaient accepté le rendez-vous»¹. Mais Mendès France fut renversé avant la date fixée pour les entretiens.

Des négociations secrètes, il y en eut en revanche beaucoup au temps du gouvernement Guy Mollet. Dès le 11 septembre 1955, Guy Mollet avait écrit dans *Le Populaire*: «Il faut négocier avec les éléments représentatifs...

1. *Ibid.*, p. 85.

élus librement par la population musulmane, le choix n'étant plus entre l'assimilation et l'association mais entre l'association et la sécession»¹. Vainqueur aux élections du 2 janvier 1956 sur le thème «Paix en Algérie», «Il faut en finir avec une guerre imbécile et sans issue», Guy Mollet devenu président du Conseil, souhaitait négocier. Il ne reprit pas la formule du parti SFIO dans les derniers mois de la guerre d'Indochine: «C'est avec ceux qui combattent qu'il faut entamer la négociation», mais il l'appliqua. Il envoya deux émissaires, Georges Gorse et Joseph Begarra, discuter secrètement au Caire avec des leaders du FLN, du 12 avril au 1^{er} mai 1956. Ceux-ci proposèrent notamment l'organisation d'une conférence de la paix. À partir du 21 juillet, trois nouveaux délégués du chef du gouvernement, Pierre Herbaut, Ernest Cazelles et Pierre Commin, secrétaire général adjoint du parti, rencontrèrent à cinq reprises les dirigeants du FLN à Belgrade (25, 26 juillet), à Rome, et à nouveau à Belgrade, le 22 septembre.

Selon le *Mémoire* que Yazid adressa à l'ONU le 4 janvier 1957², les Algériens avaient, lors des premières discussions, mis en avant la nécessité d'un règlement politique général préalable au cessez-le-feu. Ils avançaient que la reconnaissance par la France du droit de l'Algérie à l'indépendance et la constitution d'un gouvernement algérien provisoire réalisé avec l'accord du FLN permettraient la réalisation rapide du cessez-le-feu et l'ouverture de négociations devant définir les rapports entre les deux États. Les Algériens concédèrent ensuite que la formule «reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même», proposée par les socialistes, pût remplacer la référence au «droit à l'indépendance»³. Selon le témoignage d'Alain Savary, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, un cessez-le-feu provisoire de trois mois avait été envisagé favorablement par les deux parties, certains des chefs FLN recevant des sauf-conduits pour se rendre à l'intérieur. Concernant le statut politique des Européens, les Algériens disaient accepter ceux-ci «sur un plan de totale égalité individuelle», au sein de la communauté algérienne en leur laissant le choix entre l'intégration dans la nation algérienne ou le maintien de leur citoyenneté française avec la situation d'étrangers. Un statut garantirait le respect de leurs intérêts légitimes. Sur cette question fondamentale le FLN ne devait jamais varier.

Bien que les partenaires de la discussion fussent convenus le 22 septembre 1956 de se retrouver et alors que le sultan Mohammed V songeait à organiser ce qu'il appelait «une sorte de conférence de Genève», le détournement de l'avion marocain où avaient pris place quatre des principaux dirigeants du FLN et leur arrestation le 22 octobre 1956 interrompirent les négociations.

Ainsi, entre avril 1956 et septembre 1956, des pré-négociations officielles furent menées par des émissaires accrédités par le gouvernement socialiste,

1. Le futur triptyque socialiste y était clairement annoncé.

2. On en trouvera le texte dans l'ouvrage de Abderrahmane Farès, *La cruelle Vérité*, Paris, Plon, 1982, annexe II, pp. 168-171.

3. Édouard Depreux, *Souvenirs d'un militant...*, Paris, Fayard, 1972, p. 451.

alors même qu'étaient intensifiées les opérations militaires. Bref, la politique algérienne de Guy Mollet, c'était, selon la formule de son chef de cabinet Louis Faucon, «l'ordre dans la main droite, la négociation dans la main gauche». Mais faute de connaître tous les procès-verbaux des discussions (sauf celui du 22 septembre saisi par la DST lors de l'arraisonnement de l'avion marocain), on ne suivra pas l'affirmation de Ben Bella selon laquelle on était en octobre 1956 «très près d'un accord identique à celui qui serait conclu 5 ans et demi après, à Évian». Un ministre y croyait peut-être, Alain Savary, qui dès cette date se préoccupait du départ des Européens, des facilités à leur accorder pour leur réinsertion en France, afin, disait-il, «d'enlever cette espèce de passion tragique à des hommes qui n'ont à l'heure actuelle aucun espoir».

D'autres contacts secrets eurent lieu sous le gouvernement Bourges-Maunoury, dont on ne sait pour l'instant que peu de choses sinon que l'émissaire envoyé par le gouvernement, l'avocat socialiste Jean-Yves Goëau-Brissonnière, entama en juillet 1957 à Tunis une mission d'exploration diplomatique fort avancée. Il aurait été tout prêt de mettre sur pied une négociation publique entre le FLN et la France, qui se serait tenue au Portugal¹.

Après le 13 mai 1958, tout allait dépendre en fin de compte de l'armée et de De Gaulle. Aux yeux des militaires qui avaient provoqué la chute de la Quatrième République, il ne pouvait être question de négocier avec les hors-la-loi. Selon la formule du gouverneur général Delavignette : Si l'Algérie n'était pas la dernière chance de la France, pour beaucoup d'officiers elle était à coup sûr la dernière chance de l'armée française. Quant à De Gaulle, est-il nécessaire de rappeler que depuis 1944 il pensait qu'il était trop tard pour une politique d'assimilation et de francisation, que depuis 1955 il avait confié à quelques proches : «L'Algérie sera indépendante», et qu'il envisageait alors comme seul moyen d'éviter une totale sécession de «l'associer dans une communauté plus large que la France»²? Revenu au pouvoir, c'est en pensant à l'Algérie qu'il bâtissait tout aussitôt la Communauté où, déclarait-il publiquement, «l'Algérie aura une place de choix». Mais, en privé, il révélait au président Farès le 13 juin 1958 la solution qu'il envisageait : «Ce sera l'indépendance en coopération avec la France après référendum»³.

Cela ne pouvait être annoncé : «Il a fallu que je prenne des précautions, expliqua-t-il plus tard, *Larvatus prode*». De Gaulle avançait donc masqué.

1. Il l'expose dans *Mission secrète pour la paix en Algérie*, Paris, Lieu commun, 1992. Cette mission prometteuse fut curieusement arrêtée par la présidence du Conseil aussitôt après que le secrétaire général de l'ONU en eut été informé. Ne s'agissait-il pas d'une négociation-alibi destinée à leurrer l'opinion internationale?

2. Je me permets de renvoyer à mon livre, *L'Algérie algérienne de Napoléon III à De Gaulle*, Paris, Sindbad, 1980, pp. 239-254.

3. Abderrahmane Farès, *op. cit.*, p. 78. À en croire Farès, De Gaulle aurait alors accepté le principe d'une rencontre avec Ferhat Abbas à Paris, mais celui-ci jugea «l'invitation prématurée».

On sait seulement que Georges Pompidou, demeuré son homme de confiance, négocia secrètement en 1959 à Alger, à Tunis, en Suisse, et avec succès, semble-t-il. Certains dirigeants du FLN acceptaient alors le principe d'une autonomie interne pour dix ans et la formation d'un gouvernement provisoire composé de Français d'Algérie et d'Algériens¹. C'est alors que de Gaulle annonça publiquement le 16 septembre 1959 que la France reconnaissait à l'Algérie le droit à l'autodétermination.

Mais si Ferhat Abbas croyait que «la paix pouvait être immédiate», tout allait être bloqué par la crise politique à l'intérieur du FLN, la victoire des militaires révolutionnaires sur les modérés, la formation d'un nouveau CNRA et le remaniement du GPRA². Le processus de paix fut arrêté simultanément par la crise française, le rappel du général Massu, l'affaire des barricades et ses conséquences politico-militaires³.

De Gaulle dut durcir le ton, rassurer l'armée et, par exemple, rendre inopérante la rencontre de Melun. On s'est beaucoup interrogé sur les raisons de cette pseudo-négociation. La réponse est pourtant claire: les pourparlers de Melun n'ont pas été engagés en juin 1960 pour réussir, mais pour échouer. De Gaulle entendait montrer que les discussions visaient seulement à régler les conditions militaires du cessez-le-feu, la destination des armes et le sort des combattants, conformément à ce qu'il avait indiqué au général Salan le 28 octobre 1958: «On pourrait voir un jour ou l'autre l'organisation Ferhat Abbas demander à envoyer des «délégués» dans la métropole. En pareil cas ces délégués ne seront pas amenés à Paris. Ils ne verront dans quelque coin de province que les représentants du commandement militaire. Ils ne seront admis à parler que du cessez-le-feu et ce cessez-le-feu comportera nécessairement la remise des armes des rebelles à l'autorité militaire. Je vous dis cela à vous seul pour que vous sachiez à quoi vous en tenir. Naturellement ne le répétez pas»!

1. Alain de Boissieu, *Pour servir le Général*, Paris, Plon, 1982, p. 128. Parmi les personnalités françaises qui avaient accepté d'y participer figuraient Jacques Chevallier, M^r Morinaud et M^r P. Popie, qui devait être assassiné par l'OAS.

2. Sur cette longue crise (la réunion des dix colonels a duré de juillet à décembre 1959 pendant 110 jours, la session du CNRA du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960), cf. Mohammed Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, Paris, Jeune Afrique, 1980, pp. 243-260, et les documents cités dans son livre *Les Archives de la Révolution algérienne*, Paris, Jeune Afrique, 1981.

3. Je ne crois pas à l'exactitude des informations d'un prétendu document FLN (non signé) publié par le journaliste algérien Amar Hamdani dans son livre *Krim Belqacem, Le lion des djebels*, Paris, Balland, 1973, p. 287. Selon ce texte, le général de Gaulle aurait chargé, le 8 décembre 1959, le président du Conseil hollandais, Van Lanschot, d'entrer en contact avec les représentants du GPRA par l'intermédiaire de l'ambassadeur du Maroc pour leur dire: 1° qu'il acceptait le principe d'une discussion avec les représentants du FLN «y compris Ben Bella» (ce que de Gaulle venait de rejeter dans un discours); 2° que «les élections algériennes seraient organisées directement par l'ONU» (*sic*) (ce seul détail révèle que ce document est un faux... De Gaulle a toujours refusé l'intervention de l'ONU). Parmi les autres affabulations de ce journaliste, signalons une entrevue secrète à l'Élysée Krim-de Gaulle, sollicitée par ce dernier en juin 1962! (p. 257).

Ainsi s'explique qu'on ait recouru à la procédure voyante imaginée pour la paix des braves: l'envoi d'un avion militaire français à Tunis, qui fut naturellement refusé par le FLN. L'échec de Melun rassura l'armée et conforta sa propagande: «La France offre la paix. Le FLN la repousse». Cependant, il fallait avancer, et le 4 novembre 1960 de Gaulle lançait la formule: «La République algérienne qui existera un jour». Les violentes manifestations de décembre achevèrent de le convaincre que le FLN était le seul représentant possible des Algériens¹, tandis que le référendum du 8 janvier 1961 lui en apportait la confirmation: aux consignes d'abstention données par le GPRA répondirent 41,2% des inscrits et 89 à 95% dans les quartiers musulmans d'Alger. Comme de Gaulle le déclara lui-même: «L'association a été implicitement proposée à l'Algérie. Pas un centième des Musulmans d'Alger et d'Oran, pas un cinquantième de ceux de Constantine qui ait trouvé cela intéressant»².

Dès lors, de Gaulle doit négocier avec le seul FLN, ce qu'il aurait souhaité ne point faire. Il n'a pas une haute estime pour «cette clique de gens qui sont incapables de se gouverner et se croient capables de gouverner seuls l'Algérie». Mais il lui faut prendre acte qu'aucune «troisième force musulmane, aucun grand parti du progrès» ne se sont révélés malgré la mise en place des commissions d'élus et que la seule tentative d'une paix séparée provoquée par l'action des dirigeants militaires de la wilaya IV s'est soldée par un échec. Le 19 janvier 1961, de Gaulle explique au ministre de l'Information: «Jusqu'à présent il s'agissait de préparer progressivement l'opinion à ce qui doit arriver. Maintenant, cela devient sérieux... on aura des contacts avec le FLN».

Le temps des négociations

C'est alors que s'engagent de longues négociations secrètes. Elles seront d'autant plus difficiles que la France, devant discuter désormais du règlement global du conflit, ne pouvait plus en dissocier des aspects successifs, par exemple le cessez-le-feu et le destin politique de l'Algérie. Tout au contraire, il lui fallait les lier et amener le FLN, notamment en invoquant diverses menaces (partition, regroupement, dégagement), à consentir le maximum de limitations à l'indépendance et peut-être à accepter une association. Telle était la signification que de Gaulle entendait désormais donner aux «garanties de l'autodétermination»³.

Facilitées par les bons offices de la Suisse, elles s'ouvrent le 20 février à Lucerne et le 5 mars à Neuchâtel. «Après le bon début de Lucerne, ce fut

1. Louis Terrenoire, *De Gaulle et l'Algérie*, Paris, Fayard, 1964, p. 215.

2. *Ibid.*, p. 237.

3. Sur cette nouvelle approche du problème par un règlement global qui se retrouve dans les instructions écrites données par le général de Gaulle le 18 février, on doit se référer à Bernard Tricot, *Les Sentiers de la paix*, Paris, Plon, 1972, pp. 218-229. Ce tournant de janvier 1961 ne fut évidemment pas inspiré par la charte de l'autodétermination définie au colloque de Grenoble du 3 au 5 mars, ni par les suggestions du Club Jean Moulin (8 mars).

l'impasse à Neuchâtel», selon le diplomate suisse Olivier Long, auteur d'un livre très précis sur le climat des négociations¹. De source algérienne, ces entretiens ont eu «le mérite de faire apparaître clairement les points de désaccord»². Les Algériens refusent la trêve comme préalable aux pourparlers («les couteaux aux vestiaires», selon la formule de De Gaulle). Pour eux, les garanties juridiques d'application de l'autodétermination sont le préalable au cessez-le-feu. Aux demandes françaises de double nationalité pour les Européens d'Algérie, les négociateurs algériens répondent: «Il n'y a pas deux peuples mais un seul de culture arabo-islamique et une minorité européenne». Les Français refusent de considérer le Sahara comme un territoire algérien, et Georges Pompidou explique: «Le Sahara, c'est une mer; elle a ses riverains. L'Algérie n'est que l'un d'entre eux et la France se doit de les consulter tous». Bien entendu, cette exigence française ainsi que celle d'une enclave territoriale autour de Mers el-Kébir sont rejetées par les Algériens comme une atteinte à l'unité territoriale de leurs pays.

De Gaulle, qui se demandait si les Algériens voulaient vraiment négocier ou cherchaient une consécration du GPRA, entendit forcer les responsables de «l'organisation extérieure» à abattre leurs cartes: «L'essentiel est que s'ouvre une conversation «officielle»... étant entendu que pour qu'elle s'engage aucun «préalable» n'est soulevé ni d'une part, ni de l'autre. Mais naturellement on n'imagine pas que si les délégations aboutissaient à l'accord, celui-ci ne règle pas à la fois les questions politiques et militaires (ni) que les décisions politiques puissent être appliquées si les combats n'ont pas cessé». Après deux semaines de délibération, le GPRA fit connaître son accord pour l'ouverture d'une conférence³. Celle-ci, prévue pour le 7 avril à Évian, ne put avoir lieu qu'après l'échec du pronunciamiento des généraux à Alger et se tint du 20 mai au 31 juin.

Cette première conférence d'Évian, malgré un accord de principe sur la création d'un exécutif provisoire, échoua sur plusieurs questions⁴: la trêve unilatérale d'un mois décrétée par le gouvernement français fut tenue pour un piège par les Algériens qui déclenchèrent un redoublement d'activités guerrières. D'autre part, les négociateurs algériens entendaient obtenir d'abord satisfaction sur la question de la souveraineté du Sahara et refusaient tout statut privilégié pour les Européens. De Gaulle interrompit alors les négociations, laissa Michel Debré évoquer la possibilité d'un partage de l'Algérie, lui-même parlant de «regroupement» des populations comme ultime recours.

1. Olivier Long, *Le Dossier secret des Accords d'Évian*, Lausanne, Éditions 24 heures, 1988, pp. 32-39.

2. Benyoucef Ben Khedda, *Les Accords d'Évian*, Publisud-OPU, 1986, pp. 19-21.

3. Le GPRA, qui avait accepté le 30 mars de participer à la conférence d'Évian, signifia le 31 qu'il y renonçait, Louis Joxe ayant déclaré qu'il «rencontrerait le MNA au même titre que le FLN». Or les négociateurs français en avaient prévenu les Algériens au cours de la deuxième négociation secrète. Olivier Long pense donc que le GPRA cherchait un succès diplomatique avant Évian, mais n'obtint pas le démenti français qu'il exigeait; cf. *Le Dossier secret*, op. cit., pp. 50-72.

4. Sur la première conférence d'Évian, voir Ben Khedda, op. cit., pp. 21-23. Olivier Long, op. cit., pp. 83-91 et surtout Bernard Tricot, op. cit., p. 239-269.

À quoi le FLN riposta en appelant ses militants à manifester partout le 5 juillet pour l'unité du territoire. Cependant, après ces démonstrations réciproques, la conférence reprit le 20 juillet 1961 au château d'Allaman, dans la commune de Lugrin. Elle dura neuf jours seulement. Cette fois, ce fut le GPRA qui décida l'interruption. Cette «tactique» s'explique assez aisément: le GPRA, au moment où Habib Bourguiba tentait de reconquérir Bizerte par les armes, ne pouvait se montrer conciliant sur Mers el-Kébir, par exemple. Le GPRA choisit cependant de rompre sur le Sahara en exigeant la reconnaissance préalable de la souveraineté algérienne refusée par Paris. Rupture ou suspension ?

On parut craindre en France que le remplacement de Ferhat Abbas le 27 août à la tête du GPRA par Benyoucef Ben Khedda, un homme qui avait dénoncé la «négociationnisme» de son prédécesseur, ne signifiât la fin des pourparlers. On joua à nouveau de la menace de partition: c'est alors que Alain Peyrefitte rédigea son livre *Faut-il partager l'Algérie?* qu'il résuma dans quatre articles retentissants du *Monde* fin septembre. Pour F. Mitterrand, c'était «l'aveu»: «Le partage, cette solution commode, est la seule constante de la politique gaulliste», affirma-t-il devant le Sénat le 5 juillet 1961, mais il ignorait que de Gaulle avait condamné «cette solution impraticable» en Conseil des ministres et précisé que le regroupement n'était qu'une mesure transitoire de sécurité.

Devant l'obstination du FLN, de Gaulle se décida le 29 août 1961 à envisager la «politique du dégagement» avec ses conséquences. Le référendum d'autodétermination serait organisé par un Exécutif provisoire algérien. S'il aboutissait au rejet de la coopération et au refus d'attribuer à la communauté européenne les garanties nécessaires, alors seulement la France aurait recours aux regroupements. Quant au Sahara, la France se bornerait à y faire reconnaître ses intérêts essentiels. C'est dans cette perspective que de Gaulle relança la négociation le 5 septembre en déclarant que «la question de la souveraineté sur le Sahara n'avait pas à être considérée», dès lors qu'il y aurait une association qui sauvegarderait «les intérêts français». Bien qu'officiellement le GPRA ne se déclarât pas satisfait et demandât des explications sur le sens de cette déclaration, les contacts secrets reprirent entre experts près de Bâle les 28 et 29 octobre, puis les 8, 9 et 10 novembre¹. La pierre d'achoppement désormais, c'était le sort des Européens, la France réclamant notamment pour eux la double nationalité, et une représentation de 10% dans les assemblées municipales et professionnelles. Mais les négociateurs français exigeaient avec la même énergie que l'Algérie s'engageât à ne pas user de représailles contre les Algériens qui avaient servi la France (ils obtinrent satisfaction sur cette question). Furent aussi discutés la durée de la période transitoire jusqu'à

1. Sur ces négociations, voir Benyoucef Ben Khedda, *op. cit.*, pp. 27-30. Olivier Long, *op. cit.*, p. 106-109, Redha Malek, «De Gaulle et la négociation avec le FLN», dans *De Gaulle et son siècle*, tome 6, *Liberté et dignité des peuples*, Paris, Plon, La Documentation française, 1992.

l'autodétermination et la composition de l'exécutif provisoire, le statut de l'armée française et le maintien de la station d'essais atomiques de Reggane. Les réponses orales du GPRA ne furent pas très claires, et c'est pourquoi on décida désormais de procéder par échanges de notes écrites et de faire intervenir des personnalités qui puissent prendre des décisions. Mais la grève de la faim déclenchée par Ben Bella et ses quatre compagnons pour faire pression sur le GPRA obligea celui-ci à retarder la reprise des pourparlers.

Le 9 décembre 1961, ce fut la première entrevue secrète des Rousses, en territoire français, entre deux personnalités ayant rang de ministres, Louis Joxe et Saâd Dahlab. On sait aujourd'hui qu'il y en eut plusieurs autres, le 23 décembre, les 29 et 30 décembre 1961, les 28 et 29 janvier 1962, et qu'elles s'entrecroisèrent avec d'autres rencontres «secrètes» entre des envoyés (puis des ministres) du GPRA et les cinq ministres algériens détenus au château d'Aulnoy (dont Ahmed Ben Bella et Mohammed Boudiaf, tous deux vice-présidents du Conseil). Comme ceux-ci, satisfaits d'être associés, donnèrent finalement leur accord au processus de négociation, on ne voit pas bien pourquoi certains auteurs français incriminent «la tendresse étonnante de De Gaulle pour Ben Bella». En autorisant ces rencontres, de Gaulle permit le rapprochement entre deux tendances jusque-là opposées sur la question des négociations: celle du GPRA de Tunis et celle des ministres prisonniers.

Mais les négociations décisives des Rousses¹ se déroulèrent du 11 au 18 février 1962 entre une délégation algérienne forte de 11 personnes dont 4 ministres du GPRA et une délégation française de 7 personnes dont 3 ministres (Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie). De Gaulle, rendu pressé par les progrès de l'OAS en Algérie et l'ampleur des manifestations anti-OAS en France (Charonne, 8 février-13 février), avait donné pour consigne de ne pas laisser la négociation se prolonger indéfiniment. Encore fallait-il tout faire pour que les Français «restent en Algérie», notamment en leur assurant «pour une période assez prolongée des droits égaux à ceux de la majorité sans avoir à décider formellement de la suite» (Note pour Louis Joxe du 9 février 1962). «Pour la nationalité n'insistez pas trop pour que les Européens soient Algériens de droit, nos compatriotes auront l'impression que nous les poussons de force hors de France. Ce qu'il faut prévoir c'est que les Européens auront trois ans pour exercer leur choix²». Il devait encore préciser par télégramme le 18 février 1962: «Le but de l'accord c'est d'établir une situation telle qu'il y ait une période, de l'ordre de trois années, pendant laquelle seront tentées d'une part la coopération franco-algérienne, d'autre part celle des communautés en Algérie. Si l'épreuve ne réussit pas, c'est qu'elle ne réussira jamais».

1. Sur les négociations des Rousses, cf. Oliver Long, *op. cit.*, pp. 110-127; Ben Khedda, *op. cit.*, pp. 31-35; R. Buron, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*, Paris, Plon, 1965, pp. 185-235.

2. *Ibid.*, p. 187.

Bien que l'accord de principe ait fini par se réaliser, il ne fut pas possible de conclure immédiatement. Les Algériens entendaient soumettre l'ensemble des textes au Conseil National de la Révolution Algérienne et négocier dans une conférence publique officielle sur les points restés en suspens. De fait, la durée de la session du CNRA à Tripoli retarda jusqu'au 7 mars l'ouverture de la 2^e conférence d'Évian et celle-ci se déroula dans un climat plus difficile que celui de la rencontre des Rousses. Le 16 mars, selon Robert Buron, six questions essentielles n'étaient toujours pas résolues. Elles le furent pourtant le 18 mars¹. Comment ? C'est ce qu'il faut dire rapidement.

Le contenu des accords

Remarquons d'abord que ce qu'il est convenu d'appeler les accords d'Évian se présente en fait comme un ensemble de textes assez disparate. En réalité, il n'y eut qu'un seul accord, proclamant en 16 articles les conditions du cessez-le-feu applicable le 19 mars à 12 heures. Ce fut le seul texte sur lequel un Algérien, Belkacem Krim, apposa sa signature au nom de la délégation algérienne, mais non du GPRA non reconnu par la France. Suivent des «déclarations gouvernementales» qui furent publiées au *Journal officiel* français sans signature. Cette expression surprenante, et sans valeur en droit international, de «déclarations gouvernementales», fut imposée par le négociateur français qui refusa même le titre de «conclusions des pourparlers d'Évian» défendu par les Algériens². On aurait peut-être pu parler aussi de «Déclaration commune portant reconnaissance de l'indépendance» comme dans le traité franco-camerounais, mais précisément il n'en fut rien. Pourtant, la Déclaration générale en cinq chapitres, rédigée par Bernard Tricot et Redha Malek, engageait bien le gouvernement français et le FLN puisqu'il était dit à deux reprises que c'était «d'un commun accord» qu'avaient été décidées les conditions de l'autodétermination, l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire et la définition de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France. Mais il revenait au peuple algérien de prendre à son compte cette Déclaration et les suivantes par un référendum qui fut d'ailleurs expressément rédigé en ce sens : «Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par la Déclaration du 19 mars 1962» ?

Quelles conditions ? C'est ce que définirent, outre la Déclaration générale, 1° la Déclaration des garanties, 2° la Déclaration de principes relative à la coopération économique et financière, 3° la Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara, 4° la Déclaration de principes relative à la coopération culturelle, 5° la Déclaration de principes relative à la coopération technique, 6° la Déclaration de principes relative aux questions militaires, 7° la Déclaration de principes

1. Robert Buron a donné le meilleur récit des négociations d'Évian, *ibid.*, pp. 236-265.

2. Le ministère de l'Information du GPRA a retenu ce titre pour la publication des accords en mai 1962, 64 p.

relative au règlement des différends. Au total donc, un texte très long : 93 pages dactylographiées dans l'original. Ces Déclarations furent partiellement mises en vigueur en France par six décrets réglementaires datés des 19, 20 et 22 mars. Enfin, les accords d'Évian devaient être suivis de 9 protocoles d'accord, préparés par des commissions mixtes entre Paris et Rocher-Noir où siégeait l'Exécutif provisoire. Ces protocoles définissaient les modalités d'application concernant les opérations financières, le contrôle financier, la situation des fonctionnaires français servant en Algérie et notamment celle des enseignants et des juges. Quatre protocoles étaient relatifs aux questions pétrolières. Ces textes n'avaient pas été discutés «trop âprement», selon l'un de leurs auteurs, et avaient été acceptés par le GPRA. Soulignons enfin que si juridiquement aucun de ces accords d'Évian, sauf le cessez-le-feu, ne relevait du droit international, ils n'en décidaient pas moins, au nom du principe d'autodétermination, des solutions prédéterminées d'un commun accord.

Quelles solutions ? L'État algérien exercerait une souveraineté pleine et entière, mais un certain nombre de conditions lui étaient imposées. Il souscrira à la Déclaration universelle des droits de l'homme, il fondera ses institutions sur les principes démocratiques et sur l'égalité des droits politiques entre tous ces citoyens, il respectera toutes les libertés et accordera aux Français toute une série de garanties : une juste et authentique représentation dans les assemblées algériennes, des garanties judiciaires, comme l'assurance d'un jury mixte ou la présence d'un juge non musulman, l'existence d'une Cour des garanties et d'une association de sauvegarde. Les Français disposeraient pendant trois ans des droits civiques algériens. Au terme de cette période, ils pourraient soit opter pour la seule citoyenneté algérienne, soit demeurer seulement citoyens français comme étrangers résidant en Algérie. Comme étrangers ou comme ex-Français citoyens algériens, ils auraient droit au libre accès à toutes les professions, à l'égalité de traitement avec les nationaux, à la libre jouissance de leurs biens dont nul ne pourrait être privé sans une indemnité équitable préalablement fixée.

Mais les garanties ne visaient pas seulement les Français ; elles concernaient aussi les intérêts économiques, stratégiques et culturels de la France. Sur les plans économique et financier, les Algériens se montrèrent beaucoup plus conciliants que dans tous les autres domaines. «Les considérations économiques n'étaient pas pour nous fondamentales», ont toujours répété depuis 1962 les négociateurs algériens. Ceux-ci ont garanti tous les biens et droits patrimoniaux acquis, tous les titres miniers ou de transport accordés par la France. L'Algérie assumerait les obligations de tous les droits contractés en son nom ou en celui des établissements publics algériens par les autorités françaises. L'Algérie continuerait à faire partie de la zone franc et les transferts avec la France jouiraient d'un régime de liberté. Les entreprises françaises pourraient continuer à exercer sans discrimination leurs activités industrielle et commerciale.

En contrepartie, la France accorderait son assistance technique, une aide financière égale à celle prévue dans le cadre du plan de Constantine pendant une période de trois ans. Elle associait l'Algérie à un organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien (gaz et pétrole). Elle promettait de mettre à la disposition de l'Algérie les fonctionnaires et les agents techniques que celle-ci demanderait.

Sur le plan culturel, la France poursuivrait son œuvre. Dans les écoles et lycées algériens, elle fournirait les enseignants souhaités. Elle accueillerait les étudiants et stagiaires venus d'Algérie dans ses établissements, ses universités, ses centres de recherches. Sur le plan militaire, où les discussions furent particulièrement âpres, l'armée française serait réduite à 80 000 hommes dans un délai de douze mois et l'évacuation totale réalisée en deux ans, à l'exception de la base aéro-navale de Mers el-Kébir concédée pour quinze ans et des sites d'expérimentation nucléaire du Sahara accordés pour cinq ans¹.

Le compromis

Comment doit-on apprécier ces solutions? Sans doute faut-il rejeter tous les jugements inspirés par la passion ou le ressentiment, du genre de ceux-ci: «Le texte des accords d'Évian est une capitulation sans défaite» (Alfred Fabre-Luce); «Une honteuse capitulation» (Maurice Allais); «Le plus grand déni de justice de notre histoire» (Jacques Roseau), etc. Pour éviter de raviver les polémiques franco-françaises, mieux vaut commencer par étudier dans quelles conditions ces accords ont été acceptés par le GPRA et jugés par les Algériens.

Le président du GPRA, Benyoucef Ben Khedda, a naturellement célébré dans son discours du 18 mars la grande victoire du peuple algérien: les accords d'Évian étaient entièrement conformes aux principes de la Révolution maintes fois affirmés. De manière plus réaliste, Ferhat Abbas, s'exprimant au nom du groupe de Tlemcen, jugea le 7 juillet: «Les accords d'Évian sont un compromis. Que nos négociateurs aient bien ou mal négocié, cela est une autre histoire. L'essentiel c'est de les accepter loyalement comme plate-forme de nos rapports futurs avec la France». Ben Khedda le reconnut beaucoup plus tard. Il écrit dans son petit livre *Les Accords d'Évian* (1986) que «ces accords furent un compromis révolutionnaire où le GPRA a sauvé les positions-clés de la Révolution tout en se montrant souple sur les aspects secondaires ou susceptibles d'être révisés»².

1. Les accords sont conformes aux instructions données par le général de Gaulle: «L'essentiel est d'aboutir à un accord comportant le cessez-le-feu, puis l'autodétermination, du moment que cet accord n'entraîne pas de bouleversement soudain dans les conditions actuelles relativement à la situation matérielle et politique des Européens, à la présence militaire française en Algérie, aux conditions pratiques dans lesquelles fonctionnent pour le moment sur place l'exploitation du pétrole et celle du gaz, enfin aux présents rapports économiques, techniques et culturels entre l'Algérie et la métropole».

2. Benyoucef Ben Khedda, *op. cit.*, p. 39.

Mais était-il secondaire de devoir renoncer au principe primordial du GPRA d'être reconnu comme le gouvernement de l'Algérie avant le scrutin d'autodétermination et les premières élections ? Était-il secondaire de devoir céder sur le refus tenace de négocier avec la France l'organisation future de l'Algérie ? (« Dès l'instant où le gouvernement français accepte que la parole revienne au peuple algérien et que le GPRA donne son accord... il n'y a plus de négociations sur le devenir de l'Algérie... La négociation n'a désormais pour objet que les modalités et garanties de l'autodétermination et les conditions du cessez-le-feu »). Le 24 octobre 1961, Ben Khedda avait même proposé à la France de renoncer à l'autodétermination, ce vote inutile, dès lors que « les deux gouvernements étaient d'accord pour des pourparlers portant sur les principes, les modalités, la date de la proclamation de l'indépendance et la conclusion du cessez-le-feu ». Devant le refus absolu du général de Gaulle d'entrer dans cette logique, Ben Khedda dut retirer sa proposition. Il en alla de même pour l'exigence du GPRA d'un contrôle international du référendum.

Était-il secondaire pour le GPRA de devoir accepter pour les Français d'Algérie toute une série de garanties politiques, économiques et culturelles qu'il jugeait « exorbitantes » et qu'il ne voulait d'abord pas reconnaître ? Les Algériens amers firent remarquer que les droits des Français étaient longuement définis par deux séries de 14 articles chacune, alors que ceux des Algériens en France ne l'étaient que par deux articles (c'était minimiser l'importance de ces deux garanties : la liberté de circuler entre l'Algérie et la France, le droit pour tout Algérien d'y transférer le montant de ses biens s'il venait s'établir en France).

Était-il secondaire surtout pour le GPRA de devoir renoncer à appliquer son programme révolutionnaire ? Le FLN avait toujours dit « que la libération du territoire national et la révolution sociale et économique forment un tout (et) ne constituent pas deux étapes distinctes ». Le FLN avait annoncé « qu'il rejetterait les pseudo-indépendances où des ministres à responsabilité limitée voisinent avec une économie dominée par le pacte colonial ». Il n'accepterait pas « la décolonisation à la française, simple recul tactique du colonialisme ». L'indépendance réelle supposait le déracinement total et complet du colonialisme sous toutes ses formes, économique, militaire, culturelle¹. Or les intérêts du capitalisme français dans le domaine pétrolier et dans le domaine commercial étaient reconnus, les positions militaires stratégiques jugées essentielles maintenues. Les sociétés pétrolières se déclarèrent satisfaites d'accords qui entérinaient leurs droits et leurs conditions d'exploitation ; les sociétés françaises apprécèrent de se voir reconnaître la priorité en matière de nouveaux permis de recherche et d'exploitation pendant six ans. Quant au rôle et à la place de la langue et de la culture françaises, ils étaient plutôt consolidés par la liberté accordée à l'enseignement français tandis que l'enseignement de l'arabe se trouvait *de facto* sacrifié.

1. *El Moudjahid*, 15 novembre 1957.

On serait tenté de croire aujourd'hui que le GPRA dut multiplier les concessions parce que, face à la menace du dégagement total, la politique d'aide et de coopération proposée par la France représentait pour la future République algérienne une chance inattendue. Mais rien n'indique qu'à l'époque les militants FLN aient été conscients que la coopération était une nécessité vitale seulement pour l'Algérie et non pour la France. Tout au contraire redoutaient-ils, en acceptant l'aide de la France, d'hypothéquer l'avenir de la Révolution et la construction du socialisme qui permettrait, disaient-ils, «la fin du chômage, de la misère et de la sous-consommation». Leurs hésitations et leurs inquiétudes expliquent que les accords ne furent acceptés par eux que comme un compromis douloureux. Certains militants parlèrent même à propos de la coopération «d'une honteuse compromission» et de «Révolution bradée». La discussion préalable des accords devant le CNRA se prolongea durant six jours, du 22 au 27 février 1962, avant que le GPRA ne réussisse à faire triompher son point de vue. La résolution du cessez-le-feu fut acceptée par 45 membres du CNRA sur 71 membres titulaires. Certes, seuls quatre officiers votèrent contre, mais leur opposition était lourde de menaces, s'agissant des officiers de l'état-major de l'ALN et de leur chef Boumediène. Le commandant Slimane expliqua plus tard : «De Gaulle et Joxe avec la complicité de plusieurs de nos négociateurs ont été d'une habileté supérieure. Ils ont fait perdre dix ans à la Révolution algérienne ; ils voulaient le désengagement, une Algérie anticomuniste, le pétrole en francs français et des bases stratégiques. Ils les ont eus, et nous la disorde...¹»

Aussi bien le CNRA n'allait pas tarder à dire que ces accords de compromis ne devaient être que provisoires. Le programme du FLN défini à Tripoli et adopté par le CNRA après des débats qui durèrent du 17 mai au 7 juin 1962 déclarait : «Tout en exploitant les acquis positifs (des accords d'Évian), l'Algérie doit préparer les conditions politiques, économiques, sociales et militaires qui permettront de limiter les effets négatifs de ces accords, puis de les diminuer enfin de les liquider». Certes, cette phrase ne fut pas rendue publique sur l'heure, mais bien des revendications avouées de cette charte de Tripoli² supposaient la révision des accords d'Évian. Ainsi, le souci proclamé de procéder à des réformes de structure applicables à tous les citoyens sans distinction d'origine visait principalement les privilèges et les garanties des Européens. Ainsi, le principe de la nationalisation des ressources minières et énergétiques était en contradiction avec les engagements pris à Évian.

1. Jean Lacouture, *Algérie. La guerre est finie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985, p. 181.

2. Par ailleurs, la coopération était vivement rejetée : «La coopération telle qu'elle ressort des accords implique le maintien des liens de dépendance dans les domaines économique et culturel... Il est évident que le concept de coopération ainsi établi constitue l'expression la plus typique de la politique néocolonialiste de la France. Il relève en effet du phénomène de reconversion par lequel le néo-colonialisme tente de se substituer au colonialisme classique». *De Gaulle et son siècle*, tome 6, *Liberté et dignité des peuples*.

Bref, avant même d'être appliqués, les accords d'Évian étaient contestés par le FLN. Ils avaient été aussi condamnés absolument par l'OAS: «Le cessez-le-feu de Monsieur de Gaulle n'est pas celui de l'OAS... Notre guerre continue».

Mais, en déclenchant des opérations dites de harcèlement dans les villes algériennes contre «les forces ennemies» qui tournèrent surtout en fait à une meurtrière chasse à l'Arabe, en provoquant par des bombardements au mortier des quartiers arabes, par des attentats à la voiture piégée, un grand nombre de victimes algériennes et de sanglants affrontements entre les communautés, l'OAS fit plus que saboter les accords d'Évian. Elle provoqua la panique des Européens qui, redoutant de prévisibles représailles, quittèrent par centaines de milliers leur pays natal. L'OAS avait expliqué aux Français les garanties d'Évian par cette formule: «Trois ans pour choisir entre la valise et le cercueil, voilà le résultat de trois ans de politique gaulliste». Serait-il inexact de répondre que l'OAS réussit quant à elle à les contraindre à l'exil dans les trois mois qui suivirent le cessez-le-feu?

Dès lors, l'exode définitif de la population européenne remettait en question l'un des deux fondements essentiels des accords d'Évian: la coopération intérieure entre les deux communautés d'Algérie. Restait seulement la politique de coopération entre les deux États. De Gaulle entendait qu'elle fût néanmoins appliquée. Elle fut même poursuivie au-delà des trois années-test pour démontrer ce que serait la nouvelle politique de la France vis-à-vis du Tiers Monde. L'Algérie serait la vitrine de cette coopération inédite entre l'ex-colonisateur et l'ancien colonisé, une coopération égalitaire entre des partenaires inégaux en vue du développement d'un peuple que la France avait eu longtemps en charge sans parvenir à le rallier. Mais ce nouveau pari supposait que la France sût se montrer patiente et trouvât en face d'elle un partenaire réaliste. Devant des révolutionnaires nationalistes, il ne fut pas facile de maintenir, souvent unilatéralement, une coopération équilibrée. Au prix d'une aide financière considérable et d'une indulgence systématique, la France y parvint cependant au moins jusqu'en 1970¹.

Au terme de cette étude, on peut formuler une double conclusion: l'une à court terme, l'autre sur le moyen ou le long terme. À court terme, les accords d'Évian furent les accords de paix souhaités par l'immense majorité des Français, et approuvés par 90,7% d'entre eux au référendum du 8 avril 1962. Tous ceux-là pensaient au fond ce que Robert Buron notait le 18 mars dans ses *Carnets*: «Sans cet effort douloureux, pendant combien d'années encore le sang aurait-il continué à couler? Quelles convulsions politiques aurait connues la France?». Si l'on doit juger les accords d'Évian dans l'immédiat, sur le plan de l'histoire diplomatique, un diagnostic de Raymond Aron paraît s'imposer². Ce dernier écrivait, le 20 avril 1962, que pour

1. Cf. ma communication de novembre 1990 sur «La politique française de coopération avec l'Algérie (mars 1962-avril 1969)». *De Gaulle et son siècle*, tome 6, *Liberté et dignité des peuples*.

2. Raymond Aron, «Dénouement provisoire», *Preuves*, juin 1962.

l'essentiel le gouvernement provisoire de la République algérienne avait atteint et le gouvernement français concédé ce qui constituait les buts de guerre des nationalistes. Puis il ajoutait : «Je crois pourtant juste d'affirmer que ces accords sont sur le papier aussi satisfaisants qu'ils pouvaient l'être. Ils sont meilleurs que la plupart des observateurs ne l'imaginaient à l'avance». Il ne se prononçait en revanche qu'avec un certain scepticisme sur leur avenir et sur les chances d'une politique d'association entre États : «Ce succès n'est pas assuré, l'échec non plus».

On peut aujourd'hui considérer que les négociateurs français avaient su introduire en faveur des Français d'Algérie et pour la sauvegarde des intérêts français autant de garanties qu'il était possible en 1962 dans la conjoncture nationale et internationale. Ils avaient su proposer et faire accepter les modalités d'une coopération entre les communautés, qui n'était pas irréaliste dans un climat de paix retrouvée. Sur le plan juridique, ils avaient maintenu toutes les exigences qui s'imposaient : les accords négociés avec les délégués des combattants ne seraient ratifiés que par un référendum algérien d'autodétermination. Il n'appartenait pas à la France d'anticiper la reconnaissance éventuelle d'un gouvernement révolutionnaire pourtant reconnu en mars 1962 par 25 nations. Mais il lui importait de lier le peuple algérien à ces accords entérinés par un gouvernement seulement provisoire – lequel d'ailleurs disparut bientôt dans l'été 1962.

Et, cependant, l'imprévisible s'est produit : l'exode massif et définitif des Français d'Algérie¹, qu'on ne saurait expliquer par l'insuffisance prétendue des garanties, notamment l'absence de garanties internationales. En sont responsables et le déchaînement des violences anti-arabes de l'OAS, qui firent en quelques mois jusqu'à fin juin plus de 2 500 morts², et le climat d'insécurité et d'anarchie qui prévalut dans le deuxième semestre 1962. Inquiets des premières représailles exercées par les Algériens, apeurés par les enlèvements et les disparitions définitives de quelque 1 800 personnes, suspectées à tort ou à raison d'appartenance à l'OAS, les Français d'Algérie quittèrent bientôt sans esprit de retour ce pays où ils avaient été les maîtres et où, disaient-ils, ils ne voulaient pas devenir des sujets.

L'une des deux parties essentielles des accords, la solution pluri-communautaire, était devenue caduque. Le premier «pari d'Évian», celui d'une réconciliation des communautés, avait été perdu³. Quant au second pari, celui d'une coopération entre États, qui allait se développer et se préciser par quelque 72 accords ou conventions particulières de 1962 à 1969

1. Il n'y a pas de statistiques officielles des départs. Les chiffres vraisemblables sont 150 000 en 1961, 651 000 en 1962 (dont 450 000 en mai-juin), 76 000 en 1963, 32 300 en 1964.

2. Aux chiffres de la Sûreté nationale arrêtés au 19 avril 1962 (1 622 morts et 5 048 blessés), il faut ajouter les 600 morts enregistrés par le préfet de police d'Alger pour la période du 20 avril-30 juin. De son côté, le préfet de police d'Oran a donné pour la période du 19 mars au 1^{er} juillet le «bilan des victimes de l'OAS : 508 tués et 666 blessés».

3. L'expression de pari d'Évian fut popularisée par une étude de Marcel Flory, «Le pari d'Évian», *Revue d'action populaire*, 161, septembre 1962.

inclus, on ne peut pas dire avec le recul de l'histoire qu'il ait été perdu. Le fait d'avoir réussi, au sortir d'une longue guerre meurtrière, non seulement à se réconcilier mais à considérer l'ennemi d'hier comme le partenaire privilégié d'aujourd'hui et de demain, devrait même être reconnu comme un succès diplomatique. Est-il enfin nécessaire d'ajouter que, grâce au retentissement mondial de la politique d'aide et de coopération, la sécession de l'Algérie et l'achèvement de la décolonisation ne furent pas ressentis par le peuple français comme une humiliation nationale et comme le signal d'une décadence à l'espagnole ? Tout au contraire, les Français y virent peu à peu l'affirmation d'une nouvelle ambition nationale et internationale. Délivrée de son image de « nation colonialiste », la France d'après Évian retrouva, au moins sous de Gaulle, un prestige accru et le rang ou l'apparence d'une puissance mondiale indépendante vis-à-vis des deux Grands.